LE

CONCILE ŒCUMÉNIQUE

DE 1869-1870

ILLUSTRÉ

LE

CONCILE ŒCUMÉNIQUE

DE 1869-1870

ILLUSTRÉ

OUVRAGE PUBLIÉ EN 40 LIVRAISONS

Ornées de 126 Gravures sur bois

DÉDIÉ

A Sa Grandeur Mgr MERMILLOD

Évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève



LYON
CHEZ LES ÉDITEURS
10, place de la Charité



PARIS
A LA LIBRAIRIE BOUQUEREL
31, rue Cassette, 31

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES CATHOLIQUES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE 1869 ILLUSTRÉ

PREMIÈRE PARTIE

LES PRÉLIMINAIRES DU CONCILE

I

En écrivant les premières lignes de ce livre destiné à retracer par le crayon et par la plume le plus grand acte du règne de PIE IX, si fécond pourtant en faits glorieux, — le plus grand événement peut-être du XIXe siècle, ainsi que l'a dit Monseigneur l'évêque d'Orléans, — nous ne pouvons nous défendre d'une vive et profonde émotion.

Nous sentons le peu que nous valons, le peu que nous sommes, et la lourde tâche que nous imposent notre programme, notre titre.

Certes, nous aurions pu, comme bien d'autres, nous faire simplement les *chroniqueurs* de ces solennelles assises; nous aurions pu nous borner à relater au jour le jour les faits probables, les bruits, les *cancans* (qu'on nous permette le mot) relatifs à ce CONCILE, sur lequel l'univers catholique a les yeux fixés. Nous l'aurions pu d'autant mieux qu'il semble qu'en ce moment il y ait peu de choses à dire encore, les personnages officiels de la future réunion étant astreints à la loi du secret pontifical.



SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX.

Autre, toutefois, est notre ambition, et du CONCILE ŒCUMÉNIQUE qui va s'ouvrir à Rome le 8 décembre prochain, nous voulons, dès aujourd'hui, nous faire les HISTORIOGRAPHES.

Quand un souverain, — qu'il se dénomme roi ou empereur, — entreprend dans ses États un voyage officiel, aussitôt le suit la foule des écrivains, des artistes attachés aux publications mondaines; sa moindre action, son plus petit geste, les quelques paroles, même insignifiantes, sorties de sa bouche, tout cela est avec soin relaté, transcrit, commenté, *illustré*, — et transmis ainsi à la postérité la plus reculée, — si tant est que la postérité, reculée ou non, doive s'occuper du déplacement des souverains de nos jours, tout illustres qu'ils puissent être d'ailleurs.

Mais, ami ou ennemi, nul ne saurait en douter, la postérité s'occupera de cette imposante réunion, qui n'a point eu sa pareille depuis trois siècles, composée des prélats les plus éminents de la Chrétienté, convoqués par un saint Pontife, dans un but auguste, et elle voudra en connaître les plus petits détails et les moindres agissements.

Alors, peut-être, les historiens de l'avenir sauront-ils gré aux obscurs compilateurs qui leur auront épargné la peine de fouiller dans les multiples collections de journaux du jour, — qui, d'avance, auront rassemblé tous les matériaux, tous les documents y relatifs, tout réuni, tout coordonné, et qui même auront pris le soin d'ajouter au texte une démonstration sensible et de commenter la parole par le dessin *qui parle aux yeux*.

Que si le soin que nous semblons avoir de la postérité fait sourire quelques personnes, elles nous permettront, du moins, cette autre ambition, dont le but est plus rapproché de nous.

Certes, nous ne sommes pas les seuls écrivains qui nous occupions de ce grand événement du Concile ; — nous en connaissons de plus savants, de plus érudits, de plus profonds que nous ; — à ceux-là pourquoi ne pas l'avouer par avance, nous ne manquerons pas de faire des emprunts, et dans l'or de ces Virgiles, nous tâcherons, modestes Ennius, de chercher notre fumier.

C'est que le fumier est un engrais qui féconde, c'est que nous nous sommes faits et que nous voulons être avant tout les historiens *populaires* de ces grandes agapes, c'est qu'enfin il nous a semblé qu'il y avait une sorte de révolution (que le mot ne choque aucun de nos lecteurs) à introduire dans la littérature chrétienne.

Assez longtemps les mondains ont exploité pour les besoins d'une curiosité souvent malsaine, cet art si intéressant de la gravure sur bois qui, devant dix mille, vingt mille, cent mille lecteurs, reproduit *matériellement* le fait que raconte la plume. C'est une sorte d'Illustration catholique que nous créons aujourd'hui, au prix le plus réduit possible. Nos *premiers* rédacteurs, nos collaborateurs principaux sont les dessinateurs, les artistes qui, nous le répétons, *parlent aux yeux*, cette *première* lucarne de l'intelligence.

Certes, dans une publication du genre de la nôtre, suivant pas à pas les préparatifs d'abord, puis les travaux, puis les résultats du Concile, il y aura, quoi que nous fassions, bien des redites : l'histoire au jour le jour est difficile à écrire, plus encore à buriner.

Mais nous aurons ainsi évité à bon nombre de fidèles le soin, l'ennui peut-être, d'aller chercher dans des publications périodiques éparses, et plus ou moins dispendieuses, les renseignements dont *tous ont soif*. Par nous, ils sauront ce que c'est que le Concile, — où il va, — à quoi il aura abouti ; par nous surtout ils pourront, grâce au concours que nous prêtent d'éminents artistes, assister sans se déranger, sans sortir de chez eux, aux grandes solennités qui se préparent à Rome, et visiter la Ville éternelle elle-même, avec tous ses monuments, toutes ses beautés, toutes ses splendeurs.

Immense consolation que celle-là pour un cœur chrétien, qui, à l'imitation du personnage de Térence, a le droit de se dire : « Catholique je suis, et rien de ce qui est catholique ne saurait m'être étranger. »

Tel a été notre but en annonçant cette publication. Tel est celui que nous poursuivrons jusqu'à son achèvement. Nous ne faisons point une œuvre de science théologique, encore moins de controverse religieuse, laissant ce soin aux ouvrages spéciaux. Nous parlons à *tous* les catholiques, même aux plus humbles, — et, sous leurs regards nous voulons mettre les grands événements qui vont se passer. *Des faits, des faits*, tel est en deux mots notre programme.

Les esprits les plus éminents parmi le clergé catholique, tant en France qu'en Belgique, en Suisse, en Italie, ont déjà compris notre but et nous ont prodigué des encouragements dont nous sommes heureux de les remercier ici. Nous serons simples, nous voulons être *simples ;* encore un coup « nous parlons surtout aux yeux » et, comme dit le proverbe, *près des yeux, près du cœur*.

Et, pour terminer cette entrée en matière, qu'une courte prière nous soit permise. Bénissez notre œuvre, Auguste Pontife, en l'honneur duquel nous l'écrivons, et dont nous reproduisons les traits vénérés en tête de ces pages; jugez-la moins par elle même (elle en est indigne) que par le noble but qu'elle s'est proposé ; — et bénissez-la aussi, illustres prélats, saints prêtres, qui déjà avez bien voulu nous adresser votre sympathique adhésion. C'est peut-être la première œuvre *véritablement* populaire conçue en cet esprit, votre bénédiction lui portera bonheur !...

II

Concile Oecuménique : définissons d'abord ces deux mots. Bon nombre de nos lecteurs en connaissent déjà le sens exact; mais rappelons-le encore une fois, nous écrivons pour *tout le monde*, nous devons nous mettre *à la portée de tous*.

« Les assemblées générales du peuple, disait en 1836 Monseigneur Guillon, dans une encyclopédie restée célèbre, s'appelaient *Comices* chez les Romains; les convocations d'une partie du peuple seulement, ou des membres les plus distingués se nommaient *conciles, synodes*. Ces mots ont été dans la suite restreints aux seules assemblées ecclésiastiques.

« La définition la plus exacte que l'on en donne est celle-ci :

« Les Conciles sont les assemblées légitimes des évêques, convoquées par celui qui a droit d'y présider, ou de son consentement, pour régler les affaires ecclésiastiques qui concernent la foi, les mœurs ou la discipline; — définition qui convient en effet à tous les conciles, soit généraux soit particuliers, et ne convient qu'à eux seuls, puisqu'une assemblée, même ecclésiastique, qui manquerait de quelqu'une des conditions qui y sont exprimées, ne serait pas un *Concile*.

« Le Concile général est celui auquel sont appelés tous les évêques du monde chrétien (1), d'où lui vient le nom d'*universel* ou *œcuménique*.

Le Concile particulier se subdivise en Concile national, provincial, patriarcal, primatial, ou synode, diocésain, en raison du plus ou moins d'étendue de territoire ou de juridiction qu'embrasse chacun d'eux. Saint-Augustin, dans son second livre contre les donatistes, établit cette classification ainsi déterminée : Trois sortes de Conciles 1° les généraux ou *œcuméniques*, ceux qui se composent de tout le

(1) Du monde *habité* dit saint Athanase, d'où l'étymologie ἡ οἰκουμένη, à sous-entendre γῆ, terre.

monde chrétien; 2° les nationaux composés de tout un grand département, comme de toute l'Afrique, des Gaules, de l'Égypte, des Espagnes et quelquefois qualifiés *pléniers;* 3° enfin les provinciaux, composés d'une province entière, ou d'une partie de son territoire, d'après la convocation du métropolitain, ou de l'évêque d'un diocèse...

« Dans l'ancienne alliance, figure de la nouvelle, c'était le Seigneur lui-même qui avait ordonné l'érection d'un tribunal suprême, ou *Concile,* formé de soixante-dix sénateurs, avec le pouvoir souverain d'interpréter la loi, d'en fixer le sens, de résoudre toutes les difficultés relatives à la religion.

« Le législateur des chrétiens voulut étendre cet usage à son église; on connaît ses paroles : *En quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes rassemblées en mon nom, je me trouverai au milieu d'elles* (Matth. XVIII, 20). Tous les Pères grecs et latins ont vu dans ces mots l'origine et l'institution des Conciles. Les apôtres en donnèrent l'exemple à leurs contemporains et à tous les siècles subséquents par leur réunion à Jérusalem, pour délibérer ensemble sur la question des observances légales, en donnant à ces assemblées la forme qui les a toujours marquées et le sceau d'une sanction divine, en prononçant que la décision rendue par eux était celle de l'Esprit-Saint lui-même : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous* (Act. XV, 28). »

Il y a eu jusqu'ici dix-huit Conciles œcuméniques. Disons en quelques lignes, leur nom, leur date et les motifs de leur réunion.

I. Le Concile de Nicée, tenu en 327 d'après Bellarmin, en 325 d'après Baronius, sous le Pontificat de saint Sylvestre, avait pour but de défendre contre Arius la divinité du Fils de Dieu, de déterminer contre les Quartodecimans le temps pour la célébration de la Pâque, et d'étouffer le schisme de Mélèce.

II. Le premier Concile de Constantinople, tenu par cent cinquante évêques, en l'année 381, sous le Pontificat de saint Damase, condamna Macédonius, qui niait la divinité de l'Esprit-Saint.

III. Le Concile d'Ephèse, où quatre cent trente évêques, présidés par le patriarche saint Cyrille au nom du pape saint Célestin, condamnèrent l'impie Nestorius, qui admettait deux personnes en Jésus-Christ, et niait qu'on pût appeler la Sainte-Vierge vraie Mère de Dieu. Il fut tenu en 431.

IV. Le Concile de Chalcédoine, composé de quatre cent trente évêques selon les uns, et de six cent trente-six selon d'autres, eut lieu en 451, sous le Pontificat de saint Léon I. Dans ce Concile fut définie contre Eutychès la double nature du Christ et condamné Dioscore.

V. Le deuxième Concile de Constantinople fut tenu en 453, sous le Pontificat de Vigile, par cent soixante évêques. Là furent condamnées de nouveau les doctrines de Nestorius et d'Eutychès, les écrits connus sous le nom *des trois chapitres*, et les erreurs d'Origène.

VI. Le troisième Concile de Constantinople, qui fut tenu par deux cent quatre-vingt-neuf évêques, sous le Pontificat d'Agathon, en 681, condamna l'hérésie des Monothélites.

VII. Le deuxième Concile de Nicée fut célébré en 787, sous le Pontificat d'Adrien, et prit la défense des saintes images du Christ, de la Vierge et des Saints.

VIII. Le quatrième Concile de Constantinople fut tenu en 869, sous le Pontificat d'Adrien II, par trois cent quatre-vingt-trois évêques. On s'y occupa spécialement de Photius.

Comme on le voit, tous ces Conciles se tinrent en Orient. Voici maintenant ceux qui furent réunis en Occident.

IX. Le premier Concile de Latran, sous le Pontificat de Calixte II, fut célébré dans l'année 1122 pour rétablir la paix entre le sacerdoce et l'empire, apaiser les troubles suscités par la question des investitures, et enfin pour traiter de la discipline ecclésiastique. Plus de neuf cents évêques y prirent part.

X. Le deuxième Concile de Latran réunit mille évêques. Il fut tenu sous Innocent II contre l'antipape Pierre de Léon, contre les hérétiques Pétrobrusiens et les Arnaudistes. On s'y occupa également de la discipline.

XI. Le troisième Concile de Latran, composé de trois cents évêques, fut tenu en l'année 1179, sous le Pontificat d'Alexandre III. Il s'occupa de la réformation des mœurs, régla l'élection des Souverains-Pontifes, et condamna les Vaudois et les Albigeois.

XII. Le quatrième Concile de Latran, qui comptait quatre cent soixante-treize évêques et un grand nombre d'abbés, fut tenu en 1215, sous le Pape Innocent III. Il s'occupa de plusieurs hérésies et surtout de la délivrance des Lieux-Saints.

XIII. Le premier Concile de Lyon fut tenu sous Innocent IV par plus de cent quarante évêques contre l'empereur Frédéric II. On y porta une foule de décrets pour la réformation des mœurs.

XIV. Le deuxième Concile de Lyon, composé de cinq cents évêques, fut tenu en 1274, sous Grégoire X. Son but était l'union de l'Église grecque avec l'Église latine..

XV. Le Concile de Vienne fut convoqué par Clément V, en 1311 ; trois cents évêques et beaucoup d'abbés y intervinrent. C'est dans ce Concile que fut discutée la cause des Templiers, qui furent ensuite condamnés, ainsi que les Fraticelles, les Bégards, les Béguins et autres hérésies obscures.

XVI. Le Concile de Florence, tenu sous Eugène IV, en 1438, par un grand nombre d'évêques grecs et latins, se proposa pour but de réconcilier les deux Églises.

XVII. Le cinquième Concile de Latran, tenu sous les papes Jules II et Léon X, dura de 1512 à 1517. Il s'occupa du schisme de Pise et de la réforme disciplinaire. Il fut souscrit par cent quatorze évêques.

XVIII. Le Concile de Trente, commencé en 1545 et terminé en 1563, eut des interruptions, et se poursuivit à travers les Pontificats de Paul III, de Jules III et de Pie IV, qui en vit la fin. Ce Concile condamna toutes les erreurs des protestants, et mit la main à la réforme du peuple chrétien.

Outre ces Conciles qui, tous, ont été pleinement approuvés par l'Église, il y a le Concile de Constance, qui est regardé par quelques-uns comme légitime; il ferait monter le nombre des Conciles à dix-neuf, et sa place serait entre le Concile de Vienne et celui de Florence; mais, comme le pape Martin V n'approuva qu'une partie de ses décrets, la plupart des auteurs ne le classent point parmi les Conciles œcuméniques.

III

Ce fut le 26 juin 1867, lors de la célébration du centenaire du martyre de Saint Pierre, que le Pape Pie IX exprima aux cinq cents évêques, que cette solennité avait réunis autour de lui, l'ardent désir que depuis longtemps il éprouvait de convoquer un Concile œcuménique et général, « afin de pouvoir, avec l'aide du Très-Haut, porter un remède efficace à tous les maux qui affligent la Sainte Église. »

« Par ce moyen, disait le Saint-Pontife, l'Église catholique ramènera dans son sein les ennemis qu'elle aura vaincus et étendra au loin sur la surface du globe le règne du Christ. »

Dire les acclamations, les transports avec lesquels cette heureuse nouvelle fut accueillie par l'auditoire serait chose impossible. Du sein de cette glorieuse assemblée s'éleva au ciel comme un concert de louanges et d'actions de grâces. Et ce ne furent pas seulement les évêques présents qui donnèrent leur plein et entier assentiment à la proposition du Saint-Père; d'unanimes adhésions arrivèrent à Rome de tous les évêques de la catholicité que de légitimes empêchements avaient retenus dans leurs diocèses.

Quelle date serait assignée à ce Concile? C'est ce qu'il s'agissait de déterminer. Sur le désir manifesté par les évêques, désir qui répondait parfaitement d'ailleurs à son vœu secret, Pie IX décréta que « quelle que fût l'époque de sa célébration, le Concile serait mis sous la protection de la Mère de Dieu, la Vierge immaculée, et s'ouvrirait le jour même qui ramène l'anniversaire de la définition de cet insigne privilége. »

Un an plus tard, le 29 juin 1868, jour de la fête des bienheureux Pierre et Paul, une grande cérémonie avait lieu. C'était la publication solennelle de la bulle par laquelle « Sa Sainteté le Pape Pie IX convoque un Concile œcuménique qui devra se tenir à Rome, dans la basilique du Vatican, et dont l'ouverture se fera le jour de la fête de l'Immaculée-Conception, 8 décembre 1869. »

Le cérémonial de la promulgation de cette bulle offrait un véritable intérêt, en considérant surtout qu'il était pour tous les assistants un spectacle nouveau, puisque, depuis trois siècles, il n'y avait pas eu de Concile œcuménique, conséquemment pas de promulgation.



PANOR

Écoutons à cet égard le récit d'un témoin oculaire, correspondant d'une revue catholique des mieux renseignées, et que nous demanderons à son auteur la permission de souvent mettre à contribution, l'*Écho de Rome :*

« Dès l'aurore du jour de Saint-Pierre, l'immense place du Vatican était couverte de monde. On s'y pressait comme aux jours des grandes bénédictions. Enfin, le moment si impatiemment attendu arriva. Un cortége de



DE ROME.

« Tout à coup les clairons jettent dans les airs une bruyante fanfare; la foule agitée rentre dans le silence, et alors, le prélat, qui était debout sur la tribune, lut à haute et intelligible voix la bulle déjà imprimée.

« La lecture finie, les huissiers reçurent des mains du cérémoniaire plusieurs copies du document, et en affichèrent deux aux colonnes du portique.

« Alors le cortége rentra dans la basilique dans le même ordre; les huissiers seuls s'en détachèrent pour aller renouveler la cérémonie à Saint-Jean-de-Latran, à Sainte-Marie-Majeure, à Monte-Citorio, à la Chancellerie et au Champ-des-Fleurs. Un exemplaire de la bulle fut expédié le lendemain à tous les archevêques et évêques, chefs d'Ordres et abbés mitrés de l'univers catholique, en un mot, à tous ceux qui, par droit ou privilége, peuvent intervenir au Concile. »

Donnons ici la traduction de cet important document, qui est comme la base de l'édifice du Concile, et, pour ainsi dire, sa première pierre.

PIE, ÉVÊQUE,

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,

Ad futuram rei memoriam.

« Dans l'excès de l'amour dont il nous a aimés, et pour délivrer, dans la plénitude des temps, tout le genre humain du joug du péché, de la captivité du Démon et des ténèbres des erreurs, dont le poids, par la faute de son premier père, l'opprimait si misérablement et depuis si longtemps, le FILS unique du Père Éternel, descendant du Siége céleste sans sortir de la gloire du Père, et ayant pris de l'immaculée et très sainte Vierge Marie la nature mortelle, a révélé une doctrine et une règle de vie apportées du ciel; il l'a rendue incontestable par des œuvres merveilleuses sans nombre, et il s'est lui-même livré pour nous, s'offrant volontairement en victime d'agréable odeur à Dieu. Mais la mort vaincue, avant de monter triomphant dans le ciel, à la droite du Père, il envoya ses apôtres dans tout l'univers prêcher l'Évangile à toute créature; il leur donna le pouvoir de régir l'Église acquise par son sang, et constituée par lui, qui est *la colonne et le soutien inébranlable de la vérité*; qui, enrichie des trésors célestes, montre à tous les peuples le chemin assuré du salut et la lumière de la vraie

prélats apparut à l'extrémité du vestibule de la basilique. C'était le collége des protonotaires accompagné d'un maître de cérémonies pontifical et de tous les huissiers apostoliques. La marche était ouverte par un piquet de clairons.

« Une tribune avait été dressée sous le portique, à côté de la grande porte, à gauche en entrant. Un des prélats y monta, pendant que les autres prenaient place autour de lui sur des siéges couverts de damas rouge.

doctrine, *voyageant comme un navire sur la haute mer de ce siècle, afin de garder sains et saufs tous ceux qu'elle reçoit, pendant que le monde périt.*

« Et pour que le gouvernement de cette même Église agît toujours en toute rectitude et selon l'ordre, pour que tout le peuple chrétien persévérât toujours dans l'unité de la foi, de la doctrine, de la charité et d'une même communion, il a promis que LUI-MÊME serait perpétuellement avec elle jusqu'à la consommation des siècles, et il a choisi entre tous le seul PIERRE, le constituant prince des apôtres, son Vicaire sur la terre, chef, fondement et centre de l'Église, afin que, dans cette élévation de rang et d'honneur, et par la plénitude de l'autorité, de la puissance et de la juridiction souveraine, il pût paître les agneaux et les brebis, confirmer ses frères, gouverner toute l'Église, être *le gardien des portes du ciel et l'arbitre de ce qui doit être lié ou délié, dont la semence demeurera dans toute sa force, même dans le ciel.* Et parce que l'unité et l'intégrité de l'Église et son gouvernement institué par le Christ lui-même doivent demeurer stables perpétuellement, le même pouvoir suprême de Pierre sur toute l'Église, sa juridiction, sa primauté, persévèrent et demeurent en vigueur absolument et dans toute leur plénitude dans la personne des PONTIFES ROMAINS, ses successeurs, placés après lui sur cette chaire romaine qui est sa chaire.

« C'est pourquoi, usant avec sollicitude de la puissance de paître tout le troupeau du Seigneur, dont le Christ lui-même leur a divinement confié la charge dans la personne du bienheureux Pierre, les Pontifes romains n'ont jamais cessé de s'imposer les plus grands travaux, de prendre toutes les mesures possibles, pour que, du lever du soleil à son couchant, les peuples, les races, les nations puissent tous connaître la doctrine évangélique, et, marchant dans les voies de la vérité et de la justice, atteindre la vie éternelle. Tout le monde sait avec quel zèle et quels soins incessants les mêmes Pontifes romains ont veillé à maintenir hors de toute atteinte le dépôt de la foi, la discipline du clergé, la sainteté et la science dans l'enseignement qui lui est donné, la sainteté et la dignité du mariage ; à développer chaque jour de plus en plus l'éducation chrétienne de la jeunesse de l'un ou de l'autre sexe, à accroître au sein des peuples la religion, la piété, l'honnêteté des mœurs, et à contribuer par tous les moyens à assurer la tranquillité, l'ordre et la prospérité de la société civile elle-même.

« Lorsqu'ils l'ont jugé opportun, et surtout dans les temps de grandes perturbations, quand notre très-sainte religion et la société civile sont en proie aux calamités, les mêmes Pontifes n'ont pas négligé de convoquer les Conciles généraux, afin que, concertant leurs conseils et unissant leurs forces avec les Evêques de tout l'univers catholique, *que le Saint-Esprit a établis pour régir l'Église de Dieu*, leur prévoyance et leur sagesse pût prendre les moyens les plus propres à procurer principalement la définition des dogmes de la foi, la destruction des erreurs généralement répandues, la défense, la mise en lumière, le développement de la doctrine catholique, le maintien et le rétablissement de la discipline ecclésiastique et la correction des mœurs chez les peuples qu'envahit la corruption.

« Or, depuis longtemps, tout le monde sait et constate quelle horrible tempête subit aujourd'hui l'Église, et de quels maux immenses souffre la société civile elle-même. L'Église catholique et sa doctrine salutaire, sa puissance vénérable et la suprême autorité de ce Siége apostolique sont attaquées et foulées aux pieds par des ennemis acharnés de Dieu et des hommes; toutes les choses sacrées sont vouées au mépris, et les biens ecclésiastiques dilapidés ; les Pontifes, les hommes les plus vénérables consacrés au divin ministère, les personnages éminents par leurs sentiments catholiques sont tourmentés de toutes manières ; on anéantit les communautés religieuses ; des livres impies de toute espèce et des journaux pestilentiels sont répandus de toutes parts; les sectes les plus pernicieuses se multiplient partout et sous toutes les formes ; l'enseignement de la malheureuse jeunesse est presque partout retiré au clergé, et, ce qui est encore pis, confié, en beaucoup de lieux, à des maîtres d'erreurs et d'iniquité. Par suite de tous ces faits, pour notre désolation et pour la désolation de tous les gens de bien, pour la perte des âmes, qu'on ne pourra jamais assez pleurer, l'impiété, la corruption des mœurs, la licence sans frein, la contagion des opinions perverses de tout genre, de tous les vices et de tous les crimes, la violation des lois divines et humaines, se sont partout propagées à ce point que, non-seulement notre très-sainte Religion, mais encore la société humaine sont misérablement dans le trouble et la confusion.

« Dans un tel concours de calamités, dont le poids accable notre cœur, le suprême ministère pastoral, à nous confié *divinement*, nous impose le devoir de mettre en action de plus en plus toutes nos forces pour réparer les ruines de l'Église, pour procurer le salut de tout le troupeau du Seigneur, pour arrêter les efforts, pour repousser la furie dévastatrice de ceux qui ramassent toutes leurs forces pour détruire jusque dans ses fondements l'Eglise elle-même, si jamais cela pouvait se faire, et la *société civile*. Pour Nous, par le secours de Dieu, à partir des premiers jours de Notre souverain pontificat, comme Nous y obligeait Notre charge pesante, Nous n'avons jamais cessé, par nos Allocutions consistoriales et nos Lettres apostoliques multipliées, d'élever notre voix, de défendre constamment, de toutes nos forces, la cause de Dieu et de sa sainte Église à Nous confiée par le Christ Notre-Seigneur, de combattre pour le maintien des droits de ce Siége apostolique, de la justice et de la vérité, de signaler les piéges tendus par les hommes ennemis, de condamner les erreurs et les fausses doctrines de proscrire les sectes de l'impiété, de veiller avec le plus grand soin et de pourvoir, par toutes les mesures possibles, au salut de tout le troupeau du Seigneur.

« Maintenant, suivant les traces glorieuses de Nos prédécesseurs, Nous avons jugé opportun, pour toutes les raisons que Nous venons d'exposer, de réunir en Concile général, comme Nous le désirions depuis longtemps, tous Nos vénérables Frères les Évêques de tout l'univers catholique, qui ont été appelés à entrer en partage de Notre sollicitude. Enflammés d'un ardent amour pour l'Église catholique, remplis pour ce Siége apostolique, d'une piété et d'un dévouement connus de tous, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, illustres par leur sagesse, leur doctrine et leur science, et déplorant avec Nous le triste état de la religion et de la société civile, ces Vénérables Frères désirent par dessus tout délibérer et pouvoir se consulter avec Nous pour appliquer à tant de maux des remèdes efficaces.

« Ce Concile œcuménique aura donc à examiner avec le plus grand soin et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire, en ces temps si difficiles et si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salut éternel des

hommes, pour la discipline du clergé régulier et séculier et son instruction salutaire et solide, pour l'observance des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mœurs, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix commune et la concorde universelle. Il faudra aussi travailler de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Église et de la Société civile ; à ramener dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut, les malheureux qui se sont égarés ; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste Religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'empire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes se fortifient et fleurissent pour le plus grand bien de l'humanité.

« Car l'influence de l'église catholique et de sa doctrine s'exerce non-seulement pour le salut éternel des hommes, mais encore, et personne ne pourra jamais prouver le contraire, elle contribue au bien temporel des peuples, à leur véritable prospérité, au maintien de l'ordre et de la tranquillité, au progrès même et à la solidité des sciences humaines, ainsi que les faits les plus éclatants de l'histoire sacrée et de l'histoire profane le montrent clairement et le prouvent constamment de la manière la plus évidente. Et comme le CHRIST Notre-Seigneur nous réconforte, nous ravive et nous console par ces paroles : *Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, là je suis avec eux*, Nous ne pouvons pas douter qu'il ne veuille bien LUI-MÊME nous assister dans ce Concile par l'abondance de sa grâce divine, afin que nous puissions régler toutes choses de manière à procurer le plus grand bien de sa sainte Église. C'est pourquoi, après avoir répandu nuit et jour, dans toute l'humilité de notre cœur, nos plus ferventes prières devant Dieu, Père des lumières, nous avons pensé qu'il était nécessaire de réunir ce Concile.

« Nous fondant et nous appuyant sur l'autorité de Dieu même, Père tout-puissant, Fils et Saint-Esprit, et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul, autorité que nous aussi nous exerçons sur la terre, de l'avis et avec l'assentiment de nos vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église romaine, nous indiquons par la présente lettre, convoquons et décrétons qu'un Concile œcuménique et général devra se tenir l'année prochaine 1869, dans notre illustre Ville de Rome et dans la basilique Vaticane, qu'il s'ouvrira le 8 décembre, jour de la Fête de l'Immaculée-Conception de la Vierge-Marie Mère de Dieu, pour être continué et terminé avec l'aide du Seigneur, à la gloire de Dieu et pour le salut de tout le peuple chrétien.

En conséquence, nous voulons et ordonnons que, de toutes leurs résidences, nos Vénérables Frères les Patriarches, les Archevêques, les Évêques, ainsi que nos chers fils les Abbés et tous autres appelés par droit ou par privilége à siéger et à donner leur avis dans les Conciles généraux, viennent à ce Concile œcuménique convoqué par nous, les requérant, exhortant et avertissant d'être présents et d'assister au Concile, en vertu du serment qu'ils ont prêté à Nous et à ce Saint-Siége et de la sainte obéissance, et sous les peines portées par le droit ou la coutume contre ceux qui ne se rendent pas aux Conciles ; Nous leur ordonnons et leur enjoignons rigoureusement de venir en personne, à moins qu'ils ne soient retenus par quelque juste empêchement, ce qu'ils auront d'ailleurs à prouver au Concile par de légitimes fondés de pouvoirs.

« Nous avons l'espoir que Dieu, qui tient le cœur des hommes en sa main, écoutera favorablement nos vœux et fera, par son ineffable miséricorde et sa grâce, que reconnaissant de mieux en mieux quels grands biens découlent en abondance de l'église catholique sur la Société humaine, et que cette Église est le plus solide fondement des empires et des royaumes, les souverains et les chefs de tous les peuples, particulièrement les Princes catholiques, non seulement n'empêcheront pas nos vénérables Frères les Évêques et les autres personnes ci-dessus mentionnées, de venir au Concile, mais au contraire se plairont à les favoriser, à les aider et à les assister de leur coopération avec le plus grand zèle, comme il convient à des Princes catholiques, en tout ce qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu et au bien de ce Concile.

« Et afin que notre présente Lettre et son contenu parviennent à la connaissance de tous ceux à qui il appartient, de sorte que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, en raison surtout de ce que les voies pourraient ne pas être sûres pour les faire parvenir à ceux à qui elles doivent être notifiées en personne, nous voulons et ordonnons que ladite Lettre soit lue publiquement et à haute voix, par les huissiers de notre cour, ou par quelques notaires publics, dans les basiliques patriarcales de Latran, du Vatican et Libérienne, où la multitude du peuple a coutume de se rassembler pour les offices divins, et, après cette lecture, nous voulons qu'elle soit affichée aux portes des mêmes églises, aux portes de la Chancellerie apostolique et dans le Champ de Flore, à l'endroit ordinaire, ainsi que dans les autres lieux où cela est d'usage et où elle devra rester exposée pendant un certain temps, afin que tout le monde puisse la lire et en pendre connaissance ; lorsqu'on l'en retirera, on devra néanmoins en laisser quelques exemplaires affichés en ces divers endroits. En vertu de cette lecture, de cette publication et de cet affichage, nous voulons que tous et chacun de ceux qui sont mentionnés dans notre précédente lettre, après un délai de deux mois, à partir de la publication et de l'affichage soient liés et obligés comme si elle leur avait été lue et notifiée à eux-mêmes en personne. Nous voulons et ordonnons également que toute copie de cette lettre, écrite ou signée de la main d'un notaire public, et revêtue du sceau d'un ecclésiastique constitué en dignité, obtienne la même foi et ait la même valeur que la présente.

« Qu'il ne soit donc permis à personne d'annuler cette page de notre indiction, annonce, convocation, statut, décret, ordre, précepte et observation, ou d'avoir la téméraire audace de s'y opposer. Si quelqu'un ose l'essayer, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an 1868 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, 3me jour des calendes de juillet (29 juin).

« Et de notre Pontificat la 23me année.

« Moi PIE,

« ÉVÊQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

(« Suivent les signatures des Éminentissimes Cardinaux présents à la Cour, au nombre de 29).

« M. CARD. MATTEI, Pro-Dataire.

« M. CARD. PARACCIANI CLARELLI. »

IV

Par la nomenclature que nous avons donnée plus haut des précédents Conciles œcuméniques, on a pu voir qu'aucun n'avait encore eu lieu au Vatican même, c'est-à-dire dans la cathédrale du monde chrétien : c'est ce qui ajoute à l'importance de la solennité dont nous nous sommes faits les historiens.

Ainsi que le déclare le Saint-Père dans sa bulle d'indiction, le Concile de 1869 sera tenu dans son illustre Ville de Rome, et DANS LA BASILIQUE VATICANE (*in hac alma urbe nostra ROMA, et* IN BASILICA VATICANA.)

Que le lecteur nous permette donc une digression, qui à tout prendre n'en est pas une. Nous voulons essayer ici de décrire Rome, la tête de la chrétienté, Rome qui dans quelques mois verra rassemblés dans ses murs les prélats les plus éminents, les esprits les plus distingués, les personnages les plus augustes, les plus vénérés et les plus chers à notre sainte Religion.

La gravure principale de notre première livraison, représente Rome prise à vol d'oiseau,— une autre place sous les yeux du lecteur l'intérieur de cette merveilleuse Basilique de Saint-Pierre, qui doit être sous peu de jours le témoin de ces grandes luttes oratoires, qui sur tant de tournois académiques ou autres auront l'avantage, celles-là, de n'être point *un vain spectacle* et de contribuer de la façon la plus efficace au bonheur de l'humanité.



L'INTÉRIEUR DE SAINT-PIERRE DE ROME.

Au dessin ajoutons le commentaire écrit.

Rome et ses merveilles architecturales, Saint-Pierre en tête, tel doit être le sujet de ce chapitre. Nous nous efforcerons d'être aussi brefs que possible, tout en donnant à notre lecteur l'idée la plus complète, la plus exacte de la Ville Éternelle et de ses splendeurs.

Parmi les cités privilégiées qui ont fourni une longue carrière et qui ne cessent d'exercer sur le monde civilisé une action puissante, ROME, autrefois la maîtresse des nations, aujourd'hui la capitale du monde catholique, Rome, la ville des grands souvenirs, occupera toujours la première place.

C'est la *Reine des cités* aux yeux des fidèles, à ceux de l'historien, de l'archéologue, de l'artiste.

Des milliers de voyageurs affluent dans son enceinte pour y étudier les ruines du passé et pour admirer la magnificence des temples et des palais qui, depuis trois siècles et demi, se sont élevés sur ses débris formidables. Des voix éloquentes ont célébré ce double caractère de Rome, sortie comme le phénix de ses cendres, en présentant ainsi sous ses deux faces un inépuisable sujet aux études des érudits, aux méditations des penseurs, des poètes.

Certes, si la place nous le permettait, nous aimerions à évoquer ici la cité antique, à essayer de reconstruire l'ancienne Rome aux yeux du lecteur. Mais ce travail serait en dehors de notre tâche, et d'ailleurs quelle époque choisir pour retracer l'aspect de cette ville monumentale ? Sera-ce la Rome républicaine ou la ville des Césars? Sera-ce Rome avant ou après l'incendie allumé par Néron ? A quel règne impérial faut-il s'arrêter?

Non, mieux vaut entraîner le lecteur au haut du Capitole, et de là lui montrer le vaste panorama de la ville telle qu'elle se présente aujourd'hui, assise sur les deux bords du Tibre, sur les flancs et au sommet de dix monticules, bornée par l'antique mur d'Aurélien, couverte dans sa portion méridionale de vignes, de ruines, d'églises solitaires, — puis, par un contraste sans exemple, offrant dans sa partie septentrionale, une masse d'élégantes toitures, dominées à l'une des extrémités par le Vatican et la gigantesque coupole de Saint-Pierre, sur d'autres points, par des obélisques, des dômes, des clochers, des colonnes, des palais, interrompue sur d'autres points encore par des massifs de verdure, au milieu desquels le pin étend son pittoresque parasol, et où le cyprès élève son mélancolique feuillage.

C'est là la Rome moderne telle que notre artiste l'a représentée, la Rome aux trois cent soixante-quatre églises, aux cent palais, aux mille chefs-d'œuvre.

Voici d'abord sur la place de ce nom, du côté du Colisée, Saint-Jean-de-Latran, la paroisse papale, avec ses précieuses colonnes, sa chapelle Corsini, et ce sarcophage en porphyre, l'admiration de tous les artistes, dépouille précieuse enlevée au temple païen d'Agrippa.

Chose curieuse! En entrant par le portique de Sixte-Quint dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, qu'on appelle aussi basilique d'or, basilique Constantinienne, les Français rencontrent tout d'abord une vieille connaissance. Coulé en bronze par Nicolas Cordier, le roi qu'on voit sur le Pont-Neuf est là, tout fièrement campé, avec son pourpoint et sa fraise. On dirait que les chanoines de Latran, qu'il enrichit, l'ont mise à cette place pour faire les honneurs de *la première des églises* à ses compatriotes. Saluons donc en passant *le bon roi Henri*, et continuons notre course rapide.

Trois cent soixante-quatre églises, avons-nous dit. Les unes sont des constructions primitives de l'art chrétien, d'autres datent de l'époque de la Renaissance, ou même de siècles plus récents. Mais dans toutes, à quelques siècles qu'elles appartiennent, que de trésors, que de richesses accumulées!

L'espace nous manque pour en faire même la simple description. Contentons-nous d'une nomenclature succincte.

Voici encore Sainte-Marie-Majeure, avec ses quarante colonnes ioniennes, sa voûte aux caissons dorés, ses chapelles de Borghèse, de Sforza, de Sixte-Quint; voici la basilique de Saint-Paul, avec ses colonnes aux chapiteaux énigmatiques, Saint-Sébastien avec ses catacombes, et Saint-Clément et Sainte-Agnès avec ses colonnes de porphyre. Des merveilles, toujours des merveilles!



LE PAPE LÉON X.

Plus loin c'est Saint-Pierre-ès-Liens avec le Moïse de Michel-Ange, c'est l'église des Jésuites avec ses colonnes de lapis-lazuli, c'est Sainte-Agnès sur la place Navone, avec la statue de la Sainte, chef-d'œuvre d'Algardi, c'est Saint-Augustin avec le prophète Isaïe de Raphaël et l'Ascension du Lanfranc, c'est enfin le Panthéon (Sainte-Marie de la Rotonde) et les Thermes de Dioclétien, remplacés par un beau cloître et une imposante église.

Parlerons-nous du Vatican et de son merveilleux musée qui renferme les plus belles fresques de Raphaël, le Jugement dernier et les Prophètes de Michel-Ange, et l'inimitable statue d'Apollon, et le Laocoon et les chefs-d'œuvre de toutes les écoles de l'Italie?

Citerons-nous tous ces palais sans rivaux dans l'univers, celui de Monte-Cavallo, de St-Jean-de-Latran, transformé en maison de charité, ceux de Barberini, de Farnèse, Corsini, Borghèse, Doria-Panfili, Colonna, Ruspigliosi! Et ces somptueuses villas dont les Romains sont fiers à si juste titre: Farnèse, Médicis, Mattei, Ludovisi, Panfili, Albani, tant d'autres non moins admirables qui renferment des trésors artistiques, dont le seul inventaire demanderait plusieurs années de travail.

Dans cette rapide esquisse, nous ne pouvons que nommer en passant le Colisée, le château Saint-Ange, le Capitole, les Catacombes, etc. Il faudrait une autre plume que la nôtre pour en refaire d'une façon neuve et originale une description déjà faite cent fois. Nous avons hâte, d'ailleurs, d'arriver à la *merveille des merveilles*, au temple même désigné par le Saint-Père comme devant être le lieu de réunion du futur Concile, — à Saint-Pierre.

C'est au pied du mont Vatican, sur la rive droite du Tibre et au nord que s'élève la cathédrale du monde catholique, dont il a été dit que c'était « un coin du ciel tombé sur la terre, *un pezzo di cielo caduto in terra.* »

Saint-Pierre fut commencé en 1506, sous Jules II, prédécesseur de Léon X, et terminé seulement en 1614; il coûta, dit-on, 45 millions d'écus romains.

Là tout est admirable, et chaque pas y amène une découverte nouvelle, un point de vue inattendu. Bramante, Sangallo, Peruzzi, Michel-Ange apportèrent au plan et à l'exécution de ce gigantesque temple le tribut de leurs inspirations, le cavalier Bernin y mit la dernière main; sa colonnade qui, en s'éloignant des deux extrémités de la façade, forme deux hémicycles, est la digne avenue de cette basilique majestueuse.

Dans l'intérieur de l'église, dont les parties concordent d'une manière si harmonieuse, que l'extrême grandeur prend le caractère de la beauté, de l'ordre et de la simplicité, les tableaux en mosaïque, les tombeaux ornés des plus belles sculptures, les fresques, les marbres, les bronzes, les dorures, font de chaque chapelle un temple éblouissant, et de l'ensemble un monument digne de l'apôtre dont le tombeau est sous le maître-autel. Ici, sur ce point central vers lequel se tournent tous les regards et où s'agenouillent tous les fidèles, s'élève un baldaquin, supporté par quatre colonnes de bronze de 122 pieds de hauteur. Au-dessus de ce dais, la coupole majestueuse de Michel-Ange étend sa courbe profonde comme le ciel, et la croix, qui couronne en plein air le majestueux édifice, s'élève à 487 pieds au-dessus du sol, dépassant de 39 pieds la plus élevée des pyramides.

Mais tous ces détails ne suffisent pas à donner une idée du ma-

gnifique ensemble que présente ce monument unique dans son genre et qui résistera à tous les outrages du temps.

Il faudrait des volumes pour énumérer seulement les chefs-d'œuvre qui y sont amoncelés, les variétés de marbre de ses 748 colonnes, ses bronzes, ses mosaïques, les richesses de ses 44 autels, de ses 389 statues, de ses 21 tombes monumentales, les trésors artistiques de toutes ses parties, depuis les souterrains où 23 Papes, confesseurs ou martyrs reposent autour du tombeau des apôtres, jusqu'au sommet de la coupole ; depuis le chevet du chœur jusqu'à la porte du Jubé. Arrêtons-nous, il en est temps, dans ces descriptions, et reprenons la suite de notre récit.

V

La publication de deux documents ayant l'un et l'autre une grande importance, suivit de près celle de la Bulle, dont ils étaient, d'ailleurs, le complément naturel.

Le 8 septembre 1868, des lettres apostoliques étaient expédiées à tous les évêques du rite oriental qui ne vivent pas en communion avec le Saint-Siége, pour les inviter à se rendre au Concile du Vatican. En accomplissant cette mesure, Pie IX suivait les traces de ses glorieux prédécesseurs Grégoire X et Eugène IV qui, dans leur temps, avaient invité les schismatiques d'Orient aux Conciles de Lyon et de Florence.

Cinq jours après, le 13 septembre, le Saint-Père publiait une Encyclique adressée aux protestants et autres acatholiques. Ce n'était point, comme la précédente, une invitation à assister au Concile, mais une exhortation du Souverain-Pontife à profiter de cette réunion « pour satisfaire les besoins de leur cœur, sortir d'un état qui compromet leur salut, rentrer enfin dans l'unité et la vérité de l'Église catholique. »

En présence du triste spectacle que donnent en ce moment les protestants, de leurs luttes, de leurs divisions intestines, des dissensions de leurs pasteurs, et des schismes nouveaux qui se déclarent sans cesse parmi eux, nul, parmi les esprits non prévenus, ne saurait nier que cette encyclique ne soit venue à son heure, et qu'en l'écrivant le Saint-Père n'ait été véritablement inspiré de l'esprit divin.

Voici la traduction de ces deux pièces officielles.

I

LETTRES APOSTOLIQUES DE N. S. P. LE PAPE PIE IX

A TOUS LES ÉVÊQUES DES ÉGLISES DU RITE ORIENTAL QUI NE SONT PAS EN COMMUNION AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE.

PIE IX, PAPE.

« Placé par les impénétrables desseins de la divine Providence, et sans aucun mérite de Notre part, sur ce Siége sublime, comme héritier du Bienheureux Prince des Apôtres, qui, « en vertu de la prérogative que Dieu lui a accordée, est la pierre ferme et inébranlable « sur laquelle le Sauveur a bâti son église » et pressé par la sollicitude de la charge qui Nous est imposée, Nous désirons ardemment et Nous nous efforçons d'étendre Nos soins à tous ceux qui, sur tous les points du globe, portent le nom de Chrétiens, et de les unir tous dans les embrassements de notre amour paternel. Ce ne serait pas sans un grand péril pour Notre âme que Nous pourrions négliger aucune partie de ce peuple chrétien, qui, racheté par le sang si précieux de Notre Sauveur, et admis au bercail du Seigneur par les eaux sacrées du baptême, a droit de compter sur toute notre vigilance. Obligé donc de vouer sans cesse Nos pensées et tous Nos oins à pourvoir au salut de tous ceux qui reconnaissent et adorent Jésus-Christ, Nous avons les yeux et le cœur tournés vers ces Églises qui, attachées autrefois au Siége apostolique par le lien de l'unité, étaient si florissantes par le mérite de la sainteté et de la science divine, produisaient des fruits si abondants pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et qui aujourd'hui, par les ruses et les machinations infernales de celui qui a opéré dans le ciel même le premier schisme, se trouvent, à notre grande douleur, éloignées et séparées de la communion de cette sainte Église romaine qui est répandue par tout l'univers.

« C'est pour cette raison que, dès le commencement de Notre suprême pontificat, Nous vous avons adressé dans toute l'effusion de Notre cœur, des paroles de paix et de charité. Et quoique ces paroles n'aient aucunement eu le succès que Nous désirons si ardemment. Nous n'avons cependant jamais perdu l'espoir que Nos humbles et ferventes prières seraient un jour favorablement accueillies et exaucées par l'infinie clémence et bonté de l'Auteur du salut et de la paix, « qui a apporté le salut à la terre, et qui, en venant du « ciel, a témoigné combien la paix lui est agréable et doit l'être à « tous, puisqu'il l'a dès sa naissance annoncée aux hommes de bonne « volonté par le ministère des Anges, qu'en vivant avec ces mêmes « hommes il la leur a enseignée par ses paroles et la leur a prêchée « par ses exemples. »

« Or, comme tout récemment, de l'avis de Nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Église romaine, Nous avons indiqué et convoqué un *Concile œcuménique* qui doit se tenir à Rome l'année prochaine et s'ouvrir le 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, Nous vous adressons de nouveau nos paroles et Nous vous conjurons, avertissons et supplions, avec toute l'ardeur que Nous pouvons y mettre, de vous rendre à cette même Assemblée générale, comme vos ancêtres se sont rendus au 2e *Concile de Lyon*, tenu sous le bienheureux Grégoire X, Notre prédécesseur de vénérable mémoire, et au *Concile de Florence*, célébré par Eugène IV, également Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, afin que, renouvelant les lois de l'ancienne charité, et remettant en vigueur la paix de Nos pères, ce présent céleste et salutaire de Jésus-Christ, dont le temps nous a fait perdre les fruits, Nous voyions enfin, après une longue et triste époque de douleur où ont régné les ténèbres de la division, Nous voyions se lever l'aurore brillante et pure de cette union qui est dans Nos vœux.

« Que ce soit là l'heureux fruit des bénédictions dont Jésus-Christ notre commun Seigneur et Rédempteur console, en ces temps malheureux, sa chère et immaculée Épouse, l'Église catholique ; qu'il adoucisse ainsi sa douleur et qu'il essuie ses larmes, afin que, toute division ayant cessé, les voix auparavant discordantes s'unissent dans un parfaite unanimité d'esprit pour louer le Dieu qui ne veut pas de schisme parmi nous, mais qui, par la voix de l'Apôtre, nous a prescrit de n'avoir « qu'un même langage et une même pensée. » Que d'immortelles actions de grâces soient rendues sans cesse

au Père des miséricordes par tous les Saints, mais surtout par ces grandes illustrations des Églises d'Orient, les anciens Pères et Docteurs, lorsque, du haut du Ciel, ils verront restaurée et rétablie l'union avec ce Siége apostolique, qui est le centre de la vérité catholique et de l'unité, union qu'eux-mêmes, pendant leur vie terrestre, se sont efforcés de soutenir de tous leurs soins et de l'activité de leur zèle, et d'affermir chaque jour davantage par leurs enseignements et par leurs exemples, parce que le Saint-Esprit avait rempli leurs cœurs de la charité de Celui qui a renversé le mur de séparation, qui a tout réconcilié et pacifié par son sang, qui a voulu que le signe caractéristique de ses disciples fût l'unité, et qui adressait à son Père cette prière: *Que tous ne fassent qu'un, comme nous ne sommes qu'un.*

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 septembre de l'année 1868, de Notre Pontificat la 23e. »

II

LETTRES APOSTOLIQUES DE N. S. P. LE PAPE PIE IX

A TOUS LES PROTESTANTS ET AUTRES NON CATHOLIQUES.

A tous les Protestants et autres non catholiques,

PIE IX, PAPE.

« Vous savez déjà tous qu'élevé à cette Chaire de Pierre, malgré Notre peu de mérite, et préposé par là au gouvernement suprême de toute l'Église catholique, et à la charge que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même Nous a divinement confiée, Nous avons jugé opportun d'appeler près de Nous tous Nos Vénérables Frères les Évêques du monde entier et de les réunir en un Concile œcuménique qui doit se célébrer l'année prochaine, afin qu'avec ces Vénérables Frères, appelés à partager Notre sollicitude, Nous puissions prendre toutes les mesures qui peuvent être les plus opportunes et nécessaires, soit pour dissiper les ténèbres de tant de mortelles erreurs qui chaque jour s'élèvent et étendent partout leurs ravages, au grand détriment des âmes, soit pour affermir de plus en plus et propager chez les peuples chrétiens confiés à Notre vigilance le règne de la vraie foi, de la justice et de la véritable paix qui vient de Dieu. Et plein de confiance dans ce lien d'union si étroite et si affectueuse qui ratache d'une manière admirable à Notre personne et à Notre Siége apostolique ces Vénérables Frères qui n'ont jamais cessé, pendant tout le temps de Notre Pontificat, de donner les plus éclatants témoignages de fidélité, d'amour et de déférence pour Nous et pour le Saint-Siége, Nous avons la ferme espérance qu'avec l'impulsion de la grâce divine, ce Concile œcuménique, convoqué par Nous, produira pour notre époque, ainsi que l'ont fait, dans les siècles passés, les autres Conciles généraux, les fruits les plus heureux et les plus abondants pour la plus grande gloire de Dieu et pour le salut éternel des hommes.

« Animé de cette espérance, engagé et pressé par la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a donné sa vie pour le salut du genre humain tout entier, Nous ne pouvons Nous dispenser d'adresser, à l'occasion du prochain Concile, Nos paroles apostoliques et paternelles à tous ceux qui, tout en reconnaissant Jésus-Christ pour leur Rédempteur et se glorifiant du nom de Chrétiens, ne professent pas la véritable foi de Jésus-Christ et ne sont pas en communion avec l'Église catholique. C'est ce que nous faisons en les avertissant, les exhortant et les conjurant, avec tout le zèle et l'amour dont nous sommes capable, de vouloir bien considérer et examiner sérieusement s'ils suivent la voie que leur a prescrite Notre-Seigneur Jésus-Christ pour arriver au salut éternel.

« Et, en effet, personne ne peut nier ou douter que Jésus-Christ lui-même, pour appliquer à toutes les générations humaines les fruits de la Rédemption, a établi ici-bas sur la personne de Pierre une seule et unique Église, qui est une, sainte, catholique, apostolique, et qu'il lui a donné tout le pouvoir nécessaire pour que le dépôt de la foi fût conservé entier et intact, que cette même foi fût communiquée à tous les peuples et à toutes les nations, que par le baptême tous les hommes fussent agrégés à son corps mystique, que cette nouvelle vie de la grâce sans laquelle personne ne peut jamais mériter et obtenir la vie éternelle, fût toujours conservée et accrue en eux, et que cette même Église qui constitue son corps mystique demeurât toujours stable et immuable, dans sa propre nature, pleine de vigueur jusqu'à la consommation des siècles, procurant à tous ses enfants tous les secours nécessaires au salut.

« Et certes celui qui considérera avec attention et voudra étudier la situation où se trouvent les sociétés religieuses, si diverses et si divisées entre elles et séparées de l'Église catholique, qui, depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses Apôtres, a toujours et sans interruption exercé par ses légitimes pasteurs et exerce encore aujourd'hui la divine puissance que le Seigneur lui-même lui a donnée, celui-là se persuadera facilement qu'aucune autre société particulière, ni toutes ensemble réunies, ne constituent et ne sont en aucune manière cette Église une et universelle que le Christ Notre-Seigneur a établie, constituée, dont il a voulu l'existence, et qu'aucune ne peut être regardée comme membre ou partie de cette même Église, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'âme catholique.

« Car, d'un côté, ces sociétés manquent de cette autorité vivante et divinement constituée qui enseigne avant tout aux hommes les choses de la foi et la règle des mœurs, qui les dirige et les conduit en tout ce qui tient au salut éternel, et, d'autre part, ces sociétés ont constamment varié dans leurs doctrines, et cette mobilité, cette instabilité est toujours chez elle la même. Chacun comprend sans peine et voit clairement que tout cela est loin de ressembler à l'Église instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans laquelle la vérité est toujours la même, sans jamais être exposée à aucun changement, comme un dépôt confié à cette même Église pour être gardé parfaitement intact, et pour la garde duquel la présence et le secours du Saint-Esprit ont été promis à jamais à l'Église. Et personne n'ignore que ces dissidences de doctrines et d'opinions enfantent des divisions sociales; que de là naissent ces innombrables communautés et sectes qui se propagent de jour en jour, au grand détriment de la société religieuse et civile.

« En effet, quiconque reconnaît la religion comme le fondement de la société humaine, ne saurait s'empêcher de reconnaître également et d'avouer quelle action exercent sur la société civile la désunion et l'antagonisme de ces principes et des sociétés religieuses en lutte réciproque, et avec quelle violence la négation de l'autorité constituée par Dieu a excité, développé et entretenu, dans l'influence qui s'exerce sur l'intelligence humaine et dans la direction des actions des hommes, tant dans la vie privée que dans la vie sociale, ces déplorables soulèvements et ces désordres dans les faits et dans les temps, qui agitent et affligent misérablement presque tous les peuples.

« Que tous ceux donc qui ne possèdent point *l'unité et la vérité de*

l'Église catholique, saisissent l'occasion de ce Concile, par lequel l'Église catholique, dont leurs ancêtres faisaient partie, présente au monde une nouvelle preuve de son unité intime et de sa puissance vitale et inexpugnable, et qu'obéissant eux-mêmes aux besoins de leur cœur, ils s'efforcent de s'arracher à cet état dans lequel il ne peuvent être assurés de leur propre salut. Et qu'ils ne cessent point d'adresser de ferventes prières au Dieu des miséricordes, afin qu'il renverse le mur de séparation, qu'il dissipe les ténèbres de l'erreur, et qu'il les ramène dans le sein de la Sainte Mère Église, dans laquelle leurs ancêtres ont trouvé les aliments salutaires de la vie, et dans laquelle seule la doctrine de Jésus-Christ est conservée et transmise intacte, et sont dispensés les mystères de la grâce divine.

« Et Nous qui, en vertu du devoir de Notre ministère suprême et apostolique, à nous confié par Jésus-Christ lui même Notre-Seigneur, devons accomplir avec le plus grand zèle tous les actes d'un bon pasteur, et étendre Notre charité paternelle à tous les hommes du monde entier, et les embrasser dans la même charité, Nous adressons aujourd'hui à tous les Chrétiens séparés de Nous ces lettres, où Nous les exhortons instamment et les conjurons de se hâter de revenir à l'unique bercail de Jésus-Christ. En effet, Nous désirons de cœur et ardemment leur salut en Jésus-Christ, et Nous craignons que Celui qui sera notre Juge ne Nous demande compte un jour, si Nous ne leur avons pas, autant qu'il est en Nous, montré et préparé la voie pour atteindre ce salut éternel. En vérité, dans toutes Nos prières, dans Nos supplications et actions de grâces, Nous ne cessons jamais, le jour et la nuit, d'implorer en leur faveur avec humilité et avec instance, auprès du Pasteur éternel des âmes, l'abondance des lumières et des grâces célestes. Et ainsi que Nous, quoique indigne, occupons la place de son Vicaire sur la terre, Nous espérons avec la plus vive ardeur et les mains étendues vers le ciel le retour des fils errants à l'Eglise catholique, afin que Nous puissions les accueillir avec amour dans la maison du Père céleste et les enrichir de ses inépuisables trésors. En effet, de ce retour si désiré à la vérité et à la communion avec l'Église catholique dépend principalement non-seulement le salut de chacun en particulier, mais encore celui de la société chrétienne tout entière ; l'univers entier ne peut être en possession de la véritable paix, s'il n'existe point un seul bercail et un seul pasteur.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 13 septembre 1868.

« La 23e année de notre Pontificat. »

La nouvelle du Concile, la publication solennelle de la Bulle, ces message adressés aux dissidents, tout cela retentit comme un coup de tonnerre dan l'Europe. dans le monde entier. « Des bénédictions, des tressaillement

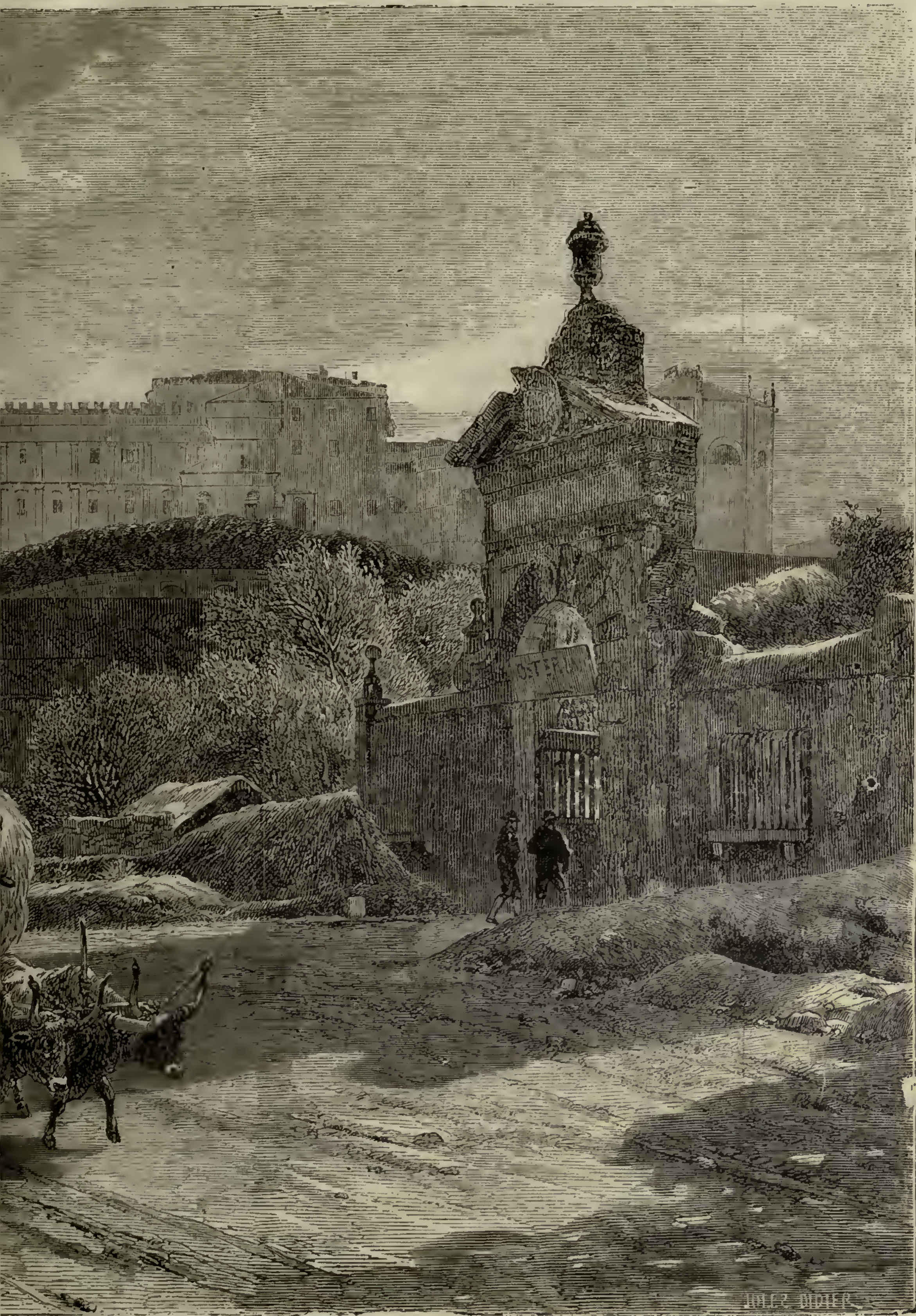


ROME, — LE VATICAN : vı

de joie, des félicitations éclatantes, des espérances fondées, des craintes justes ou chimériques, un mécontentement mal réprimé, une opposition tantôt ouverte tantôt occulte, des injures, des menaces même, tels furent, nous dit la *Civiltà cattolica*, les sentiments exprimés dans toutes les parties du monde civilisé au premier bruit de ce grand événement. »

Les rois et les peuples, s'émurent ; de la part du bien-aimé Souverain qui règne sur nos consciences, c'était là un *coup d'état* moral qui, pour rappeler

une phrase célèbre dans l'histoire des vingt dernières années, devait *rassurer les bons et faire trembler les méchants.* Il était évident pour tous que le pouvoir pontifical, aussi bien que la foi catholique, allaient se retremper dans



sur la route de Monte-Mario.

ce congrès universel et y puiser comme une nouvelle séve et une nouvelle vie.

Les esprits les plus incrédules, les plus hostiles, étaient frappés d'étonnement et d'admiration. Eh quoi! se disait-on partout, quelle est donc la force de ce vieillard, qui, au moment où tremblent les trônes, où les royaumes sont supprimés et proscrites les plus vieilles dynasties, où lui-même est dépouillé de presque tous ses états, menacé dans sa capitale, le seul territoire qui lui reste, ne craint pas d'assigner un jour et une heure, distants de plus d'une année, pour cette réunion solennelle? D'un front calme et serein il convie tous les évêques de la catholicité à se réunir autour de lui, dans cette Rome dont rien ne lui assure la possession dans un an... rien, que son inébranlable foi!

Tous les dangers le menacent, et il ne se trouble ni ne s'émeut... et il annonce le Concile, — et le Concile sera célébré: car, de même qu'un pilote au sein de la tempête et des flots mugissants, en présence de l'abîme entr'ouvert sous ses pieds, continue à voguer, le front haut, l'esprit libre, commandant aux matelots désorientés les manœuvres de salut qui doivent *infailliblement* les conduire au port, de même, insoucieux des choses de ce monde, dédaigneux de tous les périls, dirige sa barque, ce sublime nocher qui a nom Pie IX, parce qu'il sait que cette barque est celle de Saint-Pierre et que c'est Dieu qui la mène!

On demande des miracles, on dit que dans notre siècle d'incrédulité il ne s'en fait plus: ou nous nous trompons fort, ou celui-là en est un.

Mais à quoi bon analyser ces sentiments intimes qu'éprouvèrent tous les cœurs à la lecture du manifeste du Saint-Père? Nous aurons assez souvent l'occasion de les signaler dans le cours de notre récit.

Constatons plutôt dès maintenant l'effet produit sur ceux qu'elles concernaient, par les lettres apostoliques que nous avons précédemment citées: nous nous occuperons d'abord de celle adressée aux évêques orientaux.

On ne pouvait raisonnablement espérer qu'un schisme depuis si longtemps invétéré déposerait les armes devant une invitation papale, quelque modérée, quelque paternelle qu'elle fût d'ailleurs dans sa forme.

Et cependant la parole du Vicaire de Jésus-Christ remua l'Orient. L'agitation remplit des âmes jusque là indifférentes. Il y eut scission parmi les schismatiques, il y eut doute, il y eut combat. L'ambition seule l'emporta, et bon nombre d'esprits éclairés rendirent justice aux excellentes intentions de notre auguste Pontife, tout en cédant à la pression hiérarchique exercée sur eux par le Patriarcat. Entrons dans le détail des faits.

Ce fut l'abbé Carlo Testa, vicaire général de Mgr Paolo Brunoni, vicaire apostolique de Constantinople, qui, au milieu du mois d'octobre 1868, fut chargé par la Cour de Rome de la délicate mission de présenter les lettres apostoliques aux Patriarches et Évêques schismatiques tant Grecs qu'Arméniens. De cette mission il s'acquitta tout à son honneur, et nous sommes heureux de lui payer ici, à lui et aux trois ecclésiastiques dont il s'était fait accompagner, un juste tribut d'éloges au nom du catholicisme tout entier.

L'audience qu'il avait sollicitée du Patriarche lui fut immédiatement accordée et l'accueil qu'il reçut, le 17 octobre, dans la résidence patriarcale, fut plein de courtoisie ; les représentants de Sa Sainteté le Pape furent traités comme le seraient les ambassadeurs du plus grand des rois.

Mais, hélas ! tout devait se borner à un fastueux cérémonial, — bien différent, fait remarquer une correspondance adressée de Constantinople à Rome, de la simplicité romaine.

Le Patriarche grec de Constantinople refusa d'accepter les lettres apostoliques ; les termes de sa réponse doivent être consignés ici comme un monument de vanité mensongère et d'incommensurable orgueil. La haine contre le vicaire de Jésus-Christ est toujours vivace dans le cœur de ces arrogants orientaux, et le temps même, qui efface tout, n'a pu, après plusieurs siècles, parvenir à l'éteindre. Qu'on en juge :

« Si, dit le Patriarche, le journal de Rome n'avait pas publié « la lettre par laquelle Sa Sainteté nous convoque au Concile « de Rome que vous appelez œcuménique, et qu'en conséquence « nous ignorions le but et le contenu de cette lettre, ainsi que « les principes de Sa Sainteté, c'est avec le plus grand plaisir « que nous aurions accepté une lettre du Patriarche de l'ancienne « Rome, dans l'espoir d'y trouver quelque idée nouvelle. Mais « puisque cette lettre de convocation, publiée déjà par les journaux, « a fait connaître les principes de Sa Sainteté, principes diamétra- « lement opposés à ceux de l'Église orthodoxe d'Orient, c'est avec « douleur et en même temps avec sincérité que nous vous décla- « rons, Révérends Pères, ne pouvoir accueillir une semblable « invitation, ni une telle lettre, qui ne fait que répéter les mêmes « principes, contraires à l'esprit de l'Évangile et aux doctrines « des Conciles œcuméniques et des saints Pères.

« Sa Sainteté a déjà fait la même démarche en l'année 1848, « et elle a provoqué alors une Encyclique de l'Église d'Orient, « qui, en démontrant avec autant de simplicité que de clarté le « désaccord entre ses principes traditionnels et apostoliques et « les principes de Rome, a beaucoup affligé Sa Sainteté, et sa « réplique l'a suffisamment prouvé. Comme d'ailleurs Sa Sainteté « ne semble pas s'écarter de ces principes, et que de notre côté « nous ne nous sommes point, grâce à Dieu, éloigné des nôtres, « nous désirons aussi peu lui causer en vain de nouvelles douleurs « que rouvrir d'anciennes plaies. Nous ne voulons pas non plus « ranimer des haines assoupies, au moyen de controverses qui « n'aboutissent que trop souvent à des dissensions et à des inimi- « tiés, tandis que nous avons plus que jamais les uns et les autres « besoin de l'amour évangélique, pour nous prémunir contre les « périls de tout genre qui entourent l'Église du Christ.

« Du reste, nous pensons que la meilleure solution de ces « questions doit être demandée à l'histoire. Ainsi, il y a dix siècles, « il y avait une Église professant les mêmes dogmes aussi bien « en Orient qu'en Occident, dans l'ancienne et la nouvelle Rome. « Remontons donc à cette époque et voyons qui a ajouté et « qui a retranché. Supprimons les innovations, s'il y en a, et alors « nous nous trouverons tous insensiblement au même point de « l'orthodoxie catholique dont, en s'éloignant de plus en plus, la « Rome des premiers siècles se plaît à élargir les principes di- « vergents qui nous séparent par des dogmes toujours nouveaux, « et des décrets qui s'écartent de la tradition sacrée. »

— « De quel principe divergent parle Votre Sainteté? demanda « l'abbé Testa. Une sorte de dialogue s'engagea alors entre le « Patriarche et le représentant du Saint-Père. Le Patriarche reprit : « Sans entrer dans des détails, tant qu'il y aura sur la terre l'Église « du Sauveur, nous ne pouvons admettre qu'il y ait dans son giron « un Évêque suprême autre que Notre-Seigneur, et qu'il existe un « Patriarche infaillible parlant *ex cathedrâ*, supérieur aux Conciles « œcuméniques auxquels seuls appartient l'infaillibilité, parce qu'ils « se sont toujours conformés aux Écritures et à la tradition apostoli- « que. Nous ne pouvons pas admettre davantage que les Apôtres fus- « sent inégaux, au mépris du Saint-Esprit qui les a éclairés tous à un « égal degré ; ou que tel ou tel Patriarche ou Pape ait eu la pré- « séance, non pas en vertu d'une disposition synodale et humaine, « mais, ainsi que vous le soutenez, de droit divin. »

Près de lui se tenait son vicaire-général ou *Proto-Synalle*, qui, lui aussi, prit la parole pour développer les arguments de son supérieur : « L'Église grecque, dit-il en résumé, ne saurait accepter la suprématie que le Pape de Rome usurpe sur l'Église universelle, pas plus que son infaillibilité et sa supériorité sur les Conciles œcuméniques. »

Les ecclésiastiques qui accompagnaient l'abbé Testa répliquèrent également, et la séance fut levée sur cette déclaration du Patriarche :

« Pour le moment, nous vous déclarons avec douleur que nous considérons l'invitation de l'Évêque de Rome comme stérile, et la circulaire comme nulle et non avenue. »

Il y avait là évidemment un mot d'ordre donné ! Par qui? c'est ce que l'histoire révélera un jour. Cette expression *pour le moment* qui clôt la séance semble devoir donner à réfléchir. Elle est grosse de sous-entendus.

Et d'ailleurs, cette preuve d'un mot d'ordre, nous la retrouvons dans les refus exprimés par les Évêques suffragants du Patriarche. Le métropolitain de Chalcédoine la renvoie avec cette simple annotation : *Renvoyée* (*Epistrefete*). L'Évêque de Varna déclare « qu'il ne peut recevoir un document qui a été refusé par son Patriarche. »

L'Évêque de Salonique discute, et, à la manière grecque, il appuie son refus d'argument plus ou moins subtils.

L'Évêque d'Andrinople demanda à réfléchir ; enfin l'Évêque de Trébizonde, un vénérable vieillard, reçut la lettre papale avec toutes les marques du plus profond respect. Il la porta à son cœur, à ses lèvres, à son front ; il ne cessait de la retourner en tous sens, admirant la forme des caractères latins qu'il ne pouvait comprendre, et des soupirs sortaient de sa poitrine, et on l'entendait s'écrier : « ô Rome ! ô Rome ! ô Saint-Pierre ! ô Saint Pierre ! »

Étrange contradiction ! Il se refusa à donner la moindre réponse : il ne voulut ni refuser, ni promettre ; on ne put obtenir un seul mot de lui.

D'autres Évêques cependant, parmi les grecs schismatiques, montrèrent plus d'indépendance et de courage : ils ne craignirent pas de vertement blâmer le refus du Patriarche et de ses suffragants : « Si, disaient-ils, nous refusons d'assister au Concile œcuménique, ne pourra-t-on pas induire de notre refus que nous craignons la discussion avec l'Épiscopat latin, et que nous reculons devant elle?»

D'un autre côté, le Patriarche schismatique arménien fit à la lettre de Pie IX le plus respectueux accueil ; sans donner de réponse définitive, il déclara vouloir préalablement s'entendre avec les Évêques, ses collègues, et « exprima les vœux les plus ardents en faveur du retour à l'union. » Nous verrons plus tard ce qu'il adviendra de ces espérances.

VII

En rendant compte de l'accueil fait à l'annonce du Concile et à la Bulle pontificale par les divers états européens, nous aurons plus oin l'occasion de dire comment fut reçue la lettre encyclique adressée aux Protestants, et quel fut son effet sur les esprits les plus éminents d'entre eux. Pour le moment, reportons nos regards vers Rome.

« Au milieu de l'agitation des esprits, nous dit encore la *Civiltà Cattolica*, que nous citerons le plus souvent possible, parce que c'est le recueil le plus autorisé parmi les feuilles catholiques, et en quelque sorte l'organe officiel du Vatican, au milieu de l'agitation des esprits, l'Eglise catholique se prépare tranquillement et avec sérénité à dignement accomplir un acte aussi rare et aussi solennel. Avec la coopération des Évêques de la catholicité et l'assistance de ses théologiens les plus éminents, le Saint-Père étudie les besoins de son immense troupeau, les erreurs qui menacent la pureté de la foi, les abus qui souillent la sainteté des mœurs; il examine les raisons et les prétextes qui tiennent séparées du bercail de Jésus-Christ tant d'âmes baptisées, afin d'en faciliter la réunion; il discute es mesures que conseillent d'introduire dans la discipline ecclésiastique les changements survenus dans les sociétés civiles, et, de leur côté, les fidèles catholiques s'unissent à leurs pasteurs, les animant de leur adhésion, les soutenant de leurs incessantes prières. »

Un an avant l'indiction du Concile, le cardinal Caterini avait, au nom de Sa Sainteté, adressé à tous les Évêques de la catholicité un *Syllabus*, contenant un certain nombre de questions sur lesquelles ils étaient priés d'émettre leur avis. Les réponses ne tardèrent pas à parvenir à Rome, et ce fut le point de départ de l'organisation de commissions diverses, qui se partagèrent les travaux préparatoires.

Car le Saint-Père veut que toutes les questions soient profondément élucidées; pour lui, tant qu'il reste quelque chose à faire, il n'y a rien de fait, et c'est merveille de voir l'ardeur incroyable d'étude et de travail que la parole pontificale a soulevée parmi les savants.

Déjà, à la date du 26 octobre 1868, Mgr de Giuseppe Pecci adressait les lignes suivantes à *l'Echo de Rome*, ce recueil si lumineux, si bien fait, qui, nous n'hésitons pas à l'avouer, nous sert de guide dans ce dédale de renseignements multiples et de nouvelles souvent contradictoires : « Impossible d'aborder nos amis. Ont-ils fini leur besogne ordinaire, ils se mettent au Concile, chacun à la partie qui lui a été assignée. On n'a jamais vu pareil va-et-vient dans les bibliothèques publiques; et quand on songe que tous les Évêques du monde catholique en font autant de leur côté, quels flots de lumière vont être répandus sur notre monde ténébreux! L'auguste vieillard du Vatican qui, d'une parole, a provoqué cet immense mouvement scientifique, qui le soutient, le dirige et le surveille, est radieux de joie, de paix, de majesté. Il est debout au milieu de ce vaste laboratoire des intelligences, comme un patron au milieu de son atelier. A chaque instant on l'interroge, et il répond à tout; car sa prévoyance est descendue jusqu'au plus petit détail, et il suit pas à pas et d'heure en heure tout ce qui se fait loin de lui et autour de lui. Sa santé ne fut jamais plus florissante et, croyez-le, il ne chantera pas de longtemps son *Nunc dimittis.* »

Et dans d'autres correspondances datées des 24 novembre et 8 décembre 1868, le même écrivain ajoutait :

« Les travaux préparatoires du Concile, un moment interrompus par les vacances d'octobre, ont repris avec un nouvel élan et marchent *à pleines voiles*, suivant l'expression du R. P. Perrone.. .. L'ardeur est générale; tous les membres rivalisent de dévouement et de zèle, et certes on ne saurait marchander la louange et l'admiration, quand on songe qu'avec cela, presque tous doivent mener de front les devoirs ordinaires de leurs charges, et Dieu sait s'il y en a de compliqués et de fastidieux! »

N'importe, le Saint-Père a parlé, chacun se fait un devoir, un plaisir d'obéir à sa sainte parole. Admirable exemple que donnent ces prélats, les plus hauts dignitaires de l'Église, travaillant sans cesse et sans relâche, et comme de simples mercenaires, cultivant à la sueur de leur front le champ du Seigneur !...

Nous avons dit que les travaux préparatoires du Concile avaient été partagés entre plusieurs commissions; il importe maintenant de faire connaître l'organisation de ces commissions, leur composition, leur mode de procéder.

Elles sont jusqu'ici au nombre de sept, mais ce chiffre n'a encore rien de définitif; toutes sont présidées par un des cardinaux de l'Église romaine, lesquels réunis forment la première, dite *Commission centrale*, ou *Congrégatien cardinalice dirigeante.*

Le rôle de celle-ci est des plus importants; c'est elle qui a la responsabilité la plus grande. Elle classe les *postulata* des évêques du monde catholique, et dirige les études spéciales que comporte chacun d'eux, elle centralise les rapports des autres commissions, les coordonne, les soumet à une nouvelle appréciation des consulteurs, dont en même temps elle surveille les travaux, tout en communiquant au Saint-Père les observations multiples auxquelles ils donnent lieu.

Enumérons successivement chaque commission, en indiquant le nom de son président et de ses membres. Malgré l'aridité qu'elle peut présenter au lecteur, c'est là une nomenclature des plus instructives. Y a-t-il beaucoup d'assemblées politiques ou autres qui comptent dans leur sein autant de science, de vertu, d'intelligence et de sagesse ?

La *Commission centrale* ou *Congrégation cardinalice dirigeante* a pour président Son Em. le cardinal Patrizzi. Ses membres sont : LL. Em. les cardinaux Bilio, Reisach, Caterini, Bizzarri, Barnabò, Panebianco, Capalti et de Luca, préfet de la Sacrée Congrégation de l'Index. Son Exc. Mgr Gianelli, archevêque de Sardes *in partibus*, est chargé des fonctions de secrétaire.

Parmi les consulteurs de la Congrégation dirigeante, il faut citer : Mgr Tizzani, archevêque de Nisibe; Mgr Joseph Angélini; Mgr Talbot de Malahide; le docteur Melchiore Galeotti; le Père Sanguinetti, de la Compagnie de Jésus; l'abbé Henri Feyé, professeur de droit canonique à l'Université de Louvain : et l'abbé Charles-Joseph Héfélé, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Tubingue.

On le voit, Sa Sainteté s'est entourée de grands et doctes personnages, et s'il ne lui a pas été possible d'appeler à Rome tous les ecclésiastiques que recommandent à la fois leur science et leur vertu, du moins a-t-elle su choisir, avec le tact merveilleux qui la distingue, *les premiers parmi les premiers* : quelle lumière éclatante jaillira de ce prodigieux concours d'esprits si éminents à tous égards !

Après cette commission, celle sur laquelle se porte évidemment l'intérêt général, en raison des matières qu'elle est appelée à traiter

et qui préoccupent la société tout entière, est la *Commission politico-religieuse;* c'est elle qui résoudra les questions pendantes dans le domaine politique ; c'est elle qui montrera leurs devoirs aux peuples et aux souverains.

Elle est présidée par le cardinal Reisach. Primitivement son secrétaire était Mgr Matera, mais celui-ci ayant été envoyé comme auditeur de la nonciature en Portugal, a été remplacé dans ses fonctions par Mgr Trinchiari, minutant de la secrétairerie des affaires ecclésiastiques.

Comme consulteurs de cette commission, nous trouvons: Mgr Marini, évêque d'Orvieto, pro-secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques; Mgr Papardo, évêque de Sinope; Mgr Bartolini, secrétaire de la Congrégation des Rites; Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande pour les affaires d'Orient; Mgr Ferrari, sous-secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques; Messeigneurs Nussi et Gizzi, prélats domestiques de Sa Sainteté; le Révérend Père Guardi, vicaire-général; l'abbé Kavaes de Kolocza, chanoine; l'abbé Molitor de Spire, chanoine également; l'abbé Christophe Monfang, chanoine, supérieur du séminaire de Magonza; enfin deux ecclésiastiques français bien connus par leur intelligence supérieure et leur haut savoir : l'abbé Ambroise Gibert et l'abbé Chesnel, vicaires-généraux, l'un de Moulins, l'autre de Quimper.

Citons encore deux consulteurs plus récemment adjoints à la Commission : l'abbé Antonio Ortez Orruela, de Guatémala, canoniste, et l'abbé Jean Campel, professeur de théologie à l'Université de Séville.



ROME. : TEMPLE DANS LE COUVENT DE ST-PIERRE-EN-MONTORIO (1).

Voici une autre Commission dont les travaux intéressent d'une manière toute spéciale le clergé français : c'est celle dite *de la discipline ecclésiastique.* A sa tête est le cardinal Caterini, le rédacteur des questions posées aux Évêques dans le *Syllabus.* Elle a pour secrétaire Mgr Jacobini, membre également de la Commission politico-religieuse. Les consulteurs en sont:

Mgr Gianelli, archevêque de Sardes, secrétaire de la Congrégation du Concile : Mgr Svegliati, secrétaire de la Congrégation des Évêques et Réguliers; Mgr Simeoni, secrétaire de la Propagande ; Mgr Nina, assesseur du Saint-Office ; Mgr Angelini, chanoine de Saint-Pierre ; Mgr Mobili ; le Révérend Père Tarquini, de la Compagnie de Jésus ; le docteur Angelis, professeur de droit canonique à la Sapience ; le docteur Jacobini, chanoine, assesseur de la Congrégation de la Visite apostolique ; Mgr Lucidi, sous-secrétaire de la Congrégation du Concile ; le docteur Hergenvoether, professeur ; le docteur Feyé; l'abbé Henri Sauvé, chanoine théologal de Laval (Mayenne); l'abbé Joseph Giese, chanoine théologal de Munster ; l'abbé Gaspard Heuser, professeur de théologie, sous-régent du séminaire de Cologne; enfin, l'abbé Joseph de Torres Padilla, professeur de discipline et d'histoire ecclésiastique au séminaire de Séville.

La Commission de *théologie dogmatique* est présidée par le cardinal Bilio. Les consulteurs en sont : Mgr Cardoni, archevêque d'Édesse; les Révérends Pères Spada, maître du palais apostolique ; de Ferrari, commissaire du Saint-Office ; Perrone, de la Compagnie de Jésus; Mgr Schwitz, d'Allemagne ; les Révérends Pères Bonfilio Mura, recteur de la Sapience, et Adragna, consulteur du Saint-Office ; l'abbé Jacquenet, du diocèse de Reims ; l'abbé Gay, du diocèse de Poitiers ; le Révérend Père Martinelli; le docteur Guiseppe Pecci, professeur à la Sapience ; les Révérends Pères Franzalin et Shœder, de la Compagnie de Jésus ; les abbés Santori, professeur de dogme; Petacci, professeur de philosophie ; Hettinger, de Belgique ; Jean Alzog, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Fribourg-en-Brisgau ; Jacques Corcoran, vicaire-général de Charleston ; Etienne Moreno Labrador, chanoine, professeur de théologie au séminaire de Cadix. Le secrétaire de cette Commission est le docteur Camille Santori. Elle comptait un consulteur de plus : l'abbé Cossa, professeur de théologie dogmatique au séminaire romain. Une attaque d'apoplexie foudroyante l'a ravi à ses amis, à sa famille, à ses nombreux travaux. Premier coup que frappe la mort dans les rangs des membres du Concile, première victime tombant au début de la lutte!

(1) Le monument dont nous donnons ici la gravure ne se trouve guère dans les guides ou albums représentant des vues de Rome. Il n'en est pas moins intéressant. C'est un petit temple placé au centre de la cour du couvent de Saint-Pierre-en-Montorio. Ses proportions sont des plus élégantes, sa construction des plus riches. Il est classé, avec raison, parmi les meilleures créations du célèbre architecte Giovanni Lazzari. Il a été construit en 1502, aux frais de Ferdinand d'Espagne et d'Isabelle-la-Catholique, et élevé en mémoire de la crucification de saint Pierre qui, d'après la tradition, subit son supplice la tête en bas.

La cinquième Commission est dite : *Commission pour l'Orient;* elle s'est constituée sous la présidence du cardinal Barnabò et a pour consulteurs : Mgr Simeoni, secrétaire de la propagande; Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande pour les affaires orientales; les Révérends Pères Bollig, Vercellone, Theiner, Valerga; les docteurs David Tito, Roncetti, chanoine, J. Piazza, professeur, Fr. Rossi; le Révérend Père Daniel de Haneberg, bénédictin, professeur de théologie à l'université de Munich; le Révérend Père Martinow, de la compagnie de Jésus, et Mgr Howard, prélat domestique de Sa Sainteté; le secrétaire en est Mgr Cretoni, archiviste de la Propagande.

C'est le Cardinal Bizzarri qui préside la *Commission pour les Réguliers.* Ses consulteurs sont : Mgr Marino Marini, archevêque d'Orvieto; Mgr Svegliati, secrétaire de la Congrégation des Évêques et Réguliers; Mgr Lucidi; Mgr Trombetta, sous-secrétaire de la Congrégation des Évêques et Réguliers; les Révérends Pères Capelli, barnabite; Bianchi, dominicain; de Cipressa, mineur observant; Nicolas Cretoni, augustin; le Révérend Père Casta, de la compagnie de Jésus, et Mgr Victorien Guisacola, protonotaire apostolique, archiprêtre de la cathédrale de Séville. Le secrétaire de la Commission est le docteur Stoppani.

A la tête de la *Commission des Rites et Cérémonies* est le cardinal Patrizzi. Voici ses consulteurs : Mgr Bartolini, secrétaire de la Congrégation des Rites; Mgr Ferrari, préfet des cérémonies pontificales; Messeigneurs Corazza, Martinucci, Balestra, Rici, cérémoniaires pontificaux participants; ce dernier est en même temps le secrétaire de la Commission.

A moins de cas imprévus ou de force majeure, le Concile œcuménique de 1869 doit être présidé par le Saint-Père en personne.

VIII

Ainsi s'est organisé le Concile; ainsi ont été préparés et répartis ses travaux. Le moment est donc venu pour nous de nous étendre sur un sujet que nous n'avons fait qu'effleurer encore : l'importance du Concile, au point de vue des intérêts de la société catholique. Sur cette question si grave, cédons la parole à un publiciste dont l'autorité n'est pas plus contestée que le talent. Ecrivant la préface d'un petit traité sur le Concile œcuménique, M. Henri de Riancey définit merveilleusement ce grand acte; il en explique la nécessité, il en développe les conséquences. C'est *aux gens du monde* qu'il parle, c'est à eux que nous aussi nous nous adressons, nous ne saurions mieux faire que de le citer :

« Le Concile œcuménique, convoqué par Sa Sainteté Pie IX, sera, de l'aveu de tous, fidèles, indifférents ou ennemis, l'événement le plus considérable de ce siècle.

« Nul n'y saurait demeurer étranger, les « gens du monde » pas plus que tous les autres, j'oserai ajouter moins que tous les autres peut-être.

« Pourquoi? Par une raison très-simple.

« Quand l'Église fait acte d'autorité, elle n'étonne ni ses amis ni ses adversaires. Ses enfants admirent, se soumettent et bénissent. Ses ennemis s'irritent, se laissent aller à la colère ou affectent le dédain. C'est de part et d'autre, si l'on peut ainsi parler, une affaire de parti pris; parti pris d'obéissance ou de révolte, parti pris de respect ou d'insulte, parti pris d'amour ou de haine.



PORTE-CROIX (1). CARDINAL CAUDATAIRE.

« Pour les « gens du monde, » pour les indifférents réels ou de convention, il semble qu'il y ait plus de place à l'impartialité.

« Chez eux, l'ignorance est plus grande, moins résolue, et, partant la curiosité plus justifiée. La légèreté et la faiblesse, sans être excusables, sont dignes d'une indulgence que n'attirent pas l'obstination délibérée dans l'erreur et la ténacité orgueilleuse dans le faux. La bonne foi, qui se concilie souvent avec le laisser-aller et l'irréflexion d'une vie toute aux affaires ou aux plaisirs, exige une commisération sincère et permet de croire à une certaine droiture d'intention, à laquelle manque la lumière, mais qui ne la repousse pas. Il faut savoir condescendre à la frivolité; pourvu qu'elle ne soit ni dédaigneuse, ni insultante, elle est à plaindre; et quand elle peut se captiver, elle cède fréquemment à une douce persuasion et se rend volontiers aux charitables instances de la vérité.



PORTEUR DE LA CHAISE. MASSIER.

« Voilà comment, au milieu du tourbillon des intérêts matériels, parmi les enivrements du luxe ou les défaillances du bien-être, il y a chance de rencontrer des âmes honnêtes, sans résistance déterminée, prêtes à s'ouvrir à un rayon de clarté ou à un éclair de grâce.

« C'est donc l'une des meilleures œuvres des apôtres du vrai, du beau et du bien, que de s'adresser à ces intelligences délaissées ou égarées, dont l'abandon est plus malheureux parfois que coupable.

« D'autant que, bon gré mal gré, elles sont profondément atteintes par les grands événements religieux, desquels elles semblent si éloignées.

« Le Concile œcuménique, par exemple.

« Assurément, la seule annonce de ces solennelles assises, le seul nom de cette assemblée de l'Église universelle, les a frappées d'étonnement.

(1) Les gravures de cette page et des suivantes sont exclusivement consacrées à la représentation des costumes religieux et militaires de la Cour de Rome. C'est la préface nécessaire des Cérémonies du Concile.

« Qu'est-ce qu'un Concile et, surtout, un Concile œcuménique?

« Il n'y a personne d'assez absolument ignorant pour ne pas savoir, d'une manière générale et vague, qu'un Concile est une réunion d'évêques catholiques et que le Concile œcuménique est la réunion des Évêques de l'Église universelle, rassemblés sur la convocation, sous la présidence et sous l'autorité du Pape, leur auguste chef.

« Mais de la Constitution, de la composition, des attributions d'un Concile, combien peu se rendent un compte, je ne dis pas exact, mais suffisant!

« Et ici, que les chrétiens me le pardonnent, n'y en a-t-il pas, et malheureusement beaucoup, qui n'en connaissent guère plus, sur un sujet aussi grave, que les « gens du monde ! »

« Dieu nous garde de tenir en suspicion la rectitude de leur intentions, le ferme propos de leur respect, la volonté où ils sont par avance de se soumettre filialement aux décrets de l'Église en Concile!

« Mais cette soumission réfléchie, cette obéissance raisonnée, qui est le propre d'une intelligence élevée et libre, et dont saint Paul fait l'attribut spécial et l'insigne honneur des enfants de l'Église, « *rationabile obsequium;* » cette adhésion sincère qui s'appuie sur la science et s'étaye de la raison, la trouve-t-on chez la plupart et même parmi les meilleurs?

« En ce temps si affairé et si présomptueux, qui donc se donne le loisir d'étudier, et qui s'imagine en avoir besoin, quand il s'agit de religion?

« On avoue volontiers, dans un salon ou dans un cercle, une certaine incompétence militaire, artistique, administrative; on convient que les mathématiques, la chimie, les fortifications, la vapeur et l'électricité ont des secrets dont il serait ridicule de parler quand on n'a pu les pénétrer par un travail particulier. On met même quelque modestie apparente à s'incliner devant ce qu'on nomme les « spécialités. » C'est un peu différent des traditions du grand siècle, où il était de principe qu'un « honnête homme » ne devait ignorer de rien et où, en effet, l'éducation se conformait à cette noble maxime.

« En revanche, aujourd'hui, la seule chose sur laquelle il soit permis à la fois d'être d'une ignorance honteuse et d'un tranchant impitoyable, c'est la science religieuse.

« Sans avoir donné une heure à l'examen de questions qui ont usé la vie des plus grands hommes, absorbé le génie des plus fiers esprits, exercé l'héroïsme des saints les plus illustres, on parle, on juge, on décide, et, qui pis est, on prend cette témérité inouïe et ce caprice impertinent pour règle de ses actions. On joue l'éternité sur des imprudences et des hasards, auxquels on ne livrerait pas l'achat d'un cheval ou d'une robe !

« Et, au lieu de rougir de cette audace dans l'ignorance et dans l'imprévoyance, on s'en vante et on s'en targue. C'est une preuve de « critique » que la négation de ce qu'on n'a pas appris. C'est une marque d'esprit que cette déraison, et de vigueur que cette faiblesse. On se croit « esprit fort » on se le laisse dire et on feint d'en être fier!

« Cette maladie inspire plus de pitié encore que d'irritation. Et, parmi ceux qu'elle atteint, il y a une foule de dupes dont un seul mouvement de réflexion dessillerait les regards et guérirait l'infirmité.

« C'est ce qu'il faut leur demander, et c'est ce qu'ils ne sont pas éloignés d'accepter, à l'occasion de ce grand fait qui les surprend si fort : un Concile œcuménique.

« Et en réalité, on a beau faire, on ne peut pas se dissimuler que ce n'est point pour rien ou pour peu de chose que, d'un bout du monde à l'autre, tous les évêques, c'est-à-dire des vieillards pour la plupart, des personnages graves et prudents, dont les heures et les fatigues ne suffisent pas aux soins laborieux de la charge dont ils sont revêtus, quittent leur demeure, se mettent en route, sillonnent la terre et les océans pour venir, à la voix d'un autre vieillard, assis sur un trône chancelant et menacé, traiter avec lui de questions d'un ordre en apparence prodigieusement abstrait, et rendre des décrets au nom d'une puissance qui n'a ni soldats, ni agents, ni trésors, et qui, pourtant, prétend se faire obéir sous toutes les latitudes et qui y parvient.

« Ce concours étrange, qui le motive? Rien de moins que l'état intellectuel et moral des esprits; rien de moins que la situation de la société, société civile comme société religieuse, cité des hommes et cité de Dieu.

« C'est dans la sphère des idées, en un temps qui paraît mépriser les idées pour ne s'en tenir qu'à la réalité des faits et à l'acceptation des faits accomplis; c'est dans la sphère des doctrines, en un temps où les doctrines sont niées ou bafouées, que va se placer ce parlement ecclésiastique. C'est au profit du droit pur, de la justice absolue, de la vérité infaillible qu'entend délibérer et décider ce congrès d'Église, et cela en face des triomphes insolants de la force, de la négation armée de toute puissance morale et de l'idolâtrie des succès de la brutalité ou de la ruse. Quand il semble que nulle part on ne croit plus à rien, voici un sénat épiscopal qui vient renouveler, développer, affirmer et imposer un *Credo*, le *Credo* des siècles, le *Credo* dont les paroles ne passeront point, tandis que le ciel et la terre passeront !

« Quelle entreprise !

« Et, comme elle ne peut point être réputée folle, si ce n'est de cette « folie de la croix » qui a usé toutes les sagesses depuis dix-huit cents ans, elle mérite bien qu'on s'y arrête, qu'on la contemple et qu'on se demande comment elle va procéder, fût-ce au rebours de toutes les prévisions, de toutes les habiletés, de toutes les combinaisons de la prudence des philosophes, des législateurs et des politiques de l'univers.

« Un des hommes d'Etat les plus éminents de notre pays s'écriait un jour — il y a vingt ans de cela, alors que son expérience et sa droiture ne l'avaient pas encore délivré des préjugés hostiles, mais quand il ressentait déjà, sous la leçon des révolutions, l'ascendant de la force morale : — « Quel grand gouvernement que l'Église! » Eh bien! voilà ce grand gouvernement prêt à mettre en mouvement les ressorts les plus merveilleux dont il est doué, ceux qu'il réserve pour les circonstances solennelles, ceux dont il ne se sera servi que dix-neuf fois en dix-neuf siècles.

« Car personne n'ignore, ou chacun aurait quelque honte de paraître ne pas savoir, que le Concile œcuménique du Vatican sera le dix-neuvième des Conciles généraux tenus depuis la fondation du Christianisme. Quel spectacle fait pour justifier l'étonnement le plus légitime !... »

IX

Cette sorte de parenthèse que nous avons ouverte dans notre récit, était nécessaire pour que tous, même ceux qui d'ordinaire se montrent les plus indifférents aux choses religieuses, pussent bien comprendre quelle est l'importance des assises qui vont s'ouvrir, la grandeur de l'acte dont nous sommes les historiens. Ne semble-t-il pas d'ailleurs que les lignes que nous venons de transcrire soient la véritable préface de notre œuvre, et la complète démonstration de toute son opportunité? Reprenons maintenant notre narration.

Nous n'avons pas épuisé la série des documents officiels relatifs au Concile ; mais celui que nous allons reproduire est le plus précieux de tous pour les cœurs chrétiens ; il est une nouvelle preuve de l'inépuisable mansuétude de Pie IX, et des trésors de bonté contenus en son cœur. C'est la lettre apostolique accordant à tous les fidèles « l'indulgence plénière en forme de jubilé à l'occasion du Concile œcuménique. »

En voici le texte :

A tous les fidèles du Christ qui verront cette Lettre,

LE PAPE PIE IX

Salut et bénédiction Apostolique!

« Personne, assurément, ne peut ignorer que Nous avons décrété l'ouverture d'un Concile œcuménique dans notre basilique Vaticane pour le 8 décembre prochain, jour consacré à l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge Mère de Dieu. Depuis lors, nous n'avons pas cessé, dans l'humilité de notre cœur, de prier avec ferveur et de supplier le Père très-clément des lumières et des miséricordes, de qui descend tout vrai bien et tout don parfait, de nous envoyer du Ciel la sagesse assise à ses côtés sur son trône, afin qu'elle demeure avec nous, qu'elle travaille avec nous, et que nous sachions ce qui lui est agréable. Pour obtenir plus aisément de Dieu qu'il daigne exaucer nos vœux et incliner son oreille à nos supplications, Nous avons résolu d'exciter la religion et la piété de tous les fidèles, afin que, par l'union de leurs prières aux nôtres, nous obtenions le secours de son bras tout-puissant et la lumière céleste, et que par elle nous puissions établir dans ce Concile tout ce qui peut contribuer au salut commun et à l'utilité de tout le peuple chrétien, à la plus grande gloire, au bonheur et à la paix de l'Église catholique. Et comme il est évident que les prières sont plus agréables à Dieu lorsqu'elles montent vers lui d'un cœur pur, c'est-à-dire d'une âme purifiée de toute faute, nous voulons en cette occasion ouvrir, avec une libéralité apostolique, les trésors célestes des indulgences dont la disposition nous est confiée, afin que, excités par là à une pénitence véritable et purifiés par le sacrement de pénitence de toute tache de péché, les fidèles s'approchent avec plus de confiance du trône de Dieu et obtiennent par un secours opportun sa miséricorde et sa grâce.

« Dans ce dessein, nous annonçons à tout l'univers catholique l'indulgence en forme de jubilé. Au nom de la miséricorde de Dieu tout-puissant, appuyé sur l'autorité de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul, en vertu de ce pouvoir de lier et de délier dont le Seigneur nous a investi, quoique indigne, par la teneur des présentes nous accordons l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés, comme elle est accordée dans l'année du Jubilé, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, habitant notre chère ville de Rome ou venus dans ses murs, qui, à partir du 1er juin prochain jusqu'au jour de la clôture du Concile œcuménique ouvert par nous, visiteront les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, du prince des Apôtres et de Sainte-Marie-Majeure, ou bien deux fois l'une d'elles, et y prieront dévotement quelque temps pour la conversion de tous ceux qui sont misérablement égarés, pour la propagation de la très-sainte foi, pour la paix, la tranquillité et le triomphe de l'Église catholique, qui, outre le jeûne accoutumé des Quatre-Temps, jeûneront pendant trois jours, même non consécutifs, c'est-à-dire le mercredi, le vendredi et le samedi et qui, dans le cours du temps déterminé, s'étant confessés de leurs péchés, recevront avec révérence le très-saint sacrement de l'Eucharistie, et feront aux pauvres quelque aumône, selon que sa propre dévotion le suggérera à chacun. Quant à ceux qui demeurent ailleurs qu'à Rome, nous leur accordons de même l'indulgence plénière, et la rémission de tous leurs péchés, à la condition de visiter dans le cours du temps ci-dessus déterminé, soit les églises que leur désigneront les ordinaires des lieux, ou leurs vicaires et officiers ou ceux qu'ils auront commis pour cela, ou ceux qui, en leur absence, auront en ces lieux la charge des âmes, soit deux fois l'une de ces églises, et d'y accomplir les œuvres marquées plus haut. Cette indulgence est applicable, par voie de suffrages, aux âmes qui ont quitté cette vie unies à Dieu dans la charité.

« Les navigateurs et les voyageurs pourront la gagner en accomplissant les œuvres prescrites et en visitant deux fois l'église cathédrale ou principale, ou l'église paroissiale des lieux de leur domicile aussitôt après leur retour. Quant aux réguliers de l'un ou de l'autre sexe, même ceux qui vivent perpétuellement dans leurs monastères et à toutes les personnes soit laïques, soit du clergé ou séculier ou régulier qui, retenues en prison, ou privées de leur liberté, ou empêchées par quelque maladie ou tout autre obstacle, se trouveront dans l'impossibilité de faire les œuvres indiquées ou l'une d'elles, Nous concédons et accordons qu'un confesseur parmi ceux qui sont approuvés par les ordinaires des lieux puisse pour eux les commuer en autres œuvres de piété, ou les proroger à un autre temps prochain, et prescrire les choses que peuvent accomplir ces mêmes pénitents. Ces confesseurs auront de même le pouvoir de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion,

« En outre, à tous les fidèles séculiers ou réguliers de quelque ordre ou institut que ce soit, dût-il pour cela être nommément désigné et à chacun d'eux, Nous concédons licence et pouvoir de choisir pour confesseurs en cette occasion tels prêtres, séculiers ou réguliers qu'ils préféreront parmi ceux qui sont approuvés par les ordinaires (cette faculté s'étend même aux religieuses, novices et autres femmes vivant dans les monastères, pourvu que le confesseur soit approuvé par les religieuses), et ces confesseurs auront le pouvoir, pour cette fois seulement, de les absoudre et délier, *in foro conscientiæ*, de l'excommunication, de la suspense et des autres sentences et censures ecclésiastiques *a jure* ou *ab homine*, infligée ou encourues pour quelque cause que ce soit, excepté celles dont nous parlerons plus bas, de tous les péchés, excès, crimes et délits, même graves et énormes, fussent-ils spécialement réservés aux

Ordinaires des lieux, à nous-mêmes et au Siége apostolique et dont on n'aurait pas encore reçu l'absolution. Ils pourront, en outre, après avoir imposé une salutaire pénitence, dispenser de tous les vœux, même ceux réservés au Siége-Apostolique et les commuer en d'autres œuvres pies, excepté les vœux de chasteté, de religion ou d'engagement acceptés par un tiers, c'est-à-dire ceux où il y aurait préjudice pour un tiers, parce que ces vœux sont parfaits et absolus, excepté aussi les vœux de pénalité, ainsi appelés parce que leur fin est de préserver du péché, à moins qu'on n'estime que leur commutation préservera du péché aussi bien que la première matière du vœu.

« De plus, Nous accordons la faculté d'absoudre l'irrégularité provenant de la violation des censures, pourvu que cette irrégularité n'ait pas été portée ou ne doive pas être portée devant le for extérieur. Nous n'entendons nullement par ces présentes, étendre notre dispense à aucune autre irrégularité provenant *ex delicto* ou *ex defectu*, qu'elle soit publique ou occulte, ni à aucune note ou incapacité ou inhabilité, de quelque manière qu'elle soit contractée, pas plus que Nous n'accordons aucune faculté pour dispenser dans son état primitif, pour réhabiliter et remettre quelqu'un dans son état primitif, même au for intérieur ; Nous n'entendons pas davantage déroger aux déclarations contenues dans la constitution *sacramentum pœnitentiæ* de notre prédécesseur Benoît XIV, d'heureuse mémoire, relativement à l'incapacité d'absoudre le complice, et relativement à l'obligation de dénoncer, ni favoriser en aucune manière par ces présentes lettres ceux qui ont été nominativement excommuniés, suspendus, interdits par Nous et par le Siége-Apostolique ou par quelque prélat ou juge ecclésiastique, ceux qu'on aurait déclarés avoir encouru d'autres sentences et censures et qui n'auraient pas donné satisfaction dans le temps voulu ou ne se seraient pas accordés avec qui de droit. Si le confesseur juge qu'il ne leur a pas été possible de donner cette satisfaction dans le temps déterminé, Nous accordons la faculté de les absoudre au for intérieur, à seule fin de gagner les indulgences du Jubilé, à la condition de satisfaire aussitôt qu'ils le pourront.



ÉVÊQUE LATIN. ÉVÊQUE SYRIEN.



ÉVÊQUE GREC. ÉVÊQUE ARMÉNIEN.

« C'est pourquoi, en vertu de la sainte obéissance, par les présentes, Nous ordonnons et commandons rigoureusement à tous les Ordinaires des lieux où qu'ils soient et à chacun d'eux, et à leurs vicaires ou officiers, et, en leur absence, à ceux qui ont charge d'âmes à leur place, lorsqu'ils auront reçu des copies ou exemplaires même imprimés de cette lettre, aussitôt que, dans le Seigneur, ils le jugeront plus convenable, à raison des circonstances de temps et de lieu, de la publier ou faire publier dans leurs églises et diocèses, provinces, villes, pays, terres et lieux, et d'indiquer aux populations, en les préparant aussi bien que possible par la prédication de la parole divine, l'église ou les églises que l'on doit visiter pour gagner le présent Jubilé.

« Nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, surtout celles où la faculté d'absoudre dans certains cas déterminés est tellement réservée au Pontife romain alors existant, que les concessions pareilles ou non pareilles d'indulgences et de facultés de ce genre ne puissent profiter à personne, à moins qu'il n'en soit fait une mention expresse ou une spéciale dérogation ; nonobstant la règle *de non concedendis indulgentiis ad instar ;* nonobstant les statuts, coutumes, priviléges, indults de n'importe quels ordres et congrégations et instituts, quand bien même ces priviléges s'appuieraient sur un serment ou confirmation ou tout autre moyen apostolique ; nonobstant toute lettre apostolique accordée à ces Ordres, Congrégations et instituts, ou personnellement à leurs membres, quand bien même ces lettres auraient été approuvées et renouvelées, dans toute leur teneur et dans chaque détail, par une mention expresse, spéciale, spécifique, personnelle et individuelle ou toute formule requise pour les sauvegarder, ces lettres et leur teneur dans tous leurs sens, Nous les maintenons ; mais pour cette fois, spécialement, nominativement et expressément dans le but de ce que Nous avons dit, Nous y dérogeons, nonobstant toutes choses contraires.

« Nous ordonnons, de plus, qu'à partir du 1er juin prochain jusqu'au jour où sera terminé le Concile œcuménique, tous les prêtres de l'univers catholique, du clergé séculier ou régulier, ajoutent tous les jours à la messe l'oraison du Saint-Esprit, et que outre la messe conventuelle accoutumée, une messe du Saint-Esprit soit célébrée chaque jeudi, à moins que ce ne soit fête double de première ou seconde classe, dans toutes les églises patriarcales, basiliques ou collégiales de Rome et dans toutes les églises cathédrales ou collégiales de l'univers, par leurs chanoines respectifs, et de même dans toute église occupée par des réguliers, quelle que soit leur famille religieuse, soient tenus de célébrer la messe conventuelle. Toutefois, cette messe du Saint-Esprit n'entraînera aucune obligation d'en faire l'application.

« Et afin que Nos présentes Lettres, qui ne peuvent être envoyées partout, parviennent néanmoins facilement à la connaissance de tous les fidèles, Nous voulons que toute copie ou exemplaire, même imprimé, souscrit de la main d'un notaire public et muni du sceau de toute personne constituée en dignité ecclésiastique, ait partout et auprès de tous absolument la même autorité

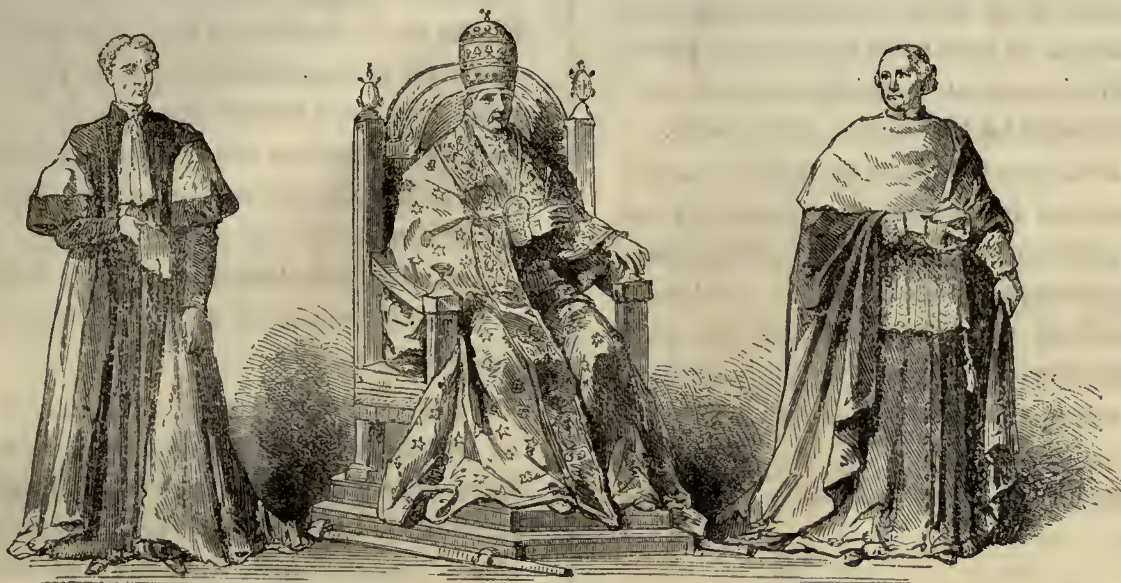
qu'auraient ces lettres elles-mêmes, si elles étaient présentées ou exhibées.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 11 avril 1869. De Notre Pontificat, l'an XXIIIe.

« N. CARD. PARRACCIANI CLARELLI. »

X

A côté des documents officiels émanés de la Cour de Rome, il en est d'autres qui, pour avoir un caractère privé, n'en ont pas moins d'intérêt et d'autorité aux yeux de l'historien, alors surtout que revêtus de la signature du Saint-Père, ils expriment sa pensée *intime* sur les grands actes qui se préparent, et sur le but véritable, réel du Concile du Vatican, car tel est désormais le nom du nouveau Concile œcuménique.



SÉNATEUR. S. S. LE PAPE SUR LA CHAISE PAPALE. CARDINAL.

Le bref adressé par Pie IX à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, nous semble rentrer dans la série de ces pièces que nous appellerons *semi-officielles*, et que nous ne saurions dans ce récit passer sous silence.

Il n'est personne de nos lecteurs qui ne sache que l'un des premiers, Mgr d'Orléans, ce noble et vigoureux athlète, constamment sur la brèche pour la défense de notre sainte religion, s'est occupé du Concile, et a sur cette question publié une lettre admirable, comme hauteur de vues, comme conception, et, ce qui ne gâte rien, comme style.

C'est à propos de la sixième édition de cette lettre que Notre Saint-Père adressait, le 25 novembre 1868, le bref qui suit à Mgr Dupanloup.



OFFICIER DE LA GARDE SUISSE. GARDE SUISSE.



CAMÉRIER PRÉCÉDANT LA CHAISE. CAMÉRIER PORTE-FLABELLE.

« PIE IX, PAPE.

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« C'est avec un très-grand plaisir, vénérable frère, que Nous vous avons vu saisir l'occasion des lettres apostoliques, adressées par Nous aux évêques du rite oriental non en communion avec Nous, ainsi qu'aux autres chrétiens non catholiques, afin de donner une édition nouvelle et plus développée de votre lettre sur le futur Concile œcuménique, sur ce qui est son caractère et qui doit faire son unité. Et Nous vous félicitons d'avoir exposé, avec autant de netteté que d'éloquence, la saine doctrine sur les droits et prérogatives du Saint-Siége, et sur son autorité suprême en ces sortes d'assemblées. Vous avez aussi expliqué très-pertinemment, et d'une façon lumineuse, quelle est notre sollicitude pour le salut de ceux qui sont dans l'erreur, et vous avez démontré avec éclat que les exhortations émanées de Nous ne sont inspirées que par l'esprit de charité, et n'ont qu'un but: la gloire de Dieu, les progrès de l'Église, et les vrais intérêts de ceux à qui Nous nous adressons. Nous avons donc reçu avec reconnaissance votre écrit qui, nous le prévoyons et le souhaitons, fera disparaître les ténèbres que l'ignorance ou la malignité ont répandues dans les esprits, et inclinera tous les cœurs à désirer le très-efficace remède du Concile. Ce remède, dans les siècles passés, a dispersé les erreurs et rendu la paix à la société chrétienne troublée : de même pouvons-nous espérer qu'en faisant disparaître les causes de tous les maux actuels, il conjurera les redoutables calamités qui menacent notre temps. Et, en attendant, comme gage des divines bénédictions et de notre très-particulière bienveillance, Nous vous donnons du fond

du cœur, à vous et à votre diocèse, Notre bénédiction apostolique.

« Donné à Saint-Pierre-de-Rome, le 25 novembre de l'année 1868, de Notre Pontificat la vingt-troisième.

« PIE IX, Pape. »

Quel est donc cet important document à propos duquel Notre Saint-Père daigne de sa vénérable main écrire une lettre aussi flatteuse?

Lui aussi, il appartient à l'histoire du Concile œcuménique; il a été en France le premier commentaire de la pensée pontificale, il emprunte à la haute situation que son auteur occupe dans l'Église, un caractère officiel qui nous fait un devoir de nous en occuper en première ligne dans ce chapitre, où nous avons l'intention de passer en revue les différents écrits inspirés au Clergé catholique de toute l'Europe par l'annonce du Concile : *à tout seigneur, tout honneur*.

Certes, si cette Lettre n'était pas déjà entre les mains de tous, il conviendrait de la reproduire ici dans son entier; on risque de gâter une belle œuvre en n'en citant que certains passages, malheureusement le cadre de ce livre ne nous permet qu'une analyse. *Traduttore, traditore*, dit le proverbe. Nous tâcherons de ne point être trop traîtres, et tout en abrégeant l'œuvre nous respecterons toujours le texte même de l'éminent auteur, nous rappelant qu'il s'agit ici d'une prose académique.

Et d'abord, l'entrée en matière de la *Lettre sur le futur Concile* doit être religieusement citée.

« Depuis une année déjà, Messieurs, ainsi commence Mgr Dupanloup, une grande attente occupait l'Église et le monde. Devant les Évêques catholiques, réunis à Rome pour le dix-huitième centenaire du martyre de saint-Pierre, et pour la canonisation solennelle des Saints, le Souverain-Pontife avait tout à la fois proclamé la nécessité d'un Concile œcuménique, et déclaré sa résolution de le convoquer prochainement

« La Bulle d'indiction vient de paraître. Le 29 juin dernier, jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, le Saint-Père, par des lettres adressées à tous les Évêques du monde chrétien, a fixé la date du futur Concile, et convoqué à Rome l'Épiscopat de toute la terre.

« Depuis cette époque, par deux lettres vraiment paternelles, le Saint-Père a successivement invité les Évêques grecs non unis et nos Frères séparés de toutes les communions protestantes à profiter du futur Concile, pour reprendre l'œuvre d'unité plusieurs fois déjà essayée par l'Église, et interrompue par le malheur des temps.

« Ainsi, ce n'est plus seulement une espérance. Le premier acte nécessaire pour la tenue du Concile, sa convocation canonique, est accompli; et les lettres apostoliques, connues déjà du monde entier, et partout reçues avec joie, au milieu des préoccupations et des tristesses du temps présent, ont fait tressaillir les âmes; les regards se tournent de nouveau vers Rome; les indifférents, les ennemis eux-mêmes, attentifs, étonnés, sentent que quelque chose de grand se prépare.

« Et en effet, Messieurs, ce qui se prépare à Rome et dans l'Église est un fait rare et solennel, dont nul ne saurait méconnaître la souveraine importance, et ce sera peut-être le plus grand événement du siècle.

« Qu'on ne s'étonne pas de ce langage. Je le sais, des événements, d'une portée immense, ont marqué le début du XIX[e] siècle, et sa course orageuse; de profondes révolutions ont passé sur lui, et hier encore nous voyions renverser un des plus vieux trônes de l'Europe; des conflagrations, des guerres ont agité les nations; des problèmes redoutables sont posés à l'heure qu'il est dans le nouveau et l'ancien monde. Toutefois, il est, même en ce siècle, quelque chose de supérieur aux ambitions terrestres et à l'ardent intérêt des passions politiques : ce sont les intérêts spirituels des peuples, et ces questions suprêmes dont la solution importe à la paix des âmes et aux destinées éternelles de l'humanité.

« Et c'est pour cela, Messieurs, que l'Église, — qui paraît si peu de chose à certains hommes, et leur semble occuper, dans nos modernes sociétés, une si petite place, qu'on entend aujourd'hui des politiques conseiller sérieusement de n'en plus tenir compte, — l'Église est et demeure la plus noble puissance du monde, parce qu'elle est la Puissance spirituelle, et Rome, centre de cette puissance, Rome, qui bientôt verra dans ses murs ces grandes assises de la Catholicité, sera toujours, selon la parole de son poète, la plus belle et la plus sainte des choses qui soient sous le soleil : *Rerum pulcherrima Roma*.

« Qu'est-ce donc, Messieurs, que cette Église catholique, et qu'est-ce que ce Concile qui va, dans quelques mois, présenter un si grand spectacle au monde?

« A l'exemple de plusieurs de mes vénérés Collègues, qui ont déjà, en France et dans les diverses parties de la chrétienté, publié des instructions pastorales sur ce sujet, je viens à mon tour vous en entretenir. Je vous rappellerai ce que sont les Conciles œcuméniques, auxquels depuis longtemps nous ne sommes plus accoutumés; je vous dirai quels motifs, inspirés d'en haut, ont décidé le Saint-Père à cet acte, le plus extraordinaire, le plus considérable du gouvernement pontifical; puis nous verrons s'il y a quelque fondement aux alarmes que l'annonce d'un tel acte a fait naître chez quelques esprits malveillants ou mal éclairés; je vous ferai connaître enfin ce que nous Évêques, Prêtres et Fidèles, avons droit d'espérer. »

Telle est dans son ensemble cette admirable préface, et vraiment nous ne pouvons nous empêcher de continuer encore quelques temps notre citation sans analyse; car les lignes qui suivent ne sont assurément pas moins belles que celles que nous venons de rapporter :

« Dieu, dit Bossuet, a fait un ouvrage au milieu de nous, qui, détaché de toute autre cause, et ne tenant qu'à lui seul, remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre avec l'impression de sa main, le caractère de son autorité : c'est Jésus-Christ et son Église. »

« Il existe donc en ce monde, au-dessus des choses humaines, et toutefois profondément mêlée à elles, une société spirituelle, un empire des âmes : empire d'un ordre à part et divin, plus des cieux que de la terre, et cependant empire véritable ici-bas, société complète ayant, comme toute société, son organisation, ses lois, son action, sa vie : société fondée, non de main d'homme, mais par Dieu même, et n'ayant besoin pour exister de l'autorisation de personne; car elle a une mission comme une origine sacrée, et tient de là tous ses droits essentiels : voyageuse sur la terre et divine étrangère, comme dit encore Bossuet, et pourtant souveraine, souveraine des âmes, où elle a un siége inviolable; n'empiétant pas sur les pouvoirs humains, mais n'abdiquant pas devant eux ses droits divins; heureuse de rencontrer leurs concours,

et ne repoussant pas leur alliance, mais sachant, s'il le faut, s'en passer; ne gênant pas leur mission terrestre, mais ne pouvant pas consentir à ce qu'ils gênent la sienne: société universelle qui ne connaît point de limites dans le temps, ni de barrières dans l'espace; dépositaire des biens célestes, et chargée de communiquer aux hommes jusqu'à la fin des âges la vérité évangélique, et par cette mission, comme par cette origine et cette expansion, tenant dans le monde, civilisé par elle, une place que nulle autre puissance ne remplira jamais.

« Oui, il y a cette merveille sur la terre: au milieu de tous les gouvernements humains, temporels, limités, changeants, il y a cette société spirituelle, ce gouvernement des âmes, partout répandu, immuable et sans frontières, l'Église.

« Si nous regardons de plus près sa constitution,— et il faut y jeter au moins un regard rapide, pour bien comprendre le plus solennel de ses actes, le Concile œcuménique, — nous verrons avec quel art divin Jésus-Christ y a proportionné les moyens à la fin. Le fils de Dieu, c'est notre foi, a donné aux hommes, non pour un temps, mais pour toute la durée des temps, *omnibus diebus usque ad consummationem sæculi*, un ensemble de vérités, de commandements et d'institutions sacrées. Ces révélations divines, la société chrétienne que Notre-Seigneur nommait son Église, *Ecclesiam meam*, en a le dépôt; société visible, la religion ne devant pas être une chose occulte; et perpétuellement visible, puisque la perpétuité lui a été promise; enfin société universelle, puisque tous les hommes, sans exception, y sont appelés et admis.

« Mais le dépôt des révélations divines ne se pouvait transmettre sans altération à travers les âges, s'il eût été livré aux interprétations mobiles et capricieuses du sens privé; il était donc indispensable d'instituer une autorité doctrinale, souveraine, c'est-à-dire infaillible; car une autorité ne peut être souveraine en matière de foi, et obtenir l'assentiment intérieur, sans être infaillible. Et c'est ce qu'a voulu et fait le fondateur du Christianisme, lorsque, donnant aux apôtres leur mission, il prononça ces paroles, les dernières qui soient sorties de sa bouche: « Comme mon Père « m'a envoyé, je vous envoie. Allez donc: Enseignez toutes les « nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, « et apprenez-leur à observer tous les commandements que j'ai « faits aux hommes: et voici que je suis avec vous, tous les jours, « jusqu'à la consommation des siècles. »

« Tel est donc le caractère essentiel de l'Église: c'est une autorité doctrinale, providentiellement infaillible par l'assistance divine dans les choses révélées de Dieu.

« De l'infaillibilité, on le comprend, naît l'unité; non pas une unité accidentelle et de fait simplement, mais une unité nécessaire et permanente, puisque le principe d'unité est permanent dans l'Église. Le principe, et de plus le centre d'unité: cela était encore dans la nature des choses, dans les indispensables conditions d'une Église ainsi fondée. En effet, à cette Église enseignante, répandue dans tout l'univers, il fallait pour la rallier en un seul et unique corps, un centre, une tête, un chef: à cette nécessité Jésus-Christ n'a pas manqué, et parmi ses apôtres, il en choisit un, qu'il investit de priviléges spéciaux, auquel il confia, selon sa divine expression, *les Clefs du royaume des Cieux*, qu'il établit la base, *la Pierre* fondamentale de l'édifice, qu'il chargea *de confirmer ses frères dans la foi*, qu'il nomma *le pasteur des brebis* comme *des agneaux*, c'est-à-dire le Pasteur et le Chef de tout le bercail.

« Voilà la hiérarchie de l'Église. Pour donner un perpétuel démenti au temps qui détruit tout, et le secours nécessaire à l'esprit humain qui change sans cesse, il fallait une société religieuse ainsi constituée. Mais il fallait aussi une main divine pour constituer de la sorte une société composée d'hommes; et ces grands caractères d'autorité et d'unité, dans la perpétuité et la catholicité, sont sur l'Église comme l'empreinte éclatante de la puissante main qui l'a fondée. Elle demeure ainsi parmi les hommes, stable au milieu de la mobilité universelle. En vain l'inquiétude naturelle de l'esprit humain se heurtera à tous ses dogmes, et les hérésies succéderont aux hérésies: cet inévitable mouvement ne pourra rien contre sa ferme constitution, et elle restera, comme dit l'Apôtre, la colonne et le fondement de la vérité: *Columna et firmamentum veritatis*.

« Telle est l'Église catholique.

« Eh bien! Messieurs, un Concile œcuménique, c'est cette Église catholique assemblée pour faire avec plus d'éclat l'œuvre que, dispersée, elle accomplit chaque jour sur la terre, à savoir, la transmission aux hommes et l'interprétation authentique des vérités dogmatiques et morales contenues dans la révélation authentique.

« Et voilà, Messieurs, ce que je voudrais bien expliquer en ce moment, et faire entendre à nos contemporains, trop désaccoutumés de ces choses.

« Mon dessein n'est pas, toutefois, vous le comprenez, de traiter à fond des Conciles: on pourrait écrire et on a écrit sur ce sujet des volumes. Mais il y a ici du moins quelques notions nécessaires, qu'il est essentiel d'exposer avec précision, puisque ces matières sont aujourd'hui peu familières, et qu'en toutes choses d'ailleurs les notions simples et fondamentales sont les plus utiles.

« On appelle donc Concile, une assemblée d'Évêques réunis pour traiter de la foi, de la morale et de la discipline.

« Un Concile est particulier ou général; particulier, s'il ne représente qu'une partie de l'Église; général ou œcuménique, s'il représente l'Église universelle. Un Concile général, par cela même qu'il représente toute l'Église, a le privilége d'infaillibilité doctrinale et d'autorité suprême donné par Jésus-Christ à l'Église elle-même, aux corps des pasteurs unis à leur Chef: un Concile particulier ne l'a pas.

« Le Chef suprême de l'Église, le Pape, seul, a le droit de convoquer les Conciles généraux.

« Par la même raison, c'est aussi au Pape seul qu'appartient le droit de les présider. Et de fait, ce sont toujours les Papes, par eux-mêmes ou par leurs Légats, qui ont présidé les Conciles œcuméniques. Ainsi, à Nicée, à Constantinople, à Éphèse, à Chalcédoine, de même qu'au Concile de Trente, les Papes présidèrent par leurs Légats. Aux Conciles de Latran, de Lyon, de Vienne, de Florence, ils présidèrent en personne.

« Très-Saint-Père, — écrivaient à Saint-Léon les Pères du Concile « de Chalcédoine, — au milieu des Évêques, juges de la foi, vous « présidiez, comme le Chef aux membres, en la personne de ceux « qui tenaient votre place. »

« De même qu'il appartient au Souverain Pontife de convoquer et de présider le Concile général, c'est à lui qu'il appartient de le clore, de le dissoudre au besoin, comme de le confirmer. L'accord des Évê-

ques avec le Pape est manifestement nécessaire à l'issue œcuménique d'un Concile.

« Réunis en Concile de toutes les parties du monde, et ayant le Pape à leur tête, soit par lui-même, soit par ses Légats, les Évêques décident les questions, comme témoins de la foi de leurs églises, comme juges de droit divin: *Episcopis judicibus*, disaient tout à l'heure les Pères de Chalcédoine, *definiens subscripsi; subscripsi pronuntians cum sanctâ synodo*, c'est ainsi que les Évêques signaient à Chalcédoine et à Ephèse, et aussi à Trente.

« Le droit a réglé les formes extérieures de ces assemblées. On distingue les *sessions* solennelles, où sont promulgués les décrets; et les *congrégations*, où ils sont élaborés. Avec quels soins, quels scrupules, quelles recherches! l'histoire du Concile de Trente l'atteste, et le prochain Concile de Rome en sera une preuve non moins éclatante.

« Le Pape, en effet, dès qu'il a eu pris cette grande résolution de convoquer un Concile, s'en est occupé avec une activité proportionnée à l'importance de la future assemblée, et comme il convient au rôle du Chef de l'Eglise dans un Concile œcuménique. Plusieurs commissions ou congrégations composées de savants Cardinaux, et de théologiens choisis dans tous les pays, ont été immédiatement nommées par lui, et travaillent avec ardeur à préparer les matières qui seront traitées au Concile. Il y a une congrégation spéciale pour le dogme, une pour le Droit Canon, une pour ce qui concerne les Ordres religieux, une pour les rapports de l'Eglise et de l'État, et une pour les Eglises d'Orient.

« C'est l'usage dans l'Église, quand le Pape veut convoquer un Concile œcuménique, d'avertir d'avance et solennellement les Évêques, qui doivent y apporter, avec l'autorité qu'ils tiennent de leur caractère, les conseils de leur expérience, et ce que leur dispersion dans tous les pays du monde leur donne de lumières et de compétence spéciale pour l'intelligence des temps et des besoins des peuples.

« Aussi, dès l'année dernière, Pie IX, dans deux allocutions adressées aux Évêques assemblés à Rome leur annonçait le futur Concile; et il vient, par sa dernière bulle, de les y appeler tous, et d'en fixer la date précise, afin que les Prélats, avertis et convoqués d'avance, aient le temps d'étudier à loisir les questions, et d'arriver parfaitement préparés pour l'époque indiquée par le Souverain-Pontife.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que, si le Pape et les Évêques assemblés peuvent porter des lois disciplinaires et modifier plus ou moins dans le Droit Canon ce qui n'est pas de sa nature immuable, la mission des Conciles, en matière de foi, n'est pas de faire le dogme: on ne fait pas le dogme dans les Conciles, mais on le constate. Ce qui leur appartient et ce qu'ils ont toujours fait c'est d'interroger les écritures et la tradition, ainsi que les interprètes autorisés de l'Écriture, de la tradition, et c'est à l'aide de toutes ces lumières rassemblées, après les débats les plus approfondis, et le secours longtemps invoqué de l'Esprit-Saint, que le Concile prononce, et qu'on définit, selon les nécessités des temps et les besoins des âmes, ce qui a été, ce qui est la croyance de l'Église.

« L'histoire compte jusqu'ici dix-huit Conciles œcuméniques. Et il serait difficile de fixer le nombre infini des Conciles particuliers. — Rien ne met plus en lumière que ces assemblées conciliaires la puissante vitalité de l'Église et la force qu'elle porte en elle pour se défendre, soit contre les erreurs que l'esprit humain ne cesse d'enfanter, soit contre les corruptions et les abus, inévitables par l'infirmité de l'humaine nature. C'est la seule société sur la terre où les révolutions ne soient pas nécessaires, et où les réformes sont toujours possibles. Pas un de ces mille Conciles, en effet, qui n'ait statué sur la discipline en même temps que sur la foi; et le grand Concile de Trente lui-même, sans avoir peur de ce mot de réforme qui avait embrasé l'Europe, le reprit, parce qu'il lui appartenait, et accompagna toutes ses définitions sur la foi des décrets sur la réformation: *De reformatione.* Assemblés en Concile œcuménique, le Pape et les Évêques sondent d'un regard ferme tout l'ensemble de la situation des choses dans la république chrétienne, et portent courageusement le remède aux blessures et aux souffrances. Par là l'immortelle jeunesse de l'Église se renouvelle, un souffle de vie plus active et plus forte se répand dans ce vaste corps, et la société elle même en ressent l'heureuse influence.

« C'est donc, Messieurs, une de ces assemblées que le Pape vient de convoquer. Après avoir profondément médité sur les besoins des temps et longuement prié devant Dieu, le Chef de l'Église catholique a dit une parole, fait un signe solennel: c'en est assez, et de l'Occident et de l'Orient, du Nord et du Midi, de tous les points du monde habité, de toute tribu, de toute langue, de toute nation, les chefs de cette grande société spirituelle, tous les membres dispersés de ce gouvernement des âmes qui prennent leurs noms des premières villes de l'univers où ils siégent, les Évêques vont partir, et se réunir au lieu marqué par le Souverain-Pontife, pour traiter ensemble, non pas, comme dans les congrès humains, de la paix et de la guerre, de conquêtes et de frontières, mais des âmes et de leurs intérêts sacrés, des choses spirituelles et éternelles; pour obéir à cette parole divine, qui a fondé l'Église: *Euntes ergo, docete omnes Gentes;* Allez, enseignez toutes les Nations; pour accomplir le devoir le plus auguste de leur souveraine mission; pour proclamer, dans une assemblée générale de l'Église, en face



CHANOINE DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE. — CHANTRE DE LA CHAPELLE PAPALE.



PRÊTRE DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE. — GARDE NOBLE.

des erreurs humaines, les vérités dont le dépôt sacré leur a été confié par Celui qui est la Vérité même : telle est l'œuvre d'un Concile œcuménique : en est-il sur la terre une plus grande?

« Il y a trois cents ans que le monde n'avait vu de ces assemblées, et au commencement de ce siècle encore, on les croyait impossibles. « Dans les temps modernes, — écrivait J. de Maistre, il n'y a pas « encore cinquante ans, — depuis que l'univers policé s'est trouvé « pour ainsi dire, haché par tant de souverainetés, et qu'il a été « immensément agrandi par nos hardis navigateurs, un Concile « œcuménique est devenu une chimère. »

« On se souvenait aussi des difficultés politiques qui entravèrent si tristement le Concile de Trente, et les temps nouveaux paraissaient plus favorables encore : on croyait les pouvoirs modernes plus défiants et plus hostiles, et la liberté de l'Église plus entravée, son action plus amoindrie que jamais. Mais on avait tort de calomnier notre temps, et au lieu de porter des défis à la Providence, nous ferons mieux d'admirer sa puissante main, qui, comme le disait l'antique proverbe, *écrit droit sur des lignes courbes*, et force les événements à se plier, malgré les hommes, à ses éternels desseins. Missionnaire et voyageuse, l'Eglise a besoin de voir abréger les chemins. Prêcheuse et libératrice, elle profite et se réjouit de la chute de toutes les entraves. Or, notre âge a accompli ces deux œuvres, la suppression des distances, l'abaissement des barrières, j'entends les distances et les barrières dans le sens politique et social, aussi bien qu'au point de vue matériel. On a cru servir par là les intérêts, on a servi les croyances ; et tout ce mouvement, qui semblait s'être fait en sens inverse de l'Eglise et contre Elle, tourne à son profit. L'esprit des temps nouveaux oblige bon gré mal gré les gouvernements à plus d'équité envers l'Église, et fait tomber les vieux préjugés qui naguère encore gênaient son action ; et voici que la tenue d'un Concile œcuménique est, politiquement, plus facile aujourd'hui qu'elle ne l'eût été aux temps de Philippe II, de Louis XIV, ou de Joseph II.

« Pour convoquer seulement tous les Evêques, disait encore « J. de Maistre, et pour faire constater légalement cette convo- « cation, cinq ou six ans ne suffiraient pas. » Et il suffit aujourd'hui à Pie IX de faire afficher sa bulle sur les murs du Latran : la publicité moderne, en dépit même des volontés contraires, la porte aux extrémités du monde; bientôt, grâce aux merveilleux progrès des sciences et de l'industrie, sur les ailes que la vapeur prête à nos vaisseaux et sur ces chars de feu qui dévorent l'espace, des continents les plus opposés, des îles les plus lointaines, les Évêques viendront à l'appel du Pontife. Ils viendront des pays libres, et, nous l'espérons, de ceux même qui ne le sont pas ; et ainsi, j'aime à le redire, ce double courant des idées et des industries de notre temps va servir non plus seulement à la vie matérielle, mais au gouvernement des âmes, à la plus haute manifestation de la vie spirituelle dans l'humanité, à la plus grande œuvre de l'Esprit de Dieu sur la terre.

« Comme il est juste, comme l'a voulu la Providence, par cette harmonie secrète cachée au fond des choses et dans l'unité de l'œuvre divine, la matière aura été mise une fois de plus au service de l'esprit, et les pensées des hommes à l'ordre des conseils de Dieu.

« Trois fois déjà, Messieurs, vous le savez, depuis quelques années, les Évêques catholiques avaient pu se rassembler autour du Vicaire de Jésus-Christ; mais aucune de ces trois grandes réunions n'a eu le caractère d'un Concile. La gloire de renouer, par la tenue d'une véritable assemblée œcuménique, les anciennes traditions de l'Église si longtemps interrompues, était réservée encore à ce magnanime Pontife, si fort dans sa douceur, si plein de sérénité dans ses épreuves et si confiant au Dieu qui le soutient, et qui pour l'œuvre du Concile l'a manifestement inspiré. »



ROME ARTISTIQUE. — Pèlerins apercevant la coupole de Saint-Pierre. (Tableau par R. Lehmann.) (1)

(1) Souvent, dans le cours de cet ouvrage, nous ferons des excursions dans le domaine artistique. Cette gravure est l'exacte reproduction d'un tableau fait à Rome et dû au pinceau de Rudolph Lehmann. L'artiste est né en 1819, à Ottensen près de Hambourg. C'est à Rome et à ses campagnes qu'il a toujours demandé ses inspirations. Avec le poëte anglais il s'était écrié :

« O Rome, my country, city of the soul ! »
(O Rome, ô mon pays, ô la cité de l'âme !)

et il a vécu constamment dans la ville sainte, la Jérusalem de l'art comme de la religion. C'est qu'en effet Rome est la patrie de l'imagination et de l'âme, c'est l'arche des souvenirs, c'est le Panthéon de toutes les grandeurs divines et humaines. De Rudolph Lehmann on a : *la Fileuse*, *la Vanneuse*, *la Vendangeuse*, *la Pèlerine*, *la Berceuse*, *la Bergère*, *les Mendiants à l'entrée d'une villa*, *Saint Sébastien*, enfin ce beau tableau dont nous donnons aujourd'hui la copie.

On a encore (et c'est ce qui a scellé la réputation du peintre) un magnifique *Sixte V*, dont l'histoire intéressera nos lecteurs. En 1845, Rudolph Lehmann fit

C'est ainsi que, dans ce premier paragraphe (sa lettre est divisée en huit), Mgr l'Évêque d'Orléans décrit de sa plume magique la divine organisation de l'Église et sa hiérarchie ; c'est ainsi qu'il indique comment la situation actuelle est admirablement préparée pour faciliter la réunion et le succès du Concile du Vatican.

Son second paragraphe est un programme : *le programme du Concile*, c'est le commentaire de la bulle d'indiction. « *Le bien de l'Église, le bien de la société humaine*, tel est le double but auquel se propose d'atteindre la docte et vénérable Assemblée. Le premier sujet du Concile sera de ranimer et de rajeunir la vie intérieure de l'Église, en commençant par les Évêques. »

Et, partant de là, l'auguste Prélat s'écrie avec une éloquence qui rappelle celle des orateurs sacrés du grand siècle : « C'est donc contre nous, ou plutôt c'est pour nous, avant tout, que le Concile s'assemble ; il n'y en aura pas un seul parmi nous qui, venant prendre séance dans cette auguste assemblée, n'ait, le matin, plié le genou sur la dernière marche de l'autel, incliné son front, frappé sa poitrine, et ne se soit dit : « Si Dieu n'est pas mieux connu, n'est pas mieux servi autour de moi, si la vérité souffre violence, si les pauvres ne sont pas assistés, si la justice est en péril, ô Dieu, c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très-grande faute ! » Rois de la terre, qui disposez, quelquefois, avec une si effrayante liberté, du sort des nations, ah ! qu'un tel examen vous serait bon, à vous aussi, si vous pouviez le supporter ! O assemblées humaines, parlements, tribunaux, conventions populaires, pensez-vous que ce sévère regard porté sur soi-même, ces aveux, ces scrupules et ces habitudes courageuses de discipline et de réforme, seraient inutiles pour apaiser les agitations aveugles, les passions arrogantes, ou secouer la somnolente routine ?

« Chacun de nous s'étant donc examiné, interrogé, accusé sévèrement, nous nous demanderons quels sont aujourd'hui les obstacles à la propagation de la foi parmi les peuples qui ne l'ont pas reçue, à son rétablissement parmi ceux qui l'ont perdue ; nous réviserons les règlements, nous réformerons les abus, nous rétablirons les lois oubliées, nous modifierons ce qui a besoin de l'être. Sous l'autorité suprême du Père commun, de l'Évêque des évêques, l'expérience des vieillards, l'ardeur des plus jeunes, l'inspiration des plus saints, la sagesse des plus savants, tout concourra à cette généreuse et sincère vérification de notre propre état, de notre mission sur la terre et de nos devoirs ; et cet examen sera fait dans la plus libre et la plus fraternelle discussion, et bientôt suivi de résolutions solides, qui deviendront dès lors, et pour des siècles, la règle de notre vie.

le tour des montagnes de Volsques, et s'arrêta quelque temps à Sezza, l'ancienne Setia, renommée par ses vins et citée par Martial :

Pendula pampineos quæ spectat Setia campos.

Un petit garçon, qui lui servait de guide, lui montra un jour, non loin de Sezza, un bloc isolé que l'on appelle dans le pays la pierre de Sixte V, parce qu'il marque la place où ce pontife inaugura, en 1589, le canal creusé par ses ordres, et qui porte encore son nom (*Fiume Sisto*). Cette tradition est confirmée par une inscription d'une maison de Sezza, disant que Sixte V a passé la nuit dans cette maison, quand il vint à Sezza pour bénir les marais Pontins. Il n'en fallait pas davantage pour enflammer l'imagination de notre jeune artiste ; il se représente si vivement cette scène imposante qu'il n'a de trêve qu'elle ne soit fixée sur la toile. Plein de ce beau sujet, il hâte son retour à Rome et se met aussitôt à l'ouvrage. Le tableau de Sixte V, envoyé à Paris, figura avec honneur à l'exposition de 1847, et le gouvernement français l'acheta pour le musée de Lille, dont il fait l'un des principaux ornements.

« Tel sera donc le premier objet de l'assemblée des Évêques : objet sublime et humble, qu'admirent avec respect les enfants de l'Église, et qui frappe ses ennemis eux-mêmes d'un étonnement qu'ils cherchent en vain à déguiser. Oui, notre ministère est si beau, nos assemblées si élevées au-dessus des autres assemblées, que la langue des hommes contient l'involontaire aveu de cette supériorité. Dès qu'ils veulent définir une noble fonction, une mission supérieure, un rôle à part, ils le nomment, souvent même avec exagération, un *Sacerdoce ;* et s'ils veulent parler d'une réunion imposante, solennelle, qui marquera dans l'histoire, ils disent : c'était comme un *Concile* de rois ou de législateurs. Les langues humaines n'ont pas de mots plus élevés, sans que nous ayons, Prêtres ou Évêques, à nous enorgueillir ici ; car nos mains n'ont pas fait ces choses, elles viennent de Dieu, et la hauteur des mots qui les expriment rappelle à notre humilité, avec la majesté de notre vocation, la redoutable étendue de nos devoirs. »

Le troisième paragraphe a pour titre : *les Causes du Concile.* C'est une vivante peinture du XIXe siècle, avec ses lumières, avec ses ombres, avec l'histoire à la fois consolante et lamentable de ses progrès et de ses illusions, avec le tracé du chemin parcouru par elle, soit qu'elle suive la ligne directe de la vérité, soit qu'elle s'égare dans les tortueux sentiers de l'erreur et du doute. Écoutons l'éminent orateur : sous le souffle de cette parole si mordante, si acérée et pourtant si vraie, devant cette peinture des temps où nous vivons, souvent si triste dans sa réalité, une âme chrétienne ne peut s'empêcher de frémir !

Voici d'abord le beau côté de la médaille, exposé en quelques lignes admirables qui sentent leur Bossuet d'une lieue. Notre siècle n'est ni meilleur ni pire que les siècles précédents :

« Si vous embrassez du regard la suite de l'histoire, et ce vaste océan des âges sur lequel nous sommes portés un instant, puis engloutis à notre tour, vous répondrez d'abord, il est vrai, que cette crise n'est qu'un incident de la crise perpétuelle, une scène du drame ininterrompu, qui compose la destinée du genre humain. Les passagers novices se croient toujours embarqués par un gros temps et s'imaginent que la mer n'a d'écueils et de soulèvements que pour eux. Mais les vieux navigateurs savent bien que le flot est toujours incertain, et que la tempête du jour qui se lève avait été précédée par d'autres tempêtes.....

« Sans doute il faut reconnaître les efforts de travail, de savoir et de courage, que les hommes déploient aujourdhui ; ils ont, depuis quelques siècles, accumulé des trésors de science, de richesse et de puissance, et il s'est levé dans les deux mondes une surprenante moisson d'hommes de talent, artistes et orateurs, savants et militaires, administrateurs et publicistes, dont les noms et les travaux seront salués par la postérité avec une légitime reconnaissance. Mais..... »

Mais ! il y a malheureusement un *mais* dans toutes les choses humaines, de la médaille voici le revers :

« Quelle hérésie nouvelle a donc surgi, me direz-vous ? Quelle hérésie, Messieurs ? Du sein de l'Église, aucune ; jamais le Clergé n'a été plus uni sur la foi, d'un bout à l'autre du monde. Hors de l'Église, au contraire, non-seulement les mêmes attaques, cent fois repoussées, cent fois renouvelées, se reproduisent, sous des formes et avec des colères nouvelles, contre tous les points de la doctrine chrétienne : il y a plus que cela ; avec une impiété qui dépasse celle du XVIIIe siècle, les vérités naturelles elles mêmes,

ces vérités primordiales sur lesquelles tout ici-bas repose, sont niées et audacieusement discutées; la science, elle aussi, a ses hérésies; il y a schisme parmi les philosophes; et la raison subit à son tour les assauts qui semblaient réservés à la foi. Chose étrange! C'est la foi qui garde aujourd'hui les trésors de la raison, et lui sert de rempart. C'est vous, aujourd'ui, ô savants, ô penseurs, c'est vous qui avez besoin de nous! Vous nous accusez tous les jours de n'avoir ni la science ni l'intelligence, mais vous, mes pauvres frères, si savants, si intelligents, vous n'avez presque pas su garder une seule vérité stable! Et vous qui avez voulu réformer l'Église, ô Protestants, c'est vous, aujourd'hui, qui avez besoin de réforme, et qui sentez combien le bienfait de l'autorité vous manque.

« Voyez en effet quel est l'état des intelligences. Où s'en vont, de toutes parts, les philosophies séparées? Depuis trois siècles, dans cette Allemagne, qui aujourd'hui s'entre-choque et s'ébranle si profondément, de violents esprits ont surgi, qui, rejetant le frein de la foi, et se livrant à toutes les témérités de la pensée, ont fait voir au monde étonné toutes les audaces, et en même temps toutes les défaillances de la raison, bientôt suivies, comme toujours, des audaces et des défaillances de la conduite. De ces prodigieux efforts d'esprit et d'érudition, qu'est-il sorti? La résurrection de toutes les erreurs antiques, le panthéisme, l'athéisme, le scepticisme et, dans la religion même, les fantaisies les plus contradictoires d'une exégèse où périrait tout Christianisme: voilà où ont abouti, sous nos yeux, dix-huit siècles après Jésus-Christ, les plus grands labeurs intellectuels peut-être dont le monde ait été témoin.

« Et aujourd'hui, chez nous, que voit-on? Les croyances religieuses battues en brèche, la dissolution de toute foi, même philosophique, l'écroulement de toutes les vérités rationnelles, et les envahissements d'une prétendue science enivrée d'elle-même, qui renie la raison, et veut, au nom du matérialisme et de l'athéisme, ravir aux hommes la foi en l'âme immortelle et la foi en Dieu. Par toutes les voies de la presse, journaux, pamphlets, romans, les doctrines les plus funestes sur Dieu, l'âme, la morale, la vie future, la famille, la société, sont ardemment répandues. Beaucoup de nos contemporains, ou sombrent dans ces erreurs, ou flottent, sans boussole et sans guide, à tous les vents du doute: de toutes parts d'orageuses ténèbres se font dans les âmes, et pénètrent jusqu'au fond des masses populaires.

« . . . . . Et je le demande aux hommes de bonne foi: Vous avez voulu fonder le gouvernement des peuples et la conduite de la vie sur la raison seule. Il y a trois quarts de siècle que cette expérience se poursuit. Où en est-elle? Les mœurs sont-elles meilleures? L'autorité est elle stable? La liberté est-elle fondée? La guerre a-t-elle disparu? Et la misère? Et l'ignorance? Et ces questions, que la raison pose avec une rare fertilité d'invention, mais qu'elle ne résout pas, ces questions qui touchent à l'organisation même des sociétés, au travail, aux salaires, aux ouvriers, où en sont-elles? Je n'exagère rien en affirmant que, depuis que la raison prétend régner seule, elle règne, comme l'astre des nuits, sur des ombres qu'elle ne peut vaincre, et que la terre est devenue, même dans les sociétés les plus civilisées, un séjour d'inquiétude, de malaise, de division et d'effroi. Le dix-neuvième siècle va finir, agité, las, stérile, incontestablement malade. Bien téméraire serait celui qui oserait affirmer qu'il finira dans la gloire et non dans les abîmes. »

Mais le Prélat ne veut pas nous laisser sur ces tristes images. Consoler, c'est son rôle, c'est son devoir, et ses sujets de consolation, il les trouve dans un *Retour vers le passé*. Tel est le titre du quatrième paragraphe:

« Cependant je supplie mes amis et mes frères dans la foi de ne rien exagérer. Il est permis d'être triste en face de l'heure actuelle, je le répète, et j'estimerais peu fier un cœur qui ne se sentirait pas triste. Fils du XIXe siècle, les hommes de mon âge avaient fait de beaux rêves, nous avions nourri de généreuses espérances; nous allons mourir, et mourir déçus. Mais quoi! notre courte vie est-elle toute l'histoire? Nous ne vivions pas au XVIe siècle, nous ne vivrons plus au XXe, mais l'Église vivait hier et elle vivra demain. Si j'avais à dire ce qu'elle espère, toutes mes prophéties ne seraient pas lugubres, et si je l'interroge sur ses souvenirs, le temps présent GAGNERA à être rapproché du temps passé. »

Là est la consolation, l'espoir. L'écrivain se demande ce qui se passait aux temps du Concile de Trente. Que voyait l'Église alors?

« Un siècle assez semblable au nôtre par les grandes découvertes, par le goût des Lettres et la renaissance des Arts; semblable aussi par le mauvais usage de ces dons. Le XVIe siècle peuplait l'Amérique récemment découverte, s'y livrait à de monstrueux excès d'avarice et de cruauté, et y introduisait la honte de l'esclavage. Il en recevait des trésors, et il les tournait à la corruption des mœurs. Si nous regardons sur les trônes et au sein des peuples, et jusque dans l'Église elle-même, le spectacle a encore bien des tristesses. Ce siècle a vu Henri VIII, Elisabeth, Christiern II, Yvan le Terrible, les Médicis, Charles IX et Henri III. Ce siècle a vu le sac de Rome et le siége de Paris. Ce siècle a vu la prétendue réforme déchirer l'Église, bouleverser l'Europe, couper en deux la Chrétienté. Qu'on lise les vies des grands et saints personnages de ce temps-là, de dom Barthélemy des Martyrs, de saint Charles Borromée, de saint François de Sales, quelles révélations sur les maux de l'Église et de la société! J'ai rappelé les bulles des Papes du moyen-âge: qu'on lise celles des Pontifes qui ont convoqué le Concile de Trente, et on verra si Adrien VI, Paul III, Pie IV ne poussaient pas, sur les périls de la république chrétienne, des cris plus alarmés que ceux de Pie IX. Des relâchements, des désordres, des scandales; un clergé mal formé, des ordres religieux abaissés; et puis les princes divisés, les peuples foulés, la guerre tous les jours, en tous les pays. Et pour ne parler que du Concile, assemblé dans des conjonctures si tristes, il a fallu le réunir en une petite ville cachée dans les montagnes du Tyrol, attendre six années la bonne volonté des princes, le suspendre, le reprendre, et subir d'incessants et injustes combats.

« Mais, vains obstacles! la vertu de l'Église triompha de tout; et après le Concile, tout à coup quel spectacle! Quels grands hommes et quelles grandes œuvres sortis précisément du Concile, et du souffle régénérateur qu'il avait fait passer sur la société chrétienne! Saint Charles Borromée, saint Philippe de Néri, saint Pierre d'Alcantara, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, saint François de Sales, sainte Jeanne de Chantal, saint Vincent de Paul, saint François de Borgia et saint François Régis, héritiers de l'esprit des saint Ignace et des saint François Xavier; puis, à la suite des Saints canonisés, les hommes apostoliques qui régénèrent les peuples, le bienheureux Pierre Fourrier, le cardinal de Bérulle, M. Olier, M. Eudes, M. Bourdoise, l'abbé de Rancé et tant d'autres; puis ces congrégations multiples, ces fécondes institutions qui font refleurir la vie cléricale et la vie religieuse, et raniment partout l'étude, la régularité, la charité: tout ce mouvement rénovateur enfin dont l'Église est travaillée; puis

Bossuet, Fénelon, et la majestueuse unité du du XVII[e] siècle. Et malgré tous les abîmes que cette mère immortelle des hommes a eus à franchir, l'Église a maintenant des temples à Jérusalem, la liberté à Pékin et à Constantinople, la hiérarchie épiscopale en Angleterre et dans les Pays-Bas, des Conciles à Baltimore, des missionnaires en Afrique, en Océanie et au Japon ; elle se réjouit au fond de l'âme de voir en tous lieux, malgré tout ce que la religion a encore à souhaiter et tout ce qu'elle déplore, des lois plus équitables, des armées moins oppressives, les petits mieux protégés, les pauvres mieux assistés, les esclaves affranchis. Lorsqu'elle regarde en face la prétendue réforme qui se dressait, pleine d'audace, appuyée sur la politique au XVI[e] siècle, l'Église aujourd'hui la voit doctrinalement défaillante, ayant parcouru son cycle et épuisé ses armes. Tout au contraire, l'Église catholique dont on ne pouvait plus, dit-on, supporter les abus, se présente avec un Pape dont l'éminente vertu force le respect, des Évêques plus nombreux et zélés, des prêtres pieux, unis, dévoués, des Ordres savants et vertueux, retrempés dans la persécution et la pauvreté. Et lorsque cette Église veut assembler un Concile, c'est à Rome même qu'elle le convoque, avec le secours d'une immense publicité, des chemins sûrs, des transports rapides, et des facilités de tout genre qu'elle doit à l'esprit, à l'équité, et aux ressources du temps présent. »

«Ainsi les siècles écoulés étaient plus tristes, plus déplorables encore que le nôtre. Et cependant l'Église les a sauvés, parce que contre tous les maux elle a des remèdes, et de la même manière elle saura nous sauver encore :



LE CENTENAIRE DE SAINT-PIERRE. — Offrandes présentées à Notre Saint-Père le Pape (1).

« Institutrice des âmes, l'Église se sert de la méthode de toute bonne éducation, l'autorité et la patience. Pendant qu'on doute, elle affirme ; on dément, elle insiste ; on obscurcit, elle éclaire ; on divise, elle unit; elle répète toujours et toujours les mêmes leçons, et quelles leçons ! La vraie nature de Dieu, la vraie nature de l'homme, la liberté et la responsabilité morale, l'immortalité de l'âme, la règle sacrée du mariage, la loi de la justice, la loi de la charité, l'inviolabilité du droit et de la propriété, le devoir du travail, le besoin de la paix. Cela toujours, cela partout, cela à tous, aux rois et aux pâtres, aux Grecs et aux Romains, à l'Angleterre et à la France, à l'Europe et à l'Australie, sous Charlemagne ou devant Washington. »

Voilà pourquoi le Concile du Vatican sera, non point un couchant, mais une aurore. C'est ce que Monseigneur d'Orléans fait ressortir dans le paragraphe cinquième, qui s'intitule *Le secours offert par le Concile.*

« Donc, s'écrie-t-il, toute grande manifestation des vérités évangéliques, tout éclaircissement des obscurités et des méprises, toute entente des peuples avec le Christianisme, est une œuvre de progrès à la fois social et religieux. Et voilà précisément l'œuvre du Concile. Voilà pourquoi l'Église va faire ce grand effort, et déployer, comme dit le Saint-Père, toutes ses forces, *ut omnes nostras magis magisque exaremus vires ;* voilà pourquoi les évêques catholiques viendront de tous les points du monde, pour se consulter avec leur chef : *Sua nobiscum communicare et conferre consilia.*

« Vainement, dites-vous dans vos injustes et ignorantes préventions, que l'Église est vieille, et que les temps sont nouveaux. Les lois du monde sont vieilles aussi, et toutes les nouvelles inventions, dont vous êtes justement fiers, n'existent et ne réussissent que par l'application de ces lois.

« Ah ! vous ignorez de quels éléments à la fois souples et résistants son divin Fondateur a formé l'Église, et quelle organisation à la fois stable et progressive il lui a donnée. Telle est la profondeur et la fécondité de ses dogmes et tel aussi le caractère expansif de sa constitution, qu'elle ne sera jamais dépassée par aucun progrès de la société humaine, et qu'elle peut vivre sous tous les régi-

(1) Ce sujet et le suivant appartiennent de droit à l'histoire du Concile œcuménique. On sait, nous l'avons dit à la quatrième page de ce livre, que ce fut le 26 juin 1867, lors de la célébration du centenaire de saint Pierre, que le Pape Pie IX exprima aux Évêques, réunis autour de lui, son désir de convoquer un Concile.

Le premier dessin montre les offrandes qu'il est d'usage d'offrir au Saint-Père après l'acte de canonisation. Cette oblation consiste en deux cierges ornés de peintures, une petite cage renfermant deux colombes, deux pains et deux petits barils dorés et argentés que les fidèles offrent au Père des fidèles au nom et pour chacun des saints nouvellement canonisés.

Le second met sous les yeux l'ensemble de l'imposante cérémonie.

mes politiques. Sans rien altérer de son symbole, elle tire, de son trésor, comme dit Notre-Seigneur, de siècle en siècle et selon les besoins des temps, des choses anciennes et des choses nouvelles, *de thesauro suo profert nova et vetera* : et vous la trouverez toujours prête à s'adapter à toutes les grandes transformations sociales, et à suivre l'humanité dans toutes les phases de son existence. L'Evangile est la lumière du monde, et le sera toujours, et c'est pourquoi, croyez-le bien, le prochain Concile sera une aurore, et non pas un couchant. »

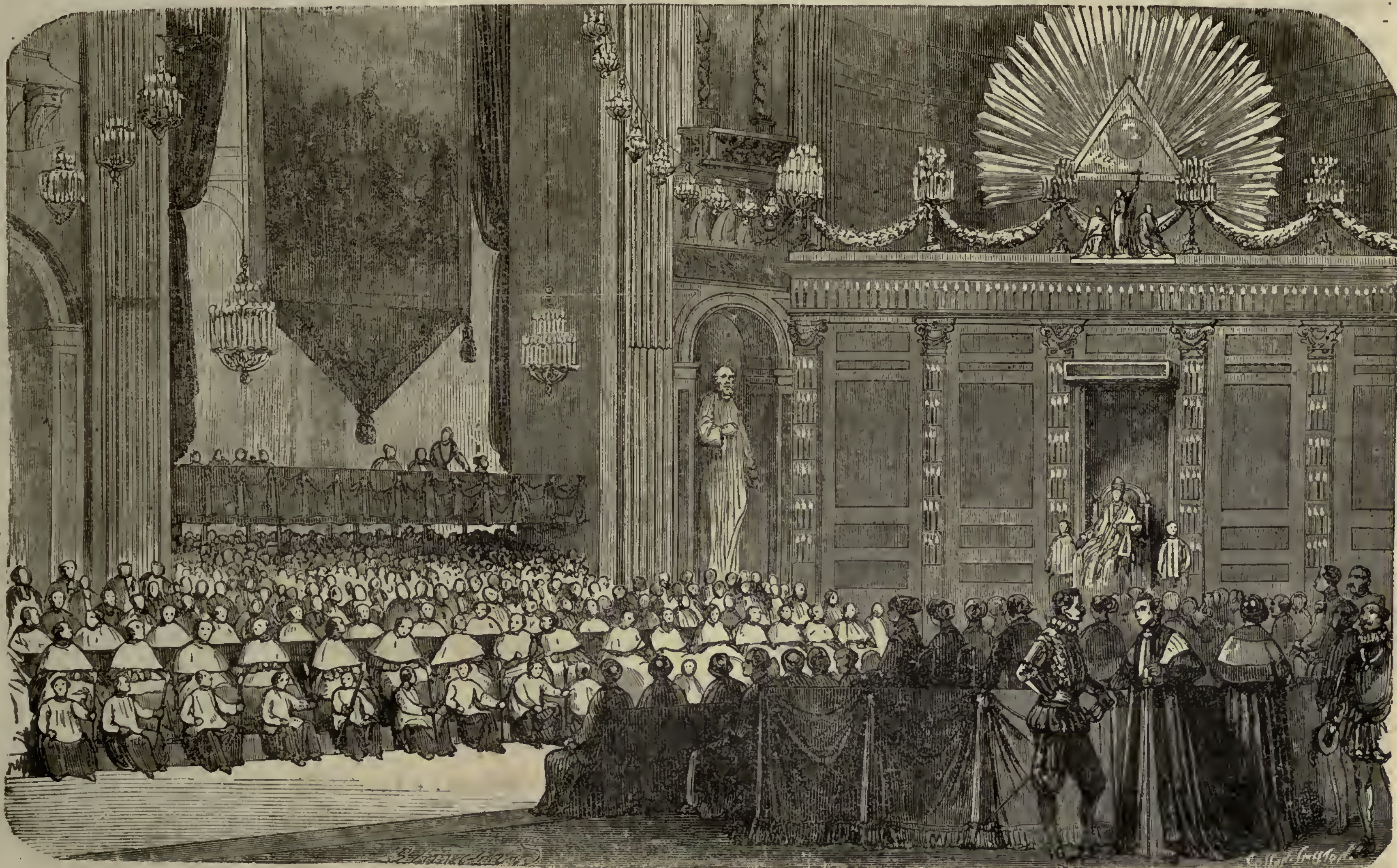
Que craignent-ils donc, les Catholiques timides et les politiques ombrageux? C'est ce que se demande Mgr Dupanloup dans son sixième paragraphe : *Les craintes mal fondées au sujet du Concile.* Ces craintes, ces terreurs, il cherche à les dissiper. A l'organisation même des sociétés actuelles il emprunte son argument le plus fort :

« J'ai ouï dire que les temps modernes, dégoûtés de la confiance en un seul homme par trop d'expériences, ont foi dans les assemblées : quelle assemblée pourrait présenter une telle réunion de lumières, d'indépendance, une telle diversité dans l'unité ?

Que sont ces évêques? lisez leurs devises :

Au nom du Seigneur! — J'apporte la paix! — Je veux la lumière! — Je répands la charité! — Je ne refuse pas le travail! — Je sers Dieu! — Je ne sais que le Christ! — Tout à tous! — Triompher du mal par le bien! — Paix dans la charité! etc.

Quant à eux, ils ont perdu leurs noms d'autrefois ; ils signent du nom d'un saint et du nom d'une ville. Leur propre nom est enfoui, comme celui de l'architecte, dans la première pierre du temple. Voici Babylone et voici Jérusalem. Voici New-York et Westminster. Voici Éphèse et Antioche. Voici Carthage et Sidon, Munich et Dublin. Voici Paris et voici Pékin. Voici Vienne et voici Lima. Voici Tolède et Malines, Cologne et Mayence. Et ils se nomment aussi Pierre, Paul, Jean, François, Vincent, Augustin, Dominique, du nom des grands hommes qui ont fondé ou éclairé les peuples en leur annonçant l'Évangile! Ils ne portent pas seulement les noms passés et présents, mais encore les noms de l'avenir. Celui-ci est à la Rivière-Rouge, cet autre au Dahomey; celui-là à l'Orégon, cet autre à Natal, à Victoria, à Saïgon. Nous travaillons à l'avenir, nous qu'on appelle les hommes du passé. Nous travaillons pour les terres aujourd'hui sans ville et les peuples encore sans nom. Nous allons plus loin que la science, au delà du commerce, là où nous sommes seuls, en avant de tous. Quand nous ne devançons point vos voyageurs, nous nous élançons sur leurs pas : et pourquoi? Pour faire des chrétiens, c'est-à-dire des hommes, c'est-à-dire des nations. De quoi donc avez-vous peur? En quoi un Concile vous peut-il faire ombrage, vous qui vous intitulez avec une si superbe confiance les hommes du progrès, les héraults de l'avenir? »



LE CENTENAIRE DE SAINT-PIERRE. — Cérémonie de la Canonisation.

Ainsi va l'éminent écrivain dépeignant, en traits magnifiques, le caractère des personnages appelés à siéger dans l'assemblée, tous recommandables par l'intelligence, les vertus, l'âge. Et encore une fois il se demande comment une réunion semblable pourrait être un défi porté à la société.

« On vous dit, ajoute-t-il, et c'est sur cette réflexion que se termine ce chapitre, on vous dit que le Pape veut rompre avec la société moderne, la condamner, la proscrire, y jeter un trouble profond : et jamais les maux dont vous souffrez, peuples chrétiens, n'ont ému plus douloureusement le Chef de l'Église, jamais il n'a tiré de son âme des accents plus sympathiques pour vos périls et

vos douleurs. Et, — tout le monde l'a remarqué, — dépouillé des trois quarts de son petit État, réduit à Rome et au territoire environnant, placé entre les périls d'hier et ceux de demain, suspendu sur des abîmes, le Pape n'en paraît point préoccupé; ce n'est pas son trône menacé qu'il cherche à défendre: pas une phrase, pas un mot sur ce grand intérêt: non, dans la Bulle de convocation, le prince temporel s'oublie et se tait, le Pontife seul a parlé au monde. »

Et non-seulement au monde catholique, mais à l'universalité du monde chrétien. C'est là le sujet du paragraphe septième, où le prélat traite *des églises séparées*, et commente « les lettres du Saint-Père aux Évêques orientaux non unis et à nos Frères séparés du protestantisme. »

Tout ce paragraphe est vraiment admirable: c'est là le langage de la charité parlé dans les termes les mieux sentis; le saint Évêque, le doux guide, l'aimable pasteur des âmes se révèle tout entier dans ces lignes.

« ... Fait lamentable! il y a, encore à l'heure qu'il est, des millions d'hommes sur qui ne s'est pas levé l'Évangile, et qui demeurent plongés dans les ténèbres de l'infidélité. Voyez ces pauvres païens sur les rivages de leurs îles lointaines! Ils attendent vaguement un Sauveur: ils tendent les bras vers le vrai Dieu: ils appellent, par la voix de leurs misères et de leurs souffrances, la lumière, la vérité, le salut. Et il y a dix-huit siècles que Jésus-Christ est venu apporter ces bienfaits au monde, et a dit à ses apôtres cette grande parole: *Prêchez l'Évangile à toute créature!* Eh bien, voici enfin les apôtres de Jésus-Christ, les disciples, les émules de ce Pierre et de ce Paul qui abordèrent un jour aux rives de l'Italie, qui prêchèrent à nos pères le même Évangile, et moururent ensemble pour la même foi!

« Mais, pauvres Indiens, pauvres Japonais! derrière les apôtres de l'Église catholique, envoyés par le successeur de celui auquel Jésus-Christ a dit: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon « Église, » débarquent d'autres missionnaires qui viennent les combattre! Qui les envoie? Est-ce Jésus-Christ? Quoi donc! Le Christ, comme le demandait autrefois saint Paul avec douleur aux dissidents des premiers siècles, le Christ est-il divisé? *Divisus est Christus?* N'est-ce pas là, ô nos frères séparés, je vous le demande, pour ces pauvres infidèles, un affreux malheur? Et, pour tout cœur chrétien, n'est-ce pas à en verser des larmes? »

Et le voilà qui s'adresse d'abord aux chrétiens d'Orient, et d'une voix empreinte d'une mansuétude infinie, il les conjure de revenir au bercail:

« O nos Frères séparés d'Orient, Grecs, Syriens, Arméniens, Chaldéens, Bulgares, Russes et Slaves, et vous tous que je ne puis nommer, voici que l'Église catholique vient à vous et vous tend les bras! O nos Frères, venez!

« Elle va s'assembler tout entière; de tous les points du monde habité, de notre Occident, de votre Orient, du Nouveau-Monde aussi et des îles lointaines, ses Évêques vont accourir à la voix du Chef suprême, à Rome, au centre de l'unité. Eh bien, elle ne veut pas s'assembler sans vous. O nos Frères, venez!

« Voici une de ces occasions solennelles, rares, telles qu'il faut des siècles pour qu'il s'en rencontre de pareille: l'Église catholique vous offre la paix: « Nous vous prions de toutes nos forces, vous « écrit le Saint-Père, nous vous pressons de venir à ce Synode gé« néral, comme vos ancêtres vinrent au Concile de Lyon et au Con« cile de Florence, afin de renouveler l'union et la paix. » Est-ce que, de votre côté, vous refuseriez de faire un seul pas vers nous, et laisseriez-vous ainsi échapper une circonstance si favorable? Qui donc voudrait prendre sur soi une si redoutable responsabilité! O nos Frères, venez!

« Le cœur de l'Église de Jésus-Christ ne change pas; mais les temps ont changé, et les causes qui ont fait tristement échouer les efforts tentés par nos pères, grâce à Dieu, ne subsistent plus. O vous tous, ô nos Frères, venez enfin!

« Pour nous nous sommes pleins d'espérance, et quelles que soient les résistances que la surprise, du premier moment peut-être, ou les antiques préventions ont suscitées, tout nous paraît prêt pour de grands retours: « Rome, s'écriait autrefois Bossuet, ne cesse de « crier aux peuples les plus éloignés, afin de les appeler au banquet « où tout est fait un; et voilà qu'à cette voix maternelle les extré« mités de l'Orient s'ébranlent, et semblent vouloir enfanter une « nouvelle chrétienté! »

« O Dieu! puissions-nous voir ce spectacle! quelle joie pour votre Eglise sur la terre, au milieu de tant de rudes combats et d'amères douleurs! quelle joie aussi pour l'Église du Ciel et particulièrement, ô Églises d'Orient, pour vos Saints et pour vos Docteurs, « lorsque, « comme le dit le Saint-Père, du haut du Ciel, ils verront rétablie l'u« nion avec le Siége apostolique, centre de la vérité catholique et de « l'unité; union que, pendant leur vie ici-bas, ils travaillèrent à ré« chauffer, à propager par toutes leurs études et leurs infatigables « labeurs, par la doctrine et par l'exemple, embrasés qu'ils étaient « de la charité répandue dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, pour « Celui qui a tout réconcilié et pacifié au prix de son sang, qui a « voulu que le signe de ses disciples fût dans la paix, et qui adressait « cette prière à son père: Faites qu'ils ne soient qu'un, comme nous « ne sommes qu'un. »

« Ah! voilà bien le langage de l'Église, de la vrai Église de Jésus-Christ, qui, seule entre toutes les Sociétés chrétiennes, pousse un cri maternel, et redemande tous ses enfants, parce qu'elle est la vraie Mère!

« Et voilà pourquoi aussi le Souverain-Pontife, après s'être tourné vers l'Orient séparé, se retourne vers les communions chrétiennes non catholiques, et adresse à tous nos frères du Protestantisme le même pressant appel.

« Le Protestantisme! « Ah! s'écriait encore Bossuet, dans son ar« dent amour, dans ses vœux passionnés pour l'unité, nos entrailles « s'émeuvent à ce nom, et l'Église toujours mère ne peut s'empêcher « dans ce souvenir de renouveler ses gémissements et ses vœux. »

« ..... Puisse le prochain Concile, œuvre de pacification et de lumière, rapprocher enfin de nous tant d'âmes qui nous appartiennent déjà par leur sincérité, par leurs vertus, et je le sais de plusieurs, par leurs vœux! Que ce soit là du moins, Messieurs, le vœu de tous les catholiques! Oui, ouvrons nos cœurs, avec plus d'effusion que jamais, à tous ces frères bien-aimés; souhaitons, c'est le désir du Saint-Père, que le futur Concile soit un puissant et heureux effort vers l'union, et faisons monter sans cesse vers le ciel la prière du Maître: *Sint unum, sicut et nos!* »

Le huitième et dernier paragraphe est une Contemplation de l'Église catholique, des biens qui découlent de sa doctrine, des trésors d'espérance et d'amour renfermés dans son sein.

« Qu'est-ce que l'Eglise catholique? demande l'auteur. Et il en fait un magnifique tableau: son sujet l'inspire de plus en plus; il avait été éloquent, il devient sublime:

« Ah ! Messieurs, on ne sait pas assez ce que c'est que l'Église catholique ! On vit au milieu d'elle, on en fait partie, et on ne la connaît pas. On ignore, et ce qu'elle fut, et ce qu'elle est dans le monde, et la mission que Dieu lui a donnée, et les forces vives, les priviléges divins déposés en elle, afin qu'elle puisse accomplir sa tâche sur la terre, maintenir immuables ici-bas la vérité et le bien, la lumière et les vertus, et demeurer toujours comme dit l'apôtre : *Ecclesia columna et firmamentum veritatis.*

« Certes, je n'ai jamais entendu reprocher à une colonne d'être immobile ; que deviendrait l'édifice, si la colonne bougeait ? Pourquoi donc reprochez-vous à l'Église d'être immobile, et combien cette immobilité ne vous est-elle pas salutaire ? Où en seriez-vous, s'il y avait des tremblements de la vérité comme il y a des tremblements de terre ? Pendant que vous dispersez, nous unissons. Pendant que vous perdez, nous maintenons. Nous pouvons dire aux doctrines : Nous vous avons connues à Alexandrie ou à Athènes, vous, vos mères, vos filles et vos alliées. L'Église peut dire aux nations, dont le Pape réunit les ambassadeurs : France, tu as été formée par mes Évêques, dont tes rues et tes villages portent les noms ! Angleterre, qui donc t'a faite, et pourquoi as-tu été appelée l'île des Saints ? Allemagne, tu es entrée dans la civilisation de l'Occident par mon envoyé saint Boniface ; Russie, où en serais-tu sans mes Cyrille et mes Méthodius ? Rois, j'ai connu vos ancêtres. Avant les Hapsbourg, les Bourbon, les Romanoff, les Brunswick, les Hohenzollern, les Bonaparte et les Carignan, j'étais antique et j'avais vu mourir les Césars et les Antonins. Demain, je serai toujours la même. Sans argent, sans demeure, sans puissance, dites-vous ? Cela se peut, et j'ai cent fois traversé ces épreuves, toujours prête à adresser aux nations le petit mot de Jésus à Zachée : « Mon ami, demain je demeurerai chez « toi. » Si je quitte Rome un moment, j'habiterai à Londres, à Paris ou à New-York. Il n'y a que l'Église et le soleil qui puissent affirmer avec certitude que le lendemain, sans faute, on les verra se lever, et c'est ce que fait l'Église en osant, au milieu du tumulte de l'heure actuelle, annoncer un Concile. »

Lisez encore ce superbe commentaire du *Credo :*

« Ecoutez ces paroles de la vie, vous qui doutez, vous qui cherchez, vous qui souffrez ! Ecoutez-les aussi, vous qui triomphez, vous qui jouissez, vous qui accablez les hommes ! Ecoutez les paroles que l'Eglise catholique fait répéter simplement, à chaque lever du soleil, par les petits enfants :

« *Credo*, je crois ! Je crois en un seul Dieu Créateur. Voilà, savants, la réponse à vos incertitudes.

« *Credo*, je crois ! Je crois en un Sauveur du monde, qui a par sa naissance consacré la pureté, par ses préceptes confondu l'orgueil, par ses souffrances déshonoré l'injustice, par sa résurrection prouvé sa divinité et notre immortalité : je crois en Jésus-Christ ! Voilà, pauvres gens affligés, pauvres peuples opprimés, la réponse à vos désespoirs.

« *Credo*, je crois ! Je crois au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, à la communion des justes, morts et vivants, à la rémission des péchés, au jugement et à la vie heureuse de tous ceux qui auront combattu le bon combat. Voilà, protestants ou philosophes, si divisés dans vos affirmations, si bornés dans vos espérances, la réponse à vos querelles ! Voilà, potentats oppresseurs, la réponse à vos iniquités ! Et voilà aussi, ô mort impitoyable, la réponse à tes rigueurs !

« Aimer, espérer, croire ! Tout est là, et c'est l'Église qui seule garde aux hommes ces trésors dans l'inébranlable majesté et dans l'universelle vérité de ce *Credo*, que le dix-neuvième Concile, à l'aube du XXe siècle, se prépare à redire avec le deux cent soixante-deuxième successeur du batelier Pierre, premier apôtre de Jésus-Christ. »

C'est par un appel à la prière que conclut l'éminent Prélat. Joignons notre prière à la sienne :

« Mais cessons de parler, mes Frères, cessons de disputer, cessons de craindre, et, fléchissant le genou, prions !

« O Dieu ! qui connaît les secrets de votre Providence, et qui sait les merveilles que l'Église peut encore montrer au monde, si les passions et les fautes des hommes ne viennent pas à la traverse ?

« O Dieu ! si la religion et la société, appuyées l'une sur l'autre, poursuivaient d'un commun accord leur marche bienfaisante, quel grand pas vers l'établissement de votre règne sur la terre, vers le vrai progrès des nations, vers la liberté par la vérité, vers la vraie fraternité des hommes, vers l'extinction des révolutions et des guerres, vers la paix du monde !

« Ah ! une ère nouvelle pourrait s'ouvrir, et un nouveau grand siècle apparaître dans l'histoire !

« Ouvrons nos âmes à ces espérances, demandons à Dieu les vrais biens, et ne prévoyons les malheurs possibles que pour les prévenir. Qu'on sache du moins que les catholiques ne sont pas les hommes du découragement, ni des sinistres prédictions, ni des défis irritants, mais les hommes de la charité, des nobles espoirs, des pacifiques efforts, en même temps que des luttes généreuses.

« Invoquons saint Pierre et saint Paul, invoquons la Vierge Marie, Mère de Jésus, honneur et patronne céleste de la famille des hommes ; et, unis aux âmes de tous les saints, prions l'adorable Trinité qui règne dans les cieux !

« Prions, afin que le Concile puisse accomplir son œuvre ! que les peuples chrétiens ne repoussent pas ce suprême effort que l'Église tente pour les secourir ! que la lumière se fasse dans les esprits, et que les cœurs s'apaisent ! que les malentendus s'éclaircissent, que les préventions se dissipent, que les griefs sans cause disparaissent, qu'une nouvelle efflorescence du christianisme et par conséquent de la civilisation se fasse dans le monde ! que les retours tant désirés et si nécessaires s'accomplissent !

« Prions, pour que les Souverains, selon le vœu et la demande formelle que leur en adresse le Saint-Père, abjurant tous vains ombrages, favorisent, par la liberté des Évêques, la future assemblée de l'Église, et lui laissent faire en paix son Concile.

« Prions, pour que les peuples aussi, comprenant les intentions maternelles de l'Église, et fermant l'oreille aux calomnies, attendent avec confiance et acceptent avec docilité la parole de leur Mère.

« Prions, pour que ses adversaires déclarés eux-mêmes, fassent trêve à leurs soupçons, à leurs colères, au moins jusqu'à ce qu'elle ait rendu, dans son Concile et sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, des décrets dont la sagesse et la charité les touchent.

« Prions, pour que tant d'hommes de bonne foi, savants, hommes politiques, chefs de famille, tant d'hommes de travail, tant d'hommes de cœur, que la lumière de Jésus-Christ n'éclaire pas encore, en reçoivent les bienfaisants rayons.

« Prions, pour que les vœux inquiets de tant de mères, de sœurs, d'épouses, de filles, qui maintiennent obscurément la pureté, la

sainteté dans les familles, sans pouvoir souvent y faire descendre la foi, soient enfin exaucés.

« Prions, pour qu'enfin l'Orient et l'Occident se rapprochent, et pour que nos Frères séparés, las de la division qui les dissout, répondent au pressant appel que leur fait la sainte Église, et viennent enfin se jeter dans nos bras, ouverts depuis trois siècles.

« Prions, pour que l'Église, dans ses fidèles, dans ses Ministres, soit chaque jour plus pure, plus pieuse, plus savante, plus charitable; afin que nos défauts, mes Frères, ne mettent pas obstacle au règne de Dieu que nous sommes chargés de faire aimer.

« Enfin, prions pour le Saint-Père. Daignez, ô Dieu, le conserver à votre Église, et puisse ce grand Pontife qui n'a pas craint, malgré les fatigues de l'âge, d'entreprendre l'œuvre laborieuse d'un Concile, en voir aussi l'heureuse issue! Puisse-t-il, après tant d'épreuves, si fortement portées, jouir enfin du triomphe de l'Église, avant d'aller recevoir dans le ciel la récompense de ses travaux et de ses vertus. »

XI

Nous nous sommes longuement étendus sur cette lettre, l'œuvre la plus importante qui ait encore paru à propos du Concile œcuménique du Vatican. Mais notre travail ne serait pas complet si, à côté de l'analyse de l'œuvre, nous n'essayions de tracer le portrait de son auteur. Par son talent oratoire, par ses antécédents, par la haute position qu'il occupe dans le clergé français, l'Évêque d'Orléans sera évidemment l'une des plus grandes figures du Concile. Quelques lignes de biographie trouvent donc ici naturellement leur place.

Mgr Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, aujourd'hui âgé de 67 ans, est originaire de Saint-Félix, en Savoie. Dès l'âge le plus tendre, il partit avec sa famille pour Paris, où il commença aussitôt ses études à Saint-Nicolas, puis il les acheva à Saint-Sulpice.

Ce fut dans sa vingt-troisième année qu'il fut ordonné prêtre, et attaché à la paroisse de l'Assomption. Chargé d'enseigner le catéchisme aux enfants, constamment en relation avec eux, il étudia les défectuosités du système d'éducation et s'attacha toujours à les combattre.

En 1827, il fut nommé confesseur du duc de Bordeaux. Sa simplicité aussi bien que son talent le firent remarquer, il fut appelé à enseigner le catéchisme aux princes d'Orléans, puis, deux ans plus tard, attaché à Mme la Dauphine, en qualité d'aumônier.

La révolution de juillet vint l'arrêter quelque temps dans sa carrière. Ce fut vers cette époque qu'il fonda l'Académie de Saint-Hyacinthe pour les jeunes gens. Jusqu'en 1834, il continua, comme par le passé, son enseignement du catéchisme.



MONSEIGNEUR DUPANLOUP, évêque d'Orléans.

Réputé depuis longtemps déjà pour son éloquence, il fut chargé d'ouvrir les conférences de Notre-Dame, de là datent ses succès oratoires. Nommé supérieur du Petit-Séminaire de Paris, le futur Évêque d'Orléans refusa cette faveur, bien méritée cependant, et consentit seulement à accepter la charge de préfet des études; mais il ne devait pas longtemps occuper ce poste, son talent d'orateur le désignait forcément pour la prédication publique, et nous le trouvons, en 1835, premier vicaire à Saint-Roch. En 1836, il y prêcha le carême de concert avec M. Olivier. Sa parole brillante et ferme à la fois, la beauté de son style, la force et l'habileté de ses arguments, lui attirèrent bien vite l'admiration et les sympathies de tous ceux qui étaient appelés à l'entendre.

Pour la seconde fois, on lui offrit la charge de supérieur du Petit-Séminaire de Paris, et il l'accepta. Presqu'au même instant, Mgr de Quélen, archevêque de Paris, le nommait vicaire-général.

A la mort de ce prélat, Mgr Affre fut appelé à lui succéder, et l'abbé Dupanloup résigna ses fonctions de vicaire-général.

Malgré quelques légers dissentiments qui existaient entre le nouvel Archevêque de Paris et lui, M. Dupanloup ne cessa d'entretenir de bonnes relations avec l'Archevêché, et il fut même chargé d'une mission assez délicate à Rome. La manière habile dont il s'en tira lui valut le titre de Grand-Vicaire titulaire.

En 1841, nous trouvons M. Dupanloup professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, mais il cessa bientôt son cours pour ne s'occuper que du séminaire qu'il dirigeait depuis quatre ans déjà. Vers la fin de 1845, il abandonna sa position de supérieur et de vicaire-général pour demeurer simple chanoine titulaire de Notre-Dame.

Pendant quatre ans entiers, le prêtre éminent se contenta de ce titre, mais, le 6 avril 1849, il était nommé évêque d'Orléans et préconisé le 30 septembre de la même année à Portici, puis sacré à Paris le 9 décembre.

D'une activité sans égale, Mgr Dupanloup prouva, dès les premiers temps de son épiscopat, qu'il serait une des gloires du clergé. Ses soins se portèrent surtout sur l'enseignement. Les établissements laïques faisaient une concurrence sérieuse au Séminaire, Mgr Dupanloup mit tous ses efforts à la combattre, et, avec son infatigable persévérance, obtint d'excellents résultats; il alla même jusqu'à ouvrir une école dans son propre palais.

A cette époque éclata la fameuse discussion sur l'enseignement; l'évêque d'Orléans n'hésita pas un instant à se prononcer pour l'introduction de tous les classiques dans les études. Attaqué sur ce point par l'*Univers*, il défendit ses idées avec l'habileté qu'on lui connaît. Ce fut la Cour de Rome qui décida dans l'affaire.

Ses écrits, ses prédications, lui avaient marqué sa place au sein de l'Académie française, et, en mai 1854, il fit partie de ce corps, remplaçant M. Tissot; le discours de réception qu'il prononça à cette occasion est un véritable chef-d'œuvre.

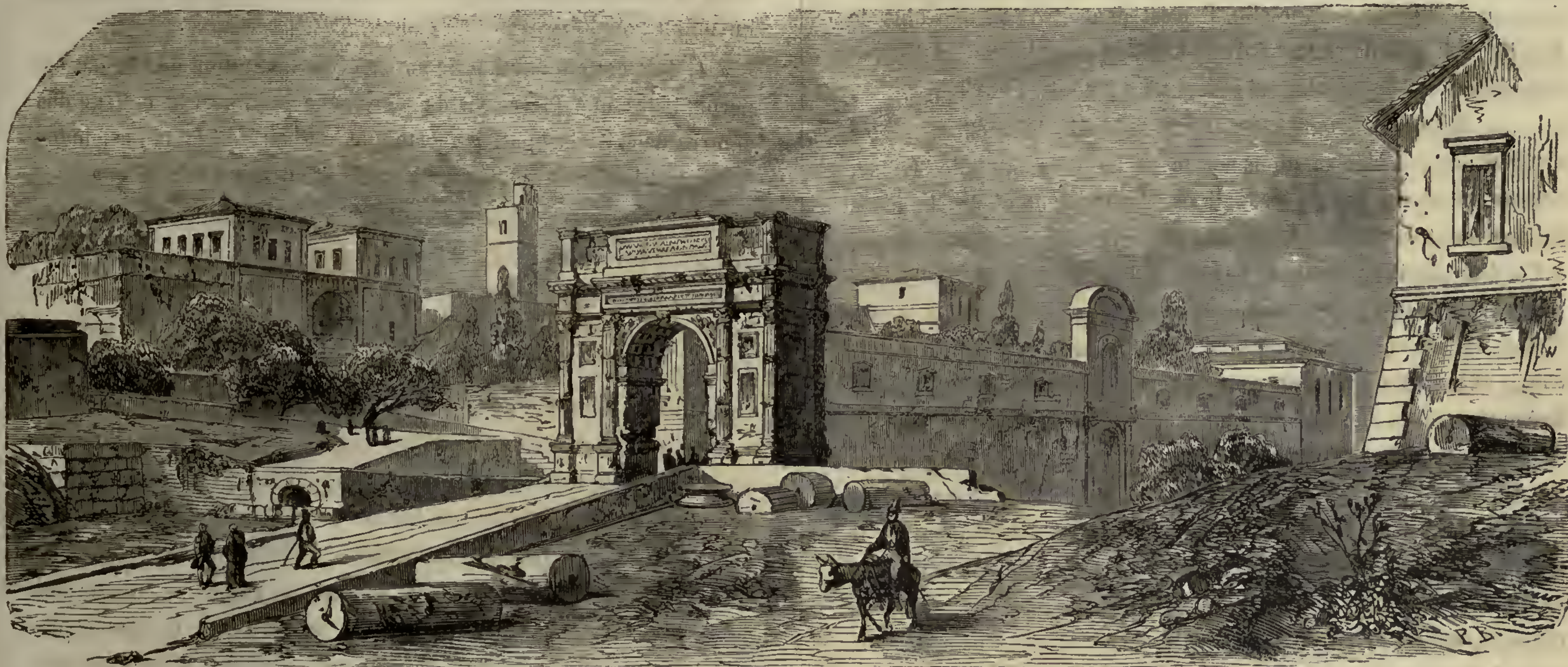
En 1850, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Parmi les œuvres qui lui sont dues, citons son *Traité de l'éducation*, formé de plusieurs ouvrages publiés séparément; les *Évangiles choisis pour tous les jours de l'année*, un *Manuel de catéchisme*, une *Méthode générale de catéchisme*, une *Journée du chrétien*, l'*Exposition des principales vérités de la Foi catholique*, *La vraie et solide vertu sacerdotale*, *Éléments de rhétorique sacrée*, *Le Christianisme présenté aux hommes du monde*, *Nouveau projet de loi sur la liberté de l'enseignement*, etc. Nous ne parlons pas ici des lettres pastorales et sermons qui ont été imprimés.

XII

Nombreux sont les écrits publiés à l'occasion du Concile, et il ne saurait convenir à notre cadre de nous appesantir également sur tous et de donner à leur analyse les développements que nous a semblé comporter celle de la *Lettre pastorale* de Mgr Dupanloup.

Il en est cependant certains que nous ne pouvons passer sous silence, et pour lesquels même une simple mention est insuffisante, car ils appartiennent de droit à l'histoire du Concile de 1869 : ce sont les instructions admirables, qu'à l'exemple du pieux évêque d'Orléans, ont adressées aux fidèles les prélats de l'Église catholique presque tout entière, Mgr Pie, Mgr de Dreux-Brézé, Mgr Plantier, Mgr de Ségur, Mgr Dechamps, Mgr Manning, etc. etc.



ROME. — L'Arc de Titus.

Ce sont encore les belles et opportunes études spécialement destinées aux savants, le livre du Dr Héfélé, celui de Mgr Zizzani, celui de Mgr Guérin; ce sont enfin les traités substantiels écrits pour les magistrats, les hommes du monde, les politiques, et signés des noms connus de l'abbé Jaugey, l'abbé Maupied, M. Albert du Boys, etc. Nous en passons, et des meilleurs. Cette nomenclature à elle seule demanderait plusieurs pages.

Parmi les œuvres les plus importantes dues au haut clergé sur cette matière, il faut citer au premier rang la lettre de S. E. Mgr le cardinal Henry-Edward Manning, archevêque de Westminster, le premier prélat de l'Église catholique d'Angleterre, le digne successeur du regretté cardinal Wiseman.

Mgr Manning est, on le sait, un ex-anglican, devenu l'une des plus grandes gloires du catholicisme. Son instruction pastorale, l'une des premières qui aient été publiées, est un écrit véritablement magistral tant à cause de la profondeur que de la justesse des idées qu'il exprime sur les motifs et les effets du Concile. *Le Centenaire de Saint-Pierre et le Concile général*, tel en est le titre. C'est un devoir pour nous de nous y arrêter quelques instants, ainsi que nous l'avons fait pour l'œuvre de Mgr Dupanloup.

La lettre pastorale de Mgr Manning se divise en deux parties : la première est consacrée au *Centenaire de Saint Pierre*, à ses pompes, à ses résultats, à la glorification du règne de Pie IX, réunissant trois fois, autour de lui les Évêques du monde entier. Il y a, dans cette première partie, bien qu'elle n'ait réellement pas trait au Concile lui-même, certains passages d'un mérite, d'une élévation, d'un éclat tels, que nous ne pouvons nous empêcher de les citer intégralement.

Et d'abord Mgr Manning déclare « qu'il n'a ni l'intention, ni le pouvoir de donner une description quelconque de la beauté, de la majesté, de la splendeur de ces solennités.

« Je me bornerai à vous dire qu'elles étaient dignes du royaume le plus puissant qui existe sur la terre, la sainte Église catholique. Je me tairai donc sur tout ce qui parlait à l'œil; car il me serait impossible, avec toute la bonne volonté du monde, de vous en donner une idée, et je laisse ce soin à d'autres qui ont le bonheur de posséder l'esprit d'observation, la mémoire et le talent de descriptions nécessaires. On a déjà écrit sur ces grandes solennités, et on écrira encore sur ce sujet. Je me bornerai à ce qui n'a pas frappé les yeux : je veux dire la signification morale, ou plutôt la beauté morale, la majesté et la splendeur des derniers événements accomplis à Rome.

« La première pensée qui m'est venue a été le contraste du spec-

tacle que présentait le Janicule, il y a dix-huit cents ans, et le spectacle que j'avais sous les yeux, le jour de la fête de saint Pierre. Lors du martyre du saint apôtre, le peuple de Rome se ruait avec une sauvage et cruelle curiosité vers le Tibre. Une foule d'hommes féroces, au visage contracté par la haine et la soif du sang, se pressaient autour de la croix de Pierre. Là, dit la tradition, il fut pendu la tête en bas dans la honte et l'agonie. Hier, des pasteurs et des fidèles de toutes les parties du monde se prosternaient sur sa tombe, au sommet de ce même Janicule, et entouraient avec la plus touchante vénération le trône de son successeur. Dans cette victoire de la croix et dans la perpétuité de cette victoire, la main de Dieu se révèle. Aucune puissance humaine ne pourrait ainsi changer la volonté de l'homme.

« ..... Aucun Pontife peut-être n'a eu l'occasion de faire plus fréquemment que Pie IX l'exercice de son autorité suprême sur l'Église. La création des hiérarchies, la définition de l'Immaculée-Conception, les déclarations de la puissance temporelle, les condamnations dans l'encyclique de 1864, portent témoignage au plus haut degré de la plénitude de son autorité suprême comme chef et docteur de l'Église universelle. Il n'est peut-être pas non plus de Pontife qui se soit rattaché d'une manière aussi intime l'épiscopat tout entier, en l'appelant aussi souvent à ses côtés.

« ..... Depuis longtemps on nous fatiguait journellement les oreilles par des déclamations sur le destin et la chute de l'Église, comme puissance parmi les nations. Au moment où les hommes échangeaient leurs félicitations sur ce qu'ils croyaient son cadavre, le Chef de l'Église prenait la parole, et les Évêques venus littéralement des quatre points cardinaux s'assemblaient autour de lui. Ce n'était pas un commandement, ce n'était même pas une injonction; c'était une simple invitation, une expression de son désir. Cinq cents Évêques et une multitude de fidèles sont venus du nord, du sud, de l'est et de l'ouest, par terre et par mer, vers le successeur de saint Pierre. Il y avait des Évêques venus de la Chine et du fond de l'Asie. Il y en avait de la Californie et de l'Amérique occidentale. Il y en avait de la Tartarie et du Canada. Il en était venu de l'Australie et des îles des mers du sud. Là se trouvaient réunis les principaux pasteurs de plus de trente races et nations différentes. Une seule voix dans le monde avait pu convoquer une pareille assemblée, et cette voix était celle du successeur de saint Pierre, à qui le monde entier a été confié, la voix du Vicaire de Celui à qui « tout pouvoir est donné dans le Ciel et sur la terre. »

Telle est l'entrée en matière du cardinal-archevêque. Ce n'est pas dans la majesté et la splendeur qui frappent les yeux qu'il faut rechercher la grandeur et la solennité de l'événement dont il parle. Non, c'est surtout une démonstration de puissance morale, — un exemple de la supériorité de l'ordre moral sur l'ordre matériel du monde.

« C'est au milieu du dix-neuvième siècle, au moment où la foi vacille même chez les nations autrefois les plus catholiques, à l'époque enfin où les hommes souriaient en prédisant la chute du successeur de saint Pierre, qu'ils regardaient comme un reste des superstitions du moyen-âge et l'ombre d'une vieille usurpation, c'est en ce moment même que les Évêques du monde sont venus affirmer de nouveau leur foi dans la suprématie et les prérogatives du Prince des apôtres, dans la personne de son successeur, ainsi que leur adhésion et leur soumission absolues à sa Chaire et à son autorité. »

La démonstration de cette suprématie, l'affirmation de ces prérogatives, voilà le sujet qui préoccupe l'écrivain pendant tout le cours de cette première partie.

« S'il y a quelque vérité évidemment établie dans les saintes Écritures et dans la tradition universelle, dans les écrits des Pères de l'Église et dans les décrets des Conciles, c'est celle qu'on peut résumer dans les propositions suivantes :

« 1. Que Pierre a reçu, le premier et seul, de notre divin Maître, la plénitude et la toute-puissance, soit pour enseigner, soit pour gouverner, en même temps que la charge du troupeau tout entier sur la terre.

« 2. Que ce pouvoir lui a été donné pour le mettre à même d'agir seul et d'une manière suprême en dehors des autres apôtres, tandis que ces derniers ne peuvent agir qu'en se subordonnant à lui.

« 3. Qu'il lui a été accordé une assistance spéciale pour le soutenir dans la connaissance et la déclaration de la foi, et on lui a confié l'emploi tout spécial de confirmer et de soutenir la foi des apôtres, de telle sorte que le dépôt de la foi est doublement assuré, d'abord dans la personne de Pierre, et ensuite dans le collége des apôtres, en union avec lui.

« 4. Que cette fondation divine et cette institution de l'Église est perpétuelle; que Pierre vit dans ses successeurs et le collége des apôtres dans l'épiscopat, de sorte que la Chaire de Pierre est indéfectible et infaillible, ainsi que l'épiscopat en union avec elle. »

Et sans cesse Mgr Manning appuie sur cette infaillibilité, il la démontre par les plus irréfutables arguments; avec saint Augustin, il s'écrie : *Rome a parlé, la cause est finie;* avec saint Jérôme : *chez vous seuls a été conservé intact l'héritage des Pères;* avec saint Gélase : *Le siége de Pierre est le premier; l'Église romaine n'a ni tache, ni ride, ni rien de pareil.*

A ce propos il s'élève fortement contre le gallicanisme. Nous ne pouvons suivre l'éminent prélat dans cette longue discussion, que beaucoup de nos lecteurs ont lue d'ailleurs, soit sur l'original, soit dans la traduction française de la lettre qui a été publiée.

Contentons-nous de dire que Bossuet lui-même ne trouve pas grâce à ses yeux. « Son nom, dit-il, fut terni par le contact du grand homme avec l'erreur, et fut sur le point d'encourir une censure qui eût été à jamais indélébile. Quelque respect que nous inspire la mémoire de Bossuet, notre vénération pour tout ce qui touche à la constitution divine de l'Église nous oblige à ne pas le louer alors que son nom illustre se voile d'un nuage. »

Et plus loin :

« Il est certain que l'illustre évêque de Meaux n'a évité une censure explicite, pour la part qu'il a prise aux quatre propositions de 1682, que grâce à l'indulgence bénigne et paternelle du Saint-Siége. Benoît XIV, dans une lettre au grand-inquisiteur d'Espagne au sujet des œuvres du cardinal Henri Norris, ajoute : « Vous connaissez, sans doute, un livre imprimé et publié il y a quelques années, et qui, bien que ne portant pas de nom d'auteur, est attribué par tout le monde à Bossuet, évêque de Meaux, qui l'a écrit par ordre de Louis XIV, roi de France, mais l'a laissé en manuscrit chez certains libraires. Cet ouvrage est composé dans le seul but de défendre les propositions affirmées par le clergé gallican dans l'assemblée de 1682.

« Il est vraiment difficile de trouver un autre ouvrage aussi opposé à la doctrine reçue partout ailleurs qu'en France, relativement

à l'infaillibilité du Souverain-Pontife parlant *ex cathedra*, à sa supériorité sur les Conciles œcuméniques, à son pouvoir indirect sur la puissance suprême des princes de la terre, quand l'exigent les grands intérêts de la religion et de l'Église. Sous le pontificat de Clément XII, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur immédiat, il a été sérieusement question de proscrire ce livre, et si on a renoncé à cette mesure, c'est non-seulement par respect pour la mémoire d'un auteur qui, sur d'autres points, avait si bien mérité de la religion, mais encore par la juste crainte de provoquer de nouvelles dissensions. »

La conclusion et la somme, si nous pouvons dire, de cette première partie de l'œuvre de Mgr Manning, est toute dans ce remarquable paragraphe :

« Toutes les Églises particulières, à l'exception de celle-là, peuvent faillir; l'Église particulière de Rome ne le peut pas; aussi a-t-elle hérité d'une foule de titres qui expriment sa dignité et sa stabilité. Elle a été reconnue de tout temps comme *la tête de l'épiscopat, — la mère de toutes les Églises, — la maîtresse, le docteur et la règle des autres Églises, — la primauté sur toute l'Église, — la primauté sur le monde, — la tête de la religion, — la gardienne de la foi, — la gardienne de la tradition.*

« L'Église romaine a toujours été regardée comme le siége véritable de la tradition apostolique; la doctrine de Rome, comme l'expression de la vérité; le Siége romain, comme modèle pour les jugements en matière de foi; les jugements de Rome, comme équivalents aux décrets des Conciles. En un mot, la Chaire de Pierre a toujours été le roc de l'orthodoxie, la sanction des Conciles, le tribunal suprême de la foi, la destruction des hérésies, la fin des controverses, une autorité qui n'est pas sujette à appel, à contestation, à révision, une autorité enfin qui ne reconnaît rien au-dessous d'elle sur la terre. »

La seconde partie de la lettre pastorale du cardinal-archevêque de Westminster a trait au Concile; l'éminent écrivain s'occupe surtout d'établir par des preuves historiques l'infaillibilité de la direction pontificale par les Conciles. Il s'appuie sur l'autorité de Brancatus de Laurea :

« Bien qu'à part du Pontife, les conciles généraux aient l'assistance du Saint-Esprit, ils ne sont pas pour cela nécessairement infaillibles; mais quand ils sont dirigés par leur Chef dans leurs déclarations ou confirmés par lui, ils ne peuvent errer.

« Les décrets des Conciles généraux, lorsqu'ils ne sont pas présidés ou confirmés par leur Chef, bien qu'ils puissent être vrais, n'imposent pas à l'Église l'obligation de croyance ou d'obéissance.

« Un Concile n'est pas réellement général et ne représente pas l'Église universelle, s'il agit en dehors de son Chef et sans lui, ou sans se soumettre à lui; car il serait alors un corps sans tête. En conséquence, c'est par l'inspiration de la tête dans le corps que le Concile agit, et, par l'assistance du Saint-Esprit, il agit infailliblement de manière à lier tous les fidèles.

« Le Concile de Nicée a été présidé par les Légats romains, et confirmé par saint Sylvestre.

« Le Concile de Constantinople a été guidé dans la condamnation de l'hérésie macédonienne par le décret du pape Damase, qui l'avait déjà condamné dans un synode à Rome. Le Concile a été en partie confirmé pour ce qui concerne l'hérésie macédonienne et la confession de foi de Nicée, mais le pape Damase a rejeté ses canons.

« Le Concile d'Éphèse a été guidé par les lettres du pape Célestin pour condamner Nestorius, qu'il avait déjà condamné dans un Concile à Rome.

« Le Concile de Chalcédoine a été dirigé par saint Léon pour condamner Eutychès, qu'il avait déjà condamné. Les Pères du Concile n'ont rien voulu décider avant d'avoir entendu le *Tome* ou lettre dogmatique du Pontife. Ils ont alors fait cette réponse, qui est devenue une tradition sacrée et un principe théologique : « Pierre a parlé par la bouche de Léon. »

« Le deuxième Concile de Constantinople n'a voulu faire aucun décret contre les Trois Chapitres avant leur condamnation par le pape Vigile.

« Le troisième Concile de Constantinople condamna de nouveau l'hérésie monothélite sous la direction du pape Agathon, qui l'avait déjà condamnée dans un Concile à Rome. Le Pape écrivit au Concile pour l'exhorter à délivrer l'Église de l'erreur et à déclarer la vraie foi « qui est fondée sur le roc ferme, c'est-à-dire sur cette Église de saint Pierre, prince des apôtres, qui, par sa faveur et sa protection reste pure de toute erreur. » Les Pères répondirent à cette lettre comme à Chalcédoine : « En recevant les suggestions... du très-saint et révéré Agathon, pape de l'ancienne Rome, et une autre suggestion du Concile, soumis à son assentiment, et suivant à la lettre les instructions qu'elles comportent, nous jugeons, professons et croyons, etc. » Domitius, évêque de Pruse, déclare que « les suggestions de notre père Agathon doivent être reçues comme étant dictées par le Saint-Esprit, par la bouche du saint et bienheureux Prince des apôtres, Pierre. » Enfin l'empereur, écrivant à un synode d'Évêques occidentaux, déclara que tous les Pères du Concile étaient de la même foi de parole et de cœur, et vénéraient la lettre d'Agathon « comme la voix du divin Pierre lui-même. » Tel est le témoignage des six premiers Conciles généraux avant ce que l'on nomme la division de l'Orient et de l'Occident. »

Ayant ainsi établi l'infaillibilité des successeurs de saint Pierre, le prélat se demande quels seront les travaux, les résultats, les effets du futur Concile.

« Même dans l'ordre naturel, dit-il, les avantages d'un Concile général sont frappants. Plusieurs yeux y voient davantage, et le conflit de plusieurs opinions, quand les hommes sont dispersés, s'apaise dès qu'ils se réunissent entre eux. Les Conciles ont une efficacité spéciale contre les hérésies et les schismes, surtout quand l'autorité du Pontife est le point principalement en litige, comme dans le cas de la séparation des Grecs et des protestants. Les décisions des Conciles de ce genre, si elles ne satisfont pas les auteurs de l'hérésie et du schisme, confirment du moins la vérité et l'unité, et infligent à leurs adversaires un stigmate qui arrête leur développement et assure leur chute. »

En quelques lignes d'une concision remarquable, il résume les travaux et le but des Conciles précédents :

« Chacun des Conciles généraux a été convoqué pour combattre une hérésie spéciale ou un malaise social. Les six premiers ont eu à condamner des hérésies, le septième a frappé les iconoclastes, le huitième avait pour but de juger la cause de Photius, le neuvième avait pour objet le recouvrement de la Terre-Sainte, le dixième était pour répondre aux réclamations des antipapes, le onzième était dirigé contre les Vaudois, le douzième contre des hérésies et pour la Terre-Sainte, le treizième contre l'usurpation de l'Empereur Frédéric II, le quatorzième contre les erreurs des

Grecs, le quinzième contre les diverses hérésies, le seizième pour la réunion de l'Orient, le dix-septième pour l'extinction des schismes et pour des questions de législation publique, le dix-huitième contre la grande hérésie luthérienne et pour les remèdes à apporter aux maladies sociales de l'époque. »

L'utilité du Concile du Vatican est dans ce fait :

« Depuis le concile de Trente, les révolutions en France, en Autriche et en Italie ont séparé le pouvoir civil de l'unité de l'Église. Les nations restent catholiques comme auparavant, mais beaucoup de lois publiques sont en désaccord avec celles de l'Église. Les vieilles formes d'usage et d'arrangement ont besoin d'être révisées, afin d'amener la coopération pacifique des deux autorités suprêmes sur lesquelles repose le bien-être de la société.

« Si les gouvernements du monde ont conscience de leurs plus chers intérêts, ils reconnaîtront la nécessité d'entrer dans des relations loyales et honorables de confiance et de coopération avec une puissance qui embrasse quelquefois une grande partie, souvent la population tout entière, des habitants soumis à leur législation civile. L'Église embrasse au moins un quart, sinon un tiers de la population de la Grande-Bretagne et de ses colonies, environ un cinquième des États-Unis, près de la moitié de la monarchie prussienne et la population presque entière, des autres grands royaumes; et l'influence de la religion est celle qui affecte le plus profondément la loyauté et la fidélité des nations. Il est de la plus haute importance pour les pouvoirs civils de renouer leurs relations avec l'Église catholique; car, tant que les lois publiques seront en désaccord avec ses droits divins et ses libertés, c'est à grand'peine que l'on pourra maintenir la paix intérieure et la fidélité. L'Irlande et la Pologne en sont des preuves sans réplique. »

Voilà pour les causes concernant l'état intérieur de l'Église. Mais Mgr Manning ne s'arrête point à ces considérations toutes terrestres. Il voit plus haut et plus loin : comme notre Saint-Père, il trouve dans le Concile un admirable instrument de pacification, d'unification, de rapprochement avec les Églises dissidentes. Il doit savoir si le terrain est préparé, si l'heure est favorable, si les temps sont proches, Mgr Manning, lui qui a appartenu à l'une de ces Églises, lui qui par sa position est en relation constante avec les dissidents, lui qui vit au milieu de la protestante Angleterre!

C'est d'abord vers l'Orient qu'il tourne ses regards; du protestantisme il s'occupera tout à l'heure.

« Pour quiconque est animé de l'amour des âmes ainsi que de la vérité et de l'honneur de notre divin Seigneur, on peut trouver d'autres raisons d'un plus grand intérêt dans l'état des nations chrétiennes séparées de l'unité de l'Église catholique. Il est impossible de se tourner vers l'Orient sans éprouver un profond chagrin en voyant l'état désolé des Églises de Perse, d'Arménie, de Palestine, d'Égypte, d'Asie-Mineure et de Grèce. La mémoire des saints et des docteurs est suspendue comme une lumière sur leurs enfants spirituels, plongés maintenant dans l'obscurité du



ROME, vue prise du (

schisme et de l'hérésie. Les vieux sanctuaires profanés et abandonnés sont encore debout, attendant le jour de leur réhabilitation. La puissance mahométane va s'amoindrissant. Il fut un temps où toutes les puissances chrétiennes de l'Europe ne purent l'expulser de la Terre-Sainte. Elle ne pourrait maintenant s'y maintenir une heure, si les jalousies des chrétiens eux-mêmes n'assuraient sa domination sur leur héritage. L'époque de sa chute

ou de sa migration ne peut être éloignée; mais, dans son état actuel, il pourrait n'y avoir aucun obstacle à ce que l'Orient revînt à l'unité de Jésus-Christ.

« Il est juste de reconnaître que la Porte a montré dernièrement envers ses sujets chrétiens une tolérance et une équité remarquables. Ce que le Concile de Florence n'a pu faire, peut, avec l'aide de l'Esprit de Dieu,



— Dessin de Théroud.

être accompli par un autre concile. Il y a entre l'Orient et le Saint-Siége un lien qui n'a jamais été rompu : l'amour et la vénération de l'immaculée Mère de Dieu ; et par ce lien Pie IX a, plus que tout autre Pontife, rapproché les Eglises d'Orient du Siége de Saint Pierre. La définition de l'Immaculée-Conception a été reconnue par les Orientaux comme n'étant que leur croyance universelle et constante. L'indication du Concile sera, quelle que soit l'année, fixée au 8 décembre, jour de puissance et d'augure. Les patriarches et les évêques d'Orient, qui l'autre jour entouraient Pie IX, rappelèrent à mon esprit les prémices des nations qui vinrent à Bethléhem. Quelques-uns avaient voyagé pendant quarante jours, d'autres pendant plus longtemps encore avant d'atteindre une route ordinaire. Quand je les vis entourer le Vicaire de Notre-Seigneur et baiser ses pieds presque de force, je priai Dieu de hâter le jour où le soleil se lèvera sur l'Asie rendue à l'unité du seul troupeau. »

Voici le tour des protestants; tout ce passage est admirable, et nous regrettons de ne pouvoir le citer dans son ensemble. C'est la force du logicien unie à la douceur de l'apôtre :

« Il y a d'autres intérêts plus rapprochés de nous et qui pénètrent plus intimement nos cœurs. La grande séparation d'Occident ne peut pas durer toujours. Si le Concile général fait appel à l'Orient et l'engage à rentrer dans la paix de Jésus-Christ, l'Occident ne sera pas oublié. La voix qui appelle n'appellera pas en vain. Il se fait un mouvement de l'Esprit de Dieu dans les cœurs de ceux qui, en Allemagne et en Angleterre, ont été, pendant les trois derniers siècles, séparés du centre de la chrétienté.

« Le Concile de Trente avait fixé l'époque après laquelle le protestantisme a cessé de se répandre. Le prochain Concile indiquera probablement la période de sa dissolution. Il est certain que l'influence de l'Église ainsi assemblée pour délibérer sur les besoins et les troubles du monde chrétien aura un puissant effet pour convaincre et persuader, pour calmer et adoucir.

« Si la proclamation d'une amnistie dissout l'organisation d'une sédition politique en faisant appel aux cœurs des hommes, combien l'appel à la paix et à la charité de l'Église de Jésus-Christ doit mieux encore réunir les éléments de foi et de piété épars dans les divisions du christianisme !

« C'est une invitation céleste faite « aux hommes de bonne volonté, » et elle sera certainement entendue de plusieurs. Que les hommes l'appellent superstition ou rêverie, je suis convaincu que le spectacle de l'Église délibérant en Concile sur les plaies et les misères du monde chrétien touchera leurs cœurs. Il en surgira une vertu et une influence multiple qui affectera profondément l'intelligence, la conscience, la volonté et toute la nature spirituelle.

« Le soleil et les pluies mûrissent les fruits de la terre, que nous le voulions ou non. La bonne graine croît même parmi l'ivraie pendant le sommeil de l'humanité. Il est en dehors de la puissance humaine d'empêcher ou de contrôler l'action de l'Eglise sur le monde. L'homme peut fermer les yeux, mais il ne peut voiler le

soleil. Il peut tourner le dos à la lumière, mais il ne peut répandre les ténèbres sur la terre. Il est, en outre, une autre puissance qui travaillera pour nous. *Spiritus Domini replevit orbem terrarum.* L'Esprit de Dieu travaille intérieurement chez tous les hommes, et quand l'Eglise parle à leur oreille, l'Esprit pousse les cœurs à lui répondre.

« Il y a des lumières dans la raison, des mouvements dans la conscience, des aspirations du cœur, des efforts de volonté qui descendront de l'Esprit de vérité et de grâce sur tous ceux qui connaîtront la présence et la voix de l'Eglise réunie en Concile ; et si parmi ceux-ci quelques-uns refusent, beaucoup obéiront. C'est une visite de Dieu qui, par une intervention spéciale, appelle toutes les nations. La Providence veut réaliser de nouveau la parole de l'apôtre : Dieu invitera tous les hommes à leur salut et à la connaissance de la vérité, et cette autre parole de douce invitation : « L'esprit et l'Epouse disent : Venez. Que celui qui entend dise de son côté : Venez, et que celui qui a soif vienne, et que celui qui le veut reçoive gratuitement l'eau de la vie. »

Tel est, aussi succinct que nous avons pu le faire, le résumé de la lettre pastorale de Mgr Manning. Comme éloquence, comme onction, la conclusion est à la hauteur de l'œuvre. Lisez ce magnifique rapprochement :

« Il y a un an, bien peu de personnes croyaient que le Saint-Père serait encore à Rome à l'époque actuelle. C'est au moment où la protection d'une puissance terrestre était sur le point de l'abandonner qu'il convoqua cette grande réunion. Quand Jérusalem était cernée par les Assyriens, Jérémie acheta un terrain dans Anathoth. En face du danger et au mépris de toutes les menaces, il donna ce témoignage de son immuable confiance dans la promesse et la puissance de Dieu.

« Et maintenant, en présence d'un monde hostile et de ses révolutions, le Pape proclame un concile général..... Mais quoi ! Pierre a été chargé de chaînes à Jérusalem ainsi qu'à Rome, et depuis dix-huit cents ans, on a essayé d'enchaîner ses successeurs. Des persécuteurs à Rome, des empereurs à Constantinople, des hérétiques en tout lieu, des rois lombards, des comtes des Marches, des ducs normands, des factions romaines, des monarques français, des républicains infidèles, des conquérants impériaux, des assemblées gallicanes, des sociétés secrètes, une diplomatie sans foi, ont tour à tour essayé de lier les mains de Pierre et de lier en lui l'Église de Dieu.

« C'est une vieille histoire. Quand on y pense le moins, quand la politique des hommes semble le plus assurée, tout à coup, sans avertissement et comme un souffle d'une volonté invisible, les fers tombent des mains sacrées, et, avec Pierre, l'Église se remet en marche libre et souveraine.

Miris modis repente liber, ferrea,
Christo jubente, vincla Petrus exuit,
Ovilis ille Pastor, et Rector gregis
Vitæ recludit pascua et fontes sacros,
Ovesque servat creditas, arcet lupos.

« Pierre règne encore, Pasteur suprême d'un seul troupeau, ouvrant les pâturages de la vie et les fontaines sacrées, gardant le troupeau et le préservant des loups. Le concile général se réunira à son heure, et il fera son œuvre : *Verbum Dei non est alligatum ; ubi Spiritus Domini, ibi libertas !* »

XIII

C'est ainsi que, par la voix de son ministre le plus autorisé, s'est exprimée l'Eglise catholique d'Angleterre. Ils sont loin les temps de Henri VIII et ceux d'Olivier Cromwell ! Il a bien raison de le dire, Mgr Manning : *Ubi Spiritus Domini, ibi libertas !* Là où est l'esprit de Dieu, là est la liberté !

N'est-ce point, en effet, un spectacle admirable que cette affirmation du pouvoir pontifical et de l'infaillibilité papale se produisant hautement, *librement*, sans crainte, sur cette terre, pour ainsi dire classique, du protestantisme et de l'opposition constante à l'autorité des Papes ? N'est-ce point aussi un de ces triomphes qu'aucune des langues humaines ne saurait redire que cette affirmation sortant de la bouche d'un homme qui fut autrefois l'un des soutiens les plus zélés de l'anglicanisme, comme il est aujourd'hui l'une des colonnes les plus fermes de notre sainte religion, et le doigt de Dieu n'est-il point visible en toutes ces choses ?

Stat Crux, dum volvitur orbis ! Cette Croix, debout et inébranlable au milieu des vicissitudes de l'univers, c'est là le type de l'immuable vérité, dont l'Eglise catholique a le dépôt, et qui, éternellement, demeure au-dessus de toutes les agitations des siècles et de tous les changements humains !.....

Que si nous repassons le détroit, nous dirigeant vers cette terre aimée des hommes, bénie de Dieu, où par un singulier et rare hasard, les catholiques jouissent d'une liberté *presque* égale à celle des soi-disant *libéraux*, — nous avons nommé la Belgique, — là encore nous entendrons un auguste prélat proclamant l'infaillibilité du Souverain-Pontife.

Dans la préparation du Concile à laquelle s'adonnent avec tant de zèle et de savoir, les nombreux maîtres de la Sainte Doctrine, une des œuvres qui ont le plus de retentissement, est sans contredit le traité publié par l'illustre archevêque de Malines, Mgr Dechamps, sous ce titre : *L'infaillibilité et le Concile général.*

A l'heure où nous écrivons, dix-sept éditions n'en ont point épuisé le succès, et le Souverain-Pontife lui-même a daigné mettre le sceau à l'autorité de cet excellent livre, — livre, disons-nous, car c'est un ouvrage complet, sous une forme rapide et peu étendue, — en adressant à « son vénérable frère » le bref suivant :

PIE IX, PAPE,

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

« Nous vous félicitons, Vénérable Frère, de ce que, dans votre nouvel ouvrage, l'*Infaillibilité et le Concile général*, comme dans ceux que vous avez précédemment publiés, vous avez fait voir avec tant de clarté l'accord de la raison et de la foi catholique, que non-seulement les croyants, mais les rationalistes eux-mêmes sont obligés d'avouer l'absurdité des doctrines contraires.

« L'évidence avec laquelle vous établissez les vrais principes, les arguments par lesquels vous les démontrez, la sagacité et l'érudition que vous mettez à réfuter les sophismes qu'on leur oppose, nous

ont fait éprouver une vive joie. Nous vous remercions donc de nous avoir offert ce volume. — Il servira beaucoup aussi, nous en avons la confiance, à dissiper des opinions pleines de préjugés. C'est donc avec amour que nous vous accordons, comme gage de la protection divine et de notre particulière affection, à vous et à tout votre diocèse, notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26 juin 1869, la XXIVe année de notre pontificat.

« PIE IX, Pape. »

Dans son ouvrage, l'archevêque de Malines examine l'infaillibilité en elle-même, l'infaillibilité naturelle ou la certitude, l'infaillibilité religieuse ou surnaturelle, l'objet précis de cette infaillibilité dans l'Église, son sujet et son organe, et l'infaillibilité du Saint-Siége ou du Pape, enseignant *ex cathedra*.

Après l'exposé de la doctrine sacrée sur ces questions primordiales, le vénérable auteur montre « l'infaillibilité vérifiée » et dissipe l'étrange « malentendu » qui a pu s'élever à propos des Conciles et du Pape. Cette partie est de main de maître. Elle amène Mgr Dechamps à se poser deux interrogations qui prennent une place très-considérable et très-légitime dans les préoccupations des catholiques.

Ici, rien ne vaut une citation textuelle. Nous la donnons.

L'infaillibilité du Souverain-Pontife parlant EX CATHEDRA *peut-elle être définie !*

« Que faut-il pour que cette infaillibilité puisse être définie comme vérité de foi catholique ?

« Il faut qu'elle appartienne à la révélation, qu'elle soit contenue dans la parole révélée, écrite ou traditionnelle, et constitue par conséquent un objet de foi divine. Ce que nous avons rappelé dans cet opuscule, surtout au chapitre VII et au chapitre X, sur la clarté des textes de l'Évangile à cet égard, sur le sens où les a constamment entendus la tradition catholique constatée par les témoignages des Pères, par l'usage constant de l'Église, et par les actes des Conciles et des Papes, nous dispense d'entrer dans de nouveaux développements pour établir que l'infaillibilité de Pierre, et de ses successeurs dans l'enseignement de la foi, est une vérité de *foi divine*, et peut donc être définie dogmatiquement comme un objet de *foi catholique*. Aussi le sentiment moralement unanime de l'Épiscopat nous donne-t-il la pleine conviction que l'infaillibilité du Souverain-Pontife parlant à l'Église *ex cathedra*, c'est-à-dire comme juge suprême des controverses en matière de foi et de mœurs, sera considérée par le Concile comme pouvant être définie dogmatiquement : *Dogmatice definibilis*.

« Mais si le Concile juge qu'il peut la définir, jugera-t-il aussi qu'il doive la définir, ou qu'il soit opportun de donner cette définition ?

Le Concile jugera-t-il cette définition opportune ?

« En ce point, comme en tous les autres, le Concile sera dirigé par l'esprit de sagesse promis à l'Église enseignante, et il y aurait de la témérité à prétendre prévenir son jugement. Nous nous bornerons donc à exposer simplement notre pensée sur cette question.

L'Église, nous l'avons vu, n'a procédé à des définitions dogmatiques que lorsque des vérités de foi furent niées ou contestées. Or, pendant les quatorze siècles qui précédèrent le grand schisme d'Occident, jamais l'infaillible enseignement de la chaire apostolique n'a été mis en question.

« C'est à l'occasion du grand schisme qu'ont apparu les premiers germes de controverse sur cette vérité jusque-là incontestée.

« Le protestantisme ne l'a niée qu'en niant en même temps toute l'autorité de l'Église enseignante et l'institution même du sacerdoce. Pendant cette grande tourmente, les germes de la controverse dont nous venons de parler restèrent comme endormis et le concile de Trente a précédé la pleine formation de l'école qui s'appuya la première sur la distinction par trop nouvelle du siége de Pierre et de Pierre lui-même, et qui, la première aussi, soutint *ex professo* l'infaillibilité du Saint-Siége dans la profession de la foi, sans soutenir l'infaillibilité du successeur de Pierre dans l'enseignement de la foi.

« Les Papes, tout en réprouvant les doctrines de cette école, n'ont pas cru jusqu'ici devoir les condamner dogmatiquement, soit parce qu'elles étaient plus théoriques que pratiques, et que ceux qui semblaient y tenir spéculativement protestaient hautement contre elles par leur conduite ; soit parce qu'il leur a paru plus convenable d'en laisser le jugement à un concile général.

« Le Concile de 1869 est donc le premier qui se rassemblera depuis que l'opinion gallicane (qui n'est pas, nous l'avons vu, le sentiment de l'Église de France) s'est affirmée, dans la déclaration de 1682, de manière à former un corps de doctrine.

« Ce corps de doctrine n'est déjà plus, sans doute, qu'une ombre ou qu'un nuage ; mais n'est-ce pas justement parce que ce nuage dérobe encore en partie, aux yeux de plusieurs, la splendeur de l'unité catholique, que le Concile jugera très-opportun de le dissiper ?

« Selon quelques théologiens, cette question est sans importance pratique. Le Pape, disent-ils, n'est jamais séparé de l'Église, avec laquelle il forme un seul corps intégral. Il n'est jamais seul à décider, puisque toujours un grand nombre d'Évêques se joignent à lui. Si les Évêques se divisent, ceux qui sont avec le Pape constituent l'Église, selon le mot si connu de Saint Ambroise : *Là où est Pierre, là est l'Église : Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

« Nous savons cela, mais nous n'en croyons pas moins qu'il est d'une très-grande importance pratique que tous pénètrent le fond de cette vérité, « que là où est Pierre, là est l'Église, » justement parce que là où est Pierre, *là doit être l'Église*, selon la divine institution du Christ. Nous croyons que si l'Episcopat catholique a dit toujours avec saint Ambroise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*, c'est précisément en vertu de sa foi à l'infaillible primauté de Pierre.

« Le Christ n'a rien affirmé avec plus de soin et plus de richesse d'expression que cette vérité fondamentale, comme s'il eût voulu rendre à cet égard le doute impossible : *Quand tu seras relevé de ta chute, tu confirmeras tes frères dans la foi, car j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point*; *tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*; *c'est à toi que je donnerai les clefs du royaume des cieux ;* je te constitue le Pasteur suprême : *pais mes agneaux*, *pais mes brebis* : pais les âmes qui reçoivent le lait de la doctrine, et pais aussi celles qui le leur donnent, pais les fidèles et les pasteurs.

« Nous ne connaissons dans l'Évangile qu'une seule vérité qui s'y trouve affirmée avec la même surabondance de clarté, c'est la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il était juste que le Christ parlât avec un amour à part du cœur et de la tête de son Église.

« Ne craignons pas de faire comme lui, et ne craignons pas non plus de voir définir, pour ceux qui ont encore besoin de cette défi-

nition, la vérité qui sert de base à la divine constitution de l'Église, vérité que l'Écriture nous a révélée avec éclat, et que l'histoire de vingt siècles a glorifiée.

« Mais, dira-t-on peut-être, ne convient-il pas de se souvenir aussi de cette parole apostolique : *Non potestis portare modo :* l'on ne doit manifester certaines vérités qu'à ceux qui sont capables de les porter? N'y a-t-il aucun danger, à l'heure où le schisme et l'hérésie, l'Orient et l'Occident, semblent tourner leurs yeux vers l'unité perdue, n'y a-t-il aucun danger à définir l'autorité pontificale?

« Cette définition ne créera-t-elle pas un nouvel obstacle à leur retour? Ne suffit-il pas de redire à toute la chrétienté ce qui est déjà défini : que l'Église enseignante doit être unie à son Chef pour être infaillible?

« Mais toute la chrétienté ne sait-elle pas quelle est en ce point la croyance catholique? Le *non potestis portare modo* n'est donc pas ici à sa place.

« Et puis, l'infaillibilité du Saint-Siége expliquée comme elle doit l'être, loin d'éloigner les esprits de bonne foi, ne peut que les attirer. C'est en la dénaturant qu'on l'a rendue repoussante : ce sera en la montrant et en la définissant telle qu'elle est, en la faisant voir dans l'Évangile et dans la foi de tous les siècles chrétiens, de *toutes les Églises* de *l'Orient* et de *l'Occident*, ce sera en la proclamant par cette parole : *Et erit unum ovile et unus pastor*, il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur suprême, qu'on lui gagnera tous les vrais chrétiens.

« Pourrait-on les gagner en leur cachant les œuvres de prédilection de Jésus-Christ? Certains catholiques ont souvent le grand tort, quand il s'agit de la vérité, de rester sur la défensive. L'apostolat est une offensive d'amour. Pierre ne gagna-t-il pas les cœurs des Juifs en leur disant : *Jésus que vous avez crucifié, est ressuscité d'entre les morts, il est la pierre que vous avez rejetée et que Dieu a choisie pour être la pierre de l'angle du grand édifice.*

« Et de nos jours, comment l'Église catholique attire-t-elle les âmes? Comment attire-t-elle les chrétiens d'Angleterre, par exemple? Est-ce en cachant son culte, ses tabernacles et la divine Hostie qu'ils renferment? Non, c'est en découvrant son cœur aux enfants qu'on lui a ravis.

« L'Église, dans le prochain Concile, nous en avons la profonde conviction, déchirera donc aussi le voile qu'on a voulu lui jeter sur la tête. »

« Ces deux chapitres, — dit M. H. de Riancey dans l'excellent article bibliographique qu'il a consacré au traité de Mgr Dechamps, — ces deux chapitres offrent un modèle de la douceur et de la puissance d'argumentation qui distinguent l'illustre écrivain. Il ne nous appartient pas de les louer : il nous appartient de nous en réjouir et de l'en remercier pour l'honneur de la vérité et la gloire de l'Église.»



S. Em. le cardinal JACQUES ANTONELLI (1),

(1) Le cardinal Antonelli (Giacomo), dont nous donnons ici le portrait est l'un des plus fidèles conseillers de Sa Sainteté. Il est né à Sonnio, près Terracine, le 2 avril 1806, il a, conséquemment, 63 ans. Il descend d'une ancienne famille de la Romagne, qui a eu des alternatives de splendeur et de déchéance. Il compte parmi ses ancêtres des historiens, des jurisconsultes; son père était un simple bûcheron.

C'est au grand séminaire de Rome qu'il fit ses études ; il fut remarqué, reçut les ordres, et devint l'un des favoris de Grégoire XVI qui le nomma prélat, puis assesseur au tribunal criminel supérieur, enfin délégué à Orvieto, à Viterbe, à Masserata.

En 1841, il était sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, second trésorier en 1844, l'année suivante grand trésorier des deux chambres apostoliques, c'est-à-dire ministre des finances, en remplacement de Tosti.

Peu après son avénement, Notre Saint-Père lui conféra le chapeau de cardinal (12 juin 1847). Deux jours après, il faisait partie, comme ministre des finances, du premier Conseil des ministres établi par Pie IX. De plus, il était nommé président de la Consulte d'État, commission extraordinaire chargée de réformes en rapport avec les besoins de l'époque.

C'est sous son inspiration que fut rédigé le fameux *Statut* du 14 mars 1848.

Ce même mois, après la dissolution des cabinets Gizzi, Ferretti et Bofonti, le cardinal présidait un ministère composé de neuf membres, dont trois seulement ecclésiastiques. Mais les idées du temps exerçaient sur ce cabinet une influence trop manifeste pour qu'il pût durer. Le ministère Mamiani lui succéda.

En cessant d'être ministre du Pape, Antonelli resta son conseiller intime et son bras droit en matières politiques.

Lors de la fuite de Gaëte, il se montra favorable à l'idée d'une intervention autrichienne, et le 12 février 1849, il adressait collectivement aux représentants de l'Autriche, de la France, de l'Espagne et de Naples, une circulaire qui réclamait de la chrétienté tout entière le rétablissement de son souverain spirituel sur le trône de saint Pierre.

Jusqu'à ses dernières pages, Mgr Dechamps n'a traité que l'infaillibilité. En terminant, il aborde des questions plus générales. Le chapitre XIII et dernier de son ouvrage a pour titre : *Le Concile général et les erreurs de notre temps.*

Ces erreurs, il faut entendre avec quelle verve éloquente il les flagelle, il les combat ; il faut entendre surtout de quels puissants arguments il se sert pour écraser le protestantisme, en abattant le rationalisme actuel :

« Le concile du Vatican ne condamnera pas seulement non plus les erreurs du prétendu rationalisme et du prétendu libéralisme, mais en présence de ces erreurs, il affirmera la vérité qui les dévoile, et fera briller à tous les yeux les splendides harmonies de la raison et de la foi. Il ne répondra pas avec moins de puissance aux erreurs du XIX[e] siècle, que ne l'a fait le concile de Trente aux erreurs du XVI[e]. Il fera voir que le rationalisme n'est pas la raison que le libéralisme n'est pas la liberté, et que la libre pensée n'est qu'une esclave toujours inclinée sous le souffle de l'opinion qui passe. Il fera voir que sous ces noms modernes se cachent de vieilles erreurs, ou plutôt l'erreur originelle qui cent fois vaincue revient toujours à la charge, et qui ne cessera de lutter contre la vérité jusqu'à la fin de l'épreuve ou de la vie de l'humanité dans le temps.

« ...Ouvrez l'Évangile : qu'y lisez-vous ?

« Que Jésus-Christ a institué un apostolat universel et perpétuel, une véritable autorité enseignante, avec promesse d'assistance divine, sans interruption jusqu'à la fin des temps : *Allez et enseignez ; allez et enseignez tous les peuples ; allez et enseignez tous les siècles* ; *je suis avec vous jusqu'à leur consommation.*

« Montrez-moi donc cette autorité apostolique, montrez-la moi enseignant partout et toujours depuis Jésus-Christ, montrez-la moi catholique, perpétuelle, infaillible, ou ne me parlez plus de la Bible, car la Bible sans l'Église ne serait qu'un livre de fausses promesses. Montrez-moi la grande autorité si clairement fondée par Jésus-Christ, ou ne me parlez plus de la divinité du Christ, car le Christ sans l'Église enseignante, catholique, perpétuelle, infaillible, ne serait plus qu'un fondateur infidèle !

« Voilà ce que dit la raison.

« Aussi, le rationalisme, en niant la révélation écrite et la divinité de Jésus-Christ (*Qui est, par dessus tout, le Dieu béni dans tous les siècles !*), le rationalisme n'est que le protestantisme tristement logique.

« Ce n'est pas tout. Après avoir renié la révélation de Dieu à l'homme, le rationalisme usé dans sa première forme par un siècle de doutes, de sarcasmes et de mépris, ne tenait plus devant le besoin de foi qu'éprouvera toujours l'humanité.

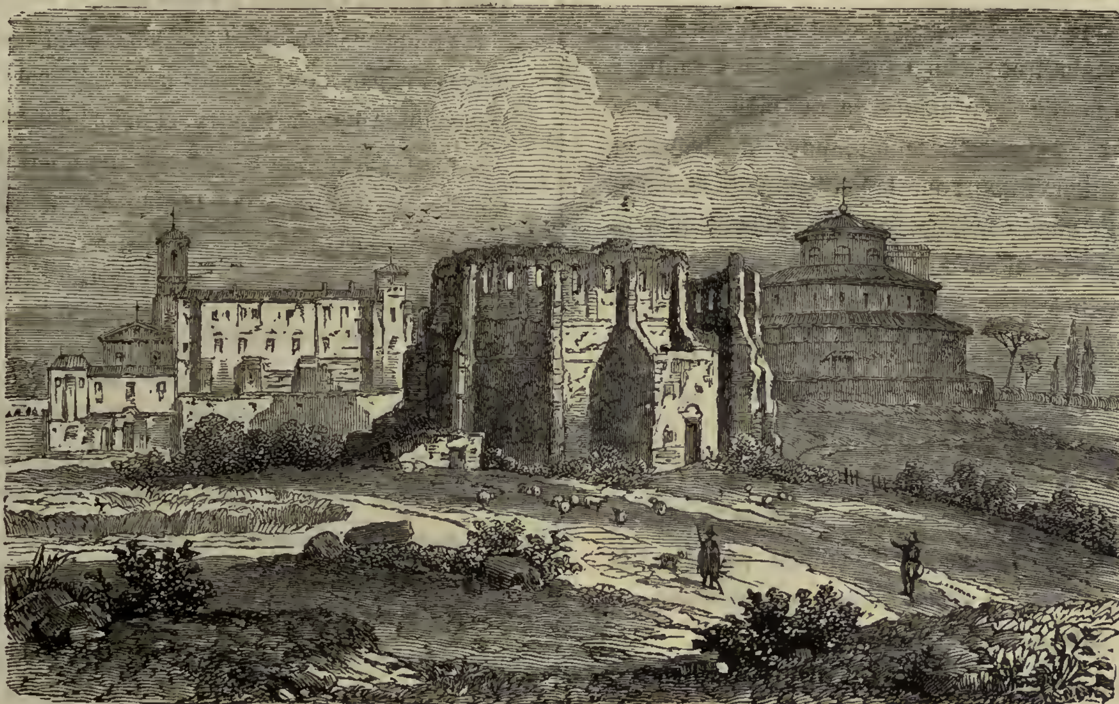
« Mais comme il ne voulait pas remonter la pente de l'erreur, que fit-il ? Il appela du nom de foi l'attachement de l'homme à sa propre pensée, et cette pensée il la nomma révélation !

« Le XVIII[e] siècle avait dit : Il n'y a pas de révélation. Le XIX[e] assure qu'il n'y a rien d'autre, et que toute pensée humaine est divine !

« L'athéisme avait rejeté le Dieu muet du déisme, en s'écriant : Dieu n'est rien. Le panthéisme lui répond que Dieu est tout, et que tout est Dieu, mais que l'homme est la plus haute manisfestation de la Divinité, et que c'est uniquement dans l'homme que Dieu arrive à la conscience et à la science toujours progressive de lui-même !

« Vous l'entendez : c'est la proclamation du *droit divin* de l'homme, c'est la théocratie nouvelle, la théocratie sans Dieu, l'idolâtrie moderne où l'esprit humain est lui-même à lui-même son idole. — Cette doctrine n'est-elle pas écrite presqu'à toutes les pages des livres, des brochures, des revues, des journaux qui inondent aujourd'hui la terre ? N'est-elle pas le pain quotidien de notre temps ? Ses apôtres et ses docteurs se gênent-ils pour nous dire : Nos pensées sont changeantes, nos doctrines passent et ne tiennent pas, nos mœurs et nos lois ne sont pas plus fermes que nos doctrines, mais c'est justement là ce à quoi nous prétendons, car nous sommes des révélateurs qu'aucune vérité n'oblige, puisque la vérité c'est nous.

« N'est-ce pas là l'imitation sacrilége, la profanation de l'*Ego sum veritas* ?



ROME. — Ancien cimetière et église de Sainte-Constance (1).

Quand Pie IX eut consenti à rentrer à Rome (12 avril 1850), il nomma son fidèle serviteur ministre secrétaire d'État des affaires étrangères. C'est le poste qu'il a constamment gardé depuis, non point sans danger pour sa personne, car le 12 juin 1855 il était frappé par un assassin et blessé d'un coup de poignard.

Nous avons tenu à rappeler, en quelques lignes, les principaux événements de la vie de l'illustre homme d'État qui est aujourd'hui l'un des plus fermes soutiens du trône de Pie IX.

(1) L'édifice placé le plus en évidence dans ce dessin, occupe un rang assez important parmi les ruines de Rome ; il a exercé à plusieurs reprises la sagacité et l'imagination des antiquaires, lesquels, après en avoir fait un hippodrome, puis un mausolée de Constantin, n'y voient plus aujourd'hui que l'enceinte d'un cimetière remontant tout au plus au septième siècle.

Cette ruine offre un aspect des plus pittoresques. Elle est située à un mille environ de Rome, au delà de la *Porta Pia*, non loin des églises de Sainte-Agnès et de Sainte-Constance, dont l'une paraît à sa gauche et la seconde à sa droite dans notre dessin.

« N'est-ce pas là l'absurde théorie d'une vérité toujours *à faire* et qui ne *sera jamais*, puisqu'elle *n'est pas?*

« N'est-ce pas l'affirmation de la négation, le symbole même du néant?

« Mais Dieu a toujours manifesté sa puissance en faisant servir le mal lui-même au triomphe du bien, l'erreur au triomphe de la vérité, et il fera voir encore, par la grande lutte du rationalisme, que la vraie foi seule est invincible. Là est la mission de l'erreur dans sa forme radicale. Les cultes non chrétiens ne résisteront pas à cette épreuve. Le paganisme et l'islamisme ne vivent qu'à l'abri des remparts élevés par la force autour de leur faiblesse, pour les protéger contre la lumière. Pas plus qu'eux le schisme et l'hérésie ne supporteront le choc de l'esprit humain. L'expérience l'a prouvé partout où elle a pu être faite : dès que la logique touche le schisme, elle le pousse dans l'hérésie; et dès qu'elle touche l'hérésie, elle la pousse dans l'incrédulité. C'est ainsi que le rationalisme arrachera tout ce que la main de l'homme a planté : *Omnis plantatio quam non plantavit Pater,... eradicabitur.* — Son propre mouvement qu'il appelle progrès, ne sera qu'un mouvement de dissolution, et son activité dévorante que l'activité de la mort. Il demeurera seul avec la foi catholique seule, et tous les deux combattront d'un bout du monde à l'autre : la foi, pour le Dieu fait homme par amour, le rationalisme, pour l'homme qui se fait Dieu par orgueil; la foi, pour la révélation de Dieu à l'homme, le rationalisme, pour la révélation de l'homme à Dieu, oui, de l'homme à Dieu, car il ne faut pas oublier que le faux dieu du rationalisme radical ou du panthéisme ne se révèle à lui-même que par l'humanité!

« La voilà telle qu'elle est, dans sa honteuse nudité, l'erreur colossale qui retentit de toutes parts et par toutes sortes de voix, sans excepter celles des poètes et des romanciers.

« Le temps des sectes, des erreurs partielles, des cultes de races s'en va; les préjugés locaux et nationaux sont partout battus en brèche, et par cette brèche large comme le monde, passeront la vérité et l'erreur tout entières, la vérité totale ou catholique, et l'erreur ou la négation totale ou catholique.

« Pendant que le monde spirituel marche à ces deux unités de la foi et de la négation, le monde matériel, ce laboratoire du génie de l'homme sous l'œil et la main de la Providence, se prépare lui-même pour cette division du monde en deux camps : les peuples se mêlent, la vérité et le mensonge vont d'une extrémité de la terre à l'autre avec la rapidité de l'éclair, à la lettre et sans métaphore, et tout nous dit que nous approchons d'une lutte suprême. Il est temps que chacun prenne sa place, choisisse son armée et son drapeau.

« C'est aussi ce qui commence à se faire, car notre siècle s'est annoncé déjà comme le siècle des grandes défections et des grands retours, le siècle des apostasies et des conversions de premier ordre.

« La nation qui a fourni au monde les premiers apôtres de l'hérésie, fut aussi la première à consoler l'Église par les illustres enfants qu'elle lui a rendus. Stolberg, Schlegel, Werner, Goërres, Moëhler, de Haller, pour ne parler que des maîtres de la philosophie, de l'histoire, de la science et de la littérature, ont redit à l'Allemagne savante la parole de la foi avec tous les accents du génie.

« L'Angleterre s'est ébranlée ensuite, et l'anglicanisme a vu les hommes dont il était le plus fier, rentrer dans le sein de l'Église par la porte triomphale du sacrifice. C'est parce qu'ils vivent que nous ne les nommons pas.

« La France, dont la langue universelle donne le ton à toutes les erreurs et à toutes les vérités, la France qui, au XVIII[e] siècle, avait cru tout renverser en riant, ne s'est-elle pas assise sur les ruines qu'elle a faites, offrant à Dieu avec l'expiation de ses larmes et de son sang, tous les dons qu'elle a reçus de lui : l'intelligence, l'éloquence, la force, qu'elle avait trop profanées!

« Ne pouvant parler des vivants, souvenons-nous du moins des morts. Le premier des penseurs modernes au jugement de ses pairs, celui que le chef de l'école éclectique nomme le plus profond métaphysicien que la France ait connu depuis Malebranche, celui que Royer-Collard appelait: *Notre maître à tous*, Maine de Biran, est mort dans la foi, — Royer-Collard lui-même est mort dans la foi.

« Le plus grand poète du siècle, celui qui a donné le branle à l'école littéraire moderne, Châteaubriand, est mort, non-seulement dans la foi, mais dans la piété. Nous le savons du témoin de sa vieillesse, d'un autre vieillard qui fut son ami, du digne Supérieur des Missions étrangères qui nous disait, en nous montrant la table sainte de son église: « C'est là que je l'ai vu souvent agenouillé. »

« Le plus écouté des historiens, celui qui a fourni dans les luttes contre l'Église tant d'armes qu'il a fini par trouver lui-même sans tranchant, Augustin Thierry, est mort dans la foi.

« Le doute sur cette mort ne s'est-il pas évanoui en présence du témoignage publiquement rendu aux dernières années de l'illustre écrivain par d'autres voix illustres et vénérées (1)?

« Les maîtres des grandes écoles philosophiques, historiques, littéraires, sont donc morts dans la foi.

« Mais un autre maître encore, le génie politique et militaire qui a laissé la plus profonde trace dans l'histoire moderne, le César des derniers temps, après plus d'un oubli de Dieu et de sa justice, n'est-il pas mort dans la foi? Conduit par cette divine justice dans le désert des grandes eaux, n'appela-t-il pas le Dieu de son enfance sur son rocher solitaire? N'y confessa-t-il pas la divinité de Jésus-Christ, et ne donna-t-il pas la raison de sa foi avec cette clarté pénétrante qui fut le caractère propre de son génie? N'expira-t-il pas, l'Eucharistie dans le cœur, la prière sur les lèvres, le crucifix sur la poitrine? »

N'est-ce pas que voilà un grand style et de belles paroles au service d'une belle et grande idée? Nous n'avons pas cru, quelle qu'en soit la longueur, rien retrancher à ce passage qui est le résumé consolant de l'histoire de notre siècle, si souvent dénigré, et qui, à tout prendre, ainsi que l'a dit Mgr Dupanloup, cité par nous à la page 26 de ce livre, n'est ni meilleur, ni pire que les précédents.

La péroraison n'est pas moins belle, et avant de quitter l'œuvre de Mgr Dechamps, nous en rapporterons les dernières lignes :

« L'histoire n'a jamais offert de spectacle plus magnifique. C'est en le regardant en face, que grâce au successeur de Pierre, le concile général va faire rententir chez tous les peuples le plus puissant appel qui ait été fait depuis des siècles à la raison et à la conscience humaines, au nom de la seule unité qui puisse les apaiser toutes les deux.

« Le concile redira la parole du Christ à l'humanité : Il faut que *les enfants de Dieu dispersés reviennent à l'unité.* Ils sont tous l'œuvre d'une

(1) M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, et le père Gratry de l'Oratoire.

même main; ils sont tous le prix d'un même sang; ils sont tous les héritiers d'une même gloire. Il faut qu'ils rentrent dans la seule famille qui porte sur la terre le nom de son Père, du Père de tous, et qui vérifie ce nom avec éclat. Le nom de CATHOLIQUE est trois fois divin, et l'Église qui porte ce nom, le vérifie seule manifestement dans le temps, dans l'espace et dans les choses. Elle seule est catholique dans le temps, puisque quatre ou cinq faits plus clairs que la lumière du soleil font voir le christianisme aussi ancien que le monde. Elle seule est catholique dans l'espace, puisqu'elle proteste seule contre les religions nationales et les cultes de races, envoie seule ses apôtres et ses martyrs à toutes les nations, et fait seule confesser son symbole par toutes les langues. Elle seule est catholique dans les choses, puisqu'elle tient seule la clef des harmonies de la raison et de la foi, de la nature et de la grâce, de la douleur et de l'espérance, de la vie et de la mort, éclairant seule les profondes contradictions de notre nature par la révélation de la déchéance et de la rédemption, expliquant seule l'origine de la lutte dont nous sommes nous-mêmes à nous-mêmes le théâtre, et nous faisant seule trouver la victoire par l'amour, l'expiation par la peine, la consommation de la justice par la mort; *la voie, la vérité et la vie*, par l'unique Sauveur du monde, notre Seigneur Jésus-Christ.

« Des quatre vents du ciel les âmes répondront à cette grande voix, et elles viendront en foule à la maison de Dieu: *Fluent ad eam omnes gentes.* Et les cieux et la terre diront: Ce sont des multitudes *que nul ne peut compter;* il y en a *de tout peuple, de toute tribu, de toute langue;* c'est là grande famille des enfants de Dieu, c'est l'unique bercail de l'unique pasteur: *Unum ovile et unus pastor.* »

XIV

Ainsi, d'après le dire de prélats aussi distingués, aussi élevés en talent et en science que les Archevêques de Westminster et de Malines, cette question de l'infaillibilité est l'une des plus importantes qui doivent se traiter au Concile, et, remarque étrange, fait vraiment providentiel, quels sont, parmi les membres du haut clergé, ses adeptes les plus convaincus, les plus passionnés, si l'on peut dire? Un ex-anglican et un ancien disciple du trop célèbre Lamennais! Le doigt de Dieu est dans ces choses, nous le disions en commençant ce chapitre.

Mgr VICTOR-AUGUSTE DECHAMPS (c'est ici en effet le moment de donner sur cette éminente personnalité quelques notes biographiques) est né à Melle (Flandre orientale) en 1811. Avec son frère Adolphe Dechamps, l'éminent homme d'état qui a illustré la Belgique, et qui fut tour-à-tour représentant du district d'Ath, gouverneur du Luxembourg belge, ministre des travaux publics, des affaires étrangères, puis député de Charleroi, avec son frère, disons-nous, il fit, sous la direction paternelle, de fortes études à Seneffe, puis les compléta au musée de Bruxelles. Élevé dans les principes de l'Union catholique libérale, avec son frère encore, il soutint dans l'*Emancipation* et le *Journal des Flandres* les mêmes opinions que soutenaient en France M. de Lamennais et l'*Avenir*. Mais, bientôt, à l'exemple des abbés Lacordaire et Gerbet et du comte de Montalembert, à l'exemple aussi d'Adolphe Dechamps, il se sépara de son maître et répudia ses erreurs. En 1831, il entra au séminaire de Tournai et y commença ses études de théologie, qu'il compléta à l'université de Malines; puis il se fit admettre au couvent de Saint-Trond, dans la congrégation des Rédemptoristes. Professeur de théologie pendant deux années consécutives à Wittem, près d'Aix-la-Chapelle, il se voua ensuite tout entier à la prédication. A Liége, à Bruxelles, à Louvain, à Tournai, il remporta de vrais triomphes oratoires et se plaça parmi les maîtres de l'éloquence sacrée, à côté des Lacordaire et des Ravignan.

Proximus *his* longo *non* proximus intervallo.

C'est en somme l'une des gloires les plus brillantes et les plus pures de la Belgique, ce pays si grand en toutes choses malgré l'exiguïté de son territoire, et où, sous l'égide de la Religion, les arts, les sciences, l'industrie ont poussé de si promptes et de si vigoureuses racines.

Malheureusement pour l'éloquence, malheureusement surtout pour les fidèles habitués à recueillir cette sainte parole, les fatigues de la prédication épuisèrent les forces du grand orateur. C'était en 1847. Il partit alors pour l'Italie, visita Rome et Naples, eut plusieurs entretiens avec Sa Sainteté Pie IX, qui lui fit le plus favorable et le plus cordial accueil. Par Vienne et Munich, il regagna la Belgique, pour se mettre à la tête d'une maison de son ordre établie à Tournai. Bientôt il fut élevé à la dignité d'évêque de Namur, et quand le siége archiépiscopal de Malines vint à être vacant, ce fut *le plus digne* qui fut désigné pour succéder à Mgr le cardinal-archevêque Sterckx: le plus digne était Mgr Dechamps!

L'archevêque de Malines est encore jeune: il n'a que cinquante-huit ans. Remis de ses premières fatigues, il est aujourd'hui, comme autrefois, l'un des premiers orateurs du monde catholique. Nul doute que nous n'entendions bientôt sa voix puissante vibrer sous les voûtes de Saint-Pierre; nul doute, non plus, que son éloquence ne soit consacrée à la défense de la question de l'infaillibilité, son thème favori.

Nous n'en voulons d'autre preuve que la lettre dont, à la date du 8 juillet 1869, il faisait suivre la dernière édition de son traité, lettre adressée *à un homme du monde*, « sur l'opportunité de la définition dogmatique de l'infaillibilité du Saint-Siége. » Elle est peu connue encore, ne figurant pas dans les éditions précédentes; elle peut exercer une influence énorme en France où cette question a été si longtemps débattue, où elle est encore contestée par quelques-uns même des plus fervents catholiques; enfin elle jette une vive lumière sur les agissements présumés du Concile. A tous ces titres, et bien que nous ne fassions point ici œuvre de controverse, nous croyons devoir la donner *in extenso:*

« MONSIEUR,

« En écrivant sur l'infaillibilité du Saint-Siége, à l'occasion du prochain Concile, j'ai cru faire chose utile aux gens du monde. Les faits que vous me rapportez et les choses que vous me dites, me prouvent que je ne me suis pas trompé. Vous êtes chrétien, Monsieur, tout-à-fait chrétien, c'est-à-dire catholique; vous avez foi, et vous savez rendre raison de votre foi, parce que vous en connaissez les inébranlables fondements, et cependant la science positive de la foi et des enseignements de la foi n'ayant jamais été, chez vous, au niveau des autres sciences, vous n'avez eu,

jusqu'ici que des notions imparfaites sur la nature de l'infaillibilité, sur son évidente nécessité, sur son organe, son objet propre et ses limites. Toutes ces choses qui n'en font qu'une dans le plan divin, vous apparaissent maintenant dans leur majestueux ensemble et leur lumineuse simplicité. Les cinq thèses du chapitre VIII[e], où l'infaillibilité du Siége apostolique est démontrée, sont nouvelles pour vous, Monsieur, mais croyez-le bien, elles ne contiennent absolument rien de nouveau. Je me suis borné à les rendre accessibles aux esprits les moins familiarisés avec les études théologiques. Les trois premières de ces thèses s'appuient sur l'Écriture, sur la tradition et sur les définitions de foi qui impliquent l'infaillibilité. On les rencontre toutes les trois, plus ou moins développées, dans presque tous les ouvrages classiques qui traitent de cette matière. Les deux dernières, la thèse que j'ai appelée *du droit*, exposée par le génie de de Maistre, et la thèse *du fait*, si victorieusement formulée par Muzzarelli, ne sont pas, il est vrai, généralement répandues dans les écoles, mais elles ne peuvent manquer d'y devenir classiques comme les autres. Vous les trouvez toutes irréfutables, et vous êtes, me dites-vous, cinq fois convaincu. Je n'en suis pas surpris : *qui quærit lucem, replebitur ab ea : et qui insidiose agit, scandalizabitur in ea* : La lumière de la vérité abonde toujours aux yeux de ceux qui la cherchent, et elle ne blesse que les yeux de ceux qui la craignent en feignant de la rechercher.

« De votre côté, Monsieur, vous ne serez donc pas surpris non plus, si le théologien le plus autorisé des derniers temps, S. Alphonse de Liguori, appuyé sur les maîtres de la science sacrée, sur les Suarez, par exemple, les Bannez, les Melchior Canus, les Bellarmin, n'a pas craint de dire de cette doctrine de l'infaillibilité que tout au moins elle touche à la foi : *nostram sententiam esse saltem fidei proximam ;* et que la doctrine contraire paraît tout-à-fait erronée et touchant à l'hérésie : *contrariam vero videri omnino erroneam et hæresi proximam.*

« Si ces grands hommes et ces saints se contentent de dire de la doctrine de l'infaillibilité du Chef de l'Église en matière de foi, que tout au moins elle touche à la foi, et de la doctrine opposée, qu'elle leur paraît par conséquent erronée jusqu'à toucher à l'hérésie, c'est uniquement pour ne pas prévenir le jugement de l'Église, selon ces paroles de Melchior Canus :

« A ceux qui demandent si c'est une hérésie d'affirmer que le Saint-Siége « peut errer dans la foi, saint Jérôme répond en déclarant parjure celui « qui ne suit pas la foi du Saint-Siége ; saint Cyprien en déclarant séparé « de l'Église celui qui se sépare de la chaire de Pierre sur laquelle l'Église « est fondée ; le concile de Constance déclarant hérétique celui qui, sur « les articles de foi, pense autrement que la sainte Église romaine. J'ajoute



ROME. — La Via Appia, ou Voie Appienne, commencée

(1) Quels que soient les renouvellements opérés dans le monde moderne par la construction des chemins de fer et la hardiesse des travaux d'art qu'a exigés leur établissement, les voies romaines conserveront toujours, dans les souvenirs des hommes, la juste celébrité depuis longtemps attachée à ces magnifiques créations du peuple-roi, empreintes plus que toute autre du caractère de grandeur et de solidité qu'il donnait à ses ouvrages. La plus belle et la plus renommée était là Voie Appienne, surnommée *Regina Viarum*, commencée trois cent douze ans avant l'ère chrétienne, par le censeur Appius Claudius. Elle fut d'abord poussée jusqu'à Capoue, puis, s'allongeant à mesure que Rome étendait sa domination, elle traversa plus tard toute l'Italie méridionale et vint finir à Brindes, aux portes de la Grèce ; à Brindes, où devait mourir Virgile, et où Horace, qui nous a raconté son voyage, accompagna Mécène, allant négocier un rapprochement entre Antoine et Octave. Entre Rome et Capoue, l'établissement de la *Via Appia* nécessita l'entreprise du desséchement des Marais Pontins, opération difficile que « devaient reprendre, à leur tour, César et Napoléon, et que nul d'entre eux, dit Ampère, ne devait achever. » Pour se faire une idée de la manière dont ces chaussées étaient construites, il faut imaginer un blocage dans le genre du *macadam* usité de nos jours, recouvert de gros

« que les traditions apostoliques fournissant une règle sûre pour convaincre « une doctrine d'hérésie, et que, d'après la doctrine certaine des apôtres « l'autorité *suprême* de Pierre, *dans l'enseignement de la foi*, persévérant « dans ses successeurs les Pontifes romains, je ne vois pas ce qui pourrait « nous faire craindre de condamner la doctrine contraire comme hérétique. « *Mais nous ne voulons pas prévenir le jugement de l'Église*. Nous n'en af- « firmons pas moins, avec une pleine assurance, que ceux-là « répandent dans l'Église une doctrine pernicieuse et pestilentielle, « qui nient que le Pontife romain succède à l'autorité suprême « enseignante de Pierre en matière de foi, ou qui affirment que « le suprême pasteur de l'Église peut errer dans l'enseignement de « la foi. Ce sont là, en effet, deux choses que font les hérétiques, et « l'Église tient pour catholiques ceux qui ne font ni « l'une ni l'autre. »

« On voit qu'au yeux de Melchior Canus, comme aux yeux du comte de Maistre, autorité *suprême* enseignante et autorité *infaillible* sont deux choses parfaitement synonymes. Elles sont également synonymes aux yeux de la raison, puisque les jugements d'une autorité suprême sont nécessairement irréformables, et que des jugements irréformables sont nécessairement infaillibles dans une société divinement instituée, et divinement fondée sur cette autorité même : *super hanc petram.*

« S'il m'était donné, Monsieur, de revoir ceux qu se prononcent hautement contre l'opportunité de la définition dogmatique de l'infaillibilité du Saint-Siége en matière de foi, je leur rappellerais les paroles de Melchior Canus que je viens de citer, et j'attirerais ensuite leur attention sur les points suivants :

« 1° L'opinion qui nie l'infaillibilité du chef de l'Église définissant *ex cathedra* peut-elle être considérée comme une op nion vraiment *libre*, ou, en d'autres termes, comme une opinion vraiment *probable*? Non, car, elle est opposée à la doctrine générale de l'Église : *Non solum enim major pars, sed tota fere Ecclesia, excepta Gallia* (une école en France), *id docet, et semper docuit. Aut igitur infallibilitatem Pontificis fateri oportet, aut dicere quod Ecclesia catholica tantum ad exiguum Gallorum numerum redacta sit.* Voilà pourquoi les théologiens qui ne s'expriment pas aussi énergiquement que les grands hommes cités tout à l'heure, disent de cette opinion qu'elle est, tout au moins, *téméraire.* Bossuet l'a si bien senti, qu'après avoir souffert des années pour faire, défaire et refaire la défense de la Déclaration de 1682, afin de mettre celle-ci en harmonie avec sa foi sur l'indéfectibilité doctrinale du Siége apostolique, il est mort sans avoir voulu publier ce labeur imposé par sa faiblesse à son génie, et avec le sentiment de dégoût si bien exprimé par cette parole : *abeat declaratio quo libuerit.* Mais ce que Bossuet n'a pas voulu publier, d'autres l'ont publié plus d'un quart de



onsul Appius Claudius, 312 ans avant l'ère chrétienne (1).

blocs polygonaux de lave, assujettis par le ciment. Le *macadam* n'est donc que la moitié, que le travail préparatoire d'une voie romaine.

La désignation de Voie Appienne s'applique particulièrement aujourd'hui à une petite portion s'étendant entre Rome et le pied des collines où est élevée la ville d'Albano. Jusqu'au règne de Pie IX, la Via Appia n'était découverte que jusqu'au célèbre tombeau circulaire de Cecilia Metella, femme du riche Crassus. A partir de ce point, situé à trois milles de la porte Saint-Sébastien, la voie disparaissait sous le sol de la campagne romaine. Sa direction était seulement indiquée par les deux lignes de tombeaux en ruines qui la bordent à droite et à gauche. Des fouilles, commencées en 1850 et poursuivies pendant trois ans, sous la direction du savant archéologue Canina, ont mis à découvert, non-seulement le pavé antique, mais encore les restes de monuments funéraires et de chambres sépulcrales. Cette voie se parcourt aujourd'hui facilement en voiture. Il n'est pas de touriste un peu curieux d'antiquité romaine, qui, au lieu de prendre le chemin de fer, ne se donne le plaisir de suivre la Via Appia pour aller à Albano.

siècle après sa mort, et c'est en parlant de cette publication que le grand Pape Benoît XIV dit dans son bref du 31 juillet 1749 à l'Archevêque de Compostelle (1) :

« Il serait difficile de trouver un autre ouvrage aussi contraire « à la *doctrine professée sur l'autorité du Saint-Siége par toute* « *l'Église catholique*, la France seule exceptée. Sous le pontificat « de notre prédécesseur Clément XII, il fut question de le con- « damner, mais on s'abstint de le faire par la double considé- « ration des égards dus à un homme tel que Bossuet, qui a si bien » mérité de la religion, et de la crainte trop fondée d'exciter de « nouveaux troubles. »

« En disant la France seule exceptée, Benoît XIV parle de l'école gallicane ou du gallicanisme, et non de l'épiscopat français, comme le prouvent les déclarations mêmes des assemblées du clergé de France. Or, le gallicanisme est actuellement réduit à un tel état, que la crainte de nouveaux troubles n'est plus fondée aujourd'hui. Et puis, le fait constaté de la publication de la *Défense*, malgré la dernière volonté de Bossuet, préserve les œuvres immortelles de son génie de l'atteinte réservée à l'œuvre, abandonnée par lui-même, de sa faiblesse. L'opinion théologique contenue dans la Déclaration de 1682 a donc été simplement *soufferte* par l'Église pour des motifs qui ont cessé d'exister.

« 2° Le Concile du Vatican se taira-t-il sur cette opinion ou sur cette erreur? L'esprit promis à l'Église enseignante par son divin fondateur la dirigera dans cette circonstance, mais s'il nous est permis de pressentir ce à quoi la portera cet Esprit de sagesse et de force, il nous semble que le Concile ne se taira pas. — Et pourquoi? Parce qu'à l'abri du silence solennel, du *silence œcuménique* et plein d'égards pour elle du premier Concile assemblé depuis 1682, l'opinion simplement soufferte jusqu'ici dans l'Église relèverait la tête, prendrait des forces nouvelles, et se poserait fièrement comme ayant droit au respect de tous.

« N'est-ce pas justement pour qu'il en soit ainsi, que le gallicanisme d'État, absolutiste ou libéral, espère ce silence? Nous croyons donc que le Concile ne le gardera pas.

3° Sa parole, du reste, n'apportera pas le moindre obstacle au plein retour de *ceux* des Orientaux et des protestants *qui aspirent à l'unité*. Pour les uns et pour les autres, toute la question de l'unité se réduit à celle de la primauté du successeur de Pierre. Ceux qui ne veulent pas le reconnaître comme juge suprême, ou juge en dernier ressort, des controverses en matière de foi, c'est-à-dire ceux qui ne veulent pas de son infaillibilité, sont uniquement ceux qui ne veulent pas de sa primauté.

« Qui peut penser, cependant, à taire ou à cacher celle-ci? Qui donc peut penser à taire ou à cacher celle-là?

« La crainte de mettre obstacle au retour des Grecs à l'unité catholique a-t-elle empêché le concile de Florence de définir, comme point de foi, la vérité révélée de la primauté des successeurs de Pierre? La même crainte n'empêchera donc pas le Concile du Vatican de *déclarer* que la primauté et l'infaillibilité dans l'enseignement de la foi sont inséparables en elles-mêmes, comme elles le sont dans l'Écriture et la tradition, et *qu'en définissant l'une, le concile de Florence a défini l'autre.*

« J'ai déjà rappelé que Jésus-Christ n'a rien affirmé avec autant d'amour et de richesse d'expression dans l'Évangile que les deux dogmes qu'on peut appeler le cœur et la tête de son Église, le dogme de l'Eucharistie et le dogme de la souveraine puissance de Pierre. Ayons donc plus de confiance de ramener nos frères séparés au sein de leur mère par l'attrait supérieur des œuvres de Dieu. Ce n'est pas en voilant la première de ces œuvres ou le premier de ces dogmes, que l'Église ramène aujourd'hui tant d'âmes dans la protestante Angleterre, c'est, au contraire, en leur découvrant son cœur, le cœur du Dieu vivant dans ses tabernacles. Elle ne craindra donc pas non plus, soyez-en sûr, de déchirer le voile que bien tard, et dans de malheureuses circonstances, l'assemblée de 1682 a voulu lui jeter sur la tête. Oui, ce sera en faisant retentir le *Tu es Petrus* et l'*Ego rogavi pro te ut non deficiat fides tua*, avec le même éclat que l'*Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi*, qu'elle fera sentir à toutes les âmes qui cherchent Dieu, où sont dans leur plénitude les paroles de la vie éternelle : *Verba vitæ æternæ*. Je pense qu'après mûre réflexion, nos communs amis n'en douteront plus, et je serais heureux de le savoir par vous. Je le serais plus encore de le savoir par eux-mêmes. Veuillez le leur dire et croire à mes sentiments les plus dévoués.

† VICTOR AUGUSTE.
Archevêque de Malines.

« Malines le 8 juillet 1869.

XV

Nous n'avons point encore épuisé la revue des travaux importants dus à de saintes et augustes plumes. — travaux destinés tous à expliquer aux fidèles ce que sera le Concile du Vatican et quels biens toute âme catholique doit en attendre. Il en est peut-être parmi nos lecteurs qui sont impatients de nous voir entrer dans la sphère des faits proprement dits; qui préféreraient la description de quelque riche et imposante cérémonie religieuse, le récit de ce que leur esprit trop prompt suppose déjà se passer à Rome à ces comptes rendus d'œuvres sérieuses et austères. Qu'ils se rassurent; chaque chose viendra en son temps, et nous saurons, quand l'heure sera sonnée, satisfaire, comme il convient, une aussi légitime curiosité. Mais nous n'en sommes encore qu'aux préparatifs, aux préliminaires, à ce que nous appellerons *la veille des armes*, — veille qu'il faut passer dans le recueillement et dans la méditation sainte. Rome se recueille, Rome étudie; recueillons-nous, étudions, comme Rome!

Si, après l'excursion que nous venons de faire en Angleterre et en Belgique, nous rentrons en France, ici encore la manne sacrée ne nous manque pas, et nous trouvons devant nous une ample moisson d'instructions pastorales, dont nous avons précédemment nommé les éminents auteurs. N'y a-t-il pas, nous le demandons, un vif attrait, un intérêt puissant dans la lecture

(1) Rapprocher ce passage de celui de la lettre de Mgr Manning, cité page 34, col. 2.

simultanée, dans la comparaison de ces œuvres émanées d'esprits si divers, concourant tous au même but par des voies différentes, chacun fourbissant ses armes les meilleures pour le soutien d'une même cause, — et n'est-ce point un spectacle à la fois des plus édifiants, des plus instructifs pour l'esprit, des plus fortifiants pour l'âme, que ce noble concours, cette sainte compétition des prélats les plus élevés de l'Église, apportant à l'envi la pierre qui doit, non point raffermir (il n'en a pas besoin) mais embellir, agrandir, exhausser notre édifice catholique?

Chacun connaît la méthode employée par Mgr de Ségur, l'illustre chanoine honoraire du Chapitre impérial de Saint-Denis, l'ancien auditeur de rote, pour répandre parmi les masses l'instruction religieuse dont elles ont, hélas! si besoin à l'heure qu'il est. Ce ne sont point de lourds et indigestes volumes qu'il écrit, il procède à l'aide de petits traités courts, clairs, substantiels : la langue qu'y parle l'auteur est simple, étant destinée à être entendue par des oreilles simples : ses œuvres forment une vraie bibliothèque de poche, le *vade-mecum* de l'artisan, du cultivateur qui sincèrement cherchent la lumière au milieu des ténèbres où ils vivent. Le prix de ces manuels est généralement insignifiant : pour dix, pour quinze centimes, et c'est là ce qui fait sa gloire et sa force, Mgr de Ségur distribue la vérité, comme il est d'autres écrivains qui, au même prix, distillent le venin d'une littérature malsaine.

L'éminent prélat a voulu, lui aussi, écrire son livre sur le Concile — un *tout petit livre*, une brochure plus que modeste d'aspect, mais grosse des vérités les mieux dites, les plus clairement, les plus intelligemment exprimées.

Rarement le pieux et éloquent écrivain, qui possède à un si haut degré le langage du cœur, a mieux réussi à condenser tant d'excellentes choses en si peu de pages. Le Concile, tel est le titre de ce petit chef-d'œuvre, titre simple comme l'ouvrage lui-même.

Un prologue humoristique concentre, « d'après nature, » toutes les objections que soulèvent niaisement, contre ce grand acte du Concile, les natures ignorantes, n'ayant à leur service que de mauvais instincts et de haineuses inspirations. C'est une petite estampe, genre Callot, burinée de main de maître.

Puis vient l'exposé de la doctrine. Ici, le mieux est de citer la liste des principaux chapitres. Ils donneront l'idée parfaite du petit livre lequel est de ceux qui ne s'analysent pas, mais qui se lisent et se propagent.

« Ainsi : Ce que c'est qu'un Concile. — Ce qu'il faut pour qu'un Concile soit vraiment œcuménique. — Si les Conciles généraux sont nécessaires, et si le Pape est obligé, pour gouverner l'Église, d'assembler ainsi tous les Évêques en Concile. — Pourquoi Pie IX convoque en ce temps-ci un Concile œcuménique. — De quoi va s'occuper le Concile. — De l'infaillibilité des Conciles, et comment Notre-Seigneur y enseigne en la personne du Pape et des Évêques. — Sur quoi porte l'infaillibilité de l'Église et des Conciles. — Comment se préparent et se tiennent les séances d'un Concile œcuménique. »

Arrêtons-nous un moment sur ce dernier paragraphe. Il en vaut la peine, comme description, comme style, et puis il initiera ceux de nos lecteurs qui l'ignorent encore à un cérémonial de la plus imposante majesté :

Comment se préparent et se tiennent les séances d'un Concile œcuménique.

« C'est là encore, à tous les points de vue, ce qu'il y a de plus vénérable et de plus splendide sur la terre.

« D'abord, les Pères du Concile, assistés chacun d'un ou de plusieurs théologiens choisis, ont étudié depuis longtemps et examinent encore chaque affaire en leur particulier.

« Par les soins du Pape ou de ses Légats, ils sont répartis en plusieurs *Congrégations* ou *bureaux*, entre lesquels les affaires sont distribuées.

« Lorsque chaque Congrégation a bien examiné, discuté, approfondi et décidé les affaires spéciales qui lui sont soumises, il y a ce qu'on appelle *Congrégation générale*, c'est-à-dire réunion de tous les Pères, sous la présidence du Pape ou de ses Légats, pour discuter de nouveau et, s'il se peut, pour formuler une décision définitive. Si l'affaire présente des difficultés trop graves, on la remet sur le chantier, on là renvoie à une autre Congrégation particulière pour être de nouveau portée à la Congrégation générale. On ne cesse la discussion que lorsque tout le monde est d'accord.

« Pour éviter le plus possible les influences du dehors, les intrigues des gouvernements et les passions mauvaises, tout cela se passe dans le secret le plus rigoureux, et le Pape défend ordinairement de violer ce secret sous peine d'excommunication majeure encourue *par le fait même*.

« Enfin, quand tout est ainsi préparé et réglé, ont lieu les séances publiques du Concile. Le Souverain-Pontife les ouvre par la célébration solennelle de la Grand'Messe. L'autel est placé à une des extrémités de la salle du Concile. A l'autre extrémité s'élève le trône du Saint-Père : Jésus-Christ d'un côté et son Vicaire de l'autre. Que c'est imposant !

« Tous les Cardinaux, tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques, tant de l'Église latine que de l'Église grecque, assistent à la Messe revêtus de chapes blanches ou rouges ou violettes, suivant la fête du jour! Sur la tête ils portent la mitre blanche ; celle des Cardinaux est en soie blanche ; celle des autres Prélats, en lin blanc uni. Le Pape seul porte la mitre d'or. Tous les chefs d'Ordres religieux, tous les Abbés mitrés, tous les théologiens du Pape et du Concile, ainsi que les princes ou leurs ambassadeurs, prennent également part à ces séances solennelles et publiques.

« Après la Messe, on place au millieu de l'Assemblée le livre des Saintes Écritures ; au Concile de Trente, au-dessous des Livres saints, on avait placé la *Somme théologique* de Saint Thomas d'Aquin, qui résume si magnifiquement, comme chacun sait, la tradition de l'enseignement catholique. Puis, sur l'ordre du Pape, on donne lecture des différents projets de décrets, soit dogmatiques, soit disciplinaires, préparés dans les congrégations particulières et générales ; on propose les *Canons*, c'est-à-dire les formules de foi, et l'on demande à chacun des Pères du Concile, en commençant par les plus élevés en dignité et par les plus anciens dans l'épiscopat, s'ils adoptent ou s'ils rejettent le projet de loi. Chacun répond : « *Placet* » ou « *Non placet*, » c'est-à-dire, *Oui* ou *Non*. Les choses sont ordinairement préparées avec tant de soin, que la réponse affirmative est unanime. Si, par hasard, il y avait quelques voix dissidentes, il est évident qu'on passerait outre, et que ces Évêques seraient obligés de se soumettre, comme tous les catholiques, une fois que le Pape aurait confirmé le décret.

« A la dernière séance de clôture, tous les Pères du Concile, le Souverain-Pontife en tête, signent sur l'autel même les *Actes* du Concile, avec cette formule aussi majestueuse que simple :

« † *Ego, Pius, Episcopus Ecclesiæ catholicæ.*

« † *Moi, Pie, Évêque de l'Église catholique.*

« † *Ego, N..., Archiepiscopus* ou *Episcopus Ecclesiæ N...* — *Moi. N..., Archevêque* ou *Évêque de l'Église de N...*

« Quand tous ont signé, le pape entonne le *Te Deum*, et on termine le Concile œcuménique par de solennelles acclamations en l'honneur de la Sainte-Vierge et des Saints, par des vœux pour le bonheur et la prospérité de tous.

« Et qu'on dise après cela que l'Église ne s'entend pas aux grandes choses. Les plus grands, les plus beaux spectacles de ce monde ne sont que des jeux d'enfants en comparaison de nos magnificences religieuses. »

Le chapitre qui suit est d'une simplicité, nous allions dire d'une bonhomie, vraiment charmante. Il réfute victorieusement une objection qui a eu la prétention d'être sérieuse :

« *Comment des Évêques qui ne parlent point la même langue feront pour s'entendre dans un Concile œcuménique.*

« Ils parlent trente ou quarante langues différentes, et, tout à la fois, ils ne parlent qu'une seule langue. Cette langue unique, qui répond si bien à l'*unité* de l'Église ; cette langue catholique, c'est-à-dire universelle, qui seule convient à l'Église universelle, c'est la langue latine ; c'est la langue de Rome, la langue de saint Pierre.

« Le latin est la langue de l'Église. Même en Orient, en Asie, les Évêques catholiques qui, habituellement, parlent le grec, l'arménien ou l'arabe, savent plus ou moins le latin ; et ceux d'entre eux qui le savent peu ou mal se préparent au Concile en s'habituant d'avance à la langue du Concile. Si quelques-uns l'ignoraient tout à fait, un de leurs collègues leur servirait de traducteur et d'interprète, ainsi que cela est arrivé en 1867, lors de la grande réunion du centenaire. Au prochain Concile de Rome, on parlera latin et on ne parlera que latin. Ce sera un grand désespoir pour les curieux, pour les journalistes et un peu, dit-on, pour les ambassadeurs, mais ce sera très-commode pour les Évêques et pour les travaux de la discussion. Les ambassadeurs s'en tireront néanmoins très-suffisamment, non en parlant latin, mais en causant, en discutant avec les principaux Évêques de leurs nations et même avec les Cardinaux et les Légats. Je crois qu'au besoin ils seraient admis à faire valoir leurs observations dans les congrégations particulières où les affaires se discutent plus familièrement, et par causeries plutôt que par discours. Ils ne seront pas tenus de faire des discours latins : l'Église est une bonne Mère ; elle ne demande pas l'impossible à ses enfants.

« Depuis saint Pierre premier Évêque de Rome, l'Église parle latin, la Papauté parle latin. C'est l'Église qui a conservé au monde cette magnifique langue latine, malheureusement moins cultivée maintenant qu'autrefois. La décadence du latin chez un peuple baptisé est un indice certain de la décadence des études et du vrai savoir.

« L'Église catholique, avec l'unité féconde de sa langue religieuse, contraste sensiblement, absolument avec la multiplicité des langues de la société moderne et rationaliste. Dans celle-ci il n'y a que division, qu'antagonisme, et l'on ne peut s'entendre ; dans l'Église, au contraire, l'unité règne et domine tous les éléments divers, et, grâce à l'unité d'esprit et de langue, tous s'entendent merveilleusement.

« C'est le Cénacle et la tour de Babel : au Cénacle, l'Esprit-Saint fit parler saint Pierre et les Apôtres, le premier Pape et les premiers Evêques, et tous entendirent et comprirent une seule et même langue ; à Babel, où les hommes fous d'orgueil s'étaient insurgés contre Dieu, ils furent confondus par Dieu dans leurs langues et dispersés et vaincus.

« Donc, on parlera latin au prochain Concile, et, grâce au latin, il n'y aura plus d'Evêques ni de théologiens étrangers les uns aux autres. »



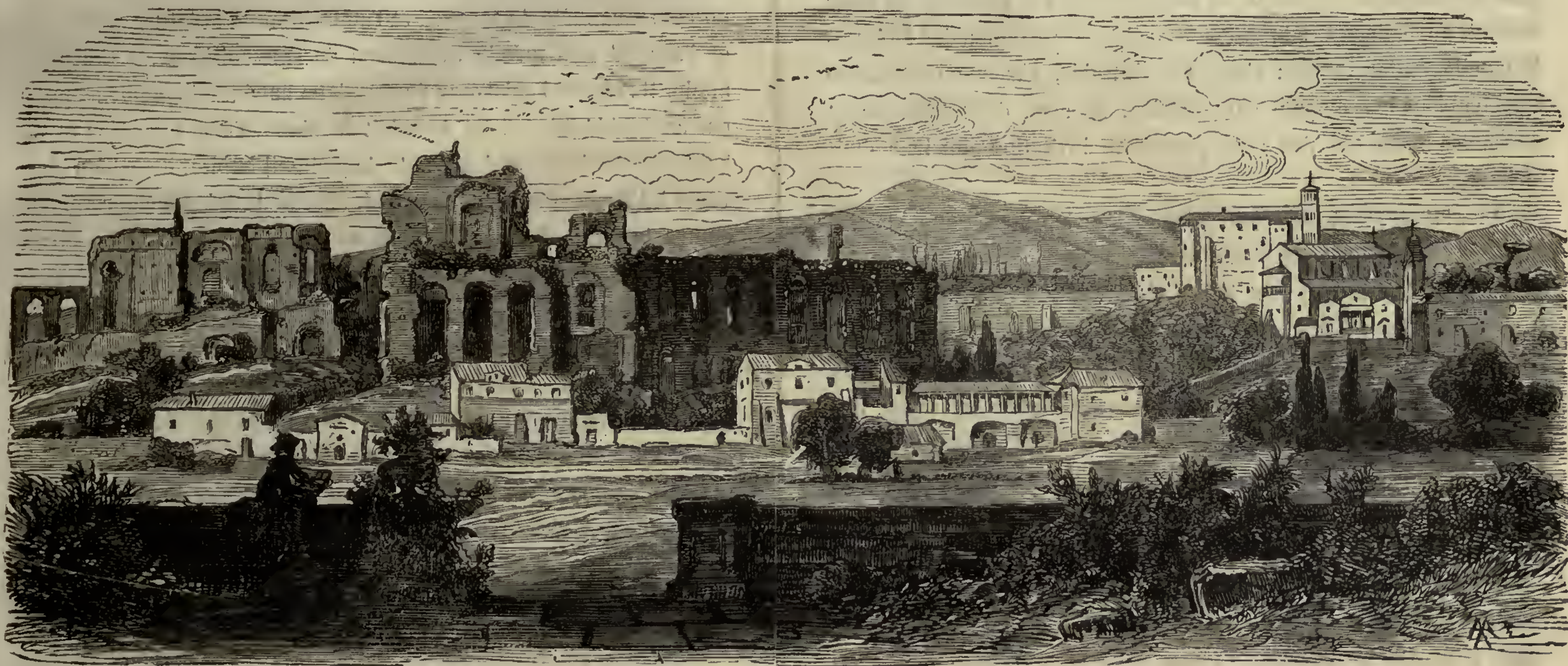
Mgr DE LA TOUR-D'AUVERGNE-LAURAGUAIS, Archevêque de Bourges (1).

(1) Il est à peu près certain maintenant que Mgr de La Tour-d'Auvergne représentera la France au Concile. C'est pourquoi nous publions aujourd'hui son portrait. Nous donnerons en temps et lieu sa biographie.

Achevons maintenant l'énumération de ces petits paragraphes :

« Ce que devient l'autorité souveraine et infaillible du Pape au milieu du Concile. — Comment, au Concile, chaque évêque est vraiment juge et docteur, quoi qu'il ne soit pas personnellement infaillible. — Si les misères humaines de ceux qui composent le Concile doivent nous empêcher de respecter profondément leurs décrets. — Ce que deviendrait un Concile d'où le Pape se retirerait. — Ce qu'il faudrait penser d'un chrétien, et même d'un ecclésiastique, qui ne se soumettrait pas à tous les décrets du Concile. — De la gravité du péché que commettrait le prince catholique qui, sous un prétexte quelconque, oserait s'opposer à l'exécution des décrets du Concile. — Pourquoi cette opposition aux décrets du Concile serait non-seulement un grand péché, mais de plus une grande faute au point de vue du bien public. — Comment le plus humble laïque peut et doit aider le Concile dans sa grande œuvre de salut public. »

Ce dernier passage est de toute importance pour les laïques, quelle



ROME. — L'ancien palais des Césars.

que soit d'ailleurs leur position. Ils ne sauraient trop remercier l'éminent écrivain de les convier ainsi à collaborer, chacun dans la sphère de ses moyens, à la grande œuvre du Concile :

« Le Concile est notre affaire à tous, à tous en général et à chacun en particulier. C'est pour nous tous, c'est pour vous, c'est pour moi, c'est pour notre bien et pour notre salut que Pie IX réunit tous les Évêques du monde autour de la Chaire de saint Pierre, afin de prendre avec eux les mesures les plus efficaces pour arrêter le torrent de l'impiété révolutionnaire qui menace de tout perdre et d'arracher à Jésus-Christ et les âmes et les sociétés.

« On oublie trop cela dans le monde laïque : on oublie que le Pape n'est Pape que pour nous et non point pour lui-même, que les Évêques ne sont pas évêques pour eux, mais pour le salut, pour le bonheur de leur troupeau, que les prêtres, ministres de l'Église, que toutes les institutions catholiques, que les sacrements, en un mot, que toutes les choses de la Religion ne sont que pour notre service, que pour notre bien et notre vrai bonheur temporel et éternel. C'est pour nous-mêmes que nous travaillons, lorsque nous travaillons pour l'Église; et c'est contre nous, contre notre propre bonheur et notre intérêt personnel que nous travaillons lorsque nous combattons l'Église, la Religion, la piété. Donc aidons tous, tant que nous pouvons, la grande œuvre de salut public que Pie IX et le Concile ont entreprise. Nous ne pouvons pas, je le sais, y coopérer tous par le travail, comme font ces centaines de grands théologiens, de doctes et laborieux Consulteurs qui, par ordre du Pape et sous la direction des Cardinaux, préparent depuis longtemps les immenses questions dont le Concile devra s'occuper. Mais, ce que tous sans exception nous pouvons faire, et ce que bien certainement nous allons faire tous, c'est d'aider de nos prières le Pape, notre Père, nos vénérables Évêques et tous ceux qui préparent le Concile.....

« Et puis, parlons beaucoup du saint Concile, afin de le défendre contre ceux qui l'attaquent, afin de lui gagner des sympathies et plus nombreuses et plus ardentes, afin d'apprendre à tant d'ignorants ce que c'est, dans quel noble but il se rassemble, quels fruits salutaires il doit produire. Dans ce but, répandons le plus possible les bons petits livres qu'on a déjà écrits et qu'on écrira encore sur le Concile.

« Voilà comment le plus humble fidèle peut et doit coopérer à la grande œuvre du Concile, fût-il un simple petit enfant, un pauvre ouvrier, un campagnard. Pourvu qu'il ait du cœur et de la foi, Dieu et le Pape comptent sur lui. »

L'opuscule se termine par cette belle et franche invitation :

« Tous, saluons-le d'avance! Saluons ces grandes assises de l'Église de Dieu, d'où sortiront de si grands biens, d'où jailliront tant de lumières, et où, le seul, le véritable Sauveur, Jésus-Christ, Notre-Seigneur, se vengera des ingratitudes et des blasphèmes du monde moderne, en le comblant de grâces et en le purifiant dans des torrents de lumière, de miséricorde et d'amour! »

« Certes, dit un critique qui a analysé ce petit livre avant nous, voilà tout le sentiment des chrétiens, et Mgr de Ségur, instituteur vénéré des âmes droites qui, grâce à Dieu, forment encore parmi nous la grande majorité, leur aura rendu ce service excellent d'être, en vue des décrets du futur Concile, comme il l'a été et comme il l'est par l'autorité et les droits du Saint-Siége, l'organe accrédité de leur dévouement et de leur foi! »

XVI

La conclusion de notre chapitre VI, a fait prévoir à nos lecteurs que nous reviendrions sur l'historique des pourparlers entamés entre le Saint-Siége et les schismatiques orientaux à l'occasion du Concile et sur les réponses de ceux-ci.

En lisant le beau livre de Mgr Plantier, qui a pour titre *Les Conciles généraux*, et que le moment est venu d'analyser, nous voyons que cette grande question de l'Orient a été par lui traitée à fond et de main de maître. C'est donc par la partie de son ouvrage y ayant trait que nous commencerons notre analyse.

Le lecteur se souvient sans doute de l'attitude prise par les patriarches (V. notre page 14). Mgr Plantier l'a décrite ainsi que nous l'avons fait, il l'a commentée mieux et plus éloquemment que nous n'aurions su le faire, puis il ajoute :

« Telle est la situation réciproque de Rome et des Églises grecques schismatiques d'Orient : le Saint-Père les a pressées de venir recevoir au Vatican l'embrassement de la paix au milieu des Évêques du monde entier réunis ; elles, au contraire, par une obstination sans convenance comme sans motifs, se sont dédaigneusement abstenues même de lire cette paternelle invitation qui leur était adressée.

« Les laïques ont été plus délicats que leurs pasteurs. Grand nombre d'entre eux ont blâmé le Patriarche schismatique et les évêques dissidents qui l'ont imité, soit d'avoir répudié les Lettres apostoliques, soit d'avoir pris le parti de ne pas aller au Concile. La raison par laquelle on explique cette résolution des prélats réfractaires est loin de leur faire honneur. « Notre épiscopat, dit-« on, en refusant d'intervenir au Concile général, donne à penser « qu'il se sent incapable de soutenir la discussion contre le clergé « latin. »

« Ce malheureux Patriarche de Constantinople essaye bien de se débattre pour relever l'opinion des siens qui le condamne. Il a résolu, dans une inspiration désespérée, d'opposer *Concile œcuménique à Concile œcuménique*. Rome voudrait ramener Constantinople à l'union, Constantinople ne le veut pas ; elle se propose, au contraire, de foudroyer Rome. Tonnerre impuissant comme celui de Salmonée ; mais le Patriarche ne veut pas se résigner à le croire ; il fera voir au successeur de Pierre ce que c'est que le successeur de Photius. Malheureusement pour lui, les dispositions qu'il rencontre dans le gouvernement turc sont moins bienveillantes que celles des Césars du Bas-Empire pour ses prédécesseurs. Fuad-Pacha, l'illustre ministre ottoman qui vient de mourir, lui a fait savoir, il y a quelque temps, que l'Église bulgare serait séparée de son obédience. La perspective de ce démembrement est peu faite pour l'encourager à se montrer arrogant vis-à-vis du Saint-Siége. Mais n'importe, il tient ferme ; il ne lui suffit pas de s'être donné l'honneur d'opposer aux avances du Pape un refus insolent ; il veut encore obstinément faire éclater contre lui des fureurs ridicules. Quel triste spectacle que celui de ce Patriarche, d'un côté se traînant en esclave aux pieds du Sultan, de l'autre s'efforçant avec frénésie d'ébranler cette pierre immuable sur laquelle le Christ a bâti son Église ! A quel degré d'aveuglement et d'abjection le schisme fait descendre ! »

On se rappelle que le Patriarche arménien schismatique de Constantinople avait traité l'encyclique pontificale avec les plus respectueux égards et qu'il avait demandé du temps pour réfléchir à sa réponse. On a appris depuis qu'il avait notifié à Rome qu'il acceptait de grand cœur l'invitation de se rendre au Concile, et qu'il espérait siéger bientôt parmi les Prélats assemblés. Cet acte lui a valu d'être persécuté par les Russes. Privé de son siége et mis en liberté, il donne suite à son premier dessein et entraîne, dit-on, par son exemple, plusieurs évêques et un certain nombre de riches Arméniens. « Quant à l'autre Patriarche des Arméniens dissidents, continue Mgr Plantier, celui d'Ecsmiasin, Kévork IV, il apprit, avec un courroux mêlé de terreur, et l'apparition de la lettre pontificale, et l'accueil poli qu'elle avait reçu de son collègue de Constantinople. Il regarda l'existence de son siége patriarcal comme menacée par ce double fait qui lui semblait le signe d'une tempête ; et des hauteurs d'Erivan, cité près de laquelle il habite, il se hâta d'envoyer à Constantinople un délégué, chargé de lui ménager un abri contre le péril dans les faveurs et l'appui de la Sublime-Porte. Safvet-Pacha, alors ministre intérimaire des affaires extérieures, lui fit rapporter une réponse qui le laissa sans espoir. Et maintenant, au lieu d'imiter l'exemple de saint Grégoire l'*Illuminateur*, dont il prétend, à tort, être l'héritier légitime ; au lieu d'aller déposer l'hommage de son retour aux pieds de Pie IX, comme le grand apôtre de l'Arménie était allé se remettre lui-même et tout son peuple entre les mains de saint Sylvestre Ier, il reste plus enfoncé que jamais dans le schisme, sans savoir si ce débris de fausse grandeur, qu'il est si jaloux de retenir, ne lui sera point arraché par quelque brusque orage.

« Traduite en arménien par les soins du Patriarche catholique de Cilicie, la lettre de Pie IX est maintenant devenue populaire. Elle a fait sur ceux qui l'ont pu lire une impression profonde par les grands souvenirs qu'elle évoque, les hautes considérations qu'elle expose, et l'onction de tendresse et de douceur dont elle est embaumée. Un certain nombre d'évêques schismatiques, appartenant au cercle patriarcal de Constantinople, inclinent fortement vers le retour à l'unité ; quantité de fidèles sont travaillés du même désir, et la colère qu'en témoignent les évêques opiniâtrement rebelles ne fait que donner aux aspirations qui se jettent du côté de Rome une intensité plus ardente. . . . . .

« Voilà donc une seconde branche du schisme oriental glorifiant, sous deux formes opposées, l'invitation qu'elle a reçue de Pie IX : les uns l'honorent par la grossière inconvenance avec laquelle ils la repoussent, les autres par les dispositions de sympathie et de respect qu'elle leur inspire et dont ils font preuve pour le Saint-Siége comme centre de l'unité. »

XVII

Mais ce n'est point des schismatiques seulement, c'est des hérétiques aussi que s'occupe le savant évêque de Nîmes.

Nous avons dit, dans un chapitre précédent, que nous reviendrions en temps et lieu sur l'attitude prise par les protestants à la lecture de la lettre apostolique à eux adressée par Sa Sainteté Pie IX. Mgr Plantier nous a rendu cette tâche facile en nous initiant aux réponses faites par les principaux docteurs de l'Église réformée, et en se chargeant de les réfuter avec la force et la verve que l'on connaît à l'éloquent prélat. Citons tout ce paragraphe :

« Il était impossible que Pie IX, après avoir fait appel aux schismatiques des Églises Orientales, ne se retournât pas vers les hérétiques de l'Occident, pour les convier à leur tour au Concile œcuménique. Le 13 septembre 1868, il l'a fait par une lettre adressée à tous les protestants et autres non-catholiques. Quiconque a lu ce document sait combien, en y affirmant et la divine autorité de l'Église, et les droits sacrés et certains du Saint-Siége, et les variations éternelles des sectes privées de ces deux ancres pour les fixer sur les flots toujours changeants des opinions humaines, le Saint-Père est attentif à ne rien dire de blessant pour les brebis égarées loin du bercail, et qu'il désire, de tous ses vœux, y ramener par le Concile général.

« L'hérésie n'a voulu reconnaître sa voix, ni pour celle d'un maître, ni pour celle d'un père. Presque toutes les grandes fractions du protestantisme ont déclaré qu'elles ne se rendraient pas à l'invitation de Pie IX. Et Dieu sait pour quelles raisons pitoyables! A quoi servirait de toucher à celles qui rentrent dans les vieilles objections de la Réforme, pulvérisée depuis trois siècles? Il suffira de signaler les prétextes les plus nouveaux ; ils sont dignes des autres.

« Voici d'abord une réponse adressée, sans doute par des ministres de l'Église anglicane, à la lettre de convocation. « Dans ces lettres apostoliques, dit-on, le Pontife Pie IX proclame qu'il a convoqué tous les Évêques de l'univers pour le Concile œcuménique qui doit se célébrer à Rome, l'année prochaine. Puisqu'il assure qu'il a convoqué *tous* les Évêques, il déclare, par là-même, qu'il ne regarde point comme Évêques ceux qu'il n'a pas convoqués. C'est là le jugement qu'il porte sur les nôtres ; mais avec quelle bienveillance, avec quelle douceur, avec quelle équité, c'est ce qu'il ferait bien de nous dire. » — Reproche singulier ! La bienveillance ? Mais elle n'obligeait pas, que je sache, Pie IX à parler contre ses convictions et contre la vérité. — La douceur ? mais par quelle expression la lettre apostolique lui porte-t-elle atteinte ? — L'équité ? Mais elle ne consiste pas à mentir à l'histoire. — Voilà ce que la réponse anglicane aurait dû comprendre.

Elle poursuit : « Mais vous êtes hérétiques, nous dit le Pontife de Rome, vous êtes schismatiques, soit; mais lui, s'il est véritablement apostolique, il aurait dû confondre l'hérésie par la vérité, et remédier au schisme par la charité. » C'est précisément ce qu'il veut faire par le Concile ; dans cette assemblée sainte, si vous aviez le courage de vous y rendre, la vérité vous convaincrait d'hérésie, et la charité tenterait de cicatriser la blessure de la séparation, tandis que votre abstention vous privera de ce double bienfait. — « Le grand Athanase et le grand Augustin, ces Évêques vraiment apostoliques pensèrent, le premier que les Évêques des Ariens qui étaient hérétiques, le second que les Évêques des Donatistes qui étaient schismatiques, devaient être appelés au Concile. Noble et sage opinion ! Et pourquoi? Parce qu'elle avait pour but de mettre, Dieu aidant, un terme au schisme et à l'hérésie ; et, en effet, le Dieu de vérité et de paix daigna remplir leurs vœux. Mais notre très-saint seigneur le pape Pie IX, car il se donne ce titre magnifique et presque divin, marche par une voie toute différente. » C'est vrai, la conduite paraît différente, mais elle n'est pas opposée. Si, au quatrième siècle, les Prélats ariens, donatistes et novatiens étaient appelés et admis dans les Conciles, c'est qu'ils étaient réellement Évêques : ils en avaient reçu la consécration certaine et le caractère authentique avant ou après leur rébellion. Et de là venait que, lorsqu'ils s'étaient réconciliés avec l'Église et avaient fait sérieusement pénitence, on les replaçait quelquefois, sans leur imposer de nouveau les mains, à la tête d'un diocèse à gouverner. Avec des hommes pareils Pie IX aurait la même manière d'agir. Ne vient-il pas d'inviter les Évêques schismatiques de l'Orient, précisément parce qu'il suppose qu'au sein même du schisme ils ont gardé la succession perpétuelle du caractère épiscopal? S'il n'a pas convoqué les Évêques réformés d'Angleterre comme Évêques, mais tout simplement comme protestants, c'est qu'il les considère comme n'ayant pas été validement sacrés. A ses yeux, la chaîne apostolique est rompue pour leur ordination comme pour leur ministère. Cette question ne date pas d'hier pour le Saint-Siége ; voici des siècles qu'il étudie avec autant de conscience que de savoir ; à mesure qu'il l'approfondit davantage, il se démontre avec une certitude plus invincible que la séve et l'autorité de l'Épiscopat sont taries dans le royaume d'Henri VIII et d'Élisabeth, et quoi qu'en puissent dire les auteurs de la *Réponse*, les chefs religieux de l'Église établie peuvent être d'opulents dignitaires, ils ne sont pas de légitimes pasteurs. — Vaine excuse donc que celle de l'Anglicanisme ; c'est celle d'une injuste susceptibilité qui se fâche, ce n'est pas celle d'un droit méconnu qui se plaint.

« Genève n'est pas plus heureusement inspirée que Londres. Dans cette Rome du Calvinisme, la Compagnie des Pasteurs a cru devoir prendre la parole à l'occasion de l'Encyclique du 13 septembre. « La forme de cet écrit lui paraît modérée, charitable ; » elle lui sait gré de ne pas « rappeler les anathèmes dont Rome a tant de fois chargé » les Protestants. « Malheureusement les anathèmes subsistent. Ils n'ont jamais été révoqués. » C'est assez du maintien de ce jugement pour que les membres de la vénérable Compagnie se dispensent de paraître à Rome et de se présenter au Concile. Pauvre raison pourtant ! Si les Protestants ont été condamnés autrefois, ce n'est ni sans examen ni sans appel à la défense. Le Concile de Trente les convia, les pressa de venir expliquer et, s'ils le pouvaient, justifier leur doctrine; on leur garantit pour le faire la plus entière sécurité. S'ils refusèrent, ce ne fut pas la faute de l'Église. On instruisit et l'on débattit la cause ; ils furent frappés et comme le dit la Compagnie des Pasteurs, les anathèmes subsistent encore, parce qu'un tribunal infaillible ne peut jamais révoquer les anathèmes lancés contre l'hérésie, ; il ne peut pas non plus retirer ceux dont il a frappé, avec l'hérésie, les révoltés qui la soutiennent, tant qu'ils n'ont pas rétracté leurs nouveautés impies. Que les Pasteurs de Genève essayent de faire purger leur coutumace ; qu'ils aillent demander au Concile du Vatican la permission de prouver qu'ils furent

excommuniés à tort ; et cette révison de leur procès leur fera voir, avec une évidence qui les accablera, que leur condamnation ne fut que trop motivée, et que s'ils veulent rentrer dans la voie du salut et la région de la lumière, ils doivent se hâter de fuir la terre du Calvinisme et de l'apostasie.

Il fallait bien que Berlin parlât à son tour. Et voici que, le 4 octobre 1868, le Conseil ecclésiastique supérieur de cette ville adressait à tous les fidèles une Encyclique portant réponse à celle du Saint-Père. On n'a pas de peine à deviner que c'est une protestation contre l'acte pontifical. « Comme dans cet écrit, dit-on, le chef d'une autre Église adresse en même temps aux membres de la nôtre, — et cela comme ayant autorité sur eux, comme étant également leur Pasteur suprême, — l'exhortation d'abandonner leur chère foi, fondée sur la parole inaltérable de Dieu et scellée de leur sang, de renoncer à la vérité que la bénie Réforme a regagnée pour l'Église, et à la liberté évangélique ; vu que, d'autre part, nul rapprochement sur le terrain de la vérité n'est prévu, nous repoussons énergiquement un tel procédé comme étant un empiétement injuste ; et en cela nous savons que tous les Évangéliques sont d'accord avec nous. » Empiétement? Et pourquoi? Si vous vous placez au point de vue catholique, l'empiétement n'existe pas, puisque le Pape est et reste le Pasteur des chrétiens baptisés errant en dehors du bercail. Si vous partez du principe protestant, l'empiétement n'existe pas davantage ; en vertu de la liberté d'examen, le Pape a, pour s'adresser aux Évangéliques, les mêmes droits que les Pasteurs de Berlin ; il est maître d'appeler les protestants au Concile autant que leurs ministres sont maîtres de les en dissuader ; et quand ceux-ci défendent à leurs ouailles d'écouter la voix du Saint-Père, ils font un acte d'inconséquente tyrannie.



ROME. — San Pietro, vers le Capitole (1).

« C'est ainsi que, dans ses trois grandes capitales, Londres, Genève et Berlin, le protestantisme n'a su trouver que des procédés inconvenants et de pitoyables excuses pour repousser le moyen de pacification que la charité de Pie IX avait daigné lui offrir. Pauvres aveugles ! ces ministres ne comprennent pas qu'en les conviant à l'unité, le Pontife de Rome les rappelle à la lumière de la foi qu'ils ont perdue, à la notion de la vraie morale dont ils sont dépossédés, à l'indépendance du ministère qu'ils ont abdiquée, à la dignité du caractère et de la vie dont ils n'ont plus même le soupçon, tant ils sont loin d'en avoir l'honneur. Partout livrés à la double tyrannie des pouvoirs humains, si peu respectueux pour la conscience, et de l'opinion, si changeante dans ses idées et ses caprices, ils ont fini par se façonner à ce joug bien différent de celui de Jésus-Christ, et telle est la puissance de l'illusion qu'ils s'imaginent être libres, tandis qu'ils sont tout simplement les plus complaisants et les plus humiliés des esclaves. Moins maltraités peut-être que le schisme grec de Constantinople et de Moscou, ils ne sont guère plus maîtres de leur enseignement ni plus jaloux de leur royauté d'homme et de chrétien; et tandis que l'Église romaine, après son Concile, pourra marcher vers l'avenir avec un surcroît de majesté noblement acquis par le Concile lui-même, eux qui auront refusé d'y venir chercher le bienfait et la gloire de l'affranchissement, continueront à traîner la lourde chaîne que leur impose le despotisme des princes, substitué à l'auguste et douce autorité du Saint-Siége. »

Et pour compléter ce tableau de la situation actuelle des Églises schismatiques et réformées, Mgr Plantier émet, comme conclusion à son remarquable ouvrage, un vœu auquel se joindront de cœur tous les bons catholiques :

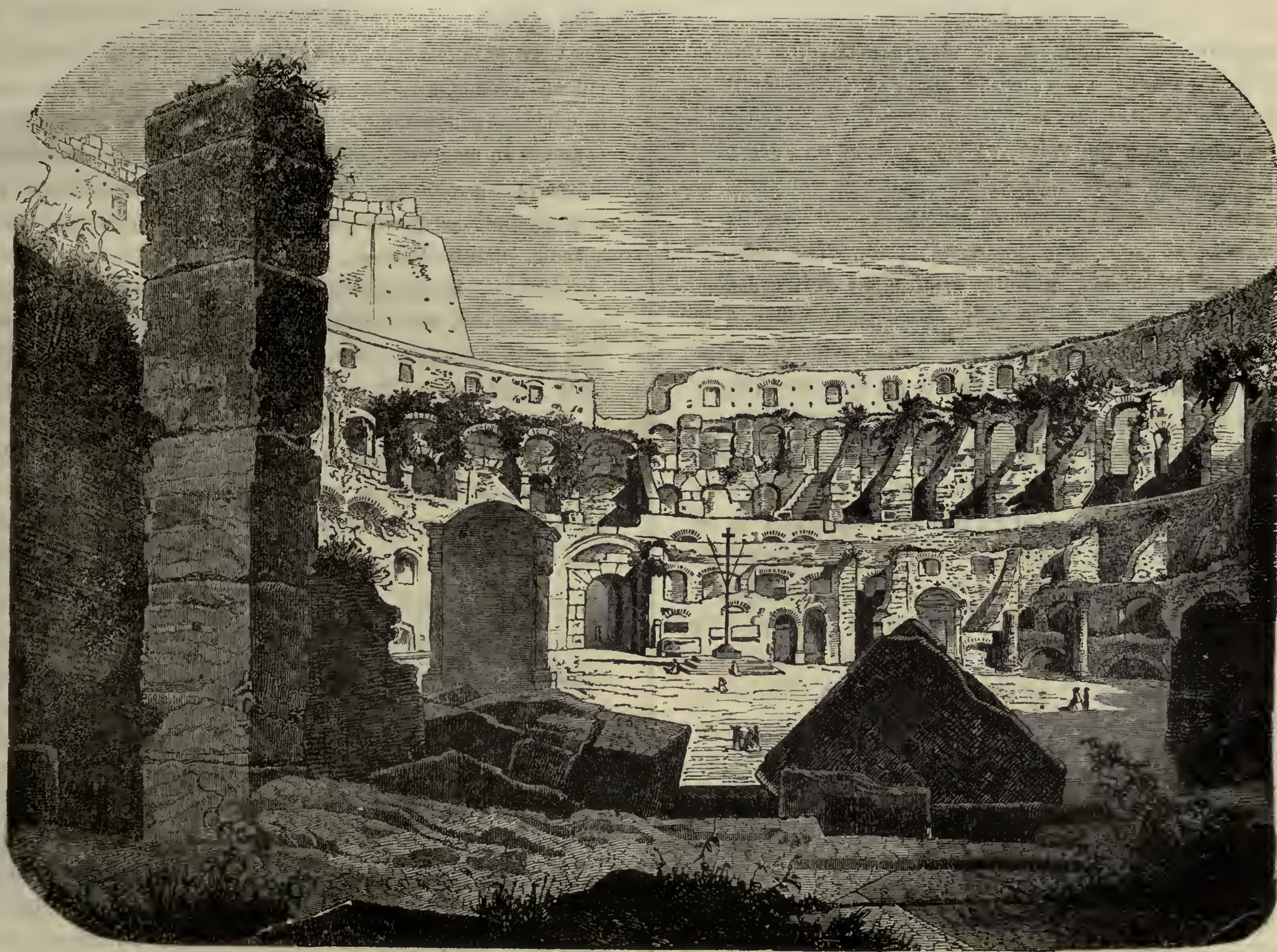
« C'est que le Concile ait l'inappréciable honneur de ramener, mieux que

(1) Cette vue présente un intérêt plutôt historique que pittoresque. Tout au fond, à gauche de ce palmier, cette blanche façade, surmontée d'un beffroi, c'est le Capitole moderne édifié sur l'emplacement de l'ancien. Au premier plan, cette large rue où vont et viennent de tranquilles promeneurs, c'est la *Via scelerata*, où l'infâme Tullie fit passer son char sur le corps du roi, son père. A droite, une grosse tour carrée, dont l'aspect féodal ajoute au contraste de cet ensemble, se relie à des constructions plus modernes qui font partie d'un cloître contigu à Saint-Pierre-ès-Liens.

Cette dernière église, une des plus imposantes de Rome, fut élevée par l'impératrice Eudoxie, femme de Valentinien III, sous le pontificat de saint Léon-le-Grand. On y montre la chaîne dont fut lié saint Pierre dans la prison de Jérusalem. Refaite par le pape Adrien Ier, et restaurée pas Jules II, elle renferme le mausolée de ce dernier pontife, une des œuvres les plus hardies de ce Michel-Ange pour qui semble avoir été forgé le mot de grandiose, si tant est qu'il vienne de *grand* et d'*oser*. C'est là qu'on voit le fameux Moïse, généralement tenu pour le chef-d'œuvre du plus grand sculpteur de la renaissance et des temps modernes. Nous en préparons la reproduction pour une de nos prochaines livraisons.

ceux de Florence et de Trente, les dissidents à l'unité. On ne peut en disconvenir : Pie IX a reçu du Ciel et de sa propre vertu je ne sais quelle puissance d'attraction, dont le charme se fait sentir jusque dans les profondeurs les plus lointaines du schisme et de l'hérésie. Un souffle mystérieux de vie agite, depuis son règne, ces membres détachés du tronc et leur inspire un désir inquiet, quoique encore vague, de retrouver une tête. Leurs yeux involontairement se reportent vers celui qui règne au Vatican, et dont la figure leur apparaît si douce à travers l'auréole d'incomparable grandeur qui l'entoure. C'est l'attitude prise depuis quelque temps par l'Arménie schismatique; déjà peut-être les Bulgares auraient consommé leur retour, si la Russie ne s'était jetée entre eux et Rome comme une insurmontable barrière. L'ébranlement a gagné les Jansénistes de la Hollande ; nous en avons eu la preuve dans les documents publiés naguère par le *Tyd*, cette courageuse feuille de Mgr Smits et de M. l'abbé Brouwers. Il n'est pas jusqu'au protestantisme lui-même qui ne se soit senti remué par l'appel de Pie IX. Qui ne connaît et n'a remarqué entre mille autres, l'admirable écrit de M. Baumstark, dévoré avec tant d'avidité en Allemagne non-seulement par les catholiques, mais par les protestants eux-mêmes ? Nous ne pouvons résister au désir d'en citer quelques passages. « Que faut-il penser, se demande ce magistrat, de l'état actuel des choses, de l'invitation du Pape à la réunion avec l'Église romaine ? »

« Il sera inutile de prouver que cette invitation a été mûremen « pesée; il n'est pas dans les habitudes de Rome de lancer dans « le monde des documents de cette nature sans y bien réfléchir. « Il est certain aussi que la convocation d'un Concile général, le « premier depuis trois cents ans, donnait lieu à une pareille invi-



ROME, — Intérieur du Colisée (1).

(1) Tout a été dit sur le Colisée; ce merveilleux amphithéâtre n'a pas servi d'arène seulement aux gladiateurs, aux martyrs et aux bêtes féroces : prosateurs, poètes, savants y ont lutté d'éloquence et d'érudition. Nous n'avons donc ici qu'à rappeler très-succinctement au lecteur ces détails généraux, les plus essentiels, mais les plus fugitifs, qu'il a lus mille fois, sans doute.

Le Colisée a 1,641 pieds de circonférence extérieure. L'arène, où combattaient les gladiateurs, a 285 pieds de long sur 182 de large; sa forme est elliptique dans la mesure indiquée par ces proportions. La hauteur totale de l'édifice est de 157 pieds. Si notre dessin ne donne pas l'idée d'une si grande élévation, c'est qu'il est pris de la galerie (*præcinctio*) du premier étage.

La décoration extérieure du Colisée présente un triple rang d'arcades superposées, entre chacune desquelles se dresse, soutenant la frise, une colonne à demi engagée dans le mur. Le rez-de-chaussée est d'ordre dorique; le premier étage, ionique, et le troisième, corinthien. Au-dessus règne un quatrième ordre, également corinthien, dont l'entablement, plus saillant qu'aucun des trois autres, est supporté par des pilastres. Rien au monde de plus léger et d'aussi solide à la vue que l'ensemble de cette décoration ; on la dirait coulée d'un seul jet, ou plutôt sortie de terre toute faite.

C'est, dit-on, l'architecte Gaudentius, un chrétien, qui soumit à Vespasien le premier plan de cet amphithéâtre, où le christianisme devait payer de tant de sang sa victoire définitive. Douze mille Juifs, prisonniers de guerre, furent d'abord employés à élever ce colosse (*colossæum*), que Titus, leur vainqueur, devait à peine voir terminer.

Quoique fort endommagé, en l'an 526, par Totila et ses barbares, le Colisée existait encore presque tout entier, au moins dans sa masse en 1534. Vers cette époque, ce monument construit, ce qu'on n'a pas assez remarqué, des débris du palais de Néron, fournit à son tour des matériaux aux nouvelles constructions de Rome, à l'église de Saint-Pierre, entre autres : juste retour des choses d'ici-bas.

« tation et que le chef de l'Église catholique était non-seulement « bien autorisé à profiter de cette occasion, mais que même il ne « pouvait guère l'éluder. » — Et un peu plus loin, frappé par la grandeur de cette initiative, l'auteur ajoute : « Lorsque de nous, « qui vivons aujourd'hui, il ne restera même plus les tombes, « lorsque toutes les questions politiques qui maintenant divisent « en camps ennemis notre zone et notre hémisphère, n'appartien- « dront plus qu'au jugement de l'histoire, on se souviendra des « paroles que, dans le courant de cette année, un vieillard persé- « cuté, opprimé et outragé, a adressées aux chrétiens séparés « de lui, ses frères en Jésus-Christ. » L'Angleterre n'est pas moins travaillée que l'Allemagne, depuis l'annonce du Concile. On y voit les conversions se multiplier plus que jamais, et cette sorte d'ivresse avec laquelle, à la voix d'un grand homme d'état, elle s'est prise à réclamer la destruction de l'Église établie et l'émancipation de l'Eglise catholique en Irlande, n'est-elle pas un fait aussi plein d'espérance que de grandeur? Ne nous promet-il pas que le Christ finira peut être bientôt par reprendre entièrement possession de la Grande-Bretagne? Oui, à quelque point de l'horizon que nos regards s'attachent, on voit le ciel même le plus obscur blanchir comme aux lueurs d'une aube nouvelle; ce n'est pas un astre qui naît, c'est un soleil qui revient. Puisse-t-il, dans la lutte qu'il engage contre la nuit, triompher des ténèbres qui l'ont si longtemps obscurci lui-même, et rendre la vie à ceux que l'erreur a tenus si longtemps à l'ombre de la mort! Voilà notre vœu : le retour des dissidents à l'unité, déterminé par le Concile. »

XVIII

Mais analysons à un point de vue plus général, l'instruction pastorale de Mgr Plantier : *Les Conciles généraux*. L'écrivain trace, dans une rapide introduction, la situation actuelle des sociétés humaines. « Quand, dit-il, on regarde à leur horizon, on y découvre des points noirs qui deviennent chaque jour plus nombreux et plus sombres, toutes les doctrines tutélaires sont éteintes et l'esprit des peuples s'agite avec inquiétude au sein d'une obscurité de plus en plus ténébreuse. Avec les incertitudes du lendemain, le commerce et l'industrie se montrent obstinément rebelles à la confiance, et malgré les encouragements des pouvoirs, une incurable langueur paralyse les affaires. Partout les gouvernements et les nations expriment le désir ardent et la timide espérance de la paix, et partout l'oreille est effrayée par je ne sais quels opiniâtres bruits de guerre. Il n'est point d'État où le sol ne tremble sous le poids d'armées gigantesques, et qui semblent impatientes de se heurter dans des luttes formidables. A ces périls suscités par les ambitions ou les erreurs de la politique, s'ajoutent les progrès sans cesse croissants de la Révolution; il ne lui suffit plus de conspirer dans le secret de ses antres sauvages; elle fait au grand soleil des essais multipliés de sa force; on la voit à toute heure renverser et proscrire certains rois, tandis qu'elle en couronne d'autres, jusqu'à ce qu'elle en fasse ses victimes, après en avoir fait ses courtisans et ses complices. Voilà le premier aspect de la situation : ce sont ces alternatives de secousses et d'atonie, de sourds grondements et de sinistre silence qui précèdent les grands orages ; et d'un bout de l'univers à l'autre les cœurs honnêtes et sérieux sont plongés dans une angoisse immense.

« Mais une invincible espérance se mêle à cette vaste anxiété. Un radieux arc-en-ciel a brillé, dès avant la tempête, sur le fond de cette atmosphère chargée de tant de nuages. C'est une nouvelle parole de PIE IX, qui en a déjà trouvé tant d'autres pour étonner et réjouir le monde. Un pressentiment universel annonçait depuis quelques années qu'il convoquerait un Concile œcuménique, et ce simple soupçon jetait déjà comme un rayon de joie dans les âmes. Mais le 29 juin dernier, le mot si vivement attendu est parti du Vatican. Par des lettres apostoliques, que les vents se sont empressés de porter sur leurs ailes jusqu'aux extrémités de la terre, le Souverain-Pontife a convié tous les évêques de l'univers catholique à se réunir à Rome, auprès de lui, le 8 décembre 1869, dans l'illustre basilique de Saint-Pierre, afin d'y traiter, sous sa présidence, des grands intérêts de la foi, de la morale, de la discipline de l'Église et des peuples.

« A ces accents, répétés en quelques heures par des milliers et des milliers d'échos, tous les vrais chrétiens ont tressailli d'un bonheur unanime ; et pendant que les politiques s'inquiètent et que les libres-penseurs se moquent ou s'irritent, la majorité des nations éprouve un secret et involontaire sentiment de repos et de confiance. L'attitude générale des gouvernements l'effraie ; les discussions des parlements, quels qu'ils soient, aggravent de jour en jour le chaos de ses idées ; les débauches de la presse la consternent ; les rugissements contenus, mais significatifs, de la démagogie l'épouvantent. Mais quand son œil se retourne vers Rome, quand elle songe à l'auguste assemblée qui doit bientôt s'y réunir après une interruption de plus de trois siècles, elle se persuade, comme malgré elle, que cet événement, s'il ne prévient pas l'explosion des maux qui nous menacent, contribuera du moins puissamment à cicatriser les blessures qu'ils nous auront faites, et qu'il rendra la paix en nous rendant la lumière.

« Comment expliquer ce que cet espoir a d'universel et de profond? Jamais peut-être et la presse impie et l'incrédulité des pouvoirs humains ne proclamèrent plus haut l'impuissante caducité de l'Eglise ; jamais ils ne l'accusèrent avec plus de hardiesse et plus d'ensemble de ne rien comprendre aux besoins des Etats modernes, et de ne pouvoir leur être d'aucune utilité. Et malgré cela, les peuples s'acharnent à considérer le Concile futur comme le fait le plus solennel et le plus éminemment social de notre époque. C'est de lui surtout qu'ils attendent le salut de nos sociétés, si toutefois nos sociétés peuvent encore être sauvées du naufrage. D'où leur vient donc cette idée que tant d'hostilités haineuses travaillent à rendre impossible ?

« Ce qui la leur suggère, c'est sans aucun doute le souvenir traditionnel des influences salutaires exercées autrefois par les Conciles généraux. Personne n'ignore que cette civilisation dont nous sommes si fiers est en grande partie leur ouvrage. On sait qu'ils en furent le bouclier comme ils en furent la source, qu'ils en réparèrent les désastres après toutes les époques de bouleversement et de ruine ; et de ce qu'ils rendirent ainsi d'éclatants services au passé, tout naturellement on conclut que l'auguste assemblée, qui s'ouvrira bientôt, ne pourra pas être elle-même sans avantage et sans vertu pour l'avenir de l'Europe et du monde.

« Voilà précisément le sujet dont nous désirions présenter le développement en résolvant les deux questions suivantes :

« Quels furent, dans le passé, les bienfaits et les gloires des Conciles œcuméniques ?

« Quelles espérances est-il permis de rattacher à celui que Pie IX a convoqué pour le 8 décembre prochain ? »

La solution de la première de ces deux questions fait l'objet de la première partie de l'œuvre qui a pour titre *les Conciles du passé*. L'auteur y recherche quels furent les bienfaits des conciles, 1° au point de vue dogmatique ; 2° au point de vue moral ; 3° au point de vue politique et social ; 4° au point de vue de la civilisation générale.

Au point de vue dogmatique, les anciennes religions ne connaissaient pas les professions de foi proprement dites, et rien cependant n'est plus nécessaire que des symboles ou professions de foi dans l'Église. Or, les professions de foi ont été la première préoccupation des conciles ; grâce à eux, elles sont demeurées immuables, tandis que les hérésies en produisent constamment de nouvelles ; voilà donc un premier bienfait dû aux conciles.

Au point de vue moral, les conciles mettent en pleine lumière la vraie notion de Dieu, premier fondement de la morale ; ils donnent la seule notion exacte de l'homme, second fondement de la morale ; ils sauvegardent l'honneur de l'Église, en combattant le relâchement des mœurs et en maintenant la discipline dans le clergé par de sages règlements ; ils veillent à l'intégrité et à la sainteté des mœurs parmi les simples fidèles ; ils ont toujours revendiqué pour l'Église la liberté dans l'élection des papes et des évêques ; ils ont énergiquement combattu l'ingérence du pouvoir civil dans la collation des dignités et des offices ecclésiastiques, enfin ils ont été les seuls VRAIS RÉFORMATEURS.

Au point de vue politique et social, ils ont servi de modèle aux princes dans l'administration de la justice ; ils reconnaissent expressément le droit de recours au Saint-Siége ; ils ont toujours montré le zèle le plus éclairé pour la diffusion de l'instruction populaire et de la haute science ; on les a vus toujours ardents promoteurs des arts délaissés ou déshonorés par l'erreur ; ils ont couvert de leur protection les autorités ecclésiastiques et civiles ; entouré d'une sollicitude constante les pauvres, les malades, les faibles.

Au point de vue enfin de la civilisation générale, leur salutaire influence n'a cessé de s'exercer au profit des peuples sur les princes ; ils ont sauvé les peuples de la barbarie musulmane ; c'est à eux que la vérité catholique doit ses triomphes sur l'hérésie ; la fraternité des peuples est l'œuvre des conciles.

Tel est *grosso modo* le résumé de cette première partie. La seconde a trait au Concile de 1869. Nous en avons déjà rapporté de longs passages, notamment tous ceux qui ont trait aux schismatiques d'Orient et aux Protestants.

Il nous reste à donner au lecteur une idée de l'ensemble de cette seconde partie : pressés que nous sommes d'aller plus avant dans notre récit, nous ne saurions mieux faire que de rappeler les titres de chacun des paragraphes qui la composent :

« I. Coup d'œil sur la nature de la société contemporaine. — II. Un seul homme est capable de porter remède au mal social. Qui est-il ? — III. Rien que le fait de la convocation du futur Concile montre la noble hardiesse de Pie IX. — IV. Quels sont ceux qui n'ont pas été invités au futur Concile ? — V. Quelles considérations ont pu engager Pie IX à ne point convoquer, du moins actuellement, les princes au futur Concile. Réfutation du docteur Wordsworth, évêque anglican de Lincoln. — VI. Quels sont ceux que le Pape a invités au futur Concile ? Réfutation du docteur Wordsworth et des autres dissidents. — VII. Résultats du futur Concile. Indication de la tâche qu'il aura à accomplir. — VIII. Conséquences du Concile pour les doctrines de la libre pensée. — IX. Conséquences du Concile sur la discipline et le droit canon. — X. De quelles lumières seront éclairées les questions traitées dans le Concile ? — XI. Quels seront la compétence et le savoir qui présideront aux travaux du futur Concile ? — XII. La liberté et la sobriété dans la discussion, caractères du futur Concile. — XIII. Réfutation anticipée de quelques objections émanées d'une prudence toute humaine. — XIV. Illusions de certains catholiques à l'égard de certaines questions délicates dont le Concile ne devrait pas, à leur avis, s'occuper. — XV. La conduite des précédents Conciles œcuméniques donne la mesure de celle qu'adoptera le Concile de 1869. — XVI. Cinq conséquences très-claires et très-certaines du futur Concile. — XVII. Quatre vœux de l'auteur pour le succès du prochain Concile général. »

De ces quatre vœux, nous avons déjà rapporté l'un, celui relatif aux dissidents ; énumérons succinctement les trois autres : l'un souhaite au Concile qui va s'ouvrir de ne pas rencontrer de la part des princes de la terre les obstacles douloureux, les nombreux et longs ajournements qu'eut à subir le Concile de Trente, convoqué par Paul III.

Un autre vœu au saint Prélat, est l'union et la cohésion parfaite des catholiques dans un sentiment de profonde confiance en la sagesse de l'Église.

« Et maintenant, s'écrie Mgr Plantier, terminant par une invocation sublime, à qui s'adressera notre dernier vœu ? C'est à vous, ô Marie, Reine auguste des Apôtres et des Pontifes, comme vous l'êtes des martyrs et des vierges ! Votre céleste influence s'est fait sentir dans les Conciles du passé. Les Pères d'Éphèse ne se sont pas contentés de venger votre gloire, ils ont aussi proclamé votre mystérieuse intervention dans leurs travaux, et c'était ce bienfait dont l'immortel Cyrille voulait vous remercier, quand, au nom des deux cents évêques qui l'entouraient, il vous adressait ce beau cantique : « Salut, ô Marie, vénérée par nous comme Mère de Dieu ! Salut, trésor béni de tout l'univers, lampe qui ne savez pas vous éteindre, couronne de la virginité, sceptre de la pure doctrine, temple que rien ne renverse, sanctuaire de Celui qu'aucun espace ne peut contenir ! Salut, ô vous, par qui la Trinité-Sainte est glorifiée et adorée, par qui la croix rédemptrice est célébrée et honorée dans le monde entier ; vous, par qui le Ciel tressaille, par qui les Anges et les Archanges sont dans la joie, par qui les démons subalternes sont mis en fuite, par qui le tentateur principal a été précipité d'En-Haut dans l'abîme ; par qui la créature déchue est relevée jusqu'à Dieu ; par qui enfin l'humanité presque entière, enfermée dans le culte insensé des idoles est parvenue à la connaissance de la vérité. » O Vierge aussi vénérée que glorieuse ! nous vous redisons avec amour le chant du grand et incomparable évêque d'Alexandrie. Nous vous saluons des mêmes titres ! Mais nous vous conjurons en même temps de renouveler, pour le Concile qui se prépare, les prodiges dont on vous rendait grâces après la conclusion de celui d'Éphèse. Celui-là sera peut-être plus encore votre Concile que celui-ci. Le Concile du Vatican, s'ouvrira sous vos auspices, le jour où l'Église célébrera votre Immaculée-Conception : cinq cents évêques ont sollicité pour l'inauguration de ses travaux cette date si chère au cœur de vos enfants. Le Pontife qui, après avoir convoqué cette grande assemblée, la

présidera de sa personne, est celui-là même que le Ciel a choisi pour vous déclarer, à la face des peuples, entièrement exempte de la faute originelle et victorieuse du démon dès le premier instant de votre existence. Il est impossible que cette double circonstance ne vous détermine pas à faire de notre prochain Concile l'œuvre de votre royale main. O Reine des temps et des mondes, contenez les tempêtes et dirigez les événements, de manière à ce qu'au moment désigné, nous trouvions les routes et les mers libres pour voler où notre Père nous a tous appelés! Obtenez à cet auguste Père lui-même la grâce de renouveler sa jeunesse comme celle de l'aigle, et de mener à bonne fin ce grand ouvrage qui doit être la merveille principale de son Pontificat, déjà si riche en miracles! Daignez enfin par votre sollicitude descendre parmi nous dans le cénacle qui doit nous réunir; faites que chacun de nous ouvre son âme avec plénitude aux effusions de la lumière et de la force de l'Esprit-Saint; rendez-nous tous des ouvriers et des instruments aussi parfaits que possible pour accomplir la grande tâche qui va nous être confiée; afin que le monument qui sortira de nos labeurs communs soit véritablement ce temple de Dieu, bâti sur les montagnes, dont parle le prophète Isaïe: temple auquel il soit donné de voir toutes les nations accourir dans son sein pour y puiser la connaissance de leurs voies, la science de la loi divine, l'amour de la concorde et de la paix, et surtout, comme source des autres biens et garantie de leur immuable possession, la résolution de ne marcher jamais qu'à la lumière de Celui que Dieu a donné pour guide et pour docteur aux nations, Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui soient honneur, bénédiction, force et domination pendant les siècles des siècles. »



ENVIRONS DE ROME. — Le lac Albano.

XIX

Après la lettre pastorale de Mgr Plantier, voici venir celle que le vénérable Évêque de Moulins, Mgr de Dreux-Brézé, a adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion du Concile et du Jubilé. Comme ses augustes collègues, il traite dans ce document les principales questions agitées de nos jours. La forme est différente, le fond d'un certain nombre de paragraphes est nécessairement le même, *la vérité est une*. Aussi n'analyserons-nous pas cette lettre dans son ensemble; il est un point de son texte sur lequel nous préférons insister; c'est celui où l'écrivain examinant la fameuse maxime *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, démontre comment ces trois mots appartiennent réellement au vocabulaire de l'Église, et lui ont été empruntés. De l'œuvre de Mgr de Moulins nous croyons devoir extraire tout ce passage. Le lecteur le rapprochera avec intérêt de celui où Mgr Plantier établit que « la fraternité des peuples est l'œuvre des conciles. »

« I. Pour eux, liberté, c'est licence, c'est l'usage sans frein du libre arbitre. Pour nous c'est un droit circonscrit, comme tous les droits, dans les limites du devoir; c'est, selon la définition de l'Ange de l'École, l'entière latitude dans le choix des moyens pour atteindre la fin que l'on se propose, sans sortir de l'ordre : *Electio mediorum in ordine finis;* et il va sans dire qu'il n'y a pas d'ordre sans subordination des fins secondaires à la fin suprême, qui est le salut éternel; sans le respect de Dieu d'abord, et ensuite de soi-même et de son prochain. Ainsi définie, la liberté n'avait pas besoin jadis de reconnaissance légale; elle appartenait à tous, de plein droit, au prix facile de la soumission à la même foi et à la même morale, conséquence de cette loi.

« Cette limite respectée, tous pouvaient créer dans l'État autant de sociétés différentes qu'ils avaient à satisfaire d'intérêts terrestres ou célestes; car rien ne défend de grouper ses efforts dans un but licite et n'oblige à s'épuiser dans l'emploi de ses seules forces. Le droit d'association si vanté, comme un progrès et une conquête, était tellement incontesté, qu'en face de son exercice constant, son nom était demeuré inconnu. Tous pouvaient suivre, sans lutte à subir, ni embûches à éviter, les inspirations de leur conscience pour le service de Dieu et du prochain; tous pouvaient se dévouer à ce double service en mourant à eux-mêmes et en ne vivant plus que pour Dieu et les autres; tous, enfin, pouvaient distribuer comme leur pain matériel le pain de leur science à leurs frères, depuis la plus modeste jusqu'à la plus relevée. Voilà quelles libertés reconnaît et défend l'Église.

« Auprès d'elles, qu'est ce droit de réunion qu'il faut suspendre ou laisser outrager par la parole tout ce qui mérite hommage au ciel et sur la terre, sans qu'une voix calme et sage puisse se faire entendre pour réfuter les invectives du crime et de la folie? Qu'est cette liberté de la presse à laquelle on interdit,

avec raison, d'insulter César, mais qui jouit de l'impunité pour blasphémer Dieu, son Christ, ses saints et sa parole sacrée? Qu'est cette boiteuse liberté d'enseignement qui prélève sur la bourse de tous l'entretien d'écoles incapables de les satisfaire également, et laisse ensuite la charge d'en fonder d'autres, à leurs frais, aux pères de famille dont la conscience ne sait point s'en contenter pour leurs enfants? Liberté jusqu'ici bornée à un cercle de connaissances élémentaires ; qui ne permet pas d'ériger une seule chaire indépendante, d'où l'on puisse, au nom de la science, défendre contre un enseignement officiel, même l'existence de Dieu, même la dignité de l'homme, en refusant à celui-ci d'être un animal perfectionné et en lui accordant la libre disposition de ses actes!

« Que sont enfin la liberté de conscience et la liberté des cultes, et que deviennent-elles en face de l'abstention de toute pensée religieuse où les législateurs se placent tous les jours davantage?

réussi à convertir, elle veillait à ce qu'elles ne fussent pas inquiétées dans l'exercice de leur culte, et n'y exigeait que le retranchement de pratiques cyniques ou barbares, telles que les sacrifices humains forcés ou volontaires. Et il serait singulier d'oser lui reprocher l'usage du droit appartenant au moindre d'entre nous, d'arrêter un bras qui se lève pour commettre un homicide ou d'empêcher un fou de se suicider!

« Les doctrines de l'Église ne sont donc pas d'une application aussi cruelle qu'on se plaît à les représenter, et la législation catholique sait compatir aux croyances sincères, même les moins défendables aux yeux de la raison.

« Pouvons-nous en dire autant lorsque, sous prétexte d'une égale liberté due à tous, la loi civile n'accorde aucune exception à l'écrasante uniformité de ses réglementations, parce que, dans son indifférence à l'égard de toutes les religions, l'État ne tient compte des prescriptions d'aucune? Mais par là-même il les blesse toutes. Com-


Jeune Pâtre romain.



Jeune Mendiante italienne.

ROME ARTISTIQUE. — Tableau par R. Lehmann.

« Jusqu'à notre siècle, chez toutes les nations, la religion avait servi de base à leurs lois, et là où cette base était la foi catholique, l'Église n'a jamais trouvé mauvais qu'il fût donné dispense de plusieurs articles du Code à ceux qui n'avaient pas le bonheur de lui appartenir. Si elle se montrait plus sévère à l'égard des renégats baptisés et élevés sous son aile, c'est, disons-le franchement avec l'expérience, et mieux encore avec la parole de Notre-Seigneur, que l'abandon de la vérité une fois connue, a pour unique mobile les mauvaises œuvres :

« L'Église laissait à Dieu le soin de juger la valeur de l'excuse que l'infidèle et l'hérétique pouvaient trouver dans les préjugés de leur éducation. Toujours elle abhorra les conversions forcées. Les mesures de rigueur auxquelles elle consentit contre les essais d'un prosélytisme turbulent n'avaient pour but que de garantir à ses enfants la foi et la paix de l'âme. Mais partout où vivaient tranquillement au milieu d'eux des populations que la persuasion n'avait pas encore

ment, en effet, dans le choix qu'il faudra faire d'un jour de repos officiel, conciliera-t-il le dimanche des chrétiens, le vendredi des musulmans et le samedi des juifs, réclamés par chacun pour la prière? S'il ne respecte aucun jour pour les services et les travaux publics, que devient la liberté des cultes? S'il n'en respecte qu'un seul, que devient celle des autres croyants?

« La loi de Moïse ni celle de Mahomet n'interdisent la polygamie ou le divorce flétris par la loi chrétienne; appliquera-t-on les préceptes de celles-ci aux Israélites et aux disciples du Coran? Aussitôt s'évanouit la prétendue liberté de conscience. Comme on vient de le faire dans un empire qui demande sa régénération aux principes modernes, effacera-t-on du Code l'indissolubilité du mariage au profit des catholiques apostats, conviés désormais à jouir du bénéfice du divorce au même titre que les sectes séparées de l'Église? Ce sera proclamer qu'il suffit de renier Dieu pour être justifié de trahir son serment: et la partie demeurée fidèle à sa croyance aura pour ré-

compense l'abandon, l'isolement, et presque toujours la charge des enfants, au mépris de la promesse qui lui avait été faite d'une association aussi longue que la vie !

« Sous prétexte enfin de ne froisser aucune croyance, interdira-t-on dans les écoles publiques l'enseignement des dogmes religieux, et l'enfant, dénué souvent de tout autre moyen de s'instruire dans la foi de son père, demeurera dans l'ignorance de toute religion. La conséquence finale de ces libertés de conscience et de culte ainsi appliquées n'est autre que l'affranchissement de toute obligation de conscience et de tout culte : voilà l'explication de l'enthousiasme qu'elles inspirent à qui veut vivre sans remords et sans foi, et de la répulsion qu'elles rencontrent non pas seulement chez les catholiques mais près de tous les hommes clairvoyants pour qui le nom de religion n'est pas un vain mot.

« Heureusement dans la pratique, l'instinct de la conservation sociale apporte des restrictions aux théories et, sans se douter de l'inconséquence, porte souvent à les contredire. Il en est de même pour toutes les libertés énumérées plus haut, dont l'application absolue serait la destruction de tout droit, de toute autorité, de toute initiative salutaire, et le règne universel du mal, ayant pour unique contrepoids la force sans règle elle-même et sans frein.

« Mais si tels sont les fruits que ces principes savent produire, pourquoi ceux qui les redoutent s'obstinent-ils donc à tromper les autres et à se tromper eux-mêmes, en leur refusant leur vrai nom, qui est celui de licence? C'était le terme destiné précisément à distinguer l'indépendance que s'arroge le mal, de la liberté qui n'appartient qu'au bien.

« Pourquoi ne pas imiter la sagesse de l'Église, qui ne reconnaît pas d'autre liberté : sa franchise à le proclamer et sa condescendance à tolérer les égarements inoffensifs dès qu'ils peuvent paraître sincères? Au lieu de chercher la mesure de cette condescendance dans les calculs d'une raison trop souvent obscurcie par des passions et des intérêts divers, pourquoi ne la point demander à sa charité et à sa vieille expérience? Appuyés, comme ils le sont, sur des faits d'une évidence historique accessible à tous, serait il donc moins aisé aux gouvernants de vérifier les titres de l'Église à leur confiance que de démêler un plan de conduite à travers les systèmes contradictoires des philosophes et des publicistes? ou bien les sujets n'ont-ils déjà point assez à souffrir des immixtions administratives dans la vie publique et privée? Non, sans doute, mais l'orgueil, toujours porté à préférer le sens humain à l'enseignement divin, s'enivre d'un mot détourné de son vrai sens, et par suite inconciliable avec la notion de la liberté qu'on lui sacrifie volontiers, et ce mot : c'est l'égalité.

« II. Feignant d'ignorer que la raison d'être de l'État social a pour fondement, parmi les hommes, l'unité de nature avec la diversité des aptitudes individuelles et, par suite des conditions, une école aussi perfidement adulatrice qu'elle est peu philosophique étend indistinctement à tous les mille droits diversement et souvent si péniblement acquis à chacun; et elle en proclame la revendication aussi imprescriptible que les droits dont nul ne saurait être privé à son seul titre d'homme, et nous ajouterons, nous, de chrétien! Par une contradiction étrange, ces deux titres qui sont les plus consacrés restent les plus oubliés; quelquefois même obstinément foulés aux pieds. N'en avons-nous pas le douloureux spectacle dans le refus trop fréquent du repos réclamé à certains jours pour l'âme et pour le corps; dans les piéges publics et privés tendus à l'intégrité des mœurs; dans les obstacles suscités par la dureté de maîtres cupides ou par les calculs d'une fausse politique à la bienfaisante influence de l'instruction chrétienne?

L'égalité qui n'aurait qu'un seul poids pour peser les mêmes actions, sans tenir compte d'inégalités inévitables dans l'ordre physique et moral, se montrerait trop indulgente ou trop sévère. Sa meilleure pratique, et même la seule possible, consiste dans le soin d'éviter toute acception de personnes. C'est, en d'autres termes, la justice distributive qui maintient à chacun dans la société ce qui lui appartient, qui exige ses services et punit ses méfaits en proportion de sa position et de ses devoirs.

« Pour établir les hommes sur un pied d'égalité inconnu avant lui, le christianisme prononce ce mot avec réserve devant les petits, mais il commande l'humilité aux grands.

« A l'exemple de son maître, qui était Dieu et qui s'est fait homme, le vrai chrétien aime à s'abaisser, à donner plus qu'il ne peut attendre en retour, à se mettre par son dévouement non-seulement au niveau, mais au-dessous de ceux que la Providence a placés plus bas; et il les aide à se grandir, sans mettre jamais d'autre entrave à leur essor que le respect de la justice. Cela se comprend: à ses yeux, sa plus haute dignité, la seule essentielle, est sa qualité d'enfant de Dieu, et il possède un préservatif contre l'orgueil dans le souvenir de sa descendance d'un père commun.

« Pour les adeptes de l'autre école, leur but, en faisant retentir le mot séducteur aux oreilles des imprudents qui les écoutent, n'est autre que d'abaisser ce qui les domine et fuir la courageuse fatigue du travail nécessaire à une élévation pacifique et honnête. Certes, ce n'était pas pour descendre, mais dans l'espoir de monter au faîte, qu'un prince avait voulu renoncer à son titre et à son rang, et s'était fait un nom propre du mot Égalité. Le calcul, du reste, a été avoué.

« Je n'aime pas, s'est écrié une voix, dans une de nos assemblées publiques, je n'aime pas l'égalité qui élève, mais l'égalité qui abaisse. » L'envie, sans le formuler peut-être, répète ce mot dans son cœur, au degré de l'échelle sociale où elle se trouve située; et, par suite, bien peu de paroles descendent pour consoler, et beaucoup de cris insultants s'élèvent pour menacer. Mais, comme dans une mêlée, les mieux armés finissent par triompher, le droit au combat une fois reconnu égal, mais les armes ne l'étant pas et pouvant s'arracher des mains, nous voyons successivement surgir et successivement s'écraser des inégalités sociales, telles que, depuis le paganisme, aucun siècle n'en avait encore connu.

« III. Quant à la fraternité, pour bien apprécier où elle sait aboutir en dehors du christianisme, il suffit de se rappeler le nom de l'alternative offerte à ceux qui refuseraient d'en saluer les bienfaits : ce nom est en réalité son dernier mot. La fraternité chrétienne conserve et développe la vie; la mort est le terme réservé par l'autre à ses clients. Et la raison en est bien simple: l'une est fondée sur le dévouement, l'oubli de soi, le respect et la défense du faible : l'autre, sur l'égoïsme, le mépris du malheureux, le ménagement du puissant, l'abandon de l'opprimé. Si celui-ci obtient quelquefois appui et compassion apparente, c'est que dans sa petitesse il est l'appoint ou le prétexte d'une force à conserver, d'une cupidité, d'une ambition à assouvir qui juge utile de s'abriter derrière lui.

« Comment sans ce calcul expliquer ces tendances à des abus que les meilleures intentions des gouvernements ne peuvent enrayer, ces absorptions toujours croissantes de l'individualité, cette annihilation des minorités, cette fertilité d'inventions propres à broyer toute résistance physique ou morale, ces levées d'hommes, ces engins de

destruction multipliés en proportion des promesses de paix universelle? dans les administrations publiques ces grasses rétributions des employés, à côté d'une parcimonie désolante à l'égard du pauvre ou de l'infirme dont le sort leur est confié? ces profusions accordées au développement du luxe et des plaisirs dangereux quand ils ne sont pas essentiellement coupables? cette augmentation des charges de l'État dont le dégrèvement ferait le bien général, dont l'accumulation centuple les privilégiés appelés à en jouir, sans même doubler quelquefois les services rendus?

« N'est-ce pas déjà pour les peuples voués à ce genre de fraternité un état de souffrance qui s'aggrave chaque jour, qui engendre des maladies sociales, et, pour ne citer qu'un détail, tant de petites créatures innocentes de la faute qui leur a donné l'existence, ne trouvent-elles pas la mort, à la lettre, dans la suppression du mystère avec lequel les recueillait la charité? Non moins que dans le culte de l'égalité, chacun se place à son point de vue personnel et mesure le bonheur des autres sur le profit qu'il en prétend tirer. Rien alors n'arrête pour leur en présenter l'appât et, s'ils hésitent, pour leur imposer ce bonheur de gré ou de force.

« Malgré le prompt succès des plus décevants paradoxes, et la crédulité propre aux esprits qui ne croient plus à nos mystères, il demeurera cependant difficile de persuader à un voisin qu'il y a pour lui avantage et de sa part acte de bonne amitié à ne pas courir éteindre le feu d'une maison qu'il voit brûler, à refuser main forte contre une attaque de brigands, à ne pas s'interposer entre un fils dénaturé et un père qu'il outrage, parce que dans le cas où l'on serait exposé à un pareil malheur, on voudrait rencontrer la même assistance. Mais entre peuples, les grands n'ont rien à craindre des petits, ni souvent même rien à attendre, sinon le relief inhérent au maintien de la justice, que consacre le patronage du faible.

« Aussi lorsque cette considération fait défaut, les faibles sont-ils livrés aux forts sans commisération, ni pudeur. Grâce au principe élastique de non-intervention qui se prête à l'immixtion dans les affaires d'autrui, lorsqu'on y découvre un profit, et excuse l'abandon si quelque secret marché obtient un prix suffisant d'une violation de la foi jurée ou de la trahison d'une antique amitié, que d'États servent de pâture à la voracité de leurs voisins, et que de couronnes sont arrachées par les bras soudoyés d'une minorité factieuse, triomphante, à la stupeur d'une nation entière! Ah! qu'elle est accablante entre les peuples cette fraternité moderne!

« Nous en voyons qui la subissent sous peine de mort; d'autres dont la résistance l'a déjà payée de cette peine, ou dont la condescendance forcée n'est qu'un acheminement, plus lent bien que moins digne, à la suppression de leur existence et de leur nom: suppression que leur réserve à son heure leur puissant ami et allié. Sous prétexte de fraternité, sans l'épée filiale des catholiques, le plus auguste, le plus sacré de tous les trônes du monde ne serait-il pas lui-même depuis longtemps renversé par des mains parricides!

« IV. Gardienne de la justice comme de la vérité, l'Église ne pouvait se taire devant ces théories d'iniquités et de mensonge. Aussi, pour les combattre, a-t-elle constamment élevé la voix par l'organe de ses Pontifes suprêmes, et principalement de Grégoire XVI et de Pie IX. Si la sollicitude du premier a obtenu les remerciements de la plupart des cabinets d'alors, la courageuse persévérance du second à frapper les mêmes doctrines, a été mieux consolée encore par l'hommage que lui a rendu l'épiscopat d'une voix unanime.

« Désormais les questions sont jugées: il n'y a plus à les remettre en délibération, mais il peut en être fait un commentaire solennel; et Dieu seul a le secret des mots qui répandent la lumière, désarment l'obstination, fléchissent les cœurs endurcis, transforment les volontés et changent en apôtres de la vérité ses plus ardents persécuteurs. Les prières d'Étienne arrachèrent au ciel cette voix miséricordieusement terrifiante qui renversa Saul et le conduisit humble et soumis aux pieds de l'homme chargé de lui rendre la vue.

« Puissent aussi nos prières obtenir au langage du Concile une vertu qui fasse tomber les écailles des yeux de tant d'aveugles plus ou moins volontaires, et renouvelle en eux le miracle opéré en saint Paul! Que du moins si nous ne pouvons espérer la conversion de tous, il y en ait d'assez éclatantes et d'assez généreuses pour consoler la foi dans ses épreuves, étonner l'impiété et rendre un hommage digne d'elle à une parole portée au nom du Saint-Esprit. C'est la formule adoptée à Jérusalem par le premier de tous les Conciles, *il a semblé bon au Saint-Esprit et à Nous;* tout décret de ces augustes assemblées la porte comme lui . . . . »

XX

L'attitude de la France catholique, vis-à-vis du Concile, nos lecteurs la connaissent maintenant par la lecture des lettres pastorales des saints Évêques placés à la tête du clergé français, et dont notre cadre ne nous a permis cependant de donner que les plus saillants extraits. Nous aurons du reste maintes fois encore l'occasion de revenir sur l'analyse de ces œuvres et de compléter ainsi la première partie de notre ouvrage qui, on se le rappelle, a pour titre: *Les préliminaires du Concile.*

De l'attitude de la Belgique catholique, on a pu juger par les citations que nous avons faites des deux lettres de son plus éminent prélat, Mgr Dechamps, archevêque de Malines. Ainsi dirons-nous encore de l'attitude de ce beau clergé *catholique*, l'une des gloires, quoi qu'elle en dise, de l'Angleterre *dissidente*. L'œuvre de Mgr Manning nous a suffisamment édifiés sur ce point. Un chapitre subséquent nous montrera une fois de plus le Protestantisme cherchant à recommencer les luttes du XVIme siècle et recevant son dernier coup de la douce main du vénéré Pie IX. Plus tard nous raconterons les mêmes efforts renouvelés avec le même insuccès en Suisse, à Berne, à Genève, cette orgueilleuse citadelle du Calvinisme, — la Rome protestante.

Mais nous avons hâte de nous occuper de l'Allemagne. Assez longtemps les ennemis de l'Église, pendant que se préparait l'auguste assemblée dont nous nous sommes faits les historiens, ont prétendu que l'Allemagne tout entière, que le clergé catholique allemand était antipathique au Concile. A des allégations mensongères les faits, *les faits seuls*, doivent répondre. Deux documents authentiques que nous avons sous les yeux, et que le moment est venu de reproduire ici suffiront pour réduire à néant toutes les assertions contraires et à montrer sous son véritable jour le Catholicisme en Allemagne.

Le premier de ces documents est la lettre pastorale adressée à leurs diocésains par les Évêques allemands assemblés à Fulda. Et ce qui ajoute au caractère de cette lettre, c'est que ce n'est point une œuvre isolée: elle émane du haut clergé de l'Allemagne tout entier elle porte dix-huit signatures de prélats, parmi lesquelles celles de

archevêques de Cologne et de Munich, du prince-évêque de Breslau, des évêques de Mayence, de Wurzbourg. de Fulda, d'Hildesheim, de Trèves, d'Augsbourg, de Paderborn, de Saxe, de Luxembourg, d'Osnabruck, de Fribourg-en-Brisgau, de Spire, de Rottenbourg, etc. etc. Ce ne sont pas là de petits siéges épiscopaux ignorés; ce sont les premiers de l'Allemagne.

L'assemblée des Évêques d'Allemagne a été une sorte de réunion préparatoire, de Concile avant le Concile, et l'adresse qui en est résultée, constitue de fait un document *officiel*. C'est là, on doit le reconnaître, une des pages les plus importantes de l'histoire des préparatifs du Concile du Vatican. Voici cette lettre dans son intégralité :

« Dans l'esprit de Jésus-Christ et de sa sainte Église, qui est avant tout un esprit d'unité et de communauté, nous, Évêques allemands, avons été réunis cette année aussi à Fulda, près du tombeau de saint Boniface, pour délibérer fraternellement. Le but de ces réunions n'est pas celui de prendre accidentellement des résolutions obligatoires sur des matières ecclésiastiques, ce qui, d'après les lois de l'Église, n'est possible que dans des assemblées tenues sous forme régulière ; mais il tend uniquement à nous rendre plus aptes, par des pourparlers réciproques, à l'accomplissement de nos saintes fonctions et à entretenir en nous cette unité et cette charité qui est la mère et la nourrice de tout bien.

« Dans cette année, un des objets principaux de nos délibérations a été naturellement la préparation au Concile général, auquel notre Saint-Père Pie IX a convoqué tous les évêques du monde. En raison de ce fait, nous avons jugé bon et salutaire d'adresser, avant de nous séparer, une courte parole à nos diocésains ecclésiastiques et laïques.

« Lorsque la convocation d'un Concile général fut devenue une certitude, les esprits des croyants furent remplis d'une attente pieuse et d'espérances joyeuses, et des milliers de chrétiens dirigèrent les yeux sur Rome avec une confiance filiale.

« Non que le Concile fût un remède magique pour nous débarrasser de tous les maux et dangers et pour changer tout d'un coup l'aspect de la terre, mais parce que, d'après l'institution établie par Jésus-Christ dans sa sagesse divine, la réunion des successeurs des apôtres autour du successeur de saint Pierre dans une assemblée générale de l'Église est le meilleur moyen pour placer la vérité sanctifiante du Christianisme en plus pleine lumière, et pour faire entrer plus efficacement dans la vie la loi divine. Ce que le pape Grégoire le Grand dit d'une manière si belle : Que dans le cours des temps les portes de la vérité et de la sagesse divine sont ouvertes de plus en plus grandes pour la chrétienté. Cela s'accomplit de la manière la plus grandiose par les Conciles œcuméniques.

« Mais certainement c'est de la vraie connaissance de l'enseignement de Jésus-Christ et de l'accomplissement plus général de sa loi que dépend le bien temporel de l'humanité non moins que son bien éternel. Voilà pourquoi en tout temps les fidèles enfants de l'Église ont salué les Conciles généraux avec consolation et un saint espoir. Nourrir ce sentiment aussi en nous-mêmes et le répandre chez les autres est un devoir sacré.

« Mais, par contre, nous ne pouvons nous dissimuler que, d'un autre côté, il se produit, même chez des membres chauds et fidèles de l'Église, des inquiétudes qui peuvent affaiblir la confiance. A cela se joint que les adversaires de l'Église formulent des accusations qui n'ont d'autre but que d'exciter au loin de la méfiance et de la répugnance contre le Concile et même d'éveiller la défiance des gouvernements.

« C'est ainsi qu'on exprime la crainte que le Concile pourrait proclamer de nouveaux dogmes qui ne sont pas contenus dans la révélation divine ni la tradition de l'Église, et qu'il pourrait poser et poserait des principes préjudiciables aux intérêts du christianisme et de l'Église et incompatibles avec les prétentions justifiées de l'État, de la civilisation et de la science, ainsi qu'avec la liberté légitime et la prospérité temporelle des peuples. On va plus loin encore : on accuse le Saint-Père d'être placé sous l'influence d'un parti et de vouloir profiter uniquement du Concile comme moyen d'augmenter au delà de ce qui est dû la puissance du siége apostolique, de changer la vieille et vraie constitution de l'Église et d'établir une domination ecclésiastique incompatible avec la liberté chrétienne.

« On ne craint pas de donner au Chef de l'Église et de l'épiscopat des dénominations de parti que nous n'étions jusqu'ici habitués à trouver dans la bouche des adversaires de l'Église. En conséquence, on n'hésite pas à exprimer le soupçon que la pleine liberté des délibérations ne sera pas donnée aux membres, et que les Évêques n'auront pas les connaissances et la franchise nécessaires pour remplir leur devoir au Concile, et, par suite, on va jusqu'à mettre en question la validité du Concile même et de ses décisions.

« Quelle que soit la source de ces assertions et d'autres, elles ne tirent certainement pas leur origine d'une foi vivante, d'un amour fidèle pour l'Eglise. Jamais nos pères dans la foi, les Saints de Dieu, n'ont pensé ainsi ; cela est en contradiction, certainement aussi, chers diocésains, avec la conscience intime de votre foi.

« Mais nous voulons, nous, vous avertir expressément de ne pas vous laisser induire en erreur ni vous laisser ébranler dans votre foi et votre confiance. Jamais, sâchez-le bien, un Concile universel ne peut proclamer ni ne proclamera des doctrines qui soient en contradiction avec les priviléges de la justice, avec le droit de l'État et de ses autorités, avec la moralité et avec les vrais intérêts de la science, avec la liberté légitime et la prospérité des peuples

« Du reste, le Concile n'établira aucunes propositions nouvelles ni autres que celles qui sont inscrites dans le cœur par la foi et la conscience, que les peuples chrétiens ont tenues pour saintes dans tous les siècles et sur lesquelles aujourd'hui et à jamais reposent le bien des états, l'autorité des supérieurs, la liberté des peuples et qui forment le préambule de toute science vraie et de toute morale.

« Et pourquoi pouvons-nous dire ceci avec une telle assurance et une telle conviction ? parce que, grâce à la foi, nous sommes certains que Jésus-Christ demeurera tous les jours avec son Église jusqu'à la fin du monde ; que l'Esprit-Saint ne l'abandonnera jamais ; qu'il lui rappelle toute science et l'initie à toute vérité, de telle sorte qu'elle est et demeure la colonne et la forteresse de la vérité, contre laquelle les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir ; enfin parce que nous croyons et savons que lorsque les successeurs de Pierre et des apôtres, le Pape et les évêques, réunis régulièrement en Concile,

(1) A la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, nous donnons ci-contre le spécimen de l'une des deux belles gravures offertes par nous en prime aux souscripteurs du CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE 1869, ILLUSTRÉ. C'est la reproduction du chef-d'œuvre de Rubens, LA DESCENTE DE CROIX. Le spécimen ici représenté est reproduit par la gravure sur bois, et est, comme dimensions, réduit au quart de la gravure sur acier par nous offerte en prime. Nous prenons la liberté de rappeler à nos souscripteurs qu'ils peuvent se procurer, au bureau de notre publication, *la Descente de Croix* de Rubens, et *le Mariage de la Vierge* de Raphaël, au prix de DIX FRANCS les deux gravures. Elles ont une valeur commerciale de 50 francs. *(Voir la couverture pour les détails.)*



LA DESCENTE DE CROIX DE RUBENS (1).

rendent des décisions en matière de foi et de loi morale, ils sont par la prévoyance et l'assistance de Dieu, garantis contre toute erreur. De même que le Christ est le même hier, aujourd'hui et dans l'éternité, et que son verbe ne disparaîtra jamais, alors même que le ciel et la terre disparaîtront, de même son Église demeure la même dans tous les temps, et la vérité du Christ reste à jamais invariable en elle,

« En outre, craindre qu'un Concile œcuménique puisse, dans les décisions, faillir à la vérité traditionnelle, craindre qu'il ne modifie d'une façon quelconque en son essence la constitution de l'Eglise fondée par Dieu, ce serait méconnaître les promesses divines données à la sainte Eglise et l'effet de l'assistance de la grâce divine.

« Personne non plus n'a besoin d'avoir peur que le Concile œcuménique, par inattention ou par précipitation, ne prenne des décisions qui se placent en contradition avec les circonstances actuelles et les besoins du temps présent, ni qu'il veuille implanter dans le présent, suivant l'avis des hommes exaltés, les mœurs et les institutions du temps passé.

« Et comment pourrait-on raisonnablement attendre quelque chose de semblable d'une réunion d'évêques de tout le monde catholique, qui, instruits par les leçons multiples de l'expérience de la vie, connaissant à fond la situation des différents pays et investis de la responsabilité de la mission la plus sainte, sont convoqués par le Chef suprême de l'Eglise principalement à l'effet d'examiner comment les vérités éternelles de la religion peuvent être le mieux mises en pratique dans le temps présent pour être conservées et transmises ensuite aux générations futures.

« C'est avec aussi peu de fondement et aussi peu de justice qu'on craindrait de voir porter quelque atteinte à la liberté des délibérations du Concile. Combien ceux qui pensent ainsi connaissent peu les sentiments du Pape, les sentiments des Evêques et la façon de procéder de l'Eglise! Nous savons de la manière la plus certaine que c'est la volonté formelle et déclarée du Saint-Père de ne mettre aucun obstacle à la liberté et à la durée des délibérations, et cela est dans la nature même des choses.

« En effet, dans un Concile de l'Eglise, les différents partis ne luttent pas avec toutes les ressources de l'éloquence pour obtenir la victoire; les divers membres de l'assemblée ne cherchent pas à l'emporter sur leurs adversaires par la conquête d'une majorité favorable à leurs vues. Malgré les différences d'opinions, tous sont d'avance d'accord sur les principes de la foi, et ils ne tendent qu'à un seul but, le salut des âmes et le bien de la chrétienté. Les discussions n'ont donc pas pour objet de vaincre un adversaire ou de faire triompher un intérêt particulier; on ne discute que pour faire briller la vérité sous toutes ses faces et pour ne rien décider avant d'avoir résolu toutes les difficultés et éclairci toutes les obscurités; en ce qui concerne surtout les éternelles vérités de la foi, le Concile ne décidera rien avant d'avoir épuisé les ressources de la science et des plus mûres délibérations.

« Et que dirons-nous au sujet de ces indignes soupçons qui supposent que les Évêques pourraient, par des considérations humaines, renoncer dans le Concile à la liberté de la parole, qui est une de leurs obligations? Nous souvenant du commandement de notre Maître, nous ne répondrons pas par des injures à ceux qui nous insultent, et nous nous contenterons de dire simplement et loyalement: Les Évêques de l'Église catholique, lorsqu'ils seront réunis en Concile œcuménique, n'oublieront jamais dans ces fonctions si importantes de leur charge et de leur action, n'oublieront jamais *le plus saint de leurs devoirs*, *le devoir de rendre témoignage à la vérité;* ils se souviendront de cette parole de l'Apôtre : *Celui qui veut plaire aux hommes n'est pas un serviteur du Christ*; se rappelant le compte qu'ils auront bientôt à rendre devant le tribunal de Dieu, ils songeront qu'ils n'ont pas d'autre règle à suivre que celle de leur foi et de leur conscience.

« Nous n'avons pas pensé qu'il fût indigne de nous de défendre l'épiscopat catholique et le Concile œcuménique contre ces tristes soupçons; nous savons que l'Apôtre des Gentils lui-même n'a pas dédaigné, dans l'intérêt de sa charge apostolique et dans son amour des âmes et de l'Eglise, de repousser aussi les accusations les plus mal fondées.

« Mais lorsque, au mépris de la vénération et de l'amour qui sont dus à l'Église et à son chef, nous voyons incriminer les desseins du Saint-Père, dénigrer et insulter le Saint-Siége apostolique lui-même; lorsque nous voyons représenter comme un parti ou comme l'instrument d'un parti celui que le Christ a constitué le pasteur de tous et placé comme le roc sur lequel repose toute l'Église; lorsque nous le voyons accusé de vues ambitieuses et dominatrices, et traité, comme le fut le Christ, de rebelle et de séducteur du peuple devant Ponce-Pilate, alors les mots nous manquent pour exprimer toute la douleur que nous causent de pareils discours et l'esprit qui les inspire.

« Il n'y a rien de plus étranger, de plus contraire au caractère de l'Église catholique que l'esprit de parti; il n'y a rien contre quoi le divin Sauveur et ses Apôtres se soient exprimés avec plus d'énergie, que contre cet esprit de parti et de division, et c'est précisément pour exclure tout esprit de cette nature et pour conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, que le Christ a placé parmi les Apôtres l'un d'eux comme centre de l'unité et comme suprême Pasteur de tous, subordonnant à son autorité paternelle les évêques, les prêtres, les fidèles du monde entier, tous unis à lui par l'indissoluble lien de l'obéissance, fondée sur la foi et sur la charité.

« L'Église renferme une infinie variété de caractères nationaux et individuels; elle comprend dans son sein les associations, les corporations et les états les plus différents de la vie religieuse; elle tolère, bien plus, elle protége les plus grandes variétés d'opinions théoriques et pratiques, mais jamais elle ne tolère et n'approuve les partis, jamais elle n'est elle-même un parti. Aussi est-il impossible pour un cœur catholique, dont la foi et la charité n'ont pas été troublées par les passions, de se laisser aller à l'esprit de parti en ce qui concerne la religion et l'Église; car sa foi l'engage à subordonner son propre jugement et bien plus encore ses intérêts particuliers et ses passions, en toute humilité et charité et avec une confiance sans bornes, à la plus haute et infaillible Chaire, que le Christ nous a commandé d'écouter et dont il a dit pour toujours : *Celui qui vous écoute, m'écoute.*

« Cette très-haute et infaillible Chaire de l'Église, ou plutôt le Christ lui-même et son Saint-Esprit, par Elle va parler à tous dans le prochain Concile œcuménique, et tous les hommes de bonne volonté, tous ceux qui sont de Dieu écouteront sa voix, la voix de la vérité, de la justice, de la paix du Christ.

« Pierre et les Apôtres, au premier Concile de Jérusalem, n'avaient qu'un seul et même sentiment, un seul et même langage; il en sera de même aujourd'hui, et il deviendra évident pour le monde entier que tous, dans l'Église catholique d'aujourd'hui, sont d'un même

cœur et d'une même âme, comme dans les premières communautés de chrétiens.

« C'est de cette source de l'unité que se répand dans l'Église tout ce qui est grand, bon et salutaire : tous les biens du christianisme en dépendent ; c'est par cette unité seulement que nous participons à la lumière et à la vie du Christ. C'est pourquoi, dans son oraison après la Cène, le Christ a particulièrement demandé pour les siens à son Père céleste le bien de cette unité ; car c'est dans le bien de l'unité que sont compris tous les autres biens du salut : la foi, la charité, la force, la paix et toutes les bénédictions du Ciel.

« Des divisions et des séparations sont venus les plus grands maux qui aient affligé la chrétienté et le monde, tandis que le salut vient du retour et du rétablissement de l'unité.

« Si, à cette époque, et nous devons le reconnaître en rendant grâce à Dieu, tant de dommages des mauvais jours ont été réparés, si la vie ecclésiastique et religieuse s'est fortifiée malgré toutes les difficultés des temps, s'il a été fait beaucoup de bien pour le salut des âmes et pour le soulagement des pauvres et des souffrants, si l'on a vu croître admirablement parmi les ecclésiastiques et les laïques l'esprit de foi et l'amour pour l'Église, si le royaume de Dieu prend une nouvelle vigueur dans le monde entier et porte des fruits abondants, si même les coups portés à l'Église et toutes les épreuves qu'on lui fait subir ne font que tourner à sa gloire, — cela vient, nous n'en doutons pas, de cette concorde intime et de cette unité de sentiments qui, grâce à Dieu, règnent dans tout le monde catholique, malgré quelques affligeantes mais légères agitations. Ce n'est pas une vaine prétention, mais une agréable et publique vérité, que tous les Évêques catholiques de l'univers sont liés entre eux et avec le siége apostolique dans la plus parfaite unité, et que le clergé et le peuple s'accordent de la même manière avec leurs Évêques.

« Ce magnifique accord existe entre les différentes sociétés dont est composée l'Église, et les catholiques de toutes les nations se sentent unis dans la même foi et dans le même amour pour l'Église. Les dangers et les malheurs des temps n'ont fait que fortifier cet accord, et le concours dévoué de toutes les nations pour la défense du Saint-Père, si violemment attaqué, a tout particulièrement resserré de plus en plus ce lien de l'unité.

« Dans l'esprit de cette unité, comme envoyés du Christ, au nom du Christ, et nous inspirant de son cœur, nous vous prions et adjurons tous, devant tous nos coopérateurs dans le sacerdoce et dans la chaire sacrée, de faire tous vos efforts, par la parole, par l'écriture et par l'exemple, pour amener cette parfaite concorde de l'esprit, en mettant de côté tout ce qui entretient les disputes et les dissensions, et en vous abstenant de tout ce qui nourrit la discorde et qui excite les passions humaines.

« Bientôt nous quitterons nos diocèses pour un temps assez long, et nous sommes profondément émus dans nos cœurs à la pensée des immenses dangers du temps actuel. C'est pourquoi nous avons décidé et ordonnons ici qu'un *Triduum* en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus soit célébré, le 8 décembre et les deux jours suivants de cette année, dans toutes les paroisses de nos diocèses.

« Que la grâce et la paix de Jésus-Christ, que l'intercession de la Sainte Vierge et de tous les saints soient et demeurent avec vous tous.

« Donné à Fulda, le 6 septembre 1869.

Signé :

† PAUL, Archevêque de Cologne.

† GRÉGOIRE, Archevêque de Munich et de Freysing.

† HENRI, Prince-Évêque de Breslau.

† G. ANTOINE, Évêque de Wurzbourg.

† CHRISTOPHE-FLORENCE, Évêque de Fulda.

† GUILLAUME-EMMANUEL, Évêque de Mayence.

† EDOUARD-JACQUES, Évêque d'Hildesheim.

† LOUIS, Évêque de Léontopolis *in partibus*, Vicaire apostolique de Saxe.

† CONRAD, Évêque de Paderborn.

† PANCRACE, Évêque d'Augsbourg.

† MATHIAS, Évêque de Trèves.

† NICOLAS, Évêque d'Halicarnasse, Vicaire apostolique de Luxembourg.

† JEAN-HENRI, Évêque d'Osnabruck et Pro-Vicaire des Missions septentrionales allemandes et danoises.

† FRANÇOIS-LÉOPOLD, Évêque d'Eichstædt.

† LOTHAIRE, Évêque de Leuca *in partibus*, et Vicaire capitulaire de l'Archidiocèse de Fribourg.

† PHILIPPE, Évêque d'Ermeland.

† JEAN-NÉPOMUCÈNE, Évêque de Culm.

† NICOLAS, Évêque de Spire.

† CHARLES-JOSEPH d'Héfélé, Évêque élu de Rottenbourg. »

Nous avons parlé d'un autre document émanant de l'Allemagne catholique. C'est le texte des résolutions votées par la vingtième assemblée générale des associations catholiques allemandes. « *L'assemblée*, on le verra, *salue avec la plus profonde vénération le Concile œcuménique.* » Après l'adhésion des prélats, vient celle de la réunion des fidèles. Rien ne saurait mieux montrer l'accord qui règne entre les pasteurs et le troupeau. Nous publions intégralement ces résolutions :

« I. La 20e assemblée générale des associations catholiques de l'Allemagne estime comme sa première tâche de rappeler de nouveau à tous les catholiques allemands les devoirs qu'ils ont à remplir envers le Saint-Siége. Vu la gêne extrême dans laquelle se trouve le Siége apostolique, l'assemblée générale tient comme une impérieuse obligation pour tout catholique de contribuer au Denier de saint Pierre ; elle recommande au plus haut point la participation à l'œuvre si chère de la Confrérie de saint Michel, et elle presse les fils de l'Allemagne catholique de se ranger, ainsi que de fidèles combattants pour le droit de l'Église, autour du Siége de Pierre, que ses ennemis menacent de fort près.

« II. L'assemblée salue avec le sentiment de la plus profonde vénération le Concile œcuménique qui, sur l'appel de Pie IX, se rassemblera le 8 décembre de cette année. Comme dans tous les temps, lorsque l'Église catholique s'est réunie en Concile, le peuple catholique envisage aujourd'hui aussi avec une pleine confiance cette sublime assemblée, et s'affermit dans la foi que le Saint-Esprit en dirigera les débats, de manière qu'il n'y sera pris seulement que des décisions qui procureront la victoire de la vérité sur l'erreur, et conduiront les peuples à leur salut. Les catholiques de l'Allemagne attendent de leurs princes et de leurs gouvernements, qu'ils se garderont de toute démarche qui pourrait préjudicier à la liberté des délibérations et des définitions du prochain Concile.

« III. Vu les attaques et les outrages inouïs auxquels les enseignements et les institutions de l'Église catholique, et en particulier les couvents, sont livrés maintenant plus que jamais de la part de leurs ennemis, et en face de l'arrogance avec laquelle ces derniers traitent les affaires de l'Église catholique et les résolvent dans la presse et dans les réunions, l'assemblée générale déclare :

« Que les catholiques sont autorisés aussi bien qu'obligés, d'après les Commandements, de repousser par les moyens légaux cette intrusion dans le domaine de l'Église. Elle excite donc les catholiques de l'Allemagne à faire partout usage de leurs droits constitutionnels, tant par l'association et par la presse que par la coopération aux affaires publiques, afin de défendre la liberté et l'indépendance de l'Église, les droits qui lui sont garantis avec les autres religions, et de combattre chaque agression de tout leur pouvoir.

« IV. C'est avec la plus profonde douleur que l'Assemblée générale voit la cruelle persécution par laquelle la Russie cherche l'anéantissement de l'Église catholique en Pologne. Au milieu de l'Europe civilisée, dont les gouvernements ont si souvent cédé à l'impulsion de faire protéger le droit opprimé dans les pays lointains, les catholiques se plaignent amèrement que, malgré les plus cordiales relations, pas une tentative n'ait été faite auprès du souverain de l'empire russe, ni par les trônes, ni par les gouvernements, pour mettre un terme à une barbarie qui tourne au déshonneur de toute l'Europe civilisée.

« V. L'Assemblée se livre à l'espoir que nul catholique ne paiera de son argent les injures publiques ou couvertes dirigées contre sa Religion, et ce en aidant à l'entretien de la presse anti-catholique.

« VI. L'Assemblée engage les hommes chrétiens de toute condition à s'intéresser à la classe ouvrière, et à travailler pour son bien moral et matériel.

« VII. L'Assemblée générale déclare que l'érection d'écoles non confessionnelles est une atteinte au droit de l'Église et de toutes les confessions, une atteinte au droit naturel et chrétien des familles, une atteinte à la liberté de conscience. Elle y découvre le plus grand dommage pour chacun, et avant tout pour l'éducation religieuse. Elle reconnaît donc pour tout catholique le devoir de s'opposer par tous les moyens légaux à la création d'écoles semblables. »

Après l'opinion des princes de l'Église, nous venons d'entendre pour la première fois le peuple catholique exprimer la sienne. Sa confiance dans les résultats du Concile n'est pas moins vive que celle de ses conducteurs spirituels. N'est-ce point le cas ou jamais de s'écrier : « *Vox populi, vox Dei !* »



ENVIRONS DE ROME. — Tombeau des Horaces et des Curiaces, à Albano.

XXI

Une œuvre écrite comme la nôtre au jour le jour est exposée, nous l'avons déclaré au début, à bien des redites. Nous les évitons autant que possible, mais nous n'en sommes pas moins obligés de revenir souvent sur le même sujet. Ainsi devons-nous reprendre ici une fois encore cette question du protestantisme, dont nous avons vu les chefs si victorieusement réfutés par Mgr Plantier. Ils ne se sont pas tenus pour battus et, l'un d'eux, le docteur Cumming de l'Eglise d'Ecosse, s'appuyant probablement sur la fameuse réputation d'hospitalité que s'est acquise son pays, a demandé à Mgr Manning, l'archevêque de Westminster « si les non-catholiques seraient *admis* à présenter, devant le Concile, les arguments qu'ils croient pouvoir être allégués à l'appui de leurs opinions. »

En d'autres termes, le savant docteur aurait voulu recommencer la lutte, nous reporter au temps de la réformation, faire du Concile un nouveau colloque de Poissy.

Mais le Saint-Siége n'admet pas la discussion des erreurs déjà condamnées par l'Eglise ; pour répondre à la question posée par le docteur Cumming, Sa Sainteté le Pape a adressé à Mgr Manning le bref suivant. Encore une pierre à ajouter à la base de l'édifice du Concile :

PIE IX PAPE

A notre vénérable frère Henry Edward, archevêque de Westminster.

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons vu, d'après les feuilles publiques, que le docteur Cumming, d'Ecosse, s'est informé de vous si, dans le Concile qui approche, il serait permis à ceux qui sont en dissidence avec l'Église catholique de présenter les arguments qu'ils croient pouvoir être allégués à l'appui de leurs propres opinions. Nous avons vu également que, d'après la réponse donnée par vous c'était là une question dont la solution appartenait au Saint-Siége, il Nous a écrit à ce sujet.

« Or, si le demandeur sait quelle est la croyance des catholiques par rapport à l'autorité enseignante qui a été donnée par notre divin Sauveur à son Église, et, en conséquence, par rapport à l'infaillibilité de cette Église dans la décision des questions qui sont relatives aux dogmes ou à la morale, il doit savoir que l'Église ne peut permettre de ramener en discussion des erreurs qu'elle a soigneusement examinées, jugées et condamnées. C'est là, d'ailleurs, ce que nous avons déjà fait connaître par nos lettres (lettres apostoliques du 13 septembre 1868, adressées à tous les protestants et à tous les autres non-catholiques); car lorsque nous avons dit : « Il ne saurait être nié ou mis en doute que Jésus-Christ lui-même, dans le but de pouvoir appliquer à toutes les générations des hommes les fruits de sa rédemption, ait construit ici-bas sur Pierre son Eglise unique, c'est-à-dire l'Église une, sainte, catholique et apostolique, et lui ait donné toute la puissance nécessaire pour conserver dans son intégrité et dans son inviolabilité le dépôt de la foi, et pour dispenser cette même foi à tous les peuples, à toutes les tribus et à toutes les nations : »

en parlant ainsi, nous avons voulu dire que la suprématie à la fois d'honneur et de juridiction qui a été conférée à Pierre et à ses successeurs par le fondateur de l'Église, est placée en dehors des hasards de la discussion. C'est là, certes, le pivot sur lequel tourne la question entre les catholiques et ceux qui sont en dissidence avec eux; et c'est de cette dissidence que découlent, ainsi que d'une source, toutes les erreurs des non-catholiques. Car ces réunions d'individus étant dépourvues de cette autorité vivante et d'institution divine qui enseigne au genre humain tout spécialement les choses de la foi et la règle de la morale, et qui le dirige et le gouverne aussi dans tout ce qui a rapport au salut éternel, ces mêmes réunions d'individus ont toujours varié dans leur enseignement, et leur état de changement et d'instabilité ne cesse jamais.

« Si, par conséquent, le demandeur en question veut bien considérer soit l'opinion que maintient l'Église par rapport à l'infaillibilité de son propre jugement dans la définition de tout ce qui appartient à la foi ou à la morale, ou bien encore ce que Nous-même Nous avons écrit touchant la primauté et l'autorité enseignante de Pierre, il s'apercevra tout d'abord que l'on ne saurait donner place dans le Concile à la défense d'erreurs qui ont été déjà condamnées, et que nous ne pouvions inviter les non-catholiques à une discussion, mais que Nous les avons simplement pressés « de profiter de l'opportunité qui leur était offerte par ce Concile dans lequel l'Église catholique, à laquelle appartenaient leurs ancêtres, donne une nouvelle preuve de son étroite unité et de son invincible vitalité, et Nous les pressions ainsi de satisfaire au besoin de leurs âmes en les retirant d'un état dans lequel ils ne peuvent être sûrs de leur salut.

« Si, par l'inspiration de la grâce divine, ils aperçoivent leur propre danger, et s'ils cherchent Dieu de tout leur cœur, ils se dépouilleront facilement de toute opinion adverse et préconçue; et, mettant de côté tout désir de discussion, ils reviendront au Père loin duquel ils se sont malheureusement égarés pendant longtemps. Quant à Nous, de Notre côté, Nous Nous précipiterons joyeusement à leur rencontre, et, les embrassant avec l'amour d'un père, Nous Nous réjouirons, et l'Église se réjouira avec Nous de ce que Nos enfants qui étaient morts sont ressuscités, et de ce que ceux qui étaient perdus sont retrouvés. Oui, c'est là ce que nous demandons instamment à Dieu, et Nous vous recommandons, vénérable frère, de joindre vos prières aux Nôtres.

« En attendant, comme gage de la faveur divine et de notre bienveillance toute particulière, Nous vous donnons en toute affection, à vous et à votre diocèse, Notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, à St-Pierre, ce 4e jour de septembre 1869, dans la 24e année de Notre pontificat.

PIE IX, Pape. »

Prier pour les dissidents, qu'ils s'appellent protestants ou schismatiques, c'est ce que nous recommande sans cesse le Saint-Père. Leur rentrée dans le giron de l'Église, voilà ce qu'il appelle de ses vœux les plus ardents, et ce qu'il espère obtenir par les ferventes prières des fidèles.

A ces prières sont attachées des indulgences, et nous croyons devoir donner ici la traduction de la prière spéciale à réciter pour les Grecs schismatiques :

O Marie, Vierge immaculée, nous, vos serviteurs et enfants de la sainte Église catholique romaine, pleins de confiance en votre puissante protection, nous vous supplions humblement de vouloir implorer du divin Esprit, pour l'honneur et la gloire de son éternelle procession du Père et du Fils, l'abondance de ses dons en faveur de nos frères dévoyés les Grecs schismatiques, afin que, éclairés par sa grâce vivifiante, ils rentrent dans le giron de l'Église catholique sous l'autorité infaillible de son premier Pasteur et Maître, le Souverain-Pontife romain, et que, réunis sincèrement à nous par les liens indissolubles d'une même foi et d'une même charité, ils glorifient avec nous, par la pratique des bonnes œuvres, l'Auguste Trinité, et qu'ils vous honorent en même temps, ô Vierge, mère de Dieu, pleine de grâce, maintenant et dans tous les siècles. Ainsi soit-il. »



ROME. — La villa Borghèse (1).

(1) Nos lecteurs savent ce que sont les villas italiennes. Les plus belles de ces résidences, où leurs heureux possesseurs passent la belle saison en *villegiatura*, sont dans les environs de Rome; quelques-unes même, telles que la villa Pamphili et la villa Borghèse, confinent aux murs de la ville. Cette dernière est pour les Romains et leurs hôtes, un lieu de promenade très-fréquenté, où, entre autres délassements, ils se livrent aux chanceuses délices de la tombola,

Notre dessin de la villa Borghèse représente le lieu dit *Hippodrome*, en raison de sa destination primitive. Les magnificences variées de cette villa pourraient défrayer tout un volume. Elle a été fort endommagée lors du dernier siége de Rome; mais le sol romain n'est pas rancuneux, et déjà de nouveaux arbres promettent de frais ombrages aux promeneurs de l'avenir.

XXII

Mgr l'archevêque de Cambrai, le digne successeur du vertueux de Brias, a voulu, lui aussi, dire son mot sur le Concile.

Le 10 septembre 1869, à l'occasion de la clôture de son synode diocésain, il a prononcé une allocution trop remarquable pour que nous ne la donnions pas *in extenso.*

Après les tournois de la plume, viennent ceux de la parole, non moins brillants, non moins instructifs :

« Nous tromperions sans doute votre attente, Messieurs et Très-Chers Coopérateurs, si, avant de terminer ce synode, nous ne vous disions quelques mots du Concile œcuménique dont l'ouverture approche et auquel nous aurons, s'il plaît à Dieu, le bonheur d'assister.

« I. Encore quelques semaines, et, pour obéir à l'ordre tout paternel, mais absolu, que nous en a fait le Chef suprême des Pasteurs, nous devrons nous séparer de vous, pour aller prendre dans cette auguste et sainte assemblée l'humble place que nous y devons occuper.

« Là, au milieu de nos Vénérables Frères dans l'épiscopat, nous aurons à déposer de la foi de notre Église, dont nous sommes et le témoin autorisé et le gardien responsable.

« Combien nous serons heureux, Messieurs et T.-C. Coopérateurs, de pouvoir attester que cette foi de l'Église de Cambrai, professée par douze cents prêtres et plus de quatorze cent mille fidèles est, en tout, celle de l'Église catholique.

« Nous dirons combien, sur les points même de doctrine qui n'ont pas encore été définis, les traditions constantes de ce diocèse ont toujours été conformes aux traditions de l'Église Mère, et avec quel respect, quelle confiance, quelle religieuse docilité la parole de ses Pontifes a toujours été accueillie par nos pères et par nous.

« Nous dirons quelle insurmontable opposition les nouveautés doctrinales ont rencontrée dans notre clergé, aux temps même où les plus puissants efforts étaient faits pour les lui imposer (1).

« Nous dirons enfin, Messieurs et T.-C. Coopérateurs, votre dévouement au Saint-Siége, la part que vous avez toujours prise à ses épreuves, tout ce que vous faites chaque jour pour subvenir à sa détresse et concourir à sa défense.

« Ce témoignage rendu à votre passé, vous ne cesserez point, Dieu aidant, de le mériter à l'avenir. — Oh oui! Très-Chers Frères et bien-aimés Coopérateurs, depuis dix-neuf ans que nous sommes au milieu de vous et que nous vivons de votre vie, nous avons pu vous connaître et vous apprécier assez pour en avoir la ferme confiance, et, au besoin, le promettre à la face de l'Église, votre fidélité à sa foi demeurera inviolable, unanime, à toute épreuve; votre soumission à l'enseignement de son Chef suprême continuera d'être sans hésitation et sans réserve; votre généreux dévouement à toutes les œuvres et à tous les intérêts catholiques se soutiendra sans défaillance!

« Voilà, Messieurs et T.-C. Coopérateurs, ce que nous pourrons dire de notre Diocèse au Concile. — Mais que fera le Concile lui-même dans l'intérêt de l'Église universelle? Sur quoi porteront ses délibérations, ses définitions dogmatiques, ses décrets disciplinaires? Il serait peu décent, il serait fort téméraire de devancer par des conjectures hasardées les décisions qu'il pourra prendre. Il serait surtout d'une souveraine inconvenance de prétendre, sinon les lui dicter d'avance, au moins les lui suggérer, lorsqu'on n'a pour cela ni mission ni autorité aucunes.

« II. Nous devons, quant à présent, pour tout ce qui concerne les actes futurs du Concile, nous contenter des données générales qu'exprime la Bulle de convocation.

« Or, voici les points principaux qu'elle indique comme devant être soumis à l'étude des Évêques et à leur plus sérieux examen :
« In œcumenico enim hoc concilio ea omnia accuratissimo examine
« sunt perpendenda ac statuenda, quæ hisce præsertim asperrimis
« temporibus majorem Dei gloriam, et fidei integritatem, divinique
« cultûs decorem, sempiternamque hominum salutem, et utriusque
« cleri disciplinam, ejusque salutarem solidamque culturam, atque
« ecclesiasticarum legum observantiam, morumque emendationem,
« et christianam juventutis institutionem, et communem omnium
« pacem et concordiam in primis respiciunt (1). »

« Ainsi le premier soin du Concile sera de maintenir, autant que l'exigent les temps difficiles où nous vivons, l'intégrité de la foi sur tous les points attaqués par l'hérésie, le rationalisme et l'impiété modernes. Mais au milieu de ces innombrables erreurs qui sont répandues sur toute la terre et l'enveloppent pour ainsi dire en entier, qui compromettent l'avenir de la société beaucoup plus que celui de la religion, et qui, pour la plupart, n'offensent pas moins la raison elle-même que la foi chrétienne, sur quelles erreurs porteront plus particulièrement ses condamnations et ses anathèmes?

« Nous ne saurions le dire.

« Dans quelques régions politiques et gouvernementales, où l'on est trop peu familiarisé avec les choses de la religion, des inquiétudes se sont élevées, on a manifesté des appréhensions au sujet du maintien du *Syllabus* et de la confirmation de ses doctrines. — Le Concile aura-t-il à se prononcer soit sur l'ensemble des propositions contenues dans ce recueil, soit sur quelques-unes d'entre elles? — Nous l'ignorons. — Mais une chose est certaine, c'est qu'aucune atteinte ne sera portée à ces doctrines et qu'elles resteront intactes. Elles pourront être expliquées, éclaircies, développées de manière à faire cesser, s'il est possible, les fausses interprétations qu'y avaient données la précipitation, l'ignorance, la prévention, la mauvaise foi; mais abandonnées ou réformées, non assurément.

« III. En ce qui concerne les doctrines, on doit tenir pour certain que le Concile sera au-dessus de toute pression irrégulière, d'où qu'elle puisse venir, et à l'abri de toute précipitation, comme de tout entraînement et de tout enthousiasme irréfléchis. — Une liberté calme et modeste sans doute, mais pleine et entière, présidera à toutes ses discussions, qui seront éclairées par d'abondantes et vives lumières; et il y aura dans toutes ses décisions, vérité, sagesse et justice. Nous en avons pour garants le caractère sacré des Pères qui se trouveront rassemblés au nom de J.-C., leur expérience dans la conduite des hommes, leur science des choses

(1) On sait que l'archevêque de Cambrai, Jacques Théodore de Brias, prélat d'une éminente vertu, et dont la mémoire est restée en grande vénération, s'opposa à la Déclaration de 1682. — L'Université de Douai fit parvenir jusqu'à Louis XIV d'énergiques et persévérantes protestations contre cette même Déclaration. Elle n'en voulut jamais subir l'enseignement et déclara au grand Roi que cette *doctrine était inouïe* et l'objet *d'une grande aversion pour tous les fidèles sujets* de Sa Majesté dans ces pays nouvellement réunis à la France. (Rech. histor. sur l'assemblée du clergé de 1682, par M. Gerin).

(1) Voir la traduction que nous avons donnée de ce passage page 6, col. 2, dernier alinéa.

de Dieu et de l'Église, et surtout cette assistance d'en haut que leur assure une infaillible et divine promesse.

« Le Concile ménagera, sans aucun doute, les opinions théologiques qui peuvent être tolérées et dont l'enseignement ne saurait constituer un danger pour l'Église. Tout le monde sait quel fut à cet égard la circonspection du Concile de Trente, et avec quelles délicates précautions il évita tous les froissements qui n'étaient pas nécessaires.

« Mais il n'y a point de nation qui puisse revendiquer le privilége d'avoir, au sein de l'Église catholique, sa théologie à part et ses doctrines particulières qu'une sorte de prescription lui donnerait le droit de garder à jamais. Ainsi entendues, ces doctrines nationales seraient évidemment incompatibles avec l'unité catholique, et elles amèneraient, avec le temps et par la force des choses, ce fractionnement qui consomme sous nos yeux la ruine finale du protestantisme.

En théologie, les opinions n'ont d'autre valeur que celle des raisons qui les appuient. Elles n'empruntent aucune force à la faveur que peuvent leur accorder les pouvoirs civils, ni au patronage plus ou moins prononcé, plus ou moins influent dont ils les couvrent.

« Une opinion, libre jusque-là, qui, après avoir été défendue à l'aide de tous les moyens que la science théologique et l'érudition peuvent fournir, serait condamnée par le Concile, ne pourrait plus être ni extérieurement professée, ni même silencieusement gardée, dans le secret intime de la conscience, par aucun de ses partisans, quelque regret que son abandon pût d'ailleurs leur causer. — C'est là une des vérités élémentaires de notre foi et une condition absolument nécessaire de l'orthodoxie catholique.

« IV. Après l'intégrité de la foi, que devront avant tout maintenir ses décisions, le Concile aura à s'occuper de la décence et de la splendeur du culte divin, « divinique cultûs decorem. » Sans nous permettre d'anticiper sur ses prescriptions en cette matière, nous pouvons présumer qu'elles auront pour but et pour résultat de compléter l'unité liturgique dans l'Église latine, d'achever et de consolider à cet égard l'œuvre de saint Pie V; de rendre à la célébration des divins offices sa majestueuse simplicité; d'en éliminer les éléments étrangers qui tendent à en altérer le caractère essentiellement religieux, et à remplacer la prière par des pompes et des harmonies toutes profanes.

De pressants encouragements seront sans doute donnés à la reconstruction de nos églises ou à leur restauration, là où elles seront nécessaires; et, partout, à leur embellissement et à la splendide décoration de leurs autels.

« Nous prendrons religieusement, Messieurs et Chers Coopérateurs, notre part des réformes qui pourront être ordonnées; mais l'avantage qu'a eu notre diocèse de conserver *ab antiquo* la liturgie romaine presque complète, et de l'adopter ensuite sur les quelques points qui s'en écartaient, nous donne la confiance que, pour nous conformer à la loi commune, nous n'aurons aucun changement important à faire à nos règles ni à nos coutumes diocésaines.

« V. Il en sera de même, nous l'espérons, de cet autre point si grave sur lequel doit être appelée également l'attention du Concile: « La discipline du clergé tant séculier que régulier, et ses solides et salutaires études: « Utriusque cleri disciplinam, ejusque salutarem « solidamque culturam. »

« Toutes nos maisons de Réguliers sont, grâces à Dieu, un grand sujet d'édification pour le diocèse, par leur piété exemplaire et leurs austères vertus.— Toutes celles que leur vocation appelle au ministère actif nous sont d'un très-utile et très-puissant secours: elles secondent, avec le zèle le plus dévoué, le plus courageux, le plus désintéressé, le plus affectueusement fraternel, les travaux de nos vénérables curés.

« En nous édifiant des vertus et en utilisant le zèle des Réguliers, nous respectons, comme c'est notre devoir, les priviléges canoniques qu'ils tiennent de l'Église elle-même, et qui sont une des conditions de leur existence.

« Quant à notre clergé séculier, nous venons de vous le dire, Messieurs et Chers Coopérateurs, il est notre joie et notre couronne, par son profond respect pour toutes les lois disciplinaires de l'Église et par sa fidélité religieuse à les observer.

« A notre grand regret, les études ecclésiastiques n'ont pu avoir jusqu'ici le développement qu'elles ne tarderont pas à prendre, nous l'espérons. Les impérieuses nécessités du ministère paroissial exigeaient tous nos prêtres et tout leur temps. Toutefois, vous le savez, Messieurs, outre l'instruction théologique, trop élémentaire hélas ! et trop incomplète avec laquelle ils quittent le Séminaire, nos jeunes prêtres ont, pendant dix ans, leurs examens annuels, et nos prêtres de tout âge, six fois chaque année, leurs conférences ecclésiastiques.

« S'il intervient de nouvelles prescriptions de la part du Concile, nous y trouverons tout à la fois lumière et forces. Elles compléteront ce qui n'est encore qu'ébauché parmi nous, elles stimuleront notre ardeur et nous apprendront à économiser plus sévèrement, au profit des études ecclésiastiques, le temps que n'absorbera pas forcément l'exercice obligé de nos diverses fonctions.

« VI. Les autres points qu'indique le Saint Père comme devant être plus particulièrement soumis à l'examen du Concile, sont l'observation des lois ecclésiastiques, la correction des mœurs et l'éducation chrétienne de la jeunesse. Un mot sur chacun de ces points importants.

« L'observation des lois ecclésiastiques: « Ecclesiasticarum legum « observantiam. » — Grâces à l'esprit de foi qui anime notre clergé et aux soins aussi pieux qu'éclairés avec lesquels il est formé dans nos séminaires, toutes les lois ecclésiastiques qui concernent, non seulement la conduite personnelle du prêtre, mais encore les devoirs du ministre des autels et du pasteur des âmes sont suffisamment connues et fidèlement observées dans notre diocèse.

« On a prétendu que le Droit canon est généralement peu étudié en France. — Cette étude reprend sa légitime place dans l'enseignement de nos séminaires. Si elle a été peu cultivée précédemment, c'est qu'elle a perdu pour nous une grande partie de son importance pratique. Parmi les prescriptions du droit commun, plusieurs ont été profondément modifiées par le Concordat, et il en est beaucoup d'autres qu'il nous est impossible d'observer, à raison de l'opposition qu'elles rencontrent du côté de notre législation civile.

« Tant que durera cet état de choses, évêques et prêtres nous devrons en subir les conséquences forcées.

« Le Concile, on n'en saurait douter, appréciera la situation que des événements de force majeure ont faite à l'Église de France, comme l'a jusqu'ici appréciée le Saint-Siége, et en introduisant d'ailleurs dans notre régime exceptionnel les améliorations qui seraient jugées possibles et sérieusement utiles, il mettra de justes bornes à ces aspirations imprudentes qui ont jeté, à différentes époques, un commencement de perturbation en quelques diocèses.

« La correction des mœurs : « Morumque emendationem. » Puisse la grande et sainte voix du Concile, écoutée dans toute l'Église avec respect et docilité, faire cesser partout les négligences, les abus, les désordres qui offensent Dieu et perdent les âmes ! Puisse-t-elle, en ce diocèse, réveiller de leur mortel assoupissement tous ceux qui vivent sans souci de leur religion et de leur salut ; ramener à l'accomplissement du devoir pascal tous ceux qui le négligent, à la sanctification du dimanche tous ceux qui sont dans la coupable habitude de le profaner, au respect d'eux-mêmes et de leur dignité de chrétien tous ceux qui se dégradent par des passions d'ignominie et de honteux excès.

« Sans doute, Messieurs et Chers Coopérateurs, le Concile rencontrera des sourds volontaires qui refuseront de l'entendre, des indifférents qui ne l'entendront qu'avec insouciance, des ennemis qui lui opposeront leurs colères et leurs outrages, leurs sophismes et leurs blasphèmes ; mais, nous en avons la confiance assurée, ce ne sera point en vain qu'il aura parlé.

« Les instructions que, sous la direction de l'Esprit-Saint, il adressera au monde catholique, les règlements et les décrets disciplinaires qu'il imposera, avec une souveraine autorité, à tout ce qu'il y a sur la terre de fidèles et de pasteurs, prêteront partout au ministère ecclésiastique une force nouvelle. — Ils vous aideront puissamment, vous, Messieurs et Chers Coopérateurs, à conserver ou à rétablir parmi vos paroissiens les habitudes d'une vie véritablement chrétienne, et à lutter contre ce dépérissement religieux et moral, qui est l'humiliante et funeste maladie de notre époque.

« L'éducation chrétienne de la jeunesse : « Et christianam juventu- « tis institutionem. « Pour comprendre de quelle importance est l'œuvre de l'éducation de la jeunesse et quel intérêt elle doit nous inspirer, il suffit de voir avec quelles astuces, quelle ardeur et quelle persévérance l'impiété contemporaine s'efforce de la soustraire à l'influence de l'Église, pour s'en emparer elle-même.

« Nous avons fait, en ce diocèse, pour l'instruction secondaire, des efforts et des sacrifices que Dieu daigne bénir. Nos Colléges ecclésiastiques sont nombreux ; ils prospèrent et justifient, à tous égards, la confiance que leur accordent les familles chrétiennes.

« Quant à l'instruction primaire, elle est, dans toutes nos paroisses, l'objet d'une attentive et généreuse sollicitude, de la part de nos dignes curés. Ils sont admirablement secondés par cette multitude d'instituts religieux, qui connaissent le prix des âmes, et qui se dévouent avec une abnégation que Dieu seul peut récompenser, à cet obscur et si pénible labeur de l'éducation des pauvres enfants du peuple.

« Sur ce point encore, Messieurs et Chers Coopérateurs, nous trouverons, dans les instructions que nous donnera le Concile et dans ses prescriptions, ces encouragements qui soutiendront notre zèle et des lumières qui le dirigeront sûrement.

« VII. Tel est l'aperçu général des principales questions que traitera le Concile. Mais comment devront être reçus les décrets qu'il formulera, et à quelles conditions leur promulgation pourra-t-elle être soumise ?

« On n'a jamais mis en doute que les définitions dogmatiques d'un Concile général dussent être acceptées avec une parfaite adhésion d'esprit et de cœur par tous les catholiques du monde, et l'on a toujours tenu pour incontestable que quiconque rejetterait un seul des articles ainsi définis, ou n'y adhérerait qu'avec une croyance hésitante et incomplète, ferait par là même naufrage dans la foi, et se retrancherait lui-même du sein de l'Église.

« Mais il n'en a pas toujours été de même pour les décrets disciplinaires. — Ce n'est pas que leur autorité et l'obligation qu'ils imposent puissent être déclinées par personne, si l'Église en exige l'observation ; mais elle tolère quelquefois, en dehors de ses lois générales, des usages nationaux consacrés par le temps, et dont le maintien ne peut ni rompre ni affaiblir l'unité.



ROME. — Les Rui

« Mais qu'on ne s'y méprenne pas. Il n'est permis à aucune nation, à aucun gouvernement catholique, de se placer, malgré l'Église, en dehors et au-dessus de ses lois; aucun privilége, aucune coutume ne peuvent être invoqués à l'appui d'une semblable prétention. Ce ne serait plus là user d'une légitime liberté, ce serait se constituer dans un état de révolte schismatique.

« Si donc quelques-uns des décrets du Concile de Trente ne furent pas reçus autrefois en France, sans que d'ailleurs l'unité fût rompue, c'est que le Saint-Siége s'abstint par une prudente et paternelle condescendance d'en presser l'exécution.

« On sait du reste que les décrets *reçus* acquéraient alors, par ce fait même, le caractère et la force de lois de l'État ; c'est ce qui explique l'intervention du gouvernement dans leur réception, et l'opposition qu'il se croyait en droit de faire à quelques-unes de leurs dispositions.

état de choses que les événements ont complétement transformé depuis bientôt un siècle.

« VIII. Lorsque le pape Pie IV confirma les décrets et définitions du Concile de Trente, à la demande du Concile lui-même, il s'exprima en ces termes : « Omnia et singula quæ in dicto concilio... decreta « et definita sunt... confirmamus atque ab omnibus Christi fidelibus « recipi et inviolabiliter observari mandamus. » — Et dans la bulle *Benedictus Deus*, du 7 des kalendes de février 1563, relative à cette confirmation, il ajouta : « Mandamus autem in virtute sanctæ obe- « dientiæ et sub pœnis à sacris canonibus constitutis... universis et « singulis venerabilibus Fratribus Patriarchis, Archiepiscopis, Epis- « copis et aliis quibusvis ecclesiarum prælatis, cujuscumque gradûs, « ordinis et dignitatis sint, etiamsi cardinalatûs honore præfulgeant, « ut eadem decreta et statuta in ecclesiis suis, civitatibus et diœce- « sibus, in judicio et extrà judicium, diligenter observent, et à sub-



Palais des Césars.

« ditis quisque suis, ad quos quomodobilet pertinent, inviolabiliter « faciant observari. »

« A partir de là fut établie pleinement et irrévocablement l'autorité de ce Concile célèbre, qui a exercé une si puissante et si salutaire action dans l'Église, dont il continue d'être la loi toujours féconde et toujours bénie.

« Pie IX, après la confirmation qu'il aura accordée au prochain Concile, en prescrira certainement l'observation en des termes sinon identiques, au moins parfaitement équivalents.

« Qu'est-il besoin de dire, Messieurs et Chers Coopérateurs, qu'il n'en faudra pas davantage pour lier toutes les consciences catholiques, et qu'aucun pouvoir humain, sur aucun point du globe, ne pourra ni suspendre cette obligation, imposée par le Vicaire de J.-C., ni en restreindre l'étendue.

« Pour la France en particulier, nous n'avons plus à craindre aucune des oppositions, aucun des conflits qui ont pu se rencontrer autrefois en pareilles circonstances.

« Mais nous sommes loin du temps où les lois de l'Église et celles de l'État se pénétraient ainsi d'une manière intime, et une exception comme celle qui eut lieu après la célébration du Concile de Trente ne pourrait se reproduire aujourd'hui.

« On peut tenir pour certain que le Concile du Vatican ne portera aucune atteinte à notre Concordat, renfermé dans ses véritables termes : l'Église sait respecter les traités que ses Chefs suprêmes ont conclus, en son nom et dans ses intérêts, avec les puissances de la terre.

« Mais nous ne pouvons prétendre à d'autres exceptions que celles qui découlent de ce traité synallagmatique entre le Saint-Siége et la France.

« Personne parmi nous ne peut plus penser à invoquer ces libertés qui ont durement pesé autrefois sur nos pères, et dont nous-mêmes avons un peu senti le poids dans notre jeunesse sacerdotale, mais que le temps a fini par emporter avec lui, ni ces coutumes qui tenaient à un

« Ce n'est plus de nos jours que l'on pourrait défendre de *publier* et *d'imprimer* les bulles apostoliques et les décrets des Conciles généraux.

« La liberté de la presse, telle qu'elle existe dans le monde presque entier et les incessantes communications qu'elle établit entre tous les peuples, rendent impossibles le silence et les ténèbres dans lesquels on aurait la prétention d'ensevelir des actes de ce caractère et de cette importance. Malgré la suppression dont on voudrait les frapper, ils acquerraient forcément et bientôt une notoriété universelle ; et qui pourrait-on empêcher de les révérer de toute son âme, d'y adhérer de toute la plénitude de sa volonté, et d'en faire la règle de sa croyance et de sa conduite?

« Ces choses-là relèvent exclusivement d'une autorité souverainement indépendante dans sa sphère, et elles s'accomplissent dans un sanctuaire impénétrable à toute puissance humaine, à toute force extérieure, celui de la conscience.

« Inutile et sans résultat en fait, l'opposition que rencontrerait parmi nous la promulgation du futur Concile, ou les restrictions quelconques que l'on y voudrait mettre, seraient, vu l'état où se trouvent aujourd'hui en France les esprits et les choses, non-seulement dénuées de toute raison valable, mais évidemment contraires à toute logique et à toute équité.

« Il serait par trop inconséquent et par trop injuste, en effet, de restreindre la liberté des consciences catholiques, quand on élargit presque sans mesure toutes les autres libertés;

« De nous imposer, à nous seuls, un contrôle et des entraves dont sont exempts tous les autres cultes;

« De défendre à l'Église d'exposer ses doctrines et de les proclamer en face de ces mille tribunes où l'on permet qu'elles soient, chaque jour, non-seulement combattues, mais calomniées et conspuées avec une licence qui ne connaît ni bornes, ni pudeur.

« Non, nous n'avons point à craindre que les ennemis de Dieu et de l'Église obtiennent désormais, dans ce noble et loyal pays de France, quelles que soient leurs agitations et leurs clameurs, qu'on méconnaisse avec cette partialité nos droits religieux et qu'on fasse peser sur nos âmes cette oppression exceptionnelle.

« IX. Il ne nous reste plus, Messieurs et Chers Coopérateurs, qu'à vous féliciter du recueillement et de la piété vraiment sacerdotale avec lesquels vous avez passé ces quelques jours de retraite, et à prendre congé de vous, avant de nous acheminer vers la Ville éternelle. — Absent de corps, nous resterons avec vous en esprit pendant ce lointain voyage ; et d'ailleurs, en traitant au Concile des affaires de l'Église universelle, nous traiterons par là même des intérêts de notre cher diocèse.

« Notre absence, du reste, ne se prolongera pas au delà du temps nécessaire pour l'accomplissement du devoir que nous aurons à remplir : dès que notre liberté nous sera rendue, nous aurons hâte de vous apporter toutes les bénédictions que nous aurons reçues du saint Père pour vous et pour les fidèles confiés à vos soins.

« Et maintenant, Messieurs et Chers Coopérateurs, fortifiés et renouvelés intérieurement par les grâces attachées aux pieux exercices que nous terminons et que vous avez suivis d'une manière si édifiante, allez reprendre, avec un nouveau courage, le cours momentanément interrompu de votre saint ministère ; supportez-en avec patience et charité les fatigues et les épreuves; demeurez fermes dans les généreuses résolutions que l'Esprit de Dieu vous a inspirées ; comptez sur son assistance au milieu de vos travaux et soyez assurés qu'ils ne seront pas sans fruit pour les âmes, ni pour vous sans récompense. — « Itaque, Fratres mei dilecti, stabiles « estote et immobiles, abundantes in opere Domini semper, scientes « quod labor vester non est inanis in Domino. »

XXIII

Quatre jours après le prononcé de cette allocution, le 14 septembre, paraissait, à Paris, un livre que le nom de son auteur, le bruit qui s'est fait autour de lui dès sa publication, les doctrines qui y sont soutenues, les nombreuses critiques qu'il a soulevées, nous font un devoir de ne point passer sous silence.

Ce livre a pour titre : *Du Concile général et de la paix religieuse ;* il est signé de Mgr H. Maret, évêque de Sura, et voici tout d'abord la lettre par laquelle Mgr Maret adresse son ouvrage à Nos Seigneurs les évêques de France, celle en même temps par laquelle il le présente au Saint-Père. On y verra les motifs qui l'ont poussé à l'écrire et ceux qui l'ont déterminé à le publier dans les circonstances actuelles.

« Paris le 14 septembre 1869,
jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

Monseigneur,

« Dans les circonstances si graves et si décisives où va se trouver l'Église, je crois remplir mon devoir d'évêque en publiant l'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à Votre Grandeur. Je n'ai rien à ajouter ici à ce que je dis dans la préface. Je me borne à appeler votre indulgence sur une œuvre qui, malgré son imperfection, est l'exercice d'un droit épiscopal, et qui n'a été inspirée que par l'amour de l'Église et du Saint-Siége.

« Le Saint-Père a daigné me permettre de lui faire hommage de ces deux premiers volumes. Ils viennent de partir pour Rome. J'ai joint à cet envoi une lettre qu'il me paraît convenable de vous communiquer.

« J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très-dévoué collègue et très-humble serviteur.

† H. L. C., *évêque de Sura.*

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SURA A S. S. PIE IX.

« Paris, le 8 septembre 1869,
jour de la Nativité de la très-sainte Vierge Marie.

« Très Saint-Père,

« Votre Sainteté, d'après ce que m'avait écrit M. le comte Armand, avait daigné me permettre de lui porter moi-même l'ouvrage que je vais publier. J'aurais été infiniment heureux et honoré de le lui offrir de mes propres mains. Mais l'impression de ces deux volumes a demandé plus de temps que je ne le croyais d'abord ; elle vient à peine d'être terminée.

« Un voyage à Rome, si près de celui que nous devons y faire pour nous rendre à l'appel de Votre Sainteté, ne m'est guère

possible. J'ose donc espérer que Votre Sainteté voudra bien recevoir mon livre des mains de M. le marquis de Banneville, ambassadeur de l'empereur auprès du Saint-Siége, et qui a bien voulu se charger de le lui présenter.

« La publication de l'ouvrage que je dépose aux pieds de Votre Sainteté est pour moi, quoique le dernier des évêques, l'accomplissement d'un devoir épiscopal. Au moment de la réunion d'un Concile œcuménique appelé à accomplir de si grandes choses, en prévision des suites funestes que peuvent avoir des projets formés et manifestés par des hommes respectables, mais qui ne paraissent pas se rendre compte des dangers de leur entreprise, il est utile et nécessaire, ce me semble, de présenter la constitution de l'Église dans sa grandeur et sa perfection, et avec le caractère d'immutabilité qu'a voulu lui donner son divin fondateur.

« Tel est le but que je poursuis dans ces deux volumes, que j'ai soumis et que je soumets au Souverain-Pontife et au prochain Concile œcuménique. En les offrant à Votre Sainteté, je les communique à mes vénérables frères, les évêques de l'Église catholique. Je les publie aussi pour les prêtres et pour les fidèles, qui ne doivent pas rester étrangers à ce qui intéresse la foi commune.

« Je les publie avant le Concile, afin qu'on ait le temps de les lire.

« Plusieurs évêques illustres ont déjà porté devant le public les graves questions que soulève la convocation du Concile. J'ose réclamer, pour les doctrines que je propose et que je défends, la liberté dont mes vénérables collègues ont usé et dont ils jouissent. Et quelle garantie meilleure de cette liberté épiscopale, et dans la préparation du Concile et dans les débats conciliaires, que la sagesse et la justice du Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église de Jésus-Christ? C'est donc sans aucune crainte et avec une filiale confiance que je remplis ce que je regarde comme mon devoir d'évêque.

« L'ancienne Église de France croyait rester fidèle à la tradition ecclésiastique, et elle s'est toujours maintenue dans une communion étroite avec le Saint-Siége. Ses doctrines ont été enseignées de nos jours par des hommes qui ont donné au Siége Apostolique les preuves du plus profond attachement, de la fidélité la plus inviolable, puisqu'ils ont souffert, pour sa cause sacrée, l'exil, la prison, la mort même. Plusieurs de ses confesseurs ont été honorés des plus hautes faveurs du Saint-Siége. Il suffit de rappeler ici les noms respectés des cardinaux de La Luzerne, de Beausset et d'Astros.

« En conservant ce qu'il y a de vrai dans la tradition de nos pères, en expliquant cette tradition conformément à celle de l'Église universelle, je remplis un devoir de piété filiale, et, dans l'accomplissement de ce devoir je ne crois manquer en rien au respect et à l'obéissance dus au Siége Apostolique et à ses décrets. Je ne prends point la défense de la Déclaration de 1682, ni de la forme des propositions qu'elle renferme. La doctrine que j'expose a un caractère qui lui est propre, et je la présente sous des termes que j'ai voulu rendre aussi précis qu'il m'a été possible. Cette doctrine, qui me semble irréprochable, est essentiellement modérée, et se concilie facilement avec les doctrines modérées des écoles romaines.

« Au fond, cette doctrine est l'affirmation de cette union indivisible, éternelle de l'épiscopat avec le Saint-Siége, du Saint-Siége avec l'épiscopat; de cette union que le divin Maître a voulue, qu'il a fondée, et dans laquelle coexistent et s'harmonisent les droits et les priviléges respectifs qu'il a accordés au Souverain-Pontife et aux évêques.

« J'ai ouvert mon cœur à Votre Sainteté. Puisse-t-elle y lire ce qui s'y trouve, c'est-à-dire, j'ose l'affirmer devant Dieu, l'amour seul de l'Église et du Saint-Siége! Je connais la bonté paternelle du Vicaire de Jésus-Christ. Qu'il soit indulgent pour le livre, malgré toutes ses imperfections! Qu'il daigne bénir l'auteur, qui se dit le plus humble et le plus dévoué de ses serviteurs.

« H.-L.-C., *Évêque de Sura.* »

Il n'entre pas dans le cadre de notre ouvrage, qui, nous l'avons dit déjà, n'est point une œuvre de controverse, de nous prononcer ici sur la valeur de l'ouvrage de Mgr Maret, non plus que sur les doctrines par lui soutenues. D'autres, d'ailleurs, plus érudits, plus versés que nous dans ces matières et plus autorisés aussi par la position qu'ils occupent, en ont entrepris, ceux-ci la défense, ceux-là la réfutation. Mais le lecteur nous saura gré, croyons-nous, de lui mettre sous les yeux les principales pièces du débat.

Voici d'abord un article dû à la plume d'un des écrivains les plus justement renommés de la presse catholique, M. Laurentie, de l'*Union :*

« Je ne saurais prétendre à juger un livre d'évêque; mais s'il touche à des questions de gouvernement et d'ordre politique, il est permis à chacun, j'imagine, d'en dire son avis.

« Le livre de Mgr Maret sur le Concile, *Du Concile général et de la paix religieuse*, a voulu d'ailleurs faire trop de bruit, pour que la presse profane doive le passer sous silence.

« Est-ce un livre de théologien? C'est plutôt, à mon sens, un livre de professeur de théologie. La différence en est grande, c'est la même qui distingue le philosophe du maître de philosophie, le moraliste du maître de morale.

« Aussi n'y a-t-il en ce livre rien de plus qu'une dispute d'école; et quelle dispute? La plus intempestive, sinon la plus dangereuse qui puisse être jetée dans la mêlée des opinions sceptiques, passionnées et surtout ignorantes qui fatiguent le monde présent.

« Je n'ai garde d'entrer en controverse religieuse avec un si vénérable écrivain; ses juges naturels ont déjà parlé, ils parleront encore; c'est tout ce qu'il faut à la solution des questions qu'il a soulevées.

Que quelques remarques générales soient seulement ici permises. Mgr Maret a repris de vieilles thèses sur la constitution et sur le gouvernement de l'Église. Ces thèses pouvaient se déduire d'un état de société où l'Église avait sa grande part d'action effective sur l'organisation des États et où le clergé catholique était constitué comme ordre politique avec des droits et des obligations analogues à ceux des autres corps publics. Il résultait en effet de cette situation des rapports complexes, où le droit pur de l'Église dut être exposé à s'altérer au contact des autres pouvoirs; de là des thèses contradictoires, et finalement des formules de déclarations, source de division dans les écoles théologiques, et surtout cause de dommage pour la liberté de l'Église.

« C'est, en deux mots, toute la raison des conflits qui se perpétuèrent dans l'ancien état politique de la France, et que la logique toute seule devait faire évanouir dans un état politique tout à fait différent.

« C'est aussi pour cela qu'un docte écrivain qui s'en vient renouveler ces questions, lorsqu'elles sont sans application possible aux temps nouveaux, fait une œuvre inopportune, et, par cela même, sans profit pour les intérêts qu'il croit avoir à défendre.

« Comment Mgr Maret, dont la foi est manifeste et dont l'intention est droite, n'a-t-il pas senti la contradiction de son travail?

C'est une autre pensée, une pensée de peur, qui le préoccupe tout entier : il tremble qu'une école extrême ne veuille et ne puisse faire porter à l'excès la théorie de la souveraineté absolue du Pape dans les choses de l'Église ; et, dominé par cette terreur, il ravive des controverses épuisées sur l'autorité des conciles et sur celle des Papes; ne remarquant pas que prononcer la prééminence doctrinale de l'une ou de l'autre, c'est rompre l'unité de puissance qui préside divinement au gouvernement et à la perpétuité de l'Église.

« Non, certes, je ne m'avise pas de discuter le livre de Mgr Maret. J'indique seulement l'inutilité et l'inapplication de ce grand amas de recherches historiques et d'opinions doctrinales. Je dois penser que le vénérable écrivain ne voudrait point diminuer le respect dû à la Papauté ; ses déclarations à cet égard sont cent fois répétées; il sent donc ce qu'il y a dans cette institution du pontificat suprême de fondamental et de divin.

« Mais ne voit-il pas aussi que la diminuer dans sa souveraineté doctrinale, c'est l'altérer dans son essence même?

« Que, professeur théoricien, il examine sous quelles formes s'exerce la plénitude de cette souveraineté, je l'entendrai, moi qui ne suis pas docteur de Sorbonne, parce qu'alors, en dépit d'opinions d'école, se découvrira toute l'importance et toute la majesté des Conciles, puisque les Conciles sont l'expression vivante de toute l'Église. Mais alors aussi devront s'évanouir les subtilités doctorales ayant pour objet d'établir que l'infaillibilité n'a pas son expression dans le Pape, mais dans le Concile ; car elles impliqueraient que, dans l'absence du Concile, l'Église est régie par une autorité dogmatique dont la condition propre serait la possibilité permanente de l'erreur : ce qui serait l'abolition dans l'Église de l'idée même d'infaillibilité.



Mgr le cardinal LUCIEN BONAPARTE (1).

« Mgr Maret s'efforce, dans tout son livre, de faire la distinction de l'infaillibilité de l'Église et de l'infaillibilité *séparée*, comme il l'appelle, du Souverain-Pontife ; et c'est encore fausser l'idée de l'infaillibilité vue dans la puissance propre du Pape, et en faire un privilége d'*absolutisme* personnel. Or, par malheur, ce mot d'*absolutisme*, emprunté à nos langues odieuses de politique, revient souvent dans le livre, et cela tout seul indique une préoccupation d'esprit qui altère la dignité d'une thèse où rien d'humain ne devrait apparaître, puisque tout s'y rapporte à Dieu et à l'autorité, non pas *séparée*, mais *souveraine*, qu'il a instituée pour la conduite de son Église.

« Je n'ajoute qu'un mot.

« Évidemment Mgr Maret croit donner à la doctrine catholique sur l'Église un tempérament de nature à flatter les passions ennemies de la Papauté. Aveuglement et méprise ! Papauté ou Concile, tout est égal à la haine athée. Et quelle lumière faudra-t-il pour éclairer les chercheurs de popularité libérale? Est-ce bien le moment de croire à la conquête des âmes par un prosélytisme d'opinions ambiguës? Il y a dans la politique des partis, dans celle qui ne remue que des intérêts transformables, des heures de transaction qui sont une préparation de paix générale. Mais la *paix religieuse*, puisque la *paix* est l'objet du livre, ne s'acquiert pas à ce prix : elle tient à des conditions immuables d'ordre et de vérité, qui ne sauraient fléchir jamais sous des calculs d'habileté humaine et des artifices de vaine gloire. Non ! qu'il n'y ait point d'illusion. Le monde présent est coupé en deux parts : d'un côté l'Église,

(1) Mgr Lucien Bonaparte est né le 15 novembre 1828 ; il n'a donc que 41 ans et est de beaucoup le plus jeune du Sacré-Collége. La pourpre de cardinal du titre de Sainte-Pudencienne lui a été conférée par Sa Sainteté Pie IX, le 13 mars 1868 ; c'est l'ancien titre du cardinal Wiseman. Ce nom désigne une petite église située entre l'Esquilin et le Viminal, non loin de Sainte-Marie-Majeure, à l'endroit où, suivant la tradition, l'apôtre saint Pierre dit sa première messe et opéra sa première conversion.

La taille de Mgr Bonaparte est un peu au-dessus de la moyenne ; son maintien est grave et modeste, et, dans ses traits sympathiques, empreints d'une douce austérité, on ne s'étonne pas de retrouver, fortement caractérisé, le type des Bonaparte, si l'on se rappelle que son père était fils de Lucien, sa mère fille de Joseph, et qu'il se trouve ainsi appartenir doublement à la race impériale.

Il est de l'ordre des cardinaux-prêtres et fait partie des congrégations des évêques et réguliers, — des rites, — de la discipline régulière, des indulgences et des saintes reliques. Il occupait auparavant la charge de protonotaire apostolique.

C'est, il faut le remarquer, en qualité de cardinal romain que Mgr Bonaparte a été admis dans les rangs du Sacré-Collége. On sait que, pour chacune des nations catholiques, les siéges y sont répartis dans les proportions suivantes : France, 6 ; Autriche, 6 ; Espagne, 4 ; Angleterre, 1; Belgique, 1 ; Portugal, 1. Le reste appartient à l'Italie.

avec sa constitution divine, de l'autre la Révolution avec son anarchie intellectuelle déclarée. Altérer l'Église pour la rendre accessible à la Révolution, ce n'est rien savoir de l'une ni de l'autre. Telle n'est pas, certes, l'ignorance du docte évêque de Sura, mais s'il aspire à la *paix religieuse*, qu'il n'espère pas l'établir en caressant des opinions qui impliquent la séparation, l'anarchie et la guerre. »

Citons encore l'opinion de quelques-uns des journaux les plus importants de Paris sur le même sujet.

Sous la signature de M. Louis Veuillot, on lit dans l'*Univers :*

« Mgr Maret, évêque de Sura, doyen de la Faculté de théologie de Paris, a fait paraître la première partie de son travail sur le Concile, depuis si longtemps annoncé.

« Nous venons d'en lire la préface, morceau assez étendu et d'un caractère à la fois agressif et timoré. Le respectable auteur déclare qu'il va soutenir la thèse gallicane, contre la thèse, suivant lui excessive, de ce qu'il appelle l'école ultramontaine, sur la question de l'infaillibilité dogmatique du Souverain-Pontife. On voit tout de suite que ce livre, écrit avec la meilleure intention de procurer la paix religieuse, est cependant un livre de discussion, sinon un livre de guerre. On s'y attendait, et cela est dans la nature des choses.

« Mais avant de discuter il faut lire. Nous croyons néanmoins que ceux qui ont lu déjà la *Defensio*, de Bossuet, ne trouveront rien de bien nouveau dans l'évêque de Sura.

« A notre avis, ce livre médité, qui rassemble sous un nom sérieux et honorable toutes les idées d'une école souvent difficile à saisir, vient bien à son heure. Il provoque l'examen dans un moment où il ne peut qu'être utile, devenant décisif..»

Le *Monde* a fait une critique assez étendue du livre de Mgr Maret. Nous nous bornerons à citer les premières lignes de cet article remarquable, dû à la plume de M. Coquille :

« L'ouvrage de Mgr Maret, *du Concile général et de la Paix religieuse*, reçoit déjà les applaudissements d'un rédacteur de la *Presse*, M. Cucheval-Clarigny. Cela ne suffit pas pour que la doctrine du gallicanisme triomphe. L'ouvrage en soi est un anachronisme. Toutes les thèses qu'il développe ont été examinées, discutées depuis trente ans en Italie, en France, en Angleterre.

« Restaurer le système de Bossuet, qui déjà, au XVIIe siècle, ne se soutenait que par artifice, ce n'est plus possible. Deux des plus illustres évêques, Mgr Manning et Mgr Dechamps, ont porté la question des droits du Saint-Siége au plus haut degré d'évidence (1). »

« L'*Écho de Rome* est simplement dédaigneux : son directeur, Mgr Gassiat, protonotaire apostolique, lancera toutes ses foudres dans le *Petit Écho*, comme nous le verrons plus loin. Dans le plus important de ces deux organes il se borne à cette simple observation :

« L'ouvrage de Mgr Maret semblerait, sous un rapport, digne d'attention; car il se présente sous le couvert moins réel qu'apparent de l'érudition et sous la garantie de sa dignité épiscopale. Je doute néanmoins qu'il ait le moindre succès, pas même un succès de librairie. Au lieu de s'affliger de cette recrudescence libérale et gallicane, il faut s'en réjouir au contraire. Condamné d'avance par tout l'épiscopat, elle fournira une dernière fois à l'Église l'occasion de la foudroyer. »

La *Gazette de France* ne serait pas éloignée de soutenir les doctrines de Mgr Maret. Elle s'en défend cependant... mais si timidement !

La *France* verse un peu de baume sur les blessures de l'auteur Voici comment s'exprime l'organe de M. de la Guéronnière :

« Mgr Maret, évêque de Sura, chanoine-évêque de Saint-Denis et doyen de la Faculté de théologie de Paris, vient de publier sur le Concile l'ouvrage qui depuis si longtemps était l'objet de ses méditations savantes et de ses recherches approfondies.

« Au moment où non-seulement le monde catholique, mais encore toutes les communions chrétiennes et même les écoles de la philosophie profane, se préoccupent si vivement de la réunion prochaine des États généraux de l'Église universelle, l'apparition de ce livre est plus qu'une actualité offerte à l'attention de tous : c'est un événement dans les régions de la pensée.

« L'ouvrage de Mgr Maret est intitulé : *Du Concile général et de la paix religieuse.* Les deux premiers volumes que nous avons sous les yeux portent en sous titre : *Première partie : La constitution de l'Église et la périodicité des Conciles généraux.*

« Il suffit de jeter les regards sur la table analytique des chapitres pour se convaincre de la haute importance scientifique de cet ouvrage, disons mieux, de ce monument.

« Le savant prélat y traite successivement de la constitution de l'Église en général, des rapports de l'épiscopat avec la papauté, de la théorie de la monarchie absolue des papes et de la monarchie tempérée de l'Église.

« Nous consacrerons une étude prochaine à ce magnifique travail de l'un des membres les plus distingués de l'épiscopat français ; notre but, pour le moment, n'a été que de signaler l'apparition de cette œuvre capitale où l'érudition la plus solide semble avoir été animée par le plus profond respect pour les droits légitimes du Saint-Siége, le plus vif patriotisme et l'esprit le plus libéral.

« Nous dirons cependant, dès aujourd'hui, que depuis Bossuet la cause de l'Église gallicane n'a pas trouvé un défenseur plus convaincu. plus savant, ni plus éloquent. »

La presse départementale, elle aussi, a dit son mot sur cet ouvrage, qui a eu le privilége, peu enviable, il faut le reconnaître, de soulever tant de colères. Un de ses organes les plus accrédités, l'*Opinion du Midi*, apprécie de la façon suivante le livre qui nous occupe :

« Mgr Maret, évêque de Sura, vient de publier un livre intitulé : *Du Concile général et de la paix religieuse.* La position élevée que l'auteur occupe dans la hiérarchie ecclésiastique ne saurait nous empêcher d'apprécier son œuvre avec la plus entière indépendance...

« Mgr Maret a offert son ouvrage au Souverain-Pontife. Dans la lettre qu'il adresse à Pie IX, il déclare n'avoir écrit que pour remplir son devoir d'évêque et poussé par l'amour de l'Église et du Saint-Siége. Nous ne mettons pas en doute le zèle de Mgr Maret et moins encore la pureté de ses intentions. Nous lui ferons seulement ob-

(1) Nous avons dans de précédents chapitres, nos lecteurs s'en souviennent, reproduit les passages les plus saillants des lettres épiscopales de ces deux éminents Prélats.

server que la raison qu'il donne pour justifier la publication de son livre nous a paru insuffisante.

« En offrant ces deux volumes à Votre Sainteté, dit-il, je les com-
« munique à mes vénérables frères, les évêques de l'Église catho-
« lique. Je les publie aussi pour les prêtres et pour les fidèles qui ne
« doivent pas rester étrangers à ce qui intéresse la foi commune. Je
« les publie avant le Concile, afin qu'on ait le temps de les lire. »

« Nous ne voyons pas quel profit spirituel il peut y avoir pour le fidèle à connaître les opinions théologiques de Mgr Maret.

« Le savant prélat aurait pu se dispenser, à un autre point de vue, d'écrire les deux volumes qu'il vient de publier. Il ne pouvait espérer de faire mieux que Bossuet, dont le génie s'est évertué en vain à rendre acceptable un enseignement qui n'a jamais profité qu'au pouvoir séculier. Que Mgr Maret ne s'illusionne pas, la cause qu'il défend n'a plus de crédit en France, et il s'apercevra bientôt que la résurrection d'un cadavre est de beaucoup au-dessus des forces humaines.

« Je ne prends point la défense de la déclaration de 1682, nous dit
« le vénérable auteur, ni de la forme des propositions qu'elle ren-
« ferme. La doctrine que j'expose a un caractère qui lui est propre,
« et je la présente sous des termes que j'ai voulu rendre aussi
« précis qu'il m'a été possible. »

« Ainsi donc Mgr Maret ne se fait point l'avocat de la forme que Bossuet et l'assemblée de 1682 ont donnée à leur gallicanisme. Voilà qui est bien. Mais Mgr Maret est un homme trop sérieux pour ne pas comprendre que lorsqu'il s'agit de semblables matières, la forme est tellement accessoire, qu'il n'y a pas à s'en préoccuper. Sa doctrine est-elle la même que celle des anciens gallicans? Tout est là. Mgr Maret n'ose répondre à cette question. Il se contente de dire avec une hésitation évidente que son système théologique a un caractère qui lui est propre. Ici nous ferons simplement observer à Mgr Maret que ses opinions personnelles, quelle que soit la science dont il est doué, ne sauraient prévaloir contre un enseignement séculaire, et que la nouveauté en matière de foi nous a toujours paru suspecte. Que si, malgré le caractère qui lui est propre, la doctrine de Mgr Maret se confond avec l'ancien gallicanisme, nous regrettons, une fois encore, qu'il ait tenté de rajeunir des idées heureusement surannées et dont le despotisme seul a tiré bénéfice aux dépens de l'Église et de la liberté de conscience. »

Le *Breton* de Saint-Brieuc marche sur les traces de l'*Opinion du Midi* :

« Le dernier livre de Mgr Maret a soulevé une certaine émotion au sein de l'Épiscopat. En prônant le gallicanisme, Mgr de Sura s'est montré l'excellent avocat d'une mauvaise cause, qui, malgré le talent de son défenseur, rencontrera aujourd'hui dans le clergé et parmi les catholiques de France, bien peu de sympathies, si tant est qu'elle en rencontre.

« La presse ne reste pas toujours étrangère au débat, et des félicitations très-compromettantes arrivent à Mgr Maret. D'autre part, des attaques très-vives et sérieuses ne font pas défaut contre l'ouvrage.

« Le Concile prononcera, et nous accueillerons ses décisions avec une respectueuse obéissance. Mais, sans manquer de déférence envers l'auguste assemblée, nous croyons avoir le droit et le devoir de déclarer aujourd'hui que notre dévoûment à l'Église catholique, apostolique et romaine, nous fait vivement désirer la proclamation de l'infaillibilité du Pape.

« Sans discuter les arguties, les subtilités invoquées en faveur des libertés — ou plutôt des servitudes — gallicanes, nous dirons que pour nous : « là où est Pierre, là est l'Église, et que quand Rome a parlé, la cause est finie. »

« Comme l'écrit M. Louis Veuillot :

« L'infaillibilité du Pape pourra être ou non définie au Concile.
« Dieu sait seul aujourd'hui si le moment, d'ailleurs INÉVITABLE, de
« cette définition est venu. En attendant elle existe, et n'a cessé
« d'exister de fait. »

« Mgr Maret a beau compulser les textes, il ne parviendra pas à établir l'égalité de l'Épiscopat et du suprême Pontificat. Tel est cependant l'objet de son travail, mais ce travail a beau être opiniâtre, il sera infructueux. »

Le *Salut Public* de Lyon vient au secours du Prélat. Nous avons donné une trop large place à l'attaque pour ne pas reproduire ici cette *longue* défense :

« C'est avec une ineffable satisfaction que nous assistons au mouvement libéral des esprits catholiques de l'Allemagne (1), et que nous voyons, d'autre part, l'Épiscopat français élever la voix à l'approche du Concile, et, dans des mandements, des brochures ou des volumes, annoncer son intention de n'éluder l'examen d'aucun des grands problèmes que la philosophie sociale et religieuse a le devoir de résoudre.

« Entre tous les théologiens, Mgr Maret, évêque de Sura, s'est distingué par la publication d'un ouvrage dont le titre est à lui seul un programme : DU CONCILE GÉNÉRAL ET DE LA PAIX RELIGIEUSE. Etude préparée depuis longtemps, elle emprunte aux circonstances son caractère d'actualité ; mais elle survivra comme une œuvre savante de critique historique, comme un monument de sagesse et de prévoyance.

« Avec quelle sobre éloquence, avec quels accents émus Sa Grandeur trace la mission du Concile : « Par la conservation de toutes les
« grandes croyances de l'humanité, raffermir la raison humaine sur
« sa base ébranlée ; payer un juste tribut de louange aux philo-
« sophes qui ont consacré les forces de leur génie à dégager et à
« démontrer les lois et l'autorité de la raison depuis Aristote et
« Platon jusqu'à Descartes et Leibnitz ; emprunter aux divines révé-
« lations et aux écrits des saints docteurs tout ce qu'il y a de plus
« lumineux pour répandre, s'il est possible, un jour nouveau sur
« toutes les grandes vérités, patrimoine éternel de l'humanité, sur-
« tout présenter nos divins mystères comme la plus parfaite mani-
« festation de l'amour de Dieu pour les hommes, comme la plus
« haute philosophie de Dieu et de l'homme ; telle nous apparaît dans
« ses traits généraux l'œuvre de lumière que le Concile est appelé à
« accomplir. »

« Mais l'œuvre de vérité ne doit pas être l'unique bienfait du Concile. Il a à accomplir aussi une œuvre de justice. Sans avoir besoin

(1) Le *Salut Public* fait probablement, ici, allusion à la lettre pastorale des évêques allemands réunis à Fulda, lettre que nous avons précédemment reproduite. Or, à la date du 16 octobre, une dépêche télégraphique de Rome nous informait que la *Civilta cattolica* venait de publier un article *expliquant* ce document *dans le sens de l'orthodoxie*, et que le même journal *continuait à garder le silence* sur le livre de Mgr Maret.

d'engager des dissertations scientifiques, sans sortir des sphères qui doivent lui rester étrangères, pourquoi ne s'appliquerait-il pas à mettre en relief tout ce qu'il y a de vrai dans les travaux de la pensée moderne, dans les sciences philosophiques, morales, sociales, politiques; dans les sciences naturelles elles-mêmes considérées par rapport à la religion? « Ce serait là une œuvre bien digne de la « grande assemblée qui réunira toutes les forces vives du catholi- « cisme. Elle ne peut être réalisée que par elle; mais le monde à « genoux la lui demande, car il a l'instinct que l'heure de la vérité « pure et sans mélange, que l'heure de la vraie justice et de la vraie « liberté ne sonneront pour lui qu'après l'accomplissement de cette « grande œuvre!

« Cette justice intelligente émanera d'une charité aussi vaste que « le cœur de Dieu lui-même. Oui, tous les hommes doivent se « sentir aimés par le saint Concile. Il donnera à tous les hommes « des témoignages de cet amour par le respect le plus sincère de « leur liberté, de leurs droits, de leurs aspirations légitimes. Cet « amour portera le saint Concile à faire aux temps, aux mœurs, aux « besoins présents toutes les concessions que permettent et la con- « servation inviolable du dépôt de la foi et la rigueur des principes « immuables... Les malentendus se dissiperont; les cœurs faits pour « se comprendre et pour s'aimer se rapprocheront, et l'aurore de la « grande unité promise par l'Homme-Dieu brillera sur le monde. »

« Nous ne pouvons essayer de résumer ici les parties les plus intéressantes de cet ouvrage; il est trop substantiel lui-même pour se prêter à une analyse.

« Il faut l'avoir lu pour comprendre le bruit qu'il est appelé à produire dans le monde religieux. Sa doctrine sur les rapports de l'épiscopat avec la papauté, basée sur l'appréciation des canons des divers conciles, n'est qu'une préface des importants chapitres dans lesquels est réfutée la théorie de la monarchie et de l'infaillibilité absolue du Souverain-Pontife.

« La constitution de l'Église, d'après l'exposé fidèle de l'histoire de vingt conciles généraux, est une monarchie efficacement tempérée d'aristocratie, largement ouverte elle-même à la démocratie. Le Pape est ce monarque qui règne et gouverne; le corps Episcopal est cette aristocratie qui participe à la souveraineté et qui se recrute sans cesse dans les rangs du sacerdoce et parmi les fidèles.

« Est-il vrai, comme l'a publié la *Civilta cattolica*, sous la rubrique d'une correspondance de France, qu'on lui ait adressé ces graves paroles?

« Les catholiques recevraient avec joie la déclaration du futur « Concile sur l'infaillibilité dogmatique du Souverain-Pontife. Cette « déclaration aurait pour résultat d'annuler indirectement la fameuse « déclaration de 1682, sans qu'on eût besoin d'une discussion spé- « ciale sur ces malheureux quatre articles qui ont été si longtemps « l'âme du gallicanisme. Personne toutefois ne trouve étonnant que « le Souverain-Pontife, par un sentiment d'auguste réserve, ne « veuille pas prendre lui-même l'initiative d'une proposition qui « semble se rapporter à lui directement. Mais on espère que la « manifestation unanime de l'Esprit-Saint, par la bouche des pères « du Concile œcuménique, définira cette infaillibilité par accla- « mation. »

« Il semble bien que le projet de proclamation de ce dogme nouveau a été dans le programme des délibérations du futur concile; y resterait-il?

« Mgr de Sura n'hésite pas à conclure que cette doctrine serait une faute.

« Le nouveau dogme changerait la constitution de l'Église.

« Il est inutile, car il ne serait d'aucun secours pour la défense et la propagation du catholicisme.

« Sans utilité réelle pour ceux qui croient, pleine d'écueils pour ceux qui doutent, la définition nouvelle attesterait au monde que jusqu'en 1870, l'Église catholique n'a pas su exactement et sûrement où réside l'autorité souveraine qui doit la gouverner! Autant avouer après dix-huit siècles, vingt conciles généraux, deux cent cinquante huit papes, que l'Église ne sait pas encore avec une entière certitude si elle est monarchie pure, indivisible, absolue, ou composée et tempérée.

« Au point de vue politique, quel nouveau ferment de défiance et de haine contre l'Église ne jetterait-elle pas dans le monde? Quel homme politique, quel homme d'État, quel Souverain pourraient voir sans effroi, au faîte de l'Église catholique, un pouvoir qui ne trouverait dans la constitution intime de cette Église, aucune limite, aucune barrière vraiment efficace aux abus, aux excès, aux erreurs que la nature humaine ne peut pas toujours éviter?

« Et c'est au milieu de cette société chrétienne si profondément travaillée par ce besoin de régler le pouvoir, que le Siége apostolique voudrait proclamer comme un dogme nouveau de foi, que la constitution de l'Église doit être une monarchie pure, absolue, parce que telle est la meilleure forme des gouvernements!

« Le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré à la justification d'un moyen pratique d'assurer la paix ecclésiastique, la force et la prospérité future de l'Église. L'auteur le fait consister, avec le concile de Constance, dans la fréquente tenue des conciles généraux. Il propose donc la périodicité et la décennalité conciliaires.

« Des dissentiments trop graves se manifestent tous les jours entre les divers organes des intérêts religieux pour qu'il soit possible de préjuger les futures décisions du Concile.

« Quelles qu'elles soient, rendons hommage aux lumières et au courage de ces savants théologiens, qui ont élevé la voix pour solliciter de fécondes réformes.

« Celle de Mgr Maret, l'une des gloires de la théologie, a su trouver de nobles et mâles accents. Puissent-ils pénétrer dans toutes les consciences catholiques?

« L'esprit du christianisme est essentiellement un esprit de modestie et de conseil, un esprit de paix et d'union.

« Mais si l'unité chrétienne a été déchirée, si la science a voulu se « séparer de la foi, si la liberté a voulu régner sans la religion, « une part terrible de responsabilité incombe aux hommes qui « ont représenté dans le monde chrétien et l'unité, et la foi, et la « religion! »

Arrêtons-nous: ces nombreuses citations que nous pourrions multiplier encore prouvent quel bruit s'est fait autour de l'œuvre, et combien le catholicisme s'en est occupé. Pour terminer, reproduisons cependant encore quelques passages de l'article fougeux du *Petit Écho de Rome* auquel nous avons fait allusion plus haut: son auteur étaye ses arguments sur ceux de deux prélats, dont l'opinion fait autorité en la matière, Mgr de Montauban et Mgr de Poitiers. C'est un véritable coup de massue:



1. Porte et place du Peuple. — 2. Le mont Pincio et promenade. — 3. L'Académie française. — 4. Le Mausolée d'Adrien. — 5. Le Vatican. — 6. Saint-Pierre. — 7. La plac
et Faustine. — 13. L'Arc de Titus. 14. La Basilique de Constantin. — 15. Le Temple de Vénus et de Rome. — 16. L'Arc de Constantin. — 17. Meta Sudans, fontaine.
de Vesta. — 23. Aire du Temple de Claude. — 24. L'Eglise de Saint-Jean et Saint-Paul. — 25. Vignes de la villa M



c. — 8. Le Panthéon. — 9. Le mont et le Palais Quirinal. — 10. Le Capitole et le mont Capitolin. — 11. Le Forum et l'Arc de Septime-Sévère. — 12. Le Temple d'Antonin
Le Colisée. — 19. Saint-Pierre in Vincoli, sur le mont Esquilin. — 20. Le mont Palatin et les anciens Jardins Farnèse. — 21. Ruines du Palais des Césars. — 22. Le Temple
le mont Célius. — 26. Restes de l'Arc de Dolabella. — 27. Le mont Janicule et le jardin Corsini. — 28. La Farnésine.

« ....L'engin de guerre à gros calibre est, sans contredit, l'ouvrage de Mgr Maret : *Du Concile général et de la paix religieuse*.... A cause de la réserve que la qualité de l'auteur nous impose, nous nous contenterons de résumer ici la magistrale réfutation que deux de nos plus grands prélats de l'Église de France en ont faite en se plaçant, l'un, Mgr l'évêque de Poitiers, au point de vue doctrinal, l'autre, Mgr l'évêque de Montauban, au point de vue de la publication même du livre.

« Il y a deux choses, en effet, dans l'ouvrage en question : la doctrine qui sort d'une manière manifeste de l'enseignement généra de l'Église catholique, et l'acte d'un évêque livrant à la curiosité publique et à la malveillance de l'ennemi commun un ouvrage qui n'est pas fait pour lui.

« En ne considérant que le procédé, on se trouve nécessairement de l'avis de Mgr l'évêque de Montauban. Le livre de Mgr Maret a été présenté au Saint-Père par l'ambassadeur de France. Pourquoi par un ambassadeur? Est-ce que les évêques ne communiquent pas directement chaque jour avec le chef de l'Église?....

« D'ailleurs, ajoute Mgr de Montauban, on se ferait illusion bien volontairement, si on s'attendait le moins du monde à voir le Concile régler les choses et les définir d'après les vues de Mgr Maret. Ces vues et ces sentiments ne laisseront pas plus de traces dans la grande assemblée, que les eaux de la Seine n'en laissent dans la mer en y pénétrant,

« Cette appréciation est sanglante en même temps qu'elle est parfaitement vraie. Les plus brillantes individualités disparaitront devant la masse de l'Église....

« Le savant évêque poursuit de ses traits ironiques la lourde machine infernale de la Sorbonne. Mgr Maret ne passe point du tout pour un latiniste, et nous connaissons tel de ses collègues qui a collectionné assez de ses barbarismes et de ses solécismes pour en faire un croustillant manuel de la récréation. Ce motif expliquerait déjà pourquoi il a préféré la langue de Bossuet à celle de Cicéron (1). L'évêque de Montauban en a trouvé un autre; il suppose avec raison qu'on voulait « mettre l'ouvrage à la portée des laïques, avec l'espé-
« rance d'y trouver des approbations et des sympathies, un contre-
« poids aux dispositions contraires qui ne pouvaient manquer de se
« manifester, *peut-être un moyen de pression sur les membres du*
« *Concile*. »

« Cette raison est péremptoire; car le livre étant destiné, du moins en apparence, aux Pères du Concile, seuls appelés à délibérer et à juger en dernier ressort, il était naturel de leur parler une langue qu'ils comprennent, à moins qu'on ne prémédite de n'être pas compris et qu'on ne se réserve cette impunité ou cette consolation.

Mgr Doney examine les motifs qui ont déterminé l'écrivain à composer et à publier son volumineux factum, et il n'admet pas, ainsi que l'auteur le déclare dans sa lettre dédicace au Pape et à ses frères dans l'Épiscopat, qu'il ait, en le faisant, accompli un devoir épiscopal. Il est faux, en effet, qu'un évêque soit obligé en conscience d'écrire et de publier des ouvrages sur la religion. S'il en était ainsi, il s'en suivrait que la plupart des évêques ne remplissent pas leur devoir, et qu'il serait impossible à un grand nombre d'entre eux, particulièrement aux évêques missionnaires de le remplir. Il y a là une équivoque. Tout évêque a sans doute l'obligation de faire connaître la religion, de la défendre contre ses ennemis, *usque ad effusionem sanguinis;* mais cette obligation ne va pas jusqu'à contraindre un évêque à écrire des volumes et surtout à sortir de l'orthodoxie. Aussi Mgr de Montauban ajoute-t-il qu'il connait bon nombre de confesseurs qui auraient facilement absous Mgr Maret de s'en être abstenu.

« L'avocat du gallicanisme et du libéralisme se retranche aussi derrière *son droit* épiscopal. Observons à ce propos qu'il ne faut pas confondre un droit incontesté avec l'exercice plus ou moins heureux de ce droit. Il est clair que tout homme a le droit de parler et d'écrire, mais nul ne peut user de ce droit pour blasphémer, pour faire des faux, pour diffamer. Lors donc que Mgr de Sura réclame l'indulgence de ses collègues pour l'exercice de son droit d'évêque, il abuse des précautions oratoires. Il n'a pas besoin d'indulgence pour le fait même de sa publication, à moins qu'il n'improvise et ne connaisse pas sa langue; mais il ne saurait la réclamer pour ses doctrines, parce que les évêques, il devrait le savoir, ne peuvent répondre que les deux mots de l'Évangile : EST, EST, ou bien, NON, NON. L'indulgence en ces conditions ne lui servirait à rien, si ce n'est « à le laisser faire bande à part dans l'Église catholique avec quelques basiliens et les sorbonnistes de la pâle école qui les représentent encore à Paris. »

« Mgr l'évêque de Montauban finit en se raillant de l'importance que le prélat-doyen de la Sorbonne donne à son ouvrage et de l'efficacité qu'il lui attribue en l'offrant comme un remède à tous les maux actuels. « Il espère qu'il imitera saint Bonaventure, et qu'il déchi-
« rera ses feuilles à mesure qu'il verra les Pères du Concile avancer
« dans leur œuvre et consacrer, par leur décision, les vraies doc-
« trines de l'Église. » Il s'autorise à lui dire qu'il n'est qu'*un*, et que l'individualité personnelle, quelle que soit sa valeur, se fond dans un Concile, à moins *qu'elle ne se sépare et ne proteste*.

« Pendant que l'évêque de Montauban flétrit ainsi le fait matériel de la publication sorbonnienne, l'évêque de Poitiers en réfute indirectement la doctrine. Nous disons *indirectement;* car le saint prélat ne nomme point l'auteur du *Concile général et la paix religieuse*. Il s'agit d'un collègue, il le respecte jusque dans son égarement; mais, évêque, il affirme la vérité traditionnelle, et, du même coup, il foudroie le téméraire qui essaie d'innover.

« Voici de quelle manière il atteint les théories renfermées dans les premiers chapitres du 2e volume :

« Nul n'est légitimement susceptible de recevoir le caractère divin de l'épiscopat, s'il n'a été régulièrement désigné à l'imposition des mains qui le confère. Or, ni le choix de tel ou tel homme ni la mission vers telle ou telle portion du troupeau, ne procèden directement de Dieu. La détermination de la personne aussi bien que du territoire appartient essentiellement au vicaire de Jésus-Christ, au successeur du Prince des Apôtres. Nulle institution canonique n'est valable que par lui ou moyennant son assentiment. Et il faut plaindre ces écrivains à idées préconçues, qui, pour le triomphe d'une opinion dépourvue de consistance, se livrant au travail le plus triste et le plus ingrat, s'en vont chercher, en dehors des grands patriarchats fondés par l'autorité de saint Pierre, quelques métropoles inférieures dans lesquelles le pouvoir d'institution épiscopale aurait existé à côté des Pontifes romains, en dehors d'eux et de leur consentement, quoique pourtant, ajoute-t-on, sous leur dépendance. »

(1) En pareille circonstance, Bossuet se serait servi de la langue latine qu'il maniait admirablement; il en a donné des preuves.

« L'éloquent successeur de saint Hilaire expose ainsi, l'une après l'autre, toutes les doctrines romaines violemment attaquées par Mgr Maret, surtout la compatibilité entre la qualité de juge que possèdent les évêques, *episcopum oportet judicare*, et le serment qu'ils prêtent, au jour de leur consécration, de recevoir, de respecter et d'observer les constitutions et les décrets du siége apostolique ; et, après avoir réfuté toutes les objections, il s'écrie dans une allusion transparente :

« Est-il délicat, et, sans contester le mérite de la bonne foi et la pureté de l'intention, est-il équitable d'emprunter au triste vocabulaire de ce temps des expressions envenimées par les réactions politiques, et d'accumuler, à propos du pouvoir le plus grave, le plus mesuré, le plus entouré de conseils humains en même temps que le plus assisté de la protection d'en haut, les mots cent fois répétés de pouvoir personnel, de pouvoir séparé, de pouvoir arbitraire et despotique : suppositions accusatrices, que repousse l'expérience des dix-huit siècles d'exercice de cette autorité pontificale, toujours amie de la modération et des tempéraments, encore qu'elle n'ait jamais douté de son pouvoir suprême ? Enfin, est-il opportun, est-il convenable, est-il juste et sensé de s'autoriser de périls chimériques, pour toucher à l'économie du gouvernement ecclésiastique, dont on ne paraît pas connaître la vraie nature, et pour proposer un prétendu perfectionnement de la constitution séculaire de l'Église ? »

« Telle est pourtant la substance de l'ouvrage de Mgr Maret. Il n'entre pas dans le cadre restreint de ce journal de multiplier les discussions scientifiques. Mais il était bon que la piété de nos lecteurs fût éclairée sur le vrai sens du combat, qu'à l'occasion du Concile l'erreur cherche à livrer à la vérité. Il est triste sans doute de voir au milieu des Madianites des guerriers qui appartiennent naturellement au camp d'Israël. Ces défaillances sont dans l'ordre providentiel, *oportet hæreses esse*. Dieu les permet pour éprouver la foi sincère et la vertu désintéressée.

« Notre place à nous est sous le drapeau de l'Église catholique, dont le chef suprême est le Pape, et dont les chefs inférieurs sont les évêques unis de cœur et d'âme au Pontife romain. C'est là que nous devons vivre, combattre et mourir. »

Nos lecteurs comprendront par quel sentiment d'impartialité et de justice nous avons cru devoir leur mettre ici sous les yeux des appréciations aussi diverses. Il ne faut pas se le dissimuler, la publication du livre de Mgr Maret, sous quelque jour qu'on le regarde, est un événement important que nous ne pouvions oublier dans l'histoire des préliminaires du Concile. Mais pour nous, humbles catholiques, rapportons-nous en à nos chefs naturels ; ayons confiance en leur jugement, en leur sagesse, écoutons entre autres, la voix de Mgr l'évêque de Laval exprimant, sans colère, sans passion, avec toute l'autorité qu'il tient de la haute position qu'il occupe, son opinion sur l'œuvre nouvelle de son collègue.... *in partibus* :

« Laval, le 12 octobre 1869.

« J'ai lu l'ouvrage tout entier, d'un bout à l'autre, malgré la peine qui remplissait souvent mon cœur. Je ne pouvais cependant pas trop m'étonner de ce que j'avais sous les yeux. *L'Ère nouvelle*, rédigée, il y a environ vingt ans, par M. l'abbé Maret, alors simple prêtre et seulement professeur à la Faculté de théologie de Paris, avait dû me préparer à tout.

« Aujourd'hui devenu évêque, mais sans juridiction quelconque à exercer en aucun lieu, l'écrivain élève on ne peut plus haut son titre et les droits qu'il y croit attachés. Quoique simple titulaire, sans troupeau, il ne fasse pas nécessairement partie du Concile général, où il se propose si bruyamment de les faire valoir et même prévaloir, s'il le peut, ses idées et ses prétentions sont longuement exposées et vivement soutenues dans les deux volumes dont nous venons de parler. Mais nous n'en dirons plus rien ; ce serait un soin désormais inutile. L'auteur a fait présenter son livre au Pape. Le Saint-Père l'a remis aux mains de deux prélats qu'il a chargés de l'examiner et de rédiger un rapport sur les doctrines qu'il renferme. Cela suffit. Nous pouvons rester tranquilles sur les résultats de cet examen. Ils ne seront certainement pas conformes aux désirs que le Saint-Siége a tant de fois rejetés.

« Pour nous, nous resterons purement catholiques, rien de plus, rien de moins ; catholiques, non selon le grand Bossuet, qui se trompa sur ce point, mais selon l'Évangile, qui ne saurait nous tromper ; catholiques avec le vicaire de Jésus-Christ, établi par le divin Maître pour conduire et gouverner dans le monde entier son Église, à travers toutes les difficultés et toutes les luttes de tous les siècles ; catholiques romains enfin ! et cela ne nous empêchera pas le moins du monde de rester fort bons Français...

† Casimir,
« *Évêque de Laval* »

XXIV

La polémique n'est point notre fait, détournons nos regards de ces dissensions, de ces luttes. Arrêtons-les, il en est temps, sur de plus consolants tableaux. Aussi bien ils ne nous manqueront pas. Déjà nos Évêques se mettent en route pour Rome, déjà tout se prépare pour le grand jour !

Le 8 décembre 1869, date à jamais mémorable ! Immortelle journée qui prendra sa place parmi les plus célèbres dans les fastes de l'histoire et dont nos descendants, appelés à en recueillir les bienfaits, célébreront, joyeusement de siècle en siècle, le pieux anniversaire !

Mille abbés, généraux d'ordres, évêques, archevêques, primats, patriarches, cardinaux, précéderont, dans Saint-Pierre, le Roi de la Paix. Heureux temples ! Des milliers de catholiques, dont un grand nombre encombre déjà Rome, acclameront Pie IX, quand il descendra du Vatican, porté sur sa *sedes gestatoria*, entrera sous le splendide *Atrium*, traversera cette basilique merveilleuse, où chaque statue, chaque ornement, chaque pierre lui parlent de l'éternité de ce siége apostolique, établi par Dieu comme fondement de l'Église et de la Société, où le souvenir des triomphes passés est le gage assuré des triomphes futurs, lesquels auront pour couronnement éternel l'exaltation des justes et la redoutable condamnation de leurs persécuteurs.

Le Roi de la Paix, avons-nous dit; et, en effet, un courant de paix parcourt aujourd'hui l'Europe, et non seulement l'Europe, mais toutes les parties du monde : l'Asie comme l'Amérique, l'Afrique aussi bien que l'Océanie. Le vicaire apostolique qui traverse les déserts et les forêts des Indes pour accourir au Concile, porte avec lui la paix du monde. Chaque évêque, en quittant son troupeau, lui laisse ces mots divins que l'Église met sur les lèvres sacerdotales : PAX VOBISCUM !

Que le lecteur veuille bien se transporter avec nous à Rouen, dans la vieille capitale de la riche Normandie. Il y assistera à une cérémonie imposante : au départ, pour le Concile, de l'illustre archevêque placé à la tête de ce zélé et nombreux troupeau, Mgr Henri-Marie-Gaston DE BONNECHOSE, cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément.

Selon toute apparence, des fêtes analogues vont être célébrées dans la plupart de nos villes épiscopales et sur bien des points de l'Europe catholique. Mais comme il en est beaucoup, parmi ceux qui nous lisent, qui ne pourront être témoins de ces pieuses et solennelles cérémonies, ils nous sauront gré de les y faire assister, au moins une fois, par le récit que nous mettons sous leurs yeux. C'est à la *Semaine Religieuse* de Rouen que nous empruntons ces détails. Nous l'avons dit au début de ce livre, nous prenons notre bien où nous le trouvons.

« L'histoire de l'église métropolitaine et du diocèse de Rouen vient de s'enrichir d'une belle page de plus. La cérémonie à laquelle nous venons d'assister, a été grande, solennelle, imposante. Les circonstances dans lesquelles elle s'est accomplie, l'image de ce Concile œcuménique qui planait sur l'immense assemblée, la vue de ce Pontife si majestueux dans sa pompe et si aimable dans sa majesté, le concours de ces prêtres, au nombre de plus de trois cents, graves, émus, recueillis, entourant étroitement le pasteur et ne faisant qu'une âme avec lui; cette foule compacte de fidèles accourus de tous côtés, des points même les plus éloignés, qui remplissaient à flots pressés la vaste basilique, animés d'une même émotion, vibrant au même souvenir, éclatant dans un même chant d'espérance et de foi, jusqu'à cette pensée de la séparation qui tempérait par sa tristesse la solennelle allégresse de cette manifestation, tout cela remuait l'âme profondément, la pénétrait de vives, de religieuses émotions, et présentait un spectacle d'une incomparable grandeur. Un souffle puissant animait tous les cœurs. On sentait que cette réunion avait un mobile supérieur. Les catholiques étaient venus faire acte d'espérance et de foi; les enfants, avant de quitter leur père, voulaient faire acte d'amour.

« Dès neuf heures un quart du matin, les cloches, mises en branle, et le bourdon métropolitain, répandaient sur la ville leurs appels solennels. La cathédrale était déjà envahie par la foule. Les dispositions les plus sages avaient été prises pour assurer à chacun sa place et son rang : les chanoines titulaires et honoraires remplissaient les hautes stalles du chœur, les curés de la ville de Rouen étaient placés dans le chœur sur des prie-Dieu, les doyens et curés du diocèse, et les membres du clergé, en habits de chœur, occupaient les stalles basses. Le grand séminaire était massé au milieu du chœur, la maîtrise avait pris place au jubé. Le petit séminaire, les élèves de l'École normale, les élèves des Frères et des Sœurs de la cathédrale occupaient le commencement de la nef et les transepts. Le côté gauche de la nef, jusqu'à la chaire, avait été réservé à MM. les ecclésiastiques du diocèse qui ne portaient pas l'habit de chœur.

« A neuf heures et demie, le chapitre est allé chercher son Eminence au palais archiépiscopal, et bientôt Mgr le Cardinal faisait son entrée au son de l'orgue et prenait place sur son trône.

« M. l'abbé Caumont, doyen du chapitre et vicaire général, a célébré la messe. M. le grand-chantre a entonné le *Veni Creator*, bientôt répété par toutes les voix des prêtres et des fidèles réunis dans l'immense basilique. On ne peut se faire une idée de la grandeur et de la majesté de ce chant, qui empruntait à cette solennelle circonstance une expression puissante. Les faux-bourdons de l'hymne, composés par M. Vervoitte, étaient rendus par la maîtrise avec sa perfection habituelle. A l'élévation, la maîtrise a chanté un *O Salutaris* du plus doux effet, puis un *Ave Maria*.

« La messe terminée, le chœur a entonné les prières de l'*itinerarium*. Le psaume *Benedictus* a été rendu lentement, majestueusement par les prêtres, les élèves des deux séminaires et la foule des fidèles. Quelle poésie et quel à-propos avait en ce moment le cantique du Roi-prophète! Il va partir, notre Pontife, pour cette sainte assemblée qui donnera au peuple chrétien la science du salut, qui illuminera ceux qui dorment à l'ombre de la mort, et dirigera nos pas dans la voie de la paix!...

« Son Eminence, revêtue des ornements pontificaux, a chanté les versets et oraisons, et s'est dirigée ensuite vers la chaire.

« Nous avons recueilli le plus fidèlement qu'il nous a été possible, à l'aide de notes, le discours de Monseigneur le Cardinal. Mais nous devons avouer que notre compte rendu, incomplet et décoloré, ne peut donner une juste idée de cette éloquente et magistrale improvisation, qui a profondément ému l'assemblée. Ceux-là seuls qui ont vu l'action digne et majestueuse de l'éminent orateur, qui ont entendu ses accents émus, ont joui de cette heure bénie. Nous n'offrons ici à nos lecteurs qu'un froid souvenir. Puissent-ils cependant nous tenir compte de nos efforts et de notre bonne volonté! »

« Nos très-chers Frères,

« Au moment de vous adresser la parole, nous sentons notre cœur partagé de deux sentiments bien divers et tout opposés. Nous éprouvons une grande consolation en voyant votre affection et l'empressement avec lequel vous avez répondu à notre appel. Vous avez voulu nous donner un témoignage de votre tendresse et prier avec nous la majesté divine en cette solennelle circonstance.

« Mais en pensant aux motifs de cette grande réunion, notre cœur se serre, il s'afflige; car il s'agit d'un départ et d'une séparation. C'est avec douleur que nous nous voyons obligé de nous éloigner de vous, pour un temps plus long que nous n'avions accoutumé, de ce beau diocèse, qui nous est si profondément cher, dont nous connaissons toutes les villes, tous les villages, et pour ainsi dire tous les habitants; ce diocèse qui nous a été confié par le divin Pasteur, qui remplit notre cœur, absorbe nos pensées, fait notre douce et constante préoccupation, dont la vie enfin est notre vie. Car, bien que cet éloignement ne soit pas une rupture et que nous demeurerons toujours présent de cœur au milieu de vous, ce n'est plus cependant que de loin en loin que nous entendrons tous ces bruits auxquels nous aimons à prêter l'oreille pour entendre en quelque sorte toutes les pulsations de votre vie spirituelle.

« Mais nous avons un grand devoir à remplir; le successeur de Pierre a fait entendre sa voix, et c'est pour lui obéir qu'il faut que nous nous séparions momentanément.

« Nous l'avons promis, nous l'avons juré au jour de notre sacre. Alors nous a été imposée l'obligation de répondre au premier appel du Vicaire de Jésus-Christ pour la convocation d'un Concile. Le Concile va se réunir, ce grand événement va se réaliser, les cieux et la terre sont attentifs. Chacun de nous va venir se grouper autour de celui qui représente Jésus-Christ, et auquel il a été dit: « Tu es Pierre, et sur cette « pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne pré- « vaudront pas contre elle. » Voilà donc ce qui nous appelle. C'est un Concile général, un Concile œcuménique, tel qu'il ne s'en est pas tenu depuis trois siècles. Il y a en ce moment trois cent six ans que le Concile de Trente a été clos.

« Mais pourquoi un Concile? Et que fera le Concile? Ici il n'est pas possible de satisfaire pleinement la curiosité sainte et légitime qui vous anime. Mais si nous voulons retourner en arrière, et remonter aux Conciles qui ont précédé celui-ci, nous pourrons peut-être apprécier la tâche qu'il aura à remplir.

« Quelle a été l'œuvre des Conciles? Ils ont eu à affirmer la doctrine chrétienne; et quand ils ont été attaqués par l'esprit de mensonge, et par l'hérésie, il leur a fallu éclairer un a un les dogmes fondamentaux de la religion, les défendre de toute altération, de tout funeste mélange. Au Concile de Nicée, c'est la divinité de Jésus-Christ attaquée que l'Église a dû faire ressortir à tous les yeux. Et ici nous sommes frappé d'une réflexion. Les puissances de l'enfer se sont acharnées pendant trois siècles contre l'Église; elles ne lui ont épargné ni les violences, ni les bourreaux, ni les persécutions, et cependant elle s'est consolidée dans son propre sang, telle que ces grands chênes qui, plus ils sont violemment agités par le vent, plus ils plongent leurs racines dans les entrailles de la terre. Oui, cette épreuve fut reconnue impuissante. Mais lorsque le jour de la liberté se leva sur l'Église, le démon eut recours alors à d'autres ruses et à d'autres manœuvres. Ce fut dans le cœur de quelques-uns de ses prêtres qu'il sema l'ivraie des doctrines perverses, ce fut dans le sein de l'Église elle-même qu'il trouva des instruments d'erreur et de mensonge.



ROME. — Temple de JUPITER VICTOR.

« Tel fut Arius. C'est pour confondre cet héritique que le Concile de Nicée fut réuni, et qu'il affirma à la face du monde le dogme fondamental de la divinité de Jésus-Christ et de la consubstantialité du Verbe.

« D'autres hérésies se lèvent et motivent d'autres conciles. C'est Macédonius qui attaque la divinité du Saint-Esprit, ébranlant ainsi le mystère de la sainte Trinité, que condamne le Concile de Constantinople.

« C'est Nestorius qui veut diviser la personne de Jésus-Christ, altérant ainsi toute l'économie de l'incarnation, que le Concile d'Éphèse déclare coupable d'hérésie.

« C'est Eutychès qui confond les deux natures en Jésus Christ, et qui se voit réfuter au Concile de Chalcédoine. Ce sont, après lui, les Monothélites qui ne voulaient reconnaître dans le Christ qu'une seule volonté, et reprenaient ainsi en quelque sorte l'erreur d'Eutychès, que le sixième Concile général, réuni à Constantinople, frappa de ses anathèmes.

« Nous ne voulons pas vous présenter ici le tableau des dix-huit Conciles, mais vous verrez que successivement ils ont été inspirés par Dieu pour combattre les hérésies et dissiper les schismes. Vous parlerai-je des Iconoclastes qui couvrirent l'Orient de leurs ruines? c'est encore par un Concile que l'Église réprouve et arrête leurs fureurs.

« Et lorsque malheureusement se déclara ce grand schisme qui dure encore entre les Latins et les Grecs, c'est un Concile convoqué à Lyon qui est appelé à les réunir.

« Puis d'autres malheurs assiégent l'Église. C'est la personne même du Souverain-Pontife qui devient incertaine, c'est l'ère des antipapes et du grand schisme d'Occident. L'Eglise convoque ses Pontifes, et là, au Concile de Constance, est rétablie l'autorité légitime en la personne de Martin V.

« De nouvelles tentatives sont faites pour réunir les Grecs et les Latins. Les Grecs, séparés de l'Église, étaient sans force et sans soutien; ils se déchiraient entre eux, et ils allaient infailliblement devenir la proie des Turcs qui les menaçaient. Le pape Nicolas V les avertit de la manière la plus paternelle et les prie de revenir à l'unité, afin que les forces de l'Occident puissent les défendre contre leurs ennemis; mais de misérables intérêts, de vaines considérations d'amour-propre viennent rompre l'union, un instant conclue au Concile de Florence. Aussi, le châtiment ne tarda pas à fondre sur eux, et Constantinople, et tout cet empire d'Orient est soumis au sabre des descendants de l'imposteur Mahomet.

« Enfin, lorsque, au XVIe siècle, Luther, Calvin, Zwingle et leurs imitateurs vinrent porter d'audacieuses négations dans tant de parties du dogme chrétien, et levèrent l'étendard de la révolte, l'Église aussi se recueillit; elle se réunit en Concile général à Trente, et là tous les dogmes contestés ont été de nouveau affirmés et mis en une lumière plus brillante et plus pure.

« Non contente de cette grande œuvre dogmatique, l'Église, à Trente, voulut travailler sur elle-même, afin de rendre son

ministère plus digne et par là même plus efficace... C'est grâce à la sagesse de ces mesures de discipline que nous avons pu tenir debout durant trois siècles et traverser ces temps d'orage.

« Et maintenant, qu'est-ce qui provoque la convocation d'un nouveau Concile ?

« Ce ne sont plus seulement quelques dogmes particuliers qui sont mis aujourd'hui en doute et qui sont ébranlés comme au temps de Luther et de Calvin ; nous avons devant nous une négation universelle. Le protestantisme a porté ses fruits, le libre examen a développé toutes ses conséquences. Les premiers réformateurs ont su tenir leurs adeptes sous le joug de certaines formules, et pendant quelques temps ils ont conservé certaines vérités fondamentales. Depuis lors, tout a été rompu. Au nom du libre examen, on a tout attaqué. Ce que les protestants eux-mêmes avaient respecté, la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, la Rédemption, est chaque jour audacieusement méconnu ; puis, allant plus avant encore, on a contesté la nature immortelle de l'âme, le châtiment et les récompenses après la vie ; et vous le savez, hélas! car vos oreilles en frémissent encore, on a été jusqu'à nier l'existence du Dieu personnel, l'indifférence entre le bien et le mal, le vice et la vertu ; et on n'a pas eu horreur d'assimiler ainsi le genre humain à un troupeau de brutes dont la dépouille mortelle doit se confondre avec celle des animaux.

« Je n'exagère rien. Il s'est formé en Belgique, vous ne l'ignorez pas, des associations monstrueuses dont les membres, protestant contre toute idée religieuse, contre toute pensée surnaturelle, veulent vivre en animaux et mourir en animaux. Voilà ce qui arrache des larmes à tous les fidèles et fait saigner le cœur des Pontifes. Eh bien! N. T. C. F. il est grand temps d'affirmer de nouveau et solennellement au genre humain toutes les vérités qui sont son patrimoine inaliénable, et sans lesquelles nul ordre, nulle paix, nulle sécurité, nulle société ne sauraient subsister. C'est ce que fera tout d'abord cette auguste assemblée.

« Elle voudra aussi porter les yeux sur elle-même, et s'occupera de la discipline et surtout de l'éducation du clergé. Elle voudra, en ces temps difficiles, maintenir ou élever le niveau de ses connaissances et de ses études ; elle voudra que les décrets si sages du Concile de Trente soient partout observés, particulièrement en ce qui concerne l'établissement des séminaires, dont sont privées encore quelques contrées catholiques.

« Enfin, le Concile aura à s'occuper des intérêts spirituels du monde entier. Et sous ce rapport, il y a un grand contraste entre le Concile présent et celui de Trente. Considérez le mappemonde. Alors, sans doute, on venait de découvrir le Nouveau-Monde, et l'Évangile, porté par saint François-Xavier aux Indes et au Japon, commençait à s'étendre en ces contrées nouvelles. Mais depuis, non-seulement la lumière de la foi a éclairé ces nations et beaucoup d'autres, mais il s'y est fondé d'innombrables églises.

« Pour ne citer qu'un exemple, vous comptez aujourd'hui en Amérique plus de soixante évêchés, là où, à la fin du siècle dernier, il n'y en avait qu'un seul. Les pasteurs de ces jeunes Églises viendront demander des conseils, des règles, des encouragements, et rendre témoignage de leur apostolat ; et ainsi, notre sollicitude comprendra toutes les nations catholiques du globe. Elle s'étendra aussi à ces frères séparés par le schisme ou par l'hérésie, qui aspirent après l'unité. Vous le savez, N. T. C. F., il se fait dans l'Orient schismatique un grand ébranlement ; c'est au Concile à chercher les moyens d'un rapprochement si désirable et depuis si longtemps attendu.

« Les protestants d'Angleterre surtout méritent toute notre attention et nos sympathies. Beaucoup d'entre eux cherchent à remonter le fleuve d'erreur qui les a entraînés. Vous les voyez s'ingénier à se rapprocher du culte et de la croyance catholique par tous les moyens que leur suggère leur piété. Plus que personne, ils gémissent d'être séparés du centre commun ; ils appellent l'unité de tous les soupirs de leur âme. Assurément, il y a bien là une tâche glorieuse et une noble mission à remplir. C'est même la grandeur de cette tâche qui fait sa difficulté et rend les secours d'en haut plus nécessaires.

« L'empire du mensonge ne veut pas être vaincu sans combat ; aussi vous voyez avec quel acharnement il s'attaque au Concile, avant même qu'il ait été réuni. On cherche à discréditer par avance ses décisions et à rendre suspecte son œuvre de paix et de conciliation. On a été jusqu'à dire que le Concile ne serait pas libre, que les Évêques n'auraient qu'à apposer leur signature à des décrets rédigés d'avance ! Est-il possible d'outrager davantage le Souverain-Pontife et les Évêques ? Le Souverain-Pontife respecte plus que personne la liberté de ses frères dans l'épiscopat, et les Évêques ont conscience de leurs devoirs et de leur mission. Aucun d'eux n'abdiquera sa dignité par manque de force ; aucun ne prévariquera contre sa conscience. Croyez-le bien, les Évêques sauront discerner avec pénétration, discuter avec soin et une entière liberté les décrets qui leur seront soumis, et ce ne sera qu'après mûre délibération qu'ils seront rendus et promulgués.

« On a dit aussi que le Concile porterait des anathèmes contre la société moderne ; c'est là une grande erreur, si ce n'est une grande méchanceté. L'Église anathématiser la société moderne dans ses progès légitimes ! Qu'est-ce à dire ? N'est-ce pas l'Église qui a enfanté la civilisation ? C'est l'Église qui, depuis le commencement de l'ère chrétienne, a eu chez tous les peuples l'initiative du progrès et de la civilisation. Comment se ferait-il que tout à coup, infidèle à sa mission, elle se donne un démenti à elle-même, elle devienne rétrograde après dix-huit cents ans d'existence et veuille rejeter en arrière le genre humain ? Si la société moderne se trompe dans l'application de quelques-unes de ses idées, l'Église délivrera des ombres qui les voilent les vérités et les lumières nécessaires à toute société et à toute civilisation. Il y a des vérités fondamentales sans lesquelles rien ne peut demeurer debout, et ce n'est qu'à la condition de les maintenir que notre société pourra poursuivre le cours régulier et prospère de ses développements légitimes. Que si l'esprit de cupidité et d'orgueil a pu mêler son venin à ces vérités pour les dénaturer, s'il met l'anarchie à la place de l'ordre, la division à la place de la paix, l'Église saura dégager le pur de l'impur, le faux du vrai. Elle proclamera plus haut que jamais ces grands principes de sage liberté et de justice, qui sont les plus chers à l'homme.

« Tenez-vous donc en garde, N. T. C. F. contre ces défiances et ces accusations ; tenez-vous en garde contre ces publications prématurées et imprudentes, qui tendent à dénaturer dans votre esprit les délibérations du Concile et à préjuger ses décisions. Efforcez-vous de conserver cette candeur et cette simplicité de l'âme si nécessaires pour recevoir les oracles de l'Esprit-Saint.

« Ce sont ces sentiments que je vous demande. Ils sont dignes du clergé de ce beau diocèse, et de ces nombreux fidèles d'une foi si vive et d'une piété si fervente. Attendez avec patience ce qui

sera décidé, et soumettez-vous y avec une obéissance toute filiale.

« Et nous, nous vous demandons de nous recommander aux saints Pontifes de ce diocèse, afin qu'ils daignent nous accompagner dans toutes nos voies. Implorez pour nous la Vierge Marie, notre auguste patronne, et le grand archange saint Michel, défenseur de l'Église, qui, du haut de ce rocher battu par les tempêtes, consacré par la dévotion des peuples normands, couvre, vous le savez, d'une protection particulière notre antique province.

« Pour nous, dans la Ville-Éternelle, nous ne vous oublierons pas. Vous serez dans notre cœur lorsque nous répandrons nos prières dans ces sanctuaires vénérables, au tombeau de saint Pierre, au Colisée et dans cette église Saint-Clément, dont nous portons le titre et qui nous est si chère ; nous invoquerons pour vous ce grand Pape, qui envoya dans ces contrées saint Nicaise et ses compagnons, en sorte que, par leur ministère, il est devenu lui-même le premier apôtre de la Neustrie. Nous le supplierons de vous conserver cette foi, l'honneur de vos aïeux, et pour vous la condition la plus sûre de toute paix et de tout bonheur sur la terre. Nous irons ensuite aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ lui déposer l'hommage de votre dévouement, le tribut de votre amour, ainsi que vos offrandes. Car bientôt nous ferons appel à votre charité pour subvenir aux besoins du Souverain-Pontife. Cette année, ses charges ordinaires se trouvent considérablement accrues par les dépenses du Concile. Vous voudrez sans doute en prendre votre part ; et à cette fin, nous avons prescrit une quête générale pour le jour de la fête prochaine de tous les Saints.

« Et maintenant, N. T. C. F., nous allons demander à Dieu une bénédiction qui descende au fond de vos âmes, qui vous enveloppe tout entiers, vous, vos familles, tout ce que vous possédez et tout ce qui vous est cher ; qui vous préserve de tout mal, en vous comblant de biens, de sorte que nous puissions nous revoir bientôt, et meilleurs et plus heureux. »

« Ce discours, qui s'adressait à une foule immense et qui a duré près d'une heure, a été écouté dans le silence le plus profond. Pas un bruit, pas un mouvement n'est venu l'interrompre ; on voyait qu'il s'était emparé des âmes et les pénétrait tout entières.

« Après le discours, le clergé est rentré au chœur, puis s'est formé en procession, a reconduit Son Éminence au palais archiépiscopal, Cette procession n'était pas le spectacle le moins touchant de cette cérémonie. C'est au chant du psaume si bien choisi, si expressif, du *Qui habitat in adjutorio*, que les prêtres ont conduit leur pasteur, que les fidèles accompagnaient leur Père.

« Ils chantaient : « Le Seigneur vous couvrira de son ombre, et « vous serez en sûreté sous ses ailes.

« Sa vérité vous servira de bouclier, vous ne craindrez ni les terreurs « de la nuit... ni les embûches que l'on prépare dans les ténèbres....

« Parce que vous avez dit : Seigneur vous êtes mon espérance, et « que vous avez mis votre confiance dans la protection du Très-Haut.

« Il ne vous arrivera aucun mal et les fléaux n'approcheront point « de votre maison ;

« Car il a commandé à ses anges de vous garder dans toutes « vos voies.

« Ils nous porteront sur leurs mains, de peur que vous ne heurtiez « vos pieds contre la pierre

« Je le comblerai dit le Seigneur, de jours et d'années, et je lui « ferai part du salut que je donne à mes saints. »

« Le cortége est entré dans la cour du palais. Les prêtres en habits de chœur précédaient en longues files le pontife, les prêtres en soutane le suivaient. Il y en avait de tous les points du diocèse ; pas une ville qui n'eût ses délégués, pas un canton qui ne fût représenté : cette manifestation était d'autant plus touchante qu'elle était spontanée. On n'avait envoyé d'avis qu'aux seuls prêtres de la ville métropolitaine.

Au palais archiépiscopal, Son Éminence a reçu d'abord les hommages et les vœux du Chapitre, dont M. Caumont, doyen et vicaire général, s'est fait l'interprète ; puis ceux des curés et vicaires du diocèse, des professeurs et des élèves du grand et du petit séminaire, du directeur et des élèves de l'École normale et de plusieurs autres députations. Mgr le Cardinal a adressé à tous quelques paroles de remercîment, et s'est plu à renouveler l'assurance qu'il leur avait donnée dans son discours de n'oublier aucun de ses enfants, et de prier pour eux dans la Ville-Éternelle.

« Cette cérémonie a procuré une grande édification à ceux qui en ont été les témoins attendris; elle aura dans notre histoire diocésaine un long retentissement. *Nous la saluons comme l'aurore de cette ère de paix, de lumière et d'amour que le Concile ouvrira dans le monde.* »

Au compte rendu de cette solennité, ajoutons, ainsi que nous l'avons fait précédemment pour d'autres prélats, quelques détails biographiques sur le vénérable archevêque de Rouen. S. E. Mgr Henri-Marie-Gaston Boisnormand de Bonnechose, officier de la Légion d'honneur, est né à Paris, le 30 mai 1800. Entré de bonne heure dans la carrière ecclésiastique, il fut sacré à Rome, le 30 janvier 1848, évêque de Carcassonne, et nommé assistant au trône pontifical, le 26 novembre 1852. Un décret du 1er novembre 1854 le transféra à Évreux, siége qu'il quitta le 21 février 1851, pour celui de Rouen, où il était préconisé le 18 mars suivant. Le 21 décembre 1863, il fut, en consistoire, proclamé cardinal. Nous avons de lui, entre autres travaux, un ouvrage intitulé *Philosophie du christianisme*, deux volumes dans lesquels il a publié et coordonné la correspondance religieuse de l'abbé Bautain (1835).

Mgr de Bonnechose est, avec Mgr de Dreux-Brézé, l'évêque de Moulins, le premier prélat français qui soit parti pour Rome, pour prendre part au Concile œcuménique ; ils sont arrivés sains et saufs après une assez pénible traversée.

Mgr de Bonnechose, disent les correspondances de Rome, est descendu à Saint-Louis des Français, dont il a été le supérieur, et où lui avait été préparé un appartement. Son Éminence eut, dès le lendemain de son arrivée, une audience particulière du Souverain-Pontife, qui lui fit un accueil d'une bienveillance exquise.

XXV

Mais le moment n'est point encore venu où, avec les Pères du Concile, il nous sera permis de rester à Rome. Avant de raconter leur arrivée, leur séjour dans la cité sainte, il nous faut assister à leur départ. Nous les suivrons ensuite dans leur pieux pèlerinage.

Chaque fois qu'un de ces illustres prélats, qui font la gloire et l'orgueil de la Catholicité, se prépare à partir, c'est, nous ne saurions dire une fête, mais un jour solennel pour le diocèse tout entier. Les fidèles pleurent et se réjouissent à la fois : ils pleurent à l'idée de cette séparation qui va les priver pendant de longs jours de leur père spirituel,— ils se réjouissent en songeant au retour qui

leur rapportera une ample moisson de bienfaits, de bénédictions et de grâces.

Et puis ces départs eux-mêmes sont pour ces fidèles une nouvelle occasion d'entendre la parole sacrée de leur pasteur, de recevoir la *manne* céleste. C'est surtout l'occasion pour eux de leur donner dans une circonstance exceptionnelle des témoignages plus vifs d'amour, de respect et de reconnaissance.

Le jeudi, 4 novembre, fête de saint Charles Borromée, une scène touchante avait lieu à l'évêché d'Orléans. Nous allons y faire assister nos lecteurs.

Saint Charles est le patron du clergé orléanais, qui, tous les ans, en célèbre la fête avec une grande pompe. Les prêtres de toutes les paroisses et communautés de la ville, et les curés des paroisses voisines, se réunissent en grand nombre à la cathédrale ; un panégyrique solennel est prononcé ; une procession splendide se déroule le soir dans les nefs de la basilique. C'est la fête de ce saint illustre, grand Évêque, grand promoteur de la discipline ecclésiastique, et dont le zèle contribua si puissamment à l'heureuse conclusion du concile de Trente, que le clergé orléanais, dans une délicate pensée, avait choisi pour offrir ses adieux et ses vœux à son Évêque, sur le point de partir pour Rome, afin de prendre part aux travaux du Concile.

Entre les offices, vers deux heures de l'après-midi, MM. les vicaires généraux, le chapitre, MM. les curés et vicaires d'Orléans et une foule d'ecclésiastiques venus des paroisses voisines, et même des paroisses éloignées, plus nombreux encore que de coutume, se rendirent à l'évêché, et furent reçus par Mgr Dupanloup, dans la grande salle synodale. M. l'abbé Desbrosses, doyen du chapitre, parla au nom de tous.

Il rappela d'abord les luttes soutenues pour le Saint-Siége par Mgr l'évêque d'Orléans, qui eut l'honneur, on le sait, de donner le premier le signal de ces grandes manifestations épiscopales en faveur de la souveraineté du Pontife-Roi, sans lesquelles le cœur magnanime de Pie IX lui-même n'aurait pas eu peut-être la confiance de convoquer, dans les jours mauvais que nous traversons, un Concile œcuménique. M. le doyen dit ensuite les espérances de l'Église aux approches de cette sainte assemblée et les sentiments de soumission absolue avec lesquels le clergé d'Orléans est disposé à en recevoir les décrets. Puis, faisant allusion aux inquiétudes répandues dans les âmes par les imprudences des uns et la malveillance des autres, il exprima la plus entière confiance dans la sagesse du Vicaire de Jésus-Christ et de NN. SS. les évêques, et en particulier de celui à qui le clergé d'Orléans offrait en ce moment ses hommages et tous ses vœux,

Mgr l'Évêque d'Orléans, très-ému, répondit dans les termes suivants :

« Messieurs,

« Je suis vivement touché des paroles que M. l'abbé Desbrosses vient de m'adresser en votre nom ; quoique je ne puisse vraiment accepter tout ce qu'il a bien voulu me dire de beaucoup trop bienveillant, en rappelant



ROME. — Les Ruines du Palais

(1) Au siècle dernier, les ruines du mont Palatin ont, à différentes reprises, éveillé l'attention des archéologues. De 1720 à 1724, des fouilles d'une certaine étendue y furent faites par ordre du prince François Farnèse ; on se flattait de l'espoir d'y retrouver les marbres antiques qui avaient décoré la résidence impériale. Cet espoir ne se réalisa pas, car pour toute récolte on n'obtint qu'un petit nombre de sculptures d'un intérêt contestable. En revanche, on réussit à déblayer les substructions de trois salles, que les savants ont impitoyablement qualifiées du nom de Bibliothèque palatine. L'astronome Bianchini en a donné la description dans un ouvrage posthume imprimé aux frais de Louis XV.

En 1775 l'abbé Rancoureuil mit à jour, dans les dépendances de la villa Spada, les restes d'un édifice analogue à celui de Bianchini.

ici ce que j'ai pu avoir le bonheur, et avant tout le devoir, d'essayer dans ma vie pour le service de l'Église et du Saint-Siége.

« Ce dont surtout je veux le remercier, c'est, messieurs, de ces sentiments si élevés et si nobles, pleins d'une foi sacerdotale si ferme, dont nous sommes accoutumés à rencontrer l'expression sur ses lèvres, de même que la flamme en est dans tous vos cœurs et dans le sien.

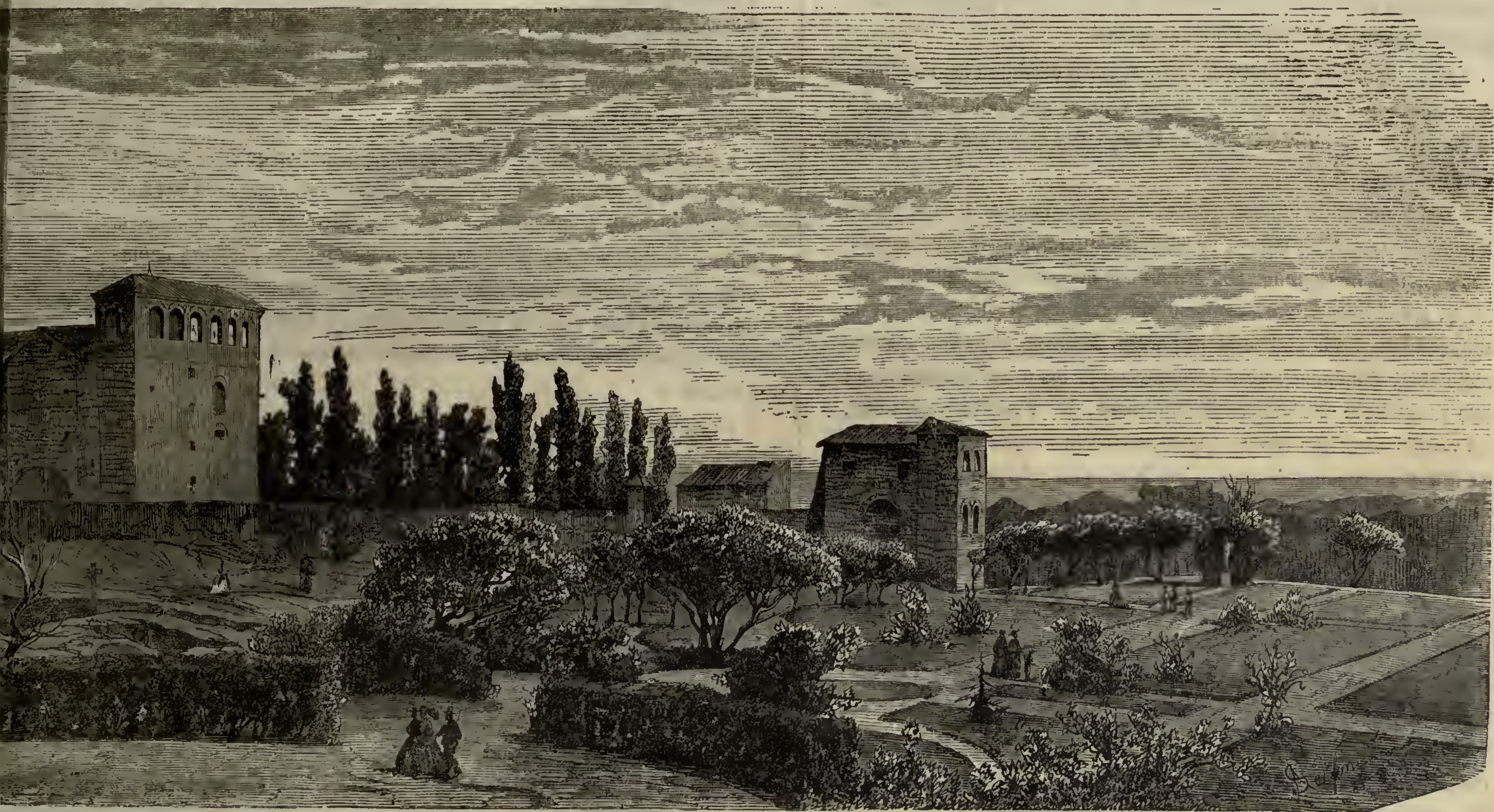
« Oui, aux approches de ce grand Concile, il faut avoir confiance, confiance dans la parole de Celui qui a dit à son Église : *Enseignez toutes les nations; je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*, et qui va les enseigner encore, par la bouche du successeur de Pierre et des Évêques rassemblés autour de lui.

« Et c'est de la sorte, messieurs, par la souveraine assistance de Celui qui est la lumière et la paix, que le Concile sera ce que le Pape a voulu qu'il fût : une grande œuvre d'illumination et de pacification, *Grande opus illuminationis et pacificationis*, ainsi que s'exprimaient, dans leur adresse au

« Tels sont vos sentiments, à tous, messieurs, et c'est parce que je les connais que, si je ne m'éloigne pas de vous sans tristesse, je pars cependant avec une pleine sécurité. Vous prierez pour moi. Oui, je compte sur vos bonnes et fraternelles prières ; et vous saurez d'ailleurs veiller à ce que, pendant mon absence, nulle témérité ne vienne troubler l'union et la paix dont nous avons toujours joui, grâces à Dieu, dans ce diocèse, depuis vingt ans que j'ai l'honneur d'y servir l'Église.

« Et quant aux inquiétudes dont vous m'avez parlé, aux initiatives imprudentes, intempestives, je ne tarderai pas à vous en dire ma pensée.

« Pour moi, messieurs, je vais au Concile, appelé par le Chef suprême de l'Église. J'y vais comme juge et témoin de la foi. J'y serai, je l'espère, avec l'aide de Notre-Seigneur, un juge libre, attentif et ferme, sans aucun respect humain, un témoin vigilant et fidèle.



ÉSARS. — Vue prise du côté sud (1).

Saint-Père, les évêques réunis à Rome en 1867.

« Et puis, après le Concile, quand Pierre et les Apôtres, quand le Pape et les Évêques auront parlé, docilité complète, messieurs, comme on vous le disait si bien tout à l'heure, soumission absolue à tout ce que l'esprit de Dieu aura dicté à la sainte assemblée.

C'est de ces résultats chétifs et dus au hasard que la science, jusqu'à présent, a été obligée de se dire satisfaite. En 1860, les jardins Farnèse, emplacement principal du palais des Césars, devinrent la propriété de l'Empereur des Français. Des fouilles régulières, ordonnées par Napoléon III, furent commencées dès le mois de novembre de l'année suivante. Confiées à un antiquaire italien parfaitement préparé à cette tâche, M. Pietro Rosa, les travaux de déblaiement ont eu pour but, non pas de rechercher des trésors qui n'y existent pas, mais de constater, dans le seul intérêt de la topographie de Rome, le tracé primitif soit des murailles de l'ancienne ville, soit des constructions impériales.

C'est à la reproduction du produit de ces travaux que sont consacrées les trois gravures de cette livraison, ainsi que celle des pages 68, 69.

« Et le Concile achevé, quelles qu'aient été ses décisions, conformes ou contraires à mes vœux et à mes volontés, je reviendrai soumis à tout, sans le moindre effort, soumis de bouche, d'esprit et de cœur, docile comme la plus humble brebis du troupeau.

« Telle est ma foi, messieurs, telle est la vôtre. C'est par elle que nous vivons, et pour elle, au besoin, nous saurions mourir. »

Si d'Orléans nous nous transportons à Nîmes, nous nous trouvons, à l'occasion du départ de Mgr Plantier, en présence des mêmes acclamations, du même enthousiasme, de la même faveur. Écoutons le récit qu'en fait la *Semaine Religieuse*, que nous regrettons d'être dans la nécessité d'abréger.

« Vendredi dernier, à huit heures du matin, la cathédrale de Nîmes ouvrait ses portes comme pour les grandes solennités. Les communautés religieuses, le grand séminaire occupaient les parties de la

nef les plus voisines du chœur; venaient ensuite de nombreuses députations de nos deux collèges chrétiens. Le reste de l'enceinte sacrée suffisait à peine à la population fidèle.

« Mgr l'évêque de Nîmes allait célébrer, une fois encore avant son départ pour le Concile, le Saint Sacrifice de la Messe en présence de tout son peuple. Dès qu'il entre, tous les regards s'attachent à lui; on s'agenouille pour recevoir sa bénédiction ; on le suit à l'autel, toutes les lèvres prient avec ses lèvres, toutes les âmes ne sont qu'une âme ; le pasteur et le troupeau ne font qu'un, et cette unité transparaît dans l'attitude générale. M. l'abbé de Cabrières est monté en chaire à la fin de la messe pontificale.

« Nos lecteurs regretteront, avec nous, de ne pas avoir sous les yeux le texte même de la chaleureuse allocution prononcée par M. le Vicaire général. A peins pourrons-nous en retracer le plan général.

« Ce Concile général, auquel Mgr notre Évêque est appelé à siéger, est glorieux pour l'Église universelle, glorieux pour l'Église de Nîmes, glorieux pour notre Évêque en particulier.

« Ce Concile sera la gloire de l'Église, car il dissipera les ténèbres; il signalera et condamnera les erreurs qui se glissaient librement à la faveur de ces ténèbres ; enfin, il exposera et définira les vérités chrétiennes.

« Les ennemis de l'Église avaient besoin de la nuit. Ils ont réussi à produire cette nuit factice en amoncelant des nuages sur l'horizon des sociétés. Le Concile soufflera sur ces nuages et ils disparaîtront, et, au grand jour du christianisme, on verra des erreurs dont on ne soupçonnait pas la malice et la portée. L'Église avec son autorité judiciaire, condamnera ces erreurs, après les avoir démasquées : elle complétera sa victoire en définissant, de sa parole souveraine, les vérités correspondantes. Que le Souverain-Pontife soit infaillible, c'est notre croyance à tous, c'est la croyance de nos pères, et le Concile, en la définissant comme dogme, accomplira le plus cher de nos vœux.

« M. le Vicaire général, en terminant, nous a invités à prier pour Mgr l'Évêque, pour l'heureuse issue de son voyage, pour que Dieu nous le ramène sain et sauf, après avoir concouru au triomphe de l'Église. L'orateur a demandé aussi des prières pour le R. d'Alzon, appelé à prendre part au Concile comme théologien de Mgr l'Évêque de Nîmes; pour ce généreux athlète de la vérité, qui, depuis tant d'années, sert avec un dévouement infatigable la bonne cause de la foi, cette cause dont le Concile va proclamer la victoire.

« Après la Messe, Mgr l'Évêque a commencé les prières de *l'itinéraire des clercs*, qui ont été chantées solennellement. Puis, la procession s'est mise en marche vers l'évêché.

« Dès que Monseigneur est entré dans son palais, des acclamations se sont fait entendre. MM. les ecclésiastiques ont accompagné Sa Grandeur jusque dans le salon de réception. Là, M. le chanoine Rédier a lu une adresse dont nous reproduisons les passages les plus saillants.

« Monseigneur, lorsque vous s[illegible]sterné aux pieds de Pie IX, daignez dire à ce grand Pontife que nous sommes attachés par le fond du nos entrailles au successeur de Pierre, que sa foi est notre foi, que ses doctrines sont nos doctrines, que les enseignements sacrés qui émanent de sa sublime et infaillible chaire, nous les recevons avec le plus profond respect et dans une soumission filiale, comme nous acceptons à l'avance, avec toute la simplicité de l'obéissance, les décisions et les décrets que va porter l'auguste assemblée du Vatican.

« Dans la lettre pastorale, Monseigneur, que vous avez adressée à votre clergé, à l'occasion du Concile œcuménique, après avoir signalé, l'histoire à la main, quels furent dans le passé les bienfaits de ces Conciles généraux et quelles espérances il est permis de rattacher a celui qui va s'ouvrir le 8 décembre prochain, vous formez quatre vœux dans les ardeurs de votre charité. Ces vœux, auxquels nous nous associons du fond de nos cœurs, s'accompliront, nous aimons à l'espérer, pour la gloire de Dieu, l'exaltation de la sainte Eglise, la prospérité et le bonheur de la société civile ; ils s'accompliront pour le salut du monde ; et, grâce au Concile de Pie IX, grâce aux flots de lumière qui se répandront du Vatican dans le monde entier, elle se réalisera dans un avenir plus ou moins prochain cette parole du divin maître : *Tunc fiet unum ovile et unus pastor.*

« Avant de nous quitter, Monseigneur, permettez qu'en ce moment solennel nous renouvelions à Votre Grandeur l'assurance de nos sentiments les plus respectueux et les plus dévoués, et que nous la priions de déposer aux pieds sacrés du Pasteur des pasteurs l'hommage de notre vénération profonde, de notre amour filial, de notre dévouement sans réserve et sans bornes, et notre désir ardent de voir l'infaillibilité personnelle du Souverain-Pontife définie dans le Concile. »

« Ces paroles ont été vivement applaudies, parce qu'elles interprétaient parfaitement le sentiment du clergé tout entier.

« Monseigneur a répondu que l'on avait parlé de tristesse, mais que ce sentiment devait être écarté. S'il se sépare de nous pour un temps, c'est pour prendre part à ce Concile qui fera la plus grande gloire de l'Église. Un Concile en plein dix-neuvième siècle ! alors que ses ennemis s'apprêtent à célébrer ses funérailles, alors que les plus modérés d'entre eux lui accordent trois siècles à peine avant de cesser de vivre, l'Église rajeunit ses ailes comme l'aigle et renouvelle les triompes de Nicée. Celle qu'on croyait morte va se montrer dans toute la virilité de ses forces. Un Concile sous Pie IX, célébré par Pie IX, le Pape qui semble concentrer en lui toutes les grandeurs de l'histoire ! Mais c'est une singulière fortune pour le monde moderne. Un Concile préparé par Pie IX, un Concile qui trouvera, dans les encycliques et le *Syllabus* de Pie IX, non pas un point, mais un corps complet de doctrines, le mieux approprié aux temps actuels ! mais c'est un bonheur inouï pour cette génération. Et c'est un grand honneur pour un Évêque d'y représenter une Église particulièrement attachée à ces doctrines. Cette Église doit se réjouir de ce que les croyances les plus chères à son cœur, ses vieilles traditions de dévouement à la cause du Pape, seront confirmées par de solennelles définitions. Son Évêque n'aura qu'à être son témoin, et si l'infaillibilité du Pape est proposée comme dogme de foi, il se lèvera pour l'acclamer au nom de tout son diocèse. »

XXVI

Et que dire des adieux de l'illustte évêque de Poitiers, Mgr Pie, à son clergé et à son diocèse ! Dans son allocution, l'éminent prélat touche à la fois le livre de Mgr Maret, et le manifeste récemment publié par le *Correspondant :*

Écoutons la *Semaine religieuse* de Poitiers :

« Le dimanche, 24 octobre, à l'issue des vêpres du chapitre, une émouvante et solennelle cérémonie a eu lieu dans l'église cathédrale de Poitiers. A la veille de quitter son diocèse pour se rendre au Concile, Monseigneur notre évêque avait désigné ce jour et cette heure pour la récitation publique des prières par lesquelles la sainte Église a coutume d'appeler les bénédictions de Dieu sur les voyages de ses enfants. Une nombreuse assistance était réunie dans la nef, et le clergé de la ville remplissait le sanctuaire. Vingt-quatre jeunes prêtres ordonnés le matin se tenaient aux premiers rangs des élèves du grand-séminaire, heureux d'offrir à Dieu, dans cet acte de piété, filiale les prémices de leur sacerdoce et l'expression de leur gratitude.

« L'heure venue de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, Monseigneur s'approcha de l'autel ayant à ses côtés les deux compagnons de son pèlerinage : M. l'abbé Gay, chanoine théologal et vicaire général, consulteur pour les commissions préparatoires du Concile et par suite théologien du Saint-Siége, et le R. P. Dorvau, des Oblats de Saint-Hilaire, professeur de dogmatique et théologien de l'Évêque.

« La bénédiction donnée et le Saint-Sacrement étant encore exposé sur l'autel, Monseigneur entonna la belle antienne de l'itinéraire des Clercs : *In viam pacis et prosperitatis dirigat nos omnipotens et misericors Dominus ;* et, immédiatement après le cantique *Benedictus,* dont le chœur répéta alternativement les versets. Si, parmi tant d'événements, d'intérêts et de devoirs qui forcent l'homme ici-bas à quitter son foyer pour parcourir la terre en divers sens, il n'y en a pas un seul auquel les prières inspirées de l'Église ne s'appliquent admirablement, on ne saurait sans doute imaginer une circonstance où ce qu'elles contiennent de lumière et de grâce apparaisse plus splendide que lorsqu'elles précèdent l'adieu d'un Évêque à son peuple. Aussi l'émotion, déjà vive au commencement, augmentait à chaque phrase ; la prière, plus émue, devenait plus ardente, et parce qu'elle était plus ardente, elle produisait dans l'âme une assurance plus grande d'être exaucée.

« L'Église seule a le secret de ces rapprochements soudains entre le ciel et la terre : on ne vit pas de sa vie sans les sentir ; mais il y a des instants où le sentiment qu'on en a devient si fort qu'il semble le fruit d'une perception évidente plutôt que d'un acte de foi.

« Après avoir chanté ces pieuses et suaves oraisons qui terminent l'itinéraire, Monseigneur traversa de nouveau le sanctuaire et la nef, bénissant le peuple assemblé et surtout les enfants qu'on lui présentait de toutes parts.

« Le clergé le suivit jusqu'au salon de l'évêché, où, prenant la parole au nom de tous, le vénérable M. Samoyault, vicaire général, adressa à Monseigneur ses félicitations, ses regrets et ses vœux. On ne pouvait pas traduire en un langage plus vrai, plus simple et plus touchant ce qui était dans le cœur de tous.

« Monseigneur répondit.

« Nous voudrions reproduire intégralement cette réponse, nous ne le pouvons point ; et quand bien même notre mémoire serait assez fidèle pour en rappeler toutes les paroles, nous ne rendrions jamais ni l'accent avec lequel elles furent prononcées, ni l'impression profonde qu'elles firent, ni enfin la beauté et la grandeur de cette scène.

« Après avoir remercié son vicaire général et son clergé, Monseigneur parla de son départ et du Concile, adaptant à la circonstance le texte de ce cantique de Zacharie qu'on venait de chanter : *Tu, puer, propheta Altissimi vocaberis, præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus :* Prêtres et Évêques, dit-il, nous ne sommes devant Dieu que des enfants. Mais présentement nous voici mis en demeure de devenir des prophètes. Pour nous, comme pour les prophètes d'autrefois, il s'agit de rendre témoignage à la vérité et de marcher devant la face de Dieu et de lui préparer la voie, car il viendra lui-même après ceux qu'il députe, et il confirmera le jugement de ceux qui auront parlé en son nom. *Ad dandam scientiam salutis plebi ejus :* il s'agit aujourd'hui de ce dont il s'agit ici-bas depuis le commencement du monde, c'est-à-dire de donner au peuple de Dieu la grande science, la seule nécessaire, *la science du salut.*

« Hélas ! le peuple de Dieu n'est déjà plus son peuple. Il y a des individus chrétiens ; il y en a partout ; il y en a un grand nombre ; mais il n'y a plus de société chrétienne : on ne veut plus même qu'il y en ait, et l'on s'obstine à dire que Jésus-Christ, gardant peut-être l'empire des âmes et des consciences, doit du moins abdiquer son droit sur les nations : comme si la même loi qui gouverne les unes n'obligeait pas les autres ; comme si ce qui tue infailliblement les particuliers pouvait devenir la condition essentielle de la vie et de la prospérité des peuples ; comme si le Christ n'était pas roi suprême et universel, ayant reçu toute puissance au ciel et sur la terre ; comme si le Christ n'était pas Dieu !

« Les temps sont difficiles, et l'œuvre du Concile n'aboutira point sans labeur. Les attaques qui viennent du dehors sont prévues et inévitables ; ce n'est point de celles-là que nous devons être effrayés. Les plus redoutables embarras, comme aussi les plus tristes, sont ceux qu'amènent en dedans les erreurs et les ténacités de plusieurs. » Alors Monseigneur, revenant sur le livre récent d'un Prélat bien connu et dont il a déjà parlé publiquement, ajouta qu'on avait voulu et sans doute cru répondre à son allocution ; qu'après s'être demandé à lui-même s'il y avait lieu d'insister, voyant que cette réponse n'était que la répétition d'allégations gratuites et déjà réfutées, que d'ailleurs les réfutations directes de l'ouvrage arrivaient chaque jour plus nombreuses et plus péremptoires, il avait résolu, provisoirement du moins, de garder le silence ; que cependant, au milieu de ce clergé dont il est le pasteur et le docteur, il ne pouvait pas ne point déclarer sa pensée tout entière au sujet de cet écrit ; et prouvant alors par le fait qu'on peut croire à l'intégrité des priviléges du Siége apostolique sans oublier ses propres droits et se soumettre d'emblée aux jugements du Souverain-Pontife sans cesser soi-même d'être juge, il déclara avec force les notes que mérite le livre en question : ce qui était équivalemment le mettre à l'index pour son diocèse.

« Dans les conjectures où nous sommes, continua-t-il, quel besoin nous avons de penser et de recourir à ces entrailles de la miséricorde d'où est sorti Jésus-Christ, la vraie lumière, le grand don de Dieu, l'unique Sauveur et Rédempteur du monde et la source de ces pardons que les péchés des hommes rendent plus que jamais nécessaires! *In remissionem peccatorum, per viscera misericordiæ in quibus visitavit nos, oriens ex alto.* Le pardon des péchés! c'est là une de ces nécessités rigoureuses que le siècle ne veut point entendre : cependant elle prime toutes les autres ; et plaise à Dieu que, le Concile éclairant les esprits, la grâce rende les cœurs assez humbles pour en tirer ce repentir sans lequel Dieu, tout clément qu'il est, ne remet aucune faute ! De grandes fautes ont été commises. Hier encore, nous avions à gémir sur un immense scandale, sur une chute, hélas ! trop prévue, car elle était la suite logique, sinon inévitable, des erreurs où l'on s'obstinait. Je parle d'obstination, et c'est la vérité qu'un trop grand nombre, particulièrement parmi les nôtres, siégent maintenant dans les ténèbres : *in tenebris sedent.*

« Qu'ils y fussent, ce serait déjà un mal, et pour eux un sort digne de pitié ; mais le comble, c'est qu'ils s'y plaisent, qu'ils y prennent séjour et paraissent vouloir s'y fixer. Nous en avions encore la preuve, ces derniers jours, dans le manifeste éclatant d'un parti qu'une revue, d'ailleurs catholique, a publié à propos du Concile, et où l'on parle exactement, opiniâtrement des questions les plus actuelles et les plus importantes, comme si depuis soixante-dix ans les Papes n'avaient rien dit, ou comme si leurs Constitutions dogmatiques n'obligeaient point les intelligences. Certes, celui qui est tombé a été en fait plus loin qu'eux : cependant comment ne pas voir que lui seul a été logique et que, comme le dit le saint Cantique, les ténèbres ne sont qu'un acheminement à la mort ? *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent.* Fasse la bonté de Notre Seigneur et la vertu du prochain Concile que ces hommes soient enfin éclairés et reviennent à résipiscence.

« Nous vous quittons, Messieurs, et Dieu sait avec quel déchirement de cœur ! Ah ! la principale conclusion du livre dont je vous parlais tout à l'heure, c'est qu'il faut désormais des Conciles périodiques et que tous les dix ans l'Église entière devra tenir ses assises solennelles. Je ne dis pas seulement que c'est là une pure nouveauté ; je ne dis pas seulement que la mesure est impraticable ; je dis (et ici les larmes étouffaient la voix du Pontife) je dis qu'il faut être Évêque *in partibus infidelium* pour penser que notre Mère la sainte Église imposera tous les dix ans à chaque pasteur un sacrifice pareil à celui qui nous est demandé aujourd'hui. »

« L'émotion avait gagné l'assistance, et tout le monde pleurait. On pensait instinctivement, quoique avec des pressentiments moins amers, à ces adieux de saint Paul au clergé d'Éphèse dont les actes des Apôtres nous ont laissé l'incomparable récit. Ce dernier cri surtout dans lequel le cœur de notre bien-aimé Pontife s'était révélé et échappé, avait pénétré toutes les âmes ; et l'on y avait vu, comme à la clarté d'un éclair, la différence immense qui existe, pour juger vite et bien certaines questions, entre le pasteur d'un vrai troupeau, vivant parmi les âmes et pour les âmes, et un écrivain même consacré qui vit parmi les livres et se tient dans les abstractions. »



ROME. — LE PALAIS DE TIBÈRE.

XXVII

Partout d'ailleurs, dans tous les diocèces de cette France si profondément catholique, quoi qu'en disent les détracteurs de notre sainte religion, les vœux qui accompagnent les Prélats à leur départ sont aussi ardents, aussi sincères. Point n'est besoin pour nous de raconter en détail ces solennités diverses. *Ab una discite omnes.*

Bien plutôt consacrons les quelques pages qui nous restent avant d'aborder l'histoire du Concile sur le terrain du Concile lui-même, ROME, à la reproduction des principaux passages des saintes instructions laissées par les Pasteurs à leurs ouailles avant le départ ; celles-là font nécessairement partie du récit des préliminaires du Concile.

Avant de se rendre au Concile MGR L'ÉVÊQUE DE LAVAL s'est attaché à mettre ses diocésains en garde contre ceux qui altèrent la doctrine et l'esprit catholiques, sous prétexte de défendre, soit la liberté, soit les maximes et les coutumes d'une prétendue Église gallicane :

« Qui ne voit, Nos Très-Chers Frères, dit le vénérable prélat, que le monde égaré se précipite comme un homme ivre à la ruine complète de tout ordre religieux et moral? Dieu sait ce qui arrivera en même temps de l'ordre social, dont presque personne ne semble plus sérieusement s'occuper. Pendant que, d'un côté, les plus audacieux et les plus pervers poussent de toutes leurs forces, à travers toutes les difficultés imaginables, le char de l'État vers l'abîme, prêts à en saisir au premier instant tous les débris dispersés et à se les appro-

prier, on voit d'autre part les honnêtes gens s'amuser de tous ces embarras comme d'un spectacle qui leur semble curieux, sans que la fin de toutes ces folies criminelles paraisse aucunement les effrayer.

« Eh bien! N. T. C. F., nous vous en conjurons par le sang de N.-S. Jésus-Christ, en qui vous avez été régénérés, n'écoutez pas tous ces hommes, ou trompeurs ou tout au moins trompés, qui vous entraîneraient dans l'erreur. Restez chrétiens catholiques, pas autre chose; catholiques, mais pas indépendants; catholiques, mais pas libéraux en religion; catholiques, mais sans gallicanisme, parce que la vérité n'est pas là, quoi qu'en disent, contre la parole expresse de Jésus-Christ, des journaux et des écrivains qui n'ont aucune autorité et ne sont rien dans l'Eglise; catholiques purs par conséquent et fermement attachés à l'unique Église de Dieu. Admettez sans restriction aucune tout ce que cette Église, invariable colonne de l'éternelle vérité, a décidé et tout ce qu'elle décidera encore dans le prochain Concile, sous la présidence du Vicaire de Jésus-Christ, très certainement infaillible et de tout temps dans l'enseignement doctrinal de la foi, avec l'assistance non moins certaine du Saint-Esprit.

c'est incontestable. Que dira, que fera le Concile à ce sujet? Nous ne pouvons le savoir. C'est une question à laquelle l'Esprit-Saint se charge de répondre quand le moment sera venu.

« D'une part, le clergé et tous les vrais catholiques font des vœux pour que le Pape soit conciliairement déclaré infaillible. D'autre part, tous les hommes qui se placent au point de vue de l'hérésie, du rationalisme et de la politique moderne, se prononcent fortement dans un sens tout opposé.

« Ceux qui désirent de tout leur cœur que l'infaillibilité personnelle soit définie par le Concile, savent très-bien que le Pape n'aurait rien de plus intrinsèquement que ce qu'il a maintenant, mais ils pensent avec raison que ce serait une manifestation extérieure de puissance qui mettrait fin à de déplorables divisions et qui contribuerait à raffermir l'autorité trop attaquée et trop ébranlée de nos jours.

« Les hérétiques, les incrédules, les hommes imbus des idées d'une civilisation toute matérielle et païenne sont conséquents. Ils ont combattu le *Syllabus*, ils combattront le Concile. Ils se serviront de toutes les passions qui troublent les esprits, de toute la confusion qui règne dans les idées, pour porter de nouveaux coups à l'Église et



ROME ARTISTIQUE. — FRISE DE L'ORATOIRE DE SAINTE-BRIGITTE. (Décoration de M. Brandon.) (1)

« Notre cœur, vous le voyez, s'ouvre à vous tout entier et sans réserve d'aucune espèce. C'est que le moment de dire toute la vérité est venu. »

Mgr l'ÉVÊQUE DE VERSAILLES s'exprime ainsi:

« Jésus-Christ est tout à la fois le fondement, le cœur, la tête et la vie de l'Église. Or, Jésus-Christ a dans l'Église un vicaire ou un représentant, c'est le Pape. Celui-ci, héritier des prérogatives inaliénables données à Pierre par Jésus-Christ, devient lui-même le Pasteur des pasteurs, le Pasteur universel, la colonne de la vérité, le centre de l'unité, le père de tous les croyants, le pilote par excellence. C'est pour cela qu'on affirme et qu'on doit affirmer que le Pape et l'Église c'est tout un, et que l'Église est nécessairement là où est le Pape.

« Soit qu'on examine dans leur ensemble les textes de l'Écriture sainte, soit qu'on pénètre dans la nature de la grande institution dont il s'agit, soit qu'on consulte les monuments de la tradition et l'enseignement des meilleurs théologiens, on est obligé de reconnaître que l'infaillibilité personnelle du Pape est établie par des preuves dont la force et la clarté subjuguent tous les esprits sincères et non prévenus. Que ce point puisse être défini et devenir un dogme de foi,

pour essayer de la déconsidérer et de l'affaiblir dans son chef suprême.

Après ces deux catégories, il y en a une troisième dans laquelle se rangent les catholiques libéraux. Ceux-ci, voulant conserver des opinions qui ont fait leur temps et sacrifiant à l'idole moderne, prétendent qu'il serait mieux que le Concile s'abstînt de toute décision concernant la papauté, et qu'il retranchât même du *Syllabus* tout ce qui leur déplaît. Qu'ils y fassent attention, il y a dans leur manière

(1) La décoration de la frise de l'Oratoire de Sainte-Brigitte, à Rome, est due à un peintre d'un grand talent, M. Brandon. Nous donnons ici l'idée des principales figures de cet important travail. Ce sont des personnages nimbés qui vivent dans l'extase, ou dans la pratique des vertus et des austérités. Tantôt l'artiste a caractérisé les saints et les saintes par quelque circonstance de leur vie; tels sont les stigmates qu'on voit aux mains de saint François de Sales, et la quenouille que tient une vieille femme. Tantôt, lorsqu'il s'agit de vertus personnifiées, on les reconnaît à leurs attributs ordinaires : ici la Charité a deux enfants dans les bras, la Pitié porte l'Agneau, l'Eucharistie et la Foi élèvent l'ostensoir et l'hostie; là deux saintes visitent le lit d'un malade; toutes ces figures répondent bien à leur destination. Félicitons surtout M. Brandon d'avoir su exprimer un commun sentiment par des expressions et des attitudes variées.

de voir les germes du schisme et de l'hérésie. Ils ne peuvent rester dans le vrai que par une inconséquence.

« En effet, admettre le libéralisme dans le sens que l'Église doit nécessairement repousser, c'est entamer l'œuvre de Jésus-Christ, c'est saper les fondements de l'édifice. Sans doute l'Église veut la liberté; elle est la mère et la tutrice de la liberté bien entendue et bien réglée. Mais dès que la liberté, s'appuyant sur des droits que la raison n'a pas, dégénère en libéralisme, l'Église l'arrête et la condamne : c'est ce qu'elle fera toujours.

« Pour éviter le schisme, les auteurs de la fameuse déclaration de 1682 ne furent-ils pas obligés de battre en retraite? Qui maintenant oserait soutenir la doctrine des parlements à l'époque dont il s'agit? Or, les parlements étaient logiques, ils tiraient les conséquences des principes posés. On sait d'où sortit la constitution civile du clergé à la fin du dernier siècle. Et puis, n'avons-nous pas sous les yeux des symptômes et des faits assez significatifs?

N'est-ce pas au nom du libéralisme qu'on a débité en chaire et dans les congrès de la paix des idées aussi fausses que dangereuses, et qu'on n'a pas craint de mettre les principes de 89 au-dessus des maximes de l'Évangile?

« N'est-ce pas au nom du libéralisme qu'on déchire le cœur du Saint-Père par de coupables résistances? N'est-ce pas au nom du libéralisme qu'on souille le froc et qu'on donne au monde l'affreux scandale de l'apostasie?

« N'est-ce pas en s'inspirant du libéralisme qu'on compose de gros volumes, non pour éclairer les Pères du Concile, mais pour révolutionner l'Église et pour répandre à dessein des obscurités sur l'imposante et radieuse figure des Papes dans l'histoire? Pourquoi parle-t-on d'unité, de paix, de conciliation dans l'Église, quand on s'épuise à jeter dans son sein de nouveaux ferments de discorde? Vainement on demande au libéralisme ce qu'il n'a pas. Sachons-le, la paix et tous les avantages spirituels et temporels dont elle est la source ne sauraient nous venir que par le Concile du Vatican.

« Ah! bien-aimés coopérateurs, dans ce moment solennel, élevons vers Dieu nos esprits et nos cœurs. Plus que jamais, prions et faisons prier les âmes pieuses. Resserrons les liens qui nous attachent au Vicaire de Jésus-Christ. Souvenons-nous que les intérêts de l'Église sont les grands intérêts de la société, et que le triomphe de l'Église est le triomphe de la vérité sur l'erreur, et du bien sur le mal.

« Recevez, bien-aimés coopérateurs, l'assurance de mon sincère attachement.

† PIERRE, *Évêque de Versailles.* »

MGR L'ÉVÊQUE D'ARRAS rappelle que plusieurs de ses prédécesseurs ont eu l'honneur d'assister aux Conciles de Trente et de Latran :

« Il n'y a pas longtemps encore, N. T. C. F. ajoute Monseigneur, nos dignes coopérateurs, réunis autour de notre personne, dans les pieux exercices de la retraite, ont formulé une Adresse qu'ils nous ont prié de déposer aux pieds de notre bien-aimé Pie IX. Ils y expriment d'une manière concise, mais énergique, leur pensée sur les prérogatives du Vicaire de Jésus-Christ; ils rendent le plus éclatant hommage à son infaillibilité doctrinale, protestant ainsi contre les systèmes qui voudraient, de nos jours encore, amoindrir un privilége si bien énoncé dans ces paroles divinement adressées au Prince des Apôtres et à ses successeurs : « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis. » Nous ne doutons pas que, dans cet écrit, revêtu de plus de huit cents signatures, ils ne se soient faits aussi les interprètes des fidèles confiés à leur vigilance. Ah! qu'il nous sera doux et consolant de remettre au Souverain-Pontife cette expression si éminemment catholique des sentiments qui animent et notre digne clergé et nos chers diocésains. »

Nous extrayons ce passage de la lettre pastorale de MGR L'ÉVÊQUE DE PERPIGNAN :

« Éveillés par la Providence, les conciles nous reviennent avec toute leur antique beauté : leur irréfragable autorité n'a point vieilli; appuyée sur d'immuables promesses, elle porte au front le témoignage irrécusable de son infaillibilité. Assistés par le Saint-Esprit, les Pères du Vatican pourront dire comme les apôtres à Jérusalem : *Visum est Spiritui Sancto et Nobis.* Pierre parlera à Rome par la bouche vénérée du Saint-Père, comme il parla à Chalcédoine par la bouche de Léon; le riche héritage de modération que les Pères de Trente nous ont légué, les évêques catholiques le conservent comme un inviolable dépôt; ils le transmettront à leurs successeurs dans son intégrité.

« Elle va donc se continuer, nos très-chers frères, l'intéressante histoire de la civilisation chrétienne. Œuvre des anciens conciles, elle se complétera par un nouveau chapitre, qui exercera, espérons-le, des influences salutaires sur la marche progressive de l'humanité et rendra aux intelligences, si troublées de nos jours, la vérité, le calme et la paix.

« Si, par impossible, les maux effroyables qui nous dévorent résistaient à ce souverain remède, *maximum remedium*, disons-le haut, le malade serait inguérissable, et la société, ce qu'à Dieu ne plaise! ne tarderait pas à périr.

« Cette crainte, nos très-chers frères, est autorisée peut-être par l'ébranlement du monde, que les enfants de la foi la repoussent! Le Concile du Vatican est une aurore; il apparaît au ciel des sociétés menacées par d'horribles tempêtes comme l'étoile du matin. S'il devait passer comme un météore, Dieu n'aurait pas multiplié les prodiges qui nous en assurent les douces et bienfaisantes clartés. Ce qu'il a déjà fait pour réunir cette auguste assemblée nous garantit ce qu'il fera encore pour lui donner une heureuse issue. »

Dans la lettre pastorale que MGR DE MARGUERYE, ÉVÊQUE D'AUTUN, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion du Concile, nous lisons :

« Ce grand Concile sera, ainsi que l'a dit un de nos vénérés et chers collègues, une œuvre de lumière et de paix. Ne vous laissez pas ébranler dans votre juste confiance en la sagesse de ses décisions et de ses décrets, par les déclamations d'une presse hostile qui cherche à faire croire que l'Église, invariable dans le symbole de ses croyances, parce que la vérité ne change pas, ne tient aucun compte, dans ses lois disciplinaires, des transformations qui s'opèrent dans les sociétés humaines. L'expérience de sa conduite passée dans le gouvernement spirituel des peuples démontre, avec la dernière évidence, qu'elle garde avec une inaltérable fidélité le *dépôt sacré de la foi* confié à sa vigilance par son divin fondateur; mais aussi qu'elle connaît les tempéraments de cette bonté maternelle qui sait, comme le grand apôtre *se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ.*

« Attendez donc avec une ferme espérance les plus heureux résultats de cette mémorable réunion d'évêques qui accourent de tous les vents du ciel à la voix de leur chef suprême et vénéré; soyez en garde

contre les téméraires dissertations du journalisme qui aborde les plus hautes questions de la science théologique, soit avec les préjugés d'une haine traditionnelle contre le catholicisme, soit presque toujours avec une ignorance profonde des vrais caractères qui distinguent l'institution divine de l'Église des établissements humains, quelquefois aussi avec un zèle qui n'est pas selon la science.

« Ce que nous vous demandons avec instance, c'est de coopérer en ce qui vous concerne au succès du Concile œcuménique par la ferveur de vos prières et par l'abondance de vos bonnes œuvres. Notre Seigneur Jésus-Christ a dit « que lorsque deux ou trois se réuniraient en son nom, il serait au milieu d'eux »; quelle nouvelle abondance de lumières et de grâces ne devons-nous pas attendre de la bonté du Seigneur, si, de tous les points de l'univers catholique, d'ardentes supplications montent jusqu'au trône de Dieu, pendant que nous serons assemblés au nom du Saint-Esprit, sous la présidence de Celui qui est le prince des pasteurs, en même temps qu'il est le Père commun de toute la grande famille chrétienne ?

« Avec ce devoir général de la prière, que les familles de notre diocèse auxquelles la Providence a donné les biens de la fortune comprennent combien il serait honorable pour leur foi, et consolant pour leur piété, comme pour la nôtre, de charger l'évêque de leurs âmes de déposer aux pieds du Saint-Père l'offrande spéciale de leur pieuse munificence destinée à lui venir en aide pendant la tenue du Concile œcuménique. Le Souverain-Pontife, n'écoutant que la générosité de son cœur, se charge de pourvoir à tous les besoins d'un grand nombre d'évêques missionnaires ou dépouillés de leurs biens, et il est facile de comprendre quelle charge énorme va peser sur le trésor pontifical privé de ressources par les spoliations impies des révolutions. »

De la lettre pastorale de Mgr l'Évêque du Mans nous détachons le passage suivant sur l'infaillibilité :

« Il ne suffit pas toujours qu'une vérité soit contenue dans le dépôt de la révélation pour que l'Église la définisse. Plus d'une fois, elle a laissé la discussion ouverte pendant des siècles sur des questions religieuses, elle a la science de l'opportunité, elle connaît le temps de parler et le temps de se taire, elle sait ménager les opinions qui peuvent être tolérées sans danger. Personne n'ignore quelle fut, à cet égard, la circonspection du Concile de Trente et avec quelles délicates précautions, il évita tous les froissements qui n'étaient pas nécessaires. N'en est-ce pas assez pour rassurer ces chrétiens timides qui ont peur de voir l'Église se compromettre en touchant à certaines vérités, et qui, effrayés par les clameurs de la presse, tremblent de voir le monde se retirer de Jésus-Christ et faire le vide autour de lui? L'Église n'est ni agressive, ni téméraire; mais quand, après avoir longtemps gardé un silence de prudence, de patience et de charité, elle juge à propos de le rompre et d'élever la voix, qui osera dire que l'heure n'est pas opportune ?

« Pour compléter la notion de l'infaillibilité, il ne nous reste plus qu'à vous dire, N. T. C. F. quels sont ceux qui jouissent de ce glorieux privilége. Évidemment ceux-là seuls peuvent y prétendre à qui il est garanti par les promesses divines et dans la mesure déterminée par ces promesses. Or, si nous étudions dans l'Évangile les origines de l'Église, nous voyons d'abord Jésus-Christ en poser le fondement dans la personne de Pierre et de ses successeurs : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.* Plus tard il lui dit : *J'ai prié pour toi, afin que la foi ne défaille jamais, voici que tu confirmeras tes frères.* Enfin, avant de remonter au ciel, il ajoute: *Pais mes agneaux, pais mes brebis;* il en fait le Pasteur universel, le Pasteur des agneaux et des brebis, c'est-à-dire des fidèles et des Pasteurs eux-mêmes. Dans une autre circonstance, s'adressant au Collége apostolique tout entier, il associe les apôtres à la prérogative accordée à leur chef: *Allez,* leur dit-il, *enseignez toutes les nations, voici que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles.*

« Que conclure de ces paroles, qui sont comme les titres constitutifs de l'Église, si non que le Pape et les Evêques sont simultanément, mais dans un degré différent, établis les dépositaires et les gardiens de la foi; sinon que Jésus-Christ a constitué dans son Église un double organe de l'infaillibilité, l'un ordinaire et habituel dans la personne de son vicaire, l'autre extraordinaire et accidentel, dans la réunion de tout le corps épiscopal? Admirable organisation, bien digne de la sagesse d'un Dieu, aussi belle dans sa simplicité que féconde dans ses résultats, qui place entre les mains du Souverain-Pontife tous les pouvoirs nécessaires pour garder et défendre d'une manière permanente le dépôt de la révélation; et qui, dans les grandes circonstances, alors qu'il faut une plus solennelle manifestation de la vérité, lui donne pour conseil et pour appui ses frères dans l'Épiscopat.

« Toute l'histoire de l'Église n'est que la mise en œuvre et le développement de cette divine constitution. Nous voyons la vérité révélée, soutenue, définie, proclamée, tantôt par le Pasteur suprême, tantôt par les Conciles. Dès qu'une hérésie est signalée, tous les regards se tournent vers la chaire de Pierre, où l'erreur ne saurait s'asseoir. Si le Pontife qui l'occupe se prononce, sa sentence est écoutée par toute la terre, et tous les catholiques répètent avec saint Augustin : « Rome a parlé, la cause est finie. » Mais en face des grandes erreurs, des grandes scissions, des grands périls, en vertu même de l'assistance qui lui est promise, le vicaire de Jésus-Christ juge bon et quelquefois nécessaire de convoquer tous les Évêques, parce que le Concile, cumulant les prérogatives de Pierre avec les priviléges accordés au Collége apostolique, est la plus haute manifestation de la puissance ecclésiastique, et qu'il a toujours en lui-même et sur l'esprit des hommes une autorité et une efficacité incomparables.

« Telle est, N. T. C. F. la tradition de l'Église ; telle est la doctrine des Pères et des Docteurs; et les grands théologiens qui ont, les premiers, recueilli et coordonné leurs enseignements, n'hésitent pas à affirmer l'infaillibilité du Pape, non sans doute comme individu ou comme docteur privé, mais quand il parle en tant que Vicaire de Jésus-Christ, et s'adresse à l'Église universelle. Cette affirmation a toujours été soutenue, sans distinction d'école ou de nation, par la grande majorité des théologiens et des canonistes; elle a constamment servi de règle à l'épiscopat. Nous n'ignorons pas qu'une opinion différente sur la constitution de l'Eglise se produisit au milieu des troubles occasionnés par le grand schisme d'Occident. Nous savons que, dans une circonstance délicate et sous la pression d'une autorité peu habituée à la résistance, cette opinion devint l'objet d'une déclaration célèbre, qu'on cherche à ressusciter et à rajeunir aujourd'hui.

« Mais le jour où le clergé de France la promulguait, il rompait manifestement avec ses anciennes croyances, telles que les avaient formulées ses Évêques, depuis saint Irénée jusqu'à Fénelon, telles que les formulait encore l'assemblée de 1625: « Les Evêques, y est-« il dit, seront exhortés à honorer le Siége apostolique et l'Église ro-« maine, fondée sur la promesse infaillible de Dieu, sur le sang des

« apôtres et des martyrs, la Mère des Églises, et laquelle, pour parler « avec saint Athanase, est comme la tête sacrée par laquelle les « autres églises, qui ne sont que ses membres, se relèvent, se main- « tiennent et se conservent. Ils respecteront aussi notre Très-Saint- « Père le Pape, chef visible de l'Église universelle, vicaire de Dieu « en terre, Évêque des évêques et des patriarches, auquel l'aposto- « lat et l'épiscopat ont eu commencement, et sur lequel Jésus-Christ « a fondé son Église, en lui donnant les clefs du ciel *avec l'infaillibi- « lité de la foi*, que l'on a vu miraculeusement demeurer immuable « en ses successeurs jusqu'aujourd'hui. Ce qu'ayant obligé les fidèles « orthodoxes à leur rendre toutes sortes d'obéissance et à vivre en « déférence à leurs saints décrets et ordonnances, les Évêques se- « ront exhortés à faire la même chose et à réprimer, autant qu'il leur « sera possible, les esprits libertins qui veulent révoquer en doute « et mettre en compromis cette sainte et sacrée autorité, confirmée « par tant de lois divines et positives, et, pour montrer le chemin « aux autres, ils y déféreront les premiers. »

« Cette croyance fondée sur la sainte Ecriture, autorisée par la tradition, professée par l'Église de France, comme par toutes les autres, deviendra t-elle au prochain Concile un dogme de foi? Nous ne pouvons mieux répondre à cette question qu'en nous appropriant les paroles pleines de réserve de l'éloquent et docte successeur de saint Hilaire : « Remarquez qu'en exprimant ici ma conviction et la vôtre « concernant le fond de la doctrine, je n'entends provoquer ni pré-



ROME. — Monument élevé par le prince Doria, dans la villa Panfili, à la mémoire des soldats français tués au siége de Rome (1).

(1) Dans les jardins de cette magnifique villa Doria-Panfili, dont nous donnons le dessin ci-contre, s'élève un pieux monument qui devait trouver sa place dans cet ouvrage. C'est celui érigé à la mémoire des soldats français tués sous les remparts de Rome en 1849. C'est à la villa Panfili qu'il s'élève, et par les soins du chef de l'illustre maison romaine de ce nom, M. le prince Doria-Panfili, propriétaire de ce beau parc, qui est la promenade favorite de l'armée d'occupation française, et qui eut grandement à souffrir des dégâts inévitables de la guerre.

Rentré en possession de sa propriété, M. le prince Doria-Panfili eut la religieuse pensée d'ériger une tombe collective aux restes des militaires français qui avaient été frappés et reposaient sur divers points de son domaine. Le général en chef de l'occupation lui accorda avec empressement l'autorisation d'exhumer ces ossements épars, et ils furent renfermés sous ce mausolée avec les croix, signes ou emblêmes qui avaient servi à les distinguer dans leurs sépultures provisoires. Les inscriptions furent reportées fidèlement sur les faces du monument, où fut gravée en grosses lettres cette dédicace principale :

ICI REPOSENT
LES DÉPOUILLES MORTELLES DES FRANÇAIS
QUI ONT SUCCOMBÉ SUR CE SOL
PENDANT LA GUERRE DE MDCCCXLIX.
PHILIPPE-ANDRÉ PRINCE DORIA-PANFILI,
PAR UN SENTIMENT DE PIÉTÉ CHRÉTIENNE,
LEUR A ÉLEVÉ CE MONUMENT
L'AN DE GRACE MDCCCLI,
LE SIXIÈME DU PONTIFICAT DE PIE IX.
PRIEZ POUR EUX.

Le cénotaphe est en marbre blanc de Carrare, et exécuté sur les dessins du jeune architecte André Busiri. La statue de la Vierge, aussi en marbre, est due au talent élevé du sculpteur Camille Pistrucci. Le temple qui recouvre en voûte le monument est en pierre et soutenu par quatre colonnes de marbre.

« juger en nulle façon une définition conciliaire, dont l'opportunité « d'abord, et ensuite la forme, doivent être entièrement réservées « au jugement de la grande assemblée synodale et à la volonté su- « prême de l'Esprit-Saint. En matière si grave, si délicate et si com- « plexe, nous savons qu'on ne doit se laisser guider ni par l'enthou- « siasme, ni par le sentiment personnel, nous savons que tous les « mots doivent être pesés et expliqués, toutes les faces de la question « examinées, tous les cas prévus, toutes les fausses applications « écartées, tous les inconvénients balancés avec les avantages, et « qu'enfin rien ne doit être fait que sous le souffle d'en haut. »

« S'il n'y a point de nation qui puisse revendiquer le privilége d'avoir, au sein de l'Église catholique, sa théologie à part et ses doctrines particulières, qu'une sorte de prescription lui donnerait le droit de vent le motif et l'occasion de sa condamnation, l'Église cependant ne procède jamais qu'avec une sage maturité et dans la lumière que Dieu lui donne.

« Quand elle a parlé, il ne reste plus qu'à se soumettre, et jamais ses décisions n'ont troublé la paix du monde. Une opinion, libre jusque-là, après avoir été défendue à l'aide de tous les moyens que la science et l'érudition peuvent fournir, ne peut plus être ni extérieurement professée, ni même silencieusement gardée dans le secret intime de la conscience par aucun de ses partisans, quelque regret que son abandon puisse d'ailleurs leur causer.

« C'est là une des vérités élémentaires de notre foi et une condition absolument nécessaire de l'orthodoxie catholique.

« Les décrets des Conciles, dit saint Grégoire le Grand, ayant été



ROME. — La villa Doria-Panfili (1).

garder à jamais; si les opinions n'ont d'autre valeur que celles des preuves qui les appuient et n'empruntent aucune force à la faveur que peuvent leur accorder les pouvoirs humains, ni au patronage plus ou moins influent dont ils les couvrent ; si enfin les efforts de l'erreur, pour séduire les esprits, l'éclat avec lequel elle se produit sont sou- « portés d'un consentement universel, celui-là se détruit lui-même, « sans jamais pouvoir les détruire, qui a la présomption de lier ce « qu'ils délient ou de délier ce qu'ils lient. Quiconque pense autre- « ment, qu'il soit anathème. Au contraire, quiconque garde la foi de ces « Synodes, à lui soit la paix de Dieu le Père par Jésus-Christ son Fils,

(1) Le plus grand charme peut-être de l'Italie méridionale et de Rome en particulier est cet émouvant accord qui se remarque presque partout des ruines du plus bel art avec une végétation toujours jeune et envahissante. Seul, il manquait à cette splendide villa Panfili, dont nous donnons ici un dessin, lorsque, il y a quelques années, d'heureuses fouilles mirent à découvert plusieurs de ces tombeaux antiques appelés *columbaria.* Discrétement placés au fond d'un petit bois, ils donnent maintenant à ces magnifiques jardins ce léger appoint de tristesse, sans lequel rien de vraiment, de complétement beau.

L'élégant édifice qui, du point de vue où le montre notre dessin, rappelle vaguement le château de Meudon, avec ses terrasses et son parterre en contre-bas, est un des meilleurs ouvrages de l'Algarde; c'est ce qui, dans toute villa, s'appelle *Casino*, petit diminutif qui en dit plus que n'importe quelle hyperbole. Pour donner une idée de l'importance de ce *Casino* (en français *petite maison*) et de sa richesse artistique, disons seulement que la cour d'honneur a pour ornement les statues antiques des douze Césars, sans compter le reste.

Quant aux autres morceaux de sculpture qu'on voit dans l'intérieur et dans les jardins, la seule énumération des plus précieux suffirait à remplir une de nos pages.

N'oublions pas les bassins, les eaux jaillissantes, le canal et la cascade dont la fraîcheur ajoute à la salubrité et aux délices de cette bienheureuse résidence d'été.

« qui vit et règne consubstantiellement avec lui, dans l'unité du Saint-« Esprit, pendant tous les siècles des siècles.

« Cette paix sera votre partage, N. T. C. F. et la récompense de votre soumission ; vous la goûterez par avance, en acceptant dès à présent, avec amour, tout ce qui sera statué par l'Esprit-Saint et l'Église assemblée. »

Rapportons encore l'extrait suivant de la circulaire de Mgr l'Évêque de Rodez à son clergé. Tous les amis du Saint-Siége, dit *le Monde*, liront ces lignes avec bonheur; tous remercieront le ciel, qui ne cesse jamais de susciter à son Église d'éloquents et intrépides défenseurs pour combattre et flétrir toute tentative de schisme et de révolte :

« .... A l'époque de nos deux dernières retraites ecclésiastiques, celle des curés et celle des vicaires, vous nous avez adressé des paroles cordiales et chaleureuses qui ne peuvent s'oublier. Nous y avons trouvé, avec la joie du cœur, un puissant encouragement dans les angoisses de notre prochaine séparation. Nous dirions que c'était une belle récompense de nos travaux parmi vous, si nous osions croire que nous l'avions méritée. Disons, au moins, que c'était un juste retour de l'affectueuse tendrese que nous vous avons vouée depuis que la Providence nous a placé sur le siége de l'antique et illustre Église de Rodez.

» Mais ce qui nous a plus vivement ému encore, s'il est possible, c'est l'expression de votre profond dévouement à la sainte Église, notre mère, et à l'auguste Pontife qui en est constitué par Jésus-Christ le fondement, le pasteur et la tête. Nous savons que ce dévouement n'est pas une vaine formule ni un feu follet, mais qu'il est le produit d'une conviction profonde des droits du Saint-Père à enseigner le vaste troupeau qui lui est confié, à paître les agneaux et les brebis, à lier et à délier les consciences sur la terre et dans le ciel. Aussi vous dites avec saint Irénée : Il faut que toute Eglise converge vers le Siége de Rome à cause de son éminente principauté, *propter potiorem principitatem.* » Avec saint Jérôme : « Je suis uni à votre Sainteté, c'est-à-dire à la chaire de Pierre, parce que je sais que l'Église est bâtie sur ce rocher. » Avec saint Ambroise : « Là où est Pierre, là est l'Église. » Avec saint Prosper : « Rome, tête du monde, *caput mundi*, gouverne par la religion tout ce qu'elle ne tient pas sous le joug de ses armes. » C'est pourquoi, Messieurs, dans l'adresse que vous nous avez présentée, vous exprimiez le vœu que le saint concile, pour mettre fin aux subtilités et à l'érudition de mauvais aloi écloses au sein de l'école dite gallicane, décide comme dogme de foi l'infaillibilité du Pape lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire comme dogme universel du monde catholique. L'opportunité d'une telle décision est à nos yeux la seule question à résoudre. Quant au fond de la doctrine, depuis quarante ans que nous l'avons étudiée, et que nous avons suivi les phases de la controverse qui s'y rapporte, nous sommes profondément convaincu que cette doctrine a toujours été celle de l'Église depuis bientôt dix-neuf siècles, celle des saints Pères, celle des conciles généraux, des théologiens et des Facultés illustres, excepté la portion du clergé français qui s'est rangée à la théologie de Louis XIV, formulée par la déclaration de 1682.

« Cette déclaration fameuse, qui fut faite par les ordres et sous la pression de ce monarque absolu, rompit avec les traditions vénérables de l'Église gallicane, et sans avoir besoin d'en chercher la preuve dans des documents innombrables, citons seulement ici un texte emprunté aux procès-verbaux de l'assemblée du clergé en 1625.

« Les évêques seront exhortés à honorer le Siége apostolique et « l'Église romaine fondée sur la promesse infaillible de Dieu, sur le « sang des apôtres et des martyrs, la mère des Églises, et laquelle, « pour parler avec saint Athanase, est comme la tête sacrée par « laquelle les autres Eglises, qui ne sont que ses membres, se relè-« vent, se maintiennent et se conservent. Ils respecteront aussi « notre Très-Saint-Père le Pape, chef de l'Église universelle, vicaire « de Dieu en terre, évêque des évêques et des patriarches, auquel « l'apostolat et l'épiscopat ont eu commencement, et sur lequel « Jésus-Christ a fondé son Église, en lui donnant les clefs du ciel « avec l'infaillibilité de la foi, que l'on a vu miraculeusement demeu-« rer immuable en ses successeurs jusqu'aujourd'hui. Ce qu'ayant « obligé les fidèles orthodoxes à leur rendre toutes sortes d'obéis-« sance, et à vivre en déférence à leurs saints décrets et ordon-« nances, les évêques seront exhortés à faire la même chose et à « réprimer, autant qu'il leur sera possible, les *esprits libertins* qui « veulent révoquer en doute et mettre en compromis cette sainte « et sacrée autorité, confirmée par tant de lois divines et positives; « et, pour montrer le chemin aux autres, ils y déféreront les « premiers (1). »

« Voilà ce que croyaient et disaient nos pères à cette époque..... Finissons par des réflexions pleines de bon sens, empruntées à un littérateur distingué de notre époque, M. le sénateur de Sacy :

« La vérité que j'aime est celle qui est aujourd'hui et qui sera demain, qui n'a pas de progrès à faire, parce qu'une fois qu'on l'a, on n'y peut rien ajouter; en littérature comme en religion et en morale, ce genre de vérité est, à mon avis, la seule vérité, la vérité vraie. »

« Tel est le caractère de la vérité catholique. L'Église n'invente rien, elle ne fait que transmettre ce qu'elle a reçu de son divin fondateur. Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles.

« Recevez, Messieurs et bien-aimés coopérateurs, avec les regrets de vous quitter, l'assurance de notre tendre dilection et de notre inaltérable dévouement.

« † LOUIS, *Évêque de Rodez.* »

Et pour terminer ce chapitre, écoutons comme un écho lointain que l'Océan nous apporte, la voix chère aux fidèles de nos colonies de Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis (île de la Réunion) :

« Le 25 de ce mois (septembre), dit-il dans sa Lettre pastorale, nous reprendrons le bâton de pèlerin, et nous nous acheminerons vers le Souverain-Pontife, chef auguste de la sainte Église, lieutenant de Jésus-Christ sur la terre, un autre Jésus-Christ, cher à l'Éternel, qui nous répète à tous, comme autrefois sur le Thabor : « Écoutez-le, *Ipsum audite.* » C'est notre Souverain spirituel. Son empire est non-seulement le plus étendu de tous les empires de la terre, puisque Dieu lui a donné toutes les nations en héritage, et que le soleil ne se couche jamais sur ses Etats, mais c'est encore le plus durable, puisqu'il ne doit jamais avoir de fin : *Et regni ejus non erit finis.* Oui, nous le promettons à notre clergé, nous le promettons à notre peuple, nous écouterons avec le plus profond respect et avec le plus filial amour toutes les paroles qui tomberont de ses lèvres sacrées. Nous en nourrirons délicieusement notre âme pour en nourrir ensuite les vôtres.....

(1) Le lecteur remarquera que Mgr l'Évêque du Mans cite également ce texte de l'assemblée du clergé de 1625, répondant par avance à la déclaration de 1682. (Voir page 91.)

« ...... Pour eux (les fidèles enfants de l'Eglise), le Concile du Vatican sera comme un écho fidèle du Cénacle de Jérusalem. Dans toutes les langues du monde, ils entendront proclamer de nouveau les mêmes dogmes, la même morale, le même culte qu'ils professent actuellement : *Audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei.* De plus, ils verront la sainte hiérarchie établie par Jésus-Christ sur la terre : eux-mêmes, soumis à leurs pasteurs particuliers, les pasteurs particuliers à leurs premiers pasteurs, ceux-ci au Souverain-Pontife, le Souverain-Pontife à Jésus-Christ, instituteur divin de notre sacerdoce. »

XXVIII

Ainsi parle l'Episcopat, et nous voudrions pouvoir multiplier encore ces citations déjà nombreuses.

Mais le temps nous presse, l'heure nous gagne, nous sommes à la veille du Concile.

Nos lecteurs nous rendront cette justice que, fidèles historiens, nous leur avons mis impartialement sous les yeux les extraits les plus importants des documents relatifs aux grandes assises qui vont s'ouvrir.

Trois cependant parmi les plus grandes voix de l'Église catholique viennent de se faire entendre à propos des brûlantes questions récemment soulevées, et sans nous arrêter aux polémiques ardentes qu'elles ont fait naître en des sens divers, nous ne pouvons nous dispenser de nous en faire ici l'écho.

Il s'agit des Lettres pastorales de Mgr Manning, de Mgr Darboy et de Mgr Dupanloup. Quelques mots d'abord de celle de l'illustre archevêque de Westminster.

On se rappelle que nous nous sommes appesantis déjà sur le remarquable écrit du savant prélat : *Le Centenaire de Saint-Pierre;* nous serons bref sur cette seconde lettre.

Elle a pour titre : *The œcumenical Council and the Infallibility of the Roman Pontiff* (Le Concile œcuménique et l'Infaillibilité du Saint-Père).

Nous en empruntons l'analyse à la plume bien connue de M. J. Chantrel :

« Cette belle lettre pastorale, dit l'éminent écrivain, a déjà excité une vive émotion en Angleterre. Elle se divise, car c'est un traité complet, en quatre chapitres. Dans le premier, Mgr Manning s'occupe de l'effet déjà produit en France et en Angleterre par l'annonce du Concile. Dans le second, il examine l'opportunité d'une définition de l'infaillibilité : raisons contre, réponse à ces raisons, raisons pour, telles en sont les trois grandes divisions, et Mgr Manning montre fort bien que les raisons pour l'emportent de beaucoup sur les raisons contre.

« Le troisième chapitre, le plus développé des quatre (il a 66 pages) est consacré à l'étude de l'infaillibilité du Pape. Après avoir nettement indiqué ce qu'on doit entendre par cette infaillibilité, Mgr Manning suit la tradition en remontant du Concile de Constance jusqu'à celui de Chalcédoine : Gerson, les évêques de France, l'université de Paris, l'évêque de Paris, Étienne, Clément VI, saint Thomas, saint Bonaventure, le Concile de Lyon, saint Thomas de Cantorbéry, saint Anselme, saint Bernard, Anselme d'Havelburgh, le Synode de Quedlinburg, le Concile de Rome, le 8e concile général, Alcuin et les Livres carolins, la Formule d'Hormisdas, saint Léon et le Concile de Chalcédoine viennent chacun à leur tour déposer en faveur de la doctrine romaine. Mgr Manning reprend ensuite l'histoire depuis le Concile de Constance; il fait connaître les opinions de Gerson, la condamnation de Pierre d'Osma, et les sentiments de la faculté de Louvain et du clergé de France ; enfin, il signale la première énonciation formelle du Gallicanisme en 1682, en se servant avec une grande force des *Recherches historiques* récemment publiées par M. Gérin. Il ressort de tout ce chapitre : 1° Que le Gallicanisme n'a aucune base dans la pratique ou la tradition doctrinale de l'Église, soit en France, soit ailleurs, pendant les mille années qui ont précédé le Concile de Constance; 2° Que les premières traces de Gallicanisme apparaissent vers le temps de ce Concile; 3° Qu'après le Concile de Constance elles ont été rapidement et presque entièrement effacées de la théologie de l'Eglise de France jusqu'à leur renaissance en 1682; 4° Que les articles de 1682 ont été imaginés par les jansénistes et soutenus par des moyens politiques et oppressifs contraires aux sentiments de l'Eglise de France; 5° Enfin, que les Facultés de théologie de la Sorbonne et de la France en général ont noblement résisté et refusé de les enseigner.

« Le quatrième chapitre s'occupe des effets certains du Concile sur l'évidence et la proposition de la foi, et sur les relations des gouvernements civils avec l'Église. Il était terminé, lorsque l'ouvrage de Mgr Maret arriva aux mains de Mgr Manning, qui jugea aussitôt à propos d'écrire un post-scriptum pour réfuter cet ouvrage. La réfutation est vive et péremptoire, et Mgr Maret ne pourra pas dire qu'elle vient d'un adversaire qui manque d'autorité.... »

Occupons-nous maintenant de la lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Paris. Et d'abord arrêtons-nous un instant sur cette imposante figure, l'une des plus éminentes du clergé français.

Mgr Georges Darboy, archevêque de Paris, sénateur, grand-officier de la Légion d'honneur, grand-aumônier de l'Empereur et primicier du Chapitre impérial de Saint-Denis, est né à Fayl-Billot (Haute-Marne), le 16 janvier 1813. Il est conséquemment, à l'heure où nous écrivons ces lignes, âgé d'environ cinquante-sept ans. Il fit des études brillantes au séminaire de Langres, et, ordonné prêtre en 1836, fut nommé vicaire de Saint-Dizier, près de Vassy. C'était par cette chaire plus que modeste que débutait cet homme, auquel l'avenir réservait de si hautes et de si grandes destinées. Mais le jeune vicaire, dont le talent commençait à percer, ne pouvait pas conserver longtemps ces humbles fonctions. Trois ans plus tard, il fut chargé au grand séminaire de Langres, de la chaire de philosophie, qu'il abandonna quelque temps après pour celle de théologie dogmatique.

En 1846, l'éminent professeur quittait Langres pour passer dans le diocèse de Paris, où Mgr Affre le fit nommer aumônier du collége Henri IV, puis chanoine honoraire de la métropole. Peu de temps après, Mgr Sibour qui venait de succéder à l'héroïque Mgr Affre, nommait l'abbé Darboy premier aumonier du collége Henri IV et lui confiait la direction du *Moniteur catholique* en même temps que l'inspection des Lycées du diocèse. Désigné comme vicaire général honoraire, puis vicaire général titulaire de la métropole, l'abbé Darboy eut occasion de se rendre à Rome, en 1854, avec Mgr Sibour, qui le présenta à Sa Sainteté, laquelle lui conféra le titre de protonotaire apostolique.

Enfin, le 16 août 1859, l'abbé Georges Darboy était nommé évêque de Nancy et sacré le 30 novembre de la même année.

Après la mort de Mgr Morlot, un décret du 10 janvier 1862 l'appela au siége archiépiscopal de Paris ; il fut préconisé le 16 mars suivant et installé le 22 avril de la même année.

Mgr Darboy est un écrivain ecclésiastique des plus distingués : il a publié une traduction avec *introduction et notes* des *OEuvres de Saint-Denys l'Aréopagite* (1845); *Les Femmes de la Bible* (1843); *Étrennes pour l'année* 1848 ; *Les Saintes Femmes* (1850); une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, avec 12 gravures d'Owerbeck (1852). Il a en outre écrit contre l'abbé Combalot des brochures en faveur de la hiérarchie ecclésiastique, et collaboré aux *Vies des Saints*, au *Correspondant*, quelquefois avec les initiales G. D. quelquefois sous le voile de l'anonyme.

De sa lettre pastorale si remarquable et si remarquée, et que nous voudrions pouvoir reproduire tout entière ici, extrayons du moins les plus saillants passages :

« L'Église, dit Mgr Darboy, l'église est instituée de Dieu pour éclairer, diriger et soutenir les âmes par la prédication de la vérité, par ses règles de discipline et par l'efficacité des sacrements. Cette mission de salut, Jésus-Christ l'a conférée aux apôtres et aux évêques leurs successeurs ; ils la remplissent depuis dix-huit siècles, veillant sur tout le troupeau où le Saint-Esprit les a placés pour gouverner l'Église de Dieu, sous la commune houlette du Souverain-Pontife, successeur de Pierre, chargé de paître les agneaux et les brebis. En conséquence, l'objet de leur travail est de se maintenir et de maintenir les fidèles dans l'unité, qui a pour signe public et permanent la communion avec le Pape, divinement investi d'une primauté d'honneur et de juridiction s'étendant à toute l'Église.

« L'œuvre s'accomplit dans ces conditions ; que les évêques soient dispersés ou réunis, ils instruisent et gouvernent avec autorité et succès. *Les délibérations générales, les résolutions concertées ne sont donc pas absolument nécessaires dans l'Eglise* ; mais elles y ont toujours paru d'une force considérable et d'une grande efficacité. »

Voilà quant à la nécessité et à la périodicité des conciles généraux. L'illustre Prélat cherche ensuite à rassurer les esprits au sujet de la définition de dogmes nouveaux et des questions qui intéressent la société civile et les relations de l'Église et de l'État. « D'abord, dit-il, en ce qui touche les définitions nouvelles, si le Concile œcuménique ordonne de croire explicitement des choses qu'on pouvait nier jusqu'ici sans être hérétique, c'est que ces choses seraient déjà certaines et généralement admises ; car en ces matières les évêques sont des témoins qui constatent, et non pas des auteurs qui inventent. Pour qu'une vérité devienne article de foi, il faut qu'elle ait été révélée de Dieu et qu'elle soit contenue dans le dépôt que les siècles chrétiens gardent fidèlement et se transmettent l'un à l'autre sans altérations. Or, on n'en saurait douter, cinq ou six cents évêques n'attesteront pas, à la face de l'univers, avoir trouvé dans les croyances de leur Église respective ce qui n'y est pas. Si donc ils proposent, au Concile, des vérités à croire, c'est qu'elles existent déjà dans les monuments de la tradition et dans le commun enseignement de la théologie, et qu'ainsi, elles ne sont pas une nouveauté. »



Mgr GEORGES DARBOY, Archevêque de Paris.

Il nous semble, dit M. J. Chantrel, que ceux qui voient l'Infaillibilité pontificale dans l'Écriture sainte, dans la tradition, dans les Conciles, dans le commun enseignement de la théologie, n'ont pas à se plaindre de ce passage. Mgr de Paris complète sa pensée en examinant l'opportunité de la définition :

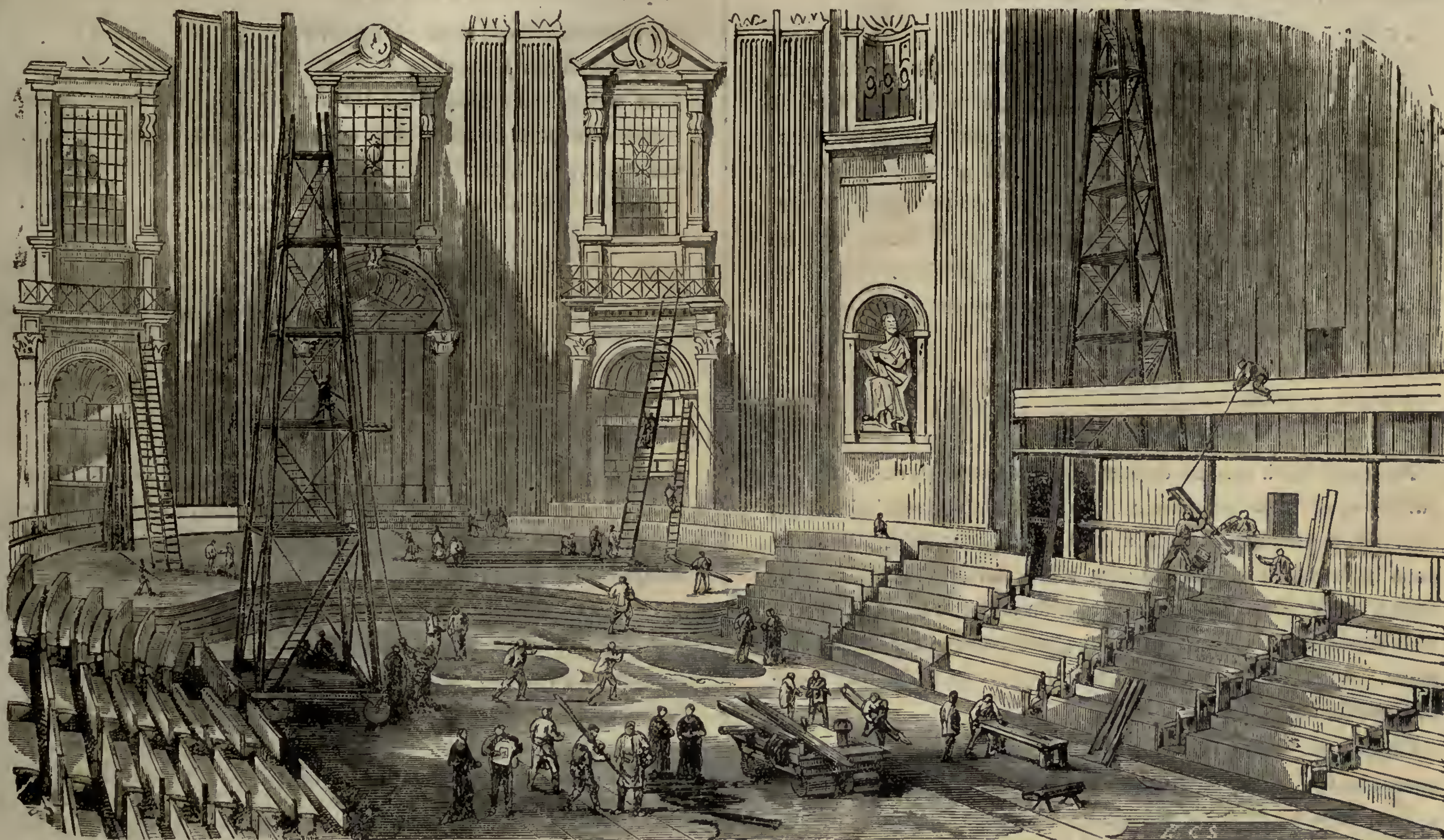
« Il y a plus, dit-il : les évêques auraient reçu des siècles antérieurs, par voie de tradition, certaines vérités considérables, qu'ils ne s'empresseraient pas pour cela de les déclarer articles de foi. Le pouvoir de l'enseignement ne leur a pas été donné pour la destruction, mais pour l'édification. Avant donc d'ajouter aux obligations du peuple chrétien et d'accroître peut-être les obstacles qui s'opposent au retour de nos frères dissidents, ils voudraient exami-

ner sérieusement les dispositions générales du monde et rechercher si ces nouvelles définitions de foi sont opportunes et vraiment réclamées pas l'état des esprits. C'est de la sorte que nos aînés ont procédé, comme le témoigne l'histoire des Conciles, et c'est de la sorte aussi que procédera la prochaine assemblée des évêques. Si donc elle ordonne, sous peine d'anathème, de croire quelque vérité qui jusqu'à présent n'était pas de foi catholique, c'est que cette vérité se trouverait déjà dans la tradition léguée par nos ancêtres, et qu'elle serait d'ailleurs jugée utile au progrès du sentiment religieux et au triomphe de l'Eglise. Dans ces conditions, délibérés en concile par le Pape et les évêques, des décrets comme ceux que redoutent plusieurs personnes n'auraient rien d'abusif ni de périlleux; ils seraient au contraire l'exercice régulier d'un droit et ne pourraient qu'avoir en définitive de salutaires effets. *Il n'est pas loisible de penser autrement à qui veut rester catholique.* »

contenir dans de plus justes bornes; que la liberté des cultes, étant souvent prise pour le droit légal d'outrager tous les cultes et de n'en professer aucun, doit être autrement entendue et pratiquée; que la morale n'est pas un vain mot, qu'il n'y en a pas deux, l'une privée et l'autre publique, mais une seule, laquelle nous oblige tous, individus et nations; qu'enfin le nombre et la force ne suffisent pas à tout justifier, et qu'ainsi tous encore, princes et peuples, ont besoin d'avoir raison pour valider leurs actes...

« ... Est-il besoin d'ajouter qu'en rappelant la règle et l'idéal, les évêques ne ferment pas les yeux sur le côté positif et les exigences de la vie réelle, et qu'en traitant des sujets qui toucheraient à la politique, ils n'oublient pas ce qu'ils doivent à leur pays. »

Puis, désireux de rassurer complétement les esprits, il conclut par les lignes suivantes, éloquent appel à la concorde, au calme, à la confiance :



LE CONCILE. — Aspect des travaux dans la salle conciliaire.

Passant ensuite aux questions qui intéressent plus directement la société civile et les rapports de l'Église et de l'État, Mgr Darboy montre que les évêques rassemblés à Rome ne pourront que vouloir servir la cause de l'Église et de la société. Or, demande-t-il: «Quelle est leur doctrine sur les matières dont il s'agit? » Et il répond en s'adressant aux fidèles de son diocèse :

« En ce qui vous concerne, par exemple, ils diraient sans doute que vous êtes une nation baptisée et que vous appartenez à Jésus-Christ, que par conséquent vos lois et vos mœurs doivent être chrétiennes, et, comme elles ne le sont pas assez, qu'il y a donc lieu de les corriger, en les rendant plus conformes à l'Evangile et par là même plus en rapport avec vos véritables intérêts du temps et de l'éternité. Partant de ces principes et de ces faits, ils ajouteraient probablement que la liberté de la presse, telle que vous l'avez faite, est un élément de dissolution universelle, et qu'il importe de la

« Enfin, nos très-chers Frères, ce qu'on a dit de l'entraînement avec lequel certain dogme serait voté d'acclamation par la majorité des Évêques étouffant ainsi la liberté de leurs collègues dont la conscience ne se trouverait pas tout de suite pénétrée des mêmes lumières irrésistibles, mérite à peine qu'on s'y arrête pour le réfuter. Le bon sens et l'histoire protestent contre ces insinuations mal venues et vaines.

« Si, pour les plus graves motifs, l'Église juge qu'il faut vous imposer, sous peine de damnation éternelle, l'obligation de croire, à l'avenir, ce qu'elle ne vous avait pas demandé de croire jusqu'à présent, elle ne le fera point de manière à déconsidérer son acte, en le dépouillant des conditions qui peuvent le recommander à vos yeux.

« Elle n'édictera pas d'enthousiasme une peine aussi terrible que celle de l'anathème, et cinq ou six cents Évêques, réunis pour déli-

bérer sur des intérêts si graves, ne s'emporteront pas à les décider de haute lutte, en dédaignant d'écouter et de calmer, s'il y en a, des scrupules respectables et présentés avec modestie. Est-ce que l'Église a jamais manié les âmes avec ce sans-façon, et commencera-t-elle demain?

« Dans le Concile de Jérusalem, qui fut le premier des Conciles et leur servit de modèle, on a délibéré, quoique tous les membres de cette auguste assemblée fussent personnellement infaillibles, et tous ont pu dire leur avis, même après l'avis du plus autorisé. Un Concile œcuménique s'est tenu trois siècles plus tard, où il s'agissait de définir et de formuler la loi de l'Église touchant la consubstantialité du Verbe, en d'autres termes d'affirmer la divinité de Jésus-Christ, le dogme fondamental du christianisme, un dogme pour lequel étaient morts plusieurs millions de martyrs, un dogme qui avait renversé les religions anciennes et fait la conquête du monde, malgré les légions romaines et les lois de l'empire.

« Certes, si jamais dogme devait échapper à toute délibération, c'était celui-là : s'il y avait une erreur éclatante et absurde, au point de vue du christianisme, c'était celle d'Arius, et pourtant on délibéra dans le Concile de Nicée ; on entendit les raisons des contradicteurs, si infirmes qu'elles fussent; on ne vota point par acclamation. Ce précédent, pour ne parler que de celui-là, nos très-chers Frères, doit vous rassurer: on ne sera pas moins libre à Rome qu'on ne l'était à Nicée, il y a quinze siècles, et le prochain Concile ne flétrira pas son œuvre en supprimant la discussion.

« Vous le voyez donc, il n'y a rien de sérieux ni de fondé dans les alarmes que vous auraient fait concevoir, au sujet du Concile, les paroles de quelques personnes prévenues ou simplement irréfléchies et maladroites. Le but de cette assemblée est élevé et d'une suprême importance; ses travaux seront conduits avec une sagesse dont la présidence du Saint-Père est la garantie ; les Évêques y porteront un égal souci de leur dignité, de vos intérêts et de vos droits.

« Pour vous, aidez-les par la prière et les bonnes œuvres ; et, afin qu'elles soient plus méritoires et plus efficaces, profitez de la grâce que le Souverain-Pontife accorde sous la forme d'une indulgence plénière. Selon l'invitation qu'il adresse au monde entier, préparez-vous par de pieux exercices au Jubilé qui va s'ouvrir; et, en ce qui vous concerne, ramenez dans l'Église et faites-y régner la pureté des mœurs antiques, la sincérité et l'énergie de la foi, la pratique généreuse de la charité.

« Permettez qu'en nous éloignant de vous pour quelque temps, nous sollicitions le secours de vos prières fraternelles, afin que Dieu soit avec nous dans nos travaux, et qu'il bénisse le retour comme le départ. De notre côté, nous ne manquerons pas de porter votre souvenir devant lui, dans les sanctuaires privilégiés de Rome, et d'assurer de nouveau le Saint-Père de votre religieux et filial dévouement.

† GEORGES,

« *Archevêque de Paris.* »

XXIX

Nous arrivons à la lettre de Mgr l'Évêque d'Orléans et aux *Observations au clergé de son diocèse* qui l'ont suivie : on sait le bruit qui s'est fait, ces temps derniers, autour de ces deux publications. En nous en occupant ici, comme c'est notre devoir d'historiographe, nous n'avons point, nous nous hâtons de le déclarer, la pensée de nous immiscer en rien au débat si grave soulevé entre deux opinions, jusqu'à ce jour restées libres, au sujet de l'infaillibilité personnelle du Pape.

Catholiques fidèles et dévoués à l'Église, nous pouvons évidemment pencher de tel ou tel côté (ceci dit en réponse à certaines observations qui nous ont été faites), mais nous sommes trop humbles, trop petits, pour nous arroger le droit de nous mêler en rien à une discussion devant laquelle hésitent les esprits les plus forts, et que les Pères du Concile eux-mêmes ne voudront peut-être pas soulever.

Sur ce point, comme sur tous les autres, soumis d'avance à ses décisions, nous nous bornerons à cette occasion, comme nous l'avons fait précédemment, à enregistrer les opinions diverses; encore une fois, nous ne voulons être, nous ne sommes qu'un *écho fidèle*, et comme l'écho nous répétons ce que nous entendons autour de nous.

C'est une lettre bien éloquente que celle de Mgr Dupanloup. En elle se retrouve, à un éminent degré, la trace de ce talent hors ligne qui a conquis à Mgr d'Orléans la haute position qu'il occupe dans l'Église, non point seulement comme un de ses prélats les plus vénérés, mais comme l'un de ses plus vigoureux athlètes. Par son intarissable verve, par son infatigable énergie, par son amour des luttes incessantes et des combats qui ne doivent finir que par une victoire ou *une mort* également glorieuses toutes deux (il l'a dit lui-même : *usque ad mortem*), Mgr Dupanloup est véritablement l'un des premiers chefs de cette *Église militante* qui compte dans ses rangs tant de braves et de généreux guerriers.

De la réunion de qualités si précieuses, nos lecteurs, quelle que soit d'ailleurs leur opinion sur le point qui divise en ce moment bien plutôt la presse que l'Église catholique, seront heureux de trouver dans quelques citations une preuve nouvelle. Qu'ils écoutent par quels sublimes accents l'illustre prélat, partant pour la cité sainte, prend congé de son diocèse :

« Au moment de me séparer de vous, mes Frères, pour aller prendre part aux travaux du Concile, je n'ai donc plus rien à vous expliquer, que je ne vous aie dit déjà, ou qui ne vous ait été beaucoup mieux dit par les instructions si solides et si éloquentes des Évêques de France. Mais je cède au besoin de mon cœur, en vous exprimant les sentiments qui le remplissent, l'émeuvent, le font déborder, à l'heure des adieux, soit que je pense à vous, à l'Église, à mon pays, soit que je médite à l'avance la portée de ce grand événement, le plus important, sans contredit, et le plus solennel qui se soit présenté à moi dans le cours d'une vie déjà longue, pleine de travaux et de combats, et maintenant bien voisine du terme où l'attendent les jugements de Dieu.

« Lorsque saint Paul allait partir de Milet pour monter sur le navire qui devait le porter à Jérusalem, puis à Rome, il fit venir les anciens de l'Eglise d'Éphèse, qu'il avait longtemps gouvernée, et, après leur avoir adressé des paroles sublimes, se rendant à lui-même un témoignage que les Saints, au nombre desquels je ne

suis pas, ont seuls le droit de répéter, il leur exprima en ces termes sa confiance et ses dernières recommandations :

« Les tribulations m'attendent. Mais je ne crains rien. Je n'estime « pas ma vie plus précieuse que mon âme. Il me suffit que j'achève « ma course, que je remplisse le ministère que j'ai reçu du Sei- « gneur Jésus, qui est de prêcher l'Évangile de la grâce de Dieu.

« Je sais que vous ne verrez plus ma face... C'est pourquoi, « prenez garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le « Saint-Esprit vous a établis... Je vous recommande à Dieu... à « Celui qui peut achever l'édifice que nous avons commencé, et « vous donner part à son héritage avec tous les saints. »

« Puis il se mit à genoux et pria avec eux tous. Alors ils commencèrent à fondre en larmes, et se jetant au cou de Paul, ils l'embrassaient. Et ils le conduisirent jusqu'au vaisseau, se séparant avec beaucoup de peine. Et le vaisseau fuyant avait disparu à leurs yeux, qu'ils le saluaient encore et priaient toujours.

« Il me semble que ces paroles se présentent d'elles-mêmes à tous les évêques prêts à quitter la terre où ils laissent tant de bons prêtres et des fidèles si dévoués. Pour moi, combien il me serait doux de vous rassembler tous aussi, sans exception, prêtres de l'Église d'Orléans, pour prier avec vous et pour vous embrasser! Je suis loin, hélas! de l'incomparable Apôtre, dont je vous rappelais tout à l'heure les paroles. Mais enfin, il y a vingt ans que nous travaillons ensemble dans ce cher diocèse, et je vous le recommande à l'exemple de saint Paul en partant. Et, certes, votre évêque peut vous en rendre aujourd'hui le témoignage. Pendant que j'ai parlé, vous avez agi; pendant que j'ai combattu, vous avez édifié; pendant que le malheur des temps m'a fait vivre dans les discussions et les orages, vous avez passé vos journées dans l'humble paix des villages et les labeurs du ministère, occupés à instruire, à secourir, à pardonner.

« Votre évêque vous remercie en vous disant adieu. Ma pensée reconnaissante va vous chercher au fond des villes et de tous nos hameaux. O mes amis et mes frères, prêtres de l'église d'Orléans, je vous bénis, je vous donne le baiser de paix! Songez à moi, aimez-moi, priez pour moi!

« Et vous tous, ô mes diocésains, ô mes fils bien-aimés, en vous adressant aussi, au moment de la séparation, ces adieux de mon âme, laissez-moi vous remercier et vous bénir! Vous, habitants de cette chère ville d'Orléans, en qui j'ai toujours trouvé une affection si constante, une docilité si chrétienne, une charité si généreuse; et vous aussi, habitants de toutes ces campagnes, que j'ai parcourues tant de fois, et qui toujours avez accueilli avec tant de religion et d'empressement votre évêque!

« Vous ne m'avez jamais repoussé; sur aucun de vous, sur aucune de vos demeures, je n'ai jamais été obligé de secouer la poussière de mes pieds; et si tous, à l'heure où mon cœur vous adresse ces paroles, vous n'êtes pas encore devenus tout ce que mon zèle souhaiterait, vous l'êtes en espérance.

« Je ne veux vous dire ici à tous qu'une seule et courte parole. Une prescription du Saint-Père m'a fait éprouver chaque matin au saint autel une consolation profonde; c'était de redire trois fois au saint sacrifice de la messe, en union d'esprit et de cœur, avec les mille évêques et les milliers de prêtres du monde entier, les trois oraisons de l'Esprit-Saint. Il me semblait impossible, en les disant, que cette unanime prière de tant d'âmes sacerdotales ne fût pas exaucée.

« Prions toujours, mes très-chers Frères, cet Esprit de paix, de lumière et d'amour; cet Esprit de Notre-Seigneur, dans lequel il disait à ses apôtres : La paix soit avec vous; *Pax vobis!* et leur recommandait, en les envoyant aux peuples, de dire : La paix soit à cette maison; *Pax huic domui;* la paix soit à cette cité : *Pax huic civitati.* La paix! la paix! toujours la paix!

« La paix dans la vérité; la paix dans la charité. Et voilà, en ces deux mots divins, l'œuvre de l'Église au futur Concile. Les évêques ne se rassemblent que pour faire une œuvre de vérité et de paix; pour pacifier les hommes; pour les réconcilier avec Dieu et avec eux-mêmes; pas pour autre chose.

« Et voilà pourquoi le Prophète, voyant venir de loin, et s'assembler de tous les points du monde, ces hommes de paix, chantait : *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem!* Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes, qu'on voit venir de loin, apportant la bonne nouvelle de la paix au monde, et disant : ô Sion, ô Église, ton Dieu régnera sur toi! »

Qu'est-ce que l'Église, que sera, que fera le Concile? Voilà ce que se demande Mgr Dupanloup; écoutez encore dans quel style magnifique il traite ces questions :

« L'Église, ah! je l'aime! Je l'aime, parce qu'elle est la société des âmes! Je l'aime, parce qu'elle aime, parce qu'elle sauve les âmes! Jésus-Christ les lui a acquises par son sang : *Quam acquisivit sanguine suo.* Et je l'aimerai à jamais, cette sainte Église, pare qu'elle n'est occupée ici-bas qu'à rendre aux âmes leur liberté, leur dignité, leur vertu, leur pureté, leurs droits sacrés, leur sainte égalité devant Dieu.

« *Da mihi animas! cœtera tolle tibi!* « Donnez-moi les âmes, et « gardez pour vous le reste! » Ce fut le cri de l'apostolat, lorsqu'il parut dans le monde. Pierre et Paul ne firent pas entendre d'autre parole aux hommes.

« L'Église l'a répétée d'âge en âge. *Da mihi animas:* voilà son cri en traversant le monde et les siècles.

« Société sacrée des âmes, le saint Concile qu'elle assemble au Vatican n'aura point d'autre regard, d'autre but que les âmes, l'amour, le respect, le salut des âmes, Il n'a point d'armée, point de glaive, point d'appareil menaçant et meurtrier. Sa force est toute spirituelle, comme les âmes.

« Son arme, c'est la parole de Jésus-Christ, c'est la persuasion évangélique, c'est la vérité, c'est l'amour.

« Et quand vous entendez dire qu'il prépare des définitions et des anathèmes, rappelez-vous que cela ne veut dire qu'une chose : c'est qu'il s'adresse à la foi, à la raison, à la conscience, parlant à ces libres facultés avec la précision et l'autorité qui lui appartiennent, justement parce qu'il ne se sert pas de la force et parce que sa puissance est avant tout spirituelle.

« Ils vont donc se réunir, ils sont en marche de tous les points du globe vers le centre de la société des âmes, les chefs de cette société spirituelle et immortelle, ces désarmés, ces pacifiques, travaillés de pensées de paix, et apportant aux hommes de tous les pays et de toutes les races les deux grandes conditions de la paix : la Vérité et la Charité. »

Doit-on, même à un point de vue humain, redouter le Concile, craindre les décisions qui sortiront de cette auguste Assemblée?

« Non, s'écrie Mgr Dupanloup, il y en a qui les redoutent, qui les suspectent, qui les accusent de vues mesquines ou de projets violents.

« Ah! je me sens humilié de toutes les petites conjectures qui naissent parmi les hommes à l'approche de ce Concile. Croyants et incroyants semblent quelquefois rivaliser ici de naïve ignorance et d'inexplicable effroi.

« Vraiment, nous attachons trop d'importance aux tumultes du lieu et de l'heure où nous sommes.

« Pour Dieu qui est éternel, et pour l'Église avec laquelle il demeure jusqu'à la consommation des siècles, un continent est une province, un siècle est un jour. Héritiers de la vérité et de l'éternité, ne soyons pas si préoccupés de notre province et de notre minute. Après trois cents ans, le Concile de Trente régit encore nos destinées spirituelles. Nous allons travailler pour des âmes qui ne sont pas encore sur la terre, et pour des temps où tout ce qui vit, hommes, trônes, constitutions, partis, écoles, renommées, coutumes, aura été jugé de Dieu, et ne sera plus.

« Nous avons les yeux fixés sur le présent, mais plus encore vers l'avenir. Voilà pourquoi nous sommes au-dessus des éphémères pensées et des vaines querelles.

« Assemblée véritablement œcuménique, représentant non une nation, non une race, non un continent, mais le monde, mais l'humanité, non des intérêts locaux, particuliers, transitoires, mais les intérêts généraux et permanents de l'âme humaine, tel sera le grand et rassurant spectacle de catholicité et d'unité que le Concile donnera aux hommes...... »

Et quels sont dans la situation présente, les devoirs des Pères du Concile, des Évêques? Mgr Dupanloup les définit ainsi :

« Mais nous, apôtres de la foi, soyons humbles à notre tour, et regardons en face les devoirs de notre mission.

« Pour moi, je suis, je vous l'avoue, mes Frères, bien plus occupé de répandre la vérité que de la discuter. Après dix-neuf siècles, le monde intellectuel et le monde moral sont fondés. Nous ne parlons pas en vain de la durée de l'Eglise et du prodigieux spectacle de sa perpétuité. Qui donc lui donne le temps pour serviteur, si ce n'est Dieu? Mais comment n'a-t-elle pas encore tout l'espace, si ce n'est surtout à cause de l'infirmité de nos vertus ? Eh bien! voilà de nouvelles forces; les distances n'existent plus, les continents se rapprochent, les mers se communiquent, les isthmes s'ouvrent et les transports s'accélèrent sous nos pas... Quelle tristesse, quelle honte, si ce siècle restait le siècle de la polémique et de la peur, au lieu d'être le temps de l'espérance et de l'apostolat !

« Sortons de l'Europe et des petites querelles de l'Europe. Changeons, élargissons nos horizons. En face de huit cents millions d'hommes à convertir, soulever des discussions violentes et superflues, se quereller sur les formes variables des gouvernements, c'est perdre son temps et sa peine. Gémir, condamner, multiplier les malédictions, en ces temps de faible foi, ce n'est pas assez. A l'œuvre ! Tâchons de vaincre le mal par le bien, l'égoïsme par la charité, l'ignorance par le savoir, les préjugés anti-chrétiens par les vraies lumières chrétiennes, les vices et les haines par la sainteté. Un concile est une veillée des armes, et comme une nouvelle pentecôte avant la séparation des apôtres, partant pour la conquête spirituelle du monde. Reprenons dans des mains encore plus zélées l'Évangile et la croix, pour les porter aux païens ignorants, aux protestants éloignés de nous, et dont un grand nombre regardent vers



LE CONCILE. — Vue de la porte construite dans la

nous, aux Grecs séparés depuis tant de temps pour si peu, aux impi orgueilleux, à tant d'hommes que le malheur des temps a éloignés d Jésus-Christ, aux pauvres gens trompés qui haïssent l'Église qu'ils devraie bénir : ne parlons pas toujours de ceux qui sont dans les ténèbres, sa nous souvenir que ces ténèbres, nous aurions peut-être pu, avec plus d lumière et d'ardeur, les dissiper ! »

Et de sa main magistrale, il trace le tableau de la catholicité de nos jours :

« On parle de nos divisions. Mais quand donc l'Église fut-elle moins divisée, plus unie, plus fidèle, plus fraternelle et plus filiale ? Il vous appartient bien, vous qui ne vous entendez sur rien et qui discutez tout, d'élever la voix contre elle. Non, les discussions entre nous, sur de libres opinions, n'entament en rien notre symbole. L'édifice de l'Église est si solide et si protégé que les pierres qui se détachent n'ébranlent pas la muraille et ne tuent personne. Le navire est si bien construit qu'il franchit tous les écueils et affronte toutes les mers. Faites le compte des apostasies et celui des conquêtes. Depuis trente ans, l'Église a perdu deux ou trois hommes, qui n'ont entraîné personne ; elle a reçu droit de cité dans de grandes nations : Londres et Constantinople, New-York et Pékin entendent sonner nos cloches. Et vous voulez nous effrayer, et vous nous demandez d'être inquiets, et de trembler ! Non, non, notre confiance est inébranlable, parce que celui qui a fait notre unité a vaincu le monde. »



Saint-Pierre pour servir d'entrée à la salle des réunions.

Voici la partie la plus délicate de son œuvre, celle sans doute qui a soulevé tant de colères dans le camp opposé, celle où Mgr Dupanloup se rappelle avec orgueil qu'il est Français tout en étant évêque ; nous finirons par cette citation, où l'on sent battre à chaque ligne le cœur du patriote et du chrétien :

« Et à côté de ce merveilleux spectacle d'unité dans la catholicité, mes frères, voyez-en un autre non moins consolant.

« Le monde catholique entier sera là, à Rome, au Vatican, dans l'assemblée des Évêques. Ces hommes parleront une langue commune, la langue de la foi, dans laquelle ils s'entendront tous. Mais aucun d'eux n'oubliera la langue de la terre, ni qu'ils ont ici-bas une patrie.

« Sans doute, dans l'assemblée des pontifes du monde chrétien, point de patriotisme exclusif, étroit, vaniteux. Nous parlerons, pour la race humaine tout entière, pour toutes les âmes qui, sous toutes les latitudes et sous tous les cieux, invoquent ou attendent Jésus-Christ !

« Mais cependant nul ne peut oublier ce que son pays a pu et doit faire encore pour l'Église ; et personne ne m'en voudra, si moi, évêque français, je m'inspire de ces vieux évêques des Gaules qui ont tant fait pour la civilisation, en même temps que pour la religion, sur le sol de notre patrie !

« Arrière donc ceux qui parlent de divorce entre la religion et les sociétés, entre l'Église et les patries !

« Et qui donc pourrait abolir dans nos cœurs le souvenir de ce que la France te doit, ô Église de France, vraie fille aînée de la sainte Église catholique, et vraie mère de la France ! Toi qui as pris notre race barbare et inculte, il y a quatorze cents ans, et qui l'as baptisée, illuminée, instruite, fondée ; présidant à la naissance de l'autorité régulière, à la transmission des sciences et des lettres, à l'établissement des grandes et des petites écoles, à l'épanouissement de l'architecture et des arts, à l'organisation des métiers, à la protection et à l'élévation des pauvres, à l'égalité des droits, à la pureté des familles, pétrissant toute âme française d'honneur, de miséricorde et de justice, et offrant sur ce sol privilégié le modèle des pontifes dans saint Martin, le modèle des rois dans saint Louis, le modèle des guerriers dans Jeanne d'Arc et Bayard, le modèle des prêtres et des citoyens dans saint Vincent de Paul, le modèle enfin de toutes les conditions de la vie dans cette légion de saints Français, dont nous portons les noms mêlés aux noms de nos familles, et qui forment au-dessus de nos têtes une multitude de protecteurs,

et comme une nuée imposante de glorieux témoins! *Tantam habentes impositam nubem testium!*

« Tous ces grands souvenirs, mes très-chers Frères, se pressent dans mon âme au moment même où je vais quitter la France. En me séparant d'elle, je sens mieux que je l'aime, et dans cette auguste assemblée, où toutes les nations seront représentées, au sein de cette Église catholique à la fois universelle et nationale, qui, comme l'astre du jour, baigne chaque sillon et tout l'ensemble de la terre des rayons d'une même lumière, non, je ne verrai point disparaître en mon âme mes sentiments patriotiques : je penserai à vous, ô mes chers diocésains, ô mes compatriotes ! je porterai dans mon cœur et dans ma parole les vœux, les souffrances, l'honneur et l'amour de mon pays, et, à Rome, je me sentirai plus évêque sans me sentir moins Français.

« Tel est l'esprit catholique, telles sont les pensées que les évêques portent à Rome : lieu illustre et élevé, où les âmes s'élèvent encore. Oui, sur ces saintes hauteurs, un esprit plus large s'empare de l'homme et du prêtre, de plus vastes horizons s'ouvrent devant lui. »

Si la place nous le permettait nous reproduirions dans leur entier à la suite de cette lettre, les *Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain Concile.* Nous ne pouvons que les analyser en en extrayant les passages les plus saillants, ceux qui ont la portée la plus grande :

« Cette controverse, dit l'*Union*, à la pensée de laquelle nous nous associons de grand cœur, s'élève bien au dessus de nous et de la presse ; elle s'établit entre des évêques, et le respect et le devoir nous interdisent de nous mêler à des débats où interviennent les juges de la foi. Mgr l'évêque d'Orléans soutient son opinion qui diffère de celle de Mgr Manning et de Mgr Dechamps en particulier. Ayant analysé les écrits de ces deux illustres prélats, nous devons donner place à leur vénérable contradicteur. » Citons donc, sans commentaires :

« Ce que je commencerai par vous faire remarquer, Messieurs, c'est qu'une telle question regardait le Concile, et n'aurait dû être traitée que par lui.

« Malheureusement, des journalistes intempérants n'ont pas réservé ce soin à la future assemblée de l'Église. Forçant les portes du Concile, avant même, et longtemps avant, qu'il pût être réuni, ils se sont hâtés d'ouvrir le débat sur un des sujets théologiques les plus délicats, et d'annoncer à l'avance en quel sens le Concile déciderait et devait décider. C'était un effort pour créer dans l'opinion un courant favorable à leurs désirs, et pour peser, de tout le poids de cette opinion préjudicielle, sur les évêques assemblés...

« Deux journaux surtout, la *Civiltà cattolica* et l'*Univers*, ont pris ici la plus étonnante des initiatives. Tandis que le Saint-Père imposait un prudent et rigoureux silence aux consulteurs des congrégations romaines chargés des travaux préparatoires du Concile, ils n'ont pas craint de livrer au public les questions qui, selon eux, doivent être agitées et résolues par la future assemblée. Ils ont annoncé, en particulier, que la question de l'infaillibilité personnelle du Pape y serait définie : bien plus, qu'elle serait définie par acclamation... »

«....C'est ce qu'ils disent, et avec de tels outrages pour ceux qui ne pensent pas comme eux, qu'en vérité il n'y a plus de limites, et le débat s'envenime étrangement.

« Cependant tout le monde ignore absolument ce que jugera bon de faire ou de ne pas faire sur ce point le Concile, qui n'existe pas encore.....

« Je n'ai certes aucun goût à me jeter dans une mêlée si violente. Je gémis de la controverse qui s'agite devant le public, et, si j'écris, ce n'est pas pour l'irriter, mais plutôt pour la calmer, et même, s'il se pouvait, la supprimer ; car, pour moi, je la crois très-inopportune, très-regrettable pour le Saint-Siége lui-même, et les querelles qui viennent d'avoir lieu n'ont fait qu'ajouter à ma conviction, déjà ancienne, sur cette inopportunité.

« Ce sont ces difficultés que — sans toucher au fond même de la question théologique, — je voudrais exposer simplement dans cet écrit.

» Je ne discute pas l'infaillibilité, mais l'opportunité. Et, du reste, les vues que je présenterai ici ne me sont pas personnelles. Je m'en suis entretenu souvent avec un grand nombre de mes vénérés collègues de France et d'ailleurs, et ces raisons nous ont paru si graves, à eux comme à moi, qu'à tout le moins sont-elles de nature à faire réfléchir la presse religieuse, et à lui persuader enfin de réserver aux évêques de si délicates discussions.....

« Quand le Pape Pie IX annonça, dans deux allocutions célèbres, aux évêques rassemblés à Rome en 1867, son projet de convoquer un Concile œcuménique, il ne dit pas un mot de la nécessité ou de l'utilité de faire ériger en dogme de foi, par la future assemblée, son infaillibilité personnelle.

« Et les cinq cents évêques réunis alors à Rome, dans leur adresse au Saint-Père en réponse à cette communication, ne dirent pas non plus un seul mot de cette question.

« Enfin dans la bulle d'indiction, où le Saint-Père a tracé si largement, et avec un si grand langage, le programme du futur Concile, il ne fut de même nullement parlé de son infaillibilité personnelle

« Non, nulle part, dans aucun des actes du Saint-Père, cette préoccupation de grandir son autorité au moyen du Concile, et à la faveur de ce respect dont le monde entoure ses vertus et ses malheurs, n'apparaît un seul instant.

« J'entends dire qu'il s'agit ici d'un principe.

« D'un principe ? — Eh quoi, répondrai-je à mon tour, ce principe, si c'en est un, il est donc nécessaire à la vie de l'Église qu'il devienne dogme de foi ? Comment alors expliquez-vous que l'Église ait vécu dix-huit siècles, sans que ce principe essentiel à sa vie ait été défini? Comment expliquez-vous qu'elle ait formulé toute sa doctrine, produit tous ses docteurs, condamné toutes les hérésies, sans cette définition? De nécessité, il n'y en a évidemment aucune ici, et la solution de cette question n'est pas plus indispensable qu'elle n'était réclamée.

« La raison, d'ailleurs, en est simple. L'Église est infaillible, et l'infaillibilité de l'Église suffit à tout jusqu'à cette heure. Craignez-vous qu'à l'avenir elle devienne insuffisante ? et vous flatteriez-vous que ceux qui ne veulent pas croire à l'infaillibilité de l'Église unie au Pape, croiront plus facilement à l'infaillibilité personnelle et séparée du Pape ? ......

« Après dix-huit cent soixante-dix années d'enseignement, il faut qu'on en vienne à se demander dans un concile, qui a le droit d'enseigner infailliblement ! Et cela à la face du monde incrédule et protestant qui nous regarde ! Non, laissons là ces questions que

rien n'appelle. Que des publicistes téméraires n'aillent pas avant l'heure étonner et désorienter le bon sens des fidèles par des controverses violentes, qui semblent vouloir imposer d'avance ces questions aux évêques. Pour moi, Messieurs, ma pensée, en la soumettant à mes vénérés collègues, est formelle sur ce point.

« Quand le chêne est vingt fois séculaire, creuser, pour chercher le gland originaire sous ses racines, c'est vouloir ébranler l'arbre entier. »

Entrant, après ce préambule, dans le vif de la question, Mgr d'Orléans expose ce qu'il appelle les précédents de la question d'opportunité. Il rappelle qu'au Concile de Trente la même question fut posée sous une autre forme et retirée sur l'ordre du pape Pie IV, parce qu'elle passionnait trop les esprits. Il dit qu'il l'a cherchée vainement dans le catéchisme de ce Concile. Il raconte enfin que Bossuet, dans son Exposition de la doctrine catholique, la passe à dessein sous silence et que le pape Innocent XI le loue de sa sagesse.

Puis, pour les schismatiques d'abord, pour les protestants ensuite, il redoute les inconvénients d'une définition de l'infaillibilité du Pape. Il rappelle que le refus des schismatiques de reconnaître la primauté du siége de Rome, fut la cause qui les précipita dans le schisme ; que ni à Lyon, ni à Florence ils ne voulurent l'accepter, et qu'introduire encore entre elles et l'Église une difficulté nouvelle, c'est rendre pour jamais leur conversion impossible.

Il passe ensuite à l'impression que cette définition produirait sur les gouvernements, impression bien fâcheuse, selon l'illustre prélat :

« Sur les cinq grandes puissances européennes, trois ne sont pas catholiques : la Russie, la Prusse et l'Angleterre. Je ne parle pas ici de l'Amérique et des États-Unis. Et parmi les Etats secondaires de l'Europe, un grand nombre aussi appartiennent au schisme et à l'hérésie, la Saxe, la Suède, le Danemark, la Suisse, la Hollande, la Grèce. Qui ne sait quels ombrages tous ces gouvernements nourrissent encore contre l'Église ? Or, je pose simplement la très-grave question que voici : Croit-on qu'une définition de l'infaillibilité personnelle du Pape soit de nature à dissiper ces ombrages ? Quand, par un préjugé invétéré, qu'on ne détruira pas en l'aggravant, ces gouvernements regardent le Pape comme un souverain étranger, croit-on, de bonne foi, que déclarer le Pape infaillible, ce sera rendre meilleure la position des catholiques dans tous ces pays ? Croit-on que la Russie, que la Suède, que le Danemark, en deviendront plus doux pour leurs sujets catholiques ? Leurs haines contre Rome en seront-elles apaisées, et le rapprochement rendu plus facile ? . . . . .

« Une autre objection est déduite des difficultés de la définition. En admettant que le Pape soit infaillible, il ne saurait l'être dans tous ses actes et en dehors de toute condition. Toutes les paroles qu'il prononce ne sont pas marquées du même caractère. Bien qu'il soit élevé sur la chaire de saint Pierre, il n'est point exempt des liens de la nature humaine ; son âme est soumise à l'erreur et au péché comme son corps est livré à la douleur et assujetti à la mort. »

Après avoir examiné les difficultés de droit, Mgr d'Orléans examine les difficultés de fait, et demande comment les conditions d'une décision *ex cathedra* étant données, on reconnaîtra que tel ou tel décret les remplit. Il pose la question pour la décision du pape Étienne contre S. Cyprien, pour les lettres du pape Honorius, enfin pour un acte plus récent, et qui a suscité des controverses, le *Syllabus.*

A côté des difficultés du passé, Mgr Dupanloup redoute celles de l'avenir. Il craint l'infaillibilité ainsi remise entre les mains d'un homme. S'il se rencontrait un pape téméraire, imprudent, passionné, qui enseignât l'hérésie et y persistât, ou seulement un pape faible, qui se laissât opprimer, comment pourrait-on savoir dans ce dernier cas, s'il a conservé assez de liberté pour parler *ex cathedra*, et comment dans le cas précédent triompher de son obstination ? Et regrettant amèrement cette discussion, il termine par ce cri de douleur : « Nous avions la paix, et une définition allumera la guerre. »

Telle est la somme des *Observations* de Mgr l'Évêque d'Orléans. Nous aurons dit sur cet important document tout ce que nous permet de dire la réserve que nous nous sommes imposée, si nous rapportons brièvement quelques-unes des appréciations pour ou contre, auxquelles il a donné lieu.

Ce n'est point ici le lieu de relater les colères de l'*Univers* et de son fougueux rédacteur en chef ; d'autres, qui ne partagent pas la manière de voir de Mgr Dupanloup, ont du moins discuté ses théories avec modération et convenance. Opposons l'une à l'autre deux revues catholiques qui représentent les deux opinions.

Voici d'abord l'appréciation du *Correspondant :*

« ..... Sur cette question de haute théologie, nous avions déclaré notre profonde incompétence.....

« Mgr l'évêque d'Orléans avait le droit d'aller plus loin que nous. De vénérables évêques avaient exprimé publiquement leur pensée. Il avait le droit, à son tour, de faire entendre la sienne, et, sans toucher le fond du même débat, qui eût exigé un traité entier de théologie, il a soumis à l'appréciation du public chrétien, avec une force puissante de logique et de bon sens, les motifs qui lui font regarder comme inopportune et dangereuse la décision provoquée. Les mêmes écrivains qui avaient applaudi à Mgr l'archevêque de Malines parlant dans un sens, trouvent mauvais que Mgr d'Orléans parle dans un autre. C'est naturel, et cela seul donne la mesure de la liberté dont jouirait le Concile, si leur influence y prévalait. Nous trouvons, nous, parfaitement bon que l'un et l'autre aient parlé tout haut, et dans cette contradiction pleine de mesure, de gravité et de charité, nous voyons le gage et la démonstration exacte de l'indépendance absolue et de l'indifférence aux bruits du dehors que le Concile saura faire régner dans ses délibérations. Seulement nous ferons remarquer à ceux qui nous ont fait un crime de notre réserve et de notre abstention, qu'en présence de ces deux courants d'opinion contraire dans l'épiscopat, en présence du sentiment connu de tant d'évêques français et de tant d'évêques d'Allemagne, d'Angleterre, d'Irlande et d'Amérique, sous l'empire des graves considérations si éloquemment développées par Mgr l'évêque d'Orléans, et que nous pressentions expressément avant même d'en avoir vu dans son écrit la lucide exposition, cette abstention nous paraît aujourd'hui plus que jamais la seule conduite commandée à l'humilité soumise des fidèles.....

« Le saint et courageux évêque n'a pas cru pouvoir garder le silence, en face des prétentions et des violences de *l'Univers*, qui essaie vainement de transformer en révoltés les plus ardents défenseurs de l'Église. Il a voulu dire à ce journal ses vérités, ouvertement, loyalement, et sans s'abriter un seul instant derrière sa dignité épisco-

pale. C'est l'objet d'une nouvelle lettre adressée à M. Louis Veuillot par l'infatigable prélat, au moment même de son départ pour Rome; Adversaires de ce journal, nous garderons ici une réserve que l'on comprendra. Nous sommes fiers, émus, fortifiés, en nous voyant ainsi défendus. Mais nous sommes surtout heureux de voir un grand évêque séparer publiquement la cause de la religion de tous les excès de la presse. Nul n'a le droit de parler tous les jours au nom de l'Église, et de la régenter en prétendant la défendre. Que Dieu soit loué! bientôt l'Église va parler elle-même, et nous inclinons d'avance nos cœurs et nos consciences vers Rome, prêts à écouter, à croire, à obéir, à aimer! »

Tout autre est la manière de voir de la *Revue du Monde catholique*, qui a publié sans signature d'auteur une longue réfutation des *Observations* de Mgr Dupanloup:

« En résumé, dit son collaborateur anonyme, le livre de Mgr Maret et la lettre de Mgr Dupanloup sont deux expressions d'une seule et même doctrine considérée à deux états divers de développement.

« Mais puisque Mgr l'évêque d'Orléans ne s'occupe que de l'opportunité de la définition et de l'effet qu'elle produirait sur le public, il n'oubliera pas que, dans le public, les questions se posent autrement que dans les écoles.

« Le public se demande aujourd'hui si la papauté sortira du Concile, raffermie ou diminuée et mise en tutelle. Pour lui qui n'entre pas dans les profondeurs de la théologie et dans les obscurités de l'histoire ecclésiastique, les novateurs ne sont pas ceux qui désirent la définition, mais ceux qui la combattent. La définition de l'infaillibilité lui apparaît comme la consécration d'un privilége que la papauté a toujours exercé. La négation de cette infaillibilité est au contraire un amoindrissement du pouvoir du Pape; c'est une idée moderne pénétrant par une fissure dans le vieil édifice de la constitution de l'Eglise, et y apportant la tempête, c'est le principe de la pluralité des suffrages substitué au principe monarchique, c'est enfin la démocratie portant hardiment la main sur la tiare et la diminuant d'une de ses couronnes.



Les Pères du Concile. — Mgr Ravinet, évêque de Troyes (1).

« Telle est sur ce grand débat l'opinion du monde, du monde politique surtout, et aussi du populaire, car les hommes d'État et la foule guidés par le même instinct arrivent aux mêmes conclusions. Ce n'est pas dans les journaux religieux, échos d'un public restreint, qu'il faut les chercher, c'est dans les journaux de toutes nuances, dans les conversations, dans les mille manifestations de la pensée publique que l'on saisit au vol sans pouvoir les énumérer. Or, cette appréciation, inexacte peut-être, malheureuse sans doute, est celle que portera le public tout entier, croyant ou incrédule, si la définition n'est pas rendue, et puisqu'on s'inquiète de l'état des âmes, il est impossible de n'en pas tenir compte.

« Nous avions la paix, dit Mgr Dupanloup, et une définition allumera la guerre. Hélas! nous n'avons pas la paix et la lettre même de Mgr l'évêque d'Orléans en est la preuve. Le monde catholique est divisé et le sera jusqu'à ce que la question soit résolue. A ce moment la paix renaîtra, parce que les attaques cesseront et que toute lutte deviendra impossible. Les opinions particulières seront abandonnées. Tous les membres de l'Église, prélats et fidèles, dominés par l'éclatante autorité du Concile, se confondront dans un même sentiment d'obéissance et de foi, et s'écrieront d'une seule voix : *Credo*. Alors seulement il n'y aura plus ni gallicans, ni ultramontains, ni autoritaires, ni libéraux, mais des fils réunis autour du père commun, et le spectacle de cette unité sera le plus puissant attrait pour faire rentrer au bercail nos frères séparés. »

Complétant, au point de vue des faits, tout ce qui se rapporte aux *Observations* de Mgr Dupanloup, disons que deux évêques français y ont adhéré : ce sont Mgr Meignan, évêque de Châlons et ancien professeur à la Sorbonne, et Mgr Place, évêque de Marseille et ancien supérieur du petit séminaire de Paris. Mgr Place, à la suite d'un mandement publié à propos de son départ pour le Concile, a mis une note, qui ne doit pas être lue en chaire, et qui recommande à son clergé la lettre de Mgr Dupanloup : « Nous ne saurions, dit-il, exprimer aussi fortement des sentiments qui sont les nôtres. Nos excellents prêtres verront avec quelle prudence il faut envisager certaines questions qu'on a soulevées si intempestivement, et comment, dans le cœur d'un évêque, l'amour pour le Pape se confond avec l'amour pour l'Église. » Mgr Meignan, l'auteur d'un beau livre (*L'homme et le monde primitif selon la Bible*), dans lequel il démontre l'accord de la science et de la foi et la faiblesse des arguments qu'on prétend tirer contre la Bible des découvertes scientifiques modernes, avait dit, dans la dernière page de sa préface : « Puisse le ciel aider notre faiblesse dans une tâche que nous ne voulons accomplir qu'en soumettant notre pensée au jugement *infaillible* du Saint-Siége. » *L'Univers* ayant reproduit cette phrase pour montrer que Mgr l'évêque de Châlons croit à l'infaillibilité du Pape, le savant prélat a cru devoir réclamer pour se ranger à la suite de Mgr l'évêque d'Orléans et pour blâmer les attaques dont le livre de Mgr Maret est l'objet...

(1) Mgr Emmanuel-Jules Ravinet, officier de la Légion d'honneur, assistant au trône pontifical, est né à Paris le 4 avril 1801. Nommé à l'évêché de Troyes par décret impérial du 11 décembre 1860, préconisé le 18 mars 1861, sacré à Notre-Dame de Paris le 1er mai suivant, il fut installé le 11 du même mois; il avait été précédemment chanoine titulaire et vicaire général de Paris.

XXX

Trêve à ces dissensions stériles. Aussi bien, l'entente n'est pas aussi éloignée que l'âpreté de la discussion pourrait le donner à penser et que s'efforcent de le faire croire les ennemis de notre sainte religion, que réjouissent ces luttes. Nous n'en voulons d'autre preuve que la conclusion *identique* des deux articles, pourtant si *dissemblables* dans leurs appréciations, que nous avons rapportés plus haut.

L'un des deux antagonistes s'écrie en effet : « Que Dieu soit loué. Bientôt l'Eglise va parler elle-même, et nous inclinons d'avance nos cœurs et nos consciences vers Rome, prêts à écouter, à croire, à obéir, à aimer. »

L'autre réplique : « Tous les membres de l'Eglise, prélats et fidèles, se confondront dans un même sentiment d'obéissance et de foi, et s'écrieront d'une seule voix : *Credo!* Alors il n'y aura plus ni gallicans, ni ultramontains, ni autoritaires, ni libéraux, mais des fils réunis autour du père commun !... »

N'est-ce point là, nous le demandons, un spectacle touchant et consolant à la fois que celui que présentent ces fils de l'Église, discutant sur une question spéciale, et terminant leurs discussions par cet acte de foi et d'amour, tellement semblable dans sa manifestation, que la péroraison de l'un des auteurs pourrait également servir de péroraison à l'autre? Et n'y a-t-il point là de quoi confondre ceux qui prétendent que la division est au sein de l'Église ? N'y a-t-il point une éclatante justification des paroles de Mgr Dupanloup : « Les discussions entre nous, sur de libres opinions, n'entament en rien notre symbole. Quand donc l'Église fut-elle moins divisée, plus unie, plus fidèle, plus fraternelle, plus filiale? »

Les Pères du Concile.
Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève (1).

C'est de Rome que nous tous, zélés serviteurs de l'Eglise, attendons la lumière. C'est de Rome que la vérité va jaillir. Malgré les impatiences de quelques-uns, attendons-la avec sécurité, avec confiance.

Les moments sont proches. A l'heure où nous écrivons ces lignes (7 décembre), six cents évêques environ sont réunis à Rome, et cet acte sublimement audacieux de la convocation d'un Concile œcuménique en plein XIXe siècle, va passer dans le domaine des faits accomplis.

Encore quelques heures, et nous serons au mercredi 8 décembre, jour de l'ouverture du Concile du Vatican; encore quelques pages et nous aurons achevé le récit des préliminaires du Concile, pour commencer l'histoire du Concile lui-même. Les évêques sont partis et nous les avons suivis dans leur sainte course; avec eux, nous avons atteint le but de leur pieux pèlerinage : Rome.

Nous donc, les historiens de ces grandes solennités, nous allons, nous aussi, rester dans la Ville-Sainte. C'est là que nous confine désormais la tâche que nous avons entreprise. Complétons rapidement cette première partie par des détails indispensables sur l'organisation du Concile, et les travaux préparatoires, tant intellectuels que matériels.

Six cents évêques, avons-nous dit, sont en ce moment réunis dans la capitale du monde chrétien. Il est utile, ce nous semble, de présenter ici un état de la hiérarchie catholique, afin de donner une idée de l'ensemble que présente le Concile.

La hiérarchie de l'Église catholique se compose comme suit :

Patriarches, archevêques et évêques résidants		766
Patriarches, archevêques et évêques in partibus infidelium		228
Total		994

Les dignités sont ainsi réparties :

Patriarches	12	
Archevêques du rite latin résidants	75	
Archevêques des différents rites résidants	25	
Archevêques in partibus	35	
	135	
Evêques latins résidants	609	
Évêques des différents rites résidants	45	
Évêques in partibus	193	847
		994

Voici l'âge des titulaires :

3	évêques sont âgés de	95 ans.	
2	»	»	90 ans.
20	»	»	80 à 85 ans.
46	»	»	75 à 80 ans.
79	»	»	70 à 75 ans.
164	»	»	60 à 65 ans.
133	»	»	55 à 60 ans.
150	»	»	50 à 55 ans.
82	»	»	45 à 50 ans.
43	»	»	40 à 45 ans.
24	»	»	38 à 40 ans.

(1) Nous ne donnons pas ici de notice biographique sur cet éminent prélat, nous proposant, dans le cours de ce récit, de lui consacrer une étude spéciale.

13 évêques sont âgés de 35 à 38 ans.
7 » » 30 à 35 ans.
123 évêques résidants dont l'âge n'est pas connu.
105 évêques *in partibus* dont l'âge n'est pas connu.
———
994

Les 3 évêques les plus âgés sont :

Mgr Bombini, évêque de Cassano ; Mgr Goyenèche, archevêque de Lima, et Mgr Cavi, administrateur de Livourne, tous trois nés en 1775.

Les 7 plus jeunes sont :

1. Mgr Mellus, évêque d'Akrachald ; 2. Mgr Melchisedekiam, évêque d'Erzeroum (Arménie) ; 3. Mgr Ordonez, évêque de Riobamba ; 4. Mgr de Lacerda, évêque de Saint-Sébastien ; 5. Mgr Ximenès, évêque de Cerruel ; 6. Mgr Maranga, évêque de Tine et Micon ; 7. Mgr Granada, évêque de Troade.

En regard des Évêques arrivés à Rome pour le Concile, nous croyons devoir placer ici les noms de ceux qui, pour des motifs légitimes et consentis par le Saint-Père, sont forcés de rester dans leur diocèse, tous exprimant leur regret profond et s'unissant de cœur à leurs Frères :

1. NN. SS. Augustin Roskovanyi, évêque de Nitrie (Autriche). — 2. Raphaël Purpo, évêque de Pouzzoles (Deux-Siciles), octogénaire. — 3. Jean-Baptiste Naselli, archevêque de Palerme, 83 ans. — 4. Vincent Cicciolo, évêque de Trapani (Sicile), septuagénaire. — 5. Pierre-Antoine de Pompignac, septuagénaire, — 6. S. Em. le cardinal Alexis Billiet, archevêque de Chambéry (Savoie), 86 ans. — 7. Thomas Brown, évêque de Newport (Angleterre), 72 ans. — 8. Jacques Walshe, évêque Kildare et Leighlin (id.) — 9. Edouard Walshe, évêque de Ossory (id.) — 10. Joseph-Joachim de Moura, archevêque de Braga (Portugal), 75 ans. — 11. Emmanuel Manzo, évêque de Guarda (id.), 76 ans. — 12. François Stefanowicz, évêque de Samosate *in partibus*, suffragant de Posen (Prusse). — 13. Joseph Lino de Oliveira, évêque de Angola (îles Açores), 66 ans. — 14. Vincent Arbelaes, archevêque de Santa-Fé-di-Bogota (Nouvelle-Grenade.) — 15. Jean-Emmanuel Garcia Tejada, évêque de Pasto (id.) — 16. Joachim Lodovic Gonin, évêque de Port-d'Espagne (Antilles). — 17. Jean Valsk, évêque de London Sandwich (Canada). — 18. Patrice Lynch, évêque de Charlestown (Etats-Unis). — 19. François Becker, évêque de Wilmington (id.). — 20. Silvestre Horton Rosecrans, évêque de Colombo (id.) — 21. Jean-Henri Luers, évêque de Fort-Waine. — 22. Patrice Fechan, évêque de Nashville (id.) — 23. Thomas Grasse, évêque de Saint-Paul de Minnesota (id.) — 24. Auguste Martin, évêque de Natchitoches (id.) — 25. François Norbert Blanchet, archevêque d'Olegon-City (id.) 74 ans. — 26. Magloire-Augustin Blanchet, évêque de Nesqualy (id.) — 27. François Gainza, dominicain, évêque de Caceres (îles Philippines). — 28. Jean Beda Polding, de la congrégation Anglo-Bénédictine, archevêque de Sydney (Australie). — 29. Mathieu Quinn, évêque de Bathurst (id.) — 30. Jacques Murray, évêque de Maitland (id.) — 31. Rodesinde Salvado, bénédictin, évêque de Porto-Vittoria (id.) — 32. Thomas Polanski, évêque de Premyzl (Autriche), du rite grec-ruthène. — 33. Joseph Gaganetz, évêque d'Epéries, suffragant de Strigonie (id.) 76 ans. — 34. Michel Navarro, des Mineurs réformés, évêque de Cucuse *in partibus* (Arménie), vicaire apostolique d'Human (Chine). — 35. Joseph-Marie Chauveau, évêque de Sébastopolis *in partibus* (Arménie), vicaire apostolique de Lassa. — 36. Joseph Ponsot, évêque de Philomélie *in partibus* (Phrygie), vicaire apostolique de Yunnan (Chine). — 37. Michel Calderon, dominicain, évêque de Bodone *in partibus* (Épire), vicaire apostolique de Fo-Kien. — 38. Henri Baldus, évêque de Zoara *in partibus* (Palestine), vicaire apostolique de Kiam-Si (Chine). — 39. Elige Cosi, mineur-observant, évêque de Priene *in partibus* (Bythinie), coadjuteur du vicaire apostolique de Xantung. — 40. Eugène-Etienne Charbonnier, des Missions-Étrangères, évêque de Domitiopolis *in partibus* (Isaurie), vicaire apostolique de la Cochinchine orientale. — 41. Jean-Claude Miche, des Missions-Étrangères, évêque de Dansare *in partibus* (Mésopotamie), vicaire-apostolique de la Cochinchine occidentale. — 42. Paul Puginier, des Missions-Étrangères, évêque de Mauricastre *in partibus* (Arménie), vicaire apostolique du Tonkin. — 43. Jean-Denis Gauthier, des Missions-Étrangères, évêque d'Emmaüs *in partibus* (Palestine), vicaire Apostolique du Tonquin méridional, — 44. Pierre Dufal, évêque de Delcon *in partibus* (Thrace), vicaire apostolique du Bengale oriental (Indes). — 45. Hilaire Sillani Sylvestrin, évêque de Callinique *in partibus* (Mésopotamie), vicaire apostolique de Colombo (id.) — 46. Christophore Bonjean, évêque de Médée, *in partibus* (Thrace), vicaire apostolique de Jafnapatam. — 47. Michel-Ange Jacobi, capucin, évêque de Pentacome *in partibus* (Syrie), vicaire apostolique d'Agra. — 48. Michel-Antoine Anfossi, carme-déchaussé, évêque de Mennith *in partibus* (Arabie), vicaire apostolique de Canara. — 49. Patrice Moran, évêque de Dardanie *in partibus* (Grèce), vicaire apostolique du district oriental du Cap de Bonne-Espérance. — 50. François Ramirez, mineur observantin, évêque de Caradro *in partibus* (Cilicie), vicaire apostolique de Tamaulipas (Mexique). — 51. Jean Salpoint, évêque de Dorile *in partibus* (Phrygie), vicaire apostolique d'Arizona. — 52. Jean-François Mackebœuf, évêque d'Épiphanie *in partibus* (Syrie), vicaire apostolique des territoires de Colorado et d'Utah. — 53. Jean-Baptiste Swinkels, rédemptoriste, évêque d'Amorio *in partibus* (Phrygie), vicaire apostolique de Surinam (Amérique). — 54. Antoine Doumer, évêque de Juliopolis *in partibus* (Bythinie), vicaire apostolique de Taïti. — 55. Guillaume-Bernard Allien-Collier, anglo-bénédictin, évêque de Drusipare *in partibus* (Thrace). — 56. Joseph Laroque, évêque de Germanicopolis (Cilicie). — 57. Guillaume Morris, bénédictin, évêque de Troie *in partibus* (Troade). — 58. Jean-Baptiste Ciofi, évêque de Chiusi et Pienza (Toscane). — 59. Raimond Comacho, évêque de Queretaro (Mexique). — 60. Louis Lastaria, évêque de Xante et Céphalonie (îles Ioniennes). — 61. Antoine-Matthias-Alexandre Jaquemet, évêque de Nantes (France), malheureusement enlevé à l'amour des fidèles, le jour même de l'ouverture du Concile. — 62. Jean-Népomucène Marwitz, évêque de Kulm (Prusse). — 63. Jean-François-Paul Verea, évêque de Linarès (Mexique). — 64. Enfin, S. Em. le Cardinal Louis-Jacques-Maurice de Bonald, archevêque de Lyon, empêché, malgré son vif désir, par l'âge et la maladie.

En donnant les noms de ces prélats, ainsi dispensés de venir à Rome, n'oublions pas d'ajouter que beaucoup parmi eux ont envoyé en leur lieu et place des procureurs, tous hommes considérables par la piété et par la science. Nous pouvons citer entre autres :

Mgr Manuel José Anaya, chanoine métropolitain de Bogota et protonotaire apostolique, procureur de Mgr José Romero, évêque de Dibona *in partibus* (Arabie) et vicaire apostolique de Santa-Marta (République de Colombie).

Le Tr. Rév. P. Pedro Gual, procureur de Mgr José Sévastiar Goyenèche y Barbera, archevêque de Lima (Pérou).

Le docteur José Antonio Ponte, procureur de Mgr Victor Jose Diez, évêque de Coro (République de Vénézuéla).

Le docteur Manuel C. Destrepo, procureur de Mgr Valerio Antonio Zimenez, évêque de Medellin et Antioquia (République de la Nouvelle Grenade).

Le Tr. Rév. P. Manuel Gil, procureur de Mgr Tommaso Miguel Pineda y Zaldara, évêque de San-Salvador (République de San-Salvador).

On s'était d'ailleurs, à juste titre, montré très-difficile, à la Propagande, pour exonérer les évêques missionnaires de l'obligation où ils se trouvaient de prendre personnellement part aux travaux du Concile, et il a fallu de graves raisons, bien constatées, pour qu'on les autorisât à demeurer dans leurs missions. Le souverain Pontife désirait vivement que le Concile fût le plus nombreux possible, et que tous les évêques de la catholicité y prissent part, à moins d'empêchement de haute gravité. L'événement a répondu à son attente.

La plupart des évêques des missions, dont tout le monde connaît la noble pauvreté, sont logés et défrayés de tout aux frais du Saint-Siége. Ceux qui appartiennent aux ordres religieux sont naturellement reçus dans les couvents de leur ordre. Toutes dispositions ont été prises à cet égard. Un grand nombre d'autres prélats, vu la lamentable situation de l'Église dans plusieurs pays, demeurent également à la charge du Trésor pontifical. C'est ainsi que le cardinal Antonelli avait par avance écrit, de la part du Pape, à tous les évêques de l'Italie pour leur dire que, vu l'impossibilité où le plus grand nombre d'entre eux se trouvaient de faire face aux dépenses de leur séjour à Rome, Sa Sainteté leur faisait savoir qu'il était dans ses désirs et dans ses intentions de les loger et de les recevoir dans les palais dont on s'était assuré la disposition, et de les défrayer entièrement de tout.

D'un autre côté, un grand nombre de prélats avaient retenu, préalablement à leur arrivée, leurs appartements à Rome. Nous citerons entre autres, l'archevêque de Bourges, qui a pris un appartement dans la grande rue Babbuino; Mgr Dupanloup, qui a arrêté un charmant Casino sur les hauteurs de Saint-Onufre, au Conservatoire Torlonia, chez les sœurs de Saint-Vincent de Paule; Mgr l'évêque du Mans, qui a loué la maison habitée par feu Mgr Lacroix, etc. etc.

XXXI

DOCETE OMNES GENTES
ECCE EGO VOBISCUM SUM OMNIBUS DIEBUS
USQUE AD CONSUMMATIONEM SÆCULI.

Enseignez toutes les nations.
Voici que je suis avec vous tous les jours,
jusqu'à la consommation des siècles.

Telle est la belle et magnifique inscription inscrite en lettres d'or, au frontispice de la grande porte d'entrée de la salle des réunions solennelles du Concile, à la basilique du Prince des apôtres. On ne pouvait en trouver de plus éloquente et de plus instructive tout à la fois. La mission divine de l'Église et l'infaillibilité de son enseignement sont ainsi rappelées et affirmées de la façon la plus significative, aux regards des milliers de catholiques qui viennent de toutes les parties du monde visiter Rome durant les grandes assises chrétiennes.

Le dessin que nous avons donné de l'entrée de la salle du Concile la représente vue de la confession de Saint-Pierre. A droite et au-dessus du maître-autel de la basilique, s'élève le baldaquin en bronze doré, supporté par quatre colonnes torses d'ordre composite que fit faire le pape Urbain VIII en 1633, sur les plans du Bernino, avec le bronze qu'il enleva au Panthéon. Ce chef-d'œuvre de métal a 86 pieds de haut; mais sous l'immense coupole du temple, son énormité disparaît, et l'on ne voit plus que ses lignes élégantes et gracieuses. L'enceinte conciliaire occupe toute la croisée septentrionale de la basilique; elle est fermée entre les deux piliers de droite qui supportent la coupe. L'architecte s'est efforcé de mettre le style de cette entrée en harmonie avec l'architecture du temple. Les connaisseurs s'accordent à dire qu'il y a pleinement réussi.

On a dû modifier le projet de tenir les congrégations du Concile dans la vaste salle que supporte l'atrium de saint Pierre, et ces congrégations, aussi bien que les sessions, se tiendront dans l'enceinte élevée sous les voûtes de la basilique. L'abside de cette enceinte est adossée à la confession, et ses deux bras s'étendent dans toute la longueur de la nef latérale de droite jusqu'à l'autel de saint Processe. Il y a onze ordres de gradins superposés pour recevoir les stalles des Pères du Concile. Le trône pontifical, situé à la fin de l'hémicycle, du côté gauche, a, à sa droite, les siéges des cardinaux, à sa gauche les siéges des patriarches. On a déterminé l'emplacement de la tribune, ainsi que les places des sténographes, des maîtres des cérémonies, des chantres pontificaux, etc. L'autel s'élève en face du trône du Pape.

Un autre de nos dessins a donné l'aspect des travaux de menuiserie effectués dans l'enceinte conciliaire. Tout a, dans Saint-Pierre, des proportions si gigantesques qu'il faut avoir l'habitude de ces proportions pour bien apprécier l'ampleur des travaux en question. Des quantités énormes de bois ont dû être employées tant pour former l'enceinte que pour construire les siéges des évêques, les tribunes et les trônes.

Il a fallu également remédier à un inconvénient qu'offrait l'aménagement de la salle. La voûte du transept est si profonde et élevée que la voix humaine s'y perd. Il était à craindre que les orateurs ne fussent pas entendus distinctement à vingt-cinq pas, surtout les parois de stuc et de marbre de la salle étant, comme elles le sont, revêtues de tentures de laine, ornées des portraits des papes qui ont tenu les dix-huit premiers conciles œcuméniques. L'architecte Sarti, prévoyant cet inconvénient, avait imaginé de jeter un plafond de bois d'une corniche à l'autre du transept, à la naissance de la voûte.

Puisque nous en sommes aux travaux matériels, il est d'un intérêt réel de décrire ici les ornements destinés à la personne du Saint-Père et qu'il devait porter le jour de l'inauguration du Concile. C'est à l'initiative de la ville de Lyon, qui, mue par une pieuse et catholique pensée, a ouvert une souscription à cet effet, que sont dus ces ornements, qui malheureusement n'ont pu être prêts pour le jour même de l'ouverture.

Nous aurons, plus loin, dans le cours de ce récit, l'occasion de revenir sur ce sujet, en reproduisant par la gravure le *fac-simile* exact de ces ornements, dont l'exécution est confiée à la maison Tassinari, Châtel et Viennois, de Lyon.

Mais nous pouvons ici en donner la description sommaire. Nos lecteurs aimeront, nous n'en doutons pas, à connaître dès maintenant les chefs-d'œuvre sortis, à cette occasion, des ateliers lyonnais, grâce à la généreuse initiative des catholiques de la Rome des Gaules.

La chasuble, conformément aux usages romains, porte sur le devant une croix, au centre de laquelle l'artiste, heureusement inspiré, a dessiné le Sacré-Cœur de Jésus, exprimant une dévotion pour laquelle Pie IX a une prédilection particulière.

Sur le dos, au milieu de la colonne perpendiculaire décrite par les galons, est encadrée, dans une auréole de forme elliptique, la figure du Christ enseignant, autour duquel on lit ces paroles : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.*

La bordure de la chasuble est formée par les noms et les dates des dix-neufs conciles œcuméniques, y compris le Concile du Vatican, 1869.

La chape, toujours conformément aux usages romains, a son chaperon suspendu au-dessous de l'orfroi.

Au centre du chaperon, l'œil se repose sur la suave image de la Vierge Immaculée, revêtue du soleil, couronnée d'étoiles et posant son pied vainqueur sur la tête du serpent.

Les orfrois sont occupés par les emblèmes traditionnels de la reine des anges et des saints : *Turris Davidica*, *Domus aurea*, *Sedes sapientiæ*, *Vas honorabile*, *Turris eburnea*, *Janua cœli*, *Speculum justitiæ*, *Vas insigne devotionis.*

Au bas des orfrois, accusant la provenance de l'œuvre et la pensée des donateurs, seront brodées d'un côté les armes de la ville de Lyon, avec l'inscription dédicatrice ; de l'autre, celles de Mastaï.

L'agrafe a été commandée à la célèbre fabrique d'orfévrerie de M. Armand-Caillat.

Comme étoffe de fond, la bordure et la chape se composent d'un tissu dit : *fond frisé argent.*

Et, pour continuer à nous occuper des dispositions prises à l'occasion du Concile, terminons ce chapitre par quelques renseignements complémentaires.

Tout, nous l'avons dit déjà, avait été prévu soigneusement : on voyait bien qu'il s'agissait d'un père se préparant à recevoir les fils chéris de ses entrailles. Plus on approchait du terme désiré, plus on redoublait d'activité et de soins pour compléter l'organisation de tous les services. Diverses commissions étaient désignées afin de spécialiser chaque branche de service, pour que tout pût procéder dans le meilleur ordre possible et la plus grande régularité. Des personnes de confiance étaient dirigées vers Civita-Vecchia et les frontières, afin de recevoir avec honneur les évêques à leur arrivée, leur procurer tout ce dont ils auraient besoin et leur épargner, autant que possible, les embarras inévitables du voyage. Le consul général du Saint-Siége à Marseille avait reçu l'ordre de télégraphier à Rome, sitôt l'embarquement, en cette ville, d'un évêque, afin qu'à Civita-Vecchia on fît tout disposer pour sa réception.

Dans un autre ordre d'idées, ajoutons qu'on a organisé et complété, à tous les degrés, les rangs du personnel attaché au Concile. Les introducteurs pontificaux des Evêques et des Pères du Concile sont choisis. Leurs fonctions ont beaucoup d'analogie avec celles qu'avaient autrefois en France les gentilshommes de la chambre du roi et aujourd'hui les chambellans. Cette dignité existe déjà à Rome, et ceux qui en sont revêtus sont connus sous le nom de *camériers* du Pape. Ces introducteurs ont été pris dans la prélature des différents pays, afin que le langage, les habitudes et les usages des Évêques des différentes parties du monde fussent parfaitement connus, compris et respectés. C'est là un acte d'attention et de déférence auquel les Pères du Concile se sont montrés des plus sensibles. Les deux prélats désignés pour la France sont Mgr Galot, chanoine honoraire du diocèse de Luçon, et Mgr Bastide, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, tous les deux camériers d'honneur du Souverain-Pontife.



ROME. — Ruines du Temple de Vénus et Rome (1).

Les consultes ne voient pas leur mission se terminer au 8 décembre. Elle se continuera durant tout le temps de la tenue du Concile. Ces savantes commissions se tiendront, à l'entière disposition du

(1) La première des vues que nous donnons ici de la ville de Rome offre tout ce qui reste d'un ancien temple destiné à consacrer l'union mystique de Rome divinisée et de Vénus, mère d'Enée ; aussi l'appelait-on le temple de Vénus et Rome.

L'édifice, double comme son nom, se composait de deux *celles* ou nefs, dont les tribunes, adossées l'une à l'autre, étaient de forme hémisphérique. Celle que nous voyons ici était consacrée à Vénus ; elle regarde le Colisée. L'autre, actuellement enclavée dans le jardin d'un couvent contigu, est tournée du côté du *Forum*.

L'empereur Adrien, poète d'un goût déjà maniéré mais charmant, avait conçu l'idée et le plan de cet édifice, qui ne satisfit pas complétement Appollodore, un architecte du règne précédent. Il y nota deux défauts, dit l'histoire, et ses critiques devaient être bien justes, car il les paya de sa vie. Et cependant nous doutons qu'il existe des ruines plus gracieuses, et mieux faites pour rappeler qu'*Amor* fut un des noms mystérieux de Rome, comme il est l'anagramme du mot *Roma*.

D'énormes tronçons de colonnes, épars sur le tertre d'où s'élançaient jadis leurs tiges de granit, proviennent du double portique qui entourait le temple de Vénus et Rome. Un peu en arrière s'élève un couvent attenant à l'église de Sainte Françoise-Romaine, et, au-dessus, le *campanile* byzantin de cette église, une des plus anciennes, mais non des plus curieuses de Rome. On y voit surtout de remarquable un bas-relief d'Olivieri, représentant le retour du Saint-Siége à Rome après soixante-douze ans d'exil.

Saint-Père et des Évêques, pour leur fournir sur les matières qu'elles auront élucidées tous les renseignements et les explications désirables, et se livrer à l'étude et à l'examen approfondi de tous les cas et questions qu'on jugera utile de leur confier.

Terminons ici cette série d'informations, en donnant le nom du secrétaire général de l'assemblée : c'est Mgr Fessler, évêque de Saint-Hippolyte, dans la Styrie (Autriche-Inférieure). Divers noms avaient été mis en avant pour ces hautes et délicates fonctions, entre autres ceux de quelques-uns de nos doctes prélats, non évêques.

Le choix s'est enfin arrêté sur Mgr Fessler, personnage très-renommé en Allemagne, à cause de la profondeur et de la richesse de sa doctrine en théologie et en droit canon.

L'orateur chargé de prononcer le discours d'ouverture au Concile est l'ancien prédicateur de la chapelle Sixtine, Mgr Puescher Passalvi, archevêque d'Icone, appartenant à l'ordre des Capucins. C'est un Franciscain également, un conventuel, qui fut chargé, lors de l'ouverture du Concile de Trente, de haranguer les Pères de l'illustre Assemblée.



ROME. — Jardin du couvent de Saint-Bonaventure sur le Palatin.

XXXII

A la date du 15 octobre, on lisait dans le *Journal de Rome :*

« Hier, dans l'après-midi, S. Em. le cardinal Berardi a fait solennellement la pose de la première pierre du monument que Sa Sainteté fait élever sur le Janicule en souvenir du Concile œcuménique convoqué pour le mois de décembre prochain. »

Nous ne donnerons pas ici les détails de cette cérémonie, nous réservant de publier un dessin du monument lui-même, dans son complet achèvement. Bornons-nous à relever le côté moral du fait, parce que les révolutionnaires en ont éprouvé une véritable douleur, qui s'est traduite dans la presse italienne par des injures, des railleries, des blasphèmes.

Il paraissait insensé à ces hommes qui ont déclaré Rome leur capitale avant d'y avoir mis le pied, que le Pape osât élever d'avance un monument destiné à rappeler un acte qui n'avait pas eu lieu, et dont, selon eux, l'accomplissement était incertain.

Mais ce trait de hardiesse pontificale était précisément ce qui devait leur montrer la différence qu'il y a entre les décrets de l'impiété révolutionnaire et les manifestations de la foi catholique.

Au moment où nul souverain n'est sûr du lendemain, où toutes les nations sont en armes et où la société approche d'une crise formidable, le Pape s'affirme et écrit en lettres d'or sur le pavillon qui décore le lieu de la cérémonie, les mots : *In memoriam Concilii œcumenici Vaticani;* et la voix du peuple lui répond par cette autre inscription : *Pius IX. — Deus te foveat. — Tueatur. — Sospitet.*

Et que diront-ils, maintenant que les Évêques sont rassemblés à Rome, que le Concile est pour ainsi dire ouvert, (rappelons à nos

lecteurs que nous écrivons ces lignes le 7 décembre), qu'une autre cérémonie bien autrement importante a eu lieu!

Que diront-ils en présence de cette nouvelle et éclatante manifestation, qu'il nous reste à raconter avant de clore la première partie de notre ouvrage.

Le 2 décembre, à Rome, s'est tenue la réunion préparatoire du Concile (*prosynodale*) au palais du Vatican. Les cardinaux, les archevêques et évêques se sont rendus à la chapelle Sixtine, disposée à cet effet, vers dix heures. Leur nombre s'élevait environ à 500.

Le Souverain-Pontife est arrivé vers les dix heures et demie, accompagné de sa noble anti-chambre et a pris place sur son trône. Toutes les personnes étrangères au Concile étant sorties et les portes fermées, le Pape a prononcé d'une voix forte, mais qu'a trahie l'émotion à diverses reprises, la belle allocution qu'on va lire :

« Vénérables frères,

« Devant inaugurer sous quelques jours la réunion du sacré Concile œcuménique du Vatican, rien ne Nous a paru plus opportun et plus doux pour Nous-mêmes que de vous voir assemblés aujourd'hui selon Notre désir et de vous adresser l'expression de la tendre charité que Nous vous portons du fond de Notre cœur. Comme en effet il s'agit d'une grave affaire, comme est celle où Nous avons à chercher des remèdes à tant de maux qui aujourd'hui troublent la société chrétienne et civile, Nous avons jugé digne de Notre sollicitude apostolique et conforme à la grandeur d'un tel dessein, avant d'ouvrir le cours des délibérations conciliaires, de demander pour vous au Dieu très-clément, pour gage de toute grâce, le secours de la bénédiction céleste; et Nous avons cru nécessaire de vous remettre des prescriptions consignées et formulées dans nos lettres apostoliques, lesquelles Nous avons cru devoir établir pour la conduite et la direction régulière des actes conciliaires.

« C'est ce que Nous faisons aujourd'hui, très VV. FF., dans votre réunion solennelle de ce jour, sous la faveur de Dieu et de sa Mère immaculée. Et Nous ne saurions trop vous exprimer l'immense consolation que Nous apporte cet empressement à vous rendre en si grande foule à l'appel de la voix apostolique, lorsque Nous vous voyons arriver de toutes les parties du monde catholique en cette ville de Rome, mère des villes, pour la cause du Concile annoncé par Nous, et que Nous vous sentons liés à Nous par le parfait accord des âmes, vous que la dévotion envers Nous et le Siége apostolique, la merveilleuse ardeur pour l'extension du règne du Christ, et en plusieurs la souffrance des tribulations pour le Christ, rend si chers à Notre cœur.

« Or, VV. FF., cette union Nous est d'autant plus douce, que Nous suivons en cela les traces des apôtres, qui nous ont laissé les touchants exemples de leur unanime et constante union avec le divin Maître. Vous avez appris en effet des saintes Lettres, lorsque le Seigneur Christ parcourant les régions de la Palestine, allait par les villes et les châteaux, annonçant et prêchant l'Évangile, que les apôtres s'étaient attachés à lui avec un zèle égal, et que les douze, comme parle saint Luc, le suivaient partout où il allait. Et cette union des apôtres parut surtout plus éclatante, lorsque le Maître céleste, enseignant à Capharnaüm le mystère de la divine Eucharistie devant les Hébreux, s'exprima avec plus d'abandon, et comme cette race charnelle et d'un sens obtus ne pouvait comprendre le mystère d'une si grande charité et se montrait rebelle à la parole du Maître, de sorte que plusieurs des disciples, selon le témoignage de Jean, se retiraient et cessaient de marcher avec lui, l'amour des apôtres cependant, et leur vénération pour le Maître restait ferme et fidèle; et Jésus leur ayant demandé s'ils voulaient aussi s'en aller, Pierre, gravement ému, prononça ces mots : « Seigneur, à qui irons-nous ? » Et il ajouta, donnant la raison pour laquelle il avait résolu de suivre toujours fidèlement le Seigneur : « Vous avez les paroles de la vie éternelle. »

« Donc, lorsque Nous recueillons en Nous-mêmes ces souvenirs, qu'est-ce qui doit Nous être plus doux et plus consolant que notre union ? Qu'est-ce que Nous devons garder et rendre plus intime et plus ferme ? Et, bien que liés ainsi au nom du Christ, il ne nous manquera pas des contradictions et des résistances à subir, et l'homme ennemi ne sera pas inactif, n'ayant rien de plus à cœur que de semer les zizanies; mais Nous, non oublieux de la fermeté et de la constance apostolique, qui a mérité d'être louée par la voix du Seigneur: « Vous êtes ceux qui êtes demeurés avec moi dans mes tentations », Nous souvenant de Notre Rédempteur déclarant avec netteté : « Qui n'est pas avec moi est contre moi », Nous nous souviendrons de même de Notre devoir et Nous nous appliquerons avec zèle à suivre le Christ d'une foi ferme et inébranlable, et à lui rester attachés en tout temps par l'adhésion de nos âmes. Nous avons été établis, en effet, VV. FF., dans une telle condition, qu'ayant à combattre des ennemis multiples et acharnés, Nous soyons toujours prêts à une lutte permanente. Il Nous faut user des armes spirituelles de Notre milice, et soutenir le poids du combat, appuyés à la fois sur l'autorité divine, et protégés par le bouclier de la charité, de la patience, de la prière et du courage. Et Nous n'avons pas à craindre que les forces nous manquent en ce combat, si nos regards et nos cœurs restent fixés sur l'auteur et le consommateur de notre foi. Car si les apôtres, en attachant leurs yeux et leur pensée sur Jésus-Christ, prirent de là assez de force et de courage pour supporter vaillamment toutes sortes d'adversités, Nous, de même, en le regardant dans le signe salutaire de Notre rédemption, en ce regard d'où émane la vertu divine, Nous trouverons force et courage pour vaincre les calomnies, les injures et les artifices des ennemis, et Nous nous réjouirons de puiser dans la croix du Christ le salut pour Nous, et pour tant de malheureux qui cheminent hors du chemin de la vérité. Cependant, non content d'avoir les yeux sur Notre Rédempteur, il est nécessaire que Nous nous revêtions d'une docilité d'esprit qui Nous attache avec une totale affection à sa parole. C'est ce que Nous prescrit le Père céleste lui-même avec l'autorité de sa majesté, lorsque le Seigneur Jésus-Christ révélant sa gloire au haut de la montagne devant ses témoins choisis, il dit : « Celui-là est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances; écoutez-le. »

« Donc, écoutons Jésus avec une pleine obéissance; écoutons-le en toute affaire, et principalement dans l'affaire qu'il a eue lui-même le plus à cœur, dans celle que, prévoyant les difficultés qui s'élèveraient contre elle dans le monde, il recommandait à son Père à sa dernière Cène avec des prières ferventes et réitérées : « Père saint, garde en ton nom ceux que tu m'as donnés, afin qu'ils soient UN avec nous. » Qu'une seule âme soit à tous avec un seul cœur en Jésus-Christ. Rien ne Nous sera d'une consolation plus grande, que si Nous prêtons l'oreille de Notre cœur soumise aux avertissements du Christ; et, à ce prix, nous reconnaîtrons que

Nous sommes avec le Christ, et nous découvrirons en nous le signe visible du salut éternel : « Celui qui est de Dieu « écoute les paroles de Dieu. »

« Que le Dieu tout-puissant et miséricordieux, à la prière de la Mère de Dieu Immaculée, daigne confirmer par sa grâce ces paroles de Notre exhortation pontificale sorties de Notre cœur : et que par sa bonté il leur fasse produire des fruits abondants ; qu'ensuite il tourne sa face vers vous, VV. FF., et qu'il couvre vos corps et vos âmes de la grâce de sa bénédiction ; vos corps, dis-je, afin que vous portiez courageusement et allègrement tous les travaux qui ne manquent pas d'être attachés à votre sacré ministère ; vos âmes, afin que, comblés des faveurs célestes, vous soyez des exemples de la vie sacerdotale et que vous resplendissiez de l'éclat de toutes les vertus pour le salut du troupeau chrétien.

« Que la grâce de cette bénédiction soit en vous toujours, et qu'elle souffle doucement sur tous les jours de votre vie, afin que les jours soient trouvés pleins en vous, pleins de sainteté et de justice, pleins des fruits d'œuvres saintes, qui sont pour Nous la vraie richesse et la vraie gloire ; et enfin qu'à Nous-mêmes il soit donné, après avoir achevé la course de ce pèlerinage, de dire au dernier jour de Notre vie avec le Roi-prophète : « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus,* » et d'attendre avec une pleine confiance l'entrée dans le mont sacré de Sion, la céleste Jérusalem. »

Appréciant ce discours, M. Poujoulat, l'illustre écrivain catholique, s'écrie dans *l'Union:*

« Quelle paix dans ce langage ! Quelle sérénité à ces hauteurs ! Comme nous sommes loin de ces ombres, de ces passions et de ces pensées qui se substituent à la vérité et se plaisent à dénaturer les choses divines ! Le Pape sait bien qu'il y aura « des contradictions « et des résistances à subir » ; mais il connaît « le parfait accord des « âmes », et « l'union des apôtres » dans l'auguste assemblée qui a mission de continuer l'œuvre du Christ. Écoutons Pierre par la bouche de Pie IX. » Ce sont là de nobles paroles, auxquelles, modestes écrivains, nous sommes heureux et fiers de nous associer.

Cependant la cérémonie s'achève. Immédiatement après l'allocution papale, tous les officiers du Concile, depuis le secrétaire archevêque jusqu'aux portiers gardiens des portes que l'on avait réunis dans la sacristie de la chapelle, sont entrés et sont allés individuellement, les uns après les autres, prêter serment entre les mains du Pape et sur les Saints-Évangiles que Sa Sainteté tenait sur ses genoux.

La formule du serment a été lue par un des officiers supérieurs au nom de tous. Les autres se sont bornés au *promitto et juro juxta formulam prælectam.*

Le Pape s'est de nouveau levé et s'est retiré, après avoir de nouveau donné sa bénédiction. Les portes ont été ouvertes, et les Pères du Concile ont quitté le Vatican.

Tel est le compte rendu de la première cérémonie *officielle.* Nos lecteurs nous sauront gré d'ajouter ici des détails *intimes* sur la réception si pleine de cordialité faite à ses enfants les évêques par ce bon père qui a nom Pie IX.

« Dans l'impossibilité de recevoir chaque Prélat en particulier, Sa Sainteté, écrit un correspondant, est obligée de les recevoir par groupe de huit ou dix. NN. SS. les Évêques, en rochet et en manteletta, sont entrés dans le cabinet de travail du Souverain-Pontife ; puis le Saint-Père, averti par Monseigneur de Bourges que les prêtres de la suite des Évêques attendaient dans la salle du Trône, est venu aussitôt suivi de ses augustes visiteurs.

« Le canon du fort Saint-Ange annonçait midi. « Allons, mes enfants, dit le saint vieillard, je veux vous bénir et réciter avec vous la prière de midi ; puis, s'étant agenouillé sur les degrés de l'estrade qui porte un modeste fauteuil, il commença la prière de l'Angelus, que nous avons tous récitée avec lui, en la faisant suivre de trois *Gloria Patri* et de la prière à l'Ange gardien. Confondre sa voix avec celle du Vicaire de Jésus-Christ dans une commune prière, quel bonheur pour un chrétien, pour un prêtre surtout ! Aussi tous s'efforçaient d'imiter la ferveur et la piété avec lesquelles priait le Saint-Père.

« Et pourtant je vous avouerai que je n'ai pas voulu perdre un seul de ses mouvements. Il fallait voir ce vénérable et saint Pontife, avec sa robe blanche, tenant d'une main sa calotte, et de l'autre faisant un signe de croix, qui, devant Dieu, doit être à lui seul une puissante prière, comme tout ce que font les saints ! Oui, vraiment, cette voix si douce et si ferme tout ensemble doit aller, je ne dis pas jusqu'au trône du Tout-Puissant, mais jusqu'au cœur de N.-S. Jésus-Christ.

« La prière terminée, le Saint-Pontife s'est assis, et nous nous sommes approchés, l'un après l'autre, pour presser de nos lèvres émues et la croix qui surmonte sa sandale et l'anneau pontifical de Pie IX. Chaque évêque désignait les siens, et à chacun le St-Père donnait une de ces paroles, comme son esprit et son cœur savent les dire. Un prêtre d'Angoulême passe à son tour : « Angoulême ! dit le Saint-Père ; dans un de mes voyages en Amérique, je fus arrêté en passant à l'île de Majorque et mis en prison ; c'est au nom d'Angoulême que je fus mis en liberté, lorsqu'on apprit que le duc de ce nom avait pris le Trocadéro. » Le jeune Godefroy de La Tour d'Auvergne s'agenouilla à son tour. « Quand vous écrirez à votre Père, dit le Pape, dites-lui que je lui envoie de tout mon cœur ma paternelle bénédiction. »

XXXIII

Nous touchons au terme du récit des Préliminaires du Concile, et n'avons plus pour le compléter qu'à reproduire les documents officiels de la dernière heure.

Voici d'abord le programme du cérémonial de l'ouverture du Concile :

Méthode à suivre à la première session du Sacré Concile œcuménique qui doit avoir lieu à la patriarcale basilique Vaticane.

1. Tout le clergé de Rome se rangera, en ordre, le long de l'escalier royal, du portique et de la basilique.

2. Les Éminentissimes Cardinaux et les Révérendissimes Pères monteront au palais du Vatican par l'escalier qui est situé dans le grand Atrium, et qui conduit à la bibliothèque et au musée.

3. Chacun se revêtira des ornements sacrés de sa dignité dans les salles désignées. Les Éminentissimes Cardinaux prendront les vêtements sacrés dans une autre salle de parements, c'est-à-dire dans celle où le Souverain-Pontife a quelquefois l'usage de se vêtir des ornements pontificaux.

Les révérendissimes patriarches s'habilleront dans la salle qui

précède, ainsi que les auditeurs de Rote, les clercs de la chambre, les votants à la signature et les abréviateurs, qui mettront la pelisse.

Les révérendissimes primats, archevêques, évêques et abbés prendront le pluvial (chape) dans la galerie Julienne, touchant le musée du Vatican et voisine des salles ci-dessus indiquées.

4. Les Éminentissimes Cardinaux, avec leurs caudataires seulement, et les Révérendissimes Pères, sans être accompagnés de personne, se rendront immédiatement après à la chapelle qui se trouve au-dessus du portique de la basilique, et, après une courte oraison, chacun prendra la place qui lui sera désignée par les *assignatores* (camériers chargés d'indiquer la place aux évêques).

5. Les prélats et les autres officiers, après avoir revêtu les costumes de leurs rangs, se rendront également à ladite chapelle, sans que personne puisse les suivre et se placeront dans le lieu qui leur sera montré.

6. Deux des plus anciens cardinaux diacres, le premier des cardinaux prêtres, deux protonotaires participants et les votants à la signature, chargés de porter les ornements sacrés du Pape, se rendront à la chapelle Pauline.

12. Ordre de la procession :

Deux camériers *extra urbem*,

Deux chapelains participants,

Avocats consistoriaux et promoteurs du Concile, au nombre de deux,

Cubiculaires honoraires ecclésiastiques, deux;

Cubiculaires secrets ecclésiastiques, deux;

Tous les chantres;

Abréviateurs du Parc-Majeur, scrutateurs des suffrages, deux;

Tous les votants à la signature, parmi lesquels deux scrutateurs des suffrages;

Clercs de la chambre apostolique scrutateurs, deux;

Auditeurs de Rote, scrutateurs, deux;

Le maître des sacrés hospices;

Un chapelain avec la tiare ordinaire du Saint-Père;

Un chapelain secret avec la mitre simple dont se sert d'habitude le Souverain-Pontife;

Le thuriféraire votant à la signature, avec l'encensoir;

Le sous-diacre apostolique, vêtu des ornements sacrés, portant



ROME. — Le Palais BARBERINI (1).

la croix papale entre deux acolytes votants à la signature, tenant en mains les chandeliers;

7. Le sous-diacre apostolique destiné à porter la croix papale et les deux votants à la signature qui devront prendre les chandeliers, iront également à la Pauline; il en sera de même de deux évêques pour le livre et la bougie.

8. Le Souverain-Pontife, arrivé à ladite chapelle Pauline, prend les vêtements sacrés; d'abord l'amict, l'aube, la ceinture et l'étole, puis met de l'encens dans l'encensoir, la navette lui étant présentée par le cardinal-prêtre assistant. Le Pape met ensuite la chape, le formal et la mitre précieuse.

9. Le Souverain-Pontife se rend à la chapelle située au-dessus du portique de la basilique, et en passant il bénit les Pères.

10. Il dépose la mitre devant le *Faldistorium* (siége sans dossier), fléchit le genou et prie pendant quelques instants. Tandis qu'il est agenouillé, le cardinal-prêtre assistant lui présente le livre, et il entonne l'hymne *Veni, Creator spiritus*, que les chantres poursuivent, tout le monde se tenant à genoux.

11. Le premier verset achevé, tous se lèvent, et le Souverain-Pontife, ayant repris la mitre, s'assoira sur la *sedia gestatoria*.

(1) L'étranger qui visite Rome ne peut manquer d'aller admirer le palais des Barberini, monument du dix-septième siècle, qui fut commencé sous le règne d'Urbain VIII par Charles Maderno, et achevé par le célèbre Bernini. On regrettait vivement que les belles lignes et la façade de l'édifice fussent masquées par plusieurs maisons de chétive apparence et par la double muraille d'enceinte qui, sur la montée des quatre Fontaines, en dérobe la vue aux passants. Ces murs et ces maisons ont été démolis en 1865; le palais est maintenant complétement dégagé. Les travaux exécutés pour l'isolement de l'édifice et la décoration de l'entrée, font le plus grand honneur au goût justement apprécié du prince Henri Barberini.

Le dessin de la nouvelle entrée a été confié à M. le chevalier François Azzurri, architecte et professeur de l'Académie de Saint-Luc. On ne peut que se féliciter de ce choix; M. Azzurri, jeune encore, s'est déjà révélé, par des ouvrages d'un rare mérite.

Le plan de la grille est d'un effet grandiose et très-heureusement disposé pour laisser voir le palais dans ses proportions majestueuses. Les piliers soutenant la grille sont d'une composition originale; leur grave caractère et leurs formes nobles rappellent l'époque de Bernini, surtout dans la décoration sculpturale. Ces piliers sont en pierre de Tivoli.

Les abbés généraux, — Les abbés *nullius*, — Les évêques, — Les archevêques, — Les primats, — Les patriarches,

Tous revêtus des ornements ci-dessus désignés et marchant suivant l'ordre des promotions.

Les patriarches, — Les cardinaux diacres, — Les cardinaux prêtres, — Les cardinaux évêques;

Les révérendissimes évêques, archevêques, primats et patriarches auront à leur suite un prêtre ou un chapelain en simple soutane, et les éminentissimes cardinaux, outre un prêtre, leur caudataire ordinaire;

Le premier des cardinaux prêtres, avec la chape, marche en procession au dernier rang des cardinaux prêtres;

Arrivé à la porte de la chapelle chacun prend la mître;

Le sénateur et les conservateurs de la cité et les autres chefs chargés de la garde du Pontife;



LE CONCILE. — L'arrivée d'un prélat.

Le vice-camerlingue, revêtu de la cappa, à droite du prince au trône gardien du Concile;

Deux protonotaires participants, notaires du Concile *pro veste Papæ;*

Le cardinal qui doit chanter l'Évangile à la cérémonie synodale entre les deux cardinaux assistants,

Deux maîtres des cérémonies assistant le Pape;

Le Souverain-Pontife, assis sur la *sedia gestatoria*. et sous le dais porté par les référendaires à la signature;

Deux cubiculaires secrets surnuméraires portant les flabelles;

Le doyen de la Rote, ministre des mîtres, entre deux camériers secrets ecclésiastiques participants;

Les servants d'armes, les massiers de service marchant des deux côtés du Souverain-Pontife;

Huit chantres continuant l'hymne précité du *Veni, Creator Spiritus*;

L'auditeur et le trésorier de la chambre apostolique, avec le majordome de Sa Sainteté avec la *cappa;*

Les autres quatre protonotaires participants, parmi lesquels se trouve le vice-secrétaire du Concile, et le maître de chambre du Pape, tous avec la *cappa*;



ROME PITTORESQUE
Le marchand d'objets de sainteté.

Les généraux et les vicaires-généraux des congrégations des Réguliers,

Les généraux et les vicaires-généraux des ordres ou des congrégations monastiques n'ayant pas l'usage de la mître;

Les généraux et les vicaires-généraux des ordres mendiants;

Tous avec l'habit de leur institut, et ceux qui sont clercs réguliers porteront la barrette à la main;

Les officiers du Concile, c'est-à-dire deux aides secrétaires et deux aides notaires qui, s'ils appartiennent au corps des caméριers de Sa Sainteté, prendront la soutane violette avec l'habit de dessus de semblable couleur. S'ils sont du clergé séculier, ils auront la soutane seulement;

Enfin, en dernier lieu, après les officiers du Concile, viendront les sténographes en soutane.

13. En arrivant à la porte de la basilique, chacun se découvre, et, parvenu à l'autel papal, fait la génuflexion devant le Très-Saint-Sacrement exposé sur ledit autel, entre ensuite dans la salle du Concile, et, après avoir fait une inclination devant le crucifix de l'autel, va occuper le poste qui lui est indiqué par les *assignatores*.

A l'arrivée du Souverain-Pontife tous doivent se tenir debout et découverts.

14. Les chapelains des revérendissimes Pères du Concile, après avoir fait la génuflexion, se rendent immédiatement vers la chapelle de saint Simon et saint Jude.

15. Alors le cardinal doyen qui devra célébrer la sainte Messe, et les autres ministres, comme le prêtre assistant, le diacre et le sous-diacre, accompagnés du maître des cérémonies, de cinq acolytes avec leurs cierges et trois clercs de chapelle, se rendront à l'autel de la salle et attendront l'arrivée du Souverain-Pontife.

16. Les éminentissimes cardinaux occuperont le banc placé devant l'autel papal.

17. Les deux évêques, pour le livre et la chandelle, se placeront devant l'autel près du faldistorium.

18. Le Souverain-Pontife descend de la sedia gestatoria à l'entrée de la basilique, dépose la mître, s'approche de l'autel papal et se prosterne sur le faldistorium.

19. Les chantres chantent l'avant-dernier verset de l'hymne.

20. Pendant ce temps, les généraux et les vicaires-généraux sus-mentionnés font la génuflexion, entrent dans la salle du Concile par la porte latérale, voisine de la chapelle Grégorienne de la sainte Vierge, et prennent leurs places.

21. Après le chant du dernier verset du *Veni, Creator*

Spiritus, le Souverain-Ponife récitera les versets et les oraisons.

22. Les *Oremus* terminés, les cardinaux, après une nouvelle génuflexion, entreront dans la salle avec leurs caudataires seulement, feront le salut d'usage devant l'autel et prendront place sur leurs siéges.

23. Le Souverain-Pontife, ayant fait de nouveau la génuflexion devant le Saint-Sacrement, et ayant repris la mitre, entre dans la salle du Concile, bénit les Pères et va prier devant l'autel après avoir déposé la mitre.

24. Le cardinal doyen commencera alors la messe, qui sera célébrée suivant l'usage ordinaire.

25. A la messe, il n'y a point d'obédience; on ne fait point de sermon après l'Évangile, et les cardinaux ne descendent point pour le *circulus*.

26. La messe terminée et l'oremus *Placeat* récité, le cardinal célébrant retourne au faldistorium.

27. Les clercs de chapelle dresseront un trône sur l'autel pour y déposer le saint livre des Évangiles.

28. L'évêque secrétaire du Concile descend de son siége, et, après avoir fait la révérence au Saint-Père, se rend près de la crédence. Alors tous se lèvent, et l'évêque secrétaire, ne faisant le salut à personne, porte, la tête nue, le saint Livre des Évangiles à l'autel et le place sur le trône qui lui a été préparé.

29. Après avoir déposé le Livre des Évangiles sur l'autel, l'évêque secrétaire retourne à sa place.

30. L'évêque orateur, revêtu de la chape et ayant la mitre à la main, se rend au trône pontifical, et, après avoir fait une profonde inclination devant les premières marches, il les monte, s'approche du Pape, se met à ses pieds, lui baise le genou droit et sollicite l'indulgence.

31. Tandis que l'évêque orateur se rend au trône pontifical, le sous-sacriste dispose sur l'autel tous les ornements sacrés destinés au Souverain-Pontife.

32. L'évêque prononce le discours d'ouverture la mitre en tête.

33. Le sermon terminé, le sous-diacre apostolique se rend avec la croix papale aux pieds du trône pontifical.

34. Le Souverain-Pontife se lève, après avoir déposé la mitre, et donne la bénédiction *sit nomen Domini*...

35. Les éminentissimes cardinaux et les révérendissimes Pères se tiendront debout et la tête découverte pour la bénédiction; les abbés et les autres fléchiront le genou.

36. L'évêque qui a prononcé le sermon publiera l'indulgence, descendra ensuite de l'ambon et se rendra au poste qui lui est destiné.

37. Le cardinal célébrant se lève, fait le signe de la croix sur le livre et sur sa personne, récite l'Évangile selon saint Jean et retourne avec tous les ministres à la sacristie. Après avoir déposé ses ornements, il prend le chapeau et se rend prendre place parmi les autres cardinaux..

38. Deux évêques, avec le livre et le bougeoir, s'approchent du Souverain-Pontife, qui récitera le psaume *Quam dilecta*.

39. Le sous-diacre apostolique porte au trône les bas et les sandales, escorté de deux votants à la signature.

40. Le Souverain-Pontife prend les bas et les sandales.

41. Le sacriste de Sa Sainteté monte à l'autel, pour remettre les vêtements sacrés du Saint-Père.

42. Les votants à la signature se tiennent près l'autel, pour passer les ornements sacrés.

43. Le cardinal diacre chante l'Évangile près le trône pontifical.

44. Le cardinal le plus ancien parmi les prêtres, revêtu de la chape, s'approche du trône et ôte l'anneau du doigt du Souverain-Pontife.

45. Les votants à la signature apportent les ornements.

46. Le cardinal-diacre, ci-dessus désigné, enlève d'abord la mitre, puis le formal, la chape, l'étole et la ceinture; il revêt ensuite le Souverain-Pontife de tous les ornements de la messe, c'est-à-dire du cordon avec la ceinture, de la croix pastorale, du fanon de l'étole, de la tunique, de la dalmatique, des gants et de la chasuble. Les deux autres cardinaux-diacres prêtent leur aide.

47. Le sous-diacre apostolique prend sur l'autel le saint pallium et le porte au trône, accompagné d'un des votants à la signature, tenant à la main les épingles d'or.

48. Le cardinal-diacre met le saint pallium au Souverain-Pontife.

49. Le même cardinal place la mitre sur la tête du Pape et retourne ensuite à sa place.

50. Le cardinal-prêtre assistant remet l'anneau au doigt du Souverain-Pontife et regagne ensuite son siége.

51. Viendra ensuite l'obédience. Les éminentissimes cardinaux baiseront la main du Souverain-Pontife; les révérendissimes patriarches, primats, archevêques et évêques, après avoir fait une profonde inclination au pied du trône pontifical, baiseront le genou droit du Pape; les abbés, après une génuflexion près du trône, baiseront le pied droit du Souverain-Pontife.

52. L'évêque secrétaire du Concile, après l'obédience, prendra le rang qui lui est assigné parmi les officiers du Concile.

53. L'obédience terminée, les clercs de chapelle disposent le faldistorium (fauteuil sans dossier) sur l'estrade du trône.

54. Le cardinal premier diacre assistant élève la voix et dit: *Orate*.

55. Le Souverain-Pontife laisse la mitre et se proterne sur le faldistorium; les autres se mettent à genoux à leur place.

56. Pendant ce temps s'approchent les deux évêques portant le livre et le bougeoir.

57. Après quelques instants de prière, le Souverain-Pontife se lève et chante à haute voix l'oremus: *Adsumus, Domine*. A la fin, tous répondent: *Amen*.

58. Le cardinal second diacre assistant se lève le premier de tous et dit à haute voix: *Erigite vos*.

59. Tous se lèvent et se tiennent debout.

60. Les chantres chantent l'antienne: *Exaudi nos, Domine*.....

61. Le cardinal premier diacre dit de nouveau à haute voix: *Orate*.

62. Tous se mettent de nouveau à genoux et prient durant quelques intants.

63. Le cardinal second diacre se lève le premier de tous et dit à haute voix: *Erigite vos*.

64. Tous se lèvent et se tiennent debout de nouveau.

65. Le Souverain-Pontife chante l'oremus: *Mentes nostras, etc*.

66. L'oremus terminé, tous se prosternent de nouveau, sans mitre, à l'exception du Souverain-Pontife, qui use de la mitre simple.

67. Deux chantres, à genoux dans le chœur, chantent les litanies des Saints.

68. Le Souverain-Pontife, toujours au lieu indiqué, se lève seul,

et tenant à la main la croix au lieu du bâton pastoral (crosse), bénit le Synode par trois fois en disant : *Ut hanc sanctam Synodum, etc.*

69. On termine les litanies.

70. Tous se lèvent et se tiennent debout.

71. Le Souverain-Pontife dit : *Oremus.*

72. Le cardinal premier diacre dit : *Flectamus genua*, et tous tombent à genoux, le Souverain-Pontife excepté.

73. Le cardinal second diacre dit : *Levate*, et tous se mettent debout.

74. Le Souverain-Pontife récite, au ton de fête, l'oraison *Da, quæsumus.* Après quoi il reprend la mître et retourne à son siége, où il s'assied.

75. Les Cardinaux et les Pères s'assoient et prennent la mître.

76. Le Cardinal diacre qui doit chanter l'Evangile et le sous-diacre apostolique s'approchent de la crédence et prennent le manipule.

77. Le Cardinal diacre reçoit le livre des Evangiles, le porte suivant le rite ordinaire et le dépose sur l'autel.

78. Il s'approche du trône et il baise la main du Souverain-Pontife.

79. Les acolytes, votant à la signature, portant les chandeliers, se tiennent avec le sous-diacre apostolique devant l'autel.

80. Le cardinal-prêtre assistant retourne au trône pontifical prendre sa place.

81. Le Pape met de l'encens, avec la bénédiction, dans l'encensoir qui lui est présenté par le cardinal-prêtre.

82. Le cardinal-diacre, à genoux devant l'autel, récite l'oraison : *Munda cor meum*, et ayant pris le livre sur l'autel, se réunit au sous-diacre et aux acolytes.

83. Le cardinal-diacre, le sous-diacre apostolique, les acolytes et le thuriféraire se rendent au trône pontifical pour recevoir la bénédiction.

84. Le cardinal-diacre, ayant reçu la bénédiction, chante l'Evangile.

85. Au chant de l'Evangile, tout le monde se tient debout et la tête découverte.

86. Après le chant de l'Evangile, le Souverain-Pontife baise le livre qui lui est présenté par le sous-diacre et il est encensé par le cardinal-prêtre assistant, qui retourne ensuite à son siége.

87. Le cardinal diacre et le sous-diacre déposent le manipule et retournent à leur place.

88. Les acolytes et le thuriféraire en font autant, après avoir déposé le chandelier et l'encensoir.

89. Tous s'assoient coiffés de la mître, et le Souverain-Pontife adresse une allocution aux Pères.

90. Les clercs de chapelle reportent le faldistorium sur l'estrade du trône.

91. Le cardinal-prêtre se rend au trône pour l'assistance.

92. Le Pape dépose la mître et se rend près du faldistorium.

93. Les deux évêques, tenant le livre et la bougie, s'approchent.

94. Le Souverain-Pontife, le livre lui étant présenté par le cardinal prêtre assistant, entonne l'hymne *Veni Creator spiritus* et se prosterne sur le faldistorium.

95. Tous les autres se mettent à genoux à leur place, la tête nue.

96. Les chantres poursuivent le chant de l'hymne.

97. Le premier verset achevé, le Pape se lève et se tient à sa place.

98. Tous les autres se lèvent aussi et se tiennent debout.

99. On enlève le faldistorium.

100. Les deux Evêques s'approchent avec le livre et la bougie.

101. Le Souverain-Pontife, l'hymne achevé, chante le verset et l'oraison sur le livre que soutient le cardinal-prêtre.

102. Deux chantres chantent le *Benedicamus Domino*, et après le répons *Deo gratias*, tous les chantres quittent la salle et se retirent dans la chapelle grégorienne de la Sainte Vierge.

103. Le Souverain-Pontife s'assied et remet la mître.

104. Tous les autres prennent leur mître et demeurent assis.

105. Le préfet des cérémonies renvoie alors de la salle tous ceux qui n'ont pas place au Concile, c'est-à-dire :

Le maître des sacrés hospices.

Les autres prélats qui ne sont pas officiers, à l'exception toutefois du sous-diacre apostolique et du doyen de la Rote,

Tous les camériers tant secrets qu'honoraires, à l'exception de deux camériers participants qui servent le Souverain-Pontife.

Les chapelains secrets et communs.

Les camériers extra.

Les acolytes et les clercs de chapelle.

Les portiers à verge rouge (*virga rubra*).

Les caudataires.

106. Tous ceux qui ne peuvent prendre part à ce qui va suivre étant sortis, la porte est fermée au dehors par les portiers.

107. La grande porte de la salle du Concile et les autres portes sont gardées avec soin, et l'entrée défendue à l'extérieur par les portiers.

108. Ceux qui n'appartiennent pas au Concile demeurent dans la chapelle de la Sainte Vierge et dans celle de Sainte-Pétronille, les portes fermées à l'intérieur.

109. L'évêque secrétaire avec un autre évêque qui devra lire les décrets, se rendent près du Souverain-Pontife et suivront de tous points les règles décrites par l'évêque orateur.

110. Le Souverain-Pontife remet les décrets qui doivent être promulgués à la première session soit au secrétaire lui-même, soit à l'autre évêque qui doit en donner lecture.

111. Le secrétaire ou l'autre évêque monte en chaire et, se tournant vers le Souverain-Pontife, fait une profonde inclination, puis, la tête découverte, il lit le titre des décrets : *Pius Epicopus servus servorum Dei, sacro approbante Concilio, ad perpetuam rei memoriam.* Il se couvre ensuite, s'assoit et lit les décrets dont l'approbation doit avoir lieu à la première session.

112. La lecture des décrets achevée, il se tient debout, la tête découverte, et demande suivant la formule d'usage, aux cardinaux et aux pères s'ils approuvent les décrets qui viennent d'être lus.

113. Le Secrétaire ou l'autre évêque qui a lu les décrets descend alors de chaire et se rend à sa place.

114. Les scrutateurs et les notaires se rendent au milieu du chœur, et, après une profonde génuflexion faite au Saint-Père, ils s'approchent des cardinaux et des Pères et reçoivent leurs suffrages.

115. Les scrutateurs s'avancent, précédés d'un des maîtres de cérémonies et accompagnés des notaires du Concile, deux à deux, et de façon que deux scrutateurs aient toujours avec eux un des notaires du Concile. Ils sont chargés de recueillir les suffrages des Pères et procéderont de façon que pour les quatre grandes divisions de la salle du Concile ils se rendront toujours trois (deux scrutateurs et un notaire) à la partie de la salle qui leur sera assignée, et recevront l'un après l'autre les suffrages des Eminentissimes cardinaux et des patriarches, suivant leur ordre de préséance. Ils

prendront ensuite ceux des primats, des archevêques et des autres évêques, ainsi que des autres pères du Concile qui se tiennent dans l'intérieur de la salle. Ils enregistreront avec soin les suffrages de chacun d'eux.

116. Les cardinaux et les pères donneront leur suffrage à haute voix, et par ces mots : *Placet* ou *Non placet*. Ils demeureront assis avec la mître en tête. Les abbés et les autres qui ont reçu le privilége de donner leur suffrage se lèveront, se découvriront la tête, et, après avoir fait une génuflexion au Souverain-Pontife, répondront par le *Placet* ou *Non placet*.

117. Lorsque tous les suffrages seront réunis dans une partie désignée de la salle, deux scrutateurs et un notaire chargés spécialement de cet office, se rendront à la table du secrétaire érigée au milieu de la salle. Là, ils compteront les suffrages recueillis et dresseront acte de tous ceux qui ont donné leur suffrage, de ceux qui approuveront le décret, ou qui ne l'approuveront que sous certaines modifications ou conditions, ou qui enfin, le rejetteront entièrement.

118. Tandis que les scrutateurs classeront et compteront les votes recueillis, le secrétaire se tiendra prêt avec les différentes formules qui auront été arrêtées pour les diverses éventualités, et enregistrera celle qui s'adaptera au résultat des suffrages recueillis.

119. Les scrutateurs et le secrétaire du Concile se rendront au trône pontifical afin de remettre dans les formes voulues, au Souverain-Pontife, le résultat du scrutin, pour qu'il y donne sa confirmation, en vertu de sa suprême autorité, et que la promulgation puisse avoir lieu.

120. Le Souverain-Pontife confirme les décrets à haute voix, suivant la formule solennelle en usage, qui est : *Decreta modo lecta placuerunt Patribus nemine dissentiente (vel si qui forte dissenserint tot numero exceptis). Nosque sacro approbante Concilio illa ita decernimus, statuimus atque sancimus ut lecta sunt.*

121. Le Secrétaire, avec le cérémonial ci-dessus prescrit, s'approche de nouveau du Souverain-Pontife et reçoit de ses mains le décret d'indiction de la prochaine session.

122. Le secrétaire monte à la chaire et annonce, dans les formes prescrites, la prochaine session, puis descend et regagne sa place.

123. Les protonotaires se rangent devant le dernier degré du trône, du côté gauche.

124. Les promoteurs se rendent également près du trône, et, se mettant à genoux au milieu des derniers degrés, ils prient les protonotaires de rédiger un ou plusieurs procès-verbaux de tout ce qui a été fait dans la session.

125. Le plus ancien des protonotaires répondra : *Conficiemus vobis testibus*, en désignant le majordome et le maître de chambre de Sa Sainteté, qui, à cet effet, se tiendront près du côté droit du trône.

126. La porte de la salle du Concile sera ouverte, et ceux qui en sont sortis reprendront les postes qu'on leur a indiqués.

127. Les deux évêques portant le livre et la bougie se rendront au trône pontifical.

128. Le cardinal-prêtre assistant reviendra de nouveau au trône pontifical.

129. Le Souverain-Pontife se lève après avoir déposé la mître, et entonne l'hymne *Te Deum*, que continuent les chantres alternativement avec le clergé. Le livre est tenu par le cardinal-prêtre assistant.



LE CONCILE. — La chap

(1) Les fonctions de l'Avent se célèbrent d'habitude à la Sixtine, mais cette année le Pape les a transportées à Saint-Pierre, en raison de la foule de prélats appelés à y prendre part. L'admirable chapelle illustrée par Michel-Ange eût été trop petite, en effet, pour contenir la quantité des membres de la hiérarchie catholique que Rome possède en ce moment. A cette occasion, la partie supérieure de la grande nef de la basilique a été garnie de siéges en gradins pour l'épiscopat et les cardinaux, de tapis et de tentures. Au fond de l'abside, à quelques mètres de l'estrade de la tribune, s'élève le trône du Pontife. Derrière on aperçoit la chaire du Prince des Apôtres, soutenue par les statues colossales de bronze du Bernino, et couronnée par une gloire remplie d'anges, de séraphins. Cette gloire, placée à la hauteur d'une fenêtre, est éclairée par un champ transparent de cristal jaune, au milieu duquel plane le Saint-Esprit en forme de colombe. De la confession, cet ensemble est d'un effet merveilleux.

130. Vers la fin de l'hymne, deux acolytes, votant à la signature, s'approchent des degrés du trône avec les chandeliers.

131. Deux évêques apportent le livre et la bougie.

132. Le chant du *Te Deum* achevé, le Souverain-Pontife chantera *Dominus vobiscum* et l'oraison prescrite, le livre étant tenu par le cardinal-prêtre.

133. Après l'*Oremus*, le cardinal-diacre, qui a chanté l'Evangile, se rend de nouveau au trône avec le sous-diacre apostolique.

134. Les acolytes, votant à la signature, s'approchent du trône pour recevoir les ornements que laisse le Souverain-Pontife.

135. Le sacriste, de son côté, se rend à l'autel afin de les recevoir.

136. Le cardinal-diacre enlève au Souverain-Pontife le sacré pallium et le remet au sous-diacre apostolique.

137. Celui-ci se rend à l'autel avec le sacré pallium, accompagné d'un acolyte, votant à la signature, qui porte les épingles.

138. Le cardinal-diacre dépouille le Souverain-Pontife de ses autres ornements pontificaux et les remet au fur et à mesure aux acolytes.

139. Les acolytes, votant à la signature, portent les ornements à l'autel et les remettent au sacriste.

140. Le Souverain-Pontife prend la mozette et l'étole.

141. Le sous-diacre apostolique retourne de nouveau au trône avec deux votants à la signature et reçoit les bas et les sandales que laisse le Souverain-Pontife.

142. Le sous-diacre reporte ces objets à la crédence.

143. Le Souverain-Pontife, après avoir repris sa chaussure ordinaire, dépose la *falda*.

144. Les clercs de chapelle portent le *faldistorium* devant l'autel.

145. Le Souverain-Pontife, précédé de la croix que porte un chapelain secret, descend du trône, s'approche du faldistorium, se met à genoux et prie durant quelques instants.

146. Il se lève, salue la croix de l'autel, bénit les Pères et retourne à ses appartements.

147. Les Eminentissimes cardinaux laissent, à leur convenance, les habits sacrés hors de la salle.

148. Les Révérendissimes Pères sortent de la salle, se rendent dans les chapelles voisines pour déposer leurs ornements, et ayant repris leurs vêtements ordinaires, ils se retirent.

A la suite de la *Méthode à suivre* pour la première session du Sacré-Concile, trouvent naturellement place les *Lettres apostoliques de notre Saint-Père le Pape Pie IX*, réglant l'ordre général à garder dans les délibérations du Saint-Concile œcuménique du Vatican.

Voici la traduction de ce document lu dans la réunion prosynodale du 2 décembre par son Éminence le cardinal Clarelli.



'Avent, à Saint-Pierre (1).

Notre dessin représente la cérémonie de l'Avent, à l'instant où l'officiant qui a chanté la messe sur un autel portatif (le Pape seul celèbrant sur le maître-autel du temple) présente au Saint-Père l'hostie consacrée placée dans l'ostensoir. Au premier plan sont quatre caudataires, un garde suisse, des gardes nobles en tenue ordinaire; derrière, des diplomates, des princes, des étrangers de distinction, la reine de Wurtemberg, le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane; le duc et la duchesse de Parme, etc. plus loin, les prélats étrangers et la cour apostolique. Le premier dimanche de l'Avent, la messe a été dite par Mgr Antici-Mattei, patriarche latin de Constantinople; le second, par Mgr Ledovchowski, archevêque de Posen; le troisième dimanche, par le cardinal de service (*di turno*), et le quatrième, par Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins.

PIE IX PAPE.

Ad futuram rei memoriam.

Au milieu des nombreuses angoisses auxquelles Nous sommes en proie, Nous sommes principalement inclinés à rendre des actions de grâces à la divine clémence qui Nous console dans toutes nos tribulations; car c'est elle qui, après Nous avoir inspiré la pensée de convoquer ce Saint-Concile général et œcuménique, Nous permettra bientôt de l'inaugurer heureusement. Nous Nous réjouissons à bon droit dans le Seigneur de commencer les salutaires réunions de ce Concile au jour solennel de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, et sous

ses auspices puissants et maternels, et dans Notre basilique vaticane, devant les cendres mêmes du bien-heureux Pierre, qui, « persévérant dans la solidité de la pierre, conserve avec le gouvernement de l'Église qui lui a été remis, la sollicitude de tous les pasteurs et la garde des brebis qui lui ont été confiées. »

Comme Nous ne perdons pas de vue que ce Concile a été convoqué par Nous pour que les soins des sacrés pontifes de l'Église se joignent aux Nôtres afin d'extirper les erreurs qu'a engendrées l'impiété du siècle présent, d'éloigner les maux qui affligent l'Église, de corriger les mœurs et de restaurer la discipline des deux clergés, comme Nous n'ignorons pas avec quel zèle, quelle attention et quelle sollicitude Nous devons pourvoir à régler conformément à la sainte discipline et aux maximes des ancêtres tout ce qui a trait au maniement, à la gestion et à l'accomplissement de cette affaire si importante, par ces motifs, au nom de Notre autorité apostolique, Nous décrétons ce qui suit et Nous ordonnons que tout le monde l'exécute dans ce Concile du Vatican.

I

De la conduite à tenir durant le Concile

La pensée que « tout bienfait excellent, » que « tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières » que rien ne s'accorde mieux avec la bonté du Père céleste que de donner « le bon Esprit à ceux qui le demandent, » cette pensée Nous a portés, lorsque Nous avons ouvert aux fidèles du Christ, à l'occasion du Concile, les trésors de l'Église, par Nos lettres apostoliques datées du 11 avril de cette année, non-seulement à exhorter vivement ces mêmes fidèles à purifier « leur conscience des œuvres mortes pour servir le Dieu vivant » en multipliant leurs prières, leurs supplications, leurs jeûnes et leurs autres exercices de piété, mais encore à ordonner que le saint-sacrifice de la messe fût célébré chaque jour dans le monde catholique pour implorer les clartés et le secours de l'Esprit de Dieu, dans le but d'obtenir du Seigneur l'heureuse conclusion de ce Concile et des fruits de salut pour l'Église.

Ces exhortations et ces prescriptions, Nous les renouvelons et les confirmons maintenant, ordonnant en outre que, dans les églises de cette noble cité de Rome, pendant toute la durée du Concile, on récite chaque dimanche, aux heures qui conviendront le mieux au peuple fidèle, des litanies et d'autres prières pour arriver à ce but.

Mais les évêques et les autres personnes de l'ordre sacerdotal qui célébreront le Concile doivent faire quelque chose de meilleur et de plus excellent. Ministres du Christ, dispensateurs des mystères de Dieu, il faut qu'ils « donnent en tout l'exemple des bonnes œuvres, en doctrine, en intégrité, en gravité, ne proférant que des paroles saines, irrépréhensibles, de telle sorte que nos adversaires craignent de dire du mal de Nous. » Appuyés sur les anciens Conciles et en particulier sur celui de Trente, Nous les exhortons tous dans le Seigneur à s'appliquer avec soin, chacun selon sa piété, à la prière, aux lectures saintes, à la méditation des choses célestes, afin de célébrer le plus souvent qu'il se pourra, avec un cœur pur et chaste, le saint sacrifice de la messe, de préserver leur âme de tout souci humain, de garder la modestie dans les mœurs, la tempérance dans les repas, l'esprit religieux dans toutes leurs actions. Loin de Nous la discorde, la jalousie et les intentions coupables; que partout règne la première des vertus, la charité, de telle sorte que l'on puisse dire de cette sainte assemblée des évêques de l'Église : « Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter en commun. » Enfin que les Pères veillent sur les personnes de leur maison, qu'ils leur imposent une discipline chrétienne, une vie sainte, car ils n'ignorent pas les graves paroles de l'apôtre Paul aux évêques quand il leur prescrit de bien présider à leur intérieur domestique.

II

Du droit et du mode de proposition.

Bien que le droit et la charge de préparer les affaires qui devront être traitées dans le Saint-Concile œcuménique, et de demander l'avis des Pères, n'appartiennent qu'à Nous et à ce Siége apostolique, néanmoins Nous ne Nous bornons pas à souhaiter, Nous engageons encore tous les Pères du Concile qui auraient quelque chose à préparer concernant l'intérêt général à le faire en liberté. Mais comme il ne Nous échappe pas que cette faculté, si elle n'était pas exercée dans le temps et suivant un mode convenable, ne préjudicierait pas médiocrement à l'ordre qui doit présider aux actions du Concile, Nous statuons que ces propositions seront faites dans les conditions suivantes : 1° Elles seront mises par écrit et soumises séparément à une congrégation particulière composée tant de NN. VV. FF. les Cardinaux de la S. E. R. que de Pères du Concile, et qui doit être instituée par Nous; 2° elles devront avoir réellement trait au bien général de la chrétienté, et non pas uniquement à l'avantage particulier de tel ou tel diocèse; 3° elles seront accompagnées des motifs d'utilité et d'opportunité qui auront déterminé leurs auteurs à les produire; 4° elles ne renfermeront rien d'opposé au sentiment constant de l'Église et à ses traditions inviolables.

La congrégation particulière qui aura reçu des propositions, en fera diligemment l'examen et soumettra à Notre jugement son avis pour l'admission ou le rejet, pour que Nous-même, après une mûre délibération, décidions si elles doivent être déférées au Synode.

III.

Du secret à garder dans le Concile.

La prudence Nous oblige à prescrire pour toutes les actions du Concile la loi du secret, qui a dû être imposée plus d'une fois dans les Conciles précédents, à cause des circonstances. Cette précaution paraît plus que jamais nécessaire dans un temps où l'impiété, si puissante, épie toutes les occasions d'exciter l'animadversion contre l'Eglise catholique et sa doctrine. En conséquence, Nous défendons à tous et à chacun des Pères, aux officiers du Concile, aux théologiens, aux canonistes, à quiconque prêtera aide en quelque manière aux Pères ou aux officiers dans les affaires du Concile, de divulguer ou de faire connaître à qui que ce soit, en dehors du Concile, les décrets et tout ce qui sera proposé pour être examiné, non plus que les discussions et les avis des différents membres. Nous ordonnons, en outre, que les officiers du Concile qui ne sont pas revêtus de la dignité épiscopale, et que tous les autres qui, ayant reçu de Nous une mission particulière, devraient, pour accomplir leur office, assister aux délibérations du Concile, prêteront serment de remplir fidèlement leurs devoirs et de garder la foi du secret concernant tout ce qui a été indiqué plus haut, et sur les affaires particulières qui leur seront confiées.

IV.

De l'ordre des préséances et des droits d'autrui à sauvegarder.

Comme il importe grandement à la tranquillité et au bon accord des esprits, que chacun garde scrupuleusement et avec modestie, dans tous les actes conciliaires, le rang qui convient à sa dignité, pour couper court, autant que possible, à toutes les occasions d'offenses, Nous ordonnons que l'on se conforme à l'ordre suivant, d'après les diverses dignités.

Le premier rang appartient à nos vénérables frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, Evêques, Prêtres, Diacres. Le second, aux Patriarches; le troisième, par une grâce particulière que nous leur faisons, aux Primats, d'après l'ordre de leur promotion à la dignité primatiale. Cette concession n'est que pour une fois, et ne pourra conférer aucun droit aux Primats, ni préjudicier à autrui. Le quatrième rang sera réservé aux Archevêques, selon l'ordre de leur promotion à l'archiépiscopat; le cinquième, aux Evêques, également selon l'ordre de leur promotion; le sixième, aux abbés *nullius*; le septième, aux abbés généraux et aux autres supérieurs généraux des ordres religieux où l'on fait des vœux solennels, même quand ils n'ont que le titre de vicaires-généraux, pourvu qu'en réalité ils exercent une autorité légitime sur tout leur ordre avec tous les droits et les priviléges d'un supérieur général.

Au reste, Nous décidons, conformément à la discipline et au règlement des Conciles précédents, que s'il arrivait, par hasard, que quelques membres ne siégeassent pas au lieu qui leur appartient, exprimassent leur opinion, même par le mot *placet*, assistassent aux congrégations, fissent en un mot quelque acte conciliaire que ce fût, durant la durée de l'assemblée, il n'en résulterait pour personne ni préjudice, ni droit nouveau.

V.

Des juges des excuses et des conflits.

Afin que l'examen des affaires plus graves dont le très-saint Synode aura à s'occuper de toute manière soit aussi peu gêné ou retardé que faire se pourra par la prise de connaissance des causes qui regardent les personnes privées : Nous avons résolu que le Synode nommerait, au scrutin secret, cinq des Pères du Concile pour *juger des excuses*, lesquels recevront et pèseront, selon la règle de la discipline conciliaire et des sacrés canons, les procurations et les excuses des prélats absents, de même que les demandes de ceux qui, avant la clôture du Concile, penseraient avoir une juste raison de s'en aller. Du reste, ces juges n'auront pas à prononcer sur ces choses : ils en référeront à la Congrégation générale. Nous avons résolu, en outre, que le même Synode élirait, au scrutin secret, cinq autres Pères pour juger des conflits et difficultés relatives aux préséances. Si ces juges ne parviennent pas à terminer par un jugement sommaire et *économique*, comme on dit, tous les conflits relatifs à l'ordre de séance ou au droit de préséance et autres, si par hasard il s'en élève parmi les Pères assemblés, ils les soumettront à l'autorité de la Congrégation générale.

VI.

Des officiers du Concile.

Comme il est d'une haute importance de désigner des ministres et officiers nécessaires et aptes, conformément à la coutume et à la discipline conciliaire, tous les actes devant se passer dans ce Synode selon toutes les règles, Nous, tenant compte de ces sortes de ministères, choisissons et nommons :

1. Gardiens généraux du Concile, nos chers fils Jean Colonna et Dominique Orsini, princes romains assistants à Notre trône pontifical.

2. Secrétaire du Concile, le Vénérable Frère Joseph, évêque de Saint-Hippolyte, auquel Nous adjoignons, avec la charge et le titre de sous-secrétaire, le cher fils Louis Jacobini, protonotaire apostolique, et en qualité de coadjuteurs les chers fils chanoines Camille Santori et Ange Jacobini.

3. Notaires du Concile : Nos chers fils Luc Pacifici, Louis Colombo, Jean Simeoni, Louis Pericoli et Dominique Bartolini, protonotaires, auxquels Nous adjoignons Nos chers fils Salvator Pallotini et François Santi, avocats, qui prêteront leur concours aux mêmes notaires.

4. Scrutateurs : Nos chers fils Louis Serafini et François Nardi, auditeurs apostoliques; Louis Pellegrini et Léonard Dialti, clercs de la chambre apostolique; Charles Cristofori et Alexandre Montani, votants à la signature de justice; Frédéric de Falloux du Coudray, régent de Notre chancellerie apostolique, et Laurent Nina, abréviateur du Parc majeur. Ces huit scrutateurs recueilleront les suffrages de la manière suivante : quatre parcourront le côté gauche de la Cour conciliaire, allant deux à deux et accompagnés de deux notaires; les quatre autres feront de même du côté droit.

5. Promoteurs du Concile : Nos chers fils Jean-Baptiste de Dominicis Tosti, et Philippe Rolli, avocat du Sacré-Consistoire.

6. Maîtres des cérémonies du Concile, Nos chers fils Louis Ferrari, préfet de notre maison, et Pie Martinucci, Camille Balestra, Remi Ricci, Joseph Romagnoli, Pierre-Joseph Rinaldi Bucci, Antoine Cataldi, Alexandre Tortoli, Augustin Accoramboni, Louis Sinistri, François Riggi, Antoine Gattoni, Balthasar Baccinetti, César Togni, Roch Massi, nos cérémoniaires.

7. Chargés de désigner les places : Nos chers fils Henri Folchi, préfet, et Louis Naselli, Edmond Stonor, Paul Bastide, Louis Pallotti, nos camériers secrets, et Nos chers fils Scipion Perilli, Gustave Gallot, François Regnani, Nicolas Vorsak et Philippe Silvestri, nos camériers honoraires.

VII.

Des Congrégations générales des Pères.

Arrivant maintenant à ce qui regarde l'ordre des Congrégations générales, Nous avons arrêté et décidé que cinq de NN. VV. FF. Cardinaux de la S. E. R. présideront en Notre nom et avec Notre autorité les mêmes Congrégations des Pères qui précèdent les sessions publiques; et en conséquence Nous choisissons et nommons N. V. F. Charles de Reisach, cardinal de la S. E. R. évêque de Sabine; Nos chers fils les Cardinaux de l'ordre des Prêtres Antoine de Luca, du titre des Quatre-Saints-Couronnés; Joseph-André Bizzarri, du titre de Saint-Jérôme des Illyriens; Louis Bilio, du titre de Saint-Laurent *in Panisperna*, et Notre cher fils le cardinal de l'ordre des Diacres Annibal Capalti.

Ces présidents, outre ce qui concerne la direction des Congrégations, auront soin, dans les matières à traiter, de faire commencer par la discussion de celles qui regardent la foi; il leur sera loisible ensuite, selon qu'ils le jugeront opportun, de porter les consultations sur les questions de foi ou de discipline.

Mais comme depuis l'époque où Nous avons donné Nos Lettres Apostoliques d'indiction à ce Concile, Nous avons eu soin d'appeler à Rome de diverses parties de l'univers catholique des théologiens et des jurisconsultes ecclésiastiques, afin qu'ils préparent, avec d'autres de cette ville et des hommes consommés dans les mêmes sciences, ce qui tend au but de ce Synode général, et rendent ainsi les choses plus faciles à l'examen des Pères, Nous voulons et ordonnons que les projets de décrets et de canons écrits et rédigés par ces mêmes hommes, et par Nous réservés tels quels, et non revêtus de Notre approbation, à la connaissance des Pères, soient soumis à l'examen et au jugement des mêmes Pères réunis en Congrégation générale.

C'est pourquoi les présidents ci-dessus désignés auront soin que les propositions des décrets et des canons qui devront être traitées dans la congrégation annoncée soient imprimées et distribuées, quelques jours à l'avance, à chacun des Pères, afin que ceux-ci, pendant cet intervalle de temps, les examinent avec soin dans toutes leurs parties, et réfléchissent avec maturité sur la décision qui doit être donnée. Si l'un des Pères veut prendre la parole dans le sein de la Congrégation sur l'article proposé, pour conserver entre les orateurs un ordre convenable eu égard à la dignité de chacun, il sera nécessaire que l'orateur fasse connaître au président, la veille au moins du jour de la séance, son intention de prendre la parole. Après avoir entendu les discours des Pères, si d'autres veulent encore discuter dans la séance, il leur sera loisible de le faire, après en avoir d'abord obtenu l'autorisation du président, et en observant l'ordre que réclame la dignité des orateurs.

Si la proposition produite dans la Congrégation ne présente aucune difficulté, ou seulement des difficultés légères et faciles à résoudre durant les séances, alors rien ne s'opposera à ce que sans retard les doubles étant rédigés, la formule du décret ou du canon conciliaire dont il s'agit soit établie en prenant les suffrages des Pères. Si, au contraire, la proposition susdite donne naissance à des difficultés de telle sorte que des avis opposés ayant été exprimés, on ne trouve aucun moyen de s'entendre en séance, alors il faudra recourir à la marche que nous établissons ci-dessus pour régler ces sortes d'affaires d'une façon permanente et convenable. Nous voulons que dès le début même du Concile on institue quatre congrégations ou députations de Pères spéciales et distinctes, dont la première s'occupera et traitera pendant tout le temps du Concile des choses qui regardent la foi; la seconde, des questions de discipline ecclésiastique; la troisième, des questions qui intéressent les ordres religieux; la quatrième, enfin, des affaires du rite oriental. Chacune de ces congrégations se composera de vingt-cinq Pères élus par les Pères du Concile au scrutin secret.

Chacune de ces congrégations ou députations aura à sa tête un de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la S. E. R. nommé par Nous, qui appellera pour les besoins de la Congrégation un ou plusieurs des théologiens ou des canonistes du Concile, et, parmi eux, il en désignera un qui remplira les fonctions de secrétaire de ladite Congrégation. Si donc il arrive, comme Nous l'avons dit plus haut, qu'une question qui se serait élevée dans la Congrégation générale au sujet d'une décision proposée ne puisse pas être tranchée, alors les Cardinaux présidents de cette Congrégation générale auront soin que la proposition dont il s'agit, avec les difficultés auxquelles elle a donné lieu, soit soumise à l'examen de celle des congrégations particulières dans la compétence de laquelle elle rentre, à raison des matières assignées à chacune d'elles. Lorsque la délibération aura eu lieu dans le sein de cette Congrégation, le rapport imprimé sera distribué aux Pères du Concile, suivant l'ordre prescrit plus haut par Nous, afin que dans la prochaine Congrégation générale, s'il ne se présente pas de nouvel obstacle, la formule du décret ou du canon conciliaire soit arrêtée après avoir pris les suffrages des Pères. Mais les suffrages des Pères seront exprimés verbalement de telle sorte qu'ils aient toute liberté de les prononcer même en les lisant.

VIII.

Des sessions publiques.

La tenue des sessions publiques exige que nous avisions à en régler convenablement et méthodiquement les opérations et les actes. C'est pourquoi dans toute séance publique, les Pères s'étant assis chacun à son rang et à sa place, et les cérémonies contenues dans l'instruction rituelle qui leur a été remise par Notre ordre étant accomplies, les textes des propositions de décrets et de canons arrêtés dans les congrégations générales ci-dessus désignées, seront lus par Notre ordre à haute et intelligible voix, dans l'ordre suivant : On énoncera d'abord les canons sur les dogmes de foi, puis les décrets disciplinaires, en employant la formule solennelle dont Nos prédécesseurs ont coutume de se servir dans les actes conciliaires, à savoir : « Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, avec l'approbation du Concile, pour la mémoire perpétuelle de l'affaire. » On demandera alors aux Pères si les canons et décrets dont il a été donné lecture leur agréent, et aussitôt les scrutateurs des suffrages s'avanceront et noteront exactement ces suffrages, qui devront être recueillis l'un après l'autre, suivant la méthode exposée plus haut. Nous déclarons que ces suffrages devront être énoncés en ces mots : *placet* ou *non placet;* Nous statuons en même temps qu'il ne sera pas permis aux Pères absents de la session, pour quelque cause que ce soit, d'envoyer leur suffrage rédigé par écrit. Les suffrages recueillis, le Secrétaire du Concile, avec les scrutateurs ci-dessus désignés, se mettront à distinguer et à compter les suffrages devant Notre chaire pontificale, et Nous en référeront. Ensuite Nous rendrons Notre sentence suprême et Nous ordonnerons qu'elle soit promulguée et publiée dans cette formule solennelle : « Ces décrets ont été agréés par tous les Pères à l'unanimité ou (s'il y a eu quelques opposants) à l'exception de tant de voix; et Nous, avec l'approbation du saint Concile, Nous ordonnons, décrétons et sanctionnons qu'il en soit donné lecture. » Ces formalités accomplies, les promoteurs du Concile auront à requérir les protonotaires présents de rédiger un ou plusieurs procès-verbaux de toutes et chacune des choses accomplies dans la session. Enfin, le jour de la prochaine session ayant été indiqué par Notre ordre, l'assemblée sera congédiée.

IX.

Qu'il ne faut pas quitter le Concile.

Sous les peines portées par les saints canons, Nous défendons à tous les Pères du Concile et aux autres personnes qui doivent y assister de se retirer avant que ce saint Concile du Vatican, général et œcuménique, ait été régulièrement clos et congédié par Nous, à moins qu'une juste cause de départ n'ait été produite et prouvée conformément à la règle ci-dessus établie, et que la permission de partir n'ait été obtenue de Nous.

X.

Indult apostolique sur la non-résidence de ceux qui assistent au Concile.

Comme tous ceux qui sont tenus d'assister aux actions conciliaires sont ainsi au service de l'Église universelle, suivant l'exemple de Nos prédécesseurs, Nous ordonnons, en vertu de la bonté apostolique, que tous les prélats et autres dignitaires ayant droit de suffrage dans le Concile, que toutes les autres personnes qui y prennent part à un titre quelconque puissent percevoir les fruits, revenus, produits et distributions quotidiennes de leurs bénéfices, à l'exception seulement des distributions qui se font entre présents, comme on dit; et Nous faisons cette concession pour tout le temps du Concile en tant que chacune des personnes ci-dessus désigées y assistera ou y prendra part.

Nous voulons et ordonnons que Nos présentes lettres et toutes les prescriptions qui y sont contenues soient observées inviolablement dans ce prochain et très-saint Concile œcuménique par tous et chacun de ceux qu'elles concernent; nonobstant l'opposition de toute personne, même de celles qui devraient être spécialement et individuellement désignées.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 27 novembre 1869, vingt-quatrième année de Notre pontificat.

N. Card. Paracciani Clarelli.

Presque simultanément était publié un *invito sacro*, rappelant aux Romains leur honneur et leurs devoirs dans des circonstances aussi solennelles. Disons ici que par *invito sacro* il faut entendre un mandement émanant du Vicariat et annonçant les grandes fêtes. Ces sortes de pièces répondent aux lettres pastorales de NN. SS. les Évêques. Celle-ci est tout particulièrement remarquable par la grandeur et la magnificence du style, qui est bien à la hauteur du sujet :

INVITO SACRO.

Constantin Patrizi, etc.

S'il y a un moment où Rome, centre du monde et de la religion, doit résumer en quelque sorte sa grandeur morale dans un seul fait, certes, ce moment est celui de l'inauguration solennelle du Concile œcuménique du Vatican à la lumière glorieuse de la Conception-Immaculée de la Vierge, Mère de Jésus-Christ. En d'autres circonstances, le Siége apostolique accorda à des villes de l'Orient et de l'Occident l'honneur et l'avantage de recevoir des synodes généraux, chargés de rétablir la paix de l'Église et la paix du genre humain. Mais cette fois, il appartient à la métropole de la foi de jouir de cet honneur et de cet avantage très-précieux.

Tandis que les cités les plus illustres, destinées jadis à ces conciles fameux, ont disparu de la face de la terre ou sont devenues la proie de l'infidélité ou de l'hérésie, Rome cependant survit immortelle à toutes ces villes, et toujours invulnérable dans sa foi au milieu des luttes nouvelles que l'enfer suscite, elle demeure et ouvre ses portes pour servir de champ à des triomphes nouveaux. Menacée elle-même par les violences de l'impiété et du désordre, et considérée par l'ennemi comme une conquête inévitable, — loin de succomber, — elle peut se faire la réparatrice des maux que l'impiété et le désordre ont précipités dans une si large mesure sur la société humaine tout entière. Et Rome demeure (*sta*) précisément parce qu'en elle est placée la Pierre, fondement du mystérieux édifice, œuvre de l'Éternel, œuvre qui ne peut croûler comme une œuvre humaine. Et Rome est le centre de cette unité divine qui, de toutes les Églises du monde, forme l'Église une, sainte, catholique, apostolique, dont les fidèles de toute nation sont fils et à laquelle les générations de tous les siècles doivent conformer leur foi.



LE CONCILE. — Évêques réguliers se rendant au Concile.

O Rome, reconnaîs donc ta haute dignité! Les justes de Sion et de Jérusalem ont exalté le sort de leur patrie, quand le prophète Isaïe, voyant en esprit une montagne symbolique à laquelle viendraient de toutes parts les nations, désireuses de retrouver les voies du Seigneur, entendait de loin ces nations s'exciter dans leur marche vers Sion et vers Jérusalem, parce que de Sion et de Jérusalem, et non point d'ailleurs, devaient sortir la loi de restauration de l'humanité et la parole de révélation des divins mystères : *de Sion exibit Lex, et Verbum Domini de Hierusalem !* O Rome, cette colline qui, sur le tombeau des Apôtres, rend visible aux regards du monde le Siége Apostolique, est, pour toi et pour toutes les nations, la nouvelle montagne de Dieu; tu es la cité nouvelle, fondée mieux que l'antique sur les montagnes saintes de la Terre promise, à laquelle arrivent de tous les points de la terre les âmes altérées de vérité et de justice : *Et erit in novissimis diebus præparatus mons Domus Domini in vertice montium, et elevabitur super omnes colles, et fluent ad eum omnes gentes; et ibunt populi multi, et dicent : Venite, ascendamus ad Montem Domini, et ad Domum Dei Jacob, et docebit nos vias suas, et ambulabimus in semitis ejus; quia de Sion exibit Lex, et Verbum Domini de Hierusalem !* (Is. II. 2. 3. 4.)

Lève-toi, te dirons-nous avec ce même prophète, et plus que jamais resplendis de la lumière qui te couronne et t'embellit comme d'un reflet de la gloire de Dieu : *Surge illuminare, Hierusalem, quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est!* Que si le souffle de l'enfer enveloppe de ténèbres et d'obscurité la société, c'est de toi que peut et doit sortir un grand jour de grâce, de bénédiction et de paix, un soleil rayonnant de lumière divine : *Quia ecce tenebræ operient terram, et caligo populos; super et autem orietur Dominus.* Admire et réjouis-toi! Des forêts et des monts, des îles et des déserts, de tous les rivages et des extrémités du globe, accourent vers toi ceux que l'Esprit saint a placés au gouvernement de l'Église de Dieu; ils viennent se réunir autour du premier Pasteur, Père de l'universalité des chrétiens et ton PONTIFE, et former une assemblée sacro sainte, semblable à celle du cénacle, qui, en la présence et sous les auspices de la Mère de Jésus-Christ,



ROME PITTORESQUE. — Pifferari devant une madone.

réalisera cette prophétie mémorable que de Sion et de Jérusalem seraient annoncées à tous les hommes les doctrines et les lois du Dieu d'Israël. Admire et réjouis-toi, ta filiation spirituelle t'est signifiée et représentée par le spectacle des évêques catholiques réunis autour du SUCCESSEUR de PIERRE, appelés par sa voix, présidés par son pouvoir et protégés par la Vierge: *Omnes isti congregati sunt, venerunt tibi; filii tui de longe venient, et filiæ tuæ de latere surgent.* (Is. c. IX.)

Pour recevoir dignement un tel bienfait et pour en retirer le fruit désirable, il faut que nous nous y préparions pieusement. Si les bonnes œuvres, les prières, la souffrance de persécutions impies attirent partout à l'Église les grâces ordinaires et copieuses dont elle a besoin à un moment si solennel, les fidèles de Rome doivent certainement s'empresser, avant tous autres, d'en implorer sur le Concile, dont ils ressentent les gloires et les avantages de plus près. Quoique certains que Dieu ne saurait abandonner son Église, surtout au moment où elle va agir dans la plénitude de son autorité et pour le bien des âmes, nous n'en devons pas moins demander avec instances l'accomplissement des promesses infaillibles du Rédempteur, car il y a mis lui-même pour conditions l'humilité et la confiance.

Voilà pourquoi le Saint-Père, outre le jubilé, a prescrit pour Rome d'autres œuvres salutaires qu'il espère voir accomplir avec fruit par tous les fidèles, de façon à édifier le monde par un esprit éminemment chrétien et saintement romain.



ROME PITTORESQUE. — L'intérieur d'un Restaurant.

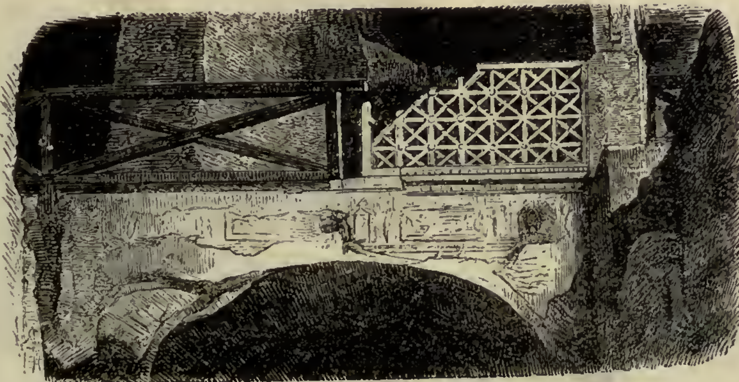
D'abord, le Concile devant s'assembler le jour de l'Immaculée-Conception, il astreint à la neuvaine préparatoire à la fête toutes les églises avec les indulgences ordinaires, celle de 7 ans et 7 quarantaines pour chaque jour, et la plénière pour quiconque, y ayant assisté cinq jours, s'approchera des sacrements le jour de la fête, pendant la neuvaine ou dans l'octave.

Des sermons auront lieu dans les églises désignées à cet effet depuis le 1er dimanche jusqu'au 2e de l'Avent. Pendant la neuvaine, les reliques les plus insignes seront exposées : par exemple la Sainte-Face à Saint-Pierre; les chefs des apôtres Pierre et Paul à Saint-Jean-de-Latran, l'image du Sauveur au Sancta-Sanctorum, la crèche et la Vierge miraculeuse à Sainte-Marie-Majeure; le bois de la vraie Croix à Sainte-Croix-en-Jérusalem, etc. Pour chaque visite, le Saint-Père accorde une indulgence de 300 jours.

L'abstinence que pratiquent des personnes dévotes la veille de l'Immaculée-Conception est obligatoire cette année.

A midi, toutes les cloches sonneront pendant une heure, comme cela eut lieu lors du Synode romain sous Benoît XIII. Elles sonneront aussi le lendemain matin pendant la procession.

Pendant tout le temps du Concile, le dimanche, dans chaque église patriarcale collégiale, paroissiale ou de communauté, on chantera les litanies des Saints. 300 jours d'indulgence sont encore accordés à ceux qui prendront dévotement part à cet exercice. »



LES RUINES DE ROME. — Pont du palais de Caligula.

Telles sont, ô Romains! les pratiques saintes établies par le Pape à l'approche du Concile œcuménique.

Si vous êtes les exécuteurs fidèles et assidus, durant le cours de l'année, des exercices religieux qui vous sont proposés, vous ne négligerez certainement aucun des exercices qui se rapportent à un tel événement extraordinaire... Il y a déjà quinze ans que de Rome est parti l'oracle de la définition du premier triomphe de la Mère de Dieu sur le premier ennemi du genre humain, et Marie, au milieu de notre âge orageux, récompensera pleinement l'Église et le Pontife par de nouvelles gloires. Que la FEMME VICTORIEUSE de Satan se montre au Concile dans la pompe de sa puissance, qu'Elle l'écrase et qu'Elle le plonge frémissant au plus profond des abimes. Que Marie accomplisse ainsi le salut, la puissance et le règne de notre Dieu et de son Christ, comme il est écrit dans l'Apocalypse. *Projectus est draco... qui seducit universum orbem... et audivi vocem magnam in cœlo: nunc facta est salus, et virtus et regnum Dei nostri et potestas Christi ejus?* (Apoc. XVI, 9, 10).

« Qu'il en soit ainsi (*cosi avvenga*), et que Rome et le monde puissent joyeusement chanter l'hymne de la reconnaissance à la VIERGE-IMMACULÉE!. »

Encore quelques documents et nous aurons achevé cette nomenclature d'actes officiels que nos lecteurs, impatients d'aborder le récit de l'ouverture du Concile, trouveront un peu longue, peut-être, mais que nous ne pouvions nous dispenser de donner ici : car elle fait foncièrement partie de l'histoire du CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE 1869.

Voici l'INTIMATION que les *Cursores* ont été chargés de faire à chacun des Pères du Concile et dont ils ont laissé copie au domicile de chacun d'eux.

Le 8 décembre (4e férie) de l'année 1869, en la fête de l'*Immaculée-Conception de la bienheureuse Vierge Marie*, à huit heures et demie du matin, commencera solennellement, par une pieuse supplication, la célébration du Concile œcuménique du Vatican; elle se fera à partir de la chapelle établie au-dessus du portique de la basilique Saint-Pierre jusqu'à la basilique.

A l'heure dite, tout le monde se réunira au palais apostolique du Vatican; dans la salle *dei paramenti*, les EE. et RR. Cardinaux et les RR. Patriarches; dans le *Museum lapidorium*, les RR. Primats, Archevêques, Evêques et Abbés, qui, par privilége, ont rang au Concile, tant du rite latin que du rite oriental. Là, ils revêtiront les vêtements sacrés propres à chaque ordre et à chaque rite; les latins seront en vêtements blancs avec mitres de lin, sauf pour les Cardinaux dont la mitre est de soie de Damas; les Orientaux, vêtus selon leurs coutumes. Après quoi tous se rendront aussitôt à la chapelle qui est au-dessus du portique de la basilique de Saint-Pierre, pour y attendre l'arrivée de Sa Sainteté notre Saint-Père le Pape Pie IX.

Le premier des Cardinaux-prêtres, deux Cardinaux-diacres assistants, le Cardinal-diacre qui doit chanter l'Evangile à la messe conciliaire, les deux Evêques portant devant le Souverain-Pontife le livre et le cierge, le sous-diacre auditeur apostolique de la Sacrée Rote, revêtiront de même les ornements sacrés de couleur blanche dans la chapelle Pauline, destinée à l'usage du *sacrarium*, à l'exception du Cardinal-prêtre, qui revêtira le pluvial, et tous attendront Sa Sainteté avec les deux protonotaires apostoliques en chape et les acolytes votants à la signature, revêtus du surplus par-dessus le rochet.

Le Souverain-Pontife, ayant pris les vêtements sacrés avec la mitre précieuse, s'avancera vers la chapelle susdite, et après qu'il aura entonné l'hymne *Veni Creator*, le premier verset fini, la procession commencera et se déroulera dans l'ordre qui est prescrit par l'*Ordo et Methodus celebrandi Concilium*.

Le Très-Saint-Père, étant entré dans la basilique, descendra de la *sedia gestatoria*, et après avoir adoré le Très-Saint-Sacrement près du grand autel, l'hymne fini, il chantera les versets et les oraisons, puis se dirigera vers la salle du Concile et l'Em. et Rév. Cardinal, doyen du Sacré-Collége, célébrera la messe de l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte-Vierge avec l'oraison *de Spiritu Sancto*.

A la fin de la messe, le Cardinal célébrant dira l'oraison *Placeat*, puis

le Rév. Archevêque orateur, après avoir demandé l'indulgence au Souverain-Pontife, adressera, de la tribune, un discours aux Pères, et ensuite publiera l'indulgence.

Le Souverain-Pontife, après avoir donné sa bénédiction, déposera le pluvial et se revêtira de tous les ornements sacrés, comme s'il devait célébrer la messe selon le rite pontifical solennel.

Ensuite, et lorsque les Pères auront rendu l'obédience, les prières conciliaires commenceront, et, après le chant du verset *Benedicamus Domino*, tous ceux qui ne doivent point assister à la séance conciliaire sortiront de la salle, et l'on fermera les portes.

La séance finie, les portes seront ouvertes et Sa Sainteté entonnera l'hymne *Te Deum*.

C'est pourquoi la présente intimation est faite à tous et à chacun des Emin. et Rév. Cardinaux, des Rév. Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques, et aux Abbés et supérieurs généraux des Congrégations et des Ordres réguliers qui ont rang au Concile du Vatican, par concession apostolique.

La même intimation est faite au vice-camérier, au prince gardien de l'entrée du Concile, à l'auditeur et trésorier de la chambre apostolique, à l'Evêque préposé à la maison pontificale, au sénateur et aux conservateurs de la ville, au maître du Saint-Hospice, à cinq protonotaires apostoliques du nombre des participants, à quatre auditeurs de Rote, à deux clercs de la chambre apostolique, à tous les votants de la signature, à deux abréviateurs du Port-Majeur et aux officiers du Concile.

Louis Ferrari, *protonotaire apostolique, préfet des cérémonies.*

AVIS

Dans les congrégations synodales, soit générales, soit particulières, les EE. et RR. Cardinaux mettront par-dessus le rochet la mantelletta et la mozette de couleur rouge ou violette, selon le temps, et comme il est prescrit dans l'opuscule *Denunciatio dierum*, etc.

Les RR. Pères seront revêtus de l'habit prélatice ordinaire, savoir : les RR. Patriarches, du rochet, avec le petit manteau et la mozette violets, les RR. Primats, Archevêques et Evêques, du rochet et du petit manteau également violet, et les RR. Pères appartenant aux ordres réguliers, du petit manteau et d'une mozette de la même couleur que l'habit de leur ordre. Les RR. Pères du rite oriental seront revêtus des vêtements ordinaires en usage dans leur rite. Les RR. Abbés réguliers se serviront de l'habit prélatice qu'ils ont coutume de porter dans leur congrégation.

Le lieu, l'heure et le jour de chaque congrégation seront indiqués par le R. P. secrétaire.

Louis Ferrari,
Protonotaire, préfet des cérémonies apostoliques.

Voici enfin la formule du serment exigé de tous les officiers du Concile et qui a été prêté par eux dans la réunion prosynodale du 2 décembre :

Nous, choisis par Votre Sainteté pour officiers du Concile général du Vatican, nous promettons et jurons, sur les sacrés Evangiles de Dieu, de remplir fidèlement l'office confié à chacun de nous, de ne divulguer et de ne découvrir à personne, hors dudit Concile, ce qui sera proposé à son examen, ni les discussions ni les opinions de personne, mais de garder sur ce sujet, comme aussi sur les autres choses qui nous seront spécialement confiées, le secret le plus inviolable.

Moi, NN. (nom et prénoms de l'officier), choisi pour l'office (nom de l'office), je promets et je jure selon la formule qui vient d'être lue.

Ainsi m'aident Dieu et les saints Evangiles de Dieu.

Nous avons achevé la première partie de notre travail. Avant de reprendre la plume pour commencer le récit de ce grand fait historique qui a nom Le Concile du Vatican, un devoir nous reste à remplir. Nous avons à cœur de remercier ici publiquement les nombreux lecteurs qui, depuis bientôt six mois que nous avons commencé ce livre, nous ont honorés de tant de témoignages précieux de sympathie. Certes, ce n'est pas la première fois que nous faisons œuvre d'écrivain ; mais jamais, nous devons le dire, dans notre carrière déjà longue, nous n'avons rencontré autant de bienveillance, jamais nous n'avons reçu comme aujourd'hui de ces bonnes et encourageantes paroles qui, parties du cœur, vont au cœur, — sorte d'éperon moral qui décuple les forces et le courage.

De ces éloges, d'ailleurs, nous ne saurions nous enorgueillir; ils reviennent bien plutôt au grand sujet que nous avons entrepris de développer qu'à nous-mêmes.

Ils reviennent surtout, comme toutes les pures joies en ce monde, à ce Maître miséricordieux qui, nous osons l'espérer, a bien voulu jeter sur nous un regard favorable, et que nous supplions humblement de nous soutenir jusqu'à l'accomplissement de notre tâche.



LE

CONCILE ŒCUMÉNIQUE

DE 1869

ILLUSTRÉ

DEUXIÈME PARTIE

LE CONCILE DU VATICAN

Alors même qu'elle s'occupe d'un événement aussi grave, aussi sérieux que le CONCILE DU VATICAN, une publication comme la nôtre a cet heureux privilége de pouvoir donner asile à l'ART sous toutes ses formes. Quoi qu'on en ait dit, l'art et la religion se donnent la main. N'est-ce point le Catholicisme qui a inspiré les plus beaux chefs-d'œuvre?

Donc, au seuil de ce CONCILE, dont nous nous préparons à retracer *littérairement* et *artistiquement* les faits principaux, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de céder la parole à un poète.

Vates, disent les Latins, faisant de la poésie un art quasi-divinatoire. A nos lecteurs de juger si le jeune poète du Petit-Séminaire d'Évreux a été réellement *prophète*, alors qu'il y a six mois, il écrivait ces beaux vers, — digne frontispice, croyons-nous, de notre *deuxième partie :*

LE CONCILE

I

QUARE FREMUERUNT GENTES ET POPULI MEDITATI SUNT INANIA?

INSENSÉS ! *ils allaient, répétant à la foule :*
« Que l'Église du Christ se démembre et s'écroule;
« Que son temps va finir; qu'elle est près du tombeau. »
Tous s'écriaient en chœur : « C'en est fait du vampire,
« Il succombe à jamais, et son ignoble empire
Tombe devant l'esprit nouveau ! »

« PLUS *d'autels, plus de foi, bannissons le mystère ;*
« Le prêtre l'inventa pour effrayer la terre!
« Sur tous ces vieux débris, l'homme se lève roi;
« Sur le char du progrès, triomphant il s'avance,
« Affranchi des liens d'une sotte croyance.
« Et la raison seule est sa loi! »

AINSI *vociférait l'impie, en son délire;*
Mes vingt ans indignés l'entendirent un jour,
Je le vis, insulter, de son hideux sourire,
Mon Dieu, ma foi, mon culte, objets de mon amour;
Et sur son fol orgueil j'appelai la vengeance,
Quand du Pontife-roi le merveilleux appel
Dans mon cœur abattu ranima l'espérance;
Et dès lors, je bénis le Concile immortel.

UN *Concile!... En ce mot quelle vertu puissante!...*
Mot fatal à l'erreur, mais bien doux au chrétien!
Depuis le jour lointain, où, dans les murs de Trente,
L'Église en lui trouvait un rempart, un soutien,
Jamais cri plus puissant n'émut le cœur de l'homme.
Muet et consterné, le méchant l'entendit;
Le juste, louant Dieu, dans son âme applaudit
Au prochain Concile de Rome.

IL *résonna partout, comme un écho lointain,*
Le cri du Vatican. Parti de cette plage,
Vite il fut répété de rivage en rivage,
Et pasteurs et troupeaux se levèrent soudain :
Tels on vit autrefois, dans notre Normandie,
Nos seigneurs et nos preux répondre au saint appel,
Et voler au salut d'une cité chérie,
Quand le cri « Dieu le veut ! » retentit au castel.

TELS, *nous voyons encor, sous un ciel noir et sombre,*
Les agneaux, accourant à la voix du berger,
Se hâter au bercail, et chercher à son ombre
Le refuge qu'on aime à l'heure du danger :
Telle accourt, de bien loin, la phalange intrépide.
Salut aux lieutenants du Pontife romain !
Pierre est leur père aussi, leur conducteur, leur guide ;
Il s'est dit malheureux, tous lui tendent la main.



CÉRÉMONIES D'OUVERTURE DU CONCILE ŒCUMÉN



Arrivée du cortége dans la grande nef de Saint-Pierre.

II

IPSI PERIBUNT, TU AUTEM PERMANES.

Que tes destins sont grands, Rome, ville immortelle!
Quel éclat resplendit sur ton front radieux!
Nos temps vont ajouter une gloire nouvelle
A ces riches fleurons que tu reçus des cieux.
Plus heureuse qu'au jour où tu vis les satrapes
Mendier, en rampant, à tes portes assis,
Tu verras, à tes pieds, cité, fille des papes,
Les peuples de respect ou de crainte saisis.

Dans tes murs étonnés renaîtra le prodige
Qui troubla les Hébreux, aux flancs du Sinaï;
Leur Dieu n'est point déchu de son ancien prestige,
La foudre encor répond au nom d'Adonaï!
Il parlera!... Ses lois, en vivants caractères
Sur la table des cœurs écrites désormais,
Feront goûter à tous leurs consolants mystères,
Et le veau d'or flétri tombera pour jamais!

Tout l'augure à mon cœur: et ce pompeux cortége,
Et ces hymnes d'amour qui réveillent l'espoir,
Et ces ministres saints que Jéhovah protége.
Quel tableau!... Moins sublime est la pourpre du soir!
Sur leurs traits inspirés, quel éclat étincelle!
Leur secrète beauté trouble, éblouit mes yeux.
D'où vient cet air divin que leur dehors révèle?
Sont-ce des hommes ou des dieux?...

L'homme, ici, disparaît; ici, tout est mystère.
Écoutez!... On dirait qu'arbitres souverains,
Pour commander aux cieux et parler à la terre,
Des cieux et de la terre ils sont les suzerains.
Ils scrutent: tout s'émeut; fatal, irrévocable,
Leur arrêt sans retour juge, condamne, absout;
Et l'erreur devant eux n'a rien d'inextricable:
Lambeau d'obscurité que leur regard dissout.

Parle, nous te suivrons, mystérieux oracle,
Église de Jésus, qui ne dois pas périr;
Soumis, nous attendons les décrets du cénacle,
Simon put s'égarer, Pierre ne peut faillir.
Sa nef vogue toujours, alors que tout chancelle.
Sous le marteau des ans et de l'éternité,
Elle brave les flots et s'élance plus belle
De jeunesse, de gloire et d'immortalité.

Église! Qui voudrait égaler ta puissance?
Quel empire comptant ses nombreux escadrons
Peut dire en te montrant: « Pareils par la naissance,
Nous vécûmes ensemble, ensemble nous mourrons! »
Pourtant, depuis ce jour où tu parus au monde,
Que de rois sont tombés sous les coups de la mort!
Ils ont passé soudain, aussi vite que l'onde,
Et tu n'es pas vieillie, et tu règnes encor!

Dans nos fastes aussi, que d'orgueilleux monarques,
Sur le marbre ou l'airain ont narré leurs exploits!
Ah! tu nourris en toi de plus illustres marques
Pour éluder du temps les inflexibles lois!...

Je vois peuples et grands se presser vers la tombe,
Comme un essaim jauni de feuilles des forêts;
Tout se fane ici-bas; tout s'affaisse, tout tombe;
Mais de l'éternité l'Église a les secrets!

Ainsi, sceptres, palais, conquêtes du génie,
Vers un même néant roulent avec fracas,
Et le ciron obscur foule avec ironie
Leurs fragments dispersés qu'il trouve sous ses pas.
Et l'Église debout au milieu des ruines
Qu'un aveugle courant entraîne chaque jour,
Brille avec ses grandeurs, ses saintes origines;
Immobile elle reste au mobile séjour.

Dix-huit siècles entiers ont achevé leur orbe,
Longue chaîne de jours où le regard se perd,
Mais que l'éternité rapidement absorbe;
Et toujours au tillac, comme un pilote expert,
Son œil perçant et sûr plonge à travers l'abîme;
Sa voix de temps en temps signale le récif,
Sans rien perdre jamais de son timbre sublime,
Et doucement au ciel nous porte son esquif.

III

SPERAVI, NON CONFUNDAR.

Eh! qui donc ici-bas, quelle humaine puissance
Pourrait me la ravir, cette douce espérance,
Lorsque mon cœur ému fixe le Vatican?
Lorsqu'il contemple, au sein des splendeurs de Saint-Pierre,
Ce concours de vieillards dont la voix mâle et fière
Nous rappelle Nicée, Chalcédoine et Latran?

J'espère, car je crois les dogmes ineffables,
O Concile!... Déjà tes décrets adorables
Résonnent dans mon cœur en suaves concerts:
Parle!... Malgré les traits que l'impiété lance
Pour écouter ta voix, les peuples font silence
Dans tous les coins de l'univers.

Parle!... Et que tes accents, si propices au juste,
Fassent courber le front du détenteur injuste,
De l'insulteur altier qui pilla le saint Lieu;
Quand sur un sol sacré se fixait son empreinte,
Qu'il versait au vieillard et le fiel et l'absinthe,
Pensait-il au courroux de Dieu?

Au méchant consterné, fais craindre la vengeance;
Promets au cœur contrit la divine clémence;
Prédis aux égarés les plaisirs du retour.
Quel triomphe pour toi, Pape, roi magnanime,
Si tes fils accouraient à cet appel sublime,
Gagnés par la crainte ou l'amour!

Ah! si pour consoler ton auguste vieillesse,
Je pouvais en un seul réunir tous les cœurs,
Je te les offrirais, ô Père, et mon ivresse
Serait de te bénir et de sécher tes pleurs!

Du moins, à tes côtés, soldat toujours fidèle,
Que ton sort soit mon sort, ta croyance ma foi;
Qu'il ne me soit jamais donné d'autre modèle,
Ni d'autre conducteur, ni d'autre ange que toi!

PIERRE H.

I

Le grand jour est venu! Toutes les passions, toutes les animosités doivent se taire. Place aux faits!

En présence d'un événement aussi important, aussi considérable, il est curieux de rapprocher, nous ne dirons plus les appréciations, mais les *sentiments* de toute la presse catholique, quelles que soient d'ailleurs ses divergences. Il n'y a plus ni discussions, ni haines, ni réticences: c'est un large concert, un *Te Deum* merveilleusement orchestré, dont les notes graves et harmonieuses à la fois montent ensemble vers le Créateur.

Le doyen de cette valeureuse phalange de publicistes, le vénérable M. Laurentie, s'écrie avec enthousiasme:

« Voici un jour qui sera grand dans l'histoire! Tandis que Rome le célèbre par d'éclatantes solennités, saluons-le par de calmes effusions de joie et d'amour.

« Un Concile œcuménique au dix-neuvième siècle! Quel spectacle! Le monde romain, coupé en deux parts, qu'on appelait l'Orient et l'Occident, avait eu ses grands Conciles d'où étaient parties les immortelles proclamations qui devaient à jamais opposer la triomphante unité de l'Eglise à la mobilité des sectes et des hérésies; et dans les âges plus récents, d'autres Conciles généraux avaient aussi été tenus, mais bornés encore à la représentation du même monde, que la domination romaine avait comme montré aux conquêtes du christianisme.

« Mais quelle merveilleuse nouveauté! Quatre cents, trois cents ans sont à peine écoulés depuis le Concile de Florence et le Concile de Trente, et ce n'est plus seulement l'Orient et l'Occident, ce n'est plus le vieux monde romain qui s'en vient prendre part à une autre assemblée générale des nations chrétiennes, c'est tout un monde nouveau, embrassant à la fois la civilisation et la barbarie, de l'Afrique aux îles de l'Océanie, de l'Amérique au Japon et à la Chine. Ainsi l'Evangile a envahi toute la terre, si ce n'est que les races impies survivent dans les régions mêmes qu'il a éclairées, comme pour donner plus d'éclat aux luttes et aux victoires de la foi dans le monde entier.

« Ainsi la Providence répond à ceux qui s'en allaient disant que le christianisme était mort: Voilà comme il est mort! »

Et exprimant la même idée que son confrère de l'*Union*, le rédacteur du *Monde* ajoute:

« Aujourd'hui même s'ouvrent les grandes assises de l'Église catholique; la Ville-Eternelle voit de nouveau dans ses murs un sénat de rois, et le temple le plus illustre de la chrétienté reçoit dans son sein l'assemblée la plus auguste de l'univers. Tous les évêques du monde catholique sont là, sous la présidence du représentant de Dieu sur la terre. Il est impossible d'imaginer un plus grand spectacle; aussi tous les regards sont en ce moment tournés vers Rome, et le Concile, on peut le dire, tient attentifs la terre et les cieux.

Il y a au fond des âmes généreuses qui ne se laissent pas absorber par le culte des intérêts matériels, une aspiration profonde vers l'unité, aspiration qui ne se réalisera jamais dans l'ordre politique; mais elles peuvent aujourd'hui contempler à Rome l'expression vivante et magnifique de l'unité catholique. Là sont les représentants des Églises de l'univers entier; il en est venu de tous les points de la terre. Il en est venu des régions glacées du Nord et des plages brûlantes du Midi; il en est venu de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques; il en est venu de la Chine et de l'Irlande; il en est venu des îles sauvages et des cités splendides de l'Europe. Les mers les ont portés vers la capitale du monde; et là, sous le regard de Dieu et la direction de son plus auguste représentant, ils vont s'occuper des plus grandes et des plus importantes questions qui puissent s'agiter sur la terre. »

« Qui préside le Concile, s'écrie encore le même écrivain, qui le compose?

« Pie IX le préside; Pie IX, le plus doux des hommes, le plus pieux des chrétiens, le plus saint des prêtres, le plus vigilant des évêques, le plus respecté des souverains, l'un des plus grands Pontifes qui se soient assis sur la chaire de saint Pierre; Pie IX, qui, dans une vie pleine de jours et pleine d'œuvres, a eu le privilége de rassembler les mérites de la charité à Tata-Giovanni, les fatigues de l'apostolat en Amérique, les souffrances de la persécution durant l'exil de Gaëte, les travaux de l'enseignement chrétien dans ses nombreuses Encycliques, qui ont sur tant de points fixé la loi, et enfin les soucis du plus lourd gouvernement qu'il y ait en ce monde. En même temps ce souverain, le plus faible de tous et le plus menacé, est le seul qui n'ait jamais laissé avilir sa couronne, le seul qui n'ait jamais pactisé avec l'erreur. Entouré d'ennemis, gardé dans sa propre capitale par des troupes étrangères, il a la même indépendance que s'il commandait à une armée de 500,000 soldats Et en effet, sa parole, s'étendant bien au delà des frontières de son modeste royaume, et portée sur toute la terre par l'électricité, la vapeur, la presse, servie en un mot par toutes les puissances de ce siècle, trouve partout des intelligences respectueusement attentives, des cœurs soumis, des âmes dociles et fidèles, qui mettraient avec bonheur à son service tout ce qu'elles possèdent.

« Ce souverain a été dans la prospérité et dans la gloire, et son âme ne s'y est point enflée. Il a été dans l'adversité et elle ne s'y est point brisée. Il a traversé l'épreuve et y est resté pur comme l'or qui traverse la fournaise; sa volonté, sur laquelle on a successivement essayé de la pression, de la séduction, de la menace, est demeurée inflexible. Voilà le président du Concile.

« Quels en sont les membres? Ils se sont rassemblés de tous les points de la terre et résument dans leurs personnes toute l'expérience des peuples contemporains et toute la sagesse des siècles. Les uns viennent des foyers de la civilisation et du progrès, les autres des extrémités du monde et des royaumes de la barbarie. Voici successivement les représentants de la France au cœur ardent, de l'Allemagne érudite, de la catholique Espagne, de la Belgique au sens pratique, de l'Angleterre aux vastes entreprises, de l'Amérique aux gigantesques labeurs. Puis voici à côté d'eux les Évêques des pays qui jadis faisaient partie de l'Église, et que les schisme en a séparés. Voici les Évêques des royaumes où règne l'islamisme; voilà ceux des pays sur lesquels l'idolâtrie étend ses sombres voiles; voilà ceux des peuples qui, séparés en un jour inconnu du grand courant de la civilisation, sont retombés dans le néant du monde sauvage. Le troupeau de celui-ci, pressé autour de lui, tient dans l'enceinte d'une ville. Le troupeau de celui-là se compose d'âmes dispersées à travers de vastes espaces. De quelque royaume qu'il soit question, de quelque lieu de la terre que l'on parle, des hommes seront là tout

prêts pour en raconter les souffrances et les besoins. Les peuples au milieu desquels ils vivent, ils les connaissent dans ce qu'ils ont de plus intime; ils ont reçu les confidences et sondé les plaies des âmes, et ils ont pénétré dans les plus secrètes profondeurs de ce monde moral, dont le monde extérieur n'est qu'une transparente enveloppe. La terre, ils l'ont parcourue dans tous les sens pour les besoins de leur apostolat; les lois, ils se servent des ressources qu'elles renferment ou se heurtent à leurs injustices et à leurs rudesses; avec les gouvernements qui les secourent ou les oppriment, ils ont des rapports quotidiens.. .. »

Les *deux Frères ennemis*, le *Correspondant* et la *Revue du Monde catholique*, montrent que, malgré leurs dissentiments, ils sont bien issus du même Père et que le même sang coule dans leurs veines :

« Comment les agitations et les disputes ne s'apaiseraient-elles pas au spectacle que Rome présente en ce moment ? dit M. Chantrel, de *la Revue* dans la *Chronique du Concile*. A la porte du Concile, tous les bruits de la terre viennent s'éteindre. Là, en présence de Dieu, sous la direction du Saint-Esprit, devant l'autel où repose le Saint-Sacrement, les Pères de la catholicité sont réunis autour du Pape. Ce sont, pour la plupart, des vieillards; tous, au moins sont d'un âge mûr. Quelque part qu'il reste encore à l'humanité dans une pareille assemblée, elle est moindre que dans aucune autre; on peut dire que là expirent les agitations des passions humaines, et qu'il n'y a plus qu'une pensée, qu'un sentiment : le désir de faire triompher la vérité et de sauver les hommes. »

Et faisant chorus avec lui, le rédacteur du *Correspondant*, M. Léon Lavedan réplique :

« Maintenant tout le bruit est fini; le respect, le devoir, la confiance, nous imposent à l'envi le silence et la paix : c'est la trêve de Dieu. Nous nous inclinons de loin avec ferveur devant les évêques qui montent les degrés du Vatican; nos cœurs émus les accompagnent, et nous remercions Dieu de nous avoir fait vivre au moment où l'antique Église de Jésus-Christ donne au monde troublé le sublime spectacle d'une éternelle jeunesse et d'une indissoluble unité. »

Le fougueux athlète du Catholicisme, M. Louis Veuillot, veut, lui aussi, remplir sa partie dans ce concert. Lisons les quelques lignes émues qu'il adresse à ses collaborateurs de l'*Univers :*

« Le Saint-Père a daigné m'accorder quelques minutes d'audience. J'ai déposé à ses pieds soixante quinze mille francs, partie réalisée de notre souscription pour les frais du Concile. J'ai reçu sa bénédiction pour nous et pour nos souscripteurs.

« Je n'avais pas vu le Saint-Père depuis près de deux ans. Mon œil attentif n'a pas découvert le moindre changement dans sa personne. Malgré l'immense travail qu'il s'impose, malgré ces audiences qu'il donne au monde entier, sa santé n'a pas subi la moindre altération. Il est plein de vigueur et de sérénité. Il a cet esprit présent et doux, ce sourire, ce prompt et clair langage qu'on lui a toujours connus.

« Je pourrais fini ici cette première lettre, et que puis-je ajouter? Je n'ose entreprendre de vous décrire ce que je vois, ce que je pense, et mon ravissement depuis trois jours que je suis à Rome. Aujourd'hui, je ne finirais pas. J'éprouve, en vérité, un éblouissement de joie. Quiconque a vu Rome sait quel rajeunissement on y trouve toujours. Mais en ce moment, quelle nouveauté parmi ce flot de souvenirs qui effacent toute préoccupation et toute inquiétude ! Nous en reparlerons. Je tâcherai de vous dépeindre cette joie de nager dans la vie. Soyez sûrs seulement que tout va bien. Il y a une indicible allégresse des âmes; on sent une aurore. Nulle alarme touchant les contradictions qui nous ont bien occupés là-bas, et qui n'ont cessé de paraître ici des choses de rien. Ici, une merveilleuse expérience des puissances de la vérité devine et connaît infailliblement toute chose qui doit mourir d'elle-même. »

Et plus loin :

« ..... Mon âme est incomparablement heureuse, parce que je sais et je vois que mon aspiration n'est pas vaine et que mon attente sera remplie. Le peuple chrétien n'est pas ce paralytique lassé d'attendre et sans espoir de guérir, parce qu'il n'a point d'homme pour le jeter dans la piscine du salut. Il a son homme, et cet homme est l'ange qui remue les ondes pour leur donner la vertu qui guérit.

Nous lisons aujourd'hui à l'*Introït* de la messe : « Peuples de Sion, « voici que le Seigneur vient pour sauver les peuples; il fera entendre sa voix puissante, et votre cœur sera dans la joie. » Oh ! quel frémissement d'entendre ces paroles dans Saint-Pierre, à la porte de la salle du Concile !

Adieu, frères très-chers. Tous aujourd'hui, nous avons baisé le pied de Pie IX et reçu sa bénédiction. »

Que dire surtout de ce *post-scriptum* si significatif qui termine sa lettre :

« — Mgr l'évêque d'Orléans est arrivé à Rome hier soir. Je l'ai vu à Saint-Pierre, étant, sans le savoir, à genoux tout auprès de lui devant la Confession. Visiblement, le Prélat priait de bon cœur, et moi aussi, je vous en réponds ! Voilà de ces rencontres de Rome, et ceci non plus n'est point et ne sent point la mort. Oh ! qu'il fait bon de savoir *à qui aller !* »

N'est-ce point là un merveilleux indice de l'apaisement que le Concile a, dès son ouverture, produit dans toutes les âmes véritablement religieuses, et n'a-t-il point raison, M. l'abbé Desorges (c'est par ces lignes empreintes d'un si excellent esprit que nous voulons terminer ces citations diverses), alors qu'il s'écrie dans le *Monde :*

« Lorsque le Souverain-Pontife Pie IX annonça pour la première fois aux Évêques réunis à Rome le projet qu'il avait conçu de convoquer un Concile œcuménique, les Évêques annoncèrent à leur tour dans leur Adresse que ce Concile serait une grande œuvre d'illumination et de pacification, *grande opus illuminationis et pacificationis.* La lumière et la paix! voilà les deux fruits principaux du Concile, les deux bienfaits qu'il apportera au monde. Et voilà aussi les deux grandes choses dont le monde a besoin, les individus et les sociétés. La lumière est la nourriture et la vie des intelligences, des individus et des peuples. La paix est le bien des cœurs, la condition du bonheur des individus et des sociétés. Puissent donc la lumière et la paix sortir du Concile qui s'ouvre en ce moment, et se répandre à flots pressés sur le monde! Puissent toutes les ténèbres et toutes les discordes s'enfuir devant le soleil qui vient de se lever sur le monde ! »

II

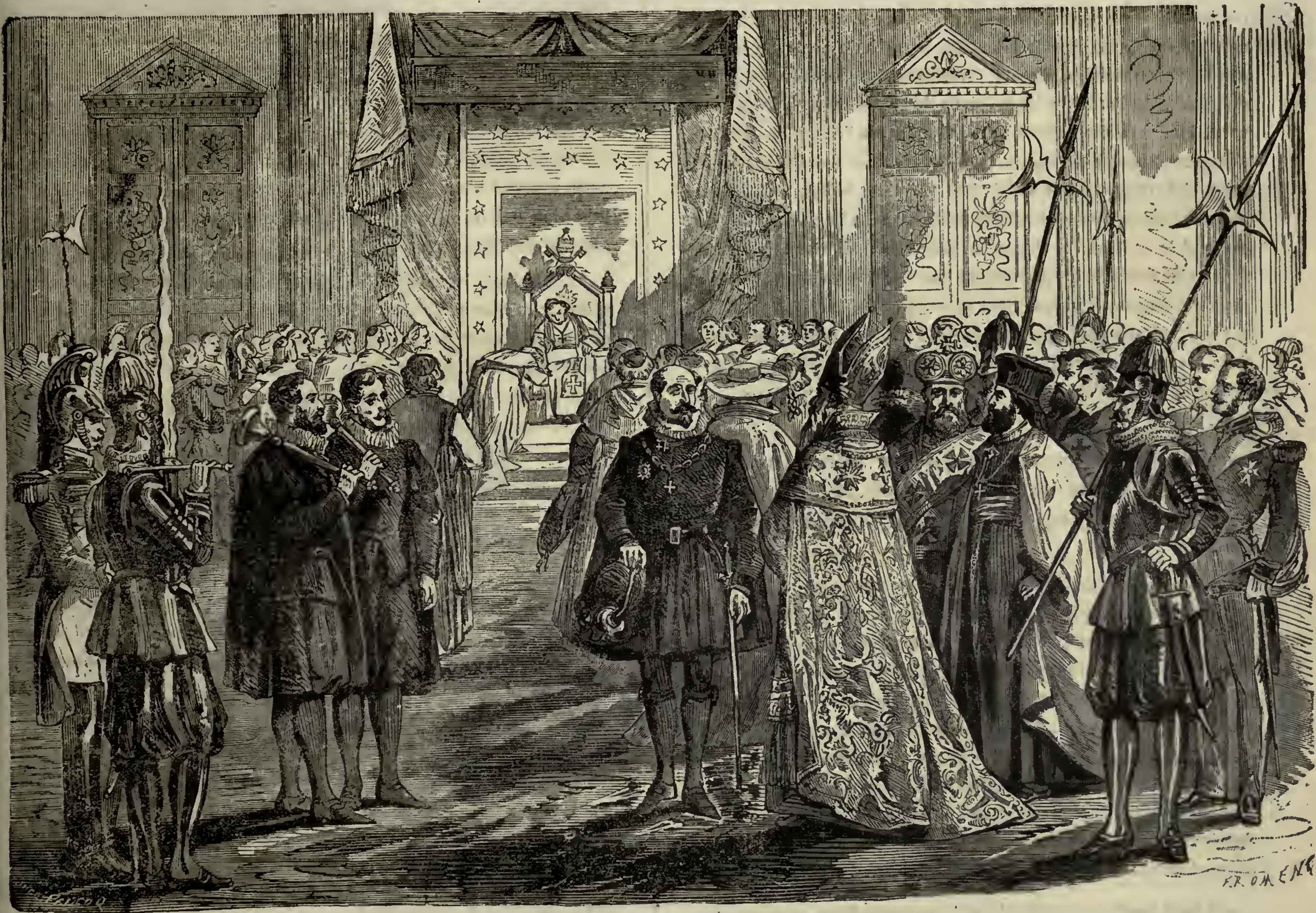
Il importe maintenant d'aborder le récit de cette imposante cérémonie de l'ouverture du Concile, qui, le 8 décembre, faisait de ce qui se passait dans la Ville-Éternelle la préoccupation de toute la terre.

« Le Concile est ouvert.

« La cérémonie a commencé à neuf heures un quart, conformément au *Methodus*.

« La procession, à laquelle assistaient environ 700 Pères du Concile, a été magnifique. Le défilé a duré trois quarts d'heure.

« La messe solennelle a été célébrée par le cardinal Patrizzi.



S. S. LE PAPE DONNANT AUDIENCE AUX PÈRES DU CONCILE.

« Malgré la pluie, une foule immense se presse sous les portiques et sur la place de Saint-Pierre.

« Une émotion profonde règne dans la ville de Rome : tout le monde est dans l'allégresse. »

Telle était la dépêche, si explicite dans sa concision, que le soir même du 8 décembre, l'électricité portait à tous les coins du globe.

Voulant raconter de point en point cette auguste cérémonie, nous ne saurions mieux faire tout d'abord que d'en emprunter le compte rendu au *Journal officiel* de Rome. Nous en dirons ensuite les intéressantes péripéties, les particularités émouvantes, les détails spéciaux, et ils sont nombreux, que nous puiserons soit dans nos propres correspondances, soit dans celles des organes les plus accrédités de l'Europe. Voici le récit du *Journal officiel :*

« Le Concile œcuménique, annoncé par le Saint-Père dès le 30 juin 1867, lorsque, répondant par son Allocution *Perjucunda* aux évêques venus de toutes les parties du monde pour solenniser le XVIII[e] Centenaire du martyre des princes des Apôtres, il déclara qu'il agréait les vœux de l'épiscopat en faveur de la tenue de cette assemblée, convoqué et intimé le 27 juin 1868 par la Lettre Apostolique *Æterni Patris Unigenitus Filius*, a été ouvert, à Saint-Pierre, le 8 décembre courant, jour choisi à dessein parce qu'il est consacré à la mémoire du privilége de l'exemption de toute tache originelle accordé par le Tout-Puissant à la Vierge Marie, et déclaré dogme par Pie IX, il y a quinze ans, à pareil jour et dans la même basilique, ce qui a inspiré, comme on le voit dans les documents précités, l'idée de placer l'assemblée sacrée *sous le patronage de Celle qui écrasa la tête du serpent dès l'origine de toute chose, et qui, plus tard, écrasa à elle seule toutes les hérésies.*

« Mardi, veille de la fête, depuis midi jusqu'à une heure, les

cloches de toutes les églises avaient annoncé l'approche du grand événement, et prédisposé les esprits à la sainte joie provoquée par l'attente des bienfaits que la société bouleversée retirera de cette réunion épiscopale dirigée et conservée par l'assistance divine. Le peuple fidèle s'était empressé d'invoquer cette assistance par des prières solennelles et des pratiques pieuses qui ont eu lieu dans un grand nombre d'églises pendant la neuvaine préparatoire à la fête, telles que: prédications, visite aux reliques et aux principales images, quelquefois processionnellement, par des corporations religieuses et des confréries; jeûnes la vigile; affluence considérable et recueillie à l'exercice religieux qui précède la solennité de l'Immaculée-Conception.

« La veille, dans l'après-midi, le Saint-Père avait assisté, selon l'usage, à la clôture de la neuvaine dans l'église des Saints-Apôtres, où les Frères Mineurs Conventuels ont coutume de célébrer la neuvaine avec une grande solennité. Reçu à la porte du couvent par S. Em. le cardinal Clarelli, protecteur des Conventuels, par les dignitaires de l'ordre et les religieux de la maison, et à la sacristie par S. Ém. le cardinal Panebianco, titulaire de l'église, Sa Sainteté, s'étant revêtue des ornements pontificaux, était entrée dans le lieu saint, richement orné et illuminé et rempli de fidèles, avait assisté aux diverses prières et au chant des litanies de Lorette, puis avait entonné le *Te Deum* et donné la bénédiction du Saint-Sacrement. Sur la place des Saints-Apôtres et sur le passage du cortége, un peuple immense se pressait pour recevoir la bénédiction apostolique et l'implorait dans les langues les plus diverses, avec des acclamations exprimant son respect, son affection et ses souhaits de prospérité et de paix.

« Les cérémonies de la veille préludaient dignement au spectacle extraordinaire que devait présenter le jour suivant. Ce jour fut salué, dès l'aube, par les canons du château Saint-Ange, sur les bastions duquel était arboré l'étendard du Saint-Siége et celui du Saint-Père.

« Les Pères du Concile et les autres personnages qui devaient prendre part à la cérémonie étaient convoqués pour 8 h. 1/2 du matin. Bien avant cette heure-là, tout l'espace compris entre l'atrium dit de Constantin et l'autel de la Confession était encombré de gens de toute condition. A partir du pied de l'escalier royal jusqu'à la statue de bronze de S. Pierre, étaient rangés sur deux ailes les élèves de l'Hospice Apostolique et de celui des Orphelins, des députations des ordres mendiants et monastiques, des chanoines réguliers, du Séminaire romain, des curés, des chapitres et clergés des églises collégiales, des basiliques patriarcales de Ste-Marie-Majeure et de S. Jean-de-Latran, et tout le chapitre de S. Pierre.

« A neuf heures, le canon du château Saint-Ange et les cloches de la ville se sont fait entendre de nouveau. C'était le signal que la grande cérémonie commençait, et ce signal invitait les habitants à s'associer en esprit à l'invocation des lumières célestes que le Souverain Pontife venait de commencer en entonnant le *Veni Creator* dans l'atrium supérieur de S. Pierre, converti en chapelle. De l'atrium, tous les personnages ayant rang à la cérémonie descendaient processionnellement à S. Pierre en répétant les versets de l'hymne, par la salle royale, le grand escalier, le vestibule de la basilique, et se dirigeaient vers l'autel de la Confession.

« A cette procession, dont voici l'ordre, ne figuraient, en fait de personnages de la cour pontificale, que ceux qui devaient prendre part au Concile ou assister le Pape: la croix pontificale, portée par le sous-diacre apostolique, Mgr Isoard, auditeur de la Rote, entre deux acolytes; les abbés généraux, les abbés *nullius*, les évêques, les archevêques, les primats, les patriarches latins, arméniens, bulgares, chaldéens, coptes, maronites, melchites, roumains, ruthènes, syriens, les cardinaux diacres, prêtres, entre autres S. Em. le cardinal De-Angelis, désigné pour la charge de prêtre assistant, et évêques; le sénateur et les conservateurs de Rome, le vice-camerlingue et le prince assistant au trône, gardien du Concile; S. Em. le cardinal Borroméo, diacre pour le chant de l'Evangile, entre LL. EEm. les cardinaux Antonelli et Grassellini, diacres assistants; enfin le Souverain-Pontife porté sur la *sedia gestatoria*, sous le dais et entre les *flabelli*, et suivi d'un chœur de chapelains-chantres, de l'auditeur et du trésorier de la Chambre, du majordome et du ministre de l'intérieur, des protonotaires apostoliques participants et du maître de chambre, des généraux et vicaires-généraux des ordres réguliers, et enfin des autres officiers du Concile n'ayant pas place dans les catégories précédentes, et des sténographes.

« En entrant dans la basilique, tous se découvraient, le Saint-Sacrement étant exposé sur l'autel de la Confession, au milieu d'une brillante illumination. Sa Sainteté s'est rendue à pied jusqu'au prie-Dieu qui lui avait été préparé et où, le *Veni Creator* achevé, Elle a récité les prières prescrites.

« Cependant, les patriarches, primats, archevêques, évêques, abbés, généraux et vicaires-généraux des congrégations régulières et monastiques et des ordres mendiants, ont pris leurs places respectives dans la salle conciliaire, c'est-à-dire dans le bras droit du transept, approprié à cette destination et richement orné, et dont l'entrée était gardée par les chevaliers de Malte et par les gardes-nobles. Le Pape à peine entré à son tour, avec les cardinaux, S. Em. le cardinal Patrizzi, sous-doyen du Sacré-Collége, est monté à l'autel dressé au milieu de la salle et y a célébré la messe solennelle du jour, en y ajoutant l'oraison du Saint-Esprit.

« La messe achevée et avant la bénédiction, Mgr Fessler, évêque de St-Pœlten, secrétaire du Concile, a déposé le livre des évangiles, en présence de tous les Pères debout, sur un petit trône dont l'autel était surmonté. Sur ce, Mgr Puecher-Passavalli, archevêque d'Iconium, nommé pour adresser la parole à l'assemblée, est venu baiser le genou du Pape et demander les indulgences, et a prononcé, de l'ambon, le discours latin d'ouverture, après quoi le Pape a donné la bénédiction et Mgr Passavalli a publié l'indulgence plénière.

« Alors, le Saint-Père s'est revêtu des ornements qu'il prend pour célébrer pontificalement la messe, et a reçu l'obédience des cardinaux et des Pères; après quoi, sur l'invitation du premier des cardinaux diacres, les assistants, agenouillés, ont commencé les supplications: Sa Sainteté a lu les oraisons prescrites, et les chapelains-chantres ont chanté l'antienne appropriée. Le cardinal deuxième diacre ayant invité l'assistance à se lever, les litanies ont été entonnées. A la prière pour le saint synode et pour la hiérarchie, le Saint-Père s'est levé et a prié le Seigneur de les bénir, de les soutenir et de les conserver, et, ce disant, il a fait six fois avec la main droite le signe de la croix sur la vénérable assemblée. Les litanies achevées, le Saint-Père a récité l'oraison. Après cela, S. Em. le cardinal Borromeo a chanté l'Évangile, extrait du chap. X de S. Luc, où est racontée la mission donnée par Jésus-Christ aux Apôtres et exposée la manière de remplir le ministère de la prédication. Le Pape a alors adressé aux Pères une Allocution, puis il a

entonné le *Veni Creator Spiritus*, que les Pères et les chantres pontificaux ont achevé en alternant les versets. Aussitôt après, Mgr Fessler et Mgr Valenzini, évêque de Fabriano, se sont avancés devant le trône. Le premier a remis au Saint-Père le décret d'ouverture du concile, et le Saint-Père l'a remis à son tour au second, qui a été le lire à haute et intelligible voix sur l'ambon; les Pères ont approuvé ce décret par le mot *Placet* et Sa Sainteté l'a sanctionné par son autorité suprême. L'autre décret, fixant la prochaine session générale au jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1870, a été soumis aux mêmes formalités. Après quoi les deux promoteurs du concile, avocats consistoriaux Ralli et De-Dominicis-Tosti, s'étant approchés du trône, ont invité les protonotaires apostoliques à rédiger le procès-verbal de la cérémonie, à quoi le doyen de ce collége prélatice a répondu qu'il le ferait, en appelant à témoigner Mgr le Majordome et Mgr le Maître de chambre.

« Alors le Saint-Père a entonné le *Te Deum*, que les Pères et les chapelains-chantres ont achevé en en alternant les versets, et la première session conciliaire a été close. Sa Sainteté, s'étant dépouillée des ornements pontificaux, est rentrée dans ses appartements, et l'assemblée s'est séparée. Il était trois heures de l'après-midi.

« A cette auguste cérémonie, ont assisté, des tribunes latérales, S. M. le roi de Naples, S. M. la reine de Wurtemberg, LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Parme, S. A. I. et R. le grand-duc Léopold de Toscane, et la grande-duchesse son épouse, et LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Girgenti, le comte et la comtesse de Caserte, le comte et la comtesse de Trapani, LL. EExc. les ambassadeurs, ministres et autres diplomates accrédités près le Saint-Siége, LL. EExc. les généraux Kanzler, ministre des armes, et Dumont, commandant en chef des troupes françaises, et d'autres généraux pontificaux et français. Les galeries supérieures étaient occupées par les théologiens et les canonistes pontificaux du concile.

« Le temps, qui était pluvieux depuis la nuit précédente, n'a pas empêché la basilique d'être remplie, durant toute la cérémonie, de gens de Rome ou venus des contrées les plus éloignées. Le soir il y a eu illumination. »

III

A la suite de ce compte rendu officiel, donnons immédiatement les deux morceaux oratoires auxquels il fait allusion : leur publication est le complément naturel de ce récit.

Voici le discours du Saint-Père :

ALLOCUTION
PRONONCÉE DANS LA BASILIQUE VATICANE
le 8 décembre de l'année 1869
pour inaugurer le saint et œcuménique Concile
PAR N.-S.-P. LE PAPE PIE IX
et adressée aux Evêques de l'univers catholique
réunis dans ce Concile.

« Vénérables Frères,

« Ce qui était l'objet de tous nos vœux et de toutes nos prières auprès de Dieu, la célébration du Concile œcuménique convoqué par Nous, Nous est accordé à notre grande joie par une singulière et insigne grâce du même Dieu. Aussi Notre cœur se réjouit dans le Seigneur et il est rempli d'une indicible consolation, à cause du bonheur que Nous avons de vous contempler en plus grand nombre encore que jamais, et de jouir de votre présence en ce jour placé sous les auspices de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, mère de Dieu, dans cette forteresse de la religion catholique, vous qui avez été appelés à partager Notre sollicitude.

« Vous êtes ici maintenant réunis au nom du Christ, Vénérables Frères, pour rendre avec Nous témoignage au Verbe de Dieu, le témoignage de Jésus-Christ, pour enseigner avec Nous la voie de Dieu dans la vérité à tous les hommes et pour juger avec Nous, sous la conduite de l'Esprit-Saint, les oppositions qui se couvrent du faux nom de science.

« Plus que jamais, dans ce temps surtout où la terre gémit et s'abime à cause des vices de ses habitants, le zèle de la gloire divine et le salut du troupeau du Seigneur Nous demandent d'entourer Sion de notre amour, de l'embrasser, de raconter ce qui se passe dans ses murailles et de revêtir Nos cœurs de sa puissance.

« Vous voyez, en effet, Vénérables Frères, avec quelle impétuosité l'antique ennemi du genre humain a donné l'assaut et le donne encore à la maison de Dieu, où doit se trouver la sainteté. C'est lui l'instigateur de cette vaste conjuration des impies qui, redoutable par son union, forte par ses richesses, puissante par ses institutions couvrant leur malice du masque de la liberté, ne cesse de faire une guerre acharnée et scélérate à la sainte Église du Christ. Vous n'ignorez pas de quel genre est cette guerre, quels en sont la force, les armes, les progrès, les desseins. Vous avez continuellement devant les yeux la perversion et la confusion des saines doctrines sur lesquelles reposent les affaires humaines, dans quelque ordre que ce soit, le bouleversement lamentable de tout droit, les artifices multipliés de la corruption et des audacieux mensonges employés pour briser les liens salutaires de la justice, de l'honnêteté et de l'autorité, pour fomenter les passions les plus détestables, arracher du fond des âmes les racines de la foi chrétienne. L'attaque est poussée à un tel point qu'il y aurait lieu de redouter pour notre époque la destruction de l'Église de Dieu, s'il était au pouvoir des machinations des hommes de l'anéantir. Mais rien n'est plus puissant que l'Église, disait saint Jean Chrysostôme; l'Église est plus forte que le ciel même. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas. Quelles paroles? Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

« Bien que la cité du Seigneur des vertus, la cité de Notre Dieu repose sur un fondement inébranlable, comme Nous connaissons et comme Nous déplorons du fond du cœur la multitude des maux et la ruine des âmes, affreux fléau que Nous serions prêts à conjurer au prix de Notre sang, Nous qui remplissant sur la terre le rôle de Vicaire du Pasteur éternel, devons être dévorés plus que les autres du zèle de la Maison de Dieu, Nous sommes entré résolûment dans la voie qui Nous paraissait la plus utile et la plus propre à réparer les pertes de l'Église.

« Nous avons souvent pensé à ce mot d'Isaïe : « Prends conseil, réunis une assemblée; » Nous Nous sommes rappelé que ce remède a été employé avec succès par Nos prédécesseurs dans les conjonctures les plus graves où s'est trouvée la chrétienté, et après avoir

prié longtemps, après avoir pris conseil auprès de nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Église romaine, après avoir aussi sollicité l'avis de plusieurs Évêques, Nous avons jugé à propos de vous convoquer près de cette Chaire de Pierre, vous, Vénérables Frères, qui êtes le sel de la terre, les gardiens et les pasteurs du troupeau du Seigneur ; et aujourd'hui, grâce à la bonté divine, qui a dissipé tant d'obstacles, Nous célébrons, selon les usages solennels de Nos ancêtres, l'ouverture de cette sainte assemblée. Les sentiments d'amour remplissent Notre cœur avec tant d'abondance, qu'il Nous est impossible, Vénérables Frères, d'en arrêter l'effusion.

« Car il Nous semble voir présente en vous tous, Nos très-chers fils, la famille tout entière du monde catholique : Nous pensons à tant de témoignages d'amour, à tant d'œuvres d'un zèle ardent, par lesquels ils ont prouvé et continuent de prouver admirablement, sous votre impulsion, sous votre direction et à votre exemple, leur piété et leur respect envers Nous et ce Saint-Siége apostolique ; et, à cette pensée, Nous ne pouvons pas, en manifestant solennellement et publiquement devant votre vaste assemblée Nos sentiments de gratitude pour tous ces enfants, ne pas demander instamment à Dieu que cette preuve de leur foi, beaucoup plus précieuse que l'or, trouve louange, gloire et honneur à l'avénement glorieux de Jésus-Christ. Nous pensons aussi à la misérable condition de tant d'hommes trompés, qui errent loin du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent du vrai bonheur, et nous désirons profondément venir à leur aide pour leur salut, Nous rappelant Notre Divin Rédempteur et Maître, Jésus-Christ, qui est venu chercher et sauver ce qui avait péri. Nous jetons en outre les yeux sur ce trophée du Prince des Apôtres, auprès duquel Nous siégeons, sur cette noble ville de Rome qui, grâce à la faveur divine, n'est pas devenue la proie des dévastateurs, sur ce peuple romain qui Nous est si cher et qui Nous entoure de son amour constant, de sa fidélité, de son obéissance, et Nous Nous sentons pressé d'exalter la bonté de Dieu, qui a voulu faire agrandir de plus en plus et confirmer en Nous dans ces temps l'espérance de son divin secours. Nous vous embrassons particulièrement dans Notre pensée, vous, Vénérables Frères, à la sollicitude, au zèle, à la concorde desquels, Nous le comprenons, est aujourd'hui confié le soin de procurer la gloire de Dieu ; Nous connaissons le zèle ardent que vous avez apporté à accomplir votre devoir, et surtout votre remarquable et étroite union avec Nous et ce siége apostolique, union qui Nous a toujours été dans Nos plus grandes tribulations, et qui Nous est particulièrement aujourd'hui par-dessus tout agréable autant qu'utile à l'Église ; et Nous Nous réjouissons grandement dans le Seigneur de vous voir si bien disposés, que Nous sommes porté à concevoir la ferme et certaine espérance que de votre réunion synodale sortiront des fruits abondants et surtout désirables. Comme jamais peut-être guerre plus acharnée et plus féconde en ruses ne s'est élevée contre la royauté du Christ, de même en aucun temps ne fut plus nécessaire l'union des prêtres du Seigneur avec le Pasteur suprême du troupeau, union d'où ressort une admirable force dans l'Église ; et cette union, par une grâce particulière de la divine providence, et par votre vertu éprouvée, s'est manifestée par



L'AUDIENCE PROSYNODALE dans la chapelle Sixtine. — Le Pape reç

un tel éclat, qu'elle est et sera de plus en plus, Nous en avons la confiance, admirée du monde des Anges et des hommes.

« Courage donc, Vénérables Frères, affermissez-vous dans le Seigneur : alors, sanctifiés dans la vérité, revêtus des armes de la lumière, enseignez avec Nous la voie, la vérité et la vie vers lesquelles le genre humain, agité par tant de calamités, ne peut pas ne pas soupirer ; donnez avec Nous vos

soins pour que la paix puisse être rendue aux royaumes, la foi aux barbares, la tranquillité aux monastères, l'ordre à l'Église, la discipline au clergé, et que le peuple devienne agréable à Dieu. Dieu se tient dans son sanctuaire, il assiste à Nos conseils et à Nos actes, il Nous a choisis comme ministres et auxiliaires dans cette Œuvre excellente de sa Miséricorde, et il faut que Nous Nous appliquions à ce ministère, de telle sorte que Nous lui consacrions exclusivement, en ce temps, Nos esprits, Nos cœurs et Nos forces.



rment du secret des maréchaux et des fonctionnaires du Concile.

« Mais ayant conscience de Notre infirmité, Nous défiant de Nos forces, Nous élevons avec confiance Nos regards vers vous, et Nous vous adressons Nos prières. Esprit-Saint, vous qui êtes la source de la lumière véritable et de la sagesse divine, versez la lumière de votre grâce en Nos esprits, afin que Nous voyons ce qui est juste, ce qui est salutaire, ce qui est le meilleur. Dirigez, échauffez, inspirez Nos cœurs, afin que les actes du Concile soient régulièrement commencés, heureusement poursuivis et salutairement terminés.

« Pour vous, Mère du pur amour, de l'intelligence, de la sainte espérance, Reine et protectrice de l'Église, prenez nos délibérations, nos travaux sous votre tutelle et votre sollicitude maternelle, et obtenez de Dieu par vos prières que nous demeurions toujours dans un seul esprit et dans un même cœur.

« Vous aussi, donnez votre assistance à Nos vœux, anges et archanges, et vous, bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et vous, son collègue dans l'Apostolat, Paul, docteur des nations, qui avez prêché la vérité dans tout l'univers, et vous tous, saints habitants des Cieux, surtout ceux dont Nous vénérons ici les reliques, obtenez par vos prières toutes puissantes que tous, remplissant fidèlement Notre ministère, Nous obtenions en ce temple la miséricorde de Dieu, à qui l'honneur et la gloire appartiennent dans tous les siècles des siècles. »

Donnons maintenant la traduction du discours de Mgr Louis Puecher Passavalli, archevêque d'Iconium *in partibus*, et vicaire de la basilique du Vatican :

« Très Saint-Père,

« Choisi pour inaugurer la plus sainte et la plus grande des choses qui puisse être au monde, me sentant impuissant à remplir une telle charge, dans mon découragement, je l'avoue, je n'aurais rien eu de plus pressé que de m'en exempter, si la voix de Celui qui, avec l'imposant éclat de la pleine majesté sacerdotale, préside notre assemblée, ne m'eût réconforté et relevé. Quoique inférieur en âge, en esprit, en autorité et en mérites à mes collègues de l'Episcopat, néanmoins j'ai accepté plus volontiers ma charge, par la confiance que me donne cette parole de l'Esprit-Saint : *L'homme obéissant racontera ses victoires.* (Prov. XVI, 28.)

« Une autre raison n'a pas peu contribué à me décider. Né dans la ville où l'Église catholique a tenu son dernier Concile, tant et si justement loué et regardé par tous comme un événement miraculeux, j'ai pensé que la divine Providence, qui se plaît souvent, nous le savons, à se jouer des choses humaines, m'avait suscité, par les soins du Vicaire suprême de Jésus-Christ, de préférence à tous les autres, afin de vous rappeler, au moins par mon indignité, les grâces étonnantes qu'Elle répandit alors dans le monde chrétien par ce Concile, et dont le souvenir doit inspirer à vos âmes le très-sûr espoir qu'Elle sera aussi avec vous, et dans ses mystérieux desseins disposera toutes choses pour le bien de l'Église.

« Hautement ranimé par toutes ces considérations, je reprends courage, et le devoir que l'obéissance, non moins que le dessein providentiel de Dieu, m'a imposé, je le remplis avec confiance, et

j'inaugure cette assemblée de l'Église universelle par les paroles de David : « Ils s'en allaient pleurant, jetant leurs semences; ils reviennent joyeux, portant leur moissons. » (Ps. cxxv, 7, 8,). Ces mots en effet, me semblent bien peindre et figurer à nos yeux le lamentable état du présent et le sort joyeux de l'avenir.

« Personne de vous, Vénérables Pères, n'ignore assurément que les paroles que je viens de rappeler ont été spécialement et justement appliquées, par l'Église elle-même, aux Apôtres et à leur divine mission. Car vous savez, conformément à la promesse que Jésus Christ leur avait faite : « *Je vous enverrai celui que mon Père vous a promis ; mais vous demeurerez dans la ville, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut,* » (Luc, xxiv, 49) de quelle manière les Apôtres, ayant été tous remplis et comme nourris de l'Esprit divin, se mirent à prêcher la doctrine évangélique sur toute la terre. Vous savez de quelle manière, abondamment approvisionnés par le Verbe lui-même, de la divine semence de la doctrine céleste, ils la jetèrent à pleines mains, partout où leurs pieds les portaient, sur cette terre, maudite au commencement pour les fautes de l'homme, et devenue, en quarante siècles, comme le dit Léon le Grand de Rome, une forêt remplie de bêtes furieuses, un Océan d'une profondeur tempêtueuse.

« Vous savez, et il me semble même que vous le voyez ici de vos yeux, comment ces pauvres pêcheurs, privés de tous les secours qui sont l'appui de la confiance humaine, ont traversé seuls de vastes mers, pénétré sans armes dans des terres entourées de déserts ou rendues inaccessibles par les montagnes, parcouru sans bâton et sans besace des royaumes et des provinces immenses, séparés par des distances extrêmes, et tout cela (quel homme l'eût pu croire?) uniquement pour délivrer d'un honteux esclavage et mettre sous la domination de la croix du Seigneur des nations, les unes barbares et corrompues par leurs mœurs et leurs usages, les autres enorgueillies par les lettres et les sciences, mais abruties comme celles-là par des vices et des turpitudes de tout genre.

« Dans une telle entreprise, on sait quels maux ils eurent à souffrir, quelles rigueurs à endurer, quelles injustices et quelles persécutions à supporter. Le jour s'achèverait, si je voulais vous retracer toutes ces choses par la parole : car elles sont innombrables et presque indicibles. Que dire, s'écriait Chrysostôme lui-même, à qui une méditation continuelle avait cependant tout appris et tout révélé; que dire? *Ou comment parler de vos afflictions après les avoir contemplées, je l'ignore* : de ces prisons que vous avez sanctifiées, de ces chaînes que vous avez honorées, de ces tourments que vous avez supportés, de ces malédictions que vous avez endurées, de Jésus-Christ que vous avez porté, des églises que vous avez réjouies par votre prédication?

« En vérité, oui, en vérité, je le dis, c'est des Apôtres que chantait le Prophète royal : *Ils s'en allaient dans les larmes, jetant leurs semences.* Mais voyez, Vénérables Pères, l'admirable effet de ces larmes apostoliques! Telle la rosée nocturne dans les temps de sécheresse tombe goutte à goutte sur le sol aride, l'herbe pousse, les feuilles verdoient, les fleurs languissantes relèvent la tête, ouvrant leur calice fermé et répandant dans les airs mille parfums odorants. Ainsi la semence de vérité, répandue sur ces champs infertiles, après qu'ils eurent été arrosés par les larmes des Apôtres, porta des fruits si abondants que là où il n'y avait auparavant qu'une affreuse stérilité, apparut une admirable fécondité, et qu'à la place des ronces et des épines, d'opulentes moissons présentèrent à la main des moissonneurs des épis jaunissants, bons à être mis en gerbes et portés dans les greniers du Seigneur.

« Tels furent certainement, vous le savez, les succès qu'obtinrent les innombrables travaux des Apôtres. En effet, à la vue de l'abondance de la moisson, leurs pleurs se changèrent en allégresse, leur joie chassa la tristesse, et leur esprit dut être inondé d'une consolation d'autant plus grande, que plus profonde avait été l'amertume dans laquelle ils avaient été plongés, et que plus grande fut la récompense qu'ils espéraient obtenir de ces fruits eux-mêmes, lorsqu'ils s'en présenteraient chargés devant le maître de la vigne : *Ils viendront avec allégresse en portant leurs gerbes dans leurs mains.*

« S'il en est ainsi, je ne doute point, Vénérables Pères, que dépeignant la condition des Apôtres je n'aie dépeint la vôtre en ces jours. Je vois, en effet, que vous êtes accourus joyeux des contrées les plus lointaines à cette auguste assemblée, mais en même temps je vois vos fronts soucieux, vos têtes courbées sous le poids des sollicitudes, vos esprits accablés de douleur à cause de l'effroyable perte des âmes que l'antique ennemi du genre humain a déjà causée et des maux plus grands encore qu'il prépare pour l'avenir. Je vois, dis-je, que vous êtes venus dans ce cénacle mystique, afin que, mettant en commun vos forces et vos résolutions, vous emportiez une semence plus abondante de vérité et de justice. Et certes, votre attente ne sera pas vaine, comme le montre ouvertement la gravité même des affaires qui doivent être traitées dans ce synode.

« Et qu'on ne me prête pas le dessein de deviner vos très-sages délibérations, si, m'attachant aux lignes lumineuses si largement tracées par notre auguste Pontife, j'ose affirmer que toute facilité vous est donnée pour recueillir de ce synode la plus riche abondance de cette céleste semence. On s'occupera, en effet, de rechercher les meilleurs moyens de ramener à ces eaux limpides et inépuisables du Sauveur, le peuple chrétien qui s'abreuve aujourd'hui aux sources empoisonnées et corrompues de l'erreur ; comment on pourra rendre plus vigoureuse la bienfaisante action de l'Église, soit en lui donnant de nouvelles formes, soit en la fortifiant de nouvelles armes, afin que, selon la fin pour laquelle elle a été instituée, elle puisse s'engager de la sorte dans des routes qui n'ont pas encore été tentées, et s'ouvrir peu à peu de nouvelles bouches, par le moyen desquelles la vertu et la grâce du Paraclet puissent plus sûrement et plus efficacement se répandre dans chacun des membres du corps mystique du Christ. Nous verrons aussi comment les forces vives des fidèles pourront s'unir de telle sorte qu'elles soient capables de résister aux furieux efforts de l'athéisme, de l'hypocrisie et de l'impiété, les rendre vains et même les briser et les anéantir; comment, en un mot, l'on pourra ranimer l'esprit et la vie des chrétiens, de manière à les faire resplendir de cette même lumière divine dont ils brillaient tout d'abord sur la terre, lorsque notre religion, cette magnifique et bien-aimée fille de Dieu, purifiée par le sacrement d l'eau et du sang qui avaient coulé du côté du Sauveur, s'élança du Calvaire pour s'emparer du monde qu'elle avait reçu en héritage.

« Telle est l'idée que l'on doit prendre de cette grande assemblée. On n'en saurait parler autrement, car qui pourrait comprendre suffisamment la nature et la grandeur de la charité pastorale qui doit en sortir comme d'un autre cénacle? Quelle puissante source de sagesse n'en jaillira-t-il pas, lorsque, réunissant pour le bien commun non-seulement les pensées de vos esprits, mais encore les affections de vos cœurs, vous agiterez avec le plus grand soin et

vous examinerez profondément les besoins si grands de l'humanité tout entière! Il n'en faut point douter : lorsque vous aurez terminé ce grand œuvre, et que vous quitterez Rome, cette nouvelle Jérusalem, pour rentrer dans vos diocèses, vous retournerez enrichis d'un immense trésor de doctrines et de vertus. Les royaumes de l'Europe, les extrémités de l'Asie et les îles de l'Océan, les contrées de l'Afrique et de l'Amérique vous accueilleront de nouveau et vous verront tout enflammés du feu de l'Esprit-Saint, et devenus comme d'habiles agriculteurs, défrichant les terrains incultes jusqu'ici, ensemençant les champs, fouillant les vignes, afin qu'elles produisent de nouveaux fruits ou qu'elles en donnent en plus grande abondance.

« Mais alors, Vénérables Pères, commencera le labeur; alors viendront les jours d'amertume, alors les douleurs sans nombre, et c'est alors que commenceront de s'accomplir en vous ces paroles de David : « Ils allaient, et en marchant ils jetaient leurs semences et pleuraient, » Car c'est quand il faudra mettre la main à l'œuvre que vous verrez contre quels puissants adversaires vous aurez à combattre. D'un côté, les philosophes et les hommes politiques, comme ils disent; de l'autre, les princes, les rois et les peuples eux-mêmes feront un vaste complot, afin de faire avorter les desseins de votre piété et les bienfaits de votre zèle. Et, d'autre part, les hommes impies se réuniront, et tantôt par la profession ouverte de l'athéisme, tantôt sous les dehors d'une répugnante hypocrisie, ils secoueront toutes les pierres, afin de ruiner jusqu'à ses fondements la religion catholique elle-même, si cela était possible.

« Hélas! quel combat j'entrevois à la suite, quel combat prolongé! Hélas! quels ennemis nous aurons à vaincre, obstinés et implacables! Ajoutez-y cette plaie, peut-être la plus grande de toutes, cette indifférence du grand nombre qui opprime l'Église du Christ, et qui fait que les pays les plus cultivés et les plus riches de la vie spirituelle deviennent en peu de temps stériles et se changent en une affreuse solitude, où règnent au loin l'aridité et la mort.

« C'est sur ces flots orageux, je le dis bien haut, c'est à travers ces dangereux écueils qu'il vous faudra marcher, Vénérables Pères; il faudra affronter ces tempêtes qui sont proches, et vous y tenir comme sur un roc inébranlable. C'est là qu'il faut mener votre vaisseau, là qu'il faut faire effort avec les rames, là enfin qu'il faut appliquer vos esprits tout entiers, afin de rendre intact au Père de famille ce vaisseau qu'il vous a confié.

« Et l'on ne doit point s'étonner qu'il en soit ainsi, Vénérables Pères, puisque vous êtes ses témoins. Or, vous savez, du moins en partie, par expérience et non pas seulement par l'exemple d'autrui, qu'il est impossible qu'un si grand œuvre, je ne dis pas soit mené à la perfection, mais même puisse être entamé sans que l'on soit obligé d'affronter un vaste océan de peines et de difficultés. Et en vérité il faudrait, ou bien n'avoir jamais appris ce que signifie la mission du Christ et à quoi s'applique la charge sublime de l'épiscopat, ou bien, ce qui serait une honte, ignorer tout à fait de quels épouvantables maux le genre humain est accablé, pour ne point voir, du premier coup d'œil, à quels périls et à quelles contradictions est en butte celui qui est revêtu d'une telle charge, et pour ne point en redouter l'issue si l'on n'est préparé à pouvoir dire comme le docteur des Gentils : « Je livre ma chair pour accomplir ce qui manque à la Passion du Christ, dans son corps qui est l'Église. »

« Mais, ô illustres Pères, faites que votre âme soit grande et forte, car si c'est le secret dessein de Dieu que la semence mystique de la doctrine évangélique ne puisse germer et croître et produire un beau feuillage et des fleurs joyeuses, que trempée et arrosée chaque jour par les larmes et le sang des hommes apostoliques versés pour la justice et la vérité, n'aurons-nous point en abondance les pieuses et saintes consolations du ciel, puisqu'il est écrit : *Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés!* (Matth. v.) N'oublions pas que, s'il est dit des disciples de Jésus-Christ et des autres hérauts de l'Évangile : *Ils allaient, et en marchant ils jetaient leurs semences et ils pleuraient*, il est dit aussi qu'ils *viendront avec allégresse portant leurs gerbes dans leurs mains.* N'oublions pas que si cette autre parole prophétique a eu son plein effet depuis le commencement de l'Église, de façon que l'Apôtre pouvait écrire : *De même qu'abondent en nous les souffrances du Christ, de même abonde notre consolation*, cet effet aussi vous attend, pourvu qu'animés du même esprit que vos prédécesseurs, vous suiviez intrépidement leurs traces, *sachant que, compagnons des souffrances, vous le serez aussi des consolations* (Ib. v, 7.)

« Ne trouvons-nous pas, du reste, dans la facilité vraiment merveilleuse avec laquelle a pu se rassembler ce Concile des Pères de toute la chrétienté, ne trouvons-nous pas un gage certain de la grande récompense que nous recueillerons de nos travaux, dès cette vie, et de celle que Dieu nous prépare dans le ciel? Qui ne voit que par cet acte, si heureusement commencé, malgré les difficultés de toutes sortes, Dieu a voulu nous présager certainement tout ce que nous sommes en droit d'espérer pour l'avenir, si nous ne faisons pas obstacle à ce fleuve de vérité et de justice qui bientôt s'élancera de la roche vaticane! Et ici, qu'il me soit permis de rappeler avec tristesse les profondes douleurs du Père et des enfants.

« Retirés comme en un refuge à l'ombre sacrée du Vatican, nous considérions, stupéfaits, les ruines immenses que Satan amassait rapidement au loin et au large, autour de nous, nous considérions avec épouvante ces flots toujours plus turbulents de l'impiété grossissant tous les jours, et menaçant même cet asile de la paix; tremblants, poussant des gémissements et pâles d'épouvante, nous nous attendions à répéter, assis sur les fondements ébranlés du temple, près de notre dernière heure, ces lamentations de celui qui pleurait sur ses frères : *Comment la ville qui était remplie de peuples est-elle déserte aujourd'hui : la reine des nations est devenue comme une veuve, la voilà soumise au tribut, elle qui était la tête des provinces.*

« Tout à coup un rayon de la plus pure lumière a percé ces épaisses ténèbres, et relève de nouveau notre espoir presque détruit. Dans l'esprit de notre chef suprême qui dirige le gouvernail du navire, une pensée avait surgi. Il voulait convoquer les anciens du nouvel Israël, ceux qui jugent avec lui dans la foi, afin que d'un consentement unanime on pourvût à la défense du saint Tabernacle de Dieu, attaqué jusqu'au plus profond de ses retraites par un nombre immense d'ennemis redoutables.

« C'était tout d'abord comme une nébuleuse qui apparaît au matin et s'évanouit après un instant, pareille à l'éclair qui traverse les cieux. Mais le Paraclet, cet Esprit qui procède du Père et du Fils et qui couvre à jamais cette chaire auguste de sa protection, féconde cette pensée des éclats de sa lumière, et aussitôt, chose admirable! cette pensée, semblable au grain de senevé *qui*, selon l'Évangile,

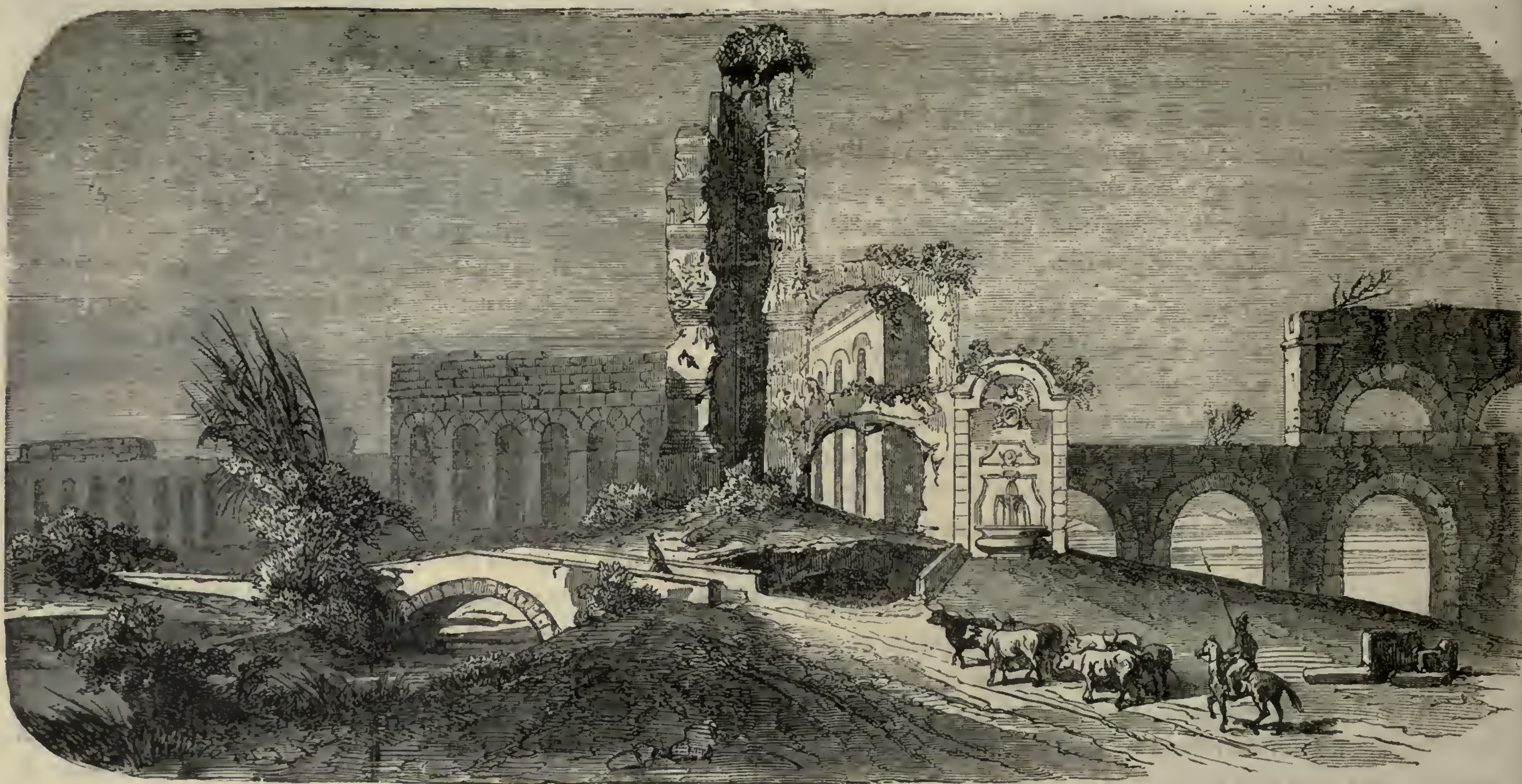
est d'abord la plus petite des graines, mais qui grandit, s'élève au-dessus de toutes les plantes et devient un arbre, de façon que les oiseaux du ciel viennent dans ses branches (Matth., XIII, 32), cette pensée, dis-je, par la vertu souverainement efficace, soudain s'élance, elle croit et en un instant elle devient un géant.

« Et voici que, par un miracle de l'esprit chrétien, nous sommes tous réunis, de toutes les régions de la terre, dans cette immense basilique. Nous voici au tombeau du prince des Apôtres, d'où sort éternellement le souffle vigoureux des vertus épiscopales: nous voici aux tombeaux de Léon, des deux Grégoire et de Chrysostôme, d'où l'on dirait que s'élance encore, après tant de siècles, un fleuve nouveau d'éloquence, pour arroser le champ de l'Église catholique. Mais ce qui doit nous consoler davantage et émouvoir nos esprits, voici que nous sommes près de la personne même de Pierre, qui, présent toujours et vivant dans ses légitimes successeurs, semble crier encore avec le même impétueux amour et la même foi : *Vous êtes le Christ, Fils de Dieu vivant*, et nous faire entendre cette réponse sublime du Rédempteur, siégeant au ciel, à la droite du Père ; *Et moi, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.*

« Toutes ces choses, Vénérables Pères, j'ai voulu les rappeler à notre mémoire, afin que notre confiance en prenne un nouvel élan et une nouvelle ardeur, afin que nos esprits s'enflamment de plus en plus et s'appliquent avec joie à terminer cette œuvre, c'est-à-dire ce saint Synode, vers lequel sont tournés les yeux des peuples et l'espérance de toute la terre. Peut-être ce Concile sera-t-il pour vous l'occasion de nombreuses et grandes afflictions et des plus terribles angoisses endurées pour la justice ; mais, d'autre part, de combien de délicieuses consolations ne sera-t-il pas la source, et quels joyeux triomphes ne se prépare-t-il pas à amasser sur votre route !

« Pour le moment, il faut se mettre à l'œuvre dans la douleur et dans les larmes ; mais ensuite le temps viendra, nous en avons pour témoin le Fils de Dieu lui-même, où la joie remplacera nos douleurs, car il est écrit : *En vérité, en vérité, je vous le dis, vous pleurerez et vous serez dans les larmes ; pendant que le monde se réjouira, vous serez contristés, mais votre tristesse se changera en joie.* (Joan. XVI, 20.)

« Cette attente ne nous fera pas défaut, si nous appliquons fermement nos esprits vers le but de ce Concile œcuménique, qui est tout entier dans le soin de la gloire divine et du salut éternel des âmes, si nous nous efforçons de faire resplendir ce Concile comme la pierre la plus précieuse parmi celles qui ornent le front du vénérable et magnanime Pie IX ; enfin si les fastes de l'Église peuvent porter en lettres d'or à la postérité, ce témoignage que la paix des esprits, la concorde des idées, la modération des entreprises, la dignité des discussions, l'équité des jugements et la sagesse de toutes les délibérations ont inspiré le cœur et l'esprit des Vénérables Pères. De telle sorte qu'au jour où ces portes, maintenant refermées sur nous, se rouvriront pour faire entendre ces paroles au monde entier : *Visum est Spiritui sancto et nobis* (Act. XV, 28), la terre elle-même ressente l'impulsion du Saint-Esprit, et reconnaisse



ROME. — L'Aqueduc de Claude (1).

(1) Les aqueducs, et les moins bien conservés surtout, ajoutent au caractère de la campagne romaine un de ces traits qui la font unique dans le monde. Le plus ancien de tous remonte au fameux décemvir Appius Claudius, qui le fit construire pour amener à Rome l'eau d'une source située sur le chemin de Préneste, à 7 milles environ de Rome. Il passait au-dessus de l'ancienne porte Capène, et aboutissait à peu près à la place où s'élève aujourd'hui l'église de Sainte-Marie l'Égyptienne. De tous les aqueducs postérieurs à ce dernier, le plus considérable, celui dont les restes couvrent le plus grand espace de terrain, c'est l'*Anio novus*, nous dirions aujourd'hui *le nouveau Téverone*, et, en effet, il ne portait pas moins qu'un fleuve, et cela pendant 59 milles environ. L'aqueduc de Claude, celui qui amène à Rome l'eau dite *aqua Claudia*, n'a pas un parcours beaucoup moindre. C'est celui que montre notre dessin dans la partie de ses constructions la plus voisine de la ville de Rome.

qu'elle est pleinement renouvelée, selon cette parole : *Envoyez votre Esprit, et toutes choses seront créées, et vous renouvellerez la face de la terre.* (Ps. cııı, 30.)

« Puissions-nous, par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie toujours Vierge, dont l'univers entier célèbre joyeusement aujourd'hui l'Immaculée-Conception, obtenir cette grâce de Jésus-Christ, Notre-Seigneur et notre Rédempteur, Fils éternel de Dieu, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans l'éternité. *Amen.* »

IV

A côté du compte rendu officiel, groupons ici (ce ne sera pas le chapitre le moins intéressant de notre publication) le plus grand nombre de détails possibles relatifs à cette imposante cérémonie de l'ouverture du Concile du Vatican.

Les journaux ont été remplis de récits multiples, ici un épisode, là un autre. Le lecteur nous saura gré de les avoir recherchés pour lui et réunis comme en un faisceau. Dans une solennité semblable, il n'est point de petit fait qui n'ait son intérêt immense.

Ainsi l'a compris la *Correspondance de Rome*, complétant elle aussi, par des détails particuliers le récit de la feuille officielle. C'est par elle que nous commencerons nos citations :

« Retracer la physionomie de Rome, entrer dans la basilique, pénétrer dans l'*aula conciliaris* et montrer le grand spectacle que présentait cette salle, n'est pas chose facile, tant on sent que l'expression est au-dessous de la pensée.

« De l'aveu de tous les fidèles, comme de l'aveu des adversaires de l'Église, Pie IX accomplissait, en ouvrant le Concile, un acte d'une importance sociale immense, et Rome, qui comprenait la gloire que cet acte reflète sur elle, était dans l'allégresse. Par une circonstance dont on pourrait peut-être trouver la cause dans la miséricorde céleste, la ville semblait enveloppée d'un triste rideau de pluie, les rues étaient boueuses ou inondées, l'air imprégné d'une humidité malsaine, mais à défaut de la lumière du ciel, des clartés intérieures brillaient sur les visages de tous les vrais chrétiens.

« Dès la pointe du jour, les abords de la basilique et de l'escalier royal, l'*atrium* et la basilique entière regorgeaient de peuple. Sans nul doute, il y avait parmi ce peuple bien des hommes au cœur corrompu, des hommes envoyés par la secte. Mais il n'est pas dans notre dessein de nous occuper d'eux, ni même de les voir, tant, devant l'éclat du triomphe céleste, il convient peu d'arrêter son regard sur des points obscurs ou souillés.

« Entrons sous la nef de Saint-Pierre. Bien avant que la procession en ait franchi la porte, la foule est si considérable qu'on ne se meut qu'avec peine et que parfois l'on craint d'être étouffé. Ce désordre est inévitable en de telles rencontres. Que si l'on porte son attention sur les parties moins tumultueuses de la basilique, le long des parois, dans le fond des chapelles ou auprès des grands tombeaux, on aperçoit des groupes pieux : — ce sont des prêtres dans l'attitude d'une méditation profonde, — des femmes romaines ou venues de pays lointains, les unes agenouillées, les autres assises sur le parvis, le front dans leurs mains, — puis, des pauvres, habitants de cette somptueuse demeure. Ni les uns, ni les autres ne se préoccupent du côté extérieur de la cérémonie : ils prient; ils s'unissent aux intentions du Vicaire de Jésus-Christ et des Pères; ils leur donnent tout ce que l'âme peut donner d'adhésion, de secours surnaturel, de trésors de foi et d'amour. Merveille sublime qui réjouit le ciel; ces milliers de fidèles n'ont pas été amenés par l'intérêt matériel qui pousse, aujourd'hui surtout, la plupart des hommes. Leur voyage a coûté cher et ils n'en tireront aucun profit. Ils ont obéi à une idée, que le monde profane méprise, à l'idée du triomphe moral du successeur de Pierre.



Mgr FESSLER, secrétaire-général du Concile.

« La procession avance lentement. On remarque la croix qui précède les Pères du Concile, œuvre dans le goût du xiiie siècle et ornée de pierreries : elle a été donnée au Pape par un anglais converti, lord Bute. Ce n'est pas le Christ souffrant, mais le Christ glorieux, portant la couronne royale. Heureux symbolisme qui rend le sens des paroles que les Pontifes romains ont gravées au pied de l'obélisque du Vatican, *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* On le porte, tourné vers le Saint-Père. Il y a six cent quarante-huit évêques : c'est l'élite de la société humaine, le summum de la science et de la vertu, du courage, de l'honneur, de la paix. Ils marchent dans l'ordre de leur préconisation, les Orientaux mêlés aux Latins, ceux-ci portant des chapes et des mitres de formes très-diverses, ceux-là revêtus de leurs ornements traditionnels, mais très-variés aussi selon les rites. A l'entrée de la basilique, tous les évêques ôtent la mitre qu'ils tiennent à la main par les fanons, à cause du T.-S. Sacrement exposé sur l'autel.

« Le Pape a le visage calme et pur ; son regard et sa main se por-

tent sur la foule avec tendresse. Il descend de la *Sedia Gestatoria*, et marche très-lentement, s'arrêtant pour bénir. Deux cardinaux diacres, LL. EEm. Antonelli et Grassellini, relèvent les pans de son manteau, deux protonotaires apostoliques, MMgrs Simeoni et Bartolini, soutiennent la *falda*. La très-belle agrafe ou fermail de vermeil, rehaussé de pierres précieuses, qui attache son vêtement sur la poitrine, représente un Saint-Esprit, les ailes déployées, au milieu de rayons. Au revers sont les armes de Benoît XIII (prince Orsini). Singulière coïncidence, ce Pape fit exécuter en 1725 ce précieux bijou et le porta, pour la première fois, en ouvrant un Concile romain à S. Jean de Latran.

« La statue de S. Pierre est, comme aux jours des grandes solennités, coiffée de la tiare et parée des ornements pontificaux : l'aube, l'étole, le cordon, la croix pectorale, et le pluvial de soie rouge lamée d'or agrafé sur la poitrine par un fermail d'or serti de pierreries. Au doigt est passé l'anneau enrichi d'un rubis entouré de brillants ; la main gauche tient une clef d'or ornée de pierres précieuses. Devant cette statue vénérée brûlent une lampe et quatre cierges enluminés de peintures et placés sur des chandeliers, dont deux de métal doré, don de Pie IX, et deux de bronze, don du cardinal Mattei, archiprêtre de la basilique.

« Le T.-S. Sacrement exposé avant le jour, et entouré d'un riche luminaire, avait été voilé jusqu'à l'arrivée de la procession, à cause du tumulte de la foule. L'ostensoir de vermeil était celui qui porte le nom du cardinal Mathieu parce qu'il a été offert par la province ecclésiastique de Besançon : œuvre de Froment-Meurice, il a figuré à la première exposition de Paris, est rehaussé de pierreries précieuses, cerclé de topazes autour de l'hostie sainte, et décoré d'émaux sur le pied.

« Le devant de l'autel brodé d'or aux armes de Pie VII est celui que donna ce Pape à la basilique à l'occasion d'une canonisation.

« L'aspect de la Salle Conciliaire est admirable, et fait revivre les fresques des temps passés. Là, l'Église se montre dans la magnificence de sa hiérarchie et donne une idée du ciel.

« Le Pape domine tout ; il apparaît sur les hauteurs de son trône, comme le Christ enseignant. Les évêques, qui figurent les apôtres, sont rangés à ses pieds.

« Les tribunes sont remplies : on y aperçoit les têtes couronnées, que cite la feuille officielle, les membres du corps diplomatique, les théologiens, etc.

« Sur le seuil de la porte se tiennent debout et se relèvent d'heure en heure les chevaliers de Malte et les gardes nobles, gardiens du Concile.

« Au point de vue de l'art, la salle conciliaire est presque irréprochable ; en tout cas nul ne peut contester qu'elle ne soit digne du monument et ne s'harmonise avec son architecture. C'est un temple dans un temple..... »

Et, à propos de cette même salle du concile, M. Louis Veuillot écrit :

« Je suis entré à Saint-Pierre. Tout le monde s'y porte pour voir la salle du Concile. Elle est fort imposante et ne défigure pas trop la basilique. Un flot de pensées envahit l'intelligence lorsque l'on songe à ce qui va se passer là. Quel miracle dix-neuf fois renouvelé, et plus étonnant qu'il ne le fut jamais ! Sur le fronton de la salle, au-dessous d'une figure du Christ, qui rappelle la figure de Dieu le Père créant le monde, dans la fresque de Raphaël, on lit ces mots *Docete omnes gentes*. Le long de la frise intérieure, ces autres paroles avaient d'avance été écrites, il y a quelques années, à l'époque du Centenaire, lorsque l'on ne savait pas encore en quel lieu du Vatican le Concile serait réuni : *Rogavi pro te ut non deficiat fides tua... Confirma fratres tuos.*

« Les Romains ont remarqué que les mots *fratres tuos* sont en dehors de l'*aula*, comme un appel aux frères séparés et égarés, que la main de l'Église, dirigée par l'amour de Dieu, fera rentrer dans le bercail. De leurs places, les Pères du Concile pourront lire et le *Tu es Petrus* qui règne à la base du dôme, et ce *Rogavi pro te*, et ce *Confirma* qui les fait accourir autour du Pasteur des brebis et des agneaux. En vérité, tout cela ne sent pas le mort ! Et tout cela a bien le caractère de cette Rome, qui se rajeunit toujours sans perdre jamais la fleur auguste et suave de son antiquité. »

« L'affluence du peuple dans Saint-Pierre, dit l'*Osservatore Romano*, a été si grande le jour de l'ouverture du Concile que, de mémoire d'homme, on n'en mentionne de semblable. Il y a eu surtout deux moments où la basilique immense était littéralement remplie, et nous devons presque rendre grâces aux intempéries de la journée qui ont arrêté beaucoup de visiteurs. Sans cette circonstance, la circulation eût été impossible. »

Nous sommes heureux de voir l'*Osservatore Romano* interpréter cette circonstance ainsi que devait le faire tout esprit chrétien, en la regardant comme un effet de la miséricorde céleste.

« En effet, reprend un autre correspondant, répétant la même idée presque dans les mêmes termes, l'affluence de la multitude, dans la basilique de Saint-Pierre, était telle que, de mémoire d'homme, on ne se souvient pas d'en avoir vu de semblable. La pluie, tombée en si grande abondance durant toute la nuit et dans la matinée du 8, a été profitable en quelque chose. Elle a retenu bien des gens chez eux et a empêché tous les habitants des campagnes d'accourir. Si le temps eût été beau, la basilique du Vatican, bien qu'elle soit la plus grande du monde, n'eût jamais pu contenir, malgré ses proportions colossales, les flots de peuple qu'aurait amenés une pieuse curiosité.

« Un certain nombre de personnes se sont trouvées indisposées au milieu d'une foule aussi grande et aussi pressée, et on a été obligé d'en conduire plusieurs à la sacristie pour leur donner les soins qu'exigeait leur état. »

Dans l'*Union*, M. Henri de Riancey nous donne une idée du spectacle imposant que présente Rome. Il nous montre ces prélats, ces prêtres venus des pays les plus lointains, se croisant à chaque pas dans la ville, se rencontrant, se saluant dans les monuments, dans les temples, sur les places publiques. C'est un tableau des plus saisissant, c'est une belle page à lire et à méditer :

« Au Colisée, j'ai trouvé des évêques missionnaires venus de ces contrées où la férocité des vainqueurs du monde allait chercher les lions, les tigres et les panthères, dont on aperçoit encore les cages grillées de fer et qu'une atroce cruauté affamait pour les rendre plus âpres à déchirer les martyrs.

« Quand j'ai vu ce Cirque immense dont la terre est imprégnée si profondément du sang de millions de chrétiens, si paisible maintenant sous les herbes et la mousse qui revêtent les gradins où s'asseyaient les vestales, les sénateurs, les matrones et le peuple, avides de savourer les tortures et la mort ; quand j'ai vu ce Cirque

entourant désormais la croix de bois, symbole et trophée de la défaite du paganisme, et visitée par les héritiers des confesseurs qui renouvellent aux extrémités de la terre habitée les prodiges de leurs devanciers, je me suis rappelé tout ensemble le cri du stoïcisme désespéré des gladiateurs, s'approchant de la loge impériale et disant : « *Ave, Cæsar, morituri te salutant*; » et l'appel suprême du grand Ignace ajournant les bourreaux couronnés à la justice divine : « *Ave, Cæsar, morituri te judicabunt.* » L'histoire de l'humanité et de la religion était là tout entière : les Césars étaient jugés par leurs victimes.

« Ailleurs, frappant à la porte d'un séminaire, c'est un nègre qui vient m'ouvrir, revêtu de cet habit ecclésiastique, véritable livrée de l'affranchissement des esclaves.

« Un carrosse passe : il porte des Hongrois en riche costume, le sabre au côté et le dolman à l'épaule ; c'est l'équipage du primat de Hongrie. Voici des prélats espagnols, marchant avec la dignité calme et sévère de leur nation. Voici des Allemands, des Américains du Sud, des Américains du Nord, au milieu desquels apparaissent les vêtements à longs plis, les toques byzantines des prélats d'Orient.

« L'évêque, aux oreilles de qui retentissent encore les rauques accents des Iroquois ou des Cherokees, a pu être ce matin éveillé par les naïves mélodies des *pifferari*, qui célèbrent la prochaine naissance du Divin Enfant, et qui mêlent les sons de leurs rustiques instruments aux charmantes volées des cloches de toutes les églises. »

Dans un article subséquent, l'éloquent écrivain s'écrie :

« Le Concile est ouvert ! Cette grande entreprise, qui sera l'événement du siècle est inaugurée sous les plus heureux auspices.

« Je sors de Saint-Pierre ; il est trois heures et demie : j'y étais depuis sept heures. La cérémonie commencée à huit heures, ne vient que de se terminer.

« Mais quel spectacle ! non, rien au monde de plus magnifique, au physique comme au moral. Saint-Pierre pour encadrement, et pour tableau ; près de six cents évêques, réunis de toutes les contrées de la terre et groupés autour de leur Chef, du successeur de Pierre, du Vicaire de Jésus-Christ, de Pie IX ! »

Puis il nous donne ce touchant détail :

« La voix du Saint-Père s'élève pour les oraisons. J'avais souvent entendu parler de la force étonnante, de la vibration magnifique, de l'harmonie puissante de cette auguste voix. Mon attente a été dépassée à plusieurs reprises. Non pas seulement quand le Pape donne sa bénédiction, on l'entend dans tout Saint-Pierre ; mais l'immense vaisseau retentit de ses accents quand il chante les prières de la liturgie ; et, un peu plus tard, quand il a adressé son allocution, les tons, l'accent, l'éloquence grave, mesurée, pénétrante arrivaient à toutes les oreilles bien que les mots échappassent. Notez que le Pape portait la parole de son trône, au fond du bras droit de la basilique et que je l'entendais de l'autre côté de la Confession. Avec l'âge de Pie IX, c'est une merveille qu'explique seule l'assistance de la Providence, si visible sur le grand et bien-aimé Chef de l'Église. »

« ..... C'est d'une voix forte et sonore, ajoute le correspondant ordinaire de l'*Union*, que le Pape a prononcé son allocution, mais l'émotion et les larmes l'ont troublée à plusieurs reprises, surtout lorsque, se levant à la fin de son discours, il s'est mis à invoquer et à implorer sur la tête du Concile, les lumières et les inspirations divines, la protection des anges et des saints. La figure resplendissante du Pape, reflétant toutes les ardentes supplications de son âme, était, assure-t-on, magnifique à voir. Les larmes de la foi et de la reconnaissance parurent alors dans bien des yeux. »

C'est ce que confirme en ces termes le rédacteur du *Monde* :

« L'émotion de la noble assistance a répondu à celle de Pie IX, et les larmes ont inondé le visage de plus d'un des vénérables Pères du Concile. Est-il possible, en effet, d'imaginer une scène plus saisissante et plus émouvante?

« Les impressions les plus douces et les plus ineffaçables n'ont pas manqué durant cette mémorable cérémonie, non-seulement aux Pères du Concile, mais aussi aux simples fidèles. Ainsi, par exemple, la multitude en contemplation devant ces longues et vénérables files de Cardinaux, de Patriarches, de Primats, d'Archevêques, d'Évêques, d'Abbés, de Généraux et de Vicaires-généraux d'ordres religieux, considérait d'un œil fasciné tout ce que le monde réuni peut offrir de plus beau, de plus grand, en dignité, en science, en vertu, en dévouement ; et ses regards, émerveillés, se portaient avec attendrissement sur plusieurs vénérables Prélats infirmes ou bien courbés par l'âge et les fatigues. On considérait, entre autres, avec la plus vive émotion, deux Prélats aveugles qui étaient conduits par la main et un autre vieil Évêque marchant à peine à l'aide d'un bâton. Qui pourrait retenir son admiration et demeurer insensible à la vue de semblable spectacle ? »

V

Livre nous sommes, livre nous voulons rester, malgré les impatiences bien légitimes d'ailleurs de quelques-uns de nos lecteurs. Il n'entre point dans notre plan de chercher à rivaliser de rapidité d'informations avec les feuilles quotidiennes ou hebdomadaires ; le journal et l'histoire ont deux missions différentes, et nous manquerions à la fois à notre programme et à notre tâche d'historiens, si désireux de ne point nous laisser devancer sur le terrain de l'*actualité*, nous nous exposions soit à rapporter des faits dont l'authenticité ne serait pas absolument certaine, soit à présenter une œuvre boiteuse et incomplète dans quelqu'une de ses parties.

Avant donc d'aller plus loin dans notre récit, avant de quitter cette journée à jamais mémorable du 8 décembre, il convient, ce nous semble de donner encore ici une magnifique relation de l'imposante cérémonie de l'ouverture du Concile, écrite de Rome même par M. l'abbé Davin. Elle est longue, mais nos lecteurs ne se plaindront pas de sa longueur, car à côté des faits eux-mêmes viennent se grouper une foule d'observations à la fois savantes et ingénieuses qui les mettent mieux en lumière. D'ailleurs, dans un événement d'une telle importance, la diversité des *points de vue* est nécessaire à la vue complète du fait ; deux narrateurs peuvent se succéder, sans se répéter. Voici le récit de M. l'abbé Davin :

« Rome vient d'avoir un de ses plus grands jours. Aujourd'hui, sous les auspices de la Sainte Vierge, dont le vicaire de Jésus-Christ a proclamé comme un dogme le privilége qui n'appartien



LA SALLE DES ASSEMBLÉES DU CONCILE, A SAINT-PIERRE



dant une séance. — Croquis d'après nature par M. Firmin Gauthier.

qu'à Elle, sous les auspices de cette Vierge qui, « seule » a détruit « par tout le monde toutes les hérésies, » ces taches par excellence de l'humanité, s'est ouvert un Concile œcuménique. L'Orient a vu les Conciles à la suite de Constantin; l'Occident en a hérité après Charlemagne; Rome les a tenus dans la maison de Constantin, au Latran; deux fois Lyon, une fois Vienne, dans nos Gaules, en ont joui quand Rome exilait les Papes; Florence a été une fois par eux le port du salut pour les Grecs, Trente, la citadelle contre les protestants: et maintenant, parmi les orages incomparables dont le monde est tourmenté, dans un calme miraculeux que fait la main visible de Dieu, c'est à Rome que vient de s'ouvrir un Concile, au sein de la basilique, qui n'en avait pas encore vu, du Vatican.

« En contemplant ce matin, au bruit des cloches et du canon du château Saint-Ange, les flots d'évêques s'acheminant au Vatican par le canal du pont Saint-Ange de tous les points de la Ville-Eternelle, nous songions aux mystères de ce lieu et aux auspices particuliers qui l'ont fait choisir à cette heure pour un tel événement par la sagesse de l'Esprit-Saint. Pline nous revenait, disant « qu'avant que Rome fût, il y avait au Vatican un chêne, avec une inscription de bronze, en caractères étrusques, attestant que cet arbre était digne de religion; » et nous nous rappelions les anciens, tels qu'Aulu-Gelle, observant que le nom du Vatican vient des oracles (*vaticinia*) rendus en ce lieu. C'est là que le Christ a placé la Pierre de l'Église, meilleure que le chêne des Etrusques. C'est là qu'au lieu des oracles du démon, les oracles de Dieu ont retenti et vont retentir.

« Néron, bâtissant au Vatican son grand cirque, sur l'emplacement même de la nef méridionale et de la sacristie de Saint-Pierre et faisant là le dieu sur son char, parmi les chrétiens habillés de peaux de bête pour être dévorés par les chiens, ou attachés de distance en distance à des croix, transformés en torches de nuit, fut celui qui prépara à ce lieu ses nouvelles et ses plus hautes destinées. On enterra ses victimes dans les carrières de son cirque; et saint Pierre, achevant ses jours, dut les visiter et offrir, en chantant l'hymne de la foi, le saint sacrifice sur les corps sacrés de ses brebis, dont il était plus que le pasteur, c'est-à-dire l'auteur et le père. Puis, brebis lui-même du sacrifice, il vint les rejoindre en descendant de sa croix du Janicule. Ce fut désormais le rendez-vous des Papes dans la mort et leur dortoir ou cimetière. Neuf des onze Papes martyrs qui ont succédé à saint Pierre reposent là. Saint Anaclet, que saint Pierre avait ordonné prêtre, construisit sa Mémoire, avec d'autres places pour les Papes à venir: c'est cette Confession qui va réunir aujourd'hui les Évêques de tout l'univers. Constantin, expiant Néron, en a fait une basilique, portant comme un esclave la hotte de terre sur ses épaules et versant des flots de larmes pieuses. Il a entassé là tout ce qu'il a pu trouver de splendeurs; et, près du corps de Pierre, il a placé sa chaire, la chaise curule du Sénateur Pudens, qu'il avait donnée à l'Apôtre, revêtue d'ivoire et ornée des travaux d'Hercule; et, devant ce corps, il a installé douze colonnes vinéennes, venues du temple de Jérusalem, ainsi que la tradition l'assure, des colonnes qui avaient tant de fois entendu la voix de Pierre annoncer le Christ, et dont l'une même est restée marquée du souvenir du Verbe de Dieu, qui avait coutume de prier et de prêcher près d'elle. Enfin, saint Léon ayant fait reculer Attila, on a pris le Jupiter capitolin de bronze, on l'a fondu avec ses foudres, et on en a fait à côté de la Confession cette image de Pierre qui tient les clefs du royaume des cieux et bénit les hommes et les choses de la terre.

« Tous les événements majeurs de l'Église sont venus ensuite se river par quelque anneau à la basilique vaticane. Charlemagne en a monté les degrés à genoux, et y a été créé empereur d'Occident. La grande comtesse Mathilde, reine dont l'Italie peut s'honorer, y repose avec sa donation faite à saint Grégoire VII et à ses successeurs dont elle fut la Jeanne d'Arc anticipée durant quarante ans. Pie VI, martyr de ce directoire infâme qui osait s'appeler la France, est doucement agenouillé devant le tombeau de Pierre qu'il a rejoint, et il semble prier, dans sa victoire, pour les bourreaux passés ou présents de l'Église. Saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostôme sont ici: le Théologien comme Jean l'Évangéliste, la Bouche d'or et de feu comme Jean Baptiste. Quelle basilique au monde est faite pour rendre des oracles comme la basilique du Vatican!

« Après trois siècles de silence des Conciles, c'était à elle à ouvrir la bouche. Tous les rois désertant le poste de Constantin, et plus d'un essayant du rôle de Néron, c'était à la basilique de Pierre à parler et à vaincre. Elle a un bras, tout particulièrement marqué du sceau de la victoire: c'est le bras gauche consacré aux geôliers de saint Pierre, aux saints Processus et Martinien qu'il a baptisés, les mains chargées de chaines, avec une eau miraculeuse, à la prison Mamertine, et qui ont ensuite partagé son baptême de sang et de gloire. C'est dans ce bras de croix, vaste comme une cathédrale, que le premier Concile du Vatican va tenir ses sessions. Il aura devant lui la Confession de saint Pierre, entourée aux angles du dôme de huit des colonnes vinéennes, qui, deux à deux, gardent le bois de la vraie croix, apporté par sainte Hélène, le suaire de sainte Véronique, la lance de saint Longin, les reliques de saint André, frère de Pierre et amant de la croix. Il aura près de lui, à droite la chaire de saint Pierre, à gauche sa statue, dérobée à Jupiter et richement parée en ce jour d'un manteau de pourpre et de la tiare d'or, dans un encadrement de lumières. Au fond de la salle du Concile, sur le trône du Pape, Marie apparaît présidant au milieu des figures des Apôtres, dans le cénacle que l'Esprit-Saint remplit de ses langues de feu. Une inscription placée en face, à l'autre extrémité de la salle et que les Pères auront toujours devant les yeux, invoque Marie, la Reine des victoires sur toutes les hérésies. Cette inscription intérieure est adossée à l'inscription extérieure du fronton de la salle: « Allez, enseignez toutes les nations; voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Et l'on se plaît à remarquer derrière cet oracle du Christ adressé à tous les apôtres cet autre oracle que la frise circulaire de l'église, pleine de textes relatifs à saint Pierre, a apporté juste sur la tête du Pape: « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point...... Confirme tes frères. »

« C'est un beau livre de théologie que le lieu du Concile! il reste là, toujours ouvert, et on ne saurait assez y méditer. Deux pensées nous frappaient, nous émouvaient encore. Nous sommes dans la maison la plus colossale et la plus splendide de l'univers, dont la renommée égale presque celle du soleil: quarante ou cinquante mille hommes de tous les vents du ciel se remuent comme une mer sur ses marbres et sous ses lambris d'or: et cette maison, c'est la pyramide funéraire d'un pêcheur de Galilée! et toutes les races humaines qui sont ici et les centuries des Évêques qui les paissent et qui vont venir, forment la cour de ce pêcheur ou plutôt de ses os! Voilà comment Dieu honore un homme qui a su dire généreusement à son Verbe incarné: « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant! »

Et là, dans une tribune de la salle du Concile, on nous montre un roi, du premier sang du monde, un fils de saint Louis, le roi de Naples. Bourbon découronné, il représente ici les couronnes de France, d'Espagne, des Deux-Siciles, de Parme, tombées du front des Bourbons, qui ont eu le malheur de se tenir trop haut devant Pierre le pêcheur, auquel leur âme était attachée cependant, non moins par l'amour que par dix siècles de religieuses nécessités. Pourquoi, par leur imprudence, ont-ils obligé le successeur de Pierre à ce Concile, qui va condamner les erreurs dont ils ont péri et la société chrétienne avec eux? Renversés de leurs trônes, ils viennent entendre ici la vérité qu'ils n'ont pu souffrir lorsqu'ils régnaient. Ah! que ce soit du moins pour la bien comprendre et ne jamais l'oublier!

« Sur les neuf heures et demie, un mouvement s'est produit dans cette immense marée humaine qui submergeait la basilique du Vatican. Ces portes de bronze, où est inscrite la réunion des Grecs aux Latins, au Concile de Florence, venaient de s'ouvrir, et le chant du *Veni Creator*, dit en chœur par la chapelle papale, était jeté dans les voûtes de la basilique. Près de sept cents Évêques, tous, sauf les Orientaux, vêtus de blanc et portant la mitre blanche, ont parcouru la nef et sont venus adorer le Saint-Sacrement exposé sur le maître-autel, au-dessus du tombeau de Saint-Pierre. Pie IX est apparu à leur suite au fond de l'Église, en mitre d'or, et accompagné de ces *flabelli* ou éventails mystiques dont Ninive et Memphis honoraient déjà leurs rois-pontifes. A la vue du Saint-Sacrement, Pie IX est descendu; il a suivi la nef à pied, et après s'être prosterné aux pieds de Jésus-Christ, il est allé prendre place sur son propre trône au fond de la salle du Concile, déjà remplie par la blanche armée des Pères. Alors le *Veni Creator* a cessé, et le Pape, à genoux, a dit les versets, puis, debout, les oraisons au Saint-Sacrement, au Saint-Esprit, à la Sainte-Vierge, avec les apôtres Pierre et Paul et tous les saints. Après quoi a commencé la messe pour la célébration du Concile. Elle a été chantée par le Cardinal doyen du Sacré-Collége, le Pape ayant fait avec lui la confession des péchés au bas de l'autel. C'est la messe de l'Immaculée-Conception de la bienheureuse Marie, avec addition de l'oraison du Saint-Esprit.

« A la fin de la messe, avant le dernier évangile, un évêque capucin, la mitre à la main, est venu baiser le genou du Souverain-Pontife, et, ayant reçu congé de lui, il est monté en chaire et a chaleureusement harangué les Pères. Le Pape a donné ensuite la bénédiction solennelle ordinaire, et le Cardinal célébrant a quitté l'autel en récitant l'évangile de saint Jean, cette panoplie contre toutes les hérésies, dont le Moyen-Age a fait un sublime usage le premier, et qu'a consacrée saint Pie V, en face du protestantisme.

« Alors ont commencé les préparatifs immédiats du Concile. Le Pape ayant reçu les chaussures et les sandales, puis tous ses ornements de la messe solennelle, tous les Pères, la mitre à la main, sont venus lui faire obédience. Les Cardinaux lui ont baisé la main, les Patriarches, Archevêques et Évêques le genou droit, les Abbés le pied.

« Cette longue obédience terminée, le Pape et tous les Pères se sont agenouillés, le front découvert, la face vers l'autel, à la voix du Cardinal-diacre de droite du Souverain-Pontife s'écriant: « *Orate!* « priez! » Et le Pape, se levant au milieu des Évêques à genoux, a chanté cette oraison :

« Nous voici présents, Seigneur Esprit-Saint, nous voici présents, « arrêtés, sans doute, par la grandeur de nos péchés, mais néan- « moins spécialement réunis en votre nom. Venez à nous et soyez « avec nous, et daignez descendre dans nos cœurs. Enseignez-nous « ce que nous avons à faire, où nous devons aller, et montrez-nous « ce que nous devons accomplir, afin que, par votre secours, nous « puissions vous plaire en toutes choses. Soyez notre salut et l'auteur « de nos jugements, vous qui seul, avec Dieu le Père et son Fils, « possédez un nom glorieux. Ne souffrez pas que nous soyons les « perturbateurs de la justice, vous qui aimez la souveraine équité; « que l'ignorance ne nous tire pas à gauche, que la faveur ne nous « infléchisse pas, que l'acception des présents ou des personnes ne « nous corrompe pas; mais joignez-nous efficacement à vous par le « seul don de votre grâce, afin que nous soyons un en vous et que « nous ne nous écartions en rien du vrai, de sorte que, rassemblés « en votre nom, nous conservions si bien en toutes choses la justice « avec le tempérament de la piété, que nos sentences n'aient « aucun dissentiment avec vous, et que dans le monde futur nous « obtenions pour nos bonnes actions les éternelles récompenses. »

« *Erigite vos*, relevez-vous, » s'est écrié le Cardinal-diacre de gauche du Souverain-Pontife. Et les Pères se sont relevés, pendant que les chantres disaient l'Antienne : « Exaucez-nous, Seigneur, car « votre miséricorde est pleine de bénignité : regardez-nous selon « la multitude de vos commisérations, Seigneur! »

« Priez! » a dit une seconde fois le diacre de droite; et tous les Pères se prosternant ont prié de nouveau en silence jusqu'à ce que le diacre de gauche leur ait dit: « Relevez-vous! » Le Souverain-Pontife a récité alors cette oraison, au milieu d'eux : « Nous vous « le demandons, Seigneur, que le Paraclet, qui procède de vous, « Nous illumine et Nous conduise, ainsi que l'a promis votre Fils, « à toute vérité, lui qui étant Dieu vit et règne avec vous en l'unité « du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles! — Amen. »

« Une troisième fois, tous les Pères se sont prosternés, et les chantres ont entonné les *Litanies des Saints*, auxquelles le peuple a répondu de la basilique avec les Pères, à grande voix. Au milieu des dernières supplications, le Pape s'est relevé, et, tenant de la main gauche la croix, en guise de bâton pastoral, il bénit le Concile avec ces paroles :

« — Afin que vous daigniez bénir ce Saint-Synode et tous les grades « ecclésiastiques. — Nous vous en prions, exaucez-nous! » a répondu toute l'assistance.

« Afin que vous daigniez bénir et régir ce Saint-Synode et tous « les grades ecclésiastiques. — Nous vous prions, exaucez-nous! »

« — Afin que vous daigniez bénir, régir et conserver ce Saint- « Synode. — Nous vous prions, exaucez-nous! »

« Les *Litanies* achevées, le Pape a dit l'oraison. Puis il a béni l'encens pour le chant d'un fragment de l'Évangile adapté à la circonstance qu'a fait entendre le Cardinal-diacre. L'Évangile a été suivi de l'Allocution du Souverain-Pontife.

« On se rappelle le discours par lequel saint Pierre a ouvert le Concile de Jérusalem. L'Allocution de Pie IX lui fait suite et à quelques allocutions pareilles de ses prédécesseurs qui ont eu le bonheur d'ouvrir des conciles œcuméniques. Elle respire d'abord une sainte allégresse, puis elle exhale de divines anxiétés. — « Vous voyez, vénérables Frères, avec quelle impétuosité l'antique Ennemi du genre humain a attaqué et ne cesse d'attaquer la Maison de Dieu, à qui convient la sainteté. Par lui, cette funeste conjuration des impies se propage au loin. Forte de son union, puissante par

ses richesses, munie d'organisations, *mettant pour voile à sa malice la liberté*, elle ne cesse de faire la guerre la plus acharnée à la sainte Église du Christ, et y emploie tous les crimes. Vous n'ignorez pas ce genre de guerre, sa force, ses armes, ses progrès, ses conseils.... » L'Allocution s'achève dans d'énergiques et placides confiances. Une belle prière à Marie, aux saints Anges, aux saints Apôtres Pierre et Paul, à tous les Saints, la termine, et voici ses derniers mots : « Faites que tous, remplissant notre ministère avec fidélité, « nous obtenions la miséricorde de Dieu dans son Temple : A lui « soit honneur et gloire aux siècles des siècles. *Amen!* »

« Le Saint-Père, au milieu des autres Pères à genoux avec lui, a commencé alors le *Veni Creator*. La chapelle papale l'a continué en alternant avec les Évêques et le peuple tout ensemble. L'oraison du Saint-Esprit récitée, le Concile a été déclaré ouvert par le *Placet* d'acclamation des Pères. Après quoi le Pape a entonné le *Te Deum*, qui a été chanté dans toute l'église avec un émouvant enthousiasme. L'oraison du *Te Deum*, articulée par la voix toujours vibrante et claire du Pape, a clos cette première session de ce premier Concile du Vatican. Il était près de trois heures. Les cloches, mêlées avec effusion au *Te Deum*, l'ont poursuivi durant le départ.

« Le voilà donc inauguré ce Concile, dont le premier germe remonte, ce semble, à une divine inspiration du Vicaire de Jésus-Christ sur le rocher de Gaëte! Pie IX y a appelé Marie à son secours, lui promettant de tout faire, en reconnaissance, pour la glorifier. Il est rentré à Rome sur son double trône, et cinq ans plus tard, il a donné à Marie son incomparable glorification du 8 décembre. Aujourd'hui, à quinze ans de ce fameux jour, Marie glorifie à son tour Pie IX et s'apprête à le glorifier encore. Dans la plus magnifique des basiliques du monde, dans le plus nombreux concours d'évêques qu'on ait vu depuis le Moyen-Age, et jamais peut-être, Pie IX a siégé au milieu de ses frères, et l'Esprit-Saint au milieu de tous. Nous allons entendre, ô Esprit-Saint, vos oracles et les leurs! Vous allez nous faire voir ce que peut le tombeau de Pierre, et je sens que l'ennemi du genre humain aura d'amers dépits d'avoir donné pour le mensonge à la colline des Etrusques un nom qui va tant resplendir pour la vérité, le nom prophétique du Vatican!

« L'ABBÉ V. DAVIN.

« Rome, 8 décembre 1869. »

VI

En tête des premiers actes officiels communiqués aux Pères du Concile, nous devons rapporter une bulle qui a une importance extrême : c'est celle relative à l'élection du pontife romain, dans le cas où le siége apostolique deviendrait vacant pendant la durée du Concile œcuménique. Dieu détourne de nous ce malheur!

Elle a été lue dans la première Congrégation générale tenue le 10 décembre dans la salle conciliaire sous la présidence des quatre légats, les cardinaux Bizzarri, Bilio, de Lucca et Capalti. « Cette lecture, faite aux Pères assemblés, a, dit la *Revue du Monde catholique*, causé dans toutes les âmes une impression douloureuse : quoiqu'il soit d'usage de pourvoir ainsi aux éventualités dès les premiers jours des réunions conciliaires, il semble qu'on ne puisse se faire à l'idée que le glorieux Pie IX cesse de gouverner l'Église; l'on aime à espérer que le saint Pontife mènera à bonne fin l'œuvre qu'il a entreprise et verra au moins l'aurore de ce triomphe de la vérité pour lequel il a si courageusement combattu. »

En voici le texte :

CONSTITUTION

DE

NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE PIE IX

par la Divine Providence, Pape

Concernant l'élection du Pontife Romain, si le Siége Apostolique venait à vaquer durant le Concile œcuménique.

« PIE, ÉVÊQUE,

serviteur des serviteurs de Dieu.

Ad perpetuam rei memoriam.

« Comme la pleine puissance de paître, de régir et de gouverner toute l'Église a été donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ aux pontifes romains dans la personne du Bienheureux Pierre, prince des Apôtres, la paix et l'unité de cette Église seraient facilement et gravement compromises, si, en cas de vacance du Siége Apostolique l'élection du nouveau Pontife s'opérait dans des conditions qui pussent la rendre douteuse et incertaine.

« Pour détourner un péril si funeste, plusieurs Pontifes romains, Nos prédécesseurs, et notamment Alexandre III, d'heureuse mémoire, dans le IIIe Concile général de Latran, le bienheureux Grégoire X, dans le IIe Concile général de Lyon, Clément V, Grégoire XV, Urbain VIII et Clément XII, ont publié des Constitutions qui, entre de nombreuses prescriptions tendant à assurer l'exécution droite et régulière d'une affaire de cette importance, attribuent généralement et sans aucune exception l'élection du Souverain-Pontife, uniquement et exclusivement au Collége des Cardinaux de la sainte Église romaine.

« En Nous rappelant ces choses, Nous avons cru, puisque le Concile général et œcuménique du Vatican, que Nous avons convoqué par Nos lettres apostoliques du 3 des kalendes de juillet de l'année 1868, commençant par ces mots : *Æterni Patris*, est actuellement ouvert avec solennité, que c'était un devoir de Notre charge apostolique de prévenir et d'empêcher toute occasion de discorde et de conflit concernant l'élection du Souverain-Pontife, qui pourrait survenir s'il plaisait au Souverain Maître de Nous faire quitter cette vie mortelle pendant la durée de ce même Concile.

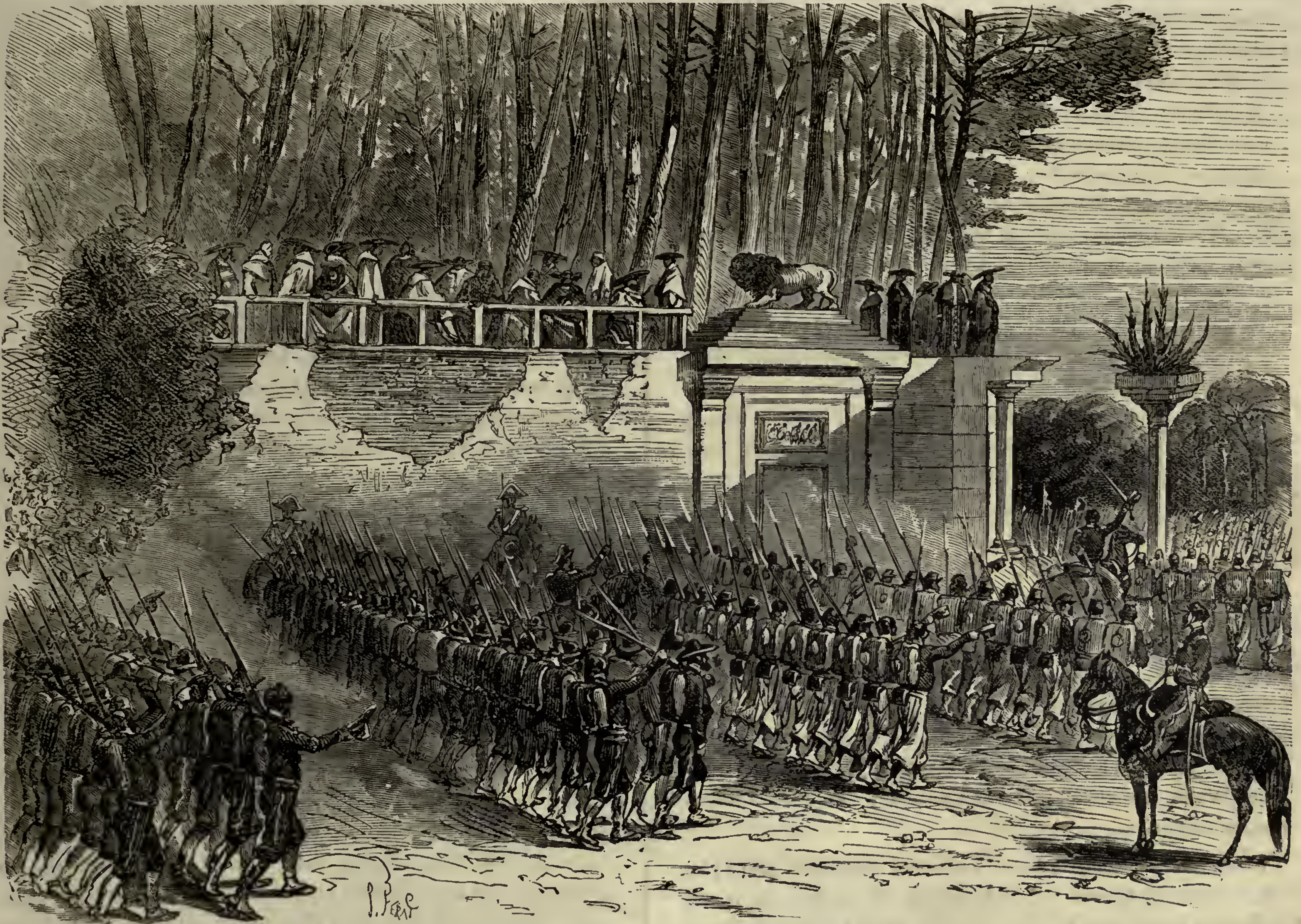
« C'est pourquoi, touché par l'exemple de Jules II, d'heureuse mémoire, Notre prédécesseur, lequel, comme l'histoire Nous l'apprend, étant atteint d'une maladie mortelle pendant le Ve Concile général de Latran, convoqua les cardinaux en sa présence, et, se sentant inquiet au sujet de la légitime élection de son successeur, décida en leur présence que cette élection devrait se faire non par le susdit Concile, mais uniquement par leur collége, ce qui eut lieu en effet après la mort de Jules II; touché encore par l'exemple de Nos autres prédécesseurs Paul III et Pie IV, d'heureuse mémoire, dont le premier, par ses Lettres apostoliques du 3 des kalendes de décembre 1544, le second par de semblables lettres du 10 des kalendes d'octobre 1561, prévoyant que leur mort pourrait arriver pendant la tenue du Concile de Trente, décrétèrent qu'en cette

occurrence l'élection du nouveau Pontife ne devrait être faite que par les Cardinaux de la S. E. R. à l'exclusion de toute participation du susdit Concile ; après en avoir conféré mûrement avec quelques-uns de Nos VV. FF. les Cardinaux de la S. E. R. et avoir examiné cette affaire avec soin, de Notre science certaine, de Notre mouvement propre et en vertu de la plénitude de Notre pouvoir apostolique, Nous décrétons et Nous ordonnons que s'il plaît à Dieu de mettre fin à Notre pèlerinage en ce monde pendant la durée du Concile du Vatican, en quelque état et à quelque époque de ses travaux que se trouve le Concile, l'élection du Souverain-Pontife ne se fasse que par les Cardinaux de la S. E. R. et nullement par le Concile lui-même, et que l'on exclue absolument de toute participation à l'élection toute autre personne qui serait députée par quelque autorité que ce fût, même par celle du Concile, à l'exception des Cardinaux précités.

« Bien plus, pour que les Cardinaux susnommés puissent procéder plus librement et avec plus de facilité à l'élection, en dehors de tout empêchement et en enlevant toute occasion de trouble et de dissentiment, en vertu de la même science et de la plénitude de Notre autorité apostolique, Nous décrétons et Nous ordonnons que, si Nous venons à mourir pendant la durée de ce Concile du Vatican, ce Concile, à quelque état et à quelque époque de ses travaux qu'il se trouve, soit considéré comme immédiatement et sur-le-champ suspendu et ajourné, de même que Nous avons l'intention, par ces présentes lettres, de le suspendre et de l'ajourner à ce moment et pour le temps qui sera ci-dessus fixé, de telle sorte que, sans aucun délai, il doive interrompre aussitôt toute espèce de réunion, de congrégation et de session, arrêter la confection de tout canon et décret, et ne puisse, pour aucune cause que ce soit, si grave et si digne d'une attention particulière qu'elle paraisse, poursuivre ses travaux, jusqu'à ce que le nouveau Pape, canoniquement élu par le Sacré-Collége des Cardinaux, ait jugé à propos, en vertu de son autorité suprême, d'ordonner la reprise et la continuation du Concile.

« Considérant comme opportun que les mesures prises par Nous à l'occasion de ce Concile du Vatican, tant pour l'élection du Souverain-Pontife que pour la suspension du Concile, Nous fournissent une règle certaine et stable, qu'il doive désormais toujours observer dans une conjoncture analogue, en vertu de Notre même science et de Notre autorité, Nous décrétons et ordonnons que dans l'avenir, si un Pontife romain vient à mourir pendant la célébration d'un Concile œcuménique tenu soit à Rome, soit en quelque autre lieu du monde, l'élection du nouveau Pape devra toujours être faite de la manière ci-dessus indiquée; exclusivement par le seul Collége des Cardinaux de la S. E. R. et le Concile lui-même, suivant la règle ci-dessus prescrite, devra aussitôt après avoir reçu la nouvelle certaine de la mort du Pape, être considéré comme suspendu de plein droit, jusqu'à ce que le nouveau Pape, canoniquement élu, ait ordonné la reprise et la continuation de ses travaux.

« Que les présentes lettres soient à présent et toujours valides, en



Les Zouaves pontificaux et les Chasseurs de Frosinone passant devant les Pères du Concile (Épisode de la Revue).

vigueur, et efficaces; qu'elles obtiennent et produisent leur plein et entier effet, et qu'en aucun temps, sur aucun chef, pour aucune cause, pour aucun vice de surprise, de violence ou de nullité, pour aucune insuffisance d'intention de notre part, pour aucun autre défaut substantiel, imprévu ou impossible à prévoir, et requérant une mention spéciale et particulière, en vertu d'aucune décision, d'aucun droit établi, sous quelque prétexte, raison ou cause que ce soit, qui devrait être nécessairement exprimé pour l'effet de la validité des choses susdites; qu'elles ne puissent être relevées, attaquées, réfutées, invalidées, rétractées, légalement révoquées ou mises en discussion; qu'elles ne tombent sous le coup d'aucune révocation, limitation, modification, dérogation, de quelque teneur et sous quelque forme qu'elles soient déjà rendues ou concédées ou devant être concédées ou rendues pour l'avenir, quand bien même il s'y trouverait des clauses ou décrets dans lesquels il serait fait mention spéciale de ces lettres et de leur teneur, mais pour toujours et en tous temps.

« Annulant en ce point, autant qu'il en est besoin, la Constitution apostolique d'Alexandre III, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, portée dans le Concile de Latran et qui commence par ces mots : *Licet de vitanda*, ainsi que toutes autres Constitutions apostoliques, spéciales ou générales, même portées dans des Conciles généraux, encore qu'elles soient incluses dans le *Corpus juris*, quelles qu'en soient la teneur et la forme, et quelques clauses dérogatoires aux dérogations, efficaces et insolites qu'elles renferment, nonobstant tous décrets d'invalidation ou autres généraux ou particuliers portés soit *motu proprio*, soit en Consistoire, lesquels tous et chacun d'eux, autant qu'il en est besoin et dans la teneur de tous, comme si elles étaient reproduites et exprimées littéralement, Nous tenons pour insérées et exprimées, dans la seule partie qui est contraire aux présentes, lesdites Constitutions subsistant d'ailleurs en leur force, pour l'effet le plus énergique de tous et de chacun des points exprimés ci-dessus. Pour cette fois unique nous y dérogeons dans le sens le plus large, le plus complet et le plus suffisant, non moins que spécialement et expressément, et dans leur série successive, ainsi qu'à toutes autres quelconques qui seraient contraires.

« Qu'il ne soit donc permis à nulle personne au monde d'infirmer cette page de Notre déclaration, disposition, statut, décret, dérogation et volonté, et de les enfreindre par une audace téméraire. Si quelqu'un osait se porter à cet attentat, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des Bienheureux Apôtres.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-neuf, la veille des Nones de Décembre, de notre pontificat le vingt-quatrième.

« M. Card. MATTEI, *pro-dataire*.

« M. Card. PARACCIANI CLARELLI. »

Par cet acte si important, tout se trouve prévu : c'est du Souverain-Pontife que le Concile a reçu son existence; le Pontife mort, il est suspendu aussitôt. A l'instant tous les pouvoirs cessent; l'élection pontificale se fait d'après les règles établies; le Concile ne reprend la vie que sur la convocation du Souverain-Pontife, agissant, comme son prédécesseur, dans la plénitude de la puissance apostolique. Admirable constitution qui obvie à tous les désordres, et qui montre en même temps que le Concile ne peut devenir une espèce d'assemblée nationale constituante! Le Concile n'est œcuménique que par son accord avec le Pape : le Pape meurt, le Concile cesse; il ne peut reprendre ses travaux qu'en communion avec le Pape suivant et d'après sa convocation expresse.

VII

Cedant arma togæ! a dit un des grands orateurs de la Rome antique. *Cedat armis toga!* nous écrierons-nous à notre tour, en entreprenant le récit de cette merveilleuse journée du 14 décembre, où la petite armée romaine s'est montrée dans tout son éclat, dans toute sa splendeur. Oui, que pour cette fois, la robe cède le pas à ces armes bénies, auxquelles, après Dieu, on peut le dire, nous devons la réunion du Concile.

L'armée romaine! elle a droit à toutes nos sympathies, à nos plus vifs, nos plus chaleureux applaudissements! Voyez-les, ces jeunes et dévoués volontaires au front desquels brillent l'enthousiasme et la foi. A eux appartient l'honneur d'avoir relevé la mission du glaive : ils ont sauvé les débris du patrimoine de Saint-Pierre, dans la glorieuse campagne de 1867, ils ont conservé Rome au Saint-Père et au monde catholique tout entier, et les voilà aujourd'hui ces « soldats du Pape » qui, comme à Castelfidardo et à Ancône, sont prêts, de leurs phalanges compactes, de leurs cadavres au besoin, à faire un rempart à la liberté de l'Église assemblée sous l'égide de la Souveraineté pontificale!

Et qu'on ne s'étonne point de nous entendre dire à nous, hommes de calme, de recueillement et de paix, que c'est à l'armée papale qu'est dû en partie cet immense bienfait de la réunion du Concile. Telle était aussi l'opinion de cet illustre guerrier, qui a su porter si fièrement un nom dont le poids était pourtant bien lourd, nous avons nommé le lieutenant-colonel baron DE CHARETTE, alors que, célébrant le souvenir de la journée de Mentana, il s'écriait : « C'est à l'armée pontificale que Rome doit de pouvoir aujourd'hui ouvrir ses portes aux représentants du droit des gens dans l'univers, et que le successeur de cette longue suite de Papes doit de pouvoir librement proclamer, dans sa capitale, le plus grand événement d'un règne déjà si rempli... Dignes de nos antécédents, dignes du grand honneur qui nous est réservé de monter la garde à la porte du Concile — et surtout, fidèles jusque dans la mort — le dernier cri qui s'échappera de notre poitrine avec le dernière goutte de notre sang, sera toujours celui que nous répétons en cet anniversaire : Vive Pie IX, Pontife et Roi! »

Il convenait donc que cette brave armée, prît, elle aussi, part aux fêtes de l'inauguration du Concile; il convenait qu'elle vînt déployer ses rangs devant l'Épiscopat dont elle était constituée la gardienne; il convenait enfin qu'avant de commencer leur œuvre, les ministres de Dieu pussent bénir les soldats de Dieu.

Depuis le 8 décembre on attendait avec impatience que le retour d'un temps plus propice permît une revue générale des troupes, revue qui avait été annoncée pour le lendemain même de l'ouverture. Le 14 enfin, un soleil splendide, le vrai soleil de Rome, se leva sur la ville, et la fête militaire put avoir lieu.

Ce fut dans les jardins de la villa Borghèse, dont nous avons donné une esquisse dans notre première partie (page 65), que le général Kantzler passa en revue les troupes pontificales, et tant de la villa

que de la revue, M. Louis Veuillot trace d'un pinceau délicat le charmant croquis qu'on va lire :

« ..... C'est un site bien connu des peintres de la villa Médicis, ses proches voisins; un cirque de verdure à plusieurs étages, fait pour être peint et dessiné sous tous ses aspects. Les peintres n'y ont pas manqué. Nous en retrouvons quelque chose dans toutes les *illustrations* de Virgile, de l'Arioste et du Tasse. Les pins y étalent leur parasol, les cyprès y élancent leur élégante et flexible pyramide, le soleil y jette ses averses de rayons. Sur la hauteur, en plein et joyeux azur, au-dessus des chênes verts, certaine fabrique se dresse avec cette grande physionomie de l'architecture romaine qui imprime la majesté à ses moindres ouvrages. Les belvédères, si bien nommés ici, qui couronnent les maisons, sont des arcs de triomphe. Quelle lumière et quelles ombres! Tout cela est vaste, aéré, éclatant, mystérieux, noble surtout. En France, nous cherchons la régularité, nous tombons dans la sécheresse et nous créons des angles, ou nous poursuivons le pittoresque et nous choppons dans le joli. Ici partout l'harmonie s'éveille et déroule aux yeux ses nombres chantants. La solitude y est sublime, la foule y est belle. On est dans le vallon de Tempé, dans les bois virgiliens, dans le jardin d'Armide.

« Hier (jour de la revue) tout était plein des choses de la vie présente, mais de cette vie ordonnée, sereine en elle-même que l'antiquité a plutôt rêvée que connue et qui, pour le monde moderne, n'est plus guère visible qu'ici. Voici des soldats, des commandements militaires, des clairons qui sonnent. Néanmoins cet aspect rappelle les jeux olympiens plutôt que la guerre, et nous sommes toujours dans le royaume de la paix. On peut se souvenir du stade antique, nullement de cet espace aride, ou poudreux, ou boueux qu'on appelle un Champ-de-Mars. Cette petite armée, si leste, si robuste et si vaillante existe pour la défense et non pour l'oppression. Ici ce sont les idées, non les armes, qui sont conquérantes. Les grands conquérants, enveloppés de leurs toges majestueuses et bénies, regardent bénignement les soldats, et font des vœux pour la paix : et le peuple, formé de tous les peuples, se sent à l'abri de l'éternel rempart de la paix, gardé par des épées qu'il ne voit pas. »

Notre artiste s'est efforcé dans un de ses dessins de donner un aspect général de la revue. Dans l'autre, il retrace un épisode touchant et significatif à la fois: les zouaves pontificaux et les chasseurs de Frosinone passant devant les Pères du Concile. Comme commentaire de ces deux gravures, donnons ici le récit circonstancié de M. Henri de Riancey :

« ..... Tous les corps de l'armée y étaient représentés. On sait qu'elle se compose du régiment des zouaves, comptant plus de 3,600 hommes dans ses quatre bataillons; des carabiniers suisses ayant de 1,800 à 2,000 hommes ; de la légion romaine, qu'on appelle parfois légion d'Antibes, du lieu de sa formation ; d'un régiment de ligne indigène, d'un bataillon de chasseurs indigènes, de l'artillerie et du génie ; de trois escadrons de dragons, du service des ambulances, et enfin du corps des *squadriglieri*.

« Le développement de ces troupes était brillant, simple et ferme. La plupart des uniformes rappellent ceux de notre armée française. Ainsi, la légion étrangère ressemble aux anciens régiments d'infanterie légère : les carabiniers suisses ont une grande analogie avec nos chasseurs d'Afrique de la première formation. La ligne imite la nôtre ; il en est de même pour l'artillerie et, sauf de légères différences, pour les dragons et la gendarmerie.

« Tous ces corps sont bien équipés. Ils ont bonne figure sous les armes.

« L'artillerie qui pourrait être plus nombreuse, est bien montée, grâce à de généreux dons de nos amis de France. Je ne me pardonnerais pas de refuser ici un écho au sentiment de reconnaissance avec lequel j'ai vu passer les batteries parmesanes, conservées par leurs artilleurs et conduites hors de la portée des usurpateurs piémontais et révolutionnaires ; puis offertes si royalement, au nom de S. A. R. le duc Robert Ier, par son auguste mère.

« Qui n'a présente à la pensée la belle parole, demeurée historique, adressée au brillant officier qui commande aujourd'hui : « Allez, allez servir un saint sous la conduite d'un héros ! » Le colonel Caïmi était digne d'une pareille mission. Le héros, notre Lamoricière, n'est plus; le saint est et sera longtemps encore sur le trône, et le fidèle serviteur a noblement répondu au vœu de la petite-fille de saint Louis.

« La légion romaine, sous le commandement du brave colonel D'Argy (1), est d'une grande utilité militaire et politique....

« Les *Squadriglieri* veulent une mention spéciale ; ils la méritent par leur courage, par leur dévouement au Pape et par les services qu'ils rendent. Ce sont des habitants de la campagne, qui, volontairement, sont entrés dans les *squadriglieri*, compagnies locales chargées de poursuivre le brigandage et de procurer la sécurité des provinces. Ils ont admirablement mené cette difficile et excellente entreprise. Vivant de la vie des montagnes, connaissant parfaitement les bois, les rochers et les retraites, ils ont accompli d'heureuses expéditions, et aujourd'hui, sur les frontières les plus menacées, l'ordre et la paix règnent sans conteste. Ce sont tous des hommes énergiques, hardis, vigoureusement taillés, ayant conscience de leur valeur et sachant se faire respecter.

« Leur uniforme est emprunté à leur costume national; ils portent les culottes bleues, un gilet rouge assez long et une veste plus courte en drap bleu et des boutons dorés ; les longues guêtres et les chaussures de peau rattachées avec des lanières de cuir sur la

(1) Depuis que M. H. de Riancey a écrit ces lignes, le brave colonel d'Argy a été en quelques jours ravi à l'affection de ses troupes par une fluxion de poitrine. C'est une perte bien douloureuse pour l'armée pontificale et pour la sainte cause.

Voici en quels termes, écrivant de Rome à la date du 27 janvier, M. Louis Veuillot parle du regretté soldat. C'est là une oraison funèbre qu'il convient de rapporter dans ce chapitre, consacré à l'armée romaine :

« Le comte d'Argy, colonel de la légion romaine, est mort après une courte maladie. Il était très-brave, très-pacifique et très-courtois, en un mot de la meilleure race militaire. J'ai eu le plaisir de me rencontrer une fois avec lui, il y a un mois, chez un aumônier de la légion. Il avait une conversation variée et aimable. Son cœur était tout dévoué à la justice; il aimait beaucoup le Pape et la Papauté. Ce fut avec empressement qu'arrivé à l'heure de la retraite, il reprit du service pour défendre Rome. Rome le paya en lui donnant l'abondance de la lumière chrétienne. Il remplissait noblement ses devoirs religieux, et se sentant malade, avant que le péril fût déclaré, il appela tout de suite son confesseur, Mgr Bastide, son ami, et l'on peut dire son compagnon d'armes. Mgr Bastide, aujourd'hui chanoine de Sainte-Marie-Majeure, était avec lui à Mentana comme aumônier de la Légion.

« Au début de sa carrière, M. le comte d'Argy avait assisté à la prise d'Alger. Il était déjà officier. En apparence, se retirant simple colonel, il n'avait pas fait un brillant chemin. Mais, s'il avait monté plus haut, il n'eût pas eu probablement l'honneur de tirer son épée pour le Saint-Siége. C'est une meilleure fortune d'avoi servi la croix. C'est une belle destinée de mourir à Rome, au service de Rome, en enfant de Rome, et après avoir commencé à Alger, de finir à Mentana. »

jambe, le chapeau pointu à larges bords, orné sur le côté d'une cocarde pontificale et ombragé d'une légère touffe de plumes de coq. Ils paraissent bien armés, sont lestes et dispos et offrent un aspect à la fois martial et pittoresque.

« Je ne dirai rien des zouaves : on me croirait suspect de partialité, et certes, j'aurais mauvaise grâce de me défendre de l'affectueuse sympathie que je leur porte et que je partage avec tout ce qui a le cœur français et chrétien.

« Il me suffira de remarquer que ce beau régiment manœuvre comme le bataillon de Saint-Cyr, c'est-à-dire comme l'élite de la première armée du monde. Ses volontaires sont rompus à la discipline, jaloux de savoir leur métier et n'y négligeant rien, et ils manient dans la perfection leurs armes excellentes. Je ne suis qu'un « pékin » — pardon du terme militaire ! — mais j'ai des yeux et des oreilles ; je connais des moyennes de tir et je sais des résultats de service qu'on peut proposer en modèle et qui défient toute comparaison.

« Les zouaves ont par-dessus tout l'honneur de leur drapeau et de leur corps. L'Europe les regarde, et la catholicité les applaudit : ils entendent se maintenir à la hauteur de cette estime et ils y réussissent. Comme me le disait en France un des plus illustres hommes d'État : « Ces jeunes gens rendent à notre temps et à notre société un immense service ; ils prouvent qu'au milieu de nos défaillances et de nos abaissements, on sait encore vivre et mourir pour une grande idée ! »

« Telle m'est apparue l'armée Romaine. Elle est digne de son rôle, et ce rôle est plus que jamais nécessaire.....

« La journée a été splendide. La villa Borghèse formait le cadre magnifique de la fête. Dans le vaste cirque, si admirablement disposé, qui en occupe le fond, les troupes se sont groupées. La cavalerie, l'artillerie et les ambulances au milieu, les régiments sur les différentes assises circulaires et sous les allées qui entourent l'amphithéâtre.

« Les armes brillaient, les fanfares éclataient ; tour à tour, chaque musique — elles sont excellentes — reprenait le bel « hymne à Pie IX » de notre compatriote Gounod, et l'harmonie de ce chant inspiré se répétait d'écho en écho. Le défilé a été superbe : le général Kantzler, digne chef de cette armée qu'il a menée à la victoire, avait pris position devant l'orangerie de la villa. Sur les pentes du parc réservé étaient rassemblés un nombre considérable d'évêques. Chaque fois qu'un corps se présentait et que passait un drapeau, les vénérables prélats applaudissaient. Je ne serais pas un historien exact, si je ne disais que le régiment des zouaves, dans sa tenue guerrière et avec sa discipline merveilleuse, a été l'objet de salves redoublées : l'étendard troué à Mentana était salué avec respect et avec un juste orgueil.

« Une foule énorme, où se mêlaient tous les rangs, et où les somptueux équipages se rencontraient avec les flots des Romains et des étrangers, remplissait la place du Peuple, les rampes du Pincio, les allées de la villa Borghèse.

« Au moment où j'écris, le soleil se couche derrière Saint-Pierre ; ses rayons dorent le dôme et l'entourent comme d'une gloire éblouissante. L'armée rentre, heureuse et fière d'avoir recueilli les témoignages de gratitude de ce Concile dont elle est la garde. Et, à voir la splendeur de ce jour qui finit, on redit la devise gravée sur l'obélisque de Sixte-Quint : « *Fugite, partes adversæ; Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat!* »



LA REVUE DES TROUPES PONTIFICALES P

VIII

Après cette courte excursion dans un domaine qui n'est point le nôtre, mais qui cependant devait à juste titre nous arrêter quelques instants dans cette occasion spéciale, revenons au grand sujet qui nous occupe, au Concile.



ÉNÉRAL KANTZLER A LA VILLA BORGHÈSE.

Nous n'avons fait jusqu'ici qu'entrevoir la salle conciliaire, — le lieu des réunions de cet auguste Cénacle qui tient dans ses mains l'avenir du monde, et des délibérations duquel doivent sortir pour l'humanité tant et de si éclatants bienfaits.

Si nous avons tardé à décrire dans son ensemble cette enceinte sacrée, c'est qu'au premier abord elle avait présenté certains inconvénients d'acoustique, qui devaient nécessiter des changements par suite desquels notre description première eût été incomplète. N'ayant pour se rabattre qu'une voûte d'environ quarante mètres de haut, la voix des orateurs allait se perdant en vagues sons dans l'immensité; un moment même on avait pensé à tenir ailleurs les congrégations générales. Mais depuis on s'est avisé de rétrécir l'espace à l'aide de tentures qui servent pour ainsi dire d'abat-voix et le procédé a assez bien réussi pour qu'on n'ait plus besoin de songer à chercher un autre local. Que le lecteur veuille donc bien nous suivre dans cette salle du Concile si importante, et dans laquelle se débattent maintenant les plus grands, les plus durables intérêts du genre humain. Nous allons essayer de la décrire.

On ne saurait imaginer un aspect plus majestueux que celui de l'enceinte conciliaire. Qu'on se figure une salle immense d'environ 45 mètres de long sur 20 mètres de large, se terminant circulairement à l'une de ses extrémités, comme le chœur de nos plus belles cathédrales. Tout au fond de la salle, dans l'abside, se trouve la chapelle des Saints-Procès-et-Martinien; devant l'autel, le trône de Saint-Pierre; à droite et à gauche, des bancs pour la suite du Pape, et, devant ces bancs, plus près du Pape, des siéges pour les cardinaux, à la suite desquels viennent les siéges destinés aux patriarches. Derrière les cardinaux et les patriarches se trouvent à droite, la chapelle de Saint-Érasme et une tribune pour les chantres, à gauche, la chapelle de Saint-Vinceslas et une tribune pour le patriciat romain. Tout cet ensemble tient dans l'hémicycle, la partie rectangulaire de la salle est destinée au reste des Pères du Concile.

Si l'on se rend à la salle en partant de la Confession de Saint-Pierre, on traverse d'abord un grand espace où le public se masse pour voir le défilé des Pères et pour contempler l'aspect général du Concile; puis on rencontre, à sa gauche, le poste des chevaliers de Malte, à sa droite, le poste de la garde noble, chargés de garder la porte de la salle conciliaire, et l'on se trouve à la porte d'entrée. Une grande allée conduit de là jusqu'au trône du Saint-Père; elle est formée, à droit et à gauche, par les siéges des archevêques, évêques et abbés, disposés sur huit rangs et coupés de distance en distance par des travées latérales qui permettent à chaque Père de se rendre à sa place.

Dans la grande allée que nous venons d'indiquer, à dix mètres environ de la porte d'entrée, se trouve l'autel du Concile, qui fait ainsi face au trône du Saint-Père. Un peu en avant de l'autel, sur la droite de celui qui entre, ou à la gauche pour le Saint-Père, est le

pupitre, et encore un peu en avant, des deux côtés de l'allée, jusqu'à son entrée du côté du trône pontifical, sont les bancs qui servent aux officiers du Concile et aux généraux d'ordres réguliers.

Enfin, en s'avançant toujours, on rencontre à sa gauche, d'abord une table pour les aides de la secrétairerie, puis le banc du sous-secrétaire, puis le banc du secrétaire du Concile, Mgr Fessler. En montant quelques degrés, on se trouve devant le trône du Saint-Père, et l'on voit à sa droite et à sa gauche les patriarches et les cardinaux.

Des deux côtés, au-dessus des siéges des archevêques et des évêques, s'élèvent les tribunes destinées au public : dans le milieu, à peu près, se trouve, à gauche pour celui qui regarde de la porte d'entrée, la tribune du corps diplomatique, et, au-dessus, celle des théologiens du Concile ; à droite, la tribune des généraux militaires romains et, au-dessus, une seconde tribune pour les théologiens du Concile.

Tel est l'ensemble de la salle conciliaire : de son trône, le Pape domine et embrasse d'un coup d'œil toute l'assemblée, placée un peu au-dessous de lui ; de la porte d'entrée, on a devant soi le plus admirable spectacle qu'il soit possible de contempler. Cette porte se ferme, d'ailleurs, quand il en est besoin, au moyen d'une cloison haute de vingt mètres et figurant un mur incrusté de marbre, avec une riche porte peinte en bronze.

Au haut du fronton extérieur, on lit cette inscription que nous avons précédemment rapportée :

DOCETE . OMNES . GENTES
ECCE . EGO . VOBISCVM . SVM . OMNIBVS . DIEBVS
VSQVE . AD . CONSVMMATIONEM . SÆCVLI.

(Enseignez toutes les nations; voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.)

A l'intérieur, on voit une image de la Vierge Immaculée avec cette inscription :

ADSIS . VOLENS . PROPITIA
ECCLESIÆ . DECVS . AC . FIRMAMENTVM
IMPLE . SPEM . IN . TVO . PRÆSIDIO . POSITAM
QVÆ . CVNCTAS . HÆRESES
SOLA . INTEREMISTI.

(Soyez bienveillante et propice, gloire et affermissement de l'Eglise; remplissez l'espérance mise en votre secours, vous qui seule avez tué toutes les hérésies.)

L'habile architecte de la salle, M. Vespignani, a su profiter avec le plus grand art de l'espace qui lui était accordé et harmoniser le mieux possible la salle avec les parties de l'édifice sacré mis à sa disposition.

Deux immenses toiles ou tapisseries, représentent, l'une, à droite, le premier concile de Nicée ; l'autre, à gauche, le concile de Jérusalem. Elles sont placées à l'intersection des deux vastes arches de la nef, là où se trouvent les tribunes du corps diplomatique et des généraux militaires.

Trois autres tapisseries ornent le fond de la salle : la première, qui se trouve au-dessus du trône du Souverain-Pontife, représente la descente du Saint-Esprit sur les apôtres; la seconde, à droite, représente le concile de Trente ; la troisième, à gauche, le concile d'Éphèse.

Le long de la corniche sont placés vingt-deux médaillons à fond d'or, qui donnent les portraits des vingt-deux papes sous lesquels se sont célébrés, se sont ouverts ou se sont terminés les conciles œcuméniques, ainsi :

1. Saint Pierre. — Concile de Jérusalem, en 51.
2. Saint Sylvestre. — Concile de Nicée, en 325.
3. Saint Jules Ier. — Concile de Sardes, complément de celui de Nicée, en 347.
4. Saint Damase. — Premier concile de Constantinople, en 381.
5. Saint Célestin Ier. — Concile d'Éphèse, en 431.
6. Saint Léon Ier. — Concile de Chalcédoine, en 451.
7. Vigile. — Deuxième Concile de Constantinople, en 553.
8. Saint Agathon. — Troisième Concile de Constantinople, en 680.
9. Adrien Ier. — Deuxième Concile de Nicée, en 687.
10. Adrien II. — Quatrième Concile de Constantinople, en 869-70.
11. Calixte II. — Premier Concile de Latran, en 1123.
12. Innocent II. — Deuxième concile de Latran, en 1139.
13. Alexandre III. — Troisième concile de Latran, en 1170.
14. Innocent III. — Quatrième concile de Latran, en 1215.
15. Innocent IV. — Premier concile de Lyon, en 1245.
16. Le Bienheureux Grégoire X. — Deuxième concile de Lyon, en 1274.
17. Clément V. — Concile de Vienne, en 1411-12.
18. Eugène IV. — Concile de Florence, en 1438-39.
19. Jules II. — Ouverture du cinquième concile de Latran, en 1512.
20. Léon X. — Fermeture du concile de Latran, en 1517.
21. Paul III. — Ouverture du concile de Trente, en 1545.
22. Pie IV. — Fermeture du concile de Trente, en 1563.

Signalons enfin les statues des quatre grands docteurs de l'Eglise, dont trois latins et un grec, qui sont placées dans les niches pratiquées au-dessus des entrepilastres. La première est celle de saint Ambroise, avec cette inscription :

SANCTVS . AMBROSIVS
MAGNITVDINE . ANIMI . LABORIBVS
SCRIPTIS . INSIGNIS
CVJVS . PECTVS . VT . SANCTVM . DEI
ORACVLVM
AVGVSTINVS . HABVIT . ET . PRÆDICAVIT.

(Saint Ambroise, illustre par sa grandeur d'âme, par ses travaux, par ses écrits, dont saint Augustin a dit que la poitrine était comme l'oracle sacré de Dieu.)

La deuxième statue est celle de saint Jérôme, avec cette inscription :

SANCTVS . HIERONYMVS
QVEM . HÆRETICI . METVENDVM . HOSTEM
SENSERE
ECCLESIA . CHR . SCRIPTVRIS . S . INTERPRETANDIS
DOCTOREM . MAX . DIVINITVS . DATVM . AGNOVIT.

(Saint Jérôme que les hérétiques ont senti être un formidable adversaire ; l'Eglise du Christ l'a reconnu comme un docteur suprême, donné par le ciel, dans l'interprétation des Ecritures sacrées.)

La troisième statue, celle de saint Jean-Chrysostôme, porte cette inscription :

SANCTVS . JOANNES . CHRYSOSTOMVS
ADMIRABILITATE . ELOQVENTIÆ

REBVS . STRENVE . ET . CONSTANTER
IN . ARCHIEP . MVNERE . GESTIS . TANTVS . HEROS
VT . VEL . VNVS . ORIENTALEM . ECCLESIAM
ÆTERNO . DECORE . ILLVSTRAVIT.

(Saint Jean Chrysostôme, par son admirable éloquence, par son courage et par sa constance pendant son archiépiscopat, a été un si grand héros qu'à lui seul il suffit pour orner l'Église d'Orient d'une gloire éternelle.)

La quatrième statue, celle de saint Augustin, a cette inscription :

SANCTVS . AVGVSTINVS
INGENIO . DOCTRINA . DISCEPTATIONE
CATHOLICI . NOMINIS . AMPLITVDINI . PAR
QVI . QVO . PLVS . CHRISTI . GRATIÆ . DEBVIT
EO . FVIT . IN . ILLA . ADSERENDA . GLORIOSIOR.

(Saint Augustin, par son génie, par sa doctrine, par sa dialectique, égal à la grandeur du nom catholique, qui a acquis d'autant plus de gloire à défendre la grâce, qu'il fut plus redevable à la grâce du Christ.)

Telle est la disposition matérielle de la salle du Concile.

Quant à ce qui regarde la place occupée par chaque évêque, voici la règle que l'on a suivie :

On a donné à chaque évêque le chiffre correspondant au numéro de sa promotion, sans tenir compte des présents ou des absents. Puis, chaque prélat a pris son rang suivant le numéro qui lui a été remis, de façon toutefois à combler tous les vides. Ainsi le nº 120 s'est placé près du nº 116, si le nº 118 s'est trouvé absent.

On a distribué également les numéros de façon que tous les numéros pairs se trouvassent d'un côté de la salle et tous les numéros impairs de l'autre.

Le nº 1 a été donné au plus ancien archevêque, et le nº 2 à celui qui le suit immédiatement sur la liste des promotions.

Le nº 1 est placé à droite du Pape assis sur son trône ou à la gauche de celui qui entre dans la salle.

Le nº 2 a son siége en face, de l'autre côté de la salle, mais comme l'archevêque à qui ce nº est attribué n'est pas présent à Rome, c'est le nº 4 qui le remplace et qui tient le premier siége du côté gauche du Pape.

Les Pères du Concile prennent leurs places par banc entier et non par section de banc. Ainsi, du côté gauche, en entrant par la grande porte, le nº 4, remplaçant le nº 2, occupe une des extrémités des bancs, et le nº 112 l'autre extrémité opposée; de sorte que c'est le nº 114, attribué à l'archevêque de Paris, qui est devant le nº 4 et qui est le second en sens perpendiculaire à celui-ci, et se trouve beaucoup plus proche du trône pontifical que tous les autres numéros compris entre 4 et 114.

Si donc nos lecteurs français veulent se rendre compte de la place occupée par leurs pasteurs respectifs, ils trouveront : sur les bancs des cardinaux, à droite et à gauche du Pape, LL. EE. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, et le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.

Les bancs des archevêques, évêques et abbés sont, nous l'avons dit, divisés à droite et à gauche en quatre sections :

Dans la première section, à la gauche du Pape, nous rencontrons :

Au premier banc, nº 114, Mgr Darboy, archevêque de Paris; nº 728, Mgr Meignan, évêque de Châlons; nº 834, Mgr Callot, évêque d'Oran.

Au second banc, nº 500, Mgr Delcusy, évêque de Viviers, et nº 730, Mgr Ramadié, évêque de Perpignan.

Au troisième, nº 118, Mgr Dubreuil, évêque d'Avignon, et nº 628, Mgr Ravinet, évêque de Troyes.

Au quatrième, nº 16, Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes.

Au sixième, nº 384, Mgr Regnault, évêque de Chartres, et nº 634, Mgr Lecourtier, évêque de Montpellier.

Plus loin, sur les bancs de la même section, mais séparés par un escalier de service, nº 648, Mgr David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

A deux rangs au-dessous, nº 146, Mgr Allemand de Lavigerie, archevêque d'Alger, et nº 538, Mgr Fillion, évêque du Mans.

Enfin, aux trois derniers bancs de cette section, nº 780, Mgr Lequette, évêque d'Arras; nº 782, Mgr Grimardias, évêque de Cahors; et nº 550, Mgr Belaval, évêque de Pamiers.

Dans la seconde section, toujours à gauche du Saint-Père : au premier banc, nº 440, Mgr Sergent, évêque de Quimper, et nº 704, Mgr Dours, évêque de Soissons et Laon.

Deux bancs plus loin, nº 320, Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié.

Puis, sur les deux rangs suivants, nº 192, Mgr Marguerie, évêque d'Autun; nº 194, Mgr Lacroix, évêque de Bayonne.

Séparés seulement par une place sur la rangée qui suit : nº 450, Mgr Roullet de la Bouillerie, évêque de Carcassonne; nº 690, Mgr Dabert, évêque de Périgueux et Sarlat.

Viennent encore à des bancs divers dans cette même section : nº 200, Mgr Alloux, évêque de Meaux; nº 74, Mgr Guibert, archevêque de Tours; nº 334, Mgr De Dreux-Brézé, évêque de Moulins; nº 458, Mgr Plantier, évêque de Nîmes; nº 212, Mgr Vibert, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne; nº 812, Mgr Gros, évêque de Tarentaise; nº 598, Mgr Épivent, évêque d'Aire et de Dax; nº 228, Mgr Pie, évêque de Poitiers; nº 232, Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis; nº 234, Mgr Berteaud, évêque de Tulle; nº 360, Mgr Pallu du Parc, évêque de Blois; nº 482, Mgr Boudinet, évêque d'Amiens; nº 248, Mgr Doney, évêque de Montauban; nº 826, Mgr Thomas, évêque de La Rochelle et Saintes; nº 828, Mgr Hacquard, évêque de Verdun; et enfin nº 252, Mgr Rousselet, évêque de Séez.

A droite du Souverain-Pontife est assis, dans la troisième section (première de droite), le premier rang, nº 637, Mgr Maret, évêque de Sura *in partibus*. Le siége nº 261 était occupé par le saint évêque de Tarbes, Mgr Laurence, qui vient de nous être si malheureusement enlevé. Mgr Bertrand-Sévère-Mascaron-Laurence, officier de la Légion d'honneur, était né à Oroux (Hautes-Pyrénées), le 7 septembre 1790. Il avait été nommé par ordonnance du 31 décembre 1844, préconisé le 21 avril 1845 et sacré le 1er juin suivant. Il était auparavant vicaire-général du diocèse.

Sur un même banc, le quatrième, et pour ainsi dire côte à côte, siégent : nº 263, Mgr Wicart, évêque de Laval; nº 395, Mgr Ginouilhac, évêque de Grenoble; nº 521, Mgr Sola, évêque de Nice; et nº 779, Mgr Place, évêque de Marseille.

Dans la travée qui suit, nous trouvons : nº 267, Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon; nº 781, Mgr Becel, évêque de Vannes.

Puis, n° 649, Mgr Nogret, évêque de Saint-Claude; n° 663, Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches; n° 277, Mgr de Forcade, évêque de Nevers; n° 131, Mgr Lyonnet, archevêque d'Alby; n° 539, Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux.

Encore à droite de Sa Sainteté et dans la même section, séparés comme à gauche, par un escalier de dégagement, citons suivant l'ordre de leur siége : n° 681, Mgr Lebreton, évêque du Puy; n° 145, Mgr Landriot, archevêque de Reims.

N° 43, Mgr Regnier, archevêque de Cambrai; n° 813, Mgr Hugonin, évêque de Bayeux; n° 149, Mgr Bernadou, archevêque de Sens; n° 311, Mgr Meirieu, évêque de Digne; n° 315, Mgr Foulquier, évêque de Mende.

Il nous reste à indiquer les prélats français, qui siégent dans la quatrième section (seconde de droite).

Ce sont : n° 93, Mgr Desprez, archevêque de Toulouse; n° 327, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans; n° 827, Mgr Foulon, évêque de Nancy et Toul; n° 829, Mgr de Las-Cazes, évêque de Constantine; n° 459, Mgr Delalle, évêque de Rodez; n° 597, Mgr Fruchaud, évêque de Limoges; n° 837, Mgr Guilbert, évêque de Gap; n° 197, Mgr Rivet, évêque de Dijon; n° 465, Mgr Jordany, évêque de Fréjus et Toulon; n° 729, Mgr Gueulette, évêque de Valence; n° 217, Mgr Ræss, évêque de Strasbourg; n° 353, Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême.

Plus loin, enfin, sur un même rang, les uns à côté des autres, n°s 239, 369 et 501, NN. SS. Dupont des Loges, évêque de Metz, Mabille, évêque de Versailles, Géraud de Langalerie, évêque de Belley; n°s 627 et 503, NN. SS. Magnin, évêque d'Annecy, et Maupoint, évêque de Saint-Denis (Réunion); n° 105, Mgr De la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges; n° 377, Mgr Guérin, évêque de Langres; n° 633, Mgr Collet, évêque de Luçon.

L'Église de France qui se compose de 18 siéges archiépiscopaux et 74 siéges épiscopaux, compte ainsi au Concile 79 archevêques ou évêques et deux prélats n'ayant aucune juridiction territoriale : Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon, et Mgr Maret, évêque de Sura *in partibus*.

Il y a en France six évêchés vacants, savoir : ceux d'Agen, d'Angers, d'Ajaccio, de Nantes, de la Martinique et de la Guadeloupe, de sorte qu'en réalité l'épiscopat français ne compte que six absences, motivées sur le grand âge ou la maladie des prélats.



LES RUINES DE ROME. — La porte Mugonia et le Temple de Jupiter Stator.

Les absents sont : LL. EEm. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon et Vienne; le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, le cardinal Billet, archevêque de Chambéry; Mgr Chalandon, archevêque d'Aix; Mgr Delamarre, archevêque d'Auch; Mgr Féron, évêque de Clermont, et Mgr de Pompignac, évêque de Saint-Flour.

L'Église de France est par conséquent celle de toutes les Églises du monde catholique qui a le plus grand nombre de représentants au Concile.

IX

Mais nous n'écrivons point pour la France seulement; cet ouvrage s'adresse, sans distinction de nationalité, à la catholicité tout entière. Notre travail serait donc incomplet, si nous nous bornions à citer les noms des prélats français qui prennent part aux travaux du Concile.

Nous l'avons dit en commençant ce livre, notre intention est de réunir en un faisceau l'ensemble des documents relatifs au Concile du Vatican; à ce titre, la liste des Pères de toute la catholicité qui, au mépris des dangers, des fatigues, des tribulations de toute sorte, n'ont pas craint de se rendre, au cœur même d'une saison rigoureuse, à l'appel du Souverain-Pontife, en traversant, ceux-ci les mers en furie, ceux-là les déserts les plus arides, les montagnes les plus ardues, — cette liste, disons nous, doit figurer dans notre œuvre, quelque stérile que puisse sembler au lecteur une nomenclature de ce genre. Les arcs de triomphe qu'élèvent les conquérants portent, inscrits à leur base, les noms des valeureux chefs, des illustres guerriers qui les ont aidés dans leurs entreprises de sang et de deuil. A la base de ce monument que nous élevons en commémoration de ce grand acte de conciliation et de paix, qui, loin de coûter une seule larme, remplira de joie le cœur de tous, inscrivons, nous aussi, les noms des héros qui y ont collaboré de leurs travaux, de leurs veilles, de leur existence même, — car quelques-uns déjà sont morts, parmi ces nobles soutiens de la Foi, « comme si, dirons-nous, en imitant une phrase célèbre de Bossuet, les fidèles de leur diocèse n'avaient pas encore assez de pleurer leur absence, sans être encore réduits à pleurer leur perte, — comme s'ils n'avaient pas d'autres pompes et d'autres triomphes pour eux, au retour de ce voyage fameux, dont ils devaient rapporter tant de gloire et de si belles espérances. »

Mais laissons de côté ces tristes images, et sans un plus long préambule, donnons dans ce chapitre la nomenclature des Pères du

Concile. Un autre ouvrage auquel nous travaillons actuellement donnera leur biographie complète, et reproduira les traits des principaux parmi eux (1).

NOMENCLATURE ALPHABÉTIQUE

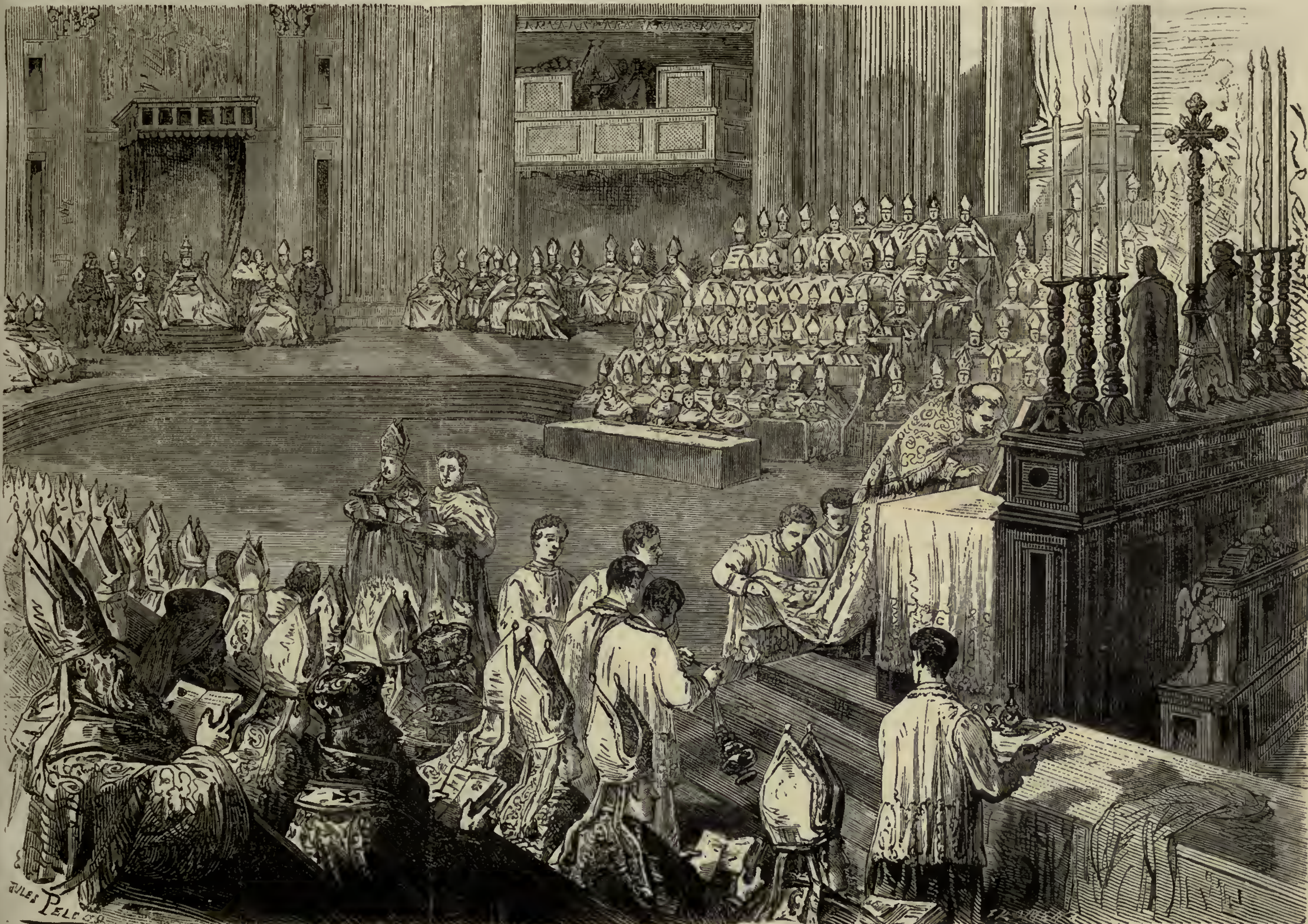
Des Eminents Cardinaux, des Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques, Abbés *nullius diœcesis*, Abbés généraux, et Généraux des ordres religieux présents à Rome et siégeant dans le premier Concile œcuménique du Vatican ouvert le 8 décembre 1869.

SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

HEUREUSEMENT RÉGNANT

A

Antonelli, cardinal.
Arachial, évêque d'Ancyre.
Antonucci, cardinal-évêque d'Ancone et d'Umana.
Acciardi, évêque d'Anglona et Tursi.
Alberani, évêque d'Ascoli.
Arguelles y Miranda, évêque d'Astorga.
Audu, patriarche de Babylone.
Aun, archevêque de Beryte ou Beyrouth.
Andreoli, évêque de Cagli et Pergola.
Avenzana, évêque de Calahorra.
Ascensione Villalvaso, évêque de Chiapa.
Angelini, archevêque de Corinthe.
Antici-Mattei, patriarche de Constantinople.
Asinari di Sanmarzano, archevêque d'Éphèse.



LA CÉLÉBRATION DE LA SAINTE MESSE AU CONCILE.

Asquini, cardinal.
Allemand Lavigerie, archevêque d'Alger.
Adames, évêque d'Halicarnasse.
Ata, évêque d'Emèse.
Abdo, archevêque de Ferzul.
Akkani, évêque d'Haurian.
Atanasio, ancien évêque de Lipari.
Arrigoni, archevêque de Lucques.
Apelian, archevêque de Marasce.
Allou, évêque de Meaux.
Aronne, évêque de Montalto.
Amat, évêque de Monterey.
Alcazar, évêque de Paphos.

(1) Pour paraître le 20 mars 1870 :

LES PÈRES DU CONCILE ILLUSTRÉS

Un volume grand in-8°, d'environ 200 pages, sur deux colonnes, orné de nombreux portraits, rédigé d'après des documents fournis en grande partie par les pères eux-mêmes. — Prix : 3 francs, en mandat de poste, adressé à l'administration du *Concile illustré*, 10, rue d'Algérie, Lyon (3 fr. 30 c. pour l'étranger).

Amat, cardinal-évêque de Palestina.
Alves Feijo, évêque de Saint-Jacques du Cap-Vert.
Abbati, évêque de Santorin.
Achaval, évêque de Saint-Jean de Cuyo.
Allard, évêque de Samarie.
Aggarbati, évêque de Senigallia.
Alberti, évêque de Syra.
Apuzzo, archevêque de Sorrente.
Avak-Wartan Angiarakian, archevêque de Tarse.
Angeloni, archevêque d'Urbino.
Asmar, évêque de Zaku.

B

Barnabo, cardinal.
Bizzarri, cardinal.
Bilio, cardinal.
Bonaparte, cardinal.
Barili, cardinal.
Berardi, cardinal.
Borromeo, cardinal.
Balitian, archevêque d'Alep.
Ballerini, patriarche d'Alexandrie.
Biale, évêque d'Albenga.
Boudinet, évêque d'Amiens.
Blanco, évêque d'Avila.
Buffetti, évêque de Bertinoro.
Bagnoud, évêque de Bethléem.
Besi, évêque de Canope.
Bosagi, évêque de Césarée.
Bacala Blasini, évêque de Cidonia.
Bsciai, évêque de Clariopolis.
Bravard, évêque de Coutances.
Bonnaz, évêque de Csanad et Temeswar.
Brunoni, patriarche d'Antioche (Rite latin).
Bahtiarian, archevêque de Diarbekir.
Bracq, évêque de Gand.
Bonet, évêque de Gerona.
Brezmes Arredondo, évêque de Cadix.
Butler, évêque de Limerick.
Baillès, ancien évêque de Luçon.
Bernardi, évêque de Massa et Carrara.
Boset, évêque de Merida.
Behnam-Benni, évêque de Mossoul.
Bovieri, évêque de Montefiascone.
Bourget, évêque de Montréal.
Benjamin, evêque de Naplouse.
Bergeretti, archevêque de Naxos.
Blanchet, archevêque de Nesqualy.
Barberi, évêque de Nicastro.
Bachettoni, évêque de Norcia.
Blanchet, évêque d'Oregon-City.
Belaval, évêque de Pamiers.
Brady, évêque de Perth.
Benini, évêque de Pescia.
Bindi, évêque de Pistoia et Prato.
Bermudez, évêque de Popayan.
Baillargeon, archevêque de Québec.
Bigandet, évêque de Ramata.
Bararesi, évêque de S. Miniato.
Bucciarelli, archevêque de Scopia.
Bernadou, archevêque de Sens.
Bar-Schinu, archevêque de Selmas.
Brown, évêque de Shrewsbury.
Bostani, évêque de Sidon.
Benavides, évêque de Siguenza.
Biro de Kezdi-Polany, évêque de Szathmar.
Bisceglia, évêque de Termoli.
Balma, évêque de Ptolémaïde.
Berteaud, évêque de Tulle.
Boscarini, évêque d'Urbania.
Barrio y Fernandez, archevêque de Valenza.
Becel, évêque de Vannes.
Biale, évêque de Vintimille.

C

Capalti, cardinal.
Caterini, cardinal.
Consolini, cardinal.
Casangian, archevêque d'Antioche.
Conroy, évêque d'Albany
Colli, évêque d'Alexandrie.
Carli, évêque d'Almira.
Cousseau, évêque d'Angoulême.
Crespo y Bautista, évêque d'Archis.
Clut, évêque d'Arindèle.
Ciarchi, archevêque de Babylone.
Corradi, évêque de Bagnorea.
Carafa di Traetto, cardinal-archevêque de Bénévent.
Cornthwaite, évêque de Beverley.
Casetme, évêque de Cella Patriarcale.
Canzi, évêque de Cirene.
Clifford, évêque de Clifton.
Cullen, cardinal-archevêque de Dublin.
Cardoni, archevêque d'Edesse.
Cardoso Moraes, évêque de Faro.
Cammarota, archevêque de Gaëte.
Connolly, archevêque d'Halifax.
Chadwich, évêque d'Hexham et Newcastle.
Ciurcia, archevêque d'Irenopolis.
Charbonneaux, évêque de Jassa.
Conaty, évêque de Kilmore.
Croc, évêque de Larada.
Colet, évêque de Luçon.
Capaccio, évêque de Mellipotame.
Cugini, archevêque de Modène.
Cardozo-Ayres, évêque d'Olinde.
Callot, évêque d'Oran.
Cubero y Lopez de Padilla, évêque d'Orihuela et Alicante.
Clavigo, évêque de Pace.
Cantimorri, évêque de Parme.
Celesia, évêque de Patti.
Corsi, cardinal-archevêque de Pise.
Carrion, évêque de Porto-Rico.
Colina, évêque de Puebla de los Angelos.
Checa, archevêque de Quito.
Cilento, archevêque de Rossano.
Caverot, évêque de Saint-Dié.

Cerrutti, évêque de Savone.
Calogera, évêque de Spalatro.
Canoz, évêque de Tamasso.
Claret y Clarà, archevêque de Trajanople.
Casasola, archevêque d'Udine.
Caixal y Estrade, évêque d'Urgel.
Cosi, évêque, coadjuteur de Xan-tung.
Condè y Corral, évêque de Zamora.

D

De Luca, cardinal.
De Silvestri, cardinal.
D'Hohenlohe, cardinal.
De la Place, évêque d'Andrinople (Bithynie).
Di Pietro, cardinal-évêque d'Albano.
Dinkel, évêque d'Augsbourg.
Dubreuil, archevêque d'Avignon.
Dupon, évêque d'Azoth.
Deinlein, archevêque de Bamberg.
De Macedo-Costa, évêque de Belem de Pera.
Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux.
De Tola, évêque de Berissa, auxiliaire de Guayaquil.
D'Avanzo, évêque de Calvi et Teano, adm. ap. de Castellaneta.
Dordillon, évêque de Cambisopolis.
Dubar, évêque de Canata.
De Urquinaona, évêque de Canarie.
De La Bouillerie, évêque de Carcassonne.
Dusmet, archevêque de Catane.
De Franco, évêque de Catanzaro.
De Marinis, archevêque de Chieti et Vasto.
Donnelly, évêque de Clogher.
Derry, évêque de Clonfert.
De Luca, archevêque de Conza et Campagna.
De Las Cazes, évêque de Constantine.
Depommier, évêque de Chrysopolis.
Dufal, évêque de Delun.
Dos Santos Giovanni Antonio, évêque de Diamantino.
Dorrian, évêque de Down.
D'Ambrosio, archevêque de Durazzo.
Devoucoux, évêque d'Evreux.
De Angelis, cardinal-archevêque de Fermo.
Dos Santos Luigi Antonio, évêque de Fortalezza et Ciara.
De Moura, évêque de Funchal.
Demartis, évêque de Galtelli-Nuoro.
Dubuis, évêque de Galveston.
Del Valle, évêque d'Huanuco.
Dubocowisch, évêque de Lesina.
De Montpellier, évêque de Liége.
De los Rios, évêque de Lugo.
De Ketteler, évêque de Mayence.
Dechamps, archevêque de Malines.
D'Herbomez, évêque de Mélitopolis.
De Mérode, archevêque de Melitène.
De la Bastida y Duvalos, archevêque de Mexico.
Dupont des Loges, évêque de Metz.
Donney, évêque de Montauban.
De Dreux-Brézé, évêque de Moulins.
D'Ambrosio, évêque de Muro.
De Simone, évêque de Nicotera et Tropea.
Di Pietro, évêque de Nissa.
De Fürstenberg, archevêque d'Olmutz.
De la Cuesta y Maroto, évêque d'Orense.
Dupanloup, évêque d'Orléans.
Dobrilla, évêque de Parenzo et Pola.
Darboy, archevêque de Paris.
D'Alfonso, évêque de Penne et Atri.
Dabert, évêque de Périgueux.
Di Villanova Castellacci, archevêque de Petra.
Domenec, évêque de Pittsburg.
Delalle, évêque de Rodez.
De Bonnechose, cardinal-archevêque de Rouen.
David, évêque de Saint-Brieuc.
De Lacerda, évêque de Saint-Sébastien et Rio-Janeiro.
De Tarnoczy, archevêque-primat de Salzbourg.
Dias Larangeira, évêque de Saint-Pierre de Rio-Grande.
De Preux, évêque de Sion.
Desflèches, évêque de Sinite.
De la Lastra Cuesta, cardinal-archevêque de Séville.
Dours, évêque de Soissons.
De Charbonnel, évêque de Sozopolis.
Dumani, évêque de Ptolémaïde.
Del Préte, évêque de Thyatire.
Desprez, archevêque de Toulouse.
De Bianchi-Dottula, archevêque de Trani.
Di Riccabona, évêque de Trente.
De Agazio, évêque de Trivento.
Demers, évêque de Vancouver.
Di Canossa, évêque de Vérone.
De S. Palais, évêque de Vincennes.
Delcusy, évêque de Viviers.

E

Epivent, évêque d'Aire.
Ebediesut-Chajat, archevêque d'Amadie.
Escalada, archevêque de Buenos-Ayres.
Estèves di Toral, évêque de Cuença.
Elder, évêque de Natchez.
Ephrem, évêque de Nemese.
Elloy, évêque de Tipasa.
Etheridge, évêque de Torone.
Errigton, archevêque de Trébizonde.
Eberhard, évêque de Trèves.

F

Ferrieri, cardinal.
Fauri, évêque d'Apollonia.
Fillippi, évêque d'Aquila.
Fœrster, évêque de Breslau.
Ferrigno, archevêque de Brindes.
Faict, évêque de Bruges.
Fabiano, évêque de Calahorra et Calzada.
Ferrè, évêque de Casale.
Foschini, évêque de Città della Pieve.
Frangipane, évêque de Concordia.
Formica, évêque de Coni.
Fanelli, évêque de Diano.

Furlong, évêque de Ferns.
Frascola, évêque de Foggia (mort).
Fratellini, évêque de Fossombrone.
Fauli, évêque de Grosseto.
Farrel, évêque d'Hamilton.
Fillion, évêque du Mans.
Fruchaud, évêque de Limoges.
Focaccetti, évêque de Listres.
Fitzgerald, évêque de Little-Rock.
Franceschini, évêque de Macerata et Tolentino.
Foulquier, évêque de Mende.
Foulon, évêque de Nancy.
Forcade, évêque de Nevers.
Formisano, évêque de Nola.
Fares, évêque de Pesaro.
Fania, évêque de Potenza.
Fertilla, évêque de Sarno et Cava.
Fanelli, évêque de San Angelo de Lombardie.
Fessler, évêque de Saint-Hippolyte.
Fleix y Solans, archevêque-primat de Tarragone.
Fennely, évêque de Termopoll.
Franchi, archevêque-primat de Thessalonique.
Fogarasi, évêque de Transylvanie.
Farina, évêque de Vicence.

G

Grassellini, cardinal.
Gibbons, évêque d'Adramitte.
Galletti, évêque d'Alba.
Galecki, évêque d'Amathonte.
Grimley, évêque d'Antigone.
Giusti, évêque d'Arezzo.
Gallo, évêque d'Avellino.
Gignoux, évêque de Beauvais.
Géraud de Langalerie, évêque de Belley.
Guidi, cardinal-archevêque de Bologne.
Gasser, évêque de Brixen.
Goesbriand, évêque de Burlington.
Golia, évêque de Cariati.
Grimardias, évêque de Cahors.
Giagia, évêque de Chypre,
Gandolfi, évêque de Civita-Vecchia et Corneto.
Gentili, évêque de Dionisia.
Gillooly, évêque d'Elphin.
Grioglio, évêque d'Euria.
Grispigni, évêque de Foligno
Guilbert, évêque de Gap.
Grech-Delicata, évêque de Gozo.
Gollmayr, archevêque de Goritz et Gradisca.
Ginoulhiac, évêque de Grenoble.
Gil y Bueno, évêque de Huesca et Barbastro.
Giampaolo, évêque de Larino.
Guerrin, évêques de Langres.
Goold, évêque de Melbourne.
Ghilardi, évêque de Mondovi.
Gravez, évêque de Namur.
Gentili, évêque de Novare.
Guigues, évêque d'Ottawa.
Gelabert, évêque de Parana.
Gallo, archevêque de Patras.
Gonin, archevêque de Port-d'Espagne.
Gallucci, archevêque de Recanati.
Gastaldi, évêque de Saluces.
Greith, évêque de Saint-Gall.
Garcia-Gill, archevêque de Saragosse.



LE BANC DES PATRIARCHES

Giannelli, archevêque de Sardes.
Grant, évêque de Southwark.
Gros, évêque de Tarentaise.
Gigli, évêque de Tivoli.
Guibert, archevêque de Tours.
Ghiureghian, évêque de Trébizonde.
Garcia y Anton, évêque de Tuy.

Gueullette, évêque de Valence.
Gazailhan, ancien évêque de Vannes.
Guevara, archevêque de Venézuéla.
Gonella, cardinal-évêque de Viterbe.
Guerra, évêque de Zacatecas.
Garrelon, évêque de Namesis.

Haynald, archevêque de Colocza et Bacs.
Hindi, archevêque de Gezyra.
Horan, évêque de Kingstown.
Heiss, évêque de La Cross.
Henny. évêque de Milwauckie.
Hankinson, évêque de Port-Louis.
Huerta, évêque de Puno.
Hogan, évêque de Saint-Joseph.
Hurmuz, archevêque de Sirace.
Hurmuz, archevêque de Siunia.
Hacquard, évêque de Verdun.

I

Iekelfalusy, évêque de Stuhlweissembourg (Albe royale).
Irsik, évêque de Budweis.
Iacovacci, évêque d'Erythrée.
Iglesias y Barcones, patriarche latin des Indes occidentales.
Ideo, évêque de Lipari.
Israélian, évêque de Karputh.

J

Jans, évêque d'Aoste.
Jussef, patriarche d'Antioche.
Jeancard, évêque de Ceramo.
Jordany, évêque de Fréjus et Toulon.
Jannuzzi, évêque de Lucera.
Jaume y Garau, évêque de Minorque.
Jorda y Soler, évêque de Vich.

K

Kalybgian, archevêque d'Amasie.
Kovacs, évêque de Funfkirchen.
Keane, évêque de Cloyne.
Kelly, évêque de Derry.
Korkoruny, archevêque de Mélitène.
Kraljevic, evêque de Métellopolis.
Kobes, évêque de Modon.
Kerril Amherst, évêque de Northampton.
Kenrick, archevêque de Saint-Louis (États-Unis).
Kojungi, évêque de Sidon.
Kauran, évêque de Tyr.
Krementz, évêque de Warmie.

L

Lyonnet, archevêque d'Alby.
Longobardi, évêque d'Andria.
La Flèche, évêque d'Anthedon.
Lequette, évêque d'Arras.
Lacroix, évêque de Bayonne.
Lacoat, évêque de Basle.
Losanna, évêque de Biella.



ARCHIMANDRITES AU CONCILE.

H

Hatem, évêque d'Alep.
Harcus, patriarche d'Antioche.
Halagi, évêque d'Artuin.
Hugonin, évêque de Bayeux.
Hagian, archevêque de Césarée.
Hassoun, patriarche de Cilicie.

Loughlin, évêque de Brooklin.
Landeira y Sevilla, évêque de Carthagène ou Murcie.
Leahy Patrice, archevêque de Cashel et Emly.
Lootens, évêque de Castabala, vicaire apostolique d'Idasco.
Lynch, évêque de Charleston.
Lembo, évêque de Cotrone.
Leahy Jean, évêque de Dromore.

Leonrod, évêque d'Eichstætt.
Limberti, archevêque de Florence.
Laspro, évêque de Gallipoli.
Laroque, évêque de Germanicopolis.
Ledochowski, archevêque-primat de Gnesen et Posen.
Lanigan, évêque de Goulbourne.
Lipovniczki, évêque de Grosswardein.
Loza, archevêque de Guadalaxara.
La Carrière, ancien évêque de la Guadeloupe.
Le Courtier, évêque de Montpellier.
Luzi, évêque de Narni.
Lozano, évêque de Palencia.
Le Breton, évêque du Puy.
Landriot, archevêque de Reims.
Lluch, évêque de Salamanque.
Laroque, évêque de Saint-Hyacinthe.
Langewin, évêque de Saint-Jean de Rimouski.
Lloorente, évêque de Saint-Joseph de Costa-Rica.
Lascala, évêque de San Severo.
Lamy, évêque de Santa Fé.
Lopez-Crespo, évêque de Santander.
Languillat, évêque de Sergiopolis.
Lenti, évêque de Sutri et Nepi.
Lynch, évêque de Toronto.
Labis, évêque de Tournay.
Legat, évêque de Trieste et Capo d'Istria.

M

Milesi Pironi Ferretti, cardinal.
Monaco Lavaletta, cardinal.
Mertel, cardinal.
Mellus, archevêque d'Akra.
Matar, archevêque d'Alep.
Marguez, évêque d'Antequerra.
Magnin, évêque d'Annecy.
Maigret, évêque d'Arat.
Mac Cabe, évêque d'Ardagh.
Mac Kinnon, évêque d'Arichat.
Mahony, évêque d'Armidale.
Meurin, évêque d'Ascalon.
Marguerye, évêque d'Autun.
Monserrat y Navarro, évêque de Barcelone.
Matthieu, cardinal-archevêque de Besançon.
Materozzi, évêque de Bitonto et Ruvo.
Magnasco, évêque de Bolina.
Marchich, évêque de Cattaro.
Monetti, évêque de Cervia.
Meignan, évêque de Châlons.
Mac Intyre, évêque de Charlottetown.
Michaleff, évêque de Città di Castello.
Mencacci, évêque de Civitâ-Castellana.
Melchers, archevêque de Cologne.
Maddalena, archevêque de Corfou.
Meirieu, évêque de Digne.
Moreno, évêque d'Ivrée.
Mermillod, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève.
Muller, évêque d'Erié.
Melchisedechiam, évêque d'Erzeroum.
Mac Evilly, évêque de Galway.
Matah, archevêque de Gezira.
Melcher, évêque de Guamanga ou Ayacucuo.
Monzon y Martins, archevêque de Granata.
Mac-Farland, évêque d'Hatford.
Murphy, évêque de Hobart-Town.
Montixi, évêque d'Iglesias.
Moretti, évêque d'Imola.
Monescillo, éxêque de Jaen.
Morichini, cardinal-archevêque de Jesi.
Moriarty, évêque de Kerry et Aghadon.
Majorsini, évêque de Lacedonia.
Marilley, évêque de Lausanne et Genève.
Melithon-Martinez, archevêque de Manille.
Miège, évêque de Messénie.
Mincione, évêque de Milet.
Mariotti, évêque de Montefeltro.
Martin, évêque de Natchitoches.
Mac Donald, évêque de Nicopolis.
Mac-Closkei, archevêque de New-York.
Melano, évêque d'Olympe.
Margarita, évêque d'Oria.
Marini, évêque d'Orvieto.
Mattei, cardinal-archevêque d'Ostie et Velletri.
Martin, évêque de Paderborn.
Marinelli, évêque de Porphyre.
Manastyrski, évêque de Przemisl (mort).
Mac-Getteyan, évêque de Raphoe.
Macchi, évêque de Reggio (Emilie).
Mac-Gill, évêque de Richemond.
Mac-Quaid, évêque de Rochester.
Mazzuoli, évêque de San-Severino.
Maupoint, évêque de Saint-Denis.
Mrak, évêque de Sainte-Marie et Marquette.
Merinelli, évêque de Soli.
Merisciano, évêque de Squillace.
Maret, évêque de Sura.
Marrodan y Rubio, évêque de Tarazona.
Mascaron-Laurence, évêque de Tarbes (mort).
Millella, évêque de Teramo.
Marango, évêque de Tine et Micone.
Manetti, évêque de Tripoli, adm. apostol. de l'abbaye de Subiaco.
Màc-Hale, archevêque de Tuam (rite latin).
Moreno, cardinal-archevêque de Valladolid.
Maneschi, évêque de Veroli.
Mabile, évêque de Versailles.
Manning, archevêque de Westminster.
Maupas, archevêque de Zara.
Moccagatta, évêque de Zenopolis.

N

Namszanowski, évêque d'Agathopolis, grand aumônier de l'armée prussienne.
Nũnez, évêque de Coria.
Naser, évêque d'Héliopolis.
Nasarian, archevêque de Mardin.
Nulty, évêque de Meath.
Natoly, archevêque de Messine.

Nazari de Calabiana, archevêque de Milan.
Nobili Vitelleschi, évêque d'Osimo et Cingoli.
Novella, évêque de Patare.
Nogret, évêque de Saint-Claude.
Negri, évêque de Tortone.

O

O'Connell, évêque de Marysville.
Odin, archevêque de la Nouvelle-Orléans.
O'Gorman, évêque de Raphanée.
Orfei, cardinal-archevêque de Ravenne.
Ordonez, évêque de Riobamla.
O'Hea, évêque de Ross, Irlande.
O'Hara, évêque de Scranton.
Orrego, évêque de Serena.
Ortiz Urruela, évêque de Téja.
Ormaechea, évêque de Tulacingo.

P

Panebianco, cardinal.
Pitra, cardinal.
Pentini, cardinal (mort).
Pellei, évêque d'Acquapendente.
Pagnucci, évêque d'Agathonique.
Pace, évêque d'Amelia.
Pagliari, évêque d'Anagni.
Pooten, archevêque d'Antivari.
Pedicini, archevêque de Bari.
Pallu du Parc, évêque de Blois.
Popow, archevêque des Bulgares. Admin.
Perger, évêque de Kassau.
Petagna, évêque de Castellamare.
Puch y Solona, archevêque de Charcas ou la Plata.
Purcell, archevêque de Cincinnati.
Pontillo, archevêque de Consenza.
Paya y Rico, évêque de Cuenca.
Pichon, évêque d'Hélénopolis.
Persico, évêque de Gratianople.
Pinol y Aycinena, archevêque de Guatemala.
Papp-Szilaggy de Illesfalva, évêque de Grosswardein.
Puecher Passavalli, archevêque d'Icone.
Paracciani Clarelli, cardinal-évêque de Frascati.
Pereira de Mello, évêque de Lamego.
Puigllat y Amigo, évêque de Lerida (mort).
Perez-Fernandez, évêque de Malaga.
Pace-Forno, évêque de Malte.
Place, évêque de Marseille.
Papardo, évêque de Mynda.
Petitjean, évêque de Myriophide.
Paoletti, évêque de Monte-Pulciano.
Pluym, évêque de Nicopolis.
Piccolo, évêque de Nicosie.
Plantier, évêque de Nîmes.
Pettinari, évêque de Nocera.
Pinchon, évêque de Polemonium.
Pecci, cardinal-évêque de Pérouse.
Pie, évêque de Poitiers.
Potrizzi, cardinal-archevêque de Porto et de Sainte-Rufine.
Poirier, évêque de Roseau.
Portatore, évêque de San Marco et Bisignano.
Power, évêque de Sarepta.
Papardo, évêque de Sinope.
Pulkalski, évêque de Tarnow.
Passero, évêque de Troja.
Peitler, évêque de Vaccia.

Q

Quin, évêque de Brisbane.
Quaglia, cardinal.
Quinlan, évêque de Mobile.

R

Rodilossi, évêque d'Alatri.
Rosales y Mugnoz, évêque d'Alméria.
Ramirez y Vasquez, évêque de Badajoz.
Renier, évêque de Bellune et Feltre.
Ryan, évêque de Buffalo.
Riccio, évêque de Cajazzo.
Reburdonne, évêque de Caltanisetta.
Regnier, archevêque de Cambrai.
Rossi, évêque de Caserte.
Regnault, évêque de Chartres.
Rogers, évêque de Chatham.
Rappe, évêque de Cleveland.
Rossi-Vaccari, archevêque de Colosses.
Rivet, évêque de Dijon.
Reinaudi, évêque de Philippopolis.
Rota, évêque de Guastalla.
Romano, évêque d'Ischia.
Rosati, évêque de Luni et Sarzana.
Rossini, évêque de Molfetta et Terlizzi.
Riario-Sforza, cardinal-archevêque de Naples.
Roskell, évêque de Nottingham.
Ramadié, évêque de Perpignan.
Ranza, évêque de Plaisance.
Renaldi, évêque de Pignerol.
Ricciardi, archevêque de Reggio de Calabre.
Reissach, cardinal-archevêque de Sabine (mort).
Rizo, évêque de Salta.
Rousselet, évêque de Seez.
Ricci, évêque de Segni.
Ræss, évêque de Strasbourg.
Rotundo, archevêque de Tarente.
Rosati, évêque de Todi.
Riccardi di Netro, archevêque de Turin.
Ravinet, évêque de Troyes.
Ranolder, évêque de Vesprim.
Rauscher, cardinal-archevêque de Vienne.

S

Sacconi, cardinal.
Strain, évêque d'Abila.
Shiel, évêque d'Adélaïde.
Schelhot, évêque d'Alep.
Scandella, évêque d'Antinoe.
Savio, évêque d'Asti.
Spolding, archevêque de Baltimore.
Speranza, évêque de Bergame.

Strossmayer, évêque de Bosnie et Sermium.
Steins, archevêque de Bostra.
Salvini, archevêque de Camerino.
Siciliani, évêque de Capaccio Vallo.
Sodo, évêque de Cerreto.
Spoglia, évêque de Comacchio.
Smiciklas, évêque de Crisio.
Serra, évêque de Daulie.
Staravero, archevêque de Dramas.
Sanahan, évêque de Harrisbourg.
Stahl, évêque de Wurzbourg.
Stefanopoli, archevêque de Phillipes.
Sannibale, évêque de Gubbio.
Stepischnegg, évêque de Lavant (Marburg).
Szymanowicz, archevêque de Lemberg (rite arménien).
Salandri, évêque de Marcopolis.
Stellitti, évêque de Melfi et Rapalla.
Scherr, archevêque de Munich-Freising.
Savi, évêque de Muro.
Sola, évêque de Nice.
Sans y Forès, évêque d'Oviedo.
Salvado, évêque de Porto-Vittoria.
Schwarzenberg, cardinal-Archevêque de Prague.
Sergent, évêque de Quimper.
Suter, évêque de Rosalie.
Senestrey, évêque de Ratisbonne.
Saint-Marc, archevêque de Rennes.



LES RUINES DE ROME. — LE PALAIS DE CALIGULA.

Salomone, archevêque de Salerne et Acerno.
Salas, évêque de la Conception du Chili.
Sant'Almeny, archevêque de San-Francisco (Californie).
Sweeny, évêque de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick.
Savaresi, évêque de San-Miniato.
Severini, évêque de Sappa.
Spaccapietra, archevêque de Smyrne.
Simor, archevêque primat de Gran.
Salzano, évêque de Tanis.
Severa, évêque de Terni.
Sillani, ancien évêque de Terracine, Sezze et Piperno.
Spilotros, évêque de Tricarico.
Schaepman, archevêque d'Utrecht.
Suares Peredo, évêque de Vera-Cruz (mort).

T

Todisco-Grande, évêque d'Ascoli et Cerignola.
Trioche, archevêque de Babylone.
Tour-d'Auvergne (de la), archevêque de Bourges.
Tocmagi, évêque de Bugiach.
Tilkian, évêque de Brousse.
Thomas, évêque de La Rochelle.
Trucchi, évêque de Forli.
Tamraz, archevêque de Kerkuk.
Taglialatela, archevêque de Manfredonia et Viesti.
Tissot, évêque de Milève.
Tizzani, archevêque de Nisibe.
Toscano, évêque de la Nouvelle-Pampelune.
Teta, évêque d'Oppido.
Tosi, évêque de Rhodiopolis.
Turner, évêque de Salford.
Taché, évêque de Saint-Boniface.
Trionfetti, évêque de Terracine.
Trevisanato, cardinal-patriarche de Venise.
Targioni, évêque de Volterra.

U

Ullathorne, évêque de Birmingham.
Ulloa, évêque de Nicaragua.
Uriz y da Labairu, évêque de Pampelune.

V

Vuicic, évêque d'Antiphèle.
Verzieri, évêque de Brescia.
Van Evijk, évêque de Camaco.
Vranken, évêque de Colophon.
Valenziani, évêque de Fabriano.
Vespasiani, évêque de Fano.
Vitali, évêque de Ferentino.
Vannicelli, cardinal-archevêque de Ferrare.
Vancsa, archevêque de Fogaras et Stuhlweissembourg.
Valerga, patriarche de Jérusalem (rite latin).
Vera, évêque de Megare.
Vetta, évêque de Nardo.
Vasquez, évêque de Panama (mort).
Vaughan, évêque de Plymouth.
Valdivieso, archevêque de Santiago du Chili.
Vibert, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne.
Verot, évêque de Savannah.
Valsecchi, évêque de Tibériade.
Vilamiljana, évêque de Tortose.
Vitezich, évêque de Veglia et d'Arbe.
Viarg, évêque de Wellington.

W

Willi, évêque d'Antipatros.
Williams, évêque de Boston.
Wood, évêque de Philadelphie.
Wiery, évêque de Gurk.

Wilmer, évêque de Harlem.
Wedekin, évêque de Hildesheim.
Wicart, évêque de Laval.
Wahala, évêque de Leitmeritz.
Wierzchleyski, archevêque de Lemberg (rite latin).
Widmer, évêque de Laybach.
Whelan, évêque de Wheeling.

Y

Yusto, archevêque de Burgos.

Z

Zannui-Casula, évêque d'Ales et Teralba.
Zelo, évêque d'Aversa.
Zwysen, évêque de Bois-le-Duc.
Zepeda, évêque de Comayagua.
Zanoli, évêque d'Eleuteriopolis.
Zalka, évêque de Javarin.
Zubranich, évêque de Raguse.
Zaffron, évêque de Sebenico.
Zwerger, évêque de Seckau.
Zinelli, évêque de Trévise.

PÈRES ABBÉS NULLIUS DIOECESIS.

De Cesare, de Montevergine.
De Ruggiero, de la Santissima Trinità della Cava.
De Vera, du Mont Cassin.
Fluggi, des SS. Nicolas et Benoît, de la Principauté de Monaco.
Kruess, de Martinsberg.
Zelli, de Saint-Paul.

PÈRES ABBÉS GÉNÉRAUX MITRÉS.

Adami, de l'Ordre de Saint-Sylvestre.
Burchall, des Bénédictins
Bscerrani, Antonien, Baladita Maronite.
Cesari, des Cisterciens.
Corvaja, des Bénédictins.
Eliseo, des Antoniens de Saint-Hormisdas (rite Chaldéen).
Gai, de Vallombreuse.
Garces, des Basiliens.
Greger, des Trappistes.
Grifoni, des Camaldules.
Kahhil, des Basiliens du Très-Saint-Sauveur (Grec-Melchite).
Lang, des Bénédictins.
Passeri, de Latran.
Survitoni, des Olivetains.
Scebbabi, Antonien de Saint-Isaïe Maronite.
Schmid, des Bénédictins.
Van der Meulen, trappiste.
Wimmer, des Bénédictins.
Van der Wymelenberg, des Crucifères.
Zeidler, des Prémontrés.

PÈRES GÉNÉRAUX D'ORDRES RÉGULIERS.

Bollomini, des Augustins.
Becks, des Jésuites.
Benedetto della Vergine, des Trinitaires-Déchaussés.
Bernardino da Porto Gruaro, des Frères Mineurs.
Cabbasce, des Basiliens Greco-Melchites Soarita.
Casanovas, des Ecoles pies.
Cirino, des Théatins.
Cioci, des Ermites Camaldules de Toscane.
Domenico di San Giuseppe, des Carmes-Déchaussés.
Guardi, des Ministres des Infirmes.
Innocenzo di S. Alberto, des Augustins-Déchaussés.
Jandel, des FF. Prêcheurs (Dominicains).
Jeppa, des Barnabites.
Lesti, des Ermites Camaldules de Monte Corona.
Marangoni, des Conventuels.
Martin, des Trinitaires-Chaussés.
Menghini, des Déchaussés.
Mondani, des Servites.
Nicola da San Giovanni, des Capucins.
Novaro, des Clercs-Mineurs.
Paterniani, des Hiéronymites.
Quirici, de la Mère de Dieu.
Ricca, des Minimes.
Rodriguez, de la Merci.
Saisson, des Chartreux.
Salemi, du tiers-ordre de Saint-François.
Sandrini, des Somasques.
Savini, des Carmes-Chaussés (1).



ROME PITTORESQUE. — Evêques orientaux visitant un musée.

N'est-ce pas là, dirons-nous en terminant cette nomenclature, la réunion la plus majestueuse et la plus imposante qui se puisse imaginer, et le Concile du Vatican n'est-il pas, dans toute la force et l'étendue du terme, un Concile vraiment général et œcuménique?

(1) Bien que cette liste soit établie sur les documents les plus *certains* et les plus *récents*, elle n'est pas encore tout-à-fait complète. Ainsi, elle a omis le nom de Mgr Laouënan, évêque de Flaviopolis, vicaire apostolique de Pondichéry. La biographie des PÈRES DU CONCILE, que nous préparons en ce moment et qui paraîtra le 20 mars (3 fr. pour la France, 3 fr. 30 pour l'Etranger), sera complète à tous égards.

X

Sur le point d'aborder l'historique des réunions des Pères du Concile, épuisons la série des faits qui se rattachent aux débuts de ce grand acte. Dans les deux chapitres précédents, nous avons décrit la salle conciliaire, et donné la nomenclature complète des augustes membres du Saint-Cénacle. Il convient ici de relater une imposante cérémonie qui rentre encore dans le même ordre d'idées : nous voulons parler de la présentation au Saint-Père des ornements pontificaux, à lui offerts, à l'occasion du Concile, par la ville de Lyon.

De ces ornements nos lecteurs ont pu lire la description aux pages 107 et 108 de ce recueil. Cette description est encore au-dessous de la vérité. La fabrique de notre première ville industrielle s'est surpassée ; la matière — il y a pour près de douze mille francs d'or et d'argent — disparaît devant l'art. La délicatesse des ornements, tous travaillés à l'aiguille, l'à-propos des sujets, N. S. Jésus-Christ enseignant, les noms de tous les Conciles généraux, les symboles de l'Eucharistie et du Sacré-Cœur, les armes du Pape et de la cité qui mérite de s'appeler la « Rome des Gaules, » font de cette chasuble, et de la chape qui y est jointe, un monument du goût et du talent de notre siècle.

Fidèles à la promesse que nous avons faite, nous les reproduisons aujourd'hui par la gravure, d'après les photographies qu'ont bien voulu nous communiquer les fabricants, MM. Tassinari, Chatel et Viennois. On se rappelle sans doute qu'ils ne purent être terminés à temps pour l'inauguration du Concile, et ce fut le jour de Noël seulement que Pie IX put les revêtir pour la première fois.

Avant leur expédition à Rome, ils furent, plusieurs jours durant, exposés à Lyon, au palais archiépiscopal. Une foule immense se porta à cette exposition. De toutes les bouches sortait un témoignage unanime d'admiration pour cette œuvre, et de sympathie pour l'idée dont elle était l'expression.

On louait unanimement l'idée générale de la composition, la grâce du dessin, la perfection des broderies. C'était avec une curiosité mêlée de vénération que l'on s'arrêtait devant ces splendides vêtements déjà rendus augustes par leur destination. Un grand nombre de dames avaient, à ce qu'on assure, brigué auprès des brodeuses l'honneur de faire un seul point de leurs mains, regardant cette faveur comme l'un de leurs plus chers souvenirs.

De nombreuses offrandes étaient recueillies : les donateurs se pressaient autour de la table où étaient placées les listes de souscription, pour joindre leurs signatures à leurs offrandes. Tous ces noms de chrétiens dévoués ont été réunis dans l'album de maroquin rouge renfermant l'Adresse au Saint-Père.

Enfin, le lundi 13 décembre, les vêtements furent embarqués sur le paquebot des Messageries impériales, partant de Marseille pour se rendre à Civita-Vecchia. Ils arrivèrent à Rome, le mercredi 15, et furent présentés à Sa Sainteté dans le cours de la semaine suivante. Nos lecteurs liront avec intérêt le récit de cette présentation, adressé de Rome à l'*Écho de Fourvière* par M. J. Blanchon, l'un des membres de la Commission, chargé de lire l'Adresse au Pape.

« Rome, le 23 décembre 1869.

« La mission qui nous a été donnée est heureusement remplie. Aujourd'hui, nous avons eu l'insigne honneur d'offrir au Saint-Père les ornements pontificaux dont plus de vingt mille personnes sont venues, il y a quinze jours, admirer, dans les salons de l'archevêché de Lyon, le travail exquis.

« A trois heures, les délégués de la Commission, accompagnés de ceux des Lyonnais, ecclésiastiques et laïques, présents à Rome, qu'il avait été possible de réunir, ont été introduits dans un des salons du Vatican, où ils ont disposé, sur des pupitres, la chasuble, la chape et les ornements accessoires.

« A trois heures et demie, le Saint-Père est entré, suivi de deux prélats de sa maison, et en voyant notre brillante exposition, a fait un geste et poussé une exclamation de douce surprise.

« Nous nous sommes tous jetés à genoux, et d'une voix bien tremblante d'émotion, j'ai lu l'Adresse suivante, imprimée en tête de l'album qui contient les noms des souscripteurs, des artistes, des fabricants et des ouvriers :

« Très-Saint Père,

« Au moment où vient de s'ouvrir, dans la basilique vaticane, un nouveau Concile universel, qui rappelle aux Lyonnais les plus glorieux souvenirs de leur histoire, et qui est, pour le monde entier, le motif d'une grande joie ; lorsque, de toutes parts, arrivent aux pieds de Votre Sainteté les tributs de la science sacrée, des traditions, de la foi, de la charité, du zèle, des merveilles de l'art ; les humbles fidèles de Lyon ont tenu à honneur de faire concourir l'industrie de leur ville à la pompe des cérémonies exceptionnelles de ces grandes assises de la chrétienté.

« Dans cette pensée de profond dévoûment et de filiale affection, Très-Saint Père, se sont réunis, sous le patronage de S. E. le Cardinal de Bonald, le génie des artistes, la science des fabricants, l'habileté des ouvriers tisseurs, la dextérité des brodeuses, la générosité des riches, les sacrifices bien plus méritoires des pauvres, et la coopération d'une modeste feuille périodique qui sous le titre l'*Echo de Fourvière*, est consacrée à la défense de la Sainte Église et à la glorification de la Mère de Dieu.

« Daignez, Très-Saint Père, à la veille de la grande fête de Noël, agréer cette offrande, comme le Divin Rédempteur accueillit les présents des bergers et des mages, et répandre sur nos têtes vos paternelles bénédictions.

« Lorsque les représentants des Lyonnais verront, au milieu de l'auguste Assemblée, le Pasteur suprême monter au saint autel, revêtu de ces ornements tissés par les mains de leurs concitoyens, ils se féliciteront d'être les organes de tous les donateurs, pour redire avec les Anges, en témoignage de leur reconnaissance :

Gloria in excelsis Deo !

« Nous sommes, avec la plus profonde vénération,

« Très-Saint Père,

« De Votre Sainteté,

« *Les fils très-humbles, très-obéissants et très-dévoués.* »

« Le bon Pie IX écouta cette lecture, avec une bienveillante attention, l'interrompant, à plusieurs reprises, par des paroles approbatives, notamment, à l'énumération des différents concours qui ont assuré le succès de l'œuvre et à la mention de la coopération de notre modeste feuille.

« La lecture finie, le Pape prit la parole :

« Je vous remercie, mes chers enfants, et je remercie la ville de Lyon, du beau présent qu'elle me fait. Ah ! la ville de Lyon ! elle a toujours été bonne pour le Saint-Siége, et pour moi, en particulier, moi pauvre misérable ! mais enfin je suis, sur la terre, le représentant de Jésus-Christ.

— « Vous êtes tous Lyonnais ?

— « Oui, Très-Saint Père, répondent nos voix unies. »

« Après avoir donné sa main à baiser à chacun, tour à tour, et nous avoir fait relever, le Pape se mit à examiner, avec une vive attention, les ornements. M. Charles Franchet, l'habile auteur des dessins, lui en expliqua les détails, et principalement celui des noms et des dates des Conciles œcuméniques inscrits dans les bordures de la chasuble.

« Alors, se retournant vers nous, Pie IX s'écria :

« Entre toutes les villes, la ville de Lyon est maîtresse dans ces œuvres d'art. » Puis, avec un geste accentué :

« Je les revêtirai à la messe de Noël ; ils seront pour ma grande campagne d'après-demain. »

« Tous à la fois, nous répondîmes : « Merci, Très-Saint Père, merci pour notre ville. »

« Le Pape aperçut ensuite sur un plateau, présenté par M. Chaurand, les cinquante mille francs, en pièces d'or, produit des dernières quêtes du Denier de S. Pierre, que nous étions chargés de lui offrir au nom de son Éminence le Cardinal-Archevêque, et il dit en souriant : « Voilà de bonnes gerbes, un bon grenier d'abondance. »

« Le Saint-Père se retira quelques instants et revint avec un bassin plein de belles médailles d'argent, représentant S. Pierre et S. Paul, qu'il distribua à chacun des assistants. Les abbés Lémann, en recevant ce présent, lui dirent : Très-Saint Père, Votre Sainteté nous autorise-t-elle à faire savoir à Son Éminence qu'Elle lui envoie, en cette circonstance, une bénédiction particulière ? — « Oh ! bien volontiers, bien volontiers. »

A la fin de la distribution, comme il restait encore des médailles, le Saint-Père dit : « Que vais-je faire de celles-ci ?... Eh bien ! elles seront pour celui qui a lu l'Adresse ; » et, les versant entre mes mains, il ajouta d'une manière tout aimable : « Je vous donnerais bien aussi le plat, s'il avait plus de valeur. »

« Enfin, le Souverain-Pontife, se recueillant, prononça, d'une voix forte et pleine d'onction, cette bénédiction magnifique :

« Que Dieu tout-puissant vous bénisse avec sa grande tendresse, vous, mes chers enfants, pour votre vie et pour l'heure de votre mort ; qu'il bénisse vos familles et vos amis ; qu'il bénisse la cité de Lyon et le diocèse ; qu'il bénisse votre bon Cardinal malade ! Amen ! »

« Mgr de Charbonnel a bien voulu se charger lui-même de la douce tâche d'annoncer par une dépêche télégraphique à Son Éminence le cardinal de Bonald, la bénédiction qui lui était affectueusement envoyée par le Saint-Père.

« Sous l'empire de la vive émotion que m'a laissée le souvenir de cette heure bénie, je ne puis vous parler de rien autre aujourd'hui.

« Après demain, je vous adresserai quelques mots sur la grande solennité de Noël à Saint-Pierre.

« Je termine par le cri habituel de reconnaissance et d'amour : Vive Pie IX ! »

« Voici une seconde lettre de M. Blanchon :

« Rome, 25 décembre 1860.

« Nous venons d'assister a . offices magnifiques de Saint-Pierre. Le Pape a revêtu les vêtements sacrés offerts par les Lyonnais. Nous avons eu le bonheur d'être les témoins de la réalisation de cette espérance si chère à notre population. Déjà l'heureuse nouvelle a été portée à Lyon par un télégramme ; il nous est aujourd'hui donné de la confirmer et d'échapper aux étreintes d'une froide dépêche.

« Oui, braves ouvrières, artistes habiles, souscripteurs dévoués, les riches tissus, les merveilleuses broderies qui sont le fruit de votre travail et de vos offrandes, étincelaient aujourd'hui, au milieu de huit cents Pères du Concile, sous les voûtes du plus vaste et du plus célèbre temple du monde, sur l'ardente poitrine et sur les fortes épaules du Vicaire de Jésus-Christ. Nous entendions murmurer autour de nous : « C'est la chasuble de Lyon, que le Saint-Père porte pour la première fois ! » et nous éprouvions une de ces pures satisfactions que l'on goûte rarement ici-bas, en voyant le blason de notre chère ville uni si étroitement aux armes pontificales, sous l'image du Christ enseignant.

« Pie IX a parfaitement soutenu toutes les fatigues de ces augustes fonctions. Sa radieuse figure et sa voix retentissante étaient l'objet de l'admiration générale.

« Il y a, dans la messe papale, des cérémonies auxquelles on ne peut assister sans une profonde émotion. L'entrée et la sortie du Souverain-Pontife, porté sur la *Sedia*, couronné de la tiare et bénissant ses enfants ; l'élévation de la sainte Hostie, qu'il présente aux quatre coins du monde ; la communion qu'il prend au fond du chœur, sur son trône.

« Lorsque, dans ces circonstances solennelles, je contemplais, au milieu de toutes les splendeurs qui l'environnent, et qu'il domine par sa majestueuse sérénité, Celui auquel a été donnée la mission de lier et de délier toutes choses sur la terre, je me demandais si c'était bien l'aimable souverain qui, deux jours auparavant, nous avait permis de l'approcher, de converser avec lui, de prendre sa main, pour la coller à nos lèvres ; et, tout aussitôt, au milieu de l'auréole de la majesté du Pape, je distinguais la tendresse du père, telle qu'elle nous était apparue dans l'audience dont nous gardons l'impérissable souvenir.

« Est-il surprenant que le Pasteur suprême de l'Église aime à se dépouiller de sa grandeur, pour se faire tout à tous, et pour se livrer sans réserves à l'affection des plus humbles de ses enfants, lorsque Jésus-Christ lui-même, dont il est le vicaire, se plaît à descendre dans nos misérables cœurs ?

» O Très-Saint-Père, que vous suivez bien les traces du Maître ! Votre bénédiction solennelle nous rappelle la toute-puissance du Juge souverain qui viendra, à la fin des temps, dans une grande gloire et dans une grande majesté ; votre bénédiction particulière est un avant-goût de la sainte Eucharistie !

« Les méchants voulaient vous fabriquer un manteau d'ignominie et le jeter sur vous avec mépris ; c'est pourquoi nous avons tenu à vour offrir une ROBE D'HONNEUR ; et puisque vous avez daigné la revêtir en ce jour, une telle faveur nous fait concevoir l'espérance d'être, malgré notre indignité, du nombre de ceux à qui le Sauveur dira : Venez, les bénis de mon Père ! j'étais dépouillé et vous m'avez couvert !...

« Par l'effet d'une condescendance toute paternelle de Sa Sainteté

ces ornements font aujourd'hui partie de la grande Exposition ouverte le 17 février, dans le cloître Sainte-Marie-des-Anges, et brillent au milieu des riches produits de la maison Tassinari, Chatel et Viennois. C'est là une récompense bien méritée de l'intelligence, du goût et du zèle déployés par ces fabricants dans l'exécution d'une œuvre si importante et si difficile.

« Une autre récompense, bien précieuse celle-là, pour tous les fidèles souscripteurs, artistes, ouvriers, qui de leurs deniers ou de leur industrie ont coopéré à cette sainte œuvre, consiste dans le bref suivant, adressé par le Saint-Père au Cardinal-archevêque de Lyon :

son zèle à en augmenter la splendeur extérieure par un nouveau témoignage de sa piété.

« Mais il a été impossible que Nous ne fussions pas agréablement impressionné par les efforts unanimes apportés à cette œuvre, et par le tribut de dévouement qu'offrent à la religion, à ce Saint-Siége et à cette vénérable assemblée, le génie, l'industrie et la générosité de tous.

« En effet, la noble conception et le dessin élégant des vêtements sacrés qui Nous ont été présentés, leur tissu précieux, leurs ornements de la plus splendide magnificence, le remarquable travail d'une broderie qui a la perfection de la peinture ; toutes



LES VÊTEMENTS PONTIFICAUX, d'après les photographies communiquées par les fabricants MM. TASSINARI, CHATEL et VIENNOIS, de Lyon.

« A Notre cher Fils.

« LOUIS-JACQUES-MAURICE DE BONALD, Cardinal Prêtre, du titre de la Très-Sainte Trinité, au mont Pincius, Archevêque de Lyon, et à toute la Commission préposée à l'exécution des vêtements sacrés devant être offerts aux frais des fidèles au Souverain-Pontife, à l'occasion du Concile œcuménique.

« A Lyon.

« PIE IX PAPE,

« Notre cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous ne sommes pas surpris, Notre cher Fils, d'avoir vu une ville particulièrement placée sous le patronage de la Mère de Dieu, et célèbre par la constance de sa foi, ainsi que par les souvenirs de ses deux Conciles généraux, se réjouir à la nouvelle de la convocation du Concile que Nous avons réuni, et appliquer aussitôt

ces choses vraiment dignes des rites solennels auxquels elles devaient être consacrées, montrent que les dons de l'esprit et du corps reçus de Dieu ont été appliqués tout entiers à sa gloire et à la pompe de son culte.

« En même temps que ces circonstances relevaient admirablement la valeur du présent, elles Nous rappelaient toutes les œuvres de dévouement filial et d'inappréciable charité dont Nous avons eu déjà les preuves, et rendaient plus ardents les sentiments de Notre reconnaissance.

« Mais, comme Nous sommes invité, par ce nouveau témoignage, à implorer de Dieu une récompense en rapport avec tant de zèle, Nous devons désirer qu'un accroissement continuel de mérites la rende plus élevée. C'est pourquoi Nous souhaitons à ce peuple, qui Nous est attaché par une affection si ardente, et Nous lui demandons de joindre à ses présents, anciens et actuels, le secours très-précieux

d'une persévérante prière, dont l'effet soit d'obtenir, à Nous et à tout le sacré Concile, une forte part des effusions abondantes de la grâce divine qui doit découler des décisions de cette assemblée, dans l'intérêt de l'Église universelle et de la société humaine.

« Comme gage de la faveur divine et comme témoignage de Notre reconnaissance, ainsi que de Notre insigne bienveillance, à vous, Notre cher fils, et à la Commission que vous vous êtes adjointe, pour l'exécution de cette œuvre, et à tous ceux qui, par leur travail ou par leurs souscriptions, ont apporté leur concours à cette offrande, et à votre diocèse entier, Nous accordons, avec amour, la bénédiction apostolique.

PIO IX . PONTIFICI . MAXIMO . AN . XXIV.

(*A Pie IX, Souverain-Pontife,* XXIVe *année.*)

Le revers porte les inscriptions suivantes,

Dans la bordure :

VIDIT . DEVS . LVCEM . QVOD . ESSET . BONA .
ET . DIVISIT . LVCEM . A . TENEBRIS .

(*Dieu vit que la lumière était bonne et sépara la lumière des ténèbres.*)

Sur le champ, au-dessous de la représentation de l'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe :



SA SAINTETÉ LE PAPE SUR LA *SEDIA GESTATORIA.*

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 janvier 1870, la XXIVe année de notre Pontificat.

« PIE IX PAPE. »

Ne quittons pas l'industrie lyonnaise et le récit des saints efforts faits par elle en vue du Concile, sans parler de la belle médaille due à M. PÉNIN, l'habile graveur. Frappée en commémoration du Concile du Vatican, elle rappelle aussi le souvenir de la présentation des vêtements pontificaux.

La face principale offre, sur un fond semé de petites croix, la figure de Sa Sainteté le Pape Pie IX, très-ressemblante et admirablement modelée. On reconnaît, sur les orfrois de la chape dont il est revêtu, les ornements brodés par les mains lyonnaises. Dans la bordure, se lit cette dédicace :

VATICANVM .
CONCILIVM . OECVMEN . ET . GEN .
A . III KAL . IVLII . MDCCCLXVIII .
INDICTVM . FAVSTE . AVSPICATVM .
VI . IDVS . DEC . MDCCCLXIX .
IMMAC . CONCEP . B. M. V.
DIE . SACRO .
VESTIBVS . SACRIS .
VSVS . EST . DESTINATO . AD . ID .
OPIFICIO . SIBI . APVD . NOS .
PARATIS .

(*Concile œcuménique et général du Vatican, convoqué le 29 juin 1868, inauguré heureusement le 8 décembre 1869, en la fête de l'Immaculée-Conception.*) — (*Il s'est servi des vêtements sacrés qui lui ont été préparés au milieu de nous, en vue de cette solennité.*)

XI

L'histoire connue du Concile pendant le mois de décembre et les premiers jours de janvier, c'est-à-dire jusqu'à la seconde session publique, trouve naturellement ici sa place.

Après la magnifique session du 8 décembre, les Pères du Concile tinrent dans le même mois cinq congrégations générales, le 10, le 14, le 20, le 28 et le 30, et deux au début même de janvier, le 3 et le 4. De ces diverses réunions, nous allons esquisser la physionomie générale.

Mais il importe préalablement que nos lecteurs soient édifiés sur la façon éminemment sage et prudente dont procède le Concile. Quelques brefs renseignements à cet égard ne seront pas ici hors de propos.

Les matières à traiter ont été d'abord soumises à l'étude et à l'examen approfondi des consultes instituées par le Souverain-Pontife, il y a deux ans environ, et dans lesquelles sont entrés les hommes les plus savants de la catholicité. Ces consultes, dont nous avons donné la liste dans les premières pages de ce livre, n'ont pas vu leur mission se terminer par la réunion du Concile; elles fonctionnent toujours, à l'exception de celle que présidait l'éminent et si regretté cardinal de Reisach; elles se réunissent plusieurs fois la semaine afin d'élucider et de résoudre les questions qui leur ont été ou qui leur sont proposées.

C'est le résumé de ce premier et important travail, qui, formulé en propositions avec les preuves à l'appui, forme ce que l'on appelle le *schema*.

Les *schemata* sont distribués aux Pères du Concile, au commencement ou à la fin d'une Congrégation. Les Pères emportent à leur domicile le *schema* distribué et l'étudient de la manière et dans l'ordre qu'ils jugent convenable, seuls ou réunis, avec ou sans théologiens.

Au bout d'un certain temps, le Cardinal président annonce qu'à telle époque ou après telle discussion commencée, on prendra la parole sur ledit *schema*. Alors les Prélats qui désirent parler se font inscrire au bureau du président, et la parole est donnée à tous sans distinction, dans l'ordre de l'inscription.

A l'ouverture de la séance, le Cardinal président lit d'abord les noms de tous les Prélats inscrits pour parler, et cette lecture se répète au commencemet de chaque Congrégation, du moins pour les noms des Pères dont le tour de parole n'est point encore venu.

Il est permis de se faire inscrire jusqu'au dernier moment, tant que la discussion n'est pas achevée, fût-elle commencée ou même très-avancée.

La liberté de la parole aussi bien que de la réplique est complète; il n'y a qu'une condition : c'est de se faire inscrire et de parler à son tour d'inscription. Quand un auditoire est grave, instruit et sans passion, il n'oublie point les affirmations graves et peut attendre la réponse. Le Concile est une magnifique assemblée de saints et de docteurs; ce n'est pas un parlement; et dans cette assemblée règnent un calme auguste et une exquise politesse.

Il est donc permis de se faire inscrire jusqu'à la fin. Seulement, en lisant les noms inscrits, le Cardinal président donne d'abord les noms de ceux qui, s'étant fait inscrire avant la dernière ou les précédentes séances, n'ont encore pu prendre la parole, puis après et en prévenant, les noms de ceux qui se sont fait inscrire depuis la dernière séance.

Cette lecture achevée, le Cardinal reprend le premier nom : *Accedat ad ambonem Reverendissimus...* et il cite le nom. Après quoi la discussion commence.

Lorsque la discussion est épuisée, au sein de la Congrégation générale, le *schema* est renvoyé à l'une des grandes Commissions de vingt-quatre membres, formées en vertu des lettres apostoliques du 27 novembre 1869, à celle dans la compétence de laquelle rentrent toutes les matières traitées dans le *schema*.

La Commission saisie délibère à son tour, examine et pèse mûrement toutes les objections et les observations que les Évêques ont pu faire dans les Congrégations générales, puis arrive à formuler les décrets sur lesquels auront à se prononcer définitivement les Pères du Concile.

Ces décrets sont portés devant la Congrégation générale, et chaque Évêque peut, de nouveau, présenter ses observations. La Commission en tient compte, s'il y a lieu, modifie et arrête le texte dernier de ces décrets lorsque ceux-ci sont assurés de l'approbation de l'immense majorité des Pères.

Cette préparation si longue, si mesurée et si sage, est enfin suivie de la dernière épreuve, c'est-à-dire du vote en session publique, sous la présidence du Souverain-Pontife.

Le Pape ordonne la lecture solennelle de ces décrets en plein Concile et demande l'avis de tous les Pères, les uns après les autres. Ceux-ci répondent par le *placet* ou le *non placet* usité. Les votes sont consignés avec soin ; on en fait le relevé exact, et le secrétaire du Concile en porte le résultat au Saint-Père. C'est alors, en pleine connaissance des avis pour et contre et de tout ce qui s'est passé, que le Souverain-Pontife prend une détermination suprême, et qu'en vertu de son autorité souveraine, il ordonne la publication officielle et solennelle des décrets qui deviennent, dès lors, lois de l'Église.

La formule de ces décrets commencera par les mots ordinaires et suivants : *Pius Episcopus, servus servorum Dei, sacro approbante Concilio, ad perpetuam rei memoriam ;* et elle se terminera par ceux-ci : *Decreta modo lecta placuerunt Patribus nemine dissentiente* (vel tot numero exceptis), *Nosque, sacro approbante Concilio, illa ita decernimus statuimus atque sancimus ut lecta sunt.*

Toutes ces formalités, que les incrédules trouveront oiseuses, mais qui ont une importance sérieuse et réelle que nul parmi les esprits non prévenus ne saurait contester, sont d'ailleurs invariablement fixées, tant par les lettres apostoliques que nous avons citées page 117, que par le *règlement à suivre dans les sessions du Saint-Concile œcuménique*, dont il convient que nous reproduisions ici le texte :

MÉTHODUS

ou règlement à suivre dans les sessions du saint Concile œcuménique qui seront tenues dans la basilique patriarcale de Saint-Pierre au Vatican.

1. Les Éminentissimes Cardinaux et les Révérendissimes Pères se rendront à la Basilique vaticane, et, après avoir adoré le Très-

Saint Sacrement, ils prendront leurs ornements sacrés de couleur *rouge* qui leur sont propres et les mîtres, et ils se rendront aussitôt à la salle du Concile où, après avoir fait une inclination devant la croix de l'autel, ils occuperont la place qui leur sera indiquée par les *Assignatores*.

2. L'Éminentissime et Révérendissime seigneur Cardinal, qui doit célébrer la messe basse, prendra les vêtements sacrés dans la chapelle grégorienne de la bienheureuse Vierge Marie, et attendra l'arrivée du Souverain-Pontife.

3. L'Éminentissime Cardinal doyen de l'Index des prêtres revêtira le pluvial de couleur *rouge*, et s'assiéra à sa place après les Cardinaux-Évêques.

4. L'Éminentissime Cardinal-Diacre, qui doit chanter l'Évangile dans la cérémonie synodale, revêtira, dans la chapelle susdite, l'amict, l'aube, la ceinture, l'étole et la dalmatique de couleur *rouge*, puis, ayant pris la mitre, il prendra sa place parmi les autres Éminentissimes Cardinaux.

5. Le sous-diacre apostolique revêtira l'amict, l'aube, la ceinture et la tunique également de couleur *rouge*, et se tiendra près de l'autel, à la place désignée.

6. Le Souverain-Pontife descendra dans la Basilique, et après avoir adoré le Saint-Sacrement, il se rendra à la salle et assistera à la messe qui doit être célébrée par l'Éminentissime Cardinal.

7. Les Éminentissimes Cardinaux et les Révérendissimes Pères assisteront à cette messe chacun à sa place.

8. Le Souverain-Pontife baisera le texte de l'Évangile, et le livre lui sera présenté par l'Éminentissime Cardinal *dignior*, qui au moment voulu, présentera également au Souverain-Pontife l'instrument de paix.

9. La messe dite, le Cardinal qui l'aura célébrée se retirera, déposera les vêtements sacrés dans la chapelle susdite, et ayant pris les ornements propres à son ordre, reviendra dans la salle parmi les autres Éminentissimes Cardinaux.

10. Après la messe, le Souverain-Pontife, accompagné de deux Éminentissimes Cardinaux-Diacres, montera à son trône, où il s'assiéra.

11. Les clercs de la chapelle retireront le fauteuil du milieu du presbytère.

12. Le sous-sacristain mettra en ordre sur l'autel, pour le Souverain-Pontife, les ornements préparés d'avance.

13. Le R. P. D. sacristain s'approchera de l'autel pour prendre les uns après les autres les vêtements sacrés du Pape.

14. Les *votants à l'autel* prendront ces vêtements et les porteront au trône.

15. Le Souverain-Pontife, avec l'aide des Cardinaux-Diacres assistants, retirera l'étole et la mozette, et sera par les mêmes Cardinaux revêtu de l'amict, de l'aube, de la ceinture, de l'étole, du pluvial, du formal et de la mitre.

16. Les clercs de chapelle placeront sur l'autel le trône sur lequel doit être posé le livre du saint Évangile.

17. L'Évêque secrétaire du Concile descendra de sa place, et, s'étant incliné devant le Souverain-Pontife, s'approchera de la crédence. Alors, se levant, le même Évêque, sans s'incliner devant personne, la tête découverte, portera le livre du saint Évangile à l'autel, et le placera sur le trône disposé à cet effet.

18. Le livre du saint Évangile étant placé sur l'autel, l'Évêque secrétaire prendra sa place parmi les officiers du Concile.

19. Le fauteuil sera placé par les clercs de chapelle au bas du trône.

20. Le Cardinal premier Diacre assistant dira à haute voix : *Orate.*

21. Le Souverain-Pontife, ayant déposé la mitre, s'agenouillera sur le fauteuil; tous les autres s'agenouilleront chacun à sa place.

22. Pendant ce temps deux Évêques seront présents avec le livre et le cierge.

23. Après un peu de temps, le Souverain Pontife se lèvera et lira à haute voix sur le ton de la férie l'oraison *Adsumus, Domine*, etc., à la fin de laquelle tous répondront : *Amen.*

24. Le Cardinal second diacre assistant se lèvera le premier et dira à haute voix : *Erigite vos.*

25. Tous se lèveront et resteront debout.

26. Les chantres entonneront l'antienne *Exaudi nos, Domine*, etc.

27. Le Cardinal premier diacre répétera à haute voix : *Orate.*

28. Tous fléchiront de nouveau le genou et prieront pendant quelque temps.

29. Le cardinal deuxième diacre se relèvera le premier de tous et dira *Erigite vos.*

30. Tous se lèveront et resteront debout comme avant.

31. Le Souverain Pontife chantera sur le mode solennel l'oraison *Mentes nostras*, etc.

32. L'oraison terminée, tous se prosterneront, sans mitre, à l'exception du Souverain-Pontife, qui aura la mitre simple.

33. Deux chantres, à genoux dans le presbytère, chanteront les litanies.

34. Le Souverain-Pontife, à l'endroit indiqué, se lèvera seul, et, tenant de la main gauche la croix en guise de crosse pastorale, il bénira trois fois le synode en disant : *Ut hanc sanctam Synodum*, etc.

35. On achèvera les litanies.

36. Tous se lèveront et resteront debout.

37. Le Souverain Pontife dira : *Oremus.*

38. Le Cardinal deuxième diacre dira : *Flectamus genua*, et tous fléchiront le genou à l'exception du Souverain-Pontife.

39. Le Cardinal premier diacre dira : *Levate*, et tous se lèveront.

40. Le Souverain-Pontife récitera sur le mode solennel l'oraison *Da, quæsumus*, après quoi, remettant la mitre, il retournera à son siége où il s'assiéra.

41. Les Cardinaux et les Pères s'assiéront et prendront la mitre.

42. Le Cardinal diacre qui doit chanter l'Évangile et le sous-diacre apostolique s'approcheront de la crédence et prendront le manipule.

43. Le même Cardinal-diacre recevra le livre des Évangiles qu'il portera suivant le rite ordinaire et placera sur l'autel.

44. Il se dirigera vers le trône et baisera la main du Souverain-Pontife.

45. Les acolytes votants de la signature, portant les candélabres et le Sous-Diacre apostolique se tiendront devant l'autel.

46. Le Cardinal-prêtre assistant se dirigera vers le trône.

47. Le Pape, assisté du même Cardinal-prêtre, mettra l'encens dans l'encensoir en le bénissant.

48. Le Cardinal-Diacre, à genoux devant l'autel, récitera l'oraison *Munda cor meum*, etc. et prenant le livre sur l'autel, se joindra au sous-diacre et aux acolytes,

49. Le Cardinal-Diacre, le sous-Diacre apostolique, les acolytes et le thuriféraire se dirigeront vers le trône, pour la bénédiction.

50. La bénédiction donnée, comme il a été dit plus haut, l'Évangile sera chanté.

51. Pendant le chant de l'Évangile tous se lèveront, la tête découverte, après avoir déposé la calotte.

52. L'Évangile terminé, le Souverain-Pontife baisera le livre que lui présentera le sous-diacre, et sera encensé par le Cardinal-prêtre assistant, qui retournera ensuite près du trône.

53. Le Cardinal-Diacre et le sous-diacre apostolique déposeront le manipule et retourneront à leurs places.

54. Les acolytes et le thuriféraire déposeront les chandeliers et l'encensoir.

55. Les clercs de la chapelle replaceront le fauteuil sur l'estrade du trône.

56. Le Souverain-Pontife ayant déposé la mitre, s'approchera du fauteuil.

57. Deux Évêques (s'approcheront) avec le livre et le bougeoir.

58. Le Souverain-Pontife entonnera le *Veni Creator Spiritus* dans le livre qui lui sera présenté par le Cardinal-prêtre assistant, et prendra ensuite place sur le fauteuil.

59. Tous les autres fléchiront les genoux à leurs places, la tête découverte.



ROME PITTORESQUE. — Évêques allemands en promenade.

60. Les chantres continueront le chant de l'hymne.

61. Après le premier vers, le Souverain-Pontife se lèvera et restera debout.

62. Tous les autres se lèveront et resteront debout à leurs places.

63. On enlèvera le fauteuil de l'estrade.

64. Deux Évêques (s'approcheront) avec le livre et le bougeoir.

65. Le Souverain-Pontife, l'hymne terminée, chantera le verset et l'oraison dans le livre que tiendra le Cardinal-Prêtre.

66. Deux chantres chanteront *Benedicamus Domino*, et quand on aura répondu *Deo gratias*, tous les chantres quitteront l'*aula* et resteront dans la chapelle grégorienne de la B. V. Marie.

67. Le Souverain-Pontife s'assoira et reprendra la mitre.

68. Tous les autres s'assoiront avec leurs mitres.

69. Le préfet des cérémonies renverra tous ceux qui n'ont pas séance au Concile, savoir :

Le maître du Sacré-Hospice ;

Les autres prélats qui ne sont pas officiers, à l'exception du sous-diacre apostolique et du doyen de la Sacrée-Rote ;

Les chambellans secrets et les chambellans d'honneur, à l'exception de deux d'entre eux, du nombre des participants, qui serviront le Souverain-Pontife ;

Les chapelains secrets et ordinaires ;

Les camériers extraordinaires ;

Les acolytes séculiers de la chapelle ;

Les huissiers à la verge rouge ;

Les caudataires.

70. Après le renvoi de ceux qui ne peuvent assister au reste de la séance, les huissiers fermeront du dehors la porte de la salle.

71. Les huissiers feront extérieurement la garde à la grande porte et aux autres petites portes de la salle conciliaire.

72. Ceux qui n'ont pas séance au Concile, se tiendront dans la chapelle de la Sainte-Vierge et dans celle de Sainte-Pétronille, portes closes.

73. L'Évêque sacristain et un autre Évêque chargé de lire les décrets, s'approcheront du trône, et après avoir fait un profond salut devant les marches, ils s'approcheront du Souverain-Pontife, et s'étant inclinés, lui baiseront le genou droit.

74. Le Souverain-Pontife remettra les décrets qui doivent être promulgués dans la même session, soit au secrétaire, soit à l'autre Évêque qui lira les décrets.

75. Le secrétaire ou l'autre Évêque, montera dans la chaire, arrivé en haut fera un profond salut au Souverain-Pontife : alors il lira, tête découverte, le titre des décrets, ainsi conçu : « *Pie Évêque, serviteur de Dieu, avec l'approbation du saint Concile, à la perpétuelle mémoire de la chose.* » Alors il se couvrira de la mitre, s'assoira et lira les décrets qui doivent être sanctionnés dans la même session.

76. Après la lecture des décrets, debout, tête découverte, il demandera aux Cardinaux par la formule d'usage, si les décrets leur plaisent.

77. Le secrétaire ou l'autre Évêque qui lit les décrets, descendra de la chaire et retournera à sa place.

78. Les scrutateurs s'approcheront avec les notaires au milieu du chœur, après avoir fait la génuflexion devant le Souverain-Pontife, ils s'avanceront vers les Cardinaux et les Pères et recueilleront leurs suffrages.

79. Les scrutateurs des votes, accompagnés de l'un des maîtres des cérémonies, s'avanceront deux par deux ; les notaires du Concile

s'adjoindront à eux, de manière que les deux scrutateurs soient assistés d'un des notaires du Concile. Ils procéderont de la sorte pour recueillir les votes des Pères : disposés aux quatre principales portes du Concile, ils s'avanceront trois par trois (deux scrutateurs et un notaire du Concile) vers la porte de la salle qui leur aura été désignée, et là ils recueilleront un à un les scrutins des Éminentissimes Cardinaux et Patriarches, selon l'ordre de service ; pareillement des Primats, des Archevêques, des Évêques et autres Pères du Concile qui siégent dans le bas de la salle du Concile; puis ils inscriront avec soin les votes de chacun.

80. Les Cardinaux et les Pères exprimeront leur vote à haute voix par le mot : *Placet* ou *non placet*, assis et mitre en tête. Les abbés et les autres, qui ont voix par privilége, se lèveront, la tête découverte, après avoir fait une génuflexion vers le Souverain-Pontife, ils diront le mot *Placet* ou *non placet*.

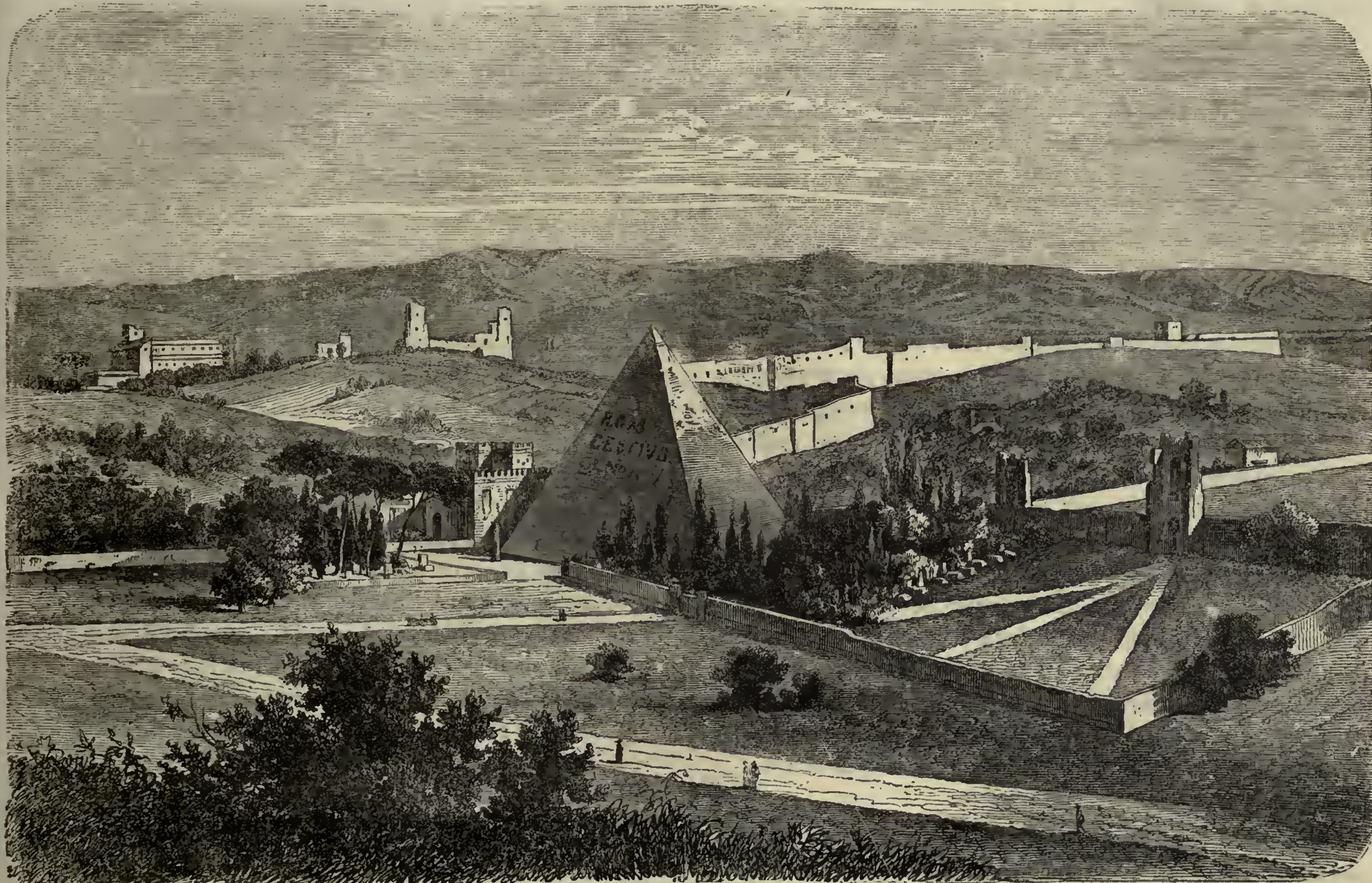
81. Lorsque tous les suffrages auront été recueillis des diverses parties de la salle, les deux scrutateurs, assistés du notaire, qui auront recueilli les votes dans l'une d'elles, iront vers la table du secrétaire, au milieu ; ils dépouilleront les suffrages, et on indiquera dans les lettres si le décret a plu à tous ceux qui ont voté ou s'il y en a auxquels il n'ait plu qu'avec changement ou condition, ou pas du tout.

82. Dans le dépouillement et le compte des suffrages des Pères, recueillis par les scrutateurs, le secrétaire aura soin de consigner par écrit, suivant la formule adoptée pour les différents cas, le résultat du scrutin.

83. Alors les scrutateurs et le secrétaire, s'approchant du trône, soumettront au Souverain-Pontife le nombre de votes dûment recensés, afin qu'il confirme les décrets par sa suprême autorité et qu'on en fasse la promulgation.

84. Le Souverain-Pontife confirmera à haute voix les décrets en prononçant la formule solennelle qui est prescrite, savoir : « Les décrets qui viennent d'être lus ont paru bons aux Pères, sans opposition (ou, *s'il y a quelque opposition*, excepté à tant de Pères), et Nous, le saint Concile l'approuvant, Nous les décrétons, Nous les établissons et Nous les sanctionnons dans la forme où ils ont été lus. »

85. Le secrétaire s'approchera de nouveau du Souverain-Pontife, selon le cérémonial rapporté plus haut, et en recevra le décret d'indiction de la prochaine session.



ROME. — La Pyramide de Cestius.

86. Le secrétaire montera en chaire et intimera, selon le cérémonial rapporté précédemment, la future session, puis il descendra de la chaire et regagnera sa place.

87. Les protonotaires s'approcheront près du dernier degré et à gauche du trône.

88. Les promoteurs s'approcheront également du trône, et agenouillés au milieu du plus bas degré, ils demanderont aux protonotaires de dresser un ou plusieurs actes de tout ce qui s'est fait dans cette session.

89. Le plus âgé des protonotaires répondra *Conficiemus vobis testibus*, et, disant cela, il fera signer au préposé de la maison pontificale et au préfet de la Chambre, qui se tiendront pour cela tout près du côté droit du trône.

90. On ouvrira la porte de la salle conciliaire, et ceux qui s'en étaient allés, reprendront la place qui leur est assignée.

91. Les deux Évêques qui tiennent le livre et le cierge, s'approcheront près du trône.

92. Le Cardinal-prêtre assistant s'approchera de nouveau près du trône.

93. Le Souverain-Pontife, après avoir déposé la mitre, se lèvera, et sur le livre que tiendra le Cardinal-prêtre assistant, entonnera l'hymne *Te Deum laudamus*, qui sera continué par le chœur des chantres alternant avec le clergé.

94. Vers la fin de l'hymne, deux acolytes votants à la signature s'approcheront auprès des degrés du trône avec les candélabres.

95. Les deux Évêques qui tiennent le livre et le candélabre s'approcheront de nouveau.

96. Le *Te Deum* fini, le Souverain-Pontife chantera *Dominus vobiscum* et l'oraison prescrite sur le livre offert par le Cardinal-Prêtre.

97. Pendant ce temps-là, le sous-diacre apostolique portera la croix papale devant les degrés du trône.

98. L'oraison finie, le Souverain-Pontife donnera au peuple sa bénédiction *Sit nomen Domini benedictum*.

99. Le fauteuil sera placé devant l'autel par les clercs de la chapelle.

100. Le premier Cardinal-Diacre replacera la mitre sur la tête du Souverain-Pontife qui descendra du trône et priera un instant devant l'autel.

101. Alors le Souverain-Pontife se lèvera du fauteuil, fera une révérence à la croix de l'autel, bénira les Pères et retournera avec son cortége accoutumé à la chapelle grégorienne de la Bienheureuse Vierge Marie, qui est proche; là, il déposera ses vêtements, et reprenant la mozette et l'étole, il remontera à ses appartements.

102. Les Éminentissimes Cardinaux déposeront à volonté leurs vêtements hors de la salle.

103. Les Révérendissimes Pères sortiront de la salle, et après avoir déposé les vêtements sacrés dans la chapelle de la Transfixion de la Bienheureuse Vierge Marie et de Saint-Sébastien, ils s'en iront.

XII

Parlant des séances secrètes que nous nous préparons à résumer et qui sont désignées sous le nom de *Congrégations générales*, M. Louis Veuillot, dans ses admirables lettres datées de Rome et adressées à l'*Univers*, nous donne les détails suivants, peinture saisissante de naturel et de vérité, qui seront lus avec le plus vif intérêt:

« Les séances secrètes du Concile attirent une moins grande foule, il est vrai, que les séances publiques. La solennité est moins belle, l'intérêt moins vif, la curiosité des fidèles et des touristes rencontre moins de sujets. Les valves magnifiques, comme dit l'évêque de Tulle, de la salle conciliaire sont fermées, et l'on ne jouit plus de ce spectacle incomparable de l'assemblée œcuménique, majestueusement disposée en amphithéâtre aux côtés du Vicaire infaillible de Jésus-Christ. On n'entend pas la voix de Pie IX, et la foule immense n'alterne point le *Te Deum* avec les Pères; chant splendide, union ineffable de l'Église enseignante et de l'Église enseignée, qui donne comme un avant-goût des jubilations et des magnificences du Ciel.

« Néanmoins, l'arrivée des 766 membres du Concile pour les séances secrètes, et l'intérieur de Saint-Pierre pendant le temps que durent ces séances, offrent un spectacle qui n'est point sans charmes. La séance est à neuf heures. A huit heures et demie, je suis sur le pont Saint-Ange; le défilé des voitures commence; il durera sans interruption jusqu'à neuf heures: voitures à deux chevaux, voitures à un cheval, voitures splendides, voitures brillantes, voitures modestes, et c'est le plus grand nombre de ces voitures de cardinaux ou d'évêques, ou parfois de curieux.

« J'oubliais un touchant détail. Il y a des évêques qui, au centre de Rome, viennent au Concile à pied. Ce sont généralement de pauvres évêques missionnaires qui réservent pour leur chère mission l'humble pièce de monnaie que leur coûterait une course au Vatican, ou des évêques espagnols volés par le *pur* gouvernement de Prim, qui ne leur donne même pas une indemnité. A l'extrémité de la place, au pied des escaliers de Saint-Pierre, les voitures s'arrêtent; chaque évêque descend avec le prêtre qui l'accompagne. Tous se dirigent vers la Basilique.

« J'y suis entré ce matin avec le viril évêque de Liége, l'évêque de Montauban, dont la figure amaigrie porte la trace des travaux qui ont marqué son nom parmi les illustres.

« Les deux premières chapelles de droite, la chapelle de la *Pieta* et celle dite de la Colonne, sont converties en salle *dei paramenti*. Deux ou trois gendarmes en gardent l'entrée. Les évêques y revêtent le rochet et la manteletta, passent devant la chapelle du Saint-Sacrement où ils se prosternent et prient quelques instants, et se rendent à la salle conciliaire par un assez large sentier que leur tracent d'un côté les gros piliers de marbre qui sont à droite de la grande nef, et de l'autre une longue file de curieux qui se déroule sur plusieurs rangs, de la chapelle de la Colonne à la Confession de Saint-Pierre.

« Après une courte station à la chapelle du Saint-Sacrement, pour contempler la prière angélique et l'ineffable posture de ces pieux docteurs et de ces Pontifes vénérables, et me réconforter l'âme en voyant quels hommes saints gardent le monde et enseignent la société, je gagne mon endroit privilégié, en face de la porte d'entrée, où une lumière plus vive illumine davantage toutes ces grandes et belles figures.

« J'y suis; regardons respectueusement passer.

« Voici l'évêque de Nîmes. Les traits sont tirés et le visage paraît souffrant; mais quelle grave noblesse! La démarche est lente; il semble que le corps ploie sous le poids de la science, et que l'âme use son enveloppe. Que Dieu nous le garde longtemps!

« A quelques pas, Mgr Manning. Il sourit; un ecclésiastique lui baise son anneau d'évêque; il salue gracieusement quelques connaissances. Son âge se fait voir, mais il a quelque chose d'allègre et de radieux. Ce docteur doit être, rien qu'à le voir, rempli d'une vraie et infatigable mansuétude.

« Le cardinal Bonaparte, baissant modestement les yeux. Plein de jeunesse et de sérénité.

« Voici trois Orientaux, enveloppés dans leurs larges et grands manteaux, tout pleins de majesté et portant magnifiquement une barbe qui remet en mémoire le verset de l'Écriture célébrant la barbe d'Aaron.

« Mgr Mermillod : c'est lui qui dévore l'espace, le temps et la besogne. Il est affairé et tient des papiers. Travaille-t-il, même en chemin ?

« Deux minutes après, Mgr Dupanloup. Il parle à Mgr Bernadou, de Sens, et prend la main d'un évêque que je crois être Mgr de Constantine. Il est suivi de Mgr David, de Saint-Brieuc. Ils semblent venir du côté de la Confession..... »

Puis, dans une autre lettre, notons ce détail charmant :

«..... Pour peu qu'il y ait d'affluence à Saint-Pierre, on y reconnaît bientôt des échantillons de tous les peuples. Les Français, suivant l'usage, étaient en majorité. Avec une joie empressée, ils se montraient leurs Évêques. Une bonne vieille dame vit passer le sien et ne s'occupa plus des autres. — Voilà Monseigneur, disait-elle, voilà mon Évêque, c'est bien lui ! Et elle montrait à tous les voisins cet Évêque, bien digne d'ailleurs de tant d'affection. C'est bien ce qui se passe dans tous les cœurs. Nous nous sentons avec nos Évêques dans cette assemblée présidée par l'Évêque de tous, spécialement assisté de Dieu. Dieu est là avec lui et avec eux. Donc, quel doute pouvons-nous avoir sur ce qui sortira de là, sur ce qui se sera dit là pour toujours, et qu'importent de vaines suggestions et de vaines combinaisons tout humaines? *Et erunt oculi tui videntes præceptorem tuum.* »

Autant donc qu'il nous est possible, suivons ces illustres prélats jusque dans la salle de Concile et voyons les à l'œuvre.

C'est, nous l'avons dit, par la prière *Adsumus, Domine*, que s'ouvrent toutes les délibérations conciliaires. Donnons ici la traduction de cette prière :

« Nous voici, Seigneur, Esprit-Saint, nous voici, quoique dans l'entrave du péché, rassemblés pourtant en votre nom. Venez à nous, soyez avec nous, et daignez vous répandre dans nos cœurs. Enseignez-nous ce qu'il faut faire, montrez-nous nos voies et nos œuvres, et qu'aidés par vous, nous puissions en toutes choses nous rendre agréables à Vous.

« Soyez seul l'inspirateur et l'auteur de nos jugements, vous qui seul, avec Dieu le Père et son Fils, possédez un nom glorieux. Ne souffrez pas que nous soyons les perturbateurs de la justice, vous qui aimez la souveraine équité, ni que l'ignorance nous fasse gauchir, ni la faveur faiblir, ni que la considération des présents ou des personnes nous corrompe. Par le don de votre grâce seule, liez-nous à vous de telle sorte que nous soyons un seul en vous, et que rien ne nous fasse dévier du vrai, mais qu'en votre nom réunis nous gardions de tout point exactement la miséricorde et la justice, qu'ici-bas notre jugement ne diffère en rien du vôtre, et que plus tard, ayant fait bien, nous en obtenions la récompense éternelle. Amen. »

Le 10 décembre, c'est-à-dire deux jours après la cérémonie d'inauguration du Concile du Vatican, eut lieu la première congrégation générale. Nous avons rapporté précédemment (page 144) la constitution de Notre Saint-Père le Pape qui y fut lue, constitution concernant l'élection du Pontife Romain, si, pendant la durée du Concile, le siége apostolique venait à vaquer.

C'est là le fait le plus saillant de cette séance. Du reste les quatre premières congrégations ont été presque exclusivement consacrées à des scrutins d'où sont sortis les noms des membres des diverses commissions que le règlement du Concile leur donnait à former. Nous pensons que nos lecteurs ne seront pas fâchés de voir ici, réunis comme en un seul tableau, les noms des diverses commissions et députations nommées.

Sa Sainteté le pape Pie IX est le président naturel du Concile œcuménique, en sa qualité de chef de l'Église et de vicaire de Jésus-Christ. Il a présidé en personne la première et la deuxième session, et présidera sans doute les différentes sessions ou séances publiques du Concile.

Cinq cardinaux, désignés par le Pape, président les congrégations générales ou séances non publiques, et les députations. Ces cinq cardinaux étaient :

1. Le cardinal de Reisach ;
2. Le cardinal de Luca ;
3. Le cardinal Bizzarri ;
4. Le cardinal Bilio ;
5. Le cardinal Capalt.

Le cardinal de Reisach étant mort, sans même avoir pu assister au Concile, le cardinal de Angelis a été désigné pour le remplacer.

Le Saint-Père a aussi lui-même nommé les membres de la congrégation dite des *Postulata* qui est chargée, en vertu de l'art. 2 du règlement du Concile, de recevoir et d'examiner les propositions émanées de l'initiative des Pères. Voici les noms des vingt-sept membres de cette congrégation :

Les cardinaux :
1. Constantin Patrizzi, cardinal-vicaire de Rome.
2. Camille di Pietro, évêque d'Albano (États de l'Église).
3. Philippe de Angelis, archevêque de Fermo (*ibid*).
4. Côme Corsi, archevêque de Pise (Toscane).
5. Sixte Riario-Sforza, archevêque de Naples.
6. Joseph-Ottmar de Rauscher, archevêque de Vienne (Autriche).
7. Henri-Marie-Gaston de Bonnechose, archevêque de Rouen (France).
8. Paul Cullen, archevêque de Dublin (Irlande).
9. Laurent Barili, en résidence à Rome, ancien nonce du Pape à Madrid.
10. Jean-Ignace Moreno, archevêque de Valladolid (Espagne).
11. Raphaël-Monaco La Valette, en résidence à Rome.
12. Jacques Antonelli, secrétaire d'État.

Les patriarches :
13. Grégoire Jussef, patriarche d'Antioche (rite melchite).
14. Joseph Valerga, patriarche latin de Jérusalem.

Les archevêques :
15. Joseph-Hippolyte Guibert, archevêque de Tours (France).
16. Alexandre Riccardi di Netro, archevêque de Turin (Piémont).
17. Mariano Barrio y Fernandez, archevêque de Valence (Espagne).
18. Raphaël-Valentin Valdivieso, archevêque de Santiago (Chili).
19. Jacques Bahtiarian, archevêque de Diarbékir (rite arménien).
20. Jean-Martin Spalding, archevêque de Baltimore (États-Unis).

Les archevêques: 21. François-Xavier Apuzzo, archevêque de Sorrento (Deux-Siciles).

22. Alexandre Franchi, archevêque de Thessalonique *in partibus*.

23. Pierre Giannelli, archevêque de Sardes *in partibus*, secrétaire de la S. Congrégation du Concile.

24. Henri-Edouard Manning, archevêque de Westminster (Angleterre).

25. Victor-Auguste Dechamps, archevêque de Malines (Belgique).

Les évêques: 26. Conrad Marvin, évêque de Paderborn (Prusse).

27. Pierre-Jérémie Célésia, évêque de Patti (Deux-Siciles).

Dans cette première Congrégation générale, du 10 décembre, ont été nommés, à la majorité des suffrages, les membres des deux commissions dites des *Judices excusationum* et des *Judices querelarum*.

Les *Judices excusationum* sont les suivants:

1. Paul Melchers, archevêque de Cologne (Prusse).
2. Bienvenu Monzon y Martins, archevêque de Grenade (Espagne).
3. Joachim Limberti, archevêque de Florence (Toscane).
4. Jean-Baptiste Landriot, archevêque de Reims (France).
5. François Pedicini, archevêque de Bari (Deux-Siciles).

Les *Judices querelarum* sont les suivants:

1. Joseph Angelini, archevêque de Corinthe *in partibus*.
2. Gaspard Mermillod, évêque d'Hébron *in partibus*, auxiliaire de Genève.
3. Innocent Sannibale, évêque de Gubbio (États de l'Eglise).
4. Jean Rosati, évêque de Todi (États de l'Église).
5. Antoine Canzi, évêque de Cyrène *in partibus*.

Rappelons ici que la langue latine est seule admise dans les congrégations générales et les sessions. Des interprètes assermentés ont été mis à la disposition des Pères orientaux.

Dans la seconde congrégation générale (14 décembre), et après le vote relatif à la députation du dogme, dont nous rapporterons plus loin le résultat, Mgr le secrétaire est monté à la tribune et a lu une bulle pontificale relative aux censures *latæ sententiæ*, c'est-à-dire aux censures que l'on encourt par cela même qu'on a posé certains actes et avant toute sentence juridique. Nous croyons devoir donner la traduction de ce document:

CONSTITUTION
DE N.-S.-P. LE PAPE PIE IX
POUR LIMITER LES CENSURES *latæ sententiæ*.

« Il convient à la modération du Siége Apostolique de retenir les règles salutaires établies par l'autorité des anciens canons, de telle sorte q[ue] si le changement des circonstances et des temps fournissait des motifs d['] apporter des tempéraments avec une prudente réserve, ce même Siég[e] Apostolique trouvât dans sa puissance suprême et sa sollicitude les remède[s] convenables. C'est pourquoi depuis longtemps Nous observions que l[es] censures ecclésiastiques, qui ont été édictées et promulguées à divers[es]



LES CHANTRES PONTIFICAUX. — P[...]

époques, et sont encourues de plein droit *per modum latæ sententiæ* pou[r] assurer le maintien et la protection de la discipline de l'Église, et pour corri-

(1) *Le collége des chantres pontificaux* compta d'abord 32 personnes: 8 basses, 8 barytons, 8 contralti, 8 soprani. Jules III le réduisit à 24 personnes, en 1553, et Sixte V à 21, en 1586. Aujourd'hui, le collége est revenu à son point de départ, et possède de nouveau 32 individus, 8 pour chaque partie. Il a, en outre, des surnuméraires, dont les émoluments s'élèvent [...] 100 fr. par mois environ. Les chantres titulaires, les *chapelains chanteurs*, comme on le[s]

er et réprimer la licence effrénée des méchants, se sont élevées peu à cu à un nombre considérable ; que quelques-unes, les temps et les mœurs yant changé, ne répondent plus au but et aux causes pour lesquelles elles nt été rendues, et n'ont plus leur utilité et leur opportunité d'autrefois ; ue pour cette raison, des doutes, des angoisses, des inquiétudes de onscience naissent souvent, soit chez ceux auxquels le soin des âmes est



près nature par M. Firmin Gauthier (1).

confié, soit chez les fidèles eux-mêmes. Voulant remédier à ces inconvénients, Nous avons donné ordre que l'on fît et que l'on Nous proposât une révision complète de ces censures, afin que nous pussions statuer, après un soigneux examen, sur celles qu'il faut conserver et maintenir, et sur celles qu'il convient de modérer ou d'abroger. Cette révision terminée, et Nos vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Église romaine, institués inquisiteurs généraux des choses de la foi dans toute la république chrétienne, ayant été consultés, et la chose ayant été longuement et mûrement pesée, de Notre propre mouvement, de science certaine, de Notre délibération réfléchie, de la plénitude de Notre puissance apostolique, Nous décrétons, par cette Constitution qui sera perpétuellement en vigueur, que de toutes les censures d'excommunication, de suspense, d'interdit qui ont été imposées jusqu'ici et pour être encourues, *ipso facto, per modum latæ sententiæ*, celles-là seulement auront effet que Nous insérons dans cette Constitution et de la manière dont elles y sont insérées. Et Nous déclarons en même temps qu'elles devront avoir leur force, non seulement en vertu de l'autorité des anciens canons, en tant qu'ils s'accordent avec cette Constitution, mais encore en vertu de cette même Constitution, comme si elles avaient été pour la première fois par elle édictées.

« *Tombent sous l'excommunication* latæ sententiæ *spécialement réservée au Souverain-Pontife :*

« 1° Tous les apostats et les hérétiques, quel que soit leur nom, et à quelque secte qu'ils appartiennent, leurs fidèles, leurs fauteurs, ceux qui leur donnent asile, et généralement tous leurs défenseurs.

« 2° Tous ceux qui lisent sciemment, sans autorisation du Saint-Siége, les livres des apostats et des hérétiques favorables à l'hérésie, les livres des auteurs prohibés, ceux qui les impriment, les retiennent ou les défendent de quelque manière que ce soit.

« 3° Les schismatiques et ceux qui s'obstinent à se soustraire à l'obéissance au Souverain-Pontife régnant *pro tempore*, ou qui s'éloignent de cette obéissance.

« 4° Tous ceux, quel que soit leur état, leur grade, leur position, qui appellent des ordres et des décisions des pontifes romains, régnant *pro tempore*, à un futur Concile universel, aussi bien que ceux qui les soutiennent, les conseillent et les favorisent dans cet appel.

« 5° Tous ceux qui tuent, blessent, frappent, arrêtent, emprisonnent, retiennent ou persécutent avec hostilité les cardinaux de la sainte Église, les patriarches, les archevêques, les évêques, les légats et les nonces du Siége apostolique ; ceux qui les chassent de leur diocèse, de leur territoire et de leur domaine ; ceux qui ordonnent ces mesures, les ratifient ou leur prêtent l'appui de leur conseil ou de leur faveur.

« 6° Ceux qui empêchent directement ou indirectement l'exercice de la juridiction ecclésiastique, soit au for intérieur, soit au for extérieur, et qui recourent pour cela au for civil ; ceux qui donnent

appelle à présent, touchent 30 écus (160 fr.) par mois, sans compter les fonctions extraordinaires pontificales ou cardinalices, ou autres, qui leur sont payées séparément ; sans compter la semaine sainte, pendant laquelle leurs appointements sont doublés. Tous doivent porter l'habit ecclésiastique et avoir reçu, au moins, la tonsure. Au bout de vingt-cinq ans de service, ils ont droit à une retraite.

des ordres pour cela, ou les publient, ou les aident par conseil ou faveur.

« 7° Ceux qui forcent directement ou indirectement les juges laïques à traîner devant leur tribunal les ecclésiastiques, contrairement aux dispositions du droit canon, et ceux qui font des lois ou des décrets contre la liberté ou les droits de l'Église.

« 8° Ceux qui recourent au pouvoir laïque pour arrêter les lettres ou tout autre acte du Saint-Siége ou de ses légats et délégats : ceux qui en empêchent directement ou indirectement la promulgation et l'exécution, et ceux qui, à l'occasion de ces lettres ou actes, persécutent et menacent le Saint-Siége, ses délégats ou tous autres.

« 9° Tous les falsificateurs des lettres apostoliques rendues en forme de brefs ou de suppliques concernant grâce et justice signées du Pontife romain ou des vices-chanceliers de la sainte Cour romaine ou de ceux qui tiennent leur place, ou par mandement du même Souverain-Pontife ; comme aussi ceux qui publient en les falsifiant des lettres apostoliques en forme de brefs ou ceux qui signent faussement de telles suppliques des noms du Souverain-Pontife, ou du vice-chancelier, ou de celui qui le remplace.

« 10° Ceux qui absolvent le complice du péché honteux, même à l'article de la mort, quand un autre prêtre, même non approuvé pour les confessions, pouvait entendre la confession du mourant, sans qu'il s'en suivît une grave infamie ou un grand scandale.

« 11° Ceux qui usurpent ou retiennent la juridiction, les biens et les rentes qui, du chef de leurs églises, appartiennent aux ecclésiastiques.

« 12° Ceux qui envahissent, détruisent, retiennent eux-mêmes ou par autrui, les villes, les terres, les lieux et les droits qui appartiennent à l'Église romaine ; ceux qui y usurpent, y troublent et y retiennent la suprême juridiction, aussi bien que ceux qui leur prêtent aide, conseil ou faveur.

« Nous déclarons que l'absolution de toutes les excommunications ci-dessus énumérées, a été réservée spécialement au Souverain-Pontife *pro tempore*, et que pour cette absolution une permission générale d'absoudre tous les cas de censure ou d'excommunication réservés au Pontife romain ne suffit pas.

« En outre nous révoquons tout indult, à ce relatif, sous quelque forme qu'il ait été donné et à quelque personne que ce soit, régulier de n'importe quel Ordre, Congrégation, Société ou Institut, ou personne, de quelque dignité qu'elle soit revêtue, et quelque digne qu'elle soit d'être pour ce mentionnée spécialement.

« Et ceux qui, sans la permission requise, se permettraient, sous quel prétexte que ce soit, d'absoudre ces cas, qu'ils sachent qu'ils seront liés par les liens de l'excommunication réservée aux Souverains-Pontifes, pourvu qu'il ne s'agisse pas du péril de mort, auquel cas on maintient pour les absous l'obligation de se soumettre aux prescriptions de l'Église, lorsqu'ils seront revenus à la santé.

« Sont soumis à l'excommunication *latæ sententiæ* simplement réservée au Saint-Siége :

« 1° Ceux qui enseignent ou défendent, en public ou en particulier, les propositions condamnées par le Siége apostolique sous peine d'excommunication *latæ sententiæ ;* ceux qui enseignent ou défendent comme permise la pratique de demander au pénitent le nom de son complice, pratique condamnée par Benoît XIV dans les constitutions *Suprema* (7 juillet 1745), *Ubi primum* (2 juin 1746), et *Ad eradicandum* (28 septembre 1746).

« 2° Ceux qui, sous l'inspiration du diable, portent la main sur les clercs ou sur les religieux de l'un ou de l'autre sexe. Sont exceptés de la réserve les cas et les personnes qu'un évêque ou tout autre peut absoudre par droit ou privilége.

« 3° Ceux qui se battent en duel, ou même simplement ceux qui provoquent au duel. Ceux qui l'acceptent, les complices et ceux qui se prêtent à le favoriser, les témoins et ceux qui le permettent ou ne l'empêchent pas dans la mesure de leurs forces, quelle que soit leur dignité, fussent-ils rois ou empereurs.

« 4° Ceux qui ont donné leur nom à la secte *maçonnique*, à celle des *carbonari* ou à toutes les autres sectes du même genre, qui travaillent ouvertement ou secrètement contre l'Église ou ses pouvoirs légitimes ; ceux qui favorisent ces sectes de quelque manière que ce soit, et enfin ceux qui ne dénoncent pas leurs coryphées occultes et leurs chefs, aussi longtemps qu'ils ne les auront pas dénoncés.

« 5° Ceux qui ordonnent de violer l'immunité de l'asile ecclésiastique ou qui le violent par une audace téméraire.

« 6° Ceux qui en entrant dans les monastères sans une permission légitime violent la clôture des religieuses, quels que soient leur famille, leur condition, leur sexe et leur âge ; ceux qui introduisent ou admettent les violateurs, aussi bien que les religieuses qui sortent de la clôture en dehors des cas et des règles prescrites par saint Pie V, dans sa Constitution *Decori*.

« 7° Les femmes qui violent la clôture des réguliers, aussi bien que les supérieurs ou tous autres par qui elles sont admises.

« 8° Tous ceux qui se rendent coupables de simonie réelle, dans n'importe quel bénéfice, ausi bien que leurs complices.

« 9° Tous ceux qui se rendent coupables de simonie confidentielle, quelle que soit leur dignité.

« 10° Tous ceux qui se rendent coupables de simonie réelle pour l'entrée en religion.

« 11° Ceux qui, faisant marché des indulgences et des autres grâces spirituelles, tombent sous le coup de l'excommunication prononcée par la constitution *Quam plenum* de saint Pie V (2 janvier 1554).

« 12° Ceux qui reçoivent des aumônes d'un trop grand prix pour dire des messes, et qui en tirent profit en faisant célébrer ces messes dans des endroits où le prix des messes est ordinairement moins élevé.

« 13° Tous ceux qui tombent sous l'excommunication prononcée par les Constitutions, qui regardent l'aliénation et l'inféodation des villes et des lieux appartenant à la sainte Eglise, et qui sont : Constitution *Admonet nos* de saint Pie V (4 des calendes d'avril 1567), *Quæ ab hac sede* de Innocent IX (veille des nones de novembre 1591), *Ad Romani Pontificis curam* de Clément VIII (26 juin 1592), *Inter cæteras* d'Alexandre VII (9 des calendes de novembre 1660).

« 14° Les religieux qui, en dehors du cas de nécessité, administrent aux clercs et aux laïques, sans la permission du curé, le sacrement de l'Extrême-Onction ou de l'Eucharistie en viatique.

« 15° Ceux qui, sans autorisation légitime, enlèvent les reliques des cimetières sacrés ou des catacombes de la ville de Rome et de son territoire, aussi bien que ceux qui les aident ou les favorisent.

« 16° Ceux qui conservent des rapports avec celui qui a été

nommément excommunié par le Pape pour ses crimes (l'expression latine *in crimine criminoso* ne peut être ici rendue dans toute sa force), ceux qui l'aident et le favorisent.

« 17° Les clercs qui sciemment et spontanément font participer aux divins mystères les personnes nominativement excommuniées par le Souverain-Pontife ou qui les admettent aux fonctions sacrées.

« *Sont soumis à l'excommunication* latæ sententiæ, *réservée aux Évêques ou Ordinaires.*

« 1° Les clercs revêtus des ordres sacrés; les religieux et les religieuses qui, après avoir fait vœu solennel de chasteté, ne craignent pas de contracter mariage; aussi bien que ceux qui ne craignent pas de contracter mariage avec quelqu'une des personnes susdites.

« 2° Ceux qui pratiquent un avortement suivi d'effet.

« 3° Ceux qui se servent sciemment de lettres apostoliques fausses ou qui coopèrent au crime en cette matière.

« Sont soumis à l'excommunication qui n'est réservée à personne:

« 1° Ceux qui ordonnent aux prêtres et les contraignent de donner la sépulture ecclésiastique aux hérétiques notoires, et à tous ceux qui sont excommuniés nominativement et aux interdits.

« 2° Ceux qui persécutent et cherchent à effrayer les inquisiteurs, les dénonciateurs, les témoins et les autres ministres du Saint-Office; ceux qui lacèrent ou brûlent les écritures de ce Saint-Tribunal; ceux qui fournissent pour ces actes leur aide, leurs conseils et leur faveur.

« 3° Ceux qui aliènent et osent recueillir les biens ecclésiastiques sans le bon plaisir apostolique donné en la forme de l'extravagante *Ambitiosæ* de Reb. Ecc. non alienandis.

« 4° . . . .

« En outre des cas d'excommunication énumérés ci-dessus, Nous déclarons encore une fois excommuniés tous ceux qu'a excommuniés le saint Concile de Trente, soit avec réserve de l'absolution au Souverain-Pontife ou aux ordinaires, soit sans réserve. Est exceptée la peine de l'anathème portée dans le décret de la sess. IV, *De editione et usu sacrorum librorum*, à laquelle nous voulons que ceux-là seulement soient soumis qui impriment ou font imprimer, sans l'approbation de l'ordinaire, des livres traitant des choses saintes.

SUSPENSES *latæ sententiæ* RÉSERVÉES AU SOUVERAIN-PONTIFE.

« 1° Sont suspendus *ipso facto* de la perception de leurs bénéfices, selon le bon plaisir du Saint-Siége, les chapitres des églises, les congrégations des monastères et tous ceux qui admettent au gouvernement et à l'administration de ces églises et de ces monastères les évêques et les autres Prélats qui se sont pourvus près du Saint-Siége, avant qu'ils aient montré les lettres apostoliques concernant leur promotion.

« 2° Sont suspendus *ipso jure*, pour trois ans, de la faculté de conférer les ordres, ceux qui ordonnent un sujet dépourvu de titre, de bénéfice ou de patrimoine, sous la condition qu'une fois ordonné, il ne demandera pas de ressources pour son entretien.

« 3° Sont suspendus *ipso jure*, pour un an, de la faculté d'administrer les ordres, ceux qui ordonnent un sujet étranger sans lettres démissoires de son évêque, même sous prétexte de bénéfice à lui conférer ou déjà conféré, mais tout-à-fait insuffisant; ceux même qui ordonnent leur propre sujet, mais après qu'il a fait ailleurs un si long séjour, qu'il a pu contracter où il était un empêchement canonique, et lorsqu'il ne présente pas les lettres testimoniales requises de l'évêque de l'endroit où il était.

« 4° Est suspendu *ipso jure*, pour un an, de la collation des ordres, celui qui, hors du cas de privilége intime, aura conféré les ordres sacrés, soit à un clerc de quelque congrégation où l'on ne fait point de vœu solennel et qui n'a ni patrimoine ni titre de bénéfice, soit même à un religieux qui n'est pas encore profès.

« 5° Sont suspendus *ipso jure* pour toujours de l'exercice des ordres, les religieux élus qui vivent hors de leur couvent.

« 6° Sont suspendus *ipso jure* de l'ordre qu'ils ont reçu tous ceux qui ont osé recevoir cet ordre de quiconque a été excommunié, suspendu ou nominativement interdit, d'un hérétique ou d'un schismatique notoire: quant à celui qui a été ordonné de bonne foi par l'une des personnes susdites, Nous déclarons qu'il n'aura pas l'exercice de l'ordre reçu de la sorte, jusqu'à ce qu'il ait reçu dispense.

« 7° Sont suspendus *ipso jure*, selon le bon plaisir du Saint-Siége, des ordres qu'ils auront reçus, les clercs séculiers étrangers à Rome et qui vivent à Rome depuis plus de quatre mois et qui auront été ordonnés par un autre que leur ordinaire, sans la permission du cardinal-vicaire ou sans examen préparatoire passé devant lui; ceux même qui auront été ordonnés par leur ordinaire, mais après avoir été refusés à l'examen dont nous venons de parler; les clercs qui appartiennent à l'un des six diocèses suburbains et qui auront été ordonnés hors de leur diocèse, si les lettres démissoires de leur ordinaire ont été envoyées à un autre qu'au cardinal-vicaire, ou bien s'ils n'ont pas fait précéder la réception de l'ordre d'exercices spirituels accomplis pendant dix jours dans la maison que les prêtres dits de la Mission ont à Rome. Quant aux évêques qui les auront ordonnés, ils seront suspendus pendant un an de l'usage des droits pontificaux.

« INTERDITS *latæ sententiæ* RÉSERVÉS.

« 1° Sont soumis *ipso jure* à l'interdit spécialement réservé au Souverain-Pontife, les universités, colléges et chapitres quel que soit leur nom, qui en appellent des ordres ou mandements du Souverain-Pontife régnant *pro tempore*, au futur Concile.

« 2° Ceux qui célèbrent sciemment ou font célébrer les saints mystères dans des lieux interdits par un ordinaire ou par un juge délégué ou de droit, aussi bien que ceux qui admettent aux divins offices ou aux sacrements ecclésiastiques ou à la sépulture chrétienne ceux qui sont excommuniés nominativement, tous ceux-là sont soumis *ipso jure* à l'interdiction d'entrer dans l'Église jusqu'à ce qu'ils aient fait une amende suffisante au jugement de celui dont ils ont méprisé la sentence.

« Enfin, Nous voulons et déclarons également que tous ceux que le saint Concile de Trente a décrétés suspens ou interdits *ipso jure*, encourent la suspense ou l'interdit.

« Quant aux censures soit d'excommunication, soit de suspense, soit d'interdit, qui ont été portées par Nos Constitutions ou par celles de Nos prédécesseurs, ou par les sacrés canons, outre celles que nous avons révisées et qui ont été jusqu'ici en vigueur, soit pour l'élection du Pontife romain, soit pour le régime intérieur des Ordres et des Instituts de réguliers, ou des Colléges, Congrégations,

réunions et lieux pieux de quelque nom et de quelque espèce que ce soit, Nous voulons et déclarons que toutes soient confirmées et restent en vigueur.

« Au surplus, Nous décrétons que, dans les nouvelles concessions et nouveaux priviléges, quels qu'ils soient, qui pourront être accordés par le Siége apostolique, on ne devra ni ne pourra d'aucune façon, ni par aucun motif, comprendre la faculté d'absoudre des cas et des censures réservés au Pontife romain, à moins qu'il ne soit fait une mention formelle, explicite et individuelle de ces cas et censures. Quant aux priviléges et aux facultés qui ont été concédés depuis n'importe quelle époque jusqu'aujourd'hui, soit par Nos prédécesseurs, soit même par Nous aux réunions, ordres, congrégations, sociétés et instituts, même réguliers, de quelque espèce que ce soit, même pourvus d'un titre particulier, et même dignes d'une mention spéciale, Nous voulons que tous ces priviléges et toutes ces facultés soient révoqués, supprimés et abolis, comme effectivement Nous les révoquons, supprimons et abolissons, nonobstant tous priviléges, même spéciaux, compris ou non dans le *Corpus juris* ou dans les Constitutions apostoliques, toute confirmation apostolique, ou même toute coutume immémoriale, ou toutes clauses quelconques dérogatoires, et d'autres plus efficaces et insolites, auxquelles toutes Nous entendons déroger et dérogeons autant qu'il est besoin.

« Cependant, Nous voulons que soit conservée la faculté d'absoudre, concédée aux Évêques par le Concile de Trente, sess. XXIV, cap. VI, *de reform.*, pour toutes les censures réservées au Siége apostolique par la présente Constitution, à l'exception seulement de celles que Nous avons déclaré, d'une manière spéciale, être réservées à ce même Siége apostolique.



LES PÈRES DU CONCILE.
S. E. le Cardinal DE RAUSCHER, archevêque de Vienne.

« Nous proclamons que ces Lettres, que toutes et chacunes des choses y constituées et décrétées et que toutes et chacunes des mutations et dérogations qui y sont faites par les Constitutions antérieures de Nos Prédécesseurs et même les Nôtres, ou par les autres sacrés Canons, même des Conciles généraux et du Concile de Trente lui-même, sont ratifiées et confirmées, et doivent être respectivement ratifiées et confirmées, et obtenir leur plein et entier effet; proclamons qu'elles doivent être ainsi jugées et définies par les juges ordinaires et les délégués, aussi bien que par les Auditeurs des causes du Palais apostolique et par les Cardinaux de la sainte Église romaine, même Légats *a latere*, et par les Nonces du Siége apostolique, et tous autres personnages jouissant ou devant jouir d'une prééminence ou d'un pouvoir quelconque, déclarant qu'à tous et à chacun d'eux est enlevée la faculté et l'autorité de juger et d'interpréter autrement; Nous proclamons vain et inutile pour le présent et pour l'avenir tout ce qui serait attenté contre elles, sciemment ou non, par n'importe quelle autorité, même sous le prétexte de quelque privilége ou de quelque coutume établie maintenant ou dans la suite, et que Nous déclarons être un abus.

« Nonobstant les prémisses et toutes autres dispositions quelconques, constitutions, priviléges, même dignes d'une mention spéciale et individuelle, ainsi que toute coutume quelconque, même de temps immémorial, et toutes autres choses contraires quelles qu'elles soient.

« Qu'il ne soit donc permis à personne de rompre cette page de notre constitution, disposition, limitation, suppression, dérogation et volonté, ou de s'y opposer par une audace téméraire. Si quelqu'un a la présomption de le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout puissant et des Bienheureux Pierre et Paul, ses Apôtres.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1869, le 4 des ides d'octobre, et de Notre Pontificat le vingt-quatrième.

« MARIO, CARD. MATTEI, Pro-Dataire —· N. CARD. PARRACCIANI CLARELLI.

« Visa de la Curie :

« DOMINIQUE BRUTI

« Place † du Plomb.

« I. CAGNONI. »

(1) Le chevalier Ottmar-Joseph DE RAUSCHER, actuellement Cardinal-archevêque de Vienne (Autriche), est né à Vienne même, le 6 octobre 1797.

Tout jeune encore, il achevait ses études de droit et de philosophie avec le plus entier succès. Cependant, ses idées l'entraînaient vers un autre but ; il abandonna tout pour se livrer avec ardeur à l'étude de la théologie, et dès 1823, il était ordonné prêtre.

Pendant deux ans, il exerça le saint ministère à Hutteldorf, près Vienne. Il quitta ce pays pour prendre la chaire de droit canon au collége de Salzbourg, et c'est pendant qu'il l'occupait qu'il publia les deux premiers volumes d'une *Histoire ecclésiastique* fort remarquable, qu'il ne put malheureusement terminer, ayant été appelé, en 1833, aux fonctions de directeur de l'Académie impériale Orientale, à Vienne.

Nommé professeur de philosophie de François-Joseph II, actuellement régnant, il conquit rapidement l'estime de son illustre élève, ainsi que celle du Cardinal-archevêque de Prague, qui se plaisait à assister fréquemment aux conférences données par l'éminent professeur.

Le prince Frédéric de Schwarzenberg, qui occupait alors le siége archiépiscopal de Salzbourg, le fit élever à la dignité d'évêque de Sékau, et ce fut le prince lui-même qui, le 15 avril 1849, présida à sa consécration.

Très-peu de temps après, il était nommé à l'archevêché de Gratz, où il gagna l'affection et la confiance de tous les fidèles de son diocèse.

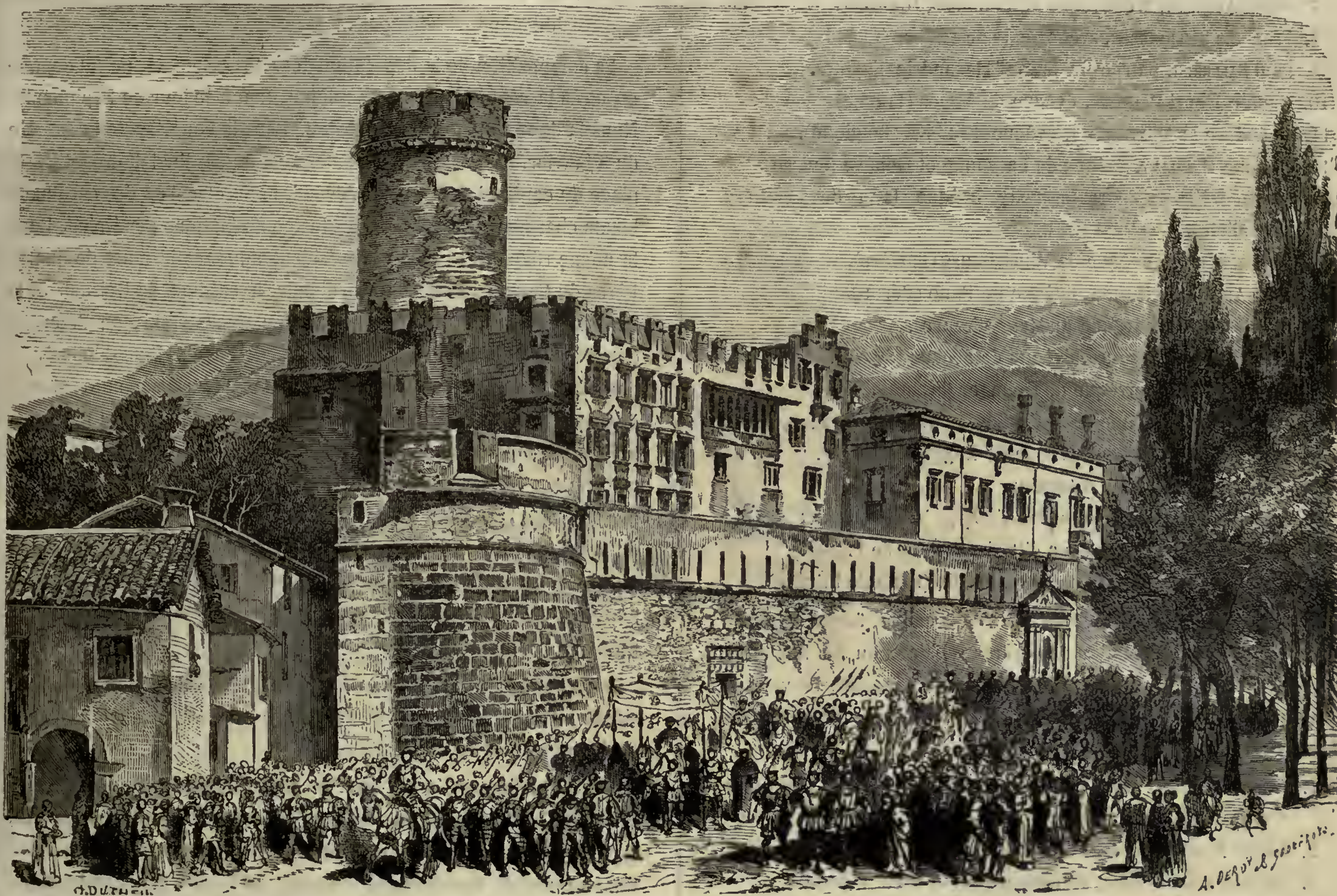
A la mort du Cardinal Milde, Mgr de Rauscher fut nommé (26 mars 1853) Cardinal-archevêque de Vienne, poste qu'il occupe depuis cette époque.

Revenons maintenant aux nominations.

Les Pères avaient à nommer quatre *députations* ou commissions dites *de fide* (du dogme), *de disciplina* (de la discipline), *de rebus ordinum regularium* (des ordres religieux), et *de ritibus orientalibus* (des rites orientaux).

Les membres de la députation du dogme, élus dans la congrégation générale du 14, furent proclamés dans la congrégation du 20, dans l'ordre suivant, qui est celui des suffrages obtenus :

1. Emmanuel-Garcia Gil, archevêque de Saragosse (Espagne).
2. Louis-François Pie, évêque de Poitiers (France).
3. Patrice Leahy, archevêque de Cashel (Irlande).
4. René-François Régnier, archevêque de Cambrai (France).
5. Jean Simor, archevêque de Strigonie ou Gran (Hongrie).
8. Barthélemy d'Avanzo, évêque de Calvi et Teano (Deux-Siciles).
9. Miecislas Ledochowski, archevêque de Gnesen et Posen (Prusse).
10. François-Émile Cugini, archevêque de Modène.
11. Sébastien-Dias Larangeira, évêque de Saint-Pierre de Rio-Grande du Sud (Brésil).
12. Ignace de Senestry, évêque de Ratisbonne (Bavière).
13. Victor-Auguste Dechamps, archevêque de Malines (Belgique).
14. Jean-Martin Spalding, archevêque de Baltimore (États-Unis).
15. Antoine Monescillo, évêque de Jaen (Espagne).
16. Pierre-Joseph de Preux, évêque de Sion (Suisse).
17. Vincent Gasser, évêque de Brixen (Tyrol).
18. Raphaël-Valentin Valdivieso, archevêque de Santiago (Chili).
19. Henri-Édouard Manning, archevêque de Westminster (Angleterre).



SOUVENIRS DU CONCILE DE TRENTE. — Le palais du prince-archevêque de Trente. — Arrivée du légat de France (1).

6. André-Ignace Schepman, archevêque d'Utrecht (Hollande).
7. Antoine Hassoun, patriarche de Cilicie des Arméniens.
20. Frédéric-Maria Zinelli, évêque de Trévise (Vénétie).
21. Joseph Cardoni, archevêque d'Édesse (ancienne Antioche).

(1) Dans l'admirable discours de Mgr Pie, dont nous relatons les passages les plus saillants dans notre chapitre xiv, il est longuement question du Concile de Trente. C'est pour nous une occasion de reproduire quelques scènes de ce Concile si important, et les traits des principaux personnages qui y ont figuré. A propos de ce même Concile, l'un de ses Pères, Mgr Paolo Giovio il Giovine, évêque de Nocera, écrivait à ceux de sa maison, à Naples, des détails curieux sur les dépenses et la manière de vivre dans la ville conciliaire. Il n'est pas sans intérêt de citer ces détails, afin de montrer que la situation matérielle des Pères à Rome est relativement très-supérieure à celle des Pères à Trente. Voici la lettre de l'évêque de Nocera :

« A Trente, une maison vilaine et plus que médiocre pour un évêque de la dernière fortune, coûte dix écus d'or par mois. On donne quatre lits et les ustensiles de cuisine, et une table servie bassement et maigrement (*vilmente et magramente*). Quant au reste de la vie, c'est-à-dire le pain, le vin, la viande, l'huile, le vinaigre, le sel, la chandelle, le bois et la soupe et le cuisinier, c'est l'évêque qui les fournit, dépensant, au mois, quatre écus d'or pour la bouche des serviteurs, autant pour celle des maîtres, et ne mangeant, avec le pain et le vin, qu'une seule sorte de viande. Une monture coûte cinq écus d'or par mois. Le pain est d'un prix deux fois plus élevé qu'à Rome. Quant au vin, il vaut environ trois bayoques le bocal en ce moment, ce qui fait la moitié en sus de celui que l'on a acheté après les vendanges. On paie cet hiver le bois double que pendant l'été, aussi est-il grand dommage de ne pas faire sa provision à temps, comme pour le vin. La viande est bon marché : cinq bayoques la grosse livre de veau ; le beurre, cinq bayoques la petite livre ; la chandelle idem ; l'huile, 22 bayoques le bocal romain ; le bon poisson est très-cher, et les anguilles, les tanches se paient 6 à 7 bayoques la petite livre.

22. Walter Steins, archevêque de Bostra (Palestine).
23. Conrad Martin, évêque de Paderborn (Prusse).
24. Joseph Sant'Alemany, archevêque de San-Francisco (Californie).

Le scrutin pour la députation de la discipline fut tenu dans la congrégation générale du 14 décembre, et les noms furent publiés dans la congrégation générale du 20; les voici, dans l'ordre des suffrages obtenus:

1. Jean Mac-Kloskey, archevêque de New-York (États-Unis).
2. Guillaume Ullathorne, évêque de Birmingham (Angleterre).
3. Jean Mac-Hale, archevêque de Tuam (Irlande).
4. Pélage de Labastida y Davalos, archevêque de Mexico.
5. Pantaléon Monserra y Navarro, évêque de Barcelone (Espagne).
6. Anastase Yusto, archevêque de Burgos (Espagne).
7. Jules Arrigoni, archevêque de Lucques (Toscane).
8. François Baillargeon, archevêque de Québec (Canada).
9. Paul Ballerini, patriarche latin d'Alexandrie (Egypte).
10. Claude-Henri Plantier, évêque de Nîmes (France).
11. Théodore de Montpellier, évêque de Liége (Belgique).
12. Étienne Marilley, évêque de Lausanne et Genève (Suisse).
13. François-Xavier Wierzchleyski, évêque latin de Lemberg (Galicie).
14. Georges Stahl, évêque de Wurtzbourg (Bavière).
15. Jean-Ambroise Huerta, évêque de Puno (Pérou).
16. Charles Fillion, évêque du Mans (France).
17. Jean-Baptiste Zwerger, évêque de Seckau (Styrie).
18. Nicolas Sergent, évêque de Quimper (France).
19. Michel Heiss, évêque de la Crosse (au Wisconsin, États-Unis).
20. Mariano Ricciardi, archevêque de Reggio (Modène).
21. Léon Meurin, évêque d'Ascalon.
22. Jean Guttadauro di Reburdone, évêque de Caltanisetta (Sicile).
23. Marino Marini, archevêque d'Orviéto (États de l'Église).
24. Joseph Aggarbati, évêque de Sinigaglia (États de l'Église).

Dans la congrégation générale du 28 décembre furent nommés les membres de la députation des ordres religieux ou des Réguliers qui furent proclamés dans la congrégation du 3 janvier. En voici la liste, dressée comme les précédentes d'après l'ordre des suffrages obtenus :

1. François Fleix y Solans, Primat, archevêque de Tarragone (Espagne).
2. André Raess, évêque de Strasbourg (France).
3. Godefroy Saint-Marc, archevêque de Rennes (France).
4. Ferdinand Blanco, évêque d'Avila (Espagne).
5. Jean Derry, évêque de Clonfert (Irlande).
6. Joseph-Benoît Dusmet, de la Congrégation des Bénédictins du Mont-Cassin, archevêque de Catane (Sicile).
7. Félix Cantimorri, de l'ordre des Mineurs Capucins, évêque de Parme.
8. Joseph-Ignace Checa, archevêque de Quito (République de l'Equateur).
9. Frédéric, landgrave de Furstenberg, archevêque d'Olmütz (Moravie).
10. Charles Pooten, archevêque d'Antivari et Scutari (Albanie).
11. Paul Micaleff, de l'ordre des Augustins, évêque de Città di Castello (États de l'Église).
12. Étienne-Vincent Ryan, évêque de Buffalo (États-Unis).
13. Simon Spilotros, de l'ordre des Carmes-Déchaussés, évêque de Tricarico (Deux-Siciles).
14. Alexandre Angeloni, archevêque d'Urbin (États de l'Église).
15. Ignace Moraes Cardoso, évêque de Faro (Portugal).
16. François, baron de Leonrod, évêque d'Eichstætt (Bavière).
17. Guillaume-Joseph Clifford, évêque de Clifton (Angleterre).
18. Thomas-Michel Salzano, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, évêque *in partibus* de Tanes ou Tanis (Égypte).
19. Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges (Belgique).
20. Marie-Ephrem Garrelon, évêque *in partibus* de Némésis (Chypre).
21. Louis-Nazaire di Calabiana, archevêque de Milan (Lombardie).
22. Georges-Ebediesu Kayatt, archevêque chaldéen de Diarbékir (Kurdistan).
23. Gaspard Willi, évêque *in partibus* d'Antipatros (Palestine).
24. Jean-Thomas Ghilardi, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, évêque de Mondovi (Piémont).

La composition de la députation des rites orientaux ne fut connue qu'après la seconde session publique, tenue le jour de l'Épiphanie. Nous la donnerons en temps et lieu. Dans la congrégation générale du 3 janvier, fut annoncée la nomination du cardinal de Angelis à la place du cardinal de Reisach, décédé, pour être l'un des cardinaux légats chargés de la présidence des congrégations générales. Dans la même réunion, le cardinal président annonça la mort de quatre Pères du Concile, dont deux cardinaux, le cardinal de Reisach et le cardinal Pentini, et deux évêques, Mgr Manastyrski, de Przemysl (rite latin, en Galicie), et Mgr Frascolla, de Foggia (Deux-Siciles). On pouvait craindre, et ces craintes se sont malheureusement réalisées depuis, que ce ne fussent pas là les seules pertes que la sainte assemblée aurait à déplorer : bien des Pères se sont rendus au Concile malgré leur âge avancé et malgré leur mauvaise santé. « Le Chef de l'Église avait parlé, dit M. J. Chantrel, ils n'ont écouté que la voix du devoir et les inspirations de leur zèle; c'est à Rome même que la Providence a voulu fixer le terme de leurs apostoliques travaux, c'est de Rome qu'ils doivent aller rendre compte à Dieu de leur vie et recevoir la récompense de leurs vertus. »

Dans cette même séance enfin, le cardinal Bilio fut nommé président de la députation du Dogme, et le cardinal Caterini président de la députation de la Discipline.

Dès le lendemain, 4 janvier, les appréhensions que nous signalions plus haut devaient encore être justifiées: le Cardinal président, Mgr de Luca, prenait la parole pour annoncer au Concile la perte douloureuse de Mgr Edouard Vasquez, de l'ordre des Dominicains, évêque de Panama, mort la veille, et recommander l'âme du défunt aux prières des Pères.

Voici, du reste, l'exposé sommaire de ce qui se passa dans cette septième congrégation :

La messe fut célébrée par Mgr Manning, archevêque de Westminster; puis le cardinal de Luca récita, tous les Pères debout, la prière ordinaire.

Les orateurs inscrits prirent ensuite la parole dans l'ordre de leur inscription, et exprimèrent leur opinion sur les matières dogmatiques soumises à leur examen.

Parlèrent d'abord : Mgr l'archevêque de Sens, puis Mgr l'évêque de Montauban, Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon, Mgr Gandolfi, évêque de Corneto et Civita-Vecchia, Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn, Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Ferré, évêque de Casale, et Mgr Charles Greith, évêque de Saint-Gall.

Mgr Doney, évêque de Montauban, craignant de ne pas se faire entendre, à cause de la faiblesse de sa voix, avait prié Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, de vouloir bien le remplacer à la tribune et de lire son discours.

Après le discours de l'évêque de Saint-Gall, le cardinal président donna avis aux Pères que la huitième congrégation générale se tiendrait le samedi suivant, 8 janvier, et que la seconde session publique, sous la présidence du Pape, aurait lieu le jour de la fête des Rois. Dans cette session, les Pères du Concile devaient prononcer, sur les saints Evangiles, la profession de foi prescrite par Pie IV.

Nous avons hâte d'arriver au récit de cette imposante solennité. Avant de conclure ce chapitre, montrons seulement, avec M. Louis Veuillot, l'esprit qui, dans ces différentes nominations, anima le Concile. « Dès à présent, s'écrie l'illustre rédacteur de l'*Univers*, l'esprit du Concile est marqué et fixé. C'est un esprit de foi, d'union, de constance. On veut la grande et sainte paix que procure l'affirmation de la vérité. On a l'espérance, ou pour mieux dire, la foi que la vérité délivrera le monde.... Dans le Concile, point de doute. Le front incliné pour la prière, l'œil sur la croix, contemplant le Christ immortel au sein de cette ombre factice où l'erreur croit l'avoir perdu et s'est perdue elle-même et elle seule, les Pères du Concile savent que la lumière viendra de la croix : *Crux theologica*, dit l'évêque de Tulle. La croix est la lumière, et elle leur enseigne la lumière, et ils enseigneront la lumière en enseignant la croix. Ils ne doutent pas de la croix; ils ne doutent pas que, par la croix, ils sont et seront la lumière du monde. »

XIII

Les Pères avaient reçu à leur domicile une intimation (*monitum*) ainsi conçue : « Dans la seconde session publique du Concile œcu- « ménique du Vatican qui doit avoir lieu le 6 janvier, jour de l'Epi- « phanie de Notre-Seigneur, aura lieu une solennelle profession « de foi dans l'ordre suivant :

« Les promoteurs du très-saint synode, s'avançant au pied du « trône pontifical, demanderont que tous les Pères aient à émettre « la profession de foi selon la formule prescrite par Pie IV, de sainte « mémoire.

« Le Saint-Père prononcera le premier la formule. Ensuite l'un « des Pères la lira du haut de la chaire. Après cette lecture faite « d'une voix élevée, tous les Pères, en observant l'ordre de leur di- « gnité et de leur promotion, viendront l'un après l'autre devant le « trône pontifical, et là, à genoux, la main droite étendue sur l'Evan- « gile, ils donneront leur adhésion à cette formule par les paroles « suivantes : Moi, N. N. (*ici le nom du prélat*), je voue, promets et « jure, selon la formule qu'on vient de lire. Que Dieu me soit en aide « et son saint Evangile ! Et en disant le dernier mot, ils baiseront le « livre.

« Les Orientaux prononceront les mêmes paroles, chacun dans sa « propre langue.

« Signé : ALOYSIUS FERRARI,

« *Protonotaire apostolique, maître des cérémonies.* »

Tout s'accomplit de point en point d'après les indications de ce programme, et ce fut en vérité une belle et majestueuse cérémonie, au récit de laquelle notre devoir d'historien est de consacrer quelques pages.

Tous les correspondants, tous les écrivains qui en ont parlé, s'accordent sur ce point : jamais ils n'avaient rien vu d'aussi imposant, d'aussi solennel, d'aussi touchant, d'aussi auguste. Et dans son impuissance à bien exprimer ce qu'il éprouve en face d'un pareil spectacle, l'un d'eux s'écrie, c'est le rédacteur de *l'Echo de Rome* : « Ce qu'il serait impossible de rendre avec la plume ou le pinceau, c'est le spectacle lui-même, c'est le sublime qui ressort de pareilles cérémonies quand on a le bonheur d'en comprendre le sens, et qui saisit tellement l'imagination et le cœur qu'on ne se sent plus sur la terre. Pour ma part, je dois avouer cette faiblesse, si c'en est une, il m'est impossible de résister au besoin impérieux de pleurer. L'émotion s'amasse en moi peu à peu et presque à mon insu, et puis, il se fait dans ma poitrine comme une détente, c'est un sanglot; et me voilà parti, je suis inondé de larmes.

« Douces larmes qui me font oublier les autres... Ah ! si l'on savait tout ce qu'il y a de consolant dans le culte religieux, quand on le contemple avec la foi et l'espérance !...

« Le temps était plus propice qu'au jour de la session d'ouverture, au 8 décembre. Le soleil, malgré quelques rares nuages, faisait resplendir la grande place de Saint-Pierre. La foule était immense au dehors et dans l'enceinte de la basilique.

« Spectacle véritablement incomparable ! On a vu des pèlerins rester quatre ou cinq heures debout, immobiles, en face de la salle conciliaire, les yeux continuellement fixés sur l'auguste assemblée, comme s'ils cherchaient en quelque sorte à imprégner leurs âmes, pour le reste de la vie, du souvenir de tant de gloire et de majesté.

« Les tribunes des princes et de la diplomatie étaient au complet.

« La garde des portes du Concile avait été confiée, comme dans la session d'ouverture, aux gardes-nobles de Sa Sainteté et aux chevaliers de Malte. A chaque porte se tenaient, l'épée nue, un garde-noble et un chevalier de Malte.

« Les Évêques arrivèrent à neuf heures à la Basilique vaticane, revêtirent les ornements sacrés de couleur blanche dans un des bas-côtés de l'Église, à ce destiné, et se rendirent individuellement, au fur et à mesure de leur arrivée, à la grande salle du Concile, où ils prirent les places qui leur sont assignées d'ordinaire.

« Il en fut de même des Cardinaux, qui s'habillèrent dans une chapelle spéciale.

« La salle du Concile qui, suivant que nous l'avons dit, avait subi divers changements pour la tenue des congrégations générales, avait été exactement rétablie dans ses dispositions premières. L'autel était dressé au milieu de la salle, à l'une de ses extrémités, du côté de la grande porte d'entrée, en face du trône du Souverain-Pontife s'élevant, à l'autre extrémité de la salle, au milieu des bancs des Cardinaux.

« Vers neuf heures vingt-cinq minutes, le Pape, après avoir pris les ornements sacrés dans une chapelle latérale, celle que l'on désigne sous le nom de *Grégorienne*, fit son entrée au Concile au milieu des Pères, qui se levèrent, tête nue, pour le recevoir. Sa Sainteté prit immédiatement place sur son trône, au fond de la salle, ayant, à ses côtés, pour l'assister, le premier des cardinaux prê-

tres, S. Em. le cardinal de Angelis, et deux cardinaux-diacres, les cardinaux Antonelli et Mertel. La messe fut chantée par S. Em. le cardinal Patrizzi, sous-doyen du Sacré-Collége et vicaire de Sa Sainteté. Dans la notification aux Évêques, c'était le nom du cardinal Mattei qui se trouvait indiqué comme célébrant; mais son grand âge et ses infirmités ne lui permirent pas de remplir cette mission d'honneur.

« Avant la messe, il n'y eut pas d'obédience, et personne n'alla baiser la main du Pape. Comme aussi le sermon ordinaire, prononcé après l'Évangile, n'eut pas lieu et les Évêques non plus que les Cardinaux ne descendirent pour le *Circulus*. Ces diverses cérémonies eussent demandé trop de temps et prolongé d'une façon considérable la séance déjà fort longue par elle-même.

« La messe, qui se termina vers dix heures trente-cinq minutes, avait déjà produit une profonde impression. Rien de plus saisissant, en effet, que le *Credo* chanté par tous les Évêques. On ne saurait se figurer l'impression que produisent ces voix venues de tous les coins de l'horizon, exercées à l'enseignement, à l'éloquence, à la défense de Dieu et à la prédication du salut, et répétant ensemble le symbole de cette même foi qui éclaire le monde entier. L'impression gagnait à mesure que se développaient les paroles, et elle eut quelque chose de plus solennel encore quand on en arriva à la confession de la croyance en l'Esprit-Saint, qui plane visiblement sur l'assemblée.

« Le secrétaire du Concile, Mgr Fessler, évêque de Saint-Hippolyte, porta alors, avec grande solennité, le livre des saints évangiles sur l'autel et l'y déposa, ouvert, sur un riche petit trône d'or et de velours cramoisi.

« Le Pape, dont la participation au reste de la cérémonie allait devenir plus active, se revêtit d'ornements nouveaux, puis, après quelques instants de prière, commença le long cérémonial des invocations, des oraisons, des prières et des chants des hymnes sacrés.

« Le Saint-Père débuta par la récitation à haute voix, au milieu de l'assemblée tout entière prosternée à genoux, la belle prière : *Adsumus Domine, Sancte Spiritus*. Puis vinrent les litanies des saints, le chant de l'Évangile par le cardinal Capalti, celui du *Veni creator*, puis des *Oremus*, des supplications sans nombre.

« A entendre tous ces noms glorieux de l'Eglise du ciel invoqués par l'Eglise de la terre, la pensée rappelait, pour ainsi dire, sur chaque siége, les docteurs, les martyrs, les confesseurs qui les ont illustrés. On revoyait, dans le souvenir du passé et dans la gloire de la communion des saints, ces apôtres et ces fondateurs qui protégent de leur intercession les successeurs que la suite des siècles leur a donnés, et leur auréole projetait sur le Concile entier comme une lueur de force, de charité et de paix.

« Vers la fin des Litanies, quand le Pape chanta les versets par lesquels il supplie la Très-Sainte-Trinité de « bénir », de « gouverner », de « conserver » le Concile, l'accent merveilleux de sa parole retentissant avec une vigueur extraordinaire sous ces voûtes immenses et arrivant jusqu'aux extrémités de la basilique, prit une vibration plus pénétrante encore de la piété et de l'ardeur qui animent sa grande âme. Il se fit dans tout l'auditoire, chez les Pères d'abord, dans l'innombrable public ensuite, un mouvement spontané et profond. Le Ciel s'abaissait pour répondre aux vœux de Pie IX.

« Mais, si puissante qu'elle fut déjà, l'émotion n'était encore qu'à son début.

« Les prières liturgiques terminées, les promoteurs du Concile, Mgr Philippe Ralli et le commandeur Jean-Baptiste de Dominicis-Tosti, tous deux avocats consistoriaux, se rendirent au trône pontifical, se jetèrent aux pieds du Pape et lui présentèrent leur instance, afin que tous les Pères du Concile fissent la profession de foi prescrite par le Pape Pie IV dans la bulle *Injunctum Nobis* de novembre 1564.

« C'est alors qu'eut lieu cette admirable scène dont le souvenir vivra, jusqu'à leur dernier jour, dans la mémoire de tous les assistants.

« Le Souverain-Pontife, se rendant à la demande des promoteurs, se leva debout sur son trône, et, étendant les mains sur les saints Evangiles tenus devant lui, prononça, la tête découverte, d'une voix forte, mais émue, la belle profession de foi de Pie IV, que nous mettons plus bas sous les yeux de nos lecteurs.

« Sa Sainteté s'assit ensuite sur son trône. Les saints Evangiles furent déposés sur un riche coussin devant lui, et les cardinaux vinrent un à un s'agenouiller devant les livres saints, et, la main droite tendue sur eux, ils prononcèrent à haute voix le serment prescrit suivant la formule qui suit : *Ego* (nom du cardinal) *spondeo, voveo, et juro juxta formulam prælectam. Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia.*

« Préalablement, cette formule lue par le Saint-Père, avait été, dans son entier, répétée en chaire par un des Pères du Concile, Mgr Valenziani, évêque de Fabriano et Matelica. En voici la traduction exacte :

Formule de profession de foi catholique, apostolique et romaine,

PRESCRITE PAR N. S. P. LE PAPE PIE IV.

« Moi, N..., je crois d'une foi ferme et professe tous et chacun des articles qui sont contenus dans le symbole de foi en usage dans la sainte Église romaine. Ainsi :

« Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, toutes les choses visibles et invisibles; je crois en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu et né du Père avant tous les siècles; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu; qui n'a pas été fait, mais engendré, consubstantiel au Père; par qui toutes choses ont été faites; qui pour nous autres hommes et pour notre salut est descendu des cieux; qui s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit dans le sein de la vierge Marie, et s'est fait homme; qui a été aussi crucifié pour nous sous Ponce-Pilate, a souffert et a été enseveli; qui est ressuscité le troisième jour selon les Ecritures; est monté au ciel; est assis à la droite du Père et viendra de nouveau avec gloire pour juger les vivants et les morts; dont le règne n'aura point de fin. Je crois aussi en l'Esprit-Saint, qui est Seigneur et donne la vie, qui procède du Père et du Fls; qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes. Je crois en l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés. Et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

« J'admets et embrasse très-fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques et toutes les autres observances et constitutions de la même Église.

« J'admets aussi la Sainte-Écriture, selon le sens qu'a suivi et que suit notre sainte mère l'Église, à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des saintes Écritures; et je ne l'entendrai et l'interpréterai jamais que selon l'unanime accord des Pères.



LES PÈRES DU CONCILE DU VATICAN.

« Je professe encore qu'il y a vraiment et proprement sept sacrements de la loi nouvelle, institués par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et nécessaires au salut du genre humain, quoiqu'ils ne le soient pas tous à chacun en particulier, savoir : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage ; je reconnais que ces sacrements confèrent la grâce, et qu'il en est trois, le baptême, la confirmation et l'ordre, qui ne peuvent être réitérés sans sacrilége.

« Je reçois de même et admets les rites de l'Église catholique reçus et approuvés dans l'administration solennelle de tous les susdits sacrements.

« J'embrasse et reçois toutes et chacune des choses qui ont été définies et déclarées dans le très-saint Concile de Trente touchant le péché originel et la justification.

« Je professe également que, dans la messe, est offert à Dieu un sacrifice véritable, proprement dit, et propitiatoire pour les vivants et pour les morts, et que dans le Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie sont véritablement, réellement et substantiellement le corps et le sang conjointement avec l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il s'opère un changement de toute la substance du pain en son corps, et de toute la substance du vin en son sang, changement que l'Eglise catholique appelle Transsubstantiation. Je confesse aussi que sous une seule de ces deux espèces on reçoit Jésus-Christ tout entier, et le sacrement dans sa vérité.

« Je tiens fermement qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui s'y trouvent détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles.

« Je crois de même qu'il faut honorer et invoquer les saints qui règnent avec Jésus-Christ, et qu'ils offrent à Dieu des prières pour nous, et qu'il faut vénérer leurs reliques.

« Je déclare avec une assurance entière que les images de Jésus-Christ et de la Mère de Dieu toujours vierge, et celles des autres saints, doivent être gardées et retenues, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus.

« J'affirme aussi que le pouvoir des indulgences a été laissé par Jésus-Christ dans l'Eglise, et que l'usage en est très-salutaire au peuple chrétien.

« Je reconnais que l'Eglise romaine, sainte, catholique et apostolique, est mère et maîtresse de toutes les Eglises; et je promets et jure vraie obéissance au Pontife romain, le successeur de saint Pierre, prince des Apôtres et Vicaire de Jésus-Christ.

« Je reçois aussi et professe sans aucun doute toutes les autres vérités qui ont été transmises, définies et déclarées par les sacrés canons et par les Conciles œcuméniques, et principalement par le très-saint Concile de Trente.

« Et en même temps, toutes les erreurs contraires, ainsi que les hérésies quelles qu'elles soient, qui ont été condamnées, rejetées et anathématisées par l'Eglise, je les condamne moi-même, je les rejette et les anathématise de la même manière.

« Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, cette foi que de plein gré je professe présentement et à laquelle je tiens en toute vérité, j'aurai soin, Dieu aidant, de la conserver et de la confesser très-constamment dans toute son intégrité et sa pureté jusqu'au dernier soupir de ma vie ; je ferai également en sorte, autant qu'il dépendra de moi, que ceux qui vivent sous mon autorité ou dont le soin m'appartiendra à raison de ma charge, y soient maintenus, et qu'elle leur soit enseignée et prêchée : c'est ce que moi, N...., je promets, voue et jure. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces saints Evangiles de Dieu. »

« Debout et la tête découverte les Evêques avaient écouté cette lecture. Le Pape seul était demeuré assis et couvert. Alors commença « le défilé, » il était onze heures vingt-cinq minutes.

« Après les Cardinaux, s'avancèrent vers le trône pontifical et les saints Evangiles, d'abord les Patriarches, puis les Primats, les Archevêques, les Evêques, les Abbés *nullius* et mitrés, les Généraux et les Vicaires généraux des ordres religieux, d'abord deux à deux, et ensuite quatre par quatre. Cette dernière mesure fut prise afin de diminuer la longueur et la fatigue de la cérémonie. La profession de foi ne dura cependant pas moins de deux heures ; car, commencée, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à onze heures vingt-cinq minutes, elle ne se termina qu'à une heure et demie. On entendit la même formule proférée en latin, dans tous les systèmes de prononciation de cette langue, en arabe, en arménien, en bulgare, en chaldéen, en grec et en syriaque.

« Cette belle cérémonie achevée, les deux promoteurs du Concile, Mgr Ralli et le commandeur Dominicis-Tosti, se rendirent de nouveau aux pieds du trône pontifical avec les Protonotaires du Concile, et, après s'être agenouillés tous ensemble, les Promoteurs interpellèrent les Notaires, requérant qu'ils dressassent procès-verbal de la session et de tout ce qui venait de s'accomplir. L'un de ceux-ci répondit qu'ils allaient le faire très-exactement, prenant pour témoins de l'acte le majordome et le maître de chambre de Sa Sainteté présents à la séance.

« Le Pape entonna le *Te Deum* dont les versets furent alternativement chantés par les chantres de la chapelle Sixtine, les évêques et le peuple. L'*Oremus* récité par le Pape, le Souverain-Pontife donna la bénédiction aux Pères du Concile et au peuple, puis le cardinal-prêtre assistant, le cardinal de Angelis, fit la publication de l'indulgence de 30 ans accordée à tous ceux qui avaient assisté à l'auguste cérémonie.

« Le Pape descendit alors de son trône, et, après avoir donné, en silence, une dernière bénédiction au Concile, il traversa la salle, la tiare en tête, accompagné des prélats de sa maison, et se rendit à la chapelle Grégorienne, où il déposa les ornements sacrés et remonta ensuite au palais du Vatican. Il était alors près de deux heures. »

Telle est, dans son ensemble, cette scène d'une grandeur incomparable, — magnifique et émouvant spectacle qui a dû faire frémir l'enfer, qui a réjoui les cieux et porté la joie et la confiance dans l'âme de tous les hommes de bonne volonté.

« Il importe, dit le rédacteur du *Monde*, que cet exemple soit suivi et trouve de l'écho dans l'univers catholique tout entier. Il est bon, utile, très-opportun que les fidèles de tous les pays, s'unissant de cœur et d'âme au Pape, aux Pères et aux pasteurs des peuples, affirment et répètent cette belle formule de l'enseignement chrétien, cette protestation de foi catholique, apostolique et romaine.

« Oui, il est bon, il est juste que cette sublime profession de foi, sortie du cœur et des lèvres augustes du Vicaire de Jésus-Christ, passée à travers le cœur et les lèvres de tous les évêques catholiques du monde, de ceux de l'Orient et de l'Occident, comme de ceux du Midi et du Septentrion, se répande, se propage partout, vienne embaumer le cœur et les lèvres de tous les catho-

liques du monde, afin de les fortifier et de les raffermir dans la foi. »

Pour apprécier cette même solennité, la *Correspondance de Rome* trouve ces belles paroles que nous sommes heureux de rapporter textuellement :

« Le monde la regardera comme une vaine cérémonie d'apparat, mais *hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.* Avant d'instruire le monde, les Pères professent la foi qu'ils possèdent, et par là même ils enseignent encore, car ces paroles : *Credidi propter quod locutus sum* se vérifient aussi dans ce sens. Et certes, cette profession solennelle de la foi de l'Eglise catholique ne pouvait se faire en un jour plus opportun que l'Epiphanie de Notre-Seigneur. Si la fête de Pâques-Epiphanie, comme disent vulgairement les Romains, est la Pâques de la foi, comme la Pâques de la Résurrection est la Pâques de l'espérance, et Pâques de la Pentecôte est la Pâques de la charité, il est certain qu'en aucune autre occasion le titre de la foi n'a mieux convenu à l'Epiphanie. »

Nous ne saurions, en terminant l'histoire de cette journée, passer sous silence quelques traits qui émurent profondément le Pape et le Concile.

Un des plus anciens et des plus vénérables Pères, Mgr Allou, évêque de Meaux, d'une très-faible santé et presque aveugle, se trouva mal pendant la cérémonie. On dut l'emporter hors de la salle, et il resta quelque temps évanoui. Lorsqu'il reprit ses sens, on voulut l'emmener à sa demeure, au Séminaire français. Il s'y refusa parce qu'il n'avait pas encore juré la profession de foi comme les autres évêques. Soutenu par deux membres du Concile, le saint vieillard rentra dans la salle, et, agenouillé devant le Pape, il retrouva assez de forces pour prononcer la formule qui attestait la foi de son âme *et de son cœur.*

« On voyait, dit un autre correspondant racontant la scène du serment, plusieurs de ces nobles vieillards, qui ont perdu la vue ou dont l'âge a appesanti la démarche et enlevé les forces, chercher, autour d'eux, une main amie et charitable, pour les aider à descendre de leurs siéges et les guider jusqu'aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. L'un de ces évêques, revenu à son siége, se mit à genoux et récita le *Benedictus; il ne pensait pas qu'il pût jamais rien voir qui s'approchât davantage des magnificences du ciel !* »

XIV

Pendant que le Concile poursuit ses travaux, les Pères, maîtres de l'éloquence sacrée, font entendre, à Saint-André-della-Valle, des discours ou des sermons dont le recueil sera, nous n'en doutons pas, une des œuvres considérables de ce temps. Pourquoi faut-il que nos pages soient si vite remplies par les matières auxquelles nous devons donner place? Il serait si utile de rassembler ces trésors de théologie, de philosophie, d'éloquence répandus avec tant de profusion.

Qu'il nous soit du moins permis de leur consacrer un court chapitre, à la suite du compte-rendu de la session générale du 6 janvier. Ces sermons eux aussi appartiennent au récit des solennités de l'Epiphanie.

« C'est en ce moment à Rome une vraie fête pour l'éloquence sacrée, nous dit un correspondant. On se porte en foule à la station de Saint-André-della-Valle, où plusieurs fois le jour les orateurs les plus éminents de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie occupent tour à tour la chaire ou l'estrade. »

Et M. Louis Veuillot ajoute :

« Pendant l'octave de l'Epiphanie, Rome offre des fêtes splendides à ses nombreux pèlerins dans l'église de Saint-André-della-Valle. On y célèbre des messes dans tous les rites; on y prêche dans toutes les langues. De grands Evêques rompent le pain eucharistique et de grands Evêques encore le pain de la parole. Quelles magnificences dans ces cérémonies et quelles beautés dans l'éloquence! J'ai entendu Mgr Ketteler : avec quelle souplesse il manie sa langue! Il a prêché cette vérité, que l'Eglise est la colonne et le fondement de la vérité.....

« C'est à une heure et demie que prêchent les Evêques français. Les auditeurs affluent. Aujourd'hui, ils emplissent la vaste nef. En vérité, nous sommes noblement représentés.

« Le jour de l'ouverture, on a entendu Mgr Freppel. Voici son sujet : Jésus-Christ règne sur les intelligences par la foi, sur les cœurs par l'amour, sur les volontés par le culte.

« Le lendemain, Mgr Bertaud. Il n'y avait pas ce jour là de séance au Concile, et l'assistance était fort nombreuse et très-choisie. J'ai aperçu plus de 25 évêques au pied de la chaire et dans la nef. Nos lecteurs connaissent le grand orateur. Je leur souhaite à tous le bonheur de l'entendre, et de l'entendre à Rome. Qu'il y est bien chez lui! Il nous disait, en nous parlant de la langue latine, que l'Eglise, en la recevant des païens, la trouva trop étriquée et trop pauvre malgré ses richesses, et fut obligée de faire voler en éclats quelques-unes de ses syllabes, d'en ajouter d'autres, d'inventer des mots, et de la revêtir d'autres parures plus riches et plus éclatantes encore, afin de la rendre digne de sa nouvelle mission et de la gloire incomparable qui l'attendait. Voilà bien ce que Mgr de Tulle fait de la langue française.....

« De son discours, je ne veux citer que ce passage. Il parlait de l'Enfant Jésus naissant dans une crèche, et il a dit : « Les sages selon le monde auraient peut-être trouvé aussi qu'il n'était pas *opportun* que le Fils de Dieu naquît ainsi dans la pauvreté, qui choquait alors beaucoup les idées du siècle. »

« On devait encore entendre Mgr Épivent, évêque d'Aire. Il a été empêché, et s'est fait remplacer par M. l'abbé Besson, le conférencier de Besançon, connu de toute la France par ses beaux volumes sur Jésus-Christ, l'Église et les Sacrements. Il a prêché sur l'apostolat, avec un feu tout italien et des termes très-choisis. »

Puis est venu le tour de Mgr Mermillod, parole facile, éloquente et souvent pleine de frémissement, brillante, toujours pleine de charme et de grandes pensées.

L'Évêque de Genève a pris pour thème de son discours la scène évangélique des Mages perpétuée dans l'Église. Il a fait voir que l'Église est l'étoile toujours visible au firmament des siècles et menant les peuples à Jésus-Christ. Durant plus de trois quarts d'heure l'entraînant auxiliaire de Genève a esquissé à grands traits et en tableaux saisissants l'histoire de l'Eglise. Il a dit en substance que Jésus-Christ avait subi trois grandes attaques : La première contre sa Divinité par l'arianisme. Mais que l'Église s'était levée au milieu des luttes qui partageaient le monde, et qu'en précisant au Concile

de Nicée la doctrine de l'Incarnation et en affirmant l'authenticité du mot consubstantiel, elle avait sauvé la Divinité de Jésus-Christ. La seconde, au seizième siècle, contre la perpétuité de Jésus-Christ dans l'Église par la présence eucharistique. Mais au Concile de Trente, les Pères réunis avaient consacré la vérité du dogme par la parole de la *transsubstantiation*. La troisième a lieu de nos jours; elle est contre l'autorité du Christ, que l'on nie dans l'ordre intellectuel, moral et social. On nie sa souveraineté, ses droits; mais le Christ a sur la terre une autre permanence, qui est le Vicaire de Jésus-Christ, et l'étoile de l'Église conduira les peuples au Concile du Vatican comme elle les a conduits à Nicée et à Trente, et là, aux tressaillements du monde chrétien, l'autorité infaillible du chef de l'Église dans les questions doctrinales jaillira plus lumineuse, plus éclatante que jamais. Ce sera la grande voix solennelle des siècles et de la tradition parlant comme à Nicée, comme à Trente.

Mgr Mermillod a ajouté : « On trouve étrange que le Vicaire de Jésus-Christ soit préservé de toute erreur dans ses enseignements à l'Église universelle. Eh quoi ! est-ce un don plus grand que le mystère du prêtre qui lave les âmes et monte à l'autel pour consacrer le corps de Jésus-Christ? Est-ce un prodige plus grand que le Verbe Éternel passant par les entrailles d'une femme pour être la lumière du monde? »

Et de là, s'élevant contre les injures de la presse européenne qui accuse le Concile de manquer de liberté, il a demandé si les Évêques de l'Europe n'étaient pas dans tous les pays les soutiens mêmes de la liberté universelle, et surtout si ces phalanges glorieuses de missionnaires qui vont à l'encontre du martyre, sur les pas des martyrs, leurs prédécesseurs, sont bien des hommes qui trahiraient la liberté de leur parole! Il a demandé encore si tous ces Évêques réunis à Rome n'étaient pas les successeurs de Pierre et de Paul, qui, dans les cachots, au pied du Capitole, sur le Janicule, aux Trois-Fontaines, avaient, de leur sang, écrit ce grand mot de liberté dont le monde voudrait faire un mensonge ou une raillerie.

Réfutant cette objection, que le Concile n'aura pas le sens des choses du temps, il a invoqué tour à tour les Évêques qui viennent de Londres, de Paris, de Bruxelles, de Madrid, de Cologne, d'Amérique, etc., et a fait voir qu'ils connaissaient mieux que personne la vie intellectuelle et les aspirations de l'homme, et que, en définitive, le Concile et l'Eglise n'avaient pas d'autre mission que de conduire le monde moderne à Jésus-Christ. L'étoile y a bien conduit le monde romain qui tombait en lambeaux.

« Ah! s'est-il écrié, vous essayez depuis trois siècles en Europe de fragiles constructions sociales, et vous aboutissez à ces angoisses permanentes, à ces luttes entre la richesse et la pauvreté, à ces guerres gigantesques qui nous menacent. Vous avez rejeté J.-C., la pierre de l'angle de toutes les constructions, mais nous l'avons gardé pour vous, hommes de la politique, comme nous avons pour vous, hommes protestants, gardé les Livres saints.

« Vous êtes tous des enfants prodigues qui avez quitté la maison



S. EM. LE CARDINAL DE BONALD, archevêque de Lyon (1).

(1) Nous donnons ici le portrait de Mgr de Bonald, bien que son grand âge et la maladie l'aient empêché de se rendre à Rome; mais l'intérêt qu'il prenait à tout ce qui touchait au sujet qui nous occupe, ses lettres pastorales, les brefs qu'il a reçus du Pape, en font véritablement, et dans toute l'acception du mot, un *Père du Concile*.

Mgr de Bonald, mort le 25 février, occupait depuis 1839 le siége archiépiscopal de Lyon, auquel Grégoire VII, en 1079, avait attaché le titre de *primatie*. Depuis cette époque, le premier pasteur du diocèse lyonnais s'intitulait *primat* des Gaules lyonnaises, et avait sous sa juridiction ecclésiastique les quatre provinces de Lyon, de Sens, de Rouen et de Tours. Son église cathédrale portait, exclusivement à toute autre, le nom de *primatiale*, et, même aujourd'hui, les archevêques de Lyon s'intitulent *primats des Gaules*, qualification devenue simplement honorifique.

L'archevêché de Lyon est un des plus importants de France, et il faut avoir fait preuve de grands talents pour l'occuper. Mgr de Bonald avait tous les titres pour y parvenir, lorsque la mort du titulaire, le cardinal Fesch, laissa vacant ce siége. Il portait un nom célèbre. Son père était le vicomte de Bonald, le célèbre métaphysicien, l'auteur si remarqué de la *Législation primitive*. Sulpicien distingué, ses prédications à Paris l'avaient signalé hautement. Son voyage à Rome, en qualité de secrétaire de Mgr de Pressigny, archevêque de Besançon, l'avait mis assez en évidence pour lui valoir, dès 1817, le grand vicariat de Chartres, et deux années plus tard, l'aumônerie royale, sous Charles X. En 1823, l'abbé de Bonald était évêque du Puy.

Il fut intronisé sur le siége primatial de Lyon le 2 juillet 1840; créé Cardinal Prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de la Sainte-Trinité-au-Mont-Pincius, par le Pape Grégoire XVI, le 1er mars 1841; Sénateur de l'Empire et Commandeur de la Légion d'honneur en 1852.

paternelle, et avez cherché dans un christianisme libéral et dans un libre examen, les trésors de la vérité et de la liberté. Oui, c'est toujours la faiblesse qui confond la force, et il y a dans cette victoire une grande loi divine. L'action de Dieu dans le monde, la rédemption dans les âmes, la perpétuité et la définition de la vérité, tout repose sur ces trois grandes faiblesses ; un enfant à Bethléhem, une hostie dans le tabernacle, et un vieillard au Vatican. »

Pendant près d'une heure, l'auditoire, sous le charme de cette improvisation ardente, en subissait tous les mouvements.

Un autre jour, nous l'avons dit plus haut, on entendait l'évêque de Tulle : comme un torrent fougueux qui s'élance sur des pentes inégales, tantôt bouillonnant et emportant tout sur son passage, tantôt plus calme et arrosant des prairies semées de fleurs, l'orateur passe tour à tour de la simplicité à l'élévation, de la poésie à la science. On s'étonne parfois, mais on cède plus souvent à l'entraînement et à l'éclat de cette parole dont l'originalité est si profonde. Mgr Bertcaud a montré surtout combien la vérité se jouait des calculs de la frayeur humaine, et comme elle rayonnait toujours d'un invincible à-propos.

Et que dire du discours de l'évêque de Carcassonne, Mgr Roullet de la Bouillerie? Nous ne pouvons malheureusement en donner qu'une faible idée : « *Vidimus stellam* » s'écrie-t-il, *nous avons vu l'étoile.*

« C'est la parole des Mages, et ils accourent du fond de l'Orient pour adorer Jésus-Christ. C'est la parole de toutes les nations de la terre, et, à la suite des Mages, elles viennent successivement, et de siècle en siècle, se prosterner devant la crèche. C'est notre parole à nous-mêmes, mes frères, et en ces jours solennels, détournant nos regards du faux éclat et des mensongères splendeurs du monde, nous n'aimons plus à contempler que l'étoile. *Vidimus stellam.* Mais qu'est-ce donc que cette étoile? Est-ce seulement un de ces astres qu'il a plu à la main du Très-Haut de jeter comme un sable d'or sur le parcours des cieux?... Béni soit Dieu qui, entre le monde visible et le monde invisible, a voulu établir des liens si merveilleux et si étroits; quel rapport entre l'étoile et les divins mystères du christianisme? mais « les cieux racontent la gloire du Seigneur et le firmament annonce l'œuvre de ses mains. » Jamais cette sainte parole ne s'est mieux réalisée qu'alors qu'au plus haut des cieux l'étoile a guidé les Mages vers la crèche de Bethléhem...

« Ne cherchons donc point d'autre texte : l'Etoile! Le mot suffit, et je voudrais le méditer avec vous. L'étoile est évidemment un symbole, mais quel symbole? et que nous enseigne-t-il? Voilà, mes bien chers frères, ce que je vais essayer de vous expliquer en peu de mots. Mais d'abord invoquons Marie, que l'Eglise a nommée l'Etoile de la Mer et l'Etoile du Matin...

« L'Etoile est le symbole d'un grand et admirable mystère : celui de l'illumination du monde. Depuis le jour où le beau soleil du paradis s'était couché sur Adam pécheur, toutes les nations de la terre marchaient dans les ténèbres! — *Populus ambulabat in tenebris.* — Quelles ténèbres? celles de l'erreur et du péché.

« Celles de l'erreur : et en effet, de même que l'œil de notre corps



LES PRINCIPAUX PERSONNAGES DU CONCILE DE TRENTE.

a été fait pour contempler la splendeur du jour, de même l'œil de notre âme nous a été donné pour contempler la vérité; et l'erreur, c'est la nuit qui se fait dans notre intelligence.

« Celles du péché : car le Sauveur lui-même a dit : « Votre œil est votre lumière, et si votre œil est mauvais, tout votre corps sera dans les ténèbres ; » comme s'il disait : Si votre intelligence, votre esprit, qui est votre lumière et votre œil, se laisse dépraver et obscurcir par l'erreur, toutes vos actions seront des œuvres de ténèbres « *opera tenebrarum*, » et c'est l'expression même de l'Apôtre.

« Ainsi le monde marchait dans la nuit; et vraiment, lorsqu'on parcourt l'histoire de l'homme, depuis sa chûte jusqu'à Jésus-Christ, il semble, selon l'énergique expression de nos saints Livres, qu'on ne fait que palper les ténèbres. Partout l'idolâtrie, partout le dévergondage des mœurs, partout la barbarie, et sur quelques points seulement la civilisation, d'autant plus honteuse qu'elle était plus avancée. O Rome! ville aujourd'hui si lumineuse et si splendide, toi aussi tu étais dans la nuit; tu avais des palais superbes et des temples magnifiques; tu avais l'or; tu avais le marbre; tu avais les pierres précieuses, mais tu n'avais pas la lumière. Ton immense empire s'étendait depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, mais le vrai soleil ne s'élevait pas sur toi; ton empire, c'était le monde, mais le monde était le chaos et attendait que la lumière se fît..... Oui, pour l'homme, la grande question, c'était de retrouver la lumière...

« Regardez, regardez, mes frères, notre étoile du Vatican, combien de nuages s'amoncellent autour d'elle, science nuageuse, philosophie nuageuse, politique nuageuse, avenir que les nuages assombrissent; mais notre étoile scintille au milieu de tous ces nuages, et elle nous annonce un beau jour.

« C'est pour cela, ô Rome! que si, tout à l'heure j'ai pu parler de tes longues ténèbres et de ta nuit, j'aime maintenant à t'appliquer les magnifiques paroles du Prophète : « Lève-toi, ô Rome ! et illumine-toi, *Surge, illuminare, o Roma!* car ta lumière est venue, *quia venit lumen tuum.* » Oui, bien des peuples encore gémissent dans les ténèbres, mais la gloire du Seigneur a été vue en toi : *Ecce tenebræ operient terram... Gloria Domini in te videbitur.*

« Aussi, en ces jours où nous sommes, lève les yeux autour de toi et regarde : tes fils sont venus de loin et les voilà tous rassemblés. Rassemblés, pourquoi? Ils viennent s'éclairer de ta lumière ; et bientôt, j'en ai la confiance, tous ensemble et d'une même voix, ils rediront l'écho des siècles passés : Pierre a parlé par la bouche de Pie IX; il est la lumière qui ne défaille jamais « *lumen indeficiens.* »

« Ainsi, la lumière qui est Jésus-Christ, la lumière qui est la parole et la grâce, la lumière qui est le ministère de Jésus-Christ dans les âmes et cette lumière figurée par l'étoile, voilà, en trois mots, mes frères, tout le mystère de l'illumination du monde.

« Et cependant, je l'avoue, l'étoile n'est qu'un astre de la nuit, elle n'est pas l'astre du jour; c'est qu'en effet, si, comparé au monde déchu, le christianisme est semblable au jour, comparé à la splendeur du ciel, il n'est encore que la nuit..... Attendons, attendons, mes frères, traversons paisiblement cette nuit calme et sereine où l'étoile nous éclaire : bientôt les ombres s'abaisseront, et l'étoile de la nuit deviendra le radieux soleil de l'éternité. « C'est alors, qu'environnés de délices, suivant la parole du Roi-Prophète, nous verrons pour toujours la lumière de Dieu dans sa lumière : *In lumine tuo videbimus lumen.* »

A défaut des discours prononcés dans l'intérieur même du saint cénacle, — discours qu'il ne nous est pas encore donné de connaître, n'est-ce pas qu'il est doux d'entendre la voix chérie de nos Evêques parlant de Rome même à leur troupeau, et leur sainte parole n'est-elle point comme l'écho du Concile et le reflet des grands enseignements qui s'y préparent?

Venons à l'admirable discours prononcé par Mgr Pie le 14 janvier, au milieu d'une affluence énorme de fidèles. Mgr Pie, successeur de saint Hilaire, et parlant le jour de la fête de saint Hilaire, ne pouvait entretenir son auditoire que de l'illustre docteur des Gaules. Il a cédé, pour ainsi dire, la parole à ce grand évêque, et c'est saint Hilaire qui, par la bouche de son éloquent successeur, a enseigné les fidèles. Le sermon de Mgr de Poitiers est plus qu'un sermon, c'est une œuvre et une œuvre capitale et de premier ordre dans les circonstances présentes.

Ce discours, remarquable sous tous les rapports a été imprimé, de sorte que les catholiques de tous les pays ont pu le lire et l'admirer.

Contentons-nous d'en détacher les pages qui ont trait à la grande question qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits, toutes les âmes :

« Non pas, dit Mgr Pie, que les Conciles se soient accomplis toujours sans difficultés. Si je vous faisais pénétrer un instant dans le mystère intime du concile de Nicée, mais surtout de ceux d'Ephèse et de Chalcédoine, vous éprouveriez plus d'un étonnement. Ah! s'écriait Hilaire à propos du synode de Séleucie, « malheureuses « mes oreilles, qui ont entendu retentir des paroles si funestes : « *O miseras aures meas, quæ tam funestæ vocis sonum audierunt!* » Dans ceux même dont l'issue devait être le plus favorable, les obstacles furent parfois si multipliés que les esprits en étaient découragés. Rarement toute la portée d'une œuvre est comprise de ceux qui y participent. Placés trop près des choses, ils n'en découvrent pas la grandeur, qui ne peut être mesurée que de loin ; tandis qu'au contraire, ils s'en exagèrent les accidents journaliers, dont l'avenir n'aura nul souci.

« Il est curieux, par exemple, de connaître les appréciations dont le concile de Trente fut l'objet de la part de ses contemporains. Qu'on lise, en particulier, les dépêches diplomatiques des ambassadeurs des princes. C'était dans le cours de l'année 1563 et 1564, par conséquent dans les derniers temps du Concile, après que cette sainte assemblée avait produit tant et tant de magnifiques décrets de doctrine, par exemple, sur le canon des Ecritures, sur la justification, sur les sacrements, et aussi tant de beaux chapitres sur la réformation et le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Voulez-vous savoir quelle était la pensée des hommes d'Etat concernant le Concile ? Avant tout, le Concile n'ayant rien fait de sérieux ni d'efficace depuis son ouverture à Trente, la première chose était de le dissoudre, de le congédier et de le désavouer, puis d'en recommencer un autre ailleurs ; car, disaient les instructions données à notre ambassadeur, M. de Lansac, « de penser procéder par continuation du concile de Trente, ce « n'est pas apporter et appliquer le remède nécessaire à la maladie, « mais plutôt l'aggraver et l'aigrir. »

« Puis, le Concile ne se prêtant point à l'idée d'annuler ce qu'il avait fait jusqu'ici, voici bien d'autres plaintes : « Il ne se traite et « ne se propose rien que ce qu'il plaît à MM. les légats, lesquels ne « font autre chose si ce n'est ce qui leur est mandé de Rome ; et

« encore, quand ils ont proposé quelques matières..., si le peu des « nôtres qu'il y a, lesquels ont, à mon jugement, bon savoir, grand « zèle et affection à une entière réformation de l'Eglise, en veulent « parler plus avant qu'il ne leur plaît, ils sont interrompus, et leurs « opinions ne peuvent être suivies : d'autant que l'on juge à la « pluralité des voix, et qu'il y a beaucoup plus grand nombre « d'évêques italiens, la plupart desquels sont pensionnaires du « Pape, ou intéressés d'office à la cour de Rome, qui sont toujours « contredisants à ce que les autres délibèrent de bon. »

« Un an plus tard, et quand le Concile touchait à son terme, le roi de France « ne voyait plus de ressource, après que le remède du « Concile œcuménique aurait défailli, sinon de convoquer lui-même « un concile national qui ferait ce que le général n'aurait produit. » Et enfin, trois mois entiers après le Concile terminé, la reine-mère écrivait encore : « La réformation, au jugement de beaucoup de « gens de bien et de bons catholiques, n'a pas été telle au Concile « qu'on en puisse espérer grande guérison au mal présent; elle ne « se peut espérer, au défaut du Concile, d'autre endroit que de « l'entrevue générale des princes, etc. »

« Or, il s'agissait de ce concile de Trente, qui, à meilleur titre que celui même de Nicée, a mérité d'être appelé le grand concile; de ce concile, dont il est juste d'affirmer que, depuis la création du monde, aucune assemblée d'hommes n'a réussi à introduire parmi les hommes une aussi grande perfection; de ce concile dont on a pu dire que, comme un arbre de vie, il a pour toujours rendu à l'Eglise la vigueur de sa jeunesse. Plus de trois siècles se sont écoulés depuis que le concile de Trente termina ses travaux, et sa vertu curative et fortifiante n'a point cessé de se faire sentir.

« Demeurez donc en paix, et ne vous laissez point aller aux troubles et aux appréhensions qui ont toujours accompagné les diverses phases de ces assemblées. Le Concile du Vatican fera son œuvre. Ce qu'Hilaire a dit du concile de Nicée, la postérité le dira du nôtre : assentiment de tous contre l'erreur; concours de tous pour le développement de la vérité enseignée dans l'Evangile et par les apôtres.

« Dès la première annonce de cette assemblée œcuménique, un organe considérable de la presse anglaise a cru pouvoir prédire que « le concile de Rome ne réussira pas plus que le concile de « Trente. » Nous aurons assez de modestie pour demeurer satisfaits, s'il réussit seulement dans cette mesure.

« Il est vrai que le Concile de Trente n'a pas sauvé les races royales, qui ont regardé comme un grand succès d'avoir fait avorter quelques-uns de ses décrets destinés à ramener le droit public et les institutions sociales dans les voies de l'esprit et du devoir chrétiens. Certains politiques s'applaudirent comme d'un chef-d'œuvre d'avoir fait signifier par leur monarque, encore enfant, qu'il ne souffrirait pas que les Pères du Concile entreprissent de « rogner les ongles « aux rois. » L'Eglise s'est abstenue; elle a retiré le décret des princes. Les révolutions sont venues; elles ont été moins discrètes et moins débonnaires, hélas ! et l'on sait si elles se sont contentées de rogner les ongles au roi. Le Concile n'en a pas moins opéré son œuvre fondamentale; et je ne souhaite rien de mieux au monde que trois siècles de régénération et de vie chrétienne, comme ceux qui se sont écoulés depuis le concile de Trente. »

XV

Nombreuses sont les audiences que, depuis l'ouverture du Concile, Sa Sainteté Pie IX daigne accorder aux fidèles de tout rang, de toute classe, de tout âge, et ce n'est certes pas l'une des moindres merveilles de la Rome Conciliaire, que le spectacle de cet auguste Vieillard qui, au milieu des travaux les plus ardus, malgré les fatigues d'un apostolat aussi pénible, a toujours un sourire, une prière, une bénédiction pour le pèlerin, si humble qu'il soit.

Ah! c'est qu'il sait, le Saint Pontife, combien sa vue est douce aux âmes; combien en est consolatrice sa présence, et quel immense provision d'espérance et de foi emporte avec lui le pécheur à qui il a été donné, un jour, une heure, une minute seulement, de contempler ses traits vénérés.

« Voir le Pape, écrit de Rome M. Henri de Riancey (1), l'approcher, lui adresser la parole et recevoir directement sa bénédiction, c'est naturellement le vœu le plus cher de la foule énorme d'étrangers et d'Italiens qu'attire sans cesse le Concile. Aussi, dans la condescendance de sa bonté, le Saint-Père se multiplie-t-il pour contenter ces pieux désirs. »

Nous n'entreprendrons pas de raconter l'une après l'autre ces réceptions si souvent répétées; mais il en est qui doivent trouver place dans cette œuvre, celles surtout dans lesquelles le Saint-Père a prononcé quelqu'une de ces allocutions qui vont droit à l'âme, quelqu'une de ces paroles qui émeuvent le cœur le plus dur par leur éloquente simplicité, leur bonhomie, leur laisser-aller (si nous pouvons nous exprimer ainsi), et qui font dire à ceux qui jusque-là s'étaient montrés indifférents ou incrédules : « Celui-là est véritablement le Représentant du Dieu juste et bon sur la terre. »

En énumérant les principales de ces audiences, en racontant les faits saillants qui les ont signalées, nous procéderons par ordre de date, remontant ainsi un peu en arrière.

L'une des plus imposantes d'entre elles est, sans contredit, celle que dans l'après-midi du dimanche 12 décembre, le Saint-Père donna aux prêtres français qui s'étaient rendus à Rome pour les fêtes de l'ouverture du Concile. C'est celle que reproduit notre gravure (pages 188 et 189).

Ecoutons le récit qu'en fait un témoin oculaire :

« On avait fixé trois heures; à deux heures, près de 400 prêtres étaient réunis; d'autres manquaient, n'ayant pas eu le bonheur d'être avertis. Nous attendîmes deux heures, la joie dans l'âme, le visage souriant, de douces et fraternelles conversations sur les lèvres.

« A 4 heures moins 20, on annonce Pie IX. Voici l'Auguste Pontife. Des vivats ardents et prolongés s'échappent de toutes les poitrines, et ce bon Père levait les bras vers le ciel avec une expression de visage que nous avons tous ainsi interprétée : « Ah, je reconnais bien là mes bons enfants de la France. »

Le silence se fait, et le Saint-Pontife, avec des gestes et un sourire inénarrables, nous adresse ces paroles :

« Vous devez combattre les ennemis de l'Eglise de Jésus-« Christ, de la religion; et pour bien combattre que faut-il faire? « Mon Dieu! mes très-chers fils, mes chers enfants » (il appuyait tendrement sur ces mots, et faisait monter de nos cœurs à nos yeux les plus douces larmes), « vous rappeler les paroles de

(1) Voir le Pape *et mourir!* aurait pu dire ce glorieux écrivain. Car il assistait à l'ouverture du Concile et, revenu malade de Rome, il est mort entre les bras des siens le mercredi 9 mars. A son heure suprême, il recevait du Saint-Père une dernière bénédiction.

« l'Evangile : *Ego vox clamantis in deserto. Vox,* dont vous n'êtes « tous que des voix, il ne faut pas l'oublier; vous devez parler, « mais de la part et comme envoyé de Notre-Seigneur; *clamantis* « *in deserto*, vous crierez dans le désert, et ce désert, quel est-il? « C'est le monde. Vous devez donc crier pour diriger la marche du « monde, ce pauvre monde, il va, il va » (et le Saint-Père précipitait son geste, comme pour marquer la marche hâtée et désordonnée du monde); « donc vous rendre puissants en œuvres et en « paroles, *Opere* « *et sermone* : *opere*, l'exemple ; *sermone*, l'instruc- « tion.

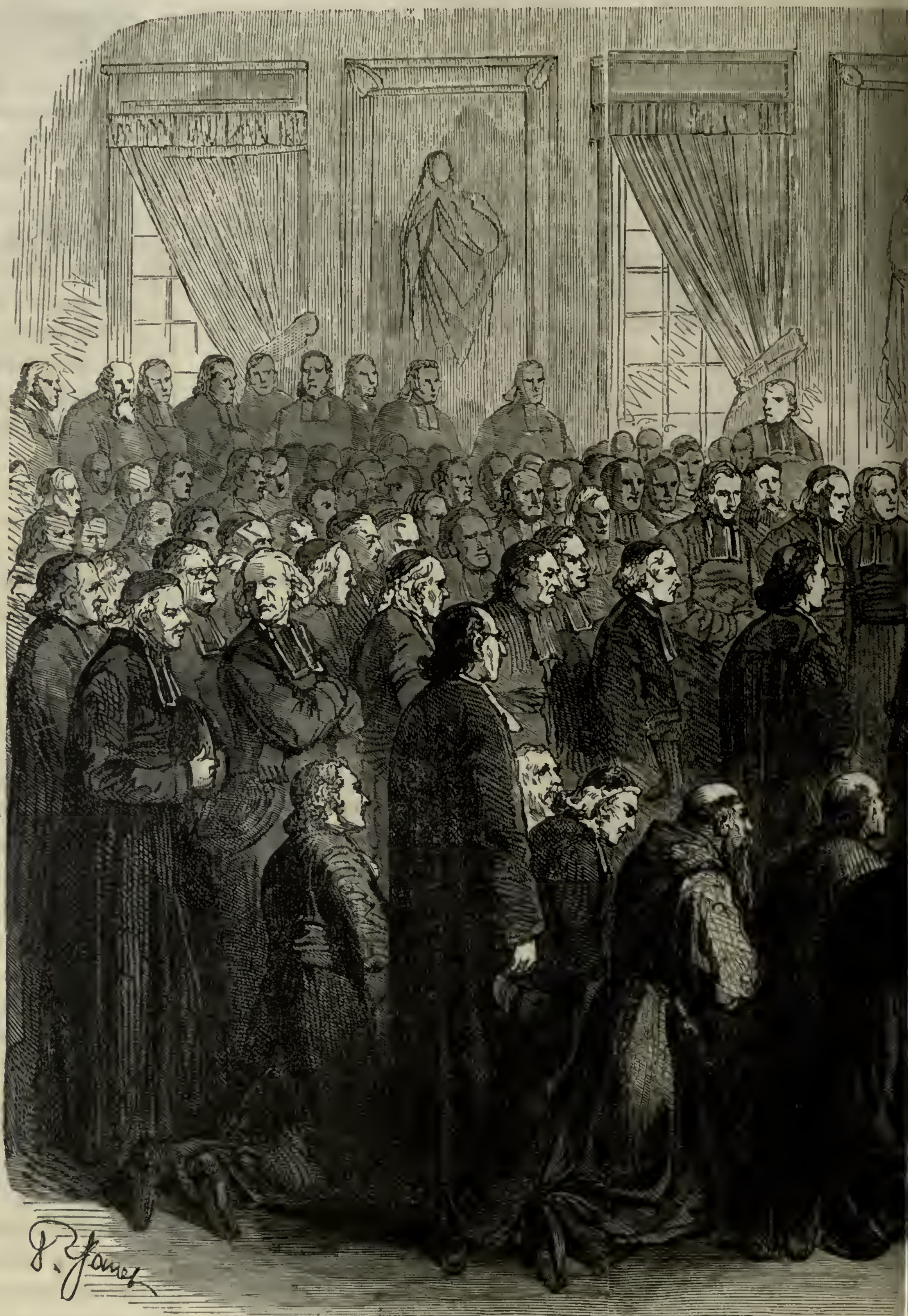
« L'exemple! ô mes très-chers fils, mes chers « enfants, première chose bien nécessaire. Le bon « exemple produit beaucoup de bien et convertit « les âmes. Vous savez l'histoire de saint François « d'Assise. Il était sorti avec l'un de ses frères, « soi-disant pour prêcher. Ce frère lui dit après « un certain temps : Et votre sermon? Il est fait, « reprit le saint, nous avons donné le bon exem- « ple. Voilà, mes chers enfants.

« Et puis il faut aussi enseigner et bien ensei- « gner la bonne doctrine. Prenez garde aux grands « discoureurs » (Ici sourires, et une certaine sensation traversant l'auditoire) « et à ceux qui « se plaignent toujours de tout, des hommes, du « gouvernement, des affaires, etc. Ce n'est pas « comme cela qu'il faut faire. Il faut d'abord com- « mencer par soi-même, et à ce sujet, je vais « finir en vous disant encore une autre histoire de « saint. Ce n'est pas un saint français, c'est un « saint espagnol; mais cela ne fait rien : c'est « saint Pierre d'Alcantara.

« Un marquis de la ville venait le visiter sou- « vent, et ce marquis se plaignait toujours. C'était « le gouvernement qui ne marchait pas bien ; « c'étaient les nobles qui ne donnaient pas le bon « exemple ; les gens de la ville, les paysans, per- « sonne ne faisait son devoir... Enfin ce marquis « faisait le Jérémie dans la Chambre du saint. Un « jour saint Pierre lui dit : — Eh bien ! M. le « marquis, j'ai trouvé le moyen de faire marcher « les choses. — Que le Ciel vous bénisse. Et quel « est-il ce moyen? — J'ai prié le bon Dieu d'abord « de me bien faire connaître et accomplir tous « mes devoirs : ainsi j'instruis les enfants ; Dieu « m'a envoyé vers les jeunes gens ; après, j'ai visité « les prisonniers; enfin, j'ai fait ce que j'ai pu. « Eh bien, faites de même, commencez par vous, « c'est le moyen que tout marche bien... puis la « marquise, puis les enfants, puis les valets et les « domestiques de la maison. » (Et Pie IX regardait « en souriant les quelques valets de la maison qui étaient là), puis « les gens de la campagne qui dépendent de vous. »

« Eh bien! mes chers enfants, voilà le moyen, commençons par « nous-mêmes ; souvent l'on pense aux autres sans s'inquiéter de « soi-même. Et alors agissez sur les chrétiens. » (Ici le Saint-Père fit une pause et ouvrit comme une parenthèse.) « En France, vous « divisez les chrétiens en chrétiens qui croient simplement et en « chrétiens pratiquants; oh! les Chrétiens qui croient simplement sont des « chrétiens comme ci comme ça...

« Allons! je vous bénis pour votre voyage de retour, car je sais que les « fêtes de Noël vous rappellent, et il faut aller faire du bien. Je vous bénis « pour votre vie, je vous bénis pour l'heure de votre mort. Et alors, quand « sera venu le moment de commencer notre éternité, quand on nous dira



S. S. LE PAPE REÇOIT EN AUDIENCE GÉNÉRALE LES

« qu'il n'y a plus d'espoir et que nous allons mourir, que nous puissions « dire comme saint Louis de Gonzague : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt* « *mihi. In domum Domini ibimus.* »

Ici, des larmes sont venues dans les yeux du Saint-Père, et des sanglots ont entrecoupé sa voix. Il a repris : « Allons! je vous bénis, *Benedicat,* « etc... »

Toute l'assemblée s'agenouilla. Après quoi le saint et vénéré Pontife

sortit d'un pas ferme, salué par les mêmes vivats qui l'avaient accueilli à son entrée.

Le même soir, malgré sa fatigue, le Saint-Père recevait plusieurs évêques missionnaires. Ils étaient au nombre de vingt environ, presque tous français, appartenant à différentes congrégations. Ils venaient des Indes, de la Chine, de l'Amérique, du Japon, de la Polynésie. Sa Sainteté leur dit à



STIQUES FRANÇAIS VENUS A LA SUITE DES ÉVÊQUES.

chacun quelques mots pleins de bonté, sur leur diocèse et sur eux-mêmes. A Mgr Petitjean, évêque du Japon, il demanda des nouvelles de ceux qui, en ce moment même, par centaines, souffrent la captivité et les tortures pour la foi. Il témoigna aussi un intérêt particulier à Mgr l'évêque de Monbevey, en Californie. L'un de ces vénérables Pontifes implora une bénédiction spéciale pour sa vieille mère, humble paysanne de Bretagne, qui la donna de bon cœur à son rude apostolat. Ensuite, par la voix de l'un d'eux, Mgr Faurie, vicaire apostolique de Kouy-Tchéou, tous le prièrent de les bénir et de bénir avec eux leur famille naturelle et leur famille religieuse, leurs frères qui sont au travail, leurs peuples lointains, leurs terres arrosées de sueurs et de sang.

Le Saint-Père se recueillit et, élevant la voix, en latin, il prononça une longue et éloquente bénédiction sur ces têtes sacrées inclinées devant lui : « Que la bénédiction du Dieu tout-puis-« sant descende sur vous et qu'elle demeure sur « vous. Bénis soient vos pères et vos frères, et vos fils, les peuples que vous évangélisez. Que vos « sueurs soient fécondes, que votre sang soit « fécond, et que par vous les âmes qui dorment « dans les ténèbres de la mort s'éveillent et mon-« tent à la lumière de la bienheureuse éternité. »

Ils se relevèrent alors et, se prosternant de nouveau, ils baisèrent le pied du Vicaire de la lumière et de l'amour.

Une autre réception, non moins solennelle que celle que nous venons de décrire, avait lieu le 19 décembre. Laissons encore un témoin oculaire nous la raconter. Nos lecteurs n'y perdront rien : ce témoin est le regretté rédacteur de l'*Union* :

« Je sors de cette réception, dit M. DE RIANCEY, et je voudrais vous la dépeindre ; dussiez-vous me trouver un peu en proie à l'enthousiasme, je ne m'en défends pas ; car j'ai des témoins, et par centaines, qui affirmeraient au besoin que je rends à peine la réalité, que je l'atténue plutôt que de l'exagérer.

« Les nations diverses avaient fourni leur contingent ; j'ai remarqué des Espagnols, des Belges, des Allemands, des Hollandais, des Portugais, des Anglais, un officier de la garde écossaise entre autres, des Suédois, des Russes. Les Français y étaient en grand nombre, la plupart laïques. Les dames étaient admises.

« L'audience était donnée dans la vaste galerie des Cartes géographiques, et on y arrivait en traversant ces magnifiques salles qu'a immortalisées le pinceau du premier des maîtres.

« Quand Pie IX a paru, accompagné seulement de quelques camériers et précédé de quelques laquais en livrée de soie rouge, il y a eu un mouvement spontané de respect et d'admiration dans cette foule rangée des deux côtés de la salle. Successivement on s'est mis à genoux, et le Saint-Père a passé, s'arrêtant à chaque pas, pour entendre les noms des personnes qui lui étaient présentées, pour écouter leurs prières ou leur adresser un de ces mots charmants, enjoués, délicats ou élevés, dont il est prodigue.

« C'était à qui s'inclinerait devant cette douce et sereine majesté ; c'était à qui baiserait cette main auguste qu'il abandonne avec tant de grâce. On entendait le murmure des vœux, des hommages et des prières, et de temps à autre la voix harmonieuse du Souverain-Pontife, compatissant à toutes les demandes et versant à flots les consolations et les bénédictions.

« Le Saint-Père, dont la patience ne se lasse pas, a mis plus d'une

heure à parcourir les deux rangs ; puis il est arrivé au milieu de la salle, et montant sur le trône qui lui était préparé, il a permis que toute l'assistance se groupât autour de lui.

« Une dame s'est avancée, et, dans le beau et sonore langage de l'Italie, a adressé au Saint-Père quelques mots éloquents qui se terminaient par une profession de dévoûment et de vénération.

« Le Pape, étendant son regard sur toute l'assemblée, aurait voulu s'exprimer en italien ; mais, par une exquise bienveillance pour les nombreux Français qui étaient présents, il a dit qu'il parlerait en français, quoique l'usage de cette langue lui fût plus « difficile ». Voici, autant qu'on peut se la rappeler, un aperçu de sa rapide, mais pénétrante allocution :

« Nous allons, mes enfants, avoir bientôt la belle fête de la Nativité de Notre-Seigneur; nous allons célébrer la naissance de ce Dieu qui, en descendant ici-bas, a pris toutes les misères humaines, toutes, excepté le péché, et qui nous a ainsi donné la plus grande leçon d'humilité. Il nous a appris à vaincre et à rejeter l'orgueil, la superbe. C'est l'orgueil qui est la cause des maux les plus cruels dont souffrent les familles et les nations ; si nous avons des malheurs, ils viennent pour la plupart de l'orgueil; les ambitions, les cupidités, les vices, c'est l'orgueil qui les conseille ; les révolutions, c'est l'orgueil qui les inspire et qui les consomme. Ah ! mes enfants, évitez l'orgueil de vos pensées, de vos esprits, de vos familles, exilez-le, s'il est possible, de toute votre vie. Car Dieu résiste aux superbes et il console, il exalte les humbles.

« Que l'humilité vous accompagne toujours et qu'elle vous soutienne au moment suprême. » Ici, le Pape a été saisi d'une très-vive émotion ; ses yeux se sont remplis de larmes ; il a levé les bras au ciel et il a continué : « A ce moment qui attend tout homme, *oportet enim mori*, à ce moment où il vous faudra consigner vos âmes à Dieu, ah! que l'humilité vous suive et qu'elle vous porte à la bienheureuse éternité !

« Mes enfants, voilà le souvenir que j'ai voulu vous laisser en ce jour. Maintenant, je vous bénis. Je bénis vos personnes, je bénis vos patries, vos familles, vos amis, tout ce qui vous intéresse ! *Benedictio Dei omnipotentis Patris, et Filii, et Spiritus sancti, descendat super vos et maneat semper !* »

« Tout le monde s'était précipité à genoux ; l'émotion du Saint-Père avait gagné les cœurs. Comment résister à l'onction profonde de ses paroles, à ces accents si touchants, à cette dignité si majestueuse et si simple? L'âme de Pie IX était passée sur ses lèvres : on lui répondait par des larmes.

« Quand le Saint-Père est descendu du trône, une immense acclamation l'a salué, et toute la foule lui a fait cortége jusqu'à l'entrée de la salle, le pressant de ses hommages et l'entourant de ses cris de joie.

« Voilà par quelles douces fatigues le Pape se délasse des autres fatigues, qu'il supporte avec une vigueur vraiment extraordinaire. »

« Encore une heureuse fortune, écrit le 4 janvier le même rédacteur, une fortune que je tiens à vous faire partager. Nos amis y ont droit par le concours généreux qu'ils ont prêté à l'œuvre qui a mérité cette faveur. C'est celle qui s'est donné pour mission de pourvoir aux besoins matériels de l'artillerie pontificale.

« Trente-deux départements, de l'Ouest, du Nord et du Centre spécialement, ont vu se former des comités, à l'imitation et sous l'initiative de celui qu'avait institué à Poitiers un zélé catholique, M. de la Chevasnerie. Une batterie rayée de 12 de campagne, huit cents obus, le matériel de rechange d'une batterie de montagne, deux canons de montagne et quatre mille fusées d'obus, soixante mulets d'artillerie et quatre-vingt-dix chevaux, six cents mousquetons Remington, représentant près de 220,000 fr., témoignent du zèle, de l'activité et de l'utilité des offrandes que notre pays se plaît à multiplier pour le service de la cause pontificale.

« Il était juste que ce dévouement reçût sa récompense. Déjà, dans son allocution à l'armée, le Saint-Père avait étendu sa bénédiction à tous les fidèles qui ont coopéré à sa formation et qui lui sont venus en aide de toutes les manières. Interprète de son auguste Souverain, le brave général Kanzler s'était empressé de transmettre aux divers comités la nouvelle de cette grâce spontanée de Pie IX.

« Le Pape a voulu y mettre le comble en recevant, dans une audience particulière, le président et les membres des divers comités présents à Rome en ce moment. L'audience a eu lieu ce matin, au Vatican : M. le Colonel Caïmi, commandant l'artillerie, M. le lieutenant-colonel des zouaves baron de Charette, Mgr Daniel, aumônier des zouaves, M. le capitaine Daudier et M. le lieutenant de Falaiseau, M. le capitaine Le Gonidec, M. de Parseval, M. le baron Chaurand. M. de Montergon, M. de Richecour et M. de la Borderie accompagnaient M. de la Chevasnerie, qui apportait à Sa Sainteté la liste des souscripteurs.

« Cette liste, magnifiquement imprimée en un exemplaire unique, contient, à chaque titre des départements, les armes des principales villes, peintes en miniature avec un art parfait. C'est l'ouvrage d'un Frère des écoles chrétiennes de Nantes. Le volume, in-folio, est enveloppé d'une reliure en veau du Levant, d'une rare magnificence. Les armes de Pie IX en couleur, ressortent sur un semé de fleurs de lys d'or et des ornements en vermeil relèvent les coins. La dédicace est : PIO NONO GALLIA FIDELIS. C'est un des plus beaux volumes du livre d'or de la fidélité française.

« Le Saint-Père était admirable de grâce, de santé et d'enjouement. C'est le désespoir de ceux qui écrivent d'avoir à tenter de reproduire non-seulement le sens des paroles descendues de cette bouche vénérée, mais encore l'attitude si simple et si majestueuse ensemble, le ton paternel et royal, le sourire charmant, l'éclair du regard, ce jeu si fin et si doux de la physionomie, les gestes, l'accent, toute cette harmonie enfin où se confondent l'autorité, la magnanimité, la bonté et la mansuétude. Ici, il faut avoir été témoin, et le témoignage le plus sincère ne saurait atteindre à l'exactitude.

« M. de la Chevasnerie a lu, d'une voix très-émue, les paroles suivantes que le Saint-Père a accueillies avec des signes d'attention et de satisfaction marquées :

« Très-Saint-Père,

« La France, cette fille aînée de l'Eglise, la France de Charlemagne et de Saint Louis, s'est sentie remuée jusqu'au fond des entrailles, en voyant la détresse où vous a plongé votre noble conduite. Non contente de vous envoyer l'élite de ses enfants, elle a voulu donner à Vous et à Votre vaillante armée de nouveaux témoignages de son amour et de son admiration, en offrant des secours matériels pour votre artillerie,

« Vous avez daigné les recevoir, Très-Saint-Père, veuillez accepter aujourd'hui, avec la liste des souscripteurs, l'hommage

de leurs vœux et de leur dévouement; et puissent un jour vos héroïques défenseurs, ces Machabées du dix-neuvième siècle, — aux cris de vive Pie IX ! plutôt la mort que l'infamie! — remporter le triomphe final qui assurera le sceptre dans Vos mains et la Croix au dôme de Saint-Pierre.

« C'est le vœu de la France, Très-Saint-Père ; c'est le vœu de deux cents millions de catholiques qui n'ont tous qu'un cœur pour Vous aimer et une voix pour Vous le dire.

« Daignez, Très-Saint-Père, accorder une bénédiction à nous et à tous nos souscripteurs. »

« Alors, l'auguste Pontife a commencé une de ces allocutions familières et élevées qui touchent ses auditeurs jusqu'au fond de l'âme, et dont il n'est pas possible de rendre le charme pénétrant.

« Voici la substance de cette allocution :

« Le Saint-Père remarque avec gratitude que des dons de toute nature sont offerts au Saint-Siége : on offre de l'argent, des objets précieux, on offre des canons, on offre surtout des prières. Les prières, elles viennnent de partout, et ce sont les vraies armes du Pape.

« Ce sont ces prières qui inspirent confiance. Oui, elles gardent ce coin de terre qui est laissé au Saint-Siége. Ce coin de terre, on ne nous l'enlèvera pas, nous en sommes convaincus. Au besoin, il serait bravement défendu par notre armée.

« Elle est petite, cette armée ; mais David aussi était petit, et il n'a pas hésité à combattre le géant, et la tête de Goliath est restée à David ! La guerre, toutefois, n'est pas à craindre. Les dons de l'Europe et du monde nous assurent que nous demeurerons ici de jour en jour et que nous y vivrons. Nous sommes pauvres, mais notre pauvreté n'est pas à plaindre. Jamais on n'a tant fait ici dans la ville avec les secours de la terre.

« Nous sommes heureux de voir aussi le dévouement des fidèles, surtout des jeunes gens. Il y en a beaucoup et de très-bons, qui savent combattre et résister. Autrefois, du temps des philosophes, la jeunesse se laissait entraîner et ne résistait pas ; aujourd'hui, elle offre un contrepoids au mal ; elle résiste. C'est d'un heureux augure.

« Donc, nous vivrons, nous vivrons pour dire la vérité. Oui, la vérité, il faut la dire, la dire avec prudence, avec sagesse, avec charité, mais il faut la dire toujours..... Moi, je n'ai pas peur de la dire. Et encore, quand on a dit la vérité, il faut signaler l'erreur : ici est la vérité, là est l'erreur. Et l'erreur il faut la condamner.

« Le Pape, à ce moment, se fit montrer le livre : c'est la liste des souscripteurs. Je vais vous bénir tous, vous, vos familles, vos amis, votre patrie. *Benedictio Dei omnipotentis...*

« Chacun s'était agenouillé. Pie IX s'est approché successivement de tous, leur adressant un mot de bienveillance et leur laissant baiser sa main.

« Le colonel Caïmi était le plus voisin de Sa Sainteté. Pie IX lui a aussitôt parlé de Mme la Duchesse de Parme avec un intérêt touchant, et, se tournant vers l'auditoire : « Coïncidence singulière ! a-t-il dit. Elle est née pendant que j'étais à Gaëte. Je l'ai baptisée dans la cathédrale ; elle était bien petite. Puis je lui ai fait faire sa première communion ; je l'ai confirmée, et ensuite je l'ai mariée. Bientôt je vais être parrain. » Tout cela était dit du ton de l'affection la plus paternelle et avec une exquise délicatesse.

« Une bénédiction particulière a été donnée à chacun de nous, et elle a été ensuite conférée à chaque comité et à tous ses membres.

« L'audience avait duré près d'une demi-heure ; le Saint-Père paraissait heureux ; les signes de la force et de la santé brillaient sur son teint et dans son attitude. La scène était éclairée par un magnifique soleil qui faisait resplendir le bel horizon qu'on découvre du Vatican. Cette fête de la nature semblait s'associer à la fête de nos cœurs.

« Voilà un noble prix des efforts déjà réalisés par les comités : c'est une obligation d'avenir. « Nous continuerons, Très Saint-Père, » a dit en se retirant M. de la Chevasnerie. Simple et digne parole, grosse de promesses !

Après l'armée, la science.

« Le 5 janvier, le président de l'Académie pontificale de l'Immaculée-Conception présentait au Saint-Père un album contenant les professions de dévouement des amis de la science, avec leurs offrandes.

« Le Saint-Père répondit à peu près en ces termes :

« J'approuve et j'accepte les sentiments que vous m'avez exprimés, et qui sont les seuls qui conviennent à des savants vraiment « catholiques. Plût à Dieu que ces sentiments fussent répandus « parmi tant de milliers de littérateurs et de savants dont la science « trompeuse ruine misérablement la société. Oui, le matérialisme « et le rationalisme sont deux fléaux qui bouleversent la pauvre famille humaine.

« Combattez-les de toutes vos forces, mes bien chers fils. Pour « moi, j'opposerai à ces fléaux deux préceptes du Saint-Esprit ; au « rationalisme qui méprise le don de la foi, j'opposerai ces paroles « inspirées : *Subjugantes intellectum vestrum in obsequium fidei ;* au « matérialisme qui ne reconnaît d'autres biens que les biens de ce « monde, j'opposerai ces autres paroles : *Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.* L'orgueil, mes chers fils, « est la cause de tant de fléaux, qui tous sont nés du diabolique « *non serviam.*

« A présent je vous bénis. Que cette bénédiction descende sur « vous pour le temps et l'éternité, afin qu'un jour vous puissiez avec « moi (j'espère que le Seigneur voudra me donner cette grâce), « louer Dieu dans tous les siècles des siècles. »

Pie IX est né orateur. Dans sa jeunesse, il a cultivé ce don avec un grand succès, et l'on garde précieusement le souvenir des missions qu'il a prêchées et qui ont produit des fruits excellents. Aujourd'hui, Pie IX est orateur à la manière des grands Papes ; il excelle dans les homélies et les allocutions, et chez lui l'onction s'unit à la fermeté. La tête dicte et le cœur parle. D'ailleurs, tout concourt, en son auguste personne, à captiver, à émouvoir, à charmer l'auditoire : sa noble attitude, sa belle figure, ses regards vifs et purs, son ineffable sourire. Il n'y a pas même jusqu'au léger effort qu'il fait pour s'exprimer dans notre langue qui ne donne à sa parole une pénétration plus émouvante.

Douze à quinze cents fidèles en faisaient, le 10 janvier encore, la douce expérience, et l'on ne saurait se figurer quel sentiment d'enthousiasme anime les récits multiples de cette audience que nous avons sous les yeux. Citons celui de M. Louis Veuillot :

« ..... Un immense cri d'amour a salué l'arrivée du Pape. Quelques serviteurs lui ont frayé le passage à travers cette foule frémissante. Arrivé à son trône, il s'est arrêté un instant, promenant en silence son regard paternel sur tous ces fronts tournés vers lui.

Ensuite, il a parlé d'une voix ferme, lente et douce. Plusieurs versions de ce discours nous ont été remises, toutes concordent, et nous croyons pouvoir garantir l'exactitude de celle que nous reproduisons. L'on y reconnaîtra d'ailleurs l'éloquence particulière de Pie IX, le mélange de simplicité, de grandeur et de confiant courage, qui est la marque de sa vie et de son pontificat. Ce qu'il a dit du Concile aura un retentissement profond dans l'univers catholique. Nous mettrions volontiers pour épigraphe à ce discours, l'inscription que le pape Sixte III fit incruster sous la mosaïque de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure : *Pius Episcopus Plebi Dei*, — Pie, Évêque, au peuple de Dieu :

« J'ai résolu aujourd'hui de rester à cette place pour deux raisons : d'abord parce que le Pape est fatigué (il a tant de choses à faire le Pape), ensuite parce que vous êtes bien nombreux, et qu'en parlant à chaque famille pendant une ou deux minutes seulement, il me faudrait bien du temps pour faire le tour.

« Vous êtes venus ici pour deux choses : voir le Pape et recevoir sa bénédiction. Le Pape, le voici ; quant à la bénédiction, vous la recevrez après que je vous aurai adressé quelques mots. Ces quelques mots, j'en prendrai le sujet dans l'Évangile du jour : Notre-Seigneur retrouvé au temple.

« En effet, la sainte Vierge Marie et saint Joseph ayant quitté Jérusalem pour retourner chez eux, s'aperçoivent, après une journée de marche, que Jésus n'était plus dans leur compagnie. Il y avait plusieurs compagnies de voyageurs. L'ayant cherché en vain parmi les différents groupes, ils se résolurent de retourner à Jérusalem. Et là, après trois jours d'angoisses, ils le découvrirent dans le temple, prêchant aux docteurs qu'il étonnait par ses réponses et sa doctrine. La sainte Vierge Marie et son père putatif lui demandèrent alors pourquoi il les avait quittés et livrés à de si poignantes inquiétudes ; et Jésus répondit : — Pourquoi suis-je ici, si ce n'est pour faire la volonté de mon Père céleste ?

« Or, cette parole de Notre-Seigneur est pour nous apprendre que nous aussi, ne sommes sur la terre que pour faire la volonté du Souverain-Maître de l'univers, de notre Père qui est aux cieux. C'est pour obéir à cette volonté divine que j'ai réuni le Concile qui s'assemble au Vatican, et dont tout le monde s'occupe aujourd'hui.

« Les uns disent que le Concile va tout arranger et qu'il fera cesser les divisions qui existent parmi les hommes ; mais le cœur et la tête des hommes ne peuvent être changés que par le Père céleste, qui seul a le pouvoir de renouveler la face de la terre. — Les autres croient que cette assemblée ne servira de rien, et ils en rient. Je suis un pauvre homme, un pauvre misérable, mais je suis le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Église catholique, et j'ai réuni ce Concile qui fera son œuvre.

« De prétendus sages voudraient qu'on ménageât certaines questions et qu'on ne marchât pas contre les idées du temps. Mais je dis, moi, qu'il faut dire la vérité pour établir la liberté, qu'il ne faut jamais craindre de proclamer la vérité et de condamner l'erreur. Je veux être libre ainsi que la vérité.

« Des affaires du monde, je ne m'en occupe pas, je fais les affaires de Dieu, de l'Église, du Saint-Siége et de la société chrétienne tout entière.

« Priez donc, pleurez, forcez le Saint-Esprit par vos supplications à soutenir et à éclairer les Pères du Concile, afin que la vérité triomphe et que l'erreur soit condamnée.

« Il y a ici des catholiques de toutes les nations. Anglais, Français, Espagnols, Allemands, sont venus chercher force et consolation près de la chaire de saint Pierre. O mon Dieu, envoyez votre Saint-Esprit, écoutez et accueillez les prières que tout votre peuple vous offre, bénissez ce peuple qui est le vôtre. Et vous tous, qui êtes rassemblés ici autour de moi, recevez cette bénédiction pour vous, vos familles, vos amis, qu'elle se répande sur la patrie de chacun de vous. Bien des familles, sans doute, ne sont pas exemptes de ces troubles, de ces peines, de ces divisions, inséparables de la vie temporelle ; que cette bénédiction que je vous donne y porte la concorde et la paix.

« *Benedicat vos*, etc. »



MGR MICHEL DEINLEIN, évêque de Bamberg (1).

(1) MGR MICHEL DEINLEIN, évêque de Bamberg (Bavière), est né à Hetzles, même diocèse, le 26 octobre 1800, a été nommé évêque d'Adramite, *in partibus*, le 27 juin 1853, transféré au siége épiscopal d'Augsbourg le 19 juin 1856, et à celui de Bamberg le 27 septembre 1858. (Voir pour plus de détails la biographie illustrée des *Pères du Concile*, actuellement sous presse).

Une lettre de Rome, du 6 février, nous parle encore d'une audience accordée, le jour même, par le Souverain-Pontife, à un grand nombre d'étrangers récemment arrivés ou séjournant depuis quelque temps dans cette ville. Nous laissons parler l'auteur de la lettre :

« Le Saint-Père, extrêmement enrhumé et fatigué, n'a pu accorder une longue audience, ni faire un discours en règle ; je vous envoie cependant sa courte allocution, toute paternelle, simple et touchante, et qui a ému les nombreux assistants :

« Je voudrais vous parler, mes chers enfants, mais vous voyez « que je ne le puis pas. Nul ne peut aller au-dessus de ses forces. « Je ne vous apporte donc ici que ma bénédiction pour tous, et « aussi un petit souvenir du récit que je lisais à la messe, il y a peu « d'heures, ce matin. Dans cette narration de Notre-Seigneur, je « voyais un maître de campagne qui venait de semer son blé, blé « choisi, excellent, d'une « nature toute particulière. « Cependant, lorsque le « blé eut poussé, les va- « lets vinrent trouver le « maître et lui dirent que « des herbes mauvaises « avaient poussé parmi le « bon grain. Comment ne « s'était-il pas aperçu de « ce mélange? Le maître « répondit : C'est mon en- « nemi qui est venu pen- « dant la nuit et a répandu « le mauvais grain. Ne l'ar- « rachez pas cependant : « quand viendra le jour de « la moisson, on la divi- « sera en deux parts, dont « l'une sera placée dans le « grenier, l'autre coupée « et jetée au feu.

« Voilà, mes enfants, le « souvenir que je désire « vous voir conserver, ce- « lui que l'ennemi rôde « toujours, rôde constam- « ment autour de vous, et « cherche à répandre le « mauvais grain, surtout parmi la jeunesse, si précieuse pourtant « à l'œil de Dieu. Ces pauvres jeunes gens, ces jeunes filles, c'est « du sein de leurs mères, de la bonne éducation, des enseignements « chrétiens que l'ennemi cherche à les arracher, et il accomplit « son œuvre « durant la nuit, » c'est-à-dire dans les moments « d'oubli, et par le manque de surveillance. Soyez donc toujours « attentifs, toujours sur le qui vive : le mauvais sait se multiplier « et se présenter sous toutes les formes. Multipliez à votre tour « les bons enseignements, les bons ouvrages ; mais, surtout, « ayez une attention perpétuelle, ne fermez jamais les yeux; que « votre diligence constante empêche le démon d'approcher de « vos maisons, de vos enfants, pour lesquels vous obtiendrez la « grâce de Dieu en leur inspirant l'amour de la religion, la fréquen- « tation des sacrements, le goût du travail. Oh ! le travail ! personne « n'en est dispensé ici-bas, ni riches ni pauvres, ni grands ni petits, « personne, pas même le Pape ! Et rester les mains croisées, serait « ce là une conduite chrétienne ? Non, il faut que chacun travaille « et empêche par là le mauvais esprit de pénétrer dans la famille, « puis dans la société qui est l'ensemble des familles. La volonté « religieuse et le travail permanent repoussent le démon et empê- « chent le mal. Qu'il en soit ainsi pour vous, mes chers enfants : « je vais vous donner ma bénédiction à tous, afin qu'elle vous « accompagne dans votre voyage, si vous êtes au moment du départ « et prêts à retourner dans vos patries. Qu'elle vous accompagne « aussi dans cet autre voyage qui est celui de la vie ; enfin, au mo- « ment de la mort, afin que vous soyez consolés par la présence de « vos parents et de vos amis, et soutenus par la grâce de Dieu. Je « vous donne donc ma bénédiction, *in nomine Patris*, etc. »



LA JEUNESSE DE PIE IX. — Il enseigne à lire aux enfants.

Et, pour clore ce chapitre quasi-intime, le lecteur nous permettra de rapporter ici quelques mots du Souverain-Pontife, qui montrent jusqu'où va la simplicité, la bonté d'âme, la mansuétude paternelle de l'auguste vieillard dont toute la carrière s'est inspirée des préceptes du saint Évangile, et qui, jeune prêtre, malgré son nom, sa naissance, son haut savoir, se rappelant que le Seigneur avait dit : *Sinite parvulos venire ad me*, apprenait à lire aux petits enfants.

Ces mots sont empruntés à divers correspondants :

« Sa Sainteté, dit l'un, reçoit les évêques par groupes et non point personnellement. L'archevêque de Cambrai, désirant d'être reçu en particulier et alléguant qu'il avait 200,000 fr. à lui remettre, Pie IX répondit par un mot délicieux :

« — Dites à Mgr l'archevêque de Cambrai que j'ai le regret de ne pouvoir donner audience aux pauvres. Comment pourrais-je recevoir les riches ? »

Un autre raconte :

« Mgr Dupont des Loges ayant offert au Saint-Père, au nom du couvent du Sacré-Cœur de son diocèse, une magnifique plume d'or, où étaient gravées les armes de Sa Sainteté :

« — Ah ! dit le Pape, c'est une plume pour signer les actes du Concile ! »

« Mgr de Metz fait alors jouer un ressort, et tire de la plume un billet de 1,000 francs.

« — Je comprends, dit le Saint-Père, ceci est pour le papier et l'encre : on a voulu que rien ne manquât..... »

« Un officier des zouaves vient prendre congé et recevoir la bénédiction du Pape. : — « Vous allez donc nous quitter, mon fils, et

abandonner vos camarades? » Cette seule parole émeut tellement le pauvre soldat, qu'il reste suffoqué, sanglotant sans pouvoir répondre. — « Allons, allons, du courage, reprend le Saint-Père!... Je vais vous bénir et vous nous reviendrez. »

Et dans un autre récit nous puisons encore ce trait charmant sur lequel nous nous arrêterons :

« Les audiences se succèdent au Vatican et se ressemblent toutes par l'affabilité, la grâce, le cœur, la foi que l'on connaît à Pie IX et dont tout le monde demeure ravi.

« Deux jeunes époux, enfants de la Belgique, étaient à ses pieds. La petite dame, timide comme une pensionnaire de couvent, tenait fortement le bras de son mari.

« — Il n'y a pas longtemps que vous êtes mariés, n'est-ce pas, mes enfants? »

« — Très-Saint Père, il n'y a pas trois semaines.

« — Je le vois... Vous êtes *bien attachés* l'un à l'autre. »

A ce mot, la jeune dame, tout effrayée, croit avoir manqué aux convenances, en s'appuyant comme elle faisait sur son mari : elle se hâte de s'en détacher. « — Non, non, dit le Saint-Père en riant, restez toujours ainsi unis, c'est d'un bon exemple. »

XVI

Revenons au compte rendu des Congrégations générales du Concile. Nos lecteurs se rappellent que nous nous sommes arrêtés (page 178) à l'exposé sommaire de la septième Congrégation.

Dans ses comptes rendus des séances, la *Civiltà cattolica* se borne purement et simplement à raconter les faits matériels qui se succèdent et à citer les noms des orateurs qui prennent part aux discussions. C'est ce que nous avons fait, et ce que, à quelques exceptions près, nous continuerons de faire. Quelques-uns de nos lecteurs regretteront sans doute notre brièveté, et plusieurs seront tentés peut-être de nous reprocher de ne pas lever un peu plus le coin du voile qui couvre les délibérations du Concile. Mais, en agissant ainsi, nous sommes certains de nous conformer aux désirs du Souverain-Pontife et à ceux de l'immense majorité des Pères du Concile. Le respect que nous devons avoir pour nos évêques et pour le Concile ne nous permet pas d'accepter comme des jugements sur les discours qui se prononcent au sein de l'auguste assemblée et qui sont couverts par un secret absolu, les indiscrétions qui peuvent être commises ou les appréciations plus ou moins exactes de quelques membres. Nous laissons à l'histoire à se prononcer sur les discours des Pères du Concile lorsqu'ils seront livrés au public et connus dans toute leur étendue et leur vérité.

Le secret absolu a été la règle, strictement imposée, sinon toujours parfaitement observée, à toutes les époques. Nous voyons qu'au Concile de Trente on eut également à se plaindre de quelques indiscrétions commises. C'est contre ces manquements aux règles canoniques que s'élevait hautement le secrétaire de ce Concile, Mgr Ange Massarelli, évêque de Telese dans les Abruzzes, par ces paroles adressées aux Pères de Trente :

« Beatissimi Patres! Sciunt Dominationes Vestræ, quam indignum sit quamque indecens, ut Decreta et alia, quæ Patribus examinanda proponuntur, antequam firmentur et in publica sessione edantur, evulgentur. Quare illustrissimi DD. Legati et Præsides admonent atque etiam hortantur Dominationes Vestras, ut pro honore atque existimatione hujus sacri Concilii et ad obviandum scandalis, quæ oriri possent, Decreta et alia quæcumque, quæ examinanda proponuntur, non evulgent, neque eorum exemplum alicui extra gremium Concilii exhibeant, neve extra civitatem ad aliquos transmittant; idque ne a suis familiaribus fiat, severissime prohibeant. »

Donc, tout en tenant nos lecteurs régulièrement au courant de tout ce qui se passera à Rome, nous ferons néanmoins en sorte de ne jamais nous écarter du respect et de la discrétion que nous imposent les règles de l'Église.

« Qu'on le sache d'ailleurs, c'est la correspondance de Rome qui nous le dit, il convient plus que jamais de se méfier de bruits répandus sur le Concile, dont la marche *libre*, *indépendante*, ne saurait être entravée par les clameurs des journalistes.

« Le Concile marche dans la liberté d'allures qu'il doit avoir, et toutes les critiques, toutes les calomnies tombent devant ce fait. Qu'on ouvre les histoires des Conciles précédents et l'on reconnaîtra que tous ont dû lutter contre des difficultés extérieures et intérieures, difficultés de l'hérésie, difficultés de se réunir, difficultés de la discussion, et, par-dessus tout, lenteur des communications, lenteur des affaires. Le Concile du Vatican, lui, n'a rencontré précisément aucune de ces difficultés, et le monde rend à l'unité de l'Église cet hommage singulier qu'il croit tout compromis, parce qu'il entend dire que les Pères discutent tel ou tel *schema* de la foi ou de la discipline. Mais la discussion est le côté humain qui devient, à l'heure voulue, l'instrument de l'Esprit-Saint. « La discussion, a dit Pie IX, est comme le vent qui enfle la voile et fait marcher la barque mystique de Pierre. »

La huitième Congrégation générale eut lieu le 8 janvier, et se tint, comme les précédentes, dans la grande salle du Concile, à la basilique Vaticane. La grande tenture qui sépare la salle en deux avait été rétablie, l'autel dressé à l'endroit du trône du Souverain-Pontife, et les siéges replacés dans l'espace vide qui s'étend entre les bancs où se placent les évêques.

Il était neuf heures lorsque l'archevêque-primat de Salzbourg, Mgr Tarnoczy, monta à l'autel et offrit, au milieu du recueillement général, le saint sacrifice de la messe.

La messe terminée, le cardinal de Angelis, qui présidait pour la première fois, en sa qualité du plus ancien des cardinaux-présidents, la congrégation générale, annonça après avoir récité la belle supplication : *Adsumus Domine.....*, que par billet autographe, le Souverain-Pontife avait nommé, le 4 janvier dernier, S. Em. le cardinal Bizarri, président de la commission chargée des affaires des Ordres réguliers (*de rebus Ordinum regularium*).

Il donna également avis que l'on allait distribuer aux Pères du Concile deux nouveaux cahiers ou *schema*, contenant les matières concernant la Discipline ecclésiastique. La distribution s'en fit en effet aussitôt.

Le sous-secrétaire du Concile, Mgr Jacobini, monta ensuite en chaire, pour donner les noms des orateurs inscrits. Ils étaient au nombre de dix. Cinq d'entre eux étaient inscrits à la dernière réunion et cinq avaient donné leurs noms depuis.

La parole fut donnée alors aux orateurs dans l'ordre de leur inscription. Le premier qui parla fut Mgr Valerga, patriarche latin de Jérusalem, ou plutôt ses observations furent celles présentées les premières; car, se méfiant de son organe, il avait prié Mgr l'évêque de Corneto et Civita-Vecchia de vouloir bien lui prêter son charitable concours et l'aide de sa voix.

Les autres orateurs furent Mgr Landriot, archevêque de Reims; Mgr Dechamps, archevêque de Malines, et Mgr Ræss, évêque de Strasbourg.

Après l'audition de ces vénérables prélats, l'horloge marquant midi trois quarts, la séance fût levée par le cardinal de Angelis, qui donna avis aux Pères que la neuvième congrégation générale se tiendrait le lundi 10 janvier.

Au jour dit, les Pères se réunirent pour tenir la neuvième congrégation générale.

Les cinq Cardinaux nommés par le Pape pour présider les congrégations se trouvaient à leurs places d'honneur. Après le premier sacrifice de la messe, offert par Mgr Checa, archevêque de Quito (république de l'Equateur), le plus ancien des Cardinaux, se leva ainsi que toute l'assemblée et récita debout, à haute voix, la prière *Adsumus.* La parole fut alors donnée aux divers évêques inscrits dans l'ordre de leur inscription.

On entendit d'abord Mgr Salzano, évêque de Tunis; puis Mgr Spilotros, évêque de Tricarico; Mgr Meignan, évêque deChâlons; Mgr Ramadié, évêque de Perpignan; Mgr Emmanuel del Valle, évêque de Huanuco, au Pérou; Mgr Chajat, évêque d'Amadia, rite chaldéen; Mgr Haynald, archevêque de Colocza et Bacs, et en dernier lieu, Mgr Papp-Szilaggy de Illesfalva, évêque de Grosswardein (Hongrie), rite romain, enfin Mgr Tarnoczi, dont l'éloquence et le beau latin frappèrent d'admiration l'auditoire. On dit, du reste, que c'est un des Évêques qui manient le mieux la langue latine.

Après ce dernier orateur, le Cardinal président donna avis qu'on allait distribuer la feuille de vote pour la nomination de la dernière grande commission du rite oriental, *De Rebus Ritùs orientalis.* Cette commission, qui est la dernière des quatre commissions prescrites par le bref apostolique *Multiplices inter,* s'occupera aussi de toutes les questions qui peuvent concerner les missions et la propagation de la foi. On voit que son importance, sous plus d'un rapport, n'est pas moindre que celle des commissions précédentes, et qu'elle intéresse vivement et tout spécialement un nombre fort considérable de Pères du Concile.

La distribution achevée, le cardinal de Angelis annonça aux Pères du Concile que la dixième Congrégation se tiendrait seulement le vendredi suivant, 14 janvier, et qu'après le scrutin on commencerait immédiatement la délibération des chèmes ou *schema* sur la discipline ecclésiastique, que l'on avait distribués aux Evêques à la huitième congrégation. La séance fut levée à 1 heure 40 minutes.

Le 14, donc, dixième Congrégation.

La messe du Saint-Esprit fut célébrée par Mgr Limberti, archevêque de Florence. Après la prière, le cardinal de Angelis annonça qu'on allait procéder à l'élection des membres de la députation du Rite oriental. Puis, quand les votes eurent été recueillis dans des corbeilles par les secrétaires du Concile, portés à la table des présidents, mis dans une caisse et scellés en présence des protonotaires et des scrutateurs, on distribua aux Pères deux autres cahiers contenant diverses matières de discipline ecclésiastique soumises à l'examen du Concile.

Le Cardinal de Angelis annonça ensuite que le cardinal Barnabò avait été nommé, par le Saint-Père, président de la députation des Rites orientaux, la discussion fut déclarée ouverte sur les *schemata* concernant la discipline, distribués antérieurement aux Pères, et cinq orateurs prirent successivement la parole : le cardinal archevêque de Prague; le cardinal archevêque de Besançon; le patriarche latin d'Alexandrie, Mgr Ballerini; Mgr Simor, archevêque primat de Strigonie ou Gran; et, enfin, l'archevêque de Grenade, Mgr Monson y Martins.

L'heure étant avancée, le cardinal de Angelis annonça à l'auguste assemblée que la séance allait être renvoyée au lendemain pour la suite de la discussion. Il recommanda de nouveau aux Pères du Concile le secret prescrit par les saints canons sur tout ce qui se dit et sur tout ce qui est soumis à l'examen et aux délibérations de l'assemblée. « Le *Giornale di Roma*, nous dit un correspondant, a été invité à ne pas même donner les noms des orateurs. La recommandation du cardinal-président doit être attribuée aux indiscrétions commises par des analyses de travaux, des appréciations plus ou moins exactes de discours prononcés par des Evêques dans les Congrégations, que quelques journaux ont cru pouvoir mettre sous les yeux de leurs lecteurs.

« Certains de ces honorables prélats se sont sentis justement blessés qu'on livrât ainsi à la publicité leurs paroles, et surtout leurs paroles défigurées ou tronquées. Ils se sont plaints, et c'est afin de faire droit à de si légitimes doléances, que le devoir du secret absolu a été de nouveau rappelé aux Pères et à tous les officiers du Concile.

« On a de plus adopté des mesures sévères pour interdire les approches de la salle des réunions à tous ceux qui sont étrangers au Concile. Ainsi, non-seulement on ne laisse plus approcher et circuler, comme on le faisait d'abord, dans les environs de la salle où se réunissent les Pères, mais, s'étant aperçu qu'il existait un écho, et que le son de la voix, frappant et se prolongeant le long des voûtes, allait se reproduire d'une façon plus ou moins intelligible à l'autre extrémité de la nef transversale de la basilique à celle qui correspond à la partie où est construite la salle du Concile, on interdira désormais la circulation dans ce lieu durant la tenue des Congrégations générales; et déjà à la dernière réunion, on y avait placé des gardes et une barrière afin d'exécuter les ordres donnés. Comme on le voit, le Concile tient essentiellement à ce que ses travaux demeurent secrets et ne soient pas troublés par les bruits du dehors. »

La onzième Congrégation eut lieu le 15 janvier.

Le sacrifice de nos autels fut offert par Mgr Charles Pooten, archevêque d'Antivari et de Scutari. Après quoi, le cardinal de Angelis récita la prière habituelle, *Adsumus*, et on passa immédiatement à la discussion des propositions soumises au Concile et concernant la Discipline ecclésiastique.

On entendit six orateurs dont voici les noms :

Mgr Jean Losanna, évêque de Biella;

Mgr Joseph Caixal y Estrade, évêque d'Urgel;

Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux;

Mgr Joachim Lluch, évêque de Salamanque et Città Rodrigo;

Mgr Demartis, évêque de Galtelli-Nuero (Sardaigne);

Et enfin Mgr Ramirez y Vasquez, évêque de Badajoz.

L'heure avancée ne permettant plus d'entendre d'autres évêques, la séance fut levée vers une heure de l'après-midi.

Avant de congédier l'assemblée, le cardinal de Angelis annonça que la douzième Congrégation générale se tiendrait le lendemain de la fête de la Chaire de saint Pierre, c'est-à-dire le mercredi 19 janvier.

Ce jour-là, ce fut l'archevêque de Milan, Mgr Nazari de Calabiana, qui offrit le sacrifice de la messe, en rite ambroisien; puis le doyen des cardinaux présidents récita la prière d'usage.

Sur l'invitation du cardinal premier président, Mgr Jacobini fit connaître officiellement à l'assemblée le résultat officiel du scrutin pour la nomination de la commission devant s'occuper des affaires religieuses de l'Orient, ainsi que des Missions apostoliques.

Voici cette liste d'après l'ordre des suffrages obtenus :

Nosseigneurs

1. Pierre Bostani, archevêque de Tyr et Sidon, du rite maronite.
2. Vincent Spaccapietra, archevêque de Smyrne.
3. Charles Lavigerie, archevêque d'Alger.
4. Cyrille Behman-Benni, évêque de Mossoul, du rite syrien.
5. Ambroise-Basile Abdo, évêque de Tarsoul et Zahleh, du rite grec-melchite.
6. Joseph Papp-Szilaggy, évêque de Grosswardein, du rite romain.
7. Louis Ciurcia, archevêque d'Irenople, *in partibus.*
8. Louis-Gabriel de la Place, évêque d'Adrianople, *in partibus.*
9. Etienne-Ludovic Charbonneaux, évêque de Jasso, *in partibus.*
10. Thomas Grand, évêque de Southwark (Angleterre).
11. Hilaire Alcazar, évêque de Paphos, *in partibus.*
12. Daniel Mac-Gettingan, évêque de Raphoë (Irlande).
13. Joseph Pluym, évêque de Nicopolis (Bulgarie).
14. Melchior Nazarian, archevêque de Murdin, du rite arménien.
15. Etienne Melchisedechian, évêque d'Erzeroum, du rite arménien.
16. Augustin-Georges Bar-Scinu, évêque de Salmas, du rite chaldéen.
17. Jean Lynch, évêque de Toronto (Canada).
18. Jean Marango, évêque de Tine et Micone.
19. François-Jean Laouenan, évêque de Flaviopolis, *in partibus.*
20. Antoine-Charles Cousseau, évêque d'Angoulême.
21. Ludovic Goesbriant, évêque de Burlington (États-Unis
22. Joseph Valerga, patriarche de Jérusalem.
23. Jacques Quinn, évêque de Brisbane (Australie).
24. Charles Poirier, évêque du Roseau (Ile Saint-Dominique).

Aussitôt après, le cardinal de Lucas, qui présidait au lieu du cardinal de Angelis, non présent à la congrégation, déclara ouverte la discussion sur les matières de la Discipline ecclésiastique déjà mises en délibération, et donna la parole d'abord à Mgr Spaccapietra, archevêque de Smyrne;

Puis à Mgr Darboy, archevêque de Paris;

A Mgr Paul Melchers, archevêque de Cologne;



L'ANTICHAMBRE DES APPARTEMENTS DU P

A Mgr François Gondolfi, évêque de Corneto et Civita-Vecchia;

A Mgr Parlatore, évêque de San Marco et Bisignano;

Enfin à Mgr de Charbonnel, évêque de Sozopolis *in partibus.*

Ces orateurs entendus, la séance fut levée vers une heure de l'après-midi, et la suite de la discussion renvoyée à la prochaine Congrégation générale, dont la date fut fixée au vendredi 21 janvier.

XVII

Si, pour un instant, nous jetons un regard en dehors du Concile, nous rencontrons deux documents que notre impartialité nous fait un devoir de citer l'un et l'autre, ils ont trait tous deux, dans des sens divers, à la question de l'infaillibilité, et bien que nous ayons évité jusqu'ici, du moins depuis le début de notre seconde partie du CONCILE, de rien rapporter de ce qui n'est pas *le Concile lui-même*, nous ne croyons pas pouvoir les passer sous silence : eux aussi font partie de l'histoire du Concile du Vatican. Nous nous abstiendrons de tout commentaire.



ANT LA RÉCEPTION DES PÈRES DU CONCILE.

A la même date à peu près où se passaient au Concile les faits que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, un mémoire était proposé à la signature des Pères, afin qu'il pût être converti en *postulatum*.

En voici le texte :

AU SAINT CONCILE ŒCUMÉNIQUE

Les Pères soussignés demandent très-humblement et avec instance au saint Synode œcuménique du Vatican, qu'il veuille bien affirmer par un décret, en termes formels et qui excluent toute possibilité de douter, que l'autorité du Pontife romain est souveraine, et par suite exempte d'erreur, lorsqu'il prononce sur les choses de la foi et des mœurs, et qu'il enseigne ce qui doit être cru et tenu, ce qui doit être rejeté et condamné par tous les fidèles de Jésus-Christ.

(A sacra Œcumenica Synodo Vaticana infrascripti Patres humillime instanterque flagitant ut apertis, omnemque dubitandi locum excludentibus, verbis sancire velit *supremam ideoque de errore immunem esse Romani Pontificis auctoritatem, quum in rebus fidei et morum ea statuit ac præcipit quæ ab omnibus Christi fidelibus credenda et tenenda, quæ rejicienda et damnanda sint.*)

RAISONS DE L'OPPORTUNITÉ ET DE LA NÉCESSITÉ DE LA PROPOSITION

« La primauté de juridiction du Pontife romain, successeur de l'Apôtre saint Pierre sur toute l'Église de Jésus-Christ, et par conséquent la primauté du souverain Magistère, est ouvertement enseignée dans les saintes Écritures.

« La tradition universelle et constante de l'Église nous apprend, soit par les actes et les paroles des saints Pères, soit par la conduite et les décisions d'un grand nombre de Conciles, même œcuméniques, que les jugements doctrinaux du Pontife de Rome sur la foi et la morale sont irréformables.

« Du plein accord des Grecs et des Latins, on adopta, au second Concile de Lyon, la profession de foi contenue dans la déclaration suivante : « Les controverses en matière de foi doivent être terminées par le jugement du Pontife de Rome. »

« Il fut de même défini au Concile œcuménique de Florence que : « Le Pontife romain est le vrai Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de l'Église entière, le père et le docteur de tous les chrétiens, à qui a été conféré, dans la personne du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle. »

« La saine raison montre elle-même que personne ne peut rester en communauté de foi avec l'Église catholique s'il n'est uni à son Chef, puisqu'il est impossible de séparer, même par la pensée, l'Église de son Chef.

« Cependant, il s'est trouvé et il se trouve encore des hommes qui, se glorifiant du nom de catholiques, et abusant de ce nom pour la perte des faibles dans la foi, ne craignent pas d'enseigner que

toute la soumission due à l'autorité du Pontife romain consiste à recevoir ses décrets sur la foi et la morale avec un respectueux silence, sans adhésion intérieure de l'esprit, ou seulement à titre provisoire, jusqu'à ce que le consentement ou le dissentiment de l'Église ait été constaté.

« Il n'est personne qui ne voie que cette doctrine perverse détruit l'autorité du Pontife de Rome, rompt l'unité de la foi, ouvre une libre carrière à toutes les erreurs, et leur donne largement le temps de s'insinuer dans les esprits.

« C'est pourquoi les évêques, gardiens et défenseurs de la vérité catholique, se sont particulièrement efforcés, en notre temps, d'affermir le souverain pouvoir d'enseignement du Siége apostolique, surtout par les décrets synodaux et des manifestes en commun (1) ..

« Plus la vérité catholique était clairement enseignée, plus elle a été attaquée avec force en ces derniers temps par des brochures et des journaux, dans le but d'exciter le peuple catholique contre la saine doctrine, et d'empêcher le Concile du Vatican de la proclamer.

« C'est pourquoi, si auparavant l'opportunité d'une définition de cette doctrine par le Concile œcuménique a pu sembler douteuse à quelques-uns, la nécessité en paraît maintenant évidente. Car la doctrine catholique est de nouveau attaquée par les mêmes arguments dont naguère des hommes condamnés par leur propre jugement se servaient contre elle; ces arguments ruineraient la primauté même du Pontife romain et l'infaillibilité de l'Église si on les poussait davantage, et souvent ils sont accompagnés de tristes invectives contre le Siége apostolique. Bien plus, les adversaires les plus acharnés de la doctrine catholique n'ont pas honte, quoiqu'ils se disent catholiques, de prétendre que le Concile de Florence, qui a défini d'une manière si claire la suprême autorité du Pontife romain, n'était pas œcuménique.

« Si donc le Concile du Vatican, aujourd'hui convoqué, gardait le silence et négligeait de rendre témoignage de la doctrine catholique, le peuple catholique se prendrait à douter de la vraie doctrine, les novateurs se vanteraient partout d'avoir réduit le Concile au silence par leurs arguments. En outre, ils abuseraient toujours de ce silence, même pour refuser d'obéir aux jugements et décrets du Siége apostolique touchant la foi et la morale, sous prétexte que le Pontife de Rome a pu se tromper dans ces sortes de décisions.

« Le bien général de la chrétienté semble donc demander que le saint Concile du Vatican reprenne et explique davantage le décret de Florence sur le Pontife de Rome, et *qu'il veuille bien affirmer en termes formels et qui excluent toute possibilité de douter, que l'autorité du Pontife de Rome est souveraine et par conséquent exempte d'erreur lorsqu'il prononce sur les matières de la foi et des mœurs, et qu'il enseigne ce qui doit être cru et tenu, ce qui doit être rejeté et condamné par tous les fidèles de Jésus-Christ.*

« Plusieurs sans doute ne manqueront pas de croire qu'il conviendrait de s'abstenir d'une définition de cette vérité catholique, pour ne pas éloigner davantage les schismatiques et les hérétiques de l'Église. Mais, d'abord, le peuple catholique a le droit d'apprendre du Concile œcuménique ce qu'il doit croire sur un sujet aussi grave, et si mal à propos contesté dernièrement; sinon, l'erreur pernicieuse finirait par corrompre un grand nombre d'esprits simples et imprudents. C'est pourquoi les Pères de Lyon et de Trente ont pensé qu'il fallait affirmer la saine doctrine, nonobstant les scandales des schismatiques et des hérétiques. Si ces hommes cherchent la vérité de bonne foi, loin d'être détournés, ils seront plutôt attirés, en voyant quel est le fondement principal de l'unité et de la solidité de l'Église.

« Pour ceux que la définition de la vraie doctrine par le Concile œcuménique détacherait de l'Église, peu nombreux et déjà naufragés dans la foi, ils cherchent seulement un prétexte pour se débarrasser publiquement de l'Église, et montrent qu'ils l'ont déjà abandonnée dans leur for intérieur. Ce sont ces hommes qui n'ont pas craint d'agiter continuellement le peuple catholique, et le Concile du Vatican devra prémunir les fidèles enfants de l'Eglise contre leurs piéges. Quant au peuple catholique, toujours instruit et habitué à montrer une entière obéissance d'esprit et de parole aux décrets apostoliques du Pontife de Rome, il recevra la décision du Concile du Vatican sur sa suprême et infaillible autorité avec un cœur joyeux et dévoué. »

Ce mémoire était signé des noms de quarante pères, comme suit. Ceux indiqués en lettres italiques appartiennent à l'épiscopat français :

NN. SS. Paul-Ange Ballerini, patriarche d'Alexandrie (rite latin);
Antoine Hassoun, patriarche de Cilicie;
Miecislas Lodochowski, archevêque primat de Gnesen et de Posen;
Jules Arrigioni, archevêque de Lucques;
Jean Zwysen, ci-devant archevêque d'Utrecht, aujourd'hui évêque de Bois-le-Duc;
Vincentio Spaccapietra, archevêque de Smyrne;
Mariano Ricciardi, archevêque de Reggio;
Spiridion Maddalena, archevêque de Corfou;
Pélagio de la Bastida y Davalos, archevêque de Mexico;
André-Ignace Schoepman, archevêque d'Utrecht;
Georges-Antoine de Stahl, évêque de Wurtzbourg;
André Ræss, évêque de Strasbourg;
Jean-Marie Doney, évêque de Moutauban;
Pierre de Preux, évêque de Sion;
Alexis Wicart, évêque de Laval;
Étienne Marilley, évêque de Lausanne et de Genève;
Félix Cantimorri, évêque de Parme;
Aloisius-Kobes, évêque de Méthone;
Barthélemy d'Avanzo, évêque de Calvi et Téano;
Aloïsius Philippi, évêque d'Aquilée;
Joseph Caixal y Estrade, évêque d'Urgel;
Théodore de Montpellier, évêque de Liége;
Aloïsius de Agazio, évêque de Trente;
Nicolas Sergent, évêque de Quimper;
François Roullet de la Bouillerie, évêque de Carcassonne;
Claude-Henri Plantier, évêque de Nîmes;
Louis Delalle, évêque de Rodez;
Vincenzio Moretti, évêque d'Imola;
Vincent Gasser, évêque de Brixen;
Armand-René Maupoint, évêque de Saint-Denis de la Réunion;
Charles Fillion, évêque du Mans;
Ignace de Senestrey, évêque de Ratisbonne;

(1) Le mémoire joint ici des citations de décisions portées par les Conciles provinciaux de Cologne, d'Utrecht, de Colocsa, de Baltimore, de Westminster, ainsi que le vœu exprimé, en 1867, par près de 500 évêques réunis à Rome pour la célébration du centenaire de saint Pierre.

NN. SS. Antoine-Marie Valenziani, évêque de Fabriano;
Aloïsius Lembo, évêque de Cotrone;
Gérard Wilmer, évêque de Harlem;
Aloïsius di Canossa, évêque de Vérone;
Nicolas Adames, évêque d'Halicarnasse (administrateur de Luxembourg);
Joseph Pluym, évêque de Nicopolis;
Gaspard Mermillod, évêque d'Hébron;
François-Léopold de Léonrod, évêque d'Eichstætt.

En même temps un mémoire sans nom d'imprimeur était distribué aux évêques, sous ce titre :

Postulata a pluribus Galliarum episcopis sanctissimo DD. NN. Pio Papæ IX et sacrosancto concilio Vaticano reverenter proposita.

Ce mémoire est long, voici quelques-uns des *postulata* qu'il contient :

« *Qu'il faut modérer et réprimer certains journaux catholiques.*

« C'est un fait de triste expérience que les journaux même catholiques ont amené dans les choses publiques beaucoup de maux et des plus graves, parmi lesquels nous signalerons : — la corruption en sens divers et opposés de la véritable doctrine et de la véritable piété chrétienne ; — les censures et les notes théologiques infligées par des écrivains privés à des personnes non condamnées par l'Église ; — les divisions et les discordes semées parmi les catholiques et même parmi le clergé ; — le respect et la soumission qui sont dus aux évêques diminués ; — les haines violentes excitées de toutes parts contre l'Église et contre le Saint-Siége ; — l'immixtion quotidienne, périlleuse et pleine de scandale dans les choses ecclésiastiques d'hommes incompétents, dont la plupart sont ignorants, impudents, pleins de violence, et dévoués au triomphe d'un parti ; — enfin la direction des catholiques et même du clergé, en ce qui regarde les questions et les affaires ecclésiastiques, usurpée et exercée par des écrivains laïques, qui l'enlèvent pour ainsi dire aux Pasteurs et aux Docteurs de l'Église, etc.

« Il est incontestablement nécessaire et très urgent de trouver quelque remède efficace à ces maux, lesquels sont surtout propres à notre âge et étaient presque totalement inconnus des siècles précédents. Sinon, on mettrait en péril la paix, la dignité, et même, en un certain sens, la divine économie de l'Église, par cette ingérence des laïques dans le magistère de l'Église.

« C'est pourquoi on demande très-instamment que cette question soit soumise à l'examen attentif du Concile, afin qu'il voie, sous l'inspiration divine, de quelle façon on pourrait décider les mesures les plus propres et les plus opportunes à éloigner les maux, les scandales et les périls de tous genres qui menacent l'Église, par cette façon nouvelle d'écrire et d'enseigner sans compétence et avec insubordination sur les choses ecclésiastiques. . . . .

« *Des précautions à prendre pour que le Concile ne soit pas troublé par l'immixtion imprudente de journaux publics indisciplinés.*

« Comme il n'y a pas encore eu de Concile dans l'Église, depuis que les journaux publics ont été inventés, on ne peut trouver dans l'histoire d'aucun des précédents Conciles les précautions prises pour éloigner les maux très-graves que pourrait soulever, durant le Concile, l'immixtion de journaux publics dans les choses et les actes du Concile.

« Il faudra donc que le Concile du Vatican recherche et applique des précautions de ce genre, et cela dès le début de ses sessions : cela paraît difficile peut-être, mais ce n'est pas impossible, surtout en ce qui regarde les journaux catholiques. De la sorte, on pourra éviter ou diminuer, sinon totalement, du moins en partie, les inconvénients et les périls qu'on redoute.

« *Qu'il ne faut pas faire de nouvelles définitions de foi, sinon pour une cause d'absolue nécessité.*

« Attendu l'état présent de l'Église et de la société humaine, il semblerait prudent et opportun de ne pas faire de définitions nouvelles, sinon pour une très-grande et évidente nécessité ; surtout dans les matières où, en raison des circonstances de temps et de l'esprit des hommes modernes, on pourrait prévoir et redouter le trouble et le scandale des âmes, causés par ces définitions. »

Le lecteur comprendra les motifs qui nous font mettre *sans aucun commentaire* ces deux pièces sous ses yeux. Nous réunissons, nous compilons des matériaux pour les écrivains futurs ; nous faisons de l'histoire, et non de la polémique. Nous ne saurions trop souvent le déclarer.

XVIII

Reprenons l'histoire des congrégations conciliaires. Nous nous sommes arrêtés à celle du 19 janvier, qui était la douzième.

La treizième se tint à la basilique de Saint-Pierre le vendredi 21 janvier. Les portes de la salle se fermèrent comme d'ordinaire, à neuf heures, et la messe commença aussitôt. Elle fut célébrée, en rite maronite, par Mgr Joseph Giagia, archevêque de Chypre. Elle dura près d'une heure. Deux clercs, au bas de l'autel, chantèrent et psalmodièrent durant la majeure partie de l'office divin. Un prêtre assistait l'Archevêque. Comme il n'eût pas toujours été possible aux Pères du Concile de suivre exactement les diverses parties de la messe, un maître des cérémonies pontificales avertissait l'assistance de temps à autre du point où en était la cérémonie.

La messe terminée, ainsi que la prière ordinaire, le cardinal de Angelis donna l'ordre qu'on distribuât aux membres du Concile un nouveau *schema* sur les matières du dogme, et annonça ensuite que la discussion allait suivre son cours ordinaire sur les propositions de discipline ecclésiastique.

Les Évêques qui prirent la parole furent :

Mgr Guillaume de Ketteler, évêque de Mayence ;

Mgr Constantin Bonnet, évêque de Gerona (Espagne);

Mgr Antonin Fania, évêque de Potenza et Marsico ;

Mgr Placide Casangian, archevêque d'Antioche pour le rite arménien ;

Et enfin, Mgr Félix Dupanloup, évêque d'Orléans.

Sortant pour cette fois seulement de notre réserve habituelle, nous ne pouvons, à l'occasion de ce dernier discours qui, paraît-il, a fait grand bruit, à cause tant de son contenu que du talent hors ligne de son auteur, nous ne pouvons, disons-nous, nous empêcher de reproduire ici deux récits complétement différents de l'impression produite par l'éloquence de Mgr Dupanloup.

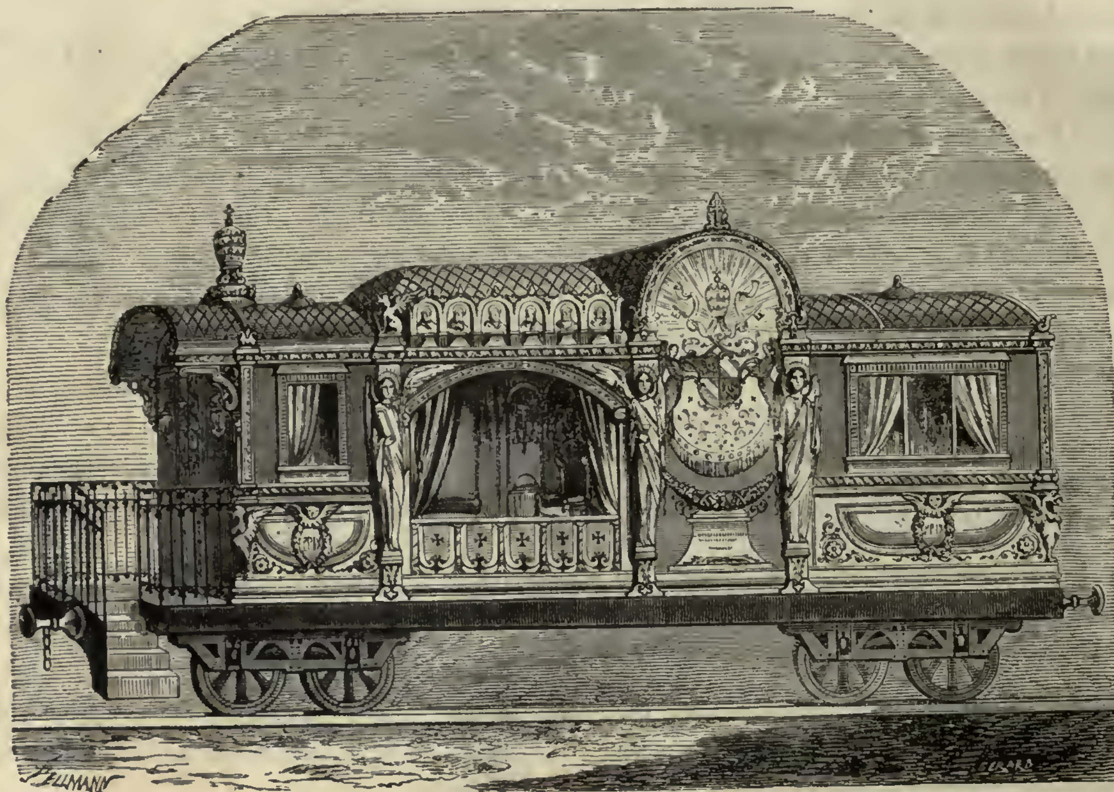
Ces deux récits émanent de correspondants pour lesquels il semble que le secret du Concile n'existe pas.

La Gazette de France, et après elle *le Français*, publient de cette séance l'analyse qu'on va lire :

« Rome, 22 janvier.

« L'événement de la séance d'hier a été le discours de l'Évêque d'Orléans. Vous jugez avec quelle impatiente curiosité la parole de l'illustre Évêque était attendue. On a beau l'exclure systématiquement de toutes les Commissions conciliaires, cet ostracisme n'a rien enlevé à sa valeur propre ni à son importance ; il n'en reste pas moins un de ceux sur lesquels se portent tous les regards, et il a été hier un des plus ardemment écoutés. On assure que lorsqu'il s'est levé pour parler, un grand nombre de Pères ont quitté leurs places pour se rapprocher et ont fait cercle autour de lui.

« L'éminent orateur était, dit-on, très-ému ; n'ayant pu monter dans la chaire où l'on ne voit pas clair, il s'était placé près des bancs des cardinaux. J'ai hâte de vous dire que son succès a été complet, près de tous ceux du moins qui ont eu l'heureuse chance de l'entendre ; car, grâce aux détestables dispositions du local, sa voix n'a pu arriver dans toutes les parties de l'auguste assemblée.


LE WAGON DE S. S. LE PAPE.

« S'il faut en croire ce qui se disait hier dans les salons, Mgr d'Orléans aurait traité divers points de discipline, entre autres la question *des Conciles provinciaux*, et il aurait trouvé à ce propos l'occasion de faire de nombreuses et très-justes critiques sur l'organisation du Concile et sur le *schema*, sur bien d'autres points encore. Il aurait très-souvent cité les Pères, et spécialement saint Bernard, les leçons sévères et l'auréole du saint ajoutaient encore une autorité particulière a sa parole d'Évêque.

« Lorsque les Évêques, aurait-il dit, étaient reçus par le Saint-« Père, ils étaient tenus de lui rendre un compte exact de leur « diocèse, ils lui devaient toute la vérité. Cette vérité, nous devons « aussi la dire ici tout entière. »

« Et il paraît qu'il l'aurait dite avec un grand respect, une grande habileté, mais une grande indépendance et une grande énergie. « C'est le discours le plus fort et le plus courageux que nous ayons encore entendu, » disait un Évêque en sortant de Saint-Pierre. « C'est véritablement le discours d'un Évêque européen, a dit un autre.

« Du reste, après la séance, un grand nombre de Pères sont allés à la villa Grazioli féliciter l'éloquent orateur. »

Voici ce qu'à la même date on écrivait à l'*Univers* sur ce même discours :

« D'après les bruits les plus autorisés, Mgr d'Orléans a parlé longuement.

« Lorsqu'il a pris la parole, un mouvement a eu lieu, et l'on s'est rapproché pour l'écouter ; mais bientôt après, assure-t-on, les rangs se sont éclaircis. Les correspondants de la *Gazette*, du *Français*, de la *France* et de l'*Agence Havas* auront de l'audace s'ils transforment l'effet produit, d'après les informations du dehors, en sérieux succès. »

Le lendemain, 22 janvier, se tenait la quatorzième Congrégation générale.

La messe, comme dans les congrégations précédentes, fut célébrée par Mgr Antoine Salomone, archevêque de Salerne.

Le cardinal de Angelis, le doyen des cardinaux présidents, invoqua ensuite toute l'assemblée debout, l'assistance divine par la prière : *Adsumus, Domine, Sancte Spiritu*, puis il déclara ouverte la discussion sur le *schema* de la discipline ecclésiastique dont la délibération avait été commencée dans les séances précédentes.

Le Concile entendit successivement :

Mgr de Dreux-Brezé, évêque de Moulins ;

Mgr Nicolas Pace, évêque d'Amélia (États-Pontificaux) ;

Mgr Jean-Baptiste Ormaechea, évêque de Tulancingo (Mexique) ;

Mgr Nicolas Dabert, évêque de Périgueux ;

Et enfin Mgr Joseph Moreyra, évêque de Ayacucho (Pérou).

Ce dernier fut vivement applaudi par les Pères qui voulaient ainsi donner leur approbation aux paroles toutes apostoliques et pleines de l'esprit de Dieu du vénérable orateur.

Mais le Cardinal-Président annonça au commencement de la séance du 24 qu'il était mieux encore de ne point se permettre ce mode d'approbation. Il était à craindre, en effet, qu'à ces bravos ne se mêlât plus tard quelque chose d'humain ou de partial. En conséquence, il n'y aura plus d'applaudissements. Ç'aura été, dit l'*Univers*, la première et la dernière fois.

Les séances du 24 et du 25 janvier (15e et 16e Congrégations générales), commencèrent, suivant l'usage établi, par l'audition de la sainte messe, qui fut célébrée le premier jour par l'archevêque de San Francisco (Californie), et, le second, par Mgr Angeloni, archevêque d'Urbino.

L'une et l'autre réunion furent consacrées à la discussion de matières de Discipline ecclésiastique. On entendit dans la Congrégation du 24 :

Mgr Zunnui, évêque d'Ales et Terralba ;

Mgr Strossmayer, évêque de Bosnie et Sirmich ;

Mgr Vitali, évêque de Terentino ;

Et Mgr Jean Faiet, évêque de Bruges.

Dans celle du 25 :

Mgr Zwerger, évêque de Seckau;

Mgr Lachat, évêque de Bâle;

Mgr Étienne Melchisechian, évêque d'Erzeroum, rite arménien;

Mgr Laurent Gastaldi, évêque de Saluces;

S. Ém. le cardinal di Pietro, évêque d'Albano;

Et Mgr Joseph Andu, patriarche de Babylone, pour le rite chaldéen.

Mgr l'évêque d'Erzeroum, ne connaissant pas la langue latine, avait fait traduire son discours dans cette langue et prié Mgr l'archevêque de Sens de vouloir bien le prononcer à sa place.

La discussion sur une première partie des matières de Discipline ecclésiastique se trouvant épuisée, le Cardinal premier président annonça que ces propositions seraient remises à la commission des quinze membres nommée par l'assemblée pour examiner toutes les questions de Discipline, afin qu'elle s'occupât des décrets à proposer à l'approbation du Concile.

La délibération s'ouvrit ensuite sur d'autres points de la Discipline ecclésiastique, et la parole fut donnée à S. Ém. le cardinal-archevêque de Séville, Mgr de La Lastra y Questa.

A midi et demi, la séance fut levée et la suite de la discussion renvoyée au jeudi 27 janvier.

En ce jour (17e Congrégation) la messe du Saint-Esprit, qui commença vers neuf heures du matin, fut célébrée par Mgr Louis Natoli, archevêque de Messine.

Le plus ancien des cinq cardinaux présidents, le cardinal de Angelis récita la prière ordinaire et déclara ensuite ouverte la discussion sur les deux derniers *schemata*, touchant la discipline ecclésiastique, distribués il y a quelque temps aux Évêques.

Prirent la parole :

Mgr Jean Simor, archevêque-primat de Strigonie ou Gran;

Mgr Thomas Salzano, évêque de Tanis *in partibus;*

Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn;

Mgr Augustin Vérot, évêque de Savannah;

Mgr Joseph Papp-Szilàggy de Illesfalva, évêque de Grosswardein, rite roumain.

Et, enfin, Mgr Henri Bindi, évêque de Pistoie et Prato.

Après l'audition de ces six orateurs, le cardinal de Angelis fit part aux Pères du Concile de la perte douloureuse que l'on venait de faire dans la personne de Mgr François Suarez Peredo, évêque de Vera Cruz ou Zalapa, et leva ensuite la séance à midi trois quarts.

Le lendemain, 28 janvier, la rigueur du temps était exceptionnelle. Rarement à Rome, on avait vu un hiver aussi rude. Cependant cela n'empêcha pas les Pères du Concile de se rendre à la basilique vaticane, dès huit heures et demie du matin, pour assister à la dix-huitième Congrégation.

La messe fut dite, non suivant le rite ordinaire, mais en rite grec-roumain, par Mgr Jean Vancsa, archevêque de Fogarach (Transylvanie). La cérémonie fut par là même un peu plus longue, et dura jusqu'à neuf heures quarante-cinq minutes.

Les cinq cardinaux présidents des Congrégations générales se trouvaient à leur place.

Après la prière *Adsumus*, récitée par le plus ancien d'entre eux, on s'occupa immédiatement de la suite des propositions touchant la discipline ecclésiastique.

Quatre orateurs seulement occupèrent toute la séance, savoir :

Mgr Joseph de Urguinaona, évêque de Canarie et Saint-Christophe de Luguna;

Mgr Bienvenu Mouson y Martins, archevêque de Grenade;

Mgr Melchior Nasarian, archevêque de Mardin, du rite arménien (Mésopotamie),

Et Mgr Paul Melchers, archevêque de Cologne.



ROME PENDANT LE CONCILE. — Costumes d'Évêques.

L'heure se trouvant trop avancée pour permettre à un autre évêque de prendre la parole, la séance fut levée à midi vingt-cinq minutes environ, et la suite de la délibération renvoyée à la Congrégation générale suivante, c'est-à-dire au lundi 31 janvier, à la même heure.

Les Pères du Concile se réunirent donc ce matin là (dix-neuvième Congrégation), à la basilique de Saint-Pierre. La Messe fut célébrée par l'archevêque du rite latin de Lemberg, Mgr François-Xavier Wierzchbyski.

Après l'oraison ordinaire, le cardinal de Angelis annonça qu'il allait être donné connaissance d'une relation de la commission des excuses sur la validité des motifs d'absence présentés par les évê-

ques non présents au Concile. Mgr Jacobini, sous-secrétaire, monta alors en chaire et donna lecture du travail de la commission, qui fut approuvé complétement, en ses conclusions, par les Pères.

La discussion sur les matières de Discipline ecclésiastique fut ensuite reprise, et on entendit successivement :

Mgr Janvier Acciardi, évêque d'Anglona et Tursi ;

Mgr Joseph Caissal y Estrade, évêque d'Urgel ;

Mgr Jordà y Solèr, évêque de Vich ;

Mgr Dinkel, évêque d'Augsbourg,

Et Mgr Gallucci, évêque de Recanati et Lorette.

L'audition des cinq orateurs ayant conduit la séance jusqu'à midi et demi, le cardinal de Angelis renvoya la suite de la délibération au jeudi 3 février. Mais auparavant il donna connaissance au Concile de la nouvelle perte douloureuse qu'il venait de faire dans la personne de Mgr Laurence, évêque de Tarbes, et recommanda l'âme du vénérable Prélat défunt aux prières de la noble assistance.

Plusieurs circonstances concourent, dit Mgr Pecci, dans l'*Écho de Rome*, que nous sommes heureux de citer ici, à donner à cette mort une illustration que les vies les plus retentissantes n'obtiennent pas toujours malgré des efforts inouïs. La première est certainement le grand âge de Mgr Laurence. Il avait quatre-vingts ans, dont vingt-cinq d'épiscopat, admirablement remplis, comme l'attestent les regrets universellement exprimés dans son diocèse. Malgré les infirmités inhérentes à une telle vieillesse, l'intrépide Prélat n'a pas hésité à se rendre à l'appel du Souverain-Pontife et à porter au Concile les lumières de sa longue expérience et de ses vertus. Il est mort comme il avait vécu, étroitement lié à la pure doctrine romaine. Il fut des premiers à signer le postulatum de l'infaillibité, et quand on le lui proposa, il saisit la plume avec une sorte d'enthousiasme : « C'est la foi de ma jeunesse, s'écria-t-il ; je l'ai professée comme prêtre, proclamée comme évêque ; il m'est doux de lui rendre témoignage en mourant..... »

Pendant que Mgr Laurence expirait, l'adresse suivante, écrite en latin, lui était envoyée par les élèves de son grand séminaire, avec prière de la déposer aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Comme on en jugera, les fils se sont montrés dignes d'un tel père.

« Au Souverain-Pontife Pie IX,

« Les Élèves du grand séminaire de Tarbes.

« Très-Saint-Père,

« Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous, élèves du séminaire de Tarbes, demandons votre bénédiction paternelle et nous vous conjurons de nous permettre de vous exprimer nos sentiments envers la très-sainte chaire de Pierre.

« Elevés dans les saines doctrines romaines par les savants professeurs que Mgr de Tarbes, aujourd'hui à Rome, malgré ses 80 ans, nous a donnés pour maîtres, nous acclamons à l'unanimité l'infaillibilité du Pontife romain.

« Les motifs de notre foi ne sont pas sans fondement ; car, ô bien-aimé Pie IX, Celui qui pria pour Pierre afin que sa foi ne défaillît point, a aussi prié pour vous parce que vous êtes Pierre et que sur vous seul repose l'Église du Christ. C'est pourquoi devant vous seul les portes de l'enfer demeureront sans puissance. Par conséquent, ô inébranlable Pierre, à vous, appartient de confirmer les évêques, vos frères, et non d'être confirmé par eux, puisque le Christ lui-même vous a confirmé ; à vous, appartient de paître tout le troupeau du Christ, parce que vous seul êtes le Pasteur des agneaux et des brebis.

« Pour ce motif, ô bienheureux père, nous vous aimons comme le père des chrétiens ! Nous croyons en vous comme docteur infaillible ! Plaise à Dieu que, pendant votre pontificat, l'hérésie ait la tête écrasée par la Vierge Immaculée dont vous avez, par ce titre, complété la couronne de gloire ! Plaise à Dieu qu'à son tour elle complète la vôtre par la définition de l'infaillibilité !

« Cette Immaculée qui est bien à vous, bienheureux Père, est aussi la nôtre ; elle est aussi la joie et l'honneur de notre diocèse depuis qu'elle a daigné nous y sourire dans le creux d'un rocher (à Lourdes).

« Plaise à Dieu que cette chaste colombe, dont la voix a été entendue dans notre pays, apporte du ciel à la terre par l'organe du Concile le rameau d'olivier, c'est-à-dire la déclaration dogmatique de l'infaillibilité du Pontife romain, qui mettra fin au déluge des erreurs et fermera à jamais les puits de l'abîme ! Plaise à Dieu que chaque catholique dise dorénavant avec nous : Je crois à la sainte Eglise catholique, je crois au vicaire du Christ enseignant infailliblement.

« De votre sainteté les très-humbles et très-obéissants serviteurs. »

(Suivent les signatures de tous les élèves et de tous les directeurs.)

Le vénérable évêque reçut ce document dans les premiers jours de sa maladie, et il se faisait une douce joie de le présenter à Pie IX. La mort l'a surpris ; c'est l'abbé Fourand, son grand vicaire, qui a dû remplir le pieux message.....

Les funérailles du saint vieillard ont eu lieu dans l'église nationale française, Saint-Louis-des-Français. Près de deux cents évêques y assistaient. L'honneur de présider la cérémonie revenait de droit à Mgr l'archevêque d'Auch, son métropolitain. Mais comme des infirmités précoces avaient empêché ce Prélat de se rendre à Rome, il fut remplacé par le plus ancien de ses suffragants, Mgr Lacroix, évêque de Bayonne.

Immédiatement après la cérémonie, le corps du défunt fut dirigé, selon son désir, vers son diocèse, pour y être enseveli. Il repose au milieu de son peuple qu'il aima comme un père et auquel il laisse pour héritage l'exemple le plus achevé de toutes les vertus.

XIX

Nous voici parvenus au 1er février. Il y a deux mois à peine que le Concile a ouvert ses séances. Que de travaux accomplis en si peu de temps ! En cinquante-quatre jours il n'a pas été tenu moins de dix-neuf congrégations générales et de deux sessions publiques. Vingt et un jours sur cinquante-quatre ont été donnés à cette œuvre. Et en dehors de ces séances, que de réunions préparatoires, que de conciliabules, que de jours et de nuits passés à l'étude de ces grandes et importantes questions, les plus vitales pour l'humanité !

Que viennent-ils donc nous dire, les adversaires de l'Église ? Que le Concile ne fait rien, qu'il se traîne dans une ornière dont il ne pourra sortir et que son œuvre va avorter ! Ah ! qu'on nous montre donc quelques-unes de ces réunions humaines dont on fait tant de bruit, d'où il soit sorti en aussi peu de temps tant de choses et des

choses aussi efficaces. « *Much ado about nothing,* » dit le poète anglais, et telle devrait être, à notre sens, la devise de bien des assemblées dites parlementaires, académiques, politiques, littéraires, etc. Tout autre est la devise des Pères du Concile; ainsi qu'il convient à leur caractère auguste, ils font *beaucoup de besogne, peu de bruit.* Et en attendant l'œuvre marche : *Fervet opus!*

C'est à cette même date, 1er février, qu'il faut rapporter la pétition suivante dont, fidèles à notre système, nous donnons ici, d'après la *Gazette de France*, le texte intégral, sans le commenter :

AUX CARDINAUX PRÉSIDANT LE CONCILE DU VATICAN.

« Vous le savez, la salle de notre Concile du Vatican est telle, que la parole des orateurs ne saurait s'y faire ni entendre ni comprendre d'une grande partie de l'assemblée. C'est un fait notoire, et que des Cardinaux eux-mêmes ont librement déclaré dans leurs discours en plein Concile.

« Il résulte de là un inconvénient considérable, et tel qu'on n'en pourrait imaginer de plus grave pour le travail de la sainte assemblée. En effet, la mutuelle communication des pensées, la vraie discussion des matières, la délibération en commun entre les Pères sont absolument impossibles dans cette salle. Or, cela est non-seulement contraire à la nature même de l'œuvre qui est à faire et au vrai caractère d'un Concile, mais cela est en outre plein de périls si l'on pense à l'avenir; car il est évident que les ennemis de l'Église ne manqueront pas d'accuser le Concile de n'avoir pas eu la liberté et la possibilité de discussion.

« Tant qu'il ne s'agissait que de faire, pour ainsi dire, une première étude d'ensemble des *schemata* proposés, cet état de choses a pu être supportable ; mais quand l'heure viendra de faire les définitions, de formuler les décrets sur de si graves questions relatives à la foi et aux mœurs, et cela avec des anathèmes, c'est-à-dire sous peine de damnation éternelle pour les âmes, comment pourrions-nous satisfaire à notre fonction de *juges*, et délivrer nos consciences devant Dieu et devant les hommes, si nous osions juger et prononcer conciliairement sur des choses de cette importance, sans avoir même entendu les débats de la cause, et sans avoir pu instituer entre nous, dans le concile, de vraies et sérieuses délibérations?

« C'est pourquoi, éminentissimes présidents, nous venons vous prier et vous demander avec les plus vives instances, tant en notre nom qu'au nom d'un grand nombre d'autres Archevêques et Évêques de nos diverses nations, de vouloir bien procurer au Concile une autre salle, où les Pères puissent parfaitement se faire entendre et comprendre de tous, comme cela est absolument nécessaire pour rendre possible l'action conciliaire.

« Et cela, nous vous prions de vouloir bien y pourvoir immédiatement; mais au plus tard, quand les premiers *schemata*, refaits ou corrigés par la commission, seront renvoyés à la congrégation générale, pour y être discutés définitivement, et pour qu'il soit délibéré en détail sur chacun des articles, afin de savoir ce que le Concile doit admettre ou rejeter.

« Mais de peur que la discussion ne s'égare dans le vague et traîne indéfiniment en longueur, comme il est certainement à craindre, après l'expérience qui a été faite, ne serait-il pas opportun, et même nécessaire, qu'avant les congrégations générales, il y eût des congrégations particulières, où les Pères, partagés en un certain nombre de sections, examineraient les *schemata* dans des discussions préparatoires, et désigneraient des orateurs qui seraient, principalement et sans préjudicier aux droit des autres, chargés de porter et d'exposer dans les congrégations générales les observations que les Pères auraient jugé à propos de faire, et chargés aussi de les expliquer et de les défendre ensuite au sein des commissions?

« Veuillez agréer, éminentissimes présidents, les sentiments de profond respect avec lesquels nous sommes, de Vos Éminences les très-humbles et très-respectueux serviteurs.

« Rome, le 1er février 1870. »

Poursuivons notre compte rendu analytique des congrégations générales.

Les Pères du Concile tinrent leur vingtième Congrégation le jeudi 3 février.

Après la messe du Saint-Esprit, qui fut célébrée par Mgr Spaccapietra, archevêque de Smyrne, et la prière ordinaire, la discussion fut reprise sur les propositions touchant la Discipline ecclésiastique.

Sept orateurs prirent la parole :

Mgr de Martis, évêque de Galleli-Nuovo (Sardaigne);

Mgr Bechnam-Benni, évêque de Mossoul, du rite syrien;

Mgr Clifford, évêque de Clifton;

M. Bertani, archevêque de Tyr et de Sidon;

Mgr Pedicini, archevêque de Bari;

Mgr Gandolfi, évêque de Corneto et Civita-Vecchia;

Mgr Del Valle, évêque de Huanuco, au Pérou.

L'audition de ces sept orateurs ayant duré jusqu'à midi trente-cinq minutes environ, le cardinal premier président recommanda aux prières de l'auguste réunion Mgr Puigllat y Amigo, évêque de Lérida (Espagne), fort dangereusement malade, et leva la séance en annonçant la vingt-et-unième congrégation générale pour le lendemain vendredi 4.

Mgr l'évêque de Lérida mourut, en effet, le jour suivant. Il était octogénaire, et il aimait à dire qu'il était venu à Rome pour y mourir pendant le Concile. Incommodé depuis plusieurs jours, il avait continué de vaquer à ses occupations, lorsque, rentrant chez lui, il s'évanouit dans l'escalier. Ses obsèques eurent lieu le 5 février, dans l'église des Saints-Vincent-et-Anastase, en présence d'une centaine d'évêques, parmi lesquels se trouvaient la plupart des évêques de langue espagnole.

Suivant l'invitation qui leur en avait été faite la veille, les Cardinaux, les Évêques, les Abbés et les généraux d'ordre se rendirent, le vendredi 4 février, à la basilique vaticane pour leur vingt-et-unième Congrégation.

A l'heure fixée, neuf heures du matin, Mgr Riccardi di Netro, archevêque de Turin, monta à l'autel et célébra la messe du Saint-Esprit afin d'attirer les lumières divines sur les délibérations du Concile.

Les cinq cardinaux délégués par le Pape pour présider en son nom les Congrégations se trouvaient à leur place d'honneur. Le plus ancien d'entre eux, le cardinal de Angelis, récita la prière ordinaire : *Adsumus, Domine...* et, vers neuf heures quarante minutes, commença la suite de la délibération sur les *schemata* de la discipline ecclésiastique soumis à l'examen du Concile.

Prirent successivement la parole :

1° Mgr Vincent Jekelfalusy, évêque d'Albe-royale ou Stuhlweissembourg (Hongrie) ;

2° Mgr Ludovic Haynald, archevêque de Colocza et Bacs (Hongrie);

3° Mgr Etienne Stefanopoli, archevêque de Philippes, rite grec.

4° Mgr Paul Hindi, évêque de Gesire, rite chaldéen.

5° Mgr Jean Huerta, évêque de Puno (Pérou).

Après ces cinq orateurs, la séance fut levée par le cardinal de Angelis, et la discussion renvoyée au lundi 7 février.

A neuf heures du matin, le 7, (vingt-deuxième Congrégation), la messe du Saint-Esprit fut célébrée par Mgr Salvini, archevêque de Camerino.

Le Cardinal de Angelis, après la prière, annonça que la suite de la discussion était reprise sur le troisième *schema* de la discipline ecclésiastique et donna successivement la parole à :

Mgr Jean Bravard, évêque de Coutances;

Mgr Jean Lyonnet, archevêque d'Alby;

Mgr Melchior Nasarian, évêque de Mardin (rite arménien);

Mgr Théodore Gravez, évêque de Namur, qui, paraît-il, a prononcé un discours fort remarqué. Ce prélat est, il faut le dire, très-considéré pour sa science théologique;

Et, enfin, Mgr Jean Ghilardi, évêque de Mondovi.

La liste des orateurs se trouvant épuisée, le Cardinal premier président déclara que ces derniers *schemata*, touchant la discipline, était renvoyés comme les premiers, à l'examen de la grande commission *De Rebus Disciplinæ ecclesiasticæ*, qui devait se réunir le lendemain mercredi, 9 février.

Ainsi se trouvait terminée la discussion du troisième *schema* de discipline, *de vitâ et honestate clericorum*. Ce *schema* ne fait guère, dit-on, que reproduire les belles paroles et les magnifiques recommandation du Concile de Trente, et l'on assure, à ce propos, que de beaux éloges ont été entendus dans le Concile à l'adresse du clergé



ROME. — Le transport des objets d'art aux abords de l'Exposition.

Mgr Joseph Strossmayer, évêque de Bosnie et Sirmich; enfin, à Mgr Lluch, évêque de Salamanque, et Citta-Rodrigo, de l'ordre des Carmes.

Ces quatre orateurs ayant occupé toute la séance, le Cardinal premier président donna le signal du départ, et l'Assemblée se sépara à midi et demi.

La vingt-troisième Congrégation se réunit à l'heure habituelle, le mardi 8 février. La messe fut célébrée pour la première fois par un évêque, Mgr Etienne Charbonneaux, de la Congrégation des Missions-Etrangères, évêque de Jasso *in partibus*, vicaire apostolique du Mayssour. Ce vénérable évêque est un des doyens des prélats missionnaires. Il a été préconisé en juin 1841.

La discussion sur la discipline ecclésiastique fut reprise après la prière ordinaire, récitée par S. Em. le cardinal de Angelis.

Cinq nouveaux orateurs furent entendus, savoir :

Mgr Laurent Gastaldi, évêque de Saluce;

Mgr Louis Moreno, évêque d'Ivrée;

de France. Nous qui avons l'honneur de compter parmi nos lecteurs tant de membres de ce clergé, nous ne pouvions passer ce fait sous silence. « Il est certain, ajouterons-nous avec l'*Univers*, que ce n'est pas sans une grande joie et un vrai bonheur de l'âme, que l'on contemple la beauté et l'éclat du sanctuaire au XIXe siècle; les Pères du Concile de Trente devaient trouver moins de consolations en étudiant leurs projets de réforme, que n'en ont éprouvées les Pères du Vatican en reproduisant les exhortations de leurs devanciers, et il est certain aussi que si le clergé catholique, en général, peut être considéré comme l'élite de l'humanité en ce qui concerne la pureté des mœurs et la pratique des vertus, le clergé français occupe une belle et glorieuse place dans cette élite. »

Ainsi la discussion sur les quatre *schemata* actuels de la discipline, — car il en sera présenté d'autres, — a occcupé quatorze Congrégations générales, du 14 janvier au 8 février inclusivement. On a entendu *soixante-quinze* orateurs, parmi lesquels on trouve : 21 Italiens; 14 Allemands; 11 Espagnols; 10 Evêques d'Orient; 9 Français; 3 Péruviens; 2 Belges; 1 Anglais; 1 Américain; 1 Suisse;

1 Mexicain ; 1 Evêque *in partibus*. Total 75. — Trois Cardinaux ont pris la parole : le Cardinal Archevêque de Prague; le Cardinal Archevêque de Besançon ; le Cardinal Evêque d'Albano. Comme on le voit, la plus grande liberté est donnée aux opinions diverses de discuter et de se produire.

Le Cardinal de Angelis annonça ensuite que la vingt-quatrième Congrégation générale se tiendrait le jeudi 10 février, et que l'on ouvrirait la discussion sur le *schema de Parvo Catechismo*. Il fit savoir que plus de cinquante membres du Concile s'étaient fait inscrire pour parler sur ce *schema*, et manifesta l'espérance qu'un certain nombre d'orateurs, afin d'éviter des redites sans utilité, voudraient bien renoncer, d'eux-mêmes, à leur tour de parole.



LES THERMES DE DIOCLÉTIEN. — Exposition des objets d'art et d'industrie dans le cloître des Chartreux.

Cet espoir d'ailleurs était partagé, paraît-il, par la grande majorité des Pères, qui regrettaient de voir la discussion s'égarer souvent ou ramenée sur un terrain parfaitement connu et déjà battu par plusieurs orateurs précédents. Aussi, afin de procéder avec un ordre encore meilleur et d'épargner un temps fort précieux, était-il dès lors dans l'intention d'un fort grand nombre de NN. SS. les Evêques de solliciter du Pape une modification aux lettres apostoliques du 27 novembre 1869, afin d'autoriser le Concile à clore la discussion sur toute matière à délibération, lorsque la grande majorité des Pères serait de cet avis. On verra plus loin que leur désir a reçu une légitime satisfaction.

Cet inconvénient d'une discussion trop prolongée sur une matière épuisée n'avait pas d'ailleurs échappé aux Cardinaux délégués pour présider les Congrégations générales, et c'est pour y obvier en partie que le secrétaire du Concile avait fait distribuer, dès le mois de janvier, aux Pères l'avis suivant :

MONITUM

Eminentissimorum Præsidum Congregationum generalium, publicatum in Congregatione generali.

D. 14 januarii 1870.

Plurimorum Patrum desiderio non semel nobis expresso adhærentes, monemus et enixe rogamus eos omnes, qui loqui volent in Congregatione generali, ut quantum fieri potest maxima brevitate utantur in suis proponendis et explicandis animadversionibus, omittendo ea quæ proprie ad rem non pertinent, neque ex integro repetendo quæ fortasse ab aliis Patribus jam adnotata fuerint.

E secretario Concilii Vaticani, die 17 januarii 1870.

JOSEPHUS, *Episc. Sancti-Hippolyti.*

XX

D'après l'avis donné par le cardinal de Angelis à la précédente réunion, les Pères du Concile se rendirent le jeudi 10 février à la basilique du Vatican pour tenir leur 24e Congrégation générale.

A neuf heures, les Cardinaux et les Evêques prirent leurs places habituelles, et le saint sacrifice de la messe commença, offert par Mgr François-Xavier Apuzzo, archevêque de Sorrento.

Le cardinal de Angelis récita ensuite l'invocation et déclara ouverte la discussion sur le *schema* du Petit Catéchisme, *de Parvo Catechismo*. Autant qu'on peut le savoir, il s'agissait de décider s'il y aurait un petit catéchisme unique pour tous les diocèses, et quel catéchisme il convenait d'adopter pour cet usage universel. On comprend toute l'importance de cette question.

La parole fut donnée :

A S. Em. le cardinal Jacques Mathieu, archevêque de Besançon, qui a parlé, dit-on, une demi-heure en bon latin, sans consulter ni notes, ni manuscrits ;

Au cardinal Joseph de Rauscher, archevêque de Vienne ;

A Mgr Jean Simor, archevêque-primat de Strigonie ou Gran ;

A Mgr Joseph Guibert, archevêque de Tours, écouté avec une profonde attention ;

A Mgr Louis Moreno, évêque d'Ivrée;

A Mgr Théodore Forcade, évêque de Nevers ;

Et, enfin, à Mgr Félix Dupanloup, évêque d'Orléans, qui dans une question aussi grave était évidemment appelé à prendre la parole.

Mgr Pedicini, archevêque de Bari, appelé à la chaire, renonça à son tour d'inscription.

Après l'audition des sept orateurs ci-dessus, dont les discours furent moins longs que ceux des orateurs des Congrégations précédentes, la séance fut levée vers midi 25 minutes. Avant de se retirer, le cardinal de Angelis annonça que la vingt-cinquième Congrégation se tiendrait le lundi 14 février.

Dans cette Congrégation, la messe fut célébrée par Mgr Paul Melchers, archevêque de Cologne. Après la prière *Adsumus*, Mgr Jacobini, sous-secrétaire du Concile, donna connaissance aux Pères d'une décision de la Commission des *Judices querelarum*, accueillant la demande des archevêques d'Antivari, de Malines et de Salerne, et leur reconnaissant le titre de primat avec le droit de préséance sur les archevêques ordinaires, mais cela pour une fois seulement, pour le temps du Concile, et sans que cette concession puisse, à l'avenir, nuire et porter préjudice à personne.

Mgr Jacobini soumit ensuite à l'assemblée la demande de plusieurs évêques, qui sollicitaient l'autorisation de quitter le Concile.

Après avoir entendu les motifs allégués, l'assemblée accorda la permission demandée, sans obliger les Pères qui l'obtinrent à revenir au Concile. Huit prélats reçurent cette permission.

La discussion sur le *petit Catéchisme* fut alors reprise, et l'on entendit :

Mgr de Langalerie, évêque de Belley ;

Mgr Pierre Sola, évêque de Nice ;

Mgr Augustin Vérot, évêque de Savannah ;

Mgr Augustin David, évêque de Saint-Brieuc ;

Et Mgr Ballerini, patriarche d'Alexandrie.

Le cardinal de Angelis annonça la mort de Mgr Basile Gil y Bueno, évêque d'Huesca (Espagne), décédé le 12, et dont les funérailles eurent lieu le 15.

Le quinze février, se tint la vingt-sixième Congrégation. La discussion se continua sur le même *schema*. Les orateurs furent :

Mgr Ricciardi, archevêque de Reggio ;

Mgr Nobili-Vitelleschi, évêque d'Osimo ;

Mgr Gillardi, évêque de Mondovi ;

Mgr Guillaume Keane, évêque de Cloyne ;

Mgr Mabile, évêque de Versailles ;

Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne ;

Mgr Guillaume Clifford, évêque de Clifton ;

Et Mgr l'évêque de Cuenca (Espagne).

Le 18 février, les pères tinrent la vingt-septième Congrégation générale. La messe fut célébrée par Mgr Grégoire Scherr, archevêque de Munich, et, après la prière récitée par le cardinal de Angelis, le secrétaire du Concile donna connaissance de la décision de la Commission des Excuses, *Judices Excusationum*, admettant les motifs d'absence de onze évêques qui n'avaient pu se rendre à Rome. L'assemblée, consultée, approuva la résolution de la Commission.

La délibération continua alors sur le *Petit Catéchisme*, et l'on entendit :

Mgr Louis de Canossa, évêque de Vérone ;

Mgr Louis Elloy, évêque de Tipasa *in partibus* ;

Mgr Antoine Pettinari, évêque de Nocera ;

Mgr Jean Faict, évêque de Bruges ;

Mgr Jules Senti, évêque de Nepi et Sutri ;

Mgr Jacques Jans, évêque d'Aoste ;

Et, enfin, Mgr Laurent Gastaldi, évêque de Saluces.

L'heure se trouvant alors trop avancée pour entendre un autre orateur, le cardinal de Angelis leva la séance à midi et demi.

Le 21 février, vingt-huitième Congrégation. La messe fut dite par Mgr Desprez, archevêque de Toulouse. Après l'oraison, toujours récitée par le cardinal de Angelis, sept pères prirent la parole sur le même *Schema* déjà discuté, celui du *Petit Catéchisme*, ce furent :

Mgr Gros, évêque de Tarentaise;

Mgr Pedicini, évêque de Bari ;

Mgr Joseph de Urguinaona, évêque des Canaries et de Saint-Christophe de Laguna ;

Mgr Emmanuel Garcia Gil, archevêque de Saragosse ;

Mgr Monescillo, évêque de Jaën ;

Mgr Julien Desprez, archevêque de Toulouse ;

Mgr Hyacinthe Martinez, évêque de Saint-Christophe de la Havane.

Le lendemain, 22 février, eut lieu la vingt-neuvième Congrégation générale. La messe fut dite par Mgr Doimio Maupas, archevêque de Zara, et l'oraison récitée par le cardinal de Angelis. Après quoi l'on entendit, toujours sur le même *schema* :

Le R. P. Ricca, correcteur général des Minimes ;

Mgr Zunnui Casula, évêque d'Ales et Torralba ;

Mgr Scherr, archevêque de Munich ;

Mgr Dinkel, évêque d'Augsbourg ;

Mgr Mathias Éberard, évêque de Trèves ;

Mgr Haynald, évêque de Colocza ;

Mgr Étienne Perez Fernandez, évêque de Malaga.

Personne ne réclamant plus la parole, la discussion fut enfin close, et le *schema* renvoyé à la députation *de Fide*.

Un incident, disons-le, signala cette séance : Mgr Haynald, qui parlait pour la seconde fois dans la question du Petit Catéchisme, étant sorti de la question, fut invité par le cardinal Capalti, président, à s'y renfermer. L'avertissement n'ayant pas été suivi, le cardinal retira la parole à l'orateur, mesure de sévérité généralement approuvée.

Dans cette même séance furent distribués plusieurs *schemata*, dont les plus importants sont relatifs à l'Eglise, *de Ecclesia*, et l'on remit aux Pères un nouveau règlement ayant pour but, tout en maintenant la liberté de discussion et en assurant même une plus grande maturité dans les délibérations, de hâter les travaux du Concile et de couper court à des discussions oiseuses. C'était se rendre au vœu précédemment exprimé par la majorité des Pères.

Voici le texte de ce nouveau règlement :

« Par Lettres apostoliques du 27 novembre de l'année dernière, commençant par ces mots : *Multiplices inter*, le Souverain-Pontife a déterminé l'ordre général qui doit être observé dans la célébration du Concile, et a donné en particulier certaines règles formelles concernant la manière dont les Pères doivent discuter.

« Mais aujourd'hui notre Très-Saint Seigneur, désirant atteindre plus facilement la fin qu'il se propose, et tenant compte des demandes qui lui ont été adressées par la plupart des Pères du Concile, sur ce que les discussions conciliaires étaient traînées en longueur plus que de raison, a résolu, dans sa sollicitude apostolique, de donner quelques règles particulières sur les discussions des congrégations générales, règles qui tout en conservant l'entière liberté des discussions qui convient à des évêques de l'Eglise catholique, permettrait dans les discussions et les délibérations d'examiner les questions à traiter d'une manière plus expéditive et plus complète.

« C'est pourquoi, ayant tenu conseil avec les cardinaux présidents des congrégations générales, et ayant, en outre, pris l'avis des Pères de la congrégation particulière instituée pour recevoir et examiner les propositions des évêques, Notre Très-Saint Seigneur a ordonné que l'on publierait et que l'on observerait les dispositions suivantes :

« 1. Le *schema* ayant été distribué aux Pères du Concile, les cardinaux-présidents des congrégations générales fixeront un temps convenable dans lequel les Pères qui croiront devoir faire quelques observations sur le *schema* devront les remettre par écrit.

« 2. Les observations devront être écrites dans l'ordre suivant : L'écrit contiendra d'abord celles qui concernent le *schema* considéré dans son ensemble ; ensuite celles qui se rapportent à chacune des parties du *schema* désignées par le président, en gardant l'ordre même de ce *schema*.

« 3. Ceux des Pères qui croiront devoir apporter des observations, soit sur les termes, soit sur les paragraphes du *schema* proposé, présenteront une nouvelle formule de ces termes ou de ces paragraphes, pour être substituée à la place de ce qui se trouve dans le premier *schema*.

« 4. Les observations écrites de cette façon par les Pères du Concile, et munies de leur propre signature, seront remises au secrétaire du Concile et transmises par ses soins aux commissions respectives des évêques.

« 5. Lorsque des observations de cette sorte auront été développées dans la réunion de la commission qui doit en connaître, le *schema* modifié sera distribué à chaque Père avec un rapport sommaire, dans lequel mention sera faite des observations proposées.

« 6. Le *schema* ayant été communiqué simultanément avec ledit rapport aux Pères du Concile, les cardinaux présidents fixeront le jour de la congrégation générale dans laquelle s'ouvrira la discussion.

« 7. La discussion portera d'abord sur le *schema* considéré dans son ensemble ; elle abordera ensuite chacune des parties désignées par les présidents ; et toujours dans cette discussion de chaque partie se rattachera la formule à substituer, proposée par l'orateur, à la phrase ou au paragraphe du *schema* discuté, et elle sera remise par écrit au président, après le discours.

« 8. Ceux qui voudront parler sur le *schema* modifié, tout en ayant soin d'indiquer aux présidents leur intention de discuter, devront pareillement faire connaître s'ils se proposent de parler sur le *schema* en général, ou sur ses parties en particulier ; et, si c'est une partie, sur quelle partie.

« 9. Il sera permis aux Évêques de chaque commission, après en avoir obtenu l'autorisation des présidents, de répondre aux objections et aux observations des orateurs, de façon, cependant, qu'ils aient la faculté de parler aussitôt après le discours d'un orateur, où de répliquer à la fois à plusieurs orateurs qui ont discuté sur le même sujet, et cela le même jour ou un autre jour.

« 10. Que les discours des orateurs se renferment dans les limites de la question engagée. S'il arrive que quelqu'un des Pères s'en écarte, il appartiendra aux présidents de le rappeler à la question.

« 11. Si la discussion, après un examen suffisant de la question, se prolonge outre mesure, les cardinaux présidents, sur une demande écrite, présentée par dix Pères au moins, pourront demander à la congrégation générale si elle veut que le débat continue. Après avoir réquis le vote par assis et levé, ils mettront fin à la discussion, si tel est l'avis de la majorité des Pères présents.

« 12. Quand, sur une partie du *schema*, la discussion sera terminée, les cardinaux présidents, avant qu'il soit passé à une autre partie, recueilleront les suffrages de la congrégation générale, d'abord sur les divers amendements proposés dans cette même discussion, ensuite sur l'ensemble du texte de la partie examinée.

« 13. Les suffrages, tant sur les amendements que sur le texte de chacune des parties, seront donnés par les Pères du Concile, de telle façon que les présidents invitent à se lever successivement et séparément d'abord ceux qui donnent leur assentiment au texte ou à l'amendement, ensuite ceux qui y sont opposés. Les suffrages ayant été recensés, ce qui aura été agréé par le plus grand nombre de Pères sera décrété.

« 14. Quand les suffrages auront été portés de cette façon sur toutes les parties du *schema*, les cardinaux présidents demanderont le jugement des Pères sur le *schema* entier. Ces suffrages seront exprimés, de vive voix par les mots *placet* ou *non placet* ; cependant ceux qui croiront devoir y ajouter quelque condition, devront donner leur suffrage par écrit.

« Donné à Rome, le 20 février 1870.

« Cardinal Philippe de Angelis, président.
« Cardinal Antoine de Luca, président.
« Cardinal André Bizarri, président.
« Cardinal Louis Bilio, président.
« Cardinal Hannibal Capalti, président.
« Joseph, évêque de St-Hippolyte, secrétaire. »

La dernière Congrégation (vingt-neuvième) avait été ajournée, sans que le jour de la prochaine séance fut indiqué. Ici se place une interruption de dix jours avant la reprise des Congrégations générales. Profitons-en pour passer en revue les travaux accomplis jusqu'à ce jour. C'est à un écrivain plus autorisé que nous, M. J. Chantrel, que nous laisserons le soin de cette revue rétrospective.

« Voilà trois mois que le Concile est assemblé : il y a eu deux sessions publiques, le 8 décembre et le 6 janvier, et vingt-neuf congrégations générales, dans lesquelles on a entendu cent cinquante-deux orateurs, savoir : trente-cinq sur le *schema de Fide*, soixante-seize sur les *schemata* de la discipline, quarante-un sur le *schema* du petit catéchisme. Vingt-neuf congrégations générales, du 8 décembre au 22 février, c'est plus d'une congrégation tous les trois jours.

« Dans cet intervalle, il a fallu s'organiser, s'installer; il y a eu les grandes fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de la Chaire de saint Pierre, de la Purification.

« En dehors des congrégations, les évêques ont à étudier les *schemata* qui leur sont remis; ils ont à rechercher quelles questions il serait bon d'introduire dans le Concile au moyen des *postulata*. Ils ont pour cela de fréquentes réunions particulières. Les Occidentaux s'occupent des intérêts de leurs églises et des moyens de ramener les hérétiques à la vraie foi; les Orientaux avisent aux moyens les plus efficaces de ramener les schismatiques, et examinent les diverses mesures à soumettre à l'approbation du Concile et à la sanction du Saint-Père pour l'avantage spirituel des catholiques de l'Orient; les évêques missionnaires se réunissent plusieurs fois par semaine dans les salles de la Propagande, et ont entre eux des conférences de la plus haute utilité pour l'avenir des missions dans les pays infidèles.

« Outre les congrégations générales et les réunions particulières, il y a les réunions des députations chargées, soit d'élaborer les *schemata*, soit de donner la rédaction définitive aux canons et aux décrets qui doivent être promulgués. Ces députations tiennent de fréquentes conférences, surtout celle des *postulata*, qui se réunit presque chacun des jours où il n'y a pas de congrégation générale, et qui a souvent des séances, le matin et le soir, de près de quatre heures chacune.

« Qu'on joigne à cela, enfin, les prédications que font entendre un grand nombre d'évêques, leur correspondance avec chacun de leurs diocèses, dont ils surveillent de loin les intérêts, auxquels ils envoient des instructions, des mandements, etc., et l'on se fera une idée des occupations multipliées, des travaux immenses de ces Pères du Concile, la plupart avancés en âge, beaucoup d'une santé chancelante; on s'expliquera la lenteur apparente de la marche du Concile, où l'on travaille pour les siècles, où tout se pèse devant Dieu avec prudence et maturité. On ne tardera pas, du reste, à pouvoir juger de tout ce qui s'est fait jusqu'ici. Il est probable qu'une session publique aura lieu bientôt, et que d'autres la suivront de près. Alors, on reconnaîtra à quel point ont été laborieuses et combien sont fructueuses les délibérations des Pères du Vatican. »



ROME ARTISTIQUE. — Le second Tableau des Loges de Raphaël : Dieu créant le soleil.

De cet intervalle de dix jours entre les congrégations générales, profitons également pour ouvrir une parenthèse, et nous occuper d'un sujet qui, pour n'être pas *le Concile lui-même*, y touche cependant de bien près : nous voulons parler de la grande Exposition romaine. C'est là une question tout artistique, qui est naturellement du domaine d'une publication comme la nôtre.

XXI

A la date du 4 septembre 1869, on lisait dans le *Journal de Rome :*

« Le Pontife régnant, Pie IX, qui, dans l'ampleur de ses saintes pensées, discerne et embrasse tout ce qui se présente à lui d'opportun et de grand, a décidé que l'on tiendrait à Rome une Exposition des produits des beaux-arts et de leurs applications si variées à l'industrie pour le service du culte catholique, et où l'on réunira tout ce qui s'est fait et se fait encore de mieux à notre époque dans un but aussi noble et aussi saint.

« Ce caractère particulier distingue l'Exposition romaine des autres Expositions qui ont eu lieu jusqu'ici.

« Ces expositions, destinées à faire ressortir les rapports des arts et des industries entre eux, et à mettre en relief leur harmonie avec le degré de civilisation et de puissance des diverses nations, tendaient à augmenter le bien-être matériel des peuples et ont obtenu ce résultat en grande partie.

« Celle-ci, conçue de façon à manifester ce que peuvent les arts et l'industrie en s'inspirant à la source sublime de la religion, doit nous révéler la merveilleuse influence du sentiment catholique dans l'inspiration et la direction des esprits vers la perfection et la beauté du procédé artistique.

« La dignité, la splendeur et la majesté que communiquent au culte divin les chefs-d'œuvre de l'art, quand il s'élève jusqu'à la plus pure et la plus haute de ses manifestations, doivent conduire l'observateur à une sphère d'idées et d'avantages supérieurs à tous les autres.

« Un autre avantage de l'Exposition romaine, et ce ne sera pas

le moindre, sera de permettre de réduire, s'il le faut, les objets sacrés de chaque rite, après les avoir comparés à cette uniformité de types qui est elle-même le symbole de l'admirable harmonie de l'Église universelle.

« Le choix du lieu répond à la sainte pensée du Souverain-Pontife. C'est le cloître de la Chartreuse de Sainte-Marie-des-Anges, aux Thermes de Dioclétien, dont l'architecture est de Michel-Ange. Les dimensions de l'édifice dont il fait partie ont permis de l'en isoler pour cette circonstance, sans troubler la vie ordinaire de ces religieux exemplaires.

« Des préparatifs temporaires adapteront le local à sa destination.

« Tout a été disposé pour que l'Exposition romaine prenne place parmi les fastes d'un pontificat que tant de grandes entreprises rendent mémorable dans l'histoire de l'Église et dans celle de Rome. »

Quant à la peinture, le dessin, la mosaïque, la tapisserie, la gravure, etc.

Quant à la sculpture, les reproductions en métaux, ivoire, os, bois, composition quelconque, plâtre, etc. Les œuvres en terre non cuite ne seront pas reçues.

Quant à l'architecture, les reproductions en modèles, dessins, gravures, etc.

A la 4e classe appartiennent les ornements en marbre, métaux, bois, les travaux en cristal, les ciselures, toute espèce d'ustensiles sacrés et d'ornements non compris dans la 1re et la 2e classe. Les tapisseries et autres objets servant à l'usage quotidien ou aux solennités de l'Eglise. Les œuvres de la typographie, etc.

COMMISSION POUR L'EXPOSITION ROMAINE.

4. Sur la présentation du ministère, une commission pour l'Exposition romaine sera nommée par Sa Sainteté.

5. Cette commission se prononce sur l'admission des œuvres présentées, en détermine la classe, leur assigne des places, approuve le mode de placement, reçoit les explications que les exposants voudraient ajouter aux objets exposés.

6. La commission reçoit au local de l'Exposition, directement ou par le moyen de personnes déléguées à cet effet, les objets admis.

RÈGLEMENT.

L'Exposition sera ouverte le 1er février 1870 et close le 1er mai de la même année.

Les objets seront reçus du 15 décembre 1869 au 15 janvier 1870.

Par disposition du Saint-Père, toute autorité en ce qui concerne l'Exposition est attribuée au ministère du commerce et des travaux publics. C'est de lui par conséquent qu'émane ce règlement.



L'EXPOSITION ROMAINE. — La salle des vitraux et objets du culte.

OBJETS QUE COMPREND L'EXPOSITION.

1. Ce sont surtout les objets de la période moderne, depuis la Renaissance jusqu'à nous.

Cependant, une section spéciale sera affectée aux œuvres du moyen âge.

2. Les objets seront répartis en quatre classes :

I. Objets sacrés et vases d'autel et pour célébrer à l'autel, depuis la matière la plus simple jusqu'à la plus précieuse.

II. Ornements sacrés pour le prêtre ou pour l'autel, appropriés aux divers rangs de la hiérarchie ecclésiastique et aux différentes cérémonies.

III. OEuvres d'art ayant pour objet le culte catholique et représentant des sujets chrétiens.

IV. OEuvres d'art ou de l'industrie pour l'ornement des églises.

3. A la 3e classe appartiennent les œuvres originales de peinture, de sculpture et d'architecture, et leurs reproductions.

7. C'est elle qui tranche les réclamations au sujet des dispositions précédentes. Son jugement est obligatoire pour les exposants.

8. La commission, ou seule ou conjointement avec les personnes dont il sera question à l'article 24, confère les prix et autres récompenses, qui seront établis en faveur des exposants.

DES EXPOSANTS.

9. Ceux qui désirent prendre part à l'Exposition, soit comme auteurs, soit comme possesseurs des œuvres mentionnées dans les quatre classes indiquées ci-dessus, devront présenter leurs demandes au ministère du commerce et des travaux publics. Ces demandes seront reçues jusqu'au 15 décembre 1869.

10. Ces demandes doivent mentionner le prénom et le nom de l'exposant, la provenance de l'objet, sa nature, sa longueur, sa largeur et son épaisseur, s'il doit être déposé sur le sol; sa longueur et sa largeur s'il doit être suspendu : le tout en dimensions métriques.

A ces mesures, on ajoutera les autres réelles ou présumées, dans le cas où l'objet devrait être exposé sous vitrine.

11. A la demande sera jointe une description de l'objet mentionnant son historique, s'il y a lieu. Cette notice servira pour le catalogue de l'Exposition que l'on doit imprimer.

12. L'envoi des objets, jusqu'à leur dépôt définitif au local de l'Exposition, est tout entier à la charge des exposants.

13. Cependant, ils jouissent de l'exemption de tout droit d'introduction et d'exportation pour les objets provenant de l'étranger qui sont destinés à l'Exposition.

14. Pour jouir de ce privilége, les colis devront porter extérieurement, et sur les deux côtés, les lettres E. R. (Exposition romaine), dans un cercle, et l'indication de la provenance clairement écrite. Chaque colis doit renfermer en outre une copie de l'instance et de la notice qui l'accompagne.

15. L'avis de l'expédition ou de l'arrivée de chaque colis sera transmis au ministère avec rappel de la demande déjà présentée.

16. L'enceinte du local de l'Exposition est censée être le dépôt douanier.

17. La réception et l'ouverture des colis, le transport et l'entretien des caisses et autres objets d'emballage restent complétement à la charge des exposants.

18. L'emplacement assigné à l'exposant dans le local de l'Exposition est gratuit.

19. Mais le placement et la garde de l'objet, la table ou vitrine qui serait nécessaire, et la décoration de l'emplacement, sont à sa charge.

20. L'exposant pourra ajouter à l'objet une explication approuvée par la commission.

21. Il pourra aussi indiquer sur l'objet le prix demandé pour la vente.

22. Son objet une fois admis, l'exposant est censé avoir accepté toutes les dispositions du règlement qui peuvent le concerner.

23. Chaque exposant recevra un billet gratuit pour pouvoir entrer à l'Exposition pendant tout le temps qu'elle durera; ce billet sera personnel et signé par lui, et il sera retiré à celui qui en abuserait en le prêtant à autrui.

24. Les exposants pourront élire un ou plusieurs commissaires qui seront approuvés par le ministère et s'uniront à la commission pour ce dont il est question au § 8 du présent règlement.

25. Les objets exposés ne pourront être reproduits par le dessin ou autrement sans le consentement de l'exposant. Cependant, le ministère se réserve le droit de faire exécuter des vues générales de l'Exposition.

26. L'exposant qui aurait des raisons sérieuses de demander son admission à l'Exposition après le temps assigné, devra obtenir du ministère une autorisation spéciale.

27. L'exposant qui voudrait retirer un objet de l'Exposition avant qu'elle soit close, devra y être autorisé spécialement par le ministère.

28. Le jour de la clôture de l'Exposition, ou un autre jour désigné à cet effet, aura lieu la distribution solennelle des médailles et mentions honorables méritées par les exposants.

29. Dans le délai de quarante jours, après la clôture, tous les exposants devront avoir retiré à leurs frais leurs objets et ceux employés pour les exposer. Passé ce temps, ces objets seront déposés d'office dans un magasin public, aux risques et charge des exposants retardataires.

30. Conformément à l'article 16, les objets provenant de l'Etranger qui, soit parce qu'ils auraient été vendus, soit pour toute autre raison, n'auraient pas été réexpédiés, payeront, en sortant de l'Exposition, le droit auquel ils auraient été soumis s'ils avaient été introduits pour une autre fin que l'Exposition. Réexpédiés à l'étranger, ils seront soumis aux lois et formalités douanières. Les objets de l'Etat qui devraient être transportés à l'étranger seront traités de la même manière.

31. Le règlement intérieur et disciplinaire concernant la garde, surveillance, police et sûreté de l'Exposition romaine, sera notifié par le ministère aux exposants ou à leurs fondés de pouvoirs.

32. On tiendra aussi au ministère, à la disposition des exposants, le plan du local de l'Exposition.

Exprimant la même idée que *le Journal*, la *Correspondance de Rome* disait:

« On ne saurait douter du succès de la manifestation du génie catholique dans les arts et dans l'industrie; mais, à vrai dire, cette manifestation serait d'une importance insuffisante, si elle ne devait pas faciliter la réalisation du dessein qu'a eu Pie IX, de retirer du rapprochement même des produits artistiques des diverses contrées et des divers rites catholiques, les éléments d'une unité extérieure plus forte, plus en harmonie avec l'unité intérieure de l'Eglise et plus conforme aux tendances de notre âge.

« L'exposition universelle catholique s'ouvrira en présence du Concile, et il est impossible que le Concile n'exerce pas, à cette occasion, une influence suprême sur les arts. Les arts ne sauraient, d'ailleurs, se soustraire à l'Eglise, sans se perdre dans les ignominies du naturalisme; et s'ils ne suivent que trop aujourd'hui, dans leurs côtés profanes, des pentes rapides de décadence morale, ils devront à Pie IX et au Concile d'être relevés. Tout ce qui est de l'homme, sauf le mal, doit être rapporté à la gloire et à l'honneur de Jésus-Christ, et comme Vicaire de Jésus-Christ, le Pape est légitimement et souverainement maître et juge dans les arts.

« Les catholiques ne doivent donc pas craindre que l'Exposition de Rome soit inférieure aux Expositions des autres pays; elle aura, au contraire, sur ces Expositions, des avantages immenses, et le devoir des catholiques de tous pays est de concourir, dans la mesure de leurs moyens, à l'éclat et à l'unité de l'Exposition romaine. »

Les prévisions de ces deux importants journaux, — disons mieux, les prévisions de S. S. le Pape, se sont entièrement réalisées. Au point de vue artistique, l'exposition de Rome est complètement réussie. Le mauvais temps et diverses circonstances, ayant empêché les envois d'arriver à temps, l'exposition qui devait s'ouvrir le 1er février, n'a pu être inaugurée que le 17 du même mois. Ce retard ne devait pas d'ailleurs surprendre le moins du monde ceux qui savent et connaissent tous les embarras, toutes les lenteurs et les difficultés de toutes sortes que rencontre une exposition avant de pouvoir être organisée dans son ensemble.

La France a répondu avec le plus louable empressement au désir du Pape et à l'appel du gouvernement romain. A elle seule, elle occupe au moins le tiers, sinon la moitié, des objets exposés, et par l'importance des exposants, elle peut défier toute concurrence étrangère. Lyon et Paris se sont donné la main, et représentent ensemble la grande majorité des Français.

Citons dès maintenant les noms les plus connus dans cette pha-

lange d'honorables industriels. Ce sont les premières maisons de France. Dans le cours de ce chapitre, nous aurons occasion de nous arrêter sur les plus remarquables de leurs produits et d'en faire ressortir, au point de vue religieux, qui dans cet ouvrage doit nous préoccuper par dessus tout, le mérite et la valeur.

Ce sont MM. :

L. Vanel et Cie, fabricants de soieries à Lyon.
L. et A. Emery, fabricants de soieries à Lyon.
Lamy et Giraud, fabricants de soieries à Lyon.
Tassinary, Chatel et Viennois, fabricants de soieries à Lyon.
J. A. Henry, fabricant de broderies à Lyon.
Girard frères, fabricants de broderies à Lyon.
Armand Caillat, fabricant d'orfévrerie à Lyon.
Poussielgue-Rusand, fabricant de bronzes, Paris.
Marlie fils, fabricant de bronzes, Lyon.
Nicolas Rozier fils, fabricant de bronzes, Lyon.
Tissot, fabricant de bronzes, Lyon.
Fabisch, sculpteur, Lyon.
Sublet, peintre, Lyon.
Mame frères, imprimeurs-éditeurs, Tours.
Firmin Didot, imprimeurs-éditeurs, Paris.
Régis, Ruflet et Cie, éditeurs, Paris.
Bouasse-Lebel, éditeur, Paris.
Emile Bouasse, éditeur, Paris.
Adrien Le Clère et Cie, imprimeurs-éditeurs, Paris.
Cavaillé-Coll, facteur d'orgues, Paris.
Debain, facteur d'orgues, Paris.
Reynaud, fondeur de cloches, Lyon.
Lusson, fabricant de vitraux peints, Paris.
Gsell Laurent, fabricants de vitraux peints, Paris.
Maréchal, fabricant de vitraux peints, Metz.
Didron, vitraux peints, bronzes, sculptures, Paris.
Letaille et Cie, gravures, estampes, Paris.
Nilis et Cie, bronzes, Paris.
Paul Morin, bronze d'aluminium, Paris.
Klem frères, autels en bois sculpté, Colmar.
Jabouin, sculptures, Bordeaux.
Chocqueel, tapisserie, Paris.
Noël-Estève, dais et bannières, Montpellier.
Ouvriers dieppois, ivoires sculptés, Dieppe.
Association coopérative des ouvriers lithographes de Paris, (Guillaumin, Schmidt et Cie), chromolithographes, Paris.
Tétu et Mauger, statues en biscuit, Paris.
Froc-Robert, statues, autels, Paris.
Pégiel (Prosper), musique religieuse, Paris.
Magnard fils, prie-Dieu sculptés, Paris.
Baudet, braise-encens et bougie-encens, Paris,
Van-Cleff, statuettes, Paris.
Hugedé, emblèmes religieux, Paris.
Thomasset frères, médailles, Lyon.

Quelques considérations générales, adressées à l'*Univers* le 12 février, par son correspondant ordinaire, termineront dignement ce préambule :

« Est-il besoin de dire que Pie IX attache une grande importance à l'Exposition, et que, dans sa pensée, exprimée d'ailleurs par l'organe officiel, il a le dessein de réunir tous les types de l'art religieux, afin d'offrir aux Pères du Concile l'occasion de faire un nouveau pas vers l'unité catholique par l'adoption d'un type supérieur, et adapté aux besoins de l'Église universelle.

« L'unité est le vœu qui se trouve dans ce qu'on appelle l'aspiration de notre temps, et elle répond au vœu perpétuel de l'Église. Seulement la révolution, en s'emparant elle-même de l'idée de l'unité, ne saurait produire que des résultats négatifs, tandis que l'Église s'achemine lentement, mais d'un pas sûr, vers cette unité qui doit un jour être consommée dans le ciel.

« Quant aux Expositions en elles-mêmes, Pie IX les a toujours favorisées. Pour ne parler que des expositions industrielles, qu'on regarde généralement comme un des grands moyens de civilisation et de progrès, Pie IX les a soutenues et encouragées de tout son pouvoir. Dès 1855, M. Émile Richter et d'autres organisèrent à Rome une Exposition de plantes et de fleurs; le Pape leur donna son appui. Il visita plusieurs fois, au palais Doria et à la villa Borghèse, les expositions de fruits, d'agriculture et d'horticulture qui y furent installées, et accorda des récompenses aux plus méritants. En 1858, il gratifia de la médaille d'or le prince Jules Rospigliosi, François Piacientini et Moïse Macori, qui se distinguèrent dans une sorte de concours ouvert à Rome pour l'élevage des moutons. Bien plus, il ouvrit lui-même dans les grandes salles du palais des sénateurs au Capitole, les expositions annuelles de laines, de soies filées et tissées, les honora plusieurs fois de sa visite et ordonna des récompenses.

« En 1857, Pie IX visita l'Exposition de Ravenne, et marqua un grand intérêt à examiner les travaux d'orfévrerie, d'argenterie et d'ébénisterie qui faisaient partie de cette Exposition. Dans la même année, il se rendit à Ferrare pour voir l'Exposition des instruments et produits de l'agriculture ; il parcourut la salle des machines, les regardant fonctionner sous ses yeux et se faisant donner des explications sur tout. Nous pourrions encore parler de l'Exposition de Bologne, pour laquelle le sculpteur romain Pastrucci avait fait un buste du Souverain Pontife, avec ces mots en lettres d'or placés au bas : *Sous le règne de Pie IX, les arts croissent et fleurissent.*

« Quant aux Expositions universelles de Londres et de Paris, le Saint-Père eut la gloire de voir ses sujets y occuper une place importante, au point que le *Times* a pu dire en 1862 que la salle destinée aux objets pontificaux était une des perles de l'Exposition de Londres.

« Après avoir concouru à tant d'expositions, il était tout naturel que Pie IX eût la sienne. Aussi a-t-il profité de l'occasion du Concile pour offrir au monde catholique la vue de tout ce que l'art chrétien et le génie ont produit de plus merveilleux. »

Le jeudi 17 février, S. S. Pie IX faisait, en présence des évêques de la catholicité et d'un certain nombre de hauts personnages romains et étrangers, la solennelle ouverture de l'Exposition romaine des arts appliqués au culte catholique. Tout n'était pas encore définitivement terminé, et un certain nombre de cases restaient encore vides; mais l'ensemble de l'Exposition était assez avancé et assez complet pour qu'il fût désirable de ne pas voir retarder plus longtemps l'ouverture annoncée. Le public ne fut pas, ce jour-là, admis à pénétrer dans l'enceinte des cloîtres des Chartreux, d'abord parce qu'ils n'auraient pu contenir la foule énorme qui se serait présentée, ensuite parce qu'il était de toute convenance de laisser les salles vides et dégagées, afin que le Souverain-Pontife et ses nobles invités pussent circuler sans embarras et examiner toutes choses sans difficulté et avec toute liberté.

Le souffle du sirocco donnait à l'atmosphère des senteurs de printemps, le soleil illuminait les Thermes de Dioclétien de sa vive lumière, et toute la population de Rome semblait s'être portée sur le passage du Pape.

Pie IX arriva en train de gala à onze heures; il reçut les plus chaleureuses ovations dès sa sortie du Vatican, et son visage paraissait animé, rajeuni. Les musiques militaires se mêlaient au bruit des cloches, et des *evviva* saluèrent son entrée dans les Thermes.

Reçue à son arrivée par S. Ém. le cardinal Bérardi, pro-ministre des travaux publics et des beaux-arts, à la tête des membres de la commission directrice et des autres employés préposés à l'organisation de l'Exposition, Sa Sainteté entra avec ces personnages dans le cloître, déjà en partie rempli de cardinaux, d'un grand nombre d'évêques et de prélats, de patriciens, de professeurs, d'artistes, de l'élite de la population romaine et étrangère.

Traversant une partie des galeries, le Saint-Père se rendit au compartiment disposé en salle du trône. Là, avec les membres des commissions, s'étaient réunis les principaux exposants, désireux d'offrir le tribut de leur respect et de leur reconnaissance au Saint-Père qui, en ouvrant dans un lieu aussi célèbre une exposition à tous ceux qui cultivent les arts mis au service de la religion, avait donné là un moyen de les perfectionner. S. Em. se fit l'interprète des sentiments de tous, en rappelant dans un discours adressé à Sa Sainteté « que tout ce que l'on voyait dans ce local monumental, ces merveilles si variées de l'art ancien et moderne et de l'industrie au service et pour la magnificence du culte catholique, était un effet de sa volonté souveraine; que cette exposition révélait tout ce qu'a pu et peut la religion pour éclairer les intelligences; que le zèle des commissions, le concours des exposants, l'empressement de tous à répondre aux vues du Saint-Père, avaient donné à l'Exposition cet éclat que tout le monde pouvait désormais avoir la satisfaction de constater; qu'il était heureux, lui, de remplir le devoir de remercier vivement lui, cardinal pro-ministre, au nom de toutes les personnes qui avaient coopéré à l'œuvre, le Saint-Père, qui pourrait, en parcourant les galeries, reconnaître comme quoi la religion et les beaux-arts semblaient s'être concertés en ce lieu pour rendre hommage, l'une à son auguste chef, les autres à leur souverain protecteur. » A ce discours, Pie IX répondit par des paroles admirables. Le Souverain-Pontife commença par exalter la religion qui a inspiré les grandes œuvres de l'art, et il cita les trois merveilles que Rome possède; la *Communion de Saint Jérôme*, du Dominiquin; le *Moïse*, de Michel-Ange, et la basilique de Saint-Pierre.

« La religion, dit-il, a guidé le pinceau auquel nous devons la « figure du grand docteur; la religion a conduit le ciseau qui a mis « quelque chose de divin dans la tête du souverain législateur de « Dieu; la religion semble avoir tenu elle-même le compas qui a tracé les « lignes du temple le plus magnifique du monde. »

Ici le Pape s'anima tout-à-coup: son regard devint plus vif, sa voix accentua et scanda pour ainsi dire ces mots qu'il prononça fièrement:

« J'ai voulu cette Exposition des arts à l'usage du culte catholique afin « d'offrir (spectacle nouveau) une vue d'ensemble des choses sublimes inspi-



ROME PENDANT LE CONCILE. — I

« rées par la Religion; — cette Religion qui, au dire de plusieurs, aurait « besoin d'un 89. Mais c'est un blasphème emprunté au grand démagogue « italien. La Religion est immuable, établie sur la pierre et non sur le sable. « La religion est une vérité et non point une *idée...* »

Le Pape prononça ces mots sur un ton de majesté suprême et avec un geste qui fit courir un frisson dans tous les cœurs; mais aussitôt des applaudissements et des acclamations se firent entendre.

Et reprenant la parole d'une voix douce et émue, Pie IX dit :

« Mais le Pape prie, et donne son pardon et ses embrassements à ceux qui, « repentants, reviennent vers lui.

« Je répète que l'Eglise est immuable; qu'elle ne peut ni ne doit changer. « J'aurais beaucoup à dire à ce sujet, mais je reviens à l'Exposition.

« Un autre dessein que j'ai eu, a été de mettre en regard les divers vête- « ments et insignes des dignités ecclésiastiques, afin d'obtenir, s'il est pos- « sible, une uniformité très-désirable. Qu'on m'entende bien. Je ne parle « pas ici des Rites Orientaux, qui doivent rester ce qu'ils sont. Je « vois des prélats des Églises d'Orient. Qu'ils se rassurent. Ils gar- « deront leurs coutumes vénérables et sacrées. Je ne désire qu'une « chose, c'est que nous puissions nous entendre sur une plus grande « uniformité dans la discipline : quant aux formes, elles ne doivent « pas changer. »



lu mardi à l'ambassade de France (1).

Ces paroles, sur lesquelles Sa Sainteté insistait avec intention, cherchant des yeux, dans la foule, les patriarches et évêques orientaux, furent accueillies par un murmure d'admiration et de contentement. On sait par quelles intrigues on avait essayé de persuader aux Orientaux qu'ils devaient se défendre contre les prétentions de Rome et contre leur latinisation. Aussi la joie éclatait-elle sur ces visages austères. Ceux d'entre les prélats de l'Orient qui comprennent l'italien, traduisaient vivement aux autres les bonnes paroles de Pie IX.

« Je remercie Dieu, dit le Pape en finissant, qui « m'a permis d'ouvrir cette Exposition ; je remercie « la commission qui a fait preuve de tant de zèle « à la préparer; je remercie les exposants. Qu'en « témoignage de ma reconnaissance, ils reçoivent « ma bénédiction, et que cette bénédiction s'é- « tende à leurs familles, à leurs œuvres et à leurs « entreprises chrétiennes. *Benedictio Dei*, etc. »

Des *Evviva* prolongés suivirent ce discours.

Sa Sainteté admit alors au baisement du pied les membres de la commission directrice et des autres commissions subalternes, ainsi que beaucoup d'exposants, et, quittant son trône, Elle se mit à parcourir le local.

Arrivé à l'entrée de la section destinée aux envois français, qui est très-grande, le Saint-Père fut reçu, au nom des exposants français, par M. le chevalier de Franqueville, qui lui dit que ses compatriotes étaient heureux et fiers de montrer, par la part qu'ils prenaient à l'Exposition, combien ils étaient attachés au Saint-Siége et à l'auguste Pontife qui l'occupe. Sa Sainteté le remercia affectueusement du concours prêté à l'entreprise par tant de Français qui honorent les arts et l'industrie de leur pays, et rappela en termes bienveillants les témoignages de foi et d'amour qu'il a reçus et reçoit de cette illustre nation.

A l'entrée de la section des artistes romains, et notamment de la salle affectée aux ouvrages des professeurs de l'Académie de Saint-Luc, le Souverain-Pontife trouva M. le baron Visconti, commissaire des antiquités, qui rappela en quelques mots la protection accordée par les Papes aux beaux-arts, et celle du Pontife régnant, à laquelle ils doivent tant d'éclat. Sa Sainteté répondit en termes bienveillants.

Revenue dans la salle du trône, Elle eut la bonté d'écouter un hymne de circonstance de Mgr Tripepi, mis en musique par M. l'abbé Rosati, chapelain-chantre pontifical, et exécuté par plus de 300 jeunes gens avec accompagnement de musique militaire. Elle s'en montra satisfaite et donna sa bénédiction aux exécutants.

(1) Une correspondance de *l'Univers* rapporte que, pendant le Concile, les réceptions ordinaires des mardis, à l'ambassade de France, offrent un aspect des plus animés. On y voit plusieurs cardinaux italiens et beaucoup d'évêques. Parmi les français, très-fréquemment, NN. SS. de Paris, de Bourges, de Poitiers, de Bayeux, de Marseille, etc. ainsi que le Patriarche de Jérusalem, Mgr Valerga, et celui des Grecs melchites, Mgr Jusseff.

En approchant de la sortie, le Saint-Père regarda les objets venus de Bologne et des autres villes pontificales, et il fit espérer qu'il reviendrait une autre fois examiner plus à l'aise les envois.

Une foule immense était réunie dans la cour qui précède le cloître et sur la vaste place des Thermes, acclamant le Saint-Père et implorant sa bénédiction.

On lisait l'inscription ci-après à l'entrée du local de l'Exposition :

PIVS . IX . PONTIFEX . MAXIMVS
ARTIVM . QVIBVS . VBIQVE . GENTIVM . DEVS . COLITVR
PRÆCLARA . OPERA
PROVIDENTIA . NVTVQVE . EIVS
HEIC . VNDIQVE . COLLECTA
AC . SECVS . PORTICVM . ATRIVMQVE
SVBITARIA . MOLITIONE . IN . PLVRA . CONCLAVIA . DIVISVM
SINGVLA . SINGVLIS . LOCIS . IN . ORDINEM . TRIBVTA
ET . PVBLICE . AD . SPECTANDVM . EXPOSITA
PRIOR . INVISENS
DIGNAM . MAGNANIMO . PRINCIPE
DIGNAM . VRBE . ROMA
CELEBRITATEM
PRÆSENTIA . ET . COMMENDATIONE . SVA
AVSPICARI . DIGNATVS . EST
XIII . KAL . MART . A . MDCCCLXX.

Dans cette première visite, se produisit un fait qui doit trouver ici sa place : Il sera une nouvelle preuve de la bienveillance paternelle avec laquelle Pie IX accueille tout ce qui vient de la France.

M. l'abbé Eguillon, vicaire de Saint-Amable, à Riom (Puy-de-Dôme), et inventeur d'un nouveau système de suspension des cloches, destiné à faciliter la sonnerie et à empêcher l'ébranlement de la tour et du beffroi, a voulu l'exposer pour la première fois à Rome, comme dans un centre d'où, selon la pensée qu'il exprime dans une dédicace de son travail au Pontife-Roi, cette œuvre éminemment catholique pourra rayonner dans toutes les parties du monde.

M. l'abbé Eguillon a fait construire dans le jardin improvisé, au centre du palais circulaire de l'Exposition, une sorte de clocher en bois sur lequel, au moyen de son double système de leviers oscillants et des sommiers articulés, il a établi une cloche dans de bonnes conditions de sonnerie.

Au moment où Sa Sainteté terminait son discours, la cloche fut lancée à toute volée. Ses sons éclatants attirèrent l'attention générale. Le Souverain-Pontife lui-même, s'étant levé de son siége, s'avança sur le perron de l'escalier qui domine le jardin. « Quelle est cette cloche ? » demanda-t-il avec un empressement mêlé d'intérêt. Plusieurs voix ayant répondu : « C'est une cloche française. — Ah ! très-bien. Alors je bénis la cloche française. » Et, accompagnant sa voix du geste, il traça d'une manière très-accentuée le signe de notre rédemption. Tout le monde s'était prosterné à genoux.

Un autre fait qui intéresse spécialement la ville même où paraît ce livre :

A l'entrée de la section lyonnaise, le Saint-Père a reçu la commission lyonnaise, qui lui a demandé sa bénédiction. Sa Sainteté a dit : — Voilà, mes chers Lyonnais. Je reviendrai vous voir en détail.

Moins d'un mois après, à la grande joie des exposants, Pie IX réalisait sa promesse.

Ce fut le jeudi 24 mars, à dix heures, que Sa Sainteté se rendit de nouveau aux Thermes de Dioclétien, où elle fut reçue par S. Em. le cardinal Berardi et par les membres de la commission. Le Pape avait l'air calme et souriant, comme d'habitude, la démarche aisée. Sur les visages de son entourage, des exposants et des personnes qui se trouvaient dans les Thermes, on lisait la joie de le voir.

Laissons à un témoin oculaire, exposant, et correspondant du *Monde*, le soin de raconter cette visite :

Le Pape visita d'abord le cloître. Au moment où il s'arrêtait devant l'exposition de *M. Durenne*, j'ai entendu le Saint-Père féliciter le représentant de la maison et lui dire entre autres choses aimables : « Vous maniez le fer comme du carton. »

A ce moment, Sa Sainteté se trouvait devant le tabernacle coffre-fort de M. L'Hermitte, de Paris. Je me jetai à ses pieds, lui demandant sa bénédiction ; je lui dis : « Très-Saint-Père, agréez ce travail d'un de vos enfants des plus dévoués, qui désire mettre à l'abri de tout sacrilége le Très-Saint-Sacrement ; ce tabernacle est tout en fer, à l'abri du feu et du vol, avec clé inimitable.

— C'est bien ! répondit Sa Sainteté ; mais il doit coûter cher.

— Très-Saint-Père, le fabricant en fait d'autres pour les églises pauvres ; ils sont moins coûteux.

— Combien coûte-t-il ? demanda Sa Sainteté.

— Très-Saint-Père, veuillez en agréer l'hommage.

— Oui, me dit-il en souriant, après l'Exposition.

Sa Sainteté, tout en m'écoutant, regardait avec attention et ajouta : « Il y a des malheureux qui, par appat, font des sacriléges... » Ce disant, il semblait prier pour eux.

Je me jetai à ses genoux de nouveau, baisant ses pieds et sa main, tout ému de sa bienveillance, de ses encouragements et de sa bénédiction.

Arrivé à la section française, le Souverain-Pontife s'arrêta premièrement à la vitrine de M. Lesort, puis il examina les images de M. Letaille ; il demanda au représentant de cette maison des détails précis sur la fabrication des images, sur la quantité produite, et, avant de s'éloigner : « Quand vous écrirez à M. Letaille, dit-il, vous lui direz que le Pape le bénit, lui et sa maison. » Après avoir examiné les éditions de MM. Palmé, Didot, Marie, Charpentier, le Souverain-Pontife daigna se reposer un quart d'heure dans le salon n° 11, en face de l'orgue de M. Cavailhé-Coll ; là se passa une scène charmante qui émut vivement toute l'assistance, et que je veux vous raconter avec les précédents qui l'ont provoquée :

Il y a trois jours, une dame française, Mme la comtesse O*** G***, se trouvait dans une communauté au moment où le Pape y faisait une visite ; elle lui présenta ses cinq petits enfants, et Pie IX les accueillit avec une bonté sans égale ; comme on offrait au Saint-Père quelques rafraîchissements, il voulut absolument les faire partager aux enfants, et, prenant le plus jeune, il le fit boire dans son propre verre et lui essuya ensuite les lèvres. Mme la comtesse O*** G***, vivement touchée de cette bienveillance qui rappelle si bien celle du Sauveur Jésus pour les enfants, voulut témoigner sa reconnaissance au Saint-Père en lui faisant présenter par ses enfants quatre beaux calices de vermeil et une croix pastorale en argent. Elle saisit donc l'instant où le Souverain-Pontife, assis sur un fauteuil exposé par MM. Duval frères, de Paris, écoutait l'orgue de M. Cavailhé-Coll, et fit approcher les cinq enfants que le Saint-Père bénit et caressa.

En les voyant s'avancer, le Souverain-Pontife s'était écrié : « Ah ! voilà de futurs cardinaux ! » Déjà, à son entrée dans les galeries,

Pie IX avait aperçu les enfants et avait dit : « Voilà mes petits amis. Vous rappelez-vous notre promenade de l'autre jour? Nous avons bien joué ensemble, n'est-ce pas? » Nous étions tous extrêmement émus de ce petit incident, et le reste de la visite du Saint-Père a achevé de porter notre enthousiasme à son comble. D'abord Sa Sainteté écouta pendant dix bonnes minutes le morceau joué sur l'orgue par le représentant de la maison Cavailhé, qui avait choisi quelques passages de *Semiramis*, œuvre musicale très-goûtée du Saint-Père ; et pendant ce temps le Saint-Père applaudissait de la tête et de la main, en faisant part à son entourage de la satisfaction qu'il éprouvait. Se levant alors, il s'approcha de l'orgue, bénit le jeune musicien, qui s'était gracieusement avancé et agenouillé aux pieds de Pie IX. « Vous jouez très-bien, lui dit le Pape ; mais montrez-moi comment vous faites ; vous êtes à deux pour tenir l'orgue. » Sa Sainteté avait vu une jeune enfant assise auprès du clavier et pensait qu'elle aidait l'organiste ; celui-ci fit entendre quelques mesures, et le Saint-Père, voyant le mouvement des pieds sur le pédalier, se retourna vers le cardinal Berardi : « Vous voyez bien qu'ils sont deux musiciens, les mains et les pieds. » Cette saillie fit sourire tout le monde, et le Saint-Père se montra pendant trois heures d'une gaîté et d'une bienveillance dont tous les visiteurs sont restés frappés. J'oubliais de vous dire qu'en s'asseyant sur le fauteuil de M. Duval, qui tranche par la richesse avec la simplicité du fauteuil officiel, Sa Sainteté dit en italien : « *Molto bene, molto bene!* » Après l'orgue de M. Cavailhé, le Saint-Père passa au salon nº 12 et s'arrêta devant le pavillon de M. Biais, à qui il fit compliment d'une chasuble brodée de lis naturels, et surtout d'une superbe étole brodée avec figures en couleur. A chaque exposant, il dit quelques bonnes paroles, et, apercevant M. Paul Morin, il lui dit : « Bonjour M. Morin ; je vous vois avec beaucoup de plaisir. » Chacun s'étonna de la mémoire de Pie IX, et je vous en citerai tout à l'heure des exemples frappants.

Devant l'exposition de la maison Bouasse, Sa Sainteté reçut Mme Bouasse et lui fit des questions sur les progrès de sa maison ; il lui demanda quelques détails sur les modèles de dessin destinés aux écoliers, et il passa ensuite au salon de M. Poussielgue-Rusand. C'est là que votre serviteur a eu l'honneur insigne de recevoir le Vicaire de Jésus-Christ, et je vous avoue que mon cœur battait bien violemment ; je priais à genoux le Saint-Père de bénir M. Poussielgue et sa maison ; il me tendit sa main à baiser et me releva en disant : « Je connais bien M. Poussielgue, et il a envoyé de bien belles choses ici. » Je répondis de mon mieux et présentai à Sa Sainteté un calice qu'Elle avait acquis il y a sept ans. « Oh ! je me le rappelle, dit le Saint-Père, et M. Poussielgue me l'a laissé en venant me voir avec le cardinal Morlot. » Cela me parait tenir du prodige et je ne puis concevoir qu'un homme ait une mémoire aussi vaste. Evidemment, le Pape a quelque chose de surhumain. Il examina ensuite un petit autel portatif, me demanda des détails sur une chapelle épiscopale que je lui dis être destinée à Mgr Freppel, et alors avec un ton paternel que je ne puis vous rendre : « Mais, vous avez encore l'évêque d'Ajaccio, me dit-il, lui faites-vous aussi une chapelle? — Oui, Très-Saint-Père, la voici, » répondis-je. Alors Sa Sainteté prit quelques pièces et les trouva très-belles. Elle s'enquit de la matière et de la destination d'un autel en bronze, et quand je lui dis qu'il était pour Rochester, le Saint-Père compléta en disant : « aux Etats-Unis. » Je le répète, il connait tout, et si je pouvais retrouver toutes les paroles qu'il a prononcées pendant le demi-quart d'heure passé dans mon salon, je les ferais imprimer, tant elles renferment de choses étonnantes. Par exemple, à la vue d'un groupe en bronze et ivoire, représentant la sainte Vierge et l'enfant Jésus, le Souverain-Pontife me dit en frappant sur le socle : « J'ai le même groupe à Castel-Gondolfo ; mais le mien est tout en bronze. »

Je m'arrête, parce que je m'aperçois que je m'étends beaucoup trop sur ce qui m'est personnel. Le Souverain-Pontife a fait tant d'heureux aujourd'hui, que je tiens encore à vous signaler quelques traits remarquables de sa longue visite. Après m'avoir une seconde fois donné sa bénédiction et sa main à baiser, le Saint-Père examina les montres exposées par M. Haas, de Paris, et il parut s'intéresser beaucoup au nouveau système inventé par M. Haas pour le remontoir et les montres à répétition. Devant les tapisseries des Gobelins, Sa Sainteté s'arrêta et voulut voir de près le travail du tissage. Ici encore nous avons eu un trait d'esprit de Pie IX, à propos du tableau de l'Assomption, copie du Titien : « Pourquoi, demanda le Saint-Père, tous ces artistes peuplent-ils le ciel d'enfants et de jeunes gens? où veulent-ils donc loger les vieux comme moi? » N'est-ce ce pas ravissant? Sa Sainteté eut un coup d'œil pour tous, et vit les tapis de M. Chocqueel, le dais de M. Noël Estève ; puis, arrivant à la section lyonnaise, et apprenant que Mme Armand-Caillat était souffrante, il s'enquit avec intérêt de sa santé et dit au beau frère de cette dame quelques paroles qui m'ont échappé.

Dans le second salon, le Saint-Père, un peu fatigué, cherchait des yeux un siége, quand il aperçut le tabouret d'un exposant (M. Marlie) placé au coin d'une vitrine. Il alla s'y asseoir, et se tournant en riant vers l'assistance : « Qu'on est bien dans ce petit coin, dit-il ; on ne se doute pas en France que le Pape est ici, et pourtant il s'y trouve bien pour voir tranquillement ces belles choses. » J'oublie cependant beaucoup de ce que j'ai entendu et de ce qui m'a été raconté. Je veux terminer par un dernier trait. Devant la vitrine de M. Noël Estève, de Montpellier, le Pape admira une robe de Vierge, brodée, et surtout une riche étole pastorale ; puis prenant cette étole, il la présenta aux personnages de sa suite : « Vous voyez, tout cela est brodé au petit point et il n'y a pas d'étoffe, c'est entièrement de la broderie. » L'exposant était stupéfait ; et comme moi, il disait que le Saint-Père connait tout.

Je m'arrête..... Nous avons été tous vivement inpressionnés de tant de bonté unie à tant de majesté, et c'est sous l'empire de ce sentiment que nous avons formulé l'Adresse à laquelle vous voudrez bien ajouter votre nom. Si vous pouvez faire parvenir à beaucoup d'oreilles l'expression de notre enthousiasme, nous vous en serons tous reconnaissants, et je ne doute pas qu'en France on ne le partage après avoir connu quelques-uns des détails que je vous transmets.

Après que le Pape eut quitté les Thermes, les exposants, ravis, rédigèrent en effet une Adresse de reconnaissance qui fut remise à Sa Sainteté, dans l'église de la Minerve.

XXII

Dès le vendredi 18 février, l'Exposition devenait publique. Elle fut, dès ce jour, visitée par un grand nombre de personnes.

L'entrée n'en est pas gratuite; car il est juste de songer à couvrir une partie des sommes dépensées. La rétribution est fixée à 1 lire (1 fr.) par personne tous les jours de la semaine, excepté le jeudi, le dimanche et les jours fériés. Le jeudi, on paie 5 lires, et les dimanches, ainsi que les jours de fêtes, le prix est abaissé à 50 cent. dans l'intérêt de la masse de la population.

Il convient ici de consacrer quelques pages à la revue d'une Exposition qui intéresse à un aussi haut degré l'art catholique. La plupart des détails de ce compte rendu sont empruntés au beau travail que publie en ce moment dans la *Revue du Monde Catholique* un écrivain bien connu par ses consciencieuses et éloquentes études sur Rome, Mgr X. Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté; aucun critique ne saurait être plus compétent.

Voici d'abord comment l'auteur apprécie l'exposition en général:

« L'exposition d'objets d'art religieux qui vient de s'ouvrir à Rome comptera certainement parmi les événements importants du pontificat de Pie IX, dont elle attestera les vues élevées et le goût éclairé pour les œuvres nées du souffle fécond du christianisme.

« Cette exhibition des produits de tous les pays n'est pas limitée aux œuvres contemporaines; elle accueille également avec empressement tout ce que le passé offre d'enseignement dans les différents genres, car l'art ancien peut souvent devenir une source d'inspiration pour les artistes de nos jours et, si la forme n'est pas toujours à copier, il y a incontestablement profit à étudier l'idée et le symbolisme qui ont vivifié la matière. L'art et l'archéologie sont donc confondus ensemble et se côtoient à chaque instant, d'où naissent des comparaisons et des rapprochements qui ne manquent pas d'une certaine utilité pratique.



ROME ARTISTIQUE.
Le Christ et sa Mère, peinture à fresque du neuvième siècle, dans l'abside de Sainte-Marie du Transtevère, à Rome (1).

« L'appel de Sa Sainteté a été entendu et les artistes, tant de Rome que de l'étranger, y ont répondu avec empressement. Il en résulte un ensemble magnifique, étonnant, qui dépasse toutes les prévisions, et l'on peut, dès maintenant, affirmer que l'initiative du gouvernement pontifical a été largement comprise et a trouvé partout un écho sympathique.

« Il importe, dès le début, d'adresser des félicitations à S. Em. le cardinal Bérardi, pro-ministre des beaux-arts, à la commission d'organisation et à l'architecte, qui tous ont rivalisé de zèle pour faire réussir une entreprise qui avait ses difficultés dans les circonstances actuelles. Des éloges particuliers sont dus à l'architecte, comte Vespagnani, qui a su choisir un local délicieux et l'approprier parfaitement à sa destination. Les chartreux de Sainte-Marie-des-Anges ont bien voulu prêter leur vaste cloître, chef-d'œuvre sorti des mains de Michel-Ange, en sorte que le monument lui-même est tout à fait digne des œuvres d'art qu'il est appelé à abriter momentanément. Mais, comme ce portique n'était pas suffisant, le préau s'est bientôt vu transformé en un jardin et une galerie vitrée. Le jardin était imposé par des souvenirs précieux. Il s'agissait, en effet, de ne pas englober dans la construction de fonte et de verre les quatre cyprès élevés que planta Michel-Ange et qui, dans leur robuste vieillesse, font l'admiration constante des artistes et des touristes. Leurs rameaux toujours verts ombragent une fontaine jaillissante, et tout autour s'étalent des pelouses de gazon, égayées d'arbustes et de fleurs variées.

« Il était malaisé de raccorder cet espace central laissé vide avec le rectangle du portique. M. Vespignani a habilement tiré parti du préau et, comme à Paris, il a développé sa galerie sous forme circulaire, en sorte qu'elle tourne autour du jardin et vient s'appuyer, au moyen de cloisons, contre les colonnes du portique, avec lequel elle communique par quatre grandes voies se coupant à angle droit.

« La disposition générale, à l'intérieur, est celle d'une large rue, limitée par des colonnes de fonte et ouvrant, à droite et à gauche, sur de vastes salles, où la lumière est tamisée par des toiles blanches. Des sofas, répartis de distance en distance, permettent à l'observateur fatigué de se reposer et de méditer sur ce qu'il a vu.... »

On sait que l'Exposition renferme les œuvres principales du Trésor de la Chapelle-Sixtine et des Trésors des trois basiliques patriarcales de Saint-Pierre, de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure. Nous commencerons par la description des merveilles que renferme le Trésor de la Chapelle-Sixtine. C'est une véritable bonne fortune pour les fidèles que le Saint-Père ait consenti à laisser exposer le trésor particulier de sa Chapelle et du Palais apostolique. Jusqu'à présent, pour le visiter, il fallait une autorisation spéciale de Mgr Sacriste, qui ne l'accordait que très-rarement. Grâce à cette faveur, dit Mgr Barbier de Montault, j'ai pu, dans mes *Musées et Galeries de Rome*, faire un inventaire exact des ornements et vases sacrés que contient ce trésor, qui n'a plus maintenant de secrets pour le public. Bien entendu, le trésor pontifical n'est pas tout entier à l'Exposition. On n'y trouve que des pièces de choix, savoir:

1° La Tiare de la reine d'Espagne. — Les tiares pontificales sont au nombre de quatre. La plus belle et la plus précieuse est celle que la reine d'Espagne offrit, en 1854, à Pie IX, qui la porta pour la première fois lors de la proclamation du dogme de l'Immaculée

(1) Cette gravure est extraite des *Arts au Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance*, par Paul Lacroix. Librairie Firmin Didot, Paris.

Conception. Sa forme est ovoïde, avec un fond de drap d'argent, trois couronnes étincelantes de brillants et des fanons pendants et perlés. Au sommet, une croix, également en brillants, est plantée sur un globe rehaussé de saphirs. Les trois couronnes ressemblent à celles que l'on nomme *ducales* en blason,[1] c'est-à-dire que des perles y alternent avec des feuilles d'ache. Le cercle inférieur rompt la monotonie d'une surface blanche par des lignes d'or et un semis d'émeraudes et de rubis que relient des chapelets de perles fines. Cette tiare pèse trois livres et est estimée plus de cinq cent mille francs. Le relevé exact des gemmes arrive à dix-huit mille diamants de toute grosseur et mille pierres précieuses.

2° Les Mitres de Pie IX. — Ces mitres sont du genre de celles appelées *précieuses* par la liturgie. En conséquence aux broderies se mêlent des pierres qui leur donnent plus d'éclat. Il est à remarquer que les broderies d'or se détachent sur un fond d'argent, car, au témoignage de saint Brunon, la couleur blanche signifie ici la chasteté et la pureté, par lesquelles sont préservés les cinq sens de la tête. Le goût seul prohiberait d'ailleurs la superposition de l'or à l'or.

Depuis Pie VI, les papes trouvant la mitre précieuse trop pesante pour la tête, ont cessé d'en faire usage. Ils se contentent de la faire porter devant eux aux processions et déposer sur l'autel pendant les offices. Néanmoins, eu égard à la solennité, Pie IX s'en est coiffé pour la procession d'ouverture du Concile.



Mgr STROSSMAYER, évêque de Bosnie et Sermium.

Les deux mitres exposées se distinguent, suivant l'usage romain, par une forme un peu élevée et ogivale, à laquelle il est difficile de s'habituer, quand on a les regards et la pensée tournés vers le moyen âge, et que l'on considère le retour à la coupe basse et triangulaire généralement adoptée maintenant en Angleterre, en France et en Allemagne. Il y aurait peut-être un moyen terme à prendre entre ces deux extrêmes.

3° Le Calice de l'Immaculée-Conception. — Aucun pape, peut-être, n'a reçu autant de cadeaux que Pie IX; cadeaux toujours fort beaux, mais quelquefois aussi complétement inutiles. En 1853, le Sultan envoya à Pie IX une selle richement brodée et ornée de brillants. Depuis la chute de Clément XIV, au Forum, lors de sa prise de possession, les papes ont cessé les cavalcades dont les anciens tableaux nous ont transmis de si curieuses représentations. La selle turque n'avait donc, dans les mœurs actuelles, aucune destination possible. Le Saint-Père eut l'heureuse pensée de détacher ces brillants et de les affecter à la décoration d'un calice, dont il fit usage pour la première fois à la messe de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. Ceux qui ont assisté aux pontificaux de Noël, Pâques et Saint-Pierre, se rendent compte de l'effet magique produit par cette quantité vraiment incalculable de diamants, se groupant en bouquets ou en croix, et ressortant sur un fond d'émail bleu. A l'élévation, le Pape présente le calice aux différents points cardinaux, et rien n'est comparable, comme effet, à ce flot de lumière qui jaillit du vase sacré, surtout lorsque le son des trompettes descend mystérieusement du haut de la coupole. Il n'est personne qui n'ait éprouvé à ce moment solennel une sensation profonde, que la parole est impuissante à traduire. L'exécution en est due à M. Borgognoni, joaillier du palais.

4° La Paix du cardinal d'York. — Le Pape en fait usage chaque fois qu'il assiste à la messe, simplement vêtu de la mozette. L'ustensile sacré est formé d'une sardoine de très-grande dimension, car elle mesure vingt centimètres. Le sujet qui y est figuré en relief représente la résurrection du Sauveur. La monture en vermeil, sertie de rubis et d'émeraudes, offre en haut des têtes d'anges, et en bas les armoiries du donateur, le dernier descendant de l'illustre race des Stuarts.

5° Les Burettes de Clément XI. — La rubrique du Missel romain veut que les burettes soient en verre, *ampullæ vitreæ*. Il y a à cette prescription double avantage : la facilité, d'abord, de discerner le vin de l'eau, puis de maintenir ces vases dans un état de propreté irréprochable à l'intérieur.

La burette romaine a une forme particulière. Elle est toujours munie d'une anse, à l'aide de laquelle on la prend plus aisément ;

d'un couvercle, qui empêche qu'il y tombe rien d'impur; enfin d'un conduit qui part de la base et ne laisse tomber le liquide que pour ainsi dire goutte à goutte; toutes choses qui s'observent exactement dans les deux burettes exposées. Le cristal, taillé en fleurs, est emprisonné dans un réseau de filigranes d'or, aussi fins qu'élégants.

6° La Croix du marquis de Bute. — Le marquis de Bute a offert au Saint-Père une croix qui n'a paru qu'une fois, pour l'ouverture du Concile, et qui ne servira plus, faute de remplir la plus essentielle des conditions, qui est qu'on puisse la porter aisément. Il faut en admirer le dessin, heureusement inspiré du moyen âge, et louer M. Bossan d'avoir ajouté un symbolisme franc et naturel à sa riche ornementation. La croix est, en effet, l'arbre de vie, ce qu'expriment amplement l'émail vert et les feuillages des extrémités. La couronne royale convient bien comme insigne à celui que l'Écriture nomme le « Roi immortel des siècles ! » Deux anges s'élancent de la douille et recueillent dans des coupes le sang du Sauveur. L'exécution est ce qu'on pouvait attendre de M. Armand-Caillat, qui occupe une place si notable dans l'orfévrerie française.

7° Les Calices de la Renaissance. — Ces deux calices, dont un sert à la réserve du Saint-Sacrement, le jeudi-saint, sont en cristal de roche, simplement goudronné, monté en vermeil, avec émaux translucides. La belle Renaissance, qui a son complet épanouissement à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, n'offre rien de plus parfait et de plus élégant en ce genre. Ce sont des modèles qu'il serait peut-être avantageux de copier, tant ils ont de simplicité et d'harmonie dans les lignes. On s'arrête volontiers à contempler ces bordures si délicates, où l'émail rend avec leur fraîcheur naturelle les fleurs des champs, bluets, iris, pensées et fraisiers. La patène, qui reçoit l'oblation du pain, nous montre, au dos, le Christ ressuscitant et régnant dans sa chair au ciel, où les instruments de sa Passion se transforment en trophées glorieux.

8° Le Calice des Ablutions. — Le Pape, aux offices pontificaux, se sert de deux calices. Dans l'un, il consomme une partie du précieux sang, à l'aide du chalumeau. Il prend les ablutions dans un autre calice. Or, ce dernier a été exécuté à Naples, il y a une quinzaine d'années, et n'est que la reproduction exacte d'un calice du quinzième siècle, peu développé en hauteur, avec cabochons de grenats au nœud et médaillons émaillés au pied.

9° Les Cadeaux des Hongrois. — En 1867, la Hongrie a envoyé à Sa Sainteté un album et un reliquaire.

La reliure est d'un goût contestable. Des pièces de rapports en métal encadrent, sur un fond de soie blanche et rose, des figurines et des armoiries d'albâtre. Bien supérieur est le reliquaire en style pyramidal du quinzième siècle, qui contient, dans une capse fermée par des volets, des reliques de saint Etienne, de saint Ladislas et de saint Emerand, patrons de la Hongrie. Ce travail, d'une bonne exécution et d'une grande légèreté de forme, appuie sur un pied découpé en lobes et rehaussé d'améthystes taillées et polies en cabochons.

10° Le Calice polonais. — Ce calice en or porte à la coupe cette inscription touchante : La Pologne opprimée dans sa foi, au dernier de ses défenseurs : *Ultimo oppressa fides defensori*. C'est la reproduction exacte d'un calice du treizième siècle. Le pied, large et ferme, n'admet pour ornement que les armoiries émaillées du Pape et des donateurs. Le nœud arrondi se prend facilement à la main, et a la coupe proportionnée au pied et historiée de différents traits de la vie de la Vierge: entre autres, la scène de l'Annonciation, un fuseau aux mains de la Vierge, car, suivant les Évangiles apocryphes dont s'est inspirée l'iconographie, Marie était occupée à filer, lorsque l'ange Gabriel lui apparut.

11° Calices divers. — Voici trois calices divers modernes en style *gothique*, dénomination qui leur convient très-bien, car la richesse de la matière ne peut faire oublier l'étrangeté de la forme. Ce sont des cadeaux venus de divers pays. En général, le quinzième siècle le plus piquant y est mêlé aux conceptions telles quelles du goût moderne. Les émaux sont vulgaires et ne diffèrent pas de l'imagerie populaire. Le nœud, hérissé de statuettes, ne se laisse approcher ni prendre par aucun côté.

12° Ciboire gothique. — Ce ciboire vient d'Allemagne. Le couvercle est surmonté d'une statuette de l'Immaculée-Conception, qui conviendrait mieux à un reliquaire qu'à ce vase liturgique. Ce qu'il offre de plus remarquable, c'est la netteté de l'inscription et la translucidité des émaux.

13° Reliure. — Les Indiens ont toujours été renommés pour leur marqueterie et leurs découpures en bois de sandal. La couverture d'un livre offre un remarquable exemple de ce genre de travaux et rien n'est plus naïf que cette forêt touffue, où courent des bêtes fauves et où voltigent des oiseaux.

14° L'Ostensoir de Quairoli. — Cet ostensoir, dessiné par M. Quairoli, paraît avoir été fait spécialement en vue de l'Exposition. C'est l'œuvre d'un joaillier, qui a tellement prodigué les brillants, qu'on oublie, en les regardant, l'œuvre elle-même, qui n'est pourtant pas sans mérite. Trop pesant pour être porté en procession, il paraît mieux approprié à l'exposition du Saint-Sacrement.

15° Chandelier et Ostensoir. — Avec ces deux pièces se termine la description de la vitrine centrale. Le chandelier procède directement de la Renaissance, dont il accumule les motifs les plus variés et les plus délicats. L'ordonnance seule en est nouvelle. Le nœud se confondant avec le pied, l'ustensile perd beaucoup de sa grâce et devient une espèce de pyramide, plutôt conçue d'après l'antiquité classique que d'après la forme traditionnelle.

L'ostensoir figure un soleil, forme en usage exclusivement depuis le seizième siècle. On constate ici deux innovations. La Congrégation des Rites a décidé que tout ostensoir devait se terminer par une croix ; cette prescription n'a pas été observée. Le vase est donc incomplet au point de vue liturgique. Mais on ne peut qu'encourager l'emploi de la mosaïque et les essais qui viennent d'en être faits méritent incontestablement des éloges, tant l'exécution en est soignée.

16° Les Ornements de Clément viii. — Clément VIII, qui a siégé de 1592 à 1605, a fait don à la chapelle papale d'un ornement complet, qui était autrefois affecté à la messe du jeudi saint et qui se compose d'une chasuble, d'une chape, d'une dalmatique, d'une tunique, avec leurs étoles et manipules, d'un grémial et d'une housse de fauteuil. Ces ornements cessèrent d'être en usage au commencement de ce siècle ; on les transporta alors au palais apostolique du Quirinal. La lumière du jour commençant à les altérer, il devint nécessaire de les enlever de leurs vitrines pour les conserver dans des armoires fermées.

On attribue à Raphaël le dessin de ces vêtements pontificaux. Exécutés au métier de haute lisse, ils ont l'aspect d'une tapisserie, à fond d'or, avec rinceaux, figures et médaillons historiés en soie de couleur. Les nuances y sont admirablement fondues et l'œil demeure

pleinement satisfait de leur harmonie, non moins que de l'élégance de la forme et de la pureté des contours.

La chasuble, ample aux épaules, est assez longue pour traîner jusqu'aux pieds. Des anges adorateurs se mêlent aux rinceaux verts et fleuris qui tapissent le fond. L'orfroi du dos, circonscrit par un galon simulé, représente les trois scènes de Jésus priant au jardin des oliviers, du Christ à la colonne et de saint Pierre repentant, avec les armes du Pape et celles du donateur (un duc de Médicis), à la partie inférieure. La croix, par devant, superpose l'*Ecce Homo*, la Véronique et le lavement des mains de Pilate.

La dalmatique et la tunique sont conçues dans un autre système. Armoriées comme la chasuble, elles expriment dans leurs larges médaillons des faits de l'ancien ou du nouveau Testament, des évangélistes et des apôtres, des anges tenant des encensoirs fumants, puis l'emblème du Pape, qui consiste en deux trompettes en sautoir sur le globe du monde, avec cette devise : IN OMNE, qui fait allusion au verset du Psalmiste : *In omnem terram exivit sonus eorum.* Les étoles et les manipules ont leurs extrémités terminées par plusieurs glands rouge et or. Sur leur longue bande se développent les instruments de la Passion.

La housse du fauteuil, découpée en quatre pièces, a pour décoration l'une des trois Vertus théologales, dont la tête est entourée d'un nimbe à pans (nimbe de second ordre, attribué, en Italie, aux Vertus), ou la croix du Sauveur, du pied de laquelle montent des tiges de rosiers ; car, ainsi que l'a dit saint Bernard, les gouttes de sang sont devenues des roses.

Le grémial offre entre deux anges thuriféraires une corbeille de fleurs, qui emprunte au Cantique des Cantiques sa devise joyeuse, annonce du printemps : APPARVERVNT.

La chape a sur son chaperon le sacrifice d'Abraham ; à ses orfrois, les rois de Juda, ancêtres de Jésus-Christ, et la tentation d'Adam et d'Ève ; sur sa robe, le Père éternel, une crédence chargée de vases sacrés, une église et les armoiries de Clément VIII, d'où jaillissent deux branches d'olivier. La *patte*, qui unit sur la poitrine les deux côtés de la chape, montre deux mains liées et serrées ensemble, ce que l'art héraldique nomme une *bonne-foi.* Tout cela est de l'art véritable.

17° Le Manteau du Pape. — Le Pape, assistant aux chapelles, porte sur l'aube un ample manteau, qui a la forme d'une chape, à la différence près d'une robe beaucoup plus développée et surtout d'une longue queue, qui doit être tenue, lorsqu'il marche, par le plus noble des laïques présents. Ce manteau, quand le Saint-Père est debout à son trône, couvre les marches de l'escabeau et, en grandissant sa personne, augmente sa majesté.

Le manteau exposé sert aux fêtes de la Pentecôte et des saints apôtres Pierre et Paul. L'étoffe est en soie rouge lamée d'or, avec broderies de même aux orfrois, qui en plus sont ornés des effigies du Christ, de la Vierge et des chefs du collége apostolique. La broderie de ces médaillons a un fort relief, obtenu au moyen d'un modelage que recouvrent des fils de soie.

18° Les Ornements de l'empereur d'Autriche. — L'ornement impérial, présenté au Saint-Père, peut être une œuvre d'art, mais sa coupe est si *autrichienne*, que le Pape n'a jamais pu s'en servir et qu'il l'a, en conséquence, relégué dans une armoire, où il demeure comme objet de curiosité. La forme en est malheureusement courte, étriquée, tout à fait différente de celle usitée à Rome.

Il a été brodé sur satin blanc, soie et or, par les jeunes filles du Conservatoire de Vérone, qui ont mis douze années à ce travail. Le dessin n'est pas irréprochable de tout point. Il y a, en effet, du mauvais gothique. La partie la mieux traitée représente des fleurs, qui plaisent par leur naturel, quoique le ton général soit tant soit peu intense. En général, les sujets de style raphaélesque indiquent un soin minutieux. On voit que l'on a cherché à rivaliser avec la peinture, et parfois l'on y a réussi d'une manière très-satisfaisante. Les médaillons empruntent leurs motifs à l'ancien et au nouveau testament. Aux étoles et aux manipules, au lieu d'une croix simple, c'est l'Enfant Jésus qui porte sa croix ou est étendu sur elle et s'y endort.

Cet ornement se compose d'une chasuble, d'une chape, de deux dalmatiques avec leurs accessoires et d'une écharpe. Ce qu'il offre de plus remarquable, ce sont les aubes, brodées sur tulle et représentant, au milieu d'enroulements de feuillages, les évangélistes et les vertus théologales et cardinales. Cela est véritablement artistique. Les fils sont si heureusement combinés qu'ils produisent des jours ou des ombres, suivant leur plus ou moins d'épaisseur. On dirait de la peinture en grisaille.

19° Le Dessin de Minardi. — La célèbre fresque de Michel-Ange, *Le jugement dernier*, qui tapisse le fond de la chapelle Sixtine, est tellement obscurcie par la fumée des cierges et la poussière, qu'on l'étudiera sur le dessin réduit et si finement exact du chevalier Minardi, beaucoup plus facilement que sur place.

20° Pupitre de Missel. — Ce pupitre, envoyé par la ville de Tournai, est en métal doré et émaillé, dans le style du treizième siècle. On n'a que des éloges à décerner à l'orfèvre pour la précision de ses ciselures et la bonne qualité de ses émaux nuancés.

21° Devant d'Autel. — Ce devant d'autel est en bois sculpté, avivé par de brillantes couleurs sur un fond d'or. Le Christ, enfermé dans une auréole, y est accosté des armoiries de Pie IX, placées à droite et à gauche, entre des pilastres.

22° Le Missel de Vienne. — Ce missel a été offert, en 1868, à Sa Sainteté Pie IX. Il porte au dos le nom de la ville de Vienne, en Autriche, et sur ses fines miniatures la signature de C. Blaas. La reliure, en velours rouge, se rehausse d'appliques de métal gravé et émaillé. Le style est celui du quinzième siècle.

23° Tapisseries. — Signalons seulement trois tapisseries des Gobelins et deux autres de la Renaissance, très-fines d'exécution. Les tapisseries des Gobelins datent de Louis XIV, et sont à son chiffre.

Tous ces objets se trouvent dans une salle à part très-visitée. Ils attestent à la fois la générosité des donateurs et celle de Pie IX qui, loin de conserver pour lui-même ou pour les siens ces objets, en donne la propriété à l'Église, c'est-à-dire à tous les fidèles.

« Les grandes basiliques de Rome, continue Mgr Barbier de Montault, ont tenu à honneur d'imiter l'exemple si noblement donné par Sa Sainteté. Elles ont en conséquence choisi, parmi les richesses accumulées dans leurs sacristies, les objets qui, par leur antiquité, leur beauté ou même simplement leur matière, méritaient le mieux d'être exposés aux regards du public, et, en faisant ainsi, elles ont appelé l'attention sur des œuvres peu connues.

« Commençons par la basilique la plus ancienne, celle qui s'intitule dans tous les actes officiels « mère et chef de toutes les églises de Rome et de l'Univers. Nous avons nommé

SAINT-JEAN-DE-LATRAN.

Le trésor de Saint-Jean-de-Latran à l'Exposition romaine, se classe comme suit :

1° Le Parement d'Autel. — L'Autel, *altare*, dans sa signification première et étymologique, dit l'auteur que nous citons, indique une *hauteur*. Pour le liturgiste, c'est la hauteur même des cieux qui s'abaisse. La terre y est représentée par ses saints, dont les ossements reposent dans le *sépulcre;* le ciel, par l'offrande; l'union de la terre et du ciel, par les pierres fortement cimentées de la cité, qui forment à la fois un trône et un tombeau. L'autel a donc été assimilé, par les écrivains du moyen âge, à cette « Jérusalem nouvelle qui descend du ciel, parée comme l'épouse qui s'orne pour plaire à son époux. » Sur ce trône, « l'Agneau divin se tient chaque jour debout, quoique avec l'apparence d'une victime, et il écoute les cris des martyrs qui, par leur sang, ont rendu témoignage à sa parole. »

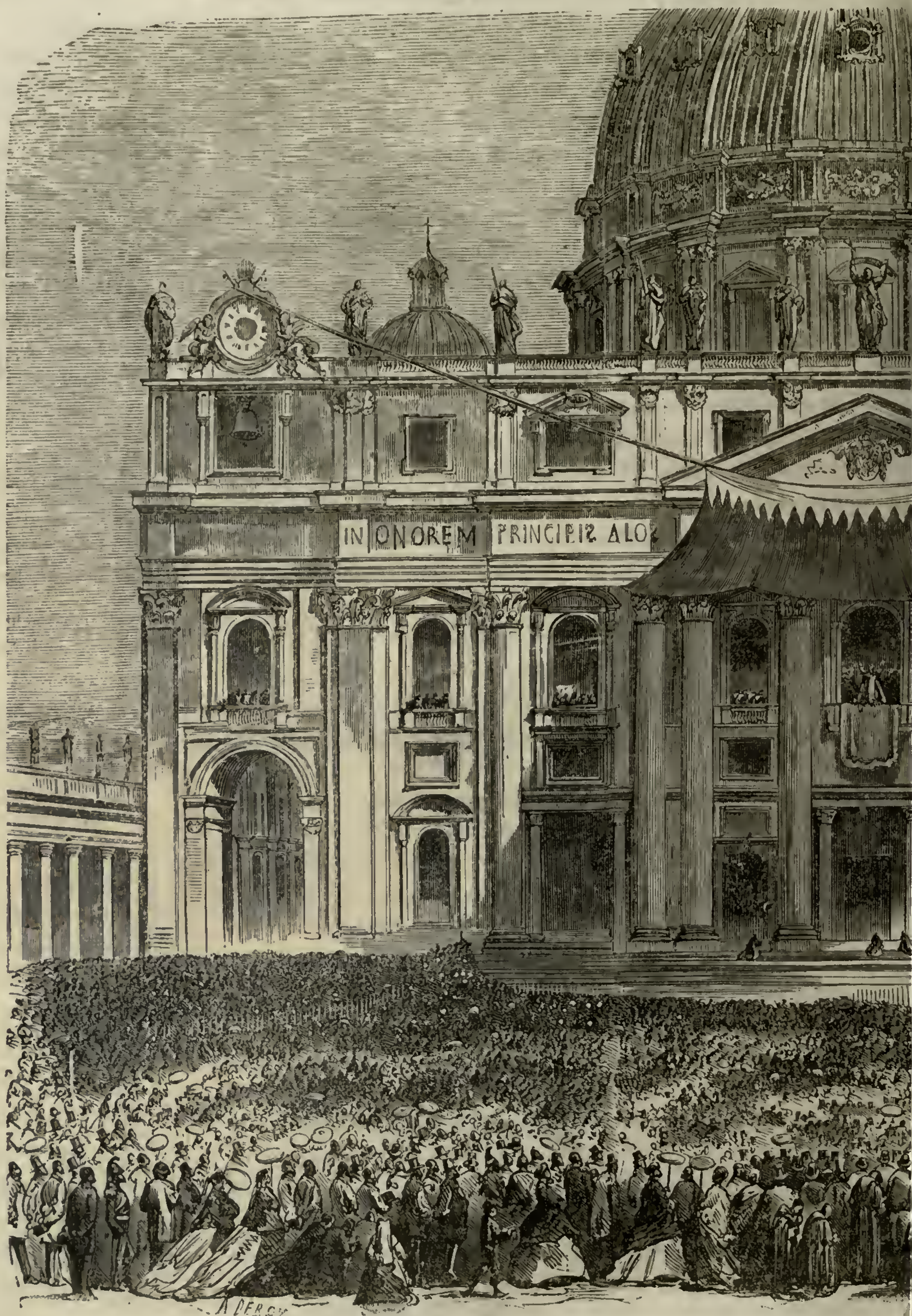
Anastase le Bibliothécaire nomme vêtement, *vestis*, ce que les Italiens traduisent avec synonymie par *palliotto;* le terme français *parement*, qui nous vient du moyen âge, mieux choisi et plus exact au moins actuellement, est aussi plus significatif.

Saint-Jean-de-Latran possède de très-curieux parements des deux derniers siècles. Celui du parement moderne, ici exposé, n'est pas non plus à dédaigner, à cause de l'éclat de son ornementation. Les broderies d'or, reproduisant un semis de lys et de roses, ressortent parfaitement sur un fond de drap d'argent. Les armoiries du prélat donateur flanquent, à droite et à gauche, la croix centrale, sur laquelle est étendu l'Agneau divin.

2° Les Croix stationnales. — *Station* est un terme liturgique, établi par saint Grégoire-le-Grand pour exprimer la visite faite aux principales églises de Rome, à des jours déterminés et surtout en Carême. Le Pape, accompagné du clergé séculier et régulier, s'y rendait processionnellement. En tête du cortége était portée une croix de forme spéciale et qui ne servait qu'en cette circonstance : de là son nom de croix *stationnale*.

Ces croix sont de grande dimension et leurs proportions inusitées suppléent à l'absence de la hampe sur laquelle est d'ordinaire élevé le crucifix. Elles se terminent soit par une pointe de fer, soit par une douille, car, dès que la procession était entrée dans l'église, on plaçait la croix sur l'autel pour tout le temps de la prière stationnale et on la retirait ensuite pour le retour de la procession à son point de départ.

La plus ancienne des deux croix, que porte encore la basilique constantinienne aux processions les plus solennelles, date de la seconde moitié du treizième siècle. Elle est en argent doré, appliqué sur bois et travaillé au repoussé. Son style dénote une main peu habile, surtout à l'endroit des têtes, où saillissent de gros yeux, comme à l'époque romane. Des médaillons circulaires rompent la monotonie des lignes droites et des sujets, empruntés aux deux Testaments, donnent de la vie aux surfaces planes. D'un côté la chute de l'homme est opposée à la mort du Sauveur, par laquelle le genre humain est racheté. L'ancienne et la nouvelle loi sont ensuite mises en regard l'une de l'autre, car les figures, comme le sacrifice d'Abraham, ont trouvé leur réalité dans le sacrifice de la croix. Le Moyen-âge se plaisait à ces rapprochements ingénieux, basés sur la tradition des Pères et des gloses des commentateurs.

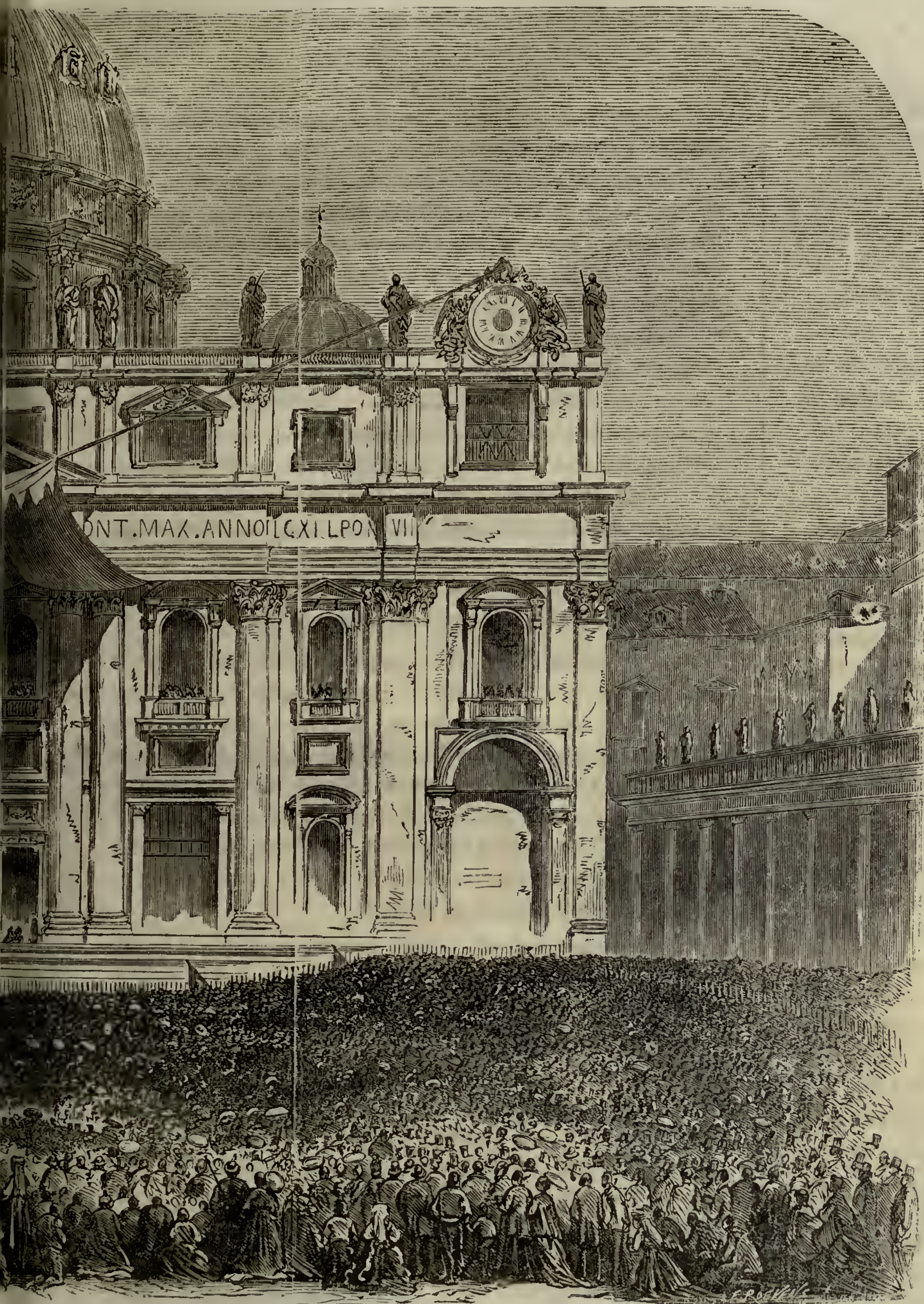


LA SEMAINE-SAINTE A ROME. — La Bénédiction *urbi e*

La deuxième croix, datée de 1451, est beaucoup plus intéressante sous l[e] rapport de l'art et de la forme. Ses extrémités sont pommetées, car si l'arbr[e] fatal du paradis terrestre a produit des fruits de mort, l'arbre de la rédemption, au contraire, ne pouvait donner que des fruits de vie et de salut. Ains[i] que l'a souvent pratiqué le moyen âge, le Sauveur est attaché par trois clou[s] à un tronc d'arbre simplement ébranché, forme encore traditionnelle d[e] nos jours à Rome, où l'on peut voir, aux processions de la Fête-Dieu sur

tout, d'énormes croix rustiques qui ont conservé la dénomination significative de *tronco*.

Les anciens artistes de Rome signaient presque toujours leurs œuvres. On est heureux de trouver au pied de la croix le nom de Nicolas de Guardia, qui mérite incontestablement de passer à la postérité pour une œuvre aussi pleine d'intérêt et de charme.



dimanche de Pâques. — Vue prise de la colonnade du Bernin.

3° L'Ornement du Concile. — Cet ornement, taillé d'après les patrons de Rome, a été offert au Saint-Père, qui l'a porté au pontifical de Noël. Il a été confectionné à Lyon, à l'aide de souscriptions. Le dessin en est des plus élégants et, s'il emprunte ses inspirations générales au moyen âge, il tient compte également du goût moderne. Le fond en drap d'argent ne suffirait pas à détacher les broderies, qui empruntent un vigoureux relief à la chenille rouge qui les contourne. Nous avons décrit précédemment cet ornement magnifique, et nous l'avons reproduit par la gravure, aussi fidèlement que possible, à la page 164 de ce recueil.

4° La Chasuble d'Aix-la-Chapelle. — Cette chasuble a été offerte par la ville d'Aix-la-Chapelle à Pie IX, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa promotion au sacerdoce. Le fond en velours rouge imite par ses broderies d'or les anciens velours de Gênes, où les ananas sont entourés de feuillages. L'orfroi brodé sur drap d'or reproduit plusieurs scènes de la passion, traitées dans le style du quinzième siècle. La communauté qui a confectionné cet ornement est la première maison de ce genre en Europe ; la sœur Françoise du Pauvre-Enfant-Jésus, y dirige un atelier de jeunes filles avec un talent vraiment hors ligne et une habileté de main incomparable. L'exécution est ce que l'on peut attendre d'une artiste qui s'est formée à l'étude des meilleurs modèles et qui a épuré son goût par l'observation minutieuse des œuvres du moyen âge. On ne sait qu'admirer le plus ou du dessin toujours si net et si ferme, ou de la broderie si agréablement nuancée et traitée. Il va sans dire que cet ornement constitue le chef-d'œuvre de l'Exposition.

5° Le Missel allemand. — Le gothique troubadour, dit notre critique, continue à fleurir en Allemagne et il se manifeste toujours par une exubérance de clochetons et d'arcs-boutants inutiles. Que viennent faire sur cette couverture de velours rouge des appliques de métal, tellement découpé et déchiqueté, que l'on croirait voir les cathédrales de Milan ou de Cologne, dont les pinacles pointus entrent comme autant d'épingles dans les yeux ? Et tout cet échafaudage pour abriter une statuette de saint Michel ! Le moyen âge n'allait pas chercher un architecte pour lui dessiner une couverture de livre ; il prenait tout simplement un relieur, et il avait bien raison. La tranche sur laquelle sont peints les sacrements, tels qu'on les administre dans les églises paroissiales, sur les bords du Rhin, exhalent une forte odeur de germanisme.

6° L'Ostensoir. — Il est beaucoup trop élevé et ne plaît que médiocrement aux amateurs. Le style en est lourd, malgré ce pied à jour arc-bouté, où un palmier vient fort à propos pour donner de la solidité aux pièces qui le surmontent. Du nœud en lapis-lazuli sort une vigne qui se mêle aux épis. Le cercle intérieur est gemmé afin de lui donner plus d'éclat, et le Père éternel, duquel procède la colombe divine, surplombe au milieu des anges et des nuages.

7° Les Calices. — L'un est en style rocaille, avec des scènes évangéliques sur lapis, quelques pierres et émaux. Le nœud accuse une innovation qui n'est pas assez sérieuse pour mériter une complète approbation. L'*Ecce Homo*, renfermé entre des plaques de cristal qui le laissent apercevoir de tous côtés, rappelle trop ces cages de verre où les Napolitains trouvent bon de renfermer leurs statues de saints, sans doute pour les préserver de la poussière. Le second calice date du dix-huitième siècle et est tout parsemé de fragments de corail.

8° Santo Bambino. — Les chapitres de Rome, tout le temps de Noël, exposent un Enfant-Jésus dans une crèche, à l'autel du chœur, au pied du crucifix, et, pendant l'office, tiennent de chaque côté quatre cierges allumés. A Saint-Jean-de-Latran, la cassette qui supporte l'Enfant Jésus est plaquée de malachite. Au fond se dresse un ratelier, plein de paille et de foin, que l'orfèvre s'est amusé à reproduire brin à brin. L'art, aux hautes époques, ne s'arrêtait pas à de telles fanfreluches.

SAINT-PIERRE DU VATICAN

Il y a eu de longues contestations entre les basiliques de Latran et du Vatican, chacune d'elles voulant avoir sur l'autre la prééminence. Grégoire XI a mis fin à la querelle en donnant raison à Saint-Jean-de-Latran. La bulle de ce pape, gravée en gothique ronde sur une plaque de marbre, maintient à perpétuité les droits de cette basilique. La convenance la plus stricte force donc l'écrivain à ne donner que la seconde place à la basilique du Vatican, quoiqu'en réalité son exposition soit supérieure à la précédente.

Après la chapelle Sixtine, le plus important de tous les trésors de Rome est celui de Saint-Pierre, que Mgr Barbier de Montault a détaillé dans une brochure qui a paru à Rome en 1866, sous ce titre : *Les Souterrains et le Trésor de Saint-Pierre à Rome, ou description des objets d'art et d'archéologie qu'ils renferment.*

Voici la nomenclature de l'Exposition de Saint-Pierre du Vatican :

1° Les Chandeliers. — Ceux qui ont été exécutés en 1865, pour servir aux offices pontificaux et orner la balustrade de la Confession, ont été copiés rigoureusement sur les chandeliers appartenant au même chapitre et qui remontent au pontificat de Grégoire XIII.

Au pied, saillit un écusson ; des têtes d'anges enguirlandées entourent le nœud et des feuilles d'acanthe forment la tige. Le crucifix, plaqué de lapis-lazuli, est accompagné aux extrémités des quatre Évangélistes, car c'est par eux que nous avons connu les phases diverses de la Passion douloureuse.

La liturgie a varié selon les siècles. Au seizième, l'autel n'admettait encore qu'une croix et deux chandeliers. Telle est la raison pour laquelle le don merveilleux du cardinal Alexandre Farnèse, à la basilique dont il était archiprêtre, a été limité à ces trois objets, tout à fait dignes de l'autel papal qu'ils ornent aux fêtes de Noël, de Pâques et de saint Pierre. Michel-Ange en a fourni le dessin, son style vigoureusement mâle suffit à le faire reconnaître. Cette composition est à la hauteur des fresques si célèbres de la voûte de la chapelle Sixtine, si même elle ne les dépasse. Leur valeur est estimée 70,000 fr. Antonio Gentile, qui les a fondus et ciselés, a traduit avec un rare bonheur la pensée du maître. La bobèche découpée en trèfle est supportée par trois Vertus adossées. Au nœud, les sybilles alternent avec les prophètes, et le pied, appuyé sur des griffes de lion, attire particulièrement l'attention par ses médaillons de cristal de roche, où sont gravés les principaux traits de la vie du Christ. La croix, conçue dans le même goût, porte à la base le nom et les armoiries du donateur, qui en fit cadeau, l'an 1581. Quatre anges, les ailes dressées en l'air et se tenant par la main, terminent la tige, que le chevalier Bernin a allongée et où il a fait voltiger les abeilles d'Urbain VIII.

Ce fut en 1682, sous le pontificat de ce pape, que le cardinal François Barberini demanda au plus grand artiste de Rome à cette époque, de vouloir bien compléter l'œuvre de Michel-Ange, en y ajoutant les quatre autres chandeliers que prescrivait le Cérémonial réformé des évêques.

2° Calice de Charles III. — Lors de la découverte du platine, métal d'un ton mat et qui n'a d'autre valeur intrinsèque que le prix élevé auquel il se maintient, le roi d'Espagne Charles III en fit confectionner un calice qu'il offrit à Pie VI. Le style est tel qu'on pouvait l'attendre de la dégénérescence de l'art au siècle dernier. Au pied et à la coupe figurent les instruments de la Passion et au nœud les initiales enlacées des deux souverains. Ce calice offre donc un intérêt purement historique.

3° L'Ostensoir de la fête-Dieu. — Cet ostensoir date du seizième siècle. Il est formé de trois morceaux de cristal de roche, dont la monture d'or est agréablement nuancée d'émaux translucides, verts et bleus. La partie supérieure rayonne et flamboie comme un soleil, mais le foyer a beaucoup plus d'importance que l'irradiation lumineuse qui s'en dégage. Cet ostensoir très-portatif sert à la procession de l'octave de la Fête-Dieu, après avoir pendant plusieurs siècles été exclusivement employé à celle que le Pape preside, le jour même du *Corpus Domini*.

4° La Chasuble chinoise. — L'ornement complet sert aux seules fêtes de la Nativité et du Saint-Nom de Marie. Un missionnaire, autrefois chanoine de Saint-Pierre, l'apporta de Chine au dix-huitième siècle, et le légua par testament à la basilique Vaticane. Nous dessinons peut-être mieux que les Chinois, mais nous ne savons pas mieux harmoniser les couleurs et fondre les nuances. On ne se lasse pas à regarder cette soie blanche, diaprée de fleurs, d'oiseaux et de papillons; c'est frais et varié comme un jardin.

5° La Chasuble de Benoit XIV. — Ce pape a fait de grandes choses dans les années si remplies de son pontificat célèbre. L'ornement complet qu'il a donné à la basilique de Saint-Pierre, dont il fut chanoine, a coûté 96,300 francs. Il sert aux fêtes de Pâques et de la Dédicace. Les sujets qui y sont représentés expriment la vie de Notre-Seigneur et des apôtres saint Pierre et saint Paul. La chasuble, imitée de celle de Clément VIII, conservée au trésor de la chapelle Sixtine, reproduit en petit et en or sur un fond d'argent les dessins gracieux de l'école de Raphaël.

6° La Dalmatique impériale. — Ainsi nommée parce qu'elle servait aux empereurs du saint Empire-Romain, qui, en qualité de chanoines de la basilique, avaient le droit, lorsqu'ils étaient présents à Rome, de remplir les fonctions de sous-diacre à la messe chantée par le Pape. Cette dalmatique est en soie bleue, semée de rinceaux et de croix d'or. La broderie des sujets est en soie de diverses couleurs. Au dos, Jésus-Christ, assis sur l'arc-en-ciel, est entouré des chœurs des anges et des saints : au bas, Abraham reçoit les âmes des élus dans son giron et le bon larron porte sa croix sur son épaule. En avant est figurée la Transfiguration et sur les épaules la Communion des Apôtres sous les deux espèces, à la dernière Cène. Ce travail, remarquable surtout par son iconographie, est élucidé par des inscriptions grecques qui en indiquent la provenance toute byzantine. Il doit dater du XIIIe ou XIVe siècle.

7° Parements d'Autel. — C'est le *palliotto* brodé et offert à la basilique, à l'occasion de la canonisation des martyrs japonais, en 1862. C'est le *nec plus ultra* de la broderie monumentale, faite pour être vue à distance et qui rivalise pour le relief avec la sculpture la plus fouillée. Aux extrémités se détachent les armoiries de Benoit XIV, et, au milieu, entre deux bouquets, un médaillon d'or contient les effigies des bienheureux que canonisa ce pape, le 29 juin 1746.

Ces nouveaux saints se nomment Camille de Lellis, Joseph de Léonisse, Pierre Regalati, Fidèle de Sigmaringen et Catherine Ricci. Brodé à Rome, le parement de l'autel papal a coûté 75,000 francs, y compris son autre face.

Voici maintenant l'énumération des merveilles empruntées par l'Exposition Romaine au trésor de :

SAINTE MARIE MAJEURE.

1° Dentelles. — Les belles dentelles en point de Venise et de Milan ne sont pas rares à Rome, où l'on peut encore se les procurer en bon état et à des prix raisonnables. Elles constituent une des grandes richesses du costume d'église. Le point de Venise se distingue par ses reliefs et ses fleurs ajourées, où tout est grâce, mouvement, harmonie, au milieu de ces enroulements qui serpentent et se croisent, se ramifient et se rejoignent sans jamais se confondre. A Rome, les dentelles se portent très-basses, car on ne les considère jamais que comme un accessoire, un ornement fait pour compléter la partie supérieure qu'elle ne doit pas annihiler, ainsi qu'il est arrivé trop de fois depuis l'invasion des tulles brodés et à bon marché.

L'aube du cardinal Colonna, élégamment plissée à la mode romaine, est terminée par un point de Venise, qui ressort admirablement sur une doublure rouge.

Il convient de remarquer encore une chasuble, également en point de Venise, recouvrant un fond de soie rose. Comme dentelle, c'est réellement très-beau.

2° Orfévrerie. — La sainte Crèche dans laquelle fut déposé Notre Seigneur après sa naissance, a pour support un soubassement carré en argent ciselé, dessiné au commencement de ce siècle par l'architecte Valadier. Les quatre côtés sont historiés de l'Adoration des bergers et des mages, de la Cène et de la fuite en Égypte.

Le jeudi-saint, la sainte Hostie est conservée pour le lendemain, non dans un tabernacle ordinaire, mais dans une urne ou cassette en bois doré ou en métal. Le sépulcre de la basilique Libérienne est dessiné dans le goût maniéré du siècle dernier. A la partie supérieure, deux anges prosternés adorent respectueusement Celui qui se cache sous les voiles eucharistiques.

3° Le Chandelier de la Confession. — La Confession de Sainte-Marie-Majeure a été creusée et décorée, en avant de l'autel papal, par ordre de Pie IX, qui s'y est reservé un endroit pour sa sépulture. Le comte Despignani, qui en a été l'architecte, a exposé un des chandeliers, dessinés exprès pour l'autel de la Crèche. Cet ustensile, en cuivre fondu et ciselé, n'est pas dépourvu d'élégance. Des anges terminés en volute accusent les angles du pied, où les armoiries de Pie IX sont appliquées aux lapis-lazuli.

4° L'Ostensoir. — Cet ostensoir, don d'un chanoine de la basilique, en 1829, est entièrement en cristal de roche. La partie supérieure, qui a la forme d'un soleil peu développé, offre une certaine analogie avec celui de Saint-Pierre. Le nœud, indispensable pour saisir ce vase sacré, est remplacé par quatre colonnettes disposées en carré, avec un pélican pour tout ornement.

5° L'Album. — Les dames de Vérone envoyèrent à Pie IX un album contenant une adresse suivie de leurs signatures. Au milieu de la couverture, un Bon-Pasteur, dessiné sur soie, est encadré de velours vert, qui fait ressortir des découpures en orfèvreries assez médiocrement travaillées.

6° Livres de Choeur. — L'intérêt se concentre sur le graduel du cardinal Léonard de la Rovère, qui le fit écrire à la main et enluminer, en 1517, alors qu'il était titulaire de l'église Saint-Pierre-ès-Liens. Ses armes et son nom transmettent à la postérité le souvenir de cette donation généreuse. Les heures passent bien vite quand on a une fois commencé à feuilleter ces grandes pages in-folio, où la miniature atteint presqu'à sa perfection. Tout autour des pages s'étalent de fraîches bordures, ornées d'arabesques et de pierres précieuses. Les initiales sont généralement historiées et toutes ces vives couleurs ont pour fond très-fréquemment une feuille d'or en relief et polie à l'agate.

XXIII

Si, de l'Exposition pour ainsi dire *officielle*, nous passons à celle des objets dus à l'initiative privée, ici encore nous rencontrerons beaucoup à louer. Nos lecteurs comprendront que nous ne puissions pas longuement nous appesantir sur ce sujet, qui est presque en dehors de notre cadre. Cependant, en regard des chefs-d'œuvre extraits des trésors pontificaux et des basiliques, en tant que tissus, vêtements ecclésiastiques, ornements sacrés, etc. énumérons brièvement ceux non moins méritants, souvent au point de vue de l'art, au point de vue de l'intention toujours, apportés par les fidèles de toutes les nations.

Les étoffes de Lyon sont d'une variété de dessin, d'une richesse de ton extrêmes et rivalisent avec celles de l'Autriche. Aussi tout le monde a admiré tous ces tissus de soie rouge ou violette lamée d'or. A Rome, on les emploie souvent sans aucune broderie, tant ils ont suffisamment d'éclat par eux-mêmes, comme on le voit par les spécimens qui existent à la chapelle Sixtine. Les étoffes pour ornements constituent un genre à part qu'il importe de ne pas confondre avec les dessins d'une autre nature, comme tapis, tentures, etc. L'artiste gagnera toujours à s'inspirer des plus beaux modèles qu'ont fournis autrefois les ateliers d'Espagne, de Sicile, de Florence, de Gênes, où le goût italien se mêlait aux traditions grecques et mauresques.

Les vêtements ecclésiastiques exposés par une maison de Montpellier sont irréprochables quant à la matière et à la confection. On dira peut-être, fait observer *la Correspondance de Rome*, qu'il n'est pas loisible à un évêque de s'habiller comme il veut et encore moins à un tailleur d'introduire dans le costume des détails ou une coupe de pure fantaisie ; qu'il suffit d'avoir sous les yeux l'instruction spéciale composée, il y a quelques années, par le préfet des cérémonies apostoliques, Mgr de Ligne, pour se convaincre que rien n'est laissé à l'arbitraire et au goût personnel; que Rome est en possession d'un type auquel il serait bon de se conformer; que le clergé romain, enfin, ne porte point ces ceintures moirées, ces glands verts qui devraient être violets, cette barrette violette qui devrait être noire, ce vêtement de chœur bleuâtre qui devrait être violet, ce rabat qui ne devrait pas figurer, puisqu'il remplace mal par sa couleur noire l'ancien col blanc rabattu.

Mais il n'y a eu jusqu'ici aucun inconvénient, et l'usage a consacré ces formes et ces couleurs diverses. Louons le zèle des maisons exposantes et le soin qu'elles ont apporté dans la confection de leurs vêtements.

Des ornements ecclésiastiques, tous de grande beauté, qui garnissent les vitrines, affectent cinq formes principales : la romaine, la gothique, la française, l'espagnole et l'autrichienne. La romaine nous paraît la plus simple, la plus commode et presque la moins coûteuse; la gothique est plus élégante, mais un peu lourde et gênante, surtout aux bras qui doivent être libres pour les bénédictions et les gestes exigés par la rubrique; la française est légère, tandis que l'espagnole a des tissus épais; l'autrichienne se fait remarquer par ses proportions réduites. Si nous avions à choisir nous donnerions sans hésiter la préférence à la romaine, qui offre plus d'avantages sérieux que toutes les autres. On a critiqué avec raison la dégénérescence des vêtements de l'Occident des formes primitives, telles que nous les ont gardées les peintures des premiers siècles, et telle que nous les voyons encore, bien que déjà étirées, dans la magnifique vitrine des ornements laissés par Boniface VIII à sa cathédrale d'Agnani.

Mais les siècles ont lentement amené les formes actuelles, et on ne peut que louer l'habileté des artistes et des brodeurs qui ont su, dans ces conditions, faire preuve de goût et d'invention. Peut-être résultera-t-il du rapprochement de tous ces types qui ont chacun leur mérite l'adoption d'un type plus parfait : c'est ce que nous devons désirer et c'est ce que les artistes désirent.

Les Orientaux ont conservé, dit-on, les premières formes. Nous constatons que leurs ornements étaient autrefois identiques à ceux de l'Occident. Ainsi, pour ne parler que de la chasuble, elle entourait complétement le prêtre et formait comme une petite maison (*casula*) où il n'y avait d'ouverture qu'à la partie supérieure pour laisser passer la tête. Les bras étaient couverts, et quand on voulait s'en servir, il fallait relever le vêtement de chaque côté.

Les Latins trouvèrent plus commode de l'échancrer latéralement, en sorte que peu à peu il ne s'est plus composé que des deux pièces pendant en avant et en arrière. Les Orientaux, au contraire, l'ont ouvert en avant dans toute sa longueur et lui ont ainsi donné l'apparence d'une chape.

Maintenant les Orientaux se sont-ils contentés de cette première modification? Ils ont tous des vêtements divers, non seulement pour chaque rite, mais presque pour chaque individu. Et ce n'est pas la forme seule qui varie, mais la couleur elle-même. Toute étoffe est acceptée, du moment où elle n'est pas noire et qu'elle se distingue par la broderie ou par un riche dessin.

Jusqu'au XIIIe siècle, du reste, il en a été ainsi pour les Latins dans les couleurs : c'est à cette époque que la liturgie a introduit les cinq couleurs. Le Pape seul en a gardé deux qu'il emploie indifféremment pour les cérémonies; ainsi le rouge lui sert à la fois pour les martyrs, les morts et les temps de pénitence; le blanc pour les fêtes de Notre Seigneur, de la Vierge, des confesseurs, des veuves et des Vierges, comme les évêques et les prêtres.

Nous avons parlé des ornements d'Agnani; ils se composent de la chasuble en satin rouge brodé d'or de Boniface VIII, sur l'orfroi de laquelle est représentée la généalogie de Notre Seigneur (style moyen âge); d'une châsse en broderie française du commencement de XIVe siècle, ayant aussi appartenu à Boniface VIII, et représentant dans des médaillons les principaux traits de la vie du Sauveur; d'une dalmatique historiée où sont figurés les actes et passions des martyrs; de deux devants d'autel, l'un à l'effigie des apôtres et de plusieurs saints, l'autre déroulant le symbolisme de l'arbre de la vie; d'une châsse en émail de Limoges, contemporaine de la canonisation de saint Thomas, de Cantorbéry, dont elle reproduit le martyre; de la crosse émaillée de saint Pierre, évêque d'Agnani au XIIe siècle; de l'encensoir d'argent donné par Boniface VIII à la basilique; enfin, de deux mitres qui ont appartenu, croit-on, à Innocent III, et dont les orfrois sont brodés.

Ces ornements et ces ustensiles se font remarquer les uns par l'ampleur, l'élégance de la coupe et la naïveté des figures, les autres par la pureté du style et la grâce de la forme.

Arrêtons ici ce que nous avons à dire des vêtements et ornements. Nous ne sommes point le jury de l'Exposition; nous n'avons à distribuer ni récompenses, ni médailles, nous n'avons pas à nous occuper des personnalités industrielles, si méritantes qu'elles puissent être d'ailleurs.



LES CATACOMBES DE ROME.

Mais qu'il nous soit permis, avant de quitter l'Exposition romaine, de jeter un coup-d'œil sur un sujet qui nous intéresse, et qui intéresse tous nos lecteurs : nous voulons parler de la librairie catholique qui a brillé d'un si vif éclat dans ces dernières années, et qui a rendu des services si réels à l'Église. Nous serons brefs d'ailleurs à cet égard, et nous reprendrons ensuite le compte rendu des travaux des Pères du Concile.

A tout seigneur, tout honneur. — Commençons par la maison la plus ancienne et la plus célèbre, celle à laquelle nous devons la communication de notre si curieuse gravure de la page 216, la maison Firmin Didot, dont la gloire actuelle rappelle celle des Étienne. De père en fils, ces savants éditeurs honorent la librairie française, en livrant au monde des chefs-d'œuvre de pureté typographique et de goût. M. Firmin Didot n'a exposé que quelques livres : mais quels livres! Le *Thesaurus Græcæ Linguæ* en neuf volumes in-folio, collection magnifique et unique en Europe d'auteurs grecs; la *Géographie de Ptolémée*, d'après le manuscrit du mont Athos, reproduction merveilleuse de l'original par le procédé de la photo-lithographie; il faut étudier de près ce splendide volume pour comprendre l'importance de ce procédé qui met désormais tous les manuscrits précieux à l'abri de la destruction, et les œuvres scientifiques à l'abri des interpolations; Virgile, Horace et Anacréon, trois volumes, édition elzévirienne, vrais trésors de bibliomane, caractères diamant, texte parfait, notes savantes, plans et cartes, vues et portraits pris sur place, quels compagnons plus charmants à travers Rome et ses environs! Après ces œuvres littéraires, viennent des œuvres d'art :

Les *Monuments anciens* de Gailhabaud et ce précieux *Dictionnaire des beaux-arts* qui servent d'initiation aux secrets de l'architecture, du dessin et de la peinture; le *Nouveau-Testament*, traduction de l'abbé Glaire, in-4°, où sont accumulées de véritables splendeurs du

crayon français; *les arts au Moyen Age et à la Renaissance*, édition qui, réunissant la richesse au bon marché, a déjà trouvé 12,000 souscripteurs en quelques mois. Mais voici les trois plus belles créations artistiques de cette maison :

L'Ornement à 100 planches en couleur, contenant plus de 2,000 motifs empruntés à tous les styles et constituant une publication indispensable aux architectes, sculpteurs, peintres, décorateurs, fabricants de meubles, d'étoffes ou de papiers peints, tapissiers, joailliers, bijoutiers, etc. Pour parler avec justice des deux autres ouvrages, il faut évoquer le nom du grand artiste qui a contribué au développement et à la perfection de la lithochromie, M. Kellerhoven.

tent vivement ces services et tiennent M. Kellerhoven pour l'illustrateur le plus élevé de l'art chrétien. Quant aux savants éditeurs des chefs-d'œuvre que nous venons d'énumérer, certainement le jury de l'Exposition romaine ne manquera pas de joindre ses éloges à ceux que les Expositions étrangères, la presse universelle et les bibliomanes leur ont prodigués.

L'exposition de M. Mame de Tours (encore un nom célèbre dans les annales de la librairie) est tout simplement admirable. Si les visiteurs jugeaient cette maison d'après cette vitrine monumentale, c'est qu'il n'ignoreraient point qu'un bel écrin fait mieux ressortir la richesse du bijou. Il faut voir de près ces reliures variées de



ROME. — Le Palais du Quirinal un jour de réception.

La France lui doit les plus belles publications chromolithographiques : l'*Histoire de la Vierge Marie*, publiée par M. Charpentier; les grandes miniatures du *Livre d'Heures d'Anne de Bretagne*, publiées par M. Curmer; les plus belles planches des *Catacombes de Rome*, par Ab. Perret; *La Légende de Ste Ursule et des onze mille Vierges; La Vie des Saints*, etc. MM. Didot ne pouvaient se refuser le concours de ce grand artiste, mais, comme de grands seigneurs, ils ont voulu le prendre à son complet épanouissement. Aussi la lithochromie semble-t-elle avoir dit son dernier mot dans les deux dernières publications de MM. Didot. Il faut étudier de près les six belles planches des *Grands Maîtres* et les vingt tableaux contenus dans les *Chefs-d'œuvre de la peinture italienne* pour apprécier les services que M. Kellerhoven a rendus. Disons pourtant que les catholiques sen-

style qui unissent le luxe au goût et à la solidité. L'aristocratie romaine ne saurait passer indifférente devant ces cuirs du Levant rehaussés de dentelles si légères. Ouvrez un volume et voyez comme les gardes sont ravissantes avec ces moires rouges ou violettes, blanches ou Lavallière artistement tendues et encadrées de fines broderies d'or. Nous n'avons plus à parler de la belle Bible, illustrée par Gustave Doré; son succès en France et à Londres a été des plus grands. Quant aux *Missels* et aux *Bréviaires*, c'est d'une perfection typographique que peu de maisons rivales pourront disputer à M. Mame. Il en est de même de ces charmants recueils de prières qui ont acquis une réputation bien méritée. La maison Mame exécute tout dans ses immenses ateliers : impression, gravure et reliure. On a le droit d'être étonné du bon marché relatif de ses

productions. Et c'est là le point capital d'une exposition. Il faut prouver qu'on sait unir le beau au bon marché. Le véritable progrès consiste à populariser le beau.

M. Henri Charpentier de Nantes est un homme de goût et plein d'énergie. Deux magnifiques ouvrages, à lui dûs, attirent tout d'abord l'attention. Le premier, par ordre d'origine, est la *Vie de la Vierge*, avec miniatures en chromolithographie. Le second, qui a pour titre *Rome dans sa grandeur*, est une œuvre d'art remarquable, un très-bel album de salon, en même temps qu'une savante et attrayante description de Rome considérée à tous les points de vue intéressants. C'est le meilleur et le plus complet souvenir que puissent emporter NN. SS. les évêques et les touristes, et rien n'est plus propre à faire connaître et apprécier la ville éternelle et ses beautés. Cent grandes planches exécutées par les premiers artistes et 700 pages de texte dues à des écrivains distingués et dévoués à l'Eglise, parmi lesquels MM. le baron Visconti et le commandeur de Rossi, recommandent hautement cette publication, qui forme trois beaux volumes in-folio, aujourd'hui entièrement achevés. Un exemplaire a été déposé aux pieds de Sa Sainteté, qui a daigné l'agréer et honorer l'éditeur de la commanderie de S. Grégoire et l'un des dessinateurs M. Benoist, de la croix de chevalier du même ordre.

En face de ces puissantes maisons, dans la même salle, s'élève la vaste exposition de M. Letaille. Grande richesse de décoration qui permet mieux de faire ressortir cette immense variété d'imagerie.

Nos évêques comme nos courageux missionnaires auront une riche mine à exploiter pour propager le culte des Saints parmi leurs fidèles. Cette petite image si simple et à la fois si gracieuse, que de sentiments religieux ne fait elle pas naître dans le cœur de celui qui la contemple! L'image, comme la médaille, c'est le don le moins onéreux et souvent le plus agréable à toute personne pieuse. Ne négligeons pas ce qui semble de simple apparence. Un examen attentif de ces images prouvera le progrès qu'on a fait de nos jours. Plus de ces traits informes, de ces emblêmes fastidieuses, de ces tableaux à la Watteau. Ici l'art véritable a passé et le sentiment religieux respire dans toute sa force.

Nous donnerons les mêmes éloges à la maison Turgis de Paris.

La vitrine de M. Adrien Le Clère, celles de M. Frond, de M. Sarlit, de M. Victor Palmé sont des plus remarquables.

M. Régis Ruffet a exposé une quantité d'œuvres de piété : les éditions ne sortent pas de l'ordinaire, et les reliures ont le mérite qu'on leur donne à Paris.

M. Rohault de Fleury a mis en montre son magnifique ouvrage sur les instruments de la Passion de Notre-Seigneur: grand vol. in 4°, avec planches représentant tous les monuments relatifs à la passion de l'Homme-Dieu; grande exactitude dans le dessin, beau papier.

M. Pustet nous montre des missels, des livres de chant, approuvés par la S. Congrégation des rites, des collections de musique d'Eglise: c'est, pour nous servir de l'expression commerciale, une grande spécialité liturgique. Les éditions de M. Pustet sont purement exécutées, sur beau papier, mais les gravures sur bois laissent à désirer, et les vignettes manquent de légèreté.

M. H. Marietti, associé de la Propagande, se montre digne des hautes faveurs dont l'a honoré le Saint-Père et de la confiance que la Congrégation du Pape Urbain a mise en lui, pour ressusciter la gloire et la splendeur de l'établissement polyglotte de Rome. Son *Codex Vaticanus* est un monument impérissable; et son Missel, sa Bible, son Pontifical, ses éditions stéréotypées rouge et noir sont uniques en leur genre; nous ne ferons qu'indiquer, avec ses nombreux livres de piété, ses belles publications de Pallottini et des *Acta*, qui attestent l'état de la science ecclésiastique à Rom

Le frère de M. Marietti dont l'établissement est à Turin, a exposé des œuvres d'une grande pureté d'exécution.

M. Spithoever nous offre une *Histoire de la Sculpture* à Rome pendant les XV[e] et XVI[e] siècles; les œuvres de M. Tosi, architecte, avec des planches d'un fini d'exécution irréprochable, et un texte savamment traité par Mgr Barbier de Montault; *les Mosaïques de Rome*, avec planches de la chromolithographie pontificale, texte de M. le commandeur de Rossi.

La chromolithographie pontificale montre les belles planches de la *Roma sotterranea*, et la *Monographie de la basilique de S. Laurent* (1), deux ouvrages illustrés par de savantes dissertations du même commandeur de Rossi, ainsi que le spécimen d'une publication sur les marbres antiques. La reproduction est d'une exactitude et d'une vérité frappantes.

M. Sinimberghi présente une description du reliquaire de S. Laurent en chromolithographie, texte de Mgr Barbier de Montault, chaque planche entourée d'une vignette en couleur, belle reliure romaine.

Les héritiers de Mgr Alfieri mettent sous les yeux du public les œuvres manuscrites de ce savant maëstro, et sa collection célèbre des œuvres de Palestrina.

Nous remarquons aussi, en fait de musique, la *Corona sacra* et l'*Accompagnement du chant d'église*, des *Hymnes* et des *Cantiques* en l'honneur de N. S. Père le Pape, de M. Aloys Kunc, maître de chapelle au Jésus et professeur au Conservatoire de Toulouse, édités par la maison Casterman de Tournai, maison qui a rassemblé dans sa vitrine bon nombre de publications catholiques.

Mais, cette revue, si nous voulions la présenter complète, nous entraînerait bien en dehors des limites de notre cadre. Nous n'avons voulu que signaler ici les productions qui nous ont semblé les plus dignes d'être mentionnées; d'autres publications, d'ailleurs, sont consacrées spécialement au compte rendu de l'Exposition romaine, et offrent, dans leur ensemble, les détails que nous n'avons fait qu'esquisser. Pour nous, nous avons hâte, après cette excursion dans le domaine artistique, de revenir à notre sujet: LE CONCILE.

(1) Voir nos deux gravures, pages 228 et 229.

XXIV

L'interruption des séances des Congrégations générales, d'abord limitée à dix jours, devait durer sensiblement au delà de ce terme, sans que pour cela les travaux des Pères du Concile fussent interrompus, bien au contraire.

Aucune période, en effet, depuis l'ouverture du Concile, ne fut peut-être mieux remplie que celle qui s'écoula entre le 22 février, date de la vingt-neuvième congrégation générale, et le 18 mars, date de la reprise des séances.

Loin d'être suspendus, les travaux conciliaires marchaient, nous ne dirons point avec cette « activité dévorante » qu'il convient de laisser aux agents des pouvoirs humains, — mais avec l'ordre, la méthode, la réflexion, que comportent ces grands sujets, bien autrement graves que tous les intérêts terrestres.

Et cette marche progressive, les résultats acquis depuis, ceux que nous aurons bientôt à constater avec bonheur, sont là pour l'affirmer; mais n'anticipons pas sur les événements.

Profitant des loisirs qui leur étaient laissés, — *laboriosa otia*, — les Pères du Concile étudiaient les *schemata* à eux soumis, tant dans des réunions particulières tenues chez quelques-uns d'entre eux, qu'au sein des commissions nommées conformément aux lettres apostoliques *Multiplices inter* du 27 novembre. En outre, un *monitum* leur était adressé afin de les prévenir de nouveau que, suivant les nouvelles modifications au règlement et l'avis qui en avait été donné par le cardinal de Angelis dans la dernière congrégation, le laps de temps de dix jours accordé pour l'inscription des orateurs et la présentation des modifications et amendements, allait expirer le 4 mars. Il s'agissait surtout du *schema de Fide*, sur lequel la commission reçut une quantité d'observations considérables. Et ce n'était point là le seul objet qu'ils eussent à considérer. Un *Index* remis aux Pères dans la dernière Congrégation générale leur indiquait tous les *schemata* devant être soumis à l'examen de l'auguste assemblée, *Index* contenant, non seulement l'indication, de l'objet général de chaque *schema*, mais aussi la table détaillée des divers chapitres de chacun d'eux. Il a pour titre : *Index schematum quæ a theologis et ecclesiastici juris consultis præparata fuerunt.*

Il fournit le nombre exact des *schemata*, nombre sur lequel on ne s'était point accordé jusqu'ici, les uns donnant le chiffre de 80, les autres de 40, d'autres de 15 ou 20. Ni l'un ni l'autre de ces chiffres ne sont exacts; les matières à traiter au Concile se divisent en quatre sections, chaque section ressortissant à une des quatre députations nommées au début par les Pères. La première section comprend en conséquence les questions *de Fide;* la deuxième, de *Disciplina;* la troisième, *de Regularibus;* la quatrième, *de Rebus orientalibus*. Or, il y a pour la première section, 3 *schemata*, 28 pour la seconde, 18 pour la troisième et 2 seulement pour la quatrième. Total général, 51.

On peut juger par là de l'immense besogne du Concile, et par les travaux qu'il a faits, conjecturer ceux qui lui incombent encore.

Il y a donc cinquante-un *schemata*. Or, les membres du Concile n'en ont eu jusqu'en mars entre les mains que douze. Il n'y a même eu de discussion que sur cinq. Et encore ces cinq *schemata* peuvent être discutés une seconde fois, les deux députations *de Fide* et *de Disciplina*, auxquelles ils ressortissent, les renvoyant de nouveau, avec les modifications jugées nécessaires, à l'auguste assemblée.

Ces cinq *schemata* sont (il convient de le rappeler ici) : 1° un *schema* de dogme : *De doctrina catholica contra multiplices errores ex rationalismo derivatos;* — 2° quatre de discipline : *De Episcopis.....*, etc.; — *De Sede espiscopali vacante;* — *De Vita...*, etc., etc.; — *De Parvo Catechismo.* — Les sept *schemata* distribués et non discutés sont : deux de discipline (*supra*), quatre sur les réguliers (*supra*) et le *schema : De Ecclesia.*

Restaient, en conséquence, à l'époque dont nous nous occupons actuellement (mars 1870), à distribuer trente-neuf *schemata* et à discuter quarante-six.

Et à conjecturer tout humainement, comme l'on a mis trois mois à discuter les cinq premiers *schemata* distribués, on peut en mettre vingt-sept à discuter les quarante-six autres. Mais nous faisons ici *des conjectures purement humaines.*

« Quoi qu'il en soit, écrit le correspondant du *Monde*, confirmant ce que nous avons dit plus haut, le Concile poursuit ses travaux sans interruption et ne se laisse pas détourner un seul instant de son œuvre. Quand le moment sera venu, on sera fort étonné en se voyant initié à des labeurs dont on ne soupçonnait pas même l'existence. Qu'on veuille bien se rappeler que les différentes commissions du Concile se composent de *cent trente-cinq Pères*, et qu'elles fonctionnent presque journellement. On ne sera plus tenté, dès lors, d'exprimer un doute ou un regret relativement à la marche *aussi active que digne* avec laquelle toutes choses procèdent au Concile.

Que les fidèles attendent donc avec patience et confiance, en laissant passer, sans y attacher la moindre importance, les bruits faux et mensongers de toute nature que l'on fait circuler; leurs espérances ne seront pas trompées, et le Concile œcuménique du Vatican tiendra toutes les grandes choses que l'Église et le monde catholique attendent de lui. »

En attendant, notons à la date du 2 mars, une imposante cérémonie, un des plus grands spectacles dont le Concile du Vatican aura été le témoin : la bénédiction des Cendres par le Saint-Père (1).

« Tous les Pères étant rangés en chœur dans l'abside de la basilique vaticane, le Saint-Père est venu à pied de la salle du Concile, portant le pluvial rouge, qui, liturgiquement, remplace pour lui le violet marqué de deuil, et la mitre blanche au lieu de la mitre d'or. Parvenu à son trône, on lui offrit les cendres des palmes du dernier anniversaire de l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem le jour qui ouvrit la semaine de sa mort. Ces palmes, relevées sur le chemin qui du mont des Oliviers conduit à celui du Calvaire, on les avait offertes il y a un an à Pie IX fraîches et parées, et quand il les a eu bénies, elles ont flotté dans toutes les mains et dans la sienne même au chant de l'*Hosanna*. Voici qu'elles lui reviennent sous la forme d'un peu de cendre, pour marquer l'entrée de la carrière si mélancolique et si suave à la fois de la sainte Quarantaine. Il répandit sur elles les prières solennelles, la rosée de l'eau bénite, les parfums de l'encens, tous les éléments de la vie dans la poussière de la mort. Puis il s'assit sur son trône, on enleva la mitre de

(1) Correspondance de M. l'abbé V. Davin.

sa tête; on le dépouilla de la calotte blanche, et le cardinal pénitencier s'avançant, sema sur elle, en forme de croix, la cendre sacrée en silence. Le respect empêche de dire au Vicaire de Jésus-Christ: « Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière. » Mais la leçon, pour être muette, n'en est que plus éloquente. Cette cendre d'ovation qui tombe en croix sur la tête du Pape, au milieu de l'aréopage des pasteurs de l'Église, considérant et se taisant, fait éprouver un saisissement sans égal. Il serait tragique, s'il n'était religieux. La cérémonie faite comme aujourd'hui à la basilique vaticane ajoute encore à l'émotion. Le trône du Pape est entre deux tombeaux, celui de Paul III et celui d'Urbain VIII; et, en entrant dans la basilique, l'œil de Pie IX a pu rencontrer, en face de la chapelle du Saint-Sacrement où il est allé s'agenouiller, à l'entrée de la chapelle de la Sainte-Vierge, qui est celle du chapitre, un tombeau sans nom, surmonté d'un coussin et d'une tiare. C'est le lit funèbre provisoire de Grégoire XVI, qui y repose en attendant que Pie IX vienne prendre sa place. Et voilà les leçons que les Papes se donnent sous les yeux de l'univers.

« Pie IX, comme tous ses prédécesseurs, était calme sous ces leçons, et le sourire de la piété rayonnait toujours en son âme. Sa voix forte ne fut jamais plus fraiche ni sereine. S'il sentait la cendre humaine sur sa tête, il sentait la parole divine, l'eau divine, l'encens divin. S'il entrevoyait la croix, il voyait en elle la victoire et la béatitude. Près du tombeau de saint Pierre qu'il avait sous les yeux, n'y a-t-il pas l'image de sainte Hélène portant une partie de la vraie croix avec l'exergue du Labarum : « En cet étendard tu vaincras? » Et près de ce tombeau encore, l'image du frère de Pierre, de saint André, dont la tête est là, jetant son cri sublime sous le dôme de la basilique : « Croix si longtemps désirée! »

« Les cardinaux, les patriarches, les princes en habits militaires, deux princesses en longs habits de deuil, les sénateurs et les conservateurs de Rome, des ambassadeurs, toute la maison du Saint-Père, vinrent recevoir de sa main, les clercs inférieurs et les laïques en baisant son pied marqué de la croix, la cendre sainte. Ils la reçurent avec empressement sur leurs fronts élevés, mais non superbes, préoccupés des destinées éternelles, mais sereins d'espérances, en un mot, chrétiens. »

Et voici que ces espérances sont tout-à-coup confirmées par un fait éclatant. Une dépêche de Rome, en date du 7 mars, annonce la distribution aux Pères du *schema* sur l'infaillibité du Pape. Ecoutons M. LOUIS VEUILLOT, dans le beau style qu'on lui connaît, en annoncer la nouvelle à ses collaborateurs et à ses lecteurs :

« *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua; ve-*



ROME SOUTERRAINE. — La fresque de saint Clément (1).

(1) La découverte de la chapelle souterraine de la basilique Saint-Clément à Rome est un des événements archéologiques les plus importants de ces dernières années.

Jusqu'à nos jours on savait que sous ces décombres devaient se trouver les restes de cette ancienne église autrefois mentionnée par saint Jérôme et par saint Grégoire-le-Grand; mais comme la curiosité des archéologues était concentrée sur les fouilles du forum romain et du forum de Trajan, on négligea complètement de faire des recherches qui devaient avoir pour résultat de mettre à jour un des plus beaux monuments des premiers âges chrétiens; ce n'est qu'en 1857 que le R. P. Mullooly, prieur des Dominicains irlandais, dont le couvent est contigu à Saint-Clément, se dévoua courageusement à dégager l'inconnu. Malgré sa témérité, l'entreprise dès l'abord donna les plus brillants et les plus heureux résultats. Les premiers coups de pioche mirent à découvert de belles colonnes, dont une de vert antique et que l'on croit la seule de ce genre en Italie, et aussi un commencement de fresques; en 1863, les travaux furent assez avancés pour que l'on pût examiner à la lueur des torches les fresques déjà découvertes.

Ces fresques ont une véritable importance et comme art et comme intérêt historique; le P. Mullooly a fait copier au lavis les sujets principaux et en a fait tirer des épreuves photographiques; nous plaçons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs les deux sujets principaux de ces débris des premiers siècles du christianisme.

La première de ces fresques est consacrée à Saint-Clément; le tableau du milieu, objet principal de notre gravure, montre Saint-Clément célébrant la messe dans une chapelle ornée de pilastres et éclairée par sept lampes, pendant par des chainettes au plafond. L'attitude du saint est celle de l'officiant lorsqu'il prononce la formule du rituel : *Dominus vobis cum*. A la droite du Pontife est un groupe composé de deux évêques portant la crosse et précédés d'un homme et d'une femme que l'artiste a notablement rapetissés pour laisser apercevoir les têtes et le costume de ceux qui les suivent. Ces deux personnages occupent dans cette composition un rôle important. Le nom de l'homme *Beno*, écrit à ses pieds est répété dans la légende qui le signale ou comme un bienfaiteur de l'Église ou comme le dédicateur de la chapelle : *Ego Beno de Rapiza cum Maria uxor mea P. Amore Dei et Beati Clementis*. Le côté opposé du tableau est occupé par un autre groupe plus nombreux et dont la figure principale est le portrait d'une femme que la beauté des traits, la grâce du maintien, la pureté du dessin, rendraient digne d'une fresque de Masaccio, ou d'une image détachée représentant les madones de Raphaël. A l'extrémité du tableau deux jeunes gens, des catéchumènes peut-être, paraissent retenir un homme vêtu du manteau et de la tunique militaire qui se dispose à sortir de la chapelle. Sous les pieds de cet homme on lit le nom de Sisinius, et celui de Théodora aux pieds de la noble dame dont nous venons de parler il n'y a qu'un instant. Il paraît, d'après les *Actes* des saints que Sisinius et Théodora, sa femme, patriciens romains, furent convertis au christianisme par saint Clément et subirent le martyre sous le règne de l'empereur Nerva; et c'est pour rappeler le souvenir de cette conversion que le peintre a mis

nientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos. Les Evêques sont venus à Rome, entendant sur leurs chemins les bruits retentissants qui s'opposaient à la manifestation des prérogatives de Pierre, et apprenant, dans le cours même de leur voyage, par quelles ardentes menées on voulait troubler leur foi et attrister leurs espérances. Depuis trois mois ils sèment dans la douleur, appelant de tous leurs pieux désirs et par toutes sortes de supplications les lumières et la miséricorde de Dieu, obligés parfois de tendre la main vers leurs troupeaux pour les prémunir ou chasser de parmi eux l'ennemi.

« Or, Dieu est fidèle, et il donnera à ces docteurs et à ces pères la plénitude de la joie. Le jour du complet triomphe viendra. Je vous disais dans une lettre récente que l'on commençait à voir comme une aurore. Aujourd'hui l'aurore est dans toute sa beauté; les clartés du jour approchent, et l'on sent les âmes tressaillir.

« Le télégraphe devancera ma lettre et vous portera dans quelques instants, sans doute, la grande nouvelle qui nous réjouit. Ce matin, pendant qu'il y avait chapelle cardinalice à l'église de la Minerve, dans la belle chapelle de Saint-Thomas-d'Aquin, tandis que de nombreux fidèles vénéraient aux saints Dominique et Sixte les insignes et magnifiques reliques du saint, pendant que dans l'un et l'autre sanctuaire on chantait les louanges et on célébrait la fête et la gloire du grand théologien, de l'Angélique docteur, les *cursores* déposaient aux domiciles des Pères, sous enveloppe scellée, le *schema* de l'infaillibilité. Le jour a été vraiment bien choisi. »



ROME SOUTERRAINE. — La fresque de saint Alexis.

Par suite de regrettables indiscrétions, les journaux catholiques ont publié la traduction de ce *schema*. Sous peine d'être incomplets, nous ne pouvons nous dispenser de la donner ici à notre tour:

CHAPITRE A AJOUTER AU DÉCRET CONCERNANT LA PRIMAUTÉ DU PONTIFE ROMAIN (1).

Le Pontife romain ne peut errer lorsqu'il définit les choses de la foi et des mœurs.

« La sainte Église romaine possède la pleine et suprême primauté et souveraineté sur l'Église catholique tout entière. Elle reconnaît en toute vérité et humilité avoir reçu cette prérogative, avec la plénitude de la puissance, de notre-Seigneur lui-même, dans la personne de saint Pierre, le prince des Apôtres, dont le Pontife romain est le successeur. Et comme, avant toutes choses, elle a l'obligation de défendre la vérité de la foi, c'est par son jugement que doit être définie toute question qui s'élève par rapport à la foi (2ᵉ Concile de Lyon).

« La parole de Notre-Seigneur-Jésus-Christ disant: *Tu es Pierre*, etc. ne peut être démentie, et cette parole a été vérifiée par les faits, car le Siége apostolique a toujours con-

en regard de la première partie de cette fresque la brillante victoire que la piété et l'éloquence du saint venaient de remporter sur le paganisme encore dans sa toute puissance, en arrachant aux ténèbres de l'idolâtrie deux personnages aussi nobles que distingués.

La seconde fresque est consacrée à saint Alexis; nous n'en dirons que quelques mots. Chacun sait que saint Alexis, fils d'un sénateur, quitta, quoique marié, sa famille et sa maison pour entreprendre un pèlerinage. A son retour, il alla se présenter au palais de son père, qui, sans le reconnaître, lui accorda l'hospitalité; il y vécut jusqu'à sa mort sous l'habit et dans la condition d'un mendiant recueilli par charité, au milieu des plus durs et des plus cruelles mortificatinus; ce n'est qu'à ses derniers moments qu'il se fit reconnaître par un écrit de sa main relatant le récit de sa vie. Notre gravure représente les trois derniers épisodes de la vie du saint: son retour dans la maison paternelle; le pape Boniface Iᵉʳ recevant des mains d'Alexis le papier qui contenait le récit de sa vie; enfin, à droite, le saint, alité et mourant, embrassé par sa femme échevelée, et son père et sa mère s'arrachant les cheveux de douleur d'avoir méconnu ce fils tant regretté.

Telle est en peu de mots l'explication de ces deux fresques; au moment où nous écrivons ces lignes, les travaux faits pour dégager entièrement ce monument des vieux temps chrétiens, approchent de leur terme; et quand l'antique basilique de Saint-Clément aura été exhumée et restaurée autant que possible, on aura une sorte de Pompéi chrétienne plus curieuse et plus instructive à étudier dans son ensemble que toute la galerie archéologique du musée de Latran.

(1) En voici le texte latin:

CAPUT ADDENDUM DECRETO DE ROMANI PONTIFICIS PRIMATU.

Romanum pontificem in rebus fidei et morum definiendis errare non posse.

Sancta romana Ecclesia summum et plenum primatum et principatum super universam catholicam Ecclesiam obtinet quem se ab ipso Domino in beato Petro, Apostolorum Principe, cujus romanus Pontifex est Successor, cum potestatis plenitudine recepisse, veraciter et humiliter recognoscit.

Et sicut præ cæteris tenetur fidei veritatem defendere, sic et si quæ de fide subortæ fuerint quæstiones, suo debent judicio definiri (Concilium Lugdun. II). Et quia non potest D. N. Jesu Christi prætermitti sententia dicentis: *Tu es Petrus*, etc., hæc quæ dicta sunt, rerum probantur effectibus, quia in sede apostolica immaculata est semper catholica conservata religio et sancta celebrata doctrina (Ex formula Hormisdæ Papæ subscripta ab Episcopis Orientalium).

Hinc sacro approbante Concilio docemus *et tamquam fidei dogma definimus* (sc. Pius IX) per divinam adsistentiam fieri, ut romanus Pontifex, cui in persona beati Petri dictum est ab eodem D. N. Jesu Christo: « Ego pro te rogavi, ut non deficiat fides tua, » cum supremi omnium christianorum doctoris munere fungens pro auctoritate definit, quid in rebus fidei et morum ab universa Ecclesia tenendum sit, errare non possit, et hanc romani Pontificis *inenarrantiæ seu infallibilitatis* prærogativam ad idem objectum porrigi, ad quod infallibilitas Ecclesiæ extenditur. Si quis autem huic Nostræ definitioni contradicere (quod Deus avertat!) præsumpserit, sciat, se a veritate fidei catholicæ et ab unitate Ecclesiæ defecisse.

servé sans souillure la religion catholique et proclamé la sainte doctrine (*selon la formule du Pape Hormisdas souscrite par les évêques orientaux*).

« En conséquence, Nous (Pie IX), *sacro approbante Concilio*, Nous enseignons et Nous définissons comme dogme de foi que, par l'assistance de Dieu, le Pontife romain à qui il a été dit par Notre-Seigneur lui-même en la personne de Pierre : « *J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas*, » ne peut errer lorsque, exerçant la charge de suprême docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu de sa propre autorité ce qui doit être tenu par toute l'Eglise en matière de foi et de mœurs, et Nous enseignons que cette prérogative de l'*inerrance* ou de l'*infaillibilité* du Pontife romain embrasse les mêmes objets auxquels s'étend l'infaillibilité de l'Eglise.

« Que si quelqu'un (ce qu'à Dieu ne plaise!) osait contredire à cette définition, qu'il sache que par là il s'écarte de la vérité de la foi catholique et de l'unité de l'Eglise. » —

Le *schema* distribué était accompagné d'un *monitum* dont voici la traduction :

MONITUM.

« Beaucoup d'évêques ayant demandé au Très-Saint-Père de « proposer au Concile un schema sur l'infaillibilité du Pontife « romain, Sa Sainteté, après avoir pris conseil de la commission « chargée d'examiner et de recevoir les propositions dues à l'ini- « tiative des évêques, a daigné donner suite à la requête. C'est « pourquoi on distribue aux vénérables Pères la formule d'un « nouveau chapitre sur ce point. Cette formule devra être insérée « dans le schema relatif à la constitution dogmatique de l'*Eglise* « *du Christ* après le chapitre onzième. Les vénérables Pères sont « en même temps prévenus que ceux d'entre eux qui auraient des « observations à présenter sur ledit chapitre onzième et la formule « y annexée, ainsi que sur les canons 14, 15 et 16, doivent les « présenter par écrit au secrétaire du Concile dans l'espace de « dix jours, à savoir du 8 au 17 mars inclusivement, et cela aux « termes du décret du 20 février dernier.

« Du secrétariat du Concile du Vatican, 6 mars 1870.

JOSEPH, évêque de S.-Hippolyte,
« Secrétaire du Concile. »

« La beauté de ce *schema*, fait observer l'*Univers*, consiste en ce que, sans toucher aux questions de détails, il définit l'infaillibilité d'un seul trait. Il donne d'abord le principe, qui est dans la promesse de Notre-Seigneur et dans l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit. Il fait connaître ensuite les conditions dans lesquelles le Pape est infaillible et l'extension de son pouvoir infaillible, en disant simplement que l'infaillibilité du Pape est tout à fait égale à l'infaillibilité de l'Eglise, en d'autres termes qu'elle s'exerce sur les mêmes sujets, dans les mêmes conditions et dans les mêmes limites. Il n'est donc autre chose que l'explication nette et décisive des paroles : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.* »

Le rédacteur en chef du même journal ajoute finement, à la date du 8 mars :

« J'ai pu voir depuis hier un certain nombre d'évêques français ; leur joie est grande et ils bénissent Dieu. J'ai même rencontré tout à l'heure trois Prélats des 31 qui ont signé le contre *Postulatum*. Il ne m'a point paru qu'ils croyaient désormais le monde ou les gouvernements en plus grand péril ni que leurs âmes fussent pleines d'angoisses. Eh ! mon Dieu, le Saint-Esprit est là !... »

C'est sous les mêmes impressions que MGR MERMILLOD, rectifiant les assertions du *Journal de Genève*, touchant l'attitude des évêques au Concile, écrivait à ce journal les quelques lignes suivantes, pleines de dignité, de calme, d'espoir :

«..... Vous jugez le Concile à distance et à travers des récits empreints d'une évidente partialité. Il y a en effet, chez les évêques, des appréciations diverses, des tendances dissemblables ; mais rien n'altère la plus complète unité de foi. Cette unité est le fruit non d'une domination oppressive, mais d'une libre discussion.

« Tous les évêques, à chaque séance, redisent la même profession de foi catholique du concile de Nicée. Les divergences entre eux ne portent que sur le mode de formuler les croyances.

« Quelques évêques pensent qu'il est inopportun de proclamer les droits complets de l'autorité enseignante du Vicaire de Jésus-Christ. Ils jugent prudent de suspendre certaines promulgations pour ménager l'ombrageuse susceptibilité des pouvoirs civils et les préventions de bien des intelligences.

« Soucieux des âmes malades, préoccupés des périls de l'Eglise à notre époque, ils espèrent, par cette réserve, mieux lui obtenir la bienveillance des États et la conversion des protestants.

« D'autres, plus nombreux, admirent cette prudence, mais ils préfèrent l'affirmation intégrale de la vérité.

« Je suis avec ceux-là, je ne doute ni de notre siècle ni des pouvoirs humains. »

Et les mêmes sentiments, jusqu'à son lit de mort, inspiraient encore cet écrivain si regretté, qui ne put qu'assister aux débuts d'un Concile dont il augurait tant de merveilles, M. HENRI DE RIANCEY, alors qu'il rédigeait le dernier article qui soit sorti de sa plume, article qu'il intitulait d'une façon si douloureusement vraie : DERNIÈRES IMPRESSIONS.

Nous avons cru devoir reproduire ici ces lignes, comme un hommage suprême rendu à la mémoire d'un homme de talent et d'un homme de bien ; nous avons cru devoir aussi mettre son portrait sous les yeux de nos lecteurs. M. HENRI DE RIANCEY a été le premier historiographe du Concile, et il est mort à la tâche... au champ d'honneur :

DERNIÈRES IMPRESSIONS

« J'arrive de Rome épuisé de fatigues, brisé de souffrances, exténué des émotions les plus vives, les plus douces, mais les plus pénétrantes.

« Je reviens avec une espérance plus profonde et une confiance plus absolue. Deux mois de séjour, la fréquentation des hommes les plus éminents représentant précisément les nuances d'opinions les plus diverses, je ne veux pas dire les plus contraires, m'ont peut-être donné le droit, m'imposent certainement le devoir de communiquer au public d'élite qui veut bien me lire les impressions que je rapporte et que la réflexion aidée de nouvelles communications confirme encore.

« Autant qu'on peut s'exprimer ainsi, j'ai vu, j'ai touché le miracle permanent qui maintient et conserve l'Eglise au milieu des agitations humaines. La sérénité et la paix du Souverain-Pontife ne sont pas de l'ordre purement naturel : le calme de Rome, l'élévation de la sphère où se tient le Concile, le silence forcé que fait la politique autour de cette grande Assemblée à laquelle pourtant elle ne ménage ni les injures, ni les défiances, ni les menaces, tout cela tient du prodige.

« Il n'y a pas jusqu'aux contradictions qui se sont élevées et qui ont jeté tant d'affliction, et je pourrais presque dire, de trouble,

dans les consciences catholiques, qui ne témoignent à leur manière de cette assistance divine qui, selon les promesses de N. S. Jésus-Christ, suit son Eglise à travers les siècles et accomplit sans cesse les fameuses paroles: *Non prævalebunt.*

« L'Esprit-Saint fait visiblement son œuvre et semble prendre plaisir à déjouer toutes les espérances des ennemis de l'Eglise. Combien n'a-t-on pas cherché à exploiter les divergences qui se peuvent manifester entre les Pères sur certaines questions et notamment sur celle de l'autorité du Souverain-Pontife! Que restera-t-il de ces éclats dont quelques-uns ont si douloureusement affecté la piété et l'obéissance chrétiennes?

« A l'égard du Concile, la preuve manifeste de l'indépendance complète, absolue, qui aura été assurée aux délibérations, la liberté sans égale des controverses. A l'égard du Saint-Siége, voici ce qui demeure certain pour tous les esprits droits et attentifs.

« Et d'abord, dans l'état actuel des esprits, l'autorité du Pape, son autorité doctrinale, comme son pouvoir de gouvernement, ne peuvent pas sortir amoindris ni diminués en quoi que ce soit des délibérations du Concile.

« Au contraire: à la manière dont les questions ont été posées, à la suite des débats qui se continuent en présence de l'émotion des consciences, la suprématie du Pape doit être plus affirmée que jamais. Il faut que l'enseignement de l'Eglise, que sa tradition, que sa doctrine soient exposés à la netteté, la lucidité, la certitude qui appartiennent aux décisions qui obligent tous les fidèles.

« Comment et dans quelle forme cette affirmation si nécessaire sera-t-elle conçue? Il serait téméraire de le prévoir : le Concile lui-même n'est probablement pas encore fixé (1). Sera-ce un décret dogmatique emportant l'anathème contre celui qui ne s'y soumettrait pas? Sera-ce une déclaration analogue à celle du concile de Florence, plus étendue peut-être et excluant dans ses termes les erreurs qui se sont produites dans les siècles derniers et le nôtre?

« On ne sait et nous nous donnerions bien garde de rien préjuger. Notre rôle, comme celui de tout le peuple croyant, est de prier pour que les lumières de l'Esprit-Saint, qui ne peuvent manquer au Concile, éclairent les Pères et leur dictent leur conduite; puis de nous incliner par avance devant la décision, de l'adopter, de la défendre avec toute la franchise de notre soumission et toute l'ardeur de notre zèle.

« Ce dont nous sommes sûrs, c'est que, juges et témoins de la foi, les évêques finiront par rendre un hommage unanime à la puissance donnée de Dieu même au successeur de Pierre, et dont l'exercice, depuis le commencement du christianisme, a été la force, la vie et le gouvernement de l'Eglise; voila dix-huit siècles que le Pêcheur est au gouvernail de la barque; elle n'a touché aucun écueil, et elle flotte au dessus des ondes, bravant toutes les tempêtes et victorieuse de tous les orages.

« Ce qui est parfaitement certain aussi, c'est l'aide généreuse et salutaire que le Concile offrira à la société civile. Il fera luire les vraies lumières sur les grandes questions qui agitent et tourmentent l'humanité. Les gouvernements et les peuples seront mis en demeure de s'éclairer à cette clarté. Malheur à eux s'ils étaient assez insensés pour la repousser! L'Eglise, du moins, aura fait son devoir et dégagé sa responsabilité.

« Et déjà, qui ne remarque dans le Concile la prédominance du sentiment de déférence réciproque et de respect mutuel que professent de plus en plus les Pères pour leurs vénérables collègues, à mesure que les discussions se développent et mettent en relief les opinions différentes?

« Au sortir même des débats les plus animés, j'ai pu entendre les orateurs qui s'étaient combattus, témoigner les uns pour les autres une estime pleine d'affection, reconnaître hautement la droiture d'intention, la loyauté de controverse de leurs adversaires. L'estime semblait croître avec la contradiction. Chacun, en effet, ressentait que c'était la conscience même qui avait dicté les discours et que partout il y avait un zèle égal pour la recherche de la vérité.

« Il suffit, d'ailleurs, d'avoir pu jeter, les jours de congrégation générale, un regard dans la salle du Concile, pour avoir été frappé d'un spectacle qui domine tout.

« Ce spectacle, à réjouir les anges et les hommes, c'est celui du recueillement, de la foi, de la piété que témoignent les Pères. Quand on a vu ces sept-cent-soixante vieillards s'associer avec une onction profonde aux prières de l'Eglise; quand on les a vus se frapper humblement la poitrine au *Confiteor*, en reconnaissant leurs fautes et leur fragilité ; quand on les a entendus répéter avec conviction le symbole de leurs prédécesseurs de Nicée; quand on les a vus lever les yeux au ciel et se mettre en la présence de Dieu pendant que leur vénérable président récite sa belle prière: *Adsumus Domine*; quand on a pu juger de la sincérité de leurs invocations à l'Esprit divin, qui est leur guide, on se sent pris d'une confiance invincible et on se dit: Voilà bien des juges et des législateurs qui vont parler, délibérer et conclure dans la droiture de leur conscience et devant le Dieu auquel un jour ils rendront compte de chacune de leurs paroles et de leurs actions.

« Donc, esprit de respect mutuel précurseur de l'esprit de concorde ; esprit de piété qui force les retranchements mêmes du ciel: *Violenti rapiunt illud.*

« Voilà ce qui domine dans le Concile, à l'heure où nous sommes. Quels gages d'unité, quelles prémices de pacification et de lumières! »

(1) M. De Riancey, nos lecteurs se le rappelleront, écrivait ces lignes à la fin de janvier. Il est mort le 9 mars, juste au moment où les journaux commençaient à publier cette formule par lui si impatiemment attendue.

XXV

Le *Monitum*, accompagnant le *schema* relatif à l'infaillibilité, prévenait, on l'a vu, les évêques qu'ils avaient jusqu'au 17 mars pour faire parvenir par écrit toutes leurs objections et observations à la commission compétente. On devait naturellement en conclure que les réunions du Concile étaient de nouveau ajournées jusqu'à cette date, et c'est ce qui eut lieu en effet.

Le 18 mars, le Concile œcuménique du Vatican tint sa trentième séance : il n'en avait pas été tenu depuis le 22 février, jour de la promulgation du nouveau règlement.

« Il est probable, fait observer M. J. Chantrel, que désormais la marche du Concile va être plus rapide. Le nouveau règlement, contre lequel s'élevaient d'abord quelques préventions intéressées, ne paraît plus être l'objet d'une sérieuse contradiction. Ceux qui objectaient à l'ancien règlement d'avoir été l'œuvre exclusive de la

Cour pontificale, ne peuvent en dire autant des dernières modifications qui ont été introduites d'après la demande du plus grand nombre de Pères, et qui sont par conséquent l'œuvre du Concile. Les plus ardents partisans des formes parlementaires n'ont rien à objecter : il est évident que, dans aucune assemblée, la minorité ne doit l'emporter sur la majorité et empêcher celle-ci d'aboutir à une décision. La minorité a le droit d'être écoutée avec égards, avec patience même ; elle ne peut avoir le droit d'éterniser les discussions et de rendre les votes impossibles. Or, c'est ce que la minorité du Concile avait l'air de vouloir faire, et le règlement émané de l'autorité pontificale avait tellement voulu respecter la liberté de discussion, que cette minorité en abusait pour arrêter la marche des délibérations.

« Avec le nouveau règlement, les inconvénients ont disparu, et la liberté raisonnable est restée. Certes, quand les matières élaborées par les commissions préparatoires, étudiées par les Pères pendant dix jours après qu'on leur a distribué les *schemata* des diverses propositions, et discutées en assemblée générale, paraissent avoir été suffisamment examinées, il est naturel que, sur la demande de dix Pères, l'assemblée soit mise en demeure de déclarer si elle se trouve assez éclairée pour procéder au vote. Et encore, dans ce cas, c'est l'assemblée qui décide, c'est à la majorité qu'il appartient de décider si la discussion continuera ou non : y a-t-il là rien de contraire à ce qui se passe dans toutes les assemblées du monde ? On dit qu'un certain nombre de Pères voulaient proposer un *postulatum* dans lequel il serait demandé que cinquante membres eussent le pouvoir d'empêcher la clôture de la discussion sans que la clôture fût mise aux voix. Ne serait-ce pas tout simplement remettre la majorité à la merci de la minorité, et renverser toutes les règles ? Personne ne pense que le *postulatum* en question soit présenté ; s'il l'était, il ne pourrait qu'être considéré comme non avenu. »

Analysant ce même règlement, M. Eugène Taconet, du *Monde*, en fait ressortir, à son tour, les précieux avantages :

« Les changements opérés n'ont eu d'autre but que de remédier à quelques inconvénients et d'assurer plus d'ordre et de régularité aux discussions dans les Congrégations générales.

« Il est aisé de s'en convaincre par un simple et rapide coup d'œil jeté sur ce qui se passait dans ces congrégations. Un *schema* était-il soumis à la délibération du Concile, tous les Pères avaient la latitude, comme aujourd'hui, de se faire inscrire pour prendre la parole. Mais comme la priorité de l'inscription fixait seule le tour de parole de l'orateur, il arrivait que la discussion générale et la discussion des articles se trouvaient mêlées, interverties d'une façon fâcheuse, sans égard pour la place qu'occupaient les propositions. Parfois même, il pouvait arriver que la discussion des articles précédât la discussion d'ensemble, de même qu'il est advenu d'entendre, de suite et sans contradiction, cinq ou six orateurs pour, et ensuite le même nombre d'orateurs contre. C'était là un inconvénient sérieux, on en conviendra, auquel il était nécessaire de remédier.

« En second lieu, les pouvoirs des Cardinaux présidents ne se trouvaient pas assez nettement déterminés, et ceux-ci se faisaient scrupule d'user de privilèges naturels à leurs fonctions, mais qui ne se trouvaient pas formellement écrits dans les lettres apostoliques du 27 novembre dernier. Ainsi, un orateur s'écartait-il de la question et se laissait-il entraîner dans le domaine des digressions inopportunes, le Cardinal président osait bien parfois manifester un regret, exprimer un désir ; mais il



M. Henri de Riancey. rédacteur en chef de *l'Union* (1).

(1) M. de Riancey a toujours été l'homme des deux mêmes causes : la foi catholique et la royauté légitime. Il les a défendues de l'adolescence à la mort ; il leur a voué sa première et sa dernière pensée. Il avait à peine quitté les bancs du collége, et son frère y était encore, lorsque, vers 1838, il entreprit avec lui d'exécuter en grand un tableau que Bossuet avait à peine esquissé, celui de l'histoire universelle. — C'était merveille de voir s'élever, entre les mains d'un étudiant et d'un collégien, un monument auquel suffirait à peine une longue vie d'études.

L'*Histoire du monde*, que M. Henri de Riancey refondit vingt-cinq ans plus tard, fut son œuvre historique capitale, mais non la seule. Il étudia constamment le passé, surtout le moyen âge, sous l'inspiration du même culte pieux.

Nous ne pouvons le suivre ici ni dans sa carrière d'écrivain, ni dans sa vie active. Né à Paris, en 1816, fils d'un employé supérieur aux finances, et petit-fils d'un chevalier de Saint-Louis, mort à l'armée de Condé, il fit au collége Henri IV de très-brillantes études, suivit l'École de droit et s'inscrivit au barreau de Paris.

Il aurait pu se signaler dans cette carrière, où quelques plaidoiries l'y firent remarquer. Il défendit les abbés Combalot et Souchet, et le journal l'*Univers*. Le journalisme l'attira et le retint. Après avoir collaboré à divers organes de la presse catholique et légitimiste, à *l'Ami de la Religion*, au *Correspondant*, à *l'Union*, il devint rédacteur en chef de cette dernière feuille.

M. de Riancey a fait partie, de 1849 à 1851, de l'assemblée législative, comme représentant de la Sarthe. Au coup d'État du 2 décembre, il fut arrêté et emprisonné à Vincennes ; puis l'organisation politique nouvelle le rendit à ses travaux d'historien et de journaliste. M. de Riancey a reçu, avant de mourir, par la voie du télégraphe, un double hommage bien précieux : le pape, nous l'avons dit dans une précédente note, lui a envoyé, de Rome, sa bénédiction, et le comte de Chambord lui a adressé, de Frohsdorff, son dernier adieu.

aurait craint de se permettre de rappeler l'orateur à la question et de l'empêcher d'en sortir de nouveau. Cette latitude sans limite laissée à l'imagination de chacun était également contraire à une bonne discussion et entraînait une perte de temps précieux.

« De même, il n'était pas loisible à l'auguste assemblée des Pères, alors que son opinion était formée et bien arrêtée sur un point, qu'elle avait entendu sur le même sujet un nombre suffisant d'orateurs pour édifier et éclairer sa conscience aussi complétement que possible, de demander que la discussion fût close et que la discussion portât sur un autre point et une autre proposition. Il lui fallait, malgré sa lassitude, faire appel à sa patience déjà épuisée pour entendre souvent des choses qui déjà avaient retenti plusieurs fois à ses oreilles. C'était encore là une situation peu supportable qu'il importait d'améliorer et d'établir sur le même pied que celle de toutes les autres assemblées du même genre.

« Enfin, et nous ne pousserons pas plus loin nos observations, le *schema*, tous les orateurs entendus, était renvoyé purement et simplement à la commission compétente, et celle-ci avait la mission et la charge d'une nouvelle rédaction. Mais, comme il n'y avait eu aucun vote, le travail de cette commission devenait d'une difficulté extrême, et il lui était bien difficile de pouvoir, sur une simple discussion, pressentir l'opinion de la majorité et rédiger des canons ou des décrets qui fussent la fidèle expression de la pensée du plus grand nombre.

« Ces inconvénients, dont la gravité ne saurait échapper à personne, exigeaient qu'on y apportât un remède efficace, et c'est pour les faire disparaître que les modifications au règlement du Concile ont été édictées par les Cardinaux présidents avec l'approbation du Souverain-Pontife.

« Ainsi, désormais, le Cardinal présidant les Congrégations générales jouira de la prérogative dont est revêtu le président de toute assemblée, celle de pouvoir diriger les débats de la façon la plus utile et la plus propre à atteindre le but proposé ; il usera du droit de rappeler les orateurs à la question s'ils s'en écartent, et de fixer l'ordre de la marche des délibérations. Les orateurs seront entendus dans un ordre plus convenable. La discussion générale aura lieu d'abord et précédera toujours celle des canons et des décrets. L'assemblée, de son côté, lorsqu'elle aura entendu un certain nombre d'évêques, et que la discussion sur un même sujet menacera de se prolonger outre mesure, pourra toujours, si elle se prononce en majorité, mettre fin à des débats devenus inutiles. Enfin, les Pères voteront sur le *schema* dans son ensemble et feront connaître leur opinion sur chaque décret en particulier, de façon que les *schemata* renvoyés aux commissions le seront d'une manière plus compétente, et leur permettront d'y introduire les changements et les modifications qui peuvent être dans le désir du plus grand nombre.

« En voilà assez pour montrer suffisamment la nécessité et la sagesse de ces changements, qui ne sont, à vrai dire, que le développement et le complément du premier règlement, qui garde toute sa vigueur en tous les autres points. »



MGR JOSEPH VALERGA, patriarche de Jérusalem (1).

La marche du Concile va être probablement plus rapide, a dit M. Chantrel, plus haut cité. Et depuis le 18 mars, les faits que nous avons à constater lui donnent raison. Depuis cette date, en effet, les Congrégations générales se tiennent régulièrement et presque chaque jour. Nous allons, comme nous l'avons fait pour les précédentes, passer rapidement en revue les diverses congrégations tenues depuis lors en notant les incidents parvenus à la connaissance du public.

Le 15 mars au soir, les *cursores* déposèrent au domicile de chaque Père un *Monitum* de convocation pour le vendredi 18, à neuf heures du matin. Sous le même pli, les prélats reçurent le premier *schema* du dogme corrigé. Il devait être discuté en séance dès le vendredi même, et dans l'ordre indiqué par le *Monitum* : discussion générale d'abord, puis discussion sur le Prologue, et enfin séparément sur chaque chapitre, et en même temps sur les divers canons qui y correspondent.

Le premier *schema* du dogme, tel qu'il fut distribué aux Vénérables Pères, le 8 décembre, et discuté dans les premières congrégations générales, avait pour titre : *Schema constitutionis dogmaticæ de Fide catholica contra multiplices errores ex rationalismo derivatos*, et comprenait 16 ou 18 chapitres d'environ 140 pages. Or, la dépu-

(1) Pour les détails biographiques, voir les PÈRES DU CONCILE DU VATICAN que nous publions en ce moment.

tation *de Fide*, chargée des corrections et des remaniements, l'a divisé en deux parties, de manière que le *schema* déposé au domicile des Pères ne comprend qu'une partie, la première moitié de l'ancien *schema*, l'autre moitié ne devant être distribuée que subséquemment. On a ainsi deux *schemata* au lieu d'un.

La commission *de Fide* n'a pas manqué de tenir compte des justes observations qui se sont produites dans la discussion d'il y a deux mois. Les membres si éminents qui en font partie et qui depuis trois mois travaillent avec tant d'assiduité et entourés de tant de lumières, ont donné à ce nouveau travail une perfection et une netteté incomparables,

On sait quel a été le mode de procéder de la députation *de Fide*. Trois de ses membres, MMgrs Pie, Dechamps et Martin de Paderborn, avaient été spécialement chargés de dépouiller et d'examiner les observations faites en Congrégation générale, et de modifier, d'après ce travail, le premier *schema* proposé.

Ces trois illustres prélats soumettaient de leur côté, en séance, à la députation réunie, leur nouveau projet. La députation à son tour approuvait, retranchait ou complétait, et c'est ce travail tant de fois discuté, si longtemps élaboré et par de si hautes intelligences, qui fut remis le 15 aux augustes membres du Concile, pour être une dernière fois mis à l'épreuve en congrégation générale, et enfin promulgué.

Donc, le vendredi 18 mars, à 9 heures du matin, les Pères se réunirent comme à l'ordinaire; la foule était considérable dans Saint-Pierre, à l'entrée de la salle du Concile, où les fidèles ne se lassent pas d'assister au défilé de ces vénérables évêques, de ces docteurs du monde catholique, dont la figure resplendit de douceur et de majesté, reflet de ces âmes ornées de tant de vertus et de tant de connaissances. On était heureux de les revoir, après la longue interruption des séances, et l'on sentait que désormais, après les hésitations et les tâtonnements des premières délibérations, les travaux allaient être poussés avec une féconde activité.

Comme de nouvelles dispositions avaient été prises pour l'aménagement de la salle, il fallut assigner de nouvelles places à un certain nombre d'évêques. Aussi, la messe ne put-elle commencer que vers neuf heures et demie. Elle fut célébrée par Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger.

Le cardinal de Angelis, doyen des cardinaux présidents, récita, tous les Pères du Concile étant debout, la belle prière : *Adsumus, Domine sancte Spiritus*, et annonça ensuite qu'un évêque du Brésil avait demandé à être exempté de se rendre aux Congrégations, et que neuf autres évêques, dont cinq appartenant aux Etats-Unis, sollicitaient du Concile l'autorisation de retourner dans leurs diocèses. La Commission des excuses ayant donné des conclusions favorables, la demande de ces prélats fut admise par assis et levé.

Alors Mgr Simor, archevêque de Gran et primat de Hongrie, membre de la députation *de Fide*, prit la parole au nom de cette députation, pour rendre compte, conformément au règlement, des corrections et modifications faites au premier *schema* du dogme. Mgr Simor parla pendant une heure, en un latin fort beau et avec une facilité d'élocution admirable.

Après son discours commença la discussion générale sur le *schema*, ainsi intitulé : *Constitutio dogmatica de fide catholica*, constitution dogmatique sur la foi catholique. Cette constitution est divisée en quatre chapitres : 1° *De Dieu, créateur de toutes choses;* 2° *De la révélation;* 3° *De la foi;* 4° *De la foi et de la raison.* Trois Pères parlèrent, savoir :

Mgr Vincent Tizzani, des chanoines réguliers de Latran, archevêque *in partibus* de Nisibe, et auteur d'une très-belle *Histoire des conciles* ;

Mgr Louis Moreno, archevêque d'Ivrée;

Mgr Vincent Spaccapietra, de la congrégation de la Mission, archevêque de Smyrne et vicaire apostolique de l'Asie-Mineure.

Ensuite, le doyen des cardinaux présidents annonça la mort de l'abbé P. Jérôme-Joseph de Zeidler, arrivée le 1er mars, et recommanda son âme aux prières des Pères. Le défunt était abbé du monastère de Strahow, en Bohême; il avait place au Concile en qualité de président général de l'ordre des chanoines réguliers prémontrés de la congrégation austro-hongroise.

Il était alors onze heures trois quarts. La séance fut un peu moins longue que d'habitude, parce que le Saint-Père devait descendre, comme il le fait tous les vendredis du mois de mars, à la basilique de saint Pierre pour gagner les indulgences de la station. Vers midi, en effet, les cardinaux allèrent recevoir le Pape à la chapelle de la *Pietà* et l'accompagnèrent à l'autel du Saint-Sacrement et au tombeau du Prince des Apôtres, où se trouvaient déjà agenouillés un grand nombre d'évêques. La foule des fidèles était des plus considérables. Le Pape semblait jouir de la meilleure santé, et c'est le sourire sur les lèvres qu'il traversa les rangs de la multitude, la bénissant avec cette effusion de cœur que tout le monde lui connaît.

Le résultat de cette première Congrégation sur le *schema de Fide* est celui-ci : la nouvelle rédaction, d'ailleurs identique à la première dans sa substance, ne rencontre pas de difficultés. On reprochait au projet antérieur sa forme trop scientifique, et l'on réclamait l'application de la méthode employée par le Concile de Trente, c'est-à-dire la réduction de la doctrine en canons. C'est ce qui a été fait.

Suivant la convocation faite par S. Em. le cardinal de Angelis, avant de lever la séance de la 30e Congrégation générale, les Pères du Concile se réunirent, le mardi 22 mars en la salle conciliaire, pour continuer la discussion sur le premier *schema* révisé *de Fide*.

La messe fut célébrée, vers neuf heures, par l'archevêque chaldéen d'Amadia, Mgr Georges Abdiesus Chayatt. La cérémonie, s'étant faite en rite chaldéen, dura plus de trois quarts d'heure.

Aussitôt après, le doyen des Cardinaux présidents, le cardinal de Angelis, récita la prière usuelle et déclara reprise la discussion sur le *schema de Fide*, révisé par la commission ; puis il donna successivement la parole aux orateurs suivants :

Mgr Jacques-Marie Ginouilhac, évêque de Grenoble, présenté pour le siége de Lyon;

Mgr Thomas Salsano, évêque de Tanes, *in partibus infidelium ;*

S. Em. le cardinal Frédéric-Joseph de Schwarzemberg, archevêque de Pragues ;

Mgr Pierre-Richard Kenrick, archevêque de Saint-Louis, aux Etats-Unis ;

Mgr Jean-Pierre Bravard, évêque de Coutances ;

Mgr Jean Simor, primat de Hongrie, archevêque de Strigonie ou Gran ;

Mgr Louis Moreno, évêque d'Ivrée ;

Mgr François Gandolfi, évêque de Corneto et Civita-Vecchia ;

Mg Pierre-Simon-Ludovic de Dreux-Brézé, évêque de Moulins ;

. Enfin, Mgr Joseph-Georges Strossmayer, évêque de Bosnie et Sirmich, en résidence à Diakovar.

Avec les discours ou observations de ces dix honorables Pères du Concile, la séance fut levée à midi quarante minutes, par le cardinal de Angelis, qui prévint l'auguste assemblée que la suite de la délibération était renvoyée au lendemain, mercredi 23 mars.

A cette séance se rattachent des bruits que nous ne voulons que mentionner, sans entrer dans des détails qui courraient grand risque d'être erronés et qui d'ailleurs ne seraient nullement ici à leur place. Nos lecteurs comprennent qu'il s'agit de l'incident soulevé par le discours de Mgr Strossmayer et du tumulte dont ce discours aurait été l'occasion.

Pour nous, nous nous contenterons de rapporter à ce propos les sages et sévères paroles par lesquelles M. Laurentie, dans l'*Union*, flétrit, comme elles le méritent, ces odieuses indiscrétions, pour ne pas dire plus, d'une certaine partie de la presse.

« La loi du silence, imposée par les plus saintes convenances à la conscience des Pères du Concile, nous donne le droit de douter jusqu'à nouvel ordre des récits attristants qui sont divulgués sur la congrégation du 22 mars.

« Notre devoir sera d'attendre que la vérité soit connue, afin que nos jugements ne soient pas exposés au reproche de témérité.

« Il semble, toutefois, que nous avons d'avance le droit de déplorer la situation qu'a prise au Concile Mgr Strossmayer, situation d'*opposition*, d'où serait sorti plus d'un orage, d'où pourraient sortir plus d'un péril et surtout plus d'un scandale.

« Le récit que nous lisons de cette séance du 22 mars aurait pour effet d'assimiler le Concile à une assemblée politique animée de passions ardentes, non inspirée de l'esprit de Dieu.

« Il était certes difficile qu'une assemblée d'hommes, même une assemblée d'évêques, ne portât pas en soi quelque germe d'humanité, et le fond de l'humanité, c'est la passion, c'est l'orgueil, c'est la révolte.

« Le trouble jeté dans le Concile par quelques-uns n'est donc pas pour nous une surprise, mais il est une cause d'affliction. Ce qui nous étonne plutôt, c'est la divulgation possible des actes intérieurs d'une réunion d'évêques et de prêtres, qui tous ont dû s'astreindre devant Dieu à la loi du secret, qui est une loi de respect pour l'œuvre à laquelle ils concourent sous l'inspiration de Dieu même, et non sous l'applaudissement des opinions. C'est là notre surprise. Les fidèles à qui on dit si souvent qu'ils n'enseignent pas, qu'ils sont enseignés, non-seulement ont besoin de l'enseignement, mais ont besoin aussi de l'édification ; et c'est à ce titre qu'ils se croient le droit de se plaindre, si à l'enseignement qui leur est donné, ne se joint pas l'exemple de respect pour les lois d'ordre qui régissent toute l'Eglise. »

Le mercredi 23 mars se tint la trente-deuxième Congrégation générale. Le temps était froid; il tombait une pluie grise et morne. Néanmoins, une foule nombreuse de curieux s'était rendue à la basilique et avait pris place près de l'entrée de la salle conciliaire, afin d'assister à l'arrivée des Evêques et à leur entrée au Concile.

La réunion débuta comme toujours, par l'audition de la messe du Saint-Esprit. Elle fut célébrée par l'Archevêque de Trani, Nazareth et Barletta, Mgr Joseph de Bianchi-Dottula.

Après la prière récitée par le cardinal de Angelis, la discussion fut de nouveau déclarée ouverte sur le premier *schema* de la foi, et l'on entendit successivement :

Mgr Joseph Caixal y Estrada, évêque d'Urgel (Espagne) ;
Mgr Pierre-Marie Ferri, évêque de Casale (Piémont);
Mgr Guillaume-René Meignan, évêque de Châlons-sur-Marne ;
Mgr Salvatore Magnasco, évêque de Bolina, *in partibus infidelium;*
Mgr Richard Whelan, évêque de Wheeling (Etats-Unis) ;
Mgr Ludovic Haynald, archevêque de Colocza et Bath ;
Mgr Louis Filippi, évêque d'Aquila.

Puis :

Mgr Paul Ballerini, patriarche d'Alexandrie pour le rite latin ;
Mgr François Gandolfi, évêque de Corneto et Civita-Vecchia ;
Mgr Joseph Caixal y Estrada, évêque d'Urgel (pour la deuxième fois);
Mgr Pierre Ferri, évêque de Casale (également pour la seconde fois);
Mgr Edouard Dubar, évêque de Canata *in partibus infidelium,*
Et, enfin, Mgr Michel Fogarasy, évêque de Transylvanie.

On remarquera que les évêques d'Urgel et de Casale prirent chacun deux fois la parole. Ce fait se renouvellera assez souvent désormais avec le nouveau règlement. La discussion se trouvant divisée et devant procéder avec ordre et méthode, on comprendra aisément qu'un orateur ayant des observations à présenter sur plusieurs points différents, soit appelé à prendre plusieurs fois la parole sur le même *schema* et même dans la même séance.

Dans cette même Congrégation, un congé fut demandé, pour cause de maladie, et obtenu par Mgr Boniface Toscano, évêque de la Nouvelle-Pampelune, dans l'Amérique du Sud. Puis la séance fut levée à midi cinquante-cinq minutes, par le cardinal de Angelis, qui convoqua les Pères pour le lendemain jeudi, 24 mars.

A la Congrégation de ce jour (la trente-troisième depuis l'ouverture du Concile), les Evêques ayant pris leurs places, l'Archevêque de Tuam (Irlande), Mgr Jean Mac-Hale, qui se tenait prêt, monta à l'autel vers neuf heures du matin, et offrit le saint sacrifice de la messe suivant le cérémonial ordinaire.

Immédiatement après, le plus ancien des cardinaux présidents, le cardinal de Angelis, récita la prière usuelle et tous les Pères s'assirent sur leurs siéges.

La discussion sur le *schema* de la foi fut reprise, et l'on entendit successivement dans leurs observations :

Mgr Salvatore Magnasco, évêque de Bolina *in partibus infidelium ;*
Mgr Charles-Joseph de Hélélé, le nouvel évêque de Rottembourg;
Mgr Ludovic-Anne Dubreuil, archevêque d'Avignon ;
Mgr Guillaume-Bernard Ullathorne, évêque de Birmingham ;
Mgr Guillaume-Joseph Clifford, évêque de Clifton ;
Mgr Mathias Éberard, évêque de Trèves ;
Mgr Étienne-Émile Ramadié, évêque de Perpignan;
Mgr Laurent Gastaldi, évêque de Saluces ;
Mgr Paul Melchers, archevêque de Cologne ;
Mgr Léon Meurin, évêque d'Ascalon *in partibus*, vicaire apostolique de Bombay ;
Mgr Paul Ballerini, patriarche latin d'Alexandrie ;
Mgr Mariano Ricciardi, archevêque de Reggio (Deux-Siciles);
Mgr François Gandolfi, évêque de Corneto et Civita-Vecchia ;
Et, enfin, Mgr Emmanuel Garcia Gil, archevêque de Sarragosse, de l'ordre des Frères-Prêcheurs.

On fit alors une distribution aux Pères des amendements et du

nouveau texte du *Proœmium* et du premier chapitre du *schema de Fide* sur lesquels les Évêques devaient être appelés à voter dans une des prochaines Congrégations.

La séance fut ensuite levée un peu avant une heure de l'après-midi par le cardinal de Angelis, qui annonça que le Concile se réunirait de nouveau le samedi 26 mars pour la tenue de la 34e Congrégation.

XXVI

Mais dans l'intervalle de ces deux jours, le 24 et le 26 mars, deux cérémonies eurent lieu, qu'il convient de raconter ici brièvement, l'une touchante et d'un caractère presque privé,— la réception par le Saint-Père de NN. SS. les vicaires apostoliques; — l'autre auguste, majestueuse, grandiose, — la célébration de la fête de l'Annonciation.

Ce fut le 24 mars, le jour même de la trente-troisième Congrégation, que Pie IX reçut les Vicaires apostoliques. Il les avait appelés pour leur remettre certains cadeaux et ornements qui lui avaient été envoyés pour eux. C'était les dames de l'Association de l'Adoration perpétuelle et de l'OEuvre des Eglises pauvres qui les avaient fabriqués. Ils se réunirent au nombre d'une centaine dans la salle Regia. Les cadeaux étaient préparés dans des corbeilles placées sur les bancs.

Lorsque le Saint-Père entra, tous ces nobles Évêques, représentant la multitude des peuples, se mirent à genoux. Le Saint-Père leur dit: *Surgite!* Ils se levèrent, et il leur adressa la parole en français. Il parlait debout, avec sa simplicité et sa majesté habituelles, souriant et auguste. Nos lecteurs seront heureux de lire ici son discours, traduit du *Journal officiel.* « Mais, ont rapporté les assistants, il eût fallu l'entendre. il eût fallu le voir. Des rayons passaient sur son visage, et Dieu et l'Église nous étaient présents, et nos cœurs en étaient à jamais remplis. »

« C'est pour moi, dit Pie IX, une grande consolation de « me trouver au milieu de vous, afin de remplir le désir « des pieuses dames de Belgique qui, animées d'un zèle « ardent qui leur permet de répéter cette parole : *Domine* « *dilexi decorem domus tuæ*, ont préparé et expédié à Rome, « dans des caisses, une certaine quantité de vêtements « sacrés de divers rites pour qu'ils soient distribués aux « Evêques des missions pauvres. Je dois louer le zèle de « ces pieuses dames, et en vous remettant leurs présents, « je n'ai pas besoin de les recommander à vos prières, car « je suis assuré que vous implorerez pour elles et leurs « familles les bénédictions de Dieu, et que vous chercherez « à satisfaire leurs désirs. Vous trouverez d'ailleurs dans « les caisses les intentions spéciales que ces dames vous « recommandent; je suis sûr que vous n'y manquerez pas.

« Je me réjouis par-dessus tout de voir que ces dames « se sont occupées des ornements pour les rites orientaux; « je ne sais si le dessin et la taille en seront bien appropriés « à ces rites. Chacun de vous cherchera à les adapter de son « mieux. Mais je me réjouis de cette pensée, parce que j'aime les « rites orientaux, et je veux qu'ils soient conservés intacts. La « variété des rites est un des grands ornements et l'une des gloires « de l'unité de l'Eglise catholique... J'aime tous mes fils sans dis- « tinction de nation, de langue ou de rite, et je désire ardemment « qu'à cet amour on corresponde, et qu'ainsi soit rendue plus « étroite l'union entre le chef et les membres. Mes paroles s'adres- « sent spécialement à vous, Orientaux, près de qui l'on a fait ces jours-ci « des efforts pour vous détacher de ce Saint-Siége. Soyez, au contraire,



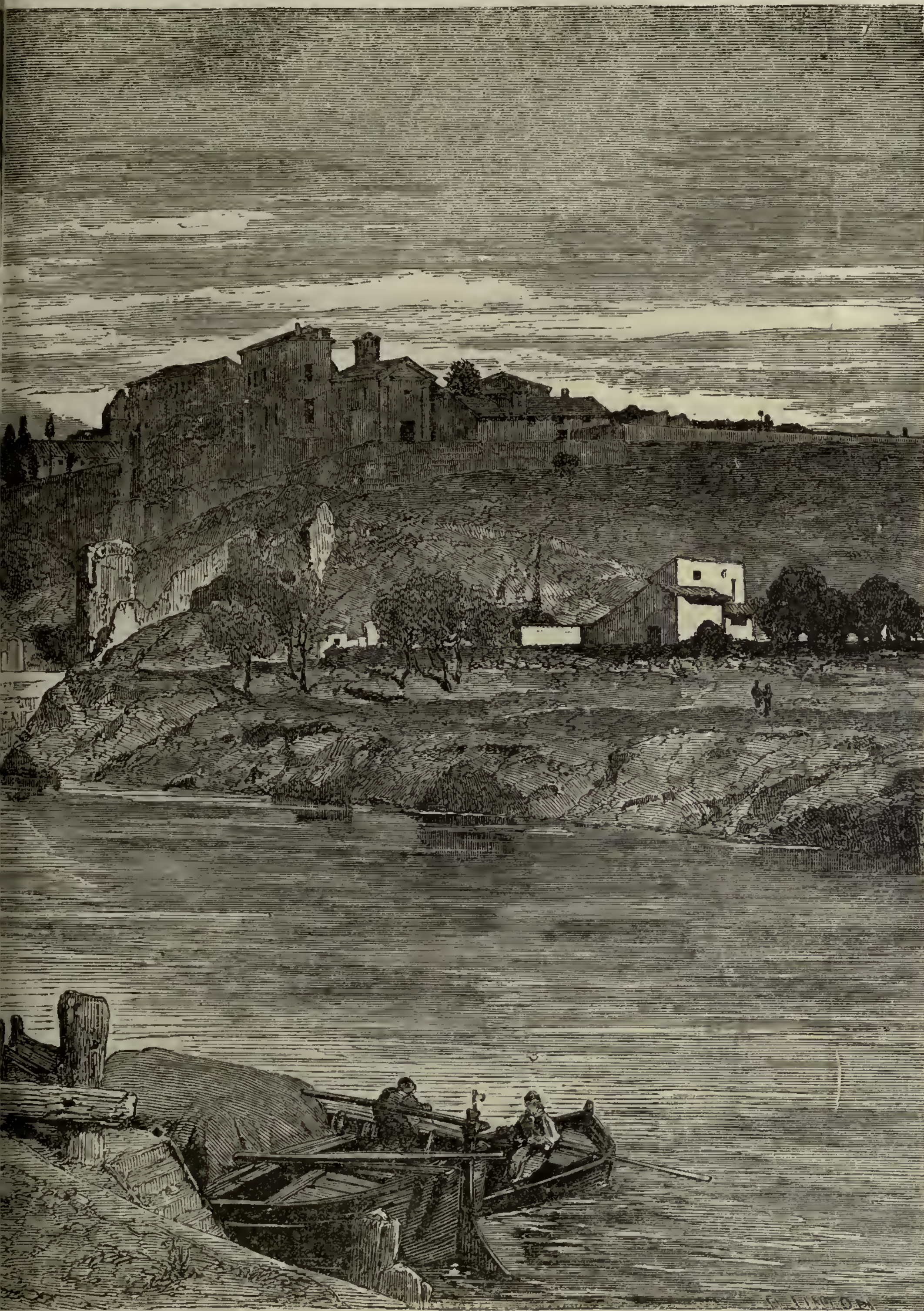
ROME. — Vue du mont A

« toujours fermement unis avec moi, et ne vous laissez pas vaincre par l « conseils et les suggestions qui vous viennent de ceux qui sont les enne... « de l'Eglise et qui ne veulent pas votre bien.

« Voici que se renouvelle pour le Vicaire de Jésus-Christ ce qui est

(1) Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en leur rappelant que le mont Aventin es célèbre dans les fastes de l'histoire romaine. C'est là que se retiraient les plébéiens quand ils ne pouvaient obtenir la reconnaissance de leurs droits par les patriciens. Le tribun du peuple, L. Icilius fit décréter une loi qui attribuait exclusivement aux plébéiens la propriété du mont Aventin pour y construire leurs habitations. Cependant le mont Aventin resta hor

« arrivé à Jésus-Christ lui-même, lorsqu'il fût traîné au tribunal de Pilate. « Pilate était bien persuadé de l'innocence du Sauveur et il aurait bien « voulu le délivrer, mais en entendant ces paroles : *Si hunc dimittis, non es « amicus Cæsaris*, il se laissa intimider et, vaincu par le respect humain : « *tradidit illum voluntati eorum*. Ce sont des moments solennels que ceux « que nous traversons. Il s'agit des principes de la vie éternelle, des droits « de l'Eglise et du Saint-Siége, dont tout le monde reconnaît la vérité, la « sainteté et la justice, et qui pourtant sont attaqués par ceux qui, se



prise du palais Portèse (1).

« disant amis de César, sont amis de la Révolution.

« Ne nous laissons pas séduire par leurs menaces et leurs promesses. « Non, nous n'imiterons pas les juges du tribunal de Pilate, mais nous défen- « drons la sainte cause de Dieu; sans nous laisser séduire aux applaudis- « sements du monde, sans nous laisser effrayer par la crainte d'en- « courir des blâmes de ce qu'on appelle aujourd'hui l'opinion publi- « que, qui fait tant de malheureuses victimes.

« J'y reviens et je le répète. Attachez-vous à moi et non à la « Révolution. Attachez-vous à moi pour défendre les droits sacrés « de la vérité et de la justice, et pour ne point vous laisser « séduire par la recherche de la popularité et des applaudisse- « ments; car vous devez tourner vos esprits vers moi et les y « tenir, non vers la révolution.

« Mais afin de nous tenir fermes dans ces résolutions, « demandons au Saint-Esprit qu'il descende sur nous et « qu'il nous donne le secours nécessaire pour notre œuvre, « Surtout soyons humbles de cœur et d'esprit, et n'ayons « aucune confiance dans nos propres forces et dans nos « propres lumières. Fondés sur cette vertu et guidés par « la foi, nous combattrons pour le règne de Dieu, sans « peur et sans aucun danger d'être trompés. O mon Dieu, « donnez-nous votre esprit, qu'il remplisse de sa lumière « et fasse tressaillir nos cœurs, afin, qu'avant tout, nous « sachions, malgré la rage de nos ennemis, confesser et « promulguer la vérité.

« Recevez donc la bénédiction que je vous donne.

« Je vous bénis au nom du Père, je vous bénis au nom « du Fils, je vous bénis au nom du Saint-Esprit. Que cette « bénédiction vous accompagne dans les Missions, qu'elle « vous soit une force pour accomplir l'œuvre périlleuse et « sainte qui est confiée à votre zèle. Qu'elle descende « sur votre clergé et sur tous les fidèles commis à vos « soins. Qu'elle vous maintienne unis dans ce monde, afin « que tous nous soyons unis dans l'autre, éternellement. »

Après ces paroles, le Saint-Père donna la bénédiction apostolique. Puis le R. Mgr Hassoun, patriarche de Cilicie des Arméniens, se fit l'interprète des sentiments unanimes et remercia Sa Sainteté en quelques paroles appropriées à la circonstance. Après quoi le Saint-Père, s'étant approché des tables sur lesquelles étaient les caisses d'ornements, remit lui-même aux RR. Patriarches, pour être distribués à chacun, les présents dans l'ordre où ils avaient été rangés.

Le lendemain, 25 mars, était, tous les catholiques le savent, le jour de la fête de l'Annonciation. En vue de cette solennité, chaque prélat avait reçu à domicile par les *cursores* une *intimation*, dont voici le texte latin :

« Feria VI die 25 martii 1870 festo ANNUNTIATIONIS BEATÆ MARIÆ VIRGINIS hora decima ante meridiem erit cappella Papalis in Ecclesia S. Mariæ supra Minervam, et Missam cantabit E. et R. D. Cardinalis Gonella ejusdem Ecclesiæ titularis.

« EE. et RR. DD. Cardinales vestibus et cappis *rubis* induti in sacrarium convenient, Summi Pontificis adventum expectantes.

« RR. DD. Patriarchæ, Primates, Archiepiscopi, Episcopi et Abbates, in Concilio locum habentes, consuetis vestibus, adorato prius SS. SACRAMENTO, cappas induent et subsellia parata in presbyterio occupabunt.

« Post Missam EE. et RR. DD. Cardinales elargientur eleemosynam pro dotandis puellis.

« Itaque intimentur EE. ac RR. DD. Cardinales, et RR. DD.

du *pomœrium* et des murs de Rome jusqu'à la décadence. Hercule, Diane, la Liberté, la bonne Déesse et d'autres divinités avaient des temples sur le mont Aventin. Selon les vieilles légendes, ce fut là qu'Hercule vainquit Cacus et où Evander, au temps d'Enée, avait construit sa chaumière. La vue du mont Aventin que nous publions aujourd'hui a été dessinée d'après nature par M. Didier, ancien prix de Rome, et dont la réputation, comme peintre, n'est plus à faire.

Patriarchæ, Primates, Archiepiscopi, Episcopi et Abbates, vice-Camerarius, Princeps solii, Auditor et Thesaurarius R. C. A. Antistes Pontificiæ domui præpositus, Senator, et Conservatores Urbis, Magister S. Hospitii, Decani Collegiorum omnium tam Prælatorum quam Officialium, ceterique intimari soliti.

« *De Mandato* SS. D. N. Papæ,

Aloisius Ferrari, *proton. apost. cærem. præfectus.* »

« C'est qu'en effet, dit M. Louis Veuillot dans une de ces admirables lettres qui ont pour titre : *Rome pendant le Concile*, lettres que nous avons eu et que nous aurons souvent encore le plaisir de citer, c'est qu'en effet, l'Annonciation est une fête particulièrement chère au peuple romain. Il y a trois grandes dévotions dans Rome : le Saint-Sacrement, la Sainte-Vierge et le Pape. Rome est la ville de la Présence réelle, la ville de la Mère de Dieu, la ville du Vicaire de Jésus-Christ...

« Les fêtes de la Sainte-Vierge ont une allégresse propre, qui se sent plus qu'on ne le peut décrire; mais un peuple chrétien goûte cette double douceur et cette double force de la virginité et de la maternité. L'Annonciation sourit à l'entrée du printemps, comme la belle candeur de la Vierge, comme la sainte fécondité. Les fleurs éclosent, les fruits sont annoncés, la bénignité du Ciel enveloppe d'amour cette floraison riche et charmante. Rome est le sol naturel de ces harmonies. Le Pape sort du Vatican et vient, en grande pompe, faire visite à la Sainte-Vierge, dans l'une de ses plus magnifiques églises. Il répand des bénédictions, il apporte des présents, il distribue des dots aux jeunes filles pauvres qui ont été élevées sous les auspices de la Sainte-Vierge, afin qu'elles puissent, suivant leur choix, entrer en religion ou entrer en ménage.

« Quand le Pape va quelque part, c'est pour offrir le saint sacrifice de la Messe ou y assister, pour prier, pour honorer Dieu et répandre des grâces. Telle est la fête, et le peuple s'y associe. On s'est confessé, on a communié, on a fait quelque bonne œuvre, on prend du repos. Le matin, on se trouve sur le passage du Pape, le soir on se promène au Pincio, à la villa Borghèse, on va voir le printemps.

« Le printemps et le Pape, cela peut remplir une journée. Les haies, qui fredonnaient il y a deux ou trois semaines, commencent d'être en pleine voix. Dans les gazons, il y a des étoiles, comme en pleine nuit; dans les jardins le laurier est en fleur (fleur d'or, qui ne le déprécie pas); dans les airs, l'alouette chante, et quelle lumière tombe de l'azur! Fête de l'œil, fête de l'oreille, fête de l'intelligence. Des éclairs et des courants de pensée inconnus ailleurs traversent ce théâtre incomparable. A Rome, ces jours là surtout, les monuments, les ruines, la vieille et la nouvelle histoire si bien liées dans leurs contrastes, le ciel et la terre qui se connaissent bien ont ensemble des dialogues dont rien n'égale la majesté. Tout ce que l'on a pu voir ailleurs devient mesquin. La voix purement humaine baisse, n'est plus entendue...

« J'ai vu passer le Pape, j'ai vu passer la vie. Les Romains ont bien raison d'aimer le train de grand gala et de courir à ce spectacle. C'est une pompe très-simple, très-noble, très-aimable, fort animée et fort ordonnée, et qui n'a rien de tumultuaire. Même au physique, le Pape est le seul homme dans le monde qui ait bien l'air de savoir où il va. Il a un chemin tracé, un pas réglé; il va lentement, comme celui qui sait qu'il arrivera.

« Du Vatican au couvent de la Minerve, le pavé est couvert d'un sable jaune éclatant. Deux riches et amples bannières de forme traditionnelle flottent à l'entrée du pont Saint-Ange, à leur place marquée. Ici les hommes revoient ce qu'ils ont vu enfants et ce qu'avaient vu leurs pères; et ce que voient les pères, les enfants le verront. Quantité de choses ici durent toujours, reparaissent toujours comme le soleil et comme le pain, et les saisons les ramènent comme elles ramènent les fleurs.

« Toute la population quitte le reste de la ville et se concentre sur ce parcours entre le Vatican et la Minerve. La haie est formée de voitures riches et pauvres, et de piétons les plus mélangés que l'on puisse trouver sur la terre : indigents, petit peuple, bourgeois, paysans, prêtres, soldats, évêques. C'est à Rome que se trouvent le plus de gens pour s'arranger de cette bonne place si peu prisée, et qui vaut tant, la place sur le pavé, la bonne place de tout le monde, place qu'on ne sollicite pas, qu'on peut changer, qui permet de passer du soleil à l'ombre, qu'on peut toujours ne pas prendre et toujours quitter. La foule, épaisse partout, est compacte sur la place de la Minerve et aux abords. Là où un pied peut se poser, où une main peut s'accrocher, il y a quelqu'un, une bouche qui sourit, un cœur qui bat. Notez que parmi tout ce monde, sauf peut-être les gens arrivés de la veille, chacun a déjà vu le Pape. Mais chacun veut le revoir, et combien ne sont venus que pour le revoir!

« Les cloches de Saint-Pierre se font entendre. C'est lui. Le cortége commence par un peloton de gendarmes, comme les nôtres, mais qui seraient des plus beaux parmi les nôtres; de tels gendarmes, m'a dit un ancien sous-préfet, que, ma foi, on les trouverait dignes d'être Français. Après eux, le *batti strada*, cavalier très-chamarré et bien monté; puis, deux voitures d'officiers et serviteurs ecclésiastiques et laïques; puis, entouré de quelques gens de pied, le porte-croix sur une mule caparaçonnée. Le Prélat à cheval en habit violet, sa grande croix brillante à la main, est le personnage remarqué du cortége. On le voit ainsi dans l'*Attila* de Raphaël. Devant la croix les fronts se découvrent. Voici le carrosse du Pape, tout d'or et de glaces, à six chevaux conduits par deux postillons. A la place du siége, il y a un beau groupe de deux anges supportant la tiare. Le Pape est assis au fond, sur un trône; en face de lui sont deux Cardinaux. On s'agenouille, il bénit. Les gardes nobles, la voiture du majordome et un peloton de dragons terminent le cortége. Voilà en gros le train du grand gala. On peut voir et j'ai vu ailleurs plus de gendarmes, sinon plus beaux, plus de suite, plus de militaires. On ne sera pas pour cela tenté de se mettre à genoux.....

« La foule l'attendait, la foule le suivait. Il a passé devant le mausolée d'Adrien, retentissant de fanfares joyeuses; il a traversé le Tibre, il est entré dans la ville frémissante d'amour et de joie. Il a vu partout son peuple à genoux, sous sa main toujours levée pour bénir.....

« Enfin, il est parvenu à ce seuil vers lequel il se dirigeait. On avait jusqu'alors ou reçu la bénédiction en silence ou crié : *Vive Pie IX!* Là, une voix immense a élevé un cri nouveau : *Vive le Pape infaillible!* L'acclamation est partie du séminaire français; elle s'est prolongée et répétée sur la place, jusqu'à ce que le Saint-Père fût entré dans l'église. Elle a recommencé à sa sortie. Voilà jusqu'à présent, l'effet extérieur de tant d'agitations et de raisonnements contraires.

« J'ai vu le Pape au retour, sur la place de Saint-Pierre. Là, il y avait peu de monde. C'était le bel endroit pour le cortége, mais ce

n'était plus le lieu de l'émotion. La place de Saint-Pierre est comme un premier péristyle du temple, la paix y règne déjà. La colonnade, l'obélisque de Sixte-Quint, les fontaines, le soleil et le Pape vont tous ensemble. On ne sent pas ici le besoin d'appeler quelque chose, tout y est.

« Le Saint-Père avait avec lui le cardinal Moreno, archevêque de Séville, et notre bon cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, tout rajeuni par la longue et terrible maladie qu'il a voulu vaincre et qu'il a vaincue pour venir au Concile... Voilà une journée de Rome !... »

XXVII

Dès le lendemain 26 mars, le Concile continuait ses augustes travaux, interrompus seulement par ce jour de fête. Les Pères du Concile se réunirent, à l'heure ordinaire, à la basilique Vaticane, pour la tenue de la trente-quatrième Congrégation générale.

On commença par la messe du Saint-Esprit, qui fut célébrée par Mgr Pinol y Aycinena, archevêque de Guatemala, et le doyen des cardinaux présidents, le cardinal de Angelis récita, tous les Evêques debout, la prière prescrite.

Comme on l'avait annoncé dans la Congrégation précédente, l'assemblée fut appelée à se prononcer sur le premier chapitre ou *proœmium* du *schema* de la Foi. Quelques amendements relatifs à la substance même de ce chapitre ayant été encore discutés, le vote fut ajourné à une prochaine réunion.

On reprit ensuite la discussion et l'on entendit successivement :

Mgr Simor, primat de Hongrie, au nom de la commission ;

Mgr Louis Filippi, évêque d'Aquila ;

Mgr Victor Dechamps, archevêque de Malines ;

Mgr Joseph Caixal y Estrada, évêque d'Urgel ;

Mgr Amat, évêque de Monterey e los Angelos (Etats-Unis) ;

Mgr Pierre Rota, évêque de Guastalla,

Et Mgr Hyacinthe-Marie Martinez, évêque de Saint-Christophe de la Havane.

Après ces orateurs, le cardinal de Angelis annonça que les Pères étaient ajournés au lundi 28 mars pour la continuation de la délibération et leva la séance à environ une heure et quelques minutes après midi.

Comme toujours, des personnes en grand nombre s'étaient rendues à la basilique de Saint-Pierre pour l'arrivée et le départ des Pères du Concile.

Le lendemain, 27 mars, se célébrait encore une fête religieuse que nous ne saurions passer sous silence. C'était le dimanche du *Lœtare*, ainsi nommé parce que l'Église interrompt pendant un jour les tristesses du Carême ; le Pape a béni la Rose d'or.

Il y avait messe pontificale à Saint-Pierre. Les Cardinaux s'y étaient rendus ; ils sont ce jour-là vêtus de rose. Presque tous les Evêques présents à Rome y assistaient également. Le Pape fit son entrée à 11 heures, par la porte du Concile. Devant lui, l'on portait la rose qu'il avait bénite à la sacristie de la chapelle Sixtine et que l'on dépose sur l'autel pendant la messe. Elle consiste dans une tige portant six à huit roses avec leur feuillage, et, placée dans un vase à double anse d'une forme très-élégante, le tout en or. Elle est destinée à un prince catholique ou à un personnage illustre qui a bien mérité du Saint-Siége. Mais, quels sont les princes catholiques ou les personnages qui se servent de leur puissance pour défendre l'Eglise ? Aussi, depuis longtemps, la rose d'or n'a-t-elle été envoyée à personne.

La station du Carême avait lieu ce jour-là à Sainte-Croix-de-Jérusalem. Cette église a été bâtie près du palais Sessorien, habité par Héliogabale, puis par Alexandre Sévère, son successeur, et plus tard par sainte Hélène, mère de Constantin. On sait que sainte Hélène, ayant entrepris le pèlerinage de Jérusalem, en avait rapporté les instruments de la passion enfouis sur le Calvaire, au lieu même où Notre-Seigneur avait été crucifié. Des trois croix que les fouilles avaient fait découvrir, l'une avait produit un miracle, et l'on en avait conclu que c'était celle où était attaché le corps du Sauveur. Sainte Hélène fit charger un vaisseau entier de la terre du Calvaire, la fit déposer près de son palais, et, en ce lieu, Constantin éleva une basilique pour contenir les reliques. Consacrée par saint Sylvestre, cette église a été restaurée en dernier lieu par Benoît XIV en 1743.

Les reliques qu'on y conserve sont : trois grands morceaux de bois de la vraie croix, un des clous qui a été teint du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ce clou est long de treize centimètres, a trois tranchants, à tête arrondie ; la pointe en est cassée, — deux épines de la couronne ; — le doigt de saint Thomas, celui-là même, dit-on, qu'il mit dans la plaie du Sauveur pour convaincre son incrédulité ; — enfin, une partie du titre de la vraie croix. Ce titre consistait primitivement, d'après Sozomène, en une petite planche de bois, couverte d'une couche de blanc, sur laquelle les caractères étaient tracés à la couleur rouge. Aujourd'hui, le bois est noirci par la vétusté ; la couleur rouge a pris une teinte plombée ; la tablette, consumée par le temps, a diminué de grandeur. Cependant, les caractères sont encore visibles, lisibles même, et on peut y reconnaître et reconstituer la triple inscription en hébreu, en grec et en latin : *Jesus Nazarenus, rex Judæorum*. Les trois inscriptions, faites par le même ouvrier qui était hébreu sans doute, sont écrites de droite à gauche, suivant l'usage de la langue hébraïque, ce qui fait qu'en réalité les inscriptions grecques et latines sont retournées. Toute la journée, des évêques, des confréries, des religieux, de pieux laïques de toute condition, ont visité l'église de Sainte-Croix pour gagner des indulgences. A cinq heures, après des prières et des chants, un cardinal a fait l'ostension des reliques à la foule du haut d'une petite tribune. La cérémonie s'accomplit à Rome avec beaucoup de solennité et de piété.

Le lundi 26 mars eut lieu la trente-cinquième Congrégation générale.

A neuf heures du matin, l'archevêque de Tarragone, Mgr François Fleyx y Solans, offrit, suivant le cérémonial ordinaire, le sacrifice non sanglant de nos autels.

La prière *Adsumus* fut récitée ensuite par S. Ém. le Cardinal de Angelis, camerlingue de la Sainte Église romaine, et la discussion sur le deuxième chapitre du *schema de Fide* fut reprise et continuée.

Huit orateurs se firent entendre. Ce sont :

Mgr Joseph de la Cuesta y Maroto, évêque d'Orense (Espagne)

Mgr Laurent Gastaldi, évêque de Saluces ;

Mgr Georges Chayatt, archevêque d'Amide, rite chaldéen ;
Mgr Henri-Édouard Manning, archevêque de Westminster ;
Mgr Philippe Vespasiani, évêque de Fano ;
Mgr Henri Maret, évêque de Sura *in partibus* ;
Mgr Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges ;
Et Mgr Salvatore de Martis, évêque de Galtelli-Nuoro.

Un nouveau *schema* fut distribué aux Pères pendant la séance. Il importe de remarquer ici que les Congrégations se succèdent presque sans interruption. L'intention du Saint-Père et des Cardinaux présidents est désormais qu'il y ait, autant que possible, des Congrégations tous les jours, sauf les jours fériés.

Voici d'ailleurs la discussion épuisée sur les deux premiers chapitres du *schema de Fide*. La délibération sur le troisième chapitre va commencer.

L'heure se trouvant avancée, la séance fut levée vers une heure un quart par le cardinal de Angelis, qui donna avis aux Pères de la convocation qui leur était faite pour le lendemain, mardi, à l'heure ordinaire.

Les prélats se retirèrent en traversant les rangs d'une foule nombreuse, qui, comme d'ordinaire, était accourue pour pouvoir contempler de près ces dignes et vénérables pasteurs des peuples.

Le 29 mars, trente-sixième Congrégation générale, des plus importantes celle-là. Elle commença à neuf heures précises et ne se termina qu'à une heure vingt minutes.

Suivant les règles établies, la séance débuta par l'audition de la messe du Saint-Esprit, qui fut célébrée par l'Evêque d'Alexandrie; ensuite la prière fut, comme de coutume, récitée par le cardinal premier président de Angelis.



ROME. — LA STATUE DE SAINT-PIERRE.

Puis, on vota le *prœmium* du *schema de Fide*, qui avait été renvoyé, dans une des précédentes Congrégations, à la commission compétente pour sa rédaction définitive. Le travail de la commission fut voté à l'unanimité.

Ainsi se trouvaient adoptés le Prologue et le premier Chapitre. Les décisions du Concile, qui ne doivent devenir absolument définitives que dans la première session publique et après la confirmation du Saint-Père, sont rédigées sous la forme de canons, qui sont au nombre de cinq. Quelques Pères avaient, dit-on, demandé qu'on ne terminât plus les canons par la formule : *Qu'il soit anathème!* sous prétexte que cette formule n'est pas assez charitable et heurte trop vivement les dispositions du siècle ; on leur répondit que l'Eglise, toujours pleine de charité pour les égarés, ne peut avoir de condescendance pour l'erreur, et qu'il est de l'essence même de la charité de signaler l'erreur avec le plus d'énergie possible. On conserva donc l'ancienne formule, qui a l'avantage d'indiquer avec autant de netteté que de force ce qui est vrai et ce qui est faux.

Quant aux amendements, au nombre d'environ 45, voici comment il fut procédé. Après le premier vote, Mgr Vincent Gasser, évêque de Brixen, dans le Tyrol, monta à l'ambon, et divisant ses nombreux amendements en trois groupes, parla successivement et séparément sur chacun de ces groupes, disant quels amendements la députation croyait pouvoir accepter, et pourquoi, et aussi quels amendements la députation croyait devoir rejeter et pour quels motifs également.

Lorsque l'orateur avait fini de s'expliquer sur chacun des groupes, on mettait aux voix les amendements que ce groupe renfermait, en suivant le mode de votation réglé par le décret, c'est-à-dire double épreuve pour chaque amendement, les Pères qui l'acceptaient se levant d'abord et les autres qui ne l'acceptaient pas restant assis, puis ces derniers se levant à leur tour pendant que les premiers, au contraire, restaient assis : épreuve et contre-épreuve.

On a remarqué que tous les amendements, admis ou rejetés par la commission, l'ont été également à la presque unanimité par l'auguste assemblée.

Les vénérables Pères furent en somme très-satisfaits de cette séance, qui a parfaitement fonctionné, montré l'intime accord qui existe entre la députation et le Concile, et inauguré en quelque sorte la partie *définitive* des délibérations.

Les votes remplirent la séance tout entière, et l'assemblée fut ajournée au lendemain.

Ce jour là, mercredi 30 mars, les Pères du Concile se réunirent vers neuf heures du matin, à la basilique de Saint-Pierre, pour la tenue de la trente-septième Congrégation générale.

La messe fut célébrée par l'archevêque de Lucques, Mgr Jules Arrigoni, et la prière ordinaire récitée par le cardinal doyen.

Mgr Vincent Gasser monta en chaire et donna à l'auguste assemblée, au nom de la commission de la Foi, des explications sur un amendement du premier chapitre renvoyé, dans la Congrégation de la veille, à ladite commission pour une légère rectification.

Après ce rapport, les Pères votèrent, à la presque unanimité, les conclusions de la commission.

On passa ensuite à la discussion du 3ᵉ chapitre du *schema*, et l'on entendit successivement :

Mgr Paul Ballerini, patriarche latin d'Alexandrie;
Mgr Jean Vancza, archevêque de Fogarach, rite roumain ;
Mgr François Rivet, évêque de Dijon ;
Mgr Joseph-Armand Gignoux, évêque de Beauvais ;
Mgr Félix Cantimorri, évêque de Parme;
Mgr Joseph Caixal y Estrada, évêque d'Urgel ;
Mgr Pierre-Marie Ferré, évêque de Casale;
Mgr Hyacinthe Martinez, évêque de St-Christophe de la Havane;
Mgr Salvator Magnasco, évêque de Bolina *in partibus;*
Le R. P. Vincent Jandel, général des Dominicains ;
Mgr Paul Melchers, archevêque de Cologne.

La liste des orateurs, sur ce chapitre du *schema*, se trouvant épuisée, le cardinal de Angelis leva la séance à midi trois quarts, annonçant aux Pères du Concile qu'ils se réuniraient le lendemain encore.

Dans la trente-huitième Congrégation générale (jeudi 31 mars), la messe du Saint-Esprit fut célébrée par Mgr Joseph Dusmet, archevêque de Catane, et la prière récitée par le cardinal de Angelis.

La discussion fut continuée ensuite sur le *schema* de la Foi. Prirent successivement la parole :

Mgr Georges Errington, archevêque de Trébizonde *in partibus infidelium* ;

Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn, au nom de la commission de la foi ;

Mgr Bienvenu Monzon y Martins, archevêque de Grenade ;

Mgr Pierre-Alexandre Doima Maupas, archevêque de Zara ;

Mgr Félix Dupanloup, évêque d'Orléans ;

Mgr Taddée Amat, évêque de Monterey e los Angelos (Californie) ;

Mgr Nicolas Dabert, évêque de Périgueux ;

Mgr Léon Meurin, évêque d'Ascalon, vicaire apostolique de Bombay ;

Mgr Joseph Héfélé, évêque de Rottembourg ;

Mgr François Gandolfi, évêque de Corneto et Civita-Vecchia ;

Et enfin Mgr Joseph-François-Ezéchiel Moreyra, évêque de Guamanga ou Ayacucho (Pérou).

Après l'audition de ces onze orateurs, la séance fut levée vers midi trois quarts et les Pères de nouveau convoqués pour le lendemain, vendredi 1er avril.

Durant la séance on distribua aux Evêques le premier chapitre du *schema* de la Foi (version définitive), et les nombreux amendements proposés sur le second chapitre, amendements sur lesquels la noble assemblée devait se prononcer dans une des plus prochaines Congrégations.

La séance du vendredi 1er avril (trente-neuvième Congrégation), eut une importance égale à celle du 29 mars.

A neuf heures, l'archevêque de Mossoul des Syriens, Mgr Cyrilli Behnam Benni, se rendit à l'autel, érigé dans l'une des parties de la salle conciliaire, et offrit le très-saint sacrifice de la messe en rite syrien.

Les cinq Cardinaux présidents se trouvaient à leurs postes d'honneur. Le doyen d'entre eux, le cardinal de Angelis, récita la prière accoutumée.

Il fut ensuite voté sur l'ensemble du premier chapitre du *schema* de la Foi, qui fut approuvé à la quasi-unanimité.

Après ce vote, on passa à la discussion du quatrième chapitre du même *schema* de la Foi, et l'on entendit :

Mgr Ludovic-Anne Dubreuil, archevêque d'Avignon ;

Mgr Frédéric-Gabriel de Marguerye, évêque d'Autun ;

Mgr François Gandolfi, évêque de Corneto et Civita-Vecchia ;

Mgr Laurent Guillaume Renaldi, évêque de Pignerol ;

Mgr Jacques-Marie Ginoulhiac, évêque de Grenoble ;

Mgr Joseph Caixal y Estrade, évêque d'Urgel ;

Mgr Pierre Ferré, évêque de Casale ;

Mgr Pierre-Jérémie Celesia, évêque de Patti ;

Mgr Salvatore Magnasco, évêque de Bolina *in partibus* ;

Le R. P. Raphaël Ricca, correcteur général de l'Ordre des Minimes ;

Mgr Laurent Gastaldi, évêque de Saluces ;

Enfin Mgr Gaspard Mermillod, évêque d'Hébron *in partibus*.

La liste des orateurs se trouvant épuisée, le cardinal de Angelis, tout en réservant le droit de la commission de se faire entendre, déclara la discussion close sur ce quatrième chapitre, et annonça que la quarantième Congrégation générale se tiendrait seulement le lundi 4 avril.

La séance fut ensuite levée ; il était environ midi trois quarts.

La discussion se trouvait ainsi close sur cette première partie du *schema*. La seconde n'avait pas encore été distribuée aux Pères.

Voici donc le *proœmium* et le 1er chapitre votés dans leur détail et dans leur ensemble, de sorte qu'ils ne devaient plus être soumis désormais qu'au *placet* ou au *non placet* de la session publique.

Le lundi, 4 avril, on votera sur les amendements proposés, sur le 2e chapitre du *schema* qui s'élèvent à près d'une soixantaine. Les Pères, après avoir entendu les observations de la commission de la Foi, adopteront ou rejetteront les amendements en question, et le *schema*, rédigé dans sa forme définitive, sera de nouveau soumis à l'approbation de l'Assemblée. Est-il possible de procéder avec plus de prudence et de maturité ? Il en sera de même pour les deux autres chapitres et leurs amendements.



MGR DECHAMPS, archevêque de Malines, primat de Belgique.

Nous sommes arrivés aux premiers jours d'avril. Arrêtons-nous un instant pour apprécier l'immense travail qui s'est fait. Des résultats acquis, le monde catholique doit concevoir les plus grandes espérances, et les Evêques, malgré leur réserve bien connue, ne craignaient pas, le jour même du vote du 29 mars, de les exprimer au dehors. Ils disaient que l'unité morale du Concile était faite et que l'on s'était trop effrayé des dissentiments qui avaient pu se produire dans le cours des débats. La discussion n'est pas le vote, et quand, dans le sein d'une assemblée comme celle-là, qui cherche la vérité et obéit à l'Esprit-Saint, un grand courant se produit, il pèse d'un poids considérable sur les opinions particulières, entraîne la plupart d'entre elles, triomphe des résistances, et l'unanimité est bien près de s'établir.

« Un grand nombre, ajoute le correspondant du *Monde*, pensent aujourd'hui que dans le sein du Concile la période des longs discours est passée. Ceux que l'on a entendus ne sont plus à refaire

Beaucoup d'entre eux portaient plus loin que le sujet pour lequel ils étaient annoncés. Ils visaient la question principale, et c'est là même ce qui a donné à certaines discussions tant d'ardeur. Mais le zèle a ses bornes aussi bien que la patience : ce sont les limites des forces humaines, et quand une question, d'ailleurs posée et qui ne peut plus être mise à l'écart, est éclaircie, on peut raisonnablement espérer qu'elle sera promptement résolue.

« Aussi les prévisions que le Concile finira au temps fixé, et après avoir accompli sa tâche, ne sont pas changées. On continue à dire que, pour la fête de Saint-Pierre, tous les doutes seront définitivement fixés, et après avoir assisté aux écarts d'une liberté sans limite, et qui a parfois dégénéré en licence, il n'y aura plus de place que pour l'obéissance, qui, bien entendue, n'est elle-même qu'une des formes de la liberté. »

Terminons cette revue rapide des travaux du mois de mars par ces belles paroles de M. Veuillot : « Rappelez-vous ce que je vous ai tant répété et ce qui fut tant manifeste dès les premiers jours aux yeux les moins clairvoyants : *le Concile est pieux*. Ces hommes austères, qui donnent à la prière tout le temps que l'étude ne leur prend pas et de qui l'étude est encore une prière, ces hommes qui se tiennent en présence de Dieu et qui savent qu'ils rendront compte à Dieu; ces hommes désintéressés de toute fortune et de toute gloire humaine et à qui toute idée de triomphe personnel ferait véritablement horreur, c'est là le Concile, et ce que Dieu voudra qu'ils fassent, ils le feront, et à son tour, ce qu'ils auront voulu faire, Dieu le voudra : *Voluntatem timentium se faciet*. Le remède aux plaies du monde sera trouvé, la plaie du monde sera pansée, le monde sera guéri. »

XXVIII

Des remarquables paroles de l'illustre rédacteur en chef de l'*Univers* que nous venons de rapporter, les grands événements qui se passèrent pendant le mois d'avril furent une preuve des plus éclatantes. *Non prævalebunt*, est-il écrit sous la voûte de Saint-Pierre, — et, en effet, contre l'Eglise, contre son auguste Pontife, contre le saint Concile aujourd'hui rassemblé, rien ne saura jamais prévaloir.

Avant de raconter cette si importante session publique du 24 avril qui a fait faire au Concile un pas immense, racontons brièvement les quelques séances publiques qui marquèrent les premiers jours d'avril et précédèrent les cérémonies sacrées de la semaine sainte et de Pâques, sur lesquelles nous jetterons un coup d'œil en passant, regrettant que le défaut d'espace nous empêche de leur consacrer de longues pages.

Suivant la convocation faite, de vive voix, par le cardinal de Angelis, à la précédente séance, avant que les Pères ne quittassent la salle conciliaire, NN. SS. les Évêques se réunirent de nouveau à la basilique vaticane, le lundi 4 avril, pour la quarantième Congrégation générale.

Le temps était fort beau. Aussi voyait-on, à la basilique, à l'arrivée et au départ des Pères, plus de curieux que durant les semaines précédentes.

La séance commença, comme à l'ordinaire, à neuf heures du matin, par le saint sacrifice de la messe, qui fut offert par Mgr Jean Mac-Closkey, archevêque de New-York.

Le cardinal de Angelis récita ensuite la prière usuelle, et la délibération sur le deuxième chapitre du *schema* de la Foi fut reprise immédiatement.

Mgr Vincent Gasser, évêque de Brixen, monta en chaire et donna à l'auguste assemblée, au nom de la commission *De Fide*, des explications relativement au premier paragraphe de ce chapitre et aux amendements proposés. Puis on vota sur chacun de ces amendements, et les propositions de la commission furent adoptées à la presque unanimité.

Mgr Vincent Gasser occupa de nouveau la chaire pour rendre compte des résolutions de la commission de la Foi relativement aux amendements proposés au deuxième paragraphe du deuxième chapitre. Après quoi il fut procédé au vote, et il en fut de même pour le troisième paragraphe du même chapitre. Mgr Gasser prit de nouveau la parole pour rendre compte des délibérations de la commission et le vote fut émis sur chaque amendement en particulier à la quasi-unanimité des voix.

Il fut donné ainsi 34 ou 35 votes différents dans le cours de la Congrégation. On distribua aux Pères les amendements imprimés présentés sur le quatrième chapitre. La veille, ils avaient reçu ceux du troisième chapitre, qui ne s'élèvent pas à moins de *cent vingt-deux*.

La séance fut levée à midi trente-cinq minutes environ, et le cardinal de Angelis annonça que les Pères se réuniraient le lendemain mardi, 5 avril, pour voter sur la fin du deuxième chapitre du *schema* de la Foi.

Le 5 avril, quarante-unième Congrégation générale.

La séance commença, comme à l'ordinaire, à neuf heures du matin, par la célébration de la sainte messe. Elle fut dite par l'archevêque dominicain de Saragosse, Mgr Emmanuel Garcia Gil.

Le cardinal de Angelis récita la prière et déclara ensuite la délibération ouverte sur le 4e paragraphe du 2e chapitre du *schema de Fide*.

Mgr Gasser, évêque de Brixen, monta alors en chaire à deux reprises différentes; parlant au nom de la commission, il donna toutes les explications désirables sur les amendements proposés.

Ensuite il fut voté successivement sur les amendements et sur les canons dont est suivi ce deuxième chapitre. L'Assemblée se montra, comme dans les Congrégations précédentes, à peu près unanime pour adopter les propositions de la commission de la Foi.

Vers 11 heures 35 minutes, les votes étant épuisés, la séance fut levée.

Les Pères attendirent quelques instants dans l'espérance de la distribution d'un nouveau *schema*; mais cette remise n'ayant point eu lieu, ils se retirèrent après avoir été convoqués pour le lendemain.

Pendant cette séance, le cardinal-président avait annoncé que, par faveur spéciale, le Saint-Père accordait à tous les évêques et membres du Concile l'autorisation de célébrer, le jour du Jeudi-Saint, la sainte messe dans leurs chapelles privées et de donner la sainte communion aux prêtres et aux familiers de leur maison.

On avait également, dans la même Congrégation, accepté, conformément au rapport favorable de la commission compé-

tente, les excuses présentées par deux évêques empêchés de venir au Concile, et accordé à cinq autres prélats, dont deux ou trois de l'Amérique, l'autorisation de se rendre chez eux pour ne plus revenir. Ce vote de l'Assemblée dut être soumis, comme tous les autres, à la sanction du Souverain-Pontife.

Le lendemain, 6 avril, se tint la quarante-deuxième Congrégation. Les Pères se rendirent, comme à l'ordinaire, à la basilique de Saint-Pierre avant neuf heures.

A neuf heures, l'archevêque de Bostra *in partibus*, Mgr Walter Steins, de la Compagnie de Jésus, monta à l'hôtel et offrit le saint sacrifice de la messe.

Après la prière usuelle, la délibération fut déclarée ouverte sur le 3e chapitre du *schema de Fide.*

Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn, monta en chaire et donna, au nom de la commission de la Foi, les explications nécessaires; il fit connaître les motifs pour lesquels ladite commission acceptait on repoussait tels et tels amendements.

On vota sur les quatre premiers paragraphes du troisième chapitre et sur tous les amendements proposés.

Ces amendements furent soumis, les uns après les autres, à l'Assemblée, qui accepta, toujours à la quasi-unanimité, les propositions de la commission.

On émit, dans cette Congrégation, plus de cinquante votes différents. L'évêque rapporteur monta quatre fois en chaire pour exposer à l'Assemblée le sentiment de la commission de la Foi sur les quatre paragraphes du chapitre troisième, objet de la délibération.

La séance se termina à midi et demi. Le cardinal de Angelis, avant de la lever, annonça aux Pères qu'ils étaient convoqués pour le lendemain jeudi, 7 avril, afin de donner leurs votes sur les autres paragraphes du 3e chapitre du *schema* en discussion.

On distribua aux évêques deux pièces durant la séance, l'une, un supplément d'amendements au troisième chapitre, et l'autre, le texte voté du deuxième chapitre du *schema* de la Foi.

La quarante-troisième Congrégation générale du Concile se tint, dans les formes ordinaires, le jeudi 7 avril. La messe du Saint-Esprit fut célébrée par un archevêque grec, suivant le rite des Grecs, et dura plus de trois-quarts d'heure.

La prière fut ensuite récitée par le doyen des cardinaux présidents, et la délibération ouverte sur la suite du troisième chapitre du *schema* de la Foi.

Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn, monta de nouveau en chaire, et exprima, au nom de la commission de la Foi, la pensée de ladite commission sur les paragraphes cinquième et sixième, sur les amendements proposés, et sur les canons du troisième chapitre.

On procéda ensuite au vote, qui fut fort long, puisque l'assemblée eut à se prononcer plus d'une cinquantaine de fois.

Comme dans les précédentes Congrégations, tous les Pères marchèrent parfaitement d'accord, et les conclusions de la commission furent admises à l'immense majorité.

Tout le troisième chapitre fut voté, à l'exception d'un point qui fut renvoyé à la commission pour être soumis le lendemain à l'approbation du Concile.

La séance fut levée à midi et demi.

Le 8 avril (quarante-quatrième Congrégation générale), le temps était fort mauvais. L'archevêque de Cambrai, Mgr René François Regnier, qui se tenait prêt, monta à l'autel à neuf heures et offrit le saint sacrifice de la messe.

Après la prière usuelle, le rapporteur de la commission de la Foi, sur le quatrième chapitre du *schema de Fide*, Mgr Pie, évêque de Poitiers, donna, dans un bref et substantiel discours, la pensée et les résolutions de la commission sur le quatrième chapitre et sur les amendements proposés.

On vota ensuite séparément sur tous les amendements et sur les canons du chapitre, qui furent repoussés ou acceptés conformément aux conclusions de la commission, et cela à une immense majorité.

Après ces différents votes, la séance fut levée vers midi, et l'Assemblée se retira, en traversant les rangs de nombreux fidèles accourus à la basilique de Saint-Pierre, pour assister au départ des Pères du Concile.

Les Evêques furent convoqués pour le mardi 12 avril seulement. Dans cette séance, on devait voter sur la rédaction dernière du troisième et quatrième chapitre du *schema* en particulier; puis procéder à un vote général de *placet* ou *non placet*, sur l'ensemble des quatre chapitres et des canons dudit *schema de Fide.* Après cette dernière épreuve, tout serait ainsi prêt pour une session publique.

La quarante-cinquième Congrégation, qui eut lieu le 12 avril, c'est-à-dire le mardi de la semaine sainte, fut une des plus brillantes et des plus imposantes à la fois.

La plus grande partie des pèlerins arrivés à Rome depuis quelques jours s'étaient rendus à Saint-Pierre pour assister au défilé des vénérables Pères. Il y avait grande foule, et l'on se pressait de toutes parts. On avait augmenté le nombre des gendarmes chargés de faire le passage libre aux Evêques. Toutes les nationalités du monde étaient représentées dans cette foule, et chacun jetait un cri de joie en reconnaissant son évêque. C'était un noble spectacle et qui faisait vivement battre le cœur. Tous ces visages épiscopaux sont empreints d'une beauté supérieure; mais lorsque ces membres des grandes assises catholiques s'acheminent vers l'auguste lieu de leur assemblée, il semble qu'ils se revêtent d'une majesté nouvelle. Ils sont profondément pénétrés de la grande chose qu'ils vont faire. Magistrats du peuple chrétien, ils ont l'intelligence de leur magistrature.

A neuf heures du matin, un archevêque de la Bulgarie, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, célébra la sainte messe suivant le cérémonial du rite bulgare.

Après la récitation, par l'un des Cardinaux présidents, de l'oraison *Adsumus*, Mgr Pie, évêque de Poitiers, prit la parole pour expliquer le sentiment de la commission *de Fide* sur le corollaire du quatrième chapitre et les amendements y afférents. Après quoi l'on mit aux voix l'adoption du chapitre IV (le chapitre III avait été voté à la précédente séance). Ce chapitre IV étant admis, on vota par *placet* et *non placet* sur l'ensemble du premier *schema* du dogme. Voici comment ce vote important se fit :

Le sous-secrétaire du Concile monta à l'ambon et lut, par ordre de dignité, tous les noms des vénérables Pères. Chaque évêque, dont il venait de lire à haute voix le nom, se levait immédiatement et disait, à haute voix également : *Placet*, ou bien : *Placet juxta modum*, c'est-à-dire : J'admets le *schema*, mais avec modification, et l'évêque qui exprimait ainsi son vote : *Placet juxta modum*, remettait immédiatement un écrit contenant les modifications qu'il voulait voir introduites au *schema* pour y donner son adhésion sans réserve.

Il y eut 515 *placet*, c'est-à-dire 515 adhésions sans condition, et 80 *placet juxta modum*, en tout 595 votants. Les autres Pères ou étaient absents de Rome ou n'étaient point venus à la séance de ce jour.

Un fait qu'il convient de consigner ici : Mgr Plantier, quoique bien souffrant encore, avait voulu assister à cette séance et venir donner son vote. Tous les regards se portèrent vers lui à son arrivée à la salle conciliaire. Il marchait appuyé sur un de ses vénérables collègues.

XXIX

La Congrégation dont nous venons d'exposer les épisodes les plus saillants, était la dernière qui dût avoir lieu avant les fêtes de Pâques. Les Pères n'étaient plus convoqués que pour le mardi suivant. Les solennités de la semaine-sainte allaient pendant cinq jours les occuper en les reposant. Ils avaient reçu du Souverain-Pontife l'invitation d'assister aux offices de Saint-Pierre ; leur présence ne pouvait qu'en augmenter la pompe sublime.



LA SEMAINE-SAINTE A ROME. — Le Lavement des pieds.

Ouvrons donc ici une courte parenthèse pour nous occuper de ces augustes solennités, en exprimant de nouveau le regret que le récit des faits relatifs au Concile qui, au fur et à mesure que nous écrivons, prennent chaque jour une importance plus considérable, ne nous permette pas de leur consacrer une plus large place.

Les cérémonies de Rome ont le privilége d'attirer des personnes de tous rangs et de tous pays. Dans la tribune destinée aux princes, on remarquait, le dimanche des Rameaux, la duchesse de Modène, la duchesse de Parme, la grande-duchesse douairière de Toscane, la comtesse de Girgenti, le duc de Modène, l'archiduc Louis de Toscane, le duc de Nemours, le duc et la duchesse d'Alençon, et deux ou trois autres princes étrangers.

La foule des étrangers augmentait chaque jour, et chaque convoi du chemin de fer versait sur le sol romain des curieux par centaines. L'affluence était plus considérable qu'elle ne l'avait jamais été. Et cependant on avait fait beaucoup pour écarter les étrangers et les empêcher de se rendre à Rome. On avait fait circuler les bruits les plus faux et les plus exagérés sur l'état de salubrité de la ville. Mais ces efforts des ennemis de Rome furent vains ; ils n'empêchèrent pas la magnifique et splendide manifestation que tout le monde prévoyait d'ailleurs, à l'occasion de la grande solennité de Pâques, à la gloire de la sainte Eglise catholique et en l'honneur du Pontife suprême, du vicaire de Jésus-Christ.

Fort belle, en effet, fut cette première cérémonie du dimanche des Rameaux ; elle l'eût été davantage encore si tous les Pères du Concile eussent assisté à la procession des palmes. Sauf une quarantaine, appartenant à toutes les contrées du globe, qu'on avait désignés à l'avance, tous les évêques demeurèrent debout à leur place, tenant leur palme à la main.

La cérémonie commença vers neuf heures et demie. Le Souverain-Pontife, descendu à la basilique vaticane, revêtit les ornements sacrés à la chapelle grégorienne, puis se rendit au chœur, porté sur la *sedia gestatoria*.

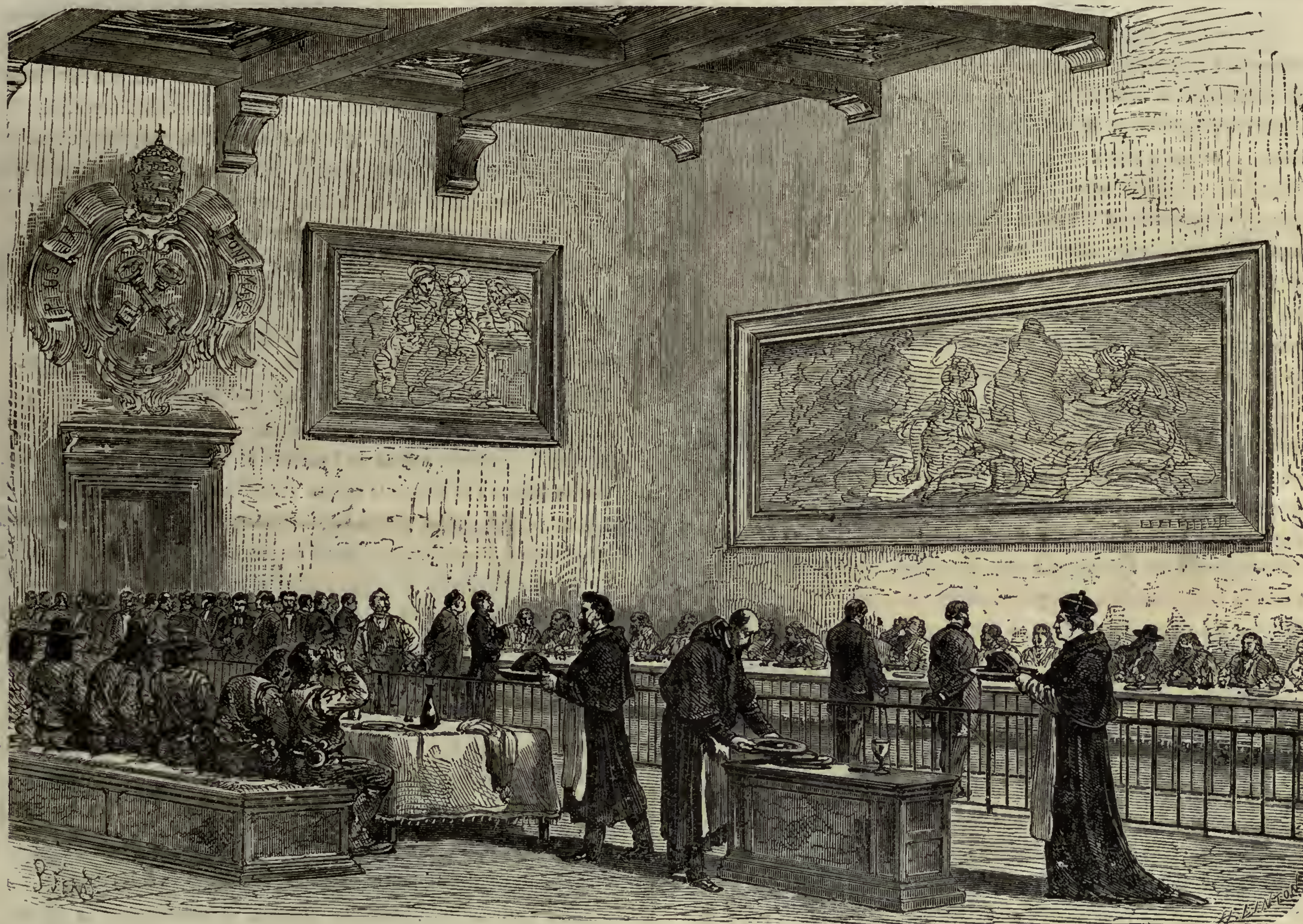
Le Pape fit, suivant l'usage, la bénédiction des palmes conformément aux prescriptions canoniques, et les distribua ensuite aux cardinaux, à LL. AA. RR. le duc de Modène et l'archiduc Louis de Toscane, aux patriarches, à quelques évêques, aux doyens des divers colléges de la prélature romaine, au Prince assistant au trône, à la magistrature romaine, au corps diplomatique et aux généraux de l'armée pontificale.

La procession eut lieu ensuite avec le concours de toute la cour pontificale et des personnages que nous venons de citer. Le Souverain-Pontife s'avançait, porté sur la *sedia gestatoria*, et ayant à la la main une branche de palmier fort gracieusement tressée et décorée.

« Le jeudi-saint, la messe fut célébrée par S. Em. le cardinal Amat, évêque de Palestrine. Après la messe, Sa Sainteté, précédée des personnages susdits, se rendit à la chapelle du chœur pour y exposer le Saint-Sacrement.

« Le Saint-Père, porté sur la *sedia gestatoria*, se dirigea ensuite, avec la même solennité, vers le grand balcon de la façade de Saint-Pierrre, d'où il donna à une foule innombrable la bénédiction solennelle.

« Après avoir lavé les pieds à treize prêtres étrangers, dans l'abside, à Saint-Pierre, Sa Sainteté les servit à table dans l'atrium supérieur de la basilique. Le jeudi soir furent chantées les Ténèbres comme le jour précédent.



LA SEMAINE-SAINTE A ROME. — Le Dîner des Pèlerins.

La messe fut célébrée par S. Em. le cardinal Monaco la Valetta, et la passion chantée par des prêtres doués d'admirables voix. Les chœurs étaient aussi éminemment remarquables. La cérémonie fort longue ne se termina que vers une heure de l'après-midi. La foule des fidèles était vraiment énorme. La basilique en était remplie, et la circulation était devenue difficile.

De ces solennités diverses, la *Correspondance de Rome* nous offre d'ailleurs un récit à la fois succinct et exact que nous sommes heureux de reproduire en partie :

« Le 13, mercredi-saint, eut lieu à Saint-Pierre l'office des Ténèbres, en présence des membres du Sacré-Collége, des patriarches, des archevêques, des évêques, des divers colléges de la prélature et de tous les dignitaires de la cour.

« Le vendredi-saint, il y eut chapelle papale à Saint-Pierre dans la matinée. S. Em. le cardinal Asquili célébra pontificalement la messe dite *des présanctifiés*. Après le chant de la Passion, le R. P. Bonelli, des Mineurs Conventuels, prêcha en latin sur la Passion de N.-S. Jésus-Christ.

« Le Saint-Père, S. Em. le cardinal célébrant, les autres membres du Sacré-Collége, LL. AA. RR. les ducs de Modène et de Parme et les dignitaires présents à la chapelle, adorèrent successivement la Croix, selon le cérémonial prescrit.

« Sa Sainteté, précédée de la prélature, du Sacré-Collége et de la municipalité romaine, se rendit ensuite à la chapelle du Chœur d'où elle reporta processionnellement le Saint-Sacrement à l'autel élevé au milieu de l'abside, après quoi le célébrant acheva la messe.

« Dans l'après-midi fut chanté l'office des Ténèbres. Le Saint-Père descendit ensuite à Saint-Pierre avec le Sacré-Collége, la municipalité romaine et le prince assistant au Trône, pour y gagner l'indulgence stationale et vénérer les insignes reliques de la Lance, de la sainte Croix et de la sainte Face, exposées comme de coutume.

« S. Em. le Cardinal grand-pénitencier se transporta à Saint-Pierre dans l'après-midi, avec le personnel de son tribunal, pour y entendre les confessions sacramentelles.

« Le samedi-saint, Sa Sainteté assista à la messe célébrée pontificalement par S. Em. le cardinal de Bonnechose. Tout le personnel des chapelles papales était présent. Au moment où l'on entonna le *Gloria*, les canons du Château Saint-Ange et toutes les cloches de Rome annoncèrent l'ouverture de la solennité de Pâques.

« Le jour de Pâques, un peu après neuf heures, le Saint-Père descendit à la basilique Vaticane pour y célébrer la messe. LL. EEm. les cardinaux, en ornements sacrés, attendaient Sa Sainteté dans la chapelle grégorienne, d'où, s'étant revêtue aussi des ornements sacrés, Elle se dirigea vers la chapelle de la Trinité, où était exposé le Saint-Sacrement, puis vers l'abside où avaient déjà pris place les évêques et les pénitenciers de Saint-Pierre, en ornements sacrés, portée sur la *sedia gestatoria* et sous le dais, et précédée des colléges de la prélature, du sénateur et de la municipalité romaine, du vice-camerlingue de l'Eglise et du prince assistant au Trône. Pendant le trajet, le Saint-Père adora le Saint-Sacrement et bénit le peuple agenouillé sur son passage.

« Après s'être revêtue des ornements propres à la messe, Sa Sainteté célébra le saint sacrifice selon le cérémonial papal, en ayant pour évêque assistant S. Em. le cardinal Patrizzi, vice-doyen du Sacré-Collége, pour diacre ministrant S. Em. le cardinal Capalti, pour diacres-assistants LL. EEm. les cardinaux Antonelli et Mertel, et pour sous-diacre apostolique Mgr Pellegrini, auditeur de la Rote. Après la consommation, l'auguste célébrant admit à la communion LL. Em. les cardinaux de l'ordre des diacres.

« La messe achevée, S. Em. le cardinal Asquini, au nom de S. Em. le cardinal Mattei, archiprêtre de la basilique, accompagné de deux chanoines, présenta au Saint-Père l'offrande habituelle du *presbyterium*; puis Sa Sainteté vénéra les insignes reliques de la Lance, de la sainte Croix et de la sainte Face, qu'on venait d'exposer; enfin, portée sur la *sedia* et sous le dais, elle se dirigea vers le portique supérieur de la basilique, avec la prélature et le Sacré-Collége, pour donner la bénédiction solennelle et l'indulgence plénière.

« A l'apparition du Chef de l'Église porté sur la *sedia* et entre les *flabelli*, et entouré de sa cour, il se fit un profond silence; puis les tambours et les clairons des troupes pontificales rangées en carré au milieu de la place, et les cloches saluèrent l'auguste pontife, et la foule qui encombrait la vaste place s'agenouilla les yeux fixés sur lui. Après avoir récité à haute et intelligible voix les prières prescrites, Sa Sainteté, se levant et étendant les bras vers le ciel, donna d'une voix encore plus puissante la bénédiction papale au nom de la Très-Sainte Trinité, et les cardinaux diacres publièrent l'indulgence plénière.

« Si toutes les cérémonies de la semaine sainte à Rome sont dignes de la ville éternelle, il en est une pourtant qui les couronne admirablement et les surpasse en majesté et en magnificence : nous voulons parler de la bénédiction.

« Ce spectacle nous donne en quelque sorte une image de celui qui aura lieu à la fin des temps. L'art ne le peut rendre. Tandis que la peinture et la photographie, soumises aux lois de la perspective, ne sauraient en retracer les détails et en exprimer la grandeur, — l'œil du spectateur au contraire embrasse tout à la fois les marches et les abords de la basilique, les places de Saint-Pierre et Rusticucci, le colonnades et les plates-formes du Bernin, les fenêtres pavoisées et les toits des palais, diaprés par la multitude, par les troupes de diverses armes, la cavalerie et l'artillerie, les nombreux équipages, — puis se porte sur le vaste balcon où apparaît précédé de la croix, de la cour, des évêques et du Sacré Collége, le Saint-Père, que des serviteurs en livrée éclatante soutiennent sur la *sedia gestatoria*.

« L'oreille, — d'abord frappée par les mille bruits de la foule, des hennissements des chevaux, des grandes cloches et des canons du fort Saint-Ange, — saisit ensuite avidement, au milieu du silence, les prières que le Souverain Pontife prononce d'une voix que l'on dirait surhumaine; — enfin le cœur est comme saisi sous l'impression de la majesté du Vicaire de Jésus-Christ, qui, se dressant debout et élevant les bras vers le ciel, avec un mouvement inspiré, les ramène vers le peuple chrétien et le bénit au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ce moment solennel semble toujours nouveau, et l'on se sent tressaillir chaque fois jusqu'au fond de l'être.

« Cependant, à peine le Pape a-t-il béni, que s'élève un immense cri d'amour et de reconnaissance. Bien des yeux sont baignés de larmes, les mains se tendent vers lui; — on le salue, on l'acclame, l'enthousiasme éclate et mugit comme une tempête.

« S. M. le roi des Deux-Siciles, le duc et la duchesse de Modène, la grande duchesse veuve de Toscane et l'archiduc Louis son fils, la comtesse de Girgenti, le comte et la comtesse de Caserte, dona Isabelle de Portugal, le duc de Nemours et sa fille, le duc et la duchesse d'Alençon, les princes de Mecklembourg-Schwérin et de Schaumbourg-Lippe, le corps diplomatique accrédité près le Saint-Siége, les généraux et officiers supérieurs pontificaux, un grand nombre d'illustres personnages romains et étrangers assistèrent aux cérémonies.

« Dans l'après-midi, la Sacré-Collége assista aux vêpres à Sainte-Marie-Majeure, sur l'invitation de S. Ém. le cardinal Amat, archiprêtre de cette basilique.

« Le soir, la coupole, la façade et la colonnade de la basilique étaient illuminées comme de coutume.

« Le lundi de Pâques, il y eut chapelle papale à Saint-Pierre.

« S. Ém. le cardinal Cullen célébra pontificalement la messe; après le premier évangile, le rév. P. Rampello, procureur-général des Minimes, prêcha en latin sur la solennité du jour.

« LL. Ém. les cardinaux, LL. GG. les patriarches, les primats, les archevêques et les évêques, les colléges de la prélature et les autres dignitaires qui ont rang aux fonctions pontificales y assistèrent.

« Le feu d'artifice du lundi de Pâques eut lieu au Pincio et représentait, cette année, la nouvelle Jérusalem telle que la contempla dans une vision qu'il a si admirablement décrite dans son Apocalypse (chap. 21) l'apôtre saint Jean. M. l'architecte Vespignani avait donné le dessin, et, grâce à l'habileté de nos artificiers, l'effet fut des plus heureux. L'inscription suivante, autour de l'écusson de Pie IX, rappelait que cette fête a lieu en mémoire du couronnement de Sa Saintité : PIO IX. P. M. — S. P. Q. R. — *Adveniente. Anno. Pontificatus. XXV. — Gratulationes. Et. Vota.*

« Le mardi 19 avril, il y eut congrégation générale du Concile. Nous en rendrons compte subséquemment. Il nous reste à parler d'une dernière cérémonie, et non la moins importante.

« Depuis plusieurs années, le 12 avril, devenu un jour heureux des annales du pontificat de Pie IX en mémoire du retour du Saint-Père de Gaëte et de la prodigieuse préservation de ses jours lors de la chute d'un plancher à Sainte-Agnès, se célèbre par de splendides illuminations et d'autres démonstrations de joie qui protestent, en dépit des insinuations des méchants, du dévouement et de l'attachement de Rome à Sa Sainteté et aux droits du pontificat et du Siége apostolique.

« Renvoyée au 19 parce qu'elle tombait dans la semaine sainte, cette fête eut tout l'éclat des années précédentes.

« On voyait, place Scosciacavalli, un arc triomphal; place Pie, un arc double donnant entrée aux deux rues qui conduisent au Vatican; en face du port de Ripetta, un atrium sur des colonnes; places del Ponte, San-Lorenzo-in-Lucina, des SS. Apôtres, Sant'Eustachio et Trajane, des décorations diverses toutes dédiées à la Vierge, dont elles offraient aux regards la statue. Les Madones innombrables des rues, entre autres celles du Mont-de-Piété, du collége Nazaréen et des palais Lancellotti et Patrizzi étaient très-élégamment ornées. La place du Collége-Romain était convertie en riant parterre; la place Madama en une salle entourée de trophées soutenus par des anges, de vases et de corbeilles de fleurs.

« Sur plusieurs points, les merveilleux monuments publics de Rome étaient transformés ou ornés avec originalité et richesse, par exemple, les places Montecitorio, de la Minerve, de la Rotonde et Barberini. D'autres étaient simplement illuminés, comme l'obélisque et les colosses de Montecavallo, celui de la place du Peuple, l'escalier de la Trinité des Monts, la Fontaine de Trevi, le Cercle militaire, décoré de trophées. Une brillante illumination rehaussait l'effet des ruines, récemment découvertes, de la VII° cohorte des Vigiles. On voyait d'immenses croix étincelantes de feux à la porte Pie et sous le portique du Panthéon, en face duquel un tableau à la détrempe représentait en proportions colossales le Pape entouré de l'assemblée conciliaire. Ailleurs, de gigantesques emblèmes de l'autorité pontificale, des festons, des drapeaux, des colonnes. Partout des inscriptions exprimant des vœux.

« Les palais et les maisons particulières étaient illuminés. De temps à autre, des feux de Bengale et des petits feux d'artifice rehaussaient encore cette illumination, les canons des vapeurs de la marine pontificale et la musique militaire se faisaient entendre. A la Rotonde, un chœur de jeunes gens a exécuté quatre hymnes, paroles de MM. Toti et de Angelis, musique de M. Rolland.

« Tout cela s'était fait au moyen des oblations spontanées des habitants, tous unanimes à remercier Dieu de la protection dont il a couvert Pie IX, et à faire des vœux pour que les désirs si nobles de leur magnanime Père et Souverain soient exaucés.

« Selon l'usage, le Saint-Père se rendit à Sainte-Agnès vers 6 heures 1/2 de l'après-midi. Reçu par Son Em. le cardinal Barili, titulaire de l'église, et par les chanoines réguliers de Latran, qui la desservent, il y assista au *Te Deum* et à la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par S. G. Mgr Marinelli, son sacriste. L'église était remplie. Sa Sainteté admit ensuite au baisement du pied, dans une salle, une foule de personnes et voulut bien écouter des vers récités par le chanoine régulier D. Pie Mortara, et un hymne chanté par les Filles de Marie. LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Modène et beaucoup d'évêques étaient présents.

« Le soir, au retour du Saint-Père, l'illumination était dans tout son éclat et une foule immense se pressait sur les pas de Sa Sainteté pour l'acclamer et implorer sa bénédiction. C'était un spectacle qu'il faut renoncer à décrire. L'auguste Pontife parcourut les principaux points de l'illumination comme en triomphe. Sur la place Saint-Pierre, l'enthousiasme était à son comble et les échos en accompagnèrent le Pape jusque dans ses appartements. »

Pour terminer ce chapitre, rendons compte de la quarante-sixième Congrégation générale dont nous venons de parler. Elle se tint comme d'ordinaire à la basilique Vaticane, le mardi 19 avril, c'est-à-dire le mardi de Pâques, le jour même de cette fête.

A neuf heures, la messe fut célébrée par Mgr André Casasola, archevêque d'Udine, suivant le cérémonial ordinaire.

La prière usuelle : *Adsumus, Domine Sancte Spiritus* fut récitée, l'Assemblée debout, et le cardinal de Angelis donna connaissance à l'auguste réunion de la mort de deux membres du Concile, du cardinal Eustache Gonella, archevêque-évêque de Viterbe et Toscanella, et de Mgr Raphaël Biale, évêque d'Albenga, dans les Etats sardes, décédé à Florence, en se dirigeant vers son diocèse, où il avait obtenu l'autorisation de se rendre. L'âme des deux vénérables défunts fut recommandée d'une façon toute spéciale aux prières des Pères du Concile.

Le sous-secrétaire du Concile fit part ensuite aux Pères de la demande déposée par sept membres du Concile, afin d'obtenir l'autorisation de rentrer dans leurs diocèses, et fit connaître que la commission des excuses avait émis un avis favorable à ces demandes. L'Assemblée se prononça affirmativement et admit la légitimité des motifs présentés.

Après ces divers incidents, on arriva au sujet principal de la réunion, c'est-à-dire au *schema* de la Foi, sur lequel le vote général avait eu lieu dans la dernière Congrégation. Mgr Vincent Gasser, évêque de Brixen, monta en chaire, en qualité de rapporteur de la commission de la Foi, et, dans un discours qui ne dura pas moins d'une heure et demie, il passa en revue tous les motifs de restriction au vote qui avait été émis par un certain nombre de Pères dans la dernière réunion générale, et montra qu'ils ne pouvaient être acceptés ni de la commission ni du Concile.

Deux points seulement avaient attiré l'attention plus particulière et amené la commission à proposer une petite modification au texte adopté. Ces changements furent mis aux voix et adoptés, on peut le dire, à l'unanimité, car il n'y aurait eu, dit-on, qu'un seul vote contraire.

Pendant la séance, on distribua aux Pères le *monitum* de convocation pour la troisième session publique devant se tenir à la basilique de Saint-Pierre, le dimanche de Quasimodo, à l'heure ordinaire des cérémonies publiques, vers neuf heures et demie du matin.

Le cardinal de Angelis leva la séance vers midi un quart, annonçant aux Pères que le jour de la quarante-septième Congrégation générale n'était pas encore fixé, et que chacun serait, à ce sujet, spécialement convoqué à domicile en temps opportun.

Les Pères se retirèrent ensuite en traversant les rangs d'une foule compacte qu'une pieuse curiosité avait attirée à la basilique, afin de pouvoir une fois de plus contempler de près le visage de ces vénérables pasteurs des peuples vers qui se portent en ce moment les regards et les espérances du monde entier, et qui ont entre leurs mains le salut de l'Eglise et de la société.

L'annonce officielle de la troisième session publique, sous la présidence du Souverain-Pontife, pour le dimanche *in Albis*, fut ce jour-là la source d'une joie vive et d'une grande consolation. Il en fut de même pour le vote unanime qui venait d'avoir lieu, vote qui révèle, dans toute sa beauté et sa force, cette unité si désirée et si désirable pour surmonter toutes les difficultés des temps présents et assurer un remède efficace aux maux dont souffre actuellement la société humaine.

XXX

Le Concile n'avait eu jusque là que deux sessions publiques: la première, le 8 décembre, jour de l'ouverture solennelle; la deuxième, le 6 janvier, consacrée à la cérémonie d'obédience. On avait espéré d'abord avoir une nouvelle session le 2 février, jour de la Purification, puis le 19 mars, fête de saint Joseph, ou le 25 mars, fête de l'Annonciation; puis l'on avait parlé du lundi-saint et du lundi de Pâques; mais les travaux ne s'étaient pas trouvés assez avancés, et déjà les ennemis de l'Eglise et du Concile triomphaient, disant que l'assemblée ne pouvait s'entendre, que les plus grandes divisions régnaient parmi les Pères, que le Concile ne serait qu'un immense *fiasco* (s'il nous est permis d'employer ce mot), et qu'il n'en sortirait que la preuve la plus éclatante de l'impuissance définitive de l'Eglise.

Le dimanche de *Quasimodo* est venu donner un démenti solennel à ces coupables espérances. Nous suivons le récit officiel du *Journal de Rome*:

« La troisième session du Concile œcuménique du Vatican s'est tenue dans la matinée du dimanche *in Albis*, dans la basilique patriarcale dédiée à saint Pierre, le prince des apôtres.

« Vers neuf heures du matin, les cardinaux, patriarches, primats, archevêques, évêques, abbés *nullius*, abbés généraux, après avoir adoré le Saint-Sacrement et avoir revêtu les ornements rouges, ainsi que les généraux et vicaires-généraux des congrégations régulières et monastiques des ordres mendiants, se sont rendus à leurs places respectives dans la grande salle du Concile, dont l'en-



ROME PENDANT LE CONCILE. — Les Funérailles de la fille du roi de Naples. — Le cortége sort du palais Farnèse (1).

(1) C'est le mercredi 30 mars au soir que se firent les obsèques de la princesse Christine, née Marie de Bourbon, fille du roi de Naples. On croyait généralement que la cérémonie se ferait en grande pompe, et partout aux abords du palais royal, dans les rues adjacentes et aux fenêtres des principales rues de Rome, une foule considérable s'apprêtait à jeter des fleurs devant le cortége de la jeune fille.

A neuf heures un quart, le char, portant le cercueil caché sous des fleurs, sortit du palais, mais pour se diriger par le plus court chemin vers l'église *Della Spiritu Santo Dei Napoletani*. Toute une suite de carrosses appartenant aux personnes de la plus haute distinction suivait le corbillard qui, outre le corps, portait un vieil archevêque de l'ancien royaume de Naples, avec plusieurs ecclésiastiques tenant des torches et des croix.

La foule, se voyant déçue dans son attente, se mit à courir après le cortége; plusieurs personnes furent renversées dans la bagarre, mais sans qu'il y ait eu aucun accident à déplorer.

Arrivé à l'église, le cercueil fut pris par quatre gentilshommes qui le déposèrent sur un catafalque orné de fleurs blanches, couronné d'un baldaquin décoré de fleurs également. Mille lumières entouraient ce catafalque de forme carrée, et quatre statues d'anges tenant des guirlandes de fleurs, dans l'attitude de la prière, étaient placées aux quatre angles.

L'office fut de courte durée; les assistants se retirèrent aussitôt après, à l'exception des dames et des gentilshommes de la cour du roi, qui veillèrent le corps pendant la nuit, et ne le quittèrent que le lendemain après la messe célébrée par Mgr Gallo, archevêque de Patros.

trée était gardée par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (chevaliers de Malte) et par les gardes-nobles de Sa Sainteté ; et ils ont assisté à la messe du Saint-Esprit qui a été chantée par Son Em. le cardinal Bilio.

« Cependant le Saint-Père, ayant pris les ornements pontificaux dans la chapelle grégorienne, s'est rendu dans la salle, entouré de sa cour, de Mgr le vice-camerlingue de la sainte Eglise romaine, du prince assistant au trône, gardien du Concile, de Mgr l'auditeur de la Chambre apostolique, du Sénateur et des conservateurs de Rome. Près du trône de Sa Sainteté se tenaient Son Em. le cardinal de Angelis, en qualité de prêtre assistant, et LL. Em. les cardinaux Antonelli et Grassellini, en qualité de diacres. Mgr Isoard, auditeur de Rote, remplissait les fonctions de sous-diacre apostolique.

Lorsque le Saint-Père se fut assis sur son trône, Mgr Fessler, évêque de Saint-Hippolyte et secrétaire du Concile, alla placer, sur le petit trône préparé sur l'autel, le livre des saints Evangiles.

Alors commencèrent les supplications secrètes, après lesquelles le Saint-Père récita les oraisons prescrites, les chapelains-chantres chantant l'antienne voulue. Suivirent les litanies, et Sa Sainteté, arrivée aux invocations pour que le Tout-Puissant daigne bénir, diriger et conserver le synode et la hiérarchie ecclésiastique, se leva et répéta ses invocations en faisant, six fois avec la main droite, le signe de la croix sur la vénérable Assemblée. Après les litanies, Sa Sainteté dit les oraisons.

Ensuite, Son Em. le cardinal Borroméo chanta solennellement l'Evangile tiré des derniers versets du chapitre xxviii de saint Matthieu, où on lit ces paroles : « Jésus, s'approchant, leur parla (aux onze disciples), disant : Toute puissance « m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez « toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du « Saint-Esprit; leur enseignant à garder toutes les choses que je « vous ai confiées. Et voilà que je suis avec vous tous les jours « jusqu'à la consommation des siècles. »

La lecture de l'Evangile fut suivie du chant de l'hymne *Veni Creator Spiritus*, qui fut entonnée par le Saint-Père, et que chantèrent alternativement les Pères et les chapelains-chantres; Sa Sainteté dit l'oraison.

A ce moment, selon le cérémonial, on aurait dû fermer les portes de la salle, après en avoir fait sortir tous ceux qui n'ont pas le droit d'assister au Concile. Mais le Saint-Père donna ordre de laisser dans la salle tous ceux qui s'y trouvaient, et de permettre aux fidèles accourus à Saint-Pierre de voir la cérémonie en enlevant les cloisons, comme on l'avait fait pour les deux sessions publiques précédentes.

Mgr Fessler, secrétaire du Concile, et Mgr Valenziani, évêque de Fabriano et Matelica, se présentèrent alors devant le trône pontifical, et le premier remit au Saint-Père, qui la remit aussitôt au second, la Constitution qui devait être promulguée.

Mgr Valenziani, étant monté sur l'ambon, lut à haute voix la Constitution dogmatique *de Fide catholica*, et, après en avoir terminé la lecture, adressa cette demande aux Pères :

« *Reverendissimi Patres, placentne Vobis Decreta et Canones, qui in hac constitutione continentur?* Révérendissimes Pères, les Décrets et Canons contenus dans cette Constitution vous plaisent-ils ? »



LA FÊTE DU 19 AVRIL. — La rentrée aux flambeaux de S. S. Pie IX.

Sur ce, on fit l'appel nominal des Pères, chacun d'eux devant répondre *placet* ou *non placet*.

Les Pères présents étaient au nombre de 667. Tous ont approuvé. Les voix étaient recueillies par les scrutateurs et les protonotaires, aidés des notaires adjoints.

Ces prélats, accompagnés par le secrétaire du Concile, en présentèrent le dépouillement au Pape, et Sa Sainteté, dans son autorité suprême, sanctionna les décrets et canons en prononçant solennellement cette formule : « *Decreta et Canones, qui* « *in Constitutione modo* « *lecta continentur, pla-* « *cuerunt omnibus Pa-* « *tribus*, NEMINE DISSEN- « TIENTE, *Nosque, sacro* « *approbante Concilio*, « *illa et illos, ita ut lecta* « *sunt, definimus, et Apostolica Auctoritate confirmamus.* Les Décrets « et les Canons, contenus dans la Constitution qui vient d'être lue, « ont plu à tous les Pères *sans exception*, et nous, le saint Concile « approuvant, nous définissons et nous confirmons par notre auto- « rité apostolique les uns et les autres, tels qu'ils ont été lus. »

Puis elle adressa aux Pères une courte allocution latine, que nous reproduisons plus loin, en la traduisant.

Cet acte achevé, les promoteurs du Concile se sont présentés devant le trône et ont prié les prélats protonotaires apostoliques de rédiger le procès-verbal de ce qui venait de ce passer; à quoi le doyen de ces prélats a répondu qu'il le ferait, en prenant pour témoins Mgr le majordome et Mgr le maître de chambre de Sa Sainteté.

Enfin, le Saint-Père a entonné le *Te Deum*, qu'ont achevé alternativement les chantres et les Pères, unis au peuple assemblé dans la

basilique. Sa Sainteté dit ensuite l'oraison et donna la bénédiction apostolique, et le cardinal-prêtre assistant publia l'indulgence plénière.

Ainsi se termina la troisième session du Concile. Ayant quitté ses ornements pontificaux, le Saint-Père rentra dans ses appartements et l'Assemblée se sépara vers une heure un quart de l'après-midi.

A cette cérémonie assistaient dans les galeries LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Modène, le duc et la duchesse de Parme, le comte et la comtesse de Caserte, la comtesse de Girgenti, Dona Isabelle de Portugal, le duc de Nemours, le duc et la duchesse d'Alençon et le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin, ainsi que les membres du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siége, et d'autres personnages romains et étrangers. Les galeries supérieures étaient occupées par les théologiens et les canonistes du Concile. Le concours du peuple était immense.

Voici quelles ont été les paroles du Souverain-Pontife :

« Tous les Pères du Concile ayant, sans exception aucune, ré-
« pondu *placet* aux décrets et aux canons que l'on vient de lire,
« Nous-mêmes, Nous définissons dans le même sens les vérités
« contenues dans ces décrets et canons, que nous confirmons de
« Notre autorité apostolique.

« Vous voyez, très-chers Frères, combien il est bon et doux de
« marcher d'accord dans la maison du Seigneur, de marcher
« dans la paix. Marchez toujours ainsi. Et parce que, à pareil
« jour, Notre-Seigneur Jésus-Christ donna la paix à ses Apôtres,
« moi aussi, qui suis son Vicaire indigne, en son nom, je vous
« donne la paix.

« Cette paix, vous le savez, chasse la crainte. Cette paix, vous
« le savez encore, fait fermer les oreilles aux discours du dehors.
« Oh! que cette paix vous accompagne tous les jours de votre
« vie! Qu'elle soit votre consolation! Qu'elle soit votre force au
« moment de la mort! Qu'elle soit votre joie éternelle dans les
« cieux! »

Et tous les Pères répondirent *Amen!*

« Nous aurions beaucoup à dire, lisons-nous dans la *Correspondance de Rome*, si nous voulions rapporter nos impressions au sujet de cette 3e session publique. Mais ces impressions sont de celles qu'il serait difficile, sinon superflu, de rendre. Tous ceux qui, comme nous, ont assisté à ce saint et merveilleux spectacle, en garderont précieusement le souvenir. Quant à ceux qui sont éloignés de Rome, ils trouveront dans le résultat même du vote, non-seulement une réponse aux diatribes et aux calomnies des ennemis de l'Eglise, mais encore un témoignage lumineux de l'assistance de l'Esprit Saint.

« Mieux qu'aucune parole mondaine, la parole du Vicaire de Jésus-Christ a fait ressortir ces choses. Aussi nous contentons-nous de reproduire cette parole prononcée après le vote, parole improvisée, parole à laquelle la voix du Vicaire de Jésus-Christ a donné une émotion, une grâce, une énergie sublimes, et le journal romain cite en latin, l'allocution que nous venons de reproduire :

« *Videtis, fratres charissimi, quam bonum sit et jucundum ambulare in domo Dei cum consensu, ambulare cum pace.*

« *Sic ambuletis semper.*

« *Et quoniam, hac die, Dominus noster Jesus-Christus dedit pacem apostolis suis, et ego, Vicarius Ejus indignus, Nomine suo, do vobis pacem.*

« *Pax ista, prout scitis, expellit timorem.*

« *Pax ista, prout scitis, claudit aures sermonibus imperitis.*

« *Ah! ista pax vos comitetur omnibus diebus vitæ vestræ; sit ista pax vis in morte; sit ista pax vobis gaudium simpiternum in cœlis!* »

« Le premier mot de cette improvisation « *Videtis* » est d'une force et d'une éloquence admirables. N'était-il pas *visible*, en effet, que l'esprit de Dieu venait de faire ce *consentement*, *cette paix* si *bonne* et si *suave?* Aussi, le Saint-Père n'hésitait-il pas à s'écrier sur un ton impératif : « *Ambuletis* », marchez toujours ainsi dans la paix; et, comme pour justifier ce commandement, il donnait lui-même la paix aux Pères, et il la leur donnait au nom du Divin Maître. Il n'oublie point, d'ailleurs, de leur offrir des garanties de cette paix, qui sont de bannir la crainte, « *timorem* », la crainte des puissants du monde et de la révolution, et de fermer l'oreille aux discours « *imperitis* », par lesquels nous devons entendre les mauvais journaux, les mauvaises brochures, les mauvaises élucubrations des parlements.

« Saisie d'un pieux enthousiasme, l'assemblée répondit au Pape par ce seul mot, qui est celui de la chrétienté : *Amen;* et tout le peuple dont l'âme était enivrée de joie et qui s'unissait au Concile, réprimait avec peine ses transports.

« Le 24 avril sera donc dans les Annales ecclésiastiques, comme dans le pontificat de Pie IX, un jour mémorable et glorieux. »

A ce récit officiel, à ces commentaires qui nous viennent de Rome même, ajoutons quelques intéressants épisodes que nous fournissent les correspondants des divers journaux catholiques. Nous aurons ainsi le tableau complet de cette solennité mémorable.

« L'*aula conciliaris*, dit l'*Univers*, a un aspect sévère et approprié à l'auguste cérémonie qui va s'y accomplir. En contemplant cette assemblée d'un caractère si élevé au-dessus des réunions politiques dont nous sommes si fréquemment témoins, la pensée charmée remonte les âges et évoque les plus grands souvenirs de l'histoire ecclésiastique.

« Quelques bancs ont été enlevés; on a numéroté les siéges des Evêques actuellement à Rome. Des officiers du Concile dressent un état des présents. Tout se fait avec ordre et rapidement. Les tribunes sont remplies : ce sont les princes et les princesses de maisons royales, les diplomates, les princes romains, les théologiens, l'armée.

« Les chevaliers de Malte dans leur habit rouge à grosses épaulettes d'or, montent la garde. On regrette qu'ils n'aient pas préféré leur vêtement demi-soldat, demi-sacerdotal.

« Les suisses contiennent la foule qui s'est massée dans le transept et a envahi la balustrade et les marches de l'autel de la Confession. Au reste, les portes de l'*aula conciliaris* étant toutes grandes ouvertes, les fidèles peuvent du regard embrasser l'ensemble du Concile... »

Et à propos de cette même salle conciliaire, le correspondant du *Monde* ajoute :

« Depuis deux jours, on avait travaillé à la rendre accessible aux fidèles en faisant tomber les portes de la salle conciliaire. L'heure du secret était passée; l'Eglise disait à tous ses enfants d'entrer,

comme un bon père et une bonne mère le font, quand ils ont achevé de se dire entre eux et à voix basse les grandes choses de l'éducation et de la famille. Et les enfants qui se pressaient en dehors (il y en a peut-être bien quelques-uns qui collaient contre la porte une oreille indiscrète) se sont précipités dans la chambre maternelle. La mère s'est disposée à parler.

« L'entrée des évêques a été plus splendide que de coutume. J'étais à la chapelle du Saint-Sacrement pour laquelle les Romains ont tant de dévotion. Tous les Pères du Concile, en passant devant Jésus caché, s'agenouillaient et priaient avec une admirable ferveur.

« Les Pères latins portaient la grande chape rouge; mais les costumes des Pères orientaux étaient éblouissants. L'Orient nous a gardé le secret des vêtements amples, majestueux et beaux. Rien n'était d'un plus noble effet que les grands manteaux flottants des Patriarches et Évêques grecs, syriens, maronites. Toutes les couleurs s'y jouaient, le bleu-clair s'y mêlait à l'or éclatant. Sur ces têtes blanches étincelaient les tiares rondes couvertes de pierreries. Après leur prière devant le Sacrement auguste, tous allaient prendre leur place sur les bancs du Concile.

« Je ne pense pas avoir jamais rien vu de plus saisissant que cette salle immense au moment où commença la messe. Les sept cents évêques m'apparaissaient à la fois, s'étageant les uns au-dessus des autres à la droite et à la gauche du trône pontifical. C'était une forêt de mitres blanches qu'allait dominer tout-à-l'heure la mitre d'or du Souverain-Pontife. Et je supputais en moi-même tout ce qu'il y avait là de sainteté et de science. Oui, j'essayais, mais en vain, d'additionner tous les actes de piété, de charité, de vertu tendre ou forte, toutes les études, toutes les connaissances de ces sept cents vieillards. Voilà, voilà l'élite du genre humain tout entier, voilà ses plus nobles représentants. Si vous comparez le genre humain à un corps, voilà son cœur et son cerveau. Si vous le comparez à un arbre, voilà sa séve. Si vous le comparez à la terre, voilà ses astres et son soleil.

« Cette cérémonie, conclut *l'Union*, a été belle et magnifique, non-seulement en elle-même, mais surtout par ses importants et salutaires résultats. Elle a montré une fois de plus l'unité de l'Eglise dans tout son éclat, et l'admirable union qui confond tous les évêques du monde catholique dans une même pensée et une même résolution pour déclarer et défendre la vérité, combattre et condamner l'erreur.

« On a vu s'accomplir la vérité de ces paroles de l'Evangile chanté durant la session : *Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum.* »

XXXI

Pour compléter le chapitre qui précède et remplir notre programme, nous devons reproduire ici, ainsi que nous l'avons fait et le ferons toujours pour les actes officiels du saint Concile, le texte (traduit du latin) de la Constitution dogmatique sur la Foi catholique, votée dans cette mémorable séance du 24 avril.

PIE, ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

SACRO APPROBANTE CONCILIO, AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

« Le Fils de Dieu et le rédempteur du genre humain, Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur le point de retourner à son Père céleste, promit d'être avec son Église militante sur la terre tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. C'est pourquoi, en aucun temps, il n'a jamais cessé d'être à côté de son épouse bien-aimée, de l'assister dans son enseignement, de bénir ses œuvres, et de la secourir dans ses périls. Or, cette Providence salutaire, qui a constamment éclaté par beaucoup d'autres bienfaits innombrables, s'est manifestée principalement par les fruits abondants que l'univers chrétien a retirés des Conciles et nommément du Concile de Trente, bien qu'il ait été célébré en des temps mauvais. En effet, grâce à eux, on a vu les dogmes très-saints de la religion définis avec plus de précision et exposés avec plus de développements, les erreurs condamnées et arrêtées, la discipline ecclésiastique rétablie et raffermie avec plus de vigueur, le clergé excité à l'amour de la science et de la piété, des colléges établis pour préparer les adolescents à la sainte milice, enfin les mœurs du peuple chrétien restaurées par un enseignement plus attentif des fidèles et par un plus fréquent usage des sacrements. En outre, on a vu, grâce aux Conciles, la communion rendue plus étroite entre les membres et la tête visible du corps mystique de Jésus-Christ, qui en recevait une plus grande vigueur; les familles religieuses se multiplier ainsi que les autres institutions de la piété chrétienne, et se maintenir constamment le zèle poussé jusqu'à l'effusion du sang, pour propager au loin dans tout l'univers le règne de Jésus-Christ.

« Toutefois, en rappelant dans la joie de notre âme ces bienfaits et d'autres encore, que la divine Providence a accordés à l'Église, surtout par le dernier Concile, nous ne pouvons retenir l'expression de notre grande douleur à cause des maux très graves survenus principalement parce que, chez un grand nombre, on a méprisé l'autorité de ce saint Synode et négligé ses sages décrets.

« En effet, personne n'ignore qu'après avoir rejeté le divin magistère de l'Église, et les choses de la religion étant laissées ainsi au jugement de chacun, les hérésies proscrites par les Pères de Trente, se sont divisées peu à peu en sectes multiples séparées et se combattant entre elles, de telle sorte qu'un grand nombre ont perdu toute foi en Jésus-Christ. Elles en sont venues à ne plus tenir pour divine la sainte Bible elle-même, qu'elles affirmaient autrefois être la source unique et le seul juge de la doctrine chrétienne, et même à l'assimiler aux fables mythiques.

« C'est alors qu'a pris naissance et que s'est répandue au loin dans le monde cette doctrine du rationalisme ou du naturalisme, qui, s'attaquant par tous les moyens à la religion chrétienne parce qu'elle est une institution surnaturelle, s'efforce avec une grande ardeur d'établir le règne de ce qu'on appelle la raison pure et la nature, après avoir arraché le Christ, notre seul Seigneur et Sauveur, de l'âme humaine, de la vie et des mœurs des peuples. Or, après qu'on eut ainsi délaissé et rejeté la religion chrétienne, après qu'on eut nié Dieu et son Christ, l'esprit d'un grand nombre s'est jeté dans l'abîme du panthéisme, du matérialisme et de l'athéisme, à ce point que, niant la nature rationnelle elle-même et toute règle du droit et du juste, ils s'efforcent de détruire les premiers fondements de la société humaine.

« Il est donc arrivé que, cette impiété s'étant accrue de toutes

parts, plusieurs des fils de l'Église catholique eux-mêmes s'écartaient du chemin de la vraie piété, et qu'en eux le sens catholique s'était amoindri par l'amoindrissement insensible des vérités. Car, entraînés par les diverses doctrines étrangères, et confondant malicieusement la nature et la grâce, la science humaine et la foi divine, ils s'efforcent de détourner de leur sens propre les dogmes que tient et enseigne la sainte Église notre mère, et de mettre en péril l'intégrité et la sincérité de la foi.

« Au spectacle de toutes ces calamités, comment se pourrait-il faire que l'Église ne fût émue jusqu'au fond de ses entrailles ? Car, de même que Dieu veut le salut de tous les hommes et qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité, de même que Jésus-Christ est venu afin de sauver ce qui était perdu et de rassembler dans l'unité les fils de Dieu qui étaient dispersés ; de même l'Église, établie par Dieu mère et maîtresse des peuples, sait qu'elle se doit à tous, et elle est toujours disposée et préparée à relever ceux qui sont tombés, à soutenir les défaillants, à embrasser ceux qui reviennent à elle, à confirmer les bons et à les pousser vers la perfection. C'est pourquoi elle ne peut s'abstenir en aucun temps d'attester et de prêcher la vérité de Dieu qui guérit toutes choses ; car elle n'ignore pas qu'il lui a été dit : Mon esprit qui est en toi et mes paroles que j'ai posées sur tes lèvres, ne s'éloigneront jamais de tes lèvres, maintenant et pour l'éternité (1).

« C'est pourquoi, nous attachant aux traces de nos prédécesseurs, et selon le devoir de notre charge apostolique, nous n'avons jamais cessé d'enseigner et de défendre la vérité catholique et de réprouver les doctrines perverses. Mais à présent, au milieu des évêques du monde entier siégeant avec nous et jugeant, réunis dans le Saint-Esprit par notre autorité en ce saint Synode, et appuyés sur la parole de Dieu écrite ou transmise par la tradition telle que nous l'avons reçue, saintement conservée et fidèlement exposée par l'Église catholique, nous avons résolu de professer et de déclarer du haut de cette chaire de Pierre, en face de tous, la doctrine salutaire de Jésus-Christ, en proscrivant et condamnant des erreurs contraires au nom de l'autorité qui nous a été confiée par Dieu.

CHAPITRE I

DE DIEU, CRÉATEUR DE TOUTES CHOSES

« La sainte Église catholique, apostolique, romaine, croit et confesse qu'il y a un Dieu vrai et vivant, Créateur et Seigneur du ciel et de la terre, tout-puissant, éternel, immense, incompréhensible, infini par l'intelligence et la volonté, et par toute perfection ; qui, étant une substance spirituelle unique, absolument simple et immuable, doit être prêché comme réellement et par essence distinct du monde, très-heureux en soi et de soi, et indiciblement élevé au-dessus de tout ce qui est et peut se concevoir en dehors de lui.

« Ce seul vrai Dieu, par sa bonté et sa vertu toute-puissante, non pas



ROME PENDANT LE CONCILE. — La *Scala Santa*.

(1) Is. LIX, 21

(*a*) La place Saint-Jean-de-Latran, à Rome, est située à l'extrémité de la ville, sur la route qui conduit à Naples. Elle doit son nom à Plautius Lauteranus, qui avait en cet endroit sa maison.

Au milieu de la place s'élève l'obélisque le plus haut qui ait été transporté dans la ville éternelle. Sur un des côtés est bâti le palais qui porte le nom de la place, et qui, après sa destruction par un incendie, fut rebâti par l'architecte Fontana sous le pontificat de Sixte-Quint. Non loin de ce palais, se trouve la villa Massini et l'église Saint-Jean-de-Latran. C'est dans cette église qu'a été apporté et réédifié l'escalier saint, *scala santa*, escalier qui se trouvait dans le palais de Pilate à Jérusalem, le même que, suivant la tradition, gravit le Christ lorsqu'il fut amené au prétoire. Dominique Fontana, l'architecte, présida à sa réinstallation en 1589.

Cet escalier, composé de trente-trois marches en marbre blanc, ne se monte qu'à genoux. Les fidèles qui veulent gagner des indulgences plénières le gravissent péniblement en récitant certaines prières.

pour augmenter son bonheur ou l'acquérir, mais pour manifester sa perfection par les biens qu'il distribue aux créatures, et par sa volonté pleinement libre, a créé de rien, dès le commencement du temps, l'une et l'autre créature, la spirituelle et la corporelle, l'angélique et la mondaine, et ensuite la créature humaine formée, comme étant pour ainsi dire commune, d'un esprit et d'un corps (1).

(1) Concile de Latran, IV, c. 1 *Firmiter*.

« Or, Dieu protége et gouverne par sa providence tout ce qu'il a créé, atteignant avec force le monde d'un bout à l'autre et disposant toutes choses avec suavité (1), car toutes choses sont nues et ouvertes devant ses yeux (2), et même ce qui doit arriver par l'action libre des créatures.

CHAPITRE II

DE LA RÉVÉLATION

« La même sainte Église notre mère tient et enseigne que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être certainement connu par les lumières naturelles de la raison humaine, au moyen des choses créées; car les choses de Dieu invisibles, sont devenues visibles depuis la création du monde, par les choses créées qui les manifestent à l'intelligence (3). Cependant il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de se révéler lui-même à nous et de nous révéler les décrets de sa volonté par une autre voie, qui est la voie surnaturelle, selon ce que dit l'apôtre : Dieu, qui a parlé à nos pères par les prophètes de plusieurs manières, nous a parlé en ces derniers temps et de nos jours par son Fils (4).

« C'est à cette révélation divine que tous les hommes doivent de pouvoir, même dans l'état présent du genre humain, promptement connaître, d'une absolue certitude et sans aucun mélange d'erreur, celles des choses divines qui ne sont pas de soi inaccessibles à la raison humaine. La révélation ne doit pas cependant être dite absolument nécessaire pour cette cause; mais parce que Dieu, dans sa bonté infinie, a ordonné l'homme pour une fin surnaturelle, c'est-à-dire pour participer aux biens divins qui surpassent absolument l'intelligence de l'homme, car l'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, son cœur n'a pu s'élever à comprendre ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment (5).

« Or, cette révélation surnaturelle, selon la foi de l'Église universelle qui a été proclamée par le saint concile de Trente, est contenue dans les livres écrits et dans les traditions non écrites qui, reçues de la bouche de Jésus-Christ même par les apôtres, ou transmises comme par les mains des apôtres sous l'inspiration du Saint-Esprit, sont venues jusqu'à nous (6). Et ces livres de l'Ancien et

(1) Sagesse, VIII, 1.
(2) Cf. Hebr. IV, 13.
(3) Rom. I, 20.
(4) Hebr. I, 1-2.
(5) I Cor. II, 9.
(6) Concile de Trente, session IV. Décr. du Can. Script.



...les montent à genoux les marches du sanctuaire (*a*).

Après avoir accompli ce saint exercice, on arrive, par un des quatre escaliers latéraux qui y correspondent, dans la chapelle des *Sancta Sanctorum*. Sous l'autel de cette chapelle, qui renferme bon nombre de reliques vénérées, l'on se prosterne devant une image de Jésus-Christ très-ancienne, haute de un mètre cinquante, et qui depuis plusieurs siècles sollicite l'adoration des âmes pieuses.

Depuis plus de cent ans on n'avait vu, comme cette année, pareille affluence dans l'église Saint-Jean-de-Latran; jamais peut-être plus de fervents catholiques ne s'étaient pressés sur les marches de la *scala santa*. La réunion du Concile a amené une foule d'étrangers pieux qui, dans leur pèlerinage à la vieille cité papale, tiennent à honneur de s'astreindre aux pratiques religieuses qu'on ne peut exercer que là, et à gagner les indulgences attachées à ces pratiques, quelque mortifiantes qu'elles soient pour le corps.

C'est probablement en souvenir de la *scala santa* que le P. Félix a dit : « Le paganisme adorait le plaisir, le christianisme fait adorer la souffrance. »

du Nouveau Testament doivent être tenus pour saints et canoniques en entier dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont énumérés dans le décret du concile de Trente et qu'ils se trouvent dans la vieille édition latine de la Vulgate. Ces livres, l'Église les tient pour saints et canoniques, non point parce que, composés par la seule habileté humaine, ils ont été ensuite approuvés par l'autorité de l'Église, non-seulement parce qu'ils contiennent la révélation sans erreur, mais parce que, écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur et ont été livrés comme tels à l'Église elle-même.

« Mais parce que quelques hommes jugent mal ce que le saint concile de Trente a décrété salutairement touchant l'interprétation de la divine Écriture, afin de maîtriser les esprits en révolte, nous, renouvelant le même décret, nous déclarons que l'esprit de ce décret est que sur les choses de la foi et des mœurs qui concernent l'édifice de la doctrine chrétienne, il faut tenir pour le vrai sens de la sainte Écriture celui qu'a toujours tenu et que tient notre sainte mère l'Église, à qui il appartient de déterminer le vrai sens et l'interprétation des saintes Écritures; en sorte qu'il n'est permis à personne d'interpréter l'Ecriture contrairement à ce sens, ou même contrairement au sentiment unanime des Pères.

CHAPITRE III

DE LA FOI.

« Puisque l'homme dépend tout entier de Dieu comme de son Créateur et Seigneur, puisque la raison créée est absolument soumise à la vérité increée, nous sommes tenus de fournir à Dieu, par la foi, l'hommage complet de notre intelligence et de notre volonté. Or cette foi, qui est le commencement du salut de l'homme, l'Église catholique professe que c'est une vertu surnaturelle, par laquelle, avec l'inspiration de la grâce de Dieu, nous croyons vraies les choses qu'il nous a révélées, non pas à cause de la vérité intrinsèque des choses, perçue par les lumières de la raison, mais à cause de l'autorité de Dieu lui-même, qui nous les révèle et qui ne peut ni être trompé ni tromper. Car la foi, selon le témoignage de l'apôtre, c'est la substance des choses qui font l'objet de l'espérance, la raison des choses qui ne paraissent pas (1).

« Néanmoins, afin que l'hommage de notre foi fût en accord avec la raison, Dieu a voulu ajouter aux secours intérieurs de l'Esprit-Saint les preuves extérieures de sa révélation, à savoir les faits divins et surtout les miracles et les prophéties, lesquels en montrant abondamment la toute-puissance et la science infinie de Dieu, sont des signes très-certains de la révélation divine et appropriés à l'intelligence de tous. C'est pour cela que Moïse et les prophètes, et surtout Notre-Seigneur Jésus-Christ ont fait tant de miracles et de prophéties d'un si grand éclat, pour cela qu'il est dit des apôtres : « Pour eux, s'en étant allés, ils prêchèrent partout avec la coopération du Seigneur, qui confirmait leur parole par les miracles qui suivaient (2). » Et encore : « Nous avons une parole prophétique certaine, à laquelle vous faites bien de prendre garde comme à une lumière qui luit dans un endroit ténébreux (3). »

« Car, bien que l'assentiment de la foi ne soit pas un aveugle mouvement de l'esprit, personne cependant ne peut adhérer à la révélation évangélique, comme il le faut pour obtenir le salut, sans une illumination et une inspiration de l'Esprit-Saint qui donne à tous la suavité du consentement et de la croyance à la vérité (1). C'est pourquoi la foi en elle-même, alors même qu'elle n'opère pas par la charité, est un don de Dieu, et son acte est une œuvre qui se rapporte au salut, acte par lequel l'homme offre à Dieu lui-même une libre obéissance, en concourant et en coopérant à sa grâce, à laquelle il pourrait résister.

« Or, on doit croire d'une foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans les saintes Écritures et dans la tradition, et tout ce qui est proposé par l'Église comme vérité divinement révélée, soit en vertu d'un jugement solennel, soit dans l'exercice de son magistère ordinaire et universel.

Mais parce qu'il est impossible sans la foi de plaire à Dieu et d'entrer en partage avec ses enfants, personne ne se trouve justifié sans elle, et ne parvient à la vie éternelle s'il n'y a persévéré jusqu'à la fin. Et pour que nous puissions satisfaire au devoir d'embrasser la vraie foi et d'y demeurer constamment, Dieu, par son Fils unique, a institué l'Église et l'a pourvue de marques visibles de son institution, afin qu'elle puisse être reconnue de tous comme la gardienne et la maîtresse de la parole révélée. Car à l'Église catholique seule appartiennent ces caractères si nombreux et si admirables établis par Dieu pour rendre évidente la crédibilité de la foi chrétienne. Bien plus, l'Eglise par elle-même, avec son admirable propagation, sa sainteté éminente et son inépuisable fécondité pour tout bien, avec son unité catholique et son immuable stabilité, est un grand et perpétuel argument de crédibilité, un témoignage irréfragable de sa mission divine.

Et par là, comme un signe dressé au milieu des nations (2), elle attire à elle ceux qui n'ont pas encore cru, et elle apprend à ses enfants que la foi qu'ils professent repose sur un très-solide fondement.

« A ce témoignage s'ajoute le secours efficace de la vertu d'en haut. Car le Seigneur très-miséricordieux excite et aide par sa grâce les errants, afin qu'ils puissent arriver à la connaissance de la vérité, et ceux qu'il a tirés des ténèbres à son admirable lumière, il les confirme par sa grâce, qui ne manque que lorsqu'on y manque, afin qu'ils demeurent dans cette même lumière. Aussi tout autre est la condition de ceux qui ont adhéré à la vérité catholique par le don divin de la foi, et de ceux qui, conduits par les opinions humaines, suivent une fausse religion; car ceux qui ont embrassé la foi sous le gouvernement de l'Eglise ne peuvent jamais avoir aucun juste motif de l'abandonner, et de révoquer en doute cette foi. C'est pourquoi, rendant grâces à Dieu le Père, qui nous a fait dignes de participer au sort des saints dans la lumière, ne négligeons pas un si grand avantage; mais plutôt, les yeux attachés sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, gardons le témoignage inébranlable de notre espérance.

CHAPITRE IV

DE LA FOI ET DE LA RAISON

« L'Église catholique a toujours tenu aussi et tient d'un consentement perpétuel qu'il existe un ordre double de connaissance, distinct non-seulement en principe, mais dans son objet : en principe, parce que dans l'un nous connaissons par la raison naturelle, dans l'autre par la foi divine; objectivement, parce qu'en dehors des choses auxquelles la raison naturelle peut atteindre, il y a des mys-

(1) Hébr. XI, 1.
(2) Marc. XVI, 20.
(3) II Petr. I, 19.

(1) Lyn. Araus. II, can. 7.
(2) Is. XI, 12.

tères cachés en Dieu proposés à notre croyance, que nous ne pouvons connaître que par la révélation divine. C'est pourquoi l'Apôtre, qui atteste que Dieu est connu aux nations par les choses créées, dit cependant, à propos de la grâce et de la vérité qui a été faite par Jésus Christ (1) : Nous parlons de la sagesse de Dieu en mystère, sagesse cachée que Dieu a prédestinée pour notre gloire avant les siècles, qu'aucun des princes de ce siècle n'a connue; mais Dieu nous l'a révélée par son Esprit : car l'Esprit scrute toutes choses, même les profondeurs de Dieu (2). Et le Fils unique lui-même rend témoignage au Père, de ce qu'il a caché ces choses aux sages et aux prudents et les a révélées aux petits (3).

« Lorsque la raison, de son côté, éclairée par la foi, cherche soigneusement, pieusement et prudemment, elle trouve par le don de Dieu quelque intelligence très-fructueuse des mystères, tant par l'analogie des choses qu'elle connaît naturellement que par le rapport des mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme, sans toutefois être jamais apte à les percevoir comme les vérités qui constituent son objet propre. Car les mystères divins surpassent tellement par leur nature l'intellect créé, que, bien que transmis par la révélation et reçus par la foi, ils demeurent encore couverts du voile de la foi elle-même, enveloppés comme dans un nuage, tant que nous voyageons en étrangers dans cettte vie mortelle, hors de Dieu ; car nous marchons guidés par la foi et non par la vue (4).

« Mais quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais y avoir de véritable désaccord entre la foi et la raison; car c'est le même Dieu qui révèle les mystères et communique la foi, qui a répandu dans l'esprit humain la lumière de la raison, et Dieu ne peut se nier lui-même ni le vrai contredire jamais au vrai. Cette apparence imaginaire de contradiction vient principalement ou de ce que les dogmes de la foi n'ont pas été compris et exposés suivant l'esprit de l'Eglise, ou de ce que les erreurs des opinions sont prises pour les jugements de la raison. Nous déclarons donc toute proposition contraire à une vérité attestée par la foi, absolument fausse (5). Or, l'Eglise qui a reçu, avec la mission apostolique d'enseigner, le mandat de garder le dépôt de la foi, tient aussi de Dieu le droit et la charge de proscrire la fausse science, afin que nul ne soit trompé par la philosophie et la vaine sophistique (6). C'est pourquoi tous les chrétiens fidèles non-seulement ne doivent pas défendre comme des conclusions certaines de la science les opinions qu'on sait être contraires à la doctrine de la foi, surtout lorsqu'elles ont été réprouvées par l'Eglise, mais encore ils sont tenus de les tenir bien plutôt pour des erreurs qui se couvrent de l'apparence trompeuse de la vérité.

« Et non-seulement la foi et la raison ne peuvent jamais être en désaccord, mais elles se prêtent un mutuel secours ; la droite raison démontre les fondements de la foi, et éclairée par sa lumière développe la science des choses divines ; la foi délivre et prémunit la raison des erreurs, et l'enrichit d'une connaissance multipliée. Bien loin donc que l'Eglise soit opposée à l'étude des arts et des sciences humaines, elle la favorise et la propage de mille manières. Car elle n'ignore ni ne méprise les avantages qui en résultent pour la vie des hommes; bien plus, elle reconnaît que les sciences et les arts venus de Dieu, le maître des sciences, s'ils sont dirigés convenablement, doivent de même conduire à Dieu, avec l'aide de sa grâce ; et elle ne défend pas assurément que chacune de ces sciences dans sa sphère, ne se serve de ses propres principes et de sa méthode particulière ; mais tout en reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec soin pour les empêcher de se mettre en opposition avec la doctrine divine, en admettant des erreurs ou en dépassant leurs limites respectives, pour envahir et troubler ce qui est du domaine de la foi.

« Car la doctrine de la foi que Dieu a révélée, n'a pas été présentée aux hommes comme une invention philosophique qu'ils auraient à perfectionner, mais elle a été transmise comme un dépôt divin à l'Épouse du Christ pour être fidèlement gardée et infailliblement enseignée. Aussi doit-on toujours retenir le sens des dogmes sacrés que la sainte mère l'Eglise a déterminés une fois pour toutes, et ne jamais s'en écarter, sous prétexte et au nom d'une compréhension plus haute de ces dogmes.

« Croisse donc et se multiplie abondamment, dans chacun comme dans tous, chez tout homme aussi bien que dans toute l'Eglise, durant le cours des âges et des siècles, l'intelligence, la science et la sagesse; mais seulement dans sa ligne, c'est-à-dire de telle sorte que le dogme, le sens, la pensée, restent toujours les mêmes (1).

CANONS

I

DE DIEU CRÉATEUR DE TOUTES CHOSES

« 1. Si quelqu'un nie un seul vrai Dieu créateur et maître des choses visibles et invisibles ; qu'il soit anathème.

« 2. Si quelqu'un ne rougit pas d'affirmer qu'en dehors de la matière il n'y a rien ; qu'il soit anathème.

« 3. Si quelqu'un dit qu'il n'y a qu'une seule et même substance ou essence de Dieu et de toutes choses ; qu'il soit anathème.

« 4. Si quelqu'un dit que les choses finies, soit corporelles, soit spirituelles, ou du moins les spirituelles, sont émanées de la substance divine ;

« Ou que la divine essence par la manifestation ou l'évolution d'elle-même devient toutes choses ;

« Ou enfin que Dieu est l'Être universel et indéfini qui, en se déterminant lui-même, constitue l'universalité des choses en genres, espèces et individus ; qu'il soit anathème.

« 5. Si quelqu'un ne confesse pas que le monde et que toutes les choses qui y sont contenues, soit spirituelles, soit matérielles, ont été, quant à toute leur substance, produites du néant par Dieu ;

« Ou dit que Dieu a créé, non par sa volonté libre de toute nécessité, mais aussi nécessairement que nécessairement il s'aime lui-même ;

« Ou nie que le monde ait été fait pour la gloire de Dieu ; qu'il soit anathème.

II

DE LA RÉVÉLATION

« 1. Si quelqu'un dit que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et maître, ne peut pas être connu avec certitude, par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des choses qui ont été créées ; qu'il soit anathème.

(1) Jean. I, 17.
(2) I Cor. II. 7-9.
(3) Math. XI, 25.
(4) II Cor. V, 7.
(5) Concile de Latran, v. Bulle *Apostolici regiminis*.
(6) Coloss. II, 8.

(1) Vincent de Lérins, Common. n. 28.

« 2. Si quelqu'un dit qu'il ne peut pas se faire, ou qu'il ne convient pas que l'homme soit instruit par la révélation divine de Dieu et du culte qui doit lui être rendu ; qu'il soit anathème.

« 3. Si quelqu'un dit que l'homme ne peut pas être divinement élevé à une connaissance et à une perfection qui dépassent sa nature, mais qu'il peut et doit arriver de lui-même à la possession de toute vérité et de tout bien par un progrès continu ; qu'il soit anathème.

« 4. Si quelqu'un ne reçoit pas dans leur intégrité, avec toutes leurs parties, comme sacrés et canoniques , les livres de l'Ecriture, comme le saint Concile de Trente les a énumérés, ou nie qu'ils soient divinement inspirés ; qu'il soit anathème.

III

DE LA FOI

« 1. Si quelqu'un dit que la raison humaine est indépendante, de telle sorte que la foi ne peut pas lui être commandée par Dieu ; qu'il soit anathème.

« 2. Si quelqu'un dit que la foi divine ne se distingue pas de la science naturelle de Dieu et des choses morales, et que par conséquent il n'est pas requis pour la foi divine, que la vérité révélée soit crue à cause de l'autorité de Dieu, qui en a fait la révélation ; qu'il soit anathème.

« 3. Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut devenir croyable par des signes extérieurs, et que par conséquent les hommes ne doivent être amenés à la foi que par la seule expérience intérieure de chacun d'eux, ou par l'inspiration privée ; qu'il soit anathème.

« 4. Si quelqu'un dit qu'il ne peut y avoir de miracle, et, par conséquent, que tous les récits de miracles, même ceux que contient l'Ecriture sacrée, doivent être relégués parmi les fables ou les mythes ; ou que les miracles ne peuvent jamais être connus avec certitude et que l'origine divine de la religion chrétienne n'est pas valablement prouvée par eux ; qu'il soit anathème.

« 5. Si quelqu'un dit que l'assentiment de la foi chrétienne n'est pas libre, mais qu'il est produit nécessairement par les arguments de la raison humaine ; ou que la grâce de Dieu n'est nécessaire que pour la foi vivante qui opère par la charité ; qu'il soit anathème.

« 6. Si quelqu'un dit que les fidèles et ceux qui ne sont pas encore parvenus à la foi seule véritable sont dans une même situation, de telle sorte que les catholiques peuvent avoir de justes motifs de mettre en doute la foi qu'ils ont reçue sous le magistère de l'Eglise, en suspendant leur assentiment jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la démonstration scientifique de la crédibilité et de la vérité de leur foi ; qu'il soit anathème.

IV

DE LA FOI ET DE LA RAISON

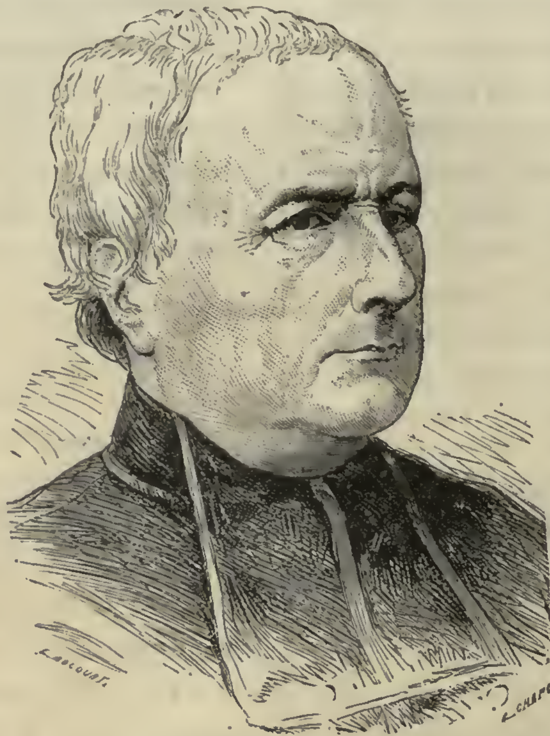
« 1. Si quelqu'un dit que dans la révélation divine il n'y a aucun mystère proprement dit, mais que tous les dogmes de la foi peuvent être compris et démontrés par la raison convenablement cultivée au moyen des principes naturels ; qu'il soit anathème.

« 2. Si quelqu'un dit que les sciences humaines doivent être traitées avec une telle liberté que l'on puisse tenir pour vraies leurs assertions, quand même elles seraient contraires à la doctrine révélée ou que l'Eglise ne les peut proscrire ; qu'il soit anathème.

« 3. Si quelqu'un dit qu'il peut se faire qu'on doive quelquefois, selon le progrès des sciences, donner aux dogmes proposés par l'Eglise un autre sens que celui qu'a entendu et qu'entend l'Eglise ; qu'il soit anathème.

« C'est pourquoi, remplissant le devoir de notre suprême charge pastorale, Nous conjurons par les entrailles de Jésus-Christ et par l'autorité de ce même Dieu, notre Sauveur, Nous ordonnons à tous les fidèles du Christ, et surtout à ceux qui sont à leur tête ou qui sont chargés de la mission d'enseigner, qu'ils apportent tout leur zèle et tous leurs soins à écarter et à éliminer ces erreurs de la sainte Eglise et à propager la très-pure lumière de la foi.

« Mais, parce que ce n'est pas assez d'éviter le péché d'hérésie, si on ne fuit aussi diligemment les erreurs qui s'en rapprochent plus ou moins, nous avertissons tous les chrétiens qu'ils ont le devoir d'observer les Constitutions et les décrets par lesquels le Saint-Siége a proscrit et condamné les opinions perverses de ce genres qui ne sont pas énumérées ici tout au long. »



LES PÈRES DU CONCILE.
MGR DEVOUCOUX, évêque d'Évreux, décédé à l'âge de soixante-six ans.

XXXII

La veille de l'imposante solennité dont nous venons de mettre les détails sous les yeux de nos lecteurs, un nouveau *Postulatum* avait été, par un grand nombre d'évêques, présenté à S. S. Pie IX. Il était conçu en ces termes :

« Très-Saint-Père, on propage chaque jour avec un zèle de plus en plus ardent des écrits par lesquels la tradition catholique est attaquée, la dignité du Concile affaiblie, les esprits des fidèles troublés, les divisions des évêques eux-mêmes accrues, et enfin la paix et l'unité de l'Église plus gravement blessés. D'un autre côté, le temps approche où il sera peut-être nécessaire de suspendre les réunions du Concile ; le péril de voir la question qui agite les esprits demeurer sans solution, est donc imminent.

« Pour ne pas laisser plus longtemps les âmes des chrétiens emportées par tout vent de doctrine, le Concile œcuménique et l'Église catholique exposés aux injures des hérétiques et des incrédules, et le mal qui a déjà pris tant de gravité devenir irrémédiable, les Pères soussignés supplient humblement et instamment Votre Sainteté, très-Bienheureux Père, de daigner, remplissant la charge qui lui a été confiée par le Christ Notre-Seigneur de paître les brebis et les agneaux, et le devoir qui lui a été imposé de confirmer ses frères, appliquer à de si grands maux le seul remède efficace, en ordonnant que le *schema* sur l'infaillibilité du Souverain-Pontife soit sans aucun retard proposé aux délibérations du Concile. »

Dès la première Congrégation générale qui suivit la troisième session publique, cette supplique fut exaucée.

Conformément en effet au *Monitum* reçu à domicile, dans la journée du mardi, 26 avril, les Pères du Concile se rendirent le vendredi, 29, avant neuf heures du matin, à la basilique Vaticane pour la tenue de la 47ᵉ Congrégation, et la discussion du *schema* revisé du petit catéchisme.

La messe fut dite, à neuf heures, suivant l'usage et le cérémonial ordinaire. Ce fut Mgr Spiridion Maddalena, archevêque de Corfou, qui la célébra au milieu du recueillement général.

Le plus ancien des cinq Cardinaux auquel la présidence des Congrégations est confiée, le cardinal de Angelis, récita la prière usuelle.

Puis, tandis que les officiers du Concile distribuaient aux Pères le texte de la constitution dogmatique de la Foi catholique, promulguée dans la troisième session publique, on donna les noms des orateurs inscrits pour prendre la parole sur l'ensemble du *schema* revisé du petit catéchisme.

S. Em. le cardinal François-Auguste-Ferdinand Donnet, archevêque de Bordeaux, prit le premier la parole. Son discours fit, au rapport de diverses correspondances, une grande impression sur les Pères. Après avoir dit que l'unité du Catéchisme assurera à l'Eglise une unité plus étroite et plus solide, qu'elle maintiendra plus facilement l'intégrité de la doctrine et resserrera les liens qui unissent les Eglises particulières au Saint-Siége, l'éminent cardinal ajouta que, dans de telles questions surtout, il faut éloigner toute crainte et dominer tout amour de son pays, pour ne chercher que le salut des âmes et le bien de l'Eglise. Enfin il demanda au nom des intérêts de l'Eglise et pour mettre fin au trouble des âmes, qu'on pressât l'examen de la grande question de l'infaillibilité.

Parlèrent ensuite le cardinal Joseph Rauscher, archevêque de Vienne, représenté par Mgr Héfélé, évêque de Rottembourg; Mgr Pierre Rota, évêque de Guastalla, duché de Modène; et Mgr Augustin Vérot, évêque de Saint-Augustin, dans la Floride.

Le rapporteur de la commission de la discipline ecclésiastique, Mgr François-Xavier Wierzchleyski, archevêque de Lemberg, monta alors en chaire, et, dans un discours d'environ trois quarts d'heure, fit connaître la pensée et les résolutions de ladite commission relativement à la nouvelle rédaction du *schema*.

Le cardinal de Angelis interrompit à ce moment la discussion pour annoncer que le Souverain-Pontife, se rendant aux vœux et aux désirs de la grande majorité du Concile, avait décidé que la discussion sur le Pontificat romain s'ouvrirait immédiatement après celle du petit catéchisme. Voici à peu près les termes de sa déclaration :

« En présence du trouble qui s'est emparé des esprits et des « inquiétudes répandues dans l'Eglise au sujet de l'infaillibilité « pontificale, un grand nombre de Pères ont demandé que cette « question fût soumise avan toute autre et immédiatement au « Concile. Il a paru bon (*visum est*) d'accéder à ce désir. En consé- « quence, on distribuera aujourd'hui le résumé des observations « qui ont été faites « sur la primauté du « Pontife romain, et « demain celles qui « se rapportent à son « infaillibilité, afin « que les Pères puis- « sent se préparer « sans retard à déli- « bérer sur cette « matière. »

Conséquemment, on distribua aux Pères un premier *schema* de 104 pages, contenant les observations écrites présentées par les Evêques sur le XIᵉ chapitre : De la primauté du Pape. Le XIIᵉ chapitre renferme, comme on sait, la question de l'infaillibilité.

Après quoi le cardinal de Angelis leva la séance à midi vingt minutes, annonçant que les Pères se réuniraient le lendemain samedi, 30 avril, pour la 48ᵉ Congrégation générale.



ROME PENDANT LE CONCILE. — Costumes et types romains.

Commentant le fait principal de cette séance, le correspondant de l'*Univers* ajoute :

« La nouvelle se répandit immédiatement de la prochaine discussion de la question de l'infaillibilité, et encore qu'on s'y attendît, la joie néanmoins fut grande. Dieu fasse son œuvre, et que les esprits troublés retrouvent la paix dans une douce et complète soumission.

« Après tout, il n'y aura qu'un triomphe, le triomphe de l'Eglise, et cela ne doit-il pas réjouir toutes les âmes? »

Le samedi, 30 avril, le Concile tint sa 48ᵉ Congrégation générale. Malgré une pluie fine et abondante, on vit les Pères arriver à la basilique vaticane entre huit heures et demie et neuf heures du matin, les uns en carrosses, les autres en modestes voitures de place, d'autres, enfin, à pied, tenant d'une main le parapluie qui les protégeait

contre l'ondée, et sous l'autre bras, enveloppés dans un simple mouchoir, les vêtements dont ils devaient se revêtir en entrant à Saint-Pierre, avant d'aller prendre leur place dans la salle conciliaire. C'était un touchant spectacle, plein de beauté et d'enseignement.

A neuf heures, Mgr Pierre Villanova-Castellacci, archevêque de Petra, monta à l'autel et offrit le saint sacrifice de la messe.

Les cinq cardinaux présidents se trouvaient à leurs siéges. La prière *Adsumus* fut récitée par S. Em. le cardinal de Angelis, toute l'assemblée étant debout.

Les officiers du Concile firent ensuite la distribution aux différents Évêques de l'*Analyse synoptique des observations des Pères du Concile sur le chapitre additionnel au décret de la primauté du Souverain-Pontife.* Cet important document, dont nous venons de donner le titre, et qui contient toutes les observations présentées sur la question de l'infaillibilité du Pape, se compose de 242 pages.

La distribution terminée, la discussion sur le *schema* réformé du petit catéchisme fut reprise, et le cardinal de Angelis donna successivement la parole à

Mgr Louis Dubreuil, archevêque d'Avignon ;

Mgr Jacques-Marie Joseph Baillès, ancien évêque de Luçon;

Et Mgr Félix Cantimorri, évêque de Parme, qui parlèrent sur l'ensemble du *schema.*

La discussion générale ayant été close, faute d'orateurs, le cardinal, premier président, invita à monter à la chaire les évêques qui s'étaient fait inscrire pour parler sur quelques points particuliers.

L'assemblée entendit Mgr Frédéric Marguerye, évêque d'Autun ;

Mgr Guillaume Emmanuel de Ketteler, évêque de Mayence ;

Mgr Guillaume Vaughan, évêque de Plymouth ;

Mgr Guillaume-Joseph Clifford, évêque de Clifton;

Mgr Mathias Eberard, évêque de Trèves ;

Et, enfin, Mgr Jean-Baptiste Zwerger, évêque de Seckau.

La liste des orateurs inscrits étant épuisée et aucun Père ne réclamant la parole, la séance fut levée à onze heures trois quarts environ.

Il n'y eut pas de séance entre le 30 avril et le 4 mai. Ce jour-là se tint la quarante-neuvième Congrégation générale. Les Pères du Concile étaient convoqués à la basilique du Prince des Apôtres, pour entendre les observations de la commission de la discipline ecclésiastique, délibérer et voter sur les amendements et l'ensemble du *schema* modifié du petit catéchisme, dont le texte avait été distribué à chacun quelques jours auparavant.

Mgr Athanase Kanam, archevêque de Tyr pour les Grecs-Melchites, célébra, vers neuf heures, la messe suivant le rite grec-melchite, ce qui la fit durer plus de trois quarts d'heure.

Le cardinal-doyen des présidents récita ensuite la prière, et annonça la mort de Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux, en le recommandant aux prières du Concile.

Le sous-secrétaire du Concile prit alors la parole et fit connaître les noms de dix évêques demandant, pour cause de santé, à retourner dans leur diocèse. La commission des Excuses ayant donné un avis favorable, l'Assemblée, consultée, accorda l'autorisation sollicitée, sauf, bien entendu, la sanction du Souverain-Pontife.

Puis on passa à la discussion du *schema* réformé du petit catéchisme et des amendements proposés. Mgr Jean-Baptiste Zwerger, évêque de Seckau, monta à la tribune, et, en qualité de rapporteur, donna à l'assemblée, dans un discours, qui ne dura pas moins d'une heure, les conclusions de la commission sur chacun des divers amendements.

A ce moment, on mit aux voix les amendements et les différents articles du *schema*, sur lequel eut lieu subséquemment un vote d'ensemble. Le nombre des suffrages exprimés fut à près de *six cents.* La grande majorité des Pères vota pour ; cinquante-cinq ou six cependant donnèrent un *non placet.*

La séance fut levée un peu après une heure. Le cardinal de Angelis avait prévenu l'assemblée, avant qu'elle se retirât, qu'il ne pouvait indiquer le jour de la prochaine réunion, mais que chacun serait avisé à domicile en temps opportun.

Le 10 mai, en effet, les *cursores* déposèrent au domicile des vénérables Pères, sous enveloppe scellée, le *schema de Primatu et de infallibilitate.* Un *Monitum*, joint à ce document, convoquait l'auguste assemblée pour le vendredi suivant, 13 mai.

Date mémorable que celle du 13 mai ! « Ce jour-là, dit M. Louis Veuillot, notre Saint-Père a achevé sa soixante-dix-huitième année, Ce jour-là Pie IX a atteint les années du règne de saint Sylvestre Ier, et d'Adrien Ier; saint Sylvestre qui, suivant la tradition romaine, a baptisé le premier empereur chrétien et qui fut certainement son ami; Adrien, l'ami de Charlemagne ! D'après la chronologie adoptée pour la série des Papes à Saint-Paul-hors-les-murs et par l'*Annuario Pontificio*, ces deux Papes ont gouverné l'Église pendant 23 ans 10 mois 27 jours.

« Le 2 mars 1871, Pie IX verra les années de Pie VI, la noble victime de la révolution : 24 ans 8 mois 14 jours. Après cela, les vœux du monde demanderont à Dieu que Pie IX le Grand dépasse les années de Pierre : 25 ans 2 mois 7 jours. Cette date « fastique » sera le 23 août 1871. »

Donc, le vendredi 13, après une interruption de huit jours, les Pères du Concile reprirent leurs réunions. Ils se rendirent, par un temps magnifique, à la basilique Vaticane pour la tenue de leur cinquantième Congrégation générale.

Vers neuf heures, Mgr Pedicini, archevêque de Bari, monta à l'autel et offrit le saint sacrifice de la messe. La prière habituelle fut récitée par le cardinal de Angelis.

Deux évêques prirent seuls la parole ; savoir : Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, et Mgr Pie, évêque de Poitiers ; tous les deux en qualité de rapporteurs des commissions de la foi et de la discipline ecclésiastique.

Au nom de la commission de la discipline ecclésiastique, Mgr l'évêque de Lausanne et Genève rendit compte à l'assemblée du résultat de l'examen fait des *placet juxta modum* donnés par un certain nombre d'évêques, dans la deuxième congrégation générale, sur le schema du petit catéchisme.

Mgr Pie, évêque de Poitiers, exposa ensuite aux Pères du Concile l'accueil fait, au sein de la commission de la foi, aux nombreuses observations présentées sur le schema de la Primauté et de l'Infaillibilité du Pontife Romain, et les motifs qui avaient présidé à la rédaction de la nouvelle constitution soumise aux délibérations du Concile.

Ce remarquable rapport, qui dura une heure, fut écouté avec la plus religieuse attention et la séance fut levée vers onze heures trois quarts.

Neuf évêques qui avaient adressé des demandes à la commission

des excuses pour être autorisés à quitter Rome et à rentrer dans leurs diocèses, reçurent le même jour la permission de s'absenter du Concile et de retourner au milieu de leur troupeau.

La cinquante-unième Congrégation générale se tint le lendemain 14.

Suivant la règle établie, la séance commença par le saint sacrifice de la messe, qui fut offert par l'archevêque de Grenade, Mgr Benvenuto Mouzon y Martins.

Tous les cardinaux présidant le Concile se trouvaient à leur place.

Après l'*Adsumus*, le cardinal de Angelis déclara la discussion ouverte sur l'ensemble de la première constitution *De Ecclesia Christi*, et donna la parole au cardinal Constantin Patrizzi, vicaire de Sa Sainteté;

Puis à Mgr Joseph Sant' Alemany, de l'ordre des Dominicains, archevêque de San-Francisco (Californie);

A Mgr Louis Natoli, archevêque de Messine;

A Mgr Joseph-Benoît Dusmet, archevêque de Catane;

A Mgr François Rivet, évêque de Dijon;

A Mgr Jean Ranolder, évêque de Veszprim (Hongrie);

A Mgr Bernard Conde y Corral, évêque de Zamora (Espagne);

Et enfin à Mgr Pierre Celesia, évêque de Patti.

Ces huit orateurs ayant rempli toute la séance, la suite de la discussion fut renvoyée au mardi 17 mai, et les Pères se séparèrent vers une heure de l'après-midi.

Avant leur séparation, on leur avait fait connaître que le lundi 16, le Saint-Père devait se rendre, vers dix heures et demie, à l'église de Notre-Dame-des-Anges, attenant au couvent des Chartreux, pour faire la distribution des médailles aux exposants de l'Exposition romaine, et que ce serait avec plaisir qu'on les verrait honorer la cérémonie de leur présence. Ils devaient se présenter avec la tenue de chœur.

C'est de cette solennité de la distribution des récompenses que nous allons maintenant rendre compte.

XXXIII

Bien que les matières qui se rapportent au Concile lui-même doivent naturellement, dans cet ouvrage, occuper la plus grande place, nos lecteurs ont pu voir que nous ne négligions point les faits qui se passent à côté, les cérémonies, les fêtes, etc. C'est ainsi que nous avons consacré plusieurs pages à l'Exposition romaine, sur laquelle nous revenons une dernière fois dans ce chapitre, pour raconter la solennité de la distribution des récompenses aux plus méritants parmi les exposants.

Ce fut le lundi 16 mai que le Saint-Père daigna faire cette distribution. Avant de décrire la cérémonie elle-même, qui fut vraiment digne de l'auguste Père et Souverain, tant par les personnages qui l'entouraient, que par l'endroit où elle était célébrée et par le but en vue duquel l'Exposition avait eu lieu, celui d'encourager les arts et l'industrie mis au service de la religion, nous résumerons ce que l'Exposition romaine a offert de plus saillant en elle-même, dans ses développements et dans ses effets.

L'idée d'une Exposition où l'on verrait réunis les produits de tous les arts exécutés pour le culte catholique, idée appropriée à Rome, où est établi le siége immuable de la religion, idée opportune au moment d'un Concile qui a réuni tant de membres de l'épiscopat, appartient tout entière au Saint-Père. C'est lui aussi qui a choisi le cloître de la Chartreuse, choix qui ne pouvait être meilleur, eu égard à la majesté, à la disposition, à l'ampleur de l'édifice, toutes qualités se réunissant pour assurer à l'Exposition projetée les conditions les plus favorables.

Pour traduire en actes tout ce qu'il y avait de grand et d'utile dans son idée, le Saint-Père a mis à la tête de l'entreprise S. Em. le cardinal Berardi, pro-ministre du commerce, des beaux-arts, de l'industrie et des travaux publics, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus. S. Em. a pourvu à tous les détails, sans se laisser arrêter par la brièveté du temps ou par les difficultés, et, grâce à ses soins infatigables, tout s'est trouvé en ordre et tous les obstacles ont été surmontés. Elle s'est d'abord entourée des hommes les plus renommés, les a réunis en une commission supérieure et leur a confié la tâche de proposer et d'exécuter tout ce que l'on croirait propre à assurer le succès de l'Exposition. Une autre commission, composée de personnes versées dans les différentes branches de l'art et de l'industrie qui pouvaient être représentées à l'Exposition, a été adjointe à celle-ci.

Ces deux commissions, chacune dans la sphère d'action qui lui était propre, ont suivi l'impulsion que leur avait donnée le cardinal pro-ministre, leur président, et ont rivalisé de zèle pour atteindre leur but. Sa Sainteté a bien voulu récompenser magnifiquement le travail et l'activité de ces hommes éminents et bien méritants, par des distinctions honorifiques.

Le règlement imprimé faisait connaître, pendant ce temps-là, l'ampleur du concours qui allait s'ouvrir à Rome pour tous les arts et toutes les industries que le culte catholique alimente et développe. Ce règlement conçu d'après un plan tout à fait spécial, adoptait des classifications complétement nouvelles pour cet ensemble d'objets qui n'avaient jamais été envisagés à un aussi haut point de vue, jamais soumis à un pareil rapprochement, jamais réunis en de telles proportions.

En attendant, MM. les architectes comte Vespignani, membre de la commission supérieure, et chevalier Fontana, inspecteur des monuments, disposaient le cloître de Michel-Ange pour la destination que voulait lui donner le Saint-Père, au moyen d'un aménagement réunissant la commodité, la majesté et l'élégance, et qui a si bien répondu à l'attente publique. La transformation du local a été faite d'une manière digne de Rome et de cette circonstance extraordinaire, au point qu'on eût cru que le cloître, les grandes salles, le jardin, l'entrée et les autres dépendances, avaient été dès le principe construits tout exprès, au point que tous les objets de Rome et de l'étranger ont pu y être classés heureusement et mis en relief, malgré leur nombre et leur diversité.

Ces objets ont été beaucoup plus nombreux qu'on ne l'espérait, et à plus forte raison qu'on ne le croyait. Partout les obstacles qui, pour des raisons diverses, semblaient devoir entraver ou entravaient réellement l'entreprise, ont été généreusement surmontés.

La France s'est empressée de s'assurer la plus belle et la plus vaste place pour ses envois. Comme toujours, elle s'est montrée la fille aînée de l'Église romaine. La puissance de ses moyens d'action,

l'extension de son commerce, l'activité de ses fabriques se sont révélées dans toute leur supériorité. Ses arts et ses industries, les ressources qu'elle tire de la science, ses nombreuses inventions ont fait une grande figure dans cette mémorable Exposition. Deux diplômes d'honneur, des grands prix, des prix et d'autres splendides témoignages mérités par des Français, attestent le rang qu'ils y ont occupé. Les autres concurrents appartenaient à la plupart des autres pays : à l'Austro-Hongrie, à la Bavière, à la Belgique, à l'Angleterre, à la Prusse, à l'Espagne, à la Suisse et aux diverses contrées de l'Italie. Plusieurs ont éprouvé de grandes difficultés; quelques-uns même des dangers. On a vu se produire la générosité de leurs intentions, leurs nobles efforts, leurs marques de loyauté et de foi, souvent unies à un mérite supérieur, dans de nombreux produits. D'un côté on voyait tout ce que peut le culte catholique, dans chaque nation, sur les arts et sur les industries; de l'autre son action vive, utile et grande, même au point de vue matériel, sur la société. Ici, encore, les grands prix, les prix et les dictinctions obtenus témoignent du mérite de ces exposants.

Il est à propos de faire remarquer que d'illustres personnages des nations susdites ont envoyé des objets uniquement pour rendre hommage au Saint-Père, en déclarant qu'ils ne briguaient point les prix. Sa Sainteté, prenant en considération cet acte de respect, a voulu qu'on leur en exprimât sa reconnaissance à la fin de l'Exposition.

Passons maintenant des envois de l'étranger à ceux de Rome, et nous verrons combien on a lieu d'en être noblement et grandement satisfait.

Sa Sainteté a voulu contribuer à l'éclat de l'Exposition, en y envoyant quelques-uns des objets sacrés qui lui appartiennent, et en permettant à la préfecture des palais apostoliques d'y faire figurer de belles pièces du mobilier pontifical. Elle a permis en même temps à l'atelier des Mosaïques, à la Chalcographie camérale et à la Chromolithographie, établissement fondé et soutenu par sa munificence, de s'y faire représenter par leurs produits.

Par déférence pour Sa Sainteté, les chapitres des trois basiliques patriarcales de Latran, du Vatican et de Sainte-Marie-Majeure ont envoyé d'insignes œuvres d'art. D'autres églises aussi, des objets précieux et rares, même des provinces, notamment la cathédrale d'Anagni.

Les établissements publics ont secondé, eux aussi, cette impulsion généreuse; par exemple l'Académie pontificale de Saint-Luc, dans les produits des trois arts où elle se signale, s'est montrée à la hauteur de sa grande renommée.

Des cardinaux, des princes et d'autres membres de la noblesse et de riches citoyens ont tous envoyé les objets sacrés les plus précieux de leurs maisons, dans la généreuse intention d'enrichir l'Exposition.

Ces personnages n'ayant pas eu pour but de prendre part au concours ont reçu, eux aussi, l'expression de la satisfaction du Saint-Père.

Des artistes de Rome en tous genres ont envoyé leurs œuvres et leurs produits, et les prix qu'ils ont remportés montrent combien ils ont excellé dans le concours.

Il y a eu 1046 exposants, dont 597 concourant aux prix et 449 se tenant hors de concours. La plupart d'entre eux ayant envoyé plus d'un objet, le nombre total des objets a été, on le comprend sans peine, de plusieurs milliers.



SOUVENIRS DU CONCILE DE TREN

Portée à ce degré de splendeur et d'abondance, l'Exposition devint une source féconde de comparaisons qui en mûriront plus tard les fruits. Les beaux arts et les industries y ont trouvé une nouvelle lumière. De nouvelles idées ont été mises en mouvement; des jugements se sont formés; un sentiment d'estime réciproque s'est établi entre les artistes; la vérité a

dissipé les préjugés. Et nous aimons à pouvoir ajouter, sans crainte d'être démentis, que l'on a acquis la certitude que Rome, siége incontesté des arts classiques, était aussi le siége d'un grand nombre d'industries presque tacitement parvenues à une grande perfection.

On en a eu une preuve évidente lorsque les membres du jury, qui s'étaient adjoint, pour plus d'impartialité, d'autres experts, ont décerné les prix.



es Anathèmes et les Excommunications.

Quatre commissions avaient ainsi été formées, répondant aux quatre classes établies par le programme de M. le comte Grifi : — les œuvres d'orfévrerie, joaillerie et bronze; — les tissus, broderies et tapis ; — les beaux arts ; — l'industrie.

Parmi les jurés on comptait un certain nombre de français, tous prêtant un concours aussi actif qu'intelligent, et s'attirant la sympathie de tous les exposants. Doués les uns d'expérience, les autres d'une grande érudition, ces jurés ont eu, il faut le reconnaître, une part considérable dans le résultat final de l'Exposition. On a nommé avec MM. Baugrand et Rondelet, commissaires du gouvernement français, des savants et des artistes, tels que Mgr Barbier de Montault, qui a publié un excellent compte rendu de l'Exposition dans la *Revue du Monde catholique* (nous en avous mis quelques extraits sous les yeux de nos lecteurs); M. Badin, directeur de la manufacture impériale des Gobelins ; M. Firmin Didot, si connu par ses éditions hors ligne ; M. Edouard Didron, directeur des *Annales archéologiques* et peintre-verrier à Paris ; M. Armand Caillat, le célèbre orfévre de Lyon ; M. Vanel, doyen des fabricants de soieries de Lyon ; M. Biais, chasublier-brodeur, de Paris, digne de sa réputation ; et M. Bourdon, associé du peintre-verrier Lusson, qui a restauré avec tant d'habileté les vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris.

Le jour fixé pour la clôture de l'Exposition étant proche, le Saint-Père, qui l'avait inaugurée et visitée, daigna donc, le 16 mai, ainsi que nous l'avons dit, remettre de sa main les récompenses aux exposants.

La cérémonie eut lieu à Ste-Marie-des-Anges, près le cloître; la nef transversale, aux gigantesques colonnes de granit égyptien, que le génie de Michel-Ange a transformée de salle des Termes de Dioclétien en église, se prêtait admirablement à cette solennité. A gauche en entrant, on voyait le trône préparé sous un pavillon pour le Saint-Père ; devant le trône de longues files de siéges pour les cardinaux, les évêques et les prélats ; plus près des murailles, des tribunes pour les assistants de distinction, des places pour les membres des commissions et les exposants. La foule occupait le reste de la nef, et il y avait, au fond, en face du trône, un grandiose orchestre.

Arrivé en train de gala, le Saint-Père fut reçu à l'entrée par S. Em. le cardinal Berardi, les commissions, le sénateur et les conservateurs de Rome, qui l'accompagnèrent à l'église, où il prit place sur son trône.

On put alors admirer le brillant coup-d'œil de cette réunion. Les cardinaux, au nombre de 36, portaient la pourpre ; les évêques, au nombre de plus de 500, la mantelletta. Les prélats dignitaires de l'Église romaine et les ministres d'État étaient là. Les tribunes renfermaient LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Parme, le comte et la comtesse de Trapani, le comte et la comtesse de Caserte, le comte de Syracuse et la princesse Marie-Immaculée; les diplomates accrédités près le Saint-Siége, en grand uniforme; la haute noblesse romaine; le général Dumont et d'autres officiers français; les généraux pontificaux. Il y avait en outre plusieurs milliers de spectateurs.

Au moment où le Saint-Père entra dans l'église, un chœur de jeunes gens de l'école de chant fondée par lui dans l'établissement des frères des écoles chrétiennes, exécuta un hymne de circonstance, paroles de M. Nazareno Rosati, chapelain-chantre ponti-

fical, musique de Mgr Tripepi, lequel produisit le plus bel effet.

A S. Em. le cardinal Berardi, qui avait eu la gloire d'être l'interprète fidèle de la volonté de Pie IX et d'associer son nom à cet acte immense du Pontificat, revenait le droit de recevoir et de haranguer Sa Sainteté. Voici en quels termes s'exprima Son Éminence :

« Très-Saint-Père, que Votre Sainteté daigne une seconde fois agréer solennellement l'hommage des sentiments de la reconnaissance la plus vive, que j'ai l'honneur de Lui exprimer au nom des exposants, des commissions, ainsi que des nombreux visiteurs qui, durant quatre mois, ont admiré les produits accumulés dans le cloître voisin.

« Cette œuvre est la vôtre, Saint-Père, et, comme toutes vos œuvres, elle a admirablement réussi, en dépit des obstacles qu'on a tenté en quelques lieux de lui susciter. Sur un signe de vous, les artistes ont ainsi reçu une impulsion féconde, et la religion, dont vous êtes le Chef auguste, s'est vue entourée d'une splendeur nouvelle qui oblige ses calomniateurs eux-mêmes à admirer le prodigieux aliment qu'elle offre aux arts les plus nobles et aux industries les plus étendues et les plus diverses.

« A cette heure, lorsque Votre Sainteté, comblant la mesure de sa bonté, met sa complaisance à distribuer de sa main les récompenses aux plus dignes, l'admiration et la reconnaissance du monde viennent illuminer la tiare d'un nouveau rayon de gloire. Tous les étrangers qui ont visité Rome en ces derniers jours, que Dieu nous a faits propices, ont apprécié l'ornement que Vous avez donné à la reine des cités et le lustre de florissante jeunesse que Votre munificence incomparable a répandu sur elle ; tous ont applaudi au progrès des sciences et des arts qui maintiennent le peuple romain à son rang légitime parmi les nations ; tous ont salué avec enthousiasme dans le Souverain Pontife, la source de la grandeur, le protecteur de la civilisation, l'honneur de son peuple, la gloire de l'Église.

« Et tandis que le Concile du Vatican prononçait solennellement, il y a peu de jours, que l'Église, loin de s'opposer au culte sage des sciences et des arts, en favorise le développement et en élève les œuvres, Votre Sainteté fournissait par le spectacle de l'Exposition romaine une preuve de cette vérité.

« Daignez donc, Très-Saint-Père, couronner votre œuvre, et dans ce temple, qu'un autre Pie a élevé sur les ruines mêmes des Thermes d'un des plus cruels persécuteurs du christianisme, en l'honneur de la Reine des Anges, qui Vous protége si visiblement, daignez accorder aux plus dignes des exposants une récompense que tous ont également ambitionnée, et répandez sur chacun cet amour qui donne le mouvement et la vie à tous les nobles travaux. Accordez-nous, enfin, Votre bénédiction apostolique, afin que les artistes qui consacrent leur talent et leur industrie au service de la religion sentent se doubler leur courage et que cette nombreuse assemblée reçoive de Vous ce nouveau gage de joie et de félicité. »

Son Éminence ayant cessé de parler, le Pape répondit d'une voix vibrante, accompagnant d'un beau geste ses paroles :

« Je ne puis m'empêcher de manifester en effet ma satisfaction, et je dois exprimer ma gratitude envers ceux qui, venus de contrées éloignées, ou à Rome même, ont contribué à orner d'œuvres d'art et d'industrie ce cloître célèbre, où le silence habituel des saints religieux a été remplacé, durant quelques mois, par les bruits de l'admiration, de l'harmonie et des applaudissements.

« Mais tout cela a servi à prouver une fois de plus combien il est faux que le gouvernement pontifical soit ennemi du progrès et se condamne lui-même à l'immobilité. Nous aimons au contraire le progrès social, en ce qu'il a de vrai et d'utile, et nous l'avons manifesté dans le cercle étroit où l'on a enfermé notre État par une foule de faits : les voies ferrées ont abrégé les distances, les télégraphes ont facilité la transmission de la pensée, et rien de ce que Dieu a inspiré d'inventions au génie de l'homme n'a été négligé. Les universités se sont enrichies d'observatoires et de cabinets scientifiques ; de nouvelles chaires ont été fondées, les moyens de développer l'intelligence ont été multipliés.

« Et il n'en pouvait être autrement, parce que l'Église est, ce qu'elle a toujours été, *Altrix bonarum artium.* N'est-ce pas elle qui a préservé le monde des ténèbres et de la barbarie en gardant ce flambeau de la science et des arts qu'on tente partout aujourd'hui d'arracher de ses mains?

« L'Église est immobile, sans doute, quand on veut changer les principes du vrai et du juste. Il a été dit à ses apôtres : *Euntes docete*, et elle maintient intact le dépôt de la doctrine de Jésus-Christ, laquelle ne peut changer parce qu'elle est la même *heri et hodie*. . . *et in sæcula.* Mais elle est loin de s'opposer au progrès de la vertu, de la morale, de la science, des arts et de l'industrie. Elle l'accepte, le bénit et travaille à son développement.

« Par une contradiction, qui est dans la coutume de ses ennemis, il y en a qui l'accusent cependant de n'être pas immobile dans ses dogmes, comme si elle en avait proposé de nouveaux et d'inouis. Or cela n'est pas, cela n'a pas été et ne peut jamais advenir. L'Eglise *profert de thesauro suo nova et vetera*, selon l'opportunité ; elle prend dans le dépôt de la divine révélation ce qu'elle juge nécessaire de confirmer ou de proposer, mais ce n'est ni le lieu, ni le moment de continuer à traiter ce sujet.

« Et puisque vous m'avez demandé ma bénédiction, je vous la donne. Je bénis vos arts, vos industries, votre commerce, vos personnes ; je vous bénis comme Jésus-Christ lui-même qui, au moment de son Ascension, éleva les mains et bénit les apôtres et les fidèles autour de lui, les affermissant dans la foi, les fortifiant dans l'espérance, les enflammant dans la charité, afin qu'ils pussent triompher de la chair, du monde et de l'enfer. Je prie Dieu que ma bénédiction ait pour vous tous les mêmes effets, qu'elle vous suive dans la vie, vous soit présente à l'heure de la mort et vous facilite l'entrée dans le séjour des bienheureux. »

Le Saint-Père, prenant alors cette attitude où se révèle la double majesté de son magistère suprême et de son auguste personne, fit trois fois le signe de la croix sur l'assemblée qui se releva en criant *Amen.*

Aussitôt après eut lieu la distribution des récompenses. On en lisait à haute voix la liste imprimée, renfermant d'abord les noms de ceux qui avaient envoyé des objets à l'Exposition, en déclarant qu'ils se tenaient hors de concours, puis les noms de ceux qui avaient remporté des prix. Il y a eu 2 diplômes d'honneur, 74 grands prix, 87 prix, 148 médailles d'encouragement, 47 mentions honorables. Les diplômes avaient une formule spéciale ; les grands prix et les prix la médaille de grand module portant d'un côté l'effigie du Saint-Père, de l'autre le nom de l'exposant, la qualité de la

distinction et la classe de l'objet récompensé, le tout gravé dans une couronne de chêne et de laurier, avec les emblêmes des arts chrétiens et les mots *Florent in domo Domini* et une légende commémorative. La médaille d'encouragement portait l'effigie du Saint-Père d'un côté et de l'autre une couronne comme ci-dessus, avec quelques mots de circonstance. La mention honorable était réservée à la seule classe des beaux-arts.

Ont été déclarées tout d'abord les deux œuvres jugées supérieures au concours, celle des Gobelins, et celle de M. Al. Mame, récompensées par un diplôme d'honneur.

Les deux commissaires français n'ont pas été appelés, mais on sait que Sa Sainteté les a créés commandeurs de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, ce sont MM. Baugrand et Rondelet. On leur doit, en effet, les meilleurs services, comme à d'autres membres du jury français, qui ont été décorés, ce sont : M. Biais aîné fils, fabricant d'ornements d'église à Paris, associé de M. Rondelet; M. Didot, imprimeur à Paris; M. Edouard Didron, peintre-verrier-bronzier et éditeur des *Annales archéologiques;* M. Lusson, peintre-verrier de la Sainte-Chapelle, à Paris, et M. Vanel, fabricant de tissus à Lyon. Ces messieurs étaient placés hors concours comme membres du jury.

Voici la liste des récompenses que Sa Sainteté daigna distribuer, en remettant Elle-même les médailles aux exposants, et en les accompagnant chacune d'un mot d'encouragement, — avec cette bonté paternelle qui lui fait ne rien oublier. S. Em. le cardinal Berardi donnait ensuite à chacun le diplôme accompagnant les médailles et en justifiant l'attribution d'après le jugement du jury.

1re classe. — *Ustensiles sacrés et vases d'autels, etc.*

à MM.

Armand Caillat, orfévre — Lyon.
Mellerio frères, orfévres — Paris.
Poussielgue-Rusand, orfévre et fabricant de bronze — Paris.

2e classe. — *Vêtements sacrés pour la hiérarchie ecclésiastique.*

à MM.

André Kreichgauer, brodeur — Paris.
Lefébure frères, fabricants de dentelles — Paris.
Société de l'Union des Beaux-Arts appliqués à l'industrie (broderies) — Paris.
Tassinari, Chatel et Viennois, tissus — Lyon.

3e classe. — *Beaux-arts servant au culte catholique ou représentant des sujets chrétiens.*

à MM.

Paul Balze, peintre sur lave — Paris.
Bossan, architecte — Lyon.
Geneste et Kerscher, chauffage d'églises — Paris.
Maréchal-Champigneulle, peintre verrier — Metz.
Schulgen, gravure religieuse — Paris et Dusseldorf.
Antoine Sublet, peintre — Lyon.

4e classe. — *Œuvres d'art ou d'industrie pour ornementation d'églises.*

à MM.

Cavaillé-Coll, fabricant d'orgues — Paris.
Henri Charpentier, imprimeur lithographe — Nantes.
Alexandre Debain, fabricant d'harmoniums — Paris.
Antoine Durenne, fondeur — Paris.
Victor Frond, éditeur de l'*Histoire du Concile du Vatican* — Paris.
Louis Hallez, imagier — Tours.
F. Kellerhowen, chromolithographe — Paris.
Lemercier et Cie, chromolithographes — Paris.
Louis Lesort, relieur-éditeur — Paris.
Paul Morin et Cie, fabricants d'objets d'aluminium — Paris.
Victor Palmé, éditeur des Bollandistes — Paris.
Reynaud, fondeur de cloches — Lyon.

Le premier prix fut conféré

POUR LA 1re CLASSE

à MM.

Edouard Corroyer, architecte — Paris.
Nicolas Rozier, bronzier — Lyon.
Emile Royer, graveur sur métaux — Paris.

POUR LA 2e CLASSE

à MM.

Chocquell, fabricant de tapis — Paris.
Léon et Adrien Émery, tissus — Lyon
Girard frères, tissus et broderies — Lyon.
J.-A. Henry, tissus paremenlaires — Lyon.
Lamy et Giraud, tissus — Lyon.

POUR LA 3e CLASSE

à MM.

La ville de Dieppe, ivoire sculpté — Dieppe.
Fabisch, sculpteur — Lyon.
Gsell-Laurent, peintre verrier — Paris.
L. Lesort fils, imagier — Paris.
L. Oudry, galvanoplastie — Paris.

POUR LA 4e CLASSE

à MM.

Emile Cabuchet, sculpteur — Brou.
Champigneulle, statues peintes — Metz.
Ab. Choyer, sculpteur — Angers.
Desforges Baron, cires fondues — Orléans.
Gilbert Éguillon, suspension de cloches — Riom.
Froc Robert, statues peintes et ameublements d'églises — Paris.
Alphonse Klem, sculptures sur bois — Colmar.
Adrien Le Clère et Cie, imprimeurs — Paris.
Charles Letaille et Cie, imagerie — Paris.
Saudinos Ritouret, objets de piété — Paris.

Des médailles d'encouragement furent décernées :

POUR LA 1re CLASSE

à MM.

Émile Froment-Meurice, orfévre — Paris.
L. Marlie fils, bronzier, — Lyon.
Joseph Tissot, bronzier — Lyon.

POUR LA 2e CLASSE

à MM.

Duval frères, tapissiers — Paris.
Lachamp frères, vêtements ecclésiastiques — Marseille.
Noël Estève, chasublier — Montpellier.

POUR LA 3e CLASSE

à MM.

Lorain, peintre verrier — Chartres.
Michel Ouin — Paris.

Raffet, statues peintes	Paris.
Rigot-Buisine, sculpteur	Lille.

POUR LA 4e CLASSE

à MM.

C. Baudet, braise, encens, myrrhe	Paris.
Emile Bouasse, imagier	Paris.
Bouasse-Lebel, imagier	Paris.
Ab. Dalberg, harmoniums	Paris.
Ducroze, imagier	Paris.
Franck de Villecholle, photographe	Paris.
Gerfaux, objets de dévotion	Paris.
Bernard Jabouin, sculpteur ornemaniste	Bordeaux.
Emile Knechtt, sculpteur	Paris.
Letu et Mauge, porcelaines	Paris.
Leullier et Bing, vases en porcelaines	Paris.
Meniolle, société de Saint-Luc, imagier	Paris.
Metz X.-A. cirier	Strasbourg.
Nilis et Cie, statuettes en bronze	Paris.
Prosper Pegiel, éditeur de musique	Paris.
Emile Placet, héliographie	Paris.
Régis Ruffet, éditeur	Paris.
Salviati, société de Venise, mosaïques et verroteries	Venise (Paris).
Victor Sarlit, éditeur religieux	Paris.
Louis Turgis, imagier	Paris.
F. Villard et Tournier, fontes	Lyon.
Yves et Barret, héliographie	Paris.

Furent honorés d'une mention :

POUR LA 3e CLASSE SEULEMENT

MM.

Calbrunner, camée gravé	Paris.
Charles de Granges, peintre verrier	Clermont-Ferrand.
Guilbert d'Anelle, peintre verrier	Avignon.

Le P. supérieur des Chartreux se présenta le dernier ; il reçut une chasuble richement brodé en or pour l'église.

Le chant d'un autre hymne, paroles de Mgr Tripepi, et musique de M. Rosati, exécuté par plus de 300 jeunes gens, avec accompagnement de deux musiques militaires, mit fin à cette cérémonie.

Le Saint-Père, suivi jusqu'à la porte par ceux qui l'avaient reçu à son arrivée, quitta l'église au milieu des démonstrations de l'amour et du respect de la foule qui se pressait sur son passage en implorant sa bénédiction.

En terminant ce compte rendu, signalons un trait particulier qui caractérise l'Exposition romaine : c'est la satisfaction de tous les exposants. Non-seulement beaucoup d'entre eux ont fait d'amples affaires, mais tous sans exception ont trouvé dans l'autorité pontificale une bienveillance extrême et des encouragements très-flatteurs. A tout prendre, l'un des résultats de l'Exposition est déjà obtenu, c'est-à-dire que les artistes et les industriels ont pu s'apprécier mutuellement, et par le rapprochement de leurs œuvres et de leurs produits, entrevoir les améliorations à introduire dans tout ce qui a rapport au culte. A leur louange, nous devons ajouter que tous partagent le désir de l'unité, qui a motivé l'Exposition, comme aussi ils reconnaissent la suprématie de Rome dans l'enseignement liturgique et dans la fidélité aux traditions. Ils comprennent qu'en acceptant cette suprématie, ils se soustraient aux caprices et aux exigences du public, souvent ignorant, et qui demande à l'art et à l'industrie des formes nouvelles toujours plus ou moins éloignées de celles consacrées.



ROME ARTISTIQUE.
Portrait du pape HONORIUS III, peint à la fresque sur fond d'or en mosaïque, dans la basilique de St-Paul hors les murs, à Rome.

Coïncidence singulière, — ou délicate attention de S. S. Pie IX, — la distribution des récompenses *honorifiques* aux exposants avait eu lieu le jour de la *Saint-Honoré !*

XXXIV.

Nos lecteurs se souviennent que la cinquante-et-unième Congrégation générale avait eu lieu le 14 mai ; le 17, se tint la cinquante-deuxième. Sans plus nous occuper que nous ne l'avons fait jusqu'ici des impatiences, louables sans doute, mais que nous ne saurions satisfaire, de certains esprits qui voudraient trouver chez nous le récit des faits, avant même qu'ils se soient accomplis, analysons succinctement chacune des séances qui vont suivre.

Donc, le mardi 17 mai, les Cardinaux et les Pères du Concile arrivèrent à l'heure ordinaire à la basilique Vaticane.

Mgr Frédéric de Fürstemberg, archevêque d'Olmütz, monta à neuf heures du matin à l'autel, et célébra la messe du Saint-Esprit.

Après la prière usuelle, récitée par le cardinal de Angelis, la discussion fut reprise sur le *schema* du pontificat romain.

On entendit d'abord Mgr Dechamps, archevêque de Malines, qui, en sa qualité de membre de la Commission de la Foi, répondit à diverses objections présentées par les orateurs dans la dernière Congrégation.

A propos de ce discours, la *Revue du Monde catholique* s'exprime comme suit :

« Des versions très-différentes les unes des autres ont été données, en dehors du Concile, sur le discours de Mgr de Malines : les uns, la *Gazette d'Augsbourg* entre autres, lui ont reproché d'avoir parlé avec emportement et d'avoir dénoncé ses adversaires comme de mauvais chrétiens qui ne marchent pas dans la crainte de Dieu ; d'autres ont dit qu'il avait parlé avec un tel esprit de conciliation et en faisant à la minorité de telles concessions, que plusieurs des membres de cette minorité lui auraient adressé de de vives félicitations. Il nous est impossible de savoir où est la vérité dans ces assertions si contraires; mais il nous semble qu'étant connus le caractère et la doctrine de l'éminent archevêque, on peut croire qu'on n'est pas éloigné de la vérité en pensant que son discours a été une défense énergique de l'infaillibilité pontificale, en même temps qu'une claire réponse aux objections qui ne s'appuient que sur l'ignorance et les malentendus, et un très-charitable, très-chaleureux appel à la concorde et à l'unanimité des sentiments. »

Après Mgr Dechamps prirent la parole : Mgr Augustin David, évêque de Saint-Brieuc; Mgr Jean-Baptiste Greith, évêque de Saint

Gall; Mgr Héfélé, évêque de Rottenbourg. Ces trois prélats auraient parlé contre l'opportunité. Ils occupèrent, à eux seuls, toute la séance, qui fut levée à midi trois quarts, et la suite de la discussion renvoyée au lendemain, mercredi. Dans cette même séance, le cardinal De Angelis annonça la triste nouvelle de la mort d'un évêque du Brésil, qu'il recommanda vivement aux prières des Pères du Concile.

La cinquante-troisième Congrégation (18 mai), fut un peu plus longue qu'à l'ordinaire, et dura jusqu'à une heure et demie de l'après-midi. Cependant on entendit peu d'orateurs, comme on l'avait fait dans la Congrégation de la veille. Quatre évêques seulement prirent la parole et occupèrent la séance tout entière.

D'abord on entendit l'archevêque de Sarragosse, Mgr Emmanuel Garcia Gil, qui répondit aux orateurs de la veille, au nom de la commission de la Foi;

Puis Son Eminence le cardinal-archevêque de Prague; son Eminence le cardinal-archevêque de Bordeaux, et son Eminence le cardinal-archevêque de Vienne.

Ce dernier ne monta pas à la chaire. Il fit lire son discours et présenter ses observations par Mgr Héfélé, évêque de Rottenbourg.

Le travail de Mgr Rauscher n'était, du reste, que l'analyse de sa brochure déjà très-connue contre l'infaillibilité.

Mgr Schwartzeberg avait parlé une heure et demie; la lecture des papiers de Mgr Rauscher dura une heure.



Monseigneur GINOULHIAC, archevêque de Lyon.

Le lendemain, 19 mai, cinquante-quatrième Congrégation générale. Elle dura de neuf heures à une heure moins un quart. Comme toujours, elle débuta par l'audition de la sainte messe. Ce fut Mgr Alexandre Franchi, archevêque de Thessalonique, qui officia.

Après l'invocation au Saint-Esprit, récitée prr le doyen des présidents, la discussion sur le schema du pontificat romain fut reprise de nouveau.

Trois Pères seulement ont pris la parole. Ce sont :

1° Mgr Paul Cullen, cardinal-archevêque de Dublin;

2° Mgr Jean Moreno, cardinal-archevêque de Valladolid;

3° Mgr Grégoire Iussef, patriarche d'Antioche, du rite melchite.

On a beaucoup parlé du discours de Mgr Cullen. Le vénérable cardinal occupa l'ambon pendant deux heures entières, sans repos ni fatigue apparente, avec une facilité et une force qui frappèrent vivement l'auguste assemblée, improvisant toutes ses paroles, mais usant d'une logique très sûre et très serrée; il sut, à ce qu'on assure, réfuter de point en point les deux discours lus la veille par Mgr Schwartzenberg et par Mgr Héfélé pour Mgr Rauscher, et témoigna magnifiquement de la croyance de toute l'Irlande en l'infaillibilité du successeur de Pierre. Mgr Moreno parla également en faveur de l'infaillibité, et Mgr Iussef dans un sens opposé.

Le vendredi 20 mai, le Concile tint, à la salle ordinaire de ses séances, sa cinquante-cinquième Congrégation.

Suivant la règle établie, on débuta par l'offrande du saint sacrifice de la messe. Ce fut un évêque mexicain, Mgr Pierre Loza, archevêque de Guadalaxara, qui officia. Après la belle prière : *Adsumus, Domine*, dite par le plus ancien des cardinaux présidents, on reprit immédiatement la suite de la délibération sur la première Constitution *de Ecclesia Christi.*

Comme dans les Congrégations précédentes, peu d'orateurs, quatre seulement purent être entendus durant la séance, qui se prolongea jusqu'à midi quarante-cinq minutes,

La parole fut donnée à Mgr Jean Simor, primat de Hongrie, archevêque de Strigonie ou Gran; puis à Mgr Jean Mac Hale, archevêque de Tuam (Irlande), à Mgr Spiridion Maddelena, archevêque de Corfou, et enfin à Mgr Georges Darboy, archevêque de Paris.

D'après les bruits qui, le jour même, coururent à Rome sur cette séance, Mgr Simor aurait fait d'une voix ferme un discours d'une grande heure contre la définition. Mgr l'archevêque de Corfou aurait vivement impressionné l'auguste assemblée en réfutant d'une manière victorieuse cette objection que la définition de l'infaillibilité retardera la conversion des Grecs schismatiques, et Mgr Darboy aurait parlé dans le sens de Mgr Dupanloup.

Pour la cinquième fois de la semaine, les Pères du Concile se réunirent le samedi 21 mai, à la Basilique vaticane, pour leur cinquante-sixième Congrégation générale.

Mgr François-Emile Cugini, archevêque de Modène, monta à l'autel à neuf heures et offrit le saint sacrifice de la messe.

Le doyen des présidents récita l'*Adsumus*, donna ensuite la parole, pour la suite de la discussion, à Mgr Patrice Leahy, archevêque de

Cashel (Irlande), qui vint donner des explications, au nom de la commission de la Foi, et répondre à quelques-uns des orateurs des séances précédentes.

L'assemblée entendit après lui :

Mgr André Raess, évêque de Strasbourg ;

Mgr Pierre-Paul Truchi, évêque de Forli ;

Et Mgr François Petagna, évêque de Castellamare.

La séance fut ensuite levée à une heure vingt-cinq minutes de l'après-midi, et la suite de la délibération renvoyée au lundi 23 mai.

« Le nombre des orateurs, écrit à cette date le correspondant du *Monde*, au lieu de diminuer ne fait qu'augmenter. Lors de l'ouverture de la discussion du *schema* il n'y avait que six ou huit évêques inscrits ; aujourd'hui la liste s'en élève à *soixante-dix* et elle est loin, assure-t-on, d'être arrivée à sa fin.

« Les chaleurs cependant, comme on le prévoyait, sont arrivées tout à coup et se sont fait vivement ressentir, le thermomètre a atteint 29 et 31 degrés.

« NN. SS. les évêques ont beaucoup à souffrir dans leurs courses à Saint-Pierre, surtout les évêques missionnaires, ceux de l'Italie, de l'Espagne, dont beaucoup, pauvres et dénués de ressources, sont obligés d'aller *à pied* aux Congrégations et de retourner chez eux au milieu du jour, sous les ardeurs pénétrantes d'un soleil de feu.

« Quelques patriciens romains, touchés d'un pareil état de choses, ont mis leurs voitures à la disposition d'évêques pauvres pour les conduire aux Congrégations et les ramener ensuite à leur domicile. C'est là une pieuse et excellente résolution. La noblesse romaine et les hautes classes de la société s'honorent grandement aux yeux des catholiques du monde entier, en exerçant cet acte de déférence et de charité envers NN. SS. les évêques. »

Le 23 mai eut lieu la cinquante-septième Congrégation générale.

Il y avait soixante-dix-sept orateurs inscrits. Après la messe, célébrée par Mgr Victor-Félix Bernadou, archevêque de Sens, et la prière d'usage, Mgr Antoine Hassoun, patriarche de Cilicie, répondit au nom de la députation *de Fide*, à plusieurs des orateurs des réunions précédentes, et particulièrement à Mgr Grégoire Iussef, patriarche des Grecs-Melchites d'Antioche. L'Assemblée entendit ensuite :

Mgr Guillaume-Emmanuel de Ketteler, évêque de Mayence ;

Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, dont le discours a été lu par Mgr Fillion, évêque du Mans ;

Mgr Jacques-Marie-Achille Ginoulhiac, évêque de Grenoble.

Le 24 mai, cinquante-huitième Congrégation générale.

La messe fut célébrée par Mgr Yusto, archevêque de Burgos. Après la prière d'usage, Mgr de Preux, évêque de Sion (Suisse), répondit au nom de la députation *de Fide*, aux objections faites dans les Congrégations précédentes, et l'on entendit ensuite :

Mgr Caixal y Estrade, évêque d'Urgel (Espagne) ;

Mgr Joseph Salas, évêque de la Conception (Chili) ;

Mgr Pierre Rota, évêque de Guastalla.

Ces trois prélats parlèrent en faveur de la définition. Mgr Salas produisit une grande impression sur l'assemblée ; son discours, non écrit, et prononcé avec beaucoup de feu et d'énergie, porta de rudes coups aux opinions adverses.

Dans la même Congrégation, sept nouveaux évêques furent autorisés à quitter le Concile ; parmi eux se trouvait le vénérable évêque de Montauban, Mgr Doney, auquel sa santé ne permettait pas de rester plus longtemps à Rome.

La cinquante-neuvième Congrégation générale se tint le 25 mai.

La messe fut célébrée par Mgr François-Norbert Blanchet, archevêque d'Orégon-City. Trois orateurs occupèrent toute la séance, savoir :

Mgr Edouard Manning, archevêque de Westminster ;

Mgr Jean Mac-Evilly, évêque de Galway (Irlande) ;

Mgr Clifford, évêque de Clifton (Angleterre).

Les sentiments de Mgr Manning sont connus ; ceux de Mgr Mac-Evilly sont les mêmes ; Mgr Clifford parle dans un sens opposé.

Le 28 mai, soixantième Congrégation générale.

Mgr Joseph-Hippolyte Guibert, archevêque de Tours, célébra la messe. Prirent ensuite la parole :

Mgr Ignace de Senestrey, évêque de Ratisbonne, membre de la députation *de Fide*, qui présenta quelques observations au nom de cette députation ;

Mgr Augustin Vérot, évêque de Savannah (Etats-Unis) ;

Mgr Alexandre Bonnaz, évêque de Czanad et Temeswar (Hongrie) ;

Mgr Jean-Pierre Bravard, évêque de Coutances ;

Mgr Joseph Papp-Szilagvi de Illesfalva, évêque de Grand-Varadin, pour le rite roumain.

On avertit les Pères qu'à partir de ce jour l'heure des réunions serait avancée d'une demi-heure, de sorte que les Congrégations commencèrent à huit heures et demie du matin.

Le 30 mai, soixante-unième Congrégation générale.

Mgr Cyre, archevêque d'Anazarba *in partibus*, célébra la messe. Après la prière d'usage, Mgr Spalding, archevêque de Baltimore, prit la parole au nom de la députation *de Fide*, pour répondre aux discours de quelques-uns des orateurs précédents. Parlèrent ensuite :

Mgr Pierre-Marc Le Breton, évêque du Puy ;

Mgr Eugène Lachat, évêque de Bâle (Suisse) ;

Mgr Lenti, évêque de Sutri et Nepi ;

Mgr Gastaldi, évêque de Saluces ;

Mgr Las Cases, évêque de Constantine ;

Mgr Etienne Carrelon, des Carmes déchaussés, évêque de Némésia *in partibus*, vicaire apostolique de Quilon (Indes-Orientales). Il obtint le plus grand succès.

Le 31 mai, soixante-deuxième Congrégation générale.

La messe fut célébrée par Mgr Pierre Puch y Solona, archevêque de la Plata, la prière récitée par le cardinal De Angelis, et l'on entendit successivement : Mgr André Schæpman, archevêque d'Utrecht, qui parla au nom de la députation *de Fide ;*

Mgr Joseph Valergra, patriarche de Jérusalem ;

Mgr Claret y Clara, archevêque de Trajanopolis *in partibus ;*

Mgr Purcell, archevêque de Cincinnati ;

Mgr Thomas Connolly, des Capucins, archevêque d'Halifax.

Mgr Valergra, remporta un immense succès par sa science, par son éloquence et par sa franchise. « On n'en réfutera rien, disaient plusieurs Pères, on n'y ajoutera rien ; la question est maintenant claire et décidée. » Mgr Connolly parla contre la définition.

Dans la même séance, quatre évêques obtinrent des congés d'absence, et le cardinal De Angelis annonça la mort de Mgr Jean-Marie Odin, archevêque de la Nouvelle-Orléans, dont le coadjuteur avec future succession, Mgr Perché, avait été sacré au commencement du mois de mai : Mgr Perché se prononça vivement en faveur de l'infaillibilité pontificale.

XXXV

Le grand moment approche. Encore un mois et nous allons y toucher. Nos lecteurs nous sauraient mauvais gré de retarder davantage le récit de la grande et imposante promulgation qui a répandu une émotion si vive et si touchante dans le monde catholique.

Aussi nous bornerons-nous, nous le devons, à analyser succinctement les dernières congrégations générales qui eurent lieu depuis la soixante-troisième (2 juin) jusqu'à la quatre-vingt-cinquième et dernière avant la définition (13 juillet)

Ce qui s'y passa ne fut en somme que la préparation à la définition, à la proclamation du grand dogme. Soyons brefs : la constatation du résultat acquis est là qui nous presse; c'est elle qui demande la plus large place.

Dans les Congrégations de juin, il faut citer les discours de Nosseigneurs de Bourges, de Grenoble, de Bordeaux. Parlant sans notes, ni manuscrits, Mgr de la Tour d'Auvergne obtint un grand succès : sa logique, paraît-il, était très-serrée, sa doctrine des plus sûres. On peut en dire autant de l'allocution de Mgr de Bordeaux, remarquable par sa netteté, sa fermeté, son énergie.

Mais les choses traînaient en longueur; un grand nombre d'orateurs étaient inscrits encore et il semblait que la discussion ne dût jamais prendre fin.

Tout à coup (4 juillet), retentit, comme un coup de foudre, la nouvelle que soixante orateurs renonçaient à la parole et que la discussion sur le chapitre de l'infaillibilité était close.

Hæc est dies quam fecit Dominus! s'écrie l'*Univers*, et, en effet, n'est-ce point le Saint-Esprit lui-même qui, à la veille des terribles événements qui vont fondre sur l'Europe, inspire aux Pères la pensée de clore cette discussion si longue et d'assister enfin à une définition si impatiemment attendue de tous côtés.

Cette nouvelle allait combler bien des vœux, en même temps, il est vrai, qu'elle anéantissait certaines espérances. Mais il ne s'agissait plus d'irritation, ni de lutte. L'Église allait prononcer; elle allait dire : Voilà ce qu'il faut professer, voilà ce qu'il faut croire. Pour ceux qui croyaient à l'infaillibilité, qui demandaient une définition, pour ceux qui y croyaient et qui ne voyaient pas l'opportunité de cette définition, pour ceux enfin qui croyaient à l'infaillibilité de l'Église sans vouloir se prononcer sur celle du Souverain Pontife, la situation allait être la même. Tous devaient s'incliner devant une autorité que nul ne pourrait révoquer en doute, dont nul n'oserait contester la source divine, encore quelques jours, et la paix sera faite entre tous les catholiques.

Cette importante Congrégation générale du 4 juillet dura de huit heures à neuf heures et demie seulement.

Après la célébration de la sainte messe et la récitation de l'oraison *Adsumus*, par l'un des cardinaux présidents, Son Éminence le cardinal Luca lut les noms des orateurs qui lui avaient écrit pour renoncer à la parole. Après la lecture de ces noms, le révérendissime cardinal appela à l'ambon les orateurs qui restaient inscrits. Tous alors, à l'exception de deux, ou renoncèrent à la parole séance tenante, ou se trouvaient absents.

Les deux orateurs qui prirent la parole furent : 1° un évêque italien ; 2° Mgr Callot, évêque d'Oran, qui tint à honneur de prouver, par un texte de saint Augustin, l'exactitude grammaticale du mot *murmuria* qui lui était échappé à l'une des précédentes Congrégations.

Ce fut véritablement une grande joie et comme une apparition du doigt de Dieu, lorsque les vénérables pères virent ainsi subitement finie, sans qu'il fût besoin de prononcer la clôture.

Le 5 juillet, Congrégation générale. La séance dura de huit heures à midi. Après les prières accoutumées, Mgr Frédéric-Marie Zinelli, évêque de Trévise, monta à l'ambon, pour faire, au nom de la commission *de Fide*, le rapport sur les amendements relatifs au chapitre III. L'orateur exposa, avec motifs à l'appui, quels amendements la députation croyait devoir repousser et quels autres elle croyait pouvoir accepter. Les votes furent émis en complète conformité avec le sentiment de la commission, les opposants se trouvaient à peine au nombre de 15 ou 20.

Il n'y eut pas de jour fixé pour la séance suivante. Les Pères devaient être convoqués à domicile, lorsque le rapport serait prêt sur les amendements relatifs au chapitre IV et dernier.

Le 7, les *cursores* déposèrent au domicile des Pères, sous enveloppe scellée, les amendements relatifs à ce chapitre. Ces amendements étaient au nombre de 96. A ces amendements étaient joint le canon relatif au chapitre III, canon très-important et très-expressif, lequel devait être soumis au vote et à l'acceptation des Pères au commencement de la première séance.

Le 10, la convocation fut adressée aux Pères du Concile pour le lundi 11 courant. On devait voter sur un dernier amendement du troisième chapitre et sur les 95 ou 96 amendements du quatrième chapitre du *schema*. Le rapporteur de cette grande cause était Mgr Gasser, évêque de Brixen, dans le Tyrol, un des prélats les plus distingués du Concile.

Beaucoup déjà se plaignaient de la perte de la semaine; mais cela ne pouvait être évité, à cause de la longueur des travaux de la commission de la Foi. Son travail, en effet, était fort long et des plus difficiles, de sorte que, malgré toute sa diligence et ses réunions de chaque jour, elle n'avait pas pu se trouver prête plus tôt.

Tout d'ailleurs ne devait pas se terminer avec le vote des amendements. La commission aurait une rédaction dernière de tous les chapitres, avant que l'on arrivât au vote par *placet* et *non placet*.

Cependant tout le monde sentait la nécessité d'en finir, et d'en finir promptement, surtout en présence des événements politiques qui menaçoient.

D'un autre côté, les chaleurs de Rome étaient extrêmes : 32 et 33 degrés à l'ombre, sans un souffle d'air; l'on se sentait suffoqué à chaque instant, et tout travail sérieux était devenu impossible.

Des Pères du Concile reprirent le lundi 11 juillet leurs travaux, et se réunirent à huit heures, à la basilique de Saint-Pierre, pour la tenue de la quatre-vingt-quatrième Congrégation générale.

Conformément au *monitum* reçu dans la journée du vendredi 8, la délibération porta sur un dernier amendement du troisième chapitre, et sur tous les amendements du quatrième chapitre du *schema* en discussion.

Tous les cardinaux présidents se trouvaient à leur poste d'honneur; c'est le cardinal de Angelis, qui, en sa qualité de doyen, occupa le premier des fauteuils présidentiels.



LA CÉRÉMONIE DE LA PROCLAMATION D



DOGME DE L'INFAILLIBILITÉ, A ROME.

La séance fut fort longue, une des plus longues de toute la session. Commencée à huit heures du matin, elle ne se termina qu'à deux heures de l'après-midi.

Mgr Millano, archevêque de Nicomédie, célébra la messe.

Immédiatement après, on commença la délibération du *schema*. Un des rapporteurs de la commission de la Foi, Mgr Zinelli, évêque de Trévise, achevant l'œuvre commencée dans la dernière Congrégation, monta en chaire et fit un rapport sur l'amendement dont le vote avait été ajourné et qui formait le complément du 3e chapitre du *schema*.

L'amendement fut ensuite mis aux voix par le cardinal président et adopté à une très-grande majorité.

On passa alors au quatrième chapitre du *schema*, suivant l'ordre du jour. De nombreux amendements, près d'une centaine, dont beaucoup, toutefois, présentaient une grande similitude, avaient été présentés. Le rapporteur, choisi par la commission de la Foi, Mgr Gasser, évêque de Brixen, nous l'avons dit plus haut, prit la parole à deux fois différentes, et, dans deux remarquables discours, dont l'un dura deux heures environ et l'autre une heure, il passa en revue tous les amendements et fit connaître ceux qui avaient été acceptés en tout ou en partie, ou bien entièrement repoussés par la commission.

Après chaque rapport, l'auguste assemblée fut appelée à se prononcer sur les divers amendements, les uns après les autres. Elle vota constamment à une énorme majorité dans le sens de la commission de la Foi, et adopta toutes ses propositions.

La séance fut levée, comme nous l'avons indiqué déjà, vers les deux heures de l'après-midi.

Les Pères furent avisés qu'ils se réuniraient de nouveau le mercredi 13 juillet en Congrégation, afin de voter sur l'ensemble du *schema par placet, non placet* et *juxta modum*.

Ce devait être le dernier vote avant la session publique. Le lendemain mardi, on distribuait aux Pères, le texte complet et rectifié de la Constitution. C'est sur cette rédaction dernière qu'ils avaient à se prononcer.

Le 13, en effet, ils tinrent leur 85e Congrégation générale. Ils se réunirent à l'heure ordinaire, c'est-à-dire à huit heures du matin, à la salle conciliaire avec l'espoir fondé de mettre la dernière main à l'importante question de l'infaillibilité du chef de l'Église.

Tous les cardinaux présidents se trouvaient à leur poste d'honneur et l'assemblée était au grand complet.

Mgr Cilento, archevêque de Rossano (Sicile), célébra la sainte messe.

On commença par annoncer que dix-huit évêques demandaient au Concile la permission de quitter Rome pour retourner définitivement dans leur diocèse. La commission des excuses ayant émis un vote favorable, l'assemblée accorda par assis et par levé l'autorisation demandée.

Le cardinal président fit ensuite part au Concile de la perte douloureuse qu'il venait de faire de deux de ses membres, morts l'un et l'autre à Rome, savoir : Mgr Georges Stahl, évêque de Wurtzbourg, et le Rév. Père Dominique de Saint-Joseph, général des Carmes déchaussés. La délibération sur le *schema* de *Ecclesia Christi* fut reprise alors.

Tout d'abord, on vota par assis et par levé, deux canons, que l'on avait ajournés, appartenant l'un au premier chapitre, et l'autre au second.

On passa ensuite au troisième et au quatrième chapitre du *schema* sur l'ensemble desquels on vota par assis et par levé, à une grande majorité.

Enfin, on arriva au vote sur l'ensemble du *schema* tout entier, et l'on procéda à l'appel nominal. Le nombre des votants était de 601.

Au fur et à mesure de l'appel de son nom, chaque Père répondait par *placet*, *non placet*, ou *placet juxta modum*, formulé par écrit.

Les votes, recueillis par les scrutateurs et les protonotaires du Concile, donnèrent le résultat suivant :

Placet,	451
Non placet,	88
Placet juxta modum,	62
Total . . .	601

Après la proclamation du scrutin, le cardinal de Angelis, a annoncé que les votes *ad modum* seraient imprimés et remis aux Pères, qui seraient postérieurement convoqués à domicile pour la prochaine Congrégation générale, où l'on entendrait le rapport de la commission de la Foi.

La séance fut ensuite levée. Il était environ onze heures trois quarts.

XXXVI

Enfin, le grand jour est arrivé. Nous n'avons plus qu'à rendre compte de la quatrième session publique du Concile du Vatican où fut proclamé le dogme. Ce compte-rendu, nous l'empruntons au journal le *Catholique illustré* (1) que publie notre administration. C'est le plus complet qui existe.

Le lundi 18 juillet, le Concile a tenu à la basilique vaticane, dans la salle conciliaire, près du tombeau du prince des Apôtres, la quatrième session publique pour la promulgation de la première constitution dogmatique *De Ecclesia Christi*.

(1) Le Catholique illustré parait depuis le 3 juillet. Il se compose de 8 pages grand in-4°, ornées de nombreuses gravures, portraits, vues, actualités.

Prix : 1 an (avec prime : *la belle Jardinière* de Raphaël, superbe gravure sur acier, d'une valeur de 40 fr.), 20 fr.

6 mois (avec prime d'un très-beau portrait de notre très-saint Père), 10 fr.

Les Pères se sont rendus, entre huit et neuf heures du matin, à la basilique de Saint-Pierre, se sont revêtus, dans les chapelles à ce destinées, des ornements pontificaux (chape et mitre), et, après avoir adoré le Saint-Sacrement, se sont rendus individuellement, au fur et à mesure de leur arrivée, à la salle conciliaire où ils ont pris chacun leur place habituelle.

A neuf heures et quelques minutes, la messe du Saint-Esprit a été célébrée, suivant le cérémonial ordinaire, par S. Em. le cardinal Barili. Dans les sessions précédentes, il y avait eu grand'messe; dans celle-ci il n'y a eu qu'une messe basse.

Vers la fin de la messe, le Souverain-Pontife, après s'être revêtu des ornements pontificaux, a fait son entrée solennelle dans la salle du Concile par la porte donnant dans la chapelle Grégorienne, accompagné de sa noble antichambre et des principaux personnages de sa cour.

Le Pape était assisté du plus ancien des cardinaux-prêtres, le cardinal de Angelis, et de deux cardinaux-diacres, le cardinal Grassellini et le cardinal Mertel.

S. Em. le cardinal Capalti a rempli les fonctions de diacre pour l'Evangile, et Mgr Martin de Avila, auditeur de Rote, celles de sous-diacre apostolique.

Le Pape ayant pris place sur son trône, le Secrétaire du Concile, Mgr Fessler, évêque de Saint-Hippolyte, prenant entre ses mains le livre des saints Évangiles, fut le porter respectueusement à l'autel et le déposa sur le petit trône de velours que venaient de dresser les clercs de chapelle.

Alors le Pape, tous les Pères étant à genoux, commença, par la belle et touchante prière *Adsumus, Domine, Sancte Spiritus*, cette longue et admirable série d'hymnes, de litanies, d'oraisons, de supplications de toutes sortes qui n'a pas duré moins de trois quarts d'heure à une heure.

Aux litanies des saints, après l'invocation : Ut Dominum apostolicum, et omnes ecclesiasticos ordines in sancta religione conservare digneris... Te rog.

Le Pape s'est levé debout : puis la mitre en tête, et tenant dans la main gauche la croix au lieu du bâton pastoral, il a béni par six fois le Concile en disant :

Ut hanc sanctam Synodum, et omnes gradus ecclesiasticos bene†dicere digneris... Te rog.

Ut hanc sanctam Synodum, et omnes gradus ecclesiasticos bene†dicere, et rege†re digneris.

Ut hanc sanctam Synodum, et omnes gradus ecclesiasticos bene†dicere, rege†re et conser†vare digneris.

Te rogamus, audi nos a répondu le peuple des fidèles unissant sa voix à celle de tous les évêques et des Pères du Concile.

Les litanies terminées, le cardinal Hanibal Capalti a chanté, suivant le cérémonial ordinaire, l'Évangile tiré du chapitre xvi, vers. 13 et suivants de saint Mathieu.

Arrivé à la fin des prières prescrites, le maître des cérémonies pontificales se disposait à prononcer le : *Exeant omnes locum non habentes in Concilio*, et à faire fermer les portes de la salle conciliaire; mais sur un ordre du Pape, la session est demeurée entièrement publique jusqu'au bout, comme dans les trois autres sessions précédentes.

Mgr Fessler, secrétaire du Concile, accompagné de Mgr Valenziani, évêque de Fabriano, s'est rendu au pied du trône pontifical, a baisé le genou de Sa Sainteté et a reçu de ses mains le texte de la Constitution *De Ecclesia Christi*. L'ayant transmis à Mgr Valenziani, celui-ci est monté en chaire et a donné lecture de la Constitution dogmatique toute entière. Il a lu le titre de la Constitution debout et la tête découverte; puis, s'étant assis et couvert, il a poursuivi sa lecture. Celle-ci achevée, il s'est levé de nouveau et a interpellé les Pères du Concile en leur disant : *Reverendissimi Patres, placentne vobis decreta et canones qui in hac Constitutione continentur?...*

On procéda alors à l'appel nominal des Pères, en commençant par les Cardinaux et les Patriarches, suivant l'ordre hiérarchique et l'ancienneté. Les Pères, à l'appel de leur nom, ont répondu par les mots *placet* ou *non placet*.

Le nombre des Pères présents à la session publique était de 540.

Tous les membres appartenant à la minorité et qui avaient donné un *non placet* dans la dernière Congrégation, se sont abstenus de se rendre au Concile. Un grand nombre d'entre eux avaient quitté Rome dès la veille. Les archevêques de Reims, d'Avignon, de Sens, l'évêque de Viviers, appartenant à la minorité, se sont réunis à la majorité et ont donné un *placet*.

Les suffrages ont été recueillis et inscrits par les prélats scrutateurs et protonotaires du Concile au fur et à mesure qu'ils étaient donnés.

Le recensement terminé, les scrutateurs, les protonotaires et le secrétaire du Concile se sont présentés au trône pontifical et ont rendu à Sa Sainteté compte du résultat des votes.

Les chiffres officiels n'étant pas encore connus du public, nous donnerons ceux qui sont le plus généralement admis :

Votants, 540. — *Placet*, 538. — *Non placet*, 2. Les deux Pères qui ont donné un *non* dans cette circonstance solennelle, sont : Mgr Louis Riccio, évêque de Casazzo (royaume de Naples), et Mgr Edouard Fitz Gérald, évêque de Petricola ou Little-Rock, aux États-Unis.

Après avoir pris connaissance du résultat de ces suffrages, le Souverain-Pontife, debout, la mitre en tête, proclama et sanctionna, de son autorité suprême, les décrets et les canons de la première Constitution dogmatique *De Ecclesia Christi*, en prononçant solennellement les paroles suivantes *Decreta et canones, qui in Constitutione modo lecta continentur, placuerunt fere omnibus Patribus. Nosque sacro approbante Concilio, illa et illos, ut lecta sunt, definimus, et Apostolica auctoritate confirmamus.*

Immédiatement après, le Saint-Père adressa quelques paroles aux Pères du Concile.

Les promoteurs du Concile, le commandeur de Domenicis-Torli, et Mgr Philippe Ralli, tous les deux avocats consistoriaux, conduisant avec eux les protonotaires du Concile, se sont approchés du trône pontifical et les ont interpellés, leur demandant de vouloir bien dresser procès-verbal de tout ce qu'ils avaient vu et entendu. Les protonotaires répondirent par la formule ordinaire : *Conficiemus vobis testibus*, en désignant le majordome et le maître de Chambre de Sa Sainteté.

Le Pape, sans mitre, entonna le *Te Deum*, qui fut continué par les Evêques, les chantres de la Sixtine et le peuple.

Après l'*Oremus*, le Saint-Père donna la bénédiction au peuple, puis il est descendu de son trône, a traversé la salle, la mitre d'or en tête, a béni de nouveau les Pères et est sorti par la porte qui conduit à la chapelle Grégorienne, où il a laissé les ornements pontificaux. Il est remonté ensuite au palais du Vatican.

Les Evêques, de leur côté, ont quitté la salle et se sont retirés. Il était un peu après midi un quart.

Tel est le bien pâle récit de ce qui s'est passé dans cette immortelle matinée du 18 juillet 1870. Le souvenir en sera ineffaçable pour ceux qui ont eu le bonheur d'assister à cette belle cérémonie religieuse. Un fait tout particulier et remarquable nous est signalé par un correspondant. Au moment même de la proclamation du dogme de l'infaillibilité, un orage qui grondait dès le matin sur Rome, a éclaté tout à coup dans de terribles et extraordinaires coups de tonnerre, de sorte que la situation rappelait tout à fait celle du mont Sinaï, et que le peuple recevait le dogme si impatiemment attendu au milieu de la foudre et des éclairs. Ce spectacle n'était que plus grand et plus sublime.

XXXVII

Donnons maintenant la traduction du texte de la constitution *de Ecclesia Christi* votée dans cette importante session :

PIE ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

SACRO APPROBANTE CONCILIO

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Le Pasteur éternel et l'évêque de nos âmes, afin de rendre perpétuelle l'œuvre salutaire de sa rédemption, résolut d'édifier la sainte Eglise en laquelle, comme dans la maison du Dieu vivant, tous les fidèles sont unis par le lien d'une même foi et d'une même charité. C'est pourquoi, avant qu'il ne fût glorifié, il pria son Père, non-seulement pour les Apôtres, mais aussi pour ceux qui par leur parole devaient croire en lui, afin que tous fussent un comme le Fils lui-même et Père sont un(1). De même donc qu'il a envoyé les Apôtres qu'il s'était choisis dans le monde, comme lui-même avait été envoyé par son Père, de même il a voulu des Pasteurs et des Docteurs dans son Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Mais, pour que l'épiscopat fût mis à l'abri des divisions, pour que la multitude de tous les croyants fût conservée dans l'unité de foi et de communion par des prêtres unis entre eux, plaçant le bienheureux Pierre au-dessus des autres Apôtres, il a institué en lui le principe perpétuel et le fondement visible de cette double unité, afin que sur sa solidité fût bâti le temple éternel, et que sur la fermeté de sa foi s'élevât l'édifice sublime de l'Eglise qui doit être porté jusqu'au ciel (2). Et comme les portes de l'enfer s'élèvent de toutes parts, avec une haine chaque jour croissante, contre le fondement divinement établi de l'Eglise, afin de la renverser, si c'était possible, nous jugeons, *sacro approbante concilio*, qu'il est nécessaire, pour la sauvegarde, le salut et l'accroissement du troupeau catholique, de proposer pour être crue et tenue par tous les fidèles, conformément à l'ancienne et constante foi de l'Eglise universelle, la doctrine sur l'institution, la perpétuité et la nature de la sainte primauté apostolique, dans laquelle consiste la force et la solidité de toute Eglise, et de proscrire, et de condamner les erreurs qui lui sont contraires, erreurs si préjudiciables au troupeau du Seigneur.

(1) Voyez S. Jean, XVII, 1, 20 et suiv.

(2) S. Léon le Grand, serm. IV (al. III), ch. 2 : Au jour de sa naissance.



LES ENVIRONS DE ROME.

CHAPITRE I.

DE L'INSTITUTION DE LA PRIMAUTÉ APOSTOLIQUE DANS LA PERSONNE DU BIENHEUREUX PIERRE.

Nous enseignons donc et nous déclarons, conformément aux témoignages de l'Evangile, que la primauté de juridiction sur toute l'Eglise de Dieu a été immédiatement et directement promise et conférée par Notre Seigneur Jésus-Christ au bienheureux apôtre Pierre. C'est, en effet, au seul Simon à qui il avait dit : « Tu seras appelé Céphas (1), » après qu'il eut fait cette confession : « Tu es le Christ, fils du Dieu vivant ; » c'est à Simon seul que le Seigneur a adressé ces paroles : « Tu es bienheureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'a révélé, mais mon Père qui est aux cieux ; et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera aussi délié dans le ciel (2). C'est aussi au seul Simon Pierre que Jésus, après sa résurrection, a conféré la juridiction de Pasteur suprême et de guide sur tout son troupeau, en lui disant : « Pais mes agneaux, pais mes brebis (3). » A cette doctrine si manifeste des saintes Ecritures, telle qu'elle a toujours été comprise par l'Eglise catholique, sont ouvertement contraires les opinions de ceux qui, renversant la forme de gouvernement établie dans son Eglise par le Christ Nôtre-Seigneur, nient que Pierre seul ait été investi par le Christ d'une véritable et propre primauté de juridiction au-dessus des autres Apôtres, soit séparés, soit tous réunis ; ou qui affirment que cette même primauté n'a pas été immédiatement ou directement conférée au bienheureux Pierre, mais à l'Eglise, et que c'est par celle-ci qu'elle lui est transmise comme ministre de cette même Eglise.

Si donc quelqu'un dit que le bienheureux apôtre Pierre n'a pas été constitué par le Christ Notre-Seigneur le prince des Apôtres et le Chef visible de toute l'Eglise militante ; ou que le même Pierre n'a reçu directement et immédiatement du Christ Notre-Seigneur qu'une

(1) S. Jean, I, 42.

(2) S. Matth. XVI, 16-19.

(3) S. Jean, XXI, 15-17.

primauté d'honneur, et non de véritable et propre juridiction, qu'il soit anathème.

CHAPITRE II.

DE LA PERPÉTUITÉ DE LA PRIMAUTÉ DE PIERRE DANS LES PONTIFES ROMAINS.

Il est nécessaire que ce que le Prince des Pasteurs et le Pasteur suprême des brebis, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a établi en la personne du bienheureux Pierre pour le salut perpétuel et le bien permanent de l'Église, subsiste constamment par lui aussi dans l'Église, qui, fondée sur la pierre, demeurera stable jusqu'à la fin des siècles. Il n'est douteux pour personne, loin de là, c'est un fait notoire dans tous les siècles que, jusqu'à notre temps et toujours, le saint et bienheureux Pierre, prince et chef des Apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Église catholique, qui a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain, les clefs du royaume, vit, règne et juge en ses successeurs les évêques du Saint-Siége romain, établi par lui et consacré par son sang (1). C'est pourquoi chacun des successeurs de Pierre dans cette Chaire possède, en vertu de l'institution de Jésus-Christ lui-même, la primauté de Pierre sur l'Eglise universelle. L'économie de la vérité demeure donc, et le bienheureux Pierre gardant toujours la solidité de la pierre qu'il a reçue, n'a pas quitté la charge du gouvernement de l'Église (2). Pour cette raison, il a toujours été nécessaire que toute l'Église, c'est-à-dire l'universalité des fidèles, répandus en tous lieux, fût en union avec l'Église romaine, afin que, unis comme les membres à leur chef, en ce Siége d'où émanent sur tous les droits de la vénérable communauté, ils ne formassent qu'un seul et même corps (3).



M. LOUIS VEUILLOT.

Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas par l'instruction de Jésus-Christ ou du droit divin, que le bienheureux Pierre a des successeurs perpétuels dans la primauté sur toute l'Église; ou que le Pontife romain n'est pas le successeur du bienheureux Pierre dans la même primauté, qu'il soit anathème.

CHAPITRE III.

DE LA NATURE ET DU CARACTÈRE DE LA PRIMAUTÉ DU PONTIFE ROMAIN.

C'est pourquoi, appuyés sur les témoignages manifestes des saintes Écritures et fermement attachés aux décrets formels et certains, tant de nos prédécesseurs, les Pontifes romains, que des Conciles généraux, nous renouvelons la définition du Concile œcuménique de Florence, en vertu de laquelle tous les fidèles du Christ sont obligés de croire que le Saint-Siége apostolique et le Pontife romain a la primauté sur le monde entier, que le même Pontife romain est successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, le vrai vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui a été confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ en la personne du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, ainsi qu'il est contenu dans les actes des Conciles œcuméniques et les saints canons.

Nous enseignons donc et nous déclarons que l'Église romaine, par l'institution divine, a la principauté du pouvoir ordinaire sur toutes les autres Églises, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, vraiment épiscopal, est immédiat; que les pasteurs et les fidèles chacun et tous, quels que soient leur rite et leur rang, lui sont assujettis par le devoir de la subordination hiérarchique et d'une vraie obéissance, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers, de sorte que gardant l'unité, soit de communion, soit de profession d'une même foi avec le Pontife romain, l'Église du Christ est un seul troupeau sous un seul Pasteur suprême. Telle est la doctrine de la vérité catholique, dont nul ne peut dévier sans perdre la foi et le salut.

Mais loin que ce pouvoir de souverain Pontife nuise à ce pouvoir ordinaire et immédiat de juridiction épiscopale, par lequel les évêques qui, établis par le Saint-Esprit, ont succédé aux apôtres (1), paissent et régissent, comme vrais pasteurs, chacun le troupeau particulier confié à sa garde, ce dernier pouvoir est proclamé, confirmé et corroboré par le suprême et universel Pasteur, selon la parole de saint Grégoire le Grand : Mon honneur est l'honneur de l'Église universelle. Mon honneur est la force solide de mes frères. Je suis vraiment honoré lorsque l'honneur dû à chacun ne lui est pas refusé (2).

De ce pouvoir suprême du Pontife romain de gouverner l'Église universelle, résulte pour lui le droit de communiquer librement dans l'exercice de sa charge avec les pasteurs et les troupeaux de toute l'Église, afin qu'ils puissent être instruits et dirigés par lui dans la voie du salut. C'est pourquoi nous condamnons et réprou-

(1) Concile d'Éphèse, act. III. — S. Pierre Chrysologue, ép. au prêtre Eutychès.
(2) S. Léon le Grand, serm. III (al. II), c. 3.
(3) S. Irénée. — Concile d'Aquilée. — Pie VI, Bref *Salut soliditate*.

(1) Concile de Trente.
(2) S. Grégoire, ép. XXX.

vous les maximes de ceux qui disent que cette communication du Chef suprême avec les pasteurs et les troupeaux peut-être légitimement empêchée, ou qui la font dépendre du pouvoir séculier, prétendant que les choses établies par le siége apostolique ou en vertu de son autorité, n'ont de force et d'autorité que si elles sont confirmées par l'agrément de la puissance séculière.

Et comme le Pontife romain, par le droit divin de la primauté apostolique, est préposé à l'Eglise universelle, nous enseignons de même et nous déclarons qu'il est le juge suprême des fidèles (1) et qu'on peut recourir à son jugement dans toutes les causes qui sont de la compétence ecclésiastique (2); qu'au contraire le jugement du Saint-Siége apostolique, au-dessus duquel il n'y a point d'autorité, ne peut-être réformé par personne, et qu'il n'est permis à personne de juger son jugement (3). Ceux-là donc dévient du droit chemin de la vérité, qui affirment qu'il est permis d'appeler, des jugements des souverains Pontifes, au Concile œcuménique comme à une autorité supérieure au Pontife romain.

Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que la charge d'inspection et de direction, et non le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tous l'univers; ou qu'il a seulement la principale part et non toute la plénitude de ce pouvoir suprême; ou que ce pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat soit sur toutes les Eglises et sur chacune d'elle, soit sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux; qu'il soit anathème.

CHAPITRE IV.

DU MAGISTÈRE INFAILLIBLE DU SOUVERAIN PONTIFE.

Ce Saint-Siége a toujours tenu, l'usage permanent de l'Eglise le prouve, et les Conciles œcuméniques eux-mêmes, ceux-là surtout où l'Orient se réunissait à l'Occident dans l'union de la foi et de la charité, ont déclaré que le pouvoir suprême du Magistère est compris dans la primauté apostolique que le Pontife romain possède sur l'Eglise universelle en sa qualité de successeur de Pierre, prince des Apôtres. C'est ainsi que les Pères du Concile de Constantinople, marchant sur les traces de leurs prédécesseurs, ont émis cette solennelle profession de foi : « Le salut est avant tout de garder la règle de la vraie foi. Et comme la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ disant : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise (4), ne peut être vaine, elle a été vérifiée par les faits, car, dans le Siége apostolique, la religion a toujours été conservée immaculée et la sainte doctrine toujours enseignée. Désirant donc ne nous séparer en rien de sa foi et de sa doctrine, nous espérons mériter d'être dans l'unique communion que prêche le Siége apostolique, en qui se trouve l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne (5). » Avec l'approbation du deuxième Concile de Lyon, les Grecs ont professé : « Que la Sainte Eglise romaine a la Souveraine et pleine primauté et principauté sur l'Eglise catholique universelle, principauté qu'elle reconnait, en toute vérité et humilité, avoir reçue avec la plénitude de la puissance, du Seigneur lui-même dans la personne du bienheureux Pierre, prince ou chef des Apôtres,

(1) Pie VI, Bref *Super soliditate*.

(2) Second Concile œcuménique de Lyon.

(3) Lettre de Nicolas Ier à l'empereur Michel.

(4) S. Matth. XVI, 18.

(5) S. Innocent Ier aux Conciles de Carthage et de Milène.

dont le Pontife romain est le successeur : et, de même qu'elle est tenue plus que toutes les autres de défendre la vérité de la foi, de même, lorsque s'élèvent des questions relativement à la foi, ces questions doivent être définies par son jugement.» Enfin, le concile de Florence a défini : Que « le Pontife romain est vrai le Vicaire du Christ, la tête de toute l'Église, et le père et docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui, dans la personne du bienheureux Pierre, a été remis, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, le plein pouvoir de paître, de conduire et de gouverner l'Église universelle (1).

Pour remplir les devoirs de cette charge pastorale, nos prédécesseurs ont toujours ardemment travaillé à propager la doctrine salutaire du Christ parmi tous les peuples de la terre, et ont veillé avec une égale sollicitude à la conserver pure et sans altération, partout où elle a été reçue. C'est pourquoi les évêques de tout l'univers, tantôt dispersés, tantôt assemblés en synodes, suivant la longue coutume des Eglises (2) et la forme de l'antique règle (3) ont toujours eu soin de signaler à ce Siége apostolique les dangers qui se présentaient surtout dans les choses de le foi, afin que les dommages portés à la foi trouvassent leur souverain remède là où la foi ne peut éprouver de défaillance (4). De leur côté, les Pontifes romains, selon que leur conseillait la condition des temps et des choses, tantôt en convoquant des conciles œcuméniques, tantôt en consultant l'Eglise dispersée dans l'univers, tantôt par des synodes particuliers, tantôt par d'autres moyens que la Providence leur fournissait, ont défini qu'il fallait tenir tout ce que, avec l'aide de Dieu, ils avaient reconnu conforme aux Saintes-Ecritures et aux traditions apostoliques. Le Saint-Esprit n'a pas, en effet, été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils publiassent, d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais pour que, avec son assistance. ils gardassent saintement, et exposassent fidèlement les révélations transmises par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. Tous les vénérables Pères ont embrassé, et tous les saints docteurs orthodoxes ont vénéré et suivi leur doctrine apostolique, sachant parfaitement que ce Siége de Pierre reste toujours exempt de toute erreur, cette divine promesse du Seigneur notre Sauveur, faite au prince de ses disciples : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas; et toi, lorsque tu seras converti, confirme tes frères (5). »

Ce don de la vérité et de la foi qui ne faillit pas, a donc été divinement accordé à Pierre et à ses successeurs dans cette chaire, afin qu'ils s'acquittassent de leur charge éminente pour le salut de tous; afin que tout le troupeau du Christ, éloigné par eux du pâturage empoisonné de l'erreur, fût nourri de la céleste doctrine; afin que toute cause de schisme étant enlevée, l'Eglise fût conservée tout entière dans l'unité, et qu'appuyée sur son fondement, elle se maintînt inébranlable contre les portes de l'enfer. Or, à cette époque, où l'on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, et où l'on trouve tant d'hommes qui cherchent à rabaisser son autorité, Nous pensons qu'il est tout à fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le Fils unique de Dieu a daigné joindre au suprême office pastoral.

(1) Voyez S. Bernard, épître 190.

(2) Voy. S. Agathon, ép. à l'empereur, approuvée par le VIe Conc. œcuménique.

(3) De la formule du Pape S. Hormidas, telle qu'elle a été proposée par Adrien II et souscrite par les Peres du huitième Concile œcuménique, quatrième de Constantinople.

(4) Voy. S. Jean, XXI, 15-17.

(5) Cyrille d'Alexandrie au Pape Célestin.

C'est pourquoi, Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens. Nous enseignons et définissons *sacro approbante concilio*, que c'est un dogme divinement révélé : Que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son église fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs; et, par conséquent que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire notre définition, qu'il soit anathême.

XXXVIII

Plusieurs de nos souscripteurs nous ont demandé le texte latin des deux Constitutions dogmatiques, proclamées dans les 3e et 4e sessions du saint Concile; nous nous empressons de nous conformer à leurs désirs. Cette publication sera d'autant plus utile que ce texte étant seul officiel et canonique, il peut *seul* être invoqué dans une polémique ayant pour objet le sens et la portée de telle ou telle définition conciliaire. La signification des mots latins étant immuable, la langue ne subit aucune de ces fluctuations des langues vivantes, si favorables aux caprices des interprétations arbitraires. Comme l'Eglise, dont il exprime l'enseignement, le latin ne change pas et ne changera jamais; c'est pourquoi la religion catholique lui a confié le dépôt de la foi, et ce dépôt a toujours été gardé avec une fidélité inviolable.

Nous empruntons ce texte officiel à l'ouvrage intitulé : *Acta et Decreta Concilii Vaticani*, qui vient d'être publié à Fribourg-en-Brisgau (Bade), avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

SESSIO III

HABITA DIE 24 APRILIS 1870

CONSTITUTIO DOGMATICA DE FIDE CATHOLICA

PIUS EPISCOPUS SERVUS SERVORUM DEI

Sacro approbante concilio ad perpetuam rei memoriam.

Dei Filius et generis humani Redemptor Dominus Noster Jesus Christus, ad Patrem cœlestem rediturus, cum Ecclesia sua in terris militante, omnibus diebus usque ad consummationem sæculi futurum se esse promisit. Quare dilectæ sponsæ præsto esse, adsistere docenti, operanti benedicere, periclitanti opem ferre nullo unquam tempore destitit. Hæc vero salutaris ejus providentia, cum ex aliis beneficiis innumeris continenter apparuit, tum iis manifestissime comperta est fructibus, qui orbi christiano e Conciliis œcumenicis, ac nominatim e Tridentino, iniquis licet temporibus celebrato, amplissimi provenerunt. Hinc enim sanctissima religionis dogmata pressius definita uberiusque exposita, errores damnati atque cohibiti; hinc ecclesiastica disciplina restituta firmiusque sancita, promotum in Clero scientiæ et pietatis studium, parata adolescentibus ad sacram militiam educandis collegia, christiani denique populi mores et accuratiore fidelium eruditione et frequentiore sacramentorum usu instaurati. Hinc præterea arctior membrorum cum visibili Capite communio, universoque corpori Christi mystico additus vigor; hinc religiosæ multiplicatæ familiæ aliaque christianæ pietatis instituta; hinc ille etiam assiduus et usque ad sanguinis effusionem constans ardor in Christi regno late per orbem propagando.

Verumtamen hæc aliaque insignia emolumenta, quæ per ultimam maxime œcumenicam Synodum divina clementia Ecclesiæ largita est, dum grato, quo par est, animo recolimus; acerbum compescere haud possumus dolorem ob mala gravissima, inde potissimum orta, quod ejusdem sacrosanctæ Synodi apud permultos vel auctoritas contempta, vil sapientissima neglecta fuere decreta.

Nemo enim ignorat, hæreses, quas Tridentini Patres proscripserunt, dum, rejecto divino Ecclesiæ magisterio, res ad religionem spectantes privati cujusvis judicio permitterentur, in sectas paullatim dissolutas esse multiplices, quibus inter se dissentientibus et concertantibus, omnis tandem in Christum fides apud non paucos labefactata est. Itaque ipsa sacra Biblia, quæ antæ christianæ doctrinæ unicus fons et judex asserebantur, jam non pro divinis haberi, imo mythicis commentis accenseri cœperunt.

Tum nata est et late nimis per orbem vagata illa rationalismi seu naturalismi doctrina, quæ religioni christianæ utpote supernaturali instituto per omnia adversans, summo studio molitur, ut Christo, qui solus Dominus et Salvator noster est, a mentibus humanis, a vita et moribus populorum excluso, meræ quod vocant rationis vel naturæ regnum stabiliatur. Relicta autem projectaque christiana religione, negato vero Deo et Christo ejus, prolapsa tandem est multorum mens in pantheismi, materialismi, atheismi barathrum, ut jam ipsam rationalem naturam, omnemque justi rectique normam negantes, ima humanæ societatis fundamenta diruere connitantur.

Hac porro impietate circumquaque grassante, infeliciter contigit, ut plures etiam et catholicæ Ecclesiæ filiis a via veræ pietatis aberrarent, in iisque, diminutis paullatim veritatibus, sensus catholicus attenuaretur. Variis enim ac peregrinis doctrinis abducti, naturam et gratiam, scientiam humanam et fidem divinam perperam commiscentes, genuinum sensum dogmatum, quem tenet ac docet Sancta Mater Ecclesia, depravare, integritatemque et sinceritatem fidei in periculum adducere comperiuntur.

Quibus omnibus perspectis, fieri qui potest, ut non commoveantur intima Ecclesiæ viscera? Quemadmodum enim Deus vult omnes homines salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire; quemadmodum Christus venit, ut salvum faceret, quod perierat, et filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum : ita Ecclesia, a Deo populorum mater et magistra constituta, omnibus debitricem se novit, ac lapsos erigere, labantes sustinere, revertentes amplecti, confirmare bonos et ad meliora provehere parata semper et intenta est. Quapropter nullo tempore a Dei veritate, quæ sanat omnia, testanda et prædicanda quiescere potest, sibi dictum esse non ignorans : Spiritus meus, qui est in te, et verba mea, quæ posui in

ore tuo, non recedent de ore tuo amodo et usque in sempiternum (1).

Nos itaque, inhærentes Prædecessorum Nostrorum vestigiis, pro supremo Nostro Apostolico munere veritatem catholicam docere ac tueri, perversasque doctrinas reprobare nunquam intermisimus. Nunc autem, sedentibus Nobiscum et judicantibus universi orbis Episcopis, in hanc oecumenicam Synodum auctoritate Nostra in Spiritu Sancto congregatis, innixi Dei verbo scripto et tradito, prout ab Ecclesia catholica sancte custoditum et genuine expositum accepimus, ex hac Petri Cathedra, in conspectu omnium, salutarem Christi doctrinam profiteri et declarare constituimus, adversis erroribus potestate nobis a Deo tradita proscriptis atque damnatis.

CAPUT I

De Deo rerum omnium Creatore.

Sancta Catholica Apostolica Romana Ecclesia credit et confitetur, unum esse Deum verum et vivum, Creatorem ac Dominum cœli et terræ, omnipotentem, æternum, immensum, incomprehensibilem, intellectu ac volontate omnique perfectione infinitum; qui cum sit una singularis, simplex omnino et incommutabilis substantia spiritualis, prædicandus est re et essentia a mundo distinctus, in se et ex se beatissimus, et super omnia, quæ præter ipsum sunt et concipi possunt, ineffabiliter excelsus.

Hic solus verus Deus bonitate sua et omnipotenti virtute non ad augendam suam beatitudinem, nec ad acquirendam, sed ad manifestandam perfectionem suam per bona, quæ creaturis impertitur, liberrimo consilio simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam, spiritualem et corporalem, angelicam videlicet et mundanam, ac deinde humanam quasi communem ex spiritu et corpore constitutam (2).

Universa vero, quæ condidit, Deus providentia sua tuetur atque gubernat, attingens a fine usque ad finem fortiter, et disponens omnia suaviter (3). Omnia enim nuda et aperta sunt oculis ejus (4), ea etiam, quæ libera creaturarum actione futura sunt.

CAPUT II

De Revelatione.

Eadem Sancta Mater Ecclesia tenet et docet, Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse; invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur (5) : attamen placuisse ejus sapientiæ et bonitati, alia, eaque supernaturali via se ipsum ac æterna voluntatis suæ decreta humano generi revelare, dicente Apostolo : Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis : novissime, diebus istis locutus est nobis in Filio (6).

Huic divinæ revelationi tribuendum quidem est, ut ea, quæ in rebus divinis humanæ rationi per se impervia non sunt, in præsenti quoque generis humani conditione ab omnibus expedite, firma certitudine et nullo admixto errore cognosci possint. Non hac tamen de causa revelatio absolute necessaria dicenda est, sed quia Deus ex infinita bonitate sua ordinavit hominem ad finem supernaturalem, ad participanda scilicet bona divina, quæ humanæ mentis

(1) Is. LIX, 21. (2) Conc. Later. IV, c. 1. *Firmiter.*

(3) Sap. VIII, 1. (4) Cf. Hebr. IV, 13.

(5) Rom. I, 20. (6) Hebr. I, 1-2.

intelligentiam omnino superant; siquidem oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis, qui diligunt illum (1).

Hæc porro supernaturalis revelatio, secundum universalis Ecclesiæ fidem, a sancta Tridentina Synodo declaratam, continetur in libris scriptis et sine scripto traditionibus, quæ ipsius Christi ore ab Apostolis acceptæ, aut ab ipsis Apostolis Spiritu Sancto dictante quasi per manus traditæ, ad nos usque pervenerunt (2). Qui quidem veteris et novi Testamenti libri integri cum omnibus, prout in ejusdem Concilii decreto recensentur, et in veteri vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis suscipiendi sunt. Eos vero Ecclesia pro sacris et canonicis habet, non ideo, quod sola humana industria concinnati, sua deinde auctoritate sint approbati; nec ideo dumtaxat, quod revelationem sine errore contineant; sed propterea, quod Spiritu Sancto inspirante conscripti Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiæ traditi sunt.

Quoniam vero, quæ sancta Tridentina Synodus de interpretatione divinæ Scripturæ ad coërcenda petulantia ingenia salubriter decrevit, a quibusdam hominibus prave exponuntur, Nos, idem decretum renovantes, hanc illius mentem esse declaramus, ut in rebus fidei et morum, ad ædificationem doctrinæ Christianæ pertinentium, is pro vero sensu sacræ Scripturæ habendus sit, quem tenuit ac tenet Sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione Scripturarum sanctarum; atque ideo nemini licere contra hunc sensum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum ipsam Scripturam sacram interpretari.

CAPUT III

De Fide.

Quum homo a Deo tanquam Creatore et Domino suo totus dependeat, et ratio creata increatæ Veritati penitus subjecta sit, plenum revelanti Deo intellectus et voluntatis obsequium fide præstare tenemur. Hanc vero fidem, quæ humanæ salutis initium est, Ecclesia catholica profitetur, virtutem esse supernaturalem, qua, Dei aspirante et adjuvante gratia, ab eo revelata vera esse credimus, non propter intrinsecam rerum veritatem naturali rationis lumine perspectam, sed propter auctoritatem ipsius Dei revelantis, qui nec falli nec fallere potest. Est enim fides, testante Apostolo, sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium (3).

Ut nihilominus fidei nostræ obsequium rationi consentaneum esset, voluit Deus cum internis Spiritus Sancti auxiliis externa jungi revelationis suæ argumenta, facta scilicet divina, atque imprimis miracula et prophetias, quæ cum Dei omnipotentiam et infinitam scientiam luculenter commonstrent, divinæ revelationis signa sunt certissima et omnium intelligentiæ accommodata. Quare tum Moyses et Prophetæ, tum ipse maxime Christus Dominus multa et manifestissima miracula et prophetias ediderunt; et de Apostolis legimus : Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, et sermonem confirmante, sequentibus signis (4). Et rursum scriptum est : Habemus firmiorem propheticum sermonem, cui bene facitis attendentes quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco (5).

Licet autem fidei assensus nequaquam sit motus animi cæcus : nemo tamen evangelicæ prædicationi consentire potest, sicut oportet ad salutem consequendam, absque illuminatione et inspiratione

(1) 1, Cor. II, 9. (2) Conc. Trid. sess. IV. Decr. de Can. Script.

(3) Hebr. XI, 1. (4) Marc. XVI, 20. (5) 2 Petr. I, 19.



ROME ARTISTIQUE. — L'ASSOMPTION.

Spiritus Sancti, qui dat omnibus suavitatem in consentiendo et credendo veritati (1). Quare fides ipsa in se, etiamsi per charitatem non operetur, donum Dei est, et actus ejus est opus ad salutem pertinens, quo homo liberam præstat ipsi Deo obedientiam, gratiæ ejus, cui resistere posset, consentiendo et cooperando.

Porro fide divina et catholica ea omnia credenda sunt, quæ in verbo Dei scripto vel tradito continentur, et ab Ecclesia sive solemni judicio sive ordinario et universali magisterio tamquam divinitus revelata credenda proponuntur.

Quoniam vero sine fide impossibile est placere Deo, et ad filiorum ejus consortium pervenire; ideo nemini unquam sine illa contigit justificatio, nec ullus, nisi in ea perseveraverit usque in finem, vitam æternam assequetur. Ut autem officio veram fidem amplectendi, in eaque constanter perseverandi satisfacere possemus, Deus per Filium suum unigenitum Ecclesiam instituit, suæque institutionis manifestis notis instruxit, ut ea tamquam custos et magistra verbi revelati ab omnibus posset agnosci. Ad solam enim catholicam Ecclesiam ea pertinent omnia, quæ ad evidentem fidei christianæ credibilitatem tam multa et tam mira divinitus sunt disposita. Quin etiam Ecclesia per se ipsa, ob suam nempe admirabilem propagationem, eximiam sanctitatem et inexhaustam in omnibus bonis fœcunditatem, ob catholicam unitatem, invictamque stabilitatem, magnum quoddam et perpetuum est motivum credibilitatis et divinæ suæ legationis testimonium irrefragabile.

Quo fit, ut ipsa veluti signum levatum in nationes (2), et ad se invitet, qui nondum crediderunt, et filios suos certiores faciat, firmissimo niti fundamento fidem, quam profitentur. Cui quidem testimonio efficax subsidium accedit ex superna virtute. Etenim benignissimus Dominus et errantes gratia sua excitat atque adjuvat, ut ad agnitionem veritatis venire possint; et eos, quos de tenebris transtulit in admirabile lumen suum, in hoc eodem lumine ut perseverent, gratia sua confirmat, non deserens, nisi deseratur. Quocirca minime par est conditio eorum, qui per cœleste fidei donum catholicæ veritati adhæserunt, atque eorum, qui ducti opinionibus humanis, falsam religionem sectantur; illi enim, qui fidem sub Ecclesiæ magisterio susceperunt, nullam unquam habere possunt justam causam mutandi, aut in dubium fidem eamdem revocandi. Quæ cum ita sint, gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine, tantam ne negligamus salutem, sed aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Jesum, teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem.

CAPUT IV

De Fide et Ratione.

Hoc quoque perpetuus Ecclesiæ catholicæ consensus tenuit et tenet, duplicem esse ordinem cognitionis, non solum principio, sed objecto etiam distinctum : principio quidem, quia in altero naturali ratione, in altero fide divina cognoscimus; objecto autem, quia præter ea, ad quæ naturalis ratio pertingere potest, credenda nobis proponuntur mysteria in Deo abscondita, quæ, nisi revelata divinitus, innotescere non possunt. Quocirca Apostolus, qui a gentibus Deum per ea, quæ facta sunt, cognitum esse testatur, disserens tamen de gratia et veritate, quæ per Jesum Christum facta est (3), pronunciat : Loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram, quam nemo principum hujus sæculi cognovit : nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum : Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei (1). Et ipse Unigenitus confitetur Patri, quia abscondit hæc a sapientibus et prudentibus, et revelavit ea parvulis (2).

Ac ratio quidem, fide illustrata, cum sedulo, pie et sobrie quærit, aliquam, Deo dante, mysteriorum intelligentiam eamque fructuosissimam assequitur, tum ex eorum, quæ naturaliter cognoscit, analogia, tum e mysteriorum ipsorum nexu inter se et cum fine hominis ultimo; nunquam tamen idonea redditur ad ea perspicienda instar veritatum, quæ proprium ipsius objectum constituunt. Divina enim mysteria suapte natura intellectum creatum sic excedunt, ut etiam revelatione tradita et fide suscepta, ipsius tamen fidei velamine contecta et quadam quasi caligine obvoluta maneant, quamdiu in hac mortali vita peregrinamur a Domino : per fidem enim ambulamus, et non per speciem (3).

Verum etsi fides sit supra rationem, nulla tamen unquam inter fidem et rationem vera dissensio esse potest : cum idem Deus, qui mysteria revelat et fidem infundit, animo humano rationis lumen indiderit; Deus autem negare seipsum non possit, nec verum vero unquam contradicere. Inanis autem hujus contradictionis species inde potissimum oritur, quod vel fidei dogmata ad mentem Ecclesiæ intellecta et exposita non fuerint, vel opinionum commenta pro rationis effatis habeantur. Omnem igitur assertionem veritati illuminatæ fidei contrariam omnino falsam esse definimus (4). Porro Ecclesia, quæ una cum apostolico munere docendi, mandatum accepit fidei depositum custodiendi, jus etiam et officium divinitus habet falsi nominis scientiam proscribendi, ne quis decipiatur per philosophiam, et inanem fallaciam (5). Quapropter omnes christiani fideles hujusmodi opiniones, quæ fidei doctrinæ contrariæ esse cognoscuntur, maxime si ab Ecclesia reprobatæ fuerint, non solum prohibentur tanquam legitimas scientiæ conclusiones defendere, sed pro erroribus potius, qui fallacem veritatis speciem præ se ferant, habere tenentur omnino.

Neque solum fides et ratio inter se dissidere nunquam possunt, sed opem quoque sibi mutuam ferunt, cum recta ratio fidei fundamenta demonstret, ejusque lumine illustrata rerum divinarum scientiam excolat; fides vero rationem ab erroribus liberet ac tueatur, eamque multiplici cognitione instruat. Quapropter tantum abest, ut Ecclesia humanarum artium et disciplinarum culturæ obsistat, ut hanc multis modis juvet atque promoveat. Non enim commoda ab iis ad hominum vitam dimanantia aut ignorat aut despicit; fatetur imo, eas, quemadmodum a Deo, scientiarum Domino, profectæ sunt, ita sic rite pertractentur, ad Deum, juvante ejus gratia, perducere. Nec sane ipsa vetat, ne hujusmodi disciplinæ in suo quæque ambitu propriis utantur principiis et propria methodo; sed justam hanc libertatem agnoscens, id sedulo cavet, ne divinæ doctrinæ repugnando errores in se suscipiant, aut fines proprios transgressæ, ea, quæ sunt fidei, occupent et perturbent.

Neque enim fidei doctrina, quam Deus revelavit, velut philosophicum inventum proposita est humanis ingeniis perficienda, sed tanquam divinum depositum Christi Sponsæ tradita, fideliter custodienda et infallibiliter declaranda. Hinc sacrorum quoque dogmatum is sensus perpetuo est retinendus, quem semel declaravit Sancta Mater Ecclesia, nec unquam ab eo sensu, altioris intelligentiæ specie

(1) Syn. Araus. II. can. 7. (2) Is. XI, 12. (3) Ioan. I, 17.

(1) 1 Cor. II, 7-9. (2) Matth. XI, 25. (3) 2 Cor. V, 7.
(4) Conc. Lat. V. Bulla *Apostolici regiminis*. (5) Coloss. II, 8.

et nomine, recedendum. Crescat igitur et multum vehementerque proficiat, tam singulorum, quam omnium, tam unius hominis, quam totius Ecclesiæ, ætatem ac sæculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia : sed in suo dumtaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia (1).

CANONES

I

De Deo rerum omnium Creatore.

1. Si quis unum verum Deum visibilium et invisibilium Creatorem et Dominum negaverit; anathema sit.

2. Si quis præter materiam nihil esse affirmare non erubuerit; anathema sit.

3. Si quis dixerit, unam eamdemque esse Dei et rerum omnium substantiam vel essentiam; anathema sit.

4. Si quis dixerit, res finitas, tum corporeas tum spirituales aut saltem spirituales, e divina substantia emanasse;

aut divinam essentiam sui manifestatione vel evolutione fieri omnia;

aut denique Deum esse ens universale seu indefinitum, quod sese determinando constituat rerum universitatem in genera, species et individua distinctam; anathema sit.

5. Si quis non confiteatur, mundum, resques omnes, quæ in eo continentur, et spirituales et materiales, secundum totam suam substantiam a Deo ex nihilo esse productas;

aut Deum dixerit non voluntate ab omni necessitate libera, sed tam necessario creasse, quam necessario amat seipsum;

aut mundum ad Dei gloriam conditum esse negaverit; anathema sit.

II.

De Revelatione.

1. Si quis dixerit, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea, quæ facta sunt, naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse; anathema sit.

2. Si quis dixerit, fieri non posse, aut non expedire, ut per revelationem divinam homo de Deo, cultuque ei exhibendo edoceatur; anathema sit.

3. Si quis dixerit, hominem ad cognitionem et perfectionem, quæ naturalem superet, divinitus evehi non posse, sed ex seipso ad omnis tandem veri et boni possessionem jugi profectu pertingere posse et debere; anathema sit.

4. Si quis sacræ Scripturæ libros integros cum omnibus suis partibus, prout illos sancta Tridentina Synodus recensuit, pro sacris et canonicis non susceperit, aut eos divinitus inspiratos esse negaverit; anathema sit.

III

De Fide.

1. Si quis dixerit, rationem humanam ita independentem esse, ut fides ei a Deo imperari non possit; anathema sit.

2. Si quis dixerit, fidem divinam a naturali de Deo et rebus moralibus scientia non distingui, ac propterea ad fidem divinam non requiri, ut revelata veritas propter auctoritatem Dei revelantis credatur; anathema sit.

3. Si quis dixerit, revelationem divinam externis signis credibilem fieri non posse, ideoque sola interna cujusque experientia aut inspiratione privata homines ad fidem moveri debere; anathema sit.

4. Si quis dixerit, miracula nulla fieri posse, proindeque omnes de iis narrationes, etiam in sacra Scriptura contentas, inter fabulas vel mythos ablegandas esse; aut miracula certo cognosci nunquam posse, nec iis divinam religionis christianæ originem rite probari; anathema sit.

5. Si quis dixerit, assensum fidei christianæ non esse liberum, sed argumentis humanæ rationis necessario produci; aut ad solam fidem vivam, quæ per charitatem operatur, gratiam Dei necessariam esse; anathema sit.

6. Si quis dixerit, parem esse conditionem fidelium atque eorum, qui ad fidem unice veram nondum pervenerunt, ita ut catholici justam causam habere possint, fidem, quam sub Ecclesiæ magisterio jam susceperunt, assensu suspenso in dubium vocandi, donec demonstrationem scientificam credibilitatis et veritatis fidei suæ absolverint; anathema sit.

IV

De Fide et Ratione.

1. Si quis dixerit, in revelatione divina nulla vera et proprie dicta mysteria contineri, sed universa fidei dogmata posse per rationem rite excultam e naturalibus principiis intelligi et demonstrari; anathema sit.

2. Si quis dixerit, disciplinas humanas ea cum libertate tractandas esse, ut earum assertiones, etsi doctrinæ revelatæ adversentur, tanquam veræ retineri, neque ab Ecclesia proscribi possint; anathema sit.

3. Si quis dixerit, fieri posse, ut dogmatibus ab Ecclesia propositis, aliquando secundum progressum scientiæ sensus tribuendus sit alius ab eo, quem intellexit et intelligit Ecclesia; anathema sit.

Itaque supremi pastoralis Nostri officii debitum exequentes, omnes Christi fideles, maxime vero eos, qui præsunt vel docendi munere funguntur, per viscera Jesu Christi obtestamur, necnon ejusdem Dei et Salvatoris nostri auctoritate jubemus, ut ad hos errores a Sancta Ecclesia arcendos et eliminandos, atque purissimæ fidei lucem pandendam studium et operam conferant.

Quoniam vero satis non est, hæreticam pravitatem devitare, nisi ii quoque errores diligenter fugientur, qui ad illam plus minusve accedunt; omnes officii monemus, servandi etiam Constitutiones et Decreta, quibus pravæ ejusmodi opiniones, quæ isthic diserte non enumerantur, ab hac Sancta Sede proscriptæ et prohibitæ sunt.

Datum Romæ in publica Sessione in Vaticana Basilica solemniter celebrata, anno Incarnationis Dominicæ millesimo octingentesimo septuagesimo, die vigesima quarta Aprilis.

Pontificatus Nostri anno vigesimo quarto.

Ita est.

Josephus, Episcopus S. Hippolyti,
Secretarius Concilii Vaticani.

---

(1) Vinc. Lir. Common. n. 28.

SESSIO IV

HABITA DIE 18 JULII 1870

CONSTITUTIO DOGMATICA PRIMA DE ECCLESIA CHRISTI

EDITA IN SESSIONE QUARTA

SACROSANCTI ŒCUMENICI CONCILII VATICANI

PIUS EPISCOPUS SERVUS SERVORUM DEI

Sacro approbante concilio ad perpetuam rei memoriam.

Pastor æternus et episcopus animarum nostrarum, ut salutiferum redemptionis opus perenne redderet, sanctam ædificare Ecclesiam decrevit, in qua in Domo Dei viventis fideles omnes unius fidei et charitatis vinculo continerentur. Quapropter, priusquam clarificaretur, rogavit Patrem non pro Apostolis tantum, sed et pro eis, qui creduturi erant per verbum eorum in ipsum, ut omnes unum essent, sicut ipse Filius et Pater unum sunt. Quemadmodum igitur Apostolos, quos sibi de mundo elegerat, misit, sicut ipse missus erat a Patre : ita in Ecclesia sua Pastores et Doctores usque ad consummationem sæculi esse voluit. Ut vero episcopatus ipse unus et indivisus esset, et per cohærentes sibi invicem sacerdotes credentium multitudo universa in fidei et communionis unitate conservaretur, beatum Petrum cæteris Apostolis præponens in ipso instituit perpetuum utriusque unitatis principium ac visibile fundamentum, super cujus fortitudinem æternum exstrueretur templum et Ecclesiæ cœlo inferenda sublimitas in hujus fidei firmitate consurgeret (1). Et quoniam portæ inferi ad evertendam, si fieri posset, Ecclesiam, contra ejus fundamentum divinitus positum majori in dies odio undique insurgunt; Nos ad catholici gregis custodiam, incolumitatem, augmentum, necessarium esse judicamus, sacro approbante Concilio, doctrinam institutione, perpetuitate, ac natura sacri Apostolici primatus, in quo totius Ecclesiæ vis ac soliditas consistit, cunctis fidelibus credendam et tenendam, secundum antiquam atque constantem universalis Ecclesiæ fidem, proponere, atque contrarios, dominico gregi adeo perniciosos, errores proscribere et condemnare.

(1) S. Leo M. serm. IV. (al III.) cap. 2. in diem Natalis sui.

CAPUT I

De Apostolici Primatus in beato Petro institutione.

Docemus itaque et declaramus, juxta Evangelii testimonia primatum jurisdictionis in universam Dei Ecclesiam immediate et directe beato Petro Apostolo promissum atque collatum a Christe Domino fuisse. Unum enim Simonem, cui jam pridem dixerat : Tu vocaberis Cephas (1), postquam ille suam edidit confessionem inquiens : Tu es Christus, Filius Dei vivi, solemnibus his verbis allocutus est Dominus : Beatus es, Simon Bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in cœlis est : et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam : et tibi dabo claves regni cœlorum : et quodcumque ligaveris super terram erit ligatum en in cœlis: et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis (2). Atque uni Simoni Petro contulit Jesus post suam resurrectionem summis pastoris et rectoris jurisdictionem in totum suum

(1) Ioan. I, 42. (2) Matth. XVI, 16-19.



La Messe dans la campagne de Rome.

ovile dicens : Pasce agnos meos : Pasce oves meas (1). Huic tam manifestæ sacrarum Scripturarum doctrinæ, ut ab Ecclesia catholica semper intellecta est, aperte opponuntur pravæ eorum sententiæ, qui, constitutam a Christo Domino in sua Ecclesia regiminis formam pervertentes, negant, solum Petrum præ cæteris Apostolis, sive seorsum singulis sive omnibus simul, vero propriοque jurisdictionis primatu fuisse a Christo instructum : aut qui affirmant, eundem primatum non immediate directeque ipsi beato Petro, sed Ecclesiæ, et per hanc illi ut ipsius Ecclesiæ ministro delatum fuisse.

Si quis igitur dixerit, beatum Petrum Apostolum non esse a Christo Domino constitutum Apostolorum omnium principem et totius Ecclesiæ militantis visibile caput; vel eundem honoris tantum, non autem veræ propriæque jurisdictionis primatum ab eodem Domino nostro Jesu Christo directe et immediate accepisse; anathema sit.

CAPUT II

De perpetuitate Primatus beati Petri in Romanis Pontificibus.

Quod autem in beato Apostolo Petro princeps pastorum et pastor magnus ovium Dominus Christus Jesus in perpetuam salutem ac perenne bonum Ecclesiæ instituit, id eodem auctore in Ecclesia, quæ fundata super petram ad finem sæculorum usque firma stabit, jugiter durare necesse est. Nulli sane dubium, imo sæculis omnibus notum est, quod sanctus beatissimusque Petrus, Apostolorum princeps et caput fideique columna, et Ecclesiæ catholicæ fundamentum, a Domino nostro Jesu Christo, Salvatore humani generis ac Redemptore, claves regni accepit : qui ad hoc usque tempus et semper in suis successoribus, episcopis sanctæ Romanæ Sedis, ab ipso fundatæ, ejusque consecratæ sanguine, vivit et præsidet et judicium exercet (2). Unde quicumque in hac Cathedra Petro succedit, is secundum Christi ipsius institutionem primatum Petri in universam Ecclesiam obtinet. Manet ergo dispositio veritatis, et beatus Petrus, in accepta fortitudine petræ perseverans, suscepta Ecclesiæ gubernacula non reliquit (3). Hac de causa ad Romanam Ecclesiam propter potentiorem principalitatem necesse semper fuit omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos, qui sunt undique fideles, ut in ea Sede, e qua venerandæ communionis jura in omnes dimanant, tanquam membra in capite consociata, in unam corporis compagem coalescerent (4).

(1) Ioan. XXI, 15-17.

(2) Cf. Ephesini Conc. Act III. (3) S. Leo M. Serm. III. (al. II.) cap. 3.

(4) S. Iren. Adv. haer. l. III. c. 3. et Conc. Aquil. a. 381. inter ep. S. S. Ambros. ep. XI



Mgr FREPPEL, Évêque d'Angers.

Si quis ergo dixerit, non esse ex ipsius Christi Domini institutione, seu jure divino, ut beatus Petrus in primatu super universam Ecclesiam habeat perpetuos successores; aut Romanum Pontificem non esse beati Petri in eodem primatu successorem; anathema sit.

CAPUT III

De vi et ratione Primatus Romani Pontificis.

Quapropter apertis innixi sacrarum litterarum testimoniis, et inhærentes tum Prædecessorum Nostrum, Romanorum Pontificum, tum Conciliorum generalium disertis perspicuisque decretis, innovamus œcumenici Concilii Florentini definitionem, qua credendum ab omnibus Christi fidelibus est, sanctam Apostolicam Sedem, et Romanum Pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Pontificem Romanum successorem esse beati Petri, principis Apostolorum, et verum Christi Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium Christianorum patrem ac doctorem existere; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse; quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum Conciliorum et sacris canonibus continetur.

Docemus proinde et declaramus, Ecclesiam Romanam, disponente Domino, super omnes alias ordinariæ potestatis obtinere principatum, et hanc Romani Pontificis jurisdictionis potestatem, quæ vere episcopalis est, immediatam esse : erga quam cujuscumque ritus et dignitatis pastores atque fideles, tam seorsum singuli quam simul omnes, officio hierarchicæ subordinationis veræque obedientiæ obstringuntur, non solum in rebus, quæ ad fidem et mores, sed etiam in iis, quæ ad disciplinam et regimen Ecclesiæ per totum orbem diffusæ pertinent; ita ut, custodita cum Romano Pontifice tam communionis, quam ejusdem fidei professionis unitate, Ecclesiæ Christi sit unus grex sub uno summo pastore. Hœc est catholicæ veritatis doctrina, a qua deviare salva fide atque salute nemo potest.

Tantum autem abest, ut hæc Summi Pontificis potestas officiat ordinariæ ac immeditæ illi episcopalis jurisdictionis potestati, qua Episcopi, qui positi a Spiritu Sancto in Apostolorum locum successerunt, tanquam veri pastores assignatos sibi greges, singuli singulos, pascunt et regunt, ut eadem a supremo et universali Pastore asseratur, roboretur ac vindicetur, secundum illud sancti Gregorii Magni : Meus honor est honor universalis Ecclesiæ. Meus honor est fratrum meorum solidus vigor. Tum ego vere

honoratus sum, cum singulis quibusque honor debitus non negatur (1).

Porro ex suprema illa Romani Pontificis potestate gubernandi universam Ecclesiam jus eidem esse consequitur, in hujus sui muneris exercitio libere communicandi cum pastoribus et gregibus totius Ecclesiæ, ut iidem ab ipso in via salutis doceri ac regi possint. Quare damnamus ac reprobamus illorum sententias, qui hanc supremi capitis cum pastoribus et gregibus communicationem licite impediri posse discunt, aut eadem reddunt sæculari potestati obnoxiam, ita ut contendant, quæ ab Apostolica Sede vel ejus auctoritate ad regimen Ecclesiæ constituuntur, vim ac valorem non habere, nisi potestatis sæcularis placito confirmentur.

Et quoniam divino Apostolici primatus jure Romanus Pontifex universæ Ecclesiæ præest, docemus etiam et declaramus, eum esse judicem supremum fidelium (2), et in omnibus causis ad examen ecclesiasticum spectantibus ad ipsius posse judicium recurri (3); Sedis vero Apostolicæ, cujus auctoritate major non est, judicium a nemine fore retractandum, neque cuiquam de ejus licere judicare judicio (4). Quare a recto veritatis tramite aberrant, qui affirmant, licere ab judiciis Romanorum Pontificum ad œcumenicum Concilium tanquam ad auctoritatem Romano Pontifice superiorem appellare.

Si quis itaque dixerit, Romanum Pontificem habere tantummodo officium inspectionis vel directionis, non autem plenam et supremam potestatem jurisdictionis in universam Ecclesiam, non solum in rebus, quæ ad fidem et mores, sed etiam in iis, quæ ad disciplinam et regimen Ecclesiæ per totum orbem diffusæ pertinent; aut eum habere tantum potiores partes, non vero totam plenitudinem hujus supremæ potestatis; aut hanc ejus potestatem non esse ordinariam et immediatam sive in omnes ac singulas ecclesias, sive in omnes et singulos pastores et fideles; anathema sit.

CAPUT IV

De Romani Pontificis infaillibili magisterio.

Ipso autem Apostolico primatu, quem Romanus Pontifex, tanquam Petri principis Apostolorum successor, in universam Ecclesiam obtinet, supremam quoque magisterii potestatem comprehendi, hæc Sancta Sedes semper tenuit, perpetuus Ecclesiæ usus comprobat, ipsaque œcumenica Concilia, ea imprimis, in quibus Oriens cum Occidente in fidei charitatisque unionem conveniebat, declaverunt. Patres enim Concilii Constantinopolitani quarti, majorum vestigiis inhærentes, hanc solemnem ediderunt professionem : Prima salus est, rectæ fidei regulam custodire. Et quia non potest Domini nostri Jesu Christi prætermitti sententia dicentis : Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, hæc, quæ dicta sunt, rerum probantur effectibus, quia in Sede Apostolica immaculata est semper catholica reservata religio, et sancta celebrata doctrina. Ab hujus ergo fide et doctrina separari minime cupientes, speramus, ut in una communione, quam Sedes Apostolica prædicat, esse mereamur, in qua est integra et vera Christianæ religionis soliditas (5). Approbante vero Lugdunensi Concilio secundo, Græci professi sunt : Sanctam Romanam Ecclesiam summum et plenum primatum et principatum super universam Ecclesiam catholicam obtinere, quem se ab ipso Domino in beato Petro, Apostolorum principe sive vertice, cujus Romanus Pontifex est successor, cum potestatis plenitudine recepisse veraciter et humiliter recognoscit : et sicut præ cæteris tenetur fidei veritatem defendere, sic et, si quæ de fide subortæ fuerint quæstiones, suo debent judicio definiri. Florentinum denique Concilium definivit : Pontificem Romanum, verum Christi Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput et omnium Christianorum patrem ac doctorem existere ; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam a Domina nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse.

Huic pastorali muneri ut satisfacerent, Prædecessores Nostri indefessam semper operam dederunt, ut salutaris Christi doctrina apud omnes terræ populos propagaretur, parique cura vigilarunt, ut, ubi recepta esset, sincera et pura conservaretur. Quocirca totius orbis Antistites, nunc singuli, nunc in Synodis congregati, longam ecclesiarum consuetudinem et antiquæ regulæ formam sequentes, ea præsertim pericula, quæ in negotiis fidei emergebant, ad hanc Sedem Apostolicam retulerunt, ut ibi potissimum resarcirentur damna fidei, ubi fides non potest sentire defectum (1). Romani autem Pontifices, prout temporum et rerum conditio suadebat, nunc convocatis œcumenicis Conciliis aut explorata Ecclesiæ per orbem dispersæ sententia, nunc per Synodos particulares, nunc alliis, quæ divina suppeditabat providentia, adhibitis auxiliis, ea tenenda definiverunt, quæ sacris Scripturis et apostolicis Traditionibus consentanea, Deo adjutore, cognoverant. Neque enim Petri successoribus Spiritus Sanctus promissus est, ut eo revelante novam doctrinam patefacerent, sed ut, eo assistente, traditam per Apostolos revelationem seu fidei depositum sancte custodirent et fideliter exponerent. Quorum quidem apostolicam doctrinam omnes venerabiles Patres amplexi et sancti Doctores orthodoxi venerati atque secuti sunt ; plenissime scientes, hanc sancti Petri Sedem ab omni semper errore illibatam permanere, secundum Domini Salvatoris nostri divinam pollicitationem discipulorum suorum principi factam ; Ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus confirma fratres tuo.

Hoc igitur veritatis et fidei numquam deficientis charisma Petro ejusque in hac Cathedra successoribus divinitus collatum est, ut excelso suo munere in omnium salutem fungerentur, ut universus Christi grex per eos ab erroris venenosa esca aversus, cœlestis doctrinæ pabulo nutriretur, ut, sublata schismatis occasione, Ecclesia tota una conservaretur, atque suo fundamento innixa, firma adversus inferi portas consisteret.

At vero cum hac ipsa ætate, qua salutifera Apostolici muneris efficacia vel maxime requiritur, nou pauci inveniantur, qui illius auctoritati obtrectant ; necessarium omnino esse censemus, prærogativam, quam unigenitus Dei Filius cum summo pastorali officio conjungere dignatus est, solemniter asserere.

Itaque Nos traditioni a fidei Christianæ exordio perceptæ fideliter inhærendo, ad Dei Salvatoris nostri gloriam, religionis Catholicæ exaltationem et Christianorum populorum salutem, sacro approbante Concilio, docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus : Romanum Pontificem, cum ex Cathedra loquitur, id est, cum omnium Christianorum Pastoris et Doctoris munere fungens pro supre

(1) Ep. ad Eulog. Alexandrin. l. VIII. ep. XXX.

(2) Pii P. VI. Breve, Super soliditate d. 28. Nov. 1786.

(3) Concil. Oecum. Lugdun. II.

(4) Ep. Nicolai I. ad Michaelem Imperatorem.

(5) Ex formula S. Hormisdæ Papæ, prout ab Hadriano II. Patribus Concilii Œcumenici VIII., Constantinopolitani IV. proposita et ab iisdem subscripta est.

(1) Cf. S. Bern. Epist. CXC.

ma sua Apostolica auctoritaté doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit, per assistentiam divinam, ipsi in beato Petro promissam, ea infaillibilitate pollere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit; ideoque ejusmodi Romani Pontificis dedefinitiones ex sese, non autem ex consensu Ecclesiæ, irreformabiles esse.

Si quis autem huic Nostræ definitioni contradicere, quod Deus avertat, præsumpserit; anathema sit.

Datum Romæ, in publica Sessione in Vaticana Basilica solemniter celebrata, anno Incarnationis Dominicæ millesimo octingentesimo septuagesimo, die decima octava Julii.

Pontificatus Nostri anno vigesimo quinto.

Ita est.

Josephus, Episcopus S. Hippolyti,
Secretarius Concilii Vaticani.

XXXIX

« Donc, nous disait la *Revue du Monde Catholique*, le 18 juillet 1870 restera l'une des plus importantes et des plus glorieuses dates de l'histoire : ce jour-là l'Eglise a fait entendre son infaillible voix, et les nuages amassés depuis deux cents ans sur la vérité, ont été dissipés; elle a dit la parole qui définit, c'est-à-dire qui retranche tout ce qui est l'erreur, et la vérité brille de tout son éclat, et comme c'est la vérité qui délivre, *veritas liberabit vos*, comme c'est la vérité qui unit, nous devons dire que le concile du Vatican vient, en définissant ce qui est la limite de la vérité, qui chasse au-delà de ces limites ce qui est faux, vérité sur la constitution de l'Eglise et sur les prérogatives du Pontife suprême, d'affranchir l'Eglise et de rétablir la paix et l'union parmi les catholiques. Le 18 juillet 1870 marquera le commencement de l'ère nouvelle dans laquelle nous allons entrer, ère de liberté vraie, d'union et de paix; oui, de paix, nous ne craignons pas de l'affirmer, au moment même où le canon tonne, où le sang coule, où la plus effroyable guerre s'allume en Europe; nous ne craignons pas de l'affirmer, parce que nous savons que la guerre, fléau divin, est la punition du péché et la conséquence de l'erreur, et que la paix, la véritable paix, la paix solide, ne peut s'établir que dans l'ordre, c'est-à-dire dans la pratique du bien et dans la connaissance de la vérité.

« L'Eglise a parlé : Les Pères du concile du Vatican ont exprimé leur sentiment dans la grande question qui divisait les esprits, et le Pontife suprême, le successeur de Pierre, a *confirmé* le sentiment de ses frères. On a toujours cru dans l'Eglise ce qui vient d'être défini : l'Evangile avait parlé si clairement, les Pères et les Conciles, les théologiens et les saints, la tradition étaient si unanimes, qu'il ne pouvait y avoir de doute sérieux à cet égard, il ne pouvait y avoir que des difficultés de détail et de forme. Aujourd'hui, toutes les difficultés ont disparu, le texte de l'Evangile ne peut plus être interprété de diverses façons, les difficultés historiques, déjà amoindries par la saine érudition, le sont irrévocablement par la souveraine autorité de l'Eglise, et ce n'est plus seulement une croyance, c'est un dogme qu'accepte notre intelligence, c'est avec la grâce attachée à la foi, c'est-à-dire à la soumission pleine, entière, absolue, à la parole de Dieu, qui ne peut tromper, que nous confessons :

« 1° Que le bienheureux apôtre Pierre a été constitué par le Christ Notre-Seigneur le prince des apôtres et le chef visible de toute l'Eglise militante, et que le même Pierre a reçu directement et immédiatement du Christ Notre-Seigneur, non-seulement une primauté d'honneur, mais une primauté de véritable et propre juridiction :

« 2° Que par l'institution de Jésus-Christ et de droit divin, le bienheureux Pierre a des successeurs perpétuels dans la primauté sur toute l'Eglise, et que le pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre dans la même primauté;

« 3° Que le pontife romain a le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'Univers; qu'il n'a pas seulement la principale part, mais toute la plénitude de ce pouvoir suprême : et que ce pouvoir est ordinaire et immédiat sur toutes les Eglises et sur chacune d'elles, sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles, et sur chacun d'eux;

« 4° Enfin, que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedrâ*, c'est-à-dire, lorsque remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi et les mœurs doit être tenue par l'Eglise, — jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette *infaillibilité* dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fut pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi et les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

« Voilà la foi catholique; quiconque ne la possède pas est en dehors de la Sainte Eglise de Jésus-Christ; quiconque la nie est par le fait même schismatique et hérétique.

« Et voilà donc la grande lutte terminée, voilà achevée la plus grande œuvre du concile du Vatican, l'œuvre suprême, dit le *Civiltà cattolica*, pour laquelle il a été voulu de Dieu, et dont le nouvel évêque de la Nouvelle-Orléans, Mgr Perché, disait, il y a quelques mois :
« Je crois avec tous les bons prêtres, avec tous les bons catholiques
« que la définition de l'infaillibilité pontificale est l'affaire la plus
« importante du concile du Vatican; toutes les autres questions,
« quelque graves qu'elles soient aux yeux du monde catholique,
« ne sont que d'un intérêt secondaire.

. . . .

« Dieu connait les temps, et l'Eglise qu'il assiste, ne fait rien à contre-temps. Ce qui paraît tel aux hommes ne l'est pas en réalité ; c'est ce que l'histoire ne cesse de montrer à chacune de ses pages, c'est ce que Dieu montre de nos jours avec un éclat qui éblouit nos yeux.

« Le 18 juillet, le souverain pontife Pie IX a défini, *sacro approbante Concilio*, ce dogme de l'infaillibilité pontificale, qui est le triomphe du catholicisme sur le rationalisme, l'affermissement du royaume de Jésus-Christ sur la terre, la restauration de l'autorité et la défaite de la Révolution, — et, le 19 juillet, la déclaration de guerre de la France à la Prusse arrivait à Berlin. Dieu avait voulu suspendre les effets des passions humaines pendant que les Pères du Vatican délibéraient; l'œuvre d'où doit sortir le salut accomplie, il remet encore une fois les hommes dans la main de leur conseil, et, en permettant au fléau de la guerre de se déchaîner, il va rendre plus évidente à tous les yeux la nécessité de revenir aux vrais principes sur lesquelles reposent les sociétés et la concorde des nations. »

XL

Après une année d'interruption, nous reprenons le cours de notre publication.

Les événements ont été plus forts que nous : d'une part, la guerre effroyable que nous venons de soutenir ; de l'autre, l'interruption presque complète des travaux du Concile et l'impossibilité de correspondre avec Paris pour nos gravures, nous ont mis hors d'état de continuer notre publication pendant l'année néfaste qui vient de s'écouler. Nos lecteurs voudront bien nous excuser; la bonne volonté ne nous a jamais fait défaut.

Aujourd'hui, après les commotions politiques qui ont menacé d'engloutir notre pauvre société française, après toutes les douleurs qu'ont éprouvées les cœurs catholiques à la vue de tant d'usurpations, de tant de sacriléges, de tant d'impiétés, nous sommes heureux de reporter nos regards sur la date à jamais célèbre du 18 juillet 1870, et de contempler, dans le calme que Dieu nous a ménagé, la grande œuvre du Concile, la définition de l'infaillibilité.

La victoire religieuse que nous avons remportée sert à nous consoler des défaites de nos armées : la France a été vaincue, mais une grande et féconde vérité a été proclamée. Le remède a été placé à côté du mal, et Dieu nous relèvera, si nous voulons nous laisser relever, par une obéissance entière et filiale à son vicaire, Notre Saint-Père le Pape. Oui, si nous l'écoutons, il nous apprendra à vaincre par l'héroïsme et l'abnégation; car il ne suffit pas d'aligner des canons et de perfectionner des fusils. Les causes morales des victoires nous paraissent encore plus puissantes que les causes matérielles. C'est par le retour aux saines croyances révélées par Jésus-Christ lui-même, que la France se retrempera dans l'énergie morale qui lui manque, et apprendra à vaincre tous les ennemis de la foi et de la patrie.

XLI

Autres détails sur la Congrégation du 13 juillet 1870 et la session publique du 18.

Nous les empruntons à la *Revue du Monde Catholique* du 10 août 1870; ils nous paraissent de la plus haute importance pour relever encore, s'il est possible, l'autorité du dogme de l'infaillibilité.

« Après la bataille, on aime à revenir sur les divers incidents qui s'y sont produits ; nous avons à revenir ainsi sur plusieurs circonstances qui n'étaient pas encore bien connues lorsque nous avons écrit notre dernière chronique, et qui le sont aujourd'hui.

« La congrégation du 13 juillet a été décisive, comme on le sait : les *placet* avaient réuni une majorité énorme sur les *non placet* et les *placet juxta modum*, et l'on n'ignore pas que les deux tiers de ces derniers avaient pour but d'obtenir une définition plus rigoureuse et plus énergique de l'infaillibilité, et non de repousser la définition ou d'en obtenir une qui laissât la question à peu près indécise.

« Parmi les 74 évêques français présents au Concile, on a compté 49



QUATRIÈME SESSION PUBLIQUE DU CONC

placet et 25 *non placet* : parmi les premiers se trouvent 3 anciens évêques, NN. SS. Baillès, Lacarrière et Gazaillan ; parmi les seconds, Mgr Maret, évêque de Sura *in partibus*, à qui il convient de joindre Mgr Trioche, archevêque de Babylone *in partibus*, accouru de Paris à Rome pour le vote décisif, mais qui, arrivé après le 13, si nous ne nous trompons, n'a pu

manifester son opposition qu'en s'abstenant de paraître à la session du 18. La France compte 92 siéges épiscopaux : 2 sont actuellement vacants, Agen et la Martinique ; trois autres ont des évêques nommés qui ne sont pas encore sacrés, à ce que nous pensons, ou qui ne l'étaient pas encore le 13 juillet ; 20 évêques ou n'avaient pu se rendre au Concile, ou avaient été obligés de le quitter avant cette date ; parmi ces 20 évêques, 10 au moins, les archevêques d'Alger, d'Auch, de Rennes et de Tours, et les évêques de Montauban, de Nantes, de Nîmes, de Strasbourg, de Tarbes et de Vannes avaient, par des actes publics, manifesté leurs vœux pour la définition. En résumé, sur 87 évêques existant au 13 juillet, on peut dire hardiment que l'opposition à la définition n'aurait pas réuni 35 voix : c'est une très-grande majorité en faveur de la définition, majorité qui est aujourd'hui la presque unanimité, car nous ne connaissons pas plus de 15 prélats qui n'aient point encore adhéré publiquement et explicitement à la définition de l'infaillibilité pontificale.

« Voici la liste complète des 85 prélats qui ont voté *non placet* le 13 juillet :



VATICAN. — LE VOTE DE L'INFAILLIBILITÉ.

ARCHEVÊQUES.

1. Schwarzenberg, cardinal, archevêque de Prague (Bohême).
2. Mathieu, cardinal, archevêque de Besançon (France).
3. Rauscher, cardinal, archevêque de Vienne (Autriche).
4. Iussef, patriarche d'Antioche, rite grec-melchite.
5. Audu, patriarche de Babylone, rite chaldéen.
6. Simor, primat de Strigonie ou Gran (Hongrie).
7. Ginouilhac, archevêque de Lyon (France).
8. Mac Hale, archevêque de Tuam (Irlande).
9. Kenrick, archevêque de Saint-Louis (États-Unis).
10. Hurmuz, archevêque arménien de Sirace.
11. De Furstenberg, archevêque d'Olmutz (Moravie, Autriche).
12. Errington, archevêque de Trébisonde (Asie-Mineure).
13. Scherr, archevêque de Munich (Bavière).
14. Deinlein, archevêque de Bamberg (Bavière).
15. Bartatar, archevêque de Serthence, rite chaldéen.
16. Connolly, archevêque d'Halifax (Amérique).
17. Wierzchlewski, archevêque latin de Léopol (Galicie, Autriche).
18. Darboy, archevêque de Paris (France).
19. Haynald, archevêque de Colocza (Hongrie).
20. Nazaire de Calabiana, archevêque de Milan (Italie).
21. Kauam, archevêque de Tyr, rite grec-melchite.

ÉVÊQUES.

22. Losanna, de Biella (Piémont, Italie).
23. De Marguerye, d'Autun (France).
24. Moréno, d'Ivrée (Piémont, Italie).
25. Rivet, de Dijon (France),
26. Dupont des Loges, de Metz (France).
27. Pellei, d'Acquapendente (Italie).
28. Légat, de Trieste (Autriche).
29. Dupanloup, d'Orléans (France).
30. Ranolder, de Veszprim (Hongrie).
31. De Ketteler, de Mayence.
32. Strossmayer, de B snie (Hongrie).
33. Girsick, de Budweis (Bohême, Autriche).
34. Fœrster, de Bre lau (Prusse).
35. Moriarty de Kerry (Irlande).

36. Forwerk de Léontopole, *in partibus*.
37. Vaughan, de Plymouth (Angleterre).
38. Clifford, de Clifton (Angleterre).
39. Sola, de Nice (France).
40. Dobrila, de Parenzo (Istrie, Autriche).
41. Smiciklas, de Crisie (Croatie, Hongrie).
42. Vérot, de Saint-Augustin (États-Unis).
43. Dinkel, d'Augsbourg (Bavière).
44. Wiery, de Gurk (Carinthie, Autriche).
45. Guttadauro di Reburdone, de Caltanizetta (Sicile, Italie).
46. Peitler, de Vacz (Hongrie).
47. Abdon, de Mariamnem, grec-melchite.
48. Rogers, de Chatam (Nouveau Brunswick, Canada).
49. Bonnaz, de Csanad et Temeswar (Hongrie).
50. Domenec, de Pittsburg (Pensylvanie, États-Unis).
51. Collet, de Luçon (France).
52. Maret, de Sura, *in partibus* (France).
53. David, de Saint-Brieuc (France).
54. Eberard, de Trèves (Prusse).
55. Bravard, de Coutance (France).
56. Stepischnegg, de Lavant (Styrie, Autriche).
57. Mellus, d'Akra, rite chaldéen.
58. Fogarasy, de Transylvanie (Autriche).
59. Meignan, de Châlons (France).
60. Gueullette, de Valence (France).
61. Ramadié, de Perpignan (France).
62. Fitzgerald, de Little-Rock (Arkansas, Etats-Unis).
63. Place, de Marseille (France).
64. Grimardias, de Cahors (France).
65. Becksmann, d'Osnabruck (Prusse).
66. Biro de Kerdi-Polany, de Szathmar (Hongrie).
67. Pankovics, de Munkats, rite rhuténien (Hongrie).
68. Hugonin, de Bayeux (France).
69. Zalka, de Gawar (Hongrie).
70. Thomas, de La Rochelle (France).
71. Foulon, de Nancy (France).
72. De Las-Cases, de Constantine (France).
73. Callot, d'Oran (France).
74. Guilbert de Gap (France).
75. Krementz, de Ermland (Prusse).
76. Mac-Quaid, de Rochester (États-Unis).
77. Marc-Closkey, de Louisville (Kentucki, États-Unis).
78. Dours, de Soissons (France).
79. Namszanowski, d'Agatopolis, *in partibus*.
80. Salandari, de Marcopolis, *in partibus*.
81. Lipovniczki de Lipovnoh, de Groswardein, rite latin (Hongrie).
82. Kovacs, de Cinq-Églises (Hongrie).
83. Szbo, de Sabarie (Hongrie).
84. Héfélé, de Rottembourg (Wurtemberg).
85. De Cuttoli, d'Ajaccio (France).

« La minorité, nous l'avons vu, multiplia les démarches, à partir du 13, pour obtenir soit des modifications au *schema*, soit une prorogation du Concile, qui aurait laissé la question indécise. Nous avons parlé de la députation qui se rendit, le 15 juillet au soir, auprès du souverain Pontife. La *Gazette d'Augsbourg*, qui a beaucoup menti sur le Concile, a publié, dans son numéro du 29 juillet, une correspondance romaine, en date du 19, qui contient des détails assez concordants avec ce que l'on savait d'ailleurs et avec ce que Mgr l'archevêque de Paris a dit à son clergé, dans la réception oficielle du lundi 25. Tout n'y est pas vrai, sans doute, et il s'y trouve des détails d'une évidente fausseté, comme celui qui fait dire au Saint-Père, dans cette adresse du 15 : « Je ferai mon possible, mes chers fils, mais je n'ai pas encore lu le *schema* ; je ne sais pas ce qu'il contient. » Quoique rapportées en français par la *Gazette*, ces paroles n'en sont pas plus vraisemblables ; mais comment se fait-il que cette *Gazette* les ait rapportés en français ?

« La députation se composait de six prélats : Mgr Simor, primat de Hongrie, Mgr Darboy, archevêque de Paris, Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon, Mgr Scherr, archevêque de Munich, Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, et Mgr Rivet, évêque de Dijon. L'audience fut assez longue, mais le Saint-Père ne crut pas pouvoir accorder à la minorité, la faveur de l'emporter sur la majorité. Au fond, la minorité défendait les doctrines gallicanes, tout en évitant de les montrer dans toute leur crudité ; elle reconnaissait l'infaillibilité pontificale, mais, en acceptant le mot, elle retirait la chose ; elle admettait bien, par exemple, que les définitions du Pontife sont par elles-mêmes irréformables, mais elle essayait de faire du consentement de l'Eglise une condition de cette irréformabilité, et c'est contre cette tentative que le Concile, dont la majorité avait eu l'espoir de ramener l'opposition par quelques concessions de forme, jugea qu'il fallait poursuivre le gallicanisme dans ses derniers retranchements, en ajoutant ces mots : *Definitiones Pontificis ex sese irreformabiles, non autem ex consensu Ecclesiæ.*

« Déçue dans ses dernières espérances par l'annonce faite, à la congrégation générale du 16, que la quatrième session publique du Concile aurait lieu le 18, la minorité fit une dernière démarche, mais qui montra qu'elle avait déjà fait de grandes pertes. La lettre que nous avons reproduite dans notre dernière chronique, et qui annonçait la résolution prise de s'abstenir de paraître à la session publique, afin de n'arriver pas à donner un *non placet* en présence du Pape, ne portait que 54 signatures, et il y avait eu 86 *non placet* à la congrégation du 13. L'*Osservatore cattolico* de Milan a fait connaître les signataires, dans l'ordre même où ils ont donné leurs noms ; on remarquera que la liste que nous reproduisons d'après ce journal ne porte que 53 noms, nous ignorons le cinquante-quatrième ; il est possible, au reste, qu'il n'existe pas, et qu'on ait donné d'abord un chiffre inexact.

« Voici donc quels ont été les prélats signataires de la lettre :

1° Parmi les cardinaux, Leurs Éminences de Schwartzenberg (Bohême) et Mathieu (France).

2° Parmi les archevêques, NN. SS. de Gran ou Strigonie (Hongrie), de Paris et de Lyon (France), de Colocza (Hongrie), de Munich (Bavière), d'Olmutz (Autriche), de Saint-Louis (États-Unis), et de Milan (Italie) ;

3° Parmi les évêques, ceux de Czanad et de Veszprim (Hongrie), de Metz et d'Autun (France), de Bosnie (Croatie), d'Augsbourg (Bavière), de Vacz (Hongrie: d'Ivrée (Italie), de Sura *in partibus* (France), de Raab (Hongrie), de Nancy (France), de Gran-Varadin (Hongrie), de Saint-Augustin (États-Unis), de Châlons, de Nice, de Perpignan. de Marseille et de Saint-Brieuc (France), de Clifton (Angleterre), d'Orléans et de Dijon (France), de Transylvanie, des Cinq-Églises et de Munkats (Hongrie), de Luçon (France), de Trèves (Prusse), de la Rochelle, de Coutances et d'Oran (France), de Szathmar (Hongrie), de Bayeux (France), de Rottembourg (Wurtemberg),

de Cassovie et de Sabaria (Hongrie), de Paleopolis *in partibus* (Saxe), de Constantine (France), de Crisia (Croatie), de Warmia ou Ermeland et d'Agathopolis *in partibus* (Prusse), de Parenzo (Istrie), d'Halifax (Nouvelle-Écosse), de Pittsbourg (États-Unis), et de Gap (France).

« En tout, 53 noms, dont 21 français, 14 hongrois ou croates, 5 des autres provinces autrichiennes, 6 des pays soumis à la Prusse, 3 des Etats-Unis, 2 anglais, 2 italiens. Pour la France, le nombre des *non placet* était de 25 le 13 juillet; le 17, il n'y avait que 21 signataires; les quatre prélats dont les noms ne se trouvent pas parmi les signataires, et qui avaient voté *non placet*, sont NN. SS. d'Ajaccio, de Cahors, de Soissons et de Valence.

« Enfin, on peut être curieux de savoir comment l'épiscopat français a voté dans la session publique du 18 juillet. Le relevé des votes a été fait; la liste suivante indique les évêques qui ont voté *placet*, ceux des évêques qui étaient *absents* de Rome par congé, et ceux des évêques qui se sont *abstenus* de se rendre au Vatican, conformément à la résolution annoncé dans la lettre du 17 :

VOTES DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS.

Province d'Aix.

Aix. — Mgr Chalandon, absent.
Ajaccio. — Mgr de Cuttoli, abstenu.
Digne. — Mgr Meirieu, *placet.*
Gap. — Mgr Guilbert, abstenu.
Fréjus. — Mgr Jordany, *placet.*
Marseille. — Mgr Place, abstenu.
Nice. — Mgr Sola, abstenu.

Province d'Albi.

Albi. — Mgr Lyonnet, absent.
Cahors. — Mgr Grimardias, abstenu.
Mende. — Mgr Foulquier, *placet.*
Perpignan. — Mgr Ramadié, abstenu.
Rodez. — Mgr Delalle, *placet.*

Province d'Auch.

Auch. — Mgr Delamarre, absent.
Aire. — Mgr Epivent, *placet.*
Bayonne. — Mgr Lacroix, *placet.*
Tarbes. — Mgr Pichenot, absent.

Province d'Avignon.

Mgr Dubreuil, *placet.*
Montpellier. — Mgr Lecourtier, absent.
Nîmes. — Mgr Plantier, absent.
Valence. — Mgr Gueullette, abstenu.
Viviers. — Mgr Delcusy, *placet.*

Province de Bordeaux.

Bordeaux. — Cardinal Donnet, *placet.*
Angoulême. — Mgr Cousseau, *placet.*
Agen. — Vacant.
La Rochelle. — Mgr Thomas, abstenu.
Luçon. — Mgr Colet, abstenu.
Périgueux. — Mgr Dabert, *placet.*
Poitiers. — Mgr Pie, *placet.*
La Réunion. — Mgr Maupoint, *placet.*
Guadeloupe. — Mgr Reyne, *placet.*

Province de Besançon.

Besançon. — Cardinal Mathieu, abstenu.
Belley. — Mgr de Langalerie, *placet.*
Metz. — Mgr Dupont des Loges, abstenu.
Nancy. — Mgr Foulon, abstenu.
Saint-Dié. — Mgr Caverot, *placet.*
Strasbourg. — Ræss, absent.
Verdun. — Mgr Hacquart, absent.

Province de Bourges.

Bourges. — Mgr de Latour-d'Auvergne, *placet.*
Clermont. — Mgr Féron, absent.
Le Puy. — Mgr Le Breton, *placet.*
Limoges. — Mgr Fruchaud, *placet.*
Saint-Flour. — Mgr de Pompignac, absent.
Tulle. — Mgr Berteaud, *placet.*

Province de Cambrai.

Cambrai. — Mgr Regnier, *placet.*
Arras. — Mgr Lequette, *placet.*

Province de Chambéry.

Chambéry. — Mgr Billiet, absent.
Annecy. — Mgr Magnin, *placet.*
Saint-Jean-de-Maurienne. — Mgr Vibert, *placet.*
Tarantaise. — Mgr Gros, *placet.*

Province de Lyon.

Lyon. — Mgr Ginouilhac, abstenu.
Autun. — Mgr de Marguerye, abstenu.
Dijon. — Mgr Rivet, abstenu.
Grenoble. — Mgr Paulinier, abstenu.
Langres. — Mgr Guerrin, *placet.*
Saint-Claude. — Mgr Nogret, *placet.*

Province de Paris.

Paris. — Mgr Darboy, abstenu.
Blois. — Mgr Pallu du Parc, *placet.*
Chartres. — Mgr Regnault, *placet.*
Meaux. — Mgr Allou, *placet.*
Orléans. — Mgr Dupanloup, abstenu.
Versailles. — Mgr Mabile, *placet.*

Province de Reims.

Reims. — Mgr Landriot, *placet.*
Amiens. — Mgr Boudinet, *placet.*
Beauvais. — Mgr Gignoux, *placet.*
Châlons. — Mgr Meignan, abtenu,
Soissons. — Mgr Dours, abstenu.

Province de Rennes.

Rennes. — Mgr Saint-Marc, absent.
Quimper. — Mgr Sergent, *placet.*
Saint-Brieuc. — Mgr David, abstenu.
Vannes. — Mgr Bécel, absent.

Province de Rouen.

Rouen. — Mgr le cardinal de Bonnechose, *placet.*

Bayeux. — Mgr Hugonin, abstenu.

Coutances. — Mgr Bravard, abstenu.

Evreux. — Mgr Grolleau, absent.

Séez. — Mgr Rousselet, *placet.*

Province de Sens.

Sens. — Mgr Bernadou, *placet.*

Moulins. — Mgr de Dreux-Brézé, *placet.*

Le Mans. — Mgr Fillion, *placet.*

Nantes. — Mgr Fournier, absent.

Algérie.

Alger. — Mgr Lavigerie, absent.

Constantine. — Mgr Las Cases, abstenu.

Oran. — Mgr Callot, abstenu.

ANCIENS ÉVÊQUES.

Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon, *placet.*

Mgr Lacarrière, ancien évêque de la Guadeloupe, *placet.*

Mgr Gazailhan, ancien évêque de Vannes, *placet.*



ROME ARTISTIQUE. — VISITATION DE LA SAINTE VIERGE.

Nevers. — Mgr Forcade, *placet.*

Troyes. — Mgr Ravinet, *placet.*

Province de Toulouse.

Toulouse. — Mgr Desprez, *placet.*

Carcassonne. — Mgr de la Bouillerie, *placet.*

Montauban. — Mgr Doney, absent.

Pamiers. — Mgr Belaval, absent.

Province de Tours.

Tours. — Mgr Guibert, absent.

Angers. — Mgr Freppel, *placet.*

Laval. — Mgr Wicart, *placet.*

ÉVÊQUE IN PARTIBUS.

Mgr Maret, évêque de Sura, abstenu.

On voit par cette liste que les abstentions de l'épiscopat français s'élevaient à 25; c'est le chiffre des *non placet* de la congrégation du 13.

Depuis lors, tous les évêques du monde catholique ont envoyé leur adhésion au Saint Père, ou protesté publiquement de leur croyance au dogme de l'infaillibilité, sauf 3 évêques hongrois. — Telle est la situation à la date du 15 août 1871.

XLII

Unanimité morale des Pères dans la 4e session du Concile.

Nous empruntons à la *Civiltà cattolica* du 6 août 1870 les réflexions suivantes sur cette importante question :

« On sait que, sur 535 Pères présents à cette session, tenue le 18 juillet, 2 seuls ont dit *non placet* et tous les autres *placet*, comme si la Providence avait fait en sorte, en permettant 2 votes négatifs, qu'on ne pût pas dire plus tard qu'en votant devant le Pape les évêques n'avaient pas pu voter selon leur conscience. Et la preuve, nous racontait une personne très-digne de foi, c'est qu'un étranger, correspondant d'un journal protestant, qui était parvenu à s'introduire dans une des tribunes de la salle conciliaire et qui a constamment, cela va de soi, combattu l'infaillibilité du Pape, dit à un de ses amis, en entendant le premier *non placet : Voilà un vote négatif qui gâte tout pour nous !*



« De nombreux votes négatifs eussent exclu l'unanimité morale. Or, la Providence a voulu, au contraire, que la définition se fît à l'unanimité ; non pas que cette pleine et entière concorde fût nécessaire pour une décision quelconque du Concile, mais pour que les adversaires de l'infaillibilité, ceux qui ont soutenu que l'*unanimité morale* est nécessaire au moins pour la définition des décrets dogmatiques, théorie dont nous avons, avec les théologiens et les canonistes, largement démontré la fausseté, mais que l'on n'en continuait pas moins à exposer dans les journaux et dans les opuscules, pour que ceux-là, disons-nous, n'eussent pas même cette échappatoire à leur disposition.

« Les votes donnés dans les congrégations conciliaires ne sont réellement pas définitifs. Ces votes, comme les congrégations elles-mêmes, sont préparatoires. Les congrégations, en effet, servent à discuter la substance et la formule des décrets, qui sont soumis à un nouveau vote chaque fois qu'ils subissent une nouvelle modification. Dans ces congrégations, le vote, affirmatif ou négatif, n'est pas le dernier mot des Pères. Il peut être rétracté ou modifié par eux dans la session, ce qui s'est vu dans plusieurs conciles et notamment dans celui-ci. Le dernier mot des évêques, leur vote définitif et vraiment irrévocable, parce qu'alors il est un acte ou une sentence de juges, est celui qu'ils prononcent dans la session, en présence et sous la présidence du Souverain-Pontife. Là, les évêques émettent des votes qui, approuvés par le Pape, ont aussitôt force de *chose jugée*. Les Pères présents seuls peuvent voter. On a même, au concile du Vatican, renchéri encore sur la sévérité de la loi de la présence, car aucun évêque absent, quel que fût le motif de son absence, n'a été autorisé à voter par procureur. Tel est le droit général pour tous les Conciles et en particulier pour celui du Vatican. On voit que, conformément à ce droit, l'unanimité morale a été réellement obtenue. Nos adversaires eux-mêmes en conviennent clairement. Voulant établir que toutes les définitions dogmatiques des conciles ont été émises avec leur prétendue unanimité morale, ils font deux distinctions. Ils distinguent d'abord les congrégations préparatoires de la session publique et définitive ; puis les évêques réunis en Concile, en deux partis : ceux qui ont donné leur acquiescement au dogme, et ceux qui, pour ne pas le donner, sont sortis du Concile et ont refusé de signer. Pourquoi ne tiennent-ils aucun compte de ces congrégations préparatoires et de ces refus ? Simplement parce que les opposants, dès lors qu'ils se sont absentés exprès du vote, ne font plus partie du Concile.

« Il nous suffira de deux citations pour prouver que telle est bien leur manière de voir.

« On lit, page 35, dans l'opuscule intitulé : *L'unanimité dans les conciles œcuméniques* (Paris, Dentu) : « Le Concile de Constantinople, célébré en 381, se prononça à l'unanimité des 150 évêques présents, *fide consensu communi stabilita*, disent les actes. 36 évêques macédoniens, *qui s'étaient volontairement retirés avant le vote*, ne réussirent pas à infirmer plus tard les décisions de cette

assemblée, et leurs voix discordantes se perdirent sans échos dans l'adhésion de l'Eglise universelle. »

« Voilà donc, sur 186 évêques réunis, une minorité de 36 d'entre eux qui s'absentent volontairement pour ne pas voter contre une majorité de 150, et qu'on ne considère nullement comme une minorité parce que, quoique présente à la discussion, elle ne s'est pas trouvée présente au vote.

« L'auteur est encore plus explicite dans la période suivante. Pour répondre à la *Civiltà cattolica* et à l'*Univers*, qui avaient dit qu'il y avait eu, au concile de Constantinople, une minorité d'environ un tiers opposée à la définition conciliaire, l'auteur recourt à cette particularité de l'absence : « Il n'y a pas eu, dit-il, minorité en 381, mais bien unanimité. Les 36 évêques macédoniens n'étaient pas une minorité dont on ne prit nul souci, puisqu'ils avaient *quitté le concile volontairement et avant le vote.* » Trois lignes plus loin, il dit encore : « Les opposants ne se rencontrent pas au concile, mais en dehors du concile : là est la différence. » Que l'on applique cette théorie à la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale, et les gens de l'école de cet écrivain devront bien convenir aussi que cette définition a eu l'unanimité si désirée par eux, qu'elle mérite leur respect à l'égal de celles du concile de Constantinople et de tous les autres.

« Nous empruntons la seconde citation à l'opuscule publié chez De Angelis, à Naples, sous ce titre : *De l'unanimité morale nécessaire dans les conciles pour les définitions dogmatiques.* A propos du fameux décret du concile de Trente sur le canon des Livres Saints et voulant répondre à la *Civiltà cattolica*, qui avait rappelé que la sanction de l'anathème lancée par le concile avait eu 14 voix contraires et 20 favorables, l'auteur dit : « Elle (la *Civiltà*) a confondu les divergences qui se sont produites pendant les discussions préparatoires avec l'incontestable unanimité obtenue par le décret *dans le vote définitif en session publique le 8 avril* 1546. Or toute la question est là. » Soit. Donc il faut qu'il nous accorde que le *vote définitif* donné dans la *session publique* a été, ici encore, pleinement unanime, plus que moralement unanime. »

Un journal protestant anglais, le *Spectator*, s'occupant de l'infaillibilité ponticale et de sa définition, formulait les propositions suivantes que lui arrachait l'évidence :

« La majorité qui a sanctionné ce dogme est beaucoup plus considérable que celle par laquelle l'arianisme a été proscrit au concile de Nicée, et le dernier vote de cette majorité doit être considéré comme absolument définitif.

« Ce dogme, que l'on qualifie de dogme nouveau, a été accepté pratiquement par l'Eglise pendant des siècles, bien qu'il ne fût pas formulé comme article de foi.

« La raison ne répugne pas plus à reconnaître l'infaillibilité d'une personne que celle d'un livre; et la première a, sur le second, l'avantage de pouvoir s'expliquer elle-même.

« Il n'y a aucune vérité dans ce propos, savoir : que le Concile n'a pas été libre. Pas un seul membre de l'assemblée qui n'ait pu répondre *Non placet*, s'il l'eût voulu. »

Tout esprit droit est obligé de reconnaître que l'unanimité morale a été aussi complète que possible dans la session du 18 juillet et que les deux votes négatifs qui se sont produits constituent à eux seuls une preuve en faveur de la liberté dont jouissaient tous les Pères. Il est même regrettable que les 54 signataires de la lettre du 1er juillet n'aient pas assisté à la session publique et n'aient pas donné leur vote en toute liberté, selon leur conscience; car alors les chiffres servant de base à l'appréciation de l'unanimité eussent été plus complets et plus exacts, et on ne pourrait plus nous dire que le nombre des abstentionnistes doit être ajouté à celui des deux opposants, ce qui donnerait un total de 56. Dans cette dernière hypothèse, l'unanimité morale n'en serait pas moins suffisante.

XLIII

Compte rendu des Congrégations postérieures au 18 juillet et des travaux conciliaires poursuivis à Rome jusqu'à la suspension du Concile (20 octobre 1870)

Le Concile n'était ni suspendu ni prorogé. Un congé général avait été donné; beaucoup d'évêques étaient retournés dans leurs diocèses, mais il en resta à Rome un certain nombre jusqu'à l'invasion italienne. Ils devaient se réunir de temps en temps, former des commissions et préparer les travaux qui devaient être soumis, au mois de novembre, aux délibérations du Concile. Une Constitution apostolique fixait au 11 novembre, fête de Saint-Martin, le retour des Pères à Rome.

On distribua aux Pères un nouveau *schema* traitant des missions et des missionnaires apostoliques, et ils furent invités à faire parvenir leurs observations écrites avant le 25 août, à la quatrième députation.

Vers le 10 août, le nombre des évêques présents à Rome était encore de 146. Si l'on ajoute les membres du Sacré-Collége, les évêques *in partibus* ou autres résidant habituellement à Rome, les abbés et supérieurs généraux d'ordres, on arrive au chiffre de 250 Pères environ, constituant alors le Concile.

87e CONGRÉGATION GÉNÉRALE.

Le 9, par ordre de Sa Sainteté, on a célébré dans l'église de Saint-Augustin un service funèbre pour les évêques décédés depuis l'ouverture du Concile. Le sanctuaire et la nef étaient magnifiquement décorés; autour du catafalque brûlait un riche et abondant luminaire. Mgr Marinelli, évêque de Porphyre, sacriste de Sa Sainteté, a dit la messe et fait les prières de l'absoute.

Le 13 août, à huit heures et demie, les Révérends Pères du Concile se sont réunis à Saint-Pierre pour y tenir la première Congrégation générale après la proclamation, en session publique, de l'infaillibilité du Pape. S. G. Mgr de Ferrari, archevêque de Lépante, a dit la messe du Saint-Esprit, et les Révérends Pères ont procédé à l'élection de plusieurs membres destinés à remplacer les évêques absents qui faisaient partie de la commission pour la discipline.

Le chiffre des Pères présents à la Congrégation était, sauf

erreur, de 132. L'élection s'est faite, comme les précédentes, au scrutin secret. Voici les noms des prélats élus : NN. SS. Vincent Jekelfalusy, év. d'Albaréale (Hongrie); Michel Payà y Rico, év. de Cuença (Espagne); Benvenuto Monzon y Martins, archev. de Grenade (Espagne); Jacques Quinn, év. de Brisbane; Joseph Targioni, év. de Volterra (Toscane); François-Robert Blanchet, archev. d'Orégon-City (Etats-Unis); Pierre-Paul Trucchi, év. de Forli; Alexandre Franchi, archev. de Thessalonique; Jacques Baillès, ancien év. de Luçon; Vincent, Moretti, év. d'Imola.

Le 15 août, le Pape se rendit, comme de coutume, à Sainte-Marie-Majeure, et, après la messe, Sa Sainteté a donné de la *loggia* la bénédiction apostolique au peuple assemblé et prosterné.

88e CONGRÉGATION GÉNÉRALE.

On avait distribué aux Pères du Concile le schema réformé *De Sede vacante*. Par suite, il y eut, le 23 août, une congrégation générale, la 88e, dans laquelle on s'occupa des matières concernant la discipline. Mgr l'archevêque d'Alba-Reabe avait célébré le Saint-Sacrifice.

Depuis lors, le patriarche de Silésie, les évêques chaldéens, les Grecs melchites et les Maronites s'éloignèrent de Rome à cause des affaires de leurs diocèses.

Vers la fin d'août, plusieurs évêques qui n'avaient pas pris part au Concile arrivèrent à Rome. On espérait que l'épiscopat entier finirait par participer au Concile, mais durant des périodes différentes. Hélas! les événements sont venus tromper de si belles espérances!

89e ET DERNIÈRE CONGRÉGATION GÉNÉRALE.

La 89e congrégation générale du Concile œcuménique du Vatican a eu lieu le 1er septembre. La messe a été célébrée par Mgr Quinn, évêque de Brisbane.

Le cardinal président a rappelé à l'auguste assemblée que le but de la réunion était de délibérer sur les divers amendements proposés sur le *schema* de discipline ecclésiastique *De Sede episcopali vacante*, et a donné la parole à Mgr Trucchi, évêque de Forli, rapporteur de la commission de discipline ecclésiastique.

Le rapport a porté sur les divers amendements proposés et sur les modifications acceptées par la commission. On est passé ensuite au vote sur chacun des amendements et sur chacune des modifications proposées par la commission. Les résolutions de la commission ont été adoptées à la quasi-unanimité.

Les évêques présents s'élevaient à cent quatre.

La 89e congrégation devait être la dernière.

L'armée italienne ne devait pas tarder à franchir la frontière; dès lors les Pères ne trouvèrent plus à Rome la sécurité nécessaire à leur œuvre. Ils regagnèrent leurs diocèses, les troupes ennemies entrèrent à Rome, et, un mois après, le 20 octobre, le Souverain-Pontife donna la bulle de suspension que nous reproduisons intégralement.

BULLE DE SUSPENSION DU CONCILE.

PIE IX, PAPE.

Lorsque, par la grâce de Dieu, il nous fut donné, l'année dernière, de commencer la célébration du Concile œcuménique du Vatican, nous reconnûmes que, par la sagesse, la vertu et la sollicitude des Pères qui, de tous les points de la terre, y étaient venus en grand nombre, cette œuvre grave et sainte procédait de façon à nous donner l'espoir certain qu'elle produirait les heureux fruits que nous désirions ardemment pour le bien de la religion et l'avantage de l'Eglise et de la société humaine. Et, en effet, dans les quatre sessions publiques et solennelles qui se sont tenues, nous avons déjà publié et promulgué, avec l'approbation de ce sacré Concile, de salutaires et opportunes constitutions touchant la foi, et d'autres questions regardant soit la foi, soit la discipline ecclésiastique, ont été examinées par les Pères; elles pouvaient être bientôt sanctionnées et promulguées par la suprême autorité de l'Eglise enseignante. Nous espérions que ces travaux, grâce au zèle commun des Pères, pourraient être conduits heureusement et facilement au but désiré.

Mais tout à coup la sacrilége invasion de cette chère cité, de notre Siége et des autres provinces de notre domaine temporel, invasion par laquelle, contre toute loi et avec une perfidie et une audace incroyables, ont été violés les droits imprescriptibles de notre principauté et du Siége apostolique, nous a réduit à une telle condition, que, Dieu le permettant dans ses desseins impénétrables, nous nous trouvons sous une domination et une puissance ennemie.

Dans cette douloureuse condition, le libre et rapide exercice de l'autorité suprême que Dieu nous a conférée nous étant enlevé; sachant bien d'ailleurs que les Pères du Concile du Vatican ne pourraient avoir en cette chère cité, tant que durera le présent état de choses, la liberté nécessaire, la sécurité et la tranquillité pour traiter dignement avec nous des affaires de l'Eglise, d'autre part, les besoins des fidèles s'opposant à ce que, au milieu de tant de tristes calamités et mouvements en Europe, les pasteurs s'éloignent de leurs églises; voyant avec une profonde douleur l'impossibilité pour le Concile du Vatican de suivre son cours en de pareils temps; après mûre délibération, de notre propre mouvement, avec notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, nous suspendons et annonçons être suspendue la célébration du Concile œcuménique du Vatican jusqu'à des temps plus opportuns et plus propices qu'indiquera le Saint-Siége, et nous prions Dieu, auteur et vengeur de son Eglise, d'écarter enfin tous les obstacles et de rendre le plus tôt possible la liberté et la paix à son Eglise.

Et puis que d'autant plus grands et plus graves sont les périls et les maux qui travaillent l'Eglise, plus grand aussi est le besoin d'insister nuit et jour, par des supplications et des prières, auprès de Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, nous voulons et commandons que les dispositions contenues dans nos lettres apostoliques du 11 avril de l'année dernière, lettres par lesquelles nous accordâmes à tous les fidèles chrétiens indulgence plénière en forme de jubilé, à l'occasion du Concile œcuménique, subsistent dans toute leur force, fermeté et vigueur, selon le mode et le rite prescrits dans ces mêmes lettres, et comme si la célébration du Concile continuait.

C'est ce que nous établissons, annonçons, voulons, comman-

dons, nonobstant toute chose contraire, et nous déclarons vain et nul tout ce qui serait attenté contre, par qui que ce soit et par quelque autorité que ce soit, sciemment ou par ignorance.

Qu'il ne soit donc licite à personne de lacérer cette page par laquelle nous annonçons notre volonté, le commandement et décret de suspension, ou de la contester témérairement.

Si quelqu'un se rendait coupable de cet attentat, qu'il sache qu'il encourt l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Et afin que les présentes lettres soient connues de tous ceux qu'elles intéressent, nous voulons que ces lettres ou, à leur défaut, des copies, soient publiées et affichées aux portes de l'église de Latran et de la basilique du Prince des apôtres, ainsi qu'à celles de Sainte-Marie-Majeure de la ville, et que ces lettres ainsi publiées et affichées obligent par là même tous ceux qu'elles concernent, chacun en particulier, comme si elles étaient notifiées à chacun d'eux nominalement et personnellement.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pécheur, le 20 octobre 1870, la vingt-cinquième année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

N. Card. PARACCIANI-CLARELLI.

XLIV

Avec cette Bulle, rendue malheureusement nécessaire par de tristes conjonctures, se termine l'histoire des séances du Concile.

Nous allons maintenant jeter un coup d'œil rétrospectif sur des faits se rattachant plus ou moins directement au Concile et propres à reposer nos cœurs des tristes spectacles que l'impiété nous a donnés en Italie et en France depuis le mois de septembre 1870.

RENTRÉE DES ÉVÊQUES DANS LEURS DIOCÈSES.

Dans sa livraison du 10 août, la *Revue du Monde catholique*, qui nous a été si utile dans tout le cours de nos travaux, appréciait ainsi le caractère des réceptions faites aux prélats, lors de leur rentrée dans leur ville épiscopale.

« En général l'accueil est froid et gêné, quand il s'agit des prélats qui se sont opposés à la définition, tandis qu'il est plein d'ardeur et d'expansion pour ceux qui ont voté *placet*, et surtout pour ceux qui se sont montrés les plus intrépides défenseurs des divines prérogatives du Saint-Siége : cet accueil si différent est un témoignage de la foi des fidèles et du clergé. »

Mgr Scandella, évêque d'Antinoé, vicaire apostolique de Gibraltar, raconte ainsi son arrivée dans cette ville, le 31 juillet :

« Mon arrivée, le 31 juillet, a fourni aux fidèles une nouvelle occasion de manifester les sentiments catholiques dont ils sont animés. Le vapeur qui me ramenait était à peine entré dans la rade, qu'une foule de bateaux pavoisés, remplis de fidèles revêtus de leurs habits de fête et criant : *Vive Pie IX ! Vive le concile du Vatican !* nous ont entourés et ont escorté celui que je montais. Arrivé au môle, j'y ai trouvé le clergé tout entier en ornements sacerdotaux, précédé de la croix paroissiale, qui s'avançait processionnellement à ma rencontre, ainsi qu'une commission des principaux catholiques, désignée pour me complimenter au nom de tous. La foule était immense. Il y avait plus de 5,000 personnes sur le môle, et c'était faute de place, s'il n'y en avait pas davantage. Nous nous sommes rendus à l'église au milieu des cris enthousiastes de : *Vive le Pape infaillible ! Vive l'infaillibilité ! Vive le Concile du Vatican !* La foule était si compacte que la procession avait grand'peine à passer. A l'église, le clergé m'a lu une adresse affectueuse. Les fidèles m'avaient fait leurs adieux de la façon la plus tendre lorsque je partis pour le Concile. Leur foi fit verser des larmes d'émotion à Mgr l'archevêque de Grenade, à Mgr des Canaries et à un grand nombre de prêtres espagnols qui m'accompagnaient. Mais je suis heureux de pouvoir dire à Votre Eminence que l'accueil qu'ils m'ont fait, à mon retour, a été encore plus affectueux. Elle aura une idée exacte des dispositions de nos catholiques en lisant la description de cet accueil dans le journal semi-officiel. J'ose la prier de se faire auprès de sa Sainteté l'interprète des sentiments vraiment catholiques de ces fidèles, de la joie que leur cause la définition de l'infaillibilité et de la soumission absolue avec laquelle ils recevront tous les décrets du Concile. Aujourd'hui même, je publie officiellement la constitution sur l'infaillibilité et, demain, je prêcherai à ce sujet dans l'église cathédrale. »

Le 2 septembre, Mgr Haussun, patriarche de Cilicie, et les prélats arméniens qui l'accompagnaient sont arrivés dans le Bosphore. Tous les notables de la nation sont venus au-devant d'eux. Une embarcation ottomane pavoisée les a portés à terre. Ils se sont rendus processionnellement à l'église du Saint-Sauveur à Galata, avec le clergé et la foule dn peuple fidèle précédés par des détachements de soldats turcs. Des actions de grâce solennelles, des prières et des hymnes ont été chantés pour le Saint-Père, et aussi des vœux publics exprimés pour la prospérité de S. M. le Sultan. Les cloches des églises catholiques de Constantinople sonnaient à toute volée. Arrivés à la résidence à eux offerte par Boghios-bey, les prélats arméniens sont l'objet des courtoisies les plus délicates de la part du gouvernement de Sa Hautesse.

Le *Journal de Belley* annonçait en ces termes le retour de Mgr de Langalerie :

« Mercredi dernier, 20 juillet, Mgr l'évêque de Belley, après dix mois d'absence, a fait sa rentrée solennelle dans sa ville épiscopale, sur les huit heures du soir. Le Prélat est descendu d'abord à l'Évêché, et après quelques instants de repos, il s'est rendu processionnellement à la Cathédrale, entouré de son Chapitre, précédé de tout le Clergé, de la maîtrise de la Cathédrale, du petit séminaire, des communautés de la ville et des écoles.

« S. G. avait à ses côtés un de ses vénérables collègues, son commensal à Rome, Mgr Maupoint, évêque de Saint-Denis (Ile-Bourbon), prélat bien connu dans l'Église de France par ses lumières et ses hautes vertus.

Au son des cloches, toute la population s'est portée à la Cathédrale, dont, en quelques minutes, les vastes nefs se sont trouvées remplies comme aux jours les plus solennels. Chacun était empressé de revoir le bon pasteur qui, par sa charité et son zèle, a su se concilier le respect et l'affection de tous, et de rendre grâce à Dieu de son heureux retour au milieu de ses ouailles.

« Arrivé à l'entrée du chœur, Mgr l'évêque a été harangué par un de ses grands vicaires, et aussitôt après il est monté en chaire. Dans une allocution éloquente, bien qu'évidemment improvisée et prononcée sous le poids de la chaleur et de la fatigue d'un voyage de trois jours, le prélat a témoigné du bonheur qu'il éprouvait de se retrouver au sein de son bon peuple, et l'a remercié avec effusion des prières et des vœux dont il l'avait accompagné pendant sa longue absence.

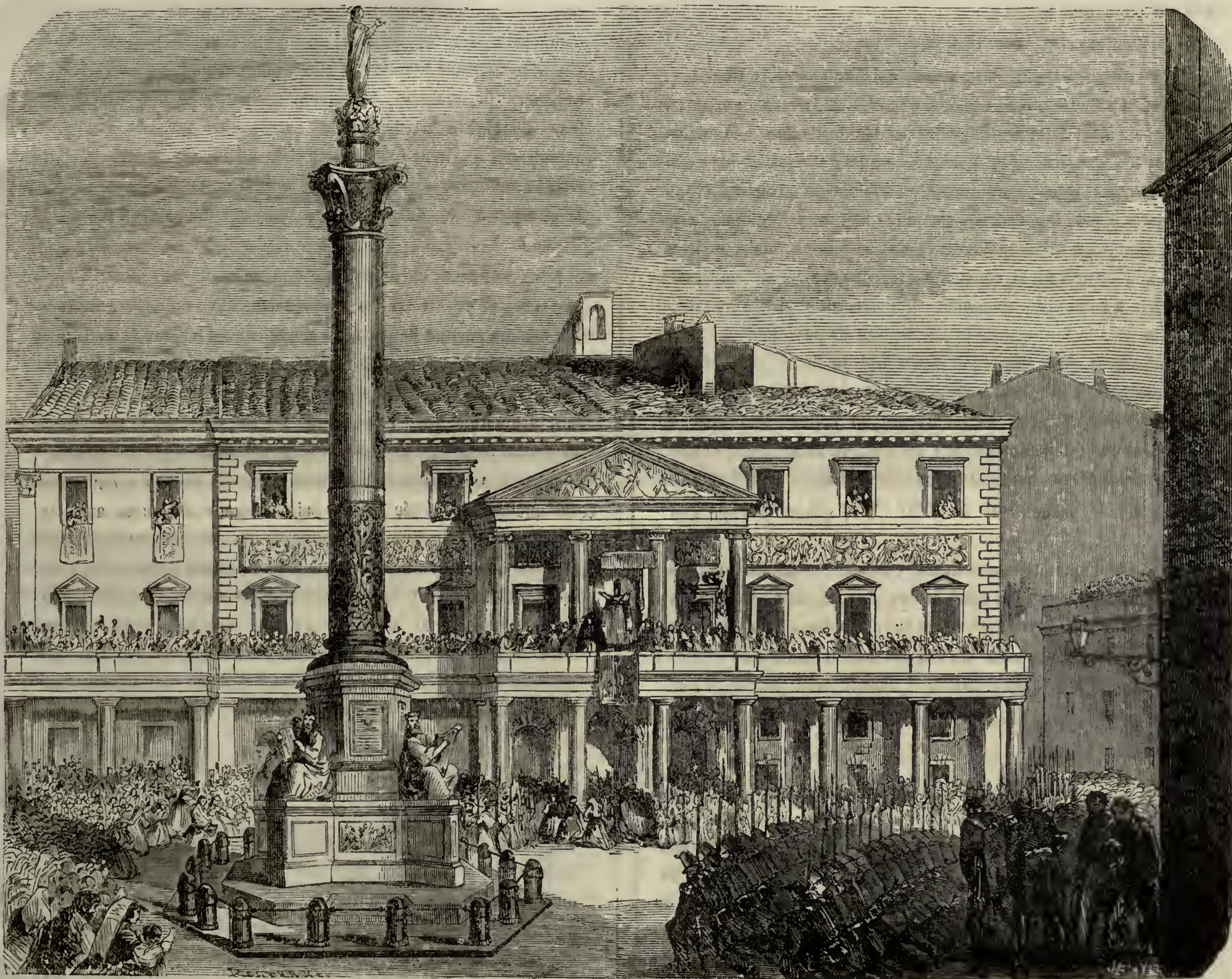
« Mais il avait hâte d'aborder l'objet essentiel de son séjour dans la Ville Eternelle, c'est-à-dire les travaux du Concile, et par-dessus tout le grand acte accompli trois jours auparavant par la sainte assemblée : la définition dogmatique de l'infaillibilité doctrinale du Souverain-Pontife, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

« Après le discours du prélat dont les impressions resteront dans les âmes, le *Te Deum* a été chanté et la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par l'évêque de Saint-Denis. Les prélats sont ensuite rentrés au Palais, dans la cour duquel ils ont été accueillis par les acclamations de la foule, et salués par l'excellente fanfare du petit séminaire.

« La population a circulé bien avant dans la soirée aux abords du Palais épiscopal et dans les rues voisines où une joyeuse illumination avait été improvisée. »

« — La rentrée de Mgr Fruchaud, évêque de Limoges, dans sa ville épiscopale, le 23 juillet, a été marquée par un intéressant épisode raconté par la *Semaine Religieuse :*

« En même temps que Monseigneur, un détachement de chasseurs arrivait à la gare : notre évêque est entouré de ces braves soldats ; ils tiennent leur drapeau et le présentent à Sa Grandeur pour qu'elle daigne le bénir. Avec cette bonté que tout le monde lui connaît, Monseigneur adresse quelques paroles pleines de bienveillance à ces jeunes gens qui venaient de céder à une si noble et si pieuse idée...



ROME. — La place Saint-Pierre. — La bénédiction *urbi et orbi.*

« Il était touchant de les voir si modestes et si émus sous la main paternelle qui les bénissait, et de songer que demain peut-être ils se précipiteront pleins d'emportement et d'audace sur l'ennemi de la France.

« Le cri de *Vive l'armée !* s'est alors mêlé au cri de *Vive Monseigneur !*

« Un des soldats s'est écrié : « Déployons le drapeau ! ... » et ils ont marché en tête, et le drapeau flottait au vent.

« Arrivé à la Cathédrale, Monseigneur est monté en chaire ; les larmes aux yeux, il nous a dit sa joie de se retrouver au milieu des siens. Il nous a parlé de la foi, il nous a raconté, en magnifiques termes, les grandeurs du Concile et les splendeurs dont il avait été l'heureux témoin ; il nous a parlé de cette glorieuse unité de l'Eglise que nous devons à la Papauté infaillible, et, songeant enfin à la patrie et à cette noble guerre qu'elle allait soutenir, il s'est écrié : « Quand le drapeau de la France est engagé, quand il s'agite pour ses intérêts et son honneur, tous nos cœurs doivent battre à l'unisson ; prions donc pour ces vaillants soldats qui courent aux frontières, et que le Ciel accorde le triomphe à nos généreux défenseurs et la gloire à notre belle patrie ! »

On écrivait de Genève à l'*Univers* :

« Mgr Mermillod n'est pas revenu immédiatement du Concile ; il n'est rentré à Genève que le samedi 6 août, à une heure du matin. Sa Grandeur a ainsi évité les scandaleuses démonstrations que lui préparaient les hommes de la libre-pensée athée et ceux du libre examen protestant. Quant à une réception triomphale qu'eussent voulu lui faire les fidèles, on avait appris que le bien-aimé prélat ne la désirait pas, et l'on s'était conformé à ses intentions ; mais, pour se dédommager, une foule compacte et recueillie s'était empressée d'accourir à l'office du dimanche. Elle espérait et elle brûlait d'entendre la voix de son pasteur ; cette attente n'a pas été déçue. Malgré ses fatigues, Mgr Mermillod est monté en chaire, et avec cette éloquence entraînante que la France entière lui connaît, il a charmé et soulevé son auditoire en lui traçant un tableau saisissant du Concile, et en lui faisant admirer l'unité et l'universalité de l'Église, dont la sainte assemblée est une des plus touchantes manifestations. La question de l'infaillibilité avait été remise au jour de l'Assomption.

« Le désir d'entendre cette thèse exposée par celui qui en avait été à Rome l'un des plus actifs et des plus courageux champions, avait attiré à l'église Notre-Dame un auditoire encore plus nombreux qu'à la première conférence. Je n'ai pas besoin de vous dire ce qu'a été, sur un tel sujet, cette parole si chaude et si lumineuse ; elle n'aura pas peu contribué à dissiper les sottes préventions qu'avaient produites dans l'esprit de certains fidèles timorés le tapage des journaux libéraux et les criailleries des hérétiques.

« Je vous disais autrefois qu'une quatrième circonscription allait être découpée dans l'ancienne paroisse de Genève, et serait placée sous le patronage de saint François de Sales.

« Prochainement Monseigneur inaugurera la chapelle construite en attendant l'église définitive qui publiera au milieu de nous la gloire de notre saint évêque d'autrefois. Et qui ne remarquerait une heureuse coïncidence dans cette ouverture d'un sanctuaire dédié à saint François de Sales dans Genève, au moment même où les discussions du Concile sur l'infaillibilité viennent de mettre en relief, avec plus d'éclat, son nom et l'un de ses ouvrages trop oubliés, ses *Controverses* sur l'Église ? Le zélé prélat essayait, au XVIIe siècle, de ramener à la vraie foi catholique les protestants de Genève, en leur démontrant l'inerrance du successeur de saint Pierre, et aujourd'hui que cette vérité, si bien défendue par lui, est proclamée aux quatre vents du ciel, un temple lui est consacré dans la cité qui a été par excellence l'anti-infaillibiliste, la Rome protestante. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner des détails plus nombreux sur la rentré de NN. SS. les évêques dans leurs diocèses ; mais nous savons que partout ils ont été accueillis avec respect et dans beaucoup de villes avec une allégresse visible. De la part des fidèles, ces réceptions enthousiastes n'étaient point seulement l'expression de leur sympathie pour la personne de leurs évêques, mais un témoignage implicite d'adhésion au grand dogme de l'infaillibilité.

De leur côté, les prélats se faisaient un bonheur de venir raconter leurs impressions à leurs prêtres, à leurs diocésains, à leurs amis intimes. Que de belles choses ils avaient à dire sur le Concile, sur Rome, sur le Saint-Père, sur les émotions et les joies qui avaient rempli leurs cœurs ! Qu'ils étaient pressés de venir communiquer à leurs ouailles ce feu sacré qui les avait embrasés dans le cénacle du Vatican ! Ils s'étaient pénétrés de l'esprit de Pie IX, et ils accouraient pour l'inoculer à tous les fidèles du monde catholique.

XLV

Adhésions épiscopales au dogme de l'Infaillibilité

Nous nous empressons de faire observer qu'à la date du 15 août 1871, on ne comptait plus que trois évêques dans le monde catholique qui n'aient pas encore envoyé à Rome leur adhésion au dogme de l'infaillibilité : ces trois prélats sont Hongrois. Nous espérons, avant la fin de cette publication, pouvoir annoncer à nos lecteurs que tous les évêques, sans exception, ont accompli ce grand acte de soumission si nécessaire à l'édification des fidèles.

Dans la session publique du 18 juillet 1870, deux évêques seulement, sur 535 votants, on dit *non placet :* ce sont Mgr Riccio, évêque de Caiuzzo (Naples), et Mgr Fitz-Gérald, évêque de Little-Rock (Arkensas). Tous deux firent leur soumission publique aussitôt que le résulat du vote fut connu.

Le 24 juillet, Mgr Riccio adressait la lettre suivante à l'*Unità cattolica :*

« Illustrissime seigneur,

« Dans le nº 167 de votre journal, vous avez donné les noms des deux évêques qui ont répondu *non placet* à la Constitution dogmatique promulguée dans la IVe session du Concile œcuménique du Vatican. Je suis l'un d'eux, et, désirant que mon vote ne puisse donner lieu à de fâcheuses interprétations, je m'empresse de déclarer, dans le même esprit de sincérité et de soumission avec lequel, interrogé par l'Eglise, j'ai répondu *non placet*, qu'aussitôt après que l'immortel pontife Pie IX eut confirmé ladite Constitution, je me jetai à genoux en disant de toute mon âme : *Credo.* Je m'unis ensuite de tout cœur à Sa Sainteté et aux Pères du Concile, rendant grâces à Dieu par le chant du *Te Deum*, et je promis de défendre, avec l'aide de Dieu, ladite Constitution, et en particulier l'infaillibilité des successeurs de saint Pierre, même, s'il le fallait, au prix de ma vie.

« Veuillez avoir la complaisance d'insérer cette lettre dans votre journal, pour la plus grande gloire de Dieu et de la foi que je professe, et croyez, etc.

« † LOUIS RICCIO, *évêque de Caiuzzo.* »

Quelle franchise dans le vote et quelle humilité dans la soumission! Cette attitude nous semble bien préférable à celle des prélats qui ont jugé à propos de s'abstenir le jour du vote solennel, car cette abstention équivalait à un vote négatif; la forme seule était changée.

Les adhésions sont toutes arrivées, sauf trois, comme nous l'avons dit plus haut. Mais nous devons reconnaître que Rome s'attendait à une soumission plus prompte et plus générale. Nous reproduisons à titre de renseignement les réflexions suivantes, inspirées à l'*Echo de Rome* de Paris, du 4 septembre 1870, par des retards qui attristaient les cœurs vraiment catholiques :

« On pouvait espérer que les adhésions à la constitution dogmatique touchant la primauté et l'infaillibilité du Saint-Père suivraient de près sa promulgation. L'attente des catholiques est loin d'avoir obtenu une complète satisfaction.

« Sans doute les événements douloureux qui préoccupent l'Europe sont pour quelque chose dans cet étrange retard. Ils l'expliquent, mais ne le justifient pas. Quand les choses de l'ordre surnaturel et divin se trouvent en conflit avec les choses de ce monde, il ne saurait être douteux que la préférence appartient aux premières. Une douleur quelconque ne peut faire oublier un devoir aussi sacré.

« Plus que jamais on parle ici d'une mesure sévère que Pie IX est résolu à prendre, et la note suivante, insérée dans le *Journal* (officiel) *de Rome* du 22 août l'annonce à quiconque sait lire entre les lignes. Voici ce document :

« A ce que nous avons déjà dit des manifestations que les révé-
« rendissimes évêques, ou absents, ou n'assistant pas à la qua-
« trième session du Concile œcuménique du Vatican, ont faites
« relativement à la constitution dogmatique sanctionnée et pro-
« mulguée dans cette session, nous croyons opportun de noter
« que, soit par des déclarations verbales lorsqu'ils se trouvaient
« encore à Rome, soit par des adresses, depuis qu'ils sont re-
« tournés dans leurs diocèses, un grand nombre d'entre eux ont
« exprimé à Sa Sainteté leur entière soumission d'esprit et de
« cœur à la définition conciliaire. Nous avons déjà donné la lettre
« de S. E. le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collége. A son nom
« nous pouvons joindre ceux de LL. EE. les cardinaux Schwar-
« zemberg, Mathieu, Rauscher, d'Hohenlohe, de l'archevêque de
« Sirace, du rit arménien, et des évêques de Valence, Cahors,
« Luçon, Châlons, Saint-Augustin, (Mgr Vérot, ancien évêque de
« Savannah, Etats-Unis).

« Sa Sainteté a reçu, en outre, de semblables adresses d'autres
« évêques, qui, pour des raisons légitimes, ou avaient été retenus
« dans leurs diocèses, ou avaient été obligés d'y retourner avant
« la session du 18 juillet et qui par conséquent n'ont pu donner
« leur vote pour ladite constitution dogmatique. Parmi eux nous
« nommerons les archevêques d'Aix, de Salerne, d'Alger, ceux
« d'Ancyre et de Césarée *in partibus*, tous deux du rit arménien,
« et les évêques de Verdun, Pamiers, Saint-Flour, Vincennes,
« Angola, Trapani, Catanzaro, Cefalù, Pozzuoli, Cava et Sarno,
« Sant'Angelo-des-Lombards, et les évêques *in partibus* de Poli-
« monia, d'Almira et de Columbica.

« Ajoutons que le Saint-Père trouve une grande consolation à
« voir que, dans les diverses contrées, les évêques ont soin, par
« leurs lettres pastorales, leurs homélies ou autres moyens de
« publicité, d'annoncer la vérité définie, comme l'on fait entre
« autres l'archevêque de Cologne, l'évêque de Mayence et celui
« de Linz. Leur parole produit les plus heureux fruits parmi les
« fidèles, qui, remplissant leur devoir, soumettent docilement leur
« esprit à l'enseignement de la foi. L'accomplissement de ce
« devoir met d'autant plus de joie dans le cœur du Saint-Père
« qu'il le voit plus solennellement rempli par les adresses pleines
« d'amour qui arrivent chaque jour au trône pontifical. »

« Cela veut dire que le Saint-Père serait enchanté de pouvoir
« adresser les mêmes compliments à tout le monde et qu'il en
« attend impatiemment l'occasion. »

Peu de jours après la proclamation du dogme, Mgr Rivet, de Dijon, a publiquement protesté de sa foi à l'infaillibilité, ainsi que Mgr Hacquart, évêque de Verdun.

Le cardinal de Schwarzenberg s'est soumis aussitôt après la session; Mgr de Mérode, qui s'était abstenu, n'a pas tardé à témoigner de sa foi devant le Saint-Père.

Avant la fin du mois d'août, le *Journal de Rome* annonçait que plusieurs prélats, qui avaient été absents le 18 juillet, entre autres les cardinaux Mathieu, Reuscher et Hohenlohe, avaient donné leur adhésion.

On lit dans l'*Echo de Rome* du 4 septembre 1870 :

« Les adhésions à la Constitution dogmatique du 18 juillet arrivent lentement, mais elles arrivent. Quelques-unes se présentent en biais, c'est-à-dire par l'entremise des *Semaines religieuses*. Ces feuilles étant pour la plupart sous la direction ou tout au moins sous la surveillance épiscopale, elles passent à bon droit pour les organes officiels de l'autorité ecclésiastique. C'est pour ce motif que, faute de mieux, nous citons l'extrait suivant de la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc* :

« L'heure est passée des hésitations consciencieuses, des délibérations ardentes. L'Église a parlé, le débat est clos : d'une voix unanime, pasteurs et fidèles, l'univers catholique dit : *Credo*. Ceux qui, croyant à l'infaillibilité, provoquaient une définition ; ceux qui croyaient à l'une et ne voyaient pas l'opportunité de l'autre, tous aujourd'hui sont d'accord, tous s'inclinent d'esprit et de cœur devant l'oracle du Vatican, devant le jugement de Dieu même.

« Déposons aux pieds de Pie IX les souvenirs amers, et que la paix se fasse dans l'unité! Catholiques, à quelque opinion que nous ayons appartenu, infaillibilistes de la veille ou du lendemain, embrassons-nous sur le sein maternel de l'Eglise, tous réunis pour la couvrir au jour du danger.

« Il a plu à un journal de parler de vainqueurs et de vaincus : quel abus de langage! De vainqueurs et de vaincus il n'en est point dans l'Eglise, mais dans l'imagination de ceux qui en parlent; dans l'Eglise, il n'y a que des frères, des fils respectueux! tous également dévoués, et que cette auguste mère presse avec une égale joie sur son cœur. »

« Nous serions bien tentés de demander au rédacteur de ces lignes de quel journal il a prétendu parler à propos de vainqueurs et de vaincus. L'*Echo de Rome* est coupable du méfait en question, et, qui plus est, il n'éprouve aucun remords de conscience. Le Concile a été un champ clos où la vérité et l'erreur se sont livré une bataille qui, pour n'être pas sanglante, n'en restera pas moins célèbre dans l'histoire à cause de l'ardeur déployée de part et d'autre. Comme on devait s'y attendre, la vérité a triomphé; donc l'erreur a

été défaite. Donc il y a eu des vaincus et des vainqueurs. Ce n'est pas l'imagination qui parle ainsi, c'est la logique.

« En prenant au pied de la lettre les affirmations de la *Semaine*, il faudrait conclure que le gallicanisme n'a pas été foudroyé, et que n'ayant pas été foudroyé, il existe encore. Est-ce bien cela qu'elle a voulu dire? Ce n'est pas ainsi, croyons-nous, qu'on doit couvrir sa retraite. Fénelon n'a point recouru à ce subterfuge de la vanité pour atténuer sa condamnation. Il est bravement monté en chaire, a lu lui-même le jugement qui le frappait, il s'est incliné devant l'autorité suprême, et par ce grand acte d'humilité et d'obéissance, de vaincu il est devenu vainqueur. »

Mgr l'évêque de Marseille, à la fin d'un mandement adressé à son diocèse pour ordonner des prières en faveur de l'armée française, s'est exprimé au sujet du Concile dans les termes suivants :

« J'ai profité avec empressement, Nos Très-Chers Frères, du congé que le Souverain-Pontife a bien voulu accorder aux Pères du Concile, pour revenir dans mon diocèse et m'occuper de plus près du besoin de vos âmes.

« Le moment n'est pas encore venu de vous entretenir en détail des travaux du Concile et des principales circonstances qui se rattachent à sa célébration ; il faut pour cela attendre sa clôture ; mais du moins, puisque les deux décrets qu'il a rendus, et qui ont été revêtus de la confirmation du Saint-Père, sont connus, la paix de l'Eglise et le devoir qu'impose la conservation de la sainte unité, dont le prix doit être mieux encore apprécié aujourd'hui au milieu des déchirements qui ensanglantent les sociétés humaines, demandent que ces constitutions soient reçues par tous les enfants de l'Eglise avec déférence, respect et soumission, et je suis convaincu que personne ne manquera à ce devoir.



ROME. — Environs de Subiaco,

« Malgré l'éloignement d'un grand nombre d'évêques, les travaux conciliaires se poursuivent; des questions de la plus grande importance sont déjà à l'étude ; nous vous demandons donc, N. T. C. F., de continuer vos prières avec la même religion et la même ferveur que par le passé.

« Vous prierez aussi particulièrement pour le Souverain-Pontife, et vous supplierez Notre-Seigneur d'écarter tous les périls qui pourraient menacer sa personne auguste, maintenant surtout que nos vaillants soldats ne seront plus auprès de lui pour le protéger. »

Mgr l'évêque d'Autun a adressé à son clergé la circulaire suivante :

« Messieurs et chers coopérateurs,

« Nous voyons avec bonheur approcher le moment où il nous sera donné, après une si longue absence, de nous retrouver au milieu de la famille spirituelle que Notre-Seigneur a confiée à notre sollicitude, de revoir les coopérateurs dévoués dont les vertus et le zèle sont notre joie, notre soutien et l'allégement du fardeau si redoutable qui pèse sur nos épaules. Toutefois, bien-aimés coopérateurs, nous n'avons pas été un seul instant absent de cœur de notre diocèse ; tous les jours nous portions votre souvenir au saint autel, avec le souvenir des âmes au salut desquelles vous consacrez votre vie ; tous les jours nous pensions à vous au pied des saints tombeaux, dans les augustes sanctuaires que nous étions si heureux de visiter.

« Combien, dès notre arrivée à Rome, il nous a été doux d'offrir vos pieuses largesses et celles de notre peuple au Vicaire de Jésus-Christ, de solliciter pour notre clergé et pour notre Eglise cette bénédiction paternelle qui est le gage assuré des plus précieuses bénédictions du ciel, et que nous nous empressons de vous transmettre aujourd'hui. Nous avons eu le bonheur de voir de nouveau dans une audience particulière, peu de jours avant notre départ, ce Père vénéré et bien-aimé ; nous lui avons remis les lettres que quelques-uns d'entre vous nous avaient adressées pour lui ; nous lui avons ouvert notre âme avec un abandon filial et avec une franchise épiscopale dont il a bien voulu nous remercier ; tout en lui faisant part de nos peines de cœur et de nos craintes au sujet de la grave question soumise à l'examen du saint Concile, nous lui redisions notre dévouement inviolable pour sa personne sacrée, pour le Saint-Siége apostolique, et les témoignages que nous avions si souvent donnés, pendant les trente-trois années de notre épiscopat, de notre croyance à la pleine autorité que Notre-Seigneur a donnée à saint Pierre et à ses successeurs pour enseigner et gouverner la sainte Eglise, pour conduire aux pâturages de la vérité et de la sainteté les brebis et les agneaux.

« Car, N. T. C. C., si la voix de notre conscience et des anxiétés puisées, non dans des considérations humaines, Dieu nous en est témoin, mais dans notre amour même pour le Saint-Siége, nous ont déterminé à nous abstenir de prendre part aux votes décisifs de la dernière session solennelle, nous avons toujours professé la doctrine qui a été proclamée par l'auguste assemblée et confirmée par l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ; nous avions assuré d'avance le Souverain-Pontife de nos pensées et de nos sentiments à cet égard; et quelques heures s'étaient à peine écoulées depuis la définition dogmatique, que nous lui faisions parvenir, dans une lettre adressée à S. E. le cardinal Antonelli, l'expression de notre entière adhésion d'esprit et de cœur à toutes

les décisions, à tous les décrets qui venaient d'être promulgués dans la très-sainte basilique du Vatican, et qui devaient dès ce jour être la règle de foi de tous les enfants de l'Eglise. »

Le 31 août, le *Journal de Rome* annonçait que NN. SS. les archevêques d'Albi, de Lyon et de Léopolis (Gallicie) et Mgr l'évêque d'Autun avaient fait parvenir leur acte d'adhésion.

On lisait dans le *Journal officiel de Rome*, du 7 septembre 1870 :

« Les Evêques allemands réunis à Fulde (Hesse), pour se concerter sur les affaires religieuses de leurs diocèses ont, d'un commun accord, rédigé une lettre pastorale adressée aux fidèles de leurs diocèses, pour déclarer leur propre soumission aux décisions du Concile et pour rappeler à leurs diocésains que leur devoir est de se soumettre à ces mêmes décisions. »

Mgr Sarrebayrouse, évêque d'Hélalonie *in partibus*, chanoine de Saint-Denis, ayant été empêché par ses infirmités de se rendre au Concile, adresse une magnifique lettre au Saint-Père pour déclarer qu'il aurait voté *placet* à propos de l'infaillibilité et qu'il adhérait aux décisions du saint Concile.

Encore au mois de septembre, on annonçait la soumission de Mgr l'archevêque de Tuam et de Mgr l'évêque de Kerry, les deux seuls prélats irlandais qui eussent fait de l'opposition à la définition.

Depuis lors, les adhésions des 86 prélats qui avaient voté *non placet* à la Congrégation du 13 juillet, ont continué d'arriver successivement à Rome, à la grande joie du Saint-Père et à la grande édification des fidèles du monde entier. Parmi les Evêques qui ont adhéré récemment à la définition, on cite l'archevêque de Strigonies, primat de Hongrie, l'évêque de Vaccia, l'évêque de Pinerolo et l'archevêque arménien de Mardin.



MGR PATRIZZI, Doyen du Sacré-Collége.

Bientôt, nous en avons la ferme confiance, l'épiscopat *tout entier* aura consacré le dogme de l'infaillibilité par son vote ou son adhésion. Du reste, le retard des trois Evêques hongrois n'empêche pas au dogme d'avoir rallié en sa faveur l'unanimité morale de l'épiscopat catholique, et ce fait suffit pleinement à réjouir nos cœurs et à les confirmer dans leur chère croyance à l'infaillibilité du Vicaire de Jésus-Christ.

La *Correspondance de Rome* du 3 septembre 1870 disait dans sa chronique du Concile :

« Nous ne pouvons pas reproduire toutes les Adresses envoyées au Saint-Père des diverses parties du monde pour attester leur ferme croyance à l'infaillibilité de la Chaire de Pierre. Les journaux

quotidiens qui ont l'habitude de les insérer et auxquels nous renvoyons le lecteur, comme l'*Univers* et l'*Unità cattolica*, en remplissent depuis quelque temps des colonnes entières. Nous ne pouvons, cependant, nous dispenser de rapporter au moins quelques-unes des réponses que le Pape a daigné faire à ces Adresses, réponses qui rendent témoignage à la vérité dont quelques mauvais journaux cherchent, depuis quelque temps, à offusquer l'éclat par leurs sophismes.

« Une de ces réponses, bien qu'elle soit la plus récente, mérite d'être citée en première ligne. C'est le bref que le Pape a adressé au clergé et au peuple de Marseille. Tout le monde sait les difficultés d'une nature très-délicate qui empêchaient cette population de faire une manifestation splendide de sa croyance à l'infaillibilité des Papes enseignant, *ex cathedra*, la vérité catholique à l'Eglise Universelle. Les démarches de M. le baron de Roux ont aplani ces difficultés, et une chaude et très-précise profession de foi a été signée par trois des quatre vicaires-généraux, par le chapitre tout entier, par les curés et le clergé de la ville, par des milliers de fidèles appartenant à toutes les classes, surtout à la plus élevée. L'Adresse a été apportée à Rome et présentée à Sa Sainteté par M. de Roux, chargé de cette honorable mission par le clergé et le peuple. Sa Sainteté l'a accueilli avec les marques de la satisfaction la plus paternelle et l'a chargé de faire part de son approbation à toutes les personnes qui avaient signé l'adresse. »

Mentionnons entre autres adresses celle du clergé du diocèse de Spalatro (Dalmatie), celles qu'a publiées l'*Echo de Rome* de Lisbonne, celle du diocèse de Limerick (Irlande) et celle du clergé d'Angleterre et d'Ecosse.

L'épiscopat allemand vient d'adresser à l'Allemagne catholique une deuxième lettre qui a produit l'impression la plus salutaire au moment même où l'apostat Dellinger et ses dignes acolytes Freidrich et Huber s'agitent pour détacher leur patrie de l'unité romaine. *Tous* les Archevêques, Evêques et vicaires-capitulaires de l'Allemagne se sont accordés pour adresser au clergé de leurs diocèses la *même* lettre pastorale, au sujet de l'obéissance due aux actes du Concile du Vatican.

Les Evêques de la partie allemande de l'Autriche et, dans l'empire allemand, Mgr l'évêque de Rottembourg, ne se sont pas réunis aux autres Evêques allemands, et ont adressé ou paraissent devoir adresser à leur clergé des déclarations conformes dans le fond, mais différentes quant à la forme.

La déclaration de l'épiscopat allemand est très-formelle quant à l'adhésion qu'elle professe aux actes du Concile. Certains esprits, qui comprennent mal la liberté des discussions, permises tant que l'Eglise n'a point parlé, représentaient sous des couleurs d'opposition l'épiscopat allemand. Les journaux ennemis de l'Eglise s'étaient emparés de l'appréciation inexacte de quelques journaux catholiques, pour montrer les évêques allemands comme en révolte déclarée contre Rome. C'était le thème favori de la *Gazette d'Augsbourg*. La déclaration de l'épiscopat allemand montre combien ces appréciations et ces prévisions étaient calomnieuses.

Cette adhésion si formelle aux décisions du Concile aura sans doute une grande influence. L'autorité de l'assemblée conciliaire ne pourrait être assurément l'objet d'aucune espèce de doute raisonnable, du moment qu'elle est proclamée avec tant d'éclat et d'unanimité par les évêques mêmes qui ont donné les gages les plus certains de la fermeté de leur caractère et de l'indépendance de leur esprit. Précisément parce qu'avant de prendre des décisions dogmatiques, le Concile a longuement délibéré, précisément parce qu'une opinion s'est produite et s'est défendue contre une autre, si aujourd'hui les représentants de toutes les opinions sont unanimes pour professer le respect de la décision, ce respect doit être singulièrement facile à tous les esprits.

L'Eglise perdra peut-être quelques-uns de ses enfants au milieu de la lutte qu'elle soutient contre les adversaires laïques de l'infaillibilité; mais dans son sein toute discussion est close, et son admirable unité brille d'un nouvel éclat. Les voix dissidentes se perdront dans le grand concert des adhésions universelles, et les rebelles n'auront qu'à suivre, dans la voie de la perdition, des guides aussi peu honorables que Dellinger et Loyson.

XLVI

L'Infaillibilité et la Hongrie

Le *Journal de Rome*, du 7 juillet 1870, a répondu en ces termes à un article du *Lloyd de Pesth:*

« Ajoutons que la définition du dogme a mis fin aux bruits répandus sur l'opposition de l'épiscopat hongrois. Mais on n'oubliera pas certaine correspondance publiée par le *Vatican*, dès le 28 mai; elle renferme de précieux documents sur quatre conciles provinciaux de Hongrie qui enseignèrent l'infaillibilité pontificale et proscrivirent la doctrine contraire. Nous nous contenterons de citer quelques phrases des deux derniers conciles.

« En 1858, au concile de Strigonie, tenu par Mgr Scitowski, il y avait quatre Pères du concile actuel, Mgr Ranolder, Mgr Simor, Mgr Kovacs et Mgr Zalka. Les actes contiennent entre autres ceci : *Romana ecclesia quæ semper immaculata mansit*, et Domino providente et B. Petro Ap. opem ferente *in futuro manebit* sine alla hæreticorum insultatione *firma et immobilis* omni tempore persistet; Ecclesia romana est omnium Ecclesiarum mater et *magistra*, catholicæ *veritatis* et unitatis centrum, in qua est *integra et vera christianæ religionis soliditas*, et ex qua *traditionem fidei omnes reliquæ Ecclesiæ mutuentur oportet*. Unde Petro *in rebus fidei et morum* per os Pontificis loquenti omnes per orbem *fideles et pastores* citra omne dubium assensum semper præbuerunt. Hanc erga cathedram Petri obedientiam, reverentiam et inconcussam adhæsionem, sicut fideles ita et *pastores Ecclesiæ* et provinciæ huius eo libentius profitemur, et inviolabiter nos *servaturos spondemus*, quo magis beatæ memoriæ prædecessorum nostrum exemplo ad id provocamur. Grata est memoria Georgii Szelepcsény, strigoniensis Archiepiscopi, qui quatuor propositiones cleri gallicani anno 1862 editas, una cum ceteris Hungariæ præsulibus eodem adhuc anno ceu auribus christianis *absurdas* et plane *detestabiles* proscripsit, ac universis istius regni Christifidelibus *interdixit* ne eas *legere*, vel *tenere*, multo minus *docere* auderent. (Roskovany, Rom. Pont t. 4, p. 387-390.)

« Dans les actes du concile de Colocza, en 1863, tenu par Mgr

Kunszt, et où se trouvaient deux Pères du concile actuel, Mgr Haynald et Mgr Bonnaz, on lit à la suite d'un très-beau passage de saint Léon sur la primauté de Pierre : Quemadmodum ergo Petrus est petra seu fundamentum Ecclesiæ, doctrinæ fidei *magister irrefragabilis*, pro quo Dominus oravit ut non deficeret fides eius; pari modo legitimi eius in Cathedræ Romanæ culmine successores, in quibus semper vivit et loquitur et præsidet, nihilo sunt ipso inferiores, sed pari potestatis plenitudine et omnium Ecclesiarum sollicitudine cæterorum Apostolorum in episcopatu successoribus prævalent, *depositum fidei summo et irrefragabili oraculo custodiunt.* Unde propositiones Cleri gallicani anno 1682 editas quam iam piæ memoriæ Georgius Szelepcsény, Archiepiscopus Strigoniensis, una cum cæteris Hungariæ Præsulibus, eodem adhuc anno publice proscripsit, itidem reiicimus, proscribimus, atque cunctis provinciæ huius fidelibus interdicimus, ne eas *legere* vel *tenere*, multo minus *docere* audeant. » (Roskovany, t. 4, p. 482).

« Avec de pareils documents sous les yeux, le correspondant du *Vatican* avait bien raison de ne pas croire à l'opposition des évêques hongrois, opposition dont on faisait tant de bruit : « Croyez-vous possible, disait-il, que ces mêmes évêques qui, il y a 7 ou 10 ans, rejetant de toutes leurs forces la doctrine gallicane, firent une loi disciplinaire contre quiconque d'entre leurs sujets oserait l'enseigner, soient devenus gallicans comme par enchantement et aient pu enseigner à la face de l'univers ce qu'ils devraient réprouver si on l'enseignait dans leurs séminaires? Croyez ce qu'il vous plaira : mais moi, qui gémis sur ces malheureuses louanges qu'on décerne à leur opposition, je ne puis en comprendre la raison théologique. » Quoi qu'il en soit, le correspondant en question a dit à bon droit que ce magnifique document de la tradition de l'Eglise hongroise prouve jusqu'à l'évidence que les évêques opposés à la définition, auraient répudié les définitions conciliaires solennelles de leurs propres Eglises et auraient enseigné à leurs troupeaux, non pas que le Pape est faillible, mais que quelques évêques peuvent se mettre en contradiction ouverte avec ce qu'ils ont eux-mêmes jadis enseigné solennellement et ce qu'ils enseignent encore dans leurs séminaires et dans leurs paroisses. Grâce à Dieu, après la définition, une pareille incohérence n'est plus possible. »

XLVII

Derniers incidents du Concile

Nous empruntons les détails suivants à la *Revue du Monde catholique* du 25 juillet 1870 :

« L'opposition a lutté jusqu'au bout, avec une persévérance digne d'une meilleure cause. Après le vote du 13 juillet, le surlendemain, une députation composée, à ce que nous apprend la *Gazette de France*, du primat de Hongrie, des archevêques de Paris et de Munich, et des évêques de Mayence et de Dijon, est allée trouver le Saint-Père pour demander une modification à la formule de la définition de l'infaillibilité. Cette modification aurait ajouté à la formule les mots : *nixus testimonio Ecclesiarum*, qui aurait introduit un gallicanisme pire que celui de Bossuet, car le pape, d'après cette formule, ne pourrait définir qu'après avoir pris l'assentiment des évêques, tandis que Bossuet se contentait de l'assentiment tacite après la définition pontificale. On sait que cette demande n'a pas été accueillie ; au lieu du *nixus testimonio Ecclesiarum*, on a, au contraire, ajouté à la définition, afin de ne plus laisser une seule échappatoire au gallicanisme, les mots : *Non autem ex consensu Ecclesiæ.* Alors les évêques opposants auraient adressé cette lettre au Pape :

« Très-saint Père,

« Dans la congrégation générale tenue le 13 de ce mois, nous avons voté sur le *schema* de la première constitution dogmatique relative à l'Eglise.

« Votre Sainteté sait maintenant que quatre-vingt-huit Pères, n'écoutant que leur conscience et leur amour pour l'Eglise, ont voté *Non placet ;* que soixante-deux ont dit *Placet juxta modum ;* et enfin qu'environ soixante-dix autres n'ont pas paru à la congrégation et ont cru devoir s'abstenir de voter. Il faut ajouter que d'autres Pères, soit à cause de l'état de leur santé, soit par d'autres très-graves motifs, étaient déjà retournés dans leurs diocèses.

« Telles sont les conditions dans lesquelles notre vote s'est produit aux yeux de Votre Sainteté et du monde entier. On sait donc maintenant quel nombre considérable d'évêques partagent notre sentiment : quant à nous, par ce vote, nous avons satisfait au devoir que nous avions à remplir devant Dieu et devant l'Eglise.

« Depuis lors, il n'est rien survenu qui ait pu nous incliner à voter autrement ; tout au contraire, certains incidents d'une haute gravité, qui se sont produits, nous ont affermis encore dans nos premières dispositions. Et c'est pourquoi nous déclarons ici renouveler et confirmer les votes précédemment émis par nous.

« Confirmant donc ces votes par la présente déclaration, nous nous déterminons en même temps à ne pas paraître à la session publique qui doit avoir lieu le 18 de ce mois ; car la piété filiale et le respect qui ont amené aux pieds de Votre Sainteté notre députation ne nous permettent pas, dans une question qui touche de si près Votre Sainteté, qu'on peut la considérer comme lui étant personnelle, de dire publiquement et à la face de notre Père : *Non placet.*

« D'ailleurs, les votes que nous pensions émettre à la session solennelle ne feraient que répéter les votes donnés déjà par nous à la congrégation générale.

« Nous retournons donc, sans plus de retard, aux troupeaux qui nous sont confiés, et auxquels, après une si longue absence, au milieu de ces bruits de guerre et dans les pressantes nécessités de leurs âmes, notre présence est tout à fait nécessaire : désolés de ce que, dans les tristes conjectures où nous sommes, nous devions trouver encore les consciences et la paix des âmes si profondément troublées.

« Quoi qu'il en soit, nous recommandons de tout notre cœur la sainte Eglise et votre Sainteté, pour laquelle nous professons un attachement et une obéissance inviolable, à la grâce et à la protection de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Et, d'accord avec ceux de nos collègues qui sont absents et qu auraient voté comme nous, nous sommes,

« Très-saint Père,

« De Votre Sainteté,

« Les fils très-dévoués et très-obéissants. »

« Disons-le sans détour, cette lettre, dont nous ne connaissons pas les signataires, et qui certainement ne porte pas 88 signatures, puisque la session du 10 juillet a vu dire *placet* à beaucoup d'évêques qui avaient d'abord dit *placet juxta modum* et à quelques-uns qui avaient dit *non placet*, cette lettre est déplorable : 1° parce qu'elle n'expose pas les faits dans toute leur vérité, et qu'elle compte 230 opposants là où il n'y en avait certainement pas 120; 2° parce qu'elle témoigne d'une obstination contraire aux déclarations de plus d'un prélat auxquels on l'attribue; 3° parce qu'elle contient une insinuation odieuse contre le Saint-Père, sous la forme d'une piété filiale qui ressemble à une sommation respectueuse; 4° parce qu'elle contient une accusation formelle contre la majorité et contre le Pape; 5°, enfin parce qu'en recommandant l'Église et le Saint-Père à la grâce et à la protection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle place la minorité au-dessus de l'Église et du Saint-Père. C'est une déplorable lettre, nous le répétons : nous hésitons à la regarder comme authentique; si elle l'est, nous espérons que ceux qui l'ont signé la désavoueront bientôt, s'il ne l'ont déjà fait.

« Nous avons parlé de la brochure intitulée : *Ce qui se passe au Concile*; une dernière brochure, imprimée à Naples, quoique présentée comme sortant de la librairie Dentu et intitulée : *La dernière heure du Concile*, non moins odieuse que la précédente, a paru dans ces derniers jours. Ces deux odieuses productions ont soulevé une telle réprobation, que les présidents du Concile ont cru devoir les soumettre à la flétrissure de la sainte assemblée, en même temps que les autres libelles et les journaux qui ont insulté le Pape et calomnié la sainte assemblée. Voici le texte du *Monitum* soumis aux Pères dans la congrégation générale du 16 juillet :

« Révérendissimes Pères,

« Du jour où, par le secours de Dieu, le concile du Vatican a été rassemblé, la guerre la plus vive a tout de suite éclaté contre lui. Dans le dessein de diminuer, et, s'il était possible, de détruire sa vénérable autorité dans le peuple fidèle, plusieurs écrivains, non-seulement parmi les hétérodoxes, mais encore parmi ceux qui se disent fils de l'Église catholique, et, chose très-douloureuse, parmi les ministres sacrés eux-mêmes, se sont constamment appliqués à le combattre par toutes sortes d'outrages et par les plus honteuses calomnies.

« Tout ce qui a été amassé en ce genre dans les feuilles publiques de toute langue et dans ces libelles publiés partout sans nom d'auteur et furtivement distribués, personne ne l'ignore, et nous n'avons pas besoin d'en faire l'énumération détaillée, mais entre ces libelles anonymes, il y en a deux surtout écrits en français, sous ces titres *Ce qui se passe au Concile* et *La dernière heure du Concile*, qui semblent l'emporter sur tous les autres par l'art de la calomnie et l'impudence de l'injure. En effet, non-seulement la dignité et la pleine liberté du Concile y sont attaqués par les plus honteux mensonges, en même temps que l'on cherche à ruiner les droits du Saint-Siége, mais la personne auguste de Notre Très-Saint Père le Pape elle-même y est l'objet de graves injures.

« C'est pourquoi, nous souvenant de notre charge, et de peur que notre silence, s'il se prolongeait, ne puisse être mal interprété par les hommes malveillants, nous nous voyons obligés d'élever la voix contre ces injures si nombreuses et si graves. En votre présence, RR. Pères, nous protestons donc et nous déclarons absolument faux et calomnieux tout ce qui a été ainsi publié dans ces journaux et ces libelles, soit pour porter au mépris injurieux de Notre Très-Saint Père et du Saint Siége, soit pour affirmer faussement que ce Concile a manqué d'une légitime liberté.

« Donné en la salle du Concile au Vatican, le 17 juillet 1870.

« PHILIPPE, card. *De Angelis*, président.
« ANTOINE, card. *De Luca*, président.
« ANDRÉ, card. *De Bizzarri*, président.
« LOUIS, card. *De Bilio*, président.
« ANNIBAL, card. *De Capalti*, président.
« JOSEPH, card. évêque de Saint-Hippolyte, secrétaire. »

« A la lecture de ce *Monitum*, les Pères se sont écriés : *Nous protestons tous !* Mais quelques voix isolées ont crié : *Non pas tous*. En effet, plusieurs Pères affectèrent de ne pas se lever, lorsqu'on vota sur le *Monitum*. La minorité persistait dans son opposition ; mais comme elle se faisait peu d'honneur en refusant de condamner ces odieux libelles qui doivent soulever l'indignation de tous les honnêtes gens !

« Enfin, la session publique eut lieu avec la solennité accoutumée. On a eu la douleur de constater bien des absences : les siéges de Besançon, de Paris, de Lyon, d'Orléans, d'Autun, de La Rochelle, de Saint-Brieuc, d'Oran, de Constantine, de Bayeux, de Coutances, de Marseille, etc., n'étaient pas représentés, mais le *placet* a été donné d'une voix ferme par 45 évêques français, et, sans parler des Églises dont les évêques avaient dû quitter le Concile à cause de leur santé, comme Toulouse, Nîmes, Strasbourg, Arras, Vannes, etc.; celles de Rouen, de Bordeaux, de Cambrai, de Malines, de Poitiers, de Beauvais, de Reims, d'Avignon, de Sens, de Vienne, etc., etc., peuvent se réjouir de se trouver en parfait accord avec les pasteurs qui les gouvernent. Deux évêques ont dit *Non placet* : l'un est Mgr Riccio, évêque napolitain de Cajazzo, qui a déjà fait sa soumission avec larmes aux pieds du Saint-Père; l'autre est Mgr Fitz-Gerald, évêque américain de Little-Rock, récemment préconisé.

« Pendant que la votation s'opérait, un orage éclatait sur Saint-Pierre et sur Rome: c'est au bruit du tonnerre et à la lueur des éclairs, comme autrefois sur le mont Sinaï, qu'a été promulguée cette constitution qui doit sauver le monde en sauvant la vérité et l'autorité.

« Et lorsque le Pape eut déclaré, après le vote, qu'il confirmait, définissait à son tour et promulguait la vérité approuvée par le Concile, une émotion indicible s'empara de la sainte assemblée; de longues acclamations, répétées par le peuple, retentirent sous les voûtes de l'immense basilique : *Vive Pie IX! vive le Pape infaillible !* criait-on de toutes parts, et ce ne fut qu'après un assez long temps que le Saint-Père put faire entendre ces paroles solennelles :

« L'autorité du souverain Pontife est grande, mais elle ne détruit pas, elle édifie. Elle n'opprime pas, elle soutient et très-souvent elle défend les droits de nos frères, c'est-à-dire les droits des évêques. Que si quelques-uns n'ont pas bien voté avec nous, qu'ils sachent qu'ils ont voté dans le trouble, et qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas dans le trouble. Qu'ils se souviennent aussi qu'il y a peu d'années ils abondaient dans notre sens et dans le sens de cette vaste assemblée. Quoi donc? Ont-ils deux consciences et deux volontés sur le même point? A Dieu ne plaise ! Nous prions donc le Dieu qui seul fait les grandes merveilles, d'illuminer leur esprit et leur cœur, afin qu'ils reviennent au sein de leur Père, c'est-à-dire au souverain Pontife, Vicaire indigne de Jésus-Christ, afin qu'il les em-

brasse et qu'ils travaillent avec nous contre les ennemis de l'Église de Dieu. Fasse, oh! fasse Dieu qu'ils puissent dire avec Augustin : « Mon Dieu, vous nous avez donné votre admirable lumière, et voici « que je vois. » Ah! oui, que tous voient! Que Dieu répande sur vous ses bénédictions! »

« Puis le Pape a donné sa bénédiction d'une voix vibrante et émue, puis le *Te Deum* a été entonné par le Concile, et le peuple y a répondu avec un enthousiasme et des transports ardents.

Nous lisons dans le *Français* : « Voilà donc terminé, après des « travaux longs et approfondis, un débat solennel, dont la place « sera grande dans l'histoire de l'Église. La décision rendue, clôt « toute controverse: la liberté des opinions perd ce qui appartient « désormais au domaine de la foi. Puissent tous les esprits accueillir « la décision de l'Église avec une soumission aussi complète, aussi « sincère et aussi filiale que la nôtre! » Nous avons eu trop souvent la douleur de combattre le *Français*, pour ne pas nous empresser de reproduire ces lignes. Telle est, dirons-nous en terminant, telle est la force et la grandeur de la foi catholique; l'exemple donné par le *Français* ne sera pas le seul; le *Français* aura l'honneur de n'avoir pas hésité un moment à se soumettre à la décision de l'Église.

XLVIII

Les deux Camps

Aujourd'hui il ne peut y avoir qu'un seul camp; les plus fiers esprits, les érudits les plus profonds, les génies les plus transcendants doivent, sous peine d'hérésie formelle, s'incliner devant les décisions du Concile aussi humblement que des bergers et des servantes. Mais, depuis des siècles, et particulièrement depuis la fameuse déclaration de 1682 le monde catholique, relativement aux prérogatives du Saint-Siége et à l'infaillibilité en particulier, se divisait en deux camps bien tranchés, trop souvent hostiles l'un à l'autre sans cesser pourtant d'appartenir à la grande société catholique. On ne peut le nier, un des deux camps a été vaincu, celui du gallicanisme et du soi-disant libéralisme catholique, celui du fébronianisme et du janisme. La Constitution du 24 avril a pulvérisé les doctrines funestes du prétendu libéralisme, et celles du 18 juillet les prétentions exorbitantes des Bossuet et de Fébronien. — Il était temps que la lutte prît fin et que Dieu manifesta hautement sa volonté, car le gallicanisme menait droit au schisme : il suffirait d'exagérer les principes gallicans.



MGR LANDRIOT, Archevêque de Reims.

La *Revue du Monde catholique* nous retrace en ces termes les phases de la lutte et la composition des deux camps :

« Voilà des années que la question de l'infaillibilité pontificale est posée. Dès l'annonce du Concile œcuménique, le gallicanisme s'est agité, et, pendant que Mgr Manning, l'illustre archevêque de Westminster, posait catholiquement la question dans sa magnifique lettre pastorale sur le Centenaire de saint Pierre, Mgr Maret préparait ses gros livres, un autre évêque très-actif et très-influent préparait la lutte à laquelle il vient de prendre une part si bruyante et si étonnante et l'Allemagne *élucubrait* cet autre gros livre du *Janus*, où toutes les accusations contre la Papauté sont groupées et concentrées comme dans un arsenal richement pourvu. Le Concile n'était pas ouvert, que paraissaient le livre du *Janus* et celui de Mgr Maret; puis le fameux article du *Correspondant*, très-remarqué dès son apparition, et véritable manifeste du parti, qui n'a pas émis une proposition qui ne fût explicitement ou en germe dans cet article; puis les grands coups de tonnerre de Mgr Dupanloup dans ses *Observations* et dans son *Avertissement*. Et le Concile s'est ouvert, et quoique la question de l'infaillibilité pontificale ne se trouvât pas dans la bulle d'indiction, quoique les commissions préparatoires n'eussent élaboré aucun *schema* à ce sujet, ce fut tout d'abord la question de l'infaillibilité qui eut le premier rang dans tous les esprits. Le gallicanisme libéral prétendra-t-il que les conditions de la lutte n'étaient pas égales? Mais il avait pour lui, il l'a dit du moins, les plus grands talents, les plus grandes capacités, les représentants des Eglises et des nations les plus considérables; il avait pour lui, très-certainement, l'opinion de tous les incrédules, l'opinion de tous les hommes d'Etat, qui croient toujours perdu pour leur autorité le terrain gagné par la vérité, l'opinion même d'une fraction considérable, d'une fraction très-remuante, très-agissante, très-influente de catholiques, ou peu instruits, ou mal disposés, mal disposés surtout à cause des progrès faits dans les intelligences par les préjugés libéraux, naturalistes et rationalistes. Et, on le sait, la puissance publique n'a pas manqué de soutenir le gallicanisme et le libéralisme; on n'a pas oublié les démarches des gouvernements d'Autriche, de Bavière, d'Espagne et de France. Il y avait donc

des forces immenses dans le camp de l'opposition à la définition de l'infaillibilité.

« Dans l'autre camp, qu'y avait-il? Si l'on en croyait sur ce point le parti gallicano-libéral, il faudrait penser qu'il n'y avait nulle lumière, nul talent; que les évêques infaillibilistes ne représentaient ni les grandes nations, ni les grands siéges; qu'ils étaient d'avance gagnés à la définition, soit par leur peu d'instruction, soit par le mode de leur nomination, soit par la pression qu'on exerçait sur eux. Pour ce parti, Mgr Manning, archevêque de Westminster, Mgr le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, Mgr Dechamps, archevêque de Malines et primat de Belgique, tous les évêques d'Espagne, tous les evêques d'Italie, bon nombre d'évêques allemands, tous les évêques de l'Amérique espagnole, tous les vicaires apostoliques, c'est-à-dire tous les évêques missionnaires, des confesseurs de la foi qui, demain peut-être, seront des martyrs, et la majorité de l'épiscopat des Etats-Unis avec Mgr Spalding, archevêque de Baltimore, et la très-grande majorité des évêques français, parmi lesquels brillent des noms comme ceux de l'archevêque de Cambrai du cardinal archevêque de Bordeaux, de l'archevêque de Bourges, de l'archevêque de Toulouse, de l'archevêque de Tours, et des évêques de Poitiers, de Moulins, de Carcassonne, du Mans, de Quimper, de Strasbourg (qu'on nous pardonne de ne pas les citer tous, lorsque tous brillent à la fois par la science et par la vertu); tous ces vénérables prélats, toutes ces lumières de l'Eglise, qui représentent à la fois tant de science, tant de vertu, et tant de conquêtes faites sur l'incrédulité, sur le schisme, sur l'hérésie, sur le paganisme, tous ces vénérables prélats, répétons-le, n'étaient, pour le parti gallican, qu'une armée sans valeur, ne formaient qu'une multitude indigne d'être mise en comparaison avec le brillant état-major de l'opposition? Soit, dirons-nous; mais alors comment se fait-il que les plus faibles aient remporté la victoire, et que les forts aient été vaincus? Après tout ce qui s'est passé, après tant de travaux en dehors et au dedans du Concile, après tant de temps consacré à l'examen d'une question introduite officiellement dès le mois de mars, discutée indirectement depuis le mois de mai, directement pendant près d'un mois, il n'est plus possible de dire qu'il n'y a pas eu liberté de discussion, que toutes les opinions n'ont pu se produire, que tous les arguments n'ont pu être mis en œuvre. L'opposition a eu pour elle de grands talents (nous ne le contestons pas), d'éloquents orateurs, des hommes d'une activité qui ne néglige aucune démarche, aucun moyen; elle a eu pour elle les pamphlets et les gros livres; elle a eu pour elle les préjugés, les passions, tous les ennemis de l'Eglise et les hommes d'Etat, et elle succombe! Comment expliquer une pareille défaite? Pour nous, nous ne voyons à cela qu'une triple raison à donner, et qui se réduit à une seule : l'infaillibilité pontificale avait pour elle le Pape, la prière et la vérité, par conséquent l'assistance divine promise à l'Eglise par une bouche qui ne trompe pas, et la vérité a triomphé.

Nous avons écrit le mot *défaite*, nous devons le retirer, car peut-on vraiment dire qu'il y aura eu une défaite pour une certaine partie des vénérables Pères du Concile? l'expression est impropre. Tous ont cherché la vérité; quand cette vérité brillera du même éclat à tous les yeux; est-ce que le triomphe ne sera pas pour tous? est-ce que ceux qui n'auront vu la vérité qu'à la dernière heure, mais qui la verront dans tout son éclat, d'autant plus éclatante que les nuages ont été plus épais, ne seront pas aussi heureux que ceux qui l'auront vue dès le commencement? Quand on aime la vérité, est-ce qu'on n'éprouve pas une immense joie au fond de l'intelligence, lorsqu'on l'aperçoit enfin après l'avoir longtemps cherchée? Il n'y aura donc ni vaincus ni vainqueurs après cette grande bataille : il n'y aura que des frères heureux d'arriver enfin au terme d'une course laborieuse, heureux de se retrouver unis dans la possession de la vérité, dans la possession d'une même foi.

La lutte a été vive, tant mieux! Dans les siècles futurs, nul ne pourra se plaindre et prétendre que la dissension n'a été ni assez éclairée, ni assez libre, ni que les objections n'ont pas été présentées avec assez de talent et de force. Les avantages humains, on peut le dire, étaient du côté des inopportunistes; mais Dieu a donné la victoire au parti contraire, et le monde a dû dévorer son chagrin et son dépit.

XLIX

La Majorité et la Minorité

Nous trouvons dans la correspondance de Rome des réflexions qui nous paraissent propres à bien établir la distinction profonde qui sépare les minorités conciliaires des minorités parlementaires. Aujourd'hui il n'y a plus ni majorité ni minorité; mais, au sujet de l'infaillibilité, les deux partis étaient assez opposés pour qu'on fût autorisé à les appeler la majorité et la minorité. Nous citons :

« Au cours de la discussion sur les prérogatives du Pontife romain et spécialement sur son infaillibilité, discussion qui a duré deux mois, les Pères qui combattaient l'opportunité d'une définition ont eu souvent à la bouche ces mots : *majorité, minorité*. Un des Eminentissimes présidents fit remarquer à l'un d'eux que, la délibération durant et avant toute émission de suffrages, il n'y avait pas lieu de scinder l'assemblée conciliaire, et de la représenter comme composée de deux partis, l'un plus fort numériquement, l'autre moins fort. Le cardinal ajoutait que, dans la vérité, l'assemblée était une; que, si chacun des Pères avait toute liberté d'exprimer ses sentiments, que si plusieurs Pères pouvaient se grouper autour d'une seule et même idée, l'unité néanmoins n'en souffrait pas, attendu la soumission accordée d'avance à tout ce que le Concile décréterait avec l'approbation du Pape.

« On ne saurait trop insister sur ce point de vue. Egarés par les procédés parlementaires, et voulant en faire l'application aux assemblées conciliaires, quantités d'esprits se sont radicalemen trompés, lorsqu'ils ont prétendu diviser ceux que l'Esprit-Saint maintient dans l'unité, même au moment où se manifestent des

divergences, Une minorité, il est vrai, peut se révéler à l'heure du vote, mais toujours à la condition de disparaître et d'aller se perdre dans l'unanimité, dès que le décret conciliaire, revêtu de la sanction pontificale, devient pour tous définitif et obligatoire.

« Dans les assemblées politiques, chacun entre avec une opinion arrêtée et ordinairement chacun lui est fidèle, quoi qu'il arrive. Un scrutin est-il défavorable? on se résigne et l'on travaille à en préparer un autre qui sera favorable, Les partis ont une force numérique plus ou moins grande, ils savent en outre suppléer au nombre par l'habileté, contracter avec d'autres partis des alliances, passer des compromis et devenir majorité à un moment prévu. Rien de semblable, encore une fois dans un Concile. La soumission, et par conséquent l'unanimité après décision, est toujours admise en principe.

« Cela bien compris, étudions de près ce qu'on peut appeler la minorité dans le Concile général du Vatican, notamment à propos du vote de la première constitution dogmatique *De Ecclesia Christi*.

« Est-ce dans le vote qui a eu lieu en congrégation générale le 13 juillet qu'il faut la chercher? Non. Qu'a-t-on fait le 13 juillet? on a émis un vote simplement préliminaire; c'est ainsi que, d'après le règlement, tous les Pères devaient l'envisager et qu'ils l'ont effectivement envisagé. Il y a donc eu des *placet* en nombre considérable, des *non placet*, et enfin des *placet juxta modum*.

« Chaque votant a réservé toute sa liberté pour le vote définitif, liberté qu'il n'a point considérée comme enchaînée par le suffrage émis ledit jour.

« On ne saurait trop louer un pareil système qui a pour résultat d'éclairer immédiatement les Pères, et chacun d'eux en particulier, sur les chances favorables ou défavorables que peut avoir un scrutin définitif; ce vote préliminaire devient ainsi préparatoire; c'est le complément le plus utile, le plus instructif, que puisse recevoir une discussion, surtout lorsqu'elle s'est prolongée outre mesure. Certainement, si ce système était introduit dans nos assemblées politiques, on n'aurait pas à déplorer ces votes dits de surprise qui, plus d'une fois, ont fait peu d'honneur à certaines majorités.

« Ainsi donc, le chiffre, qui s'est révélé par les *non placet* du 13 juillet, ne constitue pas une minorité canoniquement conciliaire, par cette raison majeure que le 13 juillet les suffrages n'étaient pas et ne pouvaient être définitifs.

« Il en est tout autrement de la session publique célébrée le 18 juillet. Ce jour-là, les Pères ont occupé leurs trônes de juges de la foi, et tous ils savaient pertinemment que l'heure était venue d'exercer leur judicature, et ils ont eu l'intention de l'exercer. Or le 18 juillet, sur 535 Pères présents, 533 ont voté *placet*, et 2 seulement *non placet*. Le chiffre 2, voilà la minorité canoniquement conciliaire : minorité qui sur-le-champ, après la sanction donnée au décret par le Pape, a été absorbée par l'unanimité ; en vertu des raisons de droit exposées ci-dessus, et de plus en fait, puisqu'on sait que les deux Révérendissimes Pères n'ont pas laissé la journée s'achever avant que leur adhésion explicite n'ait été formulée.

« Mais ici se présente une objection. Le 17 juillet, d'après les informations de la *Gazette de France* et de la *Gazette d'Augsbourg*, plusieurs Pères, qui, dans la congrégation générale du 13, avaient voté *non placet*, auraient écrit à Sa Sainteté pour manifester d'abord leur intention de ne point paraître à la session publique, et ensuite pour maintenir le *non placet* émis précédemment par eux. Les signataires de la lettre seraient au nombre de 55. Cela posé, on demande si le chiffre de la minorité, tel qu'il s'est dégagé en session publique, ne doit pas être augmenté du nombre des signataires de la dite lettre, de telle sorte que la minorité puisse canoniquement atteindre le chiffre de 57.

« Nous n'hésitons pas à répondre négativement. La déclaration extra-conciliaire des signataires de la lettre ne peut rien changer au résultat acquis et consacré en session publique. Qu'on daigne ici réfléchir au procédé des auteurs de la déclaration. Qu'est-ce qu'un Concile ! une assemblée d'évêques légitimement convoquée et présidée, délibérant et jugeant après la célébration du saint sacrifice de la messe et de la récitation des prières prescrites ; une assemblée qui peut et doit se prévaloir de ces divines paroles: *ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum* (Matt. XVIII, 20). Or, un Concile étant régulièrement convoqué, assemblé et présidé, est-il permis à une fraction quelconque de faire bande à part, de prendre une délibération, et, par cette délibération, de modifier un vote émis ou à émettre par le Concile? Jamais. Si ce procédé en lui-même est légitime, il peut être pratiqué par chacune des fractions d'une assemblée conciliaire. Par conséquent il serait loisible à chacune de ces fractions de s'assembler, dans le lieu qui lui paraîtrait convenable, d'y délibérer, d'y voter, puis d'envoyer au Pape le résultat de ses délibérations et scrutins. De cette manière le Concile ne serait plus qu'une agrégation de conciliabules sans lien entr'eux, et la présidence par le Pape en personne ou par ses délégués ne devient plus qu'une apparence. Ce système, tout absurde qu'il est, a été, qu'on se le rappelle, équivalemment proposé par ceux qui voulaient partager le Concile et faire voter les Pères par nations.

« De plus, qu'on ne croie pas que la tenue de ces réunions privées soit toujours favorable à la liberté des votants. Les faits, et des faits tristement éloquents démontrent positivement le contraire. Nous croyons pouvoir affirmer que si, nonobstant leurs signatures données le 17, les cinquante-cinq Pères dont nous parlons eussent assisté à la session le 18, un grand nombre d'entr'eux, dominés par l'action intérieure et extérieure de l'Esprit-Saint, retrouvant dans la prière commune toute leur force et toute leur liberté, n'eussent pu s'empêcher de dire *Placet*, à l'exemple de leurs vénérables collègues. Et l'on prétendrait joindre ensemble les deux scrutins, le scrutin du grand et légitime Concile du 18, et le scrutin de la réunion du 17, puis appeler l'un et l'autre des actes également conciliaires? Impossible, mille fois impossible. Rien ne serait plus en opposition avec tous les principes divins et humains. »

L

La liberté épiscopale au Concile

Les ennemis de la religion et en particulier les ennemis des doctrines proclamées dans les deux dernières sessions du concile, voudraient pouvoir infirmer ses décisions, en alléguant le défaut de liberté morale pour une partie considérable de la sainte Assemblée. Selon eux, les prélats inopportunistes auraient été en lutte à tant de tracasseries, à tant d'obsessions fatiguantes, qu'à la fin un certain nombre d'entre eux, de guerre lasse, se seraient rangés à l'avis de la majorité contre leurs sentiments intimes et par pure complaisance. Donc, en poursuivant leur raisonnement, la liberté morale nécessaire à la validité de leurs actes aurait fait défaut; donc leur vote serait nul et l'unanimité morale du vote de la dernière session très-contestable. — Voilà à quelles extrémités entrait l'esprit de parti à bout de raisons et d'efforts! Maintenant que l'histoire du Concile est si bien connue, que les témoignages sont si abondants et si péremptoires, qui oserait encore soutenir que la liberté morale a manqué à un nombre considérable d'évêques? L'accueil personnel fait par le souverain Pontife aux évêques des deux partis n'a-t-il pas été empreint de la même bienveillance? Qui a donc essayé de peser sur leur conscience le 13 et le 18 juillet? Qui a donc contraint les prélats inopportunistes à s'absenter de la séance le 18? Le Saint-Père a-t-il fait des reproches aux deux évêques qui ont voté *non placet* en session publique?

La *Revue du Monde catholique* fait à ce sujet les réflexions suivantes :



ROME. — Ruines du palais des Césars.

« On a tant répété que le Concile n'est pas libre, que la minorité est opprimée, qu'il est bon de rétablir aussi souvent la vérité sur ce point. Qu'on ne vienne donc pas nous dire, écrit à ce propos M. l'abbé d'Alzon, grand-vicaire de Mgr l'évêque de Nîmes, qu'on ne vienne pas nous dire, comme dernière ressource, que le concile n'était pas libre. Voyons, qui lui donnait ces chaînes? Etait ce le Pape? Mais tous les évêques de la majorité sont là pour attester qu'il a fallu lui faire violence pour introduire la question de l'infaillibilité, non qu'il n'en désirât pas la définition, mais, parce qu'il était résolu à ne pas en prendre l'initiative. Ce n'était pas les cardinaux? Selon certains journaux, consultés par Pie IX sur le concile, ils ne l'auraient trouvé ni opportun ni nécessaire. Ce n'étaient pas non plus les commissions préparatoires? Celle de la foi n'a été saisie de ce grave sujet que tout au dernier moment, et quand j'arrivais à Rome, plusieurs consulteurs me dirent que l'infaillibilité ne serait sans doute pas mise en discussion. Mais la fameuse *curie* romaine dont on parle tant? Elle se compose du Pape, des cardinaux, du clergé, des congrégations; or, ni les congrégations, ni le clergé, ni les cardinaux, ni le Pape lui-même n'étaient bien enthousiasmés pour entreprendre cette grosse affaire. Qui donc y a poussé? Qui donc a pesé sur le concile? Il faut le reconnaître, l'immense majorité a pesé sur le Pape, sur les cardinaux, sur les présidents en particulier. Mais quoi, ces évêques arrivés des quatre vents s'étaient-ils entendus? Était-ce à eux qu'il fallait reprocher les brochures répandues à travers le monde, les courses en France et en Allemagne, les correspondances avec l'Orient? Cinquante évêques, dès les premiers jours, ont signé la demande de l'infaillibilité pontificale. La majorité du Concile prive la minorité de sa liberté, comme toute assemblée délibérante prive de leur liberté ceux de ses membres qui se séparent du grand nombre.

« Voilà la vérité, et, comme nous aimons la vérité par dessus tout, nous devons dire ici que nous avons reçu une réclamation assez vive au sujet de ce que nous avons rapporté des sentiments des trois derniers évêques nommés par le gouvernement français. On nous a écrit que l'un des ecclésiastiques désignés pour l'épiscopat n'a point les sentiments romains que nous lui avons supposés. Nous avons parlé sur des témoignages qui nous paraissaient et qui nous paraissent encore des plus respectables; ceux qu'on nous apporte, dans un sens contraire, ne le sont pas moins. Nous nous abstiendrons donc de prononcer, persuadé d'ailleurs que le nouvel élu viendra plutôt confirmer que démentir par ses actes, le jugement que nous avons porté sur ses sentiments. »

La cour romaine était bien éloignée d'exercer la moindre pression sur les Pères; aux yeux du monde incrédule, gallican ou libéral, l'autorité des décisions dogmatiques devait avoir d'autant plus de poids, que la discussion était plus vive, plus libre et soutenue par des évêques et des écrivains aussi remarquables par leur érudition que par leur talent et leur verve oratoire.

On peut dire que rien n'a manqué à la cause inopportuniste, sauf la sanction de l'Esprit-Saint.

LI

Les adversaires de l'Infaillibilité elle-même.

Une erreur grave s'est répandue dans le monde protestant et même dans le monde catholique au sujet de l'opposition faite par certains évêques à la définition du dogme de l'infaillibilité. Beaucoup d'esprits en sont encore imbus et elle contribue, sans aucun doute, à entretenir cette opposition persistante que nous avons la douleur de rencontrer quelquefois autour de nous.

Bien des gens ont cru, croient ou feignent de croire que la minorité était opposée au dogme lui-même, que les prélats étaient bien réellement anti-infaillibilistes, ni plus ni moins que le P. Gratry ou Dœllinger. Rien de plus faux. Il n'était pour ainsi dire pas question, dans les discours prononcés au Concile, de l'infaillibilité en elle-même, mais seulement de l'opportunité de sa définition. Dans les circonstances où se trouvent placées l'Église et la doctrine catholique, était-il à propos de définir et de proclamer, d'imposer solennellement à la croyance des fidèles une vérité pratiquement admise depuis la naissance du christianisme? Telle était la question, et l'unique question si bruyamment agitée.

C'est ce qu'il importe de faire comprendre à ces fidèles, que l'opposition d'une partie de l'épiscopat a frappés et qui hésitent dans leur soumission. — Le dogme eût été fortement contesté en lui-même, qu'il n'en faudrait pas moins s'incliner devant l'autorité du Concile; mais il ne l'a pas été, du moins dans l'enceinte de la salle conciliaire. Nous ne parlons pas, bien entendu, des innombrables brochures et pamphlets dans lesquels s'est épuisé, nous l'espérons, le dernier venin du gallicanisme. Les adversaires de *la foi pure et complète* sont si nombreux, qu'ils devraient tous tressaillir de rage dans leur officine, et verser des flots d'encre sur la croyance des vrais fidèles; c'était, du reste, un excellent moyen de plaire aux pouvoirs et de respirer l'air frais de la popularité. Leur idée était *populaire*, donc elle était *fausse;* c'est un criterium infaillible.



Mgr PAULINIER, Evêque de Grenoble.

Au sujet de la question qui nous occupe, nous allons citer deux passages de la *Revue :*

« Il n'y a guère que sur la question de l'opportunité d'une définition de l'infaillibilité pontificale ou sur l'infaillibilité elle-même, que les Pères présentent deux groupes bien distincts : les plus chauds partisans de la minorité anti-opportuniste n'ont jamais osé élever au-delà de 200 le nombre des Pères opposés à la définition, et ce nombre, quand on en est venu au détail, a dû être rabaissé au-dessous de 150; on compte qu'il doit être en effet de 100 à 120; mais il importe de remarquer que, s'il y a 120 Pères contraires à l'opportunité d'une définition, il n'y en a peut-être pas 20, peut-être pas même 10 qui soient contraires à l'infaillibilité elle-même.

« On a essayé de classer les évêques de France d'après leur opinion sur cette grande question, et, pour cela, on les a divisés en opportunistes et anti-opportunistes, selon qu'ils ont ou non signé ce qu'on appelle le *contre-postulatum*, où l'on demandait au Pape d'écarter des délibérations du Concile la question de l'infaillibilité pontificale.

« En tout, 31 évêques français, sur 91, ou plutôt sur 86, en tenant compte des siéges vacants, ont signé le contre-postulatum; ce sont: NN. SS. les archevêques de Paris, d'Avignon, d'Albi, de Reims et de Sens (5 archevêques sur 18), et NN. SS. les évêques de Montpellier, de Luçon, de Saint-Brieuc, de Coutances, de Soissons, de Châlons, de Perpignan, de Valence, de Cahors, de Marseille, de Bayeux, de Verdun, de Nancy, de Constantine, de la Rochelle, d'Oran, de Gap, de Grenoble, d'Orléans, de Dijon, d'Autun, d'Évreux, de Metz, de Pamiers, de Viviers et de Nice. »

Mgr Darboy lui-même avait enseigné au grand séminaire de Langres : « Romanus Pontifex est indefectibilis in fide et infallibilis. »

Mgr Dupanloup, dans un bel ouvrage sur la *souveraineté*

pontificale, dit que le Pape « *juge en dernier ressort* les intérêts religieux de l'humanité. » Plus bas, il l'appelle *le guide des guides, l'interprète auguste de la loi de Dieu, le guide suprême des consciences, le souverain des âmes.*

Nous avons donc le droit de conclure que ceux mêmes de nos évêques qui ont été les plus vifs adversaires de l'opportunité, sont et seront les plus fermes croyants de la vérité.

S'il y a eu des divergences sur la question *d'opportunité*, il n'y en a pas eu sur *l'infaillibilité* en elle-même: c'est ce qu'il importe de ne jamais oublier.

LII

Opportunité de la Définition.

Sur cette question, comme sur beaucoup d'autres, la sagesse *humaine* s'est trouvée en défaut, et nous sommes sûrs que l'avenir donnera pleinement raison à la sagesse *divine*, dont le Concile a été l'organe inspiré. Cette question est si grave, si profonde, que les lumières naturelles, quelque abondantes qu'elles soient, ne suffisent pas pour la trancher, et la voix de Dieu doit imposer silence aux voix humaines et aux conjectures d'une raison plus ou moins éclairée. La raison seule pourrait démontrer non-seulement l'opportunité, mais la nécessité de cette définition solennelle; et de plus, ce qui doit convaincre tout catholique, le Saint-Esprit lui-même, par l'organe du Concile, a proclamé cette vérité. Il n'y a donc plus à argumenter en sens contraire, de quelque génie qu'on soit doué, sans attaquer l'autorité même de l'Eglise.

Nos souscripteurs liront avec plaisir les sages réflexions que faisait à ce sujet la *Revue du Monde catholique*, dans son numéro du 10 juillet 1870 :

« Nous venons de dire que la question d'opportunité ne peut plus en être une. Nous croyons que les inopportunistes le reconnaissent tous maintenant. S'il est bon de se taire, quand la Vérité n'est qu'inconnue ou obscurément combattue, mais non attaquée à ciel ouvert et de manière à troubler les esprits; si la sainte Eglise, dans sa prudence maternelle et divine, ne se hâte pas de définir les vérités, tant qu'elles sont universellement admises, et, pour ainsi dire, instinctivement adoptées par les intelligences chrétiennes, il n'en peut plus être ainsi quand les circonstances sont différentes, et l'on ne saurait contester que la question de l'infaillibilité est mûre, que le Concile œcuménique ne peut plus reculer devant la définition, et que tous les catholiques ont le droit d'attendre cette définition. Et la Providence se charge de réfuter elle-même l'une des principales objections des inopportunistes. Ils avaient parlé des païens, les missionnaires ont répondu; des hérétiques et des schismatiques, les évêques vivant au milieu des hérétiques et des schismatiques ont répondu; enfin ils avaient parlé des populations catholiques qui seraient divisées et qui perdraient une grande partie de leurs forces dans la lutte qu'elles soutiennent maintenant à peu près partout contre des gouvernements hostiles ou des partis ennemis, et voici que les faits répondent à leur tour, et avec une force que la presse la moins *papiste* est obligée de constater. En France, il est certain que le gouvernement sent de plus en plus le besoin de ne pas s'aliéner les catholiques, qui ont eu une si grande influence sur les élections de 1869, et qui ont fourni un si important appoint dans le vote plébiscitaire de 1870. En Belgique, des élections partielles viennent de renverser le ministère maçonnico-libéral qui tenait ce beau pays sous le joug depuis vingt ans, et qui se croyait assez fort pour n'avoir plus à dissimuler son hostilité et sa tyrannie. En Bavière, les catholiques tiennent en échec un gouvernement aussi hostile au Saint-Siége que favorable à la Prusse. En Autriche, les catholiques viennent à leur tour de manifester leur influence dans des élections qui consternent le parti libéral judéo-maçonnique. Partout où les catholiques s'entendent, ils obtiennent les victoires auxquelles ils ont droit en vertu de la justice de leur cause et de leur nombre. Et ce réveil se produit surtout depuis un an; il se produit depuis que la question de l'infaillibilité pontificale s'agite. On ne voit pas que cette question les affaiblisse, on voit se produire tout le contraire de ce qu'on nous faisait craindre. La définition de l'infaillibilité pontificale, disait-on, affaiblira énormément la situation politique des catholiques, et ce sont les pays où cette croyance est universelle, comme la Belgique, qui secouent le joug du libéralisme révolutionnaire, et, dans les autres, ce sont les populations catholiques les plus attachées à cette croyance, comme le Tyrol allemand, qui obtiennent les plus beaux triomphes. Catholiques, nos divisions d'écoles nous affaiblissaient; le libéralisme révolutionnaire, le rationalisme et le naturalisme étaient autant de virus qui minaient notre forte constitution : le Concile va nous délivrer de ces maux; à nous de l'aider dans cette œuvre, et d'user pour le bien de la société, pour la consolidation de l'ordre et de la paix, éléments essentiels de prospérité matérielle, pour le triomphe, enfin, de la vérité et de la vraie liberté, de cette force que nous donnera l'union, et que nos ennemis reconnaissent avec fureur et avec effroi. Il y a des témoignages frappants qu'il convient d'enregistrer ici. Ecoutons donc l'*Opinion nationale*, qui n'est pas suspecte :

» Ce n'est pas, dit-elle, une des moindres singularités de notre temps, si fécond en surprises de toute sorte, que de voir le catholicisme regagnant partout du terrain, juste au moment où, par la proclamation prochaine de l'infaillibilité papale, il s'éloigne de plus en plus des idées et des doctrines sur lesquelles repose la société moderne. Et qu'on veuille bien le remarquer, ce n'est point le catholicisme « libéral » qui triomphe, c'est l'ultramontanisme dans ce qu'il y a de plus absolu, c'est une sorte de « lamanisme » devant lequel saint Louis lui-même eût refusé de s'incliner.

« Dans le système qui est aujourd'hui en train de s'écrouler, il y avait encore une apparence de raison qui pouvait donner le change aux esprits éclairés.

« L'Eglise était infaillible, mais l'Eglise c'était la réunion, l'assemblée générale de tous les chrétiens, hiérarchiquement groupés, et prenant ses décisions à la presque unanimité des voix.

« Il est certain que, même en dehors de toute idée de miracle et d'intervention divine, on pouvait soutenir qu'une assemblée ainsi composée pouvait connaître la vérité chrétienne, pour son temps tout au moins, dans la mesure où il est donné à l'homme d'atteindre à la vérité. Aujourd'hui ce n'est plus cela; les destinées du christianisme vont être concentrées tout entières dans les mains d'un seul homme réputé infaillible.

« Et cet homme est un vieillard dont la raison peut être affaiblie par les progrès de l'âge; ce pontife infaillible, plus exposé qu'un autre de ses semblables à tomber en démence, à avoir une congestion cérébrale, est dorénavant chargé de penser et de décider pour la chrétienté tout entière.

« Et c'est un pareil système qui, au moins aujourd'hui, semble rendre la vie au catholicisme mourant! En vérité, il y a là, pour l'orgueil du dix-neuvième siècle, une terrible leçon de modestie, et il est impossible maintenant de nier la profonde ignorance des masses, le peu d'habitude qu'elles ont de faire usage de leur raison. — G. Guéroult.

« Nous laissons M. Guéroult constater le fait; nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'ignorance qu'il montre de la constitution surnaturelle et divine de l'Église, et ses ridicules efforts pour montrer la conscience catholique soumise aux caprices d'un vieillard qui peut tomber en démence. »

S'il s'agissait d'une vérité d'une importance secondaire, nous comprendrions que, pour ménager la susceptibilité de certains esprits hésitants et inquiets, le Concile eût jugé à propos d'en renvoyer la proclamation à des temps meilleurs; mais ici, il s'agit d'un principe fondamental, touchant aux bases mêmes de la foi, et le monde serait laissé en suspens, et chaque fidèle pourrait indifféremment soutenir le pour ou le contre! Non, même aux yeux de la raison pure, une vérité capitale a d'autant plus besoin d'être affirmée et proclamée que les esprits semblent moins disposés à l'accepter et que le doute sur cette vérité peut entraîner de déplorables conséquences.

Nous terminerons par ces réflexions du P. Marie-Antoine, missionnaire capucin, dans son ouvrage intitulé: *Triomphe de l'Eglise par le Concile et l'Infaillibilité :*

« Une définition est nécessaire, en principe, quand des doutes s'élèvent sur une vérité très-importante; mais elle devient infiniment nécessaire quand, au lieu de douter seulement, ce sont des attaques furibondes qui cherchent à l'ébranler. Or, dans l'Eglise catholique, après la divinité de Jésus-Christ, peut-il y avoir, je vous le demande, de vérité plus importante que celle de l'autorité du Pape qui remplace Jésus-Christ; les ennemis de l'infaillibilité disent bien qu'ils acceptent l'autorité du Pape, qu'ils lui concèdent une primauté d'honneur et de juridiction dans l'Église; mais, je vous le demande, n'est-ce pas une absurdité de prétendre qu'un Pape qui n'est pas infaillible peut avoir une autorité sérieuse? Que pensez-vous de l'autorité d'un père à qui ses enfants ont le droit de dire, quand il leur commande: Peut-être vous vous trompez, avant de croire à vos paroles et de faire ce que vous nous dites, nous examinerons, nous délibérerons, puis, si cela nous plaît, nous le ferons.

« Vous comprenez le ridicule de ce procédé. Vous le voyez, il ne s'agit de rien moins que de la vie ou de la mort de l'Eglise, puisque si l'autorité du Pape n'est pas solide et complète, cette autorité étant le seul fondement divin de l'Eglise d'après les paroles de Jésus-Christ, l'Eglise croule immédiatement.

« Que ceux qui parlent contre la définition ne viennent pas nous dire qu'ils ne nient pas l'infaillibilité; par le seul fait qu'ils ne veulent pas qu'elle soit affirmée ils la laissent douteuse, et par le seul fait qu'ils la laissent douteuse, ils la nient et la détruisent pratiquement, tout le monde demeurant libre de la tenir pour fausse.

« La moindre hésitation sur cette grande question de l'autorité du Pape est donc déjà un grand malheur et une grande souffrance pour les âmes; que sera-ce d'une négation audacieuse? Or, voilà trois siècles que l'enfer, qui ne se trompe pas dans sa haine et qui voit bien que l'autorité du Pape, et par conséquent son infaillibilité, est le point culminant et la clef de voûte de tout l'édifice, voilà trois siècles qu'il ne cesse de renouveler cette négation; il s'est servi pour cela, d'abord des protestants, puis des jansénistes, ensuite des gallicans, et maintenant des catholiques libéraux; et vous connaissez leurs attaques furibondes; mais comme l'erreur est toujours aussi aveugle que méchante, les malheureux ne comprenaient pas que plus ils affirmaient la définition inopportune et plus ils l'attaquaient, plus ils la rendaient nécessaire. *Quod inopportunum dixerunt necessarium fecerunt.* C'est ainsi que l'homme s'agite et Dieu le mène. »

LIII

CONCLUSION

Nous ne pouvons mieux terminer notre travail sur le Concile, travail, hélas! trop tôt interrompu par de bien tristes événements, qu'en empruntant notre conclusion à l'ouvrage si remarquable et si justement apprécié de Mgr Manning, archevêque de Westminster, intitulé l'*Histoire du Concile œcuménique du Vatican :*

« Les évêques sont les témoins de la foi objective de l'Eglise.

« Dans un Concile œcuménique, les évêques sont les témoins de la foi de leurs Eglises respectives; non pas, toutefois, qu'ils soient les représentants ou les délégués de leurs troupeaux, théorie étrangement mise en avant par quelques écrivains qui dénombraient la population de ce qu'il leur plaisait d'appeler les grandes villes, dans l'intention de donner du poids au témoignage des évêques de ces villes contre celui des autres. C'était, du reste, montrer qu'ils s'appuyaient sur l'ordre naturel et qu'ils raisonnaient, non pas d'après les principes de foi, mais d'après les principes d'une politique mondaine.

« Les évêques sont les témoins, surtout et principalement, non de la foi subjective de leurs troupeaux qui peut varier ou s'obscurcir, mais de la foi objective de l'Eglise confiée à leur sollicitude et dont ils deviennent, par leur consécration, témoins, docteurs et juges. Par leur consécration, ils entrent dans l'*Ecclesia docens*, et la divine tradition de la foi se trouve confiée

à leur garde. Or, sous ce rapport, il n'y a pas la moindre différence entre le plus humble des vicaires apostoliques et l'évêque des plus populeuses et des plus importantes villes de la chrétienté.

« Dans le cours des discussions, témoignage a été rendu à la tradition non interrompue de la doctrine de l'infaillibilité pontificale en Italie, en Espagne, en Irlande et dans un grand nombre d'autres contrées. Il ne sera par conséquent point sans utilité et sans intérêt d'ajouter ici rapidement quelques preuves de la constante tradition de l'Angleterre en ce qui concerne cette doctrine. Il serait déplacé, dans cette lettre pastorale, de faire autre chose que de me borner à un petit nombre de citations; mais je voudrais exciter quelque écrivain qui aurait le temps de se livrer à une pareille recherche, à recueillir et à publier une *catena* (chaîne) complète des preuves tirées des auteurs antérieurs et postérieurs à la Réforme. On verrait ainsi que le gallicanisme des coteries cisalpines ou des émancipateurs politiques n'a pas été autre chose qu'une aberration momentanée d'un petit nombre d'esprits placés sous la pression des lois pénales. Ce ne furent que des cas exceptionnels dans la noble fidélité des catholiques d'Angleterre.

« Tradition de l'Angleterre.

« En ce qui concerne les évêques et les docteurs de l'Église d'Angleterre avant la Réforme, je puis vous rappeler d'abord les paroles de saint Anselme, de saint Thomas de Cantorbéry et de Bradwardine, tous trois primats d'Angleterre, paroles que j'ai rapportées dans ma Lettre pastorale de l'année dernière (1). A ces noms peuvent s'ajouter ceux de saint Ælred de Rivaulx (2), de Jean de Salisbury (3), de Robert Pullen (4), de Thomas d'Evesham (5), de Robert Grostète (6), de Roger Bacon (7), de Scot (8), de Bachon (9), d'Holcot (10), de Richard Ralph (11) et de R. Waldensis (12). Tous ces écrivains parlent de la primauté du Pontife et de l'obligation où l'on est, sous peine de péché, d'obéir à ses jugements et de suivre ses doctrines, en hommes qui ne se doutent pas même qu'un catholique puisse discuter la divine certitude de son enseignement. La définition du Vatican a déterminé la raison de cette foi implicite, en déclarant qu'il y a dans cette primauté un *Charisma* qui préserve d'erreur, en matière de foi et de mœurs, la suprême autorité doctrinale du Pontife.

« Mais je laisse à d'autres de compléter cette partie du sujet, et j'arrive à la période de la Réforme.

(1) *The œcumenical Council* (le Concile œcuménique et l'infaillibilité du Pontife romain). Londres, 1869; Paris, 1870, chez V. Palmé (traduction française). N. du trad.

(2) Bibl. Max. Patrum, tom XXIII, p. 57, 58. Ed. Lugd. 1677.

(3) Polycrates, lib. VI. c. 24, p. 61. Ed. Giles.

(4) In Sentent., b. VIII. c. III.

(5) In Vita Sancti Egwini, sect. VI.

(6) Epp. 72 et 127.

(7) Opus, c. XIV.

(8) In Sent. IV. dist. VI. 9, 8.

(9) Proleg. in lib. IV. Sentent.

(10) In lib. IV. Sentent.

(11) Summa in quæstionibus Armenorum, lib. VII. c. 5.

(12) Doctrina Fidei, lib. II. capp. 47, 48.

« La controverse contre l'autorité de Rome fournit des déclarations explicites de Thomas Morus et du cardinal Fisher.

Morus, écrivant contre Luther, dit : « Juge, je t'en prie, cher « lecteur, avec quelle sincérité le père Buveur traite ce pas- « sage de saint Jérôme, où celui-ci dit que le Pape de Rome « approuve sa foi, déclarant ainsi ouvertement qu'on ne peut « douter que celui qui est d'accord avec ce Siége, a une foi « solide et pure; car comment aurait-il pu le dire plus magni- « fiquement? Cependant le père Buveur, Luther, dissimule cela « si bien qu'il enveloppe le lecteur de nuages et de ténèbres, « et il détourne tellement les esprits qu'ils ne peuvent plus se « souvenir de rien de semblable (1). »

Le cardinal Fisher, écrivant contre Luther, dit à son tour : « Je ne sais qu'une chose, c'est qu'Augustin parle partout de « Pierre comme du premier et du Prince des Apôtres et du « Docteur et du Chef des autres, en qui il dit que les autres « sont contenus, de même que dans le chef d'une famille on « comprend le reste de la multitude (des membres dont se com- « pose la famille (2). » Il ajoute plus loin : « Où croyez-vous « que la foi demeure ailleurs que dans l'Église du Christ? « *J'ai prié pour toi*, dit le Christ à Pierre, *afin que ta foi ne* « *défaille pas*. La foi de Pierre, n'en doutez pas, restera tou- « jours dans la succession de Pierre, qui est l'Église (3). » Et c'est là précisément la définition du Concile du Vatican : *Romanum Pontificem ex infaillibilitate pollere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam instructam esse voluit.*

« Le cardinal Pole, après avoir raconté la conduite de Pierre dans le Concile de Jérusalem, poursuit ainsi : « C'est la même « chose que les successeurs de Pierre, suivant sa foi, ont « faite dans tous les autres Conciles, dans lesquels on a vu « bien plus clairement, que durant la vie de Pierre, de quelle « nature sont les efforts de Satan qui cherche à cribler l'Église « de Dieu, et combien est grande la force de ce remède « spécial que le Christ a indiqué par ces paroles en s'adres- « sant à Pierre : *Et toi, une fois converti, confirme tes frères.* « En effet, qu'on cherche tous les remèdes au moyen desquels « l'Église a lutté contre la malice de Satan, qui ne cesse jamais « de l'attaquer par des tentations de toutes sortes, et l'on n'en « trouvera certainement point qui puisse être comparé à celui « qu'on a coutume d'employer dans les Conciles généraux, « savoir, que tous les évêques de toutes les Églises, en leur

(1) Quæso, lector, judica quam sincere pater Potator hunc locum Hieronymi tractet : cum ille dicat, satis esse tibi si suam fidem comprobaret papa romanus : nimirum aperte significans, non dubitandum esse illum recte sentire de fide, qui cum illa Sede consentiat : quod quid potuisset dicere magnificentius? istud adeo dissimulat pater Potator Lutherus ut etiam tenebras lectori conetur offundere et animos hominum verbis alio, ne quid recordentur, abducere. Morus, *in Lutherum*, lib. II. cap. IV. p. 87. Louvain, 1566.

(2) Unum scio, quod Augustinus ubique Petrum facit Primum et Principem Apostolorum ac Magistrum et caput cæterorum, in quo et cæteros contineri dicit, sicut in capite cujusvis familiæ reliqua comprehenditur multitudo. Joannis Roffensis *Confutatio Errorum Lutheri*, art. XXV. ad finem, in Rocaberti *Biblioth. Pontif.*, tom. XIV. p. 582.

(3) Ubi credis alibi manere fidem quam in Ecclesia Christi? *Ego*, inquit Christus ad Petrum, *rogavi pro te ut non deficiat fides tua*. Petri fides ne dubita semper in successione Petri manebit, quæ est Ecclesia. Id. art. XXVII ad fin. in Rocaberto, tom. XIV. p. 587.

« qualité de frères de Pierre, doivent être confirmés par ses « successeurs, qui professent la même foi (1). »

« C'est dans le même sens qu'écrit Harding, dans sa réfutation de Jewel : « Le Pape, dit-il, succède à Pierre en autorité et en pouvoirs. Car le troupeau du Christ devant continuer jusqu'à la fin du monde, il « est insensé de « penser que le « Christ n'a placé « qu'un pasteur « temporaire à la « tête de son troupeau perpétuel. « Il a dit à Pierre « qu'il avait obtenu pour lui, par « sa prière faite « au Père, que sa « foi ne viendrait « point à faillir. « Il lui a donc « donné la grâce « de ne point faillir, et de confirmer et d'affirmer ses frères ; « par conséquent « chaque Pape obtient du Saint-Esprit, pour le « bien de l'Église, « la grâce de la « solidité dans la « foi, la grâce d'affermir ceux qui « chancellent et « qui doutent dans « la foi. Et ainsi « le Pape, quoiqu'il puisse personnellement « errer dans son « jugement privé « comme homme, « et dans son esprit comme docteur particulier, cependant, en « tant que Pape, successeur de Pierre, Vicaire de Jésus-Christ, « sur la terre et Pasteur de l'Église universelle, il n'erre jamais, « il n'a jamais erré dans un jugement et une délibération publique et dans une sentence définitive. Car, lorsqu'il ordonne « ou détermine « quelque chose « en vertu de sa « haute autorité « épiscopale, avec « l'intention d'obliger les chrétiens à accomplir ou à croire « ce qu'il ordonne « ou définit, il est « toujours dirigé « et aidé par la « grâce et l'assistance du Saint-Esprit (1). »

« Campian répond ainsi à « Whitaker :

« Nous ne sommes pas soumis « à la voix d'un « homme, comme « vous nous en « accusez faussement, nous ne « sommes soumis « qu'à la divine « promesse du « Christ faite à « Pierre et à ses « successeurs, « pour qui il a « prié le Père afin « qu'ils fussent « inébranlables « dans la foi : *J'ai « prié pour toi, « Pierre.* Et il ajoute: *Afin que « la foi ne défaille pas.* Le fruit de cette prière, comme ce qui suit « le montre bien, n'appartient pas à Pierre seul, mais aussi à ses « successeurs..... En effet, l'Église ne devant pas s'éteindre avec « Pierre, mais durer jusqu'à la fin du monde, la même stabilité « dans la foi était même d'autant plus nécessaire aux successeurs de Pierre, les Pontifes romains, qu'ils étaient plus « faibles que lui, et qu'ils devaient être attaqués avec des « armes plus puissantes par les tyrans, par les hérétiques et « par les impies. De même donc que Pierre, une fois converti,



Départ des Missionnaires.

(1) Idem etiam Petri successores, fidem ejus secuti, fecere in reliquis omnibus conciliis, in quibus multo illustrius quam vivo Petro compertum est, et cujusmodi esset Satanæ conatus Ecclesiam Dei cribrare expetentis et quanta ad eos reprimendos exstiterit vis hujus singularis remedii, quod Christus ad Petrum sermonem convertens verbis illis indicavit : *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.* Ut enim omnia remedia quærantur quæ ullo tempore Ecclesia est experta contra Satanæ malitiam nunquam non omni tentationis genere eam aggredientis : nullum certe reperietur quod cum hac comparari possit, quod in conciliis generalibus adhiberi est solitum, ut singuli singularum Ecclesiarum episcopi, tanquam Petri fratres, confirmarentur per ejus successores eandem fidem profitentes. — Card. Polus, *De Summo Pontifice*, cap. IV. (Rocaberthi, *Biblioth. Pontif.*, tom. XVIII, p. 146.)

(1) Confutation of a Book entitled *An Apology of the Church of England* (Réfutation d'un livre intitulé : *Une Apologie de l'Église d'Angleterre*), par Thomas Harding, D. D., p. 335 *a*. Dédié à la Reine. Anvers, 1565.

« a confirmé les apôtres ses frères, de même les Pontifes « doivent confirmer leurs frères, les autres évêques. » Et Campian ajoute : « Sous sa conduite, ils ne peuvent s'écarter du « sentier de la foi (1). »

« Ces citations sont plus que suffisantes pour montrer quelle était la foi de l'Église d'Angleterre au seizième siècle, c'est-à-dire au milieu des controverses suscitées par la Réforme ; elles montrent quelle était cette foi pour laquelle les catholiques d'Angleterre combattaient et souffraient. »

« Au dix-septième siècle, nous pouvons prendre Nicolas Sanders pour notre premier témoin. Il écrit dans son livre *De Clavi David* : « Nous déclarons en toute liberté, et ce que « nous déclarons en parole, nous le prouvons par le fait, nous « déclarons que le successeur de Pierre, l'évêque de Rome, « exposant aux évêques la foi du Christ, n'a jamais erré, ni n'a « jamais prêté son autorité à un hérétique pour la promul- « gation de l'hérésie (2). »

« Kellison, président du collége de Douai, en 1605, écrit ce qui suit : « C'est en deux sens que Pierre peut être appelé le « roc de l'Église. D'abord, il est un homme privé, et si l'Église « eût été fondée sur lui, elle serait tombée avec lui ; ensuite, « il est une personne politique et le Pasteur suprême, qui doit « avoir des successeurs à qui la constance dans la foi est pro- « mise, et par qui l'Église elle-même doit être soutenue, et c'est « ainsi que l'Église ne meurt pas avec Pierre, mais qu'elle « continue de s'appuyer sur ses successeurs. C'est parce que « Pierre et ses successeurs soutiennent l'Église par leur foi « indéfectible, dans laquelle ils ne doivent jamais errer en leur « qualité de suprêmes pasteurs, que les Pères disent tantôt que « l'Église est fondée sur Pierre, tantôt qu'elle est fondée sur « sa foi, qui est la foi du Chef suprême, ce qui, en effet, « est la même chose. Car, si Pierre soutient l'Église par l'indé- « fectible foi qu'il enseigne, alors Pierre soutient l'Église, puisque « sa foi est assurée, et que sa foi soutient l'Église, non pas « comme étant une foi quelconque, mais comme étant la foi de « Pierre. Le Chef suprême ne peut errer dans la foi qu'il en- « seigne spécialement de sa chaire (*ex cathedra*), c'est-à-dire « non comme un particulier qui propose une opinion, mais « comme Docteur public et Chef des Pasteurs, en définissant « et ordonnant que tous les chrétiens doivent croire. Par con- « séquent l'Église, qui s'appuie sur sa définition, ne sera jamais « renversée, quoiqu'elle puisse être secouée (3). »

« Nous lisons dans un ouvrage publié en 1634 par S. N., docteur en théologie : « La même chose est prouvée par tous les « textes qui montrent que l'évêque qui est le Chef et la tête de « l'Eglise ne peut errer dans la définition des matières de foi. « *Simon, Simon, Satan a désiré de vous cribler comme le froment,* « *mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas.* Ici le « Christ n'a pas prié pour toute l'Église, mais pour Pierre en « particulier, comme tous ces mots le montrent : *Simon.. pour* « *toi... ta foi... tes frères...* Le Sauveur commence même à parler « au pluriel : *Satan a désiré de vous cribler*, et il change tout à « coup en disant : *Mais j'ai prié pour toi.* En outre, il prie pour « celui à qui il dit : *Et toi, une fois converti*, ce qui ne peut pas « s'appliquer à toute l'Église, à moins que nous ne disions que « toute l'Église a dû être d'abord pervertie, ce qui est faux de « toutes manières. Mais maintenant que le Christ a prié pour que « la foi de Pierre ne défaille pas et que cette prière a été faite « pour le bien de l'Eglise, comme le diable désire toujours « *cribler* les fidèles, il s'ensuit que l'Eglise possède toujours un « chef dont la foi ne peut défaillir, et par qui elle est con- firmée (1). »

« Southwel, ou Bacon, qui écrivait en 1638, affirme : « Que le « Pontife romain, hors du Concile, est infaillible dans ses défini- « tions. » Il ajoute : « Il est clairement prouvé par ce qui a « déjà été dit que celui qui est la pierre fondamentale de l'Eglise, « lui infusant actuellement et toujours la fermeté contre les portes « de l'enfer et contre les hérésies, que celui qui est le Pasteur, « non de tel ou tel endroit, mais de tout le troupeau, et qui, « par conséquent, est obligé de le nourrir, de le gouverner et de « le diriger dans toutes les choses nécessaires au salut, ne peut « errer dans un jugement de foi... Le Pontife suprême est à la fois « la Pierre et le Pasteur, comme cela a été clairement prouvé, « et, par conséquent, il ne peut errer dans un jugement de foi. » C'est ce qu'il démontre, entre autres preuves, par la promesse de Notre-Seigneur : *J'ai prié pour toi*, etc. Et il ajoute : « Ce qui a « été dit à Pierre comme pasteur a été dit au Pontife romain, « comme on l'a abondamment prouvé (2). »

« Cette tradition n'a pas été interrompue, quoique l'accablement qui suivit la révolution de 1688 ait réduit les catholiques au silence. Les témoignages que je vais citer suffisent pour le dix-huitième siècle. D'abord celui d'Alban Buttler, qui représente assurément les catholiques de ce temps, et dont son historien a dit ce qui suit : « Il est évident, d'après son *Epitome de sex prio-* « *ribus conciliis œcumenicis, in calce tractatus de Incarnatione*, qu'il « avait la plus profonde vénération pour le Saint-Siége et pour « celui qui s'assied dans la chaire de saint Pierre ; qu'il a cons- « tamment tenu et soutenu les droits et les prérogatives singu- « liers de saint Pierre et de ses successeurs, relativement à la « convocation, à la présidence et à la confirmation des conciles « généraux et œcuméniques ; la supériorité du Pape sur toute « l'Eglise, sur tout le collége des évêques et sur le concile géné- « ral ; l'*irréformabilité de ses décisions doctrinales en matière de foi* « *et de mœurs ;* le pouvoir souverain qu'il a de dispenser, lorsqu'il « y en a une raison, des canons des Conciles généraux ; en un « mot, la plénitude de son autorité sur toute l'Eglise sans res- « triction ou limitation. *Nihil excipitur ubi distinguitur nihil.* « S. Bernard, l. II. de Consid. c. 8 (3). » Ce qui ajoute à la force de ses paroles, c'est qu'Alban Buttler ne tenait pas seulement ces doctrines, mais qu'il les enseignait dans ses traités théologiques et que nous recevons ce témoignage de la plume même de

(1) Confutatio Responsionis G. Whitakeri, p. 44. Paris, 1582.

(2) At vero nos libere dicimus, et quod verbo dicimus re ipsa comprobamus, Petri successorem Episcopum Romanum in exponenda Episcopis fide Christi nunquam errasse, nunquam aut ullius hæresis auctorem fuisse, aut alii hæretici ad promulgandum hæresim suam præbuisse auctoritatem. Nicolas Sanderus, *de Clavi David*, lib. v. cap. iv.

(3) *A Survey of the New Religion* (coup d'œil sur la nouvelle religion), par Mathieu Kellison, liv. premier, chap. vi, p. 74. Douai, 1605.

(1) *The Triple Cord* (la triple corde), p. 72, 1634.

(2) *Regula viva, seu Analysis fidei*, p. 41. Anvers, 1638.

(3) *An account of the Life and Writings of the Rev. Alban Buttler* (Relation de la Vie et des Écrits d'Alban Buttler), p. 16. Londres, 1799.

Charles Buttler, le dernier des hommes qu'on puisse suspecter d'ultramontanisme.

« En 1790, à cette époque où un certain nombre de catholiques, fatigués par les lois pénales, fascinés par le Parlement et peut-être intimidés par l'influence dominante du protestantisme, se mirent à expliquer d'une façon peu orthodoxe les doctrines catholiques et à s'appeler d'un nom que je ne veux pas répéter ici, le Rév. Charles Plowden publia un ouvrage dont le titre seul est un témoignage et une preuve. Cet ouvrage est intitulé : *Considérations sur l'*Opinion moderne *de la* faillibilité *du Saint-Siége dans la direction des questions dogmatiques* (1). Le premier chapitre s'ouvre par ces mots : « Avant la déclaration du clergé de France, « en 1682, c'était la croyance générale des catholiques romains « que les décisions solennelles du Saint-Siége en matière de « dogme et de morale sont infaillibles. Depuis cette époque, « l'opinion contraire est soutenue dans un grand nombre d'écoles « en France; elle a été importée dans ce royaume avec d'autres « raretés françaises, et il paraît que c'est maintenant le système « qui prévaut, spécialement parmi ceux des membres de notre « clergé catholique et parmi ceux des laïques qui ont peu étudié « les deux systèmes. » L'auteur prouve alors solidement ce que « nous avons si souvent affirmé dans nos Lettres pastorales, « savoir, qu'à l'exception de l'opinion moderne de l'école gallicane, école locale et transitoire, la foi universelle et traditionnelle de l'Eglise dans l'infaillibilité du Pontife romain ne s'est « jamais obscurcie.

Plowden condamne ensuite le serment que certains catholiques se proposaient à eux-mêmes et aux autres à cette époque; il s'exprime ainsi :

« La clause qui concerne l'infaillibilité papale démontre que le serment n'avait pas pour but de concilier la masse des catholiques romains, car le nombre considérable de ceux qui croient que les décrets solennels et canoniques du Pape en matière de foi sont irréformables, ne pourra jamais être amené à la prononcer en conscience. Si les interprètes de ce serment nous disent que ceux qui le prêtent n'entendent pas pour cela exclure la croyance à l'infaillibilité dans les décisions dogmatiques, nous leur répondrons qu'en admettant une pareille condition tacite nous serions conduits à jurer ce que nous ne croyons pas. Les expressions *pas d'infaillibilité* et *quelque infaillibilité* seront toujours contradictoires. Le public catholique peut déjà savoir que je regarde l'opinion moderne de la faillibilité papale dans les décisions de foi comme mal fondée et dangereuse, et je pense que la doctrine de l'infaillibilité en matière de foi, quoiqu'elle ne soit pas définie, peut être aisément démontrée comme étant la doctrine de l'Église catholique, et par conséquent vraie. On ne peut donc la rejeter. L'addition du mot *personnel* n'écarte pas la difficulté; car, si le Chef suprême de l'Église est infaillible dans ses décisions dogmatiques solennelles, cette infaillibilité s'attache à sa personne. Elle a été promise et donnée à saint Pierre, et elle subsiste dans les successeurs légitimes de saint Pierre. Elle n'appartient pas *in solidum* à l'Eglise particulière de Rome comme formant une agrégation d'individus; elle n'appartient pas à la *chaire* ou au *siége* de Rome comme étant une chose distincte du Pape. La distinction entre la *sedes* (le siége) et le *sedens* (le siégeant) est un subterfuge moderne des jansénistes, inconnu à l'antiquité, qui a toujours entendu la personne de l'Evêque suprême, qu'elle attribuât l'inerrance directement à lui ou métaphoriquement à son siége. Si le Pape est infaillible, il est *personnellement* infaillible (1). »

« Je ne citerai plus que deux témoins qui ont apporté leur témoignage au dernier siècle, mais qui ont vécu jusque dans celui-ci, l'évêque Hay, mort en 1811, et l'évêque Milner, mort en 1826.

« Voici ce qu'écrit l'évêque Hay dans son *Chrétien sincère* (Sincere Christian) :

« Q. 27. Sur quelles raisons s'appuie l'opinion des théologiens qui croient que le Pape lui-même, lorsqu'il parle à tous les fidèles en sa qualité de Chef de l'Eglise, est infaillible dans son enseignement ?

« R. Sur plusieurs raisons très-fortes, tirées de l'Ecriture, de la tradition et de la raison. »

« L'auteur expose ces raisons d'une façon complète, et, cela fait, il poursuit ses questions.

« Q. 31. Quelles preuves apportent donc les autres à l'appui de leur opinion que le Chef de l'Eglise n'est pas infaillible ?

« R. Ils n'apportent aucun titre de l'Ecriture pour le prouver, etc. »

« Enfin, l'évêque Milner, dans son livre intitulé : *La Démocratie ecclésiastique dévoilée* (Ecclesiastical Democracy detected), et publié en 1793, après avoir dit dans le texte que « la con- « troverse dans l'inerrance du Pape est ici entièrement hors « de question », ajoute ces paroles en note : « Il est vrai que « j'ai été élevé dans la croyance à cette inerrance, et je n'ai « vu jusqu'à présent aucun motif de changer d'opinion... Mais « si le laïque, qui ne manque jamais de tourner en ridicule « la doctrine en question, veut la combattre de bonne guerre, « il sait qu'il trouvera un antagoniste prêt à lutter contre lui. « Au sujet de l'assertion de cet écrivain qui parle du pré- « tendu danger politique résultant de la doctrine de l'infailli- « bilité papale, je n'hésiterai pas à lui porter défi; car il est « extrêmement facile de montrer qu'il ne saurait résulter un « plus grand danger pour l'Etat, dans l'admission de l'inerrance « du Pape, que dans l'admission de l'inerrance de l'Eglise elle- « même. (2) »

« J'espère au moins, après tous ces témoignages, que nous n'entendrons plus dire que les catholiques d'Angleterre n'ont jamais cru cette doctrine ou n'en ont jamais reçu l'enseignement, ni que les *vieux catholiques* d'Angleterre refusent de suivre de nouvelles opinions, et autres choses semblables. Nous avons trop entendu de ces choses, et les noms honorés de ceux qui ont conservé la foi à travers trois cents ans de persécutions ont été trop déshonorés par cette imputation qu'ils n'ont pas été fidèles aux martyrs, aux confesseurs et aux docteurs de l'Angleterre. La foi de saint Anselme et de saint

(1) Considérations on the *Modern opinion* of the *Faillibility* of the Holy See in the Decisions of dogmatical Questions.

(1) *Observations on the Oathe proposed to the English Roman Catholics* (observations sur le serment proposé aux catholiques romains d'Angleterre), par Charles Plowden, p. 43. Londres, 1790.

(2) *Ecclesiastical Democracy detected*, p. 98. Londres, 1793.

Thomas, de Thomas Morus et du cardinal Fisher, d'Hay et de Milner, est la foi des catholiques d'Angleterre. Quiconque se sépare d'eux renonce à sa part dans l'héritage de fidélité que ces hommes ont transmis jusqu'à nous.

« Désastres prédits comme conséquence de la définition.

« Je n'ai plus que quelques mots à ajouter sur les désastreuses conséquences de la définition qu'on s'est plu à prédire.

« On nous a dit que la définition de l'infaillibilité aliénerait les plus belles provinces de l'Eglise catholique, qu'elle diviserait l'Eglise en deux parties, qu'elle pousserait à une séparation tous les hommes de science et d'indépendance, et qu'elle soulèverait la raison de l'humanité contre les superstitions de Rome. On nous a parlé de savants professeurs, de facultés de théologie, d'universités entières, de multitudes de laïques, de centaines d'ecclésiastiques de la fleur de l'épiscopat, qui étaient disposés à protester en corps et à se retirer. Il devait y avoir une *sécession* en France, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie. Les *vieux catholiques* d'Angleterre ne voudraient jamais entendre parler de ce nouveau dogme, et il serait difficile de maintenir la concorde avec eux. Mais chaque jour dissipe ces illusions, et pourtant on n'entend pas un mot d'aveu à cet égard. Un professeur a été déclaré suspens *a divinis* en Allemagne; une ou deux vingtaines de professeurs laïques, conduits par une poignée d'hommes dont les noms sont connus et par une centaine de laïques qui, même avant la réunion du Concile, avaient commencé à protester contre ses actes, ont convoqué un congrès qui a fini par réunir quelque vingt personnes. Telles ont été jusqu'à présent les conséquences funestes de la définition, avec l'opposition vraie ou supposée d'un seul évêque, dont je ne veux pas écrire le nom par respect, d'autant plus que cette allégation n'a jamais été confirmée par un seul mot, par un seul acte de sa part.

« D'un autre côté, les évêques qui s'étaient opposés à la définition comme inopportune, et qu'on avait calomnieusement présentés comme opposés à la doctrine de l'infaillibilité, se mirent à publier presque en même temps leur soumission aux actes du Concile. Déjà la plus grande partie de ceux des évêques de France qui s'étaient trouvés parmi les opposants, ont explicitement déclaré leur adhésion (1). Les évêques d'Allemagne, assemblés à Fulda, ont publié une Lettre pastorale d'une telle importance que je la reproduis parmi les Documents qui suivent la présente Lettre (1). Elle est signée de dix-sept noms, comprenant tous ceux des principaux évêques d'Allemagne. On ne peut douter des sentiments de ceux qui n'ont point parlé. Les principaux évêques d'Autriche et de Hongrie, qui peuvent être considérés comme représentant les épiscopats de ces deux pays, ont fait des déclarations semblables. Le clergé et les fidèles du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande, à la très-rare exception de quelques individualités, ont été unanimes, comme toujours, à accepter avec joie la définition.



Environs de Rome.

L'Irlande a parlé pour elle-même, non seulement dans un grand nombre de diocèses et par la bouche de ses évêques, mais par le Triduum ou Action de grâces de trois jours, célébré à Dublin avec une grande solennité et un concours tel qu'on n'en avait jamais vu de pareil, comme j'en ai été directement informé par des correspondances sûres. Je n'ai besoin de dire que quelques mots de l'Angleterre. Le clergé de ce diocèse a deux fois parlé par lui-même, et le clergé d'Angleterre et d'Écosse a donné de sa foi des témoignages qui ne sont point équivoques. Comme on nous parle tant et si souvent de ceux qui, parmi nous, s'appellent les *Vieux catholiques*, c'est-à-dire les fils des martyrs et des confesseurs, et comme tous les noms sont pris si facilement et si complaisamment, bien que mal à propos, par ceux qui désirent trouver ou produire des divisions dans nos rangs, vous n'aurez sans doute pas besoin, mais vous ne serez certainement pas fâchés d'apprendre que j'ai reçu, soit par écrit, soit verbalement, des plus considérables d'entre eux, l'assurance expresse qu'ils ont toujours cru ce que le Concile a défini. La définition n'est pas autre chose qu'une formule explicite de cette vieille loi. De tous les désappointements que se sont préparés nos adversaires (je regrette de les appeler ainsi, mais il faut dire la vérité), il n'y en a pas de plus grand que celui-ci: ils se sont efforcés de croire et de faire croire aux autres que l'Église catholique est intérieurement divisée, que le Concile a mis à nu cette division, et qu'elle n'est nulle part plus éclatante qu'en Angleterre. Il est inutile, je le sais, de contredire cette illusion, qui n'est pas fondée en raison, et que la raison ne peut détruire. Le préjugé et la passion sont aveugles et sourds. C'est au temps et aux faits qu'il appartient de dissiper les illusions et de montrer les faussetés, et c'est à cette cure tardive qu'il faut les abandonner. Est-ce donc une preuve de division parmi

(1) Depuis que Mgr Manning a écrit sa Lettre pastorale, tous les évêques opposants se sont soumis, et l'on sait avec quel esprit d'obéissance l'a fait Mgr Darboy, la glorieuse victime des fureurs de la Commune (N. du Trad).

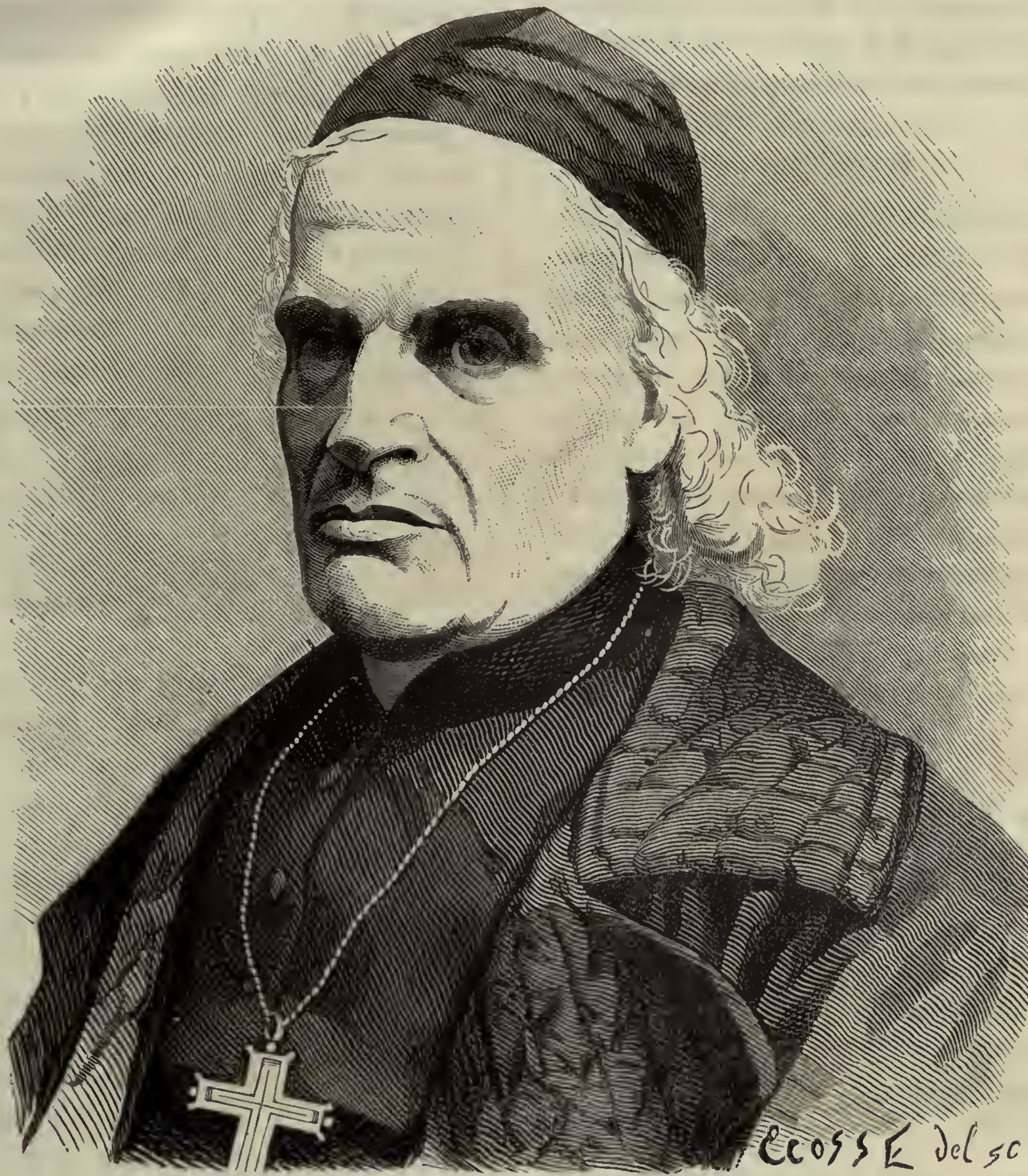
(1) V. le Document VIII.

nous que quelques individus tombent çà et là hors de la voie ? J'avais dit d'avance que le Concile serait *in ruinam et resurrectionem multorum*. C'est un temps de danger pour beaucoup, surtout pour ceux qui vivent constamment parmi des adversaires, qui entendent tout le long du jour leurs diatribes contre l'Église, contre le Concile et contre le Saint-Père, qui lisent des récits et des commentaires anticatholiques sur les doctrines sur les paroles et les actes des évêques catholiques, qui, enfin, ne font que respirer sans même s'en douter une atmosphère anticatholique.

« Saint Paul a prédit que *dans les derniers jours il viendrait des temps dangereux* (1), *et que dans les derniers temps plusieurs perdraient la foi* (2). Les jours semblent être maintenant arrivés, et des individus pourront peut-être tomber. Mais la chute des feuilles, des rameaux et des branches ne divise pas l'arbre. Vous saurez comment vous comporter avec eux en charité, en patience et en fermeté, avant d'agir d'après le précepte apostolique : *Fuis l'homme hérétique, après une première et une seconde admonition* (3). Vous userez de toute la patience de la charité, mais vous userez aussi, s'il en est besoin, de sa juste sévérité. En ces jours, on prend à tort la faiblesse pour la charité, et l'indifférence à l'égard de la vérité pour l'amour des âmes. Ce n'est point là l'esprit de l'Apôtre qui a déclaré, dans l'excès de sa charité, qu'il désirerait *être fait anathème par le Christ* pour ses frères selon la chair, et qui cependant disait dans son amour pour les âmes : *Plût à Dieu que ceux qui mettent le trouble parmi vous fussent même retranchés* (4) ! C'est que la pureté de la foi est une question vitale pour le salut des âmes, et que le salut du peuple doit être préféré au salut de quelques individus.

« Je ne m'occuperai plus que d'un seul autre sujet avant de terminer. Les mêmes prophètes qui prédisaient de désastreuses conséquences de la définition, prédisent maintenant la chute du pouvoir temporel. Chaque jour nous entendons et nous lisons de méprisantes critiques de l'obstination de Pie IX, qui s'est perdu lui-même par son *Non possumus*, et qui a comme scellé sa chute par la définition de sa propre infaillibilité. Je n'hésite pas à dire que, quand même ce qui se passe aurait été causé par la définition, ce qui n'est pas, il n'en resterait pas moins qu'il valait mieux affronter des épreuves extérieures qu'un conflit intérieur résultant de la négation d'une vérité révélée. L'or peut être acheté trop cher : la vérité, jamais.

« Peut-être ne devons-nous pas nous étonner que le monde protestant et anticatholique persiste à déclarer que Rome, par la définition de l'infaillibilité, a changé ses rapports avce le monde. ou comme je l'ai dernièrement lu, a « dégouté tous les gouvernements civils de l'Europe. » Ces hommes ne peuvent savoir, ou ils ignorent volontairement que la doctrine de l'infaillibilité n'était pas moins la doctrine de l'Église avant qu'après la définition La définition a simplement déclaré que c'est une vérité révélée de Dieu. Les rapports de Rome avec les pouvoirs civils sont donc absolument les mêmes qu'auparavant. Si les pouvoirs civils sont dégoutés, c'est seulement parce que le Concile œcuménique a refusé de se détourner de son devoir pour se soumettre à leurs volontés, ou parce qu'ils n'ont pu plus longtemps affecter de ne pas croire que l'infaillibilité du Pontife romain est la doctrine vraie et traditionelle de l'Église catholique. On nous traite de superstitieux, parce que nous ne voulons pas croire à la chute du pouvoir temporel, et d'obstinés, parce que nous ne voulons pas reconnaître le droit de l'Italie à envahir le Patrimoine de l'Église. Voici en quoi consiste notre superstition. Nous voyons dans l'histoire de l'Église que le pouvoir temporel a été, selon la formule employée, supprimé plusieurs fois. Le premier Napoléon l'a supprimé deux fois, le Triumvirat l'a supprimé en 1848. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil; ce qui a été, est ce qui sera. Nous ne croyons à la perpétuité de rien, si ce



Mgr MABILE, Évêque de Versailles.

(1) II Tim. III. 1.
(2) I Tim. IV.
(3) Tit. III 10.
(4) Gal. v. 12.

n'est de l'Église, ni à la victoire finale de rien, si ce n'est de la justice. Le sacrilége porte avec lui les germes de sa propre dissolution. Un si injuste brigandage ne peut durer. Quand ou comment sera-t-il châtié, nous l'ignorons, mais le jour de la rétribution n'en est pas pour cela moins sûr.

« Il y a une chose sur laquelle il n'existe aucun doute : c'est que les nations qui ont conspiré pour détrôner le Vicaire du Christ, recevront le châtiment de ce péché. Elles serviront chacune d'instrument de châtiment pour les autres et se châtieront elles-mêmes. Le peuple qui a eu la principale part au péché, aura la plus lourde part dans la punition. Nous ne sommes donc aucunement troublés. Si c'est la volonté de Dieu que son Eglise souffre persécution, c'est pour qu'elle soit purifiée ; mais les persécuteurs tomberont les uns après les autres. Rome a vu plus d'une fois changer la carte de l'Europe; mais Rome reste toujours la même. Elle verra disparaître les dynasties actuelles des vaincus et des conquérants; elle peut souffrir, elle ne peut défaillir.

« J'ai déjà dit que la définition avait été faite le 18 juillet et que la guerre avait été déclarée le 19. Depuis cette date, une multitude d'événements se sont précipités vers leur accomplissement. L'empire français a disparu. Rome est occupée par les armées d'Italie. La paix de l'Europe est rompue, et il est possible qu'elle ne se rétablisse pas avant que le fléau de la guerre n'ait parcouru toutes les nations. C'est une période de tempêtes qui s'ouvre, et l'on voit s'approcher les flots grossissants d'un déluge. Si nous touchons à un temps d'épreuves pour l'Eglise, c'est un temps de ruine et de désolation pour toutes les contrées de l'Europe qui viendra avec lui. L'Eglise peut souffrir, mais elle ne peut mourir; les dynasties et les sociétés civiles de l'Europe peuvent non-seulement souffrir, mais encore être détruites. En quelque lieu qu'il se trouve, à Rome ou en exil, libre ou en captivité, le chef de l'Eglise sera tout ce que le Concile du Vatican a déclaré qu'il est, suprême dans sa juridiction, infaillible dans sa foi. En quelque endroit qu'il aille, les fidèles du monde entier verront en lui la ressemblance de son divin Maître, et pour l'autorité et pour la doctrine. Le Concile a ainsi fait des provisions pour l'Eglise dans son temps d'épreuve, alors, cela est possible, que non seulement les Conciles œcuméniques ne pourront se réunir, mais que même l'administration ordinaire du gouvernement et du conseil ecclésiastique sera à peine praticable.

« La barque de Pierre est prête à affronter la tourmente. Tout ce qui est nécessaire se trouve déjà sur son bord. Les âges passés étaient violents et pleins de périls; mais les âges futurs peuvent bien les surpasser en violence, comme l'ouragan surpasse une tempête ordinaire. Les temps du Concile de Trente étaient orageux ; mais, depuis trois cents ans, la licence et la violence de la libre pensée, de la libre parole et d'une presse sans frein qui n'épargne rien d'humain ou de divin, se sont accumulées et ont grandi en étendue et en intensité. Tout cela s'est précipité sur le Concile du Vatican. Et, au milieu de tout cela, le Vicaire de Jésus-Christ, abandonné par toutes les puissances du monde autrefois chrétien, reste seul debout, faible mais invincible, et le juge suprême, le docteur infaillible des hommes. L'Eglise est donc pourvue de tout ce qui lui est nécessaire pour la foi et pour la vérité, pour l'unité et pour l'ordre. L'inondation peut venir. la pluie peut tomber, les vents peuvent souffler et se précipiter sur elle; elle ne sera pas renversée, parce qu'elle est fondée sur Pierre. Mais quelle sécurité reste-t-il au monde chrétien? Sans gouvernail, sans carte, sans umière, il s'est lancé parmi les écueils de la révolution.

« Il n'y a pas un seul trône qui ne soit menacé. En Espagne et en France, la monarchie est déjà renversée. Le *Syllabus*, objet de tant de haine, sera justifié. Le *Syllabus*, qui a condamné l'athéisme et la révolution, aurait sauvé la société; les hommes ne l'ont pas voulu. Ils s'occupent à détruire le pouvoir temporel du Vicaire de Jésus-Christ. Et Pourquoi? Parce que les gouvernements ne sont plus chrétiens. Le pouvoir temporel n'avait pas de place, et par conséquent pas de manifestation, avant que le monde fût chrétien. Quelle raison d'être resterait-il au pouvoir temporel, lorsque le monde a cessé d'être chrétien? Car qu'est-ce que le pouvoir temporel, si ce n'est la condition de la paisible indépendance et de la suprême direction sur tous les chrétiens et sur toutes les sociétés chrétiennes, condition inhérente à la charge de Vicaire du Christ et de chef de l'Eglise chrétienne? Lorsque les pouvoirs civils furent devenus chrétiens, la foi et l'obéissance les empêchèrent de jeter même une ombre de souveraineté humaine sur le Vicaire du Fils de Dieu. Ceux qui tentent de le faire maintenant le feront à leurs risques et périls.

« L'Eglise de Dieu ne peut être enchaînée, et c'est dans son Chef qu'elle est libre. La liberté de conscience et de foi, depuis que l'Eglise est sortie des persécutions, a été assurée par son ndépendance.

« Depuis mille ans, cette indépendance, qui est une souveraineté, a été assurée par la Providence de Dieu au moyen du pouvoir temporel exercé sur Rome, étroite Sphère exempte de toute sujétion civile. Mais, aujourd'hui, les hommes sont plus sages que Dieu, et ils prétendent détruire et réformer ses œuvres. C'est pour cela qu'ils détruisent le pouvoir temporel, tel que Dieu l'avait façonné, et, en le détruisant, ils détachent la clef de la voûte suspendue sur leurs têtes. Cela fait, la société naturelle du monde continuera de subsister, mais le monde chrétien n'existera plus. Une chose est certaine, d'ailleurs : que les pouvoirs civils, les uns après les autres ou tous ensemble prétendent faire du Vicaire de Jésus-Christ leur sujet, jamais il ne sera sujet. Le *Non possumus* est non-seulement immuable, mais invincible. Le Chef infaillible d'une Eglise infaillible ne peut être soumis à la souveraineté d'un homme. Le Concile du Vatican a fait éclater cette vérité avec l'évidence de la lumière. Le monde peut la mépriser et la combattre, mais l'Eglise de Dieu ne cessera de croire et d'agir d'après cette loi de foi divine.

« Les peuples entendent avec joie la voix du Pontife, mais les gouvernants voient en lui un supérieur et cela leur est insupportable. C'est pourquoi ils sont continuellement en conflit avec lui. Mais qui est-ce qui a jamais combattu contre lui et qui ait prospéré? Les rois l'ont emmené en captivité et les princes l'ont trahi, mais ils ont disparu les uns après les autres, et lui demeure toujours. Leur fin a été si clairement tragique que tous les hommes en ont pu comprendre la signification. Et cependant les rois et les princes ne veulent rien apprendre, ils ne veulent pas devenir plus sages. Ils se précipitent contre let roc et périssent. Le monde voit leur ruine, mais il n'en veu

pas voir la raison. Les fidèles, au contraire, lisent dans la ruine de tous ceux qui ont porté la main sur le vicaire du Christ l'avertissement du psalmiste : *Nolite tangere Christos meos*, et celui de Notre-Seigneur lui-même : *Quiconque tombera sur cette pierre sera brisé, et celui sur qui elle tombera sera écrasé* (1).

« Je suis, Révérends et chers Frères,

« Votre affectionné serviteur en Jésus-Christ,

« † Henri-Edouard,

« Archevêque de Westminster. »

Fête de saint Edouard le Confesseur.

(13 octobre 1870).

LIV

Bulle pour la suspension du Concile.

Lorsque l'iniquité italienne eut été consommée, lorsque le Saint-Père se vit dépouillé de ses états et privé de la liberté morale nécessaire à son ministère, lorsqu'il ne crut plus que la ville de Rome offrit assez de sécurité et de calme aux représentants de l'Eglise Universelle, il prit devant Dieu la détermination de renvoyer à des temps meilleurs la continuation des séances du Concile et publia la bulle suivante, le 20 octobre 1870 :

BULLE POUR LA SUSPENSION DU CONCILE.

« Pie ix, Pape.

« Lorsque, par la grâce de Dieu, il nous fut donné, l'année dernière, de commencer la célébration du Concile œcuménique du Vatican, nous reconnûmes que, par la sagesse, la vertu et la sollicitude des Pères qui, de tous les points de la terre, y étaient venus en grand nombre, cette œuvre grave et sainte procédait de façon à nous donner l'espoir certain qu'elle produirait les heureux fruits que nous désirons ardemment, pour le bien de la religion et l'avantage de l'Eglise et de la société humaine. Et, en effet, dans les quatre sessions publiques et solennelles qui se sont tenues, nous avons déjà publié et promulgué, avec l'approbation de ce sacré Concile, de salutaires et opportunes constitutions touchant la foi, et d'autres questions regardant soit la foi, soit la discipline ecclésiastique. ont été examinées par les Pères ; elles pouvaient être bientôt sanctionnées et promulguées par la suprême autorité de l'Eglise enseignante. Nous espérions que ces travaux, grâce au zèle commun des Pères, pourraient être conduits heureusement et facilement au but désiré.

« Mais tout à coup la sacrilége invasion de cette chère cité, de notre Siége et des autres provinces de notre domaine temporel, invasion par laquelle, contre toute loi et avec une perfidie et une audace incroyables, ont été violés les droits imprescriptibles de notre principauté et du Siége apostolique, nous a réduit à une telle condition, que, Dieu le permettant dans ses desseins impénétrables, nous nous trouvons sous une domination et une puissance ennemies.

« Dans cette douloureuse condition, le libre et rapide exercice de l'autorité suprême que Dieu nous a conférée, nous étant enlevé ; sachant bien d'ailleurs que les Pères du Concile du Vatican ne pourraient avoir en cette chère cité, tant que durera le présent état de choses, la liberté nécessaire, la sécurité et la tranquillité pour traiter dignement avec nous des affaires de l'Église ; d'autre part, les besoins des fidèles s'opposant à ce que, au milieu de tant de tristes calamités et mouvements en Europe, les pasteurs s'éloignent de leurs églises ; voyant avec une profonde douleur l'impossibilité pour le Concile du Vatican de suivre son cours en de pareils temps ; après mûre délibération de notre propre mouvement, avec notre autorité apostolique, par la teneur des présentes, nous suspendons et annonçons être suspendue la célébration du Concile œcuménique du Vatican jusqu'à des temps plus opportuns et plus propices qu'indiquera le Saint-Siége, et nous prions Dieu, auteur et vengeur de son Eglise, d'écarter enfin tous les obstacles et de rendre le plus tôt la liberté et la paix à son Eglise.

« Et puisque, d'autant plus grands et plus graves sont les périls et les maux qui travaillent l'Eglise, plus grand aussi est le besoin d'insister nuit et jour, par des supplications et des prières, auprès de Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, nous voulons et commandons que les dispositions contenues dans nos lettres apostoliques du 11 avril de l'année dernière, lettres par lesquelles nous accordâmes à tous les chrétiens indulgence plénière en forme de jubilé à l'occasion du Concile œcuménique, subsistent dans toute leur force, fermeté et vigueur selon le mode ou le rite prescrits dans ces mêmes lettres, et comme si la célébration du Concile continuait.

« C'est ce que nous établissons, annonçons, voulons, commandons, nonobstant toute chose contraire, et nous déclarons vain et nul tout ce qui serait attenté contre, par qui que ce soit et par quelqu'autorité que ce soit, sciemment ou par ignorance.

« Qu'il ne soit donc licite à personne de lacérer cette page par laquelle nous annonçons notre volonté, le commandement et décret de suspension, ou de la contester témérairement.

« Si quelqu'un se rendait coupable de cet attentat, qu'il sache qu'il encourt l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

« Et, afin que les présentes lettres soient connues de tous ceux qu'elles intéressent, nous voulons que ces lettres, ou à leur défaut, des copies, soient publiées et affichées aux portes de l'église de Latran et de la basilique du Prince des apôtres, ainsi qu'à celle de Sainte-Marie-Majeure de la ville, et que ces lettres ainsi publiées et affichées obligent, par là même, tous ceux qu'elles concernent, chacun en particulier, comme si elles étaient notifiées à chacun d'eux nominalement et personnellement.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur le 20 octobre 1870, la vingt-cinquième année de notre pontificat.

« PIE IX, PAPE,

« N. Card. Paracciani-Clarelli. »

(1) S. Matth. xxi, 44.

Ainsi s'est terminé, contrairement aux plus chères prévisions des catholiques, cette Assemblée solennelle, de toutes les lumières de la Sainte-Eglise. Ainsi s'est close dans le deuil cette série de réunions épiscopales qui s'était ouverte aux applaudissements du monde catholique tout entier.

Notre tâche à nous est finie aussi.

Nos souscripteurs voudront bien, nous l'espérons, imputer aux événements plutôt qu'à notre mauvaise volonté, l'achèvement tardif de cette publication. D'autres œuvres, tendant toutes au même but, ont absorbé notre temps et notre activité. Aujourd'hui nous venons les prier d'agréer nos excuses et leur promettre en même temps que, si les malheurs des temps permettent aux Pères du Concile de reprendre leurs séances, nous reprendrons, nous aussi, le compte-rendu de la seconde série des sessions du Concile.



Rome et ses environs. — Ruines.

FIN DU CONCILE.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Les préliminaires du Concile

DEUXIÈME PARTIE

Le Concile du Vatican

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES GRAVURES

contenues dans ce volume

FIN DE LA TABLE DES GRAVURES

Impr. Ve Chanoine, Lyon.